BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1968/69
E9
A1
DATE
NAME - NOM

Canada. Parlement.
Chambre des Communes.
Comité permanent de
l'expansion économique
régionale, 1968/69.
Procès-verbaux et
témoignages.

Date Loaned

CAT. NO. 1138

J
103
H72
1968/69
E9
A1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 1

---

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

---

Y COMPRIS

Appendice A

Budget revisé des dépenses 1968-1969 de l'Expansion économique régionale.

---

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29068—1

COMITÉ PERMANENT
DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* [1]M. Alexandre Cyr

et MM.

Broadbent
Brown,
Comtois,
Corbin,
Gauthier,
[3]Guay (*Lévis*),
[2]Honey,
Korchinski,
LeBlanc (*Rimouski*),
Lessard (*Lac-Saint-Jean*),
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
Mazankowski,
McGrath,
Nystrom,
Roy (*Laval*),
Stewart (*Marquette*),
Whiting—20.

(Quorum 11)

*Secrétaire du comité*
R. V. Virr

[1] Remplace M. Leblanc (*Laurier*) le 15 octobre, 1968.
[2] Remplace M. Guay (*Lévis*) le 15 octobre, 1968.
[3] Remplace M. Rock le 16 octobre, 1968.

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MARDI 8 octobre 1968

*Il est résolu,*—Que le comité permanent de l'expansion économique régionale soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Broadbent, | Leblanc (*Laurier*), | McGrath, |
| Brown, | LeBlanc (*Rimouski*), | Morison, |
| Comtois, | Lessard (*Lac-Saint-Jean*), | Nystrom, |
| Corbin, | | Rock, |
| Gauthier, | Lundrigan, | Roy (*Laval*), |
| Guay (*Lévis*), | MacDonald (*Egmont*), | Stewart (*Marquette*), |
| Korchinski, | Mazankowski, | Whiting—(20). |

Le MARDI 15 octobre 1968

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Cyr et Honey soient substitués à ceux de MM. Leblanc (*Laurier*) et Guay (*Lévis*) sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Guay (*Lévis*) soit substitué à celui de M. Rock sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

*Il est ordonné,*—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant la Société de développement du Cap-Breton et l'Expansion économique régionale soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ*:

*Le Greffier de la Chambre des communes*
ALISTAIR FRASER

# PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 17 octobre 1968

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale tient aujourd'hui à 11 h. 35 du matin sa séance d'organisation.

*Présents:* MM. Brown, Comtois, Corbin, Cyr, Gauthier, Honey, Korchinski, LeBlanc (*Rimouski*), Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lundrigan, Mazankowski, McGrath, Morison, Nystrom, Stewart (*Marquette*), Whiting (16).

*Autre présent:* M. Smerchanski, député.

Le secrétaire fait l'appel des motions relatives à l'élection d'un président. M. Corbin propose, appuyé par M. Whiting, que M. John Morison soit nommé président du Comité.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la motion de M. Corbin, mise aux voix, est adoptée.

M. Morison prend place au fauteuil présidentiel et remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré.

Le président fait l'appel des motions relatives à l'élection d'un vice-président.

M. Brown propose, appuyé par M. LeBlanc (*Rimouski*), que M. Alexandre Cyr soit élu vice-président. M. Whiting propose qu'il soit mis fin aux candidatures.

La motion de M. Brown, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*),

*Il est décidé* que le sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et de *quatre* autres membres nommés par le président après les consultations d'usage avec les *whips* des différents partis.

Le président déclare qu'il réunira le sous-comité sous peu. Sur la motion de M. Cyr, appuyé par M. Corbin,

*Il est décidé* que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 450 en français de ses délibérations.

Sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Cyr,

*Il est décidé* que les postes du budget revisé des dépenses pour 1968-69 ayant trait au ministère de l'Expansion économique régionale soient reproduits en appendice au fascicule n° 1 des délibérations du Comité (Voir appendice A).

A 11 h. 40 du matin, sur la proposition de M. Whiting, le Comite s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité.*
R. V. Virr.

APPENDICE «A»

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

## BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES 1968–1969

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE*

| N° du crédit | Affectation | 1968-1969 | 1967-1968 | Changement | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Augmentation | Diminution |
| | | $ | $ | $ | $ |
| | A—GÉNÉRALITÉS | | | | |
| (S) | Ministre des Forêts et du Développement rural—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 426) | 17,000 | 17,000 | | |
| 1 | Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage (Détail à la page 426) | 17,887,200 | 16,802,300 | 1,084,900 | |
| 5 | Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac et la participation de la province de la Nouvelle-Écosse aux frais d'aménagement du barrage-chaussée sur la rivière Avon (Détail à la page 432) | 11,657,400 | 16,253,700 | ..... | 4,596,300 |
| 10 | Subventions, contributions et paiements selon le détail des affectations (Détail à la page 434) | 30,911,000 | 28,402,000 | 2,509,000 | |
| (S) | Fonds de développement économique rural—Paiements à l'égard des projets (Détail à la page 435) | 9,600,000 | 11,000,000 | ..... | 1,400,000 |
| (S) | Fonds pour stimuler la création d'emplois dans l'industrie dans certaines régions du Canada (Détail à la page 435) | 33,600,000 | 29,000,000 | 4,600,000 | |
| (S) | Paiements à l'Office d'expansion économique de la région atlantique à créditer au Fonds d'expansion économique de la région atlantique pour financer ou aider à financer des programmes et des projets envisagés en vertu de la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique (Détail à la page 435) | 33,024,000 | 33,000,000 | 24,000 | |
| (S) | Contribution fédérale au coût du programme de construction de grandes routes pour les provinces de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick, en conformité d'ententes conclues entre l'Office d'expansion économique de la région atlantique et les provinces susmentionnées (Détail à la page 435) | 17,077,000 | 22,000,000 | ..... | 4,923,000 |
| (S) | Quote-part fédérale du coût de l'assistance spéciale à l'égard du logement et de l'aide au titre de la mobilité aux résidents de l'île Bell (Terre-Neuve) (Détail à la page 435) | 350,000 | 1,000,000 | ..... | 650,000 |
| | | 154,106,600 | 157,458,000 | ..... | 3,351,400 |
| | RÉCAPITULATION | | | | |
| | A voter | **60,455,600** | 61,458,000 | ..... | 1,002,400 |
| | Autorisé par la loi | **93,668,000** | 96,017,000 | ..... | 2,349,000 |
| | | **154,123,600** | **157,475,000** | ..... | **3,351,400** |

*Y compris le Programme d'aménagement agricole et rural et le Fonds de développement économique rural (relevant autrefois du ministère des Forêts et du Développement rural), l'Office d'expansion économique de la région atlantique (autrefois sous l'autorité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social), l'Office d'aménagement régional (qui relevait du ministère de l'Industrie), la Direction des projets expérimentaux (qui relevait du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration), et les crédits destinés à l'assainissement des terres et aux travaux d'irrigation et de conservation des eaux (relevant autrefois du ministère de l'Agriculture) et autres dépenses connexes d'administration.

| N° du crédit | Affectation | 1968–1969 | 1967–1968 | Changement | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Augmentation | Diminution |
| | | $ | $ | $ | $ |
| | B—COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE* | | | | |
| 20 | Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêts sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale (Détail à la page 436) | 9,500,000 | 8,450,000 | 1,050,000 | |
| 25 | Paiement à la Caisse de la capitale nationale (Détail à la page 436) | 15,000,000 | 14,650,000 | 350,000 | |
| | | **24,500,000** | **23,100,000** | **1,400,000** | |
| | C—SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON† | | | | |
| (S) | Paiements à la Société de développement du Cap-Breton conformément aux articles 19 et 24 de la Loi relative à la Société de développement du Cap-Breton (Détail à la page 438) | 10,500,000 | ..... | 10,500,000 | |
| 35 | Versement à la Société de développement du Cap-Breton à affecter au paiement des pertes subies dans l'exploitation et l'entretien, durant l'année civile 1968, des exploitations de houille et autres entreprises acquises par la Société conformément à l'article 9 de la Loi relative à la Société de développement du Cap-Breton et, nonobstant l'article 31 (2) de ladite loi, pour payer aux municipalités de l'île du Cap-Breton des subventions n'excédant pas une somme égale aux impôts que les municipalités auraient pu prélever au cours de l'année financière 1968 à l'égard des biens personnels de la Société si la Société n'avait pas été l'agent de sa Majesté (Détail à la page 438) | 20,000,000 | ..... | 20,000,000 | |
| 40 | Versements à la Société de développement du Cap-Breton, conformément aux modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, en vue de la rationalisation et de l'exploitation de la mine McBean, dans le comté de Pictou (Nouvelle-Écosse), et aux anciens employés de l'*Acadia Coal Company Limited* ou à leur égard, ainsi que l'autorisation pour la Société de développement du Cap-Breton d'administrer et d'exploiter la mine McBean conformément aux conditions de l'accord intervenu entre la Société, la *Pictou County Research and Development Commission* et la *Thorburn Mining Limited* (Détail à la page 438) | 930,000 | ..... | 930,000 | |
| | | 31,430,000 | ..... | 31,430,000 | |
| | RÉCAPITULATION | | | | |
| | A voter | **20,930,000** | ..... | **20,930,000** | |
| | Autorisé par la loi | **10,500,000** | ..... | **10,500,000** | |
| | | **31,430,000** | ..... | **31,430,000** | |

*Relevait autrefois du ministre des Travaux publics.

† Relevait autrefois du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS | | |
| | | **Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après** | | |
| | | Logement (fourni par le ministère des Travaux publics).. | 1,213,200 | 628,200 |
| | | Logement (dans les bâtiments du Ministère)..... | 594,600 | 511,500 |
| | | Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)..... | 522,800 | 324,800 |
| | | Cotisations au Compte de pensions de retraite (Conseil du Trésor)..... | 1,455,900 | 857,100 |
| | | Cotisations au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)..... | 207,000 | 116,000 |
| | | Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)..... | 38,100 | 75,900 |
| | | Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (Ministère du Travail)..... | 15,500 | 17,200 |
| | | Transport du courrier en franchise (Postes)..... | 35,000 | 29,800 |
| | | | 4,082,100 | 2,560,500 |
| | | **Statutaire—Ministère des Forêts et du Développement rural—Traitement et indemnité d'automobile** | | |
| | | Traitement.....(1) | 15,000 | 15,000 |
| | | Indemnité d'automobile.....(1) | 2,000 | 2,000 |
| | | | **17,000** | **17,000** |
| | | **Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien y compris la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage.** | | |
| | | ADMINISTRATION | | |
| | | Postes titularisés: | | |
| | | Direction, sciences et professions | | |
| 1 | 1 | Sous-ministre ($26,500) | | |
| | 2 | Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250) | | |
| | 1 | Économiste senior 1 ($16,500–$21,250) | | |
| | | ($16,000–$18,000) | | |
| 1 | 3 | ($14,000–$16,000) | | |
| | 2 | ($12,000–$14,000) | | |
| 1 | 1 | ($10,000–$12,000) | | |
| | 2 | ($8,000–$10,000) | | |
| | | Administration et service extérieur | | |
| 4 | | ($18,000–$21,000) | | |
| | 2 | ($16,000–$18,000) | | |
| 2 | 6 | ($14,000–$16,000) | | |
| 3 | 3 | ($12,000–$14,000) | | |
| 5 | 10 | ($10,000–$12,000) | | |
| 12 | 27 | ($8,000–$10,000) | | |
| 3 | 3 | ($6,000–$8,000) | | |
| | | Technique, exploitation et services | | |
| 3 | 4 | ($12,000–$14,000) | | |
| 5 | 3 | ($8,000–$10,000) | | |
| 12 | 29 | ($6,000–$8,000) | | |
| 8 | 24 | ($4,000–$6,000) | | |
| 1 | | (Moins de $4,000) | | |

| Emplois (année-hommes) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1968 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | |
| | | Postes titularisés (Suite) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 1 | 1 | ($8,000–$10,000) | | |
| 8 | 8 | ($6,000–$8,000) | | |
| 31 | 65 | ($4,000–$6,000) | | |
| 7 | 26 | (Moins de $4,000) | | |
| 108 | 223 | | | |
| (108) | (223) | Effectif constant | 662,200 | 1,392,200 |
| (1) | (3) | Emplois intermittents et autres | 2,000 | 6,000 |
| (109) | (226) | Traitements et salaires (1) | 664,200 | 1,398,200 |
| | | Heures supplémentaires (1) | 500 | 1,300 |
| | | Frais de voyage et de déménagement (2) | 75,100 | 95,000 |
| | | Transport: chemin de fer et camion (2) | 3,500 | 5,200 |
| | | Affranchissement (2) | 1,400 | 3,000 |
| | | Téléphone et télégrammes (2) | 15,200 | 25,800 |
| | | Publication de rapports et autres imprimés du ministère (3) | ..... | 11,800 |
| | | Publicité (3) | ..... | 1,500 |
| | | Services professionnels et spéciaux (4) | 15,500 | 60,700 |
| | | Réparation et entretien du matériel (6) | 1,500 | 1,900 |
| | | Papier, fourniture et accessoires de bureau (7) | 26,100 | 46,800 |
| | | Fournitures et approvisionnements (7) | 4,000 | 32,800 |
| | | Acquisition de matériel et d'accessoires (9) | 10,300 | 27,900 |
| | | Divers (12) | 2,000 | 2,600 |
| | | | 819,300 | 1,714,500 |

| | Dépense |
|---|---|
| 1965–1966 | $ 968,560 |
| 1966–1967 | 1,288,244 |
| 1967–1968 (estimation) | 1,672,000 |

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL, PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL, ET PROGRAMME D'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES

| | | |
|---|---|---|
| | | Postes titularisés |
| | | Direction, sciences et professions |
| 1 | | Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500–$25,750) |
| | 1 | Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500–$23,500) |
| 3 | 5 | Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250) |
| 1 | | Économiste senior 1 ($16,500–$21,250) |
| 19 | | ($18,000–$21,000) |
| 5 | 11 | ($16,000–$18,000) |
| 6 | 9 | ($14,000–$16,000) |
| 2 | 2 | ($12,000–$14,000) |
| 8 | 2 | ($10,000–$12,000) |
| 3 | 8 | ($8,000–$10,000) |
| | | Administration et service extérieur |
| 3 | | ($18,000–$21,000) |
| 4 | | ($16,000–$18,000) |
| 2 | 2 | ($14,000–$16,000) |
| 2 | 2 | ($12,000–$14,000) |
| 12 | | ($10,000–$12,000) |
| 9 | 6 | ($8,000–$10,000) |
| | | Technique, exploitation et services |
| 18 | 10 | ($14,000–$16,000) |
| 6 | 6 | ($12,000–$14,000) |
| 7 | 5 | ($8,000–$10,000) |
| 22 | 24 | ($6,000–$8,000) |
| 9 | 11 | ($4,000–$6,000) |

| Emplois (années-homme) 1968-1969 | Emplois (années-homme) 1967-1968 | Détail des affectations | Montant 1968-1969 | Montant 1967-1968 |
|---|---|---|---|---|
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | |
| | | Postes titularisés (Suite) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 9 | 4 | ($6,000-$8,000) | | |
| 69 | 42 | ($4,000-$6,000) | | |
| 11 | 9 | (Moins de $4,000) | | |
| | | Postes à salaires régnants | | |
| 5 | 5 | (Service continu) | | |
| 236 | 164 | | | |
| (236) | (164) | Effectif constant | 1,620,900 | 1,114,600 |
| (17) | (17) | Emplois intermittents et autres | 82,400 | 76,500 |
| (253) | (181) | Traitements et salaires (1) | 1,703,300 | 1,191,100 |
| | | Heures supplémentaires (1) | 3,300 | 3,100 |
| | | Cotisations d'assurance-chômage (1) | 2,500 | 1,500 |
| | | Affiliations (1) | 300 | 200 |
| | | Frais de voyage et de déménagement (2) | 184,000 | 172,000 |
| | | Transport: chemin de fer et camion (2) | 1,300 | 1,300 |
| | | Affranchissement (2) | 1,900 | 800 |
| | | Téléphone et télégrammes (2) | 34,000 | 25,000 |
| | | Publication de rapports et autres imprimés du ministère (3) | 216,000 | 212,000 |
| | | Services professionnels et spéciaux (4) | 409,000 | 360,000 |
| | | Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (6) | 250,000 | 90,000 |
| | | Réparation et entretien du matériel (6) | 16,900 | 20,000 |
| | | Papier, fournitures et accessoires de bureau (7) | 34,600 | 43,500 |
| | | Fournitures et approvisionnements (7) | 27,500 | 32,000 |
| | | Dépenses du Conseil canadien de l'aménagement rural (12) | 100,000 | 100,000 |
| | | Divers (12) | 4,500 | 4,000 |
| | | | 2,989,100 | 2,256,500 |
| | | Dépense | | |
| | | 1965-1966 $ 789,938 | | |
| | | 1966-1967 1,265,747 | | |
| | | 1967-1968 (estimation) 2,152,140 | | |
| | | OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE | | |
| | | Postes titularisés | | |
| | | Direction, sciences et professions | | |
| 1 | 1 | Directeur exécutif ($24,250) | | |
| 1 | | Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500) | | |
| 3 | 2 | Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250) | | |
| 8 | | ($18,000-$21,000) | | |
| 6 | 8 | ($16,000-$18,000) | | |
| 5 | 11 | ($14,000-$16,000) | | |
| 2 | 1 | ($12,000-$14,000) | | |
| 7 | | ($10,000-$12,000) | | |
| | 8 | ($8,000-$10,000) | | |
| 4 | 4 | ($6,000-$8,000) | | |
| | | Administration et service extérieur | | |
| 1 | 1 | ($14,000-$16,000) | | |
| 2 | 1 | ($10,000-$12,000) | | |
| 2 | 2 | ($6,000-$8,000) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 2 | 4 | ($6,000-$8,000) | | |
| 27 | 26 | ($4,000-$6,000) | | |
| 5 | 4 | (Moins de $4,000) | | |
| 76 | 73 | | | |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | |
| | | OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE (Suite) | | |
| (76) | (73) | Effectif constant | 715,000 | 650,000 |
| (2) | (2) | Emplois intermittents et autres | 15,000 | 5,000 |
| (78) | (75) | Traitements et salaires (1) | 730,000 | 655,000 |
| | | Heures supplémentaires (1) | 500 | 500 |
| | | Pensions, pensions de retraite et autres prestations (1) | 43,000 | 33,000 |
| | | Frais de voyage et de déménagement (2) | 59,000 | 100,000 |
| | | Affranchissement (2) | 2,000 | 1,000 |
| | | Téléphone et télégrammes (2) | 25,000 | 12,000 |
| | | Publication de rapports du ministère et autres imprimés (3) | 5,000 | 2,500 |
| | | Services professionnels et spéciaux (4) | 1,638,000 | 1,824,000 |
| | | Papier, fournitures et accessoires de bureau (7) | 26,500 | 20,000 |
| | | Divers (12) | 6,000 | 15,000 |
| | | | 2,535,000 | 2,663,000 |
| | | | Dépense | |
| | | 1965–1966 | $ 800,723 | |
| | | 1966–1967 | 1,825,479 | |
| | | 1967–1968 (estimation) | 2,557,596 | |
| | | OFFICE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL | | |
| | | Postes titularisés | | |
| | | Direction, sciences et professions | | |
| 1 | | Commissaire, Office d'aménagement régional ($24,250) | | |
| 1 | | Commissaire adjoint, Office d'aménagement régional ($21,250) | | |
| 2 | | ($16,000–$18,000) | | |
| 2 | | ($12,000–$14,000) | | |
| | | Administration et service extérieur | | |
| 3 | | ($16,000–$18,000) | | |
| 4 | | ($14,000–$16,000) | | |
| 15 | | ($12,000–$14,000) | | |
| 7 | | ($10,000–$12,000) | | |
| 4 | | ($8,000–$10,000) | | |
| 2 | | ($6,000–$8,000) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 16 | | ($4,000–$6,000) | | |
| 14 | | (Moins de $4,000) | | |
| 71 | | | | |
| (71) | | Traitements (1) | 662,000 | |
| | | Frais de voyage et de déménagement (2) | 61,550 | |
| | | Affranchissement (2) | 1,500 | |
| | | Téléphone et télégrammes (2) | 17,350 | |
| | | Publication de rapports et autres imprimés (3) | 33,750 | |
| | | Matériel d'exposition, étalages, annonces et moyens visuels (3) | 54,000 | |
| | | Services professionnels et spéciaux (4) | 288,500 | |
| | | Papier, fournitures et accessoires de bureau (7) | 18,100 | |
| | | Divers, y compris frais de conférences et de séminaires (12) | 1,750 | |
| | | | 1,138,500 | |
| | | | Dépense | |
| | | 1965–1966 | $ | |
| | | 1966–1967 | | |
| | | 1967–1968 (estimation) | | |

| Emplois (année-hommes) | | Détail des affectations | | Montant | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | | 1968–1968 | 1967–1968 |
| | | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | | |
| | | DIRECTION DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX | | | |
| | | Postes titularisés | | | |
| | | Direction, sciences et professions | | | |
| 1 | 1 | Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250) | | | |
| | | Administration et service extérieur | | | |
| 1 | 5 | ($16,000–$18,000) | | | |
| 9 | 7 | ($14,000–$16,000) | | | |
| 4 | | ($8,000–$10,000) | | | |
| | | Soutien administratif | | | |
| 3 | 9 | ($4,000–$6,000) | | | |
| 18 | 22 | | | | |
| (18) | (22) | Traitements | (1) | 183,800 | 218,800 |
| | | Indemnités de subsistance et autres | (1) | 5,000 | 1,000 |
| | | Heures supplémentaires | (1) | 1,000 | |
| | | Frais de voyage et de déménagement | (2) | 28,300 | 14,600 |
| | | Transport: chemin de fer et camion | (2) | 2,000 | 5,600 |
| | | Affranchissement | (2) | ..... | 1,000 |
| | | Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication | (2) | 2,000 | 2,000 |
| | | Publication de rapports et autres imprimés du ministère | (3) | 30,000 | 15,000 |
| | | Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages | (4) | 10,000 | 4,000 |
| | | Services professionnels et spéciaux | (4) | 203,700 | 200,600 |
| | | Location de matériel | (5) | 500 | 500 |
| | | Papier, fournitures et accessoires de bureau | (7) | 12,000 | 11,000 |
| | | Construction ou acquisition de matériel et d'accessoires | (9) | 1,500 | 5,700 |
| | | Divers | (12) | 500 | 500 |
| | | | | 480,300 | 480,300 |
| | | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 | $..... | | |
| | | 1966–1967 | 366,100 | | |
| | | 1967–1698 (estimation) | 415,000 | | |
| | | TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX DANS LES PROVINCES DE L'OUEST, Y COMPRIS LES TRAVAUX DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD, LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES, LA PROTECTION, L'ASSÈCHEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE TERRAINS ET LA COTISATION DU CANADA À LA COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE | | | |
| | | Postes titularisés | | | |
| | | Direction, sciences et professions | | | |
| 1 | | Directeur, Programme de rétablissement agricole des Prairies ($21,250) | | | |
| 3 | 2 | ($18,000–$21,000) | | | |
| 3 | 2 | ($16,000–$18,000) | | | |
| 9 | 13 | ($14,000–$16,000) | | | |
| 16 | 15 | ($12,000–$14,000) | | | |
| 79 | 21 | ($10,000–$12,000) | | | |
| | 58 | ($8,000–$10,000) | | | |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968-1969 | 1967-1968 | | 1968-1969 | 1967-1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | |
| | | TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX (Suite) | | |
| | | Postes titularisés (Suite) | | |
| | | Administration et service extérieur | | |
| 2 | 2 | ($16,000-$18,000) | | |
| 4 | 3 | ($14,000-$16,000) | | |
| 4 | 4 | ($12,000-$14,000) | | |
| 10 | 8 | ($10,000-$12,000) | | |
| 34 | 27 | ($8,000-$10,000) | | |
| 2 | 3 | ($6,000-$8,000) | | |
| | | Technique, exploitation et services | | |
| 1 | | ($12,000-$14,000) | | |
| 9 | 9 | ($10,000-$12,000) | | |
| 62 | 25 | ($8,000-$10,000) | | |
| 203 | 201 | ($6,000-$8,000) | | |
| 290 | 348 | ($4,000-$6,000) | | |
| 19 | 19 | (Moins de $4,000) | | |
| 41 | 44 | (Emplois saisonniers) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 9 | 9 | ($6,000-$8,000) | | |
| 122 | 95 | ($4,000-$6,000) | | |
| 10 | 15 | (Moins de $4,000) | | |
| | | Postes à salaires régnants | | |
| 129 | 137 | (Service continu) | | |
| 113 | 115 | (Emplois saisonniers) | | |
| 1,177 | 1,175 | | | |
| (1,127) | (1,124) | Effectif constant | 6,139,200 | 6,031,000 |
| (85) | (70) | Emplois intermittents et autres | 306,000 | 245,000 |
| (1,212) | (1,194) | Traitements et salaires (1) | 6,445,200 | 6,276,000 |
| | | Heures supplémentaires (1) | 152,800 | 135,000 |
| | | Contributions d'assurance-chômage (1) | 13,800 | 14,800 |
| | | Frais de voyage et de déménagement (2) | 526,300 | 510,200 |
| | | Transport: chemin de fer et camion (2) | 16,300 | 14,200 |
| | | Affranchissement (2) | 14,000 | 14,000 |
| | | Téléphone et télégrammes (2) | 100,300 | 90,800 |
| | | Publication de rapports et autres imprimés (3) | 9,000 | 9,000 |
| | | Annonces pour des soumissions (3) | 9,400 | 12,800 |
| | | Services professionnels et spéciaux (4) | 165,800 | 189,700 |
| | | Location de terrains et de bâtiments (5) | 18,700 | 14,300 |
| | | Location de matériel et de mobilier (5) | 180,700 | 150,700 |
| | | Réparation et entretien des bâtiments, structures et ouvrages (6) | 971,800 | 1,069,200 |
| | | Réparation et entretien du matériel et du mobilier (6) | 367,800 | 369,400 |
| | | Papier, fournitures et accessoires de bureau (7) | 74,000 | 78,000 |
| | | Combustible (7) | 15,000 | 26,600 |
| | | Autres fournitures et approvisionnements (7) | 675,700 | 562,500 |
| | | Services de ville (7) | 143,400 | 124,800 |
| | | Cotisation à la Commission internationale des irrigations et du drainage (10) | 1,000 | 1,000 |
| | | Aide au déplacement et au rétablissement des colons (10) | ..... | 1,000 |
| | | Divers (12) | 24,000 | 24,000 |
| | | | 9,925,000 | 9,688,000 |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 1er** (Suite) | | |
| | | TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX (Suite) | | |
| | | (Répartition) | | |
| | | Administration | 822,000 | 752,000 |
| | | Pâturages en commun | 1,800,000 | 1,748,000 |
| | | Mise en valeur des ressources en eau | 928,000 | 937,000 |
| | | Travaux d'irrigation au sud-ouest de la Saskatchewan | 370,000 | 363,000 |
| | | Dépôt de fournitures et d'outillage et services connexes | 901,000 | 872,000 |
| | | Pépinière forestière | 632,000 | 594,000 |
| | | Travaux d'irrigation de la rivière Bow | 1,075,000 | 1,145,000 |
| | | Services techniques pour travaux importants d'irrigation, de mise en valeur et de conservation | 2,324,000 | 2,425,000 |
| | | Réservoir du lac Buffalo Pound | 5,000 | 10,000 |
| | | Travaux d'irrigation de la rivière St. Mary's | 315,000 | 213,000 |
| | | Travaux sur la rivière Saskatchewan-Sud | 753,000 | 629,000 |
| | | | 9,925,000 | 9,688,000 |
| | | Dépense / Recette | | |
| | | 1965–1966 $ 8,737,867 / $2,471,818 | | |
| | | 1966–1967 9,164,723 / 2,719,479 | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 9,688,000 / 2,759,000 | | |
| | | **Total du crédit 1er** | **17,887,200** | **16,802,300** |
| | | Dépense / Recette | | |
| | | 1965–1966 $ / $2,471,818 | | |
| | | 1966–1967 / 2,719,479 | | |
| | | 1967–1968 / 2,759,000 | | |
| | | **Crédit 5—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac et la participation de la province de la Nouvelle-Écosse aux frais d'aménagement du barrage-chaussée de la rivière Avon** | | |
| | | PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET RURAL ET PROGRAMME D'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES Y COMPRIS L'AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOUVRABLES NE DÉPASSANT PAS DANS L'ENSEMBLE LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK AUX FRAIS D'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE PETITCODIAC ET LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE AUX FRAIS D'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE-CHAUSSÉE DE LA RIVIÈRE AVON | | |
| | | Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains (8) | 2,262,500 | 2,161,600 |
| | | Construction ou acquisition de matériel (9) | 93,400 | 33,800 |
| | | | 2,355,900 | 2,195,400 |

| Emplois (hommes-année) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1968 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 5** (Suite) | | |
| | | PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET RURAL (Suite) | | |
| | | Moins—Somme recouvrable de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard du projet de barrage de la rivière Petitcodiac et de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard du projet du barrage-chaussée de la rivière Avon.....(13) | 912,500 | 586,700 |
| | | | 1,443,400 | 1,608,700 |
| | | | Dépense | |
| | | 1965–1966..... | $ 359,184 | |
| | | 1966–1967..... | 880,748 | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... | 1,255,000 | |
| | | **Travaux d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest, y compris les travaux de la rivière Saskatchewan-Sud, le programme de rétablissement agricole des Prairies, la protection, l'assèchement et la mise en valeur de terrains** | | |
| | | Achat de bestiaux.....(7) | 175,000 | 175,000 |
| | | Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....(8) | 9,498,000 | 13,997,600 |
| | | Construction ou acquisition de matériel et de mobilier (9) | 541,000 | 472,400 |
| | | | 10,214,000 | 14,645,000 |
| | | (Répartition) | | |
| | | Pâturages en commun..... | 918,000 | 875,000 |
| | | Mise en valeur des ressources en eau..... | 1,157,000 | 2,430,000 |
| | | Dépôt de fournitures et d'outillage et services connexes | 422,000 | 430,000 |
| | | Pépinière forestière..... | 91,000 | 203,000 |
| | | Travaux d'irrigation de la rivière Bow..... | 379,000 | 595,000 |
| | | Réservoir du lac Buffalo Pound..... | 1,000 | 10,000 |
| | | Travaux d'irrigation de la rivière St. Mary's..... | 263,000 | 400,000 |
| | | Travaux de la rivière Saskatchewan-Sud..... | 1,243,000 | 3,517,000 |
| | | Barrage de Shellmouth et dérivation de Portage..... | 5,710,000 | 6,155,000 |
| | | Rivières d'Assiniboine et Qu'appelle—Digues et coupures..... | 30,000 | 30,000 |
| | | | 10,214,000 | 14,645,000 |
| | | | Dépense Recette | |
| | | 1965–1966..... | $25,080,023 $1,838,879 | |
| | | 1966–1967..... | 16,876,095 2,750,000 | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... | 14,295,000 2,225,000 | |
| | | **Total du crédit 5**..... | **11,657,400** | **16,253,700** |
| | | | Dépense Recette | |
| | | 1965–1966..... | $25,439,207 $1,838,879 | |
| | | 1966–1967..... | 17,756,843 2,750,000 | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... | 15,550,000 2,225,000 | |

| Emplois (hommes-année) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Crédit 10—Subventions, contributions et paiements selon le détail des affectations.** | | |
| | | PAIEMENTS À L'ÉGARD D'ENTREPRISES ET DE PROGRAMMES RELEVANT DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT AGRICOLE ET RURAL ET PAIEMENT AUX PROVINCES AU TITRE DES ACCORDS PASSÉS SOUS L'EMPIRE DE CETTE LOI | | |
| | | Contributions aux provinces.....(12) | 18,000,000 | 18,000,000 |
| | | Autres paiements.....(12) | 8,048,000 | 4,000,000 |
| | | | 26,048,000 | 22,000,000 |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966..... $ 13,010,985 | | |
| | | 1966–1967..... 17,883,171 | | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... 23,500,000 | | |
| | | SUBVENTIONS RELATIVES AU CHARBON DE L'EST SELON DES CONVENTIONS CONCLUES EN VERTU DE LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES.....(10) | 3,000,000 | 3,000,000 |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966..... $ 2,457,648 | | |
| | | 1966–1967..... 2,843,226 | | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... 3,000,000 | | |
| | | SUBVENTIONS À DES UNIVERSITÉS ET DES ASSOCIATIONS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL, AVEC L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR, EN VUE D'ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....(10) | 13,000 | 12,000 |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966..... $ 11,000 | | |
| | | 1966–1967..... 30,000 | | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... 12,000 | | |
| | | VERSEMENTS EN CONFORMITÉ DE CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL ENTRE LE MINISTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION ET QUELQUE PROVINCE, ORGANISME OU PERSONNE, POUR ACQUITTER JUSQU'À CONCURRENCE DE 100 P. 100 LE COÛT DES RECHERCHES CONCERNANT L'UTILISATION DES RESSOURCES EN MAIN-D'ŒUVRE AU CANADA, Y COMPRIS LA MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE TECHNIQUES EXPÉRIMENTALES DE FORMATION ET LE PAIEMENT D'ALLOCATIONS DE FORMATION.....(10) | 1,850,000 | 3,390,000 |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966..... $..... | | |
| | | 1966–1967..... 750,000 | | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... 3,390,000 | | |
| | | **Total du crédit 10**..... | **30,911,000** | **28,402,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966..... $ | | |
| | | 1966–1967..... | | |
| | | 1967–1968 (estimation)..... | | |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | A—GÉNÉRALITÉS (Suite) | | |
| | | **Statutaire—Fonds de développement économique rural—Paiements a l'égard des projets (10)** | **9,600,000** | **11,000,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 $ ..... | | |
| | | 1966–1967 ..... | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 5,000,000 | | |
| | | **Statutaire—Fonds pour stimuler la création d'emplois dans l'industrie dans certaines régions du Canada (Chap. 12, Statuts de 1965 et crédit 15g du ministère de l'Industrie, la Loi des subsides nº 2 de 1967) (10)** | **33,600,000** | **29,000,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 $ ..... | | |
| | | 1966–1967 1,151,759 | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 24,850,000 | | |
| | | **Statutaire—Paiements à l'Office d'expansion économique de la région atlantique à créditer au Fonds d'expansion économique de la région atlantique pour financer ou aider à financer des programmes et des projets envisagés en vertu de la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique (c. 10, Statuts de 1962-1963) (10)** | **33,024,000** | **33,000,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 $ 20,859,189 | | |
| | | 1966–1967 29,566,960 | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 30,000,000 | | |
| | | **Statutaire—Contribution fédérale au coût du programme de construction de grandes routes pour les provinces de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick, en conformité d'ententes conclues entre l'Office d'expansion économique de la région atlantique et les provinces susmentionnées. (Crédits du ministère des Transports 112, Loi des subsides nº 2 de 1966, et 95a, Loi des subsides nº 7 de 1967) (10)** | **17,077,000** | **22,000,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 $ 2,095,447 | | |
| | | 1966–1967 8,556,811 | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 22,000,000 | | |
| | | **Statutaire—Quote-part fédérale du coût de l'assistance spéciale à l'égard du logement et de l'aide au titre de la mobilité aux résidents de l'île Bell (Terre-Neuve). (Crédit 100a du ministère des Transports, Loi des subsides nº 7 de 1967) (10)** | **350,000** | **1,000,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965–1966 $ ..... | | |
| | | 1966–1967 ..... | | |
| | | 1967–1968 (estimation) 800,000 | | |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968-1969 | 1967-1968 | | 1968-1969 | 1967-1968 |
| | | | $ | $ |
| | | B—COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE | | |
| | | **Crédit 20—Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêts sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale** | | |
| | | MAINTIEN EN SERVICE ET ENTRETIEN DE PARCS, PROMENADES ET TERRAINS AVOISINANT LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX À OTTAWA ET À HULL, ENTRETIEN D'AUTRES PROPRIÉTÉS ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | |
| | | Bureaux de la direction | 415,000 | 335,000 |
| | | Finances et administration | 465,000 | 246,000 |
| | | Projets et dessins | 1,175,000 | 636,000 |
| | | Fonctionnement et entretien | 3,550,000 | 3,237,000 |
| | | Bien-être des employés | ..... | 216,000 |
| | | Subventions tenant lieu d'impôt | 475,000 | 390,000 |
| | | Matériel d'exploitation et de bureau | 120,000 | 130,000 |
| | | (12) | 6,200,000 | 5,190,000 |
| | | Moins—Recettes estimatives provenant de la vente de fournitures, de la location de matériel et de services rendus (13) | 250,000 | 210,000 |
| | | | 5,950,000 | 4,980,000 |
| | | Dépense Recette | | |
| | | 1965-1966 $ 3,968,633 $ 187,991 | | |
| | | 1966-1967 4,312,000 200,000 | | |
| | | 1967-1968 (estimation) 5,190,000 210,000 | | |
| | | INTÉRÊTS SUR DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN VUE D'ACQUÉRIR DES BIENS-FONDS DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE | | |
| | | Intérêts (12) | 3,980,000 | 3,970,000 |
| | | Moins—Recettes estimatives provenant du loyer de propriétés et d'intérêts (13) | 430,000 | 500,000 |
| | | | 3,550,000 | 3,470,000 |
| | | Dépense Recette | | |
| | | 1965-1966 $ 3,253,842 $ 513,373 | | |
| | | 1966-1967 3,770,000 550,000 | | |
| | | 1967-1968 (estimation) 3,970,000 500,000 | | |
| | | **Total du crédit 20** | **9,500,000** | **8,450,000** |
| | | Dépense Recette | | |
| | | 1965-1966 $ 7,222,475 $ 701,364 | | |
| | | 1966-1967 8,082,000 750,000 | | |
| | | 1967-1968 (estimation) 9,160,000 710,000 | | |
| | | **Crédit 25—Paiement à la Caisse de la Capitale nationale** (12) | **15,000,000** | **14,650,000** |
| | | Dépense | | |
| | | 1965-1966 $ 13,446,064 | | |
| | | 1966-1967 25,829,000 | | |
| | | 1967-1968 (estimation) 14,650,000 | | |

| Emplois (années-homme) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | B—COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (Suite) | | |
| | | (Répartition du personnel) | | |
| 1 | 1 | Président ($26,500) | | |
| 1 | 1 | Directeur général ($22,680) | | |
| | | Postes titularisés | | |
| | | Direction, sciences et professions | | |
| 2 | 2 | ($22,000 et plus) | | |
| 8 | 7 | ($18,000–$21,000) | | |
| 5 | 5 | ($16,000–$18,000) | | |
| 9 | 4 | ($14,000–$16,000) | | |
| 11 | 11 | ($12,000–$14,000) | | |
| 7 | 10 | ($10,000–$12,000) | | |
| 5 | 2 | ($8,000–$10,000) | | |
| 1 | 1 | ($6,000–$8,000) | | |
| | | Administration et service extérieur | | |
| 1 | | ($16,000–$18,000) | | |
| 2 | 3 | ($14,000–$16,000) | | |
| 9 | 6 | ($12,000–$14,000) | | |
| 6 | 5 | ($10,000–$12,000) | | |
| 12 | 10 | ($8,000–$10,000) | | |
| 8 | 6 | ($6,000–$8,000) | | |
| 1 | 2 | ($4,000–$6,000) | | |
| | | Technique, exploitation et services | | |
| 2 | 2 | ($10,000–$12,000) | | |
| 11 | 4 | ($8,000–$10,000) | | |
| 36 | 37 | ($6,000–$8,000) | | |
| 37 | 32 | ($4,000–$6,000) | | |
| 2 | 3 | (Moins de $4,000) | | |
| | | Soutien administratif | | |
| 7 | 7 | ($6,000–$8,000) | | |
| 37 | 39 | ($4,000–$6,000) | | |
| 28 | 15 | (Moins de $4,000) | | |
| | | Postes à salaires régnants | | |
| 368 | 417 | (Service continu) | | |
| 208 | 190 | (Emplois saisonniers) | | |
| 825 | 822 | | | |
| (721) | (739) | Effectif constant | | |

| Emplois (hommes-année) | | Détail des affectations | Montant | |
|---|---|---|---|---|
| 1968–1969 | 1967–1968 | | 1968–1969 | 1967–1968 |
| | | | $ | $ |
| | | C—SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP BRETON | | |
| | | **Statutaire—Paiements à la Société de développement du Cap Breton en vertu des articles 19 et 24 de la Loi sur la Société de développement du Cap Breton**.....(12) | **10,500,000** | |
| | | **Crédit 35—Versement à la Société de développement du Cap-Breton à affecter au paiement des pertes subies dans l'exploitation et l'entretien, durant l'année civile 1968, des exploitations de houille et autres entreprises acquises par la Société conformément à l'article 9 de la Loi relative à la Société de développement du Cap-Breton et, nonobstant l'article 31(2) de ladite loi, pour payer aux municipalités de l'île du Cap-Breton des subventions n'excédant pas une somme égale aux impôts que les municipalités auraient pu prélever au cours de l'année financière 1968 à l'égard des biens personnels de la Société si la Société n'avait pas été l'agent de sa Majesté**.....(12) | **20,000,000** | |
| | | **Crédit 40—Versements à la Société de développement du Cap-Breton, conformément aux modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, en vue de la rationalisation et de l'exploitation de la mine McBean, dans le comté de Pictou (Nouvelle-Écosse), et aux anciens employés de l'***Acadia Coal Company Limited* **ou à leur égard, ainsi que l'autorisation pour la Société de développement du Cap-Breton d'administrer et d'exploiter la mine McBean conformément aux conditions de l'accord intervenu entre la Société, la** *Pictou County Research and Development Commission* **et la** *Thorburn Mining Limited*.....(12) | **930,000** | |

| N° du crédit | Affectation | 1968–1969 | 1967–1968 | Changement | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Augmentation | Diminution |
| | | $ | $ | $ | $ |
| | EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE | | | | |
| | Généralités | | | | |
| L85 | Avances aux termes d'ententes conclues sous le régime de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique | 53,102,000 | 38,285,000 | 14,817,000 | |
| | Crédits non requis en 1968–1969 | ..... | 1 | ..... | 1 |
| | | 53,102,000 | 38,285,001 | 14,816,999 | |
| | Commission de la Capitale nationale* | | | | |
| L90 | Prêts à la Commission de la Capitale nationale, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale, sauf les biens-fonds acquis pour l'établissement de ce qu'on appelle communément la «ceinture de verdure» | 4,500,000 | 4,850,000 | ..... | 350,000 |
| L95 | Prêts à la Commission de la Capitale nationale pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale communément désignée sous le nom de la «ceinture de verdure» | 400,000 | 2,000,000 | ..... | 1,600,000 |
| | | 4,900,000 | 6,850,000 | ..... | 1,950,000 |
| | | 58,002,000 | 45,135,001 | 12,866,999 | |
| | SECRÉTARIAT D'ÉTAT | | | | |
| | Société Radio-Canada | | | | |
| L100 | Prêts à la Société Radio-Canada, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux fins de dépenses d'immobilisations | 25,000,000 | 30,398,000 | ..... | 5,398,000 |
| | Archives publiques | | | | |
| — | Crédit non requis en 1968–1969 | ..... | 22,500 | ..... | 22,500 |
| | | 25,000,000 | 30,420,500 | ..... | 5,420,500 |
| | TRANSPORTS | | | | |
| | Généralités | | | | |
| L105 | Prêts à la Commission du port de la rivière Fraser de la manière et selon les modalités et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil pour financer la reconstruction et le prolongement du quai | 1,395,000 | ..... | 1,395,000 | |
| — | Crédit non requis en 1968–1969 | ..... | 3,779,000 | ..... | 3,779,000 |
| | | 1,395,000 | 3,779,000 | ..... | 2,384,000 |

*Relevait auparavant du Ministre des Travaux publics

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

## PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

---

## SÉANCES DU MARDI 12 NOVEMBRE ET DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1968

---

Budget revisé des dépenses 1968-1969 de l'Expansion économique régionale y compris l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre; M. E. G. Blake, directeur des finances et de l'administration. *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur exécutif; M. James L. Miller, directeur de l'administration et secrétaire de l'Office.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29070—1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* [4] M. Alexandre Cyr

et MM.

[1] Breau,
Broadbent,
Comtois,
[5] Gauthier,
[3] Guay (*Lévis*),
Honey,
Korchinski,
LeBlanc (*Rimouski*),
Lessard (*Lac-Saint-Jean*),
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
Mazankowski,
McGrath,
Nystrom,
Roy (*Laval*),
[2] Smerchanski,
Stewart (*Marquette*),
Whiting—20.

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

[1] Remplace M. Corbin le 15 octobre, 1968.
[2] Remplace M. Brown le 30 octobre, 1968.
[3] Remplacé par M. Roberts le 21 novembre, 1968.
[4] Remplacé par M. Lefebvre le 21 novembre, 1968.
[5] Remplacé par M. Beaudoin le 21 novembre, 1968.

## ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 23 octobre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Breau soit substitué à celui de M. Corbin sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le MERCREDI 30 octobre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Smerchanski soit substitué à celui de M. Brown sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le JEUDI 21 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Roberts, Lefebvre et Beaudoin soient substitués à ceux de MM. Guay (*Lévis*), Cyr et Gauthier sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ:*

*Le Greffier de la Chambre des communes,*
ALISTAIR FRASER.



29070—1½

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 21 novembre 1968.

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respectueusement soumis,

*Le président,*
JOHN MORISON.

(Adopté le 25 novembre 1968)

(*Traduction*)

# PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 12 novembre 1968.

Le Comité permanent sur l'expansion économique régionale est convoqué à 11 heures du matin.

*Présents:* MM. Breau, Broadbent, Gauthier, Morison et Roy (*Laval*)—(5).

A 11 h. 20 du matin, faute de quorum, les membres se retirent.

Le JEUDI 21 novembre 1968
(2)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 11 h 05, sous la présidence de M. Morison.

*Présents:* MM. Breau, Comtois, Cyr, Gauthier, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lundrigan, MacDonald (*Egmont*), Mazankowski, McGrath, Morison, Roy (*Laval*), Smerchanski, Stewart (*Marquette*) et Whiting (14).

*Aussi présents:* MM. Marshall et Ritchie, députés.

*Assistaient à la réunion: Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. E. G. Blake, directeur des finances et de l'administration; *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur exécutif, et M. James L. Miller, directeur de l'administration et secrétaire de l'Office.

Sur la proposition de M. Whiting,

*Il est convenu* que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le président présente M. Blake, du ministère des Forêts et du Développement rural, et l'invite à présenter un exposé préliminaire au sujet de son ministère.

M. Blake traite des crédits du ministère et répond aux questions qu'on lui pose.

A la demande des membres, M. Blake fournit des détails au sujet du Fonds de développement économique rural, de l'ARDA; et des programmes destinés aux régions désignées mis en route depuis trois ans, par province. Il fournit en outre de plus amples renseignements au sujet de la note L 85—prêts, investissements et avances.

Sur la proposition de M. Lundrigan,

*Il est convenu* de reproduire ces données statistiques au compte rendu d'aujourd'hui. (Voir appendices A, B et C.)

M. Weeks, énonce ensuite les responsabilités et les fonctions des membres de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et répond aux questions qu'on lui pose à ce sujet.

A 13 h 10, l'interrogatoire étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

## TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

**Le jeudi 21 novembre 1968**

**Le président:** Messieurs, nous avons le quorum. Comme vous le savez tous, le temps presse, et j'espère que nous pourrons terminer notre travail ce matin, dans la période de temps qui nous a été allouée. Dans le moment, nous avons au calendrier cinq réunions au cours desquelles nous devons étudier les crédits du ministère. Il s'agit d'une tâche ardue, et il nous faudra donc procéder rapidement. J'espère qu'on proposera une motion visant à nous autoriser à siéger pendant les séances de la Chambre, de sorte que nous ayons un peu plus de liberté d'action.

**M. Comtois:** Je la propose.

La motion est adoptée.

**M. Lundrigan:** Quant à la question de savoir si le Comité doit siéger pendant les séances de la Chambre, on a parlé, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, du nombre de députés qui assistent aux séances de la Chambre. N'y a-t-il pas eu, à quelques reprises, la semaine dernière, des cas où la Chambre a dû suspendre ses séances, faute de quorum? Je me demande si nous ne pourrions pas consentir à ne nous réunir qu'en cas de nécessité absolue. Il y a un nombre assez considérable de comités qui siègent, et si nous empiétons sur le temps de la Chambre, il pourrait arriver que plusieurs députés ne puissent assister aux séances. Quand vous mentionnez que nous siégerons pendant les séances de la Chambre, dois-je comprendre que cela ne se fera qu'en cas d'absolue nécessité?

**Le président:** Je le crois. Nous serons de toute façon à court de temps. Mon but était tout simplement de nous assurer un peu plus de liberté d'action au cours de la première semaine de décembre, de sorte que, s'il nous faut plus de temps et que ce soit absolument nécessaire, ce temps supplémentaire nous soit accordé.

**M. McGrath:** Puis-je ajouter que vous devriez peut-être songer à considérer cette question de concert avec le comité de coordination, car actuellement ce comité siège en même temps que celui des transports et des communications. Soit dit en passant, le Comité des transports et des communications étudie ce matin les crédits du Conseil des ports nationaux. Nous sommes à recueillir les témoignages de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Ces deux questions sont d'un grand intérêt pour plusieurs députés de circonscriptions situées dans les provinces de l'Atlantique. Il est dommage, à mon sens, qu'il y ait eu conflit d'horaire dans ce domaine. Je dois vous dire que le comité des transports et des communications et le présent comité ont en commun beaucoup de choses qui intéressent au même titre les députés des deux extrémités du pays, et si nous pouvions aborder cette question de concert avec le comité de coordination pour essayer d'éviter...

**Le président:** Vous vous rendez compte, je crois, que c'est la première fois qu'il y a conflit d'horaire avec le comité des transports et des communications, et ce cas a été réglé.

Ce matin, nous avons avec nous M. Blake, directeur des finances et de l'administration du ministère des Forêts et du Développement rural, et M. E. P. Weeks, directeur exécutif de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. M. Blake se propose de nous donner une idée générale des structures de ce nouveau ministère. Je mets maintenant en délibération le crédit n° 1, et je vous cède la parole, monsieur Blake.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

A—Généralités—

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage... $17,887,200.

**M. E. G. Blake (Directeur des finances et de l'administration du ministère des Forêts et du Développement rural):** C'est dommage, messieurs, que nous devions entamer cette discussion avant que vous ayez eu l'avantage de prendre connaissance des observations générales que le ministre et le sous-ministre vous feront tenir sous peu.

Toutefois, je voudrais ce matin vous entretenir brièvement de la façon dont les prévisions budgétaires ont été préparées pour l'exercice financier de 1968-1969. Comme vous le savez, les structures du nouveau ministère ont été conçues en vertu de deux décrets. Le premier soustrayait à la compétence de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural la Direction des forêts et les services connexes, et le second transférait le reste de la section administrative et la Direction du développement rural dans les autres divisions du ministère, c'est-à-dire les directions et les

organismes. Ces derniers sont l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'Agence de développement régional, qui a été transférée du ministère de l'Industrie; la Direction des projets spéciaux a été transférée du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a été transférée du ministère de l'Agriculture. On a confié en même temps au ministre la responsabilité d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dont l'application relevait antérieurement du ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources naturelles. Comme vous le savez, la Commission de la capitale nationale et la Société de développement du Cap-Breton relèvent également de ce ministre, bien que ces deux organismes ne fassent pas partie de la structure administrative de notre ministère.

Les prévisions budgétaires ont été préparées sous la direction d'une équipe de travail présidée par des membres du Conseil du Trésor. Le montant de base en cause—comme en fait foi la page 424—affecté à l'administration, est de l'ordre de $17,887,200. Ce chiffre a été obtenu en tenant compte du montant résiduel de $819,000 qui figurait aux livres de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural; de l'allocation de $2,889,000 à la Direction du développement rural; du transfert d'un montant de $2,535,000 de l'Office d'expansion économique de la région atlantique; du transfert d'un montant de $1,138,000 du ministère de l'Industrie à l'Agence du développement régional; d'un montant de $480,000 de la Direction des projets spéciaux, et d'un montant de $9,925,000 de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, ce qui donne en tout un montant total de $17,887,200. Ont aussi été allouées en même temps que ce montant, des ressources de main-d'œuvre pour 1,741 années-hommes. Le détail de ces affectations est indiqué à la page 426.

**M. MacDonald (Egmont):** Avez-vous dit années-hommes?

**M. Blake:** Oui, j'ai bien dit années-hommes, car il s'agit de 1,741 années-hommes. C'est le terme utilisé pour établir l'ampleur de l'effectif.

Si je puis poursuivre, la deuxième partie comprend les projets et programmes mis en œuvre en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui ont été transférés intacts de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural.

**Une voix:** A quelle page trouve-t-on cela?

**M. Blake:** C'est à la page 427. Je crois que ces chiffres sont passablement exacts. Y a-t-il des questions?

Le crédit suivant est celui de l'Office d'expansion économique de la région atlantique que vous trouverez à la page 428, et dont le total se chiffre à $2,535,000. Je présume, puisque M. Weeks est présent, qu'il se fera un plaisir de répondre aux questions que vous auriez à poser à ce sujet.

**Une voix:** Maintenant, ou plus tard?

**M. Blake:** Aujourd'hui même. Je crois que le meilleur moment serait après l'étude des présents crédits.

Le crédit suivant est celui de l'Agence de développement régional, qui a été transféré du ministère de l'Industrie. Je crois que ce programme vous est également assez familier. Il n'y a rien de particulier à signaler au sujet des montants indiqués.

Les crédits de la Direction des projets spéciaux figurent à la page 430. Cette direction a été transférée du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Cet organisme dispose d'un personnel de 18 employés, et le montant du poste est de $480,300. Ce montant se rapporte principalement à la *Newstart Corporation*, et je crois que le directeur de cet organisme va discuter de ce crédit avec vous.

Au bas de la page 430, on trouve les crédits des projets d'irrigation et de conservation des eaux, qui sont compris dans ceux de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il s'agit d'un ensemble qui existe depuis longtemps. Y a-t-il des membres du Comité qui ont des questions à poser à ce sujet?

**M. McGrath:** Quand vous demandez s'il y a des questions à poser, présumez-vous que nous n'étudierons pas ces crédits poste par poste? La procédure que nous suivons ce matin est plutôt insolite.

**M. Blake:** Oui, nous disposerons de temps supplémentaire. S'il y a là quelque chose qui intéresse les membres du Comité, je vais m'assurer que les spécialistes qui doivent comparaître plus tard relativement à ces articles auront les réponses toutes prêtes à votre intention, ou il peut se faire que je puisse y répondre moi-même aujourd'hui.

**M. McGrath:** Je comprends.

**M. Blake:** Mais toutes ces agences seront représentées par leurs directeurs respectifs lors de réunions subséquentes.

**M. Smerchanski:** Est-ce que vela veut dire, alors, que la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies n'est plus administrée par le ministère de l'Agriculture?

**M. Blake:** Exactement. Elle a été transférée au ministère des Forêts et du Développement rural, qui deviendra le nouveau ministère du Développement régional.

**M. Smerchanski:** Est-ce pour le présent exercice financier?

**M. Blake:** Oui, cela est entré en vigueur le 12 juillet de cette année, en vertu d'un arrêté en conseil.

Messieurs, cela termine l'étude du crédit n° 1, au montant de 17 millions de dollars. Le crédit n° 5 concerne les travaux de construction. Là encore, je crois que ces questions seraient étudiées plus convenablement avec les autres témoins qui comparaîtront. Les premiers de ces crédits se trouvent au bas de la page 432. Les crédits plus importants, figurent au milieu de la page 433. Les 10 millions de dollars affectés à l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies y figurent également.

A la page 434 se trouve le crédit n° 10, Subventions, Primes et Versements selon le détail des affectations. Je désire d'abord appeler votre attention sur le premier poste, soit les contributions aux provinces pour 18 millions de dollars. Ce montant représente les versements en vertu du programme à frais partagés de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui relevait antérieurement de la Direction du développement rural.

**M. Carter:** Avez-vous le détail, par province, de ces affectations?

**M. Blake:** Par province?

**M. Carter:** Oui.

**M. Blake:** Oui, nous pouvons nous le procurer, je l'ai peut-être ici.

Non, je n'ai pas en main le détail de ces affectations, par province, mais je veillerai à ce que ces renseignements nous soient transmis.

Les autres versements de 8 millions de dollars représentent le montant qui n'a pas été affecté en vertu du programme à frais partagés; ils sont administrés par le bureau central d'Ottawa, et s'appliquent à un large éventail de projets de recherche comme le Service central de recherche de l'Inventaire des terres du Canada, qui est au sein même de la Direction. Est incluse dans ce montant la somme d'environ 1 million et demi de dollars affectée aux projets relatifs aux Indiens.

**M. MacDonald (Egmont):** Où est-ce? Je regrette...

**M. Blake:** Excusez-moi. Vous trouverez cela au haut de la page 434, à la deuxième ligne.

**M. MacDonald (Egmont):** Les autres 8 millions?

**M. Blake:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Quand vous indiquez le détail par province, peut-être pourriez-vous nous donner aussi le détail...

**M. Blake:** Un détail encore plus complet des 8 millions de dollars?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, quant au poste «Autres paiements», vous avez mentionné les projets relatifs aux Indiens. Comment cela se rattache-t-il au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

**M. Blake:** Ce sont des projets qui sont financés par la Direction du développement rural, et plusieurs sont reliés au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il existe une étroite collaboration au sujet du programme actuel entre les membres de la Direction du développement rural et ceux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**M. Smerchanski:** Le projet entrepris par la Direction du développement régional est tout à fait distinct pour autant que les dépenses et la nature du projet sont en cause.

**M. Blake:** Oui. La loi qui autorisait le financement des projets relatifs aux Indiens a été modifiée.

**M. Smerchanski:** Ces chiffres ne figurent donc pas dans les crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**M. Blake:** Oh non. La partie concernant les affaires indiennes est très distincte.

**M. Smerchanski:** Vous disiez qu'il s'agissait d'un million et demi, plus ou moins?

**M. Blake:** Il s'agit, pour cette année, d'environ 1 million et demi.

Le poste suivant, de 3 millions de dollars, est une prime au charbon de l'Est versée en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Vous connaissez sans doute l'objet de cette loi. Elle tend à permettre aux producteurs de charbon des Maritimes de produire de l'énergie à partir du charbon, à un prix comparable à celui des usines de l'Ontario.

L'autre poste important, de 1850 millions de dollars, a surtout trait aux *Newstart Corporations*, organismes relevant de la Direction des projets spéciaux. Il y a normalement quatre entreprises *Newstart* qui fonctionnent. On s'attend que deux autres commenceront à fonctionner cette année.

**M. Mazankowski:** Auriez-vous l'obligeance de donner plus de détails sur le programme *Newstart*?

**M. Blake:** Le programme *Newstart*? Monsieur Page, le directeur, en discutera en profondeur avec vous, mais en somme on voudrait établir une entreprise, ayant un mandat de quatre ans, dans les régions où le besoin se fait sentir d'assister les personnes sous-douées ou qui ne peuvent trouver un emploi continu. Le Métis indien est un bon exemple. Au fait, l'entreprise la plus active est celle qui fonctionne actuellement dans le Nord de l'Alberta.

**M. Breau:** Pourriez-vous nous fournir une liste des mises en chantier qui ont été lancées en vertu de ce programme? Vous dites qu'il n'y en a que quatre?

**M. Blake:** Il y en a quatre. Actuellement il y en a qui fonctionnent en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, et nous avons l'intention d'en lancer deux nouvelles cette année, une au Nouveau-Brunswick et une au Manitoba.

**M. Carter:** Allez-vous dans une province à la demande du gouvernement provincial?

**M. Blake:** Oui. Selon une entente générale, il y aura une de ces entreprises dans chacune des provinces du Canada.

**M. Carter:** Il faut que la demande vienne de la province?

**M. Blake:** Oui, et il faut qu'il s'agisse d'une région désignée.

**M. MacDonald (Egmont):** Il y en a une qui fonctionne dans l'Île du Prince-Édouard. Je crois que vous avez, par mégarde, oublié de la mentionner. Elle fonctionne dans la circonscription de Kings.

**M. Blake:** Oui. Il y en a en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, et dans l'Île du Prince-Édouard.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous avez oublié le Nouveau-Brunswick.

**M. Blake:** Oh je m'excuse, je voulais dire cinq.

**M. McGrath:** A quel degré ce programme serait-il coordonné avec l'Office d'expansion économique de la région atlantique? Je pense actuellement à certaines régions particulières qui intéressent l'Office d'expansion économique de la région atlantique, comme Bell Island (Terre-Neuve), qui est évidemment située dans une région admissible au programme *Newstart*, et pourtant rien n'a encore été fait dans ces parages.

**M. Blake:** Eh bien, je ne puis dire combien étroite a été la liaison dans le passé. Évidemment la structure tout entière de ce ministère est de fondre ces programmes dans un tout commun, mais je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Je sais pourtant qu'une des conditions requises c'est qu'il faut qu'il s'agisse d'une région désignée.

**M. McGrath:** Je crois que la province tout entière est une région désignée.

**M. Blake:** Ces entreprises sont mises sur pied en principe pour une durée de quatre ans. On leur accorde un octroi de planification de $150,000 pour permettre d'établir l'entreprise durant une période de temps au cours de laquelle un directeur senior est employé à court terme pour prendre charge du programme. Elles fonctionnent pour une période de trois ans, et on leur alloue à cet effet la somme de $450,000. A la fin de la troisième année, l'entreprise devrait avoir raisonnablement réussi. La quatrième année lui permet de se détacher et de poursuivre son activité indépendamment, du moins on l'espère.

**M. Mazankowski:** Ce que nous considérons ici c'est le projet industriel.

**M. Blake:** Oui. Celui qui figure au haut de la page 435—

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, avant de laisser cette page—la question des «Versements en conformité des ententes autorisées par le gouvernement», et ainsi de suite, est-elle raccordée aux programmes provinciaux, ou si la province requiert ces fonds et qu'on les lui verse tout simplement, après quoi elle applique les dispositions du programme?

**M. Blake:** Ce programme, évidemment, a été lancé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et au moment où il est devenu évident pour les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre qu'un besoin d'activité industrielle se faisait sentir dans cette région, le programme *Newstart* était la solution indiquée pour lancer quelque projet à ce moment-là. Il s'est tenu une discussion conjointe entre les provinces et le ministère, laquelle conduisit à l'établissement d'une entreprise *Newstart*.

**M. Smerchanski:** Y a-t-il actuellement chevauchement de cette activité avec ce que font les provinces relativement à leur programme de formation dans les régions désignées?

**M. Blake:** Oh non, ce travail est complètement fondu avec le programme provincial.

**M. Smerchanski:** Est-ce exact?

**M. Blake:** Oh oui.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, puis-je poser une question qui, je suppose, est à-propos pour la plupart des membres du Comité. Existe-t-il de la documentation qui établit la coordination entre les diverses tâches de ce nouveau ministère et donne, par exemple, une brève définition des entreprises *Newstart*? Nous connaissons ce programme et il nous est passablement familier, mais il faudrait qu'on nous le décrive en détail, et qu'on nous dise où il fonctionne, de sorte que nous en ayons une certaine vue d'ensemble.

A ce moment même, par exemple, une bonne partie de ce que nous discutons nous vient d'autres ministères. J'aimerais savoir, par exemple, comment je puis communiquer avec le ministère du Développement régional pour appeler son attention sur certains besoins de la région atlantique, dont je viens, de façon à ce qu'il s'intéresse à cette région. Je pense, par exemple, aux régions désignées, et je suis sûr que tous les députés ne savent pas quelles régions sont désignées, de quelle

façon ils peuvent bénificier de la loi, et comment ils peuvent communiquer avec le ministère et faire des représentations utiles à partir d'une certaine connaissance de la situation.

Est-il possible aux députés ici présents, ou au ministère, de nous présenter un exposé à point et succinct sur la nature de ce ministère, quels programme relèvent de sa compétence, où ils fonctionnent et ce qu'ils accomplissent?

**M. Blake:** Non. Comme je l'ai mentionné dans l'introduction à mes observations, il est très malheureux que nous ayons dû commencer vers le chapitre III aujourd'hui, mais je suis assuré qu'au moment où le ministre se sera entretenu avec vous, et que le sous-ministre vous aura indiqué les grandes lignes du ministère, on vous aura transmis la plupart de ces renseignements. Ces renseignements seront déposés au Comité.

**M. Lundrigan:** On nous transmettra sans doute certains de ces renseignements, mais, par exemple, le ministre n'a pas le temps de venir ici et de nous dire ce que le programme *Newstart* réalise, où il fonctionne, de nous entretenir sur certains projets qu'il compte actuellement entreprendre, sur les dispositions législatives à cet effet, et sur certaines autres choses. Ce à quoi je pense est peut-être un peu compliqué, mais cela résumerait tout.

**Le président:** Je ne crois pas que de tels renseignements soient disponibles en bloc.

**M. Lundrigan:** Non, je ne le crois pas.

**Le président:** Je sais que certains renseignements sont disponibles au sujet du programme *Newstart*, et je communiquerai avec le ministre et le sous-ministre afin d'établir s'il est possible de réunir certains renseignements qui pourront nous être utiles la semaine prochaine.

**M. Lundrigan:** Merci, monsieur le président.

**M. MacDonald (Egmont):** De quelle façon coordonnez-vous ces programmes puisque plusieurs d'entre eux se rapportent aux mêmes situations? Peut-être, en l'abordant sous un autre angle, . . . on l'a déjà mentionné dans certaines des questions . . . existe-t-il un instrument, ou avez-vous établi un système, en vertu duquel ces divers programmes, il en existe environ neuf, je pense, au ministère, et non seulement au ministère, mais nous savons qu'il en existe d'autres dans divers ministères, ne relevant pas directement de l'administration de l'Expansion économique régionale, en vertu duquel ces divers programmes sont l'objet d'une coordination réelle, de façon à éviter tout chevauchement, ou ce qui s'est produit déjà, une rivalité considérable entre un programme qui tente d'atteindre un but et un autre programme avec des fins et des méthodes bien différentes?

**M. Blake:** Le ministère a évidemment accordé à ce problème un intérêt considérable. C'est probablement le sujet de discussion le plus important et je préférerais laisser à M. Kent le soin d'en traiter. Je suis convaincu qu'il donnera des réponses satisfaisantes.

**M. MacDonald (Egmont):** Je vais certainement le demander à M. Kent, et aussi à M. Marchand, et peut-être à M. Weeks, mais je voudrais bien connaître votre point de vue d'administrateur... sauf erreur vous êtes responsable des finances et de l'administration...

**M. Blake:** C'est bien ça.

**M. MacDonald (Egmont):** ...très spécialement, comment cela se rattache à vos responsabilités administratives, parce que nous devrons obtenir nombre de réponses pour rétablir la vraie situation.

**M. Blake:** Bien, comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes en face actuellement d'une collection de pièces de monnaie différentes, qui se trouvaient dans différents ministères, et qui ont été ramassées et jetées dans la même boîte. Les prévisions budgétaires de 1969-1970 qui font actuellement l'objet de l'étude de la part du Conseil du trésor recueilleront ces monnaies différentes et en feront une vraie collection. Nous en dresserons un programme, ou deux, ou trois, d'après l'évolution du ministère à l'appui de ces différents domaines et en application de ces programmes; nous allons réunir et consolider les différents sujets dont nous parlons ici et nous espérons faire disparaître au moins le double emploi et certainement toute rivalité entre des programmes.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous parlez de ce qui va se produire à l'avenir. Pour le moment, je suppose...

**M Blake:** En 1969-1970.

**M. MacDonald:** C'est bien ça, mais pour le moment, tout fonctionne de façon temporaire.

**M. Blake:** Assez bien. Encore une fois, je ne veux pas m'immiscer dans l'aspect politique, mais nous suspendons, retardons et retenons ces programmes qui, d'après nous, ne recevront pas un grand encouragement du nouveau ministère, et nous encourageons une évolution normale, et même un peu supérieure à la normale, des programmes que nous croyons devoir aller de l'avant. Sans loi pertinente, sans approbation officielle, nous ne pouvons pas aller bien loin, mais nous tentons de fondre ces programmes et de les diriger dans le sens qu'adoptera, pensons-nous, finalement le ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Pouvez-vous indiquer quels programmes sont retardés et quels programmes sont encouragés, si je peux m'exprimer ainsi?

**M. Blake:** Nous encourageons modestement le programme Nouveau départ, qui, croyons-nous, correspond à de vrais besoins. On a aussi accordé un soin particulier à l'Office d'aménagement régional et aux programmes d'encouragement. En même temps, nous marquons le pas au sujet du Programme de rétablissement agricole des Prairies, qui a terminé quelques projets plus importants et réévalue sa position et son rôle vis-à-vis du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources.

**M. MacDonald (Egmont):** Il y a deux ou trois programmes que vous n'avez pas mentionnés, comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique et le Fonds de développement économique rural. Où en êtes-vous à leur sujet?

**M. Blake:** Ici encore, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, dont M. Weeks vous parlera dans quelques instants, et les programmes du Rétablissement agricole des Prairies et du Fonds de développement économique rural, qui constituent probablement les deux programmes les plus parallèles de notre ministère, sont ceux qui font l'objet de l'étude la plus attentive. De fait, nous discutons avec les représentants du Conseil du Trésor, cet après-midi, la façon la plus efficace de fondre ces deux programmes.

**M. MacDonald (Egmont):** Il est donc sage de dire, à ce moment, qu'il n'existe ni augmentation, expansion ou encouragement de ces programmes, et qu'il n'y en aura pas tant que vous n'aurez pas décidé de leur orientation ni de leur coordination.

**M. Blake:** Le programme général du ministère, et encore une fois, ne me laissez pas parler comme si j'étais ministre, ce que nous voyons aujourd'hui, nous a été légué en 1968-1969. Les augmentations financières en 1969-1970 actuellement à l'étude indiquent un léger accroissement d'environ 50 millions de dollars, et c'est une évolution normale avec un peu de l'encouragement dont nous venons de parler.

A part ça, je dirais que 1971 et 1972 seront des années d'une augmentation importante en vertu d'un programme accepté. En conséquence, nous coordonnons nos efforts cette année et nous restons cois, et nous reprenons de l'accélération l'an prochain. L'année suivante, je crois que les programmes seront réellement en état de progresser.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je retourner un peu en arrière, parce que je m'intéresse particulièrement au problème de coordination qui existe actuellement. Il est intéressant, je crois, de savoir quels programmes sont accélérés et lesquels sont retardés. Quels sont les mécanismes fonctionnant actuellement et qui permettent que les décisions prises et les renseignements disponibles au sujet de ces décisions soient communiqués aux autres...

**M. Blake:** Voulez-vous dire à l'intérieur du ministère?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui.

**M. Blake:** La première chose à faire était de réunir sous un seul toît les différents services, de sorte que, au moins, nous puissions fonctionner en un seul endroit. Deuxièmement, nous avons annulé toutes les délégations de pouvoirs afin qu'aucune décision importante ne se prenne sans le consentement du sous-ministre, ce qui, évidemment, crée un surcroît de travail formidable pour cet homme. C'est un bon moyen, cependant, de s'assurer que tout est canalisé vers une seule autorité.

A toutes les deux semaines, nous tenons des réunions d'administration où nous groupons et discutons nos problèmes communs. Nous tentons de nous assurer qu'il n'y aura ni conflit ni double emploi et, de cette façon, nous tentons de grouper les données en un programme unifié.

**M. MacDonald (Egmont):** On m'a dit que des gens poursuivaient des phases de recherches différentes utiles à ces programmes divers. Y a-t-il une coordination quelconque?

**M. Blake:** Seulement dans la mesure où nous rassemblons les renseignements en un seul dossier central. Nous n'avons lancé aucune recherche dont nos agences principales n'ont été informées et qui n'a reçu leur approbation à l'effet qu'elle correspond à nos besoins à longue échéance.

**M. MacDonald (Egmont):** A-t-on accéléré certaines de ces recherches ou certains aspects de ces recherches?

**M. Blake:** A ce moment, je dirais non. Je crois que nous attendons le moment où la structure du ministère sera approuvée, les fonctionnaires supérieurs nommés et que ceux-ci, à leur tour, en viennent à une décision au sujet de la direction du ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Je vous remercie; je m'excuse que l'interruption se soit prolongée.

**M. Marshall:** J'ai passé une heure, avant hier, avec M. Saumier qui m'a détaillé tout ce qui se fait dans la région atlantique et je pense, monsieur MacDonald, que si nous pouvions l'amener à une réunion privée...

**M. MacDonald (Egmont):** Il témoignera probablement devant le Comité.

**M. Blake:** Oui, il le fera.

**M. Marshall:** Il sait tout. Il m'a dit tout ce que je voulais savoir au sujet des provinces de l'Atlantique. J'avais oublié de le mentionner.

**M. Blake:** Je suis sûr que le Comité recueillera tous les renseignements qu'il désire de la part des témoins spécialistes qui viendront, des différents services.

Messieurs, si je peux poursuivre, l'autre crédit important est mentionné au haut de la page 435, c'est le Fonds de développement économique rural, au montant de 9.6 millions.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, au sujet de ce programme, comment ces fonds se relient-ils à l'ARDA? Existe-t-il quelque coordination entre ces deux domaines?

**M. Blake:** La direction du développement rural administre les programmes ARDA et FRED. Elle est dirigée par M. Saumier dont on vient de parler, et, naturellement, ces programmes sont sous la responsabilité des mêmes personnes.

**M. Smerchanski:** Je ne voudrais pas discuter ici de politique, mais il appert que, dans la province du Manitoba, il y a des projets de l'ARDA qui n'ont pas été achevés, et on leur a ajouté un projet FRED, surimposé à un projet ARDA, et parce que l'on a eu des difficultés et que ce n'était pas pratique, on en a blâmé le gouvernement fédéral. Pourtant, la décision et l'administration finales, et l'achèvement du projet, au palier des plans et devis, incombent à la province.

Je crois qu'il s'agit d'une accusation bien injuste à l'endroit de la politique fédérale et il devrait certainement exister un droit de regard au sujet des décisions provinciales afin d'assurer la coordination nécessaire. Je pense qu'il y a un grand gaspillage d'argent et d'efforts qui, avec une coordination appropriée, ne se produirait pas.

**M. Blake:** Je suis sûr que vous connaissez les bureaux consultatifs mixtes et les agences de FRED et les autres groupes qui se rapportent aux programmes ARDA et FRED, ce qui constitue évidemment un effort pour grouper les travaux fédéraux et provinciaux et les fondre ensemble à des fins communes. ARDA et FRED ne sont évidemment pas similaires mais parallèles. De toute façon, je préférerais que les commentaires à ce sujet viennent de M. Saumier.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, M. Blake est le directeur aux finances et à l'administration et il y a un point qui me frappe plus particulièrement.

Ainsi, en vertu du programme FRED, nous avons un crédit de 10 millions. Peut-être que je lis mal les prévisions budgétaires, mais je trouve un total de 154 millions alors que l'an dernier il s'agissait de 157 millions. On nous parle beaucoup de disparités régionales et du travail du ministère. D'après moi, c'est bien un ministère où les gens de certaines parties du Canada souffrent d'une vraie disparité. Cela ne s'applique pas nécessairement aux provinces de l'Atlantique; ce pourrait être le cas du Canada central, du Nord canadien, de l'Ouest canadien, et ainsi de suite. C'est un ministère qui, nous l'espérons, s'attaquera au problème de front, et fera quelque chose au sujet des difficultés régionales. Ce qui m'inquiète sans cesse est la rareté des fonds à dépenser en vertu des programmes mixtes du ministère. Ce ne sont évidemment pas les prévisions des années 1969-1970, quand le ministère commencera réellement à fonctionner...

**M. Blake:** Non.

**M. Lundrigan:** ...mais y aura-t-il une augmentation importante des fonds alloués à ce ministère ou serons-nous encore obligés d'administrer plusieurs programmes mixtes avec à peu près les mêmes ressources?

**M. Blake:** Les domaines où nous tenterons d'augmenter nos dépenses l'an prochain sont essentiellement les programmes de FRED et d'ARDA. J'ai déclaré que nous désirons une augmentation de 50 millions environ, soumis évidemment à l'approbation du Conseil du trésor, et la majorité, je dirais de 43 à 45 millions consacrés à ce domaine; le reste couvrira les dépenses plus petites d'administration et autres sujets du même ordre. Mais le gros de nos dépenses l'an prochain sera dans ce domaine.

**M. Lundrigan:** Nous pouvons donc nous attendre à des changements importants dans la structure financière du ministère, tout particulièrement en ce qui a trait au programme de FRED?

**M. Blake:** Oui. Comme nous le savons tous, il y a un sujet important à l'étude touchant l'Île du Prince-Édouard, qui s'il est accepté, deviendra un programme de FRED, et, évidemment, cela constituera un crédit important.

**M. Lundrigan:** Vous avez dit 50 millions...

**M. Blake:** Oui. Il s'agit évidemment d'un estimé conservateur de ce que seront les besoins ultimes.

**M. Lundrigan:** Nous avions un individu, bien connu à Terre-Neuve, qui faisait toutes sortes de révélations il y a environ deux mois au sujet des 170 millions dépensés par année dans une seule partie de la province. Je crois que ces renseignements devraient être connus afin que nous puissions apporter les corrections qui s'imposent. En d'autres termes, le ministère ne sera pas le moyen d'éliminer toutes les disparités régionales des provinces non plus que les disparités régionales du Canada. Des gens ont pensé que nous étions littéralement pour recevoir un demi-milliard de dollars, les verser dans cela et attaquer les problèmes de front, quand, en réalité, cela va y être intégré, au lieu de s'attaquer au problème immédiatement.

**M. Blake:** Je crois que nous abordons un aspect très vaste de la politique et je préférerais qu'il soit exposé par le sous-ministre. Je suis sûr qu'il en causera avec vous plus tard

**M. Marshall:** Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose à ce sujet? Le 19 août, on a annoncé que trois quarts de milliard de dollars seraient consacrés à un programme de FRED à Terre-Neuve. Deux semaines plus tard, on a annoncé qu'un milliard serait dépensé à Terre-Neuve. Le chiffre est passé de trois quarts de milliard à un milliard en deux semaines. On dit maintenant que 305 millions de cet argent seraient dépensés sur la côte ouest, au rythme de 30 millions par année. On indiquait spécifiquement ces montants sous les chapitres: instruction, routes, tout ce que vous pouvez imaginer. Je pense que c'est une idée formidable, mais qu'elle en est la véracité.

**M. McGrath:** Monsieur le président, puis-je demander à M. Marshall qui a fait cette annonce.

**M. Marshall:** Le premier ministre de la province. Les gens ont commencé à espérer mais j'ai découvert depuis qu'un important programme se dessine mais qu'il va prendre deux ans. D'après l'annonce, ces travaux devaient commencer cet automne. En réalité, ils devraient être commencés actuellement. Auriez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

**M. McGrath:** Je pense que ce à quoi M. Marshall veut en venir est ceci: comment peut-on contrôler cet usage insensé des fonds de FRED. Ce n'est évidemment pas réaliste, cela ne peut pas l'être de mentionner trois-quarts de milliard de dollars, ou un milliard d'un seul souffle. Qui, en réalité, veille à l'exécution des programmes de FRED? L'initiative en est-elle fédérale ou provinciale?

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, nous discutons les prévisions en utilisant les chiffres qui ont été donnés par quelqu'un. Je crois qu'il s'agit d'une situation imaginaire et que nous en demandons trop à notre témoin en sollicitant ses commentaires.

**M. Marshall:** Monsieur le président, des milliers de gens ont entendu cette annonce et ils viennent me voir et me demandent quand nous recevrons notre part.

**M. McGrath:** Il n'y a rien d'hypothétique à ce sujet, monsieur le président. Tout ce que nous voulons savoir est qui possède l'initiative, dans les cadres de FRED, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial?

**M. Marshall:** On a ajouté que le gouvernement fédéral paierait 82 p. 100 des frais, pas 80, mais 82 p. 100.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je poser une autre question en rapport avec FRED? Nous avons demandé plus tôt un état détaillé par provinces des fonds de l'ARDA. Je me demande si nous pouvons obtenir des détails identiques ici parce qu'il y a des fonds de consacrés à FRED au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Si nous pouvions avoir une idée de la façon dont l'argent sera dépensé, dans un avenir aussi éloigné que possible, cela nous aiderait à calculer nos engagements et aussi nos projets en vertu de ces programmes. Peut-être n'avez-vous pas ces renseignements ici aujourd'hui mais vous pourriez nous les communiquer au bon moment.

**M. Blake:** Je pourrais vous en donner une idée approximative, mais je doute que nous l'ayons par province. Je n'ai pas de tables ni de résumé complet à vous fournir sur les chiffres consacrés aux provinces. Le nord-est du Nouveau-Brunswick et Macnaquac recevront environ 3 millions, le projet entre-lacs du Manitoba, 5 millions, Québec, Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, 2 millions supplémentaires. Cependant cette étude est déjà disponible en totalité et je suis sûr que M. Saumier peut en discuter avec vous en vous donnant les détails pour chaque province, projet, rôle et genre de programme.

**M. MacDonald (Egmont):** Au point de vue pratique, ces chiffres que vous mentionnez sont bien inférieurs à ce qui avait été annoncé.

**M. Blake:** Nous ne pouvons évidemment pas en être tenus responsables.

**M. MacDonald (Egmont):** Je partage bien votre point de vue, mais pour en revenir aux questions soulevées par M. Marshall et M. McGrath, je crois que les chiffres qui sont fournis sont souvent trompeurs en ce sens qu'ils peuvent comprendre non seulement des fonds dépensés déjà en vertu de ces programmes mais également d'autres montants globaux que l'on dépense déjà mais qui sont simplement réalloués. Je crois que cela peut être trompeur parce que cela encourage les gens à caresser des espoirs—peut-être qui ne sont même pas dans leurs meilleurs intérets —des espoirs de choses qui ne se produiront certainement pas dans la proportion qu'ils voudraient leur donner. Quand on voit les chiffres véritables des subventions, ils sont d'une proportion infinitésimale en comparaison des chiffres qui ont déjà été cités.

**M. Blake:** Les programmes ARDA et FRED expliquent clairement quelles sommes seront dépensées durant les cinq prochaines années, de quelle façon, etc. On trouve aussi des détails au sujet des allocations provinciales de façon que chaque province connaisse la totalité des fonds disponibles chaque année. C'est alors la responsabilité du ministère de mettre en œuvre les projets qui correspondront aux

programmes ARDA et FRED, et de les commencer. Il y a donc des renseignements en abondance de disponibles pour les provinces au sujet des montants qui leur sont alloués. Si des déclarations erronnées sont faites, nous n'y pouvons pas grand-chose. Les programmes ARDA et FRED sont fournis en détail et les provinces participantes les comprennent certainement très bien.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, pourrions-nous faire imprimer dans les procès-verbaux les chiffres répartis pour chaque province?

**Le président:** Oui.

**M. Blake:** Je vais m'assurer que ces renseignements sont disponibles.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Je vous en remercie.

**M. Blake:** Vous faites allusion au programme ARDA, au programme FRED, ou aux deux?

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Aux deux.

**M. Blake:** Je vais m'assurer que vous obteniez les renseignements.

**M. Mazankowski:** Monsieur le président, je m'inquiète un peu des réductions apportées au programme de rétablissement agricole des Prairies. Vous avez déclaré que la plus grande partie des travaux de ce genre était terminée. Je crois qu'il y a encore foule de petits projets à exécuter. La commission pense-t-elle que ces réductions résultent du fait que le programme est presque terminé, ou s'il y a quelque autre idée non avouée au sujet de ces réductions.

**M. Blake:** Je ne connais pas tellement bien ce programme de rétablissement agricole des Prairies, puisqu'il s'agit d'un nouveau ministère pour moi, mais je sais qu'il existe trois projets principaux, le barrage Gardner, évidemment constituant le plus important, qui sont terminés. Je pense que le réservoir Shelbourne en est un autre; et je ne me rappelle pas le nom du troisième. Les réductions que j'ai soulignées indiquent simplement l'intégration de ces trois immenses entreprises.

Les prévisions des frais d'immobilisation et d'administration pour l'an prochain sont légèrement inférieures aux dépenses encourues l'année précédente.

**M. Mazankowski:** Je constate qu'au sujet de l'utilisation des eaux, je crois que c'est . . .

**M. Blake:** Excusez-moi; parlez-vous de 1968-1969 par rapport à 1967-1968 ou de l'année en cours par rapport à l'année prochaine?

**M. Mazankowski:** Je parle de 1967-1968 par rapport à 1968-1969.

**M. Blake:** Bien.

**M. Mazankowski:** La tranche du budget consacrée à l'aménagement des cours d'eau a pratiquement diminué de moitié.

**M. Blake:** Excusez-moi. Quelle page avez-vous?

**M. Mazankowski:** La page 433: Aménagement des cours d'eau, $1,157,000 en 1968-1969 contre $2,430,000 en 1967-1968.

**M. Blake:** Je regrette, mais je ne dispose pas de ces renseignements. Vous pourrez cependant en parler à M. Fitzgerald lorsqu'il se présentera devant le Comité.

Messieurs, si vous le permettez, je vais passer au poste suivant, Méthodes visant à stimuler l'emploi dans le domaine de l'industrie, $33,600,000. Il s'agit du Programme de l'Office de développement régional, qui vous sera expliqué par le commissaire, M. Lavigne.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, que fait-on pour faire connaître les régions désignées, les critères de sélection employés et les renseignements qui pourraient constituer le stimulant nécessaire?

Il s'agit d'un programme d'encouragement. S'efforce-t-on de le faire connaître afin que les gens sachent que telle localité du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario, par exemple, est une région désignée et qu'ils en connaissent la nature?

**M. Blake:** Vous remarquerez que cette année on a consacré $54,000 aux expositions et à la publicité. Une partie des services professionnels et spéciaux est constituée par des études qui permettront de mieux atteindre la population. Nous espérons d'ailleurs consacrer une plus grande partie du budget de 1969-1970 à ce poste.

Des 33 millions de dollars disponibles, je pense que $8,700,000 iront aux programmes actuellement en cours. Nous entreprenons cette année de nouveaux programmes dont le coût est évalué à 26 millions de dollars; nous avons réservé un montant de $1,700,000, car ces programmes ne seront pas tous réalisés. Cela donne un total de $33,600,000.

Les trois postes suivants, messieurs, sont statutaires et se rapportent à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Dans ce domaine, je m'en remets au docteur Weeks.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je poser une autre question au sujet du point soulevé par M. Lundrigan?

Avez-vous dit que l'on déposerait une liste donnant les régions désignées qui existent actuellement au pays et les critères de sélection utilisés?

**M. Blake:** Oui. Ces renseignements peuvent être obtenus facilement et je suis assuré que nous pourrons vous les fournir. Je veillerai à ce que cela soit fait. Vous voulez dire une liste donnant les régions désignées et les normes de sélection employées?

**M. MacDonald (Egmont):** Précisément.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je voudrais aussi savoir comment ce montant de 33 millions de dollars sera partagé entre les provinces.

**M. Blake:** Une décomposition par province?

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Oui.

**M. Blake:** Il ne reste qu'un seul poste, messieur; c'est celui du prêt, à la page 580.

**M. McGrath:** Auparavant, monsieur le président, quand aurons-nous l'occasion d'étudier en détail le budget des dépenses du programme du FRED?

**Le président:** Je ne peux vous répondre sur ce sujet, monsieur McGrath, avant que le sous-comité ne se soit réuni. Dès que je me serai entretenu avec M. MacDonald, le représentant du NPD et M. Gauthier, je verrai si nous pouvons y consacrer un certain temps.

**M. Blake:** Veuillez maintenant vous reporter, messieurs, au prêt L85 de $53,102,000, en haut de la page 580. Il s'agit d'avances ou de prêts consentis en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Ce programme relevait du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et c'est la Commission d'énergie du Nord canadien qui en assurait auparavant l'application.

Fondamentalement, ces avances sont accordées aux sociétés productrices d'énergie des provinces Maritimes pour leur permettre de construire des centrales électriques alimentées au charbon, des lignes de transmission et des têtes de ligne.

Les conditions générales des ententes sont les suivantes: les accords visant les centrales valent pour une période de trente ans, ceux qui portent sur les lignes de transmissions et les têtes de ligne valent pour une période de 40 ans, et le taux d'intérêt est déterminé par le ministère des Finances.

**M. Smerchanski:** Tous ces prêts et avances de capitaux sont remboursables?

**M. Blake:** C'est juste.

**M. Lundrigan:** Serait-il possible d'avoir une liste des bénéficiaires de ces prêts?

**M. Blake:** Oui. Je regrette cependant de ne pas l'avoir apportée, mais il est possible d'obtenir un relevé par province et par centrale.

**M. Lundrigan:** Comment pouvons-nous avoir accès à ces renseignements? Peuvent-ils être déposés ou annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

**M. Blake:** Oui; je peux remettre le document au président, qui l'annexera au compte rendu d'aujourd'hui.

**Le président:** Bien; peut-être voudriez-vous proposer qu'il soit annexé au compte rendu?

**M. Lundrigan:** J'en fais une proposition.

**Des voix:** Convenu.

Proposition adoptée.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur Blake, vous dites que ceux qui utilisent l'énergie houillère, plutôt qu'une autre sorte d'énergie, peuvent plus facilement assurer l'expansion de leurs installations productrices d'électricité. Est-ce exact? Je me demande si ce ne sont pas les seuls qui peuvent y arriver.

**M. E. P. Weeks (directeur exécutif de l'Office d'expansion économique de la région atlantique):** Monsieur le président, je pourrais peut-être souligner en passant que le rôle de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique ne se limite pas à celui qu'a indiqué M. Blake concernant le $1.05. Un des principaux objectifs de cette loi est d'encourager l'octroi de prêts visant les lignes de transmission et les centrale thermiques.

Au début, l'aide se limitait aux centrales qui utilisaient le charbon, mais cela a changé par la suite. Les centrales qui emploient le pétrole bénéficient aussi de ces prêts.

**M. MacDonald (Egmont):** Dans un autre domaine, accorde-t-on des prêts, en vertu de cette loi, à des fins de recherche, par exemple sur les ressource énergétiques du bassin du Minas, ou pour exploiter d'autres sources d'énergie? Il pourrait s'agir, par exemple, de l'aménagement de Mactaquac ou d'un autre du même genre. S'intéresse-t-on à ce domaine?

**M. Weeks:** Puis-je répondre à cette queston, monsieur le président, car il se trouve que je fais partie de la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique. Ce domaine ne relève pas de la loi mentionnée précédemment: il s'agit d'une question distincte et c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'occupe de ce crédit en ce qui regarde le travail de recherche présentement effectué par le bureau d'étude.

**M. MacDonald (Egmont):** Cette question relève encore du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Envisage-t-on de la confier au ministère du Développement régional, car il me semble qui'l s'agit d'une partie intégrante de tout programme d'envergure entrepris dans ce contexte.

**M. Weeks:** Si vous le permettez, monsieur le président, je ferai une autre observation. Les études entreprises par la Commission du programme de l'énergie marémotrice de l'Atlantique doivent être terminées vers le milieu de 1969. Ainsi, je pense que la situation apparaîtra sous un jour nouveau, monsieur MacDonald, lorsque le résultat de ces études sera connu.

**M. MacDonald (Egmont):** Je vous remercie.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, au sujet des frais d'immobilisation de 53 millions de dollars, de quelle façon le subside de 20 millions de dollars, mentionné à la page 438, pour l'expansion de l'exploitation du charbon, se rattache-t-il aux centrales thermiques qui utilisent le charbon comme source de chaleur? Ce subside sera-t-il considéré comme visant le charbon employé par ces centrales ou n'y a-t-il aucun rapport?

**Le président:** Je me demande si nous ne pourrions pas remettre cette question à mardi. Les gens de la Devco seront alors ici et je pense qu'ils pourront vous donner une réponse exacte.

**M. Smerchanski:** Je vous remercie.

**M. Blake:** J'ai terminé, monsieur le président.

**Le président:** Docteur Weeks.

**M. Weeks:** Monsieur le président, messieurs. Je vous donnerai d'abord un bref aperçu concernant l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'histoire de sa création, son rôle et ses réalisations, le tout très brièvement et en mentionnant quelques chiffres importants. Je suis assuré que vous voudrez avoir de plus amples précisions concernant ces chiffres. Pour le moment, permettez-moi de replacer les choses dans leur contexte.

Comme vous le savez tous, la loi, dans sa forme première, fut adoptée en décembre 1962. Le directeur exécutif, qui se trouve être celui qui vous parle, a été nommé le 1er mars 1963. La loi fut d'abord modifiée en juillet 1963; un des principaux changements apportés fut la création d'un fonds de 100 millions de dollars. Le nombre des membres passa aussi de 5 à 11. La loi fut de nouveau modifiée en juillet 1966: le fonds fut alors augmenté de 50 millions de dollars.

L'Office compte présentement 11 membres, dont trois viennent des trois provinces les plus importantes de l'Atlantique et deux de l'Ile-du-Prince-Édouard. Le président actuel est M. Ian MacKeigan, d'Halifax.

Ces personnes ne sont pas rémunérées et je voudrais profiter de l'occasion pour leur dire comment j'apprécie leur travail. J'ai œuvré à leurs côtés depuis le mois de mars 1963 et je puis témoigner de leur dévouement et de leur abnégation; leurs antécédents les ont préparés à représenter non seulement leur province mais divers aspects de l'activité économique. Ils ont toujours placé les intérêts de leur province au-dessous des intérêts de la région. Je veux profiter de l'occasion pour saluer mes collègues de l'Office.

Je dois souligner que ces hommes nous ont permis d'établir un contact vital avec les régions. Je crois qu'ils méritent de grands éloges: sans recevoir aucune rémunération, ils ont consacré leur temps à cette œuvre et ont toujours apporté des propositions constructives. Ils ont fait preuve, à mon avis, d'une grande largeur d'esprit.

Une des fonctions de l'Office consiste à recommander au ministre des projets et des programmes visant à favoriser l'essor économique et, si ces projets sont approuvés par le Conseil du Trésor et le gouvernement, à en assurer la réalisation. A cette étape de l'exécution, l'Office doit travailler en collaboration avec les autres organismes fédéraux et provinciaux. En somme, il ne se contente pas de faire des recommandations, mais il passe à l'action.

L'Office a aussi pour rôle de s'occuper de planification économique en collaborant avec le Conseil économique du Canada. Une autre de ses fonctions consiste à coordonner, lorsqu'il y a lieu, le travail des autres ministères fédéraux et organismes provinciaux concernant certains problèmes particuliers. Quelques-uns d'entre vous ont peut-être remarqué qu'un pont a été construit récemment à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. J'ai été chargé de coordonner les activités du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial relativement à la construction de ce pont.

Enfin, il appartient à l'Office de s'occuper de questions spéciales. M. McGrath a mentionné le cas de Bell Island. Comme il n'est pas sans le savoir, j'ai participé d'une certaine façon, en tant que directeur exécutif de l'Office, à la réalisation de ce programme. Dernièrement, une des initiatives de l'Office a remporté, je pense, un vif succès: il s'agit de la campagne que nous avons organisée, afin de stimuler l'exportation dont un des élements, la foire de Springfield, a été bien accueilli par toutes les personnes intéressées. Nous nous occupons actuellement de préparer la visite prochaine de représentants du monde du commerce en provenance de diverses provinces des Caraïbes.

Je vais maintenant vous indiquer quels sont les fonds mis à la disposition de l'Office d'expansion économique de la région atlantique; je ne devrais pas dire mis à la disposition, car il faut évidemment que les recommandations soient approuvées par le Conseil du Trésor. Les fonds sont les suivants: le fonds de 150 millions de dollars de l'Office, un fonds statutaire de 55 millions de dollars pour l'aménagement des routes, qui a fait l'objet d'un statut spécial, un fonds de $1,750,000 pour l'aide dans le domaine de l'habitation, j'en reparlerai, et dans celui de la mobilité à Bell Island, et un fonds de 2 millions de dollars, qui représente un transfert spécial en faveur du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui a choisi de prendre en main l'entreprise Dosco de Sydney. Cela donne un total de $208,750,000.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, où ces chiffres figurent-ils? Apparaissent-ils dans le budget des dépenses?

**M. Weeks:** Le budget ne vous donnera pas un tableau indiquant les fonds mis à la disposition de l'Office, mais vous y trouverez les crédits votés pour l'Office; vous verrez, aux divers endroits appropriés, quels montants ont été accordés pour le fonds, pour les crédits statutaires, pour Bell Island et pour la Dosco.

La question qui vous vient ensuite naturellement à l'esprit a sans doute trait à nos réalisations. Au 31 octobre 1968, nous avions engagé 189 millions de dollars et dépensé 117 millions de dollars.

Je pourrais dire que l'Office a résolu dès le début de ne pas attendre les résultats des études entreprises pour s'attaquer à certains problèmes qui exigeaient de toute évidence une solution, c'est-à-dire certains domaines où la voie était clairement tracée. L'Office a réalisé qu'il ne pouvait passer trois ou quatre années à établir des plans sans passer à l'action. Nous avons donc décidé de nous attaquer aux problèmes les plus urgents, ceux qui appelaient de toute évidence une solution et au sujet desquels il était impossible de se tromper tout à fait.

Je vais vous indiquer les principaux domaines où nous avons œuvré. Je vous en expliquerai d'abord la nature et, si vous le désirez, je pourrai ensuite vous donner des chiffres.

Une des choses que nous avons constatées dès le début, c'est que les provinces de l'Atlantique avaient besoin d'une plus grande quantité d'énergie à des taux raisonnables. Heureusement, deux régions très importantes, celle de Macnaquac au Nouveau-Brunswick et celle de Bay d'Espoir à Terre-Neuve, avaient déjà fait l'objet d'un travail technique et d'études de base assez complets. Nous nous sommes donc tournés vers ces deux régions et nous avons conacsré 20 millions de dollars à chacune d'elles.

Je désire souligner que les 20 millions de dollars affectés à l'aménagement de Macnaquac, au Nouveau-Brunswick, ne représentait probablement qu'environ un sixième du coût total. A Terre-Neuve, c'était probablement un cinquième. Dans cette dernière province, nous avons aussi cru nécessaire d'aider à convertir le courant de 50 cycles en courant de 60 cycles; nous avons accordé un montant de 4 millions de dollars pour les transformateurs.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, cette contribution de 20 millions de dollars a-t-elle été versée sous forme de capital ou bien pour financer une étude?

**M. Weeks:** Non, il s'agit d'un subvention directe versée par tranches selon le travail fait.

**M. Smerchanski:** C'était une subvention directe qui n'avait aucun rapport avec les dépenses en immobilisations?

**M. Weeks:** Bien, cette subvention a été accordées pour les dépenses en immobilisations.

**M. Smerchanski:** C'est bien, mais était-elle remboursable?

**M. Weeks:** Non, c'était une subvention inconditionnelle.

**M. Smerchanski:** Seulement par curiosité, monsieur le président, quelle influence cela aura-t-il sur le prix du kilowatt produit par ces deux centrales par rapport au prix demandé avant leur construction et qu'adviendra-t-il lorsque les deux centrales...

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je croyais que nous devions écouter l'exposé du docteur Weeks et poser ensuite les questions. Nous avons tous des questions portant sur des points précis.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, j'attendrai.

**M. Weeks:** Sans entrer dans les détails pour le moment, je dirai que nous avons œuvré dans le domaine de l'énergie. Nous avons versé de l'argent pour la centrale de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Nous avons aussi affecté 4.3 millions de dollars à l'aménagement d'un cable sous-marin. Enfin, l'idée première était d'en faire un cable sous-marin, mais on s'en servit par la suite comme raccordement. Je suis disposé à m'expliquer sur cette question, si cela s'impose.

Nous avons aussi jugé que la question du transport exigeait une attention spéciale de notre part. J'ai déjà mentionné qu'on nous avait alloué un montant de 55 millions de dollars pour l'aménagement des routes. Nous avons pensé que pour suivre le progrès, les provinces de l'Atlantique devaient posséder de meilleures grand-routes. Dans ces provinces, comme les représentants de cette région le savent très bien, un des principaux problèmes est celui du dégel des routes au printemps. Il ne sert pas à grand-chose d'essayer d'implanter une économie industrielle s'il faut interdire la circulation sur les principales artères, disons, pendant un mois ou six semaines, au cours du dégel du printemps. Nous avons donc cherché à rendre les grand-routes reliant les villes carrossables à longueur d'année.

Un autre problème qui nous a paru appeler une solution urgente est celui des provisions d'eau, spécialement pour les conserveries de poisson, car l'établissement de normes plus rigoureuses concernant la qualité de l'eau avait placé un grand nombre de ces conserveries dans une situation où elles auraient été obligées de fermer leurs portes si des mesures n'avaient été prises pour amélio-

rer la qualité de l'eau utilisée. Nous nous sommes donc intéressés à cette question.

Nous avons aussi jugé que pour compléter la structure, c'est-à-dire pour réaliser notre objectif, qui doit être de travailler à l'expansion de l'économie en créant un milieu matériel amélioré, il nous fallait voir à ce que des parcs industriels existent dans diverses régions importantes. Nous avons pensé qu'il devait y avoir des changements, en général, dans ce domaine, mais que ces programmes devaient être entrepris conjointement de manière à éviter que les régions ne considèrent l'établissement d'un parc industriel comme un élément de prestige. Dans les régions plus importantes, nous avons supporté le tiers du coût de ces entreprises, dans quelques-unes des régions moins importantes, nous avons versé la moitié de l'argent nécessaire, mais nous avons suivi le principe général énoncé précédemment.

Nous avons aussi pensé qu'il y avait un autre domaine qui présentait peut-être un caractère moins urgent, mais qui méritait également notre attention: celui de la recherche et de l'encouragement à entreprendre des études supérieures reliées à la recherche. Nous avons établi des laboratoires à Halifax et à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. De plus, dans le but d'assurer la possibilité de faire certaines hautes études spécialisées dans une région où elles pourraient être le plus utiles pour répondre aux besoins immédiats, nous avons contribué à la création d'une école des arts et métiers à l'Université *Memorial*, à Terre-Neuve.

Voilà les principaux domaines où s'est exercée notre activité, du moins en ce qui regarde les réalisations précises. Comme vous le savez sûrement, nous avons consacré une grande part de nos énergies à des études générales et je suis disposé à donner plus de précisions à l'occasion des réponses aux questions qui me seront posées. Je vous ai exposé, messieurs, les grandes lignes de la situation.

**Le président:** Merci. Monsieur Breau, vous êtes le premier en liste.

**M. Breau:** Docteur Weeks, ma première question a trait au transport par les grand-routes. Je vais parler du Nouveau-Brunswick, mais la situation est probablement la même pour les autres provinces de l'Atlantique. Les efforts de l'Office d'expansion économique de la région atlantique ont grandement profité à mon comté en ce qui regarde les routes, les ponts et les autres services publics. On a fait des études sérieuses et du bon travail réglé à point. Cependant, comment l'Office voit-il la position du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait au transport par les grand-routes? Songe-t-il à diminuer l'écart qui existe entre l'état des grand-routes au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et je parle aussi des ponts?

**M. Weeks:** Monsieur le président, je parlerai d'abord du Nouveau-Brunswick. Nous avons aidé à financer trois programmes visant à construire des grand-routes au Nouveau-Brunswick. Nous avons versé 10 millions de dollars pour le premier, dont trois millions provenaient du fonds, 9 millions en vertu du deuxième accord et 7.5 millions en vertu du troisième accord. Au début, le premier accord était de 75-25, le deuxième, de 50-50 et le troisième, de 75-25, le droit de passage étant exclu dans les trois cas.

Or, vous savez probablement que le Nouveau-Brunswick, conjointement avec les trois autres provinces, a demandé à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, au mois d'avril, de participer à un programme s'étendant sur une période de dix ans et, en plus, de lui accorder certains crédits pour l'année 1968-1969. Aucune mesure n'a été prise jusqu'ici, l'Office ayant demandé de lui laisser le temps d'étudier plus à fond le programme en question, car les crédits sollicités exigent d'importants déboursés.

En réponse à votre question concernant l'état actuel du réseau routier du Nouveau-Brunswick, je dirais que cette province n'est pas encore en mesure d'affirmer que la situation est satisfaisante. Je crois qu'il faudra encore beaucoup de travail pour en arriver là, mais je ne saurais dire quel en sera le mode de financement.

**M. Breau:** Je tenais à soulever cette question car, ainsi que vous le savez probablement, le Nouveau-Brunswick destine environ le tiers de ses disponibilités budgétaires à la construction des routes.

**M. Weeks:** En effet, je suis bien au courant des problèmes routiers du Nouveau-Brunswick.

**M. Breau:** Docteur Weeks, ma seconde question concerne l'expansion économique. Vous avez dit que l'une de vos fonctions était de favoriser l'expansion économique. Nonobstant le fait qu'un nouveau ministère soit en voie d'organisation, ce sont les mêmes personnes qui soumettront des idées et des mémoires, et la plupart de vos membres sont des hommes d'affaires. Est-ce qu'on s'est mis d'accord sur un objectif quelconque en matière d'expansion économique? Est-ce que ce sera l'industrie secondaire, le tourisme ou une concentration des fournisseurs du gouvernement fédéral? En d'autres termes, le gouvernement fédéral encouragera-t-il ses fournisseurs à s'établir dans cette province? A-t-on déjà opté en faveur d'un objectif quelconque? Ainsi que vous le savez, le Nouveau-Brunswick multiplie ses efforts, et il en est de même de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard.

**M. Weeks:** Pour reprendre un peu ce qu'a dit M. Blake devant le Comité, nous devons tenir pour acquis que, pendant l'année 1969-1970, on tentera de faire une synthèse des analyses et des opinions qui ont été préparées par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et des travaux accomplis par le FODER, l'ARDA et les autres organismes de planification économique, afin de formuler une stratégie générale pouvant être adoptée par le nouveau ministère. En face de ces faits nouveaux, je ne crois pas que je serais en mesure de vous exposer la manière dont l'OEERA voit la situation, mais je puis vous assurer que tout le travail déjà accompli par l'OEERA servira à formuler cette nouvelle synthèse dont jailliront les objectifs généraux en 1969-1970.

**M. Breau:** Oui, je comprends cela, mais l'Office a-t-il décidé au préalable, l'an dernier ou il y a deux ans, par exemple, quelle devait être la priorité, l'industrie secondaire ou le tourisme?

**M. Weeks:** Je dirais, d'une façon générale, qu'il ne se trouvera pas une seule et unique solution à ce problème fort complexe; c'est plutôt un ensemble de mesures qui sera adopté.

Il faudra promouvoir l'industrie secondaire sans, toutefois, oublier le tourisme. Il faudra, en outre, rendre les industries primaires plus efficaces. Je crois que nous devrons tenir pour acquis que la voiture ne sera pas traînée par un seul cheval. Il faudra une action concertée dans tous les domaines.

**M. Breau:** Je comprends cela, mais il y a toujours un cheval qui est plus gros que les autres.

**M. Weeks:** Je ne puis rien dire à ce sujet. Je suppose que monsieur MacDonald me questionnera au sujet de la planification, et je n'ai donc pas tout dit ce que j'avais à dire.

Il faut comprendre que les études portant sur la planification sont justement sur le point d'être terminées. Il faudra les discuter jusque dans le moindre détail avec les provinces, afin d'en arriver à des conclusions qui représenteront l'ensemble des opinions du fédéral, des membres de l'OEERA et des provinces. Cela revient à dire qu'il m'est impossible de répondre à votre question en ce moment.

**M. Breau:** J'ai une brève question à vous poser. Je ne sais pas si la réponse sera brève...

**M. Weeks:** Je m'excuse, monsieur le président, si je semble m'exprimer avec verbosité.

**M. Breau:** Que pensez-vous de la coordination qui existe actuellement entre les ministères du fédéral et ceux des provinces, en ce qui concerne le développement économique du Nouveau-Brunswick, par exemple?

**M. Weeks:** Dans le cas de l'OEERA, je puis vous dire que nous entretenons des relations très étroites avec tous ces gens, autant sur le plan personnel, ce qui est très important en ce domaine, que sur le plan officiel. Je connais très bien personnellement tous les intéressés et, dans certains cas, j'ai même voyagé avec eux.

**M. Breau:** Est-ce que les plans relatifs à...

**M. Weeks:** Je crois que nous pouvons compter qu'il existera une coordination encore plus complète, au fur et à mesure que chaque partie poursuivra son œuvre.

Ainsi que vous le savez, ceux qui s'intéressent à l'expansion économique du Nouveau-Brunswick mènent actuellement une étude relative à la création d'un complexe industriel. Au fait, je dois rencontrer aujourd'hui même les experts-conseils qui examinent cette question.

**M. Breau:** Leurs efforts s'exercent-ils dans le même sens que ceux du gouvernement fédéral et de l'OEERA?

**M. Weeks:** Il est peut-être un peu trop tôt pour dire si les conclusions seront exactement les mêmes, mais les consultations sont fréquentes, et je rencontrerai leurs experts-conseils aujourd'hui même.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je voudrais, en tout premier lieu, exprimer l'espoir que nous aurons une autre occasion de nous entretenir plus longtemps avec le docteur Weeks. J'espère, également, que l'exubérance de l'Office d'expansion économique de la région atlantique est le miroir de celle du Dr Weeks. Son enthousiasme à l'égard du travail accompli par l'Office m'a beaucoup impressionné. Ce qui m'impressionne beaucoup moins, toutefois, c'est le montant alloué à l'Office pour mener à bien ce travail, mais c'est toujours le cas lorsque nous traitons avec le gouvernement.

J'ai une question de caractère général à poser. Est-ce que l'inspiration de l'OEERA lui vient en majeure partie d'Ottawa ou de la région de l'Atlantique?

Ainsi que vous le savez, on a dit depuis quelques mois, et c'est l'avis d'au moins un groupe au sein du gouvernement, que l'inspiration, le travail et les activités de l'OEERA devraient tirer leur origine de la région de l'Atlantique plutôt que d'Ottawa. Pouvez-vous nous en dire quelque chose?

En second lieu, y a-t-il quelque chose de concret indiquant dans quelle mesure l'OEERA sera graduellement aboli et incorporé à d'autres sortes de programmes?

**M. McGrath:** Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais poser la même question, mais plus succinctement. Pour quelle

raison l'OEERA ne s'est-il pas établi à Halifax?

**M. Weeks:** Je pourrais peut-être répondre à ces questions selon l'ordre dans lequel elles ont été posées.

On me demande, en premier lieu, si l'inspiration du travail de l'OEERA vient d'Ottawa ou de la région même de l'Atlantique. Je puis dire que les membres de l'OEERA, et en particulier son président, ont toujours mis beaucoup d'énergie et d'enthousiasme à ce travail. Pour être équitable, je dois ajouter que mon propre personnel s'est beaucoup dépensé et a fait preuve d'un grand enthousiasme. Je voudrais saisir cette occasion pour leur rendre l'hommage qui leur est dû. Dans de nombreux cas, leur enthousiasme les a portés à faire beaucoup plus que leur devoir.

En réponse à votre question, je dois dire que l'inspiration vient des deux.

• 1225

Vous vouliez ensuite savoir pourquoi l'OEERA ne s'était pas établi dans la région de l'Atlantique. Il est évident que les deux localités présentent chacune ses avantages particuliers. Dans la pratique, il s'agissait de déterminer la manière la plus efficace de mettre nos projets à exécution. Vu que nous devons constamment travailler en collaboration avec les autres agences du gouvernement fédéral, il était beaucoup plus facile, au point de vue administratif, de faire ce travail à Ottawa plutôt qu'à Halifax, par exemple.

Une autre raison dont il est peut-être difficile d'évaluer l'importance, mais qui n'en est pas moins réaliste, c'est de savoir où situer l'OEERA dans la région de l'Atlantique. Bien qu'il soit peut-être un peu difficile de voyager d'Ottawa vers cette région, il n'est pas toujours facile de se rendre d'un endroit à l'autre en partant de Fredericton, de Moncton, de Halifax ou de Saint-Jean. Il s'agissait là d'une difficulté pratique dont nous avons dû tenir compte.

Après avoir considéré ces difficultés de déplacement et d'administration, nous avons cru, tout au moins c'était ma propre opinion, que dans la pratique il était extrêmement important de pouvoir se déplacer rapidement. Il nous fallait donc être en mesure de nous mettre en rapports avec certaines agences fédérales, dans le plus bref délai possible. C'est ce qui m'a porté à voter, en quelque sorte, en faveur de l'établissement de notre administration centrale à Ottawa.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, la question était fort complexe, et beaucoup de temps pourrait être employé...

**M. Weeks:** Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais dire en manière de parenthèse que vous avez posé une troisième question concernant l'avenir de l'OEERA. Je ne veux pas répondre à cette question car elle ne relève pas de ma compétence.

**M. Lundrigan:** Je vous remercie, docteur Weeks, et j'ai une autre question plus précise à vous poser.

Vous avez parlé de certains projets de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et, en particulier, de fournir de l'eau douce aux usines de traitement du poisson. Un autre membre, de mes amis, a mentionné quelque chose au sujet des priorités de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Il a aussi indiqué que l'Office viendrait en aide à l'école de génie de l'une des universités de la région, grâce à des subsides aux recherches.

A-t-on également songé à faire des immobilisations de capital, relativement à d'autres aspects du développement humain?

**M. Weeks:** Oui. Les membres de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, car ce sont eux qui font les recommandations, nous présentons bien des données et des mémoires, mais ce sont eux qui font les recommandations, les membres, dis-je, ont décidé, exception faite des domaines auxquels j'ai déjà fait allusion, de n'adopter aucune mesure avant que la division de la planification de l'Office n'ait terminé les études qu'elle mène actuellement sur l'éducation.

Je partage votre avis que l'éducation est une chose extrêmement importante, et ce que nous ferons dans ce domaine devra être considéré à la lumière des autres priorités. En dernière analyse, la question la plus importante que notre nouveau ministère devra étudier, et je suis certain que M. Blake sera d'accord, est celle des priorités.

**M. Lundrigan:** Je sais que l'OEERA a accordé beaucoup d'attention à la recherche, et certains de mes collègues y ont même collaboré. J'espère que la recherche recevra enfin l'attention et la priorité qu'elle mérite car, ainsi que nous le savons tous, elle est la clef du succès.

Toutefois, voici une question encore plus particulière. L'Université *Memorial* de Terre-Neuve a-t-elle cherché à obtenir de l'OEERA pour son école de médecine une subvention semblable à celle de l'école de génie?

**M. Weeks:** Nous n'avons reçu aucune demande en ce sens.

**M. Lundrigan:** Êtes-vous d'avis qu'il s'agirait essentiellement d'une entreprise analogue et qu'elle devrait peut-être recevoir le même genre de priorité?

**M. Weeks:** Ici encore, il s'agit d'une question de priorités. Nous serons peut-être forcés de tenir compte du fait que les fonds disponibles seront limités. La province et le gouvernement fédéral ont peu d'argent disponible. C'est donc à la lumière de cette insuffisance

de ressources que nous devrons établir les priorités.

Je voudrais mentionner autre chose, monsieur le président, relativement à l'Université *Memorial*. Avant d'accorder une subvention de $3 millions à l'école de génie de l'Université *Memorial*, l'Office avait décidé en principe, et cela était très logique, qu'il ne devrait accorder son appui qu'à des établissements de recherches appliquées et, de préférence, au niveau de l'instruction supérieure conduisant au doctorat, bien qu'il y ait eu quelques exceptions à cette règle. En principe, cette aide ne devait être accordée qu'à une couple de centres comme Halifax et Fredericton où les échanges sont possibles entre les différentes disciplines. La raison pour laquelle l'Office a pris des mesures particulières dans le cas de l'Université *Memorial*, c'est qu'il reconnaissait que cette université était peut-être dans une situation particulière, et que Terre-Neuve aurait un besoin particulièrement pressant d'ingénieurs au cours de la prochaine décennie. C'est donc avec beaucoup de prudence que l'Office s'est engagé dans ce domaine de l'assistance à l'Université *Memorial*, et je dois dire qu'avant d'aller plus loin, l'Office veut attendre une nouvelle évaluation des études entreprises par son personnel dans le domaine de l'éducation.

**Le président:** Monsieur Smerchanski?

**M. Smerchanski:** Docteur Weeks, pour revenir à la question du subside accordé relativement à la mise en valeur des ressources en énergie électrique, quel sera le pourcentage approximatif de la réduction des taux? Vous avez dit qu'il en résulterait un approvisionnement suffisant d'électricité à un taux raisonnable. Quel était le taux avant cette subvention, et quelle réduction a-t-il subi après que cette subvention eût été accordée à l'égard d'un nouvel aménagement hydro-électrique ou d'une centrale alimentée par le charbon?

**M. Weeks:** Je crois que vous soulevez là une question très intéressante. Je crois qu'il me serait très difficile de répondre à cette question car vous supposez une situation qui existait avant et une situation qui existait après. Il est très, très difficile de répondre à cette question car chaque commission provinciale établit son propre barème de prix en tenant compte de divers coûts de production de l'électricité. Les taux varient selon l'intensité de la consommation, et sont différents dans le cas des usagers achetant de grandes quantités d'électricité à prix ferme, ainsi que dans le cas de l'usage domestique. Je crois qu'il existe quatre catégories différentes d'usagers, et je ne pourrais répondre à votre question que d'une manière très générale en disant que, sans aucun doute, nos efforts ont contribué à augmenter l'approvisionnement d'électricité et à donner ainsi aux commissions d'électricité une flexibilité qu'elles n'auraient pas eue autrement, particulièrement pour fournir l'électricité à ceux dont la consommation est intensive. Je ne puis cependant vous donner un chiffre exact.

**M. Smerchanski:** A titre de question supplémentaire, monsieur le président, je voudrais savoir si c'est l'une de ces nouvelles centrales qui ont permis l'extraction par fusion de phosphore élémentaire à Terre-Neuve?

**M. Weeks:** Si vous le permettez, je répondrai à votre question en disant qu'il ne fait aucun doute que n'eût été la mise en valeur de la baie d'Espoir, et veuillez remarquer que je l'ai prononcé correctement, il n'aurait pas été possible de fournir les 125,000 kilowatts qui sont actuellement destinés à l'usine de phosphore de Long Harbour. Quant au prix de l'électricité fournie à l'*ERCO*, il s'agit là d'une question qui a été négociée par la Commission d'énergie de Terre-Neuve et du Labrador, et à laquelle nous n'avons pris aucune part.

**M. Lundrigan:** Est-ce que je peux poser une question supplémentaire? En d'autres termes, le gouvernement fédéral n'exerce aucun contrôle, car après qu'il eut donné $20 millions, la province a donné l'électricité.

**M. Weeks:** Non, mais l'une des clauses générales du contrat souscrit par la commission d'énergie stipule que le taux de l'électricité doit refléter l'aide que nous avons accordée à la province, mais elle ne mentionne explicitement aucun taux.

**M. Smerchanski:** J'ai une autre question à poser au D[r] Weeks. La question a trait à l'établissement de vos parcs industriels dans les provinces Maritimes. Dans les cas où les frais sont partagés avec la province, leur permettez-vous de construire des lignes de transmission, des réseaux de distribution et des voies d'accès à ces parcs industriels, au titre des transports ou de l'énergie hydro-électrique, par exemple, auxquels titres vous pourriez leur accorder des subventions. Est-ce là le programme auquel vous faites allusion?

**M. Weeks:** Non. Prenons le cas d'une ville comme Saint-Jean, Halifax ou Dartmouth. Nous estimons que les coûts devraient comprendre le coût du terrain et des services, ainsi que celui des rues situées dans le parc même, mais non celui des voies d'accès conduisant au parc. N'oubliez pas que nous ne contribuons qu'un tiers du coût total.

**M. Smerchanski:** Alors, est-ce que les voies d'accès seraient comprises dans le cas des subventions que vous accordez au titre des transports?

**M. Weeks:** En règle générale, notre politique générale des transports ne s'applique

qu'aux routes à grande circulation. Il y a eu quelques exceptions à cette règle, ainsi que M. MacDonald le sait bien, dans le cas de certaines routes donnant accès à des ports de pêche sur l'île du Prince-Édouard.

**M. Smerchanski:** Le concept d'accès s'applique-t-il également aux réseaux de transmission et de distribution de l'électricité?

**M. Weeks:** Nous avons très peu touché à ce domaine des subventions à la distribution de l'électricité. Nous l'avons fait dans un cas particulier, à Amherst. Nous avons fait le raccord Amherst-McCann à titre d'encouragement à une industrie d'Amherst, mais en règle générale nous n'avons pas touché à ce domaine.

**M. Smerchanski:** Merci, docteur Weeks.

**M. McGrath:** Monsieur le président, les comités siègent habituellement une heure et demie, et je me demande si nous allons lever la séance dès maintenant ou continuer jusqu'à une heure.

**Le président:** Il ne reste que vous-même, M. MacDonald et M. Marshall, et si vous voulez bien continuer à poser vos questions, nous ajournerons à une heure.

**M. McGrath:** Je me reporte à une question supplémentaire que j'ai posée à la suite de l'une des questions de M. Lundrigan. Quel niveau décide si l'Office doit demeurer à Ottawa ou aller établir son administration centrale dans la région de l'Atlantique? Traditionnellement, les administrations régionales sont habituellement situées à Halifax ou à Moncton. La tendance actuelle semble se préciser en faveur de Halifax. Est-ce là votre propre décision, docteur Weeks, ou est-ce une décision du gouvernement?

**M. Weeks:** Je crois qu'une telle décision serait prise à la suite d'une recommandation des membres de l'Office. Je suis dans une situation un peu anormale, peut-être, étant à la fois au service de l'Office et payé par le gouvernement fédéral, mais je crois que cette décision serait prise sous forme de recommandation des membres de l'Office.

**M. McGrath:** Mais ne seraient-ils pas influencés, dans une large mesure, par votre propre opinion sur cette question?

**M. Weeks:** C'est possible, jusqu'à un certain point. J'aimerais croire, monsieur McGrath, qu'ils m'écouteraient parler. Reste à savoir s'ils tiendraient compte de mon opinion.

**M. McGrath:** Docteur Weeks, je ne veux pas entrer dans le domaine des politiques du gouvernement, mais je me demande si vous pourriez nous expliquer le crédit de $2 millions destiné au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je crois qu'il se rattache à l'entreprise de la Dosco à l'île du Cap-Breton.

**M. Weeks:** C'est juste, monsieur.

**M. McGrath:** Et peut-être pourriez-vous y ajouter une explication du crédit de 1.75 million de dollars relatif à la situation de Bell Island.

**M. Weeks:** Oui.

**M. McGrath:** Il existe un lien entre les deux, en ce sens qu'il s'agit de deux anciennes entreprises de la Dosco, toutes deux abandonnées par ces pirates.

**M. Weeks:** Sans faire aucune observation sur la question de la piraterie en général, monsieur, je dirais que dans le cas des $2 millions accordés au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, il s'agissait d'une subvention unique, ayant pour but d'aider le gouvernement provincial à renflouer la Sisco, la *Sydney Steel Corporation,* et cette contribution devait aider à régler les problèmes de réorganisation et de relancement de la corporation. Il s'agissait donc d'une simple subvention.

**M. Smerchanski:** Je ne veux pas vous interrompre, mais ce montant ne vient-il pas des $20 millions?

**M. Weeks:** Non, il s'agit d'un crédit spécial de $2 millions. La situation à Bell Island, ainsi que le sait bien M. McGrath, est beaucoup plus compliquée. Je puis dire à cet égard que la subvention de $1,750,000 visait un double but. En premier lieu, nous voulions venir en aide aux personnes forcées de quitter l'île et d'abandonner leur maison, car il était évident que la valeur marchande de ces maisons serait à peu près nulle après la fermeture de la mine. Il a été décidé que ces personnes recevraient $1,500 en quittant l'île. Les trois quarts de ce montant seraient versés par l'Office et la maison serait cédée au gouvernement provincial.

**M. McGrath:** Le montant serait de $1,500, qu'il s'agisse d'une maison de $40,000 ou d'une...

**M. Weeks:** Oui, c'est un taux uniforme.

**M. McGrath:** ...ou d'une cabane de $5,000.

**M. Weeks:** C'est juste, mais je ne voudrais pas exprimer d'opinion personnelle quant à savoir si ce montant est suffisant.

**M. McGrath:** Me permettez-vous de vous interrompre, docteur. Est-ce que le comité spécial désigné pour administrer ce fonds vous a demandé de faire augmenter ce montant?

**M. Weeks:** Non, nous n'avons pas reçu de requête formelle.

Puis-je simplement ajouter qu'en vertu du programme spécial, dont 75 p. 100 du coût sont assumés par la CDA et 25 p. 100 par la province, entre 350 et 375 maisons (je n'ai pas les chiffres exacts) ont été achetées.

La seconde partie de ce programme consistait à aider surtout les ouvriers retraités et les personnes à charge qui n'étaient pas en quête de travail, à sortir de l'île et qui, soit dit en passant, n'étaient pas encore admissibles à bénéficier du Programme de mobilité de la main-d'œuvre. Nous en avons déménagé 225 en vertu de cette disposition spéciale de mobilité.

Je dois ajouter, monsieur McGrath, qu'il me paraît évident qu'on ne saurait considérer cela comme une grande réussite. Il y a plusieurs raisons à cet échec. Il y a d'abord les problèmes de logement ailleurs, c'est-à-dire non seulement la possibilité de trouver des logements, mais des logements à prix raisonnable. En deuxième lieu, il y a la rareté des hommes de métier parmi les personnes déplacées et la difficulté de trouver du travail qui conviendrait à ces ouvriers peu spécialisés. Enfin, signalons la pénurie d'emplois que ces ouvriers pouvaient occuper dans différentes parties du Canada. Ce facteur a joué contre ces ouvriers.

Vu ces circonstances, nous faisons présentement, en collaboration avec les autorités provinciales et d'autres organismes fédéraux comme les services de la main-d'œuvre, une revue de ce programme, afin de déterminer a) où l'on en est, b) pourquoi les choses ne sont pas plus avancées et c) ce qu'on entend faire.

**M. McGrath:** Docteur Weeks, pourquoi n'avez-vous pas entrepris une telle étude avant de vous lancer dans ce programme, qui a manifestement échoué puisqu'il reste encore 6,500 personnes dans l'île sur une population de 12,000 habitants? Même l'Office admettra que c'est à peu près le chiffre de la population qui demeurera dans l'île, et, naturellement. tout le monde sait qu'à peu près toute la population de l'île est à la charge de l'assistance publique.

**M. Weeks:** Oui.

**M. McGrath:** Pourquoi n'a-t-on pas commencé une étude avant d'entreprendre ce programme?

**M. Weeks:** C'est précisément ce que nous avons fait. Avec l'aide du Bureau fédéral de la statistique, nous avons fait enquête dans chaque foyer de l'île Bell, et nous avons étudié avec les autorités compétentes les mesures que nous pourrions prendre. Nous avions proposé, comme mesure tout indiquée, de subventionner le logement, afin de faciliter le travail occasionné par le Programme de mobilité de la main-d'œuvre. L'aide au logement ne s'est cependant pas avérée suffisante pour encourager un propriétaire à abandonner son logement, car il a l'impression qu'on ne s'inquiète pas de lui à l'extérieur.

Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que nous n'avons pas étudié à fond ce problème avant d'exécuter notre programme. Les décisions que nous avons prises n'étaient que provisoires. Je reconnais avec vous d'ailleurs qu'elles n'ont pas été très heureuses et que, par conséquent, nous devrons réévaluer tout notre programme.

**M. McGrath:** Docteur Weeks, j'ai beaucoup de respect pour vous et vous êtes avantageusement connu dans les provinces Martimes, et cependant, j'ai l'impression que votre plan directeur, en ce qui concerne l'île Bell, est incompatible avec les principes de la CDA, qui est une commission de développement. Vous entrez un jour en scène en prenant la succession d'une agence qui avait été laissée en plan par une bande de pirates de Fleet Street, et au lieu de soumettre un plan d'action destiné à faire travailler des ouvriers en chômage forcé à la suite de la fermeture de la mine par la Dosco, vous cherchez immédiatement à les déplacer.

**M. Weeks:** Je tiens à vous dire, monsieur McGrath, que nous avions longuement étudié la possibilité d'attirer de nouvelles industries à l'île Bell. Nous savions qu'il était déjà difficile d'attirer de nouvelles industries à Saint-Jean et qu'il serait encore beaucoup plus difficile d'en attirer dans l'île Bell. A la suite de diverses enquêtes, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il serait impossible d'amener une industrie viable à s'établir dans l'île pour longtemps. Ma réponse est peut-être brutale, mais c'est la seule que je puisse vous donner.

**M. McGrath:** Je n'entends pas contester ce point, monsieur le président, car je suppose que c'est une question d'opinion, mais on ne s'attendrait certainement pas que l'Office d'expansion économique de la région atlantique réussisse à implanter une industrie viable pour des années à la place des installations de la Dosco. Cependant, on aurait dû faire une étude, afin de déterminer quel genre d'industrie de remplacement il serait possible d'y implanter, par exemple l'agriculture, la pêche, les services, ou même y installer une institution fédérale comme un pénitencier semblable à celui qui a été érigé à Springhill, en Nouvelle-Écosse.

**M. Weeks:** Je tiens à vous dire que ce dernier point a été examiné avec les organismes fédéraux compétents, mais leur réponse n'a pas été affirmative. Nous nous sommes alors tournés vers l'agriculture, mais la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est que, même dans les meilleurs conditions, nous ne pourrions donner du travail à un grand nombre d'ouvriers. Enfin, après avoir étudié les possibilités de la pêche avec les autorités compétentes tant fédérales que provinciales, on nous a répondu qu'au mieux, cette indus-

trie ne pourrait faire vivre qu'un petit nombre de personnes.

**M. Lundrigan:** Pourrais-je poser une autre question?

Au sujet de cette tragédie sociale et économique qui frappe l'homme moderne, je désirerais connaître la différence fondamentale entre le phénomène qui s'est produit en Nouvelle-Écosse et ce qui s'est passé à Terre-Neuve face au même type de problème. J'ai nettement l'impression qu'on montre les autorités provinciales du doigt. Je ne puis voir une grande différence entre la situation à l'île Bell et celle qui existait en Nouvelle-Écosse mais qui n'a pas abouti à la tragédie que nous avons connue à Terre-Neuve. Pourquoi trouvons-nous une organisation provinciale prospère et florissante aujourd'hui en Nouvelle-Écosse tandis qu'à Terre-Neuve, les efforts se sont soldés par une tragédie humaine?

**M. Weeks:** J'estime que vous devez tenir compte du fait qu'il existe une grande différence entre ce qui pourrait se faire à Sydney et ce qui aurait pu se faire à l'île Bell. A Sydney vous avez une région métropolitaine de quelque 125,000 habitants; ce n'est donc pas seulement une question de charbonnages, mais aussi d'aciéries, de sorte que les chances d'encourager une autre industrie sont infiniments meilleurs dans une région de 100,000 à 125,000 habitants directement reliée au continent que dans une petite île de 6,000 à 7,000 habitants.

**M. Lundrigan:** Qui ont pourtant comme voisin la ville de Saint-Jean avec une population de 100,000 habitants.

**M. Weeks:** C'est vrai, mais n'avez-vous pas là la réponse à cette question? En effet, ne serait-il pas préférable d'avoir votre développement industriel à Saint-Jean et les ouvriers de l'usine établis également à Saint-Jean?

**M. McGrath:** Oui, mais, docteur Weeks, il y avait ici une population de 14,000 habitants et une communauté industrielle âgée d'au moins 70 ans. On peut dire que cette installation minière est une installation de fortune qui est épuisée.

• 1250

**M. Weeks:** Je comprends votre point et, comme vous le savez, j'ai tenté de modifier l'exploitation de cette mine et de recommencer la production; les résultats ont été parfois encourageants et aussi parfois très décevants. Ici, le vrai problème consiste à déterminer s'il est possible d'y établir une industrie. Et quand je parle d'industrie, j'exclus l'agriculture et la pêche, car elles n'apporteraient pas de solution. Il ne nous a pas semblé non plus qu'un pénitencier fournirait la réponse. Non, il faudrait chercher dans d'autres secteurs et choisir une industrie susceptible de fournir du travail à un grand nombre d'ouvriers.

**M. McGrath:** Docteur Weeks, croyez-vous que les diverses formes d'assistance sociale soient une solution?

**M. Weeks:** Je ne le crois pas.

**M. McGrath:** Vous devez sûrement être au courant, tout comme le gouvernement d'ailleurs, de la tragédie humaine qui afflige cet endroit aujourd'hui, même si les faits semblent indiquer le contraire. Rendez-vous-y et vous ne tarderez pas à voir et comprendre ce qui s'y passe. Vous y verrez des gens errant comme des âmes en peine, parce qu'on leur a enlevé toute initiative et toute ambition, parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire que d'encaisser leur chèque d'assistance une ou deux fois par mois ou d'attendre leur pitance habituelle.

Nous avons la Commission de développement de l'Atlantique, le programme FRED, les programmes ARDA et plusieurs autres. Nous avons aussi notre programme d'aide à l'étranger et nous pouvons nous émouvoir devant ce qui se passe au Biafra. Pourtant, nous avons, à notre porte, le spectacle d'une tragédie humaine. Aucun de ces organismes dont on nous a entretenus ce matin: FRED, ARDA et, malheureusement, la CDA, n'a...

**M. Weeks:** Permettez-moi de vous déclarer que je suis parfaitement d'accord avec vous au sujet de la nature de ce problème. L'un de mes hommes suit la chose de près et nous savons que la situation a atteint un point critique. On l'admet dans tout le ministère et tout le monde le reconnaît. Je pense qu'on reconnaît aussi que l'autorité compétente va devoir prendre des mesures extraordinaires à ce sujet. Je répète que nous sommes à faire le point de la situation, car je pense exactement comme vous que ce problème est terrifiant.

**Le président:** Monsieur McGrath, consentiriez-vous à céder votre tour à M. MacDonald, afin de permettre au représentant de l'Île du Prince-Édouard de participer au débat?

**M. McGrath:** A la condition, monsieur le président, qu'on se montre indulgent à mon endroit, car c'est là un problème réel, et qu'on me permette d'y revenir. Je représente ces gens. Ils sont aujourd'hui désespérément plongés dans une tragédie humaine et je désire connaître les intentions du gouvernement à ce sujet et surtout savoir ce que cet organisme a l'intention de faire. J'aimerais revenir sur cette question.

**Le président:** C'est entendu, monsieur McGrath.

**M. Lundrigan:** Afin d'éviter que je ne prenne le temps du Comité dans trois ou quatre ans pour tenir les mêmes propos, me serait-il permis d'appeler l'attention du docteur Weeks sur la situation à l'île Fogo, dans mon comté, qui est aux prises avec le même problème que l'île Bell. Si l'on ne fait rien

pour remédier à la situation, je devrai revenir à la charge dans trois ou quatre ans. Afin de n'avoir pas, après coup, à discuter ce qui aura été une tragédie moderne, je désirerais donner avis d'interpellation, car je veux éviter de prendre le temps du Comité dans cinq ans.

**Le président:** Monsieur MacDonald.

• 1255

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur Weeks, j'aimerais revenir sur les principes qui ont été à la base de la création de la CDA. Je me souviens qu'à ce moment-là, le premier président de la Commission avait déclaré que si l'on entendait résoudre les graves problèmes de la région de l'Atlantique, il faudrait affecter jusqu'à un milliard de dollars aux travaux de la Commission. Ce chiffre peut avoir paru colossal il y a cinq ou six ans, mais je ne crois pas qu'il fût astronomique. Nous parlons aujourd'hui de sommes du même ordre pour chacune des provinces en cause. Nous ne savons pas pour le moment si ces chiffres seront définitifs.

Lorsqu'on considère la somme dépensée depuis cinq ans, on constate qu'elle représente environ 11.7 p. 100 d'un milliard. Envisagés sur cette base, il me semble que nos engagements pour remédier à la situation grave dans la région de l'Atlantique n'ont pas été aussi considérables qu'ils auraient dû l'être.

M. Smerchanski a déjà posé une question au sujet de la possibilité de déterminer la réduction du coût d'aménagement des centrales d'électricité, mais je voudrais envisager la question dans son ensemble. Je me demande, après au-delà de cinq ans de fonctionnement, quelle orientation la CDA entend se donner, compte tenu de ce qu'elle a été capable d'accomplir pour soulager le chômage chronique dans cette région, et étant donné l'écart considérable qu'on y découvre lorsqu'on compare le niveau de vie des provinces de l'Atlantique à la moyenne dans l'ensemble du Canada et aussi étant donné ce que nous avons pu faire pour atténuer certains de nos problèmes fondamentaux.

Dans le secteur du transport, s'il y a eu changement ces dernières années, la situation s'est légèrement détériorée au lieu de s'améliorer en ce qui concerne le coût du transport et les difficultés qui nous assaillent. Un autre problème qui s'est posé est celui de la migration qui a gravement affaibli l'élément productif de notre société.

Je suppose qu'on cherche présentement à évaluer l'utilité de la CDA, non seulement au sein même de cet organisme, mais aussi chez ceux qui élaborent une politique ou un programme à l'intention de ce nouveau département de développement régional. Auriez-vous l'obligeance de répondre à cette question de portée générale et de faire part au Comité des succès ou des échecs de la CDA depuis cinq ans?

**M. Weeks:** Cette période de cinq ans que vous mentionnez me semble vraiment très longue.

Je désire tout d'abord dire un mot au sujet de la somme d'un milliard. Vous avez fait allusion à une somme d'au-delà de 100 millions, (117 millions exactement), que nous avons dépensée pour les besoins de notre seul organisme. Cependant, à mon avis, le premier président de l'Office prévoyait non seulement les dépenses de la CDA, mais aussi celles de nature générale qu'assumerait le gouvernement fédéral, et, naturellement, le chiffre global serait beaucoup plus élevé si vous y ajoutiez les dépenses faites par d'autres organismes comme FRED, ARDA, ADA, pour ne nommer que ceux-là. Pour la période de cinq ans, le chiffre global n'attendrait certainement pas le milliard, mais il serait bien supérieur à cent dix-sept millions.

Mon second point a trait aux résultats obtenus par la CDA en ce qui concerne le chômage, le niveau de vie et la migration. Vous devez comprendre que l'Office à cette étape de son histoire, préalablement à toutes analyses de fond, œuvrait dans des domaines précis, c'est-à-dire, ainsi que je l'ai déjà dit, des domaines susceptibles de fournir un cadre. Ce cadre englobait la production d'électricité, le transport, les parcs industriels, l'hydrologie et la recherche. Vous n'obtenez pas nécessairement des résultats facilement mesurables immédiatement après avoir dépensé vos 117 millions, surtout si ces 117 millions ont été dépensés au cours des deux dernières année et si ces dépenses sont consacrées aux travaux d'organisation.

Il est beaucoup plus facile d'apprécier, par exemple, les résultats d'une dépense faite en vertu du programme ADA pour la construction d'une usine qui emploie maintenant 1,000 ouvriers qui ne vivaient pas à cet endroit antérieurement, que de mesurer la somme de travail qui nécessite la création de conditions matérielles sans lesquelles une industrie ne s'établirait pas, la construction de meilleurs routes, la production d'électricité meilleur marché, l'aménagement de meilleurs locaux de recherches et de parcs industriels. Je ne vois pas comment on pourrait honnêtement indiquer aujourd'hui quelle partie de cette tâche a été accomplie par la CDA. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il s'agit là du genre d'organisation et de cadre qui est indispensable si vous voulez compléter votre travail.

Mon troisième point vise les transports. C'est surtout grâce à nous que des artères ferroviaires principales ont été améliorées sur une distance de 475 milles. C'est là, je crois, un

résultat positif. L'un des éléments qui contribuent à abaisser les frais de transport, c'est le jeu de la concurrence entre différents modes de transport.

L'un des problèmes dans la région de l'Atlantique dans le passé était le manque de concurrence entre le rail et la route, contrairement à ce qui se passait dans les provinces centrales. Or, un bon moyen d'obtenir des taux de transport concurrentiels par rail pour un plus gros volume de marchandises des provinces de l'Atlantique consiste à construire exactement le type de routes qui permet aux camionneurs de jouer le même rôle qu'ils jouent dans d'autres parties du Canada. Je crois donc qu'indirectement, notre programme va influer sur les barèmes. En outre, il faudra naturellement établir une nouvelle politique de transport pour la région de l'Atlantique tout au moins, et je prends pour acquis que le gouvernement en sera saisi avant longtemps.

**M. MacDonald (Egmont):** La politique de transport dont j'ai parlé en dernier lieu est plutôt paradoxale. En théorie, elle a peut-être du bon, mais même si vous avez amélioré ces 475 milles de chemin de fer ,il y a eu augmentation, etnon diminution, dans nos taux de transport par rail. J'admets qu'il existe une situation spéciale en ce qui concerne nos taux de transport ferroviaire, mais même en tenant compte de cet état de choses, on aurait de la difficulté à me convaincre que notre position s'est améliorée. Même, dans certains secteurs, plusieurs de nos producteurs sont moins bien partagés qu'il y a quelques années.

J'aimerais cependant faire écho à une déclaration que vous avez faite il y a quelques instants et qui m'intéresse tout particulièrement.

Vous avez déclaré que dans certains secteurs précis, vous aviez fait des investissements. Or, à mon avis, ces secteurs ne sont pas nombreux à cause des problèmes que nous avons dû affronter.

En fait, l'un des problèmes vraiment complexes qui s'est posé pour nous, c'est qu'il y a eu beaucoup de confusion au sujet des objectifs et de la nature des mesures qui s'imposaient dans notre région. Voilà pourquoi je souhaitais l'avènement de l'organisation et de l'analyse raisonnée des travaux que fait présentement et que fera par la suite l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Pendant quelques mois, qui m'ont paru des années, on nous a promis un tel rapport, sous diverses formes, mais nous l'attendons encore.

**M. Weeks:** Monsieur le président, je m'aperçois qu'il faut que je vous donne des précisions, ne serait-ce que pour couvrir mon flanc. Mon exposé sera en trois catégories, soit A, B et C. Je n'indiquerai cependant pas en détail notre façon générale de procéder, car je n'en aurais pas le temps.

Je m'en tiendrai donc à trois observations.

a) Les études entreprises dans les différents secteurs de l'économie sont pour ainsi dire terminées et la Commission est à les faire publier. Nous espérons que le public y puisera suffisamment de renseignements pour nous prêter main-forte dans notre cheminement vers la solution de nos problèmes.

b) L'étude de l'impact global, c'est-à-dire l'effet combiné des développements dans divers secteurs, sera vérifié à l'aide d'une maquette en janvier.

c) Toute déclaration publique, que j'hésiterais à faire moi-même, concernant les politiques de développement ne peut être faite qu'à la suite de longues discussions avec les provinces, à un niveau politique élevé. Les études techniques ont toujours été faites en collaboration avec les provinces et, en fait, ont été supervisées conjointement par la Commission et les comités provinciaux. Toute déclaration définitive portant sur les résultats de tous nos travaux devra, je pense, être faite dans le cadre du nouveau département de développement régional.

**M. MacDonald (Egmont):** Franchement, l'un de mes sujets d'inquiétude relativement à cette question, c'est que nous avons déjà un certain nombre de programmes de développement local en voie d'inauguration. Certains d'entre eux visent des zones, dont les deux qui se trouvent au Nouveau-Brunswick et une autre en Nouvelle-Écosse, et, enfin, le projet qui englobe toute la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles dispositions avez-vous prises pour établir un plan directeur? Ce plan sera-t-il publié après la mise à exécution des programmes de développement régionaux?

**M. Weeks:** Je suppose qu'à compter d'aujourd'hui,—et M. Blake pourra rectifier si je fais erreur—, le travail de planification de la CDA et du tandem FRED-ARDA sera combiné en un tout cohérent.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous voulez dire qu'auparavant, de grosses sommes d'argent ont été dépensées pour des projets de même nature. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, je pense qu'on a dépensé au delà d'un demi-million de dollars, dont une grande partie provenait du gouvernement fédéral par l'entremise de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural.

Simultanément, on faisait des relevés d'envergure; et le double emploi ne s'arrête pas là, car deux ou trois autres organismes fédéraux et provinciaux ont pris sur eux d'exécuter d'importants projets de développement.

**M. Weeks:** Je désire vous faire remarquer que nous ne sommes pas complètement aveugles. En principe, nous n'avons pas dépensé d'argent pour faire double emploi avec des travaux à l'étude dans l'Île-du-Prince-Édouard en vertu du programme FRED. Nous avons collaboré à quelques-unes des études, mais nous n'avons pas fait d'études poussées en agriculture pour compléter celles qui avaient été faites en vertu du programme FRED.

Nous avons cherché autant que possible, par la collaboration entre mes préposés à la planification et ceux de FRED-ARDA, à nous assurer que nos experts ne labourent pas le même terrain; cependant, il arrive que nous obtenions des renseignements supplémentaires ici et là.

**M. MacDonald (Egmont):** Je comprends qu'il existe une limite de temps, et je n'irai pas plus loin. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur cette question plus tard.

**Le président:** Monsieur Marshall?

**M. Marshall:** Ma question est courte. Si la CDA est en retard dans ses travaux comme on l'a dit, allez-vous vous limiter au développement régional ou pourrez-vous prendre l'initiative comme par le passé?

**M. Weeks:** Voilà une question à laquelle il m'est difficile de répondre. C'est un secteur qui ne relève pas de moi.

**M. McGrath:** La CDA doit-elle revenir témoigner?

**Le président:** Je ne le crois pas. J'espère que le docteur Weeks reviendra, probablement en février, lorsque nous examinerons le budget de 1969-1970.

**M. McGrath:** C'est dommage, monsieur le président. J'aurais voulu pousser beaucoup plus loin mon interrogatoire. Nous avions des questions à poser sur l'île Belle ainsi que sur d'autres régions. Cet office est de toute première importance pour les membres du Comité qui représentent les provinces Maritimes. Bâcler notre travail pendant une heure et demie me paraît...

**Le président:** Monsieur McGrath, je comprends votre problème et son importance, mais, comme vous le savez fort bien, le temps nous manque.

**M. McGrath:** Le temps est tout ce qui reste à la population de l'île Belle.

**Le président:** C'est au sous-comité d'en décider. Si vous pouvez convaincre votre représentant au sous-comité que nous devrions consacrer plus de temps à cette question, nous le ferons en négligeant autre chose.

**M. McGrath:** Monsieur le président, qu'est-il advenu de la proposition qui a été faite lors de notre séance d'organisation, que nous soyons autorisés à nous rendre dans diverses régions du Canada?

**Le président:** Il est probable que lorsque nous aurons terminé notre étude en cours des prévisions budgétaires pour passer à d'autres prévisions, c'est-à-dire dans à peine un mois et demi à deux mois, vous pourrez poursuivre ce genre de questions, et alors, nous pourrons aborder les domaines qui nous intéressent et il sera peut-être possible d'aller vérifier les faits sur place.

**M. McGrath:** Étant donné que M. Weeks nous quitte après la séance de ce matin, feriez-vous bon accueil à une proposition que nous nous rendions à l'île Belle?

**Le président:** Je doute que ce soit le temps de présenter une telle motion, mais nous en prenons bonne note.

**M. McGrath:** Votre réponse est plutôt vague, monsieur le président.

Je dois retourner chez ces gens et leur faire rapport. Vraiment, la situation est désespérée. Il s'agit là d'une tragédie qui se répète jour après jour. L'organisme du docteur Weeks est celui qui est le plus impliqué dans cette tragédie humaine et il me paraît absolument injuste qu'on ne nous donne pas une autre occasion d'étudier cette affaire beaucoup plus en détail.

**Le président:** Monsieur McGrath, vous avez fait valoir votre argument. Mais malgré mon désir de vous être agréable et de renoncer à cette imprécision dont vous avez parlé, il reste que nous ne sommes pas assez nombreux en ce moment pour prendre le vote.

Nous en discuterons de nouveau avec le sous-comité et tenterons de faire la lumière sur la situation pour vous.

La séance est levée.

## APPENDICE «A»

DÉPENSES ENCOURUES POUR LES PROGRAMMES ARDA ET FRED, PAR PROVINCE, Y COMPRIS L'INVENTAIRE DES TERRES ET RECHERCHES EN COLLABORATION AVEC LES PROVINCES

| | 1965–66 | | 1966–67 | | 1967–68 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | ARDA | FRED | ARDA | FRED | ARDA | FRED |
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Terre-Neuve | 468,723 | — | 578,122 | — | 536,240 | — |
| Î.-du-P.-É. | 244,138 | — | 419,516 | — | 342,729 | — |
| Nouvelle-Écosse | 524,251 | — | 1,350,829 | — | 1,767,268 | — |
| Nouveau-Brunswick | 448,026 | — | 596,647 | — | 1,303,369 | 4,284,207 |
| Québec | 5,467,021 | — | 4,651,102 | — | 6,159,809 | — |
| Ontario | 211,811 | — | 1,851,878 | — | 6,048,692 | — |
| Manitoba | 1,169,118 | — | 1,236,312 | — | 1,445,221 | 1,750,985 |
| Saskatchewan | 2,341,297 | — | 2,604,594 | — | 2,604,466 | — |
| Alberta | 513,588 | — | 1,366,729 | — | 1,849,267 | — |
| Colombie-Britannique | 744,983 | — | 1,660,948 | — | 1,876,933 | — |
| | 12,132,866 | — | 16,316,677 | — | 23,933,984 | 6,035,192 |

NOTE: Les paiements aux provinces prévus dans le budget des dépenses de 1968–1969 sont:

| | |
|---|---|
| ARDA | $ 18,000,000 |
| FRED | 9,600,000 |

Les montants à verser à chaque province n'ont pas encore été déterminés, car ils représentent en partie les travaux accomplis et les réclamations présentées par les provinces.

## APPENDICE «B»

### CRITÈRES POUR DÉTERMINER L'ADMISSIBILITÉ D'UNE RÉGION DÉSIGNÉE

En vertu des critères de désignation qui ont été établis, une région peut être désignée aux termes de l'article 9 de la Loi du ministère de l'Industrie si elle est

a) une région du Centre de main-d'œuvre du Canada dans laquelle, pendant les cinq dernières années,

(i) le taux de chômage était d'au moins 200 p. 100 de la moyenne nationale; ou

(ii) le taux de chômage était d'au moins 150 p. 100 de la moyenne nationale et le taux d'augmentation de l'emploi inférieur aux deux tiers du taux moyen national;

b) une région du Centre de main-d'œuvre du Canada dans laquelle, pendant les cinq dernières années, il y a eu baisse du niveau de l'emploi;

c) (i) une région du Centre de main-d'œuvre du Canada dans laquelle le revenu moyen annuel d'une famille non agricole est inférieur à $4,250;

(ii) une région du Centre de main-d'œuvre du Canada dans laquelle au moins 40 p. 100 de toutes les familles non agricoles ont un revenu annuel moyen inférieur à $3,000;

d) un comté ou une division de recensement où le revenu annuel moyen d'une famille non agricole est inférieur à $4,250, à la condition que ledit comté ou ladite division soit contiguë à des régions désignées en vertu des critères susmentionnés et qui, avec lesdites régions, forment des régions ou districts économiques;

e) un groupe de régions du Centre de main-d'œuvre du Canada traditionnellement reconnu comme une région géographique et économique distincte qui, prise dans son ensemble, réunit un ou plusieurs des critères susmentionnés;

f) une région du Centre de main-d'œuvre du Canada qui a été désignée par le décret du Conseil C.P. 1965–1394 du 4 août 1965, et dans laquelle le taux moyen de chômage, par comparaison à la moyenne nationale, n'était pas, pendant les derniers 12 mois, inférieur au taux moyen de chômage pendant la période pour laquelle ladite région avait originellement été admissible à la désignation.

Les régions désignées conformément aux critères susmentionnés ne peuvent comprendre les zones septentrionales du pays à population clairsemée, et les frontières septentrionales des régions désignées doivent épouser les limites du comté ou de la division ou subdivision de recensement qui correspondent aux frontières des districts économiques reconnus.

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

*Régions du Centre de main-d'œuvre du Canada*
admissibles à la désignation

*Terre-Neuve*

Corner Brook
Grand Falls
St-Jean (Labrador)

*Nouvelle-Écosse*

Amherst
Bridgewater
Inverness
Kentville
Liverpool
New Glasgow
Springhill
Sydney
Sydney Mines
Truro

*Colombie-Britannique*

Kelowna
Penticton
Vernon

*Saskatchewan*

Lloydminster
North Battleford
Prince Albert
Yorkton

*Nouveau-Brunswick*

Bathurst
Campbellton
Edmunston
Minto
Moncton
Newcastle
St. Stephen
Sussex
Woodstock

*Ontario*

Bracebridge
Elliot Lake
Hawkesbury
Kirkland Lake
New Liskeard
North Bay
Parry Sound
Sturgeon Falls
Timmins

*Manitoba*

Brandon
Dauphin
Le Pas
Selkirk

*Île-du-Prince-Édouard*

Charlottetown
Summerside

*Québec*

Alma
Baie-Comeau
Buckingham
Causapscal
Chandler
Chicoutimi
Dolbeau
Forestville
Gaspé
Jonquière
Lachute
La Malbaie
La Tuque
Louiseville
Maniwaki
Matane
Mégantic
Mont-Laurier
Montmagny
New Richmond
Port-Alfred
Rimouski
Rivière-du-Loup
Roberval
Shawinigan
Saint-Jérôme
Sainte-Agathe
Sept-Isles
Ville-St-Georges
Lévis

*Comtés et Divisions de recensement*
admissibles à la désignation

Queen's, N.-B.
Beauce, P.Q.
Berthier, P.Q.
Labelle, P.Q.
Pontiac, P.Q.
Haliburton, Ont.
Parry Sound, Ont.
Ile Manitoulin, Ont.
Division de recensement nº 2, Manitoba
Division de recensement nº 3, Manitoba
Division de recensement nº 10, Manitoba
Division de rencensement nº 18, Manitoba
Division de recensement nº 19, Manitoba
Division de recensement 5, Saskatchewan
Division de recensement nº 10, Saskatchewan
Division de recensement nº 13, Saskatchewan
Division de recensement nº 12, Alberta
Division de recensement nº 13, Alberta

*Comprend le district du lac Melville et les agglomérations de la côte situées au sud du 55e parallèle.

## APPENDICE «C»

### LOI SUR LA MISE EN VALEUR DE L'ÉNERGIE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Le tableau suivant indique les subventions versées et les avances consenties (y compris les prévisions budgétaires pour 1968–1969) en vertu des dispositions de la Loi susmentionnée, à compter du 1er avril 1964

| Année financière | Subventions | Avances | Totaux |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK | | | |
| 1964–1965 | 781,338.00 | 1,865,622.50 | 2,646,960.50 |
| 1965–1966 | 1,279,805.12 | 659,351.25 | 1,939,156.37 |
| 1966–1967 | 935,575.46 | 7,068,241.47 | 8,003,816.93 |
| 1967–1968 | 822,937.41 | 8,813,551.88 | 9,636,489.29 |
| 1968–1969 | 494,000.00 | 12,826,000.00 | 13,320,000.00 |
| | 4,313,655.99 | 31,232,767.10 | 35,546,423.09 |
| PROVINCE DE TERRE-NEUVE | | | |
| 1964–1965 | — | — | — |
| 1965–1966 | — | 3,036,187.92 | 3,036,187.29 |
| 1966–1967 | — | 14,203,770.53 | 14,203,770.53 |
| 1967–1968 | — | 10,015,748.44 | 10,015,748.44 |
| 1968–1969 | — | 17,597,000.00 | 17,597,000.00 |
| | — | 44,852,706.26 | 44,852,706.26 |
| PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE | | | |
| 1964–1965 | 1,183,952.00 | — | 1,183,952.00 |
| 1965–1966 | 1,895,337.77 | — | 1,895,337.77 |
| 1966–1967 | 1,902,582.26 | 15,453,988.00 | 17,356,570.26 |
| 1967–1968 | 1,566,976.03 | 11,080,097.84 | 12,647,073.87 |
| 1968–1969 | 1,206,000.00 | 22,679,000.00 | 23,885,000.00 |
| | 7,754,848.06 | 49,213,085.84 | 56,967,933.90 |
| | 12,068,504.05 | 125,298,559.20 | 137,367,063.25 |

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

---

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1968

---

Budget principal revisé 1968-1969 de l'Expansion économique régionale.

---

A COMPARU:

L'honorable Jean Marchand, ministre des Forêts et du Développement rural.

---

TÉMOIN:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29072—1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Breau, | Korchinski, | McGrath, |
| Broadbent, | LeBlanc (*Rimouski*), | Nystrom, |
| Comtois, | Lessard (*Lac-Saint-Jean*), | Roy (*Laval*), |
| Gauthier, | Lundrigan, | Smerchanski, |
| Guay (*Lévis*), | MacDonald (*Egmont*), | Stewart (*Marquette*), |
| Honey, | Mazankowski, | Whiting—20. |

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

# PROCÈS-VERBAL

(*Texte*)

Le VENDREDI 22 novembre 1968.

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit aujourd'hui à 9 h. 50 du matin, sous la présidence de M. John B. Morison.

*Présents:* MM. Breau, Comtois, Lefebvre, LeBlanc (*Rimouski*), Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lundrigan, MacDonald (*Egmont*), Mazankowski, Morison, Roberts, Roy (*Laval*), Whiting (12).

*Aussi présent:* M. Marshall.

*Aussi présents:* L'honorable Jean Marchand, ministre des Forêts et du Développement rural; M. Tom Kent, sous-ministre des Forêts et du Développement rural.

Le président invite le ministre des Forêts et du Développement rural à faire une déclaration et le Comité l'interroge sur icelle.

Le Comité interroge aussi le sous-ministre.

A onze heures du matin, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité pro tem,*
Edouard Thomas.



29072—1½

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le vendredi 22 novembre 1968**

• 0950

**Le président:** Maintenant que M. Whiting est arrivé, nous pouvons commencer.

Le ministre, M. Marchand, est avec nous ce matin. Il nous fera l'exposé des idées et des principes directeurs du ministère du Développement rural. Je propose que nous remettions notre interrogatoire jusqu'à ce qu'il ait terminé son discours, après quoi lui et M. Kent seront prêts à répondre à toutes questions ou problèmes que nous pourrons leur soumettre.

Monsieur Marchand, vous avez la parole.

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Messieurs, je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de vous parler un peu de mon ministère avant que vous ne commenciez l'examen de son budget particulier des dépenses pour l'année courante.

Vous vous rendez compte, j'en suis sûr, que ce ne sont pas là les crédits du nouveau ministère. Nous avons réuni, sous le titre d'expansion économique régionale, les prévisions budgétaires des diverses unités qui faisaient alors partie d'autres ministères. Nous avons incorporé à notre ministère l'Agence de développement régional du ministère de l'Industrie, et ainsi de suite.

Ces prévisions sont donc antérieures à la décision de créer le nouveau ministère. C'est le budget des dépenses de 1969-1970 qui commencera à donner une idée de la coordination des efforts qui nous incombe.

Je pense que nous entreprenons en ce moment une modification foncière de politique dont la très grande importance pour notre pays se révélera plus tard. Mais il ne servirait de rien de prétendre que nous allons soudainement faire des miracles, et il serait insensé de nous lancer dans des dépenses extravagantes, même si nous pouvions nous les permettre, avant que nous ayons établi notre stratégie en étroite collaboration avec les provinces. Il nous faut d'abord une base pour la détermination des priorités et l'obtention des meilleurs résultats avec les fonds des contribuables dont nous disposons. Cela étant, la chose la plus avantageuse que je puisse faire ce matin est de vous exposer ma façon d'envisager la tâche que nous entreprenons.

Permettez que je dise d'abord que je la considère comme une phase nouvelle, la troisième à mon sens, de l'expansion économique régionale, mais il serait bon, avant d'en effectuer l'examen, de jeter un bref regard rétrospectif sur les deux premières phases.

Pendant une longue période après l'établissement de la Confédération, la politique fédérale donnait la priorité à l'expansion économique nationale. On prenait virtuellement pour acquis que l'établissement d'une économie unifiée des marchés, maintenue par une spécialisation régionale et des échanges est-ouest, aurait presque automatiquement pour résultat une répartition aussi parfaite que possible entre toutes les régions de l'expansion et de la prospérité de l'économie canadienne.

La grande crise économique des années 30 a ébranlé cette supposition en mettant nettement en lumière la faiblesse financière des provinces les plus pauvres. La fameuse Commission Rowell-Sirois a formulé le concept voulant que le régime fiscal canadien devrait permettre à chacune des provinces de procurer à sa population des services selon des normes canadiennes moyennes, sans être obligée d'imposer des charges fiscales plus lourdes que la moyenne.

Ce concept a reçu son application depuis la guerre au moyen de mesures de péréquation fiscales. Bien que ces mesures ne pouvaient pas remédier aux causes des inégalités, elles ont néanmoins joué un rôle essentiel en empêchant les lacunes de s'élargir. Dans les douze années qui se termineront le 31 mars prochain, les versements de péréquation aux provinces dites pauvres, auront légèrement dépassé 3 milliards de dollars.

[*Texte*]

Le régime de péréquation fiscale a été la première phase de l'évolution de la politique régionale. De fait, pendant la grande prospérité économique qui a suivi la Seconde

Guerre mondiale, on est devenu assez fermement convaincu, dans le Canada central en tout cas, que le régime de péréquation fiscale recréait un milieu dans lequel la politique économique pouvait de nouveau s'axer sur la croissance de l'ensemble du pays; le gouvernement fédéral n'avait pas à s'inquiéter trop directement des régions comme telles en autant qu'il maintenait le régime de péréquation.

La récession qui s'est amorcée en 1957 a ébranlé le bien-fondé de cette nouvelle hypothèse et nous a conduits, avec un peu de retard, à la deuxième phase de la politique régionale.

Ce qui a surtout caractérisé cette période, c'est une prise de conscience grandissante de la persistance des inégalités régionales et de leurs sérieuses répercussions sur les plans économique, social et politique.

Les réactions ont été nombreuses et variées. Le gouvernement fédéral a institué divers programmes et établi plusieurs organismes, tous orientés vers des aspects particuliers du problème des inégalités régionales. C'est ainsi que nous avons vu la création de l'ADR, de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, de l'ARDA et du FODER, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi que de la Société de Développement du Cap-Breton.

• 0955

Quelles que soit les critiques formulées à l'endroit de ces divers organismes, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont pas été inactifs. A titre d'exemple, prenons le programme de l'ADR. Tout en admettant qu'il a des faiblesses, nous devrions nous rappeler que les subventions d'établissement par l'ADR. dans les provinces altantiques atteignaient, au milieu de l'année en cours, 114 millions de dollars. Ces subventions ont créé directement près de 19,000 emplois dans la région.

On a donc créé toute une gamme d'organismes dont les objectifs sont semblables, mais dont les mécanismes d'action n'étaient malheureusement pas reliés. Nous admettons tous, je crois, que ces derniers n'ont pas répondu à la recommendation du Conseil économique voulant qu'ils constituent: «L'ensemble le plus efficace de politiques visant à obtenir un meilleur équilibre régional de même que la réalisation de nos autres objectifs économiques et sociaux fondamentaux.»

Malgré la meilleure volonté du monde, il n'est pas possible de choisir les priorités réelles ni d'obtenir l'action de plus efficace lorsqu'interviennent quatre ou cinq organismes distincts qui relèvent de quatre ou cinq ministres différents. Je suis sûr que les organismes en cause ont tâché d'éviter le double emploi et l'incohérence. Ils n'ont toutefois pas pu y arriver complètement, d'où plusieurs efforts inutiles et inefficaces.

La constatation de cet état de choses a provoqué l'apparition d'une troisième phase dans l'histoire du développement régional, marquée par la décision du gouvernement fédéral de créer un nouveau ministère ayant la responsabilité globale de planifier et de coordonner les efforts d'aménagement régional.

Cela va beaucoup plus loin que la centralisation des programmes actuels en vue d'éliminer le double emploi et d'améliorer l'efficacité de l'administration gouvernementale. C'est déjà là un pas en avant, mais nous avons l'intention d'aller beaucoup plus loin.

[*Traduction*]

Le nouveau ministère doit essentiellement sa création au fait que le gouvernement fédéral place l'expression économique régionale au sommet des priorités. Si nous tenons à ce que le Canada soit uni, nous devons faire disparaître les inégalités des conditions de vie entre divers secteurs et régions. Pour que se réalise une juste société, il faut que tous les Canadiens puissent avoir leur part des progrès sociaux et économiques, quelles que soient les régions où ils vivent. Si nous voulons avoir une véritable prospérité, les secteurs régionaux de l'économie doivent agir de concert avec moins de heurts que dans le passé.

Des modifications fondamentales doivent par conséquent être opérées. Nous ne pouvons tolérer que les structures régionales restent dissemblables au point qu'il existe dans l'Est canadien une grave situation de chômage alors que l'expansion de la demande dans le Canada central prend même des proportions inflationnaires.

Nous devons faire en sorte que les forces de la demande économique s'exercent de façon plus uniforme à travers tout le pays, ce qui revient à dire que notre tâche consiste à veiller à ce que la croissance économique soit répartie assez largement à travers le pays pour que les Canadiens de partout aient d'égales chances d'accès à l'emploi productif.

Telle est notre façon d'envisager la politique d'expansion économique régionale. Le gouvernement est prêt à prendre des mesures spéciales, là où le besoin s'en fait sentir, pour

établir un niveau normal de chances. De larges principes nationaux en matière d'emploi ne suffisent pas, et il ne suffit pas non plus de les appuyer simplement par des plans et des organismes régionaux variés. Il faut accorder l'ensemble des mesures fondamentales du gouvernement aux exigences régionales.

Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous exposer un grand plan visant à réaliser cette modification fondamentale dans la société canadienne et dans la structure économique de notre pays. Je suis le ministre responsable depuis moins de quatre mois, et le ministère n'est, certes, pas encore vraiment organisé. Je ne vais pas aussi vite que le plan Marshall!

• 1000

Je tiens cependant à déclarer nettement que notre objectif est d'opérer un changement radical, une modification de la plus haute importante. Et je désire soumettre à votre examen quelques principes fondamentaux qui, je crois, devraient vous guider dans votre tâche.

[*Texte*]

D'abord, il nous faut bien saisir qu'il ne s'agit pas d'une transformation qui se fait du jour au lendemain.

C'est là une chose que nous savons, mais il nous arrive parfois de l'oublier. Il est tentant de qualifier de «développement régional» toutes sortes d'expédients qui peuvent être utiles à court terme mais qui ne règlent pas les véritables problèmes.

Nous allons résister à cette tentation et essayer de nous attaquer aux seuls vrais problèmes, qui sont de grands problèmes.

Cependant, tout en ne gaspillant pas nos énergies en n'appliquant que des cataplasmes, nous n'allons pas non plus arrêter toute action sous prétexte de la préparation de vagues projets à long terme. Comme le disait de façon saisissante Lord Keynes: «à long terme, nous sommes tous morts».

Il me semble, en ce qui nous concerne, que la voie d'action la plus sensée et la plus efficace se situe à moyen terme, c'est-à-dire à mi-chemin entre les expédients à court terme et les vagues projets à long terme. Je propose donc que nos travaux de planification et de mise en œuvre soient conçus dans l'optique d'une période de quinze ans.

Permettez-moi de revenir sur mon premier principe: nous n'aurons pas recours à des expédients à court terme ou à des intentions vagues à long terme. Nous voulons réaliser des projets constructifs, pratiques, à moyen terme. Nous allons donc insérer dans notre planification tous les efforts que nous entendons déployer au cours des quinze prochaines années.

Si nous menons à bien notre objectif et que nos successeurs continuent notre œuvre, l'économie canadienne pourra être transformée fondamentalement, au point d'offrir de bonnes occasions d'emploi à des personnes vivant dans n'importe quelle partie du pays, tant dans l'Est ou dans le Centre, que dans l'Ouest.

A cette fin, je répète que nous voulons mettre en œuvre des projets constructifs et pratiques. Cela m'amène à parler de mon deuxième principe. Les ressources du gouvernement—je devrais dire des contribuables —ne sont pas illimitées. Il s'agit là d'un fait dont, je suis sûr, nous sommes tous particulièrement conscients de nos jours. Par conséquent, il va falloir que nous fassions un choix, et ce choix devra être judicieux.

Certaines mesures pourront être de grande envergure, d'autres, avoir une portée restreinte. Cependant, et je tiens à le répéter, elles doivent toutes être jugées selon leur apport à la réalisation d'une croissance économique plus étendue. Elles ne doivent pas être choisies sous prétexte qu'elles solutionnent temporairement un problème. Si elles ont aussi un tel effet, tant mieux, mais cela n'entre pas en ligne de compte dans l'analyse des coûts et des bénéfices.

Ceci veut dire que le choix des projets ne sera pas basé sur le fait que certains sont spectaculaires ou que des intérêts particuliers en poussent la réalisation. Nous ne sommes pas en quête d'«éléphants blancs».

Par ailleurs, les grandes idées, même très audacieuses, ne nous effraient pas. Nous visons haut. Nous savons où trouver le levier qui assurera une forte croissance économique dans chaque région. Il faut mettre sur pied des industries qui pourront vendre une bien plus grande quantité de produits au reste du pays et à l'étranger. Si cette exportation de produits se réalise, la croissance du marché local s'ensuivra. Mais la relance devra d'abord s'effectuer par l'ouverture de nouveaux marchés extérieurs.

Cette relance nous paraît d'autant plus possible que nous disposons aujourd'hui d'une nouvelle technologie et de nouveaux modes de transport. Sans doute exigera-t-elle plusieurs pré-requis. Il faudra un bon nombre d'investissements considérables, tant du secteur public que du secteur privé. Ce qui importe toutefois avant tout, c'est de trouver des stimulants adéquats pour inviter les industries appropriées à s'établir aux bons endroits.

• 1005

Voilà les moteurs du progrès que nous tenterons de mettre en marche. Ce sont là les besoins auxquels nous nous efforcerons de répondre ingénieusement et judicieusement.

[*Traduction*]

Je passe maintenant au troisième de mes principes régissant l'expansion économique régionale. Il nous incombe d'assurer à l'avenir, par une coopération et une coordination plus efficace avec d'autres ministères, que l'influence de l'action fédérale sur la croissance et l'évolution régionales se reflète dans toutes les décisions gouvernementales. A défaut d'une telle réalisation, tant sur le plan fédéral qu'au niveau provincial, nous ne pouvons pas servir adéquatement les Canadiens partout dans l'esprit indispensable à l'unité de notre pays.

Je tiens à compléter ces considérations par un quatrième point. Nous devons tenir compte des intérêts régionaux, et cela ne doit pas être pris dans le sens d'esprit de clocher. L'expansion économique régionale ne signifie pas qu'il y aura plus d'emplois dans chaque comté, pas plus qu'il n'y aura une nouvelle usine à chaque carrefour ni un nouveau quai dans chaque port.

Nous devons reconnaître que, dans les régions les plus prospères du Canada, la population de la campagne est en régression; un bon nombre de villages et petites villes déclinent sous ce rapport. Le fait est que, dans certaines villes, grandes et petites, des régions prospères, le nombre d'emplois s'accroît rapidement, de sorte que les gens qui ne se tirent pas bien d'affaire doivent aller ailleurs pour se mieux débrouiller.

C'est en cela que consiste l'expansion économique. L'expansion économique régionale, ainsi que je me plais à l'appeler, signifie que les endroits où cette expansion a lieu sont largement dispersés sur toute l'étendue du pays. Tout le monde ne va pas se fixer à Toronto. Mais il faut bien reconnaître qu'une économie moderne et dynamique est forcément sujette à mouvement et changement. Notre souci est que ce mouvement et ce changement devraient se produire *à l'intérieur* d'une région, non par usure de la région.

Cela m'amène à mon cinquième point. Je me suis servi du langage économique; j'ai parlé d'emplois, d'investissements et de lieux. Tout cela est indispensable à l'expansion économique, mais ce n'est pas suffisant. L'expansion est un processus fait *pour* les gens et ou *des* gens sont impliqués. Les individus y sont intéressés en tant que participants, réalisateurs et bénéficiaires.

A coup sûr, les gens participeront aux réalisations si les avantages sont bien apparents. Mais il arrive souvent qu'ils ne le soient pas ni qu'ils soient assurés aux plus intéressés. Il n'est par conséquent pas seulement question d'investissement industriel, mais de tout le processus d'expansion: éducation, changements d'objectifs, mobilité, formation, placement de capital social, canalisation d'égouts et de drainage, services publics et bien d'autres choses. C'est seulement si tout cela fonctionne harmonieusement avec les nouveaux investissements que nous réaliserons pleinement les modifications permanentes que nous recherchons.

Et cela me conduit à mon sixième et dernier point. Il n'est pas question ici d'affaires fédérales, du moins pas d'affaires fédérales seules pas plus que d'affaires provinciales seules, mais d'entreprises conjointes. Cela doit être, parce qu'elles embrassent toute la gamme des intérêts publics qui, dans notre régime fédéral, sont divisés entre les deux niveaux de gouvernement. Je tiens à être bien compris. Le nouveau ministère a été créé en vue d'appliquer les ressources fédérales nécessaires à un processus d'expansion qui, d'un point de vue gouvernemental, est en soi fédéral-provincial, un processus commun.

C'est selon ce principe que nous préparons nos efforts et que nous établissons les structures de notre organisation. Nous nous établissons en vue d'œuvrer avec les provinces. Nous travaillerons avec chacune d'elles. Nous espérons qu'elles travailleront de plus en plus les unes avec les autres aussi bien qu'avec nous, particulièrement celles de la région atlantique.

Il faudra, évidemment, effectuer une somme considérable de recherches et d'organisation. Cependant, nous ne pouvons pas attendre que toutes les études soient faites avant que nous ne commencions à agir. Au cours des deux années prochaines, un bon nombre de projets majeurs auront été mis en marche. Mais je n'ai pas à m'excuser de dire que ce n'est que dans deux ou trois ans que pourront être appliqués les vrais grands efforts.

Nous devons d'abord procéder à une sérieuse organisation: nous devons le faire de concert avec les provinces et en consultation avec des organismes bénévoles de tous genres, avec les gens-mêmes qui seront touchés, qui sont à la recherche d'occasions, les seuls gens qui peuvent rendre les plans efficaces et les feront réussir, à condition que nous et eux prenions la peine et le temps de voir où nous allons.

C'est dans cet esprit que nous allons nous organiser en vue d'attirer de nouvelles industries, d'encourager et d'aider les industries existantes à se moderniser et à prendre de l'expansion, d'aider les industries à trouver

une clientèle, d'organiser les transports pour faciliter la mise sur le marché, d'améliorer le rendement et les gains par l'organisation rationelle des secteurs primaires de l'économie, de fournir toutes les infrastructures des services d'utilité publique essentielles à une saine expansion économique du genre reproductif, en ce sens qu'une chose mène à une autre: voilà ce qu'est une véritable expansion économique.

• 1010

Il faudra du temps pour organiser tout cela. En attendant, nous avons l'intention de faire le meilleur usage possible des ressources actuellement disponibles. Vous savez que j'ai déjà eu le plaisir d'annoncer à la Chambre l'extension prochaine du programme de l'ODR aux villes de Halifax, Dartmouth, St-Jean et Fredericton.

Bien d'autres choses sont en marche. Nous avons un projet de développement pour l'Île du P.-É. dont nous espérons commencer l'exécution, en coopération avec la province, avant la fin de la présente année.

Une autre tâche prioritaire consiste en la revue générale du programme de stimulation régionale qui est actuellement en marche. Cette revue devrait aboutir à des améliorations majeures qui donneront plus d'efficacité aux stimulants dans les secteurs où ils se révéleront le plus utiles. J'espère pouvoir présenter le printemps prochain une nouvelle mesure législative.

Je mentionne ces choses pour faire ressortir le fait que, bien que la nouvelle façon d'envisager l'expansion économique régionale comporte beaucoup de rectifications et de réorganisation, nous ne perdrons rien de l'élan que nous avons déjà pris. Nous le dirigerons et le suivrons dans la voie du progrès.

Je crois en avoir dit assez pour le moment pour vous donner une idée de la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

Je voudrais, en terminant, répéter que la solution des problèmes d'inégalités régionales au Canada dépend d'un nouveau mode d'attaque par les Gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois que, de notre côté, se manifeste une nouvelle détermination, d'ailleurs pleinement partagée par les provinces, d'envisager les problèmes régionaux dans leur ensemble, d'adapter les programmes aux besoins des divers secteurs, afin que les gens de toutes les régions puissent profiter dans la plus large mesure possible des chances qui devraient être le lot de tout Canadien. Je vous remercie.

**Le président:** Merci, monsieur le ministre. Plusieurs de nos collègues ont manifesté l'intention de vous poser des questions. Aimeriez-vous commencer, monsieur Breau?

**M. Breau:** Oui, monsieur le président.

[*Texte*]

Monsieur le ministre, dans votre allocution, vous parlez de participation de la population. Or on a vu s'initier dans les dernières années, je parle surtout du nord du Nouveau-Brunswick, un programme de participation de la population qui s'est faite au moyen d'un mécanisme peut-être un peu nouveau; je me demande quelles sont vos idées lorsque vous parlez de participation de la population parce que participation peut signifier tant de choses. Ce peut être un mécanisme, comme j'ai parlé plus tôt, qui, strictement, groupe la population qui s'organise; ce peut être l'action des chambres de commerce, ce peut être la province parce que nous avons un système démocratique.

Une dernière chose, selon vous que devrait être la participation des gens?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Il n'y a pas de réponse générale à cette question, parce que je crois que la façon de coopérer au plan va varier d'une région à l'autre, c'est-à-dire que dans certaines régions vous allez avoir des organismes, prenez par exemple, ce qui se passe dans la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Leur conseil économique est reconnu par la province et par le gouvernement fédéral, et il est accepté comme le porte-parole de l'ensemble des associations. Nous n'avons pas décidé d'instaurer cette méthode, ce sont les gens de la région qui ont formé ce conseil unique et vraiment représentatif. Dans une autre région, un autre mode de représentation pourrait être adopté, et je crois que nous ne pouvons pas donner de réponse générale valable pour toutes les parties du Canada. Alors, habituellement, cette participation se fait par le truchement de l'association volontaire. Là, il s'agit de voir si on choisit les bonnes associations et si vraiment elles sont représentatives de la population. Je vous laisse porter votre propre jugement sur ce qui se passe dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Il est probable que, si nous en discutions à fond, nous tomberions d'accord sur bien des commentairrs à faire. Mais, je regrette, je ne peux pas vous donner de politique générale, sinon celle que nous sommes prêts à collaborer avec les gens de la région suivant la façon qu'ils choisiront de s'organiser.

**M. Breau:** Mais vos plans ou vos programmes comprennent des subventions ou des moyens de soutien financier pour ces organismes. Vos plans, à moins que ce ne soient ceux des provinces, vont aider ces organismes-là au point de vue financier?

**L'hon. M. Marchand:** Oui, je sais que nous avons aidé dans le cas du Bas du fleuve et nous aidons encore. Maintenant, cela n'est pas nécessairement une politique «exportable». C'est que, là-bas, ils ont réussi à mettre sur pied une structure unique vraiment représentative de l'ensemble de la région; on n'a pas besoin d'aller consulter 150 organisations, elles y sont toutes représentées. Mais dans un autre milieu, il ne serait peut-être pas possible d'avoir le même organisme et nous ne nous sommes pas engagé à subventionner toutes les organisations privées avec lesquelles nous coopérerons.

**M. Breau:** Dans des régions comme le Nouveau-Brunswick, par exemple, hier, on a entendu un député de Terre-Neuve parler d'un secteur de la population d'une région, où à cause d'un manque d'emploi, d'industrie, on constate un exode des gens. Les gens se découragent, ils sont inactifs. Le problème de la pauvreté existe peut-être dans tout le Canada, mais dans certaines régions, un gros pourcentage des habitants souffrent de pauvreté. A ce moment ce problème devient peut-être un handicap au développement parce qu'il détruit un climat psychologique nécessaire à la population. Votre ministère va-t-il s'occuper du problème de la pauvreté et au point de vue régional, votre ministère aura-t-il pour rôle de s'en occuper, car cela devient un problème régional.

**L'hon. M. Marchand:** Ce n'est pas un objectif direct du ministère de l'expansion économique de s'occuper de pauvreté mais indirectement, ce que nous allons faire va aider à résoudre le problème de la pauvreté. Mais ce n'est pas en tant que problème de pauvreté que nous allons l'attaquer. Nous n'avons pas de juridiction spéciale dans ce domaine-là mais nous présumons que si nous réussissons, par exemple, disons dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, à créer de l'activité économique, à créer des emplois, cela va avoir une incidence sur le problème de la pauvreté.

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le ministre, je dirai d'abord que, pour de nombreux Canadiens de la plupart des provinces, je pense, ce qui se passera ou ne se passera pas dans votre ministère au cours des quatre prochaines années leurs semblera être l'aspect le plus important, ou l'un des plus importants, du gouvernement, car il me semble équitable d'affirmer que notre pays est aujourd'hui confronté par deux grandes questions qui menacent son avenir. L'une consiste à savoir comment les deux groupes linguistiques prépondérants peuvent vivre ensemble dans une certaine égalité; l'autre, qui saute manifestement aux yeux, est la très grande inégalité qui existe dans le domaine économique.

Étant donné que le ministère a été créé et vous a été confié pour trouver une solution à ces problèmes, l'une de mes premières questions sera de vous demander comment vous allez organiser votre ministère. Dans votre exposé de ce matin, et dans votre discours de Halifax, vous avez donné à entendre que les gens seront mêlés à cette tâche, soit par l'intermédiaire des organismes bénévoles existants, soit peut-être même individuellement. Cela signifie-t-il que des gens sont déjà engagés dans l'élaboration d'un programme d'ensemble de l'expansion économique régionale?

**M. Marchand (Langelier):** Vous comprenez que le premier pas consiste à faire voter une loi créant le ministère. Nous devons savoir d'abord si le Cabinet et la Chambre des communes sont d'accord sur la façon dont le ministère devrait être constitué. Par conséquent, nous devons définir notre position au sein du Gouvernement avant d'entrer en relation avec les gens. Voilà pourquoi nous n'avons guère pu jusqu'à présent nous entretenir avec eux. Nous avons eu des rencontres, mais il est bien difficile de demander l'avis des gens avant de savoir nous-mêmes où nous allons.

**M. MacDonald (Egmont):** Soit dit pour plus de précision, je me demandais si des consultations avaient lieu sur le sujet très important des structures. Vous y avez vous-même fait allusion, lorsque vous avez parlé du ministère, en disant que la structure dont dépendra votre entreprise aura manifestement une grande influence sur son éventuelle efficacité.

• 1020

**M. Marchand (Langelier):** Sans vouloir rien dévoiler de ce que contient le projet de loi dont le Cabinet est maintenant saisi, je dirai que les pouvoirs que nous demandons sont très étendus sans être spécifiquement définis, afin que nous ayons assez de souplesse pour l'établissement des structures du ministère. Je ne crois pas qu'elles puissent toutes se refléter dans la mesure législative.

**M. MacDonald (Egmont):** Autrement dit, vous allez simplement procéder à un déblayage, quitte à élaborer plus tard les diverses structures chargées de s'occuper de certaines de ces choses.

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur Kent, auriez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Tom Kent (sous-ministre des Forêts et du Développement rural):** Je ne crois pas. L'important est d'avoir d'abord la structure déterminée par la loi. Nous avons consacré beaucoup de temps à songer à la façon, et

certes à la discuter officieusement, dont nous compléterons les structures, mais il va de soi que nous ne pouvons pas prendre de décisions ni passer au stade des consultations officielles tant que la mesure législative ne sera pas adoptée.

**M. MacDonald (Egmont):** A ce que je vois, l'imprécision même du terme «région» est l'un des dangers, voire même des faiblesses, inhérents à ce qui sera édifié au cours des quelques prochains mois. Je présume que si vous demandiez à tous ceux qui sont présents de définir l'expansion économique régionale comme ils la comprennent, chacun vous donnerait une réponse différente. Je me demande si vous en êtes venus ou si vous en viendrez bientôt à définir ce que vous entendez par «régions» aux fins de l'expansion économique? Pouvez-vous nous fournir quelques critères qui aideraient à donner au terme «régional» une signification beaucoup plus vivante et plus marquée qu'il n'en a ou n'en a eu ces derniers temps?

**M. Marchand (Langelier):** Il nous faudra avoir une sorte de définition, mais je me demande s'il est sage d'avoir une définition trop précise. Nous en avons une actuellement dans l'Agence de développement régional: les «régions désignées». C'est bien défini, dans la mesures où cela correspond à la compétence du Centre de Main-d'œuvre du Canada, mais c'est trop rigide. Ce n'est pas une bonne chose d'avoir des définitions aussi rigides, et nous ne devrions pas avoir une définition rigide de «région». Nous devons comprendre exactement ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de «région», mais le terme ne doit pas être défini si précisément que nous soyons pris ou engouffrés dans cette définition, incapables de faire quoi que ce soit si nos programmes ne satisfont pas à cette définition.

**M. MacDonald (Egmont):** Je me rends compte des difficultés que cause une certaine rigidité dans les programmes. Par ailleurs, je me demande comment nous allons établir une base de travail avec les provinces, et également de quelle manière vous allez mesurer votre rendement pendant une certaine période d'une durée de deux ou trois ans ou d'une durée de quinze ans, comme vous l'entendrez? C'est sûrement là que résidait la faiblesse des programmes passés. On n'a pas établi clairement les moyens qui nous permettraient de savoir si l'argent est employé à bonne fin. Vous avez vous-même mentionné que trois milliards de dollars avaient servi à des paiements de péréquation. Si l'on avait employé cette somme d'une façon mesurable pour traiter ces problèmes, nous ne serions pas réunis ici ce matin pour discuter de la disparité régionale ou de l'expansion économique régionale.

**M. Marchand (Langelier):** Je ne pense pas que cette question se rapporte à l'absence d'une définition officielle de «région» ou «secteur». Elle n'a rien à voir avec cela. Elle pourrait avoir trait à l'efficacité du programme.

**M. MacDonald (Egmont):** Certainement, mais c'est important, n'est-ce pas?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Autrement, ce serait nier une grande partie de votre discours; cette efficacité est importante, et je ne pense pas que nous ayons vraiment employé le terme «plan Marshall», mais il est certain que le premier ministre s'est servi du principe du plan Marshall. On n'entendait pas y gagner beaucoup, mais c'est ce qui s'est produit par la suite. Un programme peut-il réussir s'il ne poursuit aucun but? C'est peut-être une autre manière de répéter ce que je demandais tout à l'heure, en fonction de la définition des régions ou de la mesure du rendement, savoir, qu'il doit y avoir certains critères, ou nous retombons sûrement dans la faiblesse des programmes que nous sommes en train de réorganiser.

**M. Marchand (Langelier):** J'ai déjà signalé un bon nombre de buts, et chaque programme devra avoir ses propres buts.

**M. MacDonald (Egmont):** J'en reviens à ce que vous avez dit—et c'est vous-même qui l'avez dit—au sujet des pouvoirs étendus dont jouira le nouveau ministère. Dans votre déclaration de ce matin, vous avez dit qu'il aurait un certain contrôle sur tous les aspects de la politique gouvernementale relative au développement régional. Reconnaissez-vous avoir dit cela dans votre discours?

• 1025

**M. Marchand (Langelier):** Non, je n'ai pas dit que nous étions pour «contrôler». J'ai parlé de meilleures coordinations entre...

**M. MacDonald (Egmont):** Je crois que c'était un peu plus fort que cela.

**M. Marchand (Langelier):** Vraiment? Nous sommes mieux de nous reporter au texte...

**M. MacDonald (Egmont):** C'est juste. Oui, je crois que les mots-clés ici sont que l'influence de l'action fédérale sur la croissance et l'évolution régionale se reflète dans toutes les décisions gouvernementales.

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Si on doit maintenant mesurer l'influence, je suppose que quelqu'un s'en chargera et fera des déclarations sur ce qui arrive, et cela se passera dans votre ministère. C'est évidemment une nouvelle orientation. De fait, je me proposais de vous demander, et peut-être pourrais-je le faire dans le contexte de ce que je vous ai déjà demandé, quelles méthodes vous emploierez pour mettre ce programme à exécution? Le fait qu'il n'y a eu aucune coordination efficace entre les divers programmes qui ont fonctionné dans différents ministères, quelques-uns ayant souvent eu des buts contraires, est l'une des faiblesses qui ont marqué nos programmes dans le passé.

**M. Marchand (Langelier):** D'abord, comme je l'ai dit, tous ces programmes relevaient de différents ministres. Nous avons maintenant fait en sorte qu'ils relèvent du même ministre. Nous pouvons donc avoir, à présent, un genre de coordination et corriger beaucoup de lacunes des anciens programmes. Nous entendons modifier certains de ces programmes, peut-être tous, et en établir de nouveaux.

**M. MacDonald (Egmont):** Non, là n'est pas vraiment la question car, même si vous les prenez sous votre aile, un grand nombre de programmes afférents aux problèmes du chômage, à la création de nouvelles industries et quoi encore, se poursuivent toujours dans presque tous les ministères, qu'il s'agisse de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie. Cela me semble dangereux, car, à moins que ces divers programmes ne soient exécutés selon un plan général d'expansion économique régionale, nous ne ferons alors que répéter ce que nous avons fait au cours des dernières décennies.

**M. Marchand (Langelier):** Voudriez-vous commenter cette question?

**M. Kent:** Merci, monsieur le ministre. C'est un domaine où nous avons pu faire du travail préliminaire vu que c'est une question de régie interne. Par conséquent, au cours de la présente période de planification, c'est-à-dire en attendant l'adoption de la mesure législative, nous avons beaucoup réfléchi et amplement discuté avec les autres ministères le système interministériel par lequel nous essaierons de mener cela à bonne fin, la sorte de coordination efficace que nous pouvons avoir par exemple avec les ministères de l'Agriculture, des transports, des Travaux publics, et à supposer que tous les programmes destinés aux problèmes des régions et des secteurs soient coordonnés dans un seul ministère, la possibilité de coordination avec le programme national pour l'Agriculture, les Transports, etc. devient bien meilleure qu'elle ne l'était auparavant. Nous avons conçu le genre de consultation interministérielle. Nous tenons beaucoup à ne pas dire «contrôle». Ce n'est pas une question de contrôle, mais de considérations des régions et des secteurs dont on tient toujours pleinement compte avant de prendre la décision finale. Nous ne doutons pas que, grâce aux relations, à la coordination, aux comités et aux autres avantages interministériels, nous aurons de très bonnes chances d'atteindre notre but.

**M. MacDonald (Egmont):** Je crois bien que votre optimisme dépasse quelque peu le mien. J'aimerais savoir ce que nous ferons de neuf. Dans le passé, nous avons eu une série de comités interministériels portant sur maints domaines, et je ne crois pas que cela sera particulièrement nouveau. On en vient vraiment à la question de savoir qui mettra la cloche à la queue du chat et je suis content d'entendre le ministre dire que les pouvoirs recherchés par le ministère seront très étendus. Cela sera certainement dangereux. A présent, seront-ils assez étendus pour servir de chien de garde, pour ainsi dire ou plus encore?

**M. Marchand (Langelier):** C'est peut-être là le principal problème: si les autres ministères ou le gouvernement comme tel ne coopèrent pas, je ne pense pas que nous puissions réussir. Il y a la question d'attitude. Nous avons, par exemple, le problème des aéroports. Si nous avons une région économiquement faible qu'un aéroport aiderait, et que le ministère des Transports décide de construire cet aéroport ailleurs, sans motif sérieux, et que nous n'avons pas l'occasion d'en discuter, naturellement, ce que nous faisons alors est inutile jusqu'à un certain point. Je conviens que c'est peut-être là le principal problème, mais je ne crois pas qu'il puisse se résoudre par la loi. Cela devient un problème d'attitude du cabinet et des autres ministères.

• 1030

**M. MacDonald (Egmont):** Je crois qu'il y a deux réponses. Vous allez vous engager dans un programme d'éducation avec tous les autres ministères afin de leur présenter ce que je nommerais une nouvelle perspective, mais je pense que l'éducation seule, sans mécanisme complémentaire pour voir à ce

que votre bon travail en éducation soit mené à bonne fin, signifiera qu'en principe, vous n'atteindrez pas cette fin. Je pense que vous vous rendez compte de la fin éducative, j'en suis certain, mais je me demande si vous avez atteint le point où vous avez établi le mécanisme qui accomplira ce travail efficacement?

**M. Marchand (Langelier):** C'est ce que nous essayons de faire à présent avec les programmes FRED. Comme vous le savez, ce sont des programmes d'ensemble. Nous devons traiter invariablement d'éducation, par exemple, et nous devons compter sur la coopération des provinces à cet égard, autrement nous ne pouvons élaborer un projet. Les projets comprennent des écoles, des routes et une foule de choses qui ne relèvent pas de nous. Ce n'est donc pas seulement un problème de coordination entre les divers ministères fédéraux, mais aussi avec les provinces, et si nous ne pouvons obtenir cette coopération, nous sommes naturellement paralysés, je n'ai aucun doute à ce sujet.

**M. MacDonald (Egmont):** Cela soulève une autre question que je veux poser. Que dire de la coordination avec les provinces? Vous avez non seulement mentionné la coordination avec les provinces, mais pour ce qui est de la région atlantique, vous avez mentionné une forme de coordination interprovinciale. Je suppose que votre subvention à l'étude de l'Union atlantique est une première mesure dans ce sens, mais avez-vous d'autres choses en chantiers à l'égard d'une coordination fédérale-provinciale, c'est-à-dire plus que ce que nous avons eu, parce que parfois, cela n'a pas été une tentative très réussie?

**M. Marchand (Langelier):** Ce que nous sommes en train de faire au sujet de l'Île du Prince-Édouard est, je pense, la seule manière d'agir: nous réunir avec le gouvernement provincial, discuter de tous les problèmes et essayer de voir comment nous pouvons les résoudre dans les domaines qui relèvent de nos compétences respectives.

**M. MacDonald (Egmont):** Cela n'est peut-être pas un très bon exemple en raison de vos difficultés actuelles avec l'Île du Prince-Édouard.

**M. Marchand (Langelier):** Je puis vous assurer une chose, c'est que nous éprouvons des difficultés partout, pour diverses raisons.

**M. MacDonald (Egmont):** Mais à cause de certaines difficultés, comme celles qui se posent à l'égard de l'Île du Prince-Édouard, envisagez-vous de nouveaux moyens d'écarter ce genre de situation? Il me semble que vous voulez écarter le genre de situation qui est survenu là, avec le gouvernement provincial.

**M. Kent:** La solution, pour éviter les difficultés, réside naturellement dans l'excellence des consultations, des discussions et de la coopération qui existe lors de la première phase de l'élaboration des projets. Jusqu'à ce jour, ce fut difficile des deux côtés, mais surtout du côté fédéral, je pense, parce que les affaires du gouvernement relatives au développement régional étaient réparties dans un certain nombre d'organismes divers. Lorsqu'on les réunira en un seul organisme, alors qu'existera toujours, comme vous le signalez justement, le problème de coordination avec les autres ministères fédéraux, une fois établie une forte organisation intéressée à la région—un ministère de la nature de celui-ci—alors il sera possible de régler ces problèmes à l'intérieur du gouvernement et d'être aussi en mesure de discuter de ces questions avec les provinces dès la phase initiale de l'élaboration des projets.

L'efficacité de cette solution dépend en partie de la réponse des provinces. Sont-elles en mesure d'accepter, dès le début, une opinion progressive coordonnée dans les limites du gouvernement provincial? Je pense qu'il est juste de dire que presque tous les gouvernements provinciaux agissent assez rapidement en vue de créer cette aptitude à former non pas un ministère de la nature de celui-ci, mais, d'une façon ou d'une autre, de nouveaux comité ministériels et, dans certains cas, de nouveaux ministères. Nous croyons qu'au moment où la mesure législative sera adoptée, la plupart des provinces auront fait suffisamment de progrès en ce sens pour qu'il nous soit facile de prendre de très bonnes dispositions en vue de nous consulter dès le début. Cet état de choses n'existait pas dans le passé, ni au début de l'élaboration des projets visant l'Île du Prince-Édouard, mais je crois qu'il est en bonne voie et qu'il existera à compter de l'an prochain.

• 1035

**Le président:** Monsieur MacDonald, avez-vous terminé?

**M. MacDonald (Egmont):** Non, mais je vais céder la parole à ceux qui ont des questions à poser. S'il reste du temps à la fin, je reviendrai.

**Le président:** Merci beaucoup. Monsieur Lessard.

[*Texte*]

**M. Lessard (Lac Saint-Jean):** Monsieur le président, monsieur le ministre, comme vous connaissez très bien la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, j'aimerais vous demander premièrement si vous avez pris connaissance d'un mémoire qui est censé vous avoir été remis par le Conseil économique régional comme en fait mention *Le Soleil* du 13 novembre. Est-ce que ce mémoire vous a été remis?

**L'hon. M. Marchand:** S'il est à mon bureau, je ne me souviens pas de l'avoir vu.

**M. Lessard (Lac Saint-Jean):** Le mémoire fait mention que, dans la situation Saguenay-Lac Saint-Jean, le Conseil économique régional suggère des solutions à court terme et à moyen terme. Ne parlons pas des solutions à long terme, parce qu'à ce moment, nous serons peut-être morts. J'aimerais savoir si vous entrevoyez des solutions pour une région comme le Saguenay-Lac Saint-Jean qui compte 280,000 âmes, bien encadrées, c'est-à-dire demeurant dans des limites régionales bien définies, car la frontière, elle est naturelle chez-nous. Que croyez-vous qu'il soit possible de faire au moment où on compte plus de 15,000 chômeurs dans la région?

**L'hon. M. Marchand:** Je ne peux pas vous répondre d'une façon précise, mais c'est le but même de la création de ce ministère, que de régler ces problèmes-là. Vous me demandez: est-ce que le ministère va réussir? La seule réponse que je puisse vous donner, c'est: attendez, nous avons l'intention de le faire puisque c'est l'objectif premier du ministère, d'essayer d'amener le développement économique des régions où le développement ne se fait pas à un rythme suffisant. Je ne peux vous donner d'autres réponses. Je ne sais pas si vous êtes satisfait...

**M. Lessard (Lac Saint-Jean):** Nous n'avons que deux industries de base dans la région, les pâtes à papier et l'aluminium que vous connaissez bien. Ces deux industries produisent à 80 p. 100 pour le marché d'exportation. Le nouveau ministère pourra-t-il les aider, leur trouver des débouchés sur le marché étranger? Je pense à Desbiens; si cette compagnie pouvait trouver un marché pour sa pâte mécanique, elle pourrait probablement continuer à opérer et éventuellement, être mécanisée.

**L'hon. M. Marchand:** Oui, mais monsieur Lessard, vous ne pouvez demander, même au nouveau ministère de faire des miracles. Quand vous dites, voici une compagnie qui n'a plus de marché, on pourra peut-être l'aider à trouver un marché, mais la chose peut être extrêmement difficile dans certains cas, surtout quand vous prenez une industrie comme l'industrie de la pulpe et du papier, une industrie très fortement organisée et où les marchés sont explorés à fond. Pourrons-nous faire quelque chose dans un cas comme celui-là, je ne le sais pas. Et il y a des cas où il serait plus sage de ne rien faire parce qu'il n'y a pas d'avenir.

Vous savez l'industrie du papier est une industrie assez forte, ce n'est pas une industrie qui manque de capital; pas plus que l'aluminimum d'ailleurs. Si l'industrie de l'aluminium avait de nouveaux marchés elle pourrait, sans difficulté s'agrandir et augmenter sa production.

Le problème n'est donc pas le capital, ni pour l'industrie de l'aluminium et ni même dans le cas de l'industrie de la pulpe et du papier de la région du Saguenay. Pour ce qui est de Desbiens, comme vous le savez, c'est un vieux moulin dont l'équipement n'a pas été renouvelé, puis qui a perdu graduellement son marché; est-ce qu'on peut aider? Peut-être, mais il faudra faire une étude plus approfondie.

**M. Lessard (Lac Saint-Jean):** Un dernier point, au sujet du contrôle direct de l'exécution de tout projet que votre ministère sera amené à promouvoir. En Gaspésie actuellement on a un projet où on réalise que le fédéral n'a pas tellement de contrôle sur les argents qui y seront dépensés. Le gouvernement fédéral aura-t-il à l'avenir un meilleur contrôle sur les projets dans lesquels il sera impliqué?

• 1040

**L'hon. M. Marchand:** Oui. Disons que, comme principe, il est problablement normal que pour les parties des programmes qui tombent dans la juridiction provinciale, ce soit la province qui en surveille l'exécution; mais que la partie qui tombe dans notre juridiction, que ce soit nous qui ayons le contrôle.

Nous ne voulons pas prendre tout le gâteau, puis le donner aux provinces et dire c'est vous qui allez administrer le programme; peut-être une petite partie, comme on l'a fait dans le bas du fleuve, mais pas plus. Nous devrions avoir un contrôle sur tout ce qui tombe normalement sous notre juridiction. Seulement, je pense qu'il ne faut pas, par le truchement des programmes de développement économique, empiéter sur la juridiction des provinces.

Dans le domaine de l'éducation, par exemple, un domaine de juridiction provinciale, je ne pense pas qu'il soit acceptable que, par le truchement des programmes, on enlève de la juridiction aux provinces.

**M. Lessard (Lac Saint-Jean):** Merci.

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je dois dire tout d'abord qu'il me tardait d'entendre parler le ministre à la conférence de l'APEC il y a quelques semaines, et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de l'entendre répéter la même chose aujourd'hui.

**M. Marchand (Langelier):** C'est heureux que je n'aie pas changé d'idée depuis.

**M. Lundrigan:** Mais comme je vous ai entendu trois ou quatre fois et que je dois écouter les mêmes propos encore une fois, je commence à bien les connaître.

Tout d'abord, on ne cesse de nous répéter que le gouvernement fédéral actuel accorde la première priorité au concept de la disparité régionale. On nous a longuement entretenus de la structure qui est sur le point de prendre forme et qui permettra de trouver des remèdes à une grande partie de la disparité régionale à travers le Canada.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de discuter avec des députés des problèmes de la disparité régionale, qui, pour moi, doivent avoir la priorité, et, comme mon collègue d'Egmont l'a dit, ce problème est, avec celui des langues, l'un des plus épineux qui confrontent le Canada à l'heure actuelle. De tous les ministères fédéraux, c'est peut-être le vôtre qui influera le plus sur l'unité du Canada.

Cependant, lorsque je pense aux maigres crédits de ce ministère, je me demande si l'on en est encore à la théorie ou si l'on entend mettre les principes en pratique ,et je suis pour le moins désappointé de constater qu'une si petite partie des prévisions budgétaires fédérales est consacrée à ce ministère; je commence alors à espérer qu'une fois que le ministère aura pris son essor, on lui affectera une plus grande partie des fonds fédéraux. Il lui faudra des fonds. Il faudra que nous ayons des programmes, des plans, en vue du développement économique, et ce sont là nos objectifs prioritaires, mais nous aurons besoin d'argent pour les réaliser.

Le ministre est-il sûr que les sommes mises à sa disposition seront suffisantes pour stimuler les intéressés et les encourager à aller de l'avant et s'attaquer à ce problème régional?

**M. Marchand (Langelier):** Comme je l'ai dit au début de mon exposé, les prévisions actuelles ne représentent qu'un transfert des fonds qui étaient destinés aux anciens programmes. C'est tout ce que nous avons comme budget en ce moment...

**M. Lundrigan:** Je vois.

**M. Marchand (Langelier):** ...mais ce ne sont pas là les prévisions du nouveau ministère.

**M. Lundrigan:** Je sais cela, monsieur le ministre, mais je suis allé aux renseignements et j'apprends que les prévisions de 1969-1970 s'élèvent à environ 50 millions de dollars de plus que les prévisions actuelles pour tous les programmes envisagés, ce qui est une somme dérisoire. Y aurait-il du vrai dans la déclaration que le nouveau ministère n'aura qu'environ 50 millions de plus?

**M. Marchand (Langelier):** Avez-vous dit 150 millions?

**M. Lundrigan:** Non; 50 millions.

**M. Marchand (Langelier):** Je n'ai pas vu ce chiffre. Où l'avez-vous obtenu?

**M. Lundrigan:** Je préfère ne pas le dire maintenant. Cependant, à la réflexion, je crois que je peux vous le dire. C'est le chiffre qui a été mentionné à l'une des séances de notre Comité.

**M. Marchand (Langelier):** Peut-être l'a-t-on mentionné, mais ce n'est pas le montant que nous avons prévu.

**M. Lundrigan:** Je suis heureux de l'apprendre. J'admets avec vous qu'on a un grand besoin de planification et d'une philosophie. Vous devez avoir des objectifs, une structure capable en temps et lieu de fournir des solutions aux problèmes qui surgiront et donner des résultats durables. Je ne crois pas que le fait de jeter des fonds dans une direction donnée puisse produire l'effet recherché qui est de faire disparaître la disparité régionale.

Il doit y avoir un juste équilibre entre le travail du Comité, les enquêtes et autres moyens d'action, et les actes, et je suis parfois un peu ennuyé de constater que des gouvernements s'en tiennent encore aujourd'hui au principe qui a guidé le Congrès de Vienne, en 1815, alors que, comme vous le savez bien, pour éluder les problèmes les plus difficiles, on les déféra à des comités. C'est justement ce qui se produit parfois dans une bureaucratie ou un gouvernement, et je suis un peu troublé par certains problèmes qui exigent une attention immédiate.

• 1045

Nous n'avons peut-être pas besoin d'un Plan Marshall, mais nous avons des problè-

mes qui exigent une attention immédiate et je suis certain qu'il y a des régions dans le Nord du Canada et de la Colombie-Britannique, dans le Québec et même dans les provinces Maritimes et l'Ontario où ces problèmes sont urgents.

Si nous attendons que le ministère se mette à l'œuvre et réussisse à se structurer comme il le doit, il peut arriver que des régions au Canada soient vraiment éprouvées avant que le ministère ait enfin réussi à s'organiser. Je voudrais savoir si, pendant que le ministère fait peau neuve, il existe des moyens de secourir financièrement celles qui en ont un besoin urgent.

**M. Marchand (Langelier):** Nous pouvons toujours les secourir en vertu du programme ARDA. Nous pouvons prendre une décision du soir au lendemain et aider financièrement une industrie au besoin, ou encore nous pouvons établir une nouvelle industrie en vertu des programmes actuels, mais lorsque nous parlons de planification pour l'avenir, je ne crois pas que nous devrions faire du rapiéçage et nous borner à secourir une industrie ou une région en lui accordant une modeste somme d'argent. Nos objectifs doivent viser plus loin et, là-dessus, je crois que vous êtes d'accord avec moi.

**M. Lundrigan:** Vous avez raison.

**M. Marchand (Langelier):** Nous aurons toujours les outils pour régler les cas urgents, mais j'espère que nous serons capables de faire davantage.

**M. Lundrigan:** J'ai posé cette question parce que j'ai eu l'occasion de discuter avec des organismes de l'État de problèmes qui, à mon grand étonnement, n'ont jamais été portés à la connaissance du gouvernement, peut-être pour diverses raisons, et j'ai toujours l'impression qu'on me demande d'attendre quelques années parce qu'il faut faire enquête, que le problème en question est de juridiction fédérale-provinciale, que les provinces doivent l'étudier conjointement, si bien que j'en arrive à me demander si certaines de ces difficultés ne pourraient pas attendre un an ou deux. J'espère que le ministre fera part de mes observations aux organismes du gouvernement qui ont le pouvoir d'agir immédiatement.

**M. Marchand (Langelier):** Je voudrais établir un point, un seul. Comme vous le savez, il y a au Canada, non pas une, mais de nombreuses régions sous-développées. Le point sur lequel je voudrais insister, c'est que nous ne pouvons intervenir efficacement dans toutes les régions en même temps. Cela n'est pas possible et nous n'avons pas les moyens de le faire, car une telle offensive générale coûterait des milliards, de sorte qu'il faut faire un choix. Nous devrons commencer par les régions qui sont en plus mauvaise posture et tâcher de leur venir en aide, en demandant aux autres d'attendre un peu. Voilà ce que nous devrons faire.

**M. Lundrigan:** J'ai une dernière question à poser, monsieur le président. J'ai eu dernièrement l'occasion de poser au ministre des Pêcheries et, par la suite, au ministre qui est parmi nous aujourd'hui quelques questions au sujet du programme de centralisation du gouvernement. Je pense en ce moment à la région de l'Atlantique. A l'heure actuelle, le ministère des Pêcheries accorde des subventions à peu près comme cela se fait pour l'aide à l'étranger et, dans le cas du gouvernement de Terre-Neuve spécialement, le gouvernement de cette province peut, par l'intermédiaire du ministère provincial des Pêcheries, aider les gens à se placer ailleurs. J'ai indirectement exposé mes vues sur cette question au ministre en Chambre et j'attends sa réponse, que je recevrai sûrement.

En attendant, je me demande si ce n'est pas là le genre de problème qui relève du ministère chargé du développement régional. Le ministère des Pêcheries administre un programme qui n'a rien à voir avec le ministère des Pêcheries. La seule raison pour laquelle on lui en a confié la mise à exécution, c'est que certaines des personnes qui avaient quitté leur village étaient des pêcheurs pour la plupart, et c'est ainsi que le ministère des Pêcheries a commencé à s'intéresser à leur sort.

Voilà un phénomène qui va prendre beaucoup d'ampleur, dans la région de l'Atlantique par exemple, ainsi que dans beaucoup d'endroits du Canada septentrional et dans des régions de toutes les provinces canadiennes. Je dirais que c'est là un problème au sujet duquel le ministère devra commencer à définir ses objectifs et mettre en œuvre sa philosophie et ses politiques.

Croyez-vous que cet état de choses devrait relever du ministère chargé jusqu'ici du développement régional?

**M. Marchand (Langelier):** Je vais demander à M. Kent de répondre à cette question, mais, en vertu du programme FRED, c'est exactement ce que nous faisons maintenant. Même les problèmes qui devraient normalement relever du ministère des Pêcheries, par exemple, sont déférés à nos comités conjoints fédé-

raux-provinciaux. C'est ce que nous faisons pour l'Île du Prince-Édouard et c'est ce que nous avons toujours fait pour la province de Québec. Je ne crois pas que nous puissions enlever à tous les autres ministères tout ce qui concerne le développement régional. Si nous le faisions, je pense que nous mettrions de côté tous les autres ministères pour ne conserver qu'un seul ministère gigantesque, car à peu près tous les problèmes ont au moins une facette qui est apparentée au développement régional.

• 1050

Cependant, je crois qu'il devrait y avoir un moyen de coordonner tous ces programmes. C'est ce que nous cherchons à faire et faisons, en fait, dans le cas du programme FRED. Désireriez-vous ajouter quelque chose, monsieur Kent?

**M. Kent:** Peut-être y aurait-il lieu de signaler que si le nouveau ministère avait existé au moment où le programme de la centralisation a débuté, il aurait été chargé de sa mise à exécution dès le commencement.

**M. Lundrigan:** Donc, vous croyez vraiment qu'on en viendra là en fin de compte?

**M. Kent:** Voici comment les choses se sont passées: On a créé, non pas un forum, mais un comité interministériel efficace, dont la clef de voûte était le ministère des Pêcheries mais qui groupait aussi des représentants de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, de l'Office d'aménagement régional et de l'Administration des programmes ARDA-FRED.

J'examinais l'autre jour la composition de ce comité. Or, le nouveau ministère y est représenté par trois groupes de personnes. Auparavant, il y avait trois paliers d'administration ayant chacun sa part de responsabilité, mais personne n'avait reçu de pleins pouvoirs pour la mise en œuvre d'un programme d'ensemble de développement régional. Désormais, nous pourrons restructurer ce comité de façon à avoir une responsabilité unique du point de vue du nouveau ministère, et, en fait, il importe peu que l'administration en soit confiée à notre ministère ou au ministère des Pêcheries. Naturellement, le ministère de la Main-d'œuvre y est également engagé à fond, de sorte que nous avons trois ministères qui s'y intéressent. Peu importe, au fond, lequel de ces ministères est chargé de l'administration, ce qui compte c'est que nous ayons un plan commun et une administration efficace pour exécuter ce plan.

**Le président:** Monsieur Lundrigan, il ne nous reste plus que dix minutes et...

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je ne m'attarderai pas davantage à ce problème. Je conteste plusieurs des déclarations que mon ami a faites, mais ma réfutation prendrait du temps et je ne ferais que retarder le travail du Comité. D'ailleurs il y a d'autres membres qui désirent poser des questions.

**Le président:** Je vous remercie. Monsieur Comtois?

*[Texte]*

**M. Comtois:** Monsieur le président, monsieur le ministre, le problème de la délimitatin des régions m'intéresse particulièrement. J'ai vu des centres de main-d'œuvre, dans certaines régions, où il y a des anomalies assez frappantes, par exemple un comté provincial, qui, comme plusieurs autres, n'est qu'une partie d'un ou de plusieurs comtés fédéraux. Je pense à un comté assez pauvre de ma région.

La paroisse la plus riche du comté, celle qui se développe le plus à cause du tourisme, était la seule à bénéficier de subsides spéciaux, parce que, justement, elle faisait partie du territoire d'un centre de main-d'œuvre appelé à être développé. Et toutes les paroisses sises au sud de celle-là sont pauvres, leur population est la plupart du temps décroissante et elles ne profitaient pas de l'aide spéciale faisant partie du territoire d'un autre centre de main-d'œuvre.

Et, vous avez parlé tout à l'heure de changements éventuels, ces changements suivront-ils les suggestions que je viens de faire?

**L'hon. M. Marchand:** Non. Comme je l'ai dit, nous croyons que ces critères sont trop rigides et qu'ils donnent lieu à des anomalies et comme celles que vous mentionnez: Prenons une ville en retard au point de vue économique, situées dans une région qui, d'une façon générale est assez prospère; cette ville ne pourra jamais obtenir des octrois. Et, la situation peut être inversée. Vous pouvez avoir une ville prospère, située dans une région qui n'est pas prospère et cette ville-là peut théoriquement obtenir des octrois.

Cette situation nous paraît anormale, et c'est pourquoi nous voulons la changer et que nous voulons assouplir cette ridigité.

**M. Comtois:** Vous avez parlé de coopération fédérale-provinciale. Le gouvernement du Québec a délimité des régions économiques, et des sous-régions économiques. Tiendrez-vous compte de ces régions dans le nouveau projet?

**M. Marchand:** Nous en tiendrons sûrement compte dans nos négociations avec les provin-

ces lorsqu'il s'agira de faire des plans conjoints.

Mais pour les programmes strictement fédéraux, qui peuvent s'appliquer sans la collaboration des provinces, nous allons nous en tenir à nos propres définitions.

• 1055

**M. Comtois:** Merci. C'est tout pour le moment.

**Le président:** M. LeBlanc.

**M. LeBlanc (Rimouski):** Monsieur le président, au point de vue pratique, on parle indifféramment de régions ou territoires, quoi qu'il y ait une différence entre les deux. A tout événement, je pense que quelques unes des principales régions, où l'on projette de faire un aménagement global des territoires, sont: le Nord du Nouveau-Brunswick, Inter Lake dans Manitoba et la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie.

Dans la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie, un fonctionnaire a été nommé, à qui on a donné le titre de coordonnateur du gouvernement fédéral. Dans les autres régions que je viens de mentionner, le système d'un coordonnateur est-il adopté?

**M. Marchand:** Il y en a.

**M. LeBlanc (Rimouski):** Nous avons chez nous le CRD, que l'on dit être l'interlocuteur privilégié des gouvernements, qui fait le lien entre la population et les gouvernements. Dans ces autres régions existe-t-il un équivalent?

**M. Marchand:** Non. C'est un organisme assez unique, je ne crois pas que d'autres régions aient quoi que ce soit d'équivalent.

**M. LeBlanc (Rimouski):** Dans l'esquisse du plan du BAEQ, on a présenté une étude préliminaire d'un système des transports.

Dans le plan lui-même, il n'est pas question de transports, pour certaines raisons que personne ne connaît exactement. Il a été question, dans les journaux, que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ARDA ou de l'entente FRED fasse faire une étude globale des transports pour toute la région pilote du bas du fleuve de la Gaspésie. Pouvez-vous nous dire si cet...

**M. Marchand:** On s'en occupe peut-être à l'heure actuelle, dans le cadre de l'entente FRED.

**M. LeBlanc:** C'est déjà commencé?

**M. Marchand:** Peut-être est-ce prévu dans l'entente signée à Rimouski, l'autre jour...

**M. LeBlanc:** ...le printemps dernier à Mont-Joli?

**M. Marchand:** A Mont-Joli. Il y est prévu qu'on fera une étude sur les transports de la région et un montant d'argent est aussi prévu.

**M. LeBlanc:** Dans ce territoire pilote, actuellement, nous n'avons qu'un représentant du gouvernement fédéral. Il est très compétent mais il est seul avec une sténo-dactylo. Puisque le gouvernement fédéral va débourser dans les cinq prochaines années des sommes de l'ordre de $212,000,000 pour la réalisation de ce programme, ne pensez-vous pas qu'il serait important qu'il ait 4 ou 5 représentants de plus.

Ces représentants pourraient vivre dans différentes localités importantes de la région afin, non seulement d'être au courant sur les lieux, de la façon dont l'argent est dépensé mais aussi de sonder directement l'opinion publique. Ce deuxième but, la reconnaissance du facteur humain, est aussi important dans la réalisation de ces programmes que la question d'argent.

**M. Marchand:** Tout d'abord, il n'y a pas qu'un représentant fédéral dans cette région: vous savez que le plan, dans le bas du fleuve s'attache surtout au développement de la main-d'œuvre, à l'entraînement de la main-d'œuvre, et 70 p. 100 de notre personnel travaille dans les centres de main-d'œuvre. Il y a donc plus d'un représentant, et même beaucoup plus.

Nous avons aussi l'intention, come vous le savez, d'ouvrir un bureau à Rimouski et un autre à Québec. A ce moment, il y aura probablement assez de personnes pour surveiller les intérêts du gouvernement fédéral.

• 1100

**M. LeBlanc:** Merci.

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur le ministre, messieurs, vous entendez la cloche.

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, avant l'ajournement, j'aimerais faire quelques suggestions. Nous devrions prévoir les sujets de discussion avant toute réunion. J'espère que le ministre sera avec nous à la prochaine réunion, parce que je n'ait pas pu expliquer mon point de vue.

**M. Marchand:** Vous en aurez sans doute l'occasion parce que, je crois, le sous-ministre va revenir et il aura sûrement l'occasion de...

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur Roy, il y a aussi le problème de temps, dont j'ai parlé hier. J'en reparlerai avec M. MacDonald et nous allons nous entendre pour répartir le temps et, si la chose est possible, l'ordre du jour comprendra l'interrogatoire du sous-ministre.

Merci, messieurs, merci, monsieur le ministre.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 4

SÉANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 1968

Budget principal revisé de 1968-1969 concernant la Société de développement du Cap-Breton.

TÉMOINS:

*De la Société de développement du Cap-Breton:* M. D. H. Fullerton, président; M. K. M. Pack, adjoint au président.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29274—1

COMITÉ PERMANENT DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:*

et MM.

Breau,
Broadbent,
Cyr,
Gauthier,
Gibson,
Honey,
Korchinski,
LeBlanc (*Rimouski*),
Lessard (*Lac-Saint-Jean*),
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
Mazankowski,
McGrath,
Nystrom,
Roy (*Laval*),
Smerchanski,
Stewart (*Marquette*),
Whiting,
Yanakis—20.

## ORDRES DE RENVOI

Le LUNDI 25 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Beaudoin soit substitué à celui de M. Gauthier sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

*Il est ordonné,*—Qu'il soit permis au comité permanent de l'expansion économique régionale de siéger pendant les séances de la Chambre.

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Gauthier soit substitué à celui de M. Beaudoin sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le MARDI 26 novembre 1968.

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Beaudoin soit substitué à celui de sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ:*

*Le Greffier de la Chambre des communes*
ALISTAIR FRASER



29274—1½

[*Traduction*]

# PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 26 novembre 1968

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9h 45, sous la président de M. Morison.

*Présents:* MM. Breau, Broadbent, Honey, Korchinski, Lefebvre, Lundrigan, MacDonald (*Egmont*), Mazankowski, Morison, Nystrom, Roy (*Laval*), Stewart, (*Marquette*), et Whiting—(13).

*De même que:* MM. MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*), Muir (*Cape Breton-The Sydneys*), MacEwan, Forrestall, Peters, et Serré, députés.

*Aussi présents: De la Société de développement du Cap-Breton:* M. D. H. Fullerton, président; M. K. M. Pack, adjoint au président.

Le président présente M. Fullerton qui fait un exposé d'ordre général sur l'activité et les fonctions de la Société de développement du Cap-Breton.

M. Pack fait ensuite une brève revue du budget des dépenses de la Société.

Les témoins sont interrogés.

A 11 h 05 du matin, l'interrogatoire est terminé et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

[Traduction]

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

• 0946

**Le président:** Messieurs, pouvons-nous commencer?

Ce matin nous avons avec nous M. Fullerton qui est directeur de la Société de développement du Cap-Breton et M. Pack qui est adjoint au président. Nous entendrons d'abord un court exposé de M. Fullerton et ensuite M. Pack prendra la parole. Nous pourrons après discuter des prévisions budgétaires.

Jeudi, nous pourrons entendre M. Ord et des fonctionnaires qui nous viendront de Sydney et ce sera le moment alors de poser des questions sur des sujets particuliers. Je laisse la parole à M. Fullerton.

**M. D. H. Fullerton (directeur de la Société de développement du Cap-Breton):** Je vous remercie, monsieur le président. Je vous ferai d'abord un bref exposé de ce qu'est la Devco. La «Devco» c'est la Société de développement du Cap-Breton. C'est ainsi que quelqu'un à Sydney l'a nommée et elle a gardé le nom. Ce n'est cependant pas quelqu'un du personnel qui l'a trouvé.

Je veux aujourd'hui vous présenter le sujet le plus brièvement possible et ensuite répondre à vos questions sur les politiques générales de la Société. Nous nous proposons de vous faire entendre jeudi notre président, M. Ord, et nos deux vice-présidents, M. Blackmore qui s'occupe du charbon et M. Doucet, du développement.

Je suis président du Conseil. Le Conseil comporte sept membres y compris le président. Nous ne sommes donc pas nombreux. Nous nous réunissons en moyenne une fois par mois. Le siège social de la Société est à Sydney.

Pour se faire une idée de ce qu'est la Société, il faut d'abord parler du Rapport Donald présenté en mai 1966. Le Rapport Donald sur la situation de la houille au Cap-Breton est le troisième depuis la fin de la guerre. Il y a d'abord eu la Commission Carroll suivie d'une deuxième étude, en 1960, et le Rapport Donald constitue une troisième étude assez complète de la question.

Le problème est simple mais complexe en même temps. Les gisements de houille du Cap-Breton s'avancent sous la mer. Les mineurs ont dû aussi s'avancer toujours plus loin pour extraire la houille. Ils le font par des galeries longues et assez irrégulières. La ventilation est difficile. Il en résulte, et c'est facile de le comprendre, une hausse constante des frais d'exploitation.

L'extraction d'une tonne de houille coûte actuellement aux environs de $17. Nous la vendons environ $7 la tonne. Il y a donc une perte de $10 la tonne. Au cours des dix dernières années ce déficit s'est accru constamment et c'est l'importance de ce déficit qui a conduit le gouvernement à établir la Société.

L'idée sur laquelle repose l'établissement de la Société est que les mines de charbon devraient être progressivement fermées et que l'argent que l'on verse en subventions et qui sert encore à contrebalancer ces pertes devrait être employé à l'aménagement de nouvelles industries. C'est là notre tâche.

La somme des subventions, ou des pertes, représente une donnée statistique importante puisqu'elle fixe les dimensions du problème. La perte moyenne par personne relevant de la Société est actuellement de $4,000 par année. C'est la perte directe, mais il y a d'autres déficits qui proviennent de l'application de diverses lois comme la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Si l'on tient compte de l'ensemble, le déficit peut être de l'ordre de $5,000 par employé.

Actuellement 5,925 personnes travaillent dans les mines qui relèvent de la Société. Le 30 mars dernier, lorsque la Société a pris en main les mines de la DOSCO, on comptait 6,300 employés. Il y a eu réduction progressive d'environ 50 employés par mois.

Il existe quatre mines de charbon situées dans trois régions principales: la mine Princess, à Sydney Mines, au nord du port, la mine n° 12, à New Waterford, au sud du port, et les mines n° 20 et 26 à Glace Bay, au sud-est de Sydney.

La première tâche de la Société a été d'élaborer un plan d'ensemble et de le soumettre au gouvernement le 1er octobre dernier. Je crois, monsieur le président, que vous avez pu en prendre connaissance, et il servira de fondement à notre discussion d'aujourd'hui. L'idée principale qui s'en dégage, je pense, est qu'il est impossible de réaménager les mines existantes et d'en faire des exploitations économiquement rentables. C'est pourquoi le Conseil de la Société s'est prononcé contre la recommandation du Rapport Donald qui s'opposait à l'ouverture de la mine Lingan. Nous avons pensé que la seule possibilité d'avoir une mine rentable sur l'île du Cap-Breton était d'exploiter la mine Lingan. Je pourrais poursuivre, mais je pense qu'il est temps de m'arrêter pour répondre à vos questions.

**Le président:** Personne ne semble avoir de questions à vous poser. Auriez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Pack?

**M. K. M. Pack (adjoint au président de la Société de développement du Cap-Breton):** Je vous remercie, monsieur le président. Je vous donnerai un aperçu de la situation financière qu'à titre de société de la Couronne nous n'exposons pas avec trop de détails. Cependant si vous consultez le budget revisé des dépenses, à la page 425, vous constaterez qu'au ministère du Développement régional une section est réservée à notre Société. Je vous donnerai de brèves explications au sujet des sommes qui y sont indiquées.

Il est d'abord question des paiements statutaires. Ce poste représente les sommes d'argent que nous avons obtenues du fait que nous administrons des budgets approuvés par le gouverneur en conseil. Il y a un an, à la création de la Société, nous avions prévu des dépenses d'équipement et d'exploitation de $10,500,000. Nous sommes presque à la fin de notre année financière et il semble maintenant que nous dépenserons $13,440,000.

Le poste suivant, et c'est le principal pour ce qui est de l'argent, est de l'ordre de $20 millions. Il y a un an, encore une fois, lorsque nous avons dû établir ces chiffres, nous avions prévu l'achat des mines pour le 1er avril. En nous fondant sur un déficit annuel de $27 millions, nous en avons pris les neuf-douzièmes, ce qui donne à peu près $20 millions. Il semble actuellement que notre déficit pour la période de neuf mois, soit du 1er avril au 31 décembre, ne dépassera pas $18 millions.

Le troisième poste est complet en lui-même. C'est un versement du gouvernement à la Société relativement à l'exploitation de ce que nous appelons la mine McBean. C'est une somme de $930,000 qui ne réapparaîtra pas. Cette somme a été versée à la Société et une bonne partie de l'argent a été placé. Ainsi, le total qui figure au Livre bleu est une somme estimative de $31,430,000 qui représente notre année financière et nous prévoyons aujourd'hui que le total atteindra $32,370,000. Nos estimations n'étaient pas tout à fait assez élevées, mais la différence est peu prononcée.

Vous voyez que ces dépenses ne sont pas détaillées. Nous sommes une société de la Couronne et une société propriétaire, et par conséquent nos estimations ne comportent pas le même genre d'explications que fournissent les ministères de l'État ou les autres sociétés de la Couronne. Je crois que c'est tout pour le moment, monsieur le président.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais revenir à ce qu'a dit M. Fullerton au sujet de la mise en disponibilité de 50 personnes par mois, en moyenne. Que fait votre Société pour ces 50 personnes qui se trouvent sans emploi?

**M. Fullerton:** D'abord ces 50 personnes qui se trouvent sans emploi ce sont plutôt 50 personnes qui disparaissent de notre liste de paye. Nous ne les expulsons pas. Ce sont des personnes qui quittent leur emploi pour diverses raisons personnelles. Et la raison principale, je crois, c'est que le métier de mineur est dur. Ces personnes vont travailler à Toronto, à Halifax ou se trouvent des emplois aux environs de Sydney dans le secteur des services. Rien ne dit qu'elles quittent les mines de charbon pour se retrouver sur la liste des chômeurs.

**M. MacDonald (Egmont):** Alors, dans la majorité des cas ces personnes se trouvent du travail?

**M. Fullerton:** Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous ne savions pas. Où que ces personnes aillent, elles s'en vont.

**M. MacDonald (Egmont):** Pensez-vous qu'il vous appartient d'entreprendre quelque étude afin de savoir ce qu'il advient de ces personnes? Est-ce que cela fait partie de votre responsabilité?

**M. Fullerton:** J'ai déjà essayé d'entreprendre une étude de ce genre. La difficulté est que nous avons acheté les mines le 1er avril, il y a sept mois. Il a été suffisamment ardu de

maîtriser les problèmes administratifs sans entreprendre par surcroît des études spéciales de ce genre. Je serais sûrement intéressé de savoir où vont ces personnes.

**M. MacDonald (Egmont):** Pourriez-vous nous donner plus de détails au sujet de l'organisation de votre personnel et sur la façon dont il est réparti, premièrement, quant à l'exploitation des quatre mines et, deuxièmement, quant au développement industriel que vous poursuivez?

**M. Fullerton:** La Société est divisée en deux parties dont l'une s'occupe du charbon et l'autre du développement. Le secteur de la houille a gardé l'ancienne organisation Dosco avec un petit bureau à chacune des quatre mines et le même personnel au bureau chef de Sydney.

La Société de développement du Cap-Breton a simplement introduit M. Blackmore à titre de vice-président responsable du secteur de la houille et quelques autres personnes pour l'aider. La structure du secteur est demeurée à peu près inchangée.

Le secteur du développement comporte l'établissement d'une structure complètement nouvelle. M. Doucet possède un personnel d'environ 10 employés, dont six permanents, et un groupe de conseillers dont la tâche est de trouver de nouvelles industries. Le personnel compte aussi des spécialistes qui travaillent à temps partiel. Le bureau est à Sydney.

**M. MacDonald (Egmont):** En Nouvelle-Écosse on a beaucoup pensé et travaillé à l'établissement d'un plan d'ensemble de développement. Je pense aux travaux du Nova Scotia Volunteer Economic Planning Board et aux projets élaborés par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et par d'autres organismes.

A-t-on essayé de coordonner les efforts qui se font à la Société dans le secteur du développement industriel?

**M. Fullerton:** Encore une fois il s'agissait d'abord de mettre sur pied la Société. Nous avons eu peu de temps pour prendre contact avec les divers organismes.

Nous avons cependant établi des contacts avec l'office de planification volontaire, avec la Banque industrielle de développement à Halifax, avec l'industrie et, naturellement, par l'entremise de notre ministère, avec l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Ce ne sont que des débuts. On n'est pas encore parvenu à une coordination d'ensemble.

**M. MacDonald (Egmont):** Ces organismes ne travailleront quand même pas sans communiquer entre eux. En d'autres mots, ils ne travailleront pas dans le vide ou encore ils ne s'occuperont pas seuls de sujets qui peuvent être communs?

**M. Fullerton:** Ce danger existe et il nous appartient d'essayer le le minimiser. Naturellement un peu de concurrence est toujours possible et peut-être est-ce un bien sous certains rapports.

**M. MacDonald (Egmont):** Mais comment résoudre les conflits ou concurrences nuisibles? C'est une question qui m'a toujours causé une certaine inquiétude lorsque sont en cause des organismes relativement indépendants comme la «Devco» et certains autres assez indépendants, eux aussi. D'une façon ou d'une autre ce sont des sociétés de la Couronne.

**M. Fullerton:** La seule réponse à cette question consiste à poursuivre les discussions, à maintenir les contacts et à éliminer les accrochages qui pourraient se produire.

**M. Lundrigan:** Puis-je poser une question qui se rattache à l'une des vôtres?

**M. MacDonald (Egmont):** Permettez-moi de poser une dernière question et vous prendrez la parole. Est-ce que le succès qu'a connu la Sysco depuis qu'elle appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pu vous encourager ou vous aider dans l'exploitation des mines de charbon ou dans vos autres entreprises relatives au développement industriel?

**M. Fullerton:** Plusieurs d'entre nous ont pensé que si l'aciérie n'avait pu se maintenir, notre tâche aurait été très difficile. Dans ce domaine du moins le succès de l'aciérie est tonifiant.

**M. MacDonald (Egmont):** Mais il n'y a pas de bénéfice direct...

**M. Fullerton:** Il y a quelques bénéfices. L'existence de l'aciérie rend la région plus propice à l'établissement des industries. Les travaux de décroûtage à l'aciérie sont un exemple.

Je sais que le conseil de la Devco considère l'existence de l'acérie comme la clef de notre succès.

**M. MacDonald (Egmont):** Depuis la création du conseil, est-ce qu'il y a eu des modifications dans l'attitude ou les lignes de conduite relativement aux rapports entre les nouvelles industries ou à la prolongation de l'exploitation des mines de charbon, et la Sysco? Y a-t-il collaboration étroite pour déterminer tous les bénéfices que pourrait vous apporter la Sysco?

**M. Fullerton:** La Sysco, après tout, est un organisme provincial. Nous travaillons chacun chez nous, mais la collaboration existe. Du

pont de vue de l'exploitation des perspectives industrielles, et M. Cameron, président de Sysco, est membre permanent de notre Conseil, ils ont certainement établi d'étroites liaisons.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Non, je n'en ai plus. Merci.

**Le président:** Et vous, monsieur Broadbent?

**M. Broadbent:** Un autre membre a fait savoir qu'il en avait une autre à poser.

**M. Lundrigan:** Oui, monsieur le président. Je ne devrais peut-être pas poser trop de questions sur ce sujet-là puisque plusieurs personnes assises à cette table connaissent le problème à fond.

Tout d'abord, j'ai été un peu surpris d'apprendre que nous ne connaissons pas le sort des 50 personnes. C'est vrai que la Société n'existe que depuis un an, mais je suis étonné qu'on ne se soit pas intéressé à leur sort par la suite. Il serait relativement facile de prendre les dispositions voulues pour savoir ce qui arrive à ces gens.

Ma question semblera peut-être ridicule étant donné la déclaration du président, mais quelle aide, s'il y en a, accorde-t-on à ces gens pour qu'ils se rétablissent? Bien qu'on l'ait tout simplement laissé entendre, il est bien évident que plusieurs des habitants du Cap-Breton devront déménager dans d'autres parties du Canada. Reçoivent-ils de l'aide, des conseils, de l'orientation, ou de l'assistance professionnelle qui doit être nécessaire, je suppose, quand on quitte un région telle que celle du Cap-Breton ou toute autre partie du Canada?

**M. Fullerton:** Il y a deux éléments à considérer. Tout d'abord, il faut considérer le temps qu'il faut pour mettre au point les procédés qui nous permettraient de savoir ce que deviennent ces gens. M. Blackmore travaille 15 heures par jour par le temps qui court et le fardeau serait trop lourd si on devait lui confier encore plus de fonctions administratives, en ce moment.

L'autre aspect à ne pas perdre de vue c'est que ces gens-là partent et qu'ils partent en toute liberté. Ils ne viennent pas nous demander de les aider. Ils se trouvent là, aujourd'hui, et ils sont déjà partis, le lendemain. Personne ne sollicite notre aide.

**M. Lundrigan:** Monsieur, je n'ai pas l'intention de m'attarder bien longtemps sur cette question à laquelle il n'y a peut-être pas de réponse, mais il me semble quand même que ces 50 personnes disparaissent de façon plutôt mystérieuse. Vous croyez peut-être que je veux rire, mais j'estime, quant à moi, que c'est là quelque chose d'un peu plus grave qu'une tâche administrative de surcroît, même s'il faut employer deux individus du calibre de M. Blackmore. Je suis d'avis que les aspects sociologiques du problème sont assez importants pour être étudiés dans cette optique-là.

On devrait s'efforcer de découvrir où ils vont, même s'ils partent volontairement, comme on l'a laissé entendre, en ce sens que ce sont les circonstances d'ordre économique qui les forcent peut-être à agir ainsi, dans bien des cas.

Ce ne sont pas tant les difficultées des travaux miniers que les circonstances d'ordre économique. Je ne crois pas qu'ils fuient le travail mais plutôt qu'ils sont obligés d'aller s'établir ailleurs à cause de leurs familles et de leur propre avenir.

Étant donné que la Société dépense 30 millions et plus, je suis surpris qu'on n'ait pas essayé d'engager du personnel supplémentaire qui aurait pu donner des conseils en matière de rétablissement. Il est bien évident qu'ils ont besoin de conseils et d'aide.

D'après ce que je sais au sujet d'autres personnes qui ont dû déménager dans d'autres régions du Canada, ils ont besoin de beaucoup d'aide. Dans plusieurs cas des pères et des grands-pères doivent se déraciner d'une région où ils ont vécu toute leur vie et déménager dans une autre partie du pays.

**M. Fullerton:** Une forte proportion de fonctionnaires quittent leurs postes à tous les ans. C'est une caractéristique de notre époque. Les gens aiment à changer d'emplois.

La chose qui m'a frappé tout d'abord au sujet de ces 50 personnes qui, chaque mois, quittent les lieux, à un rythme régulier, c'est celle-ci: qui sont-elles? Où vont-elles et pourquoi? Mais elles sont parties et il serait bien compliqué de les suivre pour savoir ce qu'elles deviennent.

La situation n'est pas la même qu'à l'île Bell. Ces gens-là partent de plein gré et en toute liberté. Aucune pression économique ne les force à partir, ni aucune autre raison. Ils se rendent compte, un beau jour, qu'ils sont fatigués des mines de charbon et ils s'en vont.

**Le président:** Monsieur Broadbent?

**M. Broadbent:** Pourquoi estime-t-on que Devco réussira? Quelle politique bien déterminés songe-t-elle à appliquer qui la distinguerait de l'organisme intitulé *Industrial Estates Limited* de la province? Après tout, l'organisme en question existe depuis 10 ans, et il fournissait 100 p.100 du financement des terrains et des bâtisses aux entreprises qui venaient s'installer dans la région. Excusez ma franchise, mais pourquoi auriez-vous du succès alors qu'eux ont eu des échecs?

**M. Fullerton:** N'oubliez pas que Devco est appuyer aussi par l'organisme *Industrial Estates*. Ils aident l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et ils ont le pouvoir de superposer leur propre genre d'appui sur l'appui des *Industrial Estates* et sur les autres sortes d'aides fédérales et provinciales, qui sont disponibles.

**M. Broadbent:** Sauf le respect que je vous dois, comme mon chef parlementaire est porté à dire, je ne crois pas que vous ayez répondu à la question. Vous venez de dire que si l'on ajoute un organisme à un autre, on pourra en arriver à quelque réussite mais sur le plan financier, vous ne faites qu'ajouter, semble-t-il à un programme qui compte déjà dix ans d'existence?

**M. Fullerton:** Nous ajoutons de l'argent, par exemple. L'argent des *Industrial Estates Limited* est aussi à notre disposition, de même que pour Darmouth ou pour Halifax. Comme je l'ai mentionné, la méthode a consisté à utiliser les fonds actuels et ensuite, d'y mettre un supplément. Ce «supplément» peut consister en une subvention de mise en branle, en achat de certaines actions, ou d'une allocation au complet, mais qui s'ajoute aux *Industrial Estates Limited*. Elle s'ajoute aux subventions de l'ADA. Elle s'ajoute aux prêts de la Commission de prêts industriels.

**M. Broadbent:** Vous laissez donc entendre qu'en un sens, l'une des raisons de l'échec des *Industrial Estates Limited* a été le manque d'argent. Si cet organisme avait plus d'argent, et vous pourriez leur en fournir, cela serait-il de nature à justifier le succès espéré?

**M. Fullerton:** Je crois que je vais m'abstenir de faire quelque commentaire que ce soit sur l'échec ou le succès des *Industrial Estates Limited*. Je ne pense pas que ce soit là le rôle qu'on attend de moi.

**M. Broadbent:** Disons tout simplement qu'en fournissant plus d'argent, vous croyez qu'ils auront plus de succès que par le passé.

**M. Fullerton:** Dans le cours ordinaire des choses, si l'on injecte des sommes d'argent supplémentaires, il en résulte des bénéfices supplémentaires. C'est une supposition que je fais. La gestion est aussi un facteur, cela va de soi, mais je ne suis pas disposé à faire des observations à ce propos.

**M. Broadbent:** Je ne suis certainement pas convaincu outre mesure que le simple fait de dépenser de l'argent est un guide sûr en vue de développement économique. Cela dépend en grande partie de la façon dont l'argent est dépensé. Jetons un coup d'œil au passé de notre province. Parfois, en dépensant de l'argent d'une façon, cela ne donne aucun résultat et n'aboutit qu'à l'obligation de verser des subventions. Je ne crois vraiment pas que cela suffise en soi.

Je devrais peut-être continuer et parler de choses plus précises. Je me demande ce que vous pensez de la suggestion, qui me semble sensée, qu'en plus de dépenser de l'argent pour attirer des industries dans cette région, il nous faut aussi probablement une sorte de programme FRED, dans la région, qui nous permettrait d'atteindre toute l'infrastructure socio-économique de l'industrie que nous fournissons telle que les écoles, le logement, et ainsi de suite, dans toute la région. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous qu'un programme du genre de FRED devrait être mis en branle à cette fin?

**M. Fullerton:** FRED est très bien; il s'agit d'un programme économique intégral pour les régions arriérées. J'estime, toutefois, que le temps requis pour la planification est trop considérable puisqu'il nous faut trouver des emplois et les trouver le plus tôt possible. Même en mettant sur pied un programme tel que FRED, cela n'aboutira qu'à déplacer les gens de la ferme vers les régions urbaines. Il faut des emplois aux alentours de Sydney, et c'est là ce qui vient en premier lieu sur notre liste de priorités. Je ne suis pas opposé au programme FRED, mais il faut du temps pour un tel programme, et du temps, nous n'en avons pas.

**M. Broadbent:** Je reconnais, et suis d'accord avec vous, que vos priorités portent sur la création d'emplois, mais, si j'ai bien compris votre réponse, vous admettez, puisque nous nous intéressons ici à la question de l'expansion économique régionale, non seulement pour l'immédiat mais aussi à longue échéance, vous admettez donc que FRED devrait probablement s'intéresser à notre problème afin de traiter avec efficacité d'un aspect particulier de ce problème dont, de fait, vous vous trouvez vous-même à traiter.

**M. Fullerton:** Très bien.

**Le président:** Avez-vous une question à poser, monsieur MacEwan?

**M. MacEwan:** Monsieur le président, je voulais prier M. Pack de donner quelques explications supplémentaires au sujet du montant de $930,000 en faveur de la mine McBean?

**M. Pack:** Monsieur MacEwan, il y a quelques mois, la question de la marche de la mine McBean a été soulevée au gouvernement, et à la suite des études qui ont été entreprises, on en est venu à une entente d'après laquelle notre Société se chargerait de la gestion de la mine pour un groupe que vous connaissez bien, je crois, le groupe Picord. Le gouvernement a mis à notre disposition la somme de $930,000, qui nous a été versée et qui est maintenant contrôlée par Picord. De fait, nous avons pris une bonne

partie de cet argent et nous l'avons investie en espérant que ce revenu supplémentaire contribuerait à prolonger l'exploitation de la mine en question. Cela répond-il à votre question?

**M. MacEwan:** Oui. Je poserai peut-être d'autres questions à M. Blackmore au sujet de l'exploitation de la mine. Je n'ai plus qu'une question à poser à M. Fullerton.

M. Broadbent a dit un mot des écoles de la région du Cap-Breton, et ainsi de suite. N'est-il pas vrai qu'un certain nombre d'écoles neuves y ont ouvert leurs portes ces derniers temps?

**M. Fullerton:** Parlez-vous de la région de Sydney? Il est bien évident que la tâche la plus importante consiste à instruire et à former les gens. Une grande école technique a été inaugurée entre Sydney et Glace Bay, et c'est probablement là la meilleure réclame que nous puissions faire auprès des industriels éventuels. Nous leur faisons visiter l'école et ils en sont nettement impressionnés. Le principal de l'école peut établir le programme de formation de la main-d'œuvre qu'ils désirent, tel que la soudure au gaz et ainsi de suite, et la plupart des visiteurs sont étonnés d'y trouver ce genre d'école technique moderne et il me semble que c'est vraiment là le genre de choses qui devraient servir de base à tous les programmes de développement.

**M. MacEwan:** Je crois que cette école n'a ouvert ses portes qu'il y a une couple de semaines.

**M. Fullerton:** Oui. Elle va être en marche. Elle a été inaugurée officiellement.

**M. MacEwan:** La Société est-elle au courant de projets relatifs à un grand ensemble scolaire dans la région de North Sydney et de Sydney Mines?

**M. Fullerton:** Je crois comprendre qu'on y songe. Je me suis toujours intéressé énormément à l'éducation dans la province, et j'en ai souvent parlé. A mon avis, c'est là une question primordiale et essentielle si l'on veut résoudre le problème du Cap Breton.

**M. MacEwan:** Il ne me reste plus qu'une question, monsieur le président, et je crains de n'avoir parlé plus longtemps qu'il ne m'était alloué. Je crois que vous avez dit que la Société travaille en collaboration avec les *Industrial Estates Limited*, qui sont une société de la Couronne provinciale.

**M. Fullerton:** C'est vrai.

**M. MacEwan:** Et cet organisme a amené, je crois, plus de 60 industries en Nouvelle-Écosse, soit dit en passant. C'est tout. Merci.

**Le président:** Monsieur Roy.

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, nous approuvons le principe du développement régional de toutes les régions du pays. Dans l'élaboration de vos programmes, l'efficacité, par exemple, tient-elle une place relativement aussi importante que dans l'entreprise privée?

**M. D. H. Fullerton:** Je ne comprends pas ces termes, dans ce contexte.

**M. Roy (Laval):** Dans le contexte d'opération d'une usine, quelle que soit l'usine, il y a des standards...

[*Traduction*]

**M. Fullerton:** Production par homme.

**M. Roy (Laval):** Est-ce la même chose? En avez-vous tenu compte?

**M. Fullerton:** Laissez-moi commencer... ... Le problème des mines de charbon c'est que la productivité est nulle, de sorte que si vous sortez des gens des mines de charbon pour les placer dans n'importe quel autre emploi, le gain est total. Est-ce là ce que vous voulez dire?

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** D'accord. Mais vous avez certainement des normes d'efficacité. Combien avez-vous d'employés pour tel travail? Ces normes peuvent-elles se comparer à celles d'autres organisations dans l'entreprise privée?

Je vais changer ma question.

[*Traduction*]

Je vais poser ma question sous une autre forme. Quelles sont les normes de productivité pour la main-d'œuvre à ce sujet-là?

**M. Fullerton:** Il n'y a pas de normes absolues. La Société de développement du Cap-Breton a pour tâche d'attirer de nouvelles indusries privées en supposant que ce sont elles pui peuvent décider si leur productivité est assez forte pour leur permettre de survivre ou non.

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** C'est peut-être la raison pour laquelle la Couronne doit encore intervenir.

[*Traduction*]

**M. Roy (Laval):** Si nous n'avons pas l'efficacité, c'est peut-être là la raison qui

nous empêchera de gagner la confiance des milieux commerciaux du monde entier.

**M. Fullerton:** Il est certain que la productivité des houillères est nulle, aussi chaque fois qu'on enlève des hommes à l'exploitation des mines on accuse un gain.

**M. Roy (Laval):** Avez-vous fait des recherches sur la possibilité de trouver de nouveaux marchés pour le charbon?

**M. Fullerton:** C'est un sujet actuellement à l'étude. Nous avons pris en charge l'exploitation des fours à coke du Cap-Breton. La production de coke nous est beaucoup plus profitable que la vente de la houille en vue de la production d'énergie électrique, par exemple. Il peut y avoir jusqu'à cinq dollars de différence par tonne. Nos marchés ont donc pris de l'expansion de ce côté. Nous avons aussi réduit les plus grosses pertes dont nous avons souffert dans nos ventes, en Ontario, par exemple. Notre division de la houille essaie certainement d'approfondir cet aspect de notre étude.

**M. Roy (Laval):** Vous êtes-vous demandé s'il serait opportun d'investir des fonds dans cette entreprise?

**M. Fullerton:** Voulez-vous parler des dépenses à l'égard de la houille ou du redressement industriel de l'ensemble de la région? Comme je l'ai déjà dit, il n'y a en fait que sept mois que nous avons entrepris ce travail et nous ne pouvons pas encore dire s'il s'agira d'un succès ou d'une faillite, ni même si nous obtiendrons un succès partiel.

**M. Roy (Laval):** Enfin, avez-vous établi un budget pour l'avenir, tant ici, tant là?

**M. Fullerton:** Nous avons établi des budgets mais, jusqu'ici, nous n'avons guère réussi à les respecter. Nous comptons simplement que des industries viendront s'établir dans la région et nous sommes prêts à consacrer certains fonds à les y attirer.

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** N'avez-vous pas de chiffres précis?

[*Traduction*]

**M. Pack:** Je suis désolé, mais je vais devoir répondre en anglais.

**M. Roy (Laval):** Cela n'a pas d'importance.

**M. Pack:** Si je comprends bien la question, voici; au cours des six prochaines années, nous consacrerons 112 millions de dollars à amortir les pertes relatives à la vente du charbon et 25 millions à l'achat de nouveau matériel, soit un total de 137 millions de dollars. Si l'exploitation était demeurée telle qu'avant que nous prenions les affaires en main, ce chiffre serait au moins de 162 millions de dollars, c'est-à-dire 27 millions par an pendant six ans. J'espère que cela répond à votre question. Cela en revient donc à comparer nos dépenses estimatives de 137 millions à une somme s'élevant à plus de 162 millions.

**M. Roy (Laval):** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Breau?

**M. Breau:** Vous avez dit qu'environ 50 personnes quittent leur emploi tous les mois et qu'ils ne le font pas à cause de pressions économiques. Quelle est la situation en ce qui a trait aux salaires? Depuis que la Société a pris charge de l'exploitation, les salaires sont-ils restés à peu près stationnaires ou ont-ils été relevés, comme ils devaient l'être? Les normes de salaires sont-elles à peu près ce qu'elles seraient si la DOSCO avait été une industrie rentable?

**M. Fullerton:** Les salaires des mineurs employés dans les houillères sont bien plus faibles que ceux qui sont payés aux États-Unis, mais la productivité est, elle aussi, de beaucoup inférieure. Un mineur travaillant dans une houillère aux États-Unis produit en moyenne 25 tonnes par période de relève; un mineur moyen employé par la Société produit deux tonnes et demie par période de relève. Le premier produit donc dix fois plus.

**M. Breau:** Ce n'est donc pas parce que leurs salaires ont baissé que les gens quittent leur emploi, mais parce qu'ils désirent faire quelque chose d'autre.

**M. Fullerton:** Exactement.

**M. Breau:** Et ils peuvent profiter de bons programmes de recyclage, organisés par le gouvernement fédéral, et autres choses du même genre. Ils peuvent profiter de nombreux programmes.

**M. Fullerton:** C'est bien ça.

**M. Breau:** Les 6,000 personnes qui vivent dans la région doivent ressentir le rôle que joue la Société. Est-il possible de donner un nouvel essor à l'industrie du charbon en y appliquant des techniques modernes et en cherchant de nouveaux marchés? Quelle est la réaction des gens de la région et des autorités municipales à l'égard d'un organisme comme la Société de développement du Cap-Breton qui vient essayer de résoudre le problème? Comme un membre du Comité vient de le dire, la société *Industrial Estates* l'a essayé avant vous. Bien sûr, elle ne possédait guère de ressources financières et elle s'est butée à d'autres difficultés. Elle a pourtant fait un effort méritoire vers leur solution. Les financiers et les hommes d'affaires ont-ils tenu compte du climat psychologique qui règne dans la région?

**M. Fullerton:** J'ai l'impression qu'ils en sont sûrement venus à la conclusion que l'exploita-

tion des houillères doit être suspendue petit à petit. Ils vont s'opposer à cette fermeture des houillères pour des raisons tactiques, mais mon impression personnelle, et celle de la Société, est que les gens ont accepté le rapport Donald et les principes qui y sont énoncés, et qu'ils disent maintenant: «Donnez-nous la possibilité de travailler à de nouveaux emplois et nous abandonnerons notre emploi dans les mines».

**M. Breau:** Dans ce cas, les gens acceptent plus ou moins la politique de la Société et du gouvernement fédéral concernant l'industrie du charbon.

**M. Fullerton:** La presse nous appuie, de même que les gens à qui j'ai parlé. Quelques-uns nous critiquent, bien sûr, pour des raisons personnelles, mais je pense que, de façon générale, le climat est bon.

**Le président:** Avez-vous terminé, monsieur Breau?

**M. Breau:** Oui.

**M. MacEwan:** Je désire formuler une objection, monsieur le président; j'espère que M. Breau ne faisait pas allusion à ce que j'ai dit au sujet de la société *Industrial Estates*. Elle a remporté un assez grand succès dans la région. Elle a réussi à attirer pas mal d'industries. Elle a aidé à attirer l'usine d'automobiles japonaises, la société *General Instruments Limited*, et bien d'autres. Je tiens à ajouter cela pour mettre les choses au point, monsieur le président.

**M. Breau:** Je ne faisais allusion ni à vous ni à ce que vous avez dit, monsieur MacEwan.

**M. MacEwan:** C'est très bien alors.

**Le président:** Monsieur Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Pour commencer, le président a déclaré qu'on allait dépenser pas mal d'argent. Je pense qu'il a dit qu'il est trop tôt pour que l'on puisse dire quels seront les résultats, quelle sera la planification à long terme, et ainsi de suite. Pour assurer que cet investissement d'argent, de temps et d'efforts ne soit pas fait en vain et que l'économie de la région s'assainisse, la Société s'est-elle attaché les services de spécialistes, économistes et autres, qui puissent effectuer toutes les études qui s'imposent? La Société est-elle équipée pour donner les conseils et l'orientation nécessaires à l'entreprise?

**M. Fullerton:** Disons pour commencer que, pour ce qui est du développement, nous n'avons vraiment commencé à fonctionner que depuis sept mois. Nous avons commencé à engager du personnel. Nous engageons des experts-conseils à temps partiel, quelques-uns à forfait, et notre objectif est certainement de faire le meilleur travail possible. Je ne m'attends pas à engager beaucoup d'économistes, du moins je l'espère.

**M. Lundrigan:** Mais vous êtes-vous entourés, ou comptez-vous vous entourer d'un personnel qui puisse fournir l'orientation nécessaire à vos travaux et vous donner des conseils, sur les questions d'économiques et autres?

**M. Fullerton:** Nous allons devoir certainement définir nos objectifs.

**M. Lundrigan:** Ma prochaine question s'adresse à M. Pack. Il semble que si l'on continue d'exploiter les mines de charbon, les pertes s'élèveraient à plus de 100 millions de dollars au cours des six prochaines années, avez-vous dit. Let états estimatifs indiquent que le gouvernement est en fait prêt à consacrer 30 millions de dollars à attirer des industries secondaires et à relever l'économie. Donne-t-on aux habitants du Cap-Breton quelque garantie que cette mise de fonds est quelque chose de permanent? En ce moment, par exemple, si vous continuiez d'exploiter les mines, plus de 100 millions de dollars seraient dépensés à perte au cours des six prochaines années; sans perdre de vue le fait qu'il s'agit d'une perte, l'économie resterait viable. Si vous éleviez vos mises de fonds à 200 millions, elle serait encore plus viable. Mais si nous considérons l'aspect perte, y a-t-il une certitude que les économies que vous faites d'un côté, en éliminant les pertes, peuvent être réinvesties dans l'économie, ou s'agit-il d'une affaire sans lendemain, d'un projet d'aménagement du type feu de paille?

**M. Pack:** J'ai décrit, en réponse à la question précédente, un aspect du tableau; pour le compléter, je puis dire qu'au cours de ces six années nous comptons dépenser près de 137 millions de dollars au profit de l'industrie du charbon. De plus, nous comptons consacrer 60 millions de dollars à l'expansion industrielle; aussi, je suppose que la seule réponse que nous puissions donner à votre question est que, pourvu que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse nous conservent leur appui, nous dépenserons dans la région les sommes précitées pendant cette période de six ans.

**M. Fullerton:** Je puis peut-être ajouter quelque chose à cela. Le fait que le gouvernement consacre à l'expansion économique les fonds économisés en diminuant les pertes subies à l'égard de l'industrie du charbon, ne signifie pas que le montant total dépensé dans la région est moindre, mais que moins d'argent est englouti par l'industrie du charbon, et plus est consacré à l'expansion.

**M. Lundrigan:** Le gouvernement s'est engagé à en faire un programme permanent, autrement dit à ne diminuer en rien les fonds destinés à cette région.

**M. Fullerton:** C'est exact.

**M. Lundrigan:** Vous parlez d'attirer des industries secondaires. De quel genre d'industries secondaires voulez-vous parler et où trouverez-vous l'énergie et les ressources pour les alimenter? Je pense que cette question a déjà été posée. La région possède-t-elle les sources d'énergie, charbon ou autres types d'énergie, capables d'attirer des industries secondaires?

**M. Fullerton:** Cela aiderait. Tout d'abord, nos objectifs ne se bornent pas aux industries secondaires mais aux industries primaires, aux industries secondaires et aux industries de service, comme le tourisme par exemple. Je pense que l'objectif global est d'exploiter les avantages naturels du Cap-Breton. On y trouve de très beaux paysages, un très beau port, le port canadien le plus rapproché des États-Unis et des pays d'outre-mer, un effectif ouvrier compétent; c'est une région qui offre de grands avantages. Je pense qu'un bon exemple en est le succès de la société *General Instruments* qui est venue s'y installer à l'invitation de la société *Industrial Estates*. L'usine a commencé par l'assemblage en série d'éléments d'appareils électroniques. Au début, elle employait 300 personnes; maintenant, elle s'attend à augmenter son personnel à plus de 1,000 personnes. Dans le cas d'industries de ce genre, le coût du transport vers le reste du Canada a tendance à être assez faible. En fait, cette industrie exploite les avantages naturels de l'île.

**M. Lundrigan:** Selon les experts, lorsque l'on parle d'expansion, les mots «transport» et «énergie» sont les plus fréquemment employés. C'est pourquoi je me suis enquis de l'énergie qui pourrait être utilisée dans la mise en valeur des ressources, qu'il s'agisse de l'exploitation de ressources naturelles ou d'industtrie secondaire. Cela est vrai aussi en ce qui a trait au transport. A-t-on fait de grands plans d'amélioration des réseaux de transport dans cette région ou dans l'ensemble de la région? Vous avez parlé des marchés du Haut-Canada, des marchés du sud et ainsi de suite, mais il est évident que, pour qu'il soit possible de diriger les ressources vers des régions où l'économie est meilleure et l'industrie mieux développée, il va falloir en premier lieu s'occuper d'améliorer les moyens de transport. A-t-on prévu l'amélioration des moyens de transport en général dans la région?

**M. Fullerton:** Pour ce qui est de l'énergie, il n'y a aucun problème. Nous pouvons produire toute l'energie nécessaire au moyen de turbines à vapeur, en utilisant des chaudières à charbon ou à mazout. Naturellement, la situaton du Cap-Breton s'améliorera d'autant plus que l'on disposera de meilleurs réseaux de communication. Je ne vois pas que la Société puisse essayer d'améliorer les voies de transport entre Québec et Montréal, par exemple. C'est là un problème bien au delà des moyens de la Société. La tâche de la Société est, je pense, de convaincre chacun de faire quelque chose pour améliorer les voies de transport, d'améliorer les services aériens et ainsi de suite. Cela consoliderait l'économie de l'île. Mais vous ne pouvez pas vous attendre que la Société consacre des fonds à la construction de routes.

**M. Lundrigen:** Autrement dit, monsieur Fullerton, vous dites que le gouvernement ne donne pas à la Société la latitude voulue pour qu'elle s'occupe de tous les problèmes économiques, cela se rattache à un autre aspect de la question soulevée par quelqu'un d'autre, qu'il ne lui donne pas les ressources, les fonds nécessaires ni la latitude qui lui permettrait de s'occuper du problème dans son ensemble?

**M. Fullerton:** Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que les dépenses du gouvernement sont soumises à un ordre de priorité bien défini et que, en ce qui a trait à l'île du Cap-Breton, toute somme consacrée à améliorer les transports consoliderait notre situation et en rendrait notre tâche bien plus facile. Cependant, il existe certains autres travaux prioritaires, par exemple, la construction d'une route autour de Sept-Îles et enjambant le détroit de Belle-Isle.

**M. Lundrigan:** Bon, je vais abandonner pour ce matin cette question des priorités pour le Cap-Breton, monsieur le président.

**M. Roy (Laval):** Une dernière question, monsieur le président. Quelle a été la tendance de la consommation de charbon au cours des cinq dernières années et quelles sont les projections relatives à cette consommation?

**M. Fullerton:** Il existe un bon marché pour le charbon lorsqu'on peut le vendre à moins de cinq dollars la tonne. Notre charbon nous coûte 17 dollars la tonne, et à ce prix il y a bien peu de demande. Il y a une forte demande, qui ne cesse d'augmenter, de charbon que l'on peut produire à quatre ou cinq dollars la tonne à la sortie de la mine.

**M. Roy (Laval):** Pensez-vous que l'augmentation du prix se traduira en un plus grand profit pour l'industrie, dans les années à venir?

**M. Fullerton:** Notre objectif, à la mine de Lingan, est de produire du charbon à sept ou huit dollars la tonne qui puisse faire concurrence au charbon américain sur le marché local. Par exemple, nous nous butons à la difficulté de le transporter de la mine au port, etc. La seule possibilité que nous ayons de produire de la houille à un prix raisonnable est d'ouvrir la mine de Lingan; seul cela peut

permettre à l'industrie de faire face à la concurrence.

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, je pense qu'il est important qu'on nous donne les chiffres et les projections relatifs à la consommation en houille.

**M. Fullerton:** Peut-être pourrions-nous vous les faire connaître jeudi.

**M. Roy (Laval):** Très bien.

**M. Breau:** Monsieur le président, je voudrais poser une seule question au sujet de l'efficacité de la main-d'œuvre. L'efficacité de la main-d'œuvre peut vouloir dire bien des choses. S'agit-il d'un problème mécanique, d'un problème technologique, ou est-ce simplement que le charbon est difficile à atteindre. Ce n'est certainement pas un manque de formation, parce que, d'après moi, les mineurs du Cap-Breton ne le cèdent en rien aux autres mineurs. Est-ce parce que le charbon est trop loin?

**M. Fullerton:** Le problème découle tout simplement du fait que ce sont de très vieilles mines. Ce sont des vraies garennes. Au fur et à mesure que les mines s'enfoncent, c'est d'abord un problème d'amener les hommes du sommet du puits au front de taille. Certains hommes prennent une heure et demie du sommet du puits au front de taille et le même temps pour y retourner. Le second problème est de sortir le charbon. Le long et tortueux transport s'effectue partiellement en convoyeurs, partiellement en petites caisses charroyant deux tonnes et demie, suivant ces couloirs étroits et tortueux, alors que des pannes se produisent presque continuellement. C'est la partie la plus importante. Le troisième facteur important est l'aération. DEVCO a installé de bons appareils en profondeur. Le problème c'est que même si le charbon est broyé rapidement, il ne peut pas être transporté rapidement, ce qui cause de la poussière et entraîne des difficultés d'aération. A la mine Lingan, le projet consiste donc principalement à creuser quatre puits directement jusqu'au front de taille. Cela permettra d'y amener les mineurs en 20 minutes et d'en sortir le charbon sur un convoyeur. Il y aura deux immenses puits d'aération. A la suite d'une étude détaillée nous avons calculé que cela nous donnerait du charbon à $7 ou $8 la tonne.

**M. Breau:** Croyez-vous que ces problèmes auraient pu être évités si l'on avait fait de meilleurs plans à l'ouverture des mines?

**M. Fullerton:** Oui, c'est possible. Je crois que DOSCO s'est payée sur une base de régie intéressée. Chaque tonne de charbon produit lui donnait un droit de 40c. Alors ces gens ont dit: «Tentons d'extraire tout le charbon possible et ne dépensons pas d'argent pour rien...

**M. Breau:** L'efficacité n'y était pour rien?

**M. Fullerton:** L'efficacité n'y était pour rien et les frais continuaient d'augmenter—$7, $8, $9, $10, $11, $12, $13, $14 et $15, y compris le salaire, évidemment.

**M. Breau:** Vous avez mentionné tout à l'heure la différence entre $17 la tonne et $5 la tonne, et vous avez dit que vous pourriez peut-être en vendre à $5 la tonne. Voyez-vous la possibilité de diminuer cette différence?

**M. Fullerton:** Nous pouvons la réduire à $7 ou $8 et cela est assez bon parce que les meilleures mines sont situées aux États-Unis, mais il y a des frais de transport du puits au marché. Le marché américain manipule du charbon à Toronto à environ $8.50, dont à peu près la moitié couvre les frais de transport.

**Le président:** Monsieur Broadbent, c'est à vous.

**M. Broadbent:** Monsieur Fullerton, vous constatez sans doute que l'une des aventures créées par le fait d'être un nouveau député et un nouveau membre de comité en même temps est précisément ce phénomène de l'apprentissage et c'est pourquoi certaines des questions que je vais poser sont probablement assez simples.

Tout d'abord, si je comprends bien, votre société existe depuis environ un an, est-ce exact?

**M. Fullerton:** La loi est entrée en vigueur le 7 juillet, le président a été nommé le 1er octobre 1967 et la première réunion de la Société a eu lieu le 6 décembre. Au point de vue pratique, la Société a commencé à fonctionner le 1er avril.

**M. Broadbent:** Le 1er avril?

**M. Fullerton:** En réalité, notre société fonctionne depuis 7 mois et demi.

**M. Broadbent:** Si j'ai bien compris vos réponses à des questions antérieures, vous n'avez pas encore établi de plan général pour la région? Est-ce exact?

**M. Fullerton:** Voulez-vous dire un plan, en parlant d'un grand projet général? Un plan ou des plans?

**M. Broadbent:** Un plan. Je n'en ai pas obtenu d'exemplaire.

**M. Fullerton:** Voici un plan.

**M. Broadbent:** Est-ce que cette déclaration comprend un projet détaillé de vos intentions?

Cela peut compliquer la prochaine question, s'il y a quelques renseignements, mais je suppose que tel ne sera pas le cas, compte tenu des questions et des réponses antérieures. Ce qui m'intéresse, ce sont les différents aspects de ce qui se fait à l'intérieur du ministère en rapport avec ce que vous avez peut-être l'intention de faire. Ainsi, la Société de dévelop-

pement régional utilise le chômage comme principal critère de sa programmation. Les programmes ARDA et FRED soulignent la possibilité de croissance des régions.

**M. Fullerton:** Pour leur programme, plus que n'importe quoi.

**M. Broadbent:** Je reviens au problème de l'intégration. Si ces gens et vous-mêmes conduisez votre exploitation d'une façon semi-autonome, n'y a-t-il pas une grande possibilité de multiplication des dépenses et de chevauchement de projets qui peuvent s'annuler les uns les autres?

**M. Fullerton:** C'est bien possible. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a du travail pratique à faire maintenant et c'est à nous de le faire. J'accepte que la coordination doive s'ensuivre. C'était bien le but du gouvernement, je le sais, en établissant ce ministère dont le rôle principal est de planifier et de coordonner, mais le problème du charbon ne peut pas attendre.

**Le président:** Monsieur Whiting, vous avez la parole.

**M. Whiting:** Monsieur le président, je veux poser une seule question à M. Fullerton. Vous ai-je bien entendu dire que le charbon des États-Unis se vend à Toronto $8.50? C'est bien le chiffre que vous avez employé?

**M. Fullerton:** Oui, c'est à peu près cela.

**M. Whiting:** Et la moitié consiste en frais de transport?

**M. Fullerton:** C'est bien cela.

**M. Whiting:** Avez-vous dit que la mine de charbon de Lingan pouvait produire, au prix relativement bas de $7 à $8 la tonne?

**M. Fullerton:** C'est exact.

**M. Whiting:** Pourriez-vous me donner quelques explications à ce sujet? Je sais que le charbon de cette mine ne se rendrait pas à Toronto.

**M. Fullerton:** Vous avez raison, c'est bien sûr.

**M. Whiting:** C'est presque la moitié. Les États-Unis en produisent pour environ la moitié du prix qu'il coûte dans cette mine pour laquelle vous vous préparez à dépenser beaucoup d'argent. Je ne peux pas comprendre cette grande différence.

**M. Fullerton:** En partie, le problème porte sur les longues distances à parcourir. En disant de $7 à $8, nous pensons à la possibilité de $6 à $7, si tout va bien, et peut-être même moins que cela. Mais le fait est que le problème social continuera et j'ai l'impression que les frais à la mine Lingan reflètent notre sentiment que cette mine ne peut pas être exploitée, sur le plan de l'efficacité, comme la meilleure mine d'Amérique. Aux États-Unis, on entame simplement les régions montagneuses pour obtenir du charbon. C'est une exploitation plus facile.

**M. Whiting:** Vous voulez dire que les Américains pratiquent la découverture.

**M. Fullerton:** Non, je parle des mines américaines en opposition à la découverture. Elles peuvent produire du charbon à découvert à bien meilleur marché, $2 à $3 la tonne.

**M. Whiting:** Où le charbon de cette mine pourrait-il être vendu? A quels marchés vous adresseriez-vous pour le vendre?

**M. Fullerton:** Ce serait surtout le marché du coke, en partie à la Sydney Steel et en partie à l'étranger. Il existe une différence entre le charbon de coke et le poussier. Le charbon de coke américain coûte plus de $5 la tonne. Je crois que le prix à la mine est d'environ $7 la tonne et vous avez tout de suite une différence au point de vue de l'usage métallurgique du charbon.

Le marché du charbon de DEVCO serait tout d'abord le coke. Il nous rapporterait $10 la tonne à peu près, dans le contexte actuel, entre $10 et $11, plus les ventes aux usines à vapeur de la Nouvelle-Écosse. C'est le gros de notre marché possible, plus les ventes de coke à l'étranger. Terre-Neuve achèterait notre coke et nous aurions peut-être aussi des ventes outremer.

**M. Whiting:** Quel pourcentage de cette production servirait à la consommation locale? En avez-vous une idée?

**M. Fullerton:** Environ 75 p. 100 ou 80 p. 100. Je pense à l'échelle d'un marché d'un million et demi.

**M. Whiting:** Je vous remercie.

**M. Roy (Laval):** J'ai reçu hier un article du journaliste Laurent Lauzier, de *La Presse*, de Montréal. Je crois que le gouvernement poursuit des buts sociaux dans toutes ses fonctions, mais je pense que cet article représente un objectif très précis de ce rôle. Je vais vous le lire en français, il n'est pas très long.

[*Texte*]

Il dit: Il apparaît de plus en plus évident pour celui qui observe attentivement l'évolution de la conjoncture et surtout les nouvelles lignes de force du commerce international que la concurrence reste encore le principal moteur de la prospérité et de l'essor économique des pays hautement industrialisés. Comme nous l'avons souligné dans une chronique antérieure, le monde économique occidental évolue vers un statut qui combat le nationalisme sous toutes ses formes aux fins de promouvoir le progrès des échanges internationaux. Un tel contexte, il importe de le reconnaître, comporte des exigences que les chefs d'État ne peuvent plus ignorer dans l'élaboration de leur politique et surtout leurs relations avec l'ensemble du monde libre.

[*Traduction*]

**M. Fullerton:** En productivité, oui. Nous y tendons tout le temps, et c'est essentiellement le stimulant de toute l'exploitation du Cap-Breton. Les mines de charbon ne constituent pas une exploitation rentable sous leur forme actuelle. Nous nous devons de changer.

**M. Lundrigan:** Je me demande, monsieur le président, si M. Fullerton et son collègue seront des nôtres encore jeudi. J'aimerais certainement qu'ils reviennent parce qu'il y a nombre de questions...

**Le président:** Jeudi, nous aurons parmi nous non seulement M. Fullerton et M. Pack, mais aussi les administrateurs de la Société de développement du Cap-Breton, MM. Ord, Blackmore et Doucet. Je présume que nos amis de la Nouvelle-Écosse désireront poser quelques questions à cette équipe d'administrateurs. Nous pouvons réserver nos questions jusqu'à ce moment. MM. Tom Kent et Lavigne seront aussi des nôtres.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Qui avez-vous mentionné?

**Le président:** M. Tom Kent et des représentants de l'ARDA et de ADA. Ce sera une séance de trois heures.

**M. MacEwan:** Je voudrais poser une seule question à M. Pack. Quel a été l'apport initial du gouvernement fédéral, et quel a été celui du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à la Société de développement. Quels étaient les versements?

**M. Pack:** La loi limite à 25 millions de dollars les frais d'établissement destinés à la division du charbon. Il n'y a pas de limites à nos pertes parce que, comme vous le savez sans doute, elles sont comblées chaque année, par le Parlement, qui limite à 20 millions de dollars les frais d'immobilisation industriels, sans oublier une promesse de la province de la Nouvelle-Écosse de 10 autres millions de dollars destinés au développement industriel.

**M. MacEwan:** Et l'on y est arrivé à la suite d'une entente entre les deux gouvernements.

**M. Pack:** Cela a résulté de l'accord fédéral-provincial du 7 juin 1967, c'était bien à cette date, je crois, entre le Canada et la Nouvelle-Écosse.

**M. MacEwan:** Je vous remercie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

*Président:* M. JOHN MORISON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1968

Budget révisé des dépenses 1968-1969 de l'Expansion économique régionale

y compris

la Société de développement du Cap Breton.

TÉMOINS:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre, M. A. Saumier, sous-ministre adjoint, et M. W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional. *De la Société de développement du Cap-Breton:* M. Robinson Ord, président, Sydney; M. Gerald Blackmore, vice-président, chambre, Sydney; M. P. J. Crowe, vice-président, expansion industrielle, Sydney; M. D. H. Patterton, président, Ottawa; M. K. M. Peck, adjoint au président, Ottawa. *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1968

1968-1

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 5

---

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 1968

---

Budget revisé des dépenses 1968-1969 de l'Expansion économique régionale

y compris

la Société de développement du Cap-Breton.

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre, M. A. Saumier, sous-ministre adjoint, et M. W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional. *De la Société de développement du Cap-Breton:* M. Robinsen Ord, président, Sydney; M. Gerald Blackmore, vice-président, charbon, Sydney; M. F. J. Doucet, vice-président, expansion industrielle, Sydney; M. D. H. Fullerton, président, Ottawa; M. K. M. Pack, adjoint au président, Ottawa. *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29276—1

COMITÉ PERMANENT DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Breau, | LeBlanc (*Rimouski*), | Nystrom, |
| Broadbent, | Lessard (*Lac-Saint-Jean*), | Roy (*Laval*), |
| Gauthier, | Lundrigan, | Smerchanski, |
| Gibson, | MacDonald (*Egmont*), | Stewart (*Marquette*), |
| Honey, | Mazankowski, | Whiting, |
| Korchinski, | McGrath, | Yanakis—20. |

(Quorum 11)

*Le Secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

## ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 27 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Yanakis et Gibson soient substitués à ceux de MM. Comtois et Roberts sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ:*

*Le Greffier de la Chambre des communes,*
ALISTAIR FRASER.

# PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 28 novembre 1968.
(5)

(*Traduction*)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9 h 40, sous la présidence de M. Morison, président,

*Présents:* MM. Breau, Broadbent, Cyr, Gibson, Honey, Korchinski, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacDonald (*Egmont*), Mazankowski, Morison, Roy (*Laval*), Stewart (*Marquette*), Whiting et Yanakis—(14).

*Aussi présents:* MM. MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*), Muir (*Cape Breton-The Sydneys*) et Whelan, députés.

*Également présents: Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre, M. A. Saumier, sous-ministre adjoint, et M. W. J. Lavigne, commissaire, Agence de développement régional. *De la Société de développement du Cap-Breton:* M. Robinsen Ord, président, Sydney; M. Gerald Blackmore, vice-président, charbon, Sydney; M. F. J. Doucet, vice-président, expansion industrielle, Sydney; M. D. H. Fullerton, président, Ottawa; M. K. M. Pack, adjoint au président, Ottawa. *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks.

Le Comité étudie les crédits (1968-1969) du Développement régional, y compris ceux de la Société de développement du Cap-Breton.

Le président présente les hauts fonctionnaires de la Société; les membres du Comité les interrogent.

A la demande de M. Broadbent, M. Ord, président de la DEVCO, s'engage à fournir aux membres des exemplaires des discours pertinents prononcés par les hauts fonctionnaires de la DEVCO au sujet des projets élaborés par la Société.

Les hauts fonctionnaires du ministère des Forêts et du Développement rural sont interrogés.

M. Kent s'engage à fournir au Comité des exemplaires de la loi et des règlements relatifs au ministère.

Le Comité termine l'interrogatoire des hauts fonctionnaires de la DEVCO et approuve les crédits n$^{os}$ 35 et 40.

Les crédits n$^{os}$ 5, 10 et L85 du Développement rural sont approuvés.

A une heure et vingt-cinq minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

# PROCÈS-VERBAL

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le jeudi 28 novembre 1968.**

• 0939

**Le président:** Messieurs, nous avons une journée chargée. Faisons silence et commençons sans les témoins. Ce matin, j'espère terminer l'interrogatoire du groupe de la Société de développement du Cap-Breton, puis passer à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, à l'ARDA et à l'Agence de développement régional. M. Kent et M. Saumier viendront plus tard parler de l'ARDA et je crois que M. Weeks reviendra si vous voulez l'interroger au sujet de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. J'espère que nous pourrons terminer l'interrogatoire sur les crédits avant midi mais s'il y a d'autres questions, M. Virr a réussi à nous obtenir une période supplémentaire ce soir, de sorte que si nous n'approuvons pas tous les crédits ce matin, nous nous réunirons de nouveau ce soir.

Sans autre délai, j'aimerais vous présenter M. D. H. Fullerton, que vous avez déjà rencontré la semaine dernière, M. Ord, président de la Société de développement du Cap-Breton, M. Gerald Blackmore qui est vice-président chargé des directions de la houille, M. Pack, et M. F. J. Doucet, vice-président chargé du développement industriel.

• 0940

Nous avons eu une discussion générale avec M. Fullerton de sorte que, si vous n'avez rien de particulier à ajouter, monsieur Ord, nous passerons à un interrogatoire général.

**M. Robinsen Ord (président de la Société de développement du Cap-Breton):** Je crois que nous avons terminé tous les préliminaires l'autre jour.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, comme je ne suis pas membre du Comité, je me rends compte que, sauf pour M. Muir, M. MacEwan et moi-même, cette question de la Société de développement est d'un intérêt plutôt local, et j'aimerais poursuivre certaines observations que M. Fullerton a faites lors de la dernière séance.

En parlant surtout de la direction de la houille, M. Fullerton, a mentionné le rapport Donald à la dernière séance. Ce n'est peut être pas une question que je pose, mais ce que j'ai à dire est plutôt pour la gouverne des membres du Comité, à l'effet que les initiatives de la Société de développement s'appuient en grande partie sur le rapport Donald.

Je voudrais d'abord établir nettement qu'aux yeux du gouvernement, le rapport Donald n'est revêtu d'aucun caractère officiel. C'est une étude à laquelle M. Donald a consacré une année. Trois mois auraient suffi. Il s'agissait simplement de revoir les rapports des Commissions royales précédentes, comme celui de la Commission Rand en 1960. M. Donald a bourré son rapport de données inutiles tirées des lois antérieures sur le charbon. Quiconque connaît bien l'industrie du charbon s'en serait aussitôt rendu compte, et saurait où trouver les données: inutile, donc, d'en remplir un volume. Les chiffres de M. Donald ne correspondent pas à ceux de la Commission Rand de 1960; cette dernière a fait une étude approfondie de l'industrie du charbon et elle a déclaré à l'époque qu'il y avait plus que 190 millions de tonnes de charbon qu'on pourrait extraire économiquement. C'est ce qui dit le rapport Rand.

Messieurs, je pourrais ajouter qu'en étudiant la question du charbon, le juge Rand a jugé opportun de se rendre sur les lieux et de descendre dans les mines. A ma connaissance, M. Donald n'a jamais visité une mine de charbon et l'on aurait raison de dire que son rapport n'est que ouï-dire. Je reconnais que les autorités qui ont pris l'affaire en main depuis ont toutes les raisons d'être d'accord avec lui. Mais je m'oppose à cette façon d'aborder le problème parce qu'on prend le rapport Donald comme guide quand l'auteur lui-même n'a jamais visité une exploitation minière. Je conteste cette façon de voir parce qu'au lieu de s'en tenir aux dispositions du bill C-135, les mesures prises jusqu'à présent s'appuient sur l'autorité de M. Donald.

J'invite les membres du Comité a examiner le bill C-135; au deuxième alinéa du préambule, on parle de subventions ou d'octrois et d'assistance financière versée depuis une quarantaine d'années. Messieurs, partout au pays, je puis vous prouver que des subventions ou des octrois, appelez-les comme vous voulez—sont versés dans toutes les parties du Canada. Nous traitons d'une question qui touche de près la raison d'être des houillères, soit la production d'éner-

gie, et la Voie maritime du Saint-Laurent a été construite non pas pour sa valeur comme voie navigable, mais pour alimenter l'Ontario en énergie électrique; si quelqu'un en doute, je préfère en discuter à la Chambre des communes où je donnerai la preuve irréfutable de mon avancé. La Voie maritime a été construite avant tout et par-dessus tout pour des fins d'énergie hydraulique et, si quelqu'un en doute, j'en dirai davantage à la Chambre des communes.

Pour revenir au préambule du bill C-135, nous lisons:

> Et considérant que la fermeture des charbonnages de Sydney est imminente, à moins d'investissements considérables propres à en assurer la réadaptation et la modernisation . . .

• 0945

Quant au rapport de la Société de développement, messieurs, M. Fullerton l'a expliqué très justement l'autre jour. Il y en a qui le combattront, a-t-il dit. C'est ce que je dois faire puisque par l'usure, les démissions ou par le régime de retraite, le rapport de la Société de développement diminuera l'effectif ouvrier des mines du Cap-Breton beaucoup plus rapidement que la loi ne proposait de le faire. Les centres de population en subiront un vif contrecoup.

Je pourrais aussi souligner que pendant l'étude du bill C-135, l'intention n'était pas seulement de protéger les mineurs et leurs emplois, mais aussi les agglomération où ces mines se trouvent, c'est-à-dire les écoles, les hôpitaux, les églises et tous les autres services qu'on peut énumérer. On a établi les chiffres sur les conséquences pour l'assiette de l'impôt de la disparition progressive des mines de charbon dans les villages.

A mon sens, messieurs, ce rapport n'est pas satisfaisant et, en interrogeant les messieurs de la Devco Société de développement qui sont ici ce matin, nous pourrons peut-être résoudre quelques points contestés dans la façon d'envisager le problème que propose le plan d'ensemble.

Je crois qu'il faut tenter par tous les moyens de réadapter et de moderniser cette mine avant de la fermer progressivement. L'ouverture du gisement de Lingan, qu'on a toujours raisonnablement encouragé dans la région du Cap-Breton, n'était pas seulement motivée par le déplacement des exploitations ou par les exploitations actuelles, mais par la réduction du coût total de la houille. Les effectifs ouvriers employés dans les trois houillères qui restent dans la région de Glace Bay et de New Waterford dépassent 3,000 hommes, mais beaucoup de gens croient que l'ouverture de la nouvelle mine créera une quantité considérable de nouveaux emplois. Je ne sais pas combien de temps il faudra pour qu'une nouvelle mine avec un outillage moderne emploie 500 hommes mais je crois que je ne serai plus de ce monde. Aucune nouvelle mine ne sera développée suffisamment pour offrir un choix valable à ceux qui seront vraisemblablement mis à pied par la fermeture progressive des autres mines. Lingan avait comme objectif principal d'abaisser le coût de la production de la houille.

• 0950

Quant à la production, j'ai été étonné du coût de production d'une tonne de charbon qu'on a mentionné ici, l'autre jour. Sans aucun doute, on a tenu compte, d'une façon ou d'une autre, des subventions et de tout le reste. Je parle toujours de subventions plutôt que de primes parce qu'on versait une subvention au transport. Cette subvention s'étend nécessairement à tous les travailleurs des chemins de fer qui s'occupent du transport de charbon entre le Cap-Breton et la région de la tête des Lacs ou de Toronto. Somme toute, beaucoup de gens seraient employés dans cette région. La subvention portait sur le coût du transport du charbon. Ce n'était pas nécessairement une subvention ou une prime versée directement aux mineurs du Cap-Breton. Beaucoup de gens s'imaginaient à tort que le gouvernement versait l'argent dans la région et que cet argent était remis directement au mineur. Ce n'est pas le cas. L'argent est distribué en raison des frais de transport depuis les gisements du Cap-Breton jusqu'à la tête des Lacs.

M. Fullerton avait parfaitement raison de dire qu'il y en a qui combattront le rapport. Je suis obligé de le faire parce que je ne vois rien dans le rapport de la Société de développement qui prévoit une autre source d'emplois.

**Le président:** Monsieur MacInnis, vous avez été très aimable de nous renseigner sur le problème du charbon mais, si vous n'avez rien vu, comme vous dites, je me demande si vous ne devriez pas interroger nos témoins pour obtenir plus de données et compléter les informations que vous nous avez communiquées.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** On pourrait peut-être commencer en demandant pourquoi le rapport Donald est considéré comme une autorité sur la question du charbon, quand M. Donald lui-même n'a jamais visité une mine de charbon

**M. D. H. Fullerton (président, Société de développement du Cap Breton):** En verité, la façon de voir de la Société s'appuie sur la loi sur la Société de développement du Cap Breton et non pas sur le rapport Donald.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je regrette de vous interrompre. Il faudrait l'appuyer sur le bill C-135 mais dans votre plan d'ensemble, vous parlez constamment du rapport Donald.

**M. Fullerton:** Nous parlons du rapport Donald de deux façons. Nous acceptons certaines choses qu'on y dit et nous en rejetons d'autres. M. Donald a rejeté la mine Lingan. Nous acceptons la mine Lingan. Je dis donc que le rapport Donald n'est plus notre évangile.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Vous dites que la mine Lingan sera ouverte mais vous en fermerez quatre autres. C'est donc un échange de quatre contre une.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Si vous permettez, monsieur Fullerton. Examinez le rapport Donald et vous constaterez que M. Donald dans un de ses mémoires parle de l'ouverture d'une nouvelle mine. Je vous renvoie à la page 135 du rapport Donald où il énonce ce qui suit:

> *Fermeture de:* McBean en quatre ans de temps.
> *Nouvelles immobilisations* dans les mines n° 12, n° 20, n° 26, Princess et dans une nouvelle mine à Lingan.
>
> *Nouvelle mine* produisant à plein rendement dans cinq ans.

**Le président:** Monsieur MacInnis, vous avez demandé au témoin pourquoi nous étudions le rapport Donald. Je crois que vous pourriez lui permettre de terminer sa réponse avant de l'interrompre.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, permettez-moi de préciser. D'abord je ne l'ai pas interrompu. J'ai simplement signalé que le rapport Donald contient la proposition d'ouvrir une nouvelle mine à Lingan et je voulais simplement le reporter à la page 135 du rapport.

**M. Fullerton:** Le rapport Donald comporte toute une gamme de propositions et en discute. Il comporte les propositions j, i, z, et t, et certaines autres lettres. Mais le fait demeure que M. Donald a fait certaines recommandations. Nous en avons accepté quelques-unes et rejeté quelques autres. Je le répète, la façon de voir de la Société ne s'appuie pas essentiellement sur le rapport Donald; elle s'appuie essentiellement sur la loi.

**M. Breau:** Monsieur le président, allons-nous étudier les prévisions budgétaires ou le rapport Donald?

**Le président:** Je crois que nous sommes ici d'abord pour étudier les prévisions budgétaires de la Société. M. MacInnis a cependant soulevé comme partie de l'ensemble, la question du rapport Donald et je crois que le rapport a trait au bill C-135. A ce titre, nous devons permettre la réponse aux questions qu'il suscite—au moins pendant quelque temps.

• 0955

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, je crois que M. Muir m'appuiera si je dis que nous n'avons pas l'intention de brouiller l'étude des prévisions budgétaires. On nous a rappelé que le Comité siégeait, que les fonctionnaires de la Société y assistaient et que nous pourrions peut-être assister aussi pour étudier la situation.

Si le Comité n'est pas d'accord, je serai très heureux de soulever la question à la Chambre des communes.

**M. Muir (Cape Breton-The Sidneys):** Monsieur le président, nous ne voulons pas du tout déranger le Comité.

**Le président:** Vous avez bien dit au début que vous demandiez la faveur de quelques minutes au Comité. Comme vous l'avez justement signalé, monsieur MacInnis, beaucoup d'entre nous ne connaissent pas l'industrie du charbon. Je crois que vous l'avez maintenant assez bien expliquée et que les témoins devraient pouvoir répondre aux questions que vous leur avez posées, pour que les membres du Comité, qui ne sont pas tellement au courant de l'industrie du charbon, je le répète, puissent bénéficier des lumières que les fonctionnaires de la Devco possèdent.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Puis-je demander à M. Blackmore quels efforts on fait pour réadapter le puits n° 20 à Glace Bay?

**M. Gerald Blackmore (vice-président, direction du charbon, Société de développement du Cap-Breton):** Monsieur le président, depuis que nous les avons prises en main le 31 mars, nous avons cherché à

analyser ce que nous coûterait la réadaptation des quatre houillères. Nous avons consacré beaucoup de travail à ce domaine. En fait, le coût de réadaptation de chacune de ces houillères s'établit comme suit: La réadaptation de la houillère no 12 pour assurer un meilleur rendement coûterait environ 12 millions de dollars; la mine nº 20 coûterait environ 8 millions de dollars, la mine nº 26,11 millions de dollars et 8 millions pour la houillère Princess.

Une fois le coût déterminé, nous nous sommes demandés quels résultats nous serions en mesure d'attendre. D'abord, après cette dépense, nous pourrions obtenir un rendement bien supérieur à quatre millions de tonnes. Le facteur dominant dans l'évaluation pratique d'un marché, c'est qu'à un prix à peu près raisonnable, il y a des débouchés pour environ deux millions de tonnes. Il n'est pas raisonnable de continuer l'expédition du charbon à l'Hydro d'Ontario à un prix net qui ne donne un rendement que de $4.50 la tonne. Le marché raisonnable est de l'ordre de 2 millions de tonnes, qui donnerait un prix net d'environ $7.00. Mais l'élément essentiel du calcul est le suivant: c'est qu'en dépensant ces sommes pour la réadaptation, le prix de production resterait bien en deça du rendement. En fait, nous avons étudié le résultat éventuel et d'après nos calculs, une fois ces sommes dépensées, les pertes annuelles atteindraient encore environ 20 millions de dollars par année, sans compter les frais de pensions dont nous serions encore responsables.

Puis nous avons fait un autre calcul. Nous avons décidé de compter seulement deux mines—notre mandat nous fixait un maximum de 25 millions de dollars comme immobilisations de réadaptation. Le charbon que produit la mine nº 26 est de la meilleure qualité que nous avons et se prête parfaitement à la cokéfaction et une prime de 3 dollars la tonne est versée pour la houille à cokéfaction en plus du prix du charbon utilisé pour la production de chaleur. Mais dans les deux meilleurs spécimens, c'est-à-dire les mines nºs 12 et 26, le coût serait encore de 22 millions de dollars et il faudrait de sept à huit ans pour que le travail de réadaptation produise des fruits. Somme toute, nous calculons que nos pertes seraient encore de l'ordre d'au moins cinq millions par année, plus le coût des pensions et sans compter la dépréciation des immobilisations de 22 millions de dollars.

• 1000

Nous devions donc nous demander si cette possibilité entrait dans les cadres de notre mandat précisé dans la loi, par lequel le gouvernement se disait prêt à nous confier 25 millions de dollars pendant cette période à la condition que nous puissions faire faire des économies, et il était entendu que les économies réalisées serviraient à l'encouragement aux industries secondaires. C'est pourquoi, monsieur le président, le conseil d'administration de la Société a adopté comme ligne de conduite de dépenser cet argent pour mécaniser l'extraction du front de taille dans les gisements actuels pour en assurer l'efficacité. Dans son rapport, M. Donald—et je parle naturellement de la page 141, au troisième alinéa—a dit qu'il y avait deux défauts fondamentaux: l'outillage pour l'extraction du front de taille était vieilli, mal adapté à la conjoncture actuelle et le dégagement était irrémédiablement inadéquat. Nous avons adopté son point de vue quant à l'outillage et nous installons progressivement un outillage de parois très moderne et hautement perfectionné qui a fait ses preuves dans le monde entier là où les mines offrent des parois étendues, comme le meilleur outillage disponible. Nous ne pouvons obtenir les meilleurs résultats de cet outillage dans ces mines vieillies, faute de dégagement, mais la moyenne des résultats déjà obtenus sur la paroi sud de la mine nº 25, face à la mine Princess et dans la mine nº 28 ouest, face au nº 12, sont beaucoup plus élevés que ne le prévoyait M. Donald. Si vous tournez à la page 150 du rapport, par exemple, vous constaterez que M. Donald admettait qu'on ne pouvait pas raisonnablement compter sur un rendement supérieur à 1,100 tonnes par jour, mais j'ai le plaisir de vous dire que les mineurs du Cap-Breton extraient régulièrement de leur paroi dans la mine Princess 1,900 tonnes par jour et que dans la mine nº 12, on atteint régulièrement de 1,600 à 1,700 tonnes par jour.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'ai une observation à faire ici. Tout cela prouve que M. Donald ne savait pas ce qui se passait. C'est pourquoi son rapport aurait dû être complètement écarté.

**M. Blackmore:** Si je puis répondre, monsieur le président, je crois que depuis trois ans, l'outillage d'extraction aux parois a changé très rapidement. C'est le premier point. Le deuxième, c'est la preuve que la Société a examiné la situation de nouveau et qu'elle a profité des perfectionnements techniques des trois dernières années et qu'elle n'a pas accepté le rapport Donald. Nous voulons dire qu'après avoir prouvé que ce genre d'équipement est efficace en fonction des conditions du secteur portuaire du Cap-Breton, nous nous sommes demandés quel était le point faible. Nous reconnaissons qu'il se trouve dans les quatre anciens puits caractérisés par un manque de moyens de déblayage, de ventilation, de transport

des mineurs et d'approvisionnement. Nous nous sommes ensuite posés la question: "Quel est le meilleur moyen de parvenir à nos fins avec les subventions qui nous ont été accordées?", et nous avons décidé que la mine de Lingan représentait le placement le plus sage; c'est la raison pour laquelle le rapport de la Société de développement a recommandé cette solution.

Je voudrais signaler en dernier lieu, monsieur le président, et je suis sûr que M. Fullerton et mon président seraient d'accord avec ma déclaration, que ceux d'entre nous qui, à la Société, travaillent dans le cadre des attributions du conseil d'administration, n'ont aucune intention de mettre qui que ce soit à pied. Nous jugeons que notre organisme a été établi dans l'optique d'une action sociale et au nom du gouvernement canadien, j'espère que nous nous comporterons d'une manière sérieuse du point de vue social. Nous avons déclaré dans le rapport que la meilleure solution serait celle indiquée, c'est-à-dire la mine Lingan et une réduction progressive et sans histoire de la production des autres puits. Il est toutefois juste d'indiquer que nous n'avons pas l'intention de fermer les autres puits avant que d'autres emplois ne soient offerts; nous envisageons donc de la sorte, monsieur le président, la réduction progressive et sans heurts qui nous a été demandée.

• 1005

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Monsieur Blackmore, permettez-moi de dire que le problème du Cap-Breton en est un d'incertitude, et je crois que la majorité des mineurs ont eu l'impression que l'adoption du bill C-135 allait dissiper cette incertitude. Vous conviendrez, je pense, qu'il devrait exister suffisamment de preuves pour démontrer que des solutions sont offertes dans le secteur industriel. A cet égard, je dois dire que des occasions d'emploi devraient être offertes aux mineurs dans les diverses localités minières, mais qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun signe d'offres d'emplois de rechange dans ces localités minières. Je n'ai pas à faire état des rumeurs concernant certains projets de la Société, vous savez probablement ce dont je veux parler, mais il ne nous semble pas qu'ils offrent aux centres miniers et aux employés des mines la protection que la loi devait leur accorder.

J'aimerais ensuite poser une autre question à M. Blackmore au sujet des régimes de retraite et de pension. J'ai posé cette question en Chambre, mais elle a été jugée irrecevable. Je vous la pose, messieurs, car vous envisagez certainement l'autorisation de faire ces choses . . .

**Le président:** Permettez-moi de vous interrompre pour un instant, monsieur MacInnis. Avant que vous interrogiez M. Blackmore au sujet des pensions, M. Fullerton aimerait répondre à la première partie de votre question.

**M. Fullerton:** Vous soulevez la question à l'effet qu'il existe envers le centre minier la responsabilité de fournir des emplois de rechange, si je comprends bien, et qu'il s'agit d'une chose fondamentale en vertu de la loi. Nous avons très clairement indiqué dans notre programme, et je suis un peu intrigué que vous souleviez la question, que nous n'avions pas l'intention de mettre les mineurs à la porte. Nous avons accepté cette responsabilité. Je crois que nous avons été quelque peu plus loin que ne l'avait stipulé le gouvernement dans la loi. Nous avons précisé que la réduction progressive de la production minière serait entreprise à un rythme régulier et viable. Personne ne va être évincé des mines. Je ne comprends toujours pas la raison pour laquelle vous contestez cette ligne de conduite. Le débat engagé lors de l'adoption de la loi était empreint de netteté. Si vous le désirez, je pourrais citer les paroles prononcées à l'époque par M. MacInnis et M. Muir. Le 19 juin, M. Muir déclarait:

> Il est entendu au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, et dans les Maritimes en général que personne ne perdra son emploi avant que la nouvelle Société lui en ait trouvé un autre.
>
> Nous ne saurions trop insister sur ce fait.

Nous avons accepté cela, et c'est un pas de plus que ne stipule la Loi. Je cite maintenant les paroles prononcées le même jour par M. Donald MacInnis:

> Voilà le mot clé, la "protection".

Il parlait du discours de M. MacEachen.

> La déclaration initiale d'intention, tout comme cette mesure, viserait précisément à assurer de nouveaux emplois aux mineurs du Cap-Breton avant qu'ils soient déplacés. Vous pouvez donc comprendre aisément, monsieur l'Orateur, pourquoi le ministre a dit qu'il fallait songer au "tampon". Je demande au ministre qu'il nous garantisse, en répondant à cette question, que de nouveaux emplois seront trouvés avant qu'un mineur soit déplacé.

Et nous avons accepté cette politique. Dois-je comprendre que cela n'est pas assez? Désirez-vous obtenir davantage de ce programme?

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Certainement, car la déclaration originale concernant cette politique mentionnait une période de réduction progressive de quinze années, non pas de cinq années.

**M. Fullerton:** Cela n'est pas précisé. Il s'agit d'une réduction progressive de la production des mines de charbon.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Ils font état de retraite hâtive. Cela me permettra de revenir à la question que j'allais poser à M. Blackmore. Est-ce que les régimes de retraite et de pension ont été discutés avec les syndicats, tel qu'énoncé dans le projet de loi? Est-ce que cette ligne de conduite relative aux programmes de retraite et de pension a été discutée conformément à la loi?

• 1010

**M. Fullerton:** Je me propose de demander à M. Blackmore d'y répondre, mais je désire mentionner auparavant que nous n'établissons pas un plan de retraite hâtive. Il ne s'agit pas d'un régime de pension, mais d'un programme de congé de retraite anticipé. Les travailleurs restent à l'emploi de la Société. Ils ne sont pas pensionnés, et ne sont pas à la retraite. M. Blackmore va maintenant vous répondre au sujet des négociations avec les syndicats.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, je crois que l'expression essentielle est ici le mot "négocier". A la lecture de la loi, rien n'indique que la Société devrait négocier, mais je crois qu'elle accepte, comme une bonne pratique de gestion, le fait qu'elle doit "consulter", et c'est ce qu'elle fait. Du point de vue pratique, il existe dix organismes qui sont touchés par cette question, dont huit appartiennent légitimement au secteur des syndicats ouvriers, et je crois que même si l'un d'eux songeait à négocier, ce serait irréalisable avec huit organismes différents dans ce programme. Il est juste de dire que la Société est entrée en consultations avec ces syndicats ouvriers et je vous assure, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, que chaque syndicat reconnu intéressé a eu l'occasion d'étudier en détails le projet de congé de retraite anticipé. Vous vous souviendrez que ce plan comporte une phrase qui stipule que la Société a le droit d'établir des règlements en vue de le mettre en vigueur, et nous acceptons sans réserves le fait que le document doit être appuyé par des définitions sur la manière de le mettre en vigueur. J'ai eu l'avantage de rencontrer les représentants syndicaux à cet égard et je crois qu'au stade actuel, j'ai une opinion assez favorable de leurs réactions. Il est toutefois très juste de dire que les syndicats ont été sérieusement consultés en ce qui a trait au projet de congé de retraite anticipé, déposé à la Chambre des communes il y eu une semaine lundi dernier.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Je crois comprendre que le projet de congé de retraite anticipé n'a pas été négocié avec les syndicats intéressés. Il s'agissait d'un plan qui a été élaboré et soumis ensuite à leur approbation.

**M. Blackmore:** Il a été élaboré à la suite d'un certain nombre de consultations.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Avec les syndicats?

**M. Blackmore:** Avec les syndicats, en effet.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Tous les syndicats?

**M. Blackmore:** Je crois qu'il est juste de répondre négativement à cette question, plus particulièrement du fait que sur quelque 6,000 personnes à notre emploi, je dirais que 93 p. 100 d'entre elles sont membres d'un seul syndicat.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Oui, monsieur Blackmore, mais la loi stipule:

> Chaque syndicat ouvrier qui, la veille du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi, était accrédité aux termes du *Trade Union Act* de la province de Nouvelle-Écosse comme agent négociateur de personnes employées par les compagnies aux travaux et entreprises déclarés par le paragraphe (1) . . .

et ainsi de suite. En d'autres mots, malgré que 93 p. 100 des employés sont membres du *United Mine Workers of America*, la plainte émane du fait que les autres syndicats en cause n'ont jamais été consultés à ce sujet avant la présentation du programme de retraite.

**M. Blackmore:** Je pense que nous empruntons ici un langage subtil, monsieur le président. Je sais que j'emploie un argument subtil, car rien n'indique dans la Loi que cela doit être négocié.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** C'est exact. Il n'est pas dit que cela doit être négocié.

**M. Blackmore:** La Société se voit forcée à faire un réglement.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Je suis confus de voir que le travail du Comité a été en-

travé par cette harangue, mais M. Fullerton avait prévu un débat à ce sujet; il a déclaré que nous allions en avoir un et je me propose de vous le livrer, bien que je préférerais le faire à la Chambre des communes, étant donné que je ne suis pas membre du Comité.

• 1015

Toutefois, la loi stipule cela, je crois, et comme le dit M. Blackmore, nous établissons probablement ici une distinction subtile, mais, après tout, et je répète que ce problème doit être débattu dans une certaine mesure, l'idée d'une réduction progressive de la production minière entreprise par des personnes sujettes à un régime de retraite hâtive me reporte une fois de plus au fait que la retraite à l'âge de 60 ans est obligatoire et que bien qu'elles ne soient pas pensionnées, comme le déclarait M. Fullerton, elles ne sont pas non plus sur la feuille de paie . . . .

**M. Fullerton:** Ce n'est pas vrai.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Très bien; ces gens figurent sur la feuille de paie, mais ils ne gagnent pas d'argent, ils ne travaillent pas, ils sont chez eux et sont de service. Lorsqu'ils sont de services, tout revenu qu'ils peuvent obtenir en marge de l'exploitation minière se limite à $50.

**M. Fullerton:** Non, il n'existe aucune restriction sur les revenus marginaux.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Aucune restriction?

**M. Fullerton:** Non.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Très bien; j'accepte cette réponse.

**M. Fullerton:** Il vous faudrait compenser . . . .

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Quelle va être la position du . . . Quelle va être la position . . .

**Des voix:** Objection . . . .

**Une voix:** Le témoin complétait sa réponse. Je pense que vous n'avez pas compris, monsieur, que le témoin était encore en train de répondre lorsque vous avez formulé une autre question.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Vous n'avez probablement pas compris que j'étais satisfait de la réponse que j'ai obtenue.

**M. Fullerton:** La formule de retraite anticipée prévoit que les hommes peuvent gagner $50 en marge de leur travail sans crainte de porter atteinte au montant dont ils bénéficient en vertu du plan. En supposant toutefois qu'ils gagnent une somme supérieure à $50 par mois, leurs allocations sont réduites de moitié. En d'autres termes, lorsqu'un homme en congé de retraite anticipé travaille à l'extérieur à peindre une maison ou quelque autre chose de ce genre, et gagne une somme supplémentaire de 100 dollars, il en garde 75.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Il s'agit, ainsi que je le disais, d'une restriction imposée sur les revenus qu'il peut obtenir en marge de son activité dans les charbonnages.

**Le président:** Monsieur MacInnis, afin de vous éviter l'embarrassement dont vous avez fait état, pourriez-vous suspendre vos questions pour un moment de manière à céder la parole à certains autres membres qui ont attendu patiemment leur tour?

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** C'était mon intention de toute manière, monsieur le président. Nous ne voulions pas interrompre l'étude du budget. M. Muir et moi-même n'avons assisté à la réunion du Comité que sur les conseils d'autres personnes. Le sujet nous intéresse vivement, mais nous pouvons suivre les débats à la Chambre des communes. Je remercie les membres du Comité pour l'indulgence qu'ils ont démontrée jusqu'ici, et je promets à M. Fullerton la lutte qu'il s'attend à soutenir.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le président, je désire simplement faire remarquer à M. MacInnis que le plan d'ensemble fait partie du budget de la Société de développement du Cap-Breton; donc, je doute qu'il ait à s'excuser.

**Le président:** Je ne crois pas que personne ait demandé à M. MacInnis de s'excuser.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Cela fait partie du budget.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East);** Monsieur le président, parlons le plus franchement possible de toute cette affaire. La présence de M. Muir et de moi-même a été un élément perturbateur; de fait, l'idée de notre présence était quelque peu fâcheuse, bien qu'on ait été assez bon de nous inviter.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Il me semble que vous vous flattez.

**Le président:** Quant à moi, parlant en qualité de président, il me fait plaisir de vous voir ici, monsieur MacInnis, car je sais que très peu nombreux sont

ceux d'entre nous qui ont de bonnes connaissances en matière de charbon.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, mais cette table n'est pas la plus agréable de celles autour desquelles nous nous sommes assis.

**Le président:** Monsieur Broadbent, avez-vous une question à poser?

**M. Broadbent:** Oui, monsieur.

**M. Roy (Laval):** M. MacInnis va maintenant se retirer; il devrait être ici.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** La tentation de poursuivre la discussion est trop forte.

**M. Roy (Laval):** Très bien.

**M. MacInnis (Cape Breton-Richmond East):** Le meilleur moyen de me taire consiste à quitter les lieux.

**Le président:** Monsieur Broadbent?

**M. Broadbent:** J'éprouve un certain embarras de prendre la parole à la suite d'un expert des questions minières.

• 1020

Monsieur le président, ainsi que je l'ai expliqué hier lorsque j'ai pris la parole, je n'avais pas ce document devant moi et les questions que j'ai alors posées n'étaient peut-être pas appropriées, étant donné qu'il est possible que la réponse à certaines d'entre elles soit consignée dans l'étude. Après avoir pris soigneusement connaissance de cette dernière, j'aurais pu répéter les questions que j'ai posées aux témoins. J'aimerais reprendre un peu en profondeur certaines des questions que j'ai posées à ce moment-là. En page 3 du rapport, la dernière phrase du premier paragraphe se lit comme il suit:

> En tenant compte des tendances actuelles, on estime que 1,300 à 2,300 hommes quitteront la Division des charbonnages pour ces raisons au cours des prochaines cinq années.

J'ai un peu de doute au sujet de l'expression "tendances actuelles"; par exemple, quelle est la période sur laquelle cette donnée a été calculée? Il est évident que vous pouvez établir cette tendance sur une période de deux mois et obtenir une prédiction catastrophique, ou vous pouvez en obtenir une pleine d'optimisme.

**M. Fullerton:** Cela dérive essentiellement des 50 personnes par mois dont nous avons parlé l'autre jour mais, en considérant une extrapolation de cette tendance, il y a une certaine diminution naturelle étant donné que l'effectif de la mine s'amenuise constamment; à ceci s'ajoute le facteur différentiel représenté par la création de postes supplémentaires, ce qui contribue à l'abandon du métier de mineur. Cela veut dire que le nombre de personnes qui quittent les mines se situe entre ces deux chiffres. Nous ne pouvons pas faire de prédictions à l'heure actuelle; cela dépendra du succès que nous obtiendrons en attirant l'industrie. Toutefois, le nombre minimum de personnes quittant la mine représenterait pour ce secteur une perte de 1,300 employés en cinq années. Ici encore, il s'agit d'une estimation.

**M. Broadbent:** A mon avis, il s'agit d'une conjecture étant donné qu'elle est fondée partiellement sur les prévisions d'emplois dans la région. Une partie de vos prédictions est fondée sur le fait qu'une des raisons du déclin est causée par la migration des mineurs vers d'autres emplois.

**M. Fullerton:** C'est exact.

**M. Broadbent:** Si la Société et d'autres ministères ou organismes de planification connexes de la province de Nouvelle-Écosse offrent un plus grand nombre d'emplois dans la région au cours de cette période, il est alors évident que cette soi-disant tendance va être accélérée.

**M. Fullerton:** C'est exact.

**M. Broadbent:** S'ils sont au contraire moins nombreux, plus particulièrement si le marché du travail de l'Ontario accuse une baisse marquée au cours de la prochaine période, la tendance va ralentir.

**M. Fullerton:** Non, mais ce chiffre de 1,300 fondé sur l'expérience antérieure représente notre prédiction la plus précise en ce qui a trait au nombre minimum de départs de la mine, sans tenir compte de tous les autres facteurs.

**M. Broadbent:** Très bien. J'aimerais poursuivre avec une question que j'ai essayé de poser l'autre jour, concernant les autres genres d'emplois envisagés par la Société. Après avoir pris connaissance de ceci, je vais encore vous faire franchement part de ma réaction: Ce rapport ressemble à mes yeux à l'aperçu général d'un cours ébauché par certains professeurs de ma connaissance au début du mois de septembre, peut-être après un été d'inactivité, afin d'attirer un certain nombre d'étudiants vers leur classe.

• 1025

En page cinq, sous la rubrique de la Stratégie du développement traitant des moyens d'attirer l'indus-

trie vers la région, vous déclarez par exemple au milieu du paragraphe:

> A brève échéance, il sera donc nécessaire d'attirer l'industrie manufacturière secondaire et de créer l'industrie des services afin de fournir les nouveaux emplois dont on a besoin.

Le rapport ne nous renseigne pas du tout sur le genre d'industries auxquelles vous pensez.

**M. Robinson Ord (président de la Société de développement du Cap-Breton):** Je voudrais expliquer en peu de mots que, lorsque vous voulez implanter une nouvelle industrie, ce serait la dernière chose à faire que d'aller dire quelles industries vous voulez obtenir, parce que toutes les provinces cherchent de nouvelles industries. La concurrence est très forte. Nous ne disons rien tant que tout n'est pas signé. Nous avons connu des succès assez importants mais nous ne dévoilerons pas à l'avance ceux que nous escomptons. Nous avons dit que nous voulions donner de l'expansion au secteur de la fabrication secondaire. Nous avons beaucoup travaillé pour y amener les gens. Nous avons dit que nous exploiterions les ressources dans la mesure du possible. Nous avons dit aussi que nous nous occuperons du tourisme qui sera une bonne source d'emplois. Ce sont des thèmes généraux et nous ne voulons pas préciser. Il nous faut agir avec infiniment de prudence en ce domaine.

Je voudrais lire maintenant, monsieur le président, ce qui me semble être la phrase clef de notre plan. La voici:

> Le rythme de réduction de la main-d'œuvre dépendra surtout du succès que remporteront la division de développement industriel et les autres organismes dans leur recherche d'autres emplois et le projet est suffisamment flexible pour que le rythme du développement puisse être ralenti ou accéléré selon les conditions.

Il me semble que c'est là la clef à beaucoup de discussions à ce sujet.

**Une voix:** C'est à quelle page?

**M. Ord:** C'est à la première page.

**M. Broadbent:** J'aurais aimé obtenir plus de détails. Quelle est cette clef? Est-ce la flexibilité du projet?

**M. Ord:** Oui.

**M. Broadbent:** Vous avez jusqu'ici insisté sur l'aspect confidentiel et je veux bien l'admettre, mais il se présente une difficulté. Comment, à titre de députés, pourrons-nous évaluer l'efficacité de ce que vous faites si nous ne savons pas ce que vous faites. L'une des clefs en effet de l'ensemble consiste en vos projets de mise en valeur. Si vous les gardez secrets il nous est difficile d'apprécier votre travail, ne croyez-vous pas?

**M. Fullerton:** Puis-je me permettre de vous rappeler que nous n'œuvrons dans ce secteur que depuis sept mois. Nous ne faisons que commencer. Je ne crois pas qu'il serait juste d'attendre un long exposé sur ce que nous entendons faire. Nous pourrions en parler longtemps mais ce serait, dans un sens, malséant si l'on songe à l'aspect confidentiel et secret. Je ne crois pas non plus que l'exposé pourrait reposer solidement sur des faits comme vous voudriez que ce soit. En d'autres termes, il ne s'agit que d'un début et c'est pourquoi nous insistons toujours sur l'aspect flexibilité des projets. Nous n'avons pas l'intention de jeter les mineurs dans la rue. Il faut d'abord leur trouver d'autres emplois. Par conséquent le projet peut être accéléré ou ralenti selon le rythme d'apparition des autres emplois.

**M. Broadbent:** Je ne m'attends pas à ce que l'on donne une longue liste de projets, mais si je me permets d'insister un peu plus qu'il ne faudrait peut-être, c'est que nous n'avons pas de liste du tout. On nous a présenté un exposé très général sans aucun détail. Ainsi, auriez-vous l'intention de chercher à attirer l'industrie de main-d'œuvre. Dans l'affirmative pourriez-vous le justifier en tenant compte du fait que certains économistes soutiennent que ce ne serait pas approprié à la situation canadienne vu la concurrence que nous font le Japon et les autres pays qui essayent de se libérer de ce genre d'industrie.

• 1030

**M. Fullerton:** Nous pourrions parler des aspects économiques du développement. Il existe actuellement de grandes divergences d'opinion entre les économistes. Faut-il rechercher une industrie de fort coefficient de capital ou une industrie de fort coefficient de main-d'œuvre? Avez-vous rencontré un économiste qui préfère l'industrie de fort coefficient de capital ou un autre aussi compétent qui soutient l'autre opinion?

**M. Broadbent:** Vous pourriez me dire ce que vous en pensez et me donner les raisons qui justifient l'un ou l'autre choix, ou les deux?

**M. Fullerton:** M. Doucet, je pense, pourrait vous en parler. Il serait bon d'attirer les deux, mais . . .

**M. F. J. Doucet (vice-président, développement industriel, Société de développement du Cap-Breton,**

Sydney (N.-E.)): Monsieur le président, la Société a versé $4,500,000 à la *British American Oil* et une très petite somme à la compagnie qui va fabriquer le convoyeur. Il était ainsi connu et l'est encore ainsi pour le moment. Dans ce cas, il s'agit d'une industrie de fort coefficient de main-d'oeuvre et dans l'autre, il est aussi évident qu'il s'agit d'une industrie de fort coefficient de capital et, quelle que soit l'économie que vous examiniez, vous y trouverez les deux.

Je ne veux point essayer de prévoir quelles seront les lignes de conduite que la Société établira mais vous savez, monsieur Broadbent, que nous n'avons que 7½ mois d'existence. Et c'est être généreux, parce que c'est à ce moment que je suis entré en fonction et je n'ai encore que quatre personnes avec moi. Il est difficile de recruter du personnel technique compétent pour le genre de travail que nous voulons entreprendre. MM. Kent et Lavigne pourraient vous dire que ce n'est pas facile même si vous êtes dans le centre du pays; si vous êtes un peu hors des centres, c'est encore plus difficile.

Pour revenir à votre question, je répondrai que la Société s'occupe des deux aspects. Vous verrez que la Société continuera à s'occuper des deux aspects parce que, parmi les industries de fort coefficient de main-d'œuvre, vous en avez qui sont excellentes des points de vue technologique et administratif. Elles réussiront aussi bien ou aussi mal au Canada et soutiendront aussi bien ou aussi mal la concurrence contre le Japon et les autres pays où les salaires sont bas qu'elles l'ont fait par le passé. Elles pourront mieux résister à la concurrence si du point de vue technologique et administratif elles sont meilleures.

Quant aux industries de fort coefficient de capital, quelques-unes évidemment méritent d'être aidées, tout dépendant de la mesure dans laquelle il faudra le faire, à quoi il faudra les aider, de leurs raisons pour venir s'installer au Cap-Breton et des possibilités à long terme qu'elles puissent offrir non seulement des emplois, mais qu'elles deviennent des sources d'autres industries. C'est naturellement la raison pour laquelle la Société a accordé son appui à la *British American Oil*. Elle peut devenir à cet endroit la source d'autres industries et exercer une heureuse influence sur l'expansion du port. Il ne s'agit pas d'un choix à faire entre deux solutions mais d'une décision pratique. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Ord:** J'aurais quelques mots à ajouter, monsieur le président. Dans le projet d'ensemble, nous n'avons pas autant explicité que nous l'avons fait ailleurs parce que, selon la loi, nous devons présenter un projet relatif à l'exploitation de la houille avec quelques aperçus sur le développement. La loi n'exige pas que nous soumettions de projet relatif au développement de sorte que le projet soumis traite principalement de l'exploitation de la houille.

En dehors de ce projet officiel, nous avons traité d'autres questions et dans divers discours nous avons abordé le sujet de l'économie mixe dont a parlé M. Doucet.

**M. Broadbent:** Économie mixe, c'est-à-dire main-d'œuvre et capital.

**M. Ord:** C'est exact.

**M. Broadbent:** Mais non pas dans le sens de participation publique et privée, ou est-ce que cela est compris aussi ?

**Une voix:** Hommes et femmes.

**M. Ord:** Je ne suis pas sûr de bien comprendre, mais nous avons déclaré dès le début que nous essayons de lancer les autres en affaires, et non de nous y mettre nous-mêmes, sauf en ce qui a trait à l'exploitation des mines de charbon.

**M. Broadbent:** Est-ce que les membres du Comité pourraient obtenir copies de ces discours, monsieur le président ? Il est évident que, s'ils sont disponibles, il serait utile d'en prendre connaissance.

**Le président:** Avez-vous des exemplaires de ces discours, monsieur Ord ?

**M. Ord:** Pas ici, mais j'en ai quelques-uns.

**Le président:** Oui, nous essaierons de vous les obtenir, monsieur Broadbent.

**M. Doucet:** Je crois qu'en toute honnêteté, monsieur le président, je devrais ajouter quelques mots à ce sujet. Nous nous proposons, au cas où cela n'aurait pas été compris, d'élaborer dans un avenir assez rapproché un projet de développement beaucoup plus détaillé. Je pense, en dépit de votre comparaison à la situation du professeur au début de l'année, que c'est bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes au début de l'année et ce que nous avons fait, ce sont des travaux préparatoires. Ce sont des travaux préparatoires qui, s'ils sont suivis de développement industriel, ne seront pas tellement différents.

• 1035

Il faudrait peut-être mentionner un élément différent, et c'est que l'on a donné à la Société une responsabilité assez étendue, et que d'implanter des industries qu'elle a choisies ne constitue qu'une partie de ses fonctions. Il y en a d'autres. Ainsi la mise en

valeur des ressources mais, comme on l'a laissé entendre dans le projet, le rythme est plus lent. Si vous commencez avec un programme de mise en valeur des ressources, vous serez chanceux s'il se concrétise par des emplois en trois ans et vous aurez obtenu d'excellents résultats si en cinq ans vous avez réussi à en créer un nombre appréciable.

Il n'y a pas de raison pour s'abstenir d'y travailler mais, lorsqu'il s'agit d'établir les priorités au début d'un programme destiné à créer des emplois de remplacement avec pertes d'importantes sommes d'argent, vous choisissez d'abord celles qui donneront les résultats les plus rapides. En 7½ mois, je pense que nous avons fait du bon travail et si nous nous réunissons dans trois ou quatre mois, je pense qu'alors vous en conviendrez.

Actuellement, en termes de ce que peut en savoir le public, ça peut paraître peu impressionnant. Cependant, si vous faites la somme des résultats obtenus lors de la première étape, ces nouvelles industries peuvent représenter l'équivalent de l'exploitation d'une mine et un quart.

**M. Broadbent:** S'il m'est permis de revenir à une partie antérieure du rapport, je voudrais que nous nous occupions d'un problème qui encore une fois me semble mériter toute notre attention. Il en a été question l'autre jour. Le rapport mentionne l'encouragement donné à la retraite hâtive. Vous me direz si je me trompe, mais il se pourrait que, mettons dans cinq ans, dans cette partie de l'île du Cap-Breton, nous ayons 3,000 hommes hâtivement retraités.

**M. Fullerton:** Deux mille serait un nombre plus juste. M. Blackmore pourrait peut-être nous le dire.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, si nous calculons au 31 décembre de la présente année, nous aurons à notre emploi 668 personnes qui ont atteint leur soixantième année, soit entre 60 et 65 ans, et nous aurons 842 personnes dont l'âge varie entre 55 et 60 ans.

Au sujet de votre période de cinq ans, monsieur Broadbent, je n'ai pas les chiffres exacts relatifs au nombre de personnes qui auraient entre 50 et 55 ans, mais je dirais que ce serait aux environs de 800. Le programme de retraite anticipée ou le régime de congé de retraite anticipé proposé par la Société et accepté par le Cabinet stipule la retraite obligatoire à 60 ans et la retraite volontaire entre 55 et 60.

C'est une des grandes difficultés à la Division de la houille de prévoir combien de personnes prendront volontairement leur retraite. Mais nous sommes bien contents que, quoi qu'il arrive, nous puissions, à l'intérieur de nos grandes lignes de conduite, agir de façon à ne mettre personne à pied. Nous en sommes satisfaits et nous croyons que c'est là l'épreuve critique.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Blackmore, les chiffres que vous avez donnés comprennent-ils les membres des *United Mine Workers of America* en plus de vos effectifs officiels dans toutes les mines ?

**M. Blackmore:** Ils comprennent tout le monde.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je vous remercie.

**M. Broadbent:** Je m'inquiète surtout des personnes à leur retraite. A-t-on pensé à mettre sur pied pour eux certains genres d'organismes sociaux, récréatifs, etc. ? Je viens d'une région où vivent beaucoup de personnes à leur retraite. Nous connaissons toutes les difficultés d'un homme et surtout d'un homme qui a passé sa vie dans le monde du travail industriel, et qui se retrouve sans travail.

Ce sont des êtres humains et, par conséquent, plusieurs ont éprouvé des difficultés au cours de leur vie et je me demande si l'on a tenu compte de cet aspect humain du problème qui, exprimé en termes de pourcentage de personnes à leur retraite dans cette région, ira en s'aggravant. Si vos projets sont couronnés de succès du point de vue économique, le nombre de personnes à leur retraite augmentera et je voudrais connaître ce que l'on fait, si l'on fait quelque chose, au sujet de cette situation.

• 1040

**M. Fullerton:** On n'a pas encore élaboré de projets pour trouver de nouvelles occupations ou en hâter les possibilités, mais il est évident qu'au Cap-Breton, l'on met l'accent sur l'expansion de l'éducation pour que le niveau d'instruction puisse devenir le principal moyen de tenir les gens occupés, si vous voulez.

**M. Ord:** Pourrais-je ajouter, monsieur le président, que lorsque nous sommes arrivés, l'on s'occupait activement à la construction de centres récréatifs et que cela continue. Je pense que la seule chose à laquelle nous avons directement contribué, c'est le centre de ski et je crois que ce sera un succès. Nous avons déjà 1,000 membres. Nous fournissons déjà notre assistance, à New Waterford, à un programme d'aménagement d'une nouvelle patinoire et d'un centre récréatif. J'aurais pu arrêter dès le début; il y avait déjà une grande activité dans ce domaine et nous sommes heureux qu'il en soit ainsi.

**M. Fullerton:** Puis-je ajouter quelque chose, à ce point. Le Cap-Breton est un endroit où il est très agréable de vivre et bien des mineurs passent des moments agréables à pêcher et à chasser; la situation est bien différente de ce qu'elle serait s'il n'avaient que les rues de Toronto ou de Montréal à leur portée. Le Cap-Breton est un endroit fort agréable.

**M. Broadbent:** Tout de même, monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, je pense que de passer des moments agréables à la pêche et à la chasse, lorsqu'on ne peut se le permettre que quelques heures par semaine, et profiter d'une semaine entière de loisir sont deux choses bien différentes. Avez-vous prévu un article spécial de votre budget pour le travail de planification dans ce domaine?

**M. Ord:** Non, nous ne l'avons pas fait.

**M. Doucet:** Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président? C'est là un problème auquel nous avons pensé et dont nous avons parlé, mais même les 2,000 personnes dont vous parlez ne constituent qu'une complication mineure du problème qui existe au Cap Breton.

La population totale du comté se chiffre à 135,000. Je ne connais pas par cœur les détails des catégories d'âge. Cependant, même si nous ajoutons 2,000 personnes de plus à cette catégorie, cela ne constitue pas une bien grande difficulté supplémentaire car le problème de la vieillesse au Cap-Breton n'est pas nouveau. Cela fait des années qu'il existe et il ne fait que s'empirer. C'est une chose à laquelle nous avons pensé, mais cette difficulté est bien plus difficile à résoudre.

Il ne s'agit pas seulement de disposer d'argent. La question est de savoir si la structure institutionnelle du Cap Breton peut être de quelque utilité en l'occurence. Plusieurs d'entre nous, sans faire de grandes déclarations à ce sujet ni autres choses du genre, avons discuté avec les divers groupes, comme les associations religieuses, le *Y.M.C.A.* et bien d'autres associations, de la façon dont il serait possible de résoudre ce problème à l'avenir.

J'ajouterai, cependant, que le problème est le même partout au pays. Si nous pouvons lui trouver une solution au Cap-Breton, je pense qu'on s'en inspirera pour améliorer la situation dans bien d'autres régions. Il ne s'agit pas d'un problème particulier au Cap-Breton. La seule différence est que la population des gens âgés y est un peu plus nombreuse et d'y ajouter ces 2,000 personnes ne fait qu'aggraver quelque peu le problème mais, pris à part, cela ne constitue pas un problème très grave. Nous pourrions nous occuper de 2,000 personnes et trouver des moyens d'occuper leurs loisirs. La plus grande difficulté est celle à laquelle nous nous butons dans le cas de l'autre groupe, car personne n'a jamais trouvé le moyen de meubler leur loisir.

**M. Broadbent:** Je suis d'accord sur le fait que le problème existe à l'échelle nationale mais, dans le cas du Cap-Breton, c'est vous qui êtes aux prises avec ce problème.

**M. Doucet:** C'est exact.

**M. Broadbent:** Donc, à mon avis, c'est là une part importante de vos responsabilités. J'en reviens à ce que je disais l'autre jour, j'estime qu'il faudrait organiser un programme quelconque en faisant appel au FRED que l'on coordonnerait à votre travail. Je ne veux pas insister plus longtemps sur un sujet que nous avons exploré l'autre jour. Je terminerai donc par deux questions qui, je l'espère, pourront être traitées brièvement.

• 1045

Au bas de la page 5, vous dites que l'on a prévu une allocation pouvant aller jusqu'à $2,000 par employé, pour les industries qui viennent s'établir au Cap-Breton. Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste?

**M. Doucet:** Aux nouvelles industries que nous essayons d'attirer au Cap-Breton, dans le cas où nous le jugeons nécessaire et si c'est la bonne façon de les attirer, en plus, par exemple, du financement des biens immobiliers qui peut leur être accordé pour suppléer aux fonds dont elles disposent, à ce qu'elles peuvent obtenir sur le marché monétaire et à la subvention de développement régional, nous offrons à titre de subvention non remboursable, lorsque nous le jugeons nécessaire, une somme maximale de $2,000 par employé à qui elles donneront du travail.

Dans ce cas, un contrat est signé qui stipule le temps minimal pendant lequel l'industrie doit fonctionner au Cap-Breton, et d'autres conditions du même genre; nous pouvons même hypothéquer les biens meubles, en guise de protection, pour la durée minimale pendant laquelle l'industrie doit fonctionner. L'objet de la subvention est de compenser les frais d'aménagement des installations au Cap-Breton, les frais de réinstallation du personnel dans la région, c'est-à-dire du personnel de direction, le coût de la formation supplémentaire qui doit être donnée à quelques personnes recrutées localement, toutes choses qui n'entrent généralement pas parmi les frais réguliers d'un programme de formation des cadres, ainsi que les frais, dans bien des cas, de déplacement de machines, par exemple, d'une usine située à l'extérieur à une entreprise de la région, plutôt que d'acheter des machines neuves.

**M. Broadbent:** Ma dernière question se rapporte à la fin de ce même paragraphe, alors que vous dites:

> "En cas de nécessité, la Société se réservera des actions dans une compagnie, mais protégera ses intérêts au moyen d'accords juridiques et nommera ses propres représentants au conseil d'administration de cette compagnie."

Je suppose que c'est une autre forme de pragmatisme dans la façon d'aborder le problème mais, au cas où vous déciderez de nommer vos propres représentants au sein d'un conseil d'administration, avez-vous quelque idée du nombre proportionnel de directeurs que vous désireriez avoir au conseil?

**M. Doucet:** Ici aussi cela peut dépendre. Si nous prenons le cas de deux compagnies, dans un cas nous aurons la majorité des postes parce que nous avons des raisons spéciales de vouloir orienter les décisions pendant quelque temps et nous occuperons 50 p. 100 des postes d'administrateurs, ce qui nous permet de nommer un représentant supplémentaire pour obtenir la majorité lorsque nous le jugeons nécessaire; dans l'autre cas, nous en avons deux sur dix. Dans aucun de ces cas les membres du conseil d'administration ne possèdent des actions dans la compagnie.

**M. Broadbent:** Pouvez-vous nous dire comment vous distinguer les compagnies dont vous désirez orienter les décisions pendant quelque temps de celles pour lesquelles vous jugez que cela n'est pas nécessaire? Pourriez-vous nous dire quels sont vos critères dans ce domaine?

**M. Doucet:** Dans le cas d'une société locale dont la situation économique est précaire mais qui cependant doit prendre de l'expansion afin de survivre, si elle ne peut prendre cette expansion nous pouvons l'aider plus, par exemple, que nous ne le ferions dans le cas de la *British American Oil* ou de la *Northern Electric* ou toute autre grande société.

Dans le cas d'une filiale de société américaine, travaillant indépendamment de la maison mère mais largement appuyée par elle, il est évident que nous ne tenterions pas d'orienter ses décisions alors que nos investissements pourraient ne représenter que 10 p. 100 ou moins du capital total investi. Mais prenons le cas d'une petite société, d'un groupe local s'occupant d'exploitation des ressources, par exemple, dont la part du capital investi serait relativement faible alors que la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par exemple, est assez importante; afin de pouvoir survivre, cette société doit prendre de l'expansion et se procurer de nouvelles machines mais elle ne peut se procurer les fonds dont elle a besoin pour ce faire sur le marché monétaire. Dans ce cas bien sûr, nous exigerions d'avoir voix au chapitre. Il ne s'agit ici que d'un exemple.

**M. Broadbent:** De façon générale, lorsque vous fournissez une part importante des fonds d'investissement exigez-vous toujours que vous ayez un droit de regard plus grand sur la gestion?

**M. Doucet:** Oui.

**M. Broadbent:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Honey, avez-vous quelque question à poser? Je désire vous faire remarquer que nous avons M. Kent et M. Saumier parmi nous; ils répondront à toute question que vous pourriez avoir au sujet de l'ARDA ou de l'ADR, et peut-être de *New Start*; aussi, si vous pouvez limiter le nombre de vos questions, nous pourrons vous présenter nos autres témoins et étudier la situation d'autres régions que celles des Maritimes.

**M. Honey:** Monsieur le président, je puis vous aider en ceci. Le point qui m'intéressait s'est trouvé éclairci par les réponses aux questions de M. Broadbent.

**Le président:** Merci, monsieur Honey. Monsieur MacDonald?

• 1050

**M. MacDonald (Egmont):** Je n'ai que deux brèves questions. Monsieur Fullerton ou monsieur Ord, je ne désire pas de bien longues réponses, je désire simplement quelques éclaircissements à mon profit et à celui des autres membres du Comité; les difficultés que vous rencontrez actuellement ou auxquelles vous vous êtes butés au cours des ans dans la vente du charbon du Cap-Breton ont-elles quelque chose à voir avec la qualité du produit ou avec la rareté du marché, ou avec les deux . . .

**M. Fullerton:** C'est uniquement une question de prix.

**M. Honey:** De prix de revient?

**M. Fullerton:** C'est du charbon qui coûte cher; c'est là le problème. C'est aussi simple et aussi compliqué que cela.

**M. Ord:** C'est pourquoi nous avons comprimé notre marché; il ne sert à rien de jeter notre argent par la fenêtre.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, pour répondre à la question de M. MacDonald, M. Donald, en page 80, paragraphe 4, explique que le montant des ventes n'a pas augmenté depuis dix ans. Il dit aussi en page 57, paragraphe 5, qu'il est prouvé que la houille de Cap-Breton n'est pas économiquement utilisable pour la fabrication du coke et qu'elle ne peut concurrencer la houille américaine.

A la suite des travaux exécutés par la Société de développement du Cap-Breton depuis qu'elle a pris en main l'exploitation des mines, nous avons réussi à prouver que, par l'emploi strict de méthodes scientifiques, il est possible de fabriquer du coke à partir de la houille du Cap-Breton; cela nous permet d'ob-

tenir un meilleur prix pour notre houille et de plus nous fournit un marché à la porte. En travaillant à plein rendement, les installations de Sydney peuvent actuellement traiter 990,000 tonnes de houille par an. Nous avons établi le fait que les mines du Cap-Breton pourraient fournir 75 p. 100 de ce volume, soit 740,000 tonnes. Les deux facteurs fondamentaux, dans le cas qui nous occupe, sont la présence de soufre dans la houille et les propriétés physiques qui permettent d'obtenir un coke dur et stable. Nous pensons être à même d'écouler 700,000 tonnes de houille sur ce marché, rien qu'en modifiant légèrement les fours à coke qui existent déjà.

Nous avons suivi de près toutes les recherches qui nous permettront d'atteindre notre objectif et nous avons aussi suivi de près le travail du Ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources en matière de désulfuration de la houille. De plus, nous ne perdons pas de vue le fait que le succès économique de la fonderie d'acier de Sydney va nous permettre d'écouler pratiquement tout le coke que nous pouvons fabriquer, si elle continue de fonctionner au rythme actuel.

Il est un troisième facteur qui se rapporte directement à la réorientation de la commercialisation. Il semblerait qu'il commence à y avoir pénurie de houille carbonisable sur le marché mondial et, conséquemment, une pénurie de coke. Si nous arrivons à traiter notre houille en vue de sa transformation en coke, nous pouvons profiter de la proximité d'un port de mer relativement profond; notre situation changera alors du tout au tout. Bref, ce à quoi nous voulons en venir est que plus nous pouvons traiter de houille en vue de la fabrication du coke, plus nos ventes seront élevées, ce qui est exactement le contraire de ce qu'affirme M. Donald.

Bref, et je pense l'avoir déjà dit plus tôt, si vous vendez votre charbon en vue de la production d'énergie thermique, vos prix subissent la concurrence de ceux du pétrole, c'est-à-dire environ $8.70 en devises canadiennes, ou autrement vous devez écouler la houille sur le marché du Nord du Canada où vous devez faire face à la concurrence américaine, ce qui revient à peu près au même.

Donc, si nous prenons les contrats aux termes desquels nous avons livré, au cours des dernières années, 750,000 tonnes de houille par an, l'*Ontario Hydro*, lorsque nous avons payé les frais de transport, il ne nous reste qu'un prix de vente net de $4.50. Cependant, en comparant ce prix aux $16 ou $17 qu'il en coûte pour l'extraction de la houille, vous vous rendez compte que chaque fois qu'un bateau remonte la rivière de Sydney pour se rendre aux installations de l'*Ontario Hydro*, il en coûte de $250,000 à $300,000 en fonds fédéraux; je ne me sens pas la compétence voulue pour remonter le courant.

**M. MacDonald (Egmont):** Je suis heureux que vous n'avez pas dit "emporter par le courant".

**M. Blackmore:** Puis-je vous présenter la question sous un angle différent, monsieur MacDonald? Le point fondamental est le suivant: nous avons déjà réussi à améliorer la situation grâce à la réorientation de la commercialisation. Notre prix de vente actuel est d'environ un dollar la tonne de plus que l'année dernière, grâce à cette réorientation. Comme nous avons réussi à démontrer qu'il est possible de traiter la houille pour qu'elle réponde aux exigences de la fabrication du coke, faible teneur en soufre et propriété physiques favorables à la production du coke, nous prévoyons une augmentation progressive des revenus nets dans les années à venir.

C'est là un autre facteur important, une justification de notre décision d'exploiter la mine de Lingan, car la teneur en soufre de la houille des gisements qui s'étendent de la houillère nº 12, d'un côté de Lingan, à la houillère nº 26, de l'autre côté de Lingan, est bien, bien inférieure à la teneur en soufre de la houille des gisements Princess, ou 20 ou 12. Sa teneur en soufre est semblable à celle de la houille du gisement 26, et ne la dépasse probablement pas.

• 1055

C'est pourquoi nous avons confiance dans notre proposition concernant Lingan; nous y trouvons du charbon qui peut être carbonisé directement et qui peut nous assurer un profit net supérieur. Ainsi nous profitons de deux facteurs. Nous relevons le niveau de nos ventes en réalisant notre projet d'exploitation du gisement de Lingan, de plus les frais de production diminuent car nous pouvons produire à plein rendement à un taux d'utilisation maximal, et installer de longues tables roulantes à grand débit doublées d'une installation extérieure permettant un chargement rapide, tout en n'employant qu'une main-d'œuvre minimale. Ces deux facteurs nous permettent d'affirmer qu'un investissement à Lingan promet de créer une situation économique plus favorable que ne le ferait un investissement dans tout autre gisement.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je vous poser une question connexe, et ce sera la dernière que j'aurai à poser aujourd'hui sur ce sujet? Une des choses qui me troublent le plus, lorsque l'on parle de la possibilité de fermer graduellement les mines de charbon, est que, en raison des conditions dans lesquelles nous vivons, nous nous apercevons parfois, après avoir pris une décision de ce genre, que le produit que nous avons décidé de ne plus produire, fait l'objet d'une forte demande. Je me demande si, sous votre direction ou celle de quelque autre organisme, on effectue des recherches à long terme sur d'autres utilisations possibles de la houille. Cela entre-t-il dans vos responsabilités ou. . .

**M. Blackmore:** Monsieur le président, je pense que M. MacDonald n'ignore pas que je viens de la

Commission nationale de la houille en Grande-Bretagne, qui est environ 50 fois plus grande que l'industrie charbonnière du Cap-Breton—environ 50 fois plus grande que cette dernière n'a jamais été; elle est environ 100 fois plus grande qu'elle est à l'heure actuelle. L'essentiel, c'est que je crois que nous avons accès à ce type de renseignement. Pour revenir à ce que je disais précédemment, si nous devons nous en remettre à la production thermique pour un pourcentage important de nos marchés, nous ne sommes tout simplement pas en mesure de soutenir la concurrence. C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser le charbon comme matière première pour l'industrie chimique et, à partir du moment où vous l'utilisez pour la carbonisation, vous faites cela.

Bien d'autres projets sont actuellement à l'étude dans le monde, particulièrement aux États-Unis où les sommes investies dans la recherche de nouvelles utilisations pour le charbon sont extrêmement élevées. Je pense que dans chacun de ces cas, une faible teneur en soufre est une fois encore une caractéristique fondamentale, du fait du coût élevé de la désulfurisation.

Or, nous avons accès à ces choses mais je pense qu'au stade actuel, notre meilleure chance est sans aucun doute de nous tourner vers le type de production qui peut être directement utilisé pour la production de coke et de ses sous-produits, et je pense qu'au cours des années à venir, les sous-produits de la carbonisation s'avéreront probablement une solution financièrement fort attrayante.

**M. MacDonald (Egmont):** Je me demandais vraiment si nous participions à un type de recherche se rapportant au produit qui prédomine dans la production minière, ou si nous assistons ces recherches.

**M. Blackmore:** Nous sommes membres de l'Association canadienne de carbonisation. Nous sommes également affiliés à l'*American Carbonization Association*; et nous avons des liens très solides en Europe: nous pouvons avoir directement accès à tout ce qui se fait en Europe et nous suivons très attentivement ce domaine.

**M. MacDonald (Egmont):** Nous ne participons pas financièrement par le truchement du Conseil national de rcherches, par exemple, ou d'une organisation pouvant édifier un projet précis dans ce domaine, n'est-ce pas?

**M. Blackmore:** Ma foi, nous touchons à ce secteur par l'Association canadienne de carbonisation et nous sommes en contact étroit avec un certain nombre d'organismes canadiens qui suivent cette question de la désulfurisation. Nous considérons très sérieusement ce problème sous l'angle du coke, mais le reste du monde le considère plutôt sous l'angle de la pollution de l'atmosphère que peuvent provoquer les stations d'énergie électrique thermique.

**M. MacDonald (Egmont):** Très bien, je vous remercie.

**Le président:** N'y a-t-il pas d'autres questions? Dans ce cas, à . . .

**M. Breau:** Je voudrais poser une seule question. Il y a eu certains . . .

**Le président:** Monsieur Breau, vous alliez visiblement poser une question. M. Muir voulait également poser une question. Je vous saurais gré de bien vouloir attendre jusqu'à ce que nous ayons entendu M. Kent et les autres témoins, de façon à pouvoir nous pencher sur l'ARDA et les autres programmes.

**M. Breau:** Je serai très bref, monsieur le président.

**Le président:** Peut-être, mais si je vous donne la parole, monsieur Breau, il faudra également que je la donne à M. Muir.

• 1100

**M. Breau:** Je regrette.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Selon l'ordre du jour, la réunion d'aujourd'hui devait s'occuper de la Société de développement du Cap Breton, et je pensais que c'est ce que nous allions faire avec les prévisions budgétaires d'aujourd'hui.

**Le président:** Monsieur Muir, nous l'avons fait pendant une heure et demie déjà, et je n'ai pas l'intention de m'en tenir là. Je vous prie de bien vouloir m'accorder votre indulgence.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me semble qu'il serait peut-être exagéré de retenir ces personnes et de les faire attendre pendant encore une ou deux heures, pour leur poser des questions qui ne prendront peut-être que cinq ou dix minutes. Ne pourrions-nous rapidement leur poser ces questions que cinq ou dix minutes, et ensuite les laisser s'en aller pour aborder les autres problèmes?

**Le président:** Si M. Muir et M. Breau pensent pouvoir en finir en dix ou quinze minutes, je me ferai un plaisir de leur donner la parole pour dix minutes, cinq minutes chacun.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ma foi, monsieur le président, je ne pense vraiment pas pouvoir le faire. Ces messieurs sont parmi nous aujourd'hui et je suis sûr qu'ils sont très heureux de pouvoir exprimer leurs opinions et répondre à nos questions, ce qui leur évitera peut-être de perdre beaucoup plus de temps à la Chambre. Pour votre gouverne, je vous rappellerai que c'est la première fois dans l'histoire du Canada que l'on a quelque chose comme la Société de développement du Cap Breton, et je croirais volontiers qu'il est très important non seulement pour le Cap Breton et pour les Maritimes, mais encore pour l'ensemble du Canada, de voir comment cela peut fonctionner.

**Le président:** Je ne saurais être davantage de votre avis, monsieur Muir; ces messieurs ont par-

couru un long chemin depuis le Cap Breton pour venir parmi nous, et je sais l'importance que ces questions ont pour vous. Je ne veux pas limiter votre discussion ni vos questions, mais je sais également que nous avons d'autres personnes ici et qu'il y a d'autres membres de ce Comité qui ont des questions à poser. J'ai proposé de les différer jusqu'à ce que nous ayons interrogé les autres personnes. M. MacDonald a proposé quinze minutes. Vous avez répondu à juste raison que ce n'était pas assez et c'est pourquoi je vous dis fort bien, différons tout ceci jusqu'à cet après-midi. Je suis certain que les messieurs de la Société ne repartent pas aujourd'hui et qu'ils se feront probablement un plaisir de rester pour la réunion de ce soir; nous pourrons alors discuter de ces questions pendant une heure ou deux ce soir, à partir de 8 heures.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ouais! Et pendant ce temps, monsieur Fullerton pourrait écrire une autre chronique! Non, sérieusement, ceci est de la plus haute importance et il faut en finir.

**Le président:** Remettons jusqu'à 8 heures ce soir, et finissons-en alors.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais en tant que président, vous avez indiqué que cette réunion concernerait la Société de développement du Cap Breton. A moins qu'une modification ne soit intervenue, je n'ai vu aucun autre avis.

**Le président:** Faisons un compromis. Si vous voulez bien attendre une heure, messieurs, nous verrons si nous ne pouvons interroger M. Weeks, M. Kent, M. Lavigne et M. Saumier, et je vous répète, en toute équité envers les autres membres de ce Comité (nous ne venons pas tous des Maritimes) je pense qu'on devrait les entendre et leur permettre de faire incorporer leurs questions au compte rendu.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Bien sûr, monsieur le président, je suis un homme très patient.

**Le président:** Parfait. Je vous remercie, monsieur Muir. Monsieur Kent, voulez-vous s'il vous plaît venir parmi nous?

Messieurs, je pense que vous connaissez tous M. Kent, M. Lavigne, M. Saumier et M. Weeks. Nous pouvons revenir à la Société de développement et reprendre immédiatement nos questions. Je pense que nous pouvons maintenant couvrir ce domaine pour nous occuper de l'ARDA, l'ADR ou de FRED. Monsieur Kent, il me semble que vous nous aviez proposé de discuter le programme *NewStart*.

**M. Kent (sous-ministre des Forêts et du Développement rural):** Tout ce que souhaite le Comité et qui figure dans les prévisions budgétaires, monsieur le président.

**Le président:** Je donne la parole à M. Breau.

**M. Breau:** Les témoins ne font-ils pas d'abord une déclaration, monsieur le président?

**Le président:** Je ne pense pas, monsieur Breau. Nous les avons entendus l'autre jour.

• 1105

**M. Breau:** Je ne sais à qui je devrais poser cette question, peut-être à M. Kent ou M. Saumier. Elle concerne l'accord fédéral-provincial qui a été signé avec la province du Nouveau-Brunswick en 1966, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, et qui comprenait l'ARDA et le FRED.

Ma première question est celle-ci. Que pensez-vous de la mise en application du programme, après bientôt deux ans, par rapport au développement de la région en général? Dans quelle mesure a-t-elle amélioré les conditions sociales et économiques, et peut-être aussi culturelles, de cette région?

**M. Kent:** Monsieur le président, j'aimerais que M. Saumier réponde à cette question.

[*Texte*]

**M. Breau:** Vous pouvez répondre en français si vous voulez, monsieur Saumier.

**M. Saumier:** Monsieur le président, l'entente fédérale-provinciale pour la mise en œuvre du plan de développement du nord-est du Nouveau-Brunswick prévoit qu'après deux ans, l'entente doit être revue par les deux gouvernements pour faire le point des progrès accomplis, et résoudre les problèmes qui ont pu surgir entre temps.

Ce processus de révision de l'entente est actuellement en cours et je dois effectivement me rendre à Frédéricton au début de décembre pour rendre officiel le processus de révision. Nous espérons que les résultats des analyses commencées nous permettront d'en arriver à ce qu'on pourrait appeler une renégociation de l'entente au cours de 1969.

Voilà donc, les démarches précises que nous avons entreprises. Au-delà de cette observation générale, M. Breau aimerait peut-être avoir quelques commentaires un peu plus précis.

Pour résumer la mise en œuvre de l'entente sur le nord-est du Nouveau-Brunswick, nous pouvons dire, je pense, que cette mise en œuvre s'est faite avec une certaine lenteur. Cette lenteur dépend de plusieurs causes. La première se situe au niveau économique général de la région: c'est le fait que certains développements industriels qui semblaient extrêmement probables lorsque l'entente a été négociée et qui, par conséquent, offraient les possibilités de créer les emplois nécessaires à la relance économique de la région, ne se sont pas réalisés au rythme prévu. En fait, ils ont été beaucoup plus lents.

D'où, par la force des choses, un ralentissement nécessaire des autres phases du programme, puisqu'il est inutile de déplacer ces gens des régions rurales vers les régions urbaines, s'il n'existe pas dans les zones urbaines des emplois capables de satisfaire à leurs besoins. Nous avons rejeté la stratégie d'exporter tout simplement la pauvreté rurale vers les zones urbaines et de la transformer en pauvreté urbaine.

Par ailleurs, au-delà de ces circonstances économiques, il faut dire que l'entente FRED pour le nord-est du Nouveau-Brunswick représentait une nouvelle sorte d'initiative aussi bien pour le gouvernement fédéral que pour le gouvernement provincial. Cette entente était la première du genre. Ni le gouvernement provincial, ni nous-mêmes n'avions vraiment d'expérience pour nous guider dans le genre de processus qu'il fallait mettre en œuvre. Et ce manque d'expérience s'est, évidemment, fait ressentir.

Certaines, je ne dirais pas erreurs, mais certaines difficultés sont venues précisément du fait qu'il s'agissait là de la première entente fédérale-provinciale. Nous avons, par la suite, profité de ces leçons de l'expérience dans la négociation des ententes, par exemple, pour l'Inter Lake, pour la Gaspésie qui sont, je crois, de ce point de vue, supérieures à celle du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Nous espérons qu'un des résultats du processus de révision actuellement en cours sera précisément de nous permettre d'appliquer à la région du nord-est du Nouveau-Brunswick le résultat de nos expériences aussi bien au nord-est que dans les autres régions FRED au pays.

• 1111

**M. Breau:** Monsieur Saumier, à votre avis, lorsque le plan a été conçu, ne l'a-t-il pas été surtout en fonction d'une certaine industrie ou d'un certain objectif et non en fonction de la population en général ? Selon vous, aurait-il pu y avoir une erreur à ce moment-là ?

**M. Saumier:** Vous voulez dire parce que la population n'aurait pas été suffisamment consultée, par exemple ?

**M. Breau:** Pas nécessairement. Vous avez mentionné, par exemple, que le centre industriel promettait beaucoup à ce moment. Peut-être certaines industries ne se sont-elles pas concrétisées, alors que le plan était axé trop spécialement sur elles et sur les centres industriels, au détriment de la bonne condition économique de la population en général ?

**M. Saumier:** Je ne dirais pas nécessairement, monsieur le président, que le plan a été conçu en fonction du développement de ces industries. Voici comment j'analyserais ce problème: voici une région où le revenu est très bas, et où les possibilités de développement du secteur agricole sont très faibles. Il faut donc nécessairement nous rabattre sur le secteur manufacturier.

Par conséquent, lorsque nous essayons d'élaborer une stratégie à long terme, par exemple pour dix ans, il nous faut faire des prévisions sur l'évolution possible du secteur manufacturier pour en arriver à des estimés du nombre d'emplois qui pourront être générés dans la région par le développement de ce secteur d'activités. Ces prévisions sont évidemment, comme toute prévision, incertaines, malheureusement. Autrement nous aurions beaucoup moins de problèmes.

En fait dans le cas du nord-est du Nouveau-Brunswick, le rythme de développement, particulièrement celui des industries dans les environs de Belleville, au cours des deux premières années du plan, a été plus lent que prévu. Ce rythme de développement n'est pas affecté par le plan lui-même puisque le plan ne prévoit pas d'investissements spéciaux dans le secteur industriel. Il a été plus lent que prévu, à cause de facteurs essentiellement internationaux, de marchés internationaux, ce qui ne veut pas dire que ce rythme ne s'accélèrera pas par la suite pour éventuellement avoir le même effet que prévu. La conséquence de ce ralentissement a été que, comme je l'ai indiqué il y a un instant, la rapidité de déplacement des populations des zones rurales vers les zones urbaines a dû nécessairement être ralentie. Dans la mesure où le développement industriel reprendra son rythme normal, ce mouvement des populations rurales pauvres vers les zones urbaines prospères sera accéléré de sorte que, à la fin, l'équilibre prévu aura, semble-t-il, de fortes chances de se réaliser.

**M. Breau:** Merci. Pour votre révision, qui, je pense, est sensée être terminée en juillet 1969, la participation de la population sera sans doute importante. Je n'ai probablement pas besoin de vous rappeler les difficultés qu'entraîne la participation de la population. Avez-vous prévu un mécanisme efficace pour vous tenir en contact avec la population ? Sans doute, vous aussi êtes au courant des déclarations faites au cours du printemps dernier ou de l'été dernier, par de supposés représentants de la population. Je peux vous assurer que ces déclarations ne faisaient pas toujours l'unanimité dans la population. Avez-vous prévu un mécanisme efficace, pour maintenant, considérez-vous que vous avez un mécanisme efficace pour dialoguer avec la population, au cours de votre révision, et aussi, évidemment, au cours d'autres développements ou d'autres programmes ? Comment évaluez-vous votre mécanisme ?

• 1115

**M. Saumier:** Le mécanisme de participation de la population à la mise en œuvre du plan, comme vous le savez est décrit dans l'entente même. Il s'agit essentiellement de deux organismes dont l'un s'appelle: le Conseil régional d'aménagement du Nord et l'autre le *Northern Region Development Council.*

S'ils acceptent le dialogue, nous en sommes heureux. Il leur reste à préciser comment ils entendent mener ce dialogue, comment ils entendent le faire, d'abord à l'intérieur de leurs propres structures, pour s'assurer que les vues qu'ils exprimeront représentent véritablement les vues de la population, puis quel mécanisme ils veulent mettre en place pour s'assurer que ces vues de la population seront effectivement transmises à temps, et sous une forme appropriée aux organismes provinciaux et fédéraux qui s'occupent d'office de la révision de l'entente.

Comme je vous l'ai dit, c'est là une base de la philosophie de la participation, la participation est l'affaire de la population. Nous essayons de la rendre possible financièrement, mais il appartient aux organismes représentatifs de décider comment ils entendent lancer ce processus, comment ils veulent le maintenir et quelle forme de dialogue ils veulent engager avec la population.

Les mécanismes que ces organismes retiendront à cette fin doivent être choisis par eux. Ceci dit, il reste que nous sommes entièrement prêts, et je l'ai dit moi-même à l'ancien président du CRAN: nous sommes prêts à rencontrer ces organismes en tout temps et en tout lieu. Nous avons à Bathurst, où se trouve le siège des deux organismes, un administrateur fédéral permanent qui est un haut fonctionnaire. Il y a également à Bathurst un administrateur provincial permanent, responsable de la partie provinciale du plan. Ces deux personnes sont à Bathurst précisément parce que nous avons voulu qu'ils soient en mesure de dialoguer le plus possible avec la population.

Si ces organismes, pour des raisons dont je n'ai pas à juger de la validité, refusent ce dialogue, c'est leur prérogative et nous tenons à ce qu'ils l'aient entièrement. Ces deux organismes sont financés en vertu de l'entente, et ont un budget annuel total de $100,000. Nous avons, à leur égard, pris une attitude très claire et très ferme. Cette attitude est la suivante: cette subvention de $100,000 est consentie, sans aucune condition, à ces deux organismes qui se disent représentatifs. Cette subvention leur est remise, et ils sont libres de s'en servir pour faire ce qu'ils veulent, comme ils le veulent.

C'est là l'un des fondements de la philosophie de la participation auquel nous croyons fermement et qui est mis en œuvre dans toutes les régions FRED où existent des organismes semblables. Par conséquent, il n'appartient pas au gouvernement fédéral de dire soit au CRAN, soit au NRDC comment ils doivent participer au processus de révision de l'entente.

Il s'agit là de questions fort difficiles; le problème de la participation est sous-jacent à toute société démocratique. Je ne crois pas que nous puissions dire qu'il est résolu effectivement d'une façon entièrement satisfaisante dans quelque pays du monde que ce soit. Des problèmes existent, mais je tiens à souligner que, de notre point de vue, nous pensons avoir mis à la disposition de la population des sommes suffisantes pour lui permettre de s'organiser comme elle l'entend. D'autre part, nous avons bonne confiance d'être entièrement à leur disposition pour lancer avec eux, quand ils le voudront et comme ils le voudront, le processus de participation et de discussion qu'eux-mêmes jugeront nécessaire.

**M. Breau:** Merci. J'aurais d'autres questions, mais je ne veux pas prendre tout le temps du Comité. Seulement une autre: Dans l'évolution économique d'une région comme le nord-est du Nouveau-Brunswick, des stimulants à l'industrie sont évidemment nécessaires. Le programme ADA, (*Area Development Agency*) en anglais, est définitivement un programme de stimulants à l'industrie, pour la création d'emplois. La province du Nouveau-Brunswick fait beaucoup d'efforts dans ce domaine.

Il y a un an ou dix-huit mois, on a créé un ministère d'Expansion économique comme tel. Quelle garantie avez-vous que vos efforts sont compatibles avec les efforts de la province du Nouveau-Brunswick parce que, s'ils ne le sont pas, les efforts de la province vont certainement être nuls. Quelle garantie avez-vous d'après les structures de l'entente, ou peut-être d'après vos plans, que vos efforts individuels vont ensemble vers un seul objectif? Ou peut-être vers plusieurs objectifs mais qu'ils convergent vers un même but final?

• 1120

[*Traduction*]

**M. Tom Kent (sous-ministre, ministère des Forêts et du Développement rural):** Peut-être devrais-je faire quelques commentaires sur ce point, monsieur le président. Il y a eu dans le passé une tentative de coordination là où divers organismes fédéraux avaient des programmes apparentés. Cela a été vrai, par exemple, entre l'ARDA et FRED d'une part et l'Office d'expansion économique de la région Atlantique d'autre part. Le programme de l'ADR, tel qu'il est appliqué sous la législation

actuelle, n'est évidemment pas un programme de la même nature en ce sens qu'il s'agit d'un programme adapté. On établit certains critères quant au domaine dans lequel des stimulants sont donnés, après quoi, si une entreprise se qualifie dans une région selon ces critères, la réaction est automatique. Elle obtient certaines subventions pour le développement qu'elle ne pourrait obtenir dans une autre région.

L'ADR, comme elle a fonctionné, en d'autres termes les stimulants industriels, n'a pas fait partie de ce type de planification d'un développement économique lorsque la législation n'était conçue à cet effet. Toutefois, là où existe un programme FRED, ou bien là où la Société de développement est en activité, il y a eu cette coopération en ce sens que les stimulants industriels supplémentaires, s'ils s'avèrent nécessaires, peuvent être cumulés avec les stimulants ADR.

**M. Breau:** Excusez-moi, si j'avais su que vous alliez répondre à cela, j'aurais posé ma question en anglais. Je ne pense pas que vous avez compris ma question.

Quant au programme ADR, quelle garantie avez-vous qu'il cadre avec les efforts du ministère de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne les stimulants industriels?

**M. Kent:** J'allais en venir à l'aspect provincial. Je pense que nous devons d'abord en parler en termes de processus de planification. Sur le plan provincial, il n'y a pas de garantie de conformité dans le cadre du présent programme. Je pense que nous devons reconnaître cela très franchement. En pratique, il y a toujours eu liaison et consultation très étroites. M. Lavigne aimera peut-être vous dire quelque chose à ce propos. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'il n'y a pas de garantie dans ce domaine dans le cadre du programme actuel.

Comme vous le savez, le ministre a dit que l'on avait l'intention de réviser le programme de stimulants pour le développement régional dans la nouvelle législation l'année prochaine. Le principal conflit entre les politiques provinciales au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse d'une part, et le programme ADR d'autre part est, comme vous le savez, la non-désignation de Saint John, Fredericton et Halifax-Darmouth. Le ministre a déjà annoncé que cela serait corrigé, et il a également annoncé qu'il y aurait une nouvelle législation qui changerait cette politique, et je pense qu'il a clairement fait comprendre dans ce qu'il a dit au Comité l'autre jour qu'un des points de cette révision serait d'assurer que les stimulants industriels fournis par le gouvernement fédéral fonctionnent à l'avenir dans le cadre d'une stratégie de développement convenue avec la province concernée.

• 1125

**Le président:** Je donne la parole à M. Cyr.

[*Texte*]

**M. Cyr:** Oui. Une question sur le développement régional du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. L'entente qui a été signée au mois de juin, à Rimouski, prévoit un personnel chargé de "coordonner" l'entente et un administrateur. L'administrateur du plan, nommé par le gouvernement du Canada, dispose-t-il d'un personnel suffisant, ou le gel des positions dans la Fonction publique limite-t-il le recrutement?

**M. Saumier:** Au sujet du personnel nécessaire pour le bureau de l'administrateur fédéral du plan, le Ministère a effectivement bénéficié d'un traitement de faveur de la part du Conseil du Trésor qui nous a permis d'équiper ce bureau en personnel malgré le gel de la Fonction publique.

**M. Cyr:** Combien de gens employez-vous sur place, dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, ou à Québec et Montréal, là où vous avez des bureaux?

**M. Saumier:** La structure fédérale d'exécution du plan, qui est sous le contrôle de l'administrateur fédéral, comprend deux bureaux. Le premier est à Québec, c'est le bureau principal de l'administrateur fédéral. Le deuxième bureau est à Rimouski où se trouve, comme vous le savez, le siège de la conférence administrative régionale. Celle-ci regroupe les représentants des différents ministères provinciaux qui travaillent dans la région.

Le directeur provincial du plan a aussi un délégué à Rimouski; il est le secrétaire de cette conférence administrative régionale. Nous avons donc une structure parallèle à la structure provinciale et ce, d'un consentement mutuel. A Rimouski, nous avons actuellement un fonctionnaire à plein temps, le délégué de l'administrateur fédéral.

A Québec, nous avons l'administrateur fédéral assisté à l'heure actuelle par un économiste, par un conseiller en main-d'œuvre prêté par le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par un conseiller en agriculture prêté par le ministère fédéral de l'Agriculture et incessamment par un conseiller en pêcheries qui nous sera également prêté par le ministère fédéral des Pêcheries. Il y a également à Québec, un chargé d'information fourni par le Ministère.

Incessamment l'équipe comptera aussi, ceci dépend de la disponibilité du personnel et non pas des postes, un chargé de l'informatique dont la tâche sera de travailler en collaboration étroite avec les services provinciaux, pour compiler les données quantitatives nécessaires à la surveillance et à l'évaluation du plan. Voilà *grosso modo* le personnel qui se trouve là actuellement. Évidemment, il y a aussi le personnel de bureau requis pour ces gens-là.

**M. Cyr:** A l'article (3) de l'Entente, dans les paragraphes "Récréation et Tourisme", on prévoyait l'aménagement d'un parc national à la Pointe-Forillon avec un bail emphytéotique, un bail de 99 ans.

Dans l'entente actuelle, il est prévu que le Québec se chargera de l'achat des terrains puis les cédera à bail, gratuitement, au gouvernement du Canada pour une période et à des conditions acceptables par les deux parties. Pourrions-nous savoir pourquoi dans cette entente, le nombre d'années ou la durée du bail n'a pas été incluse?

• 1130

**M. Saumier:** C'est très simple: l'Entente ne cherche pas à préciser dans le détail infime toutes les modalités des programmes. Nous essayons plutôt d'en tracer les grandes lignes et de laisser ensuite aux ministères compétents, tant à Ottawa qu'à Québec, le soin de s'entendre sur le détail de chacun des projets.

Au sujet du parc national proposé pour la péninsule de Forillon, la question de savoir s'il était nécessaire d'avoir un bail de 99 ans, de mille ans, de 10 ans ou de 20 ans, est une question technique qui est étrangère aux préoccupations fondamentales de l'Entente.

Ce que l'Entente prévoit, elle le prévoit parce que ceci peut servir de moteur au développement de la région; elle admet la nécessité d'un parc et prévoit que le parc sera créé. Les deux gouvernements, fédéral et provincial, sont tombés d'accord sur la nécessité et l'opportunité de créer ce parc.

Quant aux détails techniques sur le tracé, sur le territoire exact du parc, sur son aménagement interne, sur la manière dont il sera géré et particulièrement dans le cas qui vous préoccupe, sur la nature exacte du bail, sa durée, ses conditions légales, ils ont été jugés, et à juste titre, je crois, comme relevant beaucoup plus de la compétence des techniciens des deux parties que d'accords entre les deux gouvernements. C'est la raison pour laquelle cette question a été laissée de côté dans le texte officiel du document.

**M. Cyr:** Une courte question pour terminer monsieur le président. J'aimerais demander au témoin si le Ministère est satisfait des relations entre Québec et Ottawa au sujet de l'application du plan. Le travail avance-t-il au rythme prévu lors de la signature de l'Entente? Croyez-vous qu'il existe des retards, actuellement, ou bien que tout ce processus soit normal? Dans le moment, aucun travail physique n'est commencé dans la région. Verrons-nous bientôt l'action commencer, ou devrons-nous attendre encore quelques années avant de commencer à voir des résultats?

**M. Saumier:** Pour répondre aux deux questions dans l'ordre, monsieur le président, je dirai d'abord que nous considérons que les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour la mise en œuvre du plan, sont excellentes. Et il me fait particulièrement plaisir de le signaler au Comité—elles sont excellentes à tous les points de vue.

Quant à la deuxième question: à mon avis, il n'y a pas de retard dans le rythme de mise en marché du plan. Ceci ne veut pas dire, que le plan est appliqué à la vitesse maximum, où il pourrait l'être. De toutes façons, il était à prévoir que, durant la première année, un certain nombre de structures devraient être mises en place, un certain nombre de procédures fort complexes devraient être étudiées et mises en place à leur tour; ces étapes sont maintenant à peu près toutes franchies. Ce sont des étapes nécessaires et inévitables, et dont la valeur rendra possible par la suite un progrès accéléré, un rythme plus rapide d'exécution du plan. Ces étapes ont été franchies à un rythme qui me semble entièrement satisfaisant, et je pense que l'an prochain nous commencerons à voir les résultats de ce travail.

Ceci dit, j'aimerais attirer l'attention du Comité, monsieur le président, sur le fait que des sommes d'argent importantes, dépassant les 5 millions de dollars, ont été consenties par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre des programmes du plan. Il y a donc des choses qui se font effectivement dans la région.

Par contre, dans la mise en œuvre des programmes, il existe un certain nombre de mesures législatives qui doivent être prises par le gouvernement du Québec avant que certains programmes ne deviennent possibles. Et aussi longtemps que ces dispositions législatives n'auront pas été prises, il est évident que le progrès sera, jusqu'à un certain point, ralenti. Je pense, par exemple, à la création d'une banque de sols. Si nous parlons de regroupement des terres, il semble que cette action soit impossible dans les structures actuelles du gouvernement provincial. Nous ne pourrions le faire que par l'entre-

mise d'une banque de sols, si certaines législations provinciales sont amendées.

Évidemment, si ces amendements sont préparés et votés dans les meilleurs délais, ce programme pourra avancer. Si, pour différentes raisons, les amendements ne sont pas votés, il nous faut examiner conjointement la question, pour savoir si il n'y a pas d'autres mécanismes à mettre en place pour atteindre les mêmes résultats. Il s'ensuit certains délais inévitables.

1135

**M. Cyr:** Donc, vous considérez que nous sommes encore en petite vitesse, dans le moment, et que nous pouvons tomber en deuxième au début de 1969.

**M. Saumier:** Pour monter la côte, monsieur le président, il faut généralement aller à petite vitesse, surtout lorsqu'on tire un char qui contient 300 millions de dollars, et une population de 300,000 personnes!

**M. Cyr:** Merci.

**Le président:** Monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Avant de commencer, je pourrais peut-être poser deux questions qui se rattachent plus ou moins à la procédure.

Premièrement, et je n'ai nullement l'intention de critiquer, j'estime qu'il est important d'essayer de publier le rapport du Comité aussi rapidement que possible. Jusqu'ici, nous n'en avons publié qu'un seul, celui qui a établi et déposé les prévisions budgétaires.

Le secrétaire pourrait-il nous dire à quelle date nous commencerons à recevoir les autres rapports? Je comprends que le nombre de comités qui siègent actuellement pose certains problèmes; j'estime, toutefois, qu'il est important que nous obtenions ces rapports sans trop de retard.

**Le président:** Le greffier m'apprend, monsieur MacDonald, que vu l'intensité des travaux des comités, les rapports ne sont pas encore parvenus à la Direction. Lorsqu'ils lui parviendront, elle aura le compte-rendu des réunions de jeudi et de vendredi.

**M. MacDonald (Egmont):** A la Direction? Voulez-vous dire en bas?

**Le président:** C'est bien cela.

**M. MacDonald (Egmont):** Je comprends; ce n'est donc pas avec l'Imprimerie qu'on a des difficultés. Il s'agit plutôt d'un problème interne et qui tient au fait que nous n'avons pas le personnel nécessaire pour s'occuper de tous les témoignages.

Deuxièmement, j'ai tenté, ces derniers jours, par l'entremise du Ministère, de réunir les divers exemplaires des lois et des modifications adoptées à l'égard des programmes importants—je crois qu'il y en a neuf—qui relèvent du Ministère, ainsi que des règlements ministériels. Cette documentation nous serait utile en ce moment, où nous envisageons d'une manière générale au moins, la situation qui existe au Ministère.

Peut-être est-ce au sous-ministre que je m'adresse plutôt qu'à vous-même qui faites fonction de président. Serait-il possible, monsieur Kent, de mettre toute cette documentation à la disposition du Comité? Plusieurs membres du Comité—presque la moitié ou plus, je suppose—sont de nouveaux élus et n'étaient peut-être même pas ici lorsqu'une bonne partie de ces lois ont été adoptées. Cette documentation nous serait très utile pour comprendre le fonctionnement de ces divers programmes.

**M. Kent:** Certes oui, monsieur le président. Nous pourrions envoyer au président ou au secrétaire des exemplaires de toutes les lois et de tous les règlements édictés en vertu de ces lois.

**Le président:** J'imagine que cela se fait actuellement. Je me souviens qu'on en a parlé à M. Blake, à la première réunion. Le Comité ne devait-il pas recevoir la documentation en bloc?

**M. E. G. Blake (Directeur, Division des finances et de l'administration, ministère des Forêts et du Développement rural):** Je ne me souviens pas de ce sujet particulier, monsieur le président. Il s'agissait de questions précises.

**Le président:** C'est juste.

**M. Blake:** Il s'agissait de certaines questions précises, et les réponses données ont été remises depuis au secrétaire. Cependant, nous venons de recueillir toutes les lois mentionnées dans le répertoire du nouveau Ministère et nous sommes en train de réunir le tout. Nous serons très heureux de mettre toute cette documentation à la disposition des membres du Comité.

**Le président:** Merci, monsieur Blake.

**M. MacDonald (Egmont):** S'il m'est permis de poser certaines questions de fond, j'aimerais tout d'abord me renseigner au sujet du groupe d'études qui a été constitué pour faire un rapport d'ensemble et, je suppose, un certain nombre de recommandations, à l'égard des neuf comtés de l'est de la Nouvelle-Écosse. Je crois savoir que ce document nous est parvenu il y a quelque temps; en fait, si ma mémoire est exacte, le printemps dernier. Je ne me souviens pas qu'on l'ait publié, bien qu'il ait pu se produire beaucoup de choses entre la fin d'avril et

celle de juin, époque où la plupart d'entre nous avaient des préoccupations. Qu'est-il advenu de ce rapport et des recommandations qu'il contenait. Ce rapport laissait présager de grandes choses n'est-ce pas?

• 1140

**M. Kent:** Vous voulez parler du programme FRED?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui.

**M. Kent:** Je demanderai à M. Saumier de bien vouloir répondre.

**M. Saumier:** Monsieur le président, la réponse à cette question est bien simple. Le rapport n'a pas été publié.

La raison technique à cela, sans compter les raisons de fond, c'est que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial s'étaient mis d'accord pour ne publier ce rapport qu'au moment où les deux parties jugeraient que c'était la bonne année pour le faire.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne croit pas encore que c'est la bonne année de publier le rapport. C'est pour cette simple raison que le rapport n'a pas encore été rendu public.

**M. MacDonald (Egmont):** Le gouvernement fédéral s'oppose-t-il à la publication du document?

**M. Saumier:** Les inconvénients qu'on y voit, si je puis les appeler ainsi, ne sont pas des objections de principe, mais des objections quant à l'opportunité de le faire. Je veux dire par là que ce n'est pas la peine, à mon avis, de publier un rapport de cette sorte à moins de pouvoir donner suite aux recommandations qu'il contient sans trop de retard.

Pour ce qui est des neuf comtés de la Nouvelle-Écosse, cette possibilité n'existe pas, et nous estimons que vu cette circonstance, la publication du rapport pourrait faire plus de tort que de bien en suscitant certains espoirs qui seraient irréalisables dans un avenir assez rapproché.

**M. MacDonald (Egmont):** A mon avis, le but du rapport serait d'abord de préparer et, peut-être, de mettre en relief la sorte de programme de développement qui serait établi dans cette région. Toute cette possibilité est-t-elle maintenant en suspens? Que fait-on à l'égard du rapport et du programme de développement pour cette région particulière?

**M. Kent:** Monsieur le président, il s'agissait d'un projet de recherche au nom des deux gouvernements, pour enquêter sur les possibilités de développement de cette région-là. Je pense qu'on pourrait assez bien exprimer l'attitude du gouvernement provincial et celle du gouvernement fédéral en disant qu'avant que l'un ou l'autre puisse envisager la rentabilité des entreprises de développement dans cette région et leur priorité par rapport à d'autres travaux, il nous faudrait travailler ensemble pour en arriver à une meilleure intelligence des priorités que comporte le développement de la Nouvelle-Édosse dans son ensemble.

C'est bien ce que nous entendons faire, en général; non pas au moyen d'un vaste projet de recherche, mais d'une étude générale de la question afin d'avoir une idée du degré de priorité à donner aux neuf comtés en cause.

**M. MacDonald (Egmont):** Que fait-on, en réalité? Pouvez-vous être plus précis? Dispose-t-on actuellement de certains moyens pour faciliter cette étude?

**M. Kent:** Nous avons, à ce point, des moyens non officiels, qui prévoient des consultations aux paliers ministériel et officiel.

Je crois que les intéressés éprouvent des difficultés à ce stade, du fait que la sélection du personnel nécessaire pour ce travail est à peine commencé, de part et d'autre.

Le nouveau Ministère n'existe pas encore, en réalité, et la Nouvelle-Écosse n'a commencé que récemment à établir un comité ministériel et les rouages voulus pour se pourvoir du personnel nécessaire. Nous nous tenons, cependant, en aussi étroite consultation que peuvent le faire le petit nombre d'intéressés en ce moment, et nous comptons établir certaines modalités de travail d'ici un mois ou deux. Il va sans dire que je ne saurais être précis à cette phase de l'activité du Ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Il y a eu naturellement un personnel pour dresser le rapport. Y a-t-il des membres de ce personnel qui prennent part de quelque façon à ce qui se fait à ce stade-ci, ou . . .

**M. Kent:** Il s'agissait évidemment d'une étude particulière qui s'est faite en détail sur place. Nous avons de notre côté, M. Saumier, de la Direction du développement rural, et, assurément, les fonctionnaires de cette Direction y participent.

• 1145

**M. Saumier:** Puis-je ajouter, monsieur le président, que l'une des principales recommandations du rapport était qu'une organisation pour l'établissement des plans et programmes soit créée en Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse a donné suite à cette recommandation il y a quelques mois, en

instituant l'Organisme pour l'établissement des programmes, que dirige, ce que je regrette en quelque sorte, notre ancien économiste en chef de la Direction du développement rural. Je le mentionne pour montrer que nous avons fait des efforts afin d'essayer d'établir un organisme en Nouvelle-Écosse pour mettre le travail en marche. Quant aux travaux de recherche, ce sont des consultants qui les ont faits en grande partie, avec le concours de certains fonctionnaires provinciaux, qui participent maintenant à d'autres activités de l'Organisme pour l'établissement des programmes. Je pourrais ajouter que l'une des principales conclusions du rapport portait que les problèmes des neuf comtés de l'Est ne pouvaient être résolus à l'intérieur de ces comtés et qu'un plan plus général s'imposait. Maintenant que certains organismes ont été créés, tant au niveau fédéral que provincial, il est possible d'établir ce plan général, ce qui n'était pas facile à faire auparavant.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous dites, n'est-ce pas, que l'établissement d'un certain plan général englobera probablement toute la Nouvelle-Écosse et non seulement une partie importante de cette province.

**M. Kent:** J'estime que lorsqu'on parle d'un plan général pour une région aussi vaste que la Nouvelle-Écosse, on songe plutôt à la tactique à employer grâce à des plans détaillés pour certains secteurs et régions. Cette réserve, faite, ma réponse est oui

**M. MacDonald (Egmont):** Le souci d'aller au-delà de ce qui était prévu pour les neuf comtés émanait-il en principe du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial?

**M. Kent:** Je crois que c'était un souci commun.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me reste une question finale à poser, puis je traiterai de l'Île du Prince-Édouard, car on pourrait penser que j'ai pris racine ici.

**Le président:** Vous voulez sans doute construire cette chaussée sans plus tarder!

**M. MacDonald (Egmont):** Étant donné que dans le région comprise dans le programme des neuf comtés et qui vous intéressait, il y a eu une grande participation de la part du public—laquelle découlait surtout du mouvement qui a pris naissance à Antigonish—je me demande si l'on a songé sérieusement à publier les parties du rapport qui pourraient servir à prévoir une plus grande participation, je veux dire en dehors de l'action des gouvernements fédéral et provinciaux, advenant l'évolution d'une tactique, et la participation efficace à cette tactique?

**M. Kent:** Je ne crois pas qu'on ait songé à publier cette partie du rapport, mais c'est certes là une chose à laquelle on pourrait peut-être songer à condition d'avoir consulté les provinces.

**M. MacDonald (Egmont):** Sans aucun doute. Merci.

Je voudrais maintenant oublier momentanément la Nouvelle-Écosse et m'intéresser à l'Île du Prince-Édouard. Il va sans dire que le plan d'ensemble pour le développement de l'Île du Prince-Édouard m'a extrêmement intéressé. L'erreur qu'on a faite dans l'établissement de ce plan en est une qui s'est commise dans beaucoup trop d'entreprises du gouvernement. Il s'agit ici d'une critique générale et qui ne s'adresse pas à l'une quelconque des personnes qui sont venues témoigner au Comité. Je crois que nous sommes portés à trop annoncer nos programmes avant de mettre les choses en marche. Il y a des années qu'on annonce de grands programmes pour l'Île du Prince-Édouard qui, dans la plupart des cas, ne se sont pas réalisés. Je me demande réellement ce qu'on peut attendre au sujet de la mise à exécution d'un plan pour l'Île du Prince-Édouard qu'on est sur le point d'approuver depuis un an. La sorte de réponse que nous avons obtenue depuis assez longtemps, c'est celle-ci: "Aussitôt que possible, aussitôt que possible". Je me demande si les représentants qui sont ici aujourd'hui pourraient être un peu plus précis au sujet de la mise à exécution du programme pour l'Île du Prince-Édouard.

**M. Kent:** Monsieur le président, je ne pense pas pouvoir être plus précis là-dessus que le ministre l'a déjà été. Vous savez sans doute qu'il a dit publiquement qu'il espérait que le plan pourrait être mis au point et mis en route avant la fin de l'année—je crois que c'est la manière dont il s'est exprimé,—ou, d'ici la fin de l'année.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est ce qu'il a dit dans les deux discours qu'il a prononcés.

**M. Kent:** Voilà où en sont les choses.

**M. MacDonald (Egmont):** Si l'on compare ce qui se passe ici avec ce qu'on vient de discuter à l'égard de la Nouvelle-Écosse, c'est qu'un très vaste plan d'ensemble a été préparé par *Acres Atlantic Ltd.* et dont le coût, je crois, à été de beaucoup plus de $300,000. Cette ébauche du plan a

paru en 12 volumes. Au moins cela a été payé avec des fonds fédéraux. Je présume qu'il était commandité par les gouvernement fédéral et provinciaux. Je crois savoir, toutefois, que le plan n'a jamais été vraiment accepté. On est peut-être venu à la conclusion qu'il ne comportait pas en réalité de propositions valables. Est-ce juste?

**M. Kent:** Je demanderai à M. Saumier, qui est plus au courant que quiconque des débuts de cette affaire, de bien vouloir répondre à votre question.

**M. Saumier:** Je m'excuse, monsieur le président, si le fait de pencher la tête vous a fait croire que nous n'avions pas payé effectivement pour ce travail. Nous l'avons fait. Nous n'en avons pas payé la totalité, mais une partie appréciable. Il faudrait, toutefois, préciser que ce que la société *Acres* était censée faire et a fait, en réalité, ce n'était pas de préparer les plans, mais plusieurs études pour préciser les problèmes. Une fois qu'on a décelé les problèmes, il est alors possible de mettre au point certaines tactiques pour les résoudre.

A tout prendre, l'identification des problèmes est une affaire assez facile et courante. D'autre part, la mise au point d'une tactique pour surmonter ces difficultés est très compliquée, parce qu'elle doit tenir compte de ce qu'il est possible de faire maintenant et de la nature des programmes et des instruments disponibles. La dernière étape, qui est encore plus compliquée que les deux premières, c'est de préparer un certain nombre de programmes précis pour utiliser la tactique à suivre. L'étape de la préparation et de la mise au point du programme est monotone et prend du temps jusqu'à ce qu'elle soit effectivement terminée. Cependant, la mise à exécution du programme peut commencer presque aussitôt après la signature de l'accord. Si, pour certaines raisons, l'étape de l'établissement du programme n'a pas été entièrement terminée, il s'ensuit qu'après la signature de l'accord, il faut consacrer quelque temps à préparer ces programmes jusqu'au dernier point. Pour ce qui est de l'Île du Prince-Édouard, nous avons en fait franchi l'étape de la recherche, celle de l'identification du problème, de la définition de la tactique à suivre et de la préparation du programme, ce qui veut dire qu'une fois l'accord signé—et notre Ministre a donné quelques indices là-dessus—la mise à exécution pourra se faire en effet très rapidement.

**M. MacDonals (Egmont):** La population prendra-t-elle part à tout cela?

**M. Saumier:** Elle l'a fait, monsieur le président. Elle le fera, mais je dois souligner qu'elle l'a fait dans une très grande mesure.

**M. MacDonald (Egmont):** De quelle manière?

**M. Saumier:** Elle l'a fait par le truchement d'organisations locales, tels la Chambre de commerce, le Club 4-H et d'autres associations. Nous avons encouragé la création d'une nouvelle organisation, soit le Conseil du développement rural, lequel exerce son activité depuis plusieurs années dans l'Île du Prince-Édouard. Toutes ces organisations ont joué un rôle très actif, non seulement dans l'établissement d'une approche générale, mais souvent dans la préparation de programmes particuliers qui touchent leurs membres. On voit donc que, dans plusieurs régions, la population qui participera à des projets précis est tenue au courant et prête à le faire. Dès que l'accord aura été signé et que les fonds seront disponibles, ces personnes seront prêtes à présenter presque le lendemain des plans et des projets qui ont fait l'objet d'une étude approfondie et qui peuvent être mis aussitôt à exécution.

**M. MacDonald (Egmont):** Voilà qui surprendra énormément la majorité des habitants de l'Île du Prince-Édouard, monsieur Saumier. Avec tout le respect que je vous dois, j'ajouterai que la plus grande faiblesse du programme a été jusqu'ici le manque de renseignements exacts et de participation. J'admets avec vous qu'un petit groupe a pu participer par l'entremise du Conseil du développement rural mais, pour dire le moins, la participation générale a été minimale ou, en fait, nulle.

Je voudrais maintenant poser une question qui se rattache à ce que l'Île du Prince-Édouard semble surtout craindre en ce moment: c'est que d'une façon ou de l'autre il va y avoir une sorte d'échange et que pour ce qui concerne la construction future de la chaussée, ce sera ou bien cette construction ou bien un plan de développement, mais pas les deux. Songe-t-on en ce moment que l'une seule de ces deux choses peut se produire, étant donné les dépenses que pourront probablement comporter les deux projets.

• 1155

**M. Kent:** Non; cette considération n'a jamais été dans l'esprit qui a animé les gouvernement fédéral et provinciaux dans leurs efforts conjoints pour préparer ce plan. Nous avons toujours considéré la question de la chaussée ou d'un meilleur service de transbordeur comme une question tout à fait distincte qu'il fallait régler en fonction du transport. Un plan de développement s'imposera, peu importe la façon dont on améliorera le service de transport

entre la terre ferme et l'Île du Prince-Édouard. Il va de soi que l'ordre de réalisation des projets, et ainsi de suite, serait différente dans les deux éventualités. Quand on entreprend un programme de développement pour une période donnée, il est certain que le transport, pendant quelques années, devra se maintenir par transbordeur; de toute façon, il faudra attendre l'aménagement de la chaussée. Si l'on savait que l'aménagement de la chaussée avancerait à un certain rythme et qu'elle serait terminée à une date donnée, il faudrait alors projeter des mesures relatives au service de transbordeur, mais tout s'arrête là. Il ne s'agit pas de l'une ou de l'autre initiative, car elles sont en corrélation, mais exclusivement dans cette mesure.

**M. MacDonald (Egmont):** La portée du programme embrasse-t-elle la possibilité d'une chaussée au cours de la prochaine décennie ou a-t-on simplement accepté les moyens de transport actuellement disponibles?

**M. Kent:** Le programme détaillé n'est pas conçu sur la base des moyens de transport actuellement disponibles, car ils seront évidemment insuffisants à mesure que se réaliseront les étapes du programme. Il est fondé sur la présomption selon laquelle les moyens de transport seront améliorés à un rythme qui permettra aux avantages du programme de se réaliser, mais sans assumer qu'il en résultera un service très amélioré de transbordeurs ou une chaussée. Vu l'impact très direct de l'aménagement d'une chaussée, il est clair que des adaptations ou des changements dans le programme d'exécution, et ainsi de suite, se révéleront nécessaires pour tenir compte de l'existence d'une chaussée, mais on peut y arriver sans trop de difficultés.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous dites que, pour assurer le succès du programme, il faudra grandement améliorer le côté transport et, que l'on songe à un raccord routier ou à une grande amélioration du service de transbordeurs, il s'agit dans les deux cas de propositions fort coûteuses. Je crois devoir m'arrêter là, car je sais qu'il y a d'autres questions à poser. J'aimerais moi-même en poser bien d'autres, surtout à propos du programme, mais je suis certain d'avoir une autre occasion de le faire.

**M. Gibson:** Monsieur Kent, à la page 38 du Rapport de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, on trouve un chapitre sur le fonds consacré à l'enraiement de la pollution. Ce sujet m'intéresse beaucoup. J'espère que vous me pardonnez de le soulever. Je n'entends pas prendre beaucoup du temps du Comité pour en discuter. On trouve dans cette page une allusion au comité chargé de combattre la pollution:

> Parmi les membres de ce comité, on compte un représentant des autorités de chaque province dans le domaine des ressources hydrauliques, et d'autres de l'Office et des ministères fédéraux des Pêcheries, de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
>
> A la fin de l'année 1967-1968, seulement deux paiements ont été versés à même le fonds antipollution, le premier à une fabrique de conserves du Nouveau-Brunswick, et l'autre à une crémerie de l'Île du Prince-Édouard. Un certain nombre d'autres demandes ont été formulées à l'égard de programmes entrepris par diverses compagnies pour lutter contre la pollution.

Ces programmes que votre Ministère entreprend avec autant de compétence que d'énergie ont eu, en général, des résultats très favorables dans les provinces Maritimes. Cependant, l'ensemble de vos programmes ne serait-il pas renforcé si nous avions un genre de direction nationale embrassant tous ces différents groupes qui, à divers degrés, exercent un contrôle partiel sur la pollution? Croyez-vous que, si nous avions une réglementation nationale en vue d'enrayer la pollution croissante, ce serait de nature à favoriser les réalisations de votre programme?

**M. Kent:** Il ne fait aucun doute que des mesures plus efficaces de coordination, dans la lutte contre la pollution, favoriseraient grandement les réalisations de cette initiative sous tous ses aspects. Quant aux rouages grâce auxquels on pourrait y arriver, j'avoue franchement ne pas m'y connaître suffisamment pour exprimer une opinion. M. Weeks a acquis une vaste expérience dans ce domaine en ce qui concerne les provinces Atlantiques et peut-être voudrait-il en dire davantage à cet égard.

• 1200

**M. Weeks:** Je pourrais peut-être signaler le fait que, lorsque nous avons commencé à nous occuper du problème de la pollution, notre premier souci a eu pour objet la rivière Saint-Jean qui, vous le savez, est plutôt fort polluée en aval d'Edmunston. Nous nous sommes rendu compte que nous innovions dans ce domaine. Nous avons créé ce fonds qui, en soi, n'est pas très élevé. Il a été établi sur le principe selon lequel nous devrions intervenir conformément à une certaine formule qu'il est inutile de décrire en détail. C'est la formule qui se rattache au B.O.D. (*biochemical oxigen demand*), soit la teneur en oxygène biochimique, et la situation s'inspirait du principe selon lequel, une fois qu'une compagnie a réussi à réduire à un certain pourcentage la pollution dont elle est responsable quant au facteur B.O.D., nous lui verserions une compensation, mais seulement après qu'elle aurait prouvé que le but a été atteint.

Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas dépensé plus d'argent, c'est que, pour entreprendre les divers travaux nécessaires, les compagnies devaient, de leur part, débourser certains montants d'argent. Cela dépend aussi d'une certaine aide que les compagnies peuvent toucher conformément à des accords conclus avec le ministère du Revenu national en vue d'amortir le coût de l'outillage destiné à combattre la pollution.

Toute cela a exigé beaucoup de temps. Le résultat le plus probant que nous avions envisagé dans ce domaine, et je crois qu'il est en train de se réaliser, c'est l'amélioration de la situation à Edmunston, où nous nous attendons d'avoir à débourser des montants importants. Un autre cas est celui de Florenceville relativement à l'exploitation McCain. Je crois que c'est actuellement en bonne voie de réalisation, et je sais que les négociations au sujet d'Edmunston progressent également très bien. Tout cela explique, dans un sens, pourquoi nous n'avons pas dépensé plus d'argent . . .

**M. Gibson:** Je m'intéresse moins à l'argent dépensé qu'à la planification appliquée à cette région. Quand vous créez une nouvelle industrie, existe-t-il des règlements très sévères qui s'y rattachent contre la pollution, en ce sens que . . .

**M. Weeks:** Oui, Laissez-moi en parler: toute cette question présente deux aspects: d'abord la situation des nouvelles compagnies sujettes aux règlements qui ont été établis par les directions des ressources hydrauliques de toutes les provinces, et je dois dire que l'Office d'expansion économique de la région atlantique a pris une foule d'initiatives destinées à favoriser les progrès des directions des ressources hydrauliques dans les provinces de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard. Il existait déjà des directions des ressources hydrauliques au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Dans ces quatre provinces, il y a des règlements sévères et efficaces à l'égard des nouvelles compagnies, mais on se heurte aux problèmes que posent les vieilles compagnies, celles dont l'activité s'est exercée dans des circonstances différentes. Notre aide s'est limitée exclusivement aux anciennes compagnies.

**M. Gibson:** Il existe des règlements vraiment stricts imposés à quelques-unes d'entre elles, n'est-ce pas?

**M. Weeks:** En effet.

**M. Gibson:** Si je puis approfondir un peu plus cette question, est-il possible que notre Comité prenne connaissance de ces règlements?

**M. Weeks:** Il s'agit de règlements provinciaux. Je ne vois pas pourquoi les provinces ne nous les communiqueraient pas, ou nous pourrions en obtenir des exemplaires.

**M. Gibson:** Je ne crois pas que ce soit nécessaire, mais ces règlements relèvent des provinces?

**M. Weeks:** Ils relèvent entièrement des directions provinciales des ressources hydrauliques.

**M. Gibson:** Je vous remercie beaucoup.

**M. Weeks:** Si vous désirez que nous obtenions des provinces des copies de leurs règlements, je suis certain que ce serait facile.

**M. Gibson:** Si vous êtes convaincu que les choses . . .

**M. Weeks:** Oui, sans aucun doute. La loi prévoit des sanctions, mais il est évident qu'il appartient aux provinces d'en déterminer la rigueur et d'en appliquer les dispositions.

**M. Gibson:** J'ai une autre question à poser, monsieur. Je remarque qu'on a consacré beaucoup de travail à l'organisation de parcs dans les Maritimes. Dans l'application du programme global, je me demande de qui relèvent les services qu'offrent les restaurants aux touristes, ainsi que les questions qui y sont reliées et qui sont de nature à favoriser le développement de l'industrie touristique.

**M. Weeks:** Nous n'avons pas du tout abordé ce domaine. Vous pouvez peut-être préciser ce que vous entendez? Considérez-vous les parcs industriels ou . . .

**M. Gibson:** Je pense surtout aux facilités récréatives offertes aux touristes.

**M. Weeks:** C'est là un domaine où nous n'avons pas pénétré.

**M. Gibson:** Je vois. Vous ne vous êtes intéressés qu'à . . .

**M. Weeks:** Dès le début, nous avons considéré qu'en attendant l'ensemble des développements à longue échéance, nous devions de notre mieux favoriser l'installation des industries et que l'une de nos initiatives en ce sens devrait être l'organisation de parcs industriels qui, comme je l'ai dit ici même auparavant, ont toujours comporté un partage avec les collectivités locales.

**M. Gibson:** Merci, monsieur.

**M. Stewart (Marquette):** Monsieur le président, je pose ma question à M. Kent. Vu l'inquiétude qui règne actuellement dans l'Ouest canadien, que peut-on attendre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

• 1205

**M. Kent:** J'ignore dans quel sens exactement vous posez cette question. L'application de cette loi relèvent maintenant du ministère des Forêts et du Développement rural. Il n'y a pas eu de changements

dans la politique à cet égard et on n'en prévoit aucun.

**M. Stewart (Marquette):** Les rumeurs que nous entendons à l'effet que ce programme pourrait être abandonné sont donc fausses ?

**M. Kent:** Il n'a pas été question de cela.

**M. Stewart (Marquette):** Il existe actuellement un personnel très compétent dans l'Ouest canadien. Est-il utilisé par l'ensemble du Ministère ? Celui-ci possède le personnel le plus efficace de tout son programme et c'est pourquoi je me demande s'il est utilisé en vue de . . .

**M. Kent:** Le personnel technique est vraiment incomparable, je crois que tout le monde le reconnaît. Exception faite de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le gouvernement fédéral a jusqu'ici fait appel à ses services pour fournir une aide très importante à diverses entreprises internationales de développement. Depuis quelques années, ce personnel a rendu de très précieux services à cette fin.

Il n'a pas été utilisé autrement par le Ministère en dehors de l'Ouest canadien. Comme vous le savez sans doute, monsieur Stewart, il a accompli quelque travail en Colombie-Britannique, qui ne relève pas directement de ses responsabilités, mais ses activités n'ont pas été utilisées en dehors de ce domaine, en toute franchise, parce qu'elles sont entièrement engagées à fournir tout ce qui est possible aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

**M. Stewart (Marquette):** Il n'y a donc aucun danger que le personnel technique soit absorbé à l'avenir par quelque autre ministère. On le laissera travailler dans le cadre de l'application de cette loi.

**M. Kent:** Je crois franchement que ce danger n'existe pas. Le Ministère y perdrait grandement et il n'a pas été question de cette éventualité. Comme vous le savez, on envisage sérieusement—et peut-être est-ce là l'origine de quelques rumeurs—de coordonner entièrement l'ensemble de la politique visant les ressources hydrauliques qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec les mêmes politiques provinciales; et le service d'application de cette loi est évidemment un organisme à un fort degré dans le domaine des ressources hydrauliques pour le gouvernement fédéral dans les Prairies, mais ça ne va pas plus loin. C'est simplement une question de coordination, mais non de divergence ou d'abandon ou de quelque initiative du genre.

**M. Stewart (Marquette):** Eh bien, il y a eu quelque perplexité là-bas dans l'Ouest, et c'est pourquoi j'ai posé cette question. Et j'aimerais en poser une autre et souhaiterais obtenir une opinion plutôt générale, mais il y a une chose qui m'inquiète. Je donnerai un exemple. Il est rumeur de la fermeture de la base des Forces canadiennes à Rivers (Manitoba). Voilà la principale industrie de toute cette région, et pendant que votre Ministère dépense des centaines de milliers de dollars pour amener des industries et développer cette région, un autre Ministère parle de supprimer la principale industrie de cette même région. Qu'en pensez-vous ?

**M. Kent:** Je vous dirai franchement que le nouveau Ministère doit se soucier des répercussions de tels changements éventuels avant qu'ils ne soient décidés plutôt qu'après, et c'est ce qui est arrivé dans le cas présent. Ce fut là une des premières questions dont nous avons été saisis l'été dernier quand on a commencé à modifier la structure du Ministère, et nous avons été, en effet, en étroite consultation avec le ministère de la Défense nationale afin de tenter d'estimer quelles seraient les conséquences économiques et sociales dans les régions affectées par divers moyens grâce auxquels le ministère de la Défense nationale pourrait réaliser des économies.

Si l'on doit procéder à des économies, le problème consiste à savoir comment y parvenir de la façon la plus économique du point de vue de la Défense, tout en réduisant le plus possible les perturbations économiques et sociales. Nous nous sommes arrangés pour travailler avec le ministère de la Défense nationale afin d'étudier les problèmes de cette façon-là avant qu'aucune décision ne soit prise.

C'est un domaine complexe et il nous faudra un peu de temps avant d'avoir un personnel qui soit au courant de ces questions afin de nous permettre d'accomplir un travail aussi utile que je l'espère et que nous serons en mesure d'effectuer par la suite, mais nous l'avons déjà entrepris. Je crois qu'en ce moment, il y a plusieurs endroits qui font l'objet de rumeurs selon lesquelles des bases des Forces canadiennes seraient fermées, et nous avons pris des arrangements avec le ministère de la Défense nationale pour étudier tous ces cas en collaboration.

**M. Stewart (Marquette):** Voulez-vous dire alors qu'il y aura une véritable consultation avec votre Ministère avant qu'on annonce officiellement si l'on fermera ces bases ?

**M. Kent:** Oui.

**M. Stewart (Marquette):** Très bien. J'ai une dernière question à poser. Combien de fois fait-on une étude des régions désignées?

**M. Kent:** Ces études se sont, dans le passé, répétées chaque année et il y en a eu une autre vers la fin de cet été. Nous ne prévoyons pas une autre étude des régions désignées telles qu'elles sont actuellement car, comme l'a dit le ministre, nous espérons avoir l'an prochain une nouvelle loi apportant quelques changements dans l'ensemble du programme, mais la dernière étude des régions désignées telles qu'elles sont constituées dans le programme actuel a eu lieu au mois d'août ou en septembre.

**M. Stewart (Marquette):** Je vois.

**M. Kent:** Nous espérons qu'au moment où la prochaine étude aura normalement lieu, en août ou septembre prochain, nous aurons peut-être en fait une loi un peu différente.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je poser une question supplémentaire? Les régions désignées en septembre dans Saint-Jean, Fredericton, Halifax et Darmouth sont-elles actuellement opérantes?

• 1210

**M. Kent:** On y effectue de véritables opérations. Tout dépend de la loi que nous espérons voir adoptée avant trop longtemps, soit la loi relative à l'organisation, qui établira le nouveau Ministère et effectuera, dans l'organisation, les autres changements voulus qui ont été annoncés au cours de l'été, car cette loi modifiera la direction chargée de réaliser ces désignations.

Ces désignations relèvent actuellement de la Partie II de la loi sur le ministère de l'Industrie. C'est alors la loi destinée à stimuler le développement de certaines régions qui trace le programme, mais la désignation des régions relève de la Partie II de la loi sur le ministère de l'Industrie. Cette loi sera remplacée par la loi sur l'organisation en ce qui concerne le nouveau Ministère, et vous vous souviendrez que le ministre a annoncé que la nouvelle loi était destinée à prévoir qu'une région pourrait être désignée non seulement à l'égard des conditions d'emploi dans la région en question mais aussi de celles du territoire dont cette région fait partie.

Une fois qu'une annonce de ce genre aura été lancée, il serait évidemment injuste de retarder les développements jusqu'à dire aux compagnies que nous ne pourrons considérer leur demande que dans x mois. Aussi, dès qu'une demande est formulée, M. Lavigne l'examine maintenant sur la même base qu'il le fera quand les régions auront été désignées conformément aux modifications qui seront apportées à la loi de façon à nous permettre d'étudier immédiatement ces demandes.

**M. MacDonald (Egmont):** Pour résumer ce que vous avez dit, c'est que ces régions ne sont pas devenues opérantes et ne le deviendront pas jusqu'à ce que la nouvelle loi s'incorpore aux statuts.

**M. Kent:** C'est exact, mais la façon dont nous procédons nous permet, espérons-nous, d'éviter les résultats néfastes de ce délai.

[*Interprétation*]

**Le président:** Monsieur Lessard.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, M. Lavigne a été transquille depuis le début; alors, j'aimerais lui adresser quelques questions.

Monsieur Lavigne, la compagnie St-Raymond Paper, à Desbiens, au Lac-Saint-Jean, a annoncé qu'elle fermerait ses portes au début de mars. Cette usine est devenue improductive à cause de son outillage désuet, et de ce qui s'ensuit. J'ai entendu dire que cette compagnie avait demandé l'assistance du gouvernement, dans le cadre du Bill C-129, pour la réalisation d'un projet de modernisation de son usine, et ce, il y a quelque temps, peut-être même deux ans. La Compagnie St-Raymond Paper avait-elle vraiment demandé un octroi pour moderniser son usine? quelle a été l'attitude de votre agence?

• 1215

**M. Lavigne:** Je ne peux pas vous répondre, monsieur Lessard, parce que ma mémoire me fait défaut; je ne me rappelle pas si réellement il y a eu une demande. Cependant, si la demande a été faite en vue de la modernisation de l'usine, elle a dû être refusée, parce que le programme ne prévoit que des installations nouvelles ou l'expansion d'installations existantes et non pas la modernisation.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Mais, dans le cas présent, voici deux cents emplois qui s'en vont du fait que cette compagnie prétend qu'elle n'a pas les moyens financiers de moderniser cette usine. Tel qu'annoncé presque officiellement, c'est le 1er mars que l'usine fermera ses portes; elle procurait 200 emplois dans une même municipalité. Cette municipalité deviendra ville-fantôme à courte échéance.

Dans un tel cas, votre agence n'a-t-il aucune possibilité pour régler le problème ou aider à le régler?

**M. Lavigne:** Pas dans le moment.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Pas dans le moment. Vous avez à votre agence, plusieurs demandes d'assistance, venant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et pour un cas en particulier, d'Alma. On me dit que dans ce cas, la demande a été faite il y a plus d'un an et qu'on attend encore la réponse. J'ai téléphoné à votre agence pour avoir certains renseignements et ceux-ci ne me sont pas parvenus encore. Je ne sais s'il y a manque de personnel ou un surplus de travail chez-vous, mais il me semble que vous êtes débordés.

• 1217

**M. Lavigne:** Nous sommes bien occupés, monsieur Lessard. Si vous voulez me donner le nom de cette compagnie, je vous appellerai à votre bureau pour vous faire rapport.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** J'aimerais en particulier connaître la situation dans trois cas: la demande de la compagnie de granit National, à Saint-Gédéon, c'est un projet d'un quart de million; celle de "Léonce Bouchard & Fils", de Saint-Cœur de Marie, et celle de la Coopérative agricole d'Alma, dont la construction est en cours actuellement. Je ne sais pas s'ils ont eu une réponse, mais, il y a quinze jours, ils n'en avaient pas eu.

**M. Lavigne:** Quand de tels cas se présentent, appelez-moi au bureau, et je vais vous donner la réponse tout de suite.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** J'avais communiqué avec M. Gagné.

**M. Lavigne:** Oui.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Qui travaillait à votre agence, à ce moment-là.

**M. Lavigne:** M. Gagné n'étudie pas toutes les demandes qui arrivent. Nous avons d'autres fonctionnaires aussi, alors, il est possible que M. Gagné ait dû se renseigner auprès d'autres avant de vous répondre. Si vous voulez m'appeler directement, je vous répondrai directement.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** D'une façon générale, êtes-vous capable de nous donner une idée de la répartition entre les provinces, des 29 millions de dollars inscrits aux crédits et attribués en 1967-1968, par votre agence, au titre de l'aide à l'industrie?

Pouvons-nous avoir une ventilation par province? Où ces sommes sont-elles allées?

• 1219

**M. Lavigne:** Oui, nous préparons un rapport des subventions à chaque province, mais pas pour chaque année, parce que, dans le cas des grosses installations qui prennent de trois à quatre ans à être complétées, il faudrait décider entre la date de la demande et la date de la production commerciale. Nous ne tenons pas compte de l'année des subventions pour chaque installation, mais nous pouvons vous donner un rapport par province et même par région désignée, si vous voulez.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Si la chose était possible, j'aimerais avoir une copie de ce rapport. Est-ce que vous le préparez régulièrement ou seulement sur demande?

**M. Lavigne:** Nous le préparons à chaque mois.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Vous le faites à chaque mois. Me serait-il possible d'en obtenir une copie régulièrement?

**M. Lavigne:** Pourquoi pas?

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Au mois de juin, la province de Québec, a voté deux projets de loi, les bills 23 et 24, si je ne me trompe pas; ces projets de loi définissent deux zones pour l'aide à l'industrie. Dans la première zone, la Province contribue à 25 p. 100, tandis que, dans la deuxième zone, la subvention monte jusqu'à 40 p. 100. Le Gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'imiter cette politique, au lieu de consacrer, comme c'est présentement le cas, une subvention de 33 p. 100 à toute industrie située dans une zone "désignée", que ce soit Saint-Jérôme, par exemple, ou Alma?

• 1220

Si je suis un industriel, et qu'on m'offre une subvention de 33 p. 100 pour établir une industrie à Saint-Jérôme de Terrebonne, dans la banlieue de Montréal, et 33 p. 100 aussi, dans le même but, mais à Alma au Lac-Saint-Jean, mon choix sera vite fait. Je trouve que les critères ne sont pas justes.

On devrait établir deux, sinon, trois zones, pour que les industries choisissent des endroits en fonction de l'assistance qu'ils vont recevoir.

Saint-Jérôme de Terrebonne et Sainte-Thérèse de Blainville, situées où elles le sont en banlieue de Montréal, ont déjà un bon avantage sur des régions du Nouveau-Brunswick ou du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Envisage-t-on, dans ce Ministère, de changer ces critères?

[*Traduction*]

**M. Kent:** Nous sommes tous assurément très conscients de cette indiscutable déficience inhérente à la mise en œuvre de tout programme d'encouragement de ce genre. Pour assurer un développement maximum, il faut que, sous divers rapports, tous les stimulants que nous offrons puissent être appliqués avec souplesse. Aucun doute n'est possible sur ce point.

D'autre part, lorsqu'on veut en assurer la souplesse, on se heurte à de très graves difficultés administratives. Pour parler franchement, c'est donc un problème qui, de toute évidence, n'est pas de mon

ressort. Vous pouvez être sûr que nous envisageons le programme sous tous ses aspects. Nous cherchons par tous les moyens imaginables à l'améliorer. Bien entendu, c'est au Gouvernement qu'il appartiendra de décider quelles sont les propositions qu'il juge bon de soumettre à la Chambre des communes, mais soyez assuré que nous considérons cette possibilité de même que beaucoup d'autres changements qui pourraient être effectués.

**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):** Merci beaucoup.

**Le président:** Monsieur Muir?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Kent, je voudrais vous poser une ou deux brèves questions puisque, grâce à l'indulgence et à la bienveillance de monsieur le président, je puis maintenant prendre la parole. Je n'en ai pas pour longtemps.

Pouvez-vous m'expliquer, pour ma gouverne et celle des membres du Comité, comment l'ARDA a pu s'engager dans une entreprise de ski au Québec et me dire où cette entreprise est située et quelle est, en dollars, la participation du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial?

**M. Kent:** Je m'excuse de ne pouvoir répondre, monsieur le président, mais je suis sûr que M. Saumier en connaît aussi long que qui que ce soit à ce sujet.

**M. Saumier:** Je crois que M. Muir veut parler d'une entreprise de ski située à proximité de la ville de Québec.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je ne suis pas sûr du nom. Est-ce Sainte-Anne-de-Beaupré?

**M. Saumier:** La seule entreprise de ce genre au Québec à laquelle nous ayons participé est celle du mont Sainte-Anne.

Aux termes de l'ARDA, nous avons collaboré à divers projets récréatifs dans plusieurs provinces, depuis la Colombie-Britannique jusqu'à la Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard. En principe, nous ne participons qu'à des entreprises qui dépassent le plan local. Autrement dit, nous ne nous engageons pas dans des projets purement locaux. Voilà pour la première condition.

Deuxième condition: ces entreprises ne doivent pas être à caractère privé. Nous n'aidons pas les provinces dans la distribution de subventions à des entrepreneurs privés, ce qui a eu pour conséquence, en somme, de limiter les projets d'ordre récréatif de l'ARDA aux parcs provinciaux car, comme vous le savez, les fonds fédéraux de l'ARDA doivent être affectés à des activités provinciales.

• 1225

Pour ce qui est du Mont Sainte-Anne, je ne me souviens pas de la somme exacte mais je pourrai vous fournir ce chiffre si vous le désirez; quoi qu'il en soit, notre contribution a consisté dans l'achat du terrain où les aménagements de ski devaient être installés. C'est à cela que s'est limité l'apport de l'ARDA. L'entreprise est située dans une région où il y a beaucoup de pauvreté, où la culture des terres rapporte très peu et où les perspectives de revenu pour les cultivateurs sont très limitées; c'est pourquoi nous avons eu recours à cet endroit à ce que nous appelons un programme de réaffectation du sol. Au lieu d'être cultivées, ces terres ont été affectées au tourisme et une société publique, devenue propriétaire du terrain, a été constituée. La ville de Mont-Sainte-Anne s'est engagée à aménager certaines installations qui, je le signale en passant, ont depuis été détruites par le feu. L'incendie a passé par là il y a quelques mois et la province, devenue propriétaire de la totalité de l'entreprise, s'occupe maintenant d'y reconstruire les aménagements. Voilà en quelques mots, monsieur le président, l'histoire de l'entreprise de Mont-Sainte-Anne.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** La province avait-elle apporté sa contribution à l'étape initiale?

**M. Saumier:** Oui, certainement. En principe, tout projet de l'ARDA comporte une contribution provinciale de 50 p. 100.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je m'en rends compte mais je voulais savoir quelle a été cette contribution, s'il y en eu une.

**M. Saumier:** Ce que je veux souligner, c'est que l'organisation fédérale de l'ARDA n'a rien eu à voir à l'aménagement du chalet, des pentes ou des autres installations. Notre participation s'est limitée à l'acquisition du terrain.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Étant donné la situation qui existe en ce moment au Cap-Breton, —M. Ord disait ce matin qu'une entreprise de ski l'intéresse et je sais que lui-même et ses collègues font tout ce qu'ils peuvent,—l'ARDA songerait-elle à accorder son aide?

**M. Saumier:** En théorie, des projets comme celui-là peuvent être considérés. N'oublions pas cependant que l'administration fédérale de l'ARDA ne prend pas l'initiative; tous les projets doivent émaner des provinces et nous être soumis par elles. C'est donc

à la province qu'il faut d'abord s'adresser et c'est elle qui doit examiner tout projet particulier en fonction de ses propres priorités. Elle peut, en définitive, décider de financer un projet et nous demander ensuite si nous accepterions d'en payer notre part, pourvu que par ailleurs le projet soit conforme à l'accord de l'ARDA.

**M. Kent:** Permettez-moi de souligner un point, monsieur le président. Les variations du programme, d'une province à une autre, réflètent les vues et les priorités différentes des gouvernements provinciaux et non pas une différence d'attitude de la part du gouvernement fédéral.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Bien répondu, monsieur Kent. Je sais que vous pourriez répondre aussi à la question suivante: En ce qui concerne l'Agence du développement régional, y a-t-il en Nouvelle-Écosse une ou plusieurs sociétés qui, en ce moment, attendent une subvention du gouvernement fédéral?

**M. Kent:** Dans des cas où une demande a été approuvée et où la production commerciale a commencé?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui.

**M. Kent:** Pour des cas comme ceux-là, les règlements établissent très clairement à quelles conditions les paiements seront versés. M. Lavigne se souvient sans doute des détails. Je n'ai pas entendu parler de retards.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je songeais à un projet en particulier, dans la région du détroit de Canso, je crois. Je préfère ne pas donner le nom de la société mais je suis sûr que vous le connaissez. Pouvez-vous me dire si elle attend un chèque?

**M. Lavigne:** De quel genre d'industrie s'agit-il?

**M. Muir:** D'une entreprise de pêche.

**M. Kent:** Oh, je crois savoir de qui vous parlez.

**M. Lavigne:** Je ne saurais dire s'il y a une société qui attend un chèque. La loi prévoit que la subvention sera versée à trois moments différents, soit 60 p. 100 au début de la production commerciale, 20 p. 100 au bout d'un an et une dernière tranche de 20 p. 100 un an plus tard. Nous avons en ce moment huit agents et nous recevons à peu près une demande par jour; vous pouvez donc vous faire une idée de la somme de travail de ces employés.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Et j'espère que vous recevrez plus de demandes.

**M. Lavigne:** Oui, moi aussi. La difficulté tient à ce que nous devons prévoir l'inspection de l'usine plusieurs mois à l'avance. Bien entendu, nous ne pouvons pas toujours être sur les lieux au moment où une usine commence à produire. Il peut donc arriver que le chèque tarde un peu parce que l'inspecteur n'a pas eu le temps de procéder à l'inspection, de revenir et de rédiger son rapport.

• 1230

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Il peut y avoir de très bonnes explications à ces retards. Je vous ai posé la question simplement pour connaître vos vues. Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** Monsieur Whiting?

**M. Whiting:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Kent, en consultant la carte des régions désignées de l'Ontario, je vois que les deux comtés de Parry Sound et de l'île Manitoulin sont inclus. Vous rangez ces deux régions dans l'Ontario-Nord. Plus haut sur la carte, d'autres collectivités du nord de la province, dont Bracebridge, Sturgeon Falls, Timmins, etc, sont devenues des régions désignées. Avez-vous entrepris, ou songez-vous à entreprendre, une étude de tout ce territoire?

**M. Kent:** Une étude en vue de déterminer si d'autres régions doivent être désignées?

**M. Whiting:** Oui, exactement, pour déterminer si la totalité ou de plus grands secteurs de ce territoire doivent être désignés.

**M. Kent:** La loi actuelle et le programme de l'ARDA ne nous permettent pas d'entreprendre une étude de ce genre puisque la désignation se fonde essentiellement sur la statistique. Je crois qu'on vous a remis le schéma sur lequel on explique en détail d'après quels critères les régions sont désignées. Lorsqu'il est satisfait à certaines normes, le Centre canadien de main-d'œuvre, le comté ou la division de recensement est désignée; dans le cas contraire, aucune désignation n'est possible. Il ne s'agit donc pas pour nous de déterminer, d'après des critères économiques, quelles sont les régions qui, si elles étaient désignées, pourraient profiter d'un développement maximum. Bien entendu, la méthode actuelle a donné lieu à de nombreuses critiques. Comme pour toutes les initiatives de cette nature, il y a du pour et du contre. Dans l'étude que nous avons entreprise en vue d'une législation future, nous songeons entre autres choses à la possibilité de recourir à d'autres méthodes pour la désignation des régions. On peut

certes trouver d'excellentes raisons de choisir les régions qui se prêtent le plus naturellement au développement, comme c'est le cas, effectivement, pour le programme FRED. Aux termes de ce dernier programme, la désignation n'est pas assujétie à des critères statistiques rigoureux; en réalité, ce sont les gouvernements fédéral et provincial qui, conjointement, déterminent dans quelle région, où les conditions sont mauvaises, il serait possible de mettre en œuvre un programme utile et profitable; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit satisfait à des normes statistiques précises. Dans le cas que vous mentionnez, comme dans bien d'autres cas, tout ce que je puis vous dire, je le crains, c'est que nous envisageons les diverses solutions de rechange; quand aux projets qui seront éventuellement choisis et proposés au Parlement, tout dépendra de la décision que prendra le Gouvernement après que nous aurons tenté de peser toutes les possibilités.

**M. Whiting:** Je constate que, pour 1967-1968, vous n'avez aucun programme FRED pour l'Ontario. Comment expliquez-vous cela ?

**M. Kent:** C'est une affaire de priorités. Le programme FRED a démarré en 1966 par l'exécution de deux projets au Nouveau-Brunswick. Il y a eu un troisième projet, celui de la région des lacs, au Manitoba, et un quatrième, celui de Gaspé. Dans les cadres du programme FRED, nous n'avons en tout et partout que quatre projets.

**M. Whiting:** Puis-je conclure de vos observations que vous songez à envisager comme un tout la région de l'Ontario-Nord ?

**M. Kent:** Oui, monsieur.

**M. Whiting:** C'est très bien; merci.

**Le président:** Vous avez terminé vos questions, monsieur Whiting ?

**M. Whiting:** Oui.

• 1235

**Le président:** Messieurs, si vous voulez bien patienter, nous allons faire revenir les représentants de la Société de développement, après quoi nous pourrions mettre les crédits aux voix s'il n'y a pas d'autres questions sur ces sujets.

Merci, messieurs Kent, Lavigne, Saumier et Weeks.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le président, il m'a fait plaisir d'entendre, ce matin, MM. Blackmore et Fullerton nous déclarer et nous répéter, suivant leurs propres termes, que personne ne serait jeté sur le pavé au Cap-Breton par suite de leur plan de réorganisation des mines de charbon et qu'on trouverait d'autres emplois aux travailleurs déplacés. Nous approuvons tous cet objectif, je crois; sans vouloir être pessimiste, j'exprime l'espoir qu'il se réalisera. Le travail de ces hommes est très pénible; personne, j'en suis sûr, ne s'en rend compte autant qu'eux.

De plus, comme je l'ai déjà dit à d'autres réunions, devant des syndicats et des groupes de citoyens, je suis convaincu qu'aucun mineur de houille ne s'opposera à quitter son travail actuel pour occuper un autre emploi pourvu que le salaire soit au moins égal ou même, il est permis de l'espérer, plus élevé que la rémunération actuelle car, depuis des années, ces mineurs contribuent à la survivance de leur industrie en acceptant des salaires inférieurs aux normes. Pour ma part, j'ai réussi,—c'est peut-être beaucoup dire,—à survivre à une explosion minière et à un éboulis d'où je suis sorti avec une blessure à la colonne vertébrale qui m'a retenu pendant deux ans à l'hôpital et dans une chaise roulante. Messieurs, c'est un travail pénible, répugnant et sale; plus tôt nous aiderons ces hommes, mieux cela sera.

Monsieur le président, je pourrais reprendre la discussion déjà amorcée, passer d'un sujet à un autre et poser des questions sur chacune des sections du rapport, mais je voudrais proposer que M. Ord, qui est à la tête de la Société, commence par nous donner lecture de son rapport; au fur et à mesure de cette lecture, les témoins pourraient répondre à nos questions.

**Le président:** Vous proposez que M. Ord donne lecture de son rapport ?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Il pourrait en donner lecture et nous pourrions poser nos questions au fur et à mesure.

**Le président:** Cela ne me paraît guère nécessaire. Vous connaissez très bien le rapport, monsieur Muir, et vous êtes très renseigné sur les mines de charbon; si vous vous contentiez de soulever les points qui vous préoccupent, M. Ord serait heureux d'en discuter avec vous.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je ne crois pas qu'il soit tellement exagéré de demander à M. Ord de donner lecture de son rapport. Depuis des années, des ministres viennent ici pour nous donner lecture de leurs rapports, alinéa par alinéa. Après chaque alinéa, nous posons nos questions ou, sil n'y en a pas, le ministre poursuit sa lecture. Je ne comprends pas pourquoi le président adopte, à nos réunions, l'attitude d'un maître d'école bienveillant et nous engage à nous hâter. Qu'y a-t-il de si pressant ? Pourquoi vouloir précipiter les choses ?

• 1240

**Le président:** Je suppose que cette attitude m'a été inspirée par les membres qui doivent assister aux réunions d'autres comités et qui souhaitent l'accélération des délibérations du Comité. S'il y a quelque avantage à demander à M. Ord de lire son rapport, je n'irai certes pas en ma qualité de président, m'y opposer. Peut-être ne sais-je pas, en raison de mon ignorance, voir l'avantage que la chose présente.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Blackmore, en plus de créer quelques nouveaux emplois dans l'industrie houillère en y engageant des étrangers venus au Cap-Breton pour diriger ou aider à diriger les mines de charbon, combien d'emplois la Société de développement a-t-elle fournis jusqu'ici du fait de l'implantation de nouvelles industries? Je comprends que vous n'y êtes que depuis sept mois, mais j'aimerais savoir combien de nouveaux emplois sont attribuables à l'action de la Société.

**M. Ord:** Je répondrai rapidement en disant très peu, car nous venons à peine de lancer l'entreprise.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** D'accord, mais les journaux annoncent tant et plus que l'entreprise est lancée, qu'elle est sur pied, et le reste.

**M. Ord:** Je sais que M. MacDonald a déjà dit que nous étions victimes de notre propre publicité. Toutefois, il ne parlait pas de nous à ce moment-là. De fait, nous avons constaté, à notre étonnement, qu'il s'écoulait beaucoup de temps entre le moment de l'acceptation officielle d'une industrie et celui de son installation définitive. A l'heure actuelle, monsieur Doucet, je pense que les sociétés Versatrec et *Richmond Plastics* sont les seules qui se soient établies.

**M. Doucet:** Oh non, ce n'est pas exact. Je ne veux pas amorcer une discussion avec mon ami, mais . . .

**M. Ord:** Oui, allez-y!

**M. Doucet:** . . . si l'on prend les sociétés avec lesquelles nous avons signé des accords ou des ententes, chose connue du public, et si on les additionne—non pas les emplois qui sont offerts actuellement, car même la Versatrec n'a encore employé que 15 ou 20 personnes—une fois que ces industries auront commencé à fonctionner, soit dans environ deux ans, on aura donné du travail au personnel d'une mine et quart, ce qui représente de 1,000 à 2,000 employés. Je parle des industries et des installations que la Société a contribué, de quelque manière, à faire venir au Cap-Breton. Je crois que le président s'est montré un peu trop modeste. Pour ma part, je ne suis pas modeste.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je vous connais, Fern.

Monsieur Blackmore, vous avez amené au Cap-Breton des personnes d'expérience chargées de vous seconder. N'était-il pas possible de trouver des personnes de cette qualité au Cap-Breton? Même avant les travaux de Louisbourg, il y avait de vaillants Français qui s'occupaient d'exploitation minière dans notre région, et tout allait bien, tant au début que par la suite; aussi, j'aurais cru qu'on pût trouver dans la région, voire parmi votre personnel actuel, une personne ayant la compétence voulue pour vous seconder de la manière souhaitée.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, voilà une question très opportune. D'abord, nous avons jusqu'ici fait venir deux personnes: un surintendant et un chef ingénieur mécanicien. Il convient de donner ici les raisons complètes d'une telle décision. Si la Société de développement du Cap-Breton, nouvellement créé, a reçu 25 millions de dollars pour se réorganiser et s'outiller, c'est notamment parce que les anciens propriétaires n'ont jamais été encouragés à y engager des capitaux. Il en est résulté que nos travailleurs du Cap-Breton, dont je n'oserais jamais mettre en doute les capacités, n'ont pas malheureusement été initiés, au cours de leur période de formation ou d'exercice de leur tâche administrative, aux méthodes de conception et aux techniques qui leur auraient permis de tirer pleinement parti d'un équipement moderne et avancé, de sorte que, en dépit des meilleures capacités du monde, ils ne pouvaient réussir. Il leur fallait aussi les connaissances techniques spécialisées, de manière qu'ils puissent aider notre personnel actuel, que je ne veux nullement blâmer, à tirer pleinement parti des machines dont il dispose.

•1245

En ce qui concerne le surintendant général, j'étais convaincu, tout comme mon conseil d'administration, qu'aucun de nos employés ne pouvait occuper ce poste. Quant au chef ingénieur mécanicien, on voudra bien remarquer que j'ai pris la tête d'une entreprise qui ne possédait pas d'ingénieur mécanicien ayant une compétence professionnelle et qui pût s'occuper de l'entretien mécanique de ces quatre houillères; aussi, ai-je refusé d'assumer la responsabilité légale, soit aux termes de la *Nova Scotia Coal Mines Regulation Act* ou en vertu du Code du travail du Canada (normes). J'ai déclaré au conseil qu'il me fallait, à ce poste, un homme d'une compétence professionnelle, et que cette compétence ne serait d'au-

cune utilité si elle n'était accompagnée d'une connaissance de l'industrie minière.

Nous avons fait de la réclame d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons reçu deux demandes d'emploi présentées par des Indiens, dont l'un avait 23 ans et l'autre, 26 ans. Or, tel n'est pas la sorte de compétence sur laquelle je suis disposé à compter pour assurer la sécurité des travaux de génie mécanique. Il ne me restait donc nulle autre solution que de m'en référer à mon président, confiant que j'étais d'obtenir du *National Coal Board* anglais le nom d'un candidat recommandé; voilà pourquoi nous avons fait venir d'Angleterre un chef ingénieur mécanicien.

Quant à l'autre raison de notre décision, elle se rattache étroitement au domaine du génie. Nous nous sommes rendu compte que nous en arrivons, à cet égard, à un stade où l'on fait plus appel aux capitaux, au lieu d'employer une main-d'œuvre plus abondante, de sorte qu'on ne saurait utiliser au maximum des machines datant de 1968 sans l'aide d'une armée d'ajusteurs et d'électriciens compétents. Vous savez, monsieur Muir, que nous avons inauguré en septembre dernier, en collaboration avec l'Institut technique de l'endroit, un cours s'adressant aux ajusteurs et aux électriciens, cours qui constitue le premier programme d'apprentissage de l'industrie minière. On y donne des notions élémentaires d'électricité et de mécanique de base.

Je sais par expérience que nous ne garderons pas les 36 candidats inscrits à ce cours; si toutefois nous les gardions, ils représenteraient des techniciens de premier ordre pour l'industrie auxiliaire qui s'établira par la suite. Voici donc 36 autres emplois que la Division de l'industrie houillère a créée dans le cadre d'une politique générale. Si l'Institut technique peut accepter 72 candidats, l'an prochain, je suis sûr que le conseil d'administration de la Société sera en mesure d'employer 72 techniciens compétents.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** En d'autres termes, monsieur Blackmore, les hommes qui détenaient autrefois ces emplois n'avaient aucune compétence, de sorte que les autres employés travaillaient dans des conditions d'insécurité, et le reste.

**M. Gibson:** Je formule ici une objection. Sauf erreur, il a dit que ces hommes n'avaient pas une compétence suffisante.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** M. Blackmore est parfaitement capable de répondre lui-même.

**M. Gibson:** Je formule ici une objection, monsieur le président. On a fait dire au témoin que les hommes n'avaient aucune compétence; je m'oppose à ce procédé. Il a dit que ces hommes n'avaient pas la compétence nécessaire pour exercer ces emplois.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** J'aimerais mieux entendre la réponse de M. Blackmore, car il connaît bien la question dont il parle.

**M. Ord:** Ce sont là des décisions émanant de la direction; or, nous avons une haute direction compétente. Il faut, je pense, faire confiance à ceux qui prennent ces décisions et les appuyer, comme vous nous appuieriez vous-même, je l'espère, si nous faisions de même. Je sais qu'on a critiqué le fait de recruter des gens d'Angleterre, mais nous avons fait l'impossible pour trouver au Canada le genre d'hommes dont nous avions besoin; or, ce fut en vain.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je suis originaire de l'Angleterre, et j'espère ne pas être visé par cette critique, mais . . .

**M. Blackmore:** Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question précise. J'ai pourtant parlé avec clarté; je me suis répété à deux reprises. Je n'ai nullement l'intention de critiquer ces personnes, mais il reste que l'aptitude est une chose et que la compétence en est une autre.

Si l'on considère les besoins de l'heure, il est clair qu'il faut posséder la compétence, en plus de l'aptitude. Je suis bien certain que les deux personnes qu'on a fait venir aideront les employés originaires du Cap-Breton à développer l'aptitude induscutable qu'ils possèdent déjà. De cela je suis certes très heureux.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** En vue de mettre sur pied votre nouveau projet de Lingan ?

**M. Blackmore:** C'est cela, monsieur.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Une précision, s'il vous plaît. M. Fullerton en a parlé l'autre jour, s'agira-t-il de quatre rampes ou de quatre puits ? Va-t-on faire une exploitation minière en utilisant des rampes ou en creusant des puits ?

• 1250

**M. Blackmore:** On utilisera des rampes, monsieur. Il y aura quatre rampes recourbées de 16 pieds, en forme d'anneaux. Deux d'entre elles assureront l'extraction, les deux autres fermant le cycle; près du sommet de ces dernières seront placés des augets verticaux qui passeront dans des ventilateurs. Pour permettre une ventilation supplémentaire, on reliera ce dispositif aux installations de ventilation de la houillère nº 26.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** A la page 4, monsieur Blackmore, au haut de la page, il est question de Lingan, et le reste, et l'on dit:

> . . . ce qui remplacerait l'installation des mines actuelles.

Cela veut dire évidemment, que la houillère *Princess,* que nous appelons ici le secteur nord, va être fermée. Quand croyez-vous pouvoir fermer la houillère *Princess?*

**M. Blackmore:** A ce sujet, monsieur le président, je ferai remarquer qu'il intervient ici un facteur dont il faut tenir compte en temps et lieu. Pour nous, vu les pouvoirs qui nous sont accordés et dont nous avons abondamment parlé ce matin, nous avons déclaré que nous ne congédierons pas les employés s'ils ne peuvent trouver un autre emploi.

Au 23 novembre, le registraire de la houillère *Princess* contenait les noms de 1,055 employés, dont 124 ont ou auront bientôt 60 ans. Plus précisément, 119 employés de la houillère Colliery dépasseront les 60 ans au 31 décembre, tandis que 144 autres ont entre 55 et 60 ans.

Il reste à savoir combien de ces derniers vont opter pour un régime de retraite hâtive, pour décider ensuite de la politique qu'on adoptera à la houillère. Or, j'ignore tout de l'opinion de ces 144 employés; aussi, ne saurais-je vous fournir une réponse précise, monsieur.

**M. Fullerton:** J'aimerais ajouter que la fermeture de la mine doit dépendre des besoins sociaux des habitants du Cap-Breton. L'aspect économique de la question n'a jamais fait difficulté: du point de vue strictement économique, nous devrions fermer la mine; mais en raison des besoins sociaux, il importe d'attendre le moment propice.

**M. Blackmore:** Il n'en reste pas moins, monsieur le président, que les résultats manifestement accessibles à la houillère *Princess,* en utilisant un équipement moderne, ont permis dans l'intervalle, comme je le disais tantôt, d'améliorer sensiblement la production. Certes, l'équipement actuel est susceptible d'une meilleure utilisation, comme dans le cas du matériel 1968 auquel on joint un pic datant de 1905. Nous comptons sur la collaboration de tous ceux qui sont associés avec l'industrie minière du Cap-Breton; plus ils nous appuieront au cours de la période de liquidation, moins il en coûtera au gouvernement fédéral pour solder notre compte débiteur et, partant, il restera plus d'argent pour permettre à la Division de l'expansion industrielle de diversifier l'économie de l'île en l'organisant sur une base plus large.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Combien de tonnes par jour-homme produisez-vous actuellement à la houillère *Princess,* monsieur Blackmore?

**M. Blackmore:** Voici, à ce sujet, quelques statistiques intéressantes. Prenons, par exemple, les six dernières semaines en ce qui a trait au puits n° 25 sud de cette houillère, doté de cet équipement, et au puits n° 28 ouest de la section 12, et comparons ces deux derniers aux deux puits les plus productifs de la Dosco. Pour la gouverne du Comité, disons que la mine Dosco est une entreprise de la société Dosco, qui l'a conservée pendant bon nombre d'années alors que la mine n'était plus à la hauteur des besoins. Pour vous donner simplement une idée. . .

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais la société Dosco a vraiment d'étranges initiatives. Continuez.

**M. Blackmore:** Je ne ferai pas de commentaires à ce sujet, monsieur. Si l'on prend le puits n° 25 sud de la houillère *Princess* en notant sa production en une période de six semaines, laps de temps raisonnable puisqu'une hirondelle ne fait pas le printemps, on voit que la production journalière moyenne, pour deux équipes, est 1,511 tonnes, en comparaison du chiffre de 1,100 tonnes qu'a cité Donald. La productivité, pour ce puits, est de 12.70 tonnes. Pour le puits n° 28 ouest, qui marche depuis trois mois seulement, on a un chiffre de 1,244 tonnes à raison de deux équipes sur trois, soit 16 heures sur 24, c'est-à-dire une productivité de 10.33 tonnes. En ce qui concerne la Dosco, voici les chiffres les plus élevés: 460 tonnes pour le puits n° 1, dans la section n° 12, soit une productivité de 4.34 tonnes, tandis qu'on a 428 tonnes pour le puits n° 9 sud, dans la section n° 20, soit 5.98 tonnes de productivité.

• 1255

Somme toute, on est en présence de machines à haut rendement, pouvant forer à raison de 10 tonnes à la minute, utilisées conjointement avec un dispositif d'extraction qui peut recevoir, au mieux, seulement quatre tonnes à la minute. Ces chiffres ne donnent donc pas une juste idée des possibilités de l'outillage. Le seul moyen d'obtenir un rendement de cet ordre consiste à aménager des installations d'extraction d'un type de 1970. Cela, nous pouvons le réaliser à Lingan. Même si l'on engageait une dépense de 38 millions, comme je disais plus tôt, je ne crois pas que nous arriverions à ériger ces installations en temps voulu aux quatre autres puits. Si toutefois on considère les journées maximales par rapport aux moyennes des six semaines, on obtient pour la houillère *Princess* un chiffre de 1,926 tonnes. De fait, en une seule journée, on y a produit 2,700 tonnes à deux équipes seulement, soit 13.14 tonnes.

Ici encore, vous êtes complètement réduits à l'impuissance parce que la hauteur des galeries est nettement insuffisante, la ventilation est mauvaise et vous en êtes encore à un système révoltant de halage des wagons à main d'homme; il faut une heure et vingt-cinq minutes, monsieur le président, pour atteindre la mine. Il vous a fallu une heure et quart pour vous rendre au numéro 12; ce n'est pas une façon d'utiliser des hommes à notre époque et, pour améliorer les choses, le seul moyen consiste à aménager de nouvelles entrées.

C'est ce qui motive l'exploitation de la mine Lingan; ce qui ressort de ces chiffres c'est que, même si ces installations sont insuffisantes, la productivité y est au moins trois fois plus élevés; lorsque les aménagements auront été modernisés, elle sera, à mon humble avis, de six fois plus élevée.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Blackmore, étant donné l'excellent rendement que donne le nouvel équipement, en particulier à la mine *Princess,* pouvez-vous nous dire si la Société de développement songera à maintenir cette mine si le nombre de tonnes par jour-homme continue d'augmenter? C'est du charbon de très bonne qualité, n'est-ce-pas?

**M. Blackmore:** A la mine *Princess?*

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui.

**M. Blackmore:** Cette mine, je crois, a l'avantage de posséder une installation de lavage du charbon, ce qui aide beaucoup. Vous pouvez ainsi satisfaire de nombreux clients saisonniers en leur procurant du charbon lavé, ce qu'il n'est pas possible de faire aux autres endroits où il n'existe pas d'installations de lavage.

Je reviens à la question de confiance; je crois qu'il vous faut vous en remettre à notre bon jugement à l'égard du complexe minier envisagé dans sa totalité. Nous nous sommes engagés à ne jeter aucun travailleur sur le pavé. Nous acceptons notre responsabilité sociale; les années d'expérience que je possède en matière d'exploitation minière m'empêchent de hasarder des prédictions quant à ce qui pourrait arriver, ne fût-ce qu'en 1970, car les conditions peuvent changer très abruptement. Connaissant l'état des marchés et des filons, et avec toute l'expérience que vous avez des affaires minières, monsieur Muir, vous savez aussi bien que moi qu'une situation, idéale aujourd'hui, pourra devenir très mauvaise demain.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui, c'est exact. Vous pourrez répondre à ma question si vous le voulez bien, monsieur Blackmore; sinon, je ne m'en formaliserai pas. Avez-vous dressé des plans en vue de l'ouverture, sur le côté nord, d'une nouvelle rampe dans un filon neuf, comme vous vous êtes proposé de le faire à Lingan?

**M. Blackmore:** Je suis très heureux de vous répondre, monsieur Muir, que nous procédons à une analyse continue des réserves de houille qui nous sont accessibles afin de profiter, à la lumière d'expériences techniques nouvelles en matières d'orientation des marchés, et compte tenu du problème de la main-d'œuvre, de toute situation avantageuse qui n'existait pas dans le passé et qui pourrait se présenter.

Autrement dit, nous avons l'esprit ouvert mais nous aurions tout à fait tort d'affirmer, au point où nous en sommes, que nous avons des plans définitifs.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Étant donné la réduction graduelle prévue pour la mine *Princess,* —vous savez très bien que vous ne pouvez pas, du jour au lendemain, en retirer une demi-douzaine de travailleurs pour les placer ailleurs,—songez-vous à réduire le personnel à une seule équipe, ou à quelque chose de ce genre? Dans ce cas, évidemment, le coût par tonne-homme augmentera.

**M. Blackmore:** Je dois vous demander encore une fois d'avoir confiance dans notre programme général. Le point fondamental c'est que, dans toutes ces vieilles mines, vous avez cinq ou six hommes à l'extérieur pour chaque homme qui travaille dans la mine. Avec un équipement mécanisé moderne à l'intérieur, vous auriez quand même un seul homme dans la mine contre cinq ou six à l'extérieur; l'avantage de Lingan, c'est que le rendement à l'intérieur est à peu près doublé et que trois hommes à l'extérieur suffisent au lieu de cinq ou six. Si vous faites le calcul sur cette base, vous verrez pourquoi le bureau de la Société de développement estime que le coût de revient sera de $7 ou $8 la tonne et peut-être moins. La réponse à votre question c'est que nous devons nous fier à notre intuition en tenant compte de notre effectif de travailleurs, tout en reconnaissant que chacun d'eux est un être humain.

• 1300

Un des problèmes dont les membres du Comité, j'en suis sûr, se sont rendu compte et que nous avons mentionné dans le rapport, tient à ce que les dispositions relatives aux travailleurs qui souffrent d'incapacités ou d'invalidités physiques, attribuables ou non à leur travail dans les mines, doivent être souples. J'ai l'impression, monsieur Muir, que beaucoup de mineurs, surtout chez les plus âgés, continuent de se présenter au travail, pour des raisons économiques, en dépit de leurs incapacité alors qu'ils devraient cesser de travailler. Avec le temps, de concert avec les syndicats, monsieur le président, nous dresserons des plans pour nous assurer que ces travailleurs sont traités équitablement.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Blackmore,—ma question s'adresse aussi à M. Doucet,—il ne reste que peu de temps avant la date que

vous proposez pour la fermeture de ces mines, car je suppose que vous vous êtes fixé une date; pourquoi avez-vous choisi l'année 1972,—ou est-ce 1974?—c'est-à-dire dans quelques courtes années, pour le déplacement de tous ces hommes? Vous avez dit déjà que vous vous engagez à leur trouver des emplois de rechange. Comment pouvez-vous espérer les placer tous en si peu de temps? Si aucune nouvelle industrie ne s'établit là-bas, songerez-vous à continuer l'exploitation minière?

**M. Fullerton:** C'est sur ce point que le plan doit être souple. L'idéal serait d'exploiter *Lingan* et de fermer les autres mines. Si les emplois existent et si certaines autres mines demeurent en activité et procurent du travail, nos coûts évidemment en seront augmentés et il nous restera moins de fonds à affecter au développement. Il faut souligner encore une fois que le plan doit être souple. Si des emplois sont offerts dans d'autres industries, il ne nous restera qu'une seule mine, celle de Lingan; sinon, deux ou trois mines resteront en activité.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Autrement dit, le plan n'a rien de définitif.

**M. Fullerton:** Pas du tout.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Que pense la Société de développement de ce qu'à dit le porte-parole des *United Mine Workers of America,* à savoir que la fermeture graduelle est trop hâtive et qu'il est déçu du rapport de la Société où l'on ne donne aucun exemple concret d'emplois de rechange pour les mineurs déplacés?

**M. Fullerton:** Je soupçonne,—c'est la réponse que je puis donner,—que M. Marsh doit se faire élire par les membres du Syndicat et que c'est dans une certaine mesure pour des raisons politiques qu'il adopte cette attitude.

**M. Ord:** J'ajoute que, dans la préparation du plan principal, nous avons accepté plusieurs propositions du syndicat des mineurs.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je comprends.

**M. Ord:** Il a participé à la préparation du plan.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Le syndicat vous a été très utile?

**M. Ord:** Oh, certainement, ces syndicalistes connaissent leur affaire.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je suis tout à fait d'accord.

**Le président:** Encore une fois, au risque de passer pour un vieil instituteur bienveillant et pressé, puis-je vous demander si vous terminerez vos questions vers 1h 15 ou 1h 20?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je puis terminer en deux ou trois minutes. Étant donné le point de vue que vous avez exprimé, monsieur, il nous faudra peut-être consacrer un certain temps à ce sujet à la Chambre des communes. Il nous reste de très nombreux points à traiter et une foule de questions à poser; en fait de collaboration, je ne pense pas qu'on puisse trouver mieux que ces messieurs.

Je les connais tous. Ils sont toujours disposés à répondre à n'importe quelle question. Mais si vous le prenez sur ce ton, je vais me contenter de poser une seule autre question . . .

**Le président:** N'hésitez pas à continuer pendant quinze ou vingt minutes. Je ne veux pas vous bousculer ni vous donner l'impression qu'il ne nous fait pas plaisir de vous recevoir.

• 1305

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je sais bien que non.

Quoi qu'il en soit, quelqu'un parmi vous, messieurs, peut-il me dire comment vous en êtes arrivés au chiffre projeté de $3,000 pour un couple marié et de $2,400 pour un célibataire, en ce qui concerne la pension?

**M. Ord:** La réponse la plus courte, je crois, c'est que ces chiffres sont ceux dont nous avons discuté avec les mineurs; ils semblent appropriés, compte tenu des autres prestations accessibles.

**M. Fullerton:** Ils tiennent compte, premièrement, de l'échelle des salaires; deuxièmement, du niveau des coûts; et troisièmement, des entretiens que nous avons eus avec le syndicat, entre nous, et avec les intéressés. C'est un compromis, le meilleur possible étant donné nos obligations envers le gouvernement du Canada.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** A-t-on songé, monsieur Fullerton, à recourir aux mêmes principes que les compagnies d'assurance en ce qui concerne les années de service, le salaire, et ainsi de suite, et, dans ce cas, qu'un est-il résulté?

**M. Fullerton:** On nous a déclaré bien clairement que les hommes eux-mêmes préfèrent un taux uniforme.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui, quel que soit le nombre des années de service. J'ai d'autres brèves questions à poser à M. Doucet. Je me sens mal à l'aise car je ne me suis pas encore adressé à lui.

**M. Doucet:** Je ne m'en formalise pas du tout.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** On insiste beaucoup sur le tourisme et c'est très bien. C'est une industrie d'avenir qui progresse constamment. J'espère et je suis sûr que la Société fera tout ce qu'elle pourra pour encourager le tourisme dans l'île.

A ce même propos, cependant, tout le monde ne peut pas exploiter des restaurants, des postes d'essence ou des motels. Bien que la Société assure certains services, une certaine activité industrielle, et ainsi de suite, quels sont ses autres plans en matière de tourisme?

**M. Doucet:** Je préfèrerais ne pas répondre, si vous e permettez. Ce n'est pas que la question m'embarrasse mais simplement que la Société est à béterminer, de concert avec le gouvernement provincial et avec des organismes fédéraux, quel genre d'assistance pourrait le mieux contribuer à l'expansion du tourisme.

Nous convenons tous probablement, je crois, que ni le tourisme, ni les industries qui exigent beaucoup de main-d'œuvre ou beaucoup de capitaux ne pourront résoudre tous nos problèmes ni même un seul d'entre eux; pour le développement industriel du Cap-Breton, si nous voulons être en mesure de réduire graduellement l'exploitation minière en assez peu de temps tout en améliorant la situation économique au lieu de l'aggraver, il nous faudra recourir à une combinaison de ces moyens.

Voilà ma réponse. Nous n'avons pas mis au point notre programme; nous sommes à le préparer. Mais nous avons pris certaines mesures précises que vous connaissez. Quoi qu'il en soit, je préfère vous répondre en termes généraux seulement.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Est-ce qu'un représentant de la Société pourrait nous mettre au courant des plans d'aménagement de logements?

**M. Doucet:** Puisque c'est la première fois que quelqu'un au Comité soulève cette question, permettez-moi de vous dire, comme je le faisais déjà observer à M. Broadbent, que notre tâche est loin de se limiter à l'établissement d'industries. Nous nous préoccupons des services dont ont besoin les travailleurs et des installations techniques dont auront besoin les nouvelles industries; or, comme vous le savez, monsieur Muir, le manque de logements est un de nos principaux problèmes.

La Société a acheté directement des terrains et a pris des options pour protéger les valeurs foncières dans les endroits qui se prêtent le mieux à la construction de logements. Elle a convenu également de prendre certains logis de la Commission du logement de la Nouvelle-Écosse pour lesquels, sauf erreur, les appels d'offres auront lieu aujourd'hui ou demain.

• 1310

Tout importantes que soient les concessions que nous offrons, une des premières questions que nous posent ceux qui veulent établir des industries au Cap-Breton, c'est de savoir si nous pouvons fournir des logements à leurs techniciens et à leurs administrateurs. Ils ne veulent pas acheter de propriétés domiciliaires; ils veulent placer leur argent dans leurs entreprises. Nous leur demandons combien de gens ils amènent avec eux et nous prenons des dispositions, par l'entremise soit du secteur privé soit de la Commission du logement, pour leur trouver des logis, du moins temporairement.

De plus, comme vous le savez, la Société contribue au financement de Cabot House, conciergerie qui comptera 90 appartements de très bonne qualité pour les gens qui viendront s'installer au Cap-Breton. Nous espérons que cet immeuble sera achevé d'ici18 mois. Les niveleuses seront sur les lieux très prochainement.

La Société a jugé que cette initiative était absolument nécessaires. Il serait inutile d'attirer des industries sans leur personnel. Les frais d'établissement seraient exorbitants.

Les dirigeants des usines d'eau lourde vous diront qu'un de leurs principaux problèmes, les problèmes techniques mis à part, tient à ce que les épouses de leur personnel technique sont mécontentes parce qu'il leur est très difficile de trouver des logements convenables. C'est la même chose pour les employés de *General Instruments.*

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Avez-vous d'autres plans, monsieur Blackmore, pour l'expansion de l'exploitation minière? L'augmentation de production dont vous avez déjà parlé est attribuable je suppose, à la haveuse *Anderton.* Avez-vous d'autres articles d'équipement qui, à votre avis . . .

**M. Blackmore:** Oui, je crois que c'est une excellente question, monsieur le président. Disons d'abord que la haveuse *Anderton,* un outil fort perfectionné, est assez simple. Sa capacité de coupe est de dix tonnes à la minute mais, pour obtenir régulièrement ces dix tonnes à la minute, il faut que toutes les autres opérations soient mécanisées.

Ce sont les étançons mobiles qui assurent à la haveuse *Anderton* son efficacité. Pour un pan de 700 pieds, par exemple, à l'aide de ces étançons et d'une haveuse *Anderton,* trois hommes suffisent; mais il faut rapprocher les extrémités de la galerie. Cela se faisait manuellement jusqu'au moment où, tout récemment, nous avons tenté de mécaniser l'exploitation de la galerie de fond dans chacune des deux mines que j'ai mentionnées.

Nous avons diminué fortement le nombre de mineurs nécessaires pour ce travail, mais nous avons conservé la méthode progressive des massifs longs.

Nous aimerions beaucoup avoir les mêmes conditions naturelles qui existent aux États-Unis et pouvoir utiliser la méthode rétrograde des massifs longs, qui permet d'abattre un tonnage bien plus élevé de houille. Il est arrivé en 1968 qu'on a extrait en une seule journée dans une houillère américaine, sur un front de taille de 450 pieds, 5,274 tonnes de houille. La méthode progressive ne permet pas du tout d'obtenir de tels résultats. Si la mécanisation permet de percer des galeries jusqu'au bout,—opération qui, quant au prix de revient, couvre ses propres frais—, puis d'utiliser la méthode rétrograde, les fonds de galerie ne sont plus les bornes de l'exploitation.

Aux profondeurs des chantiers des vieilles mines, par exemple dans la houillère 12, où l'épaisseur des stériles est de 3,000 pieds,—dans la mine *Princess* elle est de 2,100 pieds, je crois—, il est à peine possible, d'après les renseignements dont nous disposons que la méthode d'exploitation en retour soit rémunératrice à une profondeur de quelque 2,000 pieds de stériles mais, au stade actuel de notre exploitation, il nous faut unifier les renseignements que nous avons recueillis.

J'expère cependant qu'à l'avenir, quand le traçage des gîtes sera suffisamment avancé dans la mine *Lingan* où, lors des premiers travaux d'établissement la couche de stériles ne sera pas trop épaisse, il se pourrait bien que nous tentions de percer des travers-bancs et d'utiliser la méthode rétrograde. On a essayé de l'appliquer dans les mines en activité et la tentative s'est soldée par un échec lamentable. Je crois que si nous la renouvelions, le résultat serait le même. Dans les mines européennes, qui sont bien plus profondes que les mines américaines, on se heurte sauf erreur à la même difficulté. Il faut savoir, en effet, que dans les dernières les couches sont bien moins profondes,les chantiers profonds de 200, 300 ou 500 pieds, tandis que dans les premières, la profondeur moyenne des couches est d'environ 2,000 pieds. De toute façon, il est certain que, dans l'île du Cap-Breton, la profondeur des chantiers est de 2,000 à 3,000 pieds.

La question est de savoir si l'on élargira progressivement les chantiers ou s'ils restent étriqués. C'est la difficulté à laquelle nous nous heurtons, mais nous persévérons en essayant constamment de constater si nous pouvons en venir à bout en laissant des piliers de grosseur différente ou en érigeant des étais différents. Mais à mon avis, la chose n'a pas encore été mise à exécution, et une visite des chantiers en révélerait très facilement la raison.

• 1315

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je n'ai plus qu'une question à poser, monsieur Blackmore, et je ne veux pas que vous la jugiez facétieuse ou désagréable. Vous connaissez les houillères *Four Star*. Je crois savoir que le tonnage d'extraction par homme-jour y est très élevé et que les porions sont des hommes de la localité. Comment se fait-il que la production y soit si élevée et qu'on puisse l'augmenter autant ?

**M. Blackmore:** A vrai dire, monsieur le président, je dirai tout d'abord, sans plaisanter, que j'ignore la houillère en question. Ensuite, on m'a dit qu'elle emploie une centaine de houilleurs tout au plus. Je crois savoir qu'il n'y a là qu'un seul front de taille en exploitation et qu'au cours des travaux de premier établissement de ce front, l'exploitation a été suspendue pendant deux mois.

Je dois vous faire remarquer qu'il y a une forte différence entre une mine à la galerie chassantes, où le front est peu éloigné du jour, relativement étroit et où travaillent une centaine de mineurs seulement, et une mine profonde de 4 milles, où travaillent 1,200 ou 1,300 mineurs.

De fait, si je puis faire une comparaison, la mine *Lingan* ne sera vraiment qu'un plus bel exemple que celui qui est fourni par la *Four Star*. C'est la raison pour laquelle les résultats obtenu dernièrement par cette dernière, aux yeux de celui qui est disposé à examiner les faits, justifient pleinement la *Lingan* et a justifié absolument la thèse de la Société de développement du Cap-Breton selon laquelle l'exploitation d'une houillère profonde de 4 milles et datant de 1905, ne saurait être payante.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais le tonnage d'extraction de cette société, par homme-jour, est très élevé et les porions, sont des habitants de la localité.

**M. Blackmore:** Sans parler de nombreux fabricants britanniques visiteurs. Quand ces fabricants, accompagnés de démonstrateurs et d'hommes d'entretien, viennent nous voir, dans l'île du Cap-Breton, ils viennent à la *Four Star*. Vous pouvez tenir pour certain,—et je crois que les employés de la *Four Star* l'accorderaient—, que cette dernière a été servie admirablement non seulement par les fabricants britanniques, mais aussi par la Société de développement du Cap-Breton quand nous pouvons la tirer d'affaire.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** On a remarqué que les exploitants de la houillère *Four Star* possédaient le meilleur outillage, reçu non seulement de fabricants britanniques, mais aussi de fabricants américains. Ce sont eux qui, les premiers en Amérique du Nord, ont installé la chargeuse Duckbill, qui a remporté le plus grand succès une autre fois.

J'ai une seule autre question à vous poser, monsieur Fullerton. Quand la Commission ou la Société

a fixé les montants réservés pour les pensions de retraite, elle a sans doute tenu compte de l'influence que cette mesure exercerait dans le domaine économique sur toute l'île du Cap-Breton. En accordant aux gens une pension annuelle de $2,400 ou $3,000, alors que leurs gains étaient supérieurs à ces sommes, a-t-on le moindrement prévu l'influence que cette mesure exercera du point de vue économique dans toute l'île ?

**M. Fullerton:** Tout d'abord, monsieur Muir, l'influence globale ne s'est pas modifiée. Les sommes que le gouvernement épargnera serviront à faciliter l'expansion économique. En faisant des économies sur la houille, on les consacre à l'expansion économique, de sorte qu'on ne peut pas soutenir qu'une réduction des salaires produit une détérioration nette. Les houilleurs verront leur salaire net réduit quelque peu, mais il y aura une compensation en ce qu'on pourra dépenser davantage en matière de construction, etc. Il y aura un équilibre, ce dont il faut tenir compte. On espère améliorer la situation économique. . .

De toute façon, il s'agit d'une faible somme.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui. Il va sans dire qu'il n'y aura pas d'amélioration économique pour ceux qui gagnaient $5,000 ou $6,000 quand leur revenu annuel sera abaissé à $3,000. Bien entendu, ces gens dépenseront toute la somme.

• 1320

**M. Fullerton:** Le salaire moyen n'a pas atteint $5,000. Il est resté inférieur à cette somme.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui, mais vous vous fondez sur une moyenne, et il y a eu un certain nombre . . .

**Le président:** Monsieur Whiting, voudriez-vous différer votre question jusqu'à ce que nous ayons voté sur le crédit 35 ?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le président, puis-je poser une question de plus ?

**Le président:** C'est la troisième fois que vous le demandez. Étant un anglican, je vous le permets.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ainsi soit-il. Ainsi se termine la première leçon.

Les sommes prévues de $3,000 pour les hommes mariés et de $2,400 pour les célibataires sont-elles sujettes à de nouveaux débats, ou sont-elles fixées définitivement ?

**M. Fullerton:** Ce projet a été présenté au gouvernement, qui l'a actuellement approuvé. Il s'agit donc d'une règle établie.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Le projet a-t-il été présenté aux mineurs avant d'être soumis à l'approbation du gouvernement ?

**M. Fullerton:** Le projet a fait l'objet de discussions répétées avec les houilleurs par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Très bien, excellent. Je sais fort bien que vous, messieurs, êtes disposés à répondre à n'importe quel nombre de questions mais, sachant que le président est très pressé, je présenterai d'autres observations à la Chambre des communes.

Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** Je vous remercie de votre considération. Le personnel de nettoyage attend et M. MacDonald aussi. Les crédits 35 et 40 sont-ils approuvés ?

Les crédits 35 et 40 sont approuvés.

**Le président:** Merci beaucoup, messieurs. Comme nous ne serons probablement pas en nombre ce soir, les membres du Comité peuvent s'estimer libres d'assister aux réunions d'autres comités, ce soir.

Je vous remercie d'avoir fait votre devoir, notamment vous, messieurs Korchinski et MacDonald.

**M. Honey:** Pour formuler une objection, monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions pas étudier d'autres crédits avant de lever la séance. Je suppose que nous ne voulons pas rappeler le sous-ministre et les hauts fonctionnaires qui ont comparu devant nous ce matin. Nous pourrions donc étudier les crédits en question pendant que nous sommes en nombre, sous réserve de l'avis d'autres députés.

**Le président:** Si nous réservons le crédit 1 par déférence pour M. MacDonald, nous pourrions nous entendre pour passer à l'étude des crédits 5, 10 et L85.

**M. MacDonald (Egmont):** Je n'ai pas l'ordre de renvoi. De quels crédits s'agit-il au juste ?

**Le président:** Du crédit 1. Je crois qu'il plairait à M. MacDonald qu'il soit réservé.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais que le crédit relatif à *NewStart* soit réservé, car je crois qu'on a manifesté un certain intérêt en l'étudiant.

**Le président:** Si nous réservons le crédit 1, nous pourrons passer à l'étude du *NewStart* la semaine prochaine, peut-être.

Les crédits 5, 10 et L85 sont-ils approuvés ?

**M. Honey:** Monsieur le président, comme MM. MacDonald et Korchinski continuent de réfléchir à la chose, je crois que nous ne devrions pas procéder trop rapidement.

**M. Korchinski:** Un instant. J'aimerais beaucoup poser plusieurs questions relatives à l'Agence de développement régional et à d'autres sujets. C'est pourquoi je demande que le crédit soit réservé.

**Le président:** Monsieur Korchinski, quand nous en reviendrons au crédit 1, nous ferons en sorte qu'un représentant de l'Agence soit présent pour répondre à vos questions.

**M. Korchinski:** Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais je tiens à ce que le crédit soit réservé, pour avoir la chance de poser des questions là-dessus.

**Le président:** Je respecte votre opinion.

**M. Korchinski:** Très bien.

Les crédits 5, 10 et L85 sont approuvés.

**Le président:** Merci, messieurs. Y avait-il autre chose ?

**M. Whiting:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Doucet. A combien s'élèvent les crédits accordés à votre Ministère, monsieur ?

**M. Doucet:** Pour l'année, ils s'élèvent à 20 millions de dollars accordés par le gouvernement fédéral et à 10 millions accordés par le gouvernement provincial. Tel est le budget statutaire.

• 1325

**M. Whiting:** Qu'est-ce que cela comporte ?

**M. Doucet:** La somme de 20 millions de dollars n'a pas besoin d'être votée de nouveau par le Parlement.

**M. Whiting:** Quelle en est la durée ?

**M. Doucet:** Il n'y a pas de durée fixée à cet égard. En théorie, la somme pourrait être entièrement dépensée en un seul jour. Il est évident qu'il n'en est pas ainsi en pratique, mais il n'y a pas de durée fixée. Le livre bleu indique seulement la rapidité avec laquelle la Société a l'intention de dépenser la somme cette année.

**M. Whiting:** Les sommes en cause sont de 20 et de 10 millions de dollars ?

**M. Doucet:** Oui.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions à poser ? La séance est-elle levée ?

**Quelques voix:** D'accord.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 6

---

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1968

---

Budget revisé des dépenses 1968-1969 de l'Expansion économique régionale.

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. A. Saumier, sous-ministre adjoint; M. G. Page, directeur, Direction des projets expérimentaux.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29278—1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Breau, | Lessard (*Lac-Saint-Jean*), | Roberts, |
| Broadbent, | Lundrigan, | Roy (*Laval*), |
| Comtois, | MacDonald (*Egmont*), | Smerchanski, |
| Gauthier, | Mazankowski, | Stewart (*Marquette*), |
| Honey, | McGrath, | Sulatycky, |
| Korchinski, | Nystrom, | Whiting—20. |

(Quorum 11)

*Le secrétaire du comité,*
R. V. Virr.

## ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 29 novembre 1968

*Il est ordonné*,—Que le noms de MM. Comtois et Roberts soient substitués à ceux de MM. Yanakis et Gibson sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le LUNDI 2 décembre 1968

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Sulatycky soit substitué à celui de M. LeBlanc (*Rimouski*) sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ:*

*Le Greffier de la Chambre des communes,*

ALISTAIR FRASER.



29278—1½

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 6 décembre 1968.

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale a l'honneur de présenter son

### DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 16 octobre 1968, le Comité a examiné les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant la Société de développement du Cap-Breton et l'Expansion économique régionale, et les recommande à l'approbation de la Chambre.

En outre, le Comité serait redevable de recevoir le rapport annuel du ministère des Forêts et du Développement rural, ou de tout autre ministère qui lui succède, afin qu'il puisse poursuivre son étude.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 1 à 6 inclusivement*) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président,*
JOHN MORISON.

# PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le JEUDI 5 décembre 1968.

(6)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit cet après-midi à 4 h. 05, sous la présidence de M. Morison, président.

*Présents:* MM. Breau, Broadbent, Comtois, Cyr, Gauthier, Honey, MacDonald (*Egmont*), Morison, Smerchanski, Sulatycky et Whiting—(11).

*Aussi présent:* M. McQuaid, député.

Le Comité étudie les crédits (1968-1969) du Développement régional.

Le président présente les témoins et invite les membres du Comité à continuer à poser des questions.

Le crédit n° 1 est approuvé.

Le président reçoit mandat de faire rapport sur les prévisions budgétaires pour le développement régional, y compris celles de la société de développement du Cap-Breton, et d'inclure, dans le rapport, une demande portant que le rapport annuel du ministère des Forêts et du Développement rural, ou de son successeur, soit déféré au Comité.

Les questions étant épuisées, le président remercie les témoins et à 6 h. 20 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à l'invitation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le jeudi 5 décembre 1968**

• 1605

**Le président:** Messieurs, certains d'entre vous m'ont fait savoir qu'ils étaient impatients de commencer la période des questions et, puisque notre temps est limité, comme toujours, je pense que nous pouvons commencer, vu que M. Gauthier est ici. Monsieur Sulatycky, vous m'avez fait savoir que vous désiriez poser une question.

Je m'excuse de n'avoir pas présenté les témoins à ceux d'entre vous qui ne les connaissent pas. M. Saumier, bien sûr, était parmi nous lors de notre dernière réunion et il se fera un plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez poser sur les programmes ARDA et FRED.

M. Garnet Page est le directeur du programme *NewStart*, et il répondra volontiers à toutes vos questions dans ce domaine. Je pense que les connaissances de M. Saumier, ainsi que celles de M. Page, leur permettront d'aborder également tout autre programme auquel vous pourriez penser, dans la mesure où cette discussion les concerne.

Je donne la parole à M. Sulatycky. Voulez-vous, monsieur, commencer par ARDA?

**M. Sulatycky:** Quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur l'administation d'ARDA au niveau provincial?

**M. A. Saumier (sous-ministre adjoint des Forêts et du Développement rural):** La réponse à cette question est très simple, monsieur le président. En ce qui concerne son application, le programme ARDA est administré entièrement par chacune des provinces. Nous n'avons aucun contrôle sur le personnel à l'échelon provincial qui participe effectivement au projet ARDA.

**M. Sulatycky:** Pouvez-vous me dire combien de temps s'écoule, en moyenne, entre la conception d'une idée pour ARDA et la mise en pratique de cette même idée?

**M. Saumier:** Monsieur le président, cela peut différer considérablement d'une province à l'autre ainsi qu'en fonction de l'ampleur du problème. Prenons, par exemple, un cas très simple pour lequel nous devons nous représenter une structure simplifiée d'ARDA.

Avant tout, ARDA est un mécanisme de coordination à l'échelon provincial entre un certain nombre de ministères provinciaux, ce qui signifie qu'un projet peut prendre naissance dans le ministère provincial de l'Agriculture, par exemple. Ce projet est étudié dans ce Ministère. Si celui-ci estime que le projet pourrait être pris en considération pour une contribution fédérale dans le cadre d'ARDA, le projet est alors soumis au Comité provincial ARDA de la structure provinciale ARDA, qui étudie tous les projets provinciaux que les différents ministères provinciaux pensent susceptibles de faire l'objet d'une subvention fédérale ARDA.

Après avoir ainsi examiné tous ces projets, la province décide lesquels d'entre eux seront effectivement proposés par la province à l'administration fédérale ARDA, qui déterminera si un projet donné peut ou ne peut pas être retenu aux termes de l'accord ARDA. Ensuite, selon l'importance du projet, la contribution fédérale est soumise par notre Ministère au Conseil fédéral du Trésor s'il s'agit d'un projet dépassant un certain montant, et c'est le Conseil du Trésor qui donne l'approbation finale.

Le délai s'écoulant entre la conception du projet et le versement effectif de la participation fédérale peut varier considérablement, de quelques mois à quelques années, selon la complexité du projet et la rapidité avec laquelle les différents organismes qui doivent intervenir peuvent effectivement s'informer du projet et prendre une décision. Il est très difficile d'énoncer une règle précise et immuable quant au temps nécessaire à un projet ARDA. J'en connais qui ont été en discussion pendant des années, d'autres pour lesquels toutes les décisions ont été prises en l'espace de quelques mois.

• 1610

**M. Sulatycky:** Quelle proportion du coût des projets ARDA le gouvernement fédéral supporte-t-il?

**M. Saumier:** Cela est décrit en détail dans l'accord ARDA, mais je puis vous dire que, dans les grandes lignes, il s'agit d'environ 50 p. 100.

**M. Sulatycky:** Avez-vous eu connaissance de cas où un retard dans l'application d'un projet ARDA a été attribué au gouvernement fédéral par les

employés d'ARDA au niveau provincial et, dans l'affirmative, était-ce exact ?

**M. Saumier:** Monsieur le président, j'ai devant moi la liste des différents projets ADRA qui sont actuellement en cours et je dois vous avouer qu'il me semble difficile de répondre en détail à cette question. Nous avons plusieurs milliers de projets et il m'est en fait bien difficile de dire si certaines personnes ont à certains moments prétendu que des projets avaient été retardés par le gouvernement fédéral, et si de telles affirmations étaient exactes. Si vous pouvez me citer un cas précis, cela m'aiderait beaucoup.

**M. Sulatycky:** Avez-vous été saisis de plaintes de ce genre, ou de type similaire ?

**M. Saumier:** Nous recevons des plaintes; oui, bien sûr nous recevons des plaintes.

**M. Sulatycky:** Il me semble qu'un facteur politique est inhérent ici, en ce sens que le gouvernement fédéral peut être sujet à critiques de la part d'employés des gouvernements provinciaux et c'est pour ces derniers un moyen de défense fort pratique que d'attribuer certains retards au gouvernement fédéral. Lorsqu'un projet qui paraît raisonnable aux gens d'une région ARDA (ce sont eux qui le proposent) ne plaît pas aux employés de l'échelon provincial ou au gouvernement provincial, tout ce que les employés de l'échelon provincial ont à dire est que le gouvernement fédéral n'acceptera pas la proposition. Or, je me demande dans combien de ces cas de telles insinuations ou déclarations sont exactes.

**M. Saumier:** Notre ligne de conduite générale, monsieur le président, a été d'engager des discussions avec les autorités provinciales ARDA avant qu'une proposition en bonne et due forme ne soit soumise, afin de limiter dans toute la mesure du possible, les propositions qui seront finalement rejetées par Ottawa. Et je puis dire à ce propos que la proportion de propositions soumises en bonne et due forme par les instances ARDA provinciales et rejetées par Ottawa a été extrêmement faible au cours des dernières années. Je dirai même qu'on pourrait probablement les compter sur les dix doigts de la main.

**M. Sulatycky:** N'existe-t-il pas de moyens permettant aux autorités fédérales ARDA de contrôler l'action des employés de l'échelon provincial ?

**M. Saumier:** J'ai bien peur que non, monsieur le président.

**M. Sulatycky:** Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant, monsieur le président.

**M. Smerchanski:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président. A propos de la remarque qui vient d'être faite, dans quelle mesure pouvons-nous, nous autres membres du gouvernement fédéral, faire prendre des dispositions relatives à des projets ARDA dans nos régions puisque, comme on l'a mentionné, il semblerait que si les autorités provinciales estiment qu'ARDA n'est pas requis dans une certaine zone, elles peuvent émettre une décision défavorable et dans ce cas, c'est la fin du projet ?

• 1615

Je viens du Manitoba où, le gouvernement provincial n'ayant pas les mêmes couleurs politiques que le gouvernement fédéral, il est arrivé que lorsque vous recommandez certains projets ARDA à partir de votre circonscription électorale, ils ne sont pas approuvés, après quoi l'équipe locale ou les autorités ARDA provinciales s'engagent allègrement dans une voie absolument différente. Cela me paraît être une sorte de décision absolument injuste et je pense que, chaque fois qu'un projet ARDA est souhaitable ou nécessaire, il devrait avoir priorité sur toute autre chose, que ce soit une affaire régionale, politique, religieuse ou de quelque autre type que ce soit. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose pour assujettir les autorités provinciales à une certaine forme de juridiction fédérale afin que, lorsqu'il existe un besoin véritable pour un projet ARDA, il puisse être sérieusement pris en considération. Je pense qu'au premier chef, l'idée directrice d'ARDA est d'assister les régions pauvres ou de relever le niveau des régions insuffisamment développées. Il me semble que, dans le passé, ARDA a fait l'objet de bon nombre de querelles politiques et je pense que l'on devrait faire quelque chose sur le plan fédéral pour mettre fin à tout cela et travailler sur la base des besoins et des priorités réels, plutôt qu'en fonction de considérations politiques. Je pense qu'il y a lieu de faire quelque chose dans ce domaine, monsieur le président, parce qu'ARDA ne remplit certainement pas les fonctions pour lesquelles il a été créé à l'origine. Je voudrais que le témoin nous dise quelques mots à propos de ce que l'on pourrait faire pour rendre ARDA plus efficace dans ce sens, de façon à ce que les projets puissent être réalisés dans les régions qui en ont le plus besoin.

**M. Saumier:** Je ne puis répondre directement à cette question, monsieur le président, tout au plus puis-je faire un commentaire. Dans les grandes lignes, les régions dans lesquelles fonctionnent actuellement les accords ARDA sont des régions dépendant de l'autorité provinciale. Même si le gouvernement fédéral était décidé à intervenir directement, il n'a pas les moyens de drainer les fondrières du Manitoba, par

exemple; les ministères provinciaux, qui sont pleinement compétents pour cela, s'en chargent et la théorie selon laquelle nous pourrions dans une certaine mesure nous substituer aux ministères provinciaux ou agir unilatéralement, si séduisante qu'elle puisse être en principe, n'est pas réalisable en pratique parce que le gouvernement fédéral n'est tout simplement pas équipé pour ce genre d'activité d'un bout à l'autre du pays.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président . . . .

**Le président:** Monsieur Smerchanski, vous avez demandé le droit de poser une question supplémentaire, et je ne désire pas que vous vous étendiez indéfiniment. Il me semble que l'on a répondu à votre question. Dès que nous en aurons fini avec l'ordre du jour, je vous redonnerai la parole.

**N. Smerchanski:** Je suis d'accord.

**Le président:** Je donne la parole à M. Broadbent.

**M. Broadbent:** Merci, monsieur le président. J'espère que le monceau de documents dont je me suis muni ne vous fera pas craindre que j'abuse de votre temps. Ce n'est pas le signe d'une profonde connaissance; c'est plutôt celui de mon ignorance. Je voudrais poser certaines questions et peut-être M. Saumier pourra-t-il m'éclairer.

Un certain nombre d'économistes, dont le professeur Brewis et le professeur Paquet de l'université Carleton, et le professeur Higgins de l'université de Montréal, ont critiqué le programme ADR essentiellement selon le critère de la tentative qu'il constitue de créer une industrie et des emplois dans certaines régions, en fonction d'un haut pourcentage de chômage, et sur les indications des Centres canadiens de la main-d'œuvre. Par ailleurs, nous avons des programmes fédéraux tels que FRED, qui utilise des critères de développement différents; et plus particulièrement, le concept des possibilités d'expansion d'une région. Je voudrais poser deux questions à ce propos. Premièrement, quelle est votre attitude à l'égard de la première de ces critiques s'adressant au fait que le principal critère sur lequel on se base pour s'efforcer de développer une région est le pourcentage de chômage dans la région en question? Deuxièmement, n'y a-t-il pas possibilité de conflit entre ce critère . . . .

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Il ne parle pas dans son micro, nous n'avons pas l'interprétation.

[*Traduction*]

• 1620

**M. Broadbent:** Je vous demande pardon. N'y a-t-il pas conflit entre ce critère et celui qu'utilise FRED, par exemple? Avant que vous ne répondiez, monsieur Saumier, peut-être serait-il utile que je vous cite une critique précise concernant cette région, après quoi vous pourrez en tenir compte dans votre réponse. C'est un extrait d'un rapport sur l'expansion par le professeur Brewis et le professeur Paquet, et cela concerne directement le programme ADR. Je cite:

> La rapidité avec laquelle on a procédé à la désignation des régions n'a pas laissé suffisamment de temps pour supputer à tête reposée les conséquences éventuelles des frontières envisagées, et les critiques à cet égard ne tardèrent pas à se manifester.
>
> En premier lieu, on n'a jamais eu à l'esprit l'expansion économique lorsqu'on a procédé au découpage des régions, et s'il pouvait y avoir, au point de vue administratif, un avantage évident à ce découpage, il n'était guère défendable à aucun autre point de vue si l'expansion régionable devait être considérée comme le but essentiel à atteindre. En fait, les critères choisis lors du découpage ne comprenaient aucune estimation d'expansion éventuelle. La raison semble en avoir été l'incertitude régnant à l'égard de leurs possibilités d'expansion et le désir de conserver au moins une apparence d'objectivité statistique dans le choix des régions désignées.

Et plus loin:

> L'expérience acquise dans d'autres pays démontre cependant l'insuffisance des politiques conçues pour promouvoir la naissance d'industries dans les régions qui n'offrent que des possibilités minimes d'expansion autonome. A moins qu'elle ne soit conçue comme une mesure de bienfaisance pure et simple, l'assistance gouvernementale aurait avantage à se concentrer sur les régions où les perspectives d'amélioration autonome sont encourageantes.

Les auteurs développent ensuite assez longuement ces idées. J'aimerais connaître vos commentaires à cet égard.

**M. Saumier:** Monsieur le président, permettez-moi de répondre d'abord à votre première question; c'est-à-dire, y a-t-il un conflit entre FRED et ADR. En fait, il n'y a eu rien de semblable, parce que grâce à une heureuse coïncidence (si on peut l'appeler ainsi) les programmes FRED ont tous été institués dans des régions qui avaient déjà été désignées dans le cadre d'ADR. La seule exception a été une partie du programme FRED à Interlake, qui a par la suite été désignée comme étant une région ADR. De ce point de vue particulier, il n'y a eu là absolument aucun problème. Cela n'a rien de surprenant, puisque les programmes FRED sont conçus pour des

régions où règnent des conditions sociales et économiques défavorables, de sorte que la convergence de ces deux programmes n'a rien de bien étonnant.

Pour revenir à la première question, monsieur le président, je ne sais pas dans quelle mesure je devrais me référer aux questions économiques et théoriques de base qui sont sous-jacentes aux arguments utilisés par les professeurs Brewis et Paquet, et qui me sont très familières. Je dirais plutôt ceci: si nous désirons résoudre les problèmes du chômage, on peut recourir à deux stratégies essentielles. La première consiste à amener les industries aux chômeurs, la seconde à amener les chômeurs à l'industrie. Dans le cas d'ADR, à tort ou à raison (et c'est là un sujet sur lequel on pourrait discuter bien longtemps) on a opté pour la solution consistant à s'efforcer d'amener l'industrie aux chômeurs. C'est là un problème assez complexe. Il n'est cependant pas plus complexe que de chercher à faire l'inverse. Nous avons par exemple les programmes visant la main-d'œuvre, qui sont dans une certaine mesure conçus de façon à donner aux chômeurs une formation professionnelle suffisante pour qu'ils puissent profiter des possibilités d'emplois existantes chaque fois qu'il y en aura. Nous pouvons faire comprendre que ces deux programmes concourent dans une certaine mesure à la réalisation du même but, à savoir la résorption du chômage. Un de ces programmes s'efforce d'y parvenir en stimulant l'expansion industrielle dans les régions qui connaissent un pourcentage élevé de chômage, ce qu'il fait, je suppose, en stimulant une expansion industrielle valable et viable. L'autre programme aborde la difficulté par l'autre bout en permettant aux gens d'acquérir une plus grande mobilité, ce qui, en fin de compte, leur permettra d'aller vers les endroits où existent des possibilités d'emploi.

Dans quelle mesure le programme ADR peut-il être considéré comme une réussite, c'est bien sûr, une fois encore, un point sur lequel on pourrait débattre bien longtemps. L'évaluation de ce succès dépendra jusqu'à un certain point de la théorie d'expansion économique à laquelle pense plus spécialement celui qui procède à l'évaluation. Si la théorie dont il s'inspire accorde une importance plus spéciale à l'idée du degré de croissance, il est fort probable qu'il n'aura qu'une idée assez floue du programme ADR, puisque celui-ci n'est pas basé sur cette théorie-là. Si son postulat théorique est différent, il considérera le programme ADR comme quelque chose de sensé en soi et ayant abouti à certains résultats significatifs.

• 1625

Or, il se trouve que les professeurs Brewis et Paquet sont en fait des tenants résolus de la théorie du degré de croissance et, de ce fait, il est évident qu'ils ne pouvaient que formuler de sévères reproches au programme ADR qui, comme je vous l'ai dit, a été conçu dans un contexte différent.

Je voudrais encore préciser un dernier point, monsieur le président. Je tiens à dire qu'au sein du nouveau Ministère (le ministre et M. Kent l'ont déjà mentionné), nous étudions actuellement ce problème en profondeur, dans le but de normaliser toutes ces activités et d'en arriver à la mise au point d'une politique qui, si je puis dire, sera de nature à satisfaire tout le monde, ce qui, il faut en convenir, serait une assez belle réussite.

**M. Broadbent:** Oui. Je crois que ce serait en effet une réussite considérable. Si je vous ai bien compris, monsieur Saumier, vous nous avez dit que la réévaluation à laquelle vous procédez actuellement pourrait en fait aboutir à l'abandon du haut pourcentage de chômage comme critère principal.

**M. Saumier:** C'est peut-être aller un peu trop loin. Je pense qu'il serait plus juste de dire que nous sommes en train de remettre en cause la validité de ces critères en les comparant à d'autres critères qui pourraient être utiles, et que nous cherchons les moyens de coordonner ces divers critères afin d'aboutir à une politique aussi sensée que possible.

**M. Broadbent:** Si vous me permettez de revenir à quelques-uns des termes généraux du rapport que je vous ai cité, afin que je puisse mieux comprendre, vous dites que leur critère est très nettement en faveur d'un potentiel d'expansion élevé et que, par conséquent, si un autre économiste est favorable à ce critère, il n'aura pas très bonne impression du programme ARDA. Il le pourrait, par contre, s'il avait un autre critère. Je ne suis pas un expert dans ce domaine mais, si je lis l'opinion d'un expert intelligent, je pourrais aisément me laisser convaincre. Ce à quoi je pense, c'est que vous pourriez avoir un autre critère, tout simplement celui de donner des emplois à ces gens; et, pour parler très crûment, nous pourrions jeter les yeux sur certaines parties considérables des Maritimes et dire: "Oui, les gens y ont des emplois, mais grâce à des subventions très élevées dans certaines régions. Désirons-nous perpétuer ce type de régions?" Ce pourrait être là un autre critère.

**M. Saumier:** Monsieur le président, peut-être pourrais-je donner un exemple assez simple de l'autre façon d'aborder ce problème de l'expansion économique. La théorie qu'avancent les professeurs Brewis et Paquet est que, si vous suscitez de solides points d'expansion, l'influence de ces points d'expansion se fera sentir dans tout l'arrière pays, ou dans la région environnante, dont les gens se trouveront attirés (si c'est du chômage que vous

parlez) vers ce point d'expansion. Cette façon de voir les choses constitue un argument considérable en faveur de la concentration de l'expansion industrielle dans le centre d'expansion.

Une autre théorie, aussi valable en principe, est de dire que la croissance d'un centre donné dépend de la croissance qui se remarque dans les terres intérieures, comme on les appelle, c'est-à-dire les territoires avoisinants, et par conséquent, la façon d'assurer la croissance du centre est de veiller à la mise en valeur appropriée des terres intérieures qui à leur tour stimuleront, spécialement au niveau tertiaire, le niveau des services, la croissance du centre lui-même. Je ne sais si je me suis bien fait comprendre par cet exemple.

**M. Broadbent:** Je pense que oui, mais . . .

**M. Saumier:** Si vous acceptez la deuxième théorie, vous mettez alors en jeu une façon de procéder qui ne vise pas nécessairement à canaliser toute l'aide de mise en valeur industrielle dans le centre mais dans la région entière et vous veillez à ce que votre aide favorise l'expansion qui se produira dans toute la région et établisse en fait des liens solides entres les entreprises isolées et le point central, de façon que les projets de mise en valeur, au fur et à mesure de leur développement, contribuent par la même occasion à l'expansion du point central. De cette façon, il n'est pas aussi important de concentrer toute votre aide sur la mise en valeur du point central lui-même.

• 1630

**M. Broadbent:** Pourriez-vous nous donner un exemple de cela? Par exemple, je pourrais dire qu'en encourageant la croissance en Ontario j'aide par le fait même le Québec, l'Ontario étant considéré comme terre intérieure, par rapport au Québec, mais je ne suis pas certain que les québecois soient d'accord. Vous parlez évidemment de régions plus restreintes.

**M. Saumier:** Permettez-moi de vous donner un exemple très concret. Vous avez la ville de Montréal elle-même ou l'Île de Montréal, qui n'est pas une région désignée par l'Agence de développement régional. A quelque 40 milles de Montréal se trouve Saint-Jérôme et sa région, désignée par l'Agence. Il est logique de penser que les entreprises industrielles d'envergure de la région de Saint-Jérôme stimuleront réellement la croissance dans la région plus restreinte de Montréal.

Stimuler la croissance de Montréal, voilà l'objet avoué. Vous ne devez pas nécessairement encourager les industries qui s'établissent dans l'Île de Montréal. Vous obtenez le même résultat en encourageant la création de centres dynamiques dans la région avoisinant Montréal. Ces centres dynamiques exigent des services, des services de consultation, des services d'administration, des services d'ordre financier et des services de toutes sortes qui seront par le fait même assurés à Montréal, et stimuleront la croissance de la ville de Montréal même.

**M. Broadbent:** Il me semble, d'après ce que vous dites, comme bien des problèmes de principe, qu'il s'agit ici encore d'un problème de définition. Tout dépend de l'importance de la superficie définie comme la région problème en cause, parce que votre proposition du groupe d'économistes 2 rejoint celle du groupe d'économistes 1 parce que vous concentrez vos efforts sur l'expansion d'une région quelconque.

**M. Saumier:** Oui.

**M. Broadbent:** Vous dites donc que, pour que le programme de l'ARDA soit pratique, il doit se relier, du moins selon vous, à quelque section voisine dont le critère principal est la croissance.

**M. Saumier:** J'avoue que j'adopte ici le point de vue des économistes qui estiment que le premier but d'un programme d'aide industrielle est de stimuler la croissance économique. D'aucuns diront que le but premier est de réduire le chômage et que l'autre objectif se suffit à lui-même et est distinct de l'encouragement global de la croissance économique. J'admets qu'à un moment donné, les distinctions deviennent très subtiles dans ce domaine, mais les deux objectifs de la stimulation de la croissance économique en soi et de la diminution du chômage peuvent être considérés comme deux but distincts. Vous pouvez réussir le premier sans nécessairement toucher le deuxième.

Le taux de la croissance économique peut être élevé malgré la présence du chômage, comme c'est le cas dans notre pays où depuis quelques années le taux de la croissance économique est élevé même si le chômage dans les Maritimes est demeuré relativement fort. Nous pouvons aussi faire disparaître le chômage par des subventions d'envergure sans pour cela faire monter le taux de la croissance économique.

**M. Broadbent:** Diriez-vous, monsieur Saumier, qu'aucun programme de l'ADR, en cours ou prévu, n'est pas fondé sur le concept et sur la possibilité de la croissance économique?

**M. Saumier:** Oui, cette croissance fera définitivement partie du nouveau programme du Ministère.

**M. Broadbent:** Merci. Nous laisserons cette question de côté. J'en ai une autre, qui a trait à la participation. On a critiqué au sujet de la variété des programmes fédéraux et, bien entendu, cette critique est formulée non seulement dans notre pays mais dans d'autres aussi, qu'il est difficile de faire participer les gens directement touchés par les programmes eux-mêmes.

• 1635

Ma première question porte sur un point de fait. Dans quelle mesure nos programmes ont-ils essayé d'atteindre les gens que ces programmes visent et de les encourager à y participer. Et, dans le même ordre d'idée, si la chose n'a pas encore été faite, envisage-t-on de le faire?

**M. Saumier:** Quand vous dites nos programmes, parlez-vous des programmes du gouvernement fédéral en général, ou de l'ARDA et de FRED?

**M. Broadbent:** Oui, de l'ARDA et de FRED.

**M. Saumier:** Je commencerai par le programme FRED. Si vous examinez la loi relative au programme FRED, vous constaterez que la participation des citoyens à la planification et à l'exécution de tout projet FRED est une exigence de la loi en soi. De même, la loi relative à l'ARDA renferme la même incitation, bien qu'elle ne soit pas formulée aussi rigoureusement que dans la loi relative au programme FRED.

Dans les diverses ententes FRED, dans tous les cas, nous avons essayé d'engager la population dans la préparation des plans FRED et dans leur exécution, et cela non seulement par suite des exigences de la loi, bien qu'il s'agisse d'une incitation décisive en soi, mais aussi parce que dans la pratique, vous ne pouvez changer le comportement des gens par la force. Les gens modifient leur comportement dans la mesure où ils veulent le changer et dans la mesure où ils sont conscients des réalités de leur situation. Ils analysent ces réalités et acceptent la théorie et le fait qu'ils devront eux-mêmes apporter certains changements à leur comportement ou à leurs façons de réagir à leur propre situation. Ainsi, du point de vue légal et pratique, ce genre de participation est essentiel.

En ce qui concerne la façon de déterminer les moyens d'obtenir ce genre de participation, je dirai tout d'abord que, si le problème est extrêmement complexe, en théorie et en pratique, il en est résulté que nous avons essayé dans la loi FRED et dans les divers projets FRED diverses méthodes d'intéresser la population à la préparation et à l'exécution des projets FRED. D'un côté, par exemple, nous avons le projet de Gaspé où, pendant plus de deux ans et demi, nous avons dépensé près de 2.5 millions de dollars pour l'animation sociale et où des milliers, réellement des milliers, de réunions ont été tenues entre les planificateurs et divers groupes de la population divisée en sous-régions, jusqu'à l'établissement graduel d'une structure de participation très complexe, dont la présence est reconnue comme telle dans l'accord FRED relatif à Gaspé.

D'un autre côté, nous avons le nord-est du Nouveau-Brunswick, par exemple, dans le Mactaquac, où la participation est assez peu élevée, moins générale et moins manifeste.

Notre but est essentiellement d'en arriver à déterminer la meilleure façon d'aborder le problème. Que nous réussissions à définir une méthode idéale, j'en doute fort, car le genre de participation requis et le moyen de retenir cette participation, entre autres, varient considérablement d'une région à l'autre et d'un moment à l'autre.

Dans le cas de l'ARDA, comme je l'ai mentionné en répondant à une question précédente, l'application réelle de l'accord ARDA est en fait une responsabilité provinciale, de sorte qu'il appartient réellement à chaque groupe provincial de l'ARDA de déterminer les façons d'obtenir ce genre de participation publique dans le programme de l'ARDA.

Dans un certain cas, dans une province, toutes les régions rurales de développement ont formé des comités de l'ARDA composés de citoyens de la place dont la fonction était de concevoir et de recommander aux autorités provinciales de l'ARDA certains programmes qu'eux-mêmes jugeaient nécessaires et utiles. Ces recommandations ont été étudiées par les autorités provinciales de l'ARDA et ont finalement été intégrées au programme provincial de l'ARDA.

Encore une fois, dans le cas de l'ARDA, les situations varient. L'engagement peut être réfléchi et complet, et il peut changer selon les provinces.

• 1640

**M. Broadbent:** Merci, monsieur Saumier. La question m'intéresse et, d'après ce que vous dites, le gouvernement semble prendre en considération l'engagement des intéressés. Je me fondais, dans ma question, sur le rapport du Conseil canadien du développement rural, publié cette année. Vous connaissez sans doute ce rapport dont l'une des critiques porte sur la négligence à engager les gens de la place.

**Le président:** Monsieur Cyr.

[*Texte*]

**M. Cyr:** Monsieur le président, ma question est d'actualité parce qu'elle concerne la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et elle porte sur les cours de préemploi ou de recyclage.

Il y a des cours de préemploi et de recyclage qui se donnent présentement dans différentes parties du Canada conformément au chapitre 94, de la Loi concernant la formation professionnelle des adultes, sanctionnée le 8 mai 1967. Et, tout dernièrement, le président du Conseil régional du développement de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Jourdain, a déclaré que le CRD n'avait jamais été consulté sur les cours de recyclage et de préemploi dans la région du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine. Il référait à l'article 61 de cette entente fédérale-provinciale, qui se lit comme il suit:

> Le Canada et le Québec accroîtront leurs efforts actuels en ce qui concerne le placement, la formation professionnelle, les allocations de subsistance, les cours de rattrapage pour adultes et les subventions de mobilité.

Et, dans la section administration, sans doute le savez-vous, il y a un coordinateur du plan, (la conférence administrative) et le gouvernement fédéral a en place un administrateur du plan. Si le président du Conseil régional du développement de la Gaspésie blâme les autorités, (je ne sais pas lesquelles,) à l'effet que le CRD n'a pas été informé de ces cours, il l'a été d'une façon générale par la lecture du texte de la Loi, mais non de tous les détails.

Il semble, de plus, que les animateurs du programme, qui sont dans la région, (ce qui ne veut pas dire que ce sont des fonctionnaires provinciaux, puisque vous avez mentionné tout à l'heure qu'une partie de l'administration de l'ARDA relève des provinces), blâment le gouvernement fédéral d'avoir réduit les budgets affectés aux cours de recyclage et de main-d'œuvre en Gaspésie.

Maintenant, j'aimerais, monsieur Saumier, que vous nous disiez, à qui il appartient de déterminer la catégorie des cours et le nombre de places dans chacune des régions de chaque province, et si la région pilote de la Gaspésie doit être favorisée. (Je ne veux pas dire par là qu'elle le serait au détriment des autres régions, mais le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dit dernièrement qu'au cours des cinq prochaines années, 89 millions de dollars seront dépensés pour les cours de recyclage en Gaspésie, dans le Bas du fleuve et aux Îles-de-la-Madeleine.)

Auriez-vous l'amabilité de dire à ce Comité comment fonctionne cette entente relativement aux cours de recyclage ou de formation professionnelle des adultes ? S'il y a une responsabilité, de qui découle-t-elle ?

• 1645

**M. Saumier:** La question est assez complexe, parce que l'entente sur la Gaspésie est, elle-même, complexe. Je vais essayer d'être bref et, j'espère, pas trop obscur, et M. Cyr pourra m'interrompre si, à un moment donné, il estime que ma réponse n'est pas suffisamment claire.

Disons d'abord que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, que je désignerai simplement sous le nom de Gaspésie, ne forment pas ce qu'on pourrait appeler une région entièrement autonome. Du point de vue du Québec, c'est une région, du point de vue du gouvernement fédéral, ce n'en est pas une au même sens qu'elle l'est pour le Québec.

Si vous regardez la Gaspésie sur une carte, c'est une partie relativement petite du pays, et l'administration fédérale n'est pas décentralisée au point de reconnaître la Gaspésie comme étant une entité administrative autonome à tous les points de vue.

Ceci veut dire que, lorsqu'il s'agit de préparer la tranche gaspésienne de programmes fédéraux qui sont d'envergure nationale, tels que les programmes de la main-dœuvre, nous nous heurtons à des difficultés qui sont nécessairement considérables, même si elles ne sont pas insolubles.

Prenons le cas particulier de la main-d'œuvre, le mécanisme qui est en place est un mécanisme fédéral-provincial qui réunit les porte-parole du gouvernement provincial qui sont, si je ne me trompe, le ministère de l'Éducation, et les porte-parole du ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui s'entendent entre eux, à chaque année, sur la composition des cours qui seront offerts à la population du Québec par le gouvernement provincial. Ce dernier, offre des cours, engage des professeurs, sauf dans certains cas particuliers, et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre achète ces cours du gouvernement provincial. Le mécanisme veut que le ministère fédéral de la Main-d'œuvre achète du gouvernement provincial un nombre de cours, bien précis, dispensés dans des localités spécifiées.

Alors, à ce moment-là, le problème se pose de savoir quelle sera, à l'intérieur de l'allocation québé-

coise du budget dont dispose le ministère fédéral de la Main-d'œuvre, la partie consacrée à la Gaspésie et celle consacrée au reste de la province.

Cette décision est du ressort provincial, puisque c'est à partir des allocations, dont dispose le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et d'Immigration pour le Québec, qu'il appartient à ce dernier, de décider: "nous voulons offrir telles sortes de cours à tant de personnes en Gaspésie, telles sortes de cours à tant de personnes au Lac-Saint-Jean, telles sortes de cours à tant de personnes en Abitibi, et ainsi de suite, pour toutes les différentes régions du Québec."

Il s'agit là, je le répète, d'un mécanisme, d'une procédure qui se répète d'année en année. Il faut donc maintenant introduire à l'intérieur de cette procédure, déjà complexe en elle-même, une considération particulière pour la Gaspésie. La marche à suivre dans ce cas particulier est présentement mise au point et vous pouvez facilement vous imaginer les difficultés qu'elle suscite, aussi bien du point de vue du gouvernement fédéral que du point de vue du gouvernement provincial, parce qu'elle implique la détermination de la priorité qu'il faut attacher à la Gaspésie vis-à-vis le reste du Québec.

Tout le monde est d'accord sur le fait que la Gaspésie doit avoir une certaine priorité et cet accord s'est reflété précisément dans la signature de l'entente FRED sur la Gaspésie. Mais la nature exacte de cette priorité et ses implications concrètes, en ce qui concerne les cours de recyclage pour l'an prochain, par exemple, restent à être déterminées dans le détail.

Nous sommes donc actuellement à mettre au point un mécanisme qui permettra au comité directeur de l'entente FRED pour la Gaspésie, formé du coordonnateur provincial du plan et de l'administrateur fédéral, d'entrer en contact avec le comité fédéral-provincial qui élabore les programmes de main-d'œuvre pour l'ensemble de la province, avant que ce comité ait élaboré, d'une façon finale, le contenu des programmes de recyclage et de main-d'œuvre pour le Québec.

A ce moment-là, le comité directeur sera en mesure de faire valoir vis-à-vis l'autre comité de la main-d'œuvre, lequel dépasse largement les frontières de la Gaspésie, les besoins de cette région, étant donné le progrès des autres programmes prévus au plan d'aménagement pour la Gaspésie. Il sera ensuite en mesure de faire rapport au comité de liaison fédéral-provincial pour le plan de la Gaspésie, un comité au sommet, formé de hauts fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux, sur le degré d'harmonisation qui existe entre les programmes de main-d'œuvre pour l'ensemble du Québec et ceux de la Gaspésie; et sur la priorité effective qui a été attachée à cette dernière à l'intérieur du programme fédéral-provincial de main-d'œuvre pour le Québec.

• 1650

J'aimerais saisir cette occasion, monsieur le président, pour attirer l'attention des membres du Comité sur le fait qu'il existe une distinction fondamentale entre l'ARDA et le FRED, pour *Fund for Rural Economic Development*. L'ARDA est un programme administré par les provinces et financé en partie par le gouvernement fédéral. Le FRED est un programme conjoint, fédéral-provincial où la responsabilité de la mise en œuvre des plans est conjointe. Ainsi, dans l'entente sur la Gaspésie, dont le premier chapitre, intitulé "l'Administration", il est clairement indiqué que l'entente n'est pas administrée uniquement par le gouvernement provincial, ni par le gouvernement fédéral, mais administrée conjointement par les deux gouvernements. Il s'agit là d'une distinction assez fondamentale et je crois, monsieur le président, qu'il est opportun que je la souligne à ce moment-ci.

**M. Cyr:** Monsieur le président, une très courte question qui va nécessiter une courte réponse. Afin de pouvoir répondre à l'affirmation que M. Claude Jourdain, président du CRD, a faite dernièrement, à l'effet que le CRD n'avait jamais été consulté sur les cours de préemploi ou de recyclage, pourriez-vous me dire si ce manque d'information est une responsabilité fédérale, c'est-à-dire de votre Ministère ou celui de la Main-d'œuvre, ou, comme vous avez dit tout à l'heure, que la responsabilité de déterminer les cours est du ressort provincial. S'il existe une telle responsabilité dans ce manque d'information dont se plaint le CRD, à qui incombe-t-elle ?

**M. Saumier:** Je dirais, monsieur le président, qu'il est difficile de blâmer l'une ou l'autre des deux parties. Il y a d'abord le problème de la structure, du mécanisme qui est en train de se créer entre le comité directeur du plan et le comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre. Aussi longtemps que ce mécanisme de dialogue n'est pas au point, il est évidemment impossible de permettre au CRD de dialoguer avec quelqu'un qui n'existe pas encore.

Maintenant, en ce qui concerne la relation fédérale-provinciale dans la section de la main-d'œuvre, je ne voudrais pas m'aventurer dans des domaines qui sont complexes et que je ne connais pas parfaitement, mais je crois qu'il est juste de dire que le gouvernement fédéral, le ministère de la Main-d'œuvre, ne joue pas un rôle uniquement passif. Sans doute est-il acheteur de cours, mais comme tout acheteur, il se réserve, jusqu'à un certain point, le droit de dire quelle marchandise et quels cours il va acheter. Il ne s'agit donc pas d'un cas, d'une situation où le gouvernement provincial arrive avec une série de cours, en disant au ministère fédéral de la Main-d'œuvre: "Voici les cours que nous voulons donner; c'est à prendre ou à laisser".

Il y a un dialogue à établir entre les deux pour qu'il y ait accord au sujet de, (et je reviens à ma comparaison mercantile,) la marchandise offerte par le gouvernement provincial, c'est-à-dire les cours que ce dernier est prêt à donner, et la marchandise que le ministère fédéral de la Main-d'œuvre est prêt à acheter, i.e., les cours que celui-ci estime nécessaisaires et adéquats dans un moment précis et dans des circonstances données. Alors, c'est là vraiment un domaine où il doit y avoir, pour que la machine fonctionne bien, un dialogue, une convergence, une harmonie de vues entre les deux programmes.

Je ne sais pas, monsieur le président, peut-être que M. Page, plus au courant que moi des programmes de main-d'œuvre, puisqu'il était auparavant attaché au ministère, pourrait-il apporter des précisions à ce sujet ou nous dire si c'est justement la même situation?

[*Traduction*]

• 1655

**M. Page:** Monsieur le président, je suis sûr que mon collègue, M. Saumier, a exposé très exactement les principes généraux des dialogues essentiels qui doivent avoir lieu et des décisions mentionnées au cours de la discussion, au sujet de la province de Québec en particulier. Il existe en effet un mécanisme bien pensé et efficace pour ce genre de dialogue entre les deux gouvernements.

[*Texte*]

**M. Cyr:** Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Saumier.

**Le président:** Monsieur Breau.

**M. Breau:** Merci, monsieur le président. Monsieur Saumier, à la dernière réunion du Comité, je pense, vous avez indiqué, lorsque je vous ai questionné au sujet de la participation de la population, que dans le nord du Nouveau-Brunswick, (je ne sais pas si c'était pour les deux programmes de cette province,) vous avez donné $100,000, et vous avez dit à la population de se débrouiller.

Maintenant, je suis tout à fait d'accord avec la philosophie que la population doit participer, mais n'y a-t-il aucun moyen de contrôle? Dans le cas où il devient évident, d'une façon ou d'une autre, qu'un autre moyen de participation est meilleur, ou encore que l'organisme qui a reçu l'argent ne s'en sert pas ou, contrairement, s'en sert à d'autres fins, à quel moment allez-vous dire: "Nous arrêtons là et nous le donnons à un autre", ou bien à quel moment allez-vous dire: "Nous arrêtons et nous n'en donnons à personne"?

**M. Saumier:** Il s'agit là, monsieur le président, essentiellement d'une décision qui relève du comité conjoint qui administre l'entente fédérale-provinciale FRED pour le nord-est du Nouveau-Brunswick. il lui appartient de déterminer quelle est la structure de dialogue. Il existe dans l'entente un certain montant d'argent, j'ai oublié le montant global, je crois que c'est probablement un million de dollars, si j'ai bonne mémoire, qui est disponible pour aider à ces structures de participation. Actuellement, les organismes qui ont été retenus sont le CRAN et le NRDC, avec qui nous avons des relations très suivies, et il nous semble qu'ils remplissent cette fonction d'une façon efficace, dans les circonstances.

Maintenant, si le comité conjoint, juge que ces organismes ont cessé de remplir un rôle valable, il lui appartient alors de les informer à cet effet et de leur faire savoir que désormais les subventions sont discontinuées ou réduites.

C'est là un domaine où il nous faut agir avec une très grande prudence afin d'éviter même l'apparence de vouloir dicter à la population comment elle doit s'organiser et comment les organismes qu'elle se donne doivent agir. Et c'est pour cette raison que les subventions qui sont accordées à ces deux organismes le sont sans condition.

**M. Breau:** Monsieur le président, une autre question. Vous avez mentionné le NRDC et le CRAN. Comment pouvez-vous concevoir, maintenant, je ne sais pas si vous êtes responsable, je ne sais pas si vous faites partie de ce comité-là.

**M. Saumier:** Oui, j'en suis le co-président, monsieur.

**M. Breau:** Comment pouvez-vous concevoir que, au point de vue aménagement, au point de vue développement économique, que c'est nécessaire d'avoir une division du point de vue ethnique parce que NRDC représente les Anglais et CRAN représente les Français, cela ne représente pas la région. Celle-ci n'est pas divisée, mais il peut y svoir un Anglais à Bathurst et un à Tabusintac, il peut y avoir un Français à Tracadie et un à Barrisford ou à Campbellton. Comment justifiez-vous qu'on puisse avoir des divisions au point de vue ethnique? Quelle différence entre un Anglais de Shepody, ou un Français?

• 1700

**M. Saumier:** Monsieur le président, je ne les justifie pas, je constate tout simplement le fait qu'il existe deux organismes, dont l'un se dit représentatif de la population francophone et l'autre, de la population anglophone et que, théoriquement du moins, ces deux organismes travaillant ensemble, peuvent se dire représentatifs de l'ensemble de la région. Je n'ai pas moi-même à me prononcer sur l'opportunité d'avoir deux organismes ou un seul. Les membres du NRDC et du CRAN sont conscients du problème, les deux comités exécutifs, m'assure-t-on, ont des relations étroites et travaillent, en fait, en collaboration intime les uns avec les autres.

**M. Breau:** Avec toute la collaboration qui peut exister, il y a certainement une duplication de dépenses et d'efforts.

**M. Saumier:** C'est tout à fait possible.

**M. Breau:** Alors, qu'est-ce qui arrive maintenant ? J'ai dit, est-ce que *vous* justifiez, je voulais dire le comité, pas vous personnellement, mais celui-ci, par le fait même qu'il ne leur enjoint pas de se fusionner, j'imagine qu'il justifie les deux, alors, qu'arrive-t-il ? Il a déjà été fait allusion au fait que les Indiens de Burnt Church, qui font partie de la région pilote, pourraient décider d'avoir eux aussi leur propre conseil; peu de temps après quelqu'un d'autre, les Anglais, par exemple, manifestent le désir d'avoir le leur, ne pensez-vous pas que tout cela va devenir de plus en plus compliqué ?

**M. Saumier:** Monsieur le président, comme on dit en anglais:

[*Texte*]

"nous traverserons le pont lorsque nous y serons rendus".

[*Traduction*]

Le problème des Structures de participation est, comme je l'ai déjà indiqué, extrêmement complexe et je ne pense pas qu'il appartienne au comité de décider, à partir de sa sagesse supérieure, la manière dont les gens doivent s'organiser. En définitive, si ceci est mal fait, la population de ce territoire est la première à en subir le contrecoup, à en souffrir et, à ce moment-là, notre attitude est d'accepter l'organisation qu'elle se donne, d'essayer de donner à cette dernière des moyens relativement adéquats de fonctionnement dans la limite des contraintes budgétaires qui sont prévues à l'entente et d'espérer que, dans la mesure où il existe une conscience collective des problèmes au niveau de la région, que cette conscience-là finira par s'incarner dans un organisme unique.

Maintenant, le moment où cet organisme unique, s'il est désirable, devient possible, il n'appartient pas à des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux, de le déterminer; il appartient essentiellement à la population elle-même de décider du moment où cette fusion, si elle est jugée nécessaire, sera faite. Lorsqu'elle le sera, nous l'accepterons, tout comme nous acceptons la dichotomie actuelle.

**M. Breau:** Oui, mais je pense que nous patinons sur de la glace fine. Lorsque nous parlons de la population, nous disons NRDC, ou CRAN, mais il n'y a aucune preuve que l'un des deux représente vraiment l'opinion de la population. Vous n'avez aucune preuve, et je n'en ai pas non plus. Mais le fait est que le gouvernement fédéral paie un certain montant d'argent pour la participation de la population.

Le fait est aussi, qu'il y a une division ethnique, les Anglais sont là, les Français sont là. A mon avis, ce n'est pas nécessaire. Je pense que c'est une duplication d'efforts et je me demande ce qui justifie le comité d'avoir accepté cela, car c'est un fait que le comité donne de l'argent aux deux.

Je pense, donc, que ce serait plus efficace de n'en avoir qu'un, parce qu'au point de vue développement, il n'y a pas de question de duplication ici, il n'est pas question d'autre chose non plus, que ce soit des Anglais ou des Français, le problème est le même. Si la région était divisée, alors, je pourrais peut-être accepter ce fait.

Je voudrais savoir si le comité conjoint a une opinion quelconque à ce sujet, le fait qu'il y en ait deux leur est-il indifférent ? Ne croit-il pas qu'il serait préférable de n'en avoir qu'un seul ? C'est ce que je veux savoir, car effectivement, il a accepté qu'il y en ait deux.

• 1705

**M. Saumier:** Ce qui préoccupe le comité conjoint, monsieur le président, n'est pas la question abstraite de savoir s'il doit y avoir une ou deux organisations. Ce qui le préoccupe, c'est qu'il existe des moyens de communication entre les administrateurs et la population. Comme je l'ai déjà indiqué, nous estimons qu'il appartient à la population elle-même de déterminer quels moyens de dialogue elle va se donner.

On peut, dès lors, se demander si, effectivement, les deux organismes en cause sont représentatifs. Le problème de la représentativité est en lui-même extrêmement complexe, ceci voudrait-il dire, alors, qu'il faudrait avoir une sorte d'élection générale à travers la région pour déterminer quels en sont les représentants ou, par contre, ne pourrait-on pas considérer que les corps existants, les municipalités, les corps intermédiaires, tels les Chambres de commerce, représentent déjà la population, et qu'il suffirait de leur demander de déléguer certains de leurs membres à l'un ou l'autre de ces organismes. Effectivement, c'est la formule qui a été retenue par le CRAN et par le NRDC.

Le conseil général du CRAN est formé de représentants des municipalités, des corps intermédiaires, des syndicats, des associations diverses qui existent dans la région. Ce groupe se dit représentatif.

Nous n'avons pas eu jusqu'ici de représentation de groupes alternatifs, si vous voulez, qui se présenteraient au comité conjoint et qui diraient: Nous nous estimons plus représentatifs que tel organisme. Si un jour de telles représentations sont faites, elles seront étudiées et, à ce moment-là, nous verrons

exactement quels sont les arguments amenés pour ou contre et d'un point de vue administratif, nous aurons à décider lequel des organismes est effectivement l'organisme retenu pour la consultation de la population.

Maintenant, vous comprendrez, monsieur le président, qu'il n'appartient pas aux fonctionnaires de circuler à travers la région et de susciter un mouvement d'intégration des organismes. Il y a d'autres personnes, dont certaines ne se trouvent peut-être pas loin d'ici, qui pourraient se préoccuper de ce genre de problème.

**M. Breau:** Non, je n'ai pas dit cela monsieur le président. J'ai simplement demandé au début qui décidait qui allait recevoir les $100,000 ou le million de dollars. Vous avez dit que c'était le comité conjoint. Mais je n'ai pas dit qu'il vous appartenait d'aller dicter à la population quoi faire. J'ai questionné relativement au fait que le comité conjoint autorisait un budget pour deux associations.

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Je pourrais peut-être donner à M. Saumier un moment de répit en posant quelques questions à M. Page.

Pour commencer, pourriez-vous me dire, monsieur Page, où les régions *NewStart* existent et sur quoi on s'est fondé pour les choisir. Sauf erreur, ce programme est déjà en œuvre mais dans des régions très limitées et choisies.

**M. G. Page (Chef de la Direction des projets expérimentaux, ministères des Forêts et du Développement rural):** Oui, monsieur le président. Voici les quatre régions où fonctionnent des entreprises *NewStart*; dans le comté de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, le siège central est dans la ville de Yarmouth; dans le comté de Kings, dans l'Île du Prince-Édouard, le siège social est à Montague; dans la cité de Prince Albert, le siège social se trouve évidemment dans cette même ville; et dans une assez vaste région du nord-est de l'Alberta, le siège social se trouve au Lac-la-Biche. Je vais maintenant vous dire comment on a procédé au choix. Cette sélection a été rendue obligatoire par le Cabinet qui a décidé que le programme serait mis en œuvre, que ces régions devraient être relativement peu étendues, du point de vue de la population, le maximum dans une région étant d'environ 25,000 personnes, afin d'avoir ainsi un échantillon facile à suivre du point de vue expérimental. Les régions choisies doivent se situer dans des régions désignées par le ministère de l'Industrie. Elles répondent au critère auquel on a fait allusion plus tôt. De façon plus particulière, et en ce qui concerne les provinces dans lesquelles ces régions se trouvent, on a choisi les endroits après discussion avec les provinces, qui ont ensuite formulé une proposition, reprise par les représentants de notre ministre avant de devenir proposition officielle des provinces. On tient compte de deux facteurs, en sus des deux grands facteurs que je viens de mentionner. La région fait-elle face au genre de problèmes dont la solution peut revêtir une grande valeur, appliquée à une plus grande région? Les résultats peuvent-ils s'appliquer de façon générale aux problèmes de la province? Et le groupe total affronte-t-il une série de problèmes? Par exemple, les recherches en souffriraient si on choisissait des problèmes qui comportent des paramètres relativement identiques en ce qui concerne le problème et la solution possible. Voici quelques autres points à retenir. Le programme sera-t-il plus efficace si la région choisie pour l'établissement d'une entreprise *NewStart* compte relativement peu d'autres programmes d'action, plutôt que de programmes expérimentaux, qui rendraient presque impossible de découvrir si le programme *NewStart* a en soi apporté un changement? Voilà le genre de questions que l'on examine.

• 1710

**M. MacDonald (Egmont):** En choisissant les endroits en cause, avez-vous omis le comté de Kent? Il me semble qu'on a proposé il y a quelque temps de lancer un programme *NewStart* dans le comté de Kent.

**M. Page:** Oui, c'est juste. Un accord a été signé par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui représentait le ministre de l'Éducation, et par mon ministre, il y a environ un mois, et en vertu de cet accord, une entreprise *NewStart* doit entrer en fonction dans le comté de Kent.

**M. MacDonald (Egmont):** Les autres fonctionnent déjà?

**M. Page:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Et elles fonctionnent depuis un an ou plus?

**M. Page:** Ces quatre programmes ont été institués vers la fin de l'été 1967. Au cours des mois suivants, on a recruté un personnel réduit chargé de préparer l'inauguration du programme expérimental et, au cours des autres mois qui ont suivi, ces personnes ont cherché à découvrir du mieux qu'elles pouvaient

et déterminer quel était le véritable problème, et cela par un certain nombre de moyens techniques, et ces quatre programmes entrent maintenant dans la phase des opérations. La planification initiale est terminée, ainsi que le travail d'exploitation qui précède tout véritable programme expérimental, et tous quatre sont maintenant passés au stade de l'expérimentation. Les programmes expérimentaux n'impliquent pas un grand nombre de personnes. Compte tenu de la population d'environ 11,000 dans la région du Lac-la-Biche, par exemple, il y en a peut-être 7,000 ou 8,000 qui sont désavantagés au sens de n'importe quelle définition acceptée. Des centaines, plutôt que des milliers, seront touchés. Le chiffre est également vrai de chaque projet du programme.

**M. MacDonald (Egmont):** Qu'apporte la formation en société? Je crois que dans chaque cas, on a formé une société en vertu d'une charte provinciale.

**M. Page:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Qu'est-ce que cela apporte?

**M. Page:** Pour organiser ce mode nouveau et unique de collaboration fédérale-provinciale, il y avait en théorie plusieurs moyens de grouper des hommes et des femmes pour diriger un programme visant toute la population ou une partie de la population d'une province. On aurait pu former une société de la Couronne et, avec l'assentiment de la province, l'y établir. C'est un moyen un peu rigide qui, en outre, exige la gestion du gouvernement fédéral dans un domaine où les prérogatives provinciales sont importantes et variées. On aurait pu faire exactement le contraire et, avec un énoncé des objectifs, remettre l'argent à la province pour qu'elle s'en occupe. La situation serait complètement renversée.

• 1715

Pour arriver à ce qui constitue, je me réjouis de le constater, une véritable association dans ce programme extrêmement important, le ministre provincial compétent et mon ministre fédéral sont deux des requérants qui demandent une charte provinciale pour une société sans but lucratif destinée à diriger le programme.

Il résulte donc non seulement une participation entière des deux gouvernements au soutien moral, intellectuel et autre du programme, mais aussi une société très souple et parfaitement libre des contraintes et des pressions de l'État. Ce n'est plus l'édifice rigide qui est normal dans une administration d'État ou autre.

**M. MacDonald: (Egmont):** Est-ce qu'une des raisons de l'établissement de normes différentes a trait à l'embauchage? Comment se fait l'embauchage en vertu de ces nouvelles sociétés?

**M. Page:** D'abord, l'embauchage ne relève pas des gouvernements, à aucun des paliers. L'embauchage se fait normalement, comme dans toutes les sociétés privées, où le conseil d'administration en décide. Le conseil d'administration est nommé avec l'assentiment des deux gouvernements. Un gouvernement ne nomme pas certains membres tandis que l'autre palier en nomme d'autres, tous les membres sont nommés avec l'assentiment des deux. Le président du conseil d'administration, qui fait partie du personnel à plein temps, et responsable du fonctionnement quotidien, est nommé directeur exécutif seulement après accord des deux gouvernements.

**M. MacDonald (Egmont):** Au sein des sociétés *NewStart* actuellement à l'œuvre, avez-vous constaté une certaine inquiétude ou dissatisfaction quant aux méthodes d'embauchage employées par ces sociétés?

**M. Page:** J'ai entendu parler d'un cas ou deux ou des gens ont porté plainte, mais il a été facile d'y répondre en signalant les véritables éléments de la situation. L'un des facteurs qui influent sur le problème de l'embauchage des sociétés, c'est qu'à dessein les emplois sont situés dans des endroits éloignés et difficiles d'accès et que le personnel doit y aller vivre avec sa famille.

Un autre facteur, c'est que ces projets expérimentaux sont, de par leur nature même, de durée limitée. Les directeurs exécutifs n'ont pas le droit de signer des contrats d'emploi ou d'autres engagements financiers pour une durée de plus de trois ans, c'est précisément ce qui fait que dans certains cas, il est nécessaire d'obtenir un professionnel qui possède des qualités assez rares et lui payer un salaire qui peut superficiellement sembler disproportionné, mais qui ne l'est pas en fait.

**M. MacDonald (Egmont):** Il n'y a pas de sécurité d'emploi pour ces employés.

**M. Page:** Pas du tout. Aucune.

**M. MacDonald (Egmont):** Je vois. Je cède la parole. Je sais que mon collège M. McQuaid vient d'une région où se trouve une société *NewStart*. Il souhaite peut-être poser des questions plus précises.

**Le président:** Vos questions exigeront-elles beaucoup de temps?

**M. McQuaid:** Non, pas trop.

**Le président:** Le Comité, il me semble, a semblé désireux d'adopter le crédit n° 1 aujourd'hui pour libérer les membres. M. Smerchanski doit assister à une réunion d'Air Canada et si le Comité est d'accord, nous pourrions maintenant passer au crédit n° 1 et ensuite nous consacrer aux témoins jusqu'à la fin de leur interrogatoire. Le crédit n° 1 est-il approuvé?

Le crédit n° 1 est approuvé.

**Le président:** Je vous remercie, messieurs. Dois-je en faire rapport à la Chambre?

**M. Broadbent:** J'ai une question, monsieur le président. Si nous prenons le vote maintenant sur le crédit n° 1, les délibérations du Comité continueront-elles d'être enregistrées?

**Le président:** Oui. Nous avons simplement approuvé le crédit n° 1 et j'en ferai rapport à la Chambre.

**M. MacDonald (Egmont):** Si, comme je le suppose, c'est la dernière formalité du Comité au sujet de ces crédits, je me demande si je pourrais soulever deux ou trois questions importantes pour l'avenir du Comité, vous les soumettre pour qu'on en discute peut-être plus tard.

• 1720

Je crois qu'il importe de réunir le Comité dès le début de l'an prochain. Puisque les crédits retarderont peut-être, pourrions-nous demander d'être saisis du rapport du Ministère, ou des rapports de différends organismes du Ministère pour que nous puissions poursuivre nos travaux dès le début de l'année.

Il y a deux secteurs auxquels nous pourrions nous consacrer avant même qu'une décision définitive soit prise sur la mesure législative.

**Le président:** Je crois, monsieur MacDonald, que c'est ce que nous avons tous pensé pendant nos délibérations; pour ma part, et sans doute, pour M. Broadbent du Nouveau Parti Démocratique, et maintenant pour vous aussi, évidemment, nous sommes très désireux de nous réunir et de tracer notre programme pour nous remettre au travail dès la rentrée au mois de janvier.

**M. MacDonald (Egmont):** Nous pourrions donc dans notre rapport simplement manifester le désir que la Chambre nous renvoie le rapport du Ministère au début de la session, en janvier. Je crois que nous pourrions incorporer au rapport quelque chose dans ce sens. Je sais que d'autres Comités l'ont fait pour manifester leur désir de se réunir au plus tôt.

**Le président:** Précisons. Si le nouveau Ministère est approuvé à ce moment-là, c'est parfait. Autrement, vous voulez parler du ministère des Forêts . . . .

**M. MacDonald (Egmont):** Le ministère des Forêts et du Développement rural, qui est, je suppose, le Ministère dont nous sommes actuellement saisis.

**Le président:** Tentons de l'obtenir. Si c'est possible, nous l'aurons. Je ne crois pas qu'il y ait d'empêchements, mais je manque d'expérience et si ce n'est pas possible, je ne voudrais pas être accusé de manquequement à ma parole.

**M. MacDonald (Egmont):** Non, non. C'est simplement une question de procédure et de savoir si nous en parlerons dans notre rapport.

**M. Honey:** A ce propos, monsieur le président, si nous disions par exemple que le "Comité des Forêts et du Développement rural, ou son successeur" je crois que cela suffirait.

Monsieur le président, pendant que nous sommes en nombre, il y a un autre point que j'aimerais soulever très brièvement. Vous vous souvenez que M. Cyr avait été nommé vice-président du Comité et qu'à cause de son absence inévitable, un jour, et pour des raisons de quorum, il a été remplacé, au Comité. Si je comprends bien la loi, il n'est donc plus vice-président. Je crois que notre Comité pour présenter son rapport final devrait de nouveau confier la vice-présidence à monsieur Cyr et si c'est conforme au Règlement, monsieur le président, je propose que M. Cyr soit nommé vice-président du Comité.

**Des voix:** D'accord.

La motion est adoptée.

**Le président:** Dois-je faire rapport des crédits à la Chambre avec votre ajouté, monsieur MacDonald?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Je vous remercie, messieurs, et j'espère que vous réussirez aussi bien à Air Canada, monsieur Smerchanski.

**M. McQuaid:** Avant de partir, M. Smerchanski a une question, je crois, et il est pressé.

**M. Smerchanski:** Il y a deux points que j'aimerais éclaircir. En vertu du programme FRED actuel, les centres urbains peuvent-ils recevoir une partie des fonds disponibles pour leur permettre d'agir sur la région environnante, comme vous l'avez indiqué à l'origine?

**M. Saumier:** Oui, certainement, monsieur le président. Dans les centres urbains situés dans le secteur du FRED, nous en tenons compte.

**M. Smerchanski:** Autrement dit, si ces centres urbains construisent des aqueducs ou des égouts, il y a des fonds disponibles?

**M. Saumier:** Chaque cas est différent, mais il y a des fonds pour certains cas et, en général, ces problèmes ont été prévus.

**M. Smerchanski:** Ai-je raison de croire qu'un comité fédéral-provincial revoit tous les projets de l'ARDA aussi bien que du FRED?

**M. Saumier:** Monsieur le président, l'ARDA et le FRED sont deux choses bien différentes. Pour ce qui est du FRED, il y a un comité fédéral-provincial qui examine tous les projets FRED et qui se réunit deux fois par année pour chaque plan de FRED. Pour ce qui est de l'ARDA, dans la plupart des provinces, il y a un comité fédéral-provincial de l'ARDA qui se réunit une fois ou deux par année pour examiner un certain nombre de projets ARDA mais du point de vue strictement administratif, la plupart des projets ARDA sont dirigés sans être soumis à un comité conjoint fédéral-provincial.

• 1725

**M. Smerchanski:** Je vous remercie beaucoup.

**M. McQuaid:** Monsieur Page, vous avez parlé du programme *NewStart* comme d'un programme d'action et je crois que vous avez dit qu'il entrait maintenant en vigueur. L'été dernier, dans la région de Kings, vous aviez presqu'une armée de jeunes hommes et de jeunes filles qui circulaient en interrogeant tous les gens âgés de plus de sept ans, je crois, et, à mon sens au moins, dans bien des cas, les questions étaient idiotes.

Dans certains cas, les gens ont refusé de répondre et ont écarté vos enquêteurs. J'aimerais savoir ce que vous faites de cette énorme quantité de données que vous avez recueillies, qu'est-ce que vous entendez en faire quand ce *NewStart* entrera vraiment en vigueur. Autrement dit, verra-t-on les résultats des dépenses que vous avez faites, l'été dernier au moins dans la région de Kings?

**M. Page:** C'est vrai qu'il faut beaucoup de renseignements sur tout adulte avant de pouvoir élaborer intelligemment un programme pour aider son épanouissement ou, encore, pour remédier aux faiblesses qui le privent d'un emploi stable et rémunérateur.

Je ne suis pas au courant d'une armée d'interviewers; il y en a un petit nombre qui ont interrogé les adultes dans cette région. Il se peut qu'une personne interrogée, surtout une personne désavantagée, ignorante de l'utilité des renseignements, n'ait pas compris et se soit offusquée des questions ou de la manière de les poser.

Je sais que le directeur exécutif et le personnel de la société *NewStart* de l'Île du Prince-Édouard n'ont pas ménagé leurs efforts pour donner la meilleure formation possible aux employés locaux recrutés pour cet interrogatoire. Je sais aussi que certains adultes n'ont pas parfaitement compris, ici et là, l'utilité de cette initiative.

Qu'adviendra-t-il de cette quantité de données? C'est vrai qu'il y en a beaucoup, monsieur le président. Il y en a aussi beaucoup sur les autres aspects de la situation dans cette circonscription, sur l'avenir économique qu'offre le comté et même la province aux désavantagés qui, si on pouvait les inspirer et les former, pourraient saisir les occasions et atteindre une façon de vivre, un niveau de revenu et d'emploi beaucoup plus satisfaisants et sûrement de beaucoup supérieurs à la vie qu'ils mènent actuellement.

Quant à savoir quand nous commencerons à fonctionner, le programme fonctionne déjà dans le comté de Kings. Un certain nombre d'adultes reçoivent des conseils, d'autres de la formation. Le domaine de l'aide accordé aux adultes est certainement varié.

Les insuffisances ou lacunes d'un adulte peuvent découler du très simple inconvénient de ne pas savoir exactement quoi faire dans sa situation. Les renseignements dont il ignore l'existence, et qu'une très simple initiative de sa part saurait obtenir, peuvent aider à améliorer son niveau de vie.

• 1730

Parmi ces désavantages, on peut citer le cas de ceux qui sont propres à la personne qui souffre de lacunes dans presque tous les aspects de sa vie sociale et personnelle. Son éducation a pu manquer d'éléments essentiels ou ses insuffisances très réelles peuvent se manifester dans son inaptitude à se familiariser avec le milieu où s'exerce son activité ou avec les exigences de son travail.

Il peut souffrir de lacunes qui tendent littéralement à le faire rejeter, lui et sa famille, de tous les niveaux de la collectivité. Ses insuffisances peuvent aussi être motivées par une mentalité qui lui nuit beaucoup plus que les lacunes de sa formation ou de son éducation. Peut-être n'éprouvera-t-il même aucun désir de faire quoi que ce soit pour améliorer sa situation.

**M. McQuaid:** Comment procédez-vous en l'occurrence, monsieur Page? Nous savons qu'il y a là quelques lacunes que vous avez énumérées, mais vous avez totalement évité de répondre à la question que je vous ai posée. Ma première question portait sur ce que vous faites de l'énorme quantité de renseignements que vous devez avoir recueillis, et mon autre question portait sur les initiatives que vous prenez pour corriger la situation.

Vous dites que vous formez des gens. Combien d'entre eux êtes-vous en train de former actuellement dans le comté de King?

**M. Page:** Le comté de King compte probablement en ce moment 88 adultes prenant part à quelque phase du programme.

**M. McQuaid:** Quels genres de programmes?

**M. Page:** Ce sont des programmes d'expérimentation auxquels ces gens prennent part, et je vais justement vous parler des plans de cette société en particulier.

Un des premiers programmes consiste à élaborer la motivation de la réussite—ce genre d'initiative que doit prendre un homme ou une femme pour faire les premiers pas dans un programme d'amélioration de soi-même, ainsi que la poursuite de cette réalisation. Ce genre de programme exige une intervention très intense de la part des conseillers.

**M. McQuaid:** Monsieur Page, avant que vous dépassiez mes propos, me diriez-vous tout simplement ce que vous faites d'une façon concrète dans le domaine de la motivation de la réussite?

**M. Page:** Personnellement, monsieur, je ne fais rien. La *Prince Edward Island NewStart Corporation* a un personnel spécialisé qui s'occupe de collaborer avec des membres choisis parmi la population désavantagée, dans le but, d'une part, de les aider à se rendre compte de leur propre situation et, d'autre part, de leur montrer comment ils peuvent l'améliorer en prenant certaines initiatives en vue d'atteindre à un meilleur niveau de vie.

**M. McQuaid:** Avez-vous quelque idée de ce qu'accomplit en réalité le *NewStart* dans l'Île du Prince-Édouard? Cet organisme relève-t-il de vous?

**M. Page:** Oh oui. Je reçois ses rapports.

**M. McQuaid:** Que fait-il exactement en l'occurrence, monsieur Page?

**M. Page:** Monsieur le président, je viens de dire qu'il a un personnel spécialisé dans le domaine de la motivation et de la consultation et qui travaille avec des particuliers choisis dans le but d'élaborer une motivation de réussite.

**M. MacDonald (Egmont):** Donnez-nous un exemple. C'est ce que nous cherchons à savoir. Les termes sont éloquents, mais ils nous éclairent peu sur ce que ce programme particulier du *NewStart* accomplit exactement.

**M. McQuaid:** Nous aimerions connaître exactement, monsieur Page, quelles sont les réalisations concrètes qui s'effectuent dans le comté de King en vue de remédier à ces nombreux désavantages que vous avez mentionnés tout à l'heure. Nous savons qu'ils existent et nous voulons y porter remède. Je croyais que le *NewStart* y parviendrait peut-être, mais je suis fort déçu.

**M. Page:** Monsieur le président, sauf votre respect, le *NewStart* n'a pas eu le temps de désillusionner qui que ce soit. Je le répète, ce programme est en pleine expansion et n'applique que la première série de ses programmes d'expérimentation, monsieur.

**M. Broadbent:** Quel rôle joue-t-il à l'égard des Indiens, monsieur le président?

**M. Page:** Par exemple, quelques-uns suivent des cours intensifs d'orientation donnés par un personnel spécialisé, dans le but de les inciter à faire les premiers pas dans un programme précis qui leur permettra d'acquérir les aptitudes et les attitudes qui leur manquent actuellement.

Un autre projet consiste à expérimenter les moyens de mettre en œuvre des éléments d'éducation des adultes dans le but de combler les lacunes existant dans leurs moyens de communication et dans leur formation en mathématiques; ces gens, pour réussir dans un domaine quelconque, doivent acquérir des connaissances pratiques leur permettant d'accéder à un emploi profitable sur le marché du travail.

• 1735

**M. Broadbent:** Monsieur le président, pour revenir à ma première question, que fait-on réellement? A quelles techniques a-t-on recours? Ces gens prennent-ils part à des séances de thérapie collective, ou ne rencontrent-ils les conseillers qu'à raison de deux heures par jour? Que fait-on réellement à l'égard de ces gens?

**M. Page:** L'éventail des approches expérimentales est étendu, monsieur le président. On utilise très peu ce qu'on appelle les groupes de thérapie.

**M. MacDonald (Egmont):** Il en existe toutefois quelques-uns?

**M. Page:** Il y en a quelques-uns.

**Une voix:** Y en a-t-il vraiment?

**M. Page:** Mais il ne s'agit pas de thérapie collective; il s'agit d'une technique de motivation collective. Le mot "thérapie" sous-entend une idée de maladie, monsieur le président, et nous n'avons certainement pas adopté cette conception.

**M. McQuaid:** Comment choisissez-vous ces cobayes qui font l'objet de vos recherches?

**M. Page:** Monsieur le président, les adultes désavantagés n'ont jamais été considérés, dans notre programme, comme des cobayes. Nous avons, à mon sens, une conception plus humanitaire de nos braves amis du comté de Kent.

**M. MacDonald (Egmont):** Quel genre de conception?

**M. Page:** Nous les considérons comme des être humains. Si je puis revenir un peu en arrière, monsieur le président, quand on découvre plusieurs facettes d'une personnalité, on finit par dresser un tableau de ses caractérisiques, de ses défauts comme de ses qualités. L'intéressé peut avoir une motivation très raffinée mais manquer des aptitudes que l'on acquiert par un programme éducatif.

Une autre personne peut présenter de grandes insuffisances quant à ses attitudes, à ses motivations et à son comportement social, mais posséder de puissants traits de caractère dans d'autres domaines.

On peut ainsi obtenir une image globale d'une personne. On arrive à distinguer l'attitude qu'elle prendra à l'égard d'un emploi éventuel, ce qu'elle sera en mesure de faire pour garder un emploi et s'adapter aux circonstances qu'il comporte. D'un côté, on trouve une vue d'ensemble à laquelle correspond actuellement telle personne et, d'autre part, ce qu'il serait souhaitable qu'elle devienne. Il y a une foule de facteurs dont il faut tenir compte.

De plus, en choisissant ceux qui feront l'objet des programmes d'expérimentation, il est généralement opportun de former un groupe, disons d'une douzaine ou d'une vingtaine de personnes présentant des caractéristiques comparables—des points faibles et des aspects favorables—et de les soumettre à des programmes d'expérimentation afin de leur inspirer une motivation; ou peut-être, à l'égard d'un autre groupe manifestant des lacunes communes dans leur éducation élémentaire, de tenter quelques moyens nouveaux et différents de leur inculquer des aptitudes fondamentales; ou encore un autre groupe dont les membres soient moins dépourvus et ne requièrent vraiment que des aptitudes propres à l'emploi rémunérateur.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, je crois franchement que le témoin revient sur un sujet déjà discuté.

Ce qui m'intéresse le plus, c'est le genre de techniques que vous appliquez. Quand j'ai parlé de thérapie collective, je n'étais pas trop sérieux, mais n'utilisez-vous pas ce genre de technique d'une façon réelle pour inspirer aux gens une motivation? Vous dites que vous avez recours à une méthode analogue, mais que vous ne voulez pas la qualifier de thérapeutique. Que faites-vous d'autre?

**M. Page:** Le champ des méthodes expérimentales que nous utilisons est plutôt vaste.

Nous pourrions probablement trouver de six à huit différentes méthodes pour tenter d'enseigner, par exemple, les mathématiques élémentaires aux groupes en question. Ainsi, dans le programme du Lac-la-Biche, un pourcentage élevé de la population désavantagée présente des caractéristiques propres aux Indiens et aux Métis. On y accorde moins d'attention. Nous essayons de soumettre ces gens à des séances de vingt minutes d'enseignement.

Dans le comté de Yarmouth, on a recours à des méthodes plus élaborées sous forme de laboratoires d'enseignement où les cours sont plutôt variés. On y trouve un milieu presque entièrement réceptif dans lequel les adultes peuvent apprendre, dans une ou deux semaines, ce qu'un enfant prendrait six mois à absorber. Tout cela s'accomplit grâce à une entière collaboration dans les procédés d'enseignement.

Il existe très peu de plans d'études applicables aux genres d'aptitudes qui sont requises pour aider les adultes à s'orienter dans le labyrinthe de la société, par exemple. Ils ne savent pas comment remplir une formule de demande pour obtenir un permis de conducteur, ni une foule d'autres choses aussi élémentaires.

• 1740

Voilà le genre de méthodes utilisées réellement dans le processus d'enseignement. D'aucuns diront, par exemple: "Pourquoi apprendrais-je à lire?" et on leur montre le genre d'initiatives qu'ils doivent prendre et on leur apprend comment le faire.

Dans d'autres domaines où les gens ont une formation différente, on peut commencer à les instruire par une méthode beaucoup plus avancée.

**Le président:** Mais vous n'auriez pas à agir ainsi à l'égard des 88 personnes du comté de Kings, n'est-ce pas? Vous ne faites allusion qu'à un seul cas, ou s'agit-il du même cas existant dans l'Île du Prince-Édouard.?

**M. Page:** Je n'ai pas ici les résultats de ces enquêtes plutôt poussées des ressources humaines dans le comté de Kings, monsieur le président, mais on y trouve une forte proportion de gens qui manquent d'instruction pratique.

**M. MacDonald (Egmont):** Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur Page?

**M. Page:** Le manque d'instruction pratique signifie, en fait, l'absence de maturité suffisante pour avoir l'aptitude nécessaire à calculer et à communiquer de façon à ce qu'on pourrait appeler une disposition normale pour le travail.

**M. MacDonald (Egmont):** Une huitième année ou moins, comme critère?

**M. Page:** Monsieur le président, s'ils quittent l'école entre la 4e et la 6e année—et c'était évidemment le cas des adultes il y a quelques années—ils sont bien en retard.

Je ne dis pas cela pour offenser une certaine population du pays, mais les faits sont là: le dernier recensement général de la population du Canada révèle qu'environ 10 p. 100 des Canadiens sont partiquement illettrés, selon les définitions les plus généralement reconnues. Ce qui veut dire qu'ils abandonnent l'école après la 4e, la 5e ou 6e année, devenant ensuite un adulte bien peu préparé à faire face aux nécessités de la vie.

**Le président:** En général, monsieur Page, est-ce que ces 88 personnes ont acquis une instruction inférieure à celle de la 4e ou 6 année, et essayez-vous de les rendre à un niveau plus élevé?

**M. Page:** Pas tous, monsieur.

**Le président:** Non, mais généralement parlant? Je ne veux pas prendre des cas spéciaux. Je songe d'abord à ces 88 personnes et je tente d'obtenir des détails sur ce que vous avez à faire à leur égard. Si, comme vous dites, leur instruction s'est arrêtée à la 4e année, je peux comprendre ce problème

**M. Page:** Oui, c'est la proportion moyenne, dans ce groupe.

Il existe, dans le secteur désavantagé de notre population, un autre groupe plus nombreux que dans la classe moyenne et où l'on trouvera une maîtresse de maison qui peut être une mère abandonnée de son époux, ou divorcée ou, dans certains cas, qui n'est pas légalement mariée mais qui a quand même charge de famille.

Préparer une telle personne et l'attacher à un travail productif fait surgir un autre genre de problème. Ce n'est pas nécessairement relié au manque d'instruction. Cette dame peut avoir bien d'autres problèmes à régler avant de s'adapter à un emploi.

L'agriculture est évidemment assez importante dans le comté de l'Île du Prince-Édouard que nous étudions. Il y a un certain nombre de cultivateurs à faible revenu et désavantagés qui s'occupent des travaux fondamentaux de la ferme. Quelques-uns d'entre eux sont à toutes fins pratiques illettrés et exploitent des fermes qui ne sont pas rentables. Comment peut-on amener un tel adulte à améliorer sa situation au lieu de continuer à subsister péniblement sur sa terre? Il s'agit évidemment là d'une question qui n'est pas exclusivement reliée à celle du *NewStart,* mais personne au Canada n'a encore trouvé le moyen d'améliorer le sort du petit cultivateur. Il est de plus en plus voué à la misère. Quoi faire en l'occurrence? Je sais que d'autres gens, dans l'Île du Prince-Édouard, s'intéressent à ce genre de problème. Je sais aussi que les projets actuellement envisagés en vue du développement global de l'Île comportent de telles études. Mais c'est grâce au programme du *NewStart* qu'on peut espérer trouver des méthodes propres à aider les cultivateurs aux prises avec ce problème, afin d'améliorer leur sort.

• 1745

**M. McQuaid:** Monsieur Page, grâce au programme du *NewStart,* une école à été établie dans une des régions du comté de Kings et que je connais particulièrement bien. Cette école est fréquentée par des hommes âgés de 25 ans jusqu'à 60 ans. J'en connais parmi eux qui ont de 40 à 60 ans. On peut les considérer comme des analphabètes. Croyez-vous franchement qu'un homme dans la cinquantaine qui n'a pas évolué après ses 3 ou 4 ans de fréquentation scolaire, alors qu'il était apte à apprendre, est maintenant en mesure de s'instruire vraiment et de profiter appréciablement de ce programme? Croyez-vous réellement que vous accomplissez beaucoup en renvoyant aujourd'hui cet homme à l'école durant quelques mois au cours de l'hiver?

**M. Page:** Je crois, monsieur, que je serais de mauvaise foi en prétendant connaître un homme de n'importe quel âge comme pouvant ou ne pouvant plus apprendre. C'est là, à mon avis, un de ces do-

maines sur lesquels il est à espérer que l'expérience nous aprendra davantage. Mais j'aimerais signaler, monsieur le président, que toute personne faisant partie de ce groupe d'un cerain âge et impliqué dans ce processus combiné d'enseignement et d'étude est convaincue qu'il vaut vraiment la peine d'y participer et que le fait d'apprendre quelque chose lui sera profitable. Je ne connais pas en détail les objectifs précis du cours dont parle le préopinant, mais je suis entièrement convaincu que ces objectifs sont de nature à améliorer la situation des gens en cause.

**M. McQuaid:** Je crois, monsieur Page, que vous les payez pour aller à l'école, n'est-ce pas?

**M. Page:** Non, monsieur. Les sociétés *NewStart* ne payent pas les gens pour aller à l'école. Elles utilisent précisément le même barême d'allocations calculées sous forme de revenu de remplacement à l'intention d'un adulte accédant à la formation, aux termes du programme du Centre de la main-d'œuvre.

**M. McQuaid:** Et ce barême, sauf erreur, est plus élevé que ce que toucherait ordinairement l'intéressé s'il demeurait chez lui à retirer les prestations de l'assurance-chômage.

**M. Page:** Il peut fort bien arriver, monsieur le président, qu'un homme qui retire de faibles prestations d'assurance-chômage pourrait, en effet, si l'échelle conjointement établie par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aux termes de l'OTA était plus élevée, touche plus d'argent à titre de prestations de remplacement en participant au programme d'études qu'il ne pourrait le faire s'il était exclusivement réduit aux allocations sociales. C'est une éventualité.

**M. McQuaid:** Cet homme subit-il régulièrement des examens durant son cours? Par exemple, lui fait-on subir un examen chaque semaine ou chaque mois dans le but de constater s'il a appris quelque chose? Et s'il ne fait aucun progrès, est-il invité à se ratirer? Avez-vous quelque système de ce genre?

**M. Page:** Oui, en effet, monsieur le président, il existe un système très élaboré d'évaluation, combiné avec chacun de ces programmes, chacun de ces projets. Je partage le souci de quelques préopinants, cet après-midi, sur les chances de réussite de ce travail. Personne de bonne foi ne pourrait prédire si toutes ces expériences produiront réellement d'excellents résultats. Il est à souhaiter, monsieur, qu'un certain nombre d'entre elles y parviendront. Nous avons la preuve que les méthodes actuelles ont échoué dans au moins 20 p. 100 des cas. Notre effort consiste à tenter de faire mieux. C'est pourquoi nous accordons un soin extrême dans le choix des moyens destinés à tirer le meilleur parti possible de chacun des rouages destinés à assurer le succès de ce programme. Et je puis ajouter, monsieur, qu'à titre d'homme de science, je n'hésite pas à tirer parti des échecs aussi bien que des prétendus succès. S'il est démontré que le projet dont il a été question cet après-midi équivaut réellement à une perte de temps et d'argent dans l'application des techniques A ou B à des gens assez âgés, c'est très significatif car, actuellement, personne ne sait si vraiment c'est une perte de temps ou d'argent. Nous aimerions en avoir la preuve.

• 1750

**M. Broadbent:** Monsieur le président, avons-nous quelques rapports émanant de programmes américains de même nature? Le gouvernement fédéral des États-Unis, par exemple, a-t-il tenté quelque expérience du même genre dans la récente guerre déclarée à la pauvreté par l'administration Johnson?

**M. Page:** Monsieur le président, il me faudra peut-être deux ou trois minutes pour répondre à cette question, car la lutte contre la pauvreté a coûté des milliards de dollars et mérite qu'on y consacre plus que quelques mots.

**M. Broadbent:** Nous pourrions y consacrer un débat, mais nous ne le ferons pas.

**M. Page:** La guerre à la pauvreté a débuté par un important ensemble de programmes destinés à la population la moins favorisée des États-Unis d'Amérique et répondant à la désignation générale de guerre à la pauvreté. Nous avons constaté leurs succès ainsi que leurs échecs, et nous avons réellement beaucoup appris sur ce qu'il serait le plus pratique de réaliser du point de vue des initiatives canadiennes.

L'une des premières initiatives qui semble avoir manqué à l'expérience initiale de nos voisins a été de savoir résoudre la question suivante: vaut-il vraiment la peine de consacrer du temps et de l'argent à instruire des gens de tout âge et, le cas échéant, comment y parvenir le mieux possible. Ils ont négligé cette phase de recherches. N'étant pas attaché à cet autre gouvernement et n'en possédant donc aucune information officielle, j'ai quand même appris qu'on a dépensé des sommes considérables à établir des programmes dont les résultats auraient été bien meilleurs si l'on avait auparavant tenté des expériences dans ce domaine. Ceci dit, je sais qu'une opération a été montée, il y a quelques mois, pour jeter un coup d'oeil rétrospectif sur les

programmes, les très nombreux programmes, afin de voir ce qui avait marché et d'essayer d'évaluer avec un certain réalisme scientifique ce qui était vraiment ou apparemment la meilleure façon de traiter le problème A, B ou C.

Il y a eu certaines nouvelles tendances en matière de recherche, assez comparables à notre programme canadien, mais ils en sont aux mêmes phases initiales d'évolution de leur programme que nous-mêmes. Soyez cependant sûr, monsieur le président, que lorsqu'il y avait des leçons à prendre, nous nous sommes efforcés d'en recueillir l'enseignement et de ne pas chercher à réinventer la roue.

**M. Sulatycky:** Puis-je reprendre la parole pour une minute, monsieur le président. . .

**Le président:** Avant que vous ne le fassiez, je donne la parole à M. Gauthier qui a attendu très patiemment.

**M. Sulatycky:** Excusez-moi.

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Merci beaucoup, monsieur le président. J'aurais quelques questions à poser à M. Saumier, j'en ai même plusieurs, mais on a déjà répondu à quelques-unes. Je voudrais savoir quel est le pourcentage de la contribution fédérale aux différents projets, y compris les projets pilotes, présentement à l'étude? Et quel pourcentage est-il prévu pour la réalisation de ces projets, dans les régions désignées et autres, après étude? La loi actuelle, autorise-t-elle une contribution uniforme ou différente pour tous les projets?

**M. Saumier:** Monsieur le président, si M. Gauthier me pose sa question au sujet des projets ARDA comme tels, à ce moment-là les contributions fédérales sont décrites, sont détaillées dans l'entente fédérale ARDA, qui comprend un certain nombre de sections sur la conservation du sol, sur les projets de drainage, etc. Et dans chacune de ces sections, il y a des projets de recherches également, et le pourcentage de la contribution fédérale y est déterminé de façon très précise. Généralement ce pourcentage est d'environ 50 p. 100. quoique ça varie de 25 à 75 p. 100, mais généralement, c'est de l'ordre de 50 p. 100.

**M. Gauthier:** Est-ce possible que certaines régions, comme une région pilote ou autres, ne soient pas comprises dans ces contributions. Est-ce vous qui déterminez cela?

**M. Saumier:** Là, monsieur le président, vous faites sans doute allusion au projet FRED, comme par exemple, le plan de la Gaspésie.

• 1755

**M. Gauthier:** Oui.

**M. Saumier:** Je dirai simplement, comme je l'ai souligné il y a un instant, que dans le cas des projets ARDA, la contribution est fixée par l'entente et est invariable d'une province à une autre, puisque l'entente est uniforme avec toutes les provinces.

Dans le cas des projets FRED, tel le projet pour la Gaspésie, à ce moment-là, la loi ne prévoit pas, ne spécifie pas le montant des contributions fédérales aux différents projets. Par conséquent, le montant de la contribution fédérale aux différents projets, dans le cadre d'un plan de développement FRED, est déterminé lorsque l'entente est signée. Alors, cela peut varier d'un cas à un autre et, effectivement, il y a des variations.

**M. Gauthier:** Elle est déterminée par les deux. . .

**M. Saumier:** Elle est déterminée au moyen de discussion, par les deux gouvernements.

**M. Gauthier:** C'est très bien. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

**Le président:** Je donne la parole à M. Sulatycky.

**M. Sulatycky:** Les réponses que vous avez faites aux questions de M. Broadbent me satisfont parfaitement, mais une situation hypothétique m'est venue à l'esprit. Et je me demande, en pensant aux deux théories que vous avez discutées, comment vous feriez pour appliquer l'une ou l'autre d'entre elles à cette situation hypothétique.

Dans cette situation, nous avons une région à ressources, le point "A", et disons le point "B" qui est un centre en expansion voisin d'une extrémité de cette région à ressources, et enfin un point "C", qui n'est pas un centre en expansion mais est voisin de l'autre extrémité de cette région à ressources. Le point "B", centre en expansion, dépend d'une industrie qui utilise les ressources provenant de la région "A", et le point "B" ne se trouve pas dans une région désignée. Le point "C" se trouve dans une région désignée. Allez-vous permettre à une industrie de puiser dans les ressources de cette région "A", et priver de ce fait de ces ressources l'industrie établie au point "B" créant ainsi une situation régressive au point "B"?

**M. Saumier:** Monsieur le président, si je peux me permettre un commentaire général, l'expérience que j'ai des situations hypothétiques est que, généralement, la personne qui évoque ce genre de situation hypothétique a déjà à l'esprit une conclusion toute faite qu'elle désire dériver de son exemple.

**M. Sulatycky:** Vous avez parfaitement raison.

• 1800

**M. Saumier:** Et je dois vous avouer que l'on pourrait tirer un certain nombre de conclusions de l'exemple que vous venez de nous présenter. Pour essayer d'élucider le statut actuel de l'ARDA, je voudrais rappeler ici que ma connaissance de l'ARDA ne découle pas de ce que je suis étroitement associé à son programme, mais du simple fait que j'en suis au courant. Je ne sais pas avec certitude si une région peut être désignée parce que l'on y prévoit un chômage possible, ou si c'est exactement le contraire. Je suis presque certain qu'une région peut être désignée lorsqu'une situation d'emploi favorable y est apparente. Je ne crois pas que l'autre cas soit applicable. Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est que ce genre de problème, qui est très réel et dont je ne cherche pas à minimiser l'importance, est précisément le type d'exemple que nous examinons maintenant en passant en revue les différentes lois qui relèvent du nouveau Ministère dans l'espoir d'arriver à une situation où l'on pourra traiter de façon adéquate ce genre de situation. Vous admettez avec moi qu'il est très difficile de donner une réponse plus précise à ceci, du fait de la nature très générale de l'exemple. Un exemple général suscite une réponse générale. Si l'exemple était plus détaillé, si l'on précisait le type d'industrie, et ainsi de suite, alors peut-être serait-il possible d'être un peu plus précis.

**M. Sulatycky:** Je serai un peu plus précis. La zone "A" est une zone de ressources forestières, tandis que le centre d'expansion "B" possède maintenant trois scieries qui débitent le bois de la région "A". Au point "C", qui est une très très petite localité, et qui ne se trouve pas véritablement à l'intérieur de la même région économique que le point "B" (c'est une région désignée), une importante société de pâtes et papier désire installer un moulin de pçtes qui exploiterait les ressources de la zone "A" et qui a conclu un accord avec le gouvernement provincial compétent, à la suite de quoi les trois scieries installées au point "B" se trouveront privées d'une bonne partie de leurs ressources en bois qui vont maintenant être données au moulin de pâtes et papier établi au point "C"; or, la société de pâtes et papier en question aurait, dans des circonstances économiques normales et en l'absence du stimulant artificiel du programme ADR proprement dit, installé sa papeterie au point "B", le centre d'expansion. C'est une situation sérieuse et le critère actuel s'avère insuffisant. Tenez-vous compte de situations semblables, en vous assurant que des mesures adéquates seront prises?

**M. Saumier:** Oui, bien sûr.

**M. Sulatycky:** Je vous remercie.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais revenir un peu en arrière pour poser deux ou trois questions. Dans toute la discussion que vous avez eue précédemment, monsieur Page, il me semble que vous aviez pour seule et unique supposition, ou tout au moins cela m'a paru être votre supposition dominante, que le fond du problème, dans la situation que vous avez qualifiée de désavantagée, était l'individu. Cela signifie-t-il en effet que *NewStart* n'a pas l'autorité suffisante pour examiner l'ensemble de la situation en s'efforçant d'y subvenir? *NewStart* vise-t-il à influer sur la situation économique telle qu'elle existe là-bas? En d'autres termes, le système lui-même peut être en faute, aussi bien que l'individu. Cela relève-t-il de la compétence de *NewStart*?

**M. Page:** Non, monsieur le président, *NewStart* est par définition du gouvernement canadien chargé de la mise au point expérimentale de méthodes destinées à motiver et à préparer les personnes désavantagées à un emploi stable et rémunérateur.

Monsieur le président, le trépied classique de tout développement socio-économique est le perfectionnement de la main-d'œuvre, le capital et la technologie et le développement des ressources naturelles. Cette série de programmes expérimentaux se préoccupe du premier de ces trois membres: de quelle façon peut-on le mieux résoudre les problèmes que pose le perfectionnement de la main-d'œuvre, particulièrement en ce qui concerne la fraction désavantagée de la population?

**M. MacDonald (Egmont):** Comme vous le savez aussi bien que moi, monsieur Page, un trépied perdrait immédiatement l'équilibre si on essayait de le faire tenir sur un seul pied et ce qui me préoccupe, c'est de savoir comment un trépied pourrait être assuré de son équilibre dans le comté de Kings ou au Lac-la-Biche, ou le Comté de Yarmouth, ou le Comté de Kent, ou Prince Albert si l'on ne s'occupe pas également et efficacement des deux autres pieds du trépied.

• 1805

**M. Page:** Ce n'est pas à *NewStart* qu'incombe le développement socio-économique total de l'une quelconque de ces région, et tout porte à croire que, si personne ne s'occupait des deux autres pieds, on se heurterait à certains problèmes. Mais l'expérience que nous avons acquise jusqu'à ce jour indique que, même dans les régions que l'on considère comme désavantagées au point de vue économique, lorsqu'il y a des possibilités d'emploi la population dont le souci incombe à *NewStart* serait normalement oubliée dans cette possibilité d'expansion.

Je connais des régions où, par exemple, d'importantes fractions de la population sont désavantagées et où, parce qu'il n'existe aucun moyen d'aider ces gens à se préparer en vue d'un emploi lorsqu'il y aura un développement économique de quelque importance, la main-d'œuvre nécessaire est importée de l'extérieur et ces gens se trouvent encore plus profondément enfoncés dans leur situation de pauvreté.

Il est parfaitement exact que *NewStart* ne peut pas se contenter de fermer les yeux sur le sort des deux autres pieds du trépied. *NewStart* doit coopérer avec les employeurs pour trouver avec sagesse ce que pourraient être les possibilités d'emploi pour ces gens si on pouvait les aider, et concevoir ces programmes expérimentaux dans un esprit réaliste, en se fixant pour but de créer de l'emploi effectif. Par exemple, si la solution nécessite également une migration vers d'autres régions, ce sera également, et par définition, un des aspect du programme *NewStart*.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous voulez dire que l'objectif essentiel de votre programme est d'assurer que ces gens soient utilement employés dans les limites de la région?

**M. Page:** Non, monsieur le président, notre objectif est de préparer ces gens à des possibilités d'emploi, un point c'est tout. Où ils seront employés, c'est ce dont décideront normalement les oscillations plus amples du pendule qui affecte le développement dans les régions et les sous-régions.

**M. MacDonald (Egmont):** Je voudrais passer à un autre domaine. En ce qui concerne les 88 personnes en question, combien de gens sont employés par *NewStart* dans le comté de Kings pour travailler avec ces 88 personnes sous toutes les formes d'activité qui peuvent être exercées?

**M. Page:** Dans l'Île du Prince-Édouard, *NewStart* dispose pour l'instant d'un personnel total de 40 personnes. Sur ce total, la moitié probablement participe effectivement à des programmes expérimentaux. Les autres sont le personnel administratif et les gens qui ont préparé les enquêtes de base, qui s'appuient sur des données reçues de ces derniers, ont conçu les cours expérimentaux, les méthodes d'évaluation de ces programmes et s'adonnent à ce type d'activité de gestion qui en découle, et à des activités de recherche. Il faut toutefois que je souligne qu'étant donné qu'il s'agit d'entreprises privées dans toute l'acceptation du terme, elles doivent s'administrer elles-mêmes; elles doivent avoir leur propre comptabilité et leur propre personnel et tous les échelons de gestion nécessaires, en plus des gens qui s'occupent des programmes expérimentaux proprement dit.

**M. MacDonald (Egmont):** Qu'adviendra-t-il des données que vous avez déjà recueillies, et de celles dont vous bénéficierez au fur et à mesure de l'exécution de ces expériences? Par exemple, les ferez-vous circuler parmi d'autres ministères qui pourront être intéressés du fait de leurs activités dans des domaines similaires ou apparentés? Les publierez-vous de façon à ce qu'elles puissent profiter également au public et à d'autres industries à l'extérieur du gouvernement, ou à des établissements d'enseignement qui ne sont pas directement rattachés aux structures des gouvernements fédéraux ou provinciaux?

• 1810

**M. Page:** Monsieur le président, si ce n'est pas banal de dire cela en tant que fonctionnaire, je suis heureux que vous ayez posé cette question, monsieur, en fait vous avez répondu à la plus grande partie de la question.

*NewStart* proprement dit a pour tâche de développer, de mettre en valeur des méthodes qui semblent meilleures que n'importe laquelle de celles dont on dispose maintenant. Une partie de sa tâche est de fermer boutique lorsque le travail sera accompli mais, avant de fermer, il a pour tâche essentielle d'assurer la plus vaste dissémination possible à tous les niveaux du gouvernement et des autres agences chargées de l'application éventuelle de ces méthodes.

**M. MacDonald (Egmont):** Seront-elles également publiées publiquement?

**M. Page:** Dans tous les accords qui ont été conclus jusqu'à présent, monsieur le président, entre mon ministre et le ministre provincial compétent, il y a une clause concernant la publication de tous les résultats expérimentaux, avec cette restriction que les ministres doivent approuver la publication parce qu'il pourrait y avoir dans certains cas violation du secret individuel, qu'il faudra préalablement enlevé.

**M. MacDonald (Egmont):** Je comprends fort bien, mais il s'agit non seulement ici de l'utilité du matériel, mais encore du fait pour le public, de savoir si le projet méritait bien les deniers publics.

Ceci m'amène à ma dernière question. Du fait de la nature de ce projet très intéressant, comment se fait-il que les universités et les autres institutions vers lesquelles on s'est généralement tourné pour faire une certaine recherche dans ces domaines ne se sont pas engagés plus ouvertement? Je me demande pourquoi le gouvernement a estimé nécessaire de monter une sorte de projet appartenant en propre au gouvernement et exécuté par lui, plutôt

que d'engager certains centres de recherche universitaire pour le faire, en réalisant qu'il est parfois possible d'obtenir davantage de notre argent en agissant de cette façon. Il semble que lorsque le gouvernment le fait, à tort ou à raison, les gens en viennent à penser qu'il a bien plus d'argent à dépenser que les autres institutions, qui doivent agir à partir de budgets plus limités. Pourquoi les fondations ou les centres de recherches universitaires indépendants n'ont-ils pas participé plus activement à ce travail important?

**M. Page:** Monsieur le président, je ne puis donner une réponse définitive à toutes les considérations qui ont du rentrer en ligne de compte dans ces décisions initiales, mais je puis faire quelques suggestions qui peuvent avoir pour effet de justifier la ligne de conduite adoptée par le Cabinet.

Avant tout, il y a eu participation maximale des possibilités professionnelles très limitées du Canada dans le nombre des disciplines qui s'intéressent à l'étude des modifications du comportement humain. Une partie de mon activité initiale, monsieur le président, dans tout ce domaine a été d'essayer de découvrir les centres d'excellence dans les domaines de recherche active concernant le comportement social et humain. Il y en a très peu, monsieur. Et là où ils existaient, ils étaient déjà engagés. Je pourrais vous citer une longue liste d'exemples. Nous avons eu des contrats nombreux, chacun d'une nature assez restreinte, mais dont la conception était d'éprouver la compétence professionnelle dans les domaines apparentés à notre programme. Les résultats, monsieur le président, ont été que là où il y avait compétence nous avons établi des contacts très valables; c'est-à-dire, du point de vue du bureau que je dirige. Un très bon exemple, vraiment, est que l'un des problèmes où il ne s'agit pas de formation dans le sens stricte mais où il y a probablement plus de sensibilité encore à la stabilité de l'emploi, est le cas d'une personne provenant d'une situation de sous-emploi (au mieux un travail saisonnier et ce genre de chose) dans un environnement de travail continu. Il existe quantité d'exemples de gens à qui l'on a appris à souder, ou à faire ceci ou cela, et que l'on a mis au travail sur le plan industriel, mais qui n'ont pas duré plus longtemps que le midi du second jour.

Ils acceptent mal qu'on leur dise qu'ils doivent venir travailler chaque jour. Ils ne sont pas préparés à ce genre de discipline. Les rapports de personne à personne, dans un travail normal et régulier, sont nouveaux et différents et assez intimidants pour des gens qui n'en ont eu aucune expérience: par exemple le fait de s'entendre dire à quel moment il convient de manger et à quel moment on ne peut pas le faire. Tout cela peut paraître assez enfantin à un homme moyen, mais pour une personne qui a toujours eu à prendre seule toute ses décisions, en complète liberté et sans la moindre surveillance, c'est assez dur à accepter. Un des meilleurs travaux qui ait été fait pour nous au niveau national dans ce programme a été accompli par un groupe de sociologues de l'université McGill. Bien d'autres études ont été faites pour nous par des universités, et elles ont été utilisés pour la mise au point du programme.

• 1815

J'ai utilisé le terme "évaluation". Il est certain que des sommes d'argent assez importantes ont été consacrées à des expériences par ces sociétés spéciales. Cet argent aurait en fait été dépensé de façon bien peu utile si l'on n'avait pas fait intervenir dès le début de la planification des techniques d'évaluation appropriées, de façon à pouvoir faire l'évaluation adéquate de tout ce que l'on accomplirait.

Nous avons dû nous adresser aux universités et à d'autres autorités de ce pays et même d'autres pays, et nous avons constaté que les connaissances mondiales dans ce domaine sont assez rudimentaires. Nous, dans ce programme, nous avons défriché des terres qui n'avaient encore été foulées par aucune autre agence dans la plupart des pays du monde. J'ai accumulé une expérience très internationale de ces questions et, pas plus tard que cette semaine, il y a à Paris une réunion d'un groupe d'étude permanent sur l'évaluation de programmes d'enseignement pour adultes, par exemple, huit ou neuf des plus grandes sommités mondiales.

Nous avons là un conseiller en recherche et je viens de recevoir de lui, il y a quelques heures à peine, un câble dans lequel il me dit que le Canada semble être à l'avant-garde des nouvelles connaissances dans ces domaines. Donc, nous faisons participer l'université, nous faisons participer toutes les compétences qu'il y a dans ce pays pour qu'elles contribuent à la solution de ces problèmes, à la fois au niveau national et au niveau des rapports entre les universités voisines des régions. C'est une bien longue réponse, monsieur, mais je pense que le sujet était important.

**Le président:** Merci, monsieur Page.

**M. MacDonald (Egmont):** Je voudrais conclure en disant que je pense que certains de vos arguments auraient aussi bien pu être utilisés pour l'autre côté de la question, en laissant entendre que si ce genre de travail a été accompli nous aurions pu utiliser plus efficacement les ressources nationales en dirigeant des projets de cette nature par l'intermédiaire de ces agences, mais je ne tiens pas à m'engager dans une longue discussion dans ce domaine, surtout à l'heure qu'il est.

Pourrais-je proposer, peut-être à vous, monsieur le président, étant donné l'importance de ce projet, comme l'a dit monsieur Page, et du fait de la signification possible de ses qualités de travail d'avant-garde, qu'il serait très utile pour les membres de ce Comité de disposer d'une évaluation assez détaillée à ce jour, avec en outre quelques descriptions assez précises de ce que l'on essaie de faire dans les différentes régions.

Je pense qu'il y a eu un grand vide d'information à ce propos. Mon reproche ne s'adresse pas au témoin, parce que je suis certain qu'il a été considérablement occupé à forger les outils nécessaires à cette opération, mais je pense que du fait de l'importance de ce travail, si cela pouvait nous être soumis dans une forme écrite sans qu'il soit nécessaire pour le témoin de venir ici et de perdre des heures et des heures à nous renseigner à bâtons rompus, je pense que ce serait très utile. Je ne voudrais pas lui demander de faire un travail qui aille peut-être au delà du temps dont il dispose. Je suis sûr que cela n'irait pas au delà de ses capacités, mais je crois que ce serait très utile pour le Comité.

**Le président:** Nous essaierons d'en obtenir un pour votre bas de Noël.

**M. Page:** Monsieur le président, si je puis commenter cette requête, nous aurons au début de l'année prochaine le premier jeu des rapports annuels sur les progrès accomplis à ce jour par ces sociétés mais, si cela pouvait être utile au Comité, je vous assure, monsieur, que je veillerai à ce que vous ayez une description adéquate de l'idée de l'ensemble du programme et, si possible, un résumé d'un millier de mots des méthodes adoptées dans chacune des autre sociétés.

**Le président:** Je crois que ce serait tout à fait suffisant, monsieur Page. Je pense que le Comité l'apprécierait. Merci à tous deux, monsieur Page et monsieur Saumier.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 7

---

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 1969

---

Budget des dépenses 1969-1970 du ministère de l'Expansion économique régionale

---

TÉMOINS:

*Du Conseil d'expansion économique de Bell Island (Terre-Neuve):* M. Thomas Lahey, président; M. J. J. Nolan, relations publiques; *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur administratif.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29190-1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 7

---

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 1969

---

Budget des dépenses 1969-1970 du ministère de l'Expansion économique régionale

---

TÉMOINS:

*Du Conseil d'expansion économique de Bell Island (Terre-Neuve):* M. Thomas Lahey, président; M. J. J. Nolan, relations publiques; *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur administratif.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29590–1

COMITÉ PERMANENT DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et

| | | |
|---|---|---|
| [2]M. Blouin, | M. Korchinski, | [4]M. Robinson, |
| M. Broadbent, | [3]M. LeBlanc (*Rimouski*), | [5]M. Serré, |
| [1]M. Carter, | M. Lundrigan, | M. Smerchanski, |
| M. Comtois, | M. McGrath, | M. Stewart (*Marquette*), |
| M. Gauthier, | M. Nystrom, | M. Sulatycky, |
| M. Honey, | M. Ritchie, | M. Whiting–(20). |

(Quorum 11)

*Le Secrétaire du Comité,*
R. V. VIRR.

[1]M. Carter remplace M. MacDonald (*Egmont*) le 3 mars 1969
[2]M. Blouin remplace M. Roberts le 3 mars 1969
[3]M. LeBlanc (*Rimouski*) remplace M. Lessard (*Lac St. Jean*) le 3 mars, 1969
[4]M. Robinson remplace M. Breau le 3 mars 1969
[5] M. Serré remplace M. Roy (*Laval*) le 3 mars 1969

## ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 12 décembre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Ritchie soit substitué à celui de M. Mazankowski sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Le jeudi 20 février 1969

*Il est ordonné,*—Que les crédits nos 1, 5, 10, L120, L125 et L130 concernant le ministère de l'Expansion économique régionale; et le crédit no 35 concernant la Société de développement du Cap-Breton soient renvoyés au comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ*

*Le Greffier de la Chambre des communes*
ALISTAIR FRASER

## PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le mardi 4 mars 1969
(7)

Le Comité permanent du développement régional se réunit ce matin à 9 h 40, sous la présidence de M. Morison, président.

*Présents:* MM. Blouin, Carter, Honey, Lundrigan, McGrath, Morison, Nystrom, Robinson, Serré, Sulatycky et Whiting–(11).

*Aussi présents:* MM. Guay (*Saint-Boniface*), Legault, MacDonald (*Egmont*) et Peddle, députés.

*Témoins: Du Conseil d'expansion économique de Bell Island (Terre-Neuve):* M. Thomas Lahey, président; M. J. J. Nolan, relations publiques; *De l'Office d'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur administratif.

Le président présente les témoins, puis M. Lahey, président du Conseil d'expansion économique de Bell Island, donne lecture d'un bref exposé préliminaire.

Ensuite, M. Nolan donna lecture du mémoire soumis par les citoyens de Bell Island.

Les témoins sont interrogés.

M. Weeks de l'Office d'expansion économique de la région atlantique donne des renseignements complémentaires au Comité.

M. Carter propose que le comité de direction étudie la possibilité de visiter Bell Island.

Le président se charge d'obtenir les renseignements additionnels demandés par M. McGrath au sujet de l'aide financière accordée à Bell Island.

A 11 heures du matin l'interrogatoire étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R.V. Virr.

Le mardi 4 mars 1969

● 0941

**Le président:** Messieurs, comme nous ne disposons que d'une heure et demie ce matin et que vous avez assurément plusieurs questions à poser aux témoins, j'ouvre immédiatement la séance.

Nos deux témoins ce matin sont MM. Tom Lahey, président du *Bell Island Economic Improvement Council*, et J. J. Nolan, qui s'occupe de relations publiques pour le compte du Conseil.

Leur mémoire n'est pas long. Comme certains membres du Comité n'en ont pas le texte et que certains membres récemment adjoints au Comité n'ont probablement pas eu le temps de le parcourir, j'ai proposé que lecture nous en soit donnée par M. Nolan ou Lahey.

**M. Thomas Lahey (président du Bell Island Economic Improvement Council, de Bell Island, à Terre-Neuve):** Puis-je, monsieur le président, formuler quelques observations préliminaires?

**Le président:** Cela va. M. Lahey fera quelques observations avant de donner lecture du mémoire et répondra ensuite aux questions.

**M. Lahey:** Monsieur le président et messieurs. Je désire formuler quelques observations avant de donner lecture du mémoire et de répondre aux questions qui viendront ensuite.

Au nom du *Bell Island Economic Improvement Council* et des gens de Bell Island, je veux vous remercier tous de bien vouloir nous accorder une si grande part de votre temps précieux. Sauf erreur, le Comité siège expressément à notre profit. Soyez assurés que nous vous en savons gré. Nous serons très heureux, à notre retour à Bell Island, de dire à tous nos concitoyens combien vous vous êtes montrés bienveillants à notre égard. Je tiens à mentionner ici que Terre-Neuve est réputée pour son hospitalité. Je dois ajouter dans mon propos que l'hospitalité pour laquelle Bell Island et Terre-Neuve sont renommées trouve sa pareille ici à Ottawa. Votre obligeance envers nous, nous l'apprécions et nous nous en souviendrons très longtemps.

Je tiens à dire, à titre de résident de Bell Island, qu'à ma venue de New York, il y a 31 ans, la population n'y était pas aussi grande qu'à la fermeture de la mine. Elle était de 14,000 habitants il y a quelques années. Mon entreprise a grandi à l'avenant de la population, mais aujourd'hui, messieurs, la situation est tout à fait différente. Elle est lamentable. Il est difficile de trouver comment la qualifier. Les choses sont difficiles pour les hommes d'affaires, les églises, et le reste.

Nous avons fait quelque chose de spécial, chez nous, le dimanche 2 mars dernier. J'ai pris contact avec tous les ministres du culte des quatre églises: Église Unie, anglicane, salutiste et catholique. Le dimanche 2 mars

● 0945

a été déclaré jour de prière dans toutes les églises. Il s'agissait surtout, bien sûr, de prier pour le succès de nos démarches et pour que vous, messieurs, qui êtes ici ce matin, vous montriez très compréhensifs et sympathiques et fassiez tout en votre pouvoir pour nous. J'ajouterais que nous sommes, en quelque sorte, à votre merci. Aidez-nous donc si vous le pouvez. Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** Voulez-vous donner lecture du mémoire maintenant, monsieur Nolan?

**M. John J. Nolan (représentant relationniste, Bell Island Economic Council, de Bell Island, à Terre-Neuve):** Monsieur le président et honorables messieurs. Il y a une tragédie à Bell Island. Notre ville est en train de mourir. Nos gens se meurent. Il s'agit de la mort spirituelle provoquée par le dépit le plus complet et nourrie dans les profondeurs du désespoir qui ronge le coeur d'un groupe de gens. Nos gens ont lutté, espéré et prié afin de sauver leur fierté et leur dignité personnelles et collectives. Nous nous sommes heurtés à d'innombrables obstacles depuis juin 1966. Nous avons constamment cherché à les surmonter. Nous tombons lentement dans un état de désespoir social et économique. Notre situation socio-économique ne cesse également de démoraliser beaucoup de nos jeunes et de nos vieux. Nous voulons à tout prix nous sauver nous-mêmes et notre collectivité. Le sourire joyeux qui illumine le visage vieilli et las de nos gens s'accompagne de la détermination de vivre et de lutter.

Nous aimons notre collectivité. Nous voulons nous refaire un avenir à nous-mêmes et à nos enfants à Bell Island. Nous y voulons un avenir sûr. Nous voulons que nos compatriotes soient fiers de nous et nous voulons être fiers de nous-mêmes. Nous croyons dans la dignité du travail pour ce qui est de réaliser notre objectif. Nous croyons qu'il y a moyen de développer notre collectivité de façon à y fournir des emplois à nos gens. Nous avons besoin de votre aide, messieurs, parce que nous sommes industrieux et déterminés à être fiers de notre héritage. Aidez-nous dans cette oeuvre. Veuillez, messieurs, entendre notre plaidoyer.

Attendu que les mines de Bell Island, à Conception Bay, dans la région de Saint-Jean-Est, à Terre-Neuve, ont fermé en juin 1966 après plus de 70 ans d'activité,

Attendu que le gouvernement de Terre-Neuve et notamment notre premier ministre, l'honorable Joseph R. Smallwood, ont travaillé avec diligence et vigueur afin de trouver le moyen d'assurer la réouverture économique des mines,

Attendu que, après plusieurs mois où les gens de Bell Island ont oscillé entre l'espoir et le désespoir, il a été établi qu'il n'était pas économiquement possible de ranimer les mines à l'époque,

Attendu que l'ex-premier ministre et le gouvernement du Canada ont jugé bon de considérer comme constituant des «problèmes sociaux» des régions minières telles qu'Elliot Lake, en Ontario, et Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, qui, comme notre ville de Bell Island, ont subi des revers économiques,

Attendu que le premier ministre et le gouvernement du Canada ont adopté de positives et louables mesures afin de fournir à ces régions d'importantes sommes et des secours d'experts de façon à atténuer les grandes tensions financières, psychologiques et autres vraiment tangibles qui pèsent sur les gens,

Attendu que le gouvernement du Canada assure une somme énorme d'aide à divers pays sous-développés et en développement dans le monde entier,

Attendu que notre ville, Bell Island, est située au centre de la plus grande concentration de gens à Terre-Neuve,

Attendu que Bell Island était, il y a quelques années, la troisième collectivité de Terre-Neuve en importance,

Attendu que, dans le passé, notre collectivité a fourni son apport à la vie socio-économique de Terre-Neuve,

Attendu que les gens de Bell Island sont déjà soumis à de grandes tensions socio-économiques depuis trop longtemps tout en s'accrochant avec une pieuse ténacité à leurs foyers,

Attendu que plusieurs de nos gens ont quitté à contre-coeur Bell Island pour aller travailler ailleurs et ont laissé derrière eux l'investissement de toute une vie en maisons et terrains et dans d'autres constructions et commodités telles qu'écoles, chemins, églises et le reste dont une part leur revient en tant que citoyens de Bell Island, et

Attendu que plusieurs de nos gens, au nombre d'environ 7,000, continuent d'habiter Bell Island, déterminés qu'ils sont à y gagner leur vie et celle de leur famille,

• 0950

Nous demandons donc instamment, monsieur, que vous et votre gouvernement mettiez immédiatement en oeuvre les plans nécessaires pour que Bell Island soit une collectivité viable pour ceux qui y restent afin qu'ils puissent vivre dans la dignité d'êtres humains en ayant les moyens nécessaires pour gagner leur subsistance. Nous, gens de Bell Island, croyant comme vous, monsieur, en la justice socio-économique pour tous les Canadiens, vous formulons cette demande et cette requête au nom de la justice et de l'égalité, et au nom du Canada, notre pays.

Nous affirmons notre confiance que vous allez, monsieur, vous occuper immédiatement de venir en aide à ce coin oublié le plus oriental de notre pays en usant des pouvoirs nécessaires pour faire surgir nos gens du grand désespoir et de la destitution économique où ils se trouvent.

En outre, nous vous formulons des suggestions qui pourront vous aider vous et vos collègues à résoudre le problème qui afflige notre île. Les idées qui suivent ne représentent qu'un choix parmi les nombreuses possibilités qu'il faudrait, croyons-nous, étudier immédiatement.

1. Que le gouvernement fédéral, par le canal des ses organismes compétents, déclare officiellement Bell Island «zone sinistrée» plutôt que zone d'excédent de main-d'oeuvre, comme c'est le cas actuellement, afin que vos collègues puissent plus facilement adopter des mesures d'urgence pour aider à mettre fin à notre disparité socio-économique. Nous croyons que le Plan Marchand n'est pas une bonne solution à notre problème.

2. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents, adopte des mesures immédiates afin de ranimer nos mines de fer.

3. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents, établisse une installation militaire à Bell Island. Les commodités qui s'offrent à cette fin sont énormes. Aux termes des conditions de l'union de Terre-Neuve à la Confédération, la province a droit à une installation. Nous recommandons de l'établir à Bell Island.

4. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec notre gouvernement provincial, institue des mesures des-

tinées à étendre le champ de la formation professionnelle à Bell Island; grâce à des installations accrues, l'école pourrait enseigner divers autres métiers qui ne s'enseignent pas ailleurs. Nous prévoyons que le nombre des inscriptions des élèves de Bell Island et d'autres endroits de Terre-Neuve atteindra 1,000; grâce à l'augmentation du personnel et à la présence des élèves à l'école, la situation économique de Bell Island connaîtrait une forte amélioration. A notre avis, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique et le ministère de la Main-d'oeuvre pourraient beaucoup nous aider dans la réalisation de ce projet.

5. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents, établisse un pénitencier à Bell Island. Le pénitencier assurerait beaucoup d'emploi.

6. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec notre gouvernement provincial, s'emploie à amener l'établissement d'un «port de réexpédition» à Bell Island. Les eaux de l'île sont profondes et libres de glace toute l'année; au besoin, notre gouvernement pourrait assurer d'autres incitations—port franc, électricité bon marché, et le reste—pour amener les administrations intéressées à s'y établir. Énorme serait l'emploi qui en résulterait pour nos gens.

7. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents, améliore les installations de desserte du quai fédéral de Bell Island. Cette amélioration, en plus de l'aménagement d'un brise-lames, occuperait un certain nombre d'hommes durant les travaux de construction. Ensuite, les gens intéressés par divers genres de pêche pourraient améliorer leur subsistance. En outre, l'amélioration des installations de desserte permettrait à notre bac, le *John Guy*, de circuler par mauvais temps.

8. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents, assure un service de navettage entre Bell Island et Portugal Cove de 7 h du matin à 1 h de la nuit à prix réduit.

9. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec notre gouvernement provincial, établisse des incitations afin d'amener des sociétés à établir diverses industries secondaires à Bell Island: conserverie de thon, dépôt de jus d'orange, fabrique de croustilles, ferme avicole, et le reste.

10. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec le gouvernement provincial, institue Bell Island «zone touristique». Choses à mettre en valeur:

a) visite des mines;

b) établissement d'un parc provincial;

c) quai en eau profonde;

d) pêche sportive du thon;

e) notre phare;

f) hippodrome, et le reste.

• 0955

Des choses comme celles-là pourraient s'incorporer au plan. Une réalisation de cette nature assurerait directement ou indirectement beaucoup d'emploi à nos gens.

11. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec le gouvernement provincial, assure des incitations afin d'amener certains résidents à pratiquer l'agriculture comme industrie à Bell Island. L'industrie occuperait autant que 100 hommes. Cet emploi aurait de bons effets sur notre collectivité. En 1935, plusieurs de nos gens s'occupaient d'agriculture comme moyen de subsistance. Bell Island possède un sol très riche pour une activité de cette nature.

12. Que le gouvernement fédéral, par le canal de ses organismes compétents et en collaboration avec notre gouvernement provincial, subventionne l'établissement d'une usine de traitement du poisson. L'entreprise occuperait directement autant que 100 hommes. Il existe à Bell Island des pêcheurs qui participeraient volontiers à l'entreprise et il y en aurait plus encore si les incitations nécessaires et l'occasion de le faire leur étaient données. Notre île est entourée de poissons de diverses espèces. S'il existait des installations adéquates pour ce qui est de l'entreposage et du traitement du poisson, il y a plus de gens qui s'occuperaient de pêche. Le potentiel de nos eaux est énorme en ce qui concerne le thon. Grâce à des installations, le thon pourrait se traiter et se mettre en boîte à Bell Island et se vendre aux clients à Terre-Neuve et ailleurs au Canada. Notre quai en eau profonde pourrait servir à cette industrie.

Les conséquences économiques pour nos gens de ces programmes sont évidentes.

Foyer pour vieillards: il faut assurer à Terre-Neuve plus de foyers au bénéfice des vieillards; Bell Island constituerait un endroit idéal à cet égard. Il faut à Terre-Neuve un centre de redressement de la jeunesse. L'école de Whitbourne ne suffit pas. Bell Island assurerait un bon endroit où établir un autre centre.

Notre piste d'atterrissage pourrait, grâce à des améliorations, compléter notre bac et assurerait une piste de remplacement à l'aéroport de Saint-Jean qui est célèbre pour ses brouillards.

Veuillez, nous vous en prions, accorder à nos propositions votre sympathique considération. Nous sommes prêts à nous tenir à votre disposition pour fins de consultation. Notre problème socio-économique est celui à la fois de Bell Island et du Canada. Nous demandons de façon urgente l'adoption de programmes propres à le résoudre. Je vous remercie, messieurs.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Nolan. Nous allons commencer l'interrogatoire. Oui, monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** En sommes-nous aux questions?

**Le président:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Ne pourrais-je demander aux témoins de nous définir un peu leur groupement particulier, le *Bell Island Economic Improvement Council*? Quand le groupement s'est-il créé, quels efforts a-t-il menés et avec quels succès a-t-il réussi à trouver d'autres industries pour la région?

**M. Lahey:** Au sujet du Conseil, je dois dire que j'ai fait partie de l'exécutif au départ, soit il y a à peu près deux ans et demi. Notre président, à l'époque, était M. Ron Pumphrey auquel j'ai succédé environ six mois ou un an plus tard. Durant le règne de M. Pumphrey, si je puis m'exprimer ainsi, le gouvernement provincial ne nous a jamais reconnus. Notre premier ministre, l'honorable J. R. Smallwood, ne le voulait pas. Son motif, selon ce qu'il a dit aux journaux, était que nous avions à l'époque un comité de citoyens de Bell Island et que tout ce qui intéressait l'île devait se discuter avec notre représentant qui est aujourd'hui l'honorable Stephen Neary, M. H. A. Nous n'avons donc pas progressé du tout.

Une fois président du Conseil, j'ai communiqué un soir avec M. Smallwood à Roaches Line, sa demeure privée, et pris rendez-vous. Il m'a dit qu'il serait fort heureux de me recevoir n'importe quel jour de la semaine, après 10 h du matin. Nous étions, à l'époque, en correspondance avec une société allemande au sujet de son établissement à Bell Island. Fidèle à mon rendez-vous, j'ai montré à M. Smallwood toute la correspondance que nous avions en main. Il m'a dit, dès l'abord, de ne pas trop espérer. Il avait visité la société en Allemagne, son usine, et le reste, et il n'en pensait pas grand-chose. Tel est le point où les choses en sont aujourd'hui. Nous ne pouvions obtenir d'aide de quelque nature du gouvernement provincial.

• 1000

Au sujet encore du gouvernement, nous avons reçu un télégramme que j'ai ici. M. Smallwood nous a envoyé un long télégramme. Il avait eu vent de notre voyage à Ottawa. Certains d'entre vous, j'imagine, ont lu le télégramme. M. Smallwood y disait que, sauf erreur, nous allions à Ottawa pour nous rencontrer avec vous. Il nous demandait d'aller le voir à notre retour et de l'informer de nos démarches et de l'aide qui nous était disponible. Il marcherait, avec son gouvernement, pleinement avec le gouvernement fédéral. Voilà ma réponse.

**M. McGrath:** J'ai juste une autre question, monsieur le président. Qui représentez-vous, monsieur Lahey? Vous n'avez pas, je crois, répondu à cette partie de la question.

**M. Lahey:** Les citoyens de Bell Island.

**M. McGrath:** Représentez-vous tous les citoyens?

**M. Lahey:** Tous, oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Y a-t-il plus d'un groupement? Vous avez parlé également d'un groupe de citoyens.

**M. Lahey:** Il n'existe plus.

**M. MacDonald (Egmont):** Il n'est plus actif?

**M. Lahey:** Non, depuis l'an dernier.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous êtes le seul groupement qui représente tous les gens aux fins de . . .

**M. Lahey:** Chercher à faire quelque chose.

**M. MacDonald (Egmont:** . . . d'essayer de trouver d'autres industries à la région?

**M. Lahey:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** En dehors de la correspondance échangée avec . . .Vous n'avez pas dit de quelle industrie allemande il s'agissait. S'agissait-il de rouvrir les mines? Est-ce exact?

**M. Lahey:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Avez-vous pris contact directement avec les gouvernements fédéral ou provincial ou d'autres sources en ce qui concerne les 15 suggestions de votre mémoire?

**M. Lahey:** Non. J'ai remis copie du mémoire à M. Neary.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est votre député provincial?

**M. Lahey:** Un député provincial, oui.

**M. McGrath:** Vous allez vous rencontrer avec le gouvernement pendant votre séjour ici?

**M. Lahey:** Avant notre départ, oui.

**M. McGrath:** Aujourd'hui?

**M. Lahey:** Avec le gouvernement, aujourd'hui, en effet. Nous avons rendez-vous avec l'hon. Don Jamieson à midi trente. Nous avons reçu une aimable lettre de M. Jamieson il y a quelques semaines. Il nous a dit de l'informer bien à l'avance du moment de notre venue à Ottawa parce qu'il tenait à y être pour nous recevoir et faire tout ce qu'il pourrait pour nous.

**M. MacDonald (Egmont):** Pouvez-vous dire au Comité combien de gens sont activement occupés à Bell Island à l'heure actuelle et combien sont, je suppose, des assistés sociaux? Avez-vous des chiffres là-dessus?

**M. Lahey:** Voulez-vous dire combien sont actuellement occupés?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui. Je suppose qu'il y a des gens à Bell Island qui sont employés dans les services ou autres secteurs?

**M. Lahey:** Il y en a. Nous n'avons pas le chiffre exact. Je dirais qu'il y en a à peu près 200 ou peut-être davantage. Il y a des instituteurs et le reste.

**M. MacDonald (Egmont):** En effet.

**M. Lahey:** Le chiffre doit probablement être plus élevé, n'est-ce pas, monsieur Nolan. Nous avons l'école de formation professionnelle, l'hôpital et quelques magasins encore. Il y a aussi la mine.

**M. McGrath:** Quel est l'effectif de la population au travail, monsieur Lahey?

**M. Lahey:** De la population au travail?

**M. McGrath:** Oui.

**M. Lahey:** Je dirais près de 200.

**M. McGrath:** Non, je veux dire combien. . .

**M. MacDonald (Egmont):** Quel est le total des personnes employées?

**M. Lahey:** Vous voulez dire dans l'ensemble?

**M. McGrath:** Non, je m'excuse. J'ai bien mal posé ma question. Combien y a-t-il de possibles travailleurs à Bell Island? Combien de gens valides sont en chômage?

**M. Lahey:** En chômage, aujourd'hui?

**M. McGuigan:** Oui.

**M. Lahey:** Environ 1,000.

**M. Nystrom:** Combien ont quitté Bell Island jusqu'ici?

**M. Lahey:** Nous avions une population de près de 14,000 habitants. Elle est aujourd'hui de 6,300.

**M. Honey:** J'ai une autre question, monsieur le président. Quand vous dites 1,000, vous ne parlez que des hommes ou comprenez-vous les femmes qui pourraient travailler?

**M. Lahey:** Les hommes seulement.

**M. Honey:** Je vous remercie.

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne poserai pas d'autres questions pour le moment, monsieur le président.

● 1005

**M. Whiting:** Monsieur le président, je n'ai que quelques questions. Ne connaissant pas du tout la région, je vais poser des questions dont la réponse vous semblera peut-être évidente mais qui ne l'est pas à mes yeux.

Les mines ont fermé après 70 ans d'activité. Pourquoi ont-elles fermé? Qu'est-ce qui en a provoqué la fermeture?

**M. Lahey:** M. Nolan est mieux en mesure de vous répondre. Il connaît très bien la question. Ex-mineur, il est plus au fait des mines que moi.

**M. Nolan:** A mon avis, les mines ont fermé parce que les méthodes d'exploitation ne permettaient plus une extraction économique. Si vous voulez un bref rappel historique, je le ferai volontiers.

Les mines ont entrées en activité il y a quelque 70 ans. Elles employaient alors des méthodes fort primitives. Les mines se sont révélées extrêmement efficaces, cependant, parce que l'emploi de main-d'oeuvre manuelle seulement permettait très facilement de séparer le minerai du déchet. A mesure, cependant, qu'on s'est mis à améliorer les choses en utilisant divers types de matériel mécanique et le reste, cela est devenu plus difficile. En d'autres termes, on ne pouvait arrêter les machines pour séparer le minerai du déchet. Aussi la société exploitante a-t-elle installé un genre d'atelier servant à séparer le minerai.

A l'époque, nous avons fréquemment constaté, alors qu'il s'installait plus de matériel mécanique pour améliorer les choses au fond, que le matériel ne pouvait s'accommoder des pentes très prononcées et qu'il fallait tailler dans le roc au lieu de se limiter au seul minerai. Au jour, où parvenait finalement le produit terminal, la production de la mine était acheminée en cas de panne à travers l'île aux quais d'expédition sans aucun tri, ce qui, bien sûr, abaissait la qualité finale du minerai. Alors que le minerai à quitter l'île devait renfermer environ 60 p. 100 d'hématique, très souvent la silice y figurait pour 60 p. 100 et l'hématique, pour seulement 20 p. 100.

Juste avant le licenciement des mineurs, trois mines s'étaient réunies au cours des dix années précédentes. Leur produit était expédié selon une même méthode alors qu'auparavant chacune envoyait directement son produit au quai. Du minerai très médiocre se trouvait ainsi mêlé à du minerai de meilleure qualité et personne, apparemment, ne se souciait vraiment de ce qui était expédié.

Il existe, cependant, une mine qui se trouve très voisine du jour et qui renferme une masse de 40 à 50 millions de tonnes. Le gîte a une hauteur d'environ 20 pieds. Il serait à coup sûr économiquement possible de l'exploiter.

Pour ce qui est des possibilités, je dois dire que le gouvernement de Terre-Neuve commence ce printemps-ci d'établir une usine thermique tout près de Bell Island. En fait, les vieux câbles existent encore entre Bell Island et Seal Cove où s'implante la nouvelle usine. S'il était possible d'exploiter la mine, il y

• 1010

aurait moyen d'établir une usine de réduction alimentée en électricité bon marché par le gouvernement de Terre-Neuve. Nous aurions pour ainsi dire du minerai pur qui pourrait être fondu à Bell Island et aboutir au produit fabriqué. Si quelqu'un veut vraiment voir loin, c'est à Bell Island qu'il faut le faire.

Il n'y pas de raison d'expédier du minerai en Allemagne ou à divers autres pays. La quantité de déchet dans le minerai expédié outre-mer et dont l'acheteur doit payer le transport constitue un des gros désavantages.

**M. McGrath:** Puis-je vous interrompre? Pourquoi ne peut-on expédier le minerai à Sydney, monsieur Nolan?

**M. Nolan:** On le pourrait s'il y avait un marché à Sydney. Certes, Sydney reçoit le minerai de Bell Island depuis les tout débuts de la mine.

**M. McGrath:** Pourquoi ne pourrait-on à Sydney accepter le minerai de Bell Island aujourd'hui même? Excusez-moi de vous interrompre, mais c'est un point que je veux tirer au clair?

**M. Nolan:** Nous ne connaissons aucune raison pour laquelle on ne pourrait accepter le minerai. Autant que je sache, il n'y a pas eu de démarches auprès de Sydney.

**M. McGrath:** Si vous profitiez de la réduction électrique dont vous parlez, le minerai ne pourrait-il pas mieux se vendre à Sydney et ailleurs?

**M. Nolan:** Il pourrait mieux se vendre partout parce que le produit serait plus pur.

**M. Whiting:** Monsieur le président, sauf erreur, il existait trois mines.

**M. Nolan:** Primitivement, oui.

**M. Whiting:** Il existait trois mines et vous estimez qu'il y a actuellement une mine qui renferme 40 à 50 millions de tonnes minerai et où il serait économique . . .

**M. Nolan:** Cela est sûr.

**M. Whiting:** . . . de commencer la production de minerai?

**M. Nolan:** Il est certain que, si on faisait l'effort nécessaire, la mine pourrait démarrer d'ici deux mois. Elle renferme, en fait, beaucoup de matériel. Il y existe 21 dragues qui ont coûté environ $18,000 chacune.

**M. McGrath:** Qu'est-ce qu'une drague?

**M. Nolan:** C'est une méthode qui permet de transporter le minerai du front de la mine ou de la chambre où il est abattu jusqu'au point d'expédition.

**M. Blouin:** Un convoyeur?

**M. Nolan:** Un convoyeur? C'est un convoyeur mû par des câbles reposant sur un tambour. Il existe 21 dragues de ce genre dotées de grues Slusher. La mine a tout, jusqu'aux moteurs. Elle a deux pelles Loraine d'environ $75,000 chacune. Il existe une grue à tablier et une grue à mi-course dotées chacune, je pense, d'un moteur de 750 h.p. Ce sont des grues fort puissantes . . .

**M. McGrath:** En somme, la mine pourrait s'exploiter immédiatement sans nécessiter l'achat de matériel neuf?

**M. Nolan:** Il faudrait peut-être en acheter un peu. Ainsi, par example, les câbles principaux de l'alimentation électrique ont été enlevés de la mine, mais on pourrait les remplacer en 48 heures. Il faudrait pren-

dre les précautions de sécurité d'usage parce que la mine fermée depuis, mettons, un an n'est pas bien ventilée et se dégrade. Il faudrait donc effectuer un bon examen de sécurité. Les pompes, les câbles, les canalisations, et le reste, cependant, existent encore.

M. Whiting: Les trois mines appartenaient-elles à la même société?

M. Nolan: Pas au début. Il y a cinquante à soixante ans, deux sociétés les exploitaient; ces dernières années, elles ont fusionné et sont aujourd'hui la propriété d'un même exploitant.

M. Whiting: Pourquoi la société propriétaire des trois mines n'est-elle pas restée dans l'île pour continuer à exploiter la mine dont vous parlez?

M. Nolan: Parce que la méthode d'exploitation était inefficace; elle mêlait les minerais. Le gîte dont je parle a été laissé en réserve. On a poussé plus bas dans les travaux de traçage. Il se trouve actuellement à peu près à mi-chemin de la plus profonde mine. Il a été gardé en réserve.

M. McGrath: Puis-je ajouter un détail, monsieur Nolan? Les mines étaient exploitées par la même société qui a abandonné l'aciérie de Sydney, la Dosco.

Une voix: Cela devrait répondre à votre question.

M. Serré: A-t-on fait des démarches auprès d'une autre société pour l'amener à investir aujourd'hui dans la mine de façon à en moderniser le matériel?

• 1015

M. Nolan: Pas à ma connaissance.

Le président: En avez-vous fini?

M. Whiting: Non, pas tout à fait, monsieur le président. Quel était le nombre des employés quand les trois mines fonctionnaient?

M. Nolan: Ils se chiffraient par 2,500, monsieur.

M. Whiting: Deux mille cinq cents. Vous avez dit que le Plan Marchand n'offre pas de solution satisfaisante au problème?

M. MacDonald (Egmont): Vous pourriez peut-être indiquer ce qu'est le Plan?

M. Whiting: En effet. Je me demande, monsieur Nolan, si vous ne pourriez pas nous dire tout d'abord en quoi consiste le Plan pour la région et pourquoi il ne résoudra pas bien vos problèmes?

M. Nolan: Je ne connais pas le Plan. Ce n'est pas moi qui ai rédigé le mémoire et je ne me suis jamais informé de quoi il s'agissait.

M. Whiting: Le connaissez-vous, monsieur Lahey?

M. Lahey: Non, je le regrette. Un des dirigeants de notre Conseil a aidé à rédiger le mémoire.

M. MacDonald (Egmont): Ne consiste-t-il pas dans le programme de réinstallation de $1,500 par personne ou famille? Vous pourriez peut-être, Jim, faire la lumière là-dessus?

M. McGrath: Non, je n'ai rien eu à faire au mémoire, mais j'ai supposé quand j'en ai vu la mention que le Plan Marchand était le plan ADB de la mobilité de la main-d'oeuvre.

M. MacDonald (Egmont): De réinstallation.

M. McGrath: Oui, de réinstallation. C'est, je pense, ce qu'on avait à l'esprit. C'est du moins mon impression de ce dont retourne le programme.

M. MacDonald (Egmont): Il s'agit de verser $1,500 à qui doit abandonner son foyer, n'est-ce pas?

M. McGrath: En vertu d'un des plans Marchand, le gouvernement fédéral, d'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve, achète votre maison $1,500 si vous quittez l'île.

M. Lahey: C'est là une partie du Plan Marchand.

M. Whiting: J'ai juste une couple d'autres questions. Diverses industries secondaires pourraient, à votre avis, prospérer à Bell Island: conserverie de thon, dépôt de jus d'orange, fabrique de croustilles, et le reste. Qu'est-ce qui vous a fait penser à ces industries?

M. Nolan: Voyez, par exemple, la conserverie. Conception Bay, qui entoure Bell Island, est, on le sait, la plus grande source de thon aujourd'hui dans le monde. A l'heure actuelle, ce sont les pêcheurs sportifs qui le pêchent, bien sûr, et ils en capturent d'énormes quantités, soit autant, je pense, que 700 par année. Si la pêche du thon était commercialisée, il y aurait là une source de poisson à mettre en conserve. En ce qui concerne les autres industries, la fabrique de jus d'orange est une idée qui se rattache à la suggestion du premier ministre de Terre-Neuve, c'est-à-dire que du jus d'orange pourrait s'importer en même temps que du pétrole de l'Amérique du Sud par le moyen du

même bateau qui pourrait accoster à Holyrood, localité située à vingt milles seulement de Bell Island. Il a aussi dit qu'il y aurait moyen d'importer du jus concentré et de le mettre en boîte pour le vendre à Terre-Neuve.

**M. Lundrigan:** Puis-je simplement ajouter à ce qu'a dit l'honorable monsieur. Il songeait plutôt à repérer un grand nombre de secteurs d'activité; il ne voulait pas dire que ces projets avaient été étudiés et reconnus pratiques. En d'autres termes, je ne pense pas qu'il voulait donner aux membres du Comité l'impression que les idées énoncées dans le mémoire avaient été étudiées et menées à terme. Il a plutôt indiqué une liste de secteurs qu'il y aurait lieu d'examiner et dont certains se révéleraient peut-être pratiques. C'est là, à mon sens, ce que voulait dire M. Nolan.

• 1020

**M. Whiting:** Je me demandais tout simplement comment il se fait que vous ayez mentionné un dépôt de jus d'orange. On a certainement pensé à . . .

**M. Lundrigan:** Cela remonte à loin.

**M. Whiting:** . . . cette industrie et à la fabrique de croustilles. Je voulais simplement en savoir un peu plus long au sujet des suggestions. Voilà tout pour le moment, monsieur le président, mais j'espère que nous allons apprendre des gens du ministère ce que ce dernier entend . . .

**Le président:** Cela viendra probablement plus tard, monsieur Whiting, après l'impression du compte rendu de la réunion. Le ministère en obtiendra un exemplaire, bien entendu, et suite sera donnée aux délibérations.

**M. Robinson:** Monsieur le président, j'ai écouté avec intéret MM. Lahey et Nolan. Il est certain qu'il existe un grave problème à Bell Island. En fait, quand ils disent qu'il s'agit d'une région sinistrée, ils sous-estiment, à mon sens, les choses. J'ai pensé, à l'audition du rapport, que la seule chose à faire était de les transporter de Bell Island à un endroit comme Toronto. Je pense d'ailleurs qu'il y a plus de Terre-Neuviens à Toronto que dans l'ensemble de Terre-Neuve. Ce sont d'excellentes gens. Nous serions heureux de les avoir parmi nous et ce serait peut-être là la situation la meilleure et la plus économique. Je comprends, cependant, le point de vue des gens de l'endroit. Comme vous l'avez dit, ils ont de la fierté. Ils voudraient bien subvenir à eux-mêmes. Ils veulent être indépendants et le reste. Ce sont là des traits de caractère fort louables chez un peuple vigoureux, mais il faut être très réaliste.

Je ne voudrais certainement pas verser des millions de dollars de deniers publics dans des programmes si rien n'indique que vous aurez un marché où écouler vos produits. Nous ne savons pas combien il en coûterait pour établir certains de ces programmes. Lorsque j'examine la liste des 15 projets que vous avez mentionnés et que je songe que ce ne sont là que quelques-uns, je me demande dans quelle mesure chacun est réaliste. Si une étude de rentabilité était menée sur l'un des projets, ce dernier apparaîtrait-il réaliste?

Au sujet du caractère réaliste du projet, il faudrait répartir la population de Bell Island selon l'âge. Combien y a-t-il de gens aptes au travail? Combien chôment? Combien sont des assistés sociaux? Combien sont des pensionnés? Combien, parmi les jeunes, sont partis et ne reviendront probablement pas? Quel genre de population active se trouverait à Bell Island? Y a-t-il des jeunes qui poussent et remplaceront les travailleurs âgés à leur retraite? Énormes, à mon avis, sont les problèmes des gens qui sont dans la quarantaine ou la cinquantaine et qui se reclassent afin de travailler dans de nouvelles industries. Vous parlez d'industries nouvelles, d'industries qui n'ont jamais existé dans la région, c'est-à-dire d'industries pour lesquelles il faudrait recycler des travailleurs. Comment allez-vous les recycler? Qui comblera le vide dans l'entre-temps, pendant que vous donnez le branle à ces industries? Je l'ignore.

J'ai des centaines de questions à poser parce que le tout me ramène au temps de l'université alors que nous discutions du développement communautaire et de l'organisation communautaire. Croyez-moi, les choses sont fort compliquées. Vous n'avez pour ainsi dire rien au départ. Pour moi, c'est un domaine où la Compagnie des Jeunes Canadiens pourrait intervenir afin de s'employer à donner du souffle aux gens de Bell Island et à les tirer de leur situation.

Si la population a diminué de 14,000 à 6,300 habitants et parce que je sais qu'il y a dans le Toronto Métropolitain beaucoup de gens qui disent venir de Bell Island–je l'ai entendu très souvent–je pense que tous vos jeunes sont partis. Avez-vous des chiffres sur les gens qui s'y trouvent actuellement, soit sur les aptes au travail, les inaptes, les pensionnés, et le reste? Ce sont là des chiffres que vous devriez nous fournir avant que nous n'allions étudier vos projets.

M. Lahey: Nous ne connaissons pas les chiffres, du moins nous n'en avons pas. Je ne sais pas si M. Nolan en a.

M. Nolan: Si vous me permettez de répondre à cette question d'une manière générale, monsieur, j'aimerais vous dire que nous avons effectivement sur l'île Bell des installations d'une valeur d'environ $200 millions, ce

• 1025

qui indique sûrement une base solide pour édifier quelque chose. Ces installations comprennent, il va sans dire, nos écoles, nos hôpitaux et nos églises. Nous avons une école de formation professionnelle où l'inscription est d'environ 600(hommes) par an. Ainsi quand vous parlez de tous ces jeunes gens qui s'en vont ailleurs, ils le font effectivement, lorsqu'après avoir reçu une formation professionnelle à cette école, ils ne peuvent trouver d'emploi sur l'île Bell. C'est là ce qui arrive, en effet. Cette année, toutefois, l'école de formation est remplie au complet, et l'une des suggestions que comporte notre mémoire, c'est que l'école soit agrandie afin de pouvoir accepter des élèves provenant de localités voisines de la baie conception qui n'ont pas d'écoles de formation. Ces nouveaux inscrits apporteraient un supplément de dollars à l'île Bell. Nous avons aussi, par exemple, dans l'île Bell un patronage, un stade de curling et nous construisons d'immenses installations de jeux en plein air.

A un seul endroit, il y a en tout un terrain clôturé de 9½ acres. Nous avons aussi bien d'autres installations. y compris des canalisations d'eau et d'égout. Nous avons un hôpital et le reste. Nous ne disons pas que tous ces projets sont réalisables, mais nous demandons et souhaitons que le gouvernement fasse faire une étude concrète par des spécialistes qui peuvent vraiment dire si certaines de nos idées sont réalisables. J'ai la ferme impression que l'exploitation minière pourrait reprendre ici si les conditions étaient favorables. Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Robinson: Sauf votre respect, si une société comme la Dosco n'était pas prête à continuer son exploitation parce qu'elle était peu rentable, à leur avis–

M. Nolan: Autant que je sache, monsieur, l'organisation de la Dosco n'a jamais été remarquable.

M. McGrath: Puis-je ajouter quelque chose à cela? La société Dosco trouvait aussi que son exploitation à Sydney était peu lucrative. Cependant, depuis qu'une société de la Couronne a pris la suite des affaires à Sydney après que la société Dosco y eut cessé ses opérations, l'exploitation de la mine est tout à fait efficace et rentable.

M. Lundrigan: Vous devriez vous renseigner un peu aussi sur la société Dosco.

M. McGrath: Elle s'est acquis une assez piètre réputation, qui pourrait être attribuable à la gestion peu satisfaisante de l'entreprise et c'est là une des sources de leurs difficultés.

M. Robinson: J'espère bien que vous ne proposez pas que le gouvernement fédéral se lance dans l'industrie minière.

M. McGrath: Puis-je répondre à votre question au moyen d'une question supplémentaire?

M. Robinson: Bien sûr, si vous le voulez.

M. McGrath: Combien, à votre avis, le gouvernement de Terre-Neuve dépense-t-il à l'île Bell au titre des paiements d'assistance, en tenant compte naturellement que le gouvernement du Canada paie la moitié de ces dépenses en vertu du Régime d'assistance publique du Canada?

M. Lahey: Je puis répondre à cette question. Il y a environ un an, nous en connaissions assez exactement le chiffre. On a prié M. Joe O'Keefe de se rendre à l'île Bell au sujet des moyens de transport entre l'île et Fortune Cove, puis nous avions le Comité des citoyens–

M. McGrath: Excusez-moi, monsieur Lahey, mais je voudrais connaître le montant des paiements d'assistance sans autre documentation sur cette aide.

M. Lahey: On a fait connaître ce chiffe le soir où il en a été question.

M. McGrath: Pourriez-vous me dire ce qu'il était?

M. Lahey: Il était d'environ 20 millions de dollars pendant 10 ans, ce qui ferait 2 millions de dollars par an.

M. McGrath: Pour l'assistance sociale?

M. Lahey: Y compris les articles d'épicerie, le loyer, le combustible, les vêtements et les médicaments.

Le président: Ce montant comprendrait-il les paiements des gouvernements fédéral et provincial?

M. Lahey: Oui; il s'élevait à 2 millions de dollars par an.

M. McGrath: Pour les paiements d'assistance seulement?

M. Lahey: Y compris les médicaments et les vêtements.

M. McGrath: Le programme d'assistance social tout entier?

M. Lahey: Le programme global.

M. McGrath: Il coûtait alors 2 millions de dollars par an. Est-il prudent de dire qu'il coûte encore 2 millions de dollars?

M. Lahey: Je dirais que oui.

**M. Nolan:** Pardon, monsieur, mais notre population a baissé depuis cette époque. Je crois qu'il faudrait tenir compte de ce fait.

**M. McGrath:** La population a baissé?

**M. Nolan:** Oui, monsieur.

• 1030

**M. McGrath:** Elle a baissé à 6,500 habitants. Vous avez dit, toutefois, que sur ces 6,500 personnes, il y en a seulement 200 qui travaillent, de sorte qu'environ 4,500 vivent aux crochets du gouvernement. Est-ce juste?

**M. Nolan:** C'est ce que je pense.

**M. McGrath:** Je dirais que fournir à 4,500 personnes les vivres, les vêtements et les médicaments nécessaires doit coûter beaucoup d'argent. C'est l'objet de ma question.

Cette somme d'argent ne comprend pas ce que coûte directement au gouvernement du Canada le plan Marchand dont vous avez parlé ou l'ADB (l'Office d'expansion économique de la région Atlantique)...

**M. Nolan:** Non, monsieur, cela n'est pas compris.

**M. McGrath:** Combien cela coûte-t-il? Évidemment, c'est un renseignement à consigner au compte rendu. M. Weeks est ici, n'est-ce-pas? Je me demande, monsieur le président, si je pourrais adresser cette question à M. Weeks qui est ici.

**Le président:** Monsieur Weeks, voulez-vous, s'il-vous-plaît, venir témoigner?

**M. E. P. Weeks (Directeur administratif, Office d'expansion économique de la région Atlantique):** Je puis répondre à cette question. Nous avons dépensé jusqu'ici $368,000.

**M. McGrath:** Nous ne vous entendons pas très bien. Avez-vous dit $368,000?

**Le président:** Monsieur Weeks, veuillez, s'il-vous-plaît, vous rapprocher afin d'être plus près d'un microphone.

**M. Weeks:** Je ne suis pas sûr que je puis répondre à toutes vos questions.

**M. McGrath:** Peut-être pourrez-vous répondre à quelques-unes. Dans votre témoignage du 21 novembre, il a été question d'un crédit de 2 millions de dollars. Quelle était l'affectation de ce crédit?

**M. Weeks:** Il s'agissait d'un paiement de 1.75 million de dollars pour déménager certaines gens établis dans l'île, c'est-à-dire à raison de $1,500 par maison, comme on l'a déjà mentionné, et dont les trois quarts seront payés par l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. L'autre montant de $500,000, si je me souviens bien, s'appliquait au déménagement de personnes qui ne font pas partie de la population active et qui ne sont pas visées par les dispositions normales du programme de mobilité de la main-d'oeuvre.

Heureusement, j'ai pris soin d'apporter quelques feuilles où ces chiffres sont indiqués.

**M. McGrath:** Auriez-vous de la musique aussi?

**M. Weeks:** Voilà! Depuis l'établissement, le 30 août 1967, on a acheté 335 maisons qui ont coûté $368,000 au gouvernement fédéral. Environ 225 chômeurs ont été déplacés en vertu du programme spécial de mobilité de la main-d'oeuvre, au coût de $135,000.

**M. McGrath:** Alors, monsieur Weeks, le gouvernement fédéral a donc dépensé plus de 2 millions de dollars—c'est-à-dire que le programme a coûté plus de 2 millions, n'est-ce pas?

**M. Weeks:** Cette somme d'argent n'a pas encore été dépensée, évidemment, Il s'agit du montant prévu.

**M. McGrath:** Très bien.

**M. Weeks:** Comme vous voyez, environ $500,000...

**Le président:** Monsieur McGrath, n'oubliez pas que M. Robinson était en train d'interroger le témoin avant que vous posiez votre question supplémentaire.

**M. McGrath:** Oh! Je le regrette, excusez-moi, je vous prie.

**M. Robinson:** Continuez, je vous prie, monsieur McGrath, et terminez sur ce sujet, puis je reviendrai à la charge, monsieur le président.

**M. Honey:** Monsieur le président, la question du règlement se pose avant que M. Robinson continue. Je suis bien heureux que M. Weeks nous donne des renseignements très importants. J'estime, cependant, qu'en questionnant M. Weeks dès maintenant, le Comité accapare le temps précieux des témoins et celui de ceux qui veulent les interroger. Comme l'a dit quelqu'un, M. Weeks et d'autres témoins reviendront devant le Comité après que les témoignages auront été transcrits; je crois donc qu'il serait préférable d'attendre à ce moment-là pour les interroger.

**M. McGrath:** J'avais une seule autre question supplémentaire.

**Le président:** Je crois que votre objection est tout à fait fondée, monsieur Honey. Cependant, comme les statistiques semblent faire défaut, je crois que si l'on mentionne des chiffres de nouveau, il faudra permettre à M. Weeks de nous donner les renseignements voulus.

**M. Honey:** Oui; c'est ce que je pense. Je disais seulement que nous ne devrions pas interroger M. Weeks en ce moment.

**Le président:** Je suis d'accord avec vous.

● 1035

**M. McGrath:** Il s'agit uniquement de données statistiques et j'ai juste une autre question à ce sujet, monsieur le président.

Monsieur Weeks, le chiffre que vous venez de mentionner au Comité comprend-il les dépenses directes du gouvernement du Canada au titre du programme de mobilité de la main-d'oeuvre ou de l'assurance-chômage?

**M. Weeks:** Pas du tout. Il ne s'applique qu'au programme de logement.

**M. McGrath:** . . . lequel serait considérable?

**M. Weeks:** Oui, je pense bien.

**M. Robinson:** Si je puis continuer, monsieur le président, j'aimerais demander à M. Lahey ou à M. Nolan de me dire, s'ils le peuvent, laquelle des 15 propositions contenues dans leur mémoire ils recommanderaient et s'ils pourraient établir le bien fondé de cette recommandation.

**M. Lahey:** D'après les chiffres que nous a fournis M. Nolan et c'est, je crois, l'opinion du Bureau d'administration de notre Conseil en général, la principale proposition serait l'exploitation de la mine nº 4. Je crois que M. Nolan a mentionné un chiffre de l'ordre de 40 ou 50 millions de tonnes. Cette opération serait la plus importante de toutes les quinze propositions. J'ai, toutefois, autre chose à ajouter à ce propos.

Si nous avions la chance d'obtenir que la mine nº 4 soit mise en exploitation, ce serait, je crois, une source d'emploi pour peut-être 300 ou 400 travailleurs. Ce serait un véritable relèvement pour l'île Bell, surtout en ce moment où la population a baissé à un peu plus de 6,000 habitants. Cette opération nous aiderait dans une grande mesure à nous rétablir du point de vue économique.

**M. Robinson:** Combien en coûterait-il pour remettre cette mine en exploitation?

**M. Lahey:** Monsieur Nolan, peut-être pouvez-vous répondre à cette question.

**M. Nolan:** Monsieur le président, comme je ne suis pas un technicien, je ne saurais donner qu'une opinion, mais j'ai l'impression qu'en dépensant aujourd'hui 2 millions de dollars sur l'île Bell, on pourrait réaliser une production de première qualité et employer 400 travailleurs.

Si vous me permettez de continuer ma réponse à votre question, monsieur, bien que mon opinion ne représente peut-être pas exactement celle des autres membres du Comité, je donnerais la première priorité à l'industrie minière. En deuxième lieu, je songerais, naturellement à un pénitencier fédéral qui serait une source d'emploi pour peut-être un nombre égal de travailleurs.

La troisième priorité que je vous demanderais de considérer et que nous n'avons pas encore étudiée, c'est l'entreprise du terrain d'atterrissage. Il en existe un actuellement sur l'île Bell, mais qui n'est pas pavé, il va sans dire. Je crois qu'il a été aménagé avec la participation de la société et du gouvernement. Il est assez étendu pour permettre à un avion DC-3 d'y atterrir, ce qui, je crois, en donne une bonne description. On pourrait agrandir ce terrain. Il n'y a absolument aucun bâtiment dans le voisinage. L'agrandissement constituerait une installation supplémentaire pour l'aéroport de St. John qui n'est pas utilisé très souvent, on le sait, à cause de son emplacement et parce qu'il est entouré de brouillard un jour sur dix au moins, ce qu'on peut prouver par des statistiques qui révèlent que cet aéroport a été inutilisable pendant près de six mois au cours d'une période de huit ou neuf ans. J'accorderais donc la troisième priorité au projet de l'aéroport.

L'agrandissement de l'école de formation professionnelle est une autre question qui vaudrait sûrement la peine d'être étudiée. Pour ce qui est de l'installation militaire, je ne sais pas si vous croiriez qu'elle est pratique, étant donné que l'emplacement serait sur une île. Cependant, au cours de ma carrière dans les forces armées, j'ai vu construire des installations militaires dans des endroits moins favorables. Quoi qu'il en soit, cette entreprise serait également une source d'emploi pour les travailleurs.

Quant aux autres projets mentionnés dans notre mémoire, je crois personnellement que plusieurs de ces entreprises ne seraient pas assez importantes pour fournir de l'emploi à un grand nombre de travailleurs.

J'espère que ce que j'ai dit répond à votre question, monsieur.

**M. Robinson:** Monsieur le président, je voudrais mettre en question l'avantage qu'il y aurait à construire un immense pénitencier fédéral dans un endroit comme l'île Bell, où il faudrait transporter des personnes de toutes les parties du Canada, à l'aller et au retour. Assurément, un pénitencier ne serait pas nécessaire pour les habitants de Terre-Neuve!

● 1040

**M. Nolan:** Nous sommes très respectueux des lois.

**M. Robinson:** Vous avez dit que cette entreprise ne fournirait de l'emploi qu'à 300 ou 400 travailleurs. Si vous aménagez un terrain d'atterrissage, combien de personnes ces travaux de construction emploieraient-ils, et serait-il pratique de dépenser un million de dollars ou plus pour aménager ce terrain quand les gens devront de toute façon retourner de l'île sur la terre ferme. Peut-être sera-t-il désavantagé aussi à cause du brouillard.

**M. Nolan:** Non, monsieur; nettement pas, parce que l'île Bell est située au centre de la baie Conception. Puis-je vous raconter une aventure personnelle à

ce sujet? Pendant mon service dans les forces armées, j'avais décidé de me marier à mon retour d'outre-mer—je serai très bref. Je fis neuf voyages par jour, par avion, à Torbay, avant de pouvoir y atterrir pour m'y marier, ce qui démontre combien il est difficile d'utiliser cet aéroport. Pendant chacun de ces vols, comme le pilote était un de mes amis et qu'il s'agissait évidemment d'un avion militaire, nous volions si bas que je pouvais reconnaître les piétons qui circulaient dans une rue de l'île Bell, vu que le temps était très beau. Je crois que tous ceux qui sont allés à l'île Bell admettront que le temps peut être magnifique à cet endroit, où il y a très, très peu de brouillard, alors qu'à Trobay on peut être presque continuellement arrêté par la brume. C'est la région aérienne la plus dangereuse que j'aie jamais survolée.

**M. Robinson:** Possédez-vous des statistiques qui indiquent ce que coûterait l'aménagement d'un terrain d'atterrissage satisfaisant?

**M. Nolan:** Nous venons ici, monsieur, sans être pourvus malheureusement de données d'ordre financier, parce que nous n'avons pas de spécialistes à l'île Bell qui soient en mesure de faire cette évaluation. C'est ce que nous vous prions instamment de faire, c'est-à-dire, une enquête sur les possibilités et la praticabilité de quelques-unes de ces entreprises. Nous ne sommes que des profanes et nos opinions peuvent être tout à fait erronées. Nous croyons, toutefois, que si vous, messieurs, envisagez ce problème sérieusement, ce que vous faites, j'en suis sûr, certaines de ces propositions se révéleront réalisables.

**M. Robinson:** Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président. Je ne pense pas d'ailleurs, que ces messieurs pourraient me donner les réponses aux questions que je voudrais poser. Je crois qu'on devrait peut-être laisser à certains fonctionnaires supérieurs le soin de faire une enquête.

**Le président:** Merci, monsieur Robinson. Monsieur Blouin?

**M. Blouin:** Pour revenir à la question de l'exploitation minière, monsieur le président, je me demande si le témoin peut me dire ce qu'était la production annuelle de la mine de l'île Bell.

**M. Nolan:** Les exploitants avaient exporté 2.5 millions de tonnes. Je crois que ce chiffre, ou celui de 2.75 tonnes, représentait la production maximale.

**M. Blouin:** C'était leur production maximale?

**M. Nolan:** Oui, monsieur.

**M. Blouin:** En un an? Maintenant, quelle était la qualité de cette production? Etait-elle de qualité supérieure, moyenne ou inférieure? Vous savez sans doute que la production minière peut être de différentes qualités.

**M. Nolan:** On a jugé que la production était de qualité supérieure, monsieur. La teneur moyenne aurait été, je crois, d'environ 57 p. 100.

**M. Blouin:** C'est de l'exploitation souterraine, n'est-ce pas?

**M. Nolan:** Oui, monsieur.

**M. Blouin:** Sous la mer?

**M. Nolan:** Oui; sous l'océan.

**M. Blouin:** Ce qui est très coûteux.

**M. Nolan:** Je ne sais pas si j'ai bien précisé, au début de mon témoignage, que ce bloc particulier de minerai qu'il est très rentable d'extraire, j'en suis sûr, se trouve à mi-chemin seulement du fond de la mine. En d'autres termes, tous les tunnels et galeries sont déjà là. Par ailleurs, si l'on découvrait demain un nouveau gîte de minerai, il faudrait le développer, en établir la teneur en minéral et ainsi de suite. Mais dans notre cas, tout est prêt pour la production; tout ce qu'il nous faut, c'est un peu d'argent pour remettre cette mine en état de production. Je puis vous assurer qu'il s'agit ici sans aucun doute de l'un des meilleurs gîtes de minerai qui existent dans l'île Bell et que l'extraction pourrait facilement se faire d'ici deux mois.

**M. Blouin:** Dites-moi, l'énorme exploitation des mines de fer du Labrador a-t-elle nui à votre exploitation dans l'île Bell? La concurrence a-t-elle été forte, je veux dire?

**M. Nolan:** Sans aucun doute.

**M. Blouin:** Elle l'a été?

**M. Nolan:** La raison, c'est que l'exploitation se fait à ciel ouvert au Labrador.

**M. Blouin:** Oui; et le volume de la production est-il . . .

**M. Nolan:** Il est beaucoup plus considérable.

**M. Blouin:** Il est très élevé.

**M. Nolan:** Si je puis m'étendre un peu plus sur l'exploitation générale de la mine de l'île Bell au cours des vingt-cinq ou trente dernières années, disons, ce dont je suis très au courant, elle a porté surtout sur l'extraction de minerai sous-marin. Or, ces opérations ont rendu leur exploitation très coûteuse. La région particulière à laquelle je songe, toutefois, est assez près de la surface et c'est pourquoi l'exploitation de la mine coûterait très, très bon marché.

**M. McGrath:** J'ai une question supplémentaire à poser. L'exploitation n'était-elle pas automatisée lorsque la société Hawker Siddeley a pris en main la

• 1045

société Dosco? L'automatisation a-t-elle entraîné la mise à pied d'un millier de travailleurs? L'exploitation a été automatisée et mécanisée et l'automatisation s'est, en effet, généralisée; puis vous avez eu un convoyeur.

M. Nolan: C'est exact, monsieur.

M. McGrath: Par conséquent, le coût de production a dû s'en ressentir?

M. Blouin: L'intention était de réduire ce coût.

M. McGrath: Réduire le prix de revient; à ce compte-là, l'exploitation du Labrador ne devrait pas constituer une aussi forte concurrence?

M. Nolan: Cela a réduit le prix de revient, mais je dirais que le procédé a aussi donné un produit inférieur, car l'automatisation a accru de beaucoup les déchets. Les ouvriers pénétraient dans une enceinte remplie de minerai et ils prenaient ce qu'il y avait là.

M. McGrath: La roche et le reste?

M. Nolan: Bien souvent la roche et tout le reste était chargé directement dans le bateau, sans passer par l'usine de réduction, et cela à cause de petites pannes de toutes sortes. Si j'en parle, c'est que je sais pertinemment que durant des périodes d'environ 48 heures parfois, le produit de la mine est directement expédié dans un bateau contenant en bien des cas jusqu'à 40, 50 ou 60 p. 100 peut-être de roche, ce qui, bien sûr, augmente le prix de revient, car alors l'importateur se trouvait à payer pour du matériel de rebut. Voilà la grande difficulté, là-bas, à l'île Bell, l'entreprise n'a jamais été exploitée efficacement.

M. Blouin: Vos quais de chargement sont-ils à proximité des mines?

M. Nolan: A peu près à un mille et quart.

M. Blouin: Un mille et quart.

M. Nolan: Il y avait une bande transporteuse. A vrai dire, certains des convoyeurs ont été enlevés, mais la charpente et ce genre de bâti, ainsi que les embarcadères sont encore là. Comme indication de la valeur du quai de chargement, l'automne dernier un bateau eut un accident et le gouvernement de Terre-Neuve est censé avoir obtenu près de $500,000 en dommages au quai. Alors, le quai lui-même est un actif de grande valeur. Il en coûterait probablement 4 millions de dollars pour le remplacer aujourd'hui.

M. Blouin: Merci, monsieur le président.

M. Carter: Monsieur le président, M. Nolan ou M. Lahey pourraient-ils donner au Comité une idée du nombre de pêcheurs qu'il y a dans l'île Bell?

Combien y a-t-il de gens dans cette île qui seraient capables de faire la pêche et y consentiraient si le gouvernement offrait une subvention ou y établissait une usine de traitement du poisson?

M. Lahey: Je ne sais si je dois vous le dire ou non, mais, après tout, vous ne devez pas vous formaliser si je dis la vérité . . .

M. Carter: Ce que j'essaie d'établir, monsieur le président, c'est le nombre des chômeurs actuels là-bas qui pourraient être employés par une usine de traitement du poisson?

M. Lahey: Je ne crois pas qu'il y en ait un grand nombre. M. Nolan et moi avons eu un entretien avec M. Dicks. Cet homme gagne sa vie depuis nombre d'années à faire la pêche et il emploie trois ou quatre hommes à longueur d'année. M. Nolan et moi, après une réunion de notre Conseil, sommes allés interviewer M. Dicks à qui nous avons parlé pendant plus d'une heure. Nous voulions qu'il vienne avec nous pour qu'il donne des renseignements. Il a cependant refusé, alléguant que ce n'était pas possible. Son raisonnement était qu'à notre époque, la difficulté qu'on éprouverait à établir une usine de traitement du poisson à Bell Island serait d'essayer d'obtenir que des hommes aillent en bateau à trois ou quatre heures du matin. Ils préféreraient rester chez eux et vivre d'assistance.

M. McGrath: Je pense, monsieur Lahey, que vous n'avez pas compris du tout le sens de la question de M. Carter, si vous me pardonnez ma franchise. M. Carter veut simplement savoir si l'on peut dire en toute justice que la pêche pourrait faire vivre un vaste secteur de la population. M. Weeks ne le croit pas, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique ne le croit pas, et je pense que personne d'autre y croit.

M. Nolan: C'est juste. L'île Bell ne compte pas cinq pêcheurs d'expérience.

M. Carter: Ensuite, vous avez mentionné une usine de traitement du poisson qui pourrait employer cent personnes là-bas. J'essaie de découvrir, monsieur le président, s'il y a dans l'île Bell suffisamment de pêcheurs ou de gens qui savent pêcher pour alimentes une usine assez grande pour employer cent personnes. Vous faudrait-il acheter votre poisson des régions environnantes ou bien les gens de l'île Bell saisiraient-ils l'occasion d'aller à la pêche et, peut-être, de vivre de ce produit.

M. Nolan: Monsieur, qu'on me permette de signaler que ces résolutions ont été rédigées par un comité assez nombreux. Or, nous n'avons pas obtenu l'unanimité sur tous les points. Ceci n'était pas mon idée, ni celle de M. Lahey. Quelqu'un d'autre a mis cela dans le mémoire et nous présentons l'idée pour qu'elle soit examinée. Quant à moi, je ne crois pas qu'il y ait dix personnes dans l'île Bell qui connaissent la différence entre une tête de morue et un filet.

M. Carter: Monsieur le président, puis-je continuer dans la même veine en ce qui a trait à l'agriculture? Y a-t-il dans l'île Bell des gens qui s'adonneraient à l'agriculture?

M. Nolan: Depuis la crise économique et durant cette période, surtout durant les années trente et jusqu'à la guerre, compte tenu de la dimension de l'île, il y eut un supplément considérable de petites entreprises agricoles. Il n'y a jamais eu ce qu'on pourrait appeler une ferme commerciale, mais les gens

• 1050

suppléaient à leurs deux journées par semaine de travail sur l'île Bell en plantant et en cultivant leurs propres légumes.

M. McGrath: Vous parlez de subvenir aux besoins d'un effectif ouvrier de 2,000 personnes; à ce compte-là, un supplément d'agriculture ou de tout autre genre d'exploitation agricole ou de pêche n'est pas possible, à mon avis. Je pense que l'Office d'expansion est du même avis. Vous avez une population urbaine à soutenir.

M. Nolan: Je suis de cet avis.

M. Carter: L'école de métiers là-bas compte combien d'étudiants à présent? Quelqu'un a-t-il dit 400 ou 500 personnes?

M. Nolan: A l'heure actuelle, l'école compte environ 600 étudiants.

M. Carter: Je suppose que ce sont tous des jeunes gens, de 17 à 25 ans?

M. Nolan: Autour de 25 ans, oui.

M. Carter: Qu'arrive-t-il à ces jeunes? Est-ce qu'ils quittent l'île après leur formation? S'en vont-ils au Canada continental?

M. Nolan: Hélas, oui.

M. Carter: L'île ne leur offre aucune ouverture une fois le cours terminé.

M. Nolan: Nous n'avons aucune industrie.

M. Carter: Vous n'avez rien là-bas en...

M. Nolan: Rien.

M. Carter: ... rien qui puisse leur procurer de l'emploi? Monsieur le président, j'aurais une suggestion à faire, pour ce qu'elle vaut. Nous reconnaissons tous la gravité de la situation à l'île Bell où tant de nos compatriotes souffrent. J'aimerais bien recommander que le Comité considère la possibilité de se rendre à l'île Bell. Pour un bon nombre d'entre nous, du Comité, cette île pourrait tout autant se trouver aux Antilles. Je ne veux pas vous manquer de respect, mais il s'agit d'une île et les membres du Comité ne la connaissent pas, non plus que ses problèmes. Je crois qu'il serait très utile que le Comité visite l'île Bell, qu'il interroge les gens de l'île, fassent une appréciation de la situation et se pénètre de la gravité de ce problème.

Le président: Je suis d'accord avec vous, monsieur Carter, mais je pense que votre suggestion devrait être déférée au Comité directeur où elle serait discutée.

M. Carter: Je voudrais présenter une motion, monsieur le président, si cette initiative est réglementaire, à l'effet que le comité directeur étudie la possibilité d'une visite à l'île Bell.

Le président: Je voudrais bien recevoir votre proposition, monsieur Carter, mais il semble que nous ayons perdu notre quorum depuis dix ou quinze minutes. Néanmoins, nous pourrions présenter votre proposition au Comité directeur à titre de suggestion.

M. Carter: Alors, monsieur le président, auriez-vous l'obligeance d'en parler au comité directeur pour voir si le Comité pourrait se rendre à l'île Bell.

M. Robinson: Monsieur le président, je vous ferai respectueusement remarquer que cette proposition est quelque peu prématurée. Je pense que le Comité aimerait recevoir beaucoup plus d'informations détaillées qu'il ne saurait obtenir de ces deux messieurs ici aujourd'hui.

Le président: Aucune date n'a été mentionnée ici, monsieur Robinson; c'était une suggestion et je pense que vous pouvez la considérer comme telle.

M. Carter: Je n'ai pas proposé que nous partions ce matin, monsieur le président. Je ferai respectueusement remarquer que ce problème mérite certes une étude prolongée. Après cela, nous devrions aller à l'île Bell et nous rendre compte par nous-mêmes de la situation.

Le président: Puisque nous ne pouvons pas partir tout de suite, nous ne verrons pas cette île au pire. M. Nolan me dit qu'en y allant en juin ou juillet, nous la verrions à son meilleur, c'est pourquoi ce serait peut-être le meilleur temps.

M. McGrath: Monsieur le président, puisque nous cherchons à obtenir suffisamment de renseignements qui nous donneraient un meilleur tableau de ce qui se passe exactement, serait-il possible que le Comité obtienne les informations suivantes: le montant que le Canada a dû verser durant la dernière année financière pour l'île Bell dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre; le coût que le Canada a dû absorber durant la dernière année financière pour les paiements effectués en vertu du Régime d'assistance publique du Canada; le prix que le Canada a dû payer durant la dernière année financière pour les paiements effectués en vertu de l'assurance-chômage

et l'aide aux chômeurs; le prix que le Canada a dû payer durant la dernière année financière sous le régime de la formation professionnelle alors que le Canada verse 50 p. 100 des frais d'entretien des écoles de formation professionnelle; le coût au Cana-

• 1055

da, durant la dernière année financière, du programme d'achat de maisons, programme relevant de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique et le coût au Canada, durant la dernière année financière, de la subvention du service de bac de l'île Bell, qui s'élève, vous le verrez, à environ $250,000 par année. Je crois que, lorsque vous mettrez toutes ces choses ensemble, vous constaterez qu'il en coûte une jolie somme au contribuable canadien pour garder ces gens,—je ne dis pas ceci avec sarcasme,—dans l'oisiveté. En conséquence, cela ferait. . .

**Le président:** Nous pourrions vous obtenir ces chiffres, monsieur McGrath. Il nous faut quitter cette enceinte à 11 heures et je pense que M. Honey a attendu patiemment son tour pour poser quelques questions.

**M. Honey:** Je n'ai que deux ou trois questions à poser, monsieur le président, au sujet de témoignages que je n'ai pas bien compris. Ma première question est en supplément à celle de M. Carter au sujet des 600 étudiants dans votre école professionnelle. Tous ces jeunes sont-ils de l'île Bell ou en vient-il d'autres régions de Terre-Neuve?

**M. Nolan:** Je dirais, monsieur, que 98 p. 100 des étudiants sont de l'île Bell. Je n'ai pas connaissance qu'il y en ait plus de 5 à 10 p. 100 qui ne soient pas de l'île.

**M. Honey:** Je n'ai qu'une autre question, monsieur le président. Messieurs, vous avez indiqué, dans votre mémoire et dans vos remarques, qu'il est économiquement rentable de miner ce bloc de minerai en réserve, comme je pense vous l'avez appelé, qui représente de 40 à 50 millions de tonnes. Savez-vous s'il s'est fait une étude professionnelle autre que celle de la Dosco, une étude technique au sujet de cette mine?

**M. Nolan:** Non.

**M. Honey:** Vous n'êtes pas au courant qu'on en ait fait une. Très bien. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Sulatycky.

**M. Sulatycky:** Qui est l'actuel propriétaire des mines ou qui détient les droits miniers dans l'île?

**M. Nolan:** Elles ont été prises en charge par le gouvernement de Terre-Neuve.

**M. Sulatycky:** Alors, il n'y aurait aucun frais à . . .

**M. Nolan:** Aucun.

**Le président:** Je veux remercier très sincèrement MM. Lahey et Nolan de s'être présentés devant le Comité. Je suis sûr que les membres du Comité sont curieux de connaître l'île Bell, et je pense pouvoir vous garantir que, lorsque nous visiterons les Maritimes, nous saisirons l'occasion de visiter Terre-Neuve.

**M. McGrath:** Monsieur le président, au nom de mes électeurs, je désire remercier le Comité de s'être penché sur ce problème.

**M. Nolan:** Monsieur, pourriez-vous encore m'accorder un petit moment?

**Le président:** C'est bien tout ce que je peux vous accorder.

**M. Nolan:** Au cours de la semaine écoulée, il a été porté à mon attention que certains des hommes qui travaillent hors de l'île et qui voyagent chaque jour sont très mécontents du service de bac, surtout de la période durant laquelle il fonctionne. Il commence à 7 heures du matin et s'arrête à 6 heures du soir. Si le service commençait à 6 h. 30 du matin, il permettrait à ces gens de traverser la baie pour se rendre au travail sur la terre ferme pour 8 heures. Les entrepreneurs qui engagent ces hommes veulent que ceux-ci fassent du surtemps; pour ce faire, il faudrait que le bac reste en fonctionnement jusqu'à 11 heures du soir.

**M. McGrath:** Monsieur le président, cette question est actuellement à l'étude au Comité des transports.

**M. Nolan:** Merci, monsieur.

**Le président:** Messieurs, je vous remercie.

**M. Nolan:** Mes remerciements, monsieur le président.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 8

---

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 1969

---

Budget des dépenses 1969-1970 du ministère de l'Expansion économique régionale

---

TÉMOINS:

*(Voir procès-verbal)*

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 8

---

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 1969

---

Budget des dépenses 1969-1970 du ministère de l'Expansion économique régionale

---

TÉMOINS:

*(Voir procès-verbal)*

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29592—1

COMITÉ PERMANENT DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Blouin, | Korchinski, | Ritchie, |
| Broadbent, | LeBlanc (*Rimouski*), | Robinson, |
| Carter, | Lundrigan, | [2] Roy (*Laval*), |
| Comtois, | [1] Marshall, | Smerchanski, |
| Gauthier, | McGrath, | Sulatycky, |
| Honey, | Nystrom, | Whiting—(20). |

**(Quorum 11)**

*Le Secrétaire du Comité,*
J. H. Bennett.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement

[1] M. Mashall remplace M. Stewart (*Marquette*) le 6 mars

[2] M. Roy (*Laval*) remplace M. Serré le 13 mars.

# PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le JEUDI 13 mars 1969
(8)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit cet après-midi à 3h. 45. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Blouin, Comtois, Honey, Korchinski, LeBlanc (*Rimouski*), Lundrigan, Marshall, McGrath, Morison, Robinson, Smerchanski, Sulatycky et Whiting (13).

*Aussi présents:* le ministre des Forêts et du Développement rural, l'honorable Jean Marchand, et M. Peddle, député.

*Témoins: du ministère des Forêts et du Développement rural:* M. Tom Kent, sous-ministre, et M. D. W. Franklin, directeur général de l'Administration et des Finances.

Le président met en délibération le crédit n° 1—*Administration, fonctionnement et entretien,* du budget des dépenses de 1969-1970 de l'Expansion économique régionale, et présente le ministre des Forêts et du Développement rural, l'honorable Jean Marchand. Le ministre fait un exposé (*voir les témoignages*), puis il est interrogé à cet égard.

A 16h. 30, le ministre quitte la salle de réunion et le président présente le sous-ministre, M. Tom Kent, et le directeur général de l'Administration et des Finances, M. D. W. Franklin, après quoi l'interrogatoire se poursuit.

Sur une proposition de M. McGrath,

*Il est décidé*—de payer des frais raisonnables de déplacement et de séjour à MM. Lahey et Nolan, qui ont comparu devant le Comité le 4 mars 1969.

A 17h. 30, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*
J. H. Bennett.



29592—1½

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le jeudi 13 mars 1969**

• 1544

**Le président:** Messieurs, comme M. McGrath est arrivé, nous pouvons nous mettre au travail. Monsieur McGrath, pour en venir à votre motion, nous allons attendre la fin de l'intervention de monsieur le ministre. Il doit en effet partir à 3 h 30, cet après-midi.

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** A 4 h 25.

**Le président:** Pardonnez-moi, à 4 h 25. Nous allons donc laisser M. Marchand vous faire sa déclaration, puis répondre à vos questions. Sans autre préambule, nous sommes, monsieur le ministre, à votre disposition.

[*Texte*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur le président, j'aurais aimé vous parler cet après-midi d'une façon un peu plus élaborée des objectifs et des structures du nouveau Minis-

• 1545

tère. Mais comme le Bill est encore à la Chambre et qu'il n'est pas adopté, il m'est un petit peu difficile de le faire. D'un autre côté, vous pourrez sûrement faire les interventions que vous jugerez à propos lorsque le Bill sera discuté. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit qu'il serait possible que la discussion sur le Bill commence ce soir et puisse éventuellement même finir ce soir, s'il y a entente à la Chambre.

Mais, sans aller dans les détails, je voudrais, en quelques secondes, essayer de vous rappeler les objectifs généraux du Ministère. Au point de vue administratif, nous voulons faire, nous faisons et nous avons fait une certaine consolidation des programmes de développement économique régional. Ainsi, tous les instruments que le gouvernement fédéral détenait pour favoriser le développement régional, sont maintenant sous la juridiction de mon Ministère. Ceci comprend ARDA, PFRA, DEVCO, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique et tous les autres instruments de développement régional que vous connaissez.

Alors, il y a d'abord cette consolidation des mesures. Il y aura ensuite leur coordination et leur intégration et, enfin, il y aura les nouvelles mesures que nous adopterons en vue de corriger, autant que possible, les inégalités régionales au Canada.

Mais, cet après-midi, c'est moins cet aspect du Ministère qui vous intéresse que les prévisions budgétaires. S'il y a des questions auxquelles je peux répondre, il me fera plaisir de le faire. Malheureusement, mon temps est limité parce qu'à 4 heures et demie, il y a une réunion du Comité de planification du Cabinet à laquelle je dois assister; mais vous pourrez continuer le débat. Le sous-ministre du Ministère est ici; mais, je pourrai revenir à une autre occasion. Je suis à votre entière disposition. Il me fera plaisir de répondre à toutes les questions que vous jugerez à propos de me poser.

[*Traduction*]

Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais maintenant parler du budget des dépenses. Sans doute en avez-vous un exemplaire.

On voit dans le budget que nous nous proposons de dépenser près de 192 millions de dollars, soit une augmentation de presque 38 millions de dollars par rapport à la présente année financière. La plus grande partie de cette augmentation peut s'expliquer par l'ampleur accrue des activités rentrant dans le cadre du programme actuel de l'OAR et du FODER.

Nous prévoyons également d'assurer aux provinces 50 millions de dollars environ à titre d'avances, ce qui monte le total du programme à plus de 241 millions de dollars.

Vous verrez au tableau des pages 8 et 9 du Livre blanc que les principales activités du ministère se divisent en cinq grandes catégories.

Comme je sais que vous êtes tous au courant des programmes actuels, je pourrais maintenant vous indiquer où figurent ces programmes dans la nouvelle disposition du budget, telle qu'elle apparaît dans ce livre. Lorsque les

dépenses accuseront un changement important, j'essaierai de vous en donner brièvement la raison.

La première des activités est, comme toujours, l'administration. Elle enregistre une augmentation de 1.7 million de dollars, mais, sur cette somme, quelque 1.6 million de dollars seront affectés à l'acquisition de services d'informatique. Il ne s'agit pas là d'un poste nouveau, mais d'un poste qui, dans le passé, a été inscrit à un autre endroit du budget. De la sorte, la différence nette des dépenses administratives est très réduite. Notre but, c'est d'essayer d'améliorer la qualité de notre travail et notre efficacité tout en limitant les frais d'administration.

• 1550

La seconde activité, «analyse et planification», concerne les fonctions de planification précédemment assumées par l'Office d'expansion économique de la région atlantique, l'Office d'aménagement régional et la Direction de l'aménagement rural du ministère des Forêts et du Développement rural. En outre, cette activité comprend des projets rentrant dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada.

Les dépenses engagées au titre de ce chapitre ont été très importantes dans le passé. Aujourd'hui, nous voulons surtout remplir notre mission de façon plus efficace, plutôt que d'augmenter considérablement les dépenses. L'augmentation par rapport à l'année en cours est peu importante.

Toutefois, je dois dire franchement que je m'attends à voir à l'avenir augmenter nos dépenses en planification. Nous avons besoin de développer nos moyens de façon à intensifier nos travaux de planification, dont l'importance deviendra de plus en plus grande pour l'ensemble de nos activités d'expansion économique régionale.

Les activités opérationnelles du ministère se divisent en trois grandes catégories qui représentent, à mon sens, une classification logique des travaux que nous allons entreprendre.

La première de ces catégories, à savoir la rationalisation et l'expansion des industries primaires et des services connexes, comprend l'activité qui découle de la Loi sur l'aménagement agricole et rural, de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Pour ceux d'entre vous qui s'intéresseraient particulièrement à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, je dirai que nos dépenses totales au titre de ce programme pour l'année seront de 17.7 millions de dollars, soit une diminution de plus de 2 millions de dollars par rapport à la présente année. Cette diminution ne reflète aucun changement de ligne de conduite. Comme on le verra à la page 11, un certain nombre de grands travaux entrepris en application de cette Loi et qui ont exigé beaucoup de crédits—les travaux de la rivière Saskatchewan-sud, les travaux d'irrigation des rivières Bow et St. Mary et le barrage de Shellmouth—sont sur le point d'être achevés.

En ce qui concerne le programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, les dépenses passeront de 1.4 million de dollars à 2.8 millions de dollars. La raison est que, comme vous le savez peut-être, le gouvernement a convenu en 1966 que les ouvrages entrepris aux termes de ce programme passeraient sous la responsabilité des gouvernements des provinces Maritimes, après le 31 mars 1970. Nous nous sommes donc engagés à donner à ces ouvrages la qualité convenue avant cette date.

Nos versements aux provinces dans le cadre du programme d'aménagement agricole et rural vont passer de 18 millions à 25 millions de dollars. Toutefois, cette augmentation n'est pas aussi importante qu'elle pourrait le sembler du fait que nous avons augmenté les crédits affectés à ce programme de 6 millions de dollars dans le budget affectés à ce programme de 6 millions de dollars dans le budget révisé de l'année en cours.

Cette augmentation s'est avérée nécessaire parce que, comme vous le savez, il s'agit d'un programme à frais partagés et que l'activité des provinces, qui s'était accrue avec lenteur, a atteint son plein niveau dans le cadre des accords.

En conséquence, le montant inscrit dans le budget de 1969-1970, soit 25 millions de dollars, est le maximum, aux termes de l'accord fédéral-provincial de 1965-1970 sur l'aménagement rural, que nous pouvons verser aux provinces pendans une année financière.

On enregistre également une petite augmentation des versements aux provinces pour tenir compte de l'Inventaire des terres du Canada.

La deuxième catégorie opérationnelle, soit l'aménagement extensif de régions choisies, y compris l'assistance à la mobilité, comprend les activités entreprises aux termes du programme du Fonds de développement économique et rural, du programme «Nouveau départ» du Canada et du programme d'Assistance spéciale de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique pour l'île Bell.

Des plans d'aménagement extensif, entrepris en coopération avec les provinces, expliquent l'augmentation la plus importante des dépenses du ministère. Notre budget dans ce domaine est brusquement passé de 9 millions de dollars à presque 41 millions de dollars.

La plus grande partie de cette augmentation de 32 millions de dollars sera nécessaire pour mener à bien l'entente récemment signée de mise en valeur de l'Île-du-Prince-Édouard et pour donner plus d'ampleur aux activités se rapportant à l'accord conclu pour la région québécoise du bas Saint-Laurent-Gaspé.

• 1555

Le plan concernant l'Île-du-Prince-Édouard exige que nous affections plus de 17 millions de dollars au cours de l'année financière de 1969-1970 à des programmes et à des travaux approuvés. En outre, cette année sera la deuxième année d'application de l'accord avec le Québec. Les études d'établissement du programme ont fait apparaître la nécessité d'un budget de plus de 14 millions de dollars.

Il faut ajouter à ces chiffres, en ce qui concerne l'accord avec l'Île-du-Prince-Édouard, les prêts à octroyer à cette province pour lui permettre de financer, dans le cadre du plan, des arrangements de crédit. A cette fin, nous avons inscrit 7.6 millions de dollars dans un crédit de prêts particuliers.

Les autres programmes entrepris dans le cadre du Fonds de développement économique rural, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, se poursuivront en gros au même niveau qu'au cours de la présente année.

Le budget prévoit également une augmentation de crédits affectés au programme «Nouveau départ» du Canada, qui passe de 1.8 million de dollars à plus de 5 millions de dollars.

Toutefois, l'augmentation réelle n'est pas aussi importante qu'elle pourrait le sembler. Les quatre sociétés «Nouveau départ» constituées en 1967 sont entrées en activité moins vite que nous ne l'avions espéré, en grande partie pour des raisons de personnel, et la plupart de leurs activités de l'année dernière ont été financées par des fonds qui leur ont été en réalité octroyés au cours de l'année financière 1967-1968. De la sorte, la modification réelle d'activités, entre la présente année et l'année prochaine, n'est pas aussi importante qu'elle le paraît.

Le budget de la prochaine année financière prévoit la continuation des activités actuelles en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et en Alberta, ainsi que la création de nouvelles sociétés au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

Cette catégorie comprend encore un poste, celui du programme d'assistance à l'île Bell. Nous assurons ici des dépenses plus faibles, car l'expérience a montré que le programme a suscité moins d'intérêt que prévu à l'origine.

La troisième catégorie opérationnelle, à savoir la stimulation du développement industriel et l'assistance apportée à la mise en place de l'infrastructure, comprend la plupart des postes qui figuraient autrefois dans le budget de l'Office d'aménagement régional et de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique.

La deuxième grande augmentation, par ordre d'importance, des dépenses du ministère, après l'activité relative au programme du Fonds de développement économique rural, concernera les versements effectués à l'industrie, aux termes de la Loi stimulant le développement de certaine régions.

Comme vous le verrez, nos prévisions passent ainsi de 33 millions de dollars à 49 millions de dollars. Cette augmentation représente l'accroissement naturel de l'activité entreprise dans le cadre du programme lancé sous sa forme actuelle en 1965.

Bien sûr, un établissement industriel demande un certain délai avant d'entrer en production. Ainsi, une bonne partie des crédits que nous avons affectés cette année concerneront des travaux qui ont été approuvés il y a un certain temps déjà. Nombre de grands projets vont entrer dans la phase active au cours de l'année financière 1969-1970. En outre, quelques projets courants se sont naturellement accumulés. Ils ont nécessité certains versements et en nécessiteront encore l'année prochaine.

Dans le domaine de la stimulation et celui de l'infrastructure, nous envisageons une certaine réduction de nos dépenses totales, notamment du fait que le programme d'assistance de l'Office d'aménagement régional pour la construction des grandes routes viendra à échéance au cours de l'année.

• 1600

Nos dépenses au titre du programme routier seront inférieures de près de 10 millions de dollars à ce qu'elles sont pour la présente année. Le poste de 7.8 millions de dollars qui figure au budget représente le dernier versement du crédit de 55 millions de dollars destiné à aider à la construction de routes, crédit voté à l'occasion de programmes précédents. Aucune décision n'a encore été prise quant aux futurs programmes routiers.

Vous remarquerez également une baisse de 32 millions de dollars à 22 millions de dollars dans l'assistance à l'infrastructure qu'a mise autrefois à la disposition des provinces l'Office d'expansion régionale. Cette baisse, toutefois, est plus apparente que réelle.

Nous avons également prévu 7 millions de dollars dans le budget pour des prêts aux programmes d'infrastructure. Cette façon de procéder paraît nouvelle, elle ne correspond toutefois en réalité à aucun changement véritable. Dans le passé, l'Office d'expansion régionale a fourni une partie de son assistance sous forme de prêts, mais ceci ne figu-

rait pas au budget à des postes séparés. Pour le nouveau budget, nous avons extrait les sommes qui devraient normalement être affectées à des prêts et les avons inscrites séparément.

Ainsi, nous affectons 22 millions de dollars à des contributions et 7 millions de dollars à des prêts, soit un total de 29 millions de dollars. Bien que le budget de l'année en cours ait prévu des dépenses de 33 millions de dollars tirés sur le fonds de l'Office d'expansion régionale, il ne semble pas que les débours réels doivent dépasser 29 millions de dollars. En d'autres termes, le total des dépenses prévues pour les travaux de ce type au cours de l'année à venir, sera pratiquement le même que pour l'année en cours.

Dans cette troisième catégorie opérationnelle rentrent encore les subventions versées à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, aux termes de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Ces crédits vont passer de 2.9 millions de dollars à 1.8 million de dollars, en raison de l'utilisation moindre du charbon dans la production de l'électricité.

Il y a lieu ici de dire pourquoi les prêts consentis en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie ont diminué et sont passés de 53 millions de dollars à 35 millions de dollars. C'est que les grands travaux précédemment engagés sont sur le point d'être achevés.

Jusqu'à présent, bien sûr, je n'ai parlé que de l'expansion économique régionale. Je ne dois toutefois pas oublier de mentionner le budget de la Société de développement du Cap-Breton, qui figure également dans la présente brochure.

Vous aimeriez sans doute voir se présenter devant vous des fonctionnaires de cette société, mais je dois préciser que les activités de celle-ci suivent l'année civile, et non pas l'année financière. En conséquence, le budget que vous avez sous les yeux représente la première année complète d'activité depuis la création de la société, le 1er octobre 1967.

Pour cette raison, les tableaux de prévisions budgétaires qui y figurent ne permettent pas d'établir une très bonne comparaison des dépenses et des activités des deux années en cause. Cependant, je suis sûr que les fonctionnaires de la société seront en mesure de replacer ceci dans une perspective convenable, quand ils se présenteront devant vous.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire sur le budget.

**Le président:** Merci, monsieur le ministre. Sans aucun doute, beaucoup d'entre vous vont avoir à poser des questions à M. Marchand. Je compte donc sur votre collaboration si je cherche à limiter le temps alloué à chaque membre au cours de la période de questions de vingt-cinq minutes qui va suivre. Oui, monsieur McGrath?

**M. McGrath:** Monsieur le président, ma première question se rapporte aux témoignages que nous avons entendus lors de notre dernière réunion. Je ne pense pas que le ministre ou son adjoint y ait assisté. Il s'agit de la très sérieuse situation qui existe à l'île Bell. Le ministre y a fait allusion au cours de sa déclaration. Il a indiqué que l'intérêt manifesté à l'égard du programme particulier conçu pour aider l'île Bell n'a pas été aussi grand que prévu et qu'en conséquence, ce programme a subi une réduction.

Voici ma question: Le ministre a-t-il été mis au courant du témoignage présenté par la délégation de l'île Bell, et quelles mesures lui ou son Ministère prévoit-il prendre pour faire face à cette situation économique très sérieuse, maintenant qu'il est bien établi que la population de l'île Bell n'est pas disposée à déménager?

**M. Marchand (Langelier):** Malheureusement, monsieur le président, je ne suis pas au courant du témoignage. Si vous le voulez bien, je vais en prendre connaissance et, lors de ma prochaine présence, je serai prêt à étudier la question avec vous et à vous indiquer si nous avons l'intention de faire quelque chose.

**M. McGrath:** La deuxième partie de ma question, monsieur le président, se rapporte au même sujet. L'Office d'expansion économique de la région Atlantique va, en tant que tel, cesser d'exister. A quel organisme du ministère reviendra la responsabilité dans ce domaine?

• 1605

**M. Marchand (Langelier):** Il n'y aura pas d'organisme particulier. L'Office d'expansion économique de la région Atlantique disparaît en tant que tel, mais, comme vous savez, il sera remplacé par un conseil. Il s'agira d'un conseil chargé de donner son avis au ministre sur tous les sujets liés aux attributions du ministère. Je pense toutefois que c'est le ministère lui-même qui va désormais assumer les fonctions de l'Office.

**M. McGrath:** Le ministre admet-il qu'il s'agit d'une affaire très sérieuse, que le plan imaginé par l'Office ne s'est pas révélé efficace? Le ministre peut-il nous assurer que le caractère d'urgence de la question sera reconnu et qu'il lancera une enquête sur les voies et moyens nécessaires pour y faire face?

**M. Marchand (Langelier):** Je ne puis assurer si j'en ai déjà parlé publiquement, mais je crois l'avoir fait. Quoi qu'il en soit, l'un des principaux objectifs du ministère consistera à essayer de remédier aux disparités enregistrées dans les provinces maritimes. Je pense

que la plus grande part de nos efforts ira à ces provinces ou à l'Est du Canada. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas nous occuper de ce qui se passe, disons, dans le Nord de l'Ontario et du Manitoba, ou dans les régions septentrionales de la Saskatchewan ou de l'Alberta. Ce que je veux dire, c'est que nous déploierons un effort particulier en faveur des Maritimes ou de l'Est du Canada.

C'est la principale tâche du ministère. Je ne saurais dire maintenant si nous allons réussir, mais je puis vous assurer que nous allons faire un effort.

**M. McGrath:** Je n'ai plus que deux autres questions à poser, monsieur le président. Je sais que le Comité a été très généreux en consacrant son temps à ce sujet lors de notre dernière réunion et je ne veux pas abuser de la situation. Monsieur le président, cette question-ci s'adresse à vous. Le Comité a-t-il reçu les données statistiques que j'ai demandées à la dernière réunion?

**Le président:** On est en train de les réunir, je crois, monsieur McGrath, et vous les trouverez imprimées dans le rapport.

**M. McGrath:** Quand pouvons-nous attendre le rapport, monsieur le président?

**Le président:** Sous peu, probablement, monsieur McGrath. Je sais qu'il a du retard et c'est pourquoi nous allons vous demander de présenter votre motion aujourd'hui. Nous l'aurons, je pense, dans trois ou quatre jours.

**M. McGrath:** J'ai une autre question que m'a inspirée un rapport récent publié par le Bureau fédéral de la statistique où l'on montre la moyenne des revenus pour le mois de novembre. J'ai été étonné de découvrir que les travailleurs dans les usines de transformation du poisson, dans la province de Terre-Neuve, gagnent en moyenne $43 par semaine, alors que leurs homologues de la Colombie-Britannique gagnent—et je parle de mémoire, mais on peut vérifier dans le rapport de novembre—$133 par semaine.

Voilà, à mon avis, ce que signifie l'expression disparités régionales. J'espère que le ministère tentera de faire disparaître ce genre de choses, car, pourquoi y a-t-il un si grand écart entre le revenu de gens qui accomplissent la même tâche, soit à Terre-Neuve, soit en Colombie-Britannique? Soit dit en passant et à titre d'observation, les chiffres intéressant la Nouvelle-Écosse ne sont guère plus encourageants.

Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser. Le programme de centralisation entrepris dans Terre-Neuve en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve, programme qui relève à l'heure actuelle du ministère des Pêches, relèvera-t-il de votre nouveau ministère?

**M. Marchand (Langelier):** Aucune décision n'a été prise à ce sujet. Nous nous proposons d'en discuter, mais pour l'instant, je ne puis vous fournir de réponse.

**M. McGrath:** Est-il juste de dire que le sujet est à l'étude?

**M. Marchand (Langelier):** Le ministère étudie tous ces sujets car ils se rattachent à ce que nous voulons réaliser. Les décisions seront annoncées plus tard.

**M. McGrath:** Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** La parole est à M. Marshall.

**M. Marshall:** Monsieur le ministre, votre déclaration m'inquiète beaucoup, car dans les programmes visant les stimulants à l'industrie et dans les divers projets en préparation, vous ne faites aucune mention de la province de Terre-Neuve. Cela me tourmente parce qu'à maintes reprises, on a entendu parler
• 1610
d'un programme FODER de 305 millions de dollars pour l'ouest de Terre-Neuve. Pourriez-vous me mettre au courant? Prévoit-on qu'un accord FODER sera conclu avec Terre-Neuve ou avec le nouvel organisme qui relèvera du nouveau ministère?

**M. Marchand (Langelier):** Non, pas en ce moment. Je pense que vous allez comprendre que nous parlons des Maritimes habituellement comme...

**M. Marshall:** Des provinces Atlantiques.

**M. Marchand (Langelier):** ...d'une unité, mais en fait, elles ne forment pas une unité. Les problèmes de l'Île du Prince-Édouard sont différents de ceux de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. En conséquence, il va falloir élaborer un programme spécial pour chacune des provinces Atlantiques ou pour chaque partie de province; mais, à mon avis, il serait inutile de dresser pour Terre-Neuve un plan comparable à celui qui a été établi pour l'Île du Prince-Édouard. Les conditions sont tellement différentes qu'il serait inutile d'établir deux programmes semblables, et j'estime qu'il faudra trouver une formule spéciale pour Terre-Neuve.

**M. Marshall:** Mais, monsieur le ministre, des études ont été effectuées depuis deux ans et un rapport est censé avoir été remis au ministère, mais pour certain motif étrange, d'après ce que j'ai lu dans les journaux, vous voulez que les gens participent aux programmes du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, et personne ne semble savoir se qui se passe. Avec un peu de coopération, on pourrait, je pense, conseiller utilement ceux qui sont chargés d'étudier le problème. Depuis deux ans, un fonctionnaire a accompli dans la région une excellente

besogne, mais personne ne semble savoir où il est rendu, sauf ce qu'on apprend par les journaux.

**M. Marchand (Langelier):** Vous comprendrez, n'est-ce pas, que si nous avons pensé, à tort ou à raison, qu'il était utile de créer ce nouveau ministère, c'est parce que nous étions convaincus que les vieux programmes n'étaient pas appliqués de façon satisfaisante. Donc, il va falloir réviser les anciennes politiques. Quant au programme visant l'Île du Prince-Édouard, nous avons poursuivi son exécution, parce que nous nous y étions déjà engagés et qu'il fallait le compléter. La situation n'est pas la même dans Terre-Neuve et c'est pourquoi, en ce moment, je pense que vous avez raison. Vous avez raison de croire que rien n'est définitif au sujet de l'avenir de Terre-Neuve où des initiatives que nous allons prendre, et il faudra peut-être un certain temps avant que nous le sachions nous-mêmes.

**M. Marshall:** Puis-je vous faire comprendre, monsieur, la nécessité d'appliquer un programme sain et vous faire connaître le potentiel de la province. Si je puis vous être utile, je me mets entièrement à votre disposition. La question est très grave et il y a lieu de s'en occuper.

**M. Marchand (Langelier):** Je sais, j'en suis également convaincu. J'espère que nous serons bientôt en mesure de vous dire exactement ce que nous allons faire pour Terre-Neuve.

**M. Marshall:** Je vous remercie, monsieur Marchand.

**M. McGrath:** Puis-je demander pourquoi l'accord visant le programme FODER n'a pas été signé avec le gouvernement de Terre-Neuve?

**M. Marchand (Langelier):** Aucun accord de ce genre n'a été signé avec la Nouvelle-Écosse ni avec l'Ontario—il n'y a que bien peu de programmes FODER, de programmes ARDA et il y a l'accord Interlake au Nouveau-Brunswick, mais le cas de Terre-Neuve est tout à fait spécial. C'est le seul où un programme s'applique à toute la province en raison de son importance—la population de l'Île du Prince-Édouard compte 100,000 âmes—tandis que la situation est différente à Terre-Neuve, comme elle est distincte de celle de la Nouvelle-Écosse. J'ai l'impression que nous ne signerons pas avec une autre province un accord semblable à celui que nous avons signé avec l'Île du Prince-Édouard.

**M. McGrath:** Non, mais vous avez répondu en partie à ma question en disant que Terre-Neuve présente un cas spécial, mais pour des raisons autres que celles que vous avez énoncées. C'est un cas spécial, à mon avis, parce qu'il existe dans la province de Terre-Neuve une situation économique très grave inexistante ailleurs au Canada, situation qui se solde par un taux très élevé de chômage et de fortes hausses des services de bien-être, ce qui draîne les deniers publics et nuit considérablement à notre population. Justement, en raison de la gravité de la situation, il y avait lieu de s'attendre que Terre-Neuve soit placée bien haut sur la liste des priorités en vue d'y appliquer un programme FODER.

**M. Marchand (Langelier):** Le programme FODER ne tient pas à la magie. Je pense que ce que vous...

**M. McGrath:** C'est tout ce que nous avons.

**M. Marchand (Langelier):** Non, nous pouvons trouver d'autres solutions; nous pouvons trouver un autre moyen d'aider Terre-Neuve. Comme vous le dites, les problèmes de Terre-Neuve sont probablement plus compliqués qu'ailleurs, mais cela signifie, en même temps, qu'il faut prendre plus de temps pour trouver une solution convenable et le meilleur moyen d'aider les habitants et le gouvernement de Terre-Neuve.

**M. McGrath:** La véritable raison tient peut-être à ce que le gouvernement de Terre-Neuve a tellement de difficultés financières qu'il ne peut souscrire sa quote-part du programme.

• 1615

**M. Marshall:** Puis-je poser une question supplémentaire?

**Le président:** Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur Marshall, M. Leblanc est le suivant.

[*Texte*]

**M. LeBlanc (Rimouski):** Depuis que l'accord a été signé, au printemps de l'année dernière, le Ministre a déclaré, conjointement avec un représentant du gouvernement québécois, que des sommes seront affectées à l'exécution partielle de ce que nous appelons le «Plan BAEQ».

**M. Marchand (Langelier):** C'est à la page 12, monsieur LeBlanc.

**M. LeBlanc (Rimouski):** A la page 12?

**M. Marchand (Langelier):** Ne le trouvez-vous pas?

**M. LeBlanc (Rimouski):** Je le trouverai, je vais en prendre en note.

**M. Marchand (Langelier):** Dans le Livre blanc, à la page 12, sous la rubrique «Contributions», au 2ième paragraphe, «Fonctionnement...»

**M. LeBlanc (Rimouski):** Je vous remercie.

**M. Marchand (Langelier):** . Dans le Livre bleu, c'est sous le crédit nº 10.

**M. LeBlanc (Rimouski):** Merci. Très bien, merci monsieur le président.

[*Traduction*]

**Le président:** La parole est à M. Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, la première chose que nous devrions comprendre, juste pour faire le point, c'est que, lorsque le ministre parle des «Maritimes», il pense aux provinces Atlantiques. Ce n'est pas une boutade, mais il y a une différence par définition, et je pense que tout le monde se mettra d'accord pour permettre au Ministre de parler des «Maritimes» tout en interprétant ses remarques comme se rapportant aux provinces Atlantiques, parce qu'on pourrait se saisir de la chose pour la gonfler hors de proportion.

Monsieur le président, à titre d'observation, je dirais d'abord que certaines choses me tracassent au sujet du nouveau ministère. J'en ai signalé une l'automne dernier lorsque le Comité s'est réuni pour étudier le budget des dépenses de l'an dernier. Il s'agit du temps que le gouvernement prend pour se mettre en marche par suite d'une restructuration et, même si le ministre occupe son poste pendant les 10 prochaines années—je ne le préconise pas—mais même s'il est ministre pendant les 10 prochaines années, j'estime toujours qu'il est impérieux pour le gouvernement de se lancer le plus rapidement possible. Certains de ces problèmes sont urgents, surtout lorsqu'il s'agit de disparités régionales et du fait que le nouveau gouvernement d'Ottawa s'est fait fort de les faire disparaître. Tous les Canadiens ont les yeux fixés sur votre ministère, monsieur le ministre, et ils s'attendent à de grandes choses. Je ne pense pas seulement à ma province natale ou aux provinces Atlantiques. Je pense à toutes les provinces canadiennes, et cela me fait songer avec inquiétude que nous allons peut-être nous passionner pour la structuration au point de perdre de vue les objectifs importants. Le ministre peut-il nous indiquer comment il entend coordonner les travaux d'autres ministères de l'État avec le sien? Peu m'importe le degré de compétence d'un ministre ou de puissance d'un ministère. A moins que tout le gouvernement—et je pense à tous les ministères de l'État—veuille réellement coopérer avec tous les organismes intéressés et décide que l'objectif principal est de trouver la solution du problème des disparités régionales, nous allons, dans 10 ans, nous trouver dans le même pétrin qu'aujourd'hui. Je pose la ques-

• 1620

tion parce que j'ai eu beaucoup de correspondance, de discussions, de négociations avec plusieurs ministères, dont le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports, et, semble-t-il, je ne puis jamais obtenir d'aucun d'eux qu'ils ajournent une décision nuisible à certaines parties de la région Atlantique jusqu'à ce qu'ils aient l'occasion de négocier avec le ministre. Je sais qu'ils n'ont rien fait, car j'ai déjà posé la question de façon précise et j'ai déjà présenté des requêtes; or, tandis que le ministre n'a cessé de répéter—et nous sommes tombés d'accord là-dessus—qu'il faut attendre la création du ministère pour examiner l'ensemble de la situation dans les provinces Atlantiques et également à Terre-Neuve, les autres ministères sont allés de l'avant par sauts et par bonds...

**Le président:** Je vous prie de m'excuser, monsieur Lundrigan. Nous voulons donner au ministre le temps de répondre à vos questions.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je comptais prendre environ cinq minutes, et consacrer environ deux minutes et demie à poser des questions.

**Le président:** Vous en avez déjà pris deux et demie. Vous entamez maintenant vos propres cinq minutes.

**M. Robinson:** N'était-il pas convenu de poser des questions et non de faire des discours?

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, nous n'avions pas aujourd'hui un président qui aurait aimé commenter la déclaration du ministre. En conséquence, j'assume partiellement ce rôle.

Comme, à mon avis, le budget des dépenses n'affecte pas une somme suffisante—il est

question d'un peu plus de 200 millions de dollars—pour avoir des répercussions significatives sur les disparités régionales, puis-je demander quel genre de coopération le ministre reçoit des autres ministères et quelles mesures concrètes il entend prendre pour obtenir cette coopération et pour s'assurer, en même temps, que les ministères aient à cœur de résoudre le problème des disparités régionales et soient prêts à collaborer avec lui pour arriver à des décisions? Un de ces problèmes a trait à l'agrandissement des pistes d'atterrissage et au développement des installations d'un certain nombre d'aéroports de la région Atlantique. On ne fait rien à ce sujet, et il semble impossible d'obtenir quelque action; et pourtant, cela constituerait un stimulant inestimable pour nombre de secteurs de la région Atlantique.

**M. Marchand (Langelier):** C'est, je pense, un point très délicat et, en même temps, une question fort intéressante. Vous avez sans doute lu le bill dont la Chambre est saisie en ce moment. Je ne puis vous dire exactement où cela se trouve, mais on y mentionne quelque part, que le ministre sera autorisé à négocier et à discuter avec d'autres ministères afin d'instaurer une politique plus cohérente concernant l'expansion économique régionale.

Bien entendu, je ne puis, à titre de ministre, obliger d'autres ministres à accomplir telle chose, ou les empêcher de faire quoi que ce soit, mais je puis en appeler directement au cabinet, une fois que j'ai discuté avec les ministres. Le cabinet peut, certes, intervenir et accepter ou ratifier ce qui nous semble le meilleur moyen de résoudre le problème que nous voulons résoudre.

Donc, d'une part, à titre de ministre, je ne suis pas autorisé à dicter mes volontés aux autres ministres ni à m'immiscer dans les affaires de leurs ministères respectifs, mais, d'autre part, je puis examiner leur œuvre, discuter avec eux et faire rapport au cabinet. Voici ce que stipule l'alinéa b) de l'article 25 du bill:

> b) avec l'approbation du gouverneur en conseil, pourvoir à la coordination dans la mise en œuvre de ces plans par les ministères, départements, directions et organismes du gouvernement du Canada et réaliser les parties de ces plans dont la réalisation ne peut être assumée convenablement par ces autres ministères, départements, directions et organismes.

Cela réussira-t-il? Je ne puis le dire. Il s'agit de quelque chose de nouveau dans le gouvernement, mais avec l'assentiment de la Chambre, il est possible, je pense, d'obtenir un certain degré de coordination. Voilà pour la première partie de votre question.

Quant à la seconde ayant trait à la somme d'argent affectée, j'ai, bien entendu, tout fait pour obtenir une somme aussi importante que possible. Cela suffit-il? Je n'en suis pas certain non plus.

Mais, même si nous pouvions disposer de 300 ou de 400 millions de dollars de plus pour l'année qui vient, je ne saurais dire si nous serions en mesure de dépenser de telles sommes. A titre d'exemple, combien faut-il de temps pour réaliser un programme après que l'Office d'aménagement régional a reçu une subvention? Il peut s'écouler deux, trois ou quatre ans avant que le programme soit au point. Par conséquent, vous ne devriez pas considérer ces chiffres comme définitifs, et ils augmenteront, je n'en doute pas.

• 1625

Prenons, comme exemple, le programme de l'Île du Prince-Édouard. On ne peut dépenser 250 millions de dollars dans un an; ce n'est pas possible; et je ne suis pas certain qu'il soit possible de dépenser le montant affecté au ministère dans le budget des dépenses.

Vous avez peut-être raison là-dessus, et si vous pouvez convaincre la Chambre qu'elle devrait accorder plus d'argent au ministère et si elle peut trouver d'autres sources de revenue...

**M. McGrath:** S'il vous en reste après que l'Île du Prince-Édouard aura été servie, nous le donneriez-vous, monsieur Marchand?

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, n'ayant pas beaucoup de temps, je n'ai peut-être pas développé convenablement la question. J'essayais de dire que, même si on affectait à ce programme 500 millions, au lieu de 200 millions de dollars, ce ne serait pas aussi important que si le ministre réussissait à obtenir la coopération d'autres ministères. Prenons, comme exemple, le ministère des Travaux publics. Ce dernier est allé en vacances dans la région Atlantique.

**M. Marchand (Langelier):** Vous avez probablement raison.

**M. Lundrigan:** Il est allé en vacances. Nous n'avons pu rien obtenir cette année du ministre des Travaux publics. J'ignore pourquoi. Ce n'est pas pour des motifs secrets, j'en suis sûr. Mais le fait est que le ministère des Transports dépense encore son argent à Vancouver, à Montréal et à Toronto—et cela constitue un type de disparité régionale différent de celui auquel je pense.

Il pourrait être extrêmement urgent que le ministre s'efforce immédiatement d'inciter ces autres ministres à adopter le genre d'attitude

qui, je pense, est la sienne. Accepterait-il de parler en particulier avec le ministre des Transports et le ministre des Travaux publics?

**M. Marchand (Langelier):** Je tiens à vous dire une chose. Si nous ne parvenons pas à obtenir la coopération à laquelle la loi nous donne droit, je suis certain que ce ministère ne sera pas une réussite.

**M. Lundrigan:** Je suis entièrement d'accord.

**M. Marchand (Langelier):** J'en suis certain.

**Le président:** Je donne la parole à M. Robinson.

**M. Robinson:** Monsieur le président, ma question concerne ce que M. McGrath a dit précédemment au sujet de la situation à l'île Bell. J'étais là quand les représentants ont présenté leur mémoire, et ils ont fait de nombreuses propositions. Je suis obligé de reconnaître que les preuves qui ont été fournies étaient très ténues. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a eu 15 propositions, et que personne n'avait la moindre idée de la valeur pratique qu'elles pouvaient présenter.

Le ministre a-t-il l'intention, par l'intermédiaire de son ministère, d'étudier ces 15 propositions et de déterminer si, parmi elles, il y en a qui paraissent réalistes ou qui sont au moins susceptibles d'être mises en pratique? Car il me semble que c'est surtout là ce qui préoccupe les gens.

Deuxièmement, puisque les gens semblent ne témoigner actuellement que peu d'intérêt pour le genre de programme d'auto-assistance qui a été mis à leur portée, le gouvernement a-t-il l'intention de modifier son programme de quelque façon, ou l'envisage-t-il simplement comme une mesure bouche-trou, ou comme un programme temporaire, jusqu'à ce que quelque chose de plus permanent puisse être mis au point?

**M. Marchand (Langelier):** Je ne sais pas. C'est une question très importante.

Voyez-vous un inconvénient à ce que M. Kent poursuive? Je reviendrai demain après-midi à 1h. 30. Remettez jusqu'à ce moment toute les questions auxquelles vous pensez que je suis le seul à pouvoir répondre. Je ne m'en crois pas capable, mais si vous pensez que je le puis, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que vous désirerez poser à ce moment. Je suis à votre disposition, à quelque moment que ce soit. Je vous prie de m'excuser, il me faut assister à une réunion de comité très importante cet après-midi à 4h.30, et je ne voudrais pas la manquer.

**Le président:** Obtiendrez-vous quelque chose de ces 200 millions de dollars pour M. Lundrigan?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, probablement! Veuillez m'excuser; M. Kent restera parmi vous, s'il le veut bien.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Marchand.

**M. Marchand (Langelier):** Merci beaucoup.

**Le président:** Messieurs, je pense que vous tous . . .

**M. McGrath:** Pensez-vous, monsieur le président, que nous puissions avoir une réponse à la question posée par M. Robinson?

**Le président:** Oui. J'allais précisément présenter au Comité M. Kent, ainsi que M. Don Franklin, qui est directeur général de l'administration et des finances.

Je ne sais si vous avez l'intention de poser des questions à M. Franklin aujourd'hui, mais je vous l'ai présenté parce qu'il a accompli un travail considérable en compilant un formulaire qui vous permettra de transposer les chiffres du Livre bleu au nouveau formulaire blanc.

Je me demande si je n'ai pas outrepassé mes pouvoirs en tant que président, mais j'ai indiqué à M. Franklin qu'à mon avis nous nous servirions presque exclusivement de la nouvelle disposition des prévisions budgétaires, et que nous allions graduellement éliminer le Livre bleu, ou même que nous ne l'utiliserions plus du tout.

Mais pour répondre à votre question, monsieur McGrath, ainsi qu'à la vôtre, monsieur Robinson, je donne la parole à M. Kent.

**M. T. Kent (sous-ministre des Forêts et du Développement rural):** Je vous remercie, monsieur le président.

Oui, monsieur Robinson, dès que le dossier a été soumis par la commission de l'île Bell, nous en avons évidemment reçu un exemplaire au ministère. Nous avons immédiatement étudié les suggestions qu'il contenait.

Je dois vous dire en toute franchise que la plupart d'entre elles ne sont pas nouvelles. Il y a des suggestions qui ont été envisagées il y a déjà un certain temps par l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, et que l'on a considérées comme impraticables. Mais il y a également certaines nouvelles suggestions, et nous les examinerons très certainement; nous en profiterons pour examiner une seconde fois celles qui avaient déjà été examinées et qui n'avaient pas été jugées praticables. Cependant, les circonstances peuvent avoir changé, aussi allons-nous certainement les réexaminer.

En ce qui concerne plus particulièrement l'assistance à la mobilité, peut-être devrais-je vous dire qu'il n'y a aucune modification dans l'administration à ce propos. Ce programme spécial n'était pas compris dans les fonds de l'Office d'expansion économique de la région

Atlantique dont la commission avait la charge à ce titre; tout simplement, le personnel de la commission était l'instrument choisi pour la mise en œuvre du programme en question. De telle sorte que le changement ministériel ne modifie absolument rien à ce point de vue.

• 1630

C'était évidemment un programme qui a été établi avec la conviction, chez le gouvernement de la province et chez l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, qu'il ne semblait pas y avoir aucune autre solution économique viable sur l'île, et qu'un premier effort maximum devait être fait pour aider au déménagement des gens disposés à déménager et capables de le faire. L'essentiel des dépenses dans ce domaine a évidemment été effectué par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais il y a également eu l'assistance supplémentaire qui a été fournie dans une petite mesure par la province, et pour sa plus grande part par l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Il semble effectivement que la très grande majorité de ceux qui ont été en mesure de déménager trouvent d'autres emplois, cet aspect-là est donc surmonté, mais il reste, c'est très clair, un autre problème extrêmement sérieux. Je tiens à vous dire que le ministre sait parfaitement cela. Nous nous sommes rendus à l'île Bell, lui et moi, du fait de notre préoccupation en matière de main-d'œuvre et d'immigration, il y a eu un an l'automne dernier, et nous avons donc pu constater le problème de visu. A cette époque, il y avait encore un mouvement migratoire très important. Néanmoins, nous avons reconnu pleinement la gravité du problème qui subsiste, et si l'on peut trouver la moindre solution pratique pour créer une activité viable dans l'île, il ne fait aucun doute que nous nous empresserons de faire tout ce qui sera en notre pouvoir. Mais, très franchement, il est très difficile de voir quelle solution pourrait être efficace.

**M. Lundrigan:** Puis-je poser une question supplémentaire? Que voulez-vous dire exactement par une certaine «activité viable» pratique?

**M. Kent:** Quelque chose qui assurera des revenus appropriés aux gens qui vivent toujours dans l'île.

**M. Lundrigan:** La raison qui m'a poussé à poser cette question, monsieur le président, c'est que, s'il est une chose que j'ai entendu répéter au moins cent fois au cours des trois ou quatre dernières années (à vrai dire, cela remonte même au début de toute l'affaire), c'est le fait que certaines des propositions ne sont précisément pas viables dans l'acception économique de ce terme. Si nous jetons les yeux vers d'autres régions du Canada où de tels problèmes ont existé, nous constatons que l'on y a consenti d'importantes dépenses initiales, pour mettre au point certains programmes, qui ont coûté de l'argent au gouvernement sous une forme différente. Même à l'heure actuelle, cela coûte des sommes considérables à un certain gouvernement et, pourtant, cela n'assure certainement pas un niveau de vie décent à qui que ce soit. Je pense que le ministère doit essayer de penser à des solutions qui ne devront pas être nécessairement économiquement viables, afin de fournir un stimulant aux gens de cette région. Voilà pourquoi j'ai posé cette question.

**M. Kent:** Monsieur le président, j'ai peut-être utilisé le mot «viable» dans un sens différent de celui que vous lui donnez. Il est absolument certain qu'en parlant d'une «activité viable», je n'ai pas voulu dire une activité qui soit économique dans le sens étroit de ce terme, et qui puisse démarrer d'elle-même. S'il en était ainsi, il est évident que l'on n'aurait pas besoin de la participation du gouvernement. Certainement, messieurs, les choses dont nous parlons sont telles que le gouvernement est obligé d'y engager de l'argent, afin de permettre leur démarrage. Je suis entièrement d'accord. Mais il n'y aurait aucune utilité à faire démarrer quelque chose qui n'aurait pas la moindre chance de survie par la suite.

**M. McGrath:** Puis-je poser une question supplémentaire de type général?

• 1635

Le nouveau ministère, ou le gouvernement, a-t-il songé à modifier les exigences en ce qui a trait au Régime d'assistance publique du Canada (veuillez me corriger, si je me trompe, monsieur Kent) en vertu duquel le gouvernement canadien paye 50 p. 100 du prix des mesures de bien-être social, sous réserve que l'assistance sociale soit uniquement utilisée à ce titre. En d'autres termes, les gens qui bénéficient de secours de cette nature ne sont pas autorisés à travailler. Or, le gouvernement de Terre-Neuve, ainsi que d'autres gouvernements, je pense, ont fait allusion à cet état de choses à diverses occasions, et ont dit que si on les autorisait à alimenter au moyen de cet argent certains programmes destinés à fournir du travail aux chômeurs, cela profiterait à bien des gens. Or, ceci concerne bien entendu la position de M. Lundrigan également. Par exemple, si l'on permettait aux gens de l'île Bell de travailler pour leur chèque d'assistance, ils seraient beaucoup plus disposés à se remuer et à nettoyer leurs rues, à déblayer les taudis, à améliorer les installations collectives et, par la même occasion, à conserver le respect de soi,

ce qu'ils ne peuvent pas faire dans les circonstances actuelles, en tant que bénéficiaires de mesures d'assistance.

**M. Kent:** Monsieur le président, il faut que je réponde à cette question avec une certaine prudence, car, comme l'a dit le ministre, c'est une question très délicate du fait que, naturellement, du côté fédéral, c'est évidemment au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'incombe la charge du Régime d'assistance publique du Canada.

Néanmoins, je sais effectivement que cet aspect du régime, tout comme d'ailleurs certains autres aspects qui pourraient être utiles dans ce type de situation, ont été attentivement étudiés à diverses reprises, et qu'on s'y est encore penché très sérieusement tout récemment. Je ne pense pas que l'on ait envisagé la possibilité d'utiliser le régime de la façon que vous venez de mentionner, en ce qui concerne tout particulièrement le problème de Bell Island. Mais je dirais volontiers que c'est une éventualité que je serais très heureux d'étudier avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. McGrath:** Je vous remercie. Je pensais à une application générale, en prenant Bell Island à titre d'exemple particulier.

**Le président:** Je donne la parole à M. Robinson.

**M. Robinson:** Pourrait-on nous dire quelques mots de la politique qu'adopte le gouvernement lorsqu'un programme tel que celui qui a été proposé et appliqué dans une certaine mesure à Bell Island s'avère inefficace?

**M. Kent:** Il cherche un programme de remplacement, si la nécessité s'en fait sentir. Évidemment, de tels échecs se produisent immanquablement, et l'on ne peut y échapper. Les programmes sont conçus en vue de ce que l'on croit être la meilleure solution possible à un problème donné et, parfois, ils sont très efficaces, parfois, encore, leur efficacité est moindre et, dans certains cas, ils échouent même complètement. Lorsque c'est le cas, il faut que nous soyons prêts à modifier le programme en question, ou même à y renoncer et à le remplacer par un autre.

Dans le cas de Bell Island, la décision qui avait été prise il y a quelque temps au sujet de ce programme se fondait sur la conviction, vraie ou fausse, que la meilleure solution au problème de Bell Island était d'aider le plus de gens possible à trouver de l'emploi, et qu'ils ne pouvaient trouver cet emploi qu'en dehors de l'île. Telle fut la décision prise par les deux gouvernements intéressés, et c'est sur cette base-là que furent édifiées les mesures prises ultérieurement.

Il serait inexact de dire qu'elles ont été absolument dépourvues d'efficacité. J'ai oublié le nombre exact de personnes qui ont quitté l'île pour chercher un emploi ailleurs, mais cela représente une proportion très considérable.

**M. Robinson:** Si j'ai bien compris, le programme s'est avéré efficace dans une certaine mesure pendant sa phase d'application initiale, en ce sens que la population de Bell Island a diminué, passant de quelque 14,000 habitants à 7,000, et je crois même que l'un des témoins a mentionné que, lorsque le dossier nous a été présenté, la population de l'île avait encore diminué, pour n'être plus que de 6,300.

**M. Kent:** Oui.

• 1640

**M. Robinson:** Mais il semble maintenant que ce qui reste est un petit noyau bien résolu à ne pas s'en aller, et je me demande ce que le gouvernement a l'intention de faire à leur égard. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une collectivité qui n'est plus en mesure d'utiliser le type d'auto-assistance qui lui est encore disponible. Le gouvernement interviendra-t-il alors pour leur dire: «Nous allons être forcés de vous imposer la situation pour ce qu'elle est»? Ou allons-nous continuer à leur faire profiter sans arrêt des fonds d'assistance?

**M. Kent:** Je comprends fort bien, monsieur le président, que c'est en effet une façon très sérieuse de considérer le problème. Je pense que nous reconnaissons tous qu'il y a un besoin implicite, comme l'a dit le ministre, et que dans ces prévisions budgétaires, sous le poste de l'assistance à la mobilité, nous reconnaissons qu'accentuer la mobilité, tout au moins dans sa forme actuelle, ne nous apportera pas la solution du problème. La question à laquelle nous aurons donc à répondre est de savoir s'il n'y a pas une façon plus efficace de le faire.

**M. Lundrigan:** Il y a quelques semaines, le Comité a entendu certaines suggestions, c'est le nom que je leur donnerai, de la part des représentants de Bell Island. Certaines d'entre elles peuvent être très pratiques, d'autres le sont bien moins. Je pense que le ministre a indiqué, tout comme M. Kent, que ces recommandations seront étudiées de très près dans l'espoir que l'on parviendra à mettre sur pied certaines initiatives nouvelles. Y a-t-il eu, dans les plans et les programmes précédents, des dispositions prévoyant certaines initiatives du point de vue gouvernemental, ou s'est-on contenté d'attendre que les gens deviennent vraiment si désespérés qu'ils sont prêts à faire n'importe quoi, avant d'essayer d'apporter quelque assistance? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris certaines initiatives, par exemple la création de comités

ou de commissions, ou encore l'ouverture d'enquêtes, ou toutes autres mesures pour examiner les divers programmes que l'on aurait pu utiliser pour stimuler l'économie de cette région?

Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, en 1969, bien des années après le choc initial, on constate une situation réellement tragique? Et en décrivant la situation comme tragique, je n'essaie pas de faire appel à votre sensibilité; la tragédie est évidente. Elle est là, indéniable. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris de véritables initiatives pour engager les enquêtes spéciales, pour mettre sur pied les commissions spéciales qui sont nécessaires pour faire l'expertise du problème et pour prendre le genre d'initiative qui, nous l'espérons, prendront maintenant forme à partir des démarches qui ont été faites auprès du gouvernement?

**M. Kent:** Ma foi, monsieur le président, je crois pouvoir répondre qu'une enquête spéciale de ce genre a été faite. Je crois ne pas me tromper en vous rappelant que M. Weeks en a discuté avec le Comité, alors que vous étiez en train d'étudier les prévisions budgétaires pour l'année en cours. Je n'y ai pas participé personnellement à ce moment-là, mais je me souviens clairement qu'au moment où l'on a pris la décision de fermer la mine, une commission mixte spéciale fédérale, qui travaillait alors conjointement avec les autorités provinciales, avait été créée pour essayer de déterminer d'abord s'il existait véritablement une quelconque possibilité de maintenir la mine en exploitation et, ensuite, au cas où la réponse eut été négative, quelles autres activités économiques auraient pu être introduites dans la région. Je n'entends pas le terme économique dans son sens étroit; d'autres activités, de nature permanente, qui pourraient être introduites dans l'île. La commission a également essayé de déterminer, en troisième lieu, si la seule solution consisterait à aider les gens à quitter leur île et, dans l'affirmative, les moyens les plus efficaces de le faire.

**M. Lundrigan:** Et c'est la décision qui a finalement été prise, n'est-ce pas?

**M. Kent:** Oui, c'est en définitive la décision qui a été prise. Mais à la suite d'une enquête très minutieuse, effectuée sous la présidence de M. Weeks.

**M. Lundrigan:** Oui, monsieur le président, mais il est très clair depuis un bon nombre d'années déjà que...

**Le président:** Monsieur Lundrigan, je ne voudrais pas intervenir ici, mais trois ou quatre autres personnes attendent. Nous avons discuté très longuement de Terre-Neuve aujourd'hui, et je sais que c'est un sujet important. J'estime que M. Robinson a été très généreux en permettant des questions supplémentaires, mais j'aimerais entendre la fin de ses questions, après quoi M. Korchinski et bon nombre de députés des provinces de l'Ouest auront des questions à poser. Lorsqu'ils auront fini, peut-être pourrons-nous revenir à la question qui nous intéresse.

**M. Robinson:** Je n'ai que deux autres choses à dire. Tout d'abord, j'espère que M. Lundrigan ne propose pas vraiment que nous continuions à stimuler une économie qui est complètement morte ou inexistante, ce qui serait absolument insensé. Et je me refuse à penser un seul instant que les contribuables que je représente puissent continuer à dépenser leur argent pour quelque chose de cette nature. Il est certain que nous voulons aider ces gens, mais nous voulons considérer le problème d'une façon réaliste, et ne pas continuer à verser de l'argent dans un tonneau sans fond. Or c'est exactement ce que nous ferions.

**M. Lundrigan:** J'accepte la règle proposée par le président pour mes questions, et j'espère qu'on voudra bien me rendre la parole. Je tiens à dire à ceux qui sont présents que j'ai bien l'intention de revenir à mon problème. Mais je n'ai jamais proposé que qui

• 1645

que ce soit gaspille de l'argent. J'essaie de poser des questions afin de savoir pourquoi de nouvelles initiatives ne sont pas prises bien qu'il soit devenu évident depuis deux ans que les efforts entrepris en faveur de la mobilité n'auront pas pour résultat la disparition de la collectivité. Ce que l'on espérait, c'est que le problème s'évanouisse. Or, le problème ne s'est pas évanoui.

**M. Robinson:** Vous avez employé le terme «stimuler l'écomonie» et je pense qu'il n'y a qu'un moyen de faire cela, c'est-à-dire au moyen d'argent.

**M. Lundrigan:** Ma foi, c'est là une interprétation mesquine, mais peut-être faut-il vous laisser vous en tenir à votre interprétation.

**M. Robinson:** Pour moi, les prévisions budgétaires ne représentent rien d'autres que de l'argent.

**Le président:** Ne nous laissons pas embarquer dans une discussion sur l'interprétation du terme «économie». Voulez-vous poursuivre vos questions, monsieur Robinson?

**M. Robinson:** L'autre question que je désire poser concerne les statistiques, et je me demande si le ministère possède vraiment des statistiques indiquant, par exemple, le nombre de gens qui bénéficient d'une pension de vieillesse, la répartition de la population de l'île par groupes d'âges, ou d'autres renseignements tels que le nombre de personnes susceptibles d'emploi, quelles qu'elles soient,

et quels que soient leur métier et leurs qualifications. Une des personnes qui s'est présentée devant nous la semaine dernière, venant de Bell Island, nous a fait savoir que la plupart des hommes avaient commencé à travailler dans les mines à l'âge de neuf ou dix ans, qu'ils n'ont qu'une éducation très limitée et que leurs possibilités de recyclage sont pratiquement nulles. Je me demande si l'on a bien tenu compte de cet aspect de la question, et s'il existe vraiment une possibilité d'aider les gens de cette région.

**M. Kent:** Monsieur le président, nul doute que nous pourrons produire semblables données statistiques si le Comité le désire. Pour ce qui est de la politique même à cet égard, de très vastes programmes de recyclage sont en marche dans l'île depuis l'éclatement de la crise, et il ne fait pas de doute que les habitants ont obtenu la meilleure formation dont leurs aptitudes leur permettaient de profiter. Évidemment, il est difficile aux travailleurs âgés de se recycler efficacement.

**M. Robinson:** Monsieur le président, je n'ai pas d'autre question à poser pour le moment.

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement avant que nous passions à un autre sujet. Je devrai quitter la réunion sous peu. Peut-être pourriez-vous disposer dès maintenant de ma proposition?

**Le président:** Oui, monsieur McGrath.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je propose que MM. Lahey et Nolan, de Bell Island, qui ont comparu devant le Comité à sa dernière séance, soient remboursés de façon raisonnable de leurs frais de voyage et de logement pour comparaître devant le Comité de l'expansion économique régionale.

La motion est adoptée.

**Le président:** Monsieur Korchinski.

**M. Korchinski:** Monsieur le président, la déclaration antérieure du Ministre m'inspire une ou deux questions au sujet de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Sauf erreur, vous avez dit que l'Office n'existe plus et qu'il fera fonction de conseil seulement. Ce conseil aura-t-il le pouvoir de mettre en œuvre ses propres programmes ou se contentera-t-il d'attendre qu'on lui demande de s'enquérir de la praticabilité d'un programme particulier et de faire rapport sur ses avantages ou désavantages? Quel sera son rôle véritable?

**M. Kent:** Eh bien, comme cette question vise directement la mesure législative que la Chambre étudie présentement, ce n'est pas à moi qu'on devrait l'adresser. Mais si vous me le permettez, monsieur le président, je tenterai d'y répondre de mon mieux. Le projet de loi dont la Chambre est saisie prévoit que le conseil aura toute liberté de formuler des propositions et de faire des recommandations à l'égard de toute question relative aux responsabilités du Ministre en ce qui a trait à la région Atlantique. Et le conseil jouit du pouvoir de l'initiative. Bien entendu, il n'a pas le pouvoir d'exécuter les programmes, ni de dépenser de l'argent. Cette autorité est confiée au Ministre par le Parlement. Mais pour ce qui est de formuler des propositions, il en a toute l'intiative. Il n'a pas à attendre l'intervention du Ministre.

**M. Korchinski:** Ce sera un organisme dûment constitué qui continuera de fonctionner en tout temps plutôt que d'attendre l'avis du gouvernement ou du Ministre et de fonctionner occassionnellement à temps partiel.

• 1650

J'aborde un autre aspect. Au sujet de la réorganisation qu'on a amorcée, j'espère que le ministère n'a pas l'intention d'en profiter pour laisser tomber graduellement certains programmes qu'ont entrepris d'autres ministres et d'autres ministères.

Je pense pouvoir vous donner un exemple de ce à quoi je songe. Sauf erreur, c'est ce que d'autres ministères ont fait depuis une couple d'années. Je pense aux subventions qui ont été accordées, particulièrement dans l'Ouest, pour la construction d'abris et autres choses du genre. Bien qu'on ne les ait pas supprimés entièrement, je sais que les montants alloués en subventions sont inférieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient il y a plusieurs années. Une étude faite il y a plusieurs années a suggéré de laisser tomber certains de ces programmes, et je me demande si le ministère ne songe pas à en laisser tomber sur la foi seulement d'un rapport que je refuse totalement et qui est contraire à ce que je sais, savoir qu'une foule de ces travaux ont été très très utiles malgré qu'on n'ait pu en établir nettement la valeur en signes de piastres. Je me demande si vous avez des commentaires à faire là-dessus.

**M. Kent:** Oui, monsieur le président. Depuis qu'il a été décidé de créer un nouveau ministère, il n'a certes pas été question de modifier la politique relative à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, en particulier, comme vous dites. Je crois comprendre qu'au cours d'une période relativement longue, le programme relatif aux abris a eu tendance à ralentir pour la raison toute simple et bien naturelle, j'imagine, qu'aux débuts de la mise en application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies il n'existait pas de ces abris.

Personne ne sait au juste combien on en a fait. On ne tenait pas de données statistiques bien précises au début, mais leur chiffre dépasse les 100,000. Leur construction a transformé l'agriculture dans de vastes régions des Prairies, mais le programme a atteint un palier dans ce cas-là. C'est l'exemple d'un programme qui a été sans doute si efficace qu'il a eu tendance à ralentir, mais simplement pour cette raison, et non pas à cause d'un changement de politique.

**M. Korchinski:** On a beaucoup craint, il y a plusieurs années, que tout le ministère soit graduellement appelé à disparaître. La question a été soulevée en Chambre et on nous a rassurés à l'époque en disant qu'il s'agissait simplement d'un transfert d'autorité d'un ministre à un autre, et l'affaire a été oubliée. Je me demande si vous ne pourriez pas nous rassurer encore une fois aujourd'hui et nous dire qu'on ne songe à rien d'autre à cet égard, car l'affaire avait fait beaucoup de bruit dans les bureaux de l'Ouest à l'époque.

**M. Kent:** Monsieur le président, il conviendrait, je pense, de vous référer à des déclarations que le Ministre a faites—et à une autre que le premier ministre a faite, sauf erreur—à l'effet que le transfert de l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies au nouveau ministère ne modifiait en rien la politique de l'organisme. Je ne saurais citer exactement les paroles du Ministre, mais il a certes tenu des propos de cette nature en Chambre, si j'ai bonne mémoire; voilà ce qui devrait peut-être faire fonction de déclaration officielle. Je vous réfère à cette déclaration, mais si vous le désirez, nous pourrons la chercher pour vous et vous la faire parvenir.

**M. Korchinski:** Les règles pourront peut-être varier un peu, mais le besoin restera aussi grand. Je crois qu'un accord a été conclu récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan à l'égard d'un projet mis en branle à Cumberland House. Pourriez-vous nous en parler dès maintenant?

**M. Kent:** Ne conviendrait-il pas d'attendre une autre occasion pour étudier les détails de cette question? Je suis certes au courant du projet. Vous avez parfaitement raison; l'accord a été signé tout récemment. Le projet relève du programme de l'ARDA. Il vise essentiellement le développement agricole chez les Indiens et je peux confirmer qu'il existe. Si vous désirez poser des questions plus précises à ce sujet, je vous prierai d'attendre que nous ayons quelqu'un de l'ARDA parmi nos témoins.

• 1655

**M. Korchinski:** Cela me suffit.

**Le président:** Merci, monsieur Korchinski. Monsieur Smerchanski?

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je désire obtenir des éclaircissements sur l'Office d'expansion économique de la région Atlantique qui s'était fixé certains objectifs spéciaux tels l'énergie, la transmission et les routes. Si ce programme est abandonné graduellement, ai-je raison de croire qu'il visait vraiment une situation spéciale des provinces Atlantiques, et de croire aussi que d'autres organismes tels le FRED ou l'Office d'aménagement régional ou des sociétés particulières de développement telles la Devco, l'Office de rétablissement agricole des Prairies (pour ce qui est du programme visant les terres marécageuses), seront assujéties à une coordination du ministère en vue de la réalisation d'une étude plus précise et plus efficace des problèmes de ces régions? C'est l'idée que je me fais. Ai-je raison?

**M. Kent:** Oui, c'est juste, monsieur le président. Je devrais peut-être dire que ce genre particulier de programme dont l'Office d'expansion économique de la région Atlantique avait la responsabilité dans les provinces Atlantiques et qui n'a été mis en œuvre nulle part ailleurs, est prévu dans la nouvelle loi du ministère d'une façon générale, afin qu'il puisse s'appliquer à toute région spéciale et non seulement aux provinces Atlantiques. L'article pertinent du projet de loi prévoit exactement le genre de choses qu'a accomplies l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, sans la restriction géographique.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, on a beaucoup parlé de la pauvreté et des régions défavorisées. Ma connaissance d'un programme comme celui de l'Office d'aménagement régional me fait dire qu'en certains cas, diverses régions en ont abusé à cause d'un manque de coordination, non seulement sur le plan du développement régional, mais possiblement sur le plan fédéral et provincial.

Autrement dit, il est arrivé qu'aux termes du programme de l'Office une industrie se soit installée dans une partie du pays et ait livré concurrence à une industrie déjà en place. A cause de la concurrence, les industries déjà en place qui avaient contribué au revenu fiscal du pays sont placées dans une situation de concurrence et leurs bénéfices disparaissent. Comme résultat, on a établi une nouvelle industrie qui n'est pas capable de subsister et, en fait, on a détruit une industrie

qui existait déjà. Je pense qu'il devrait y avoir quelque coordination générale entre les provinces et les régions afin d'éviter que semblables erreurs se répètent.

Monsieur le président, je pourrais signaler certaines de ces erreurs, mais je pense que j'attendrai pour cela que nous étudiions les prévisions budgétaires lors d'une prochaine séance. Cependant, je pense qu'il devrait exister quelque coordination générale et qu'on devrait bien s'assurer que les industries qui paient des impôts au Trésor du gouvernement du Canada soient préservées.

Le programme de l'Office d'aménagement régional est excellent, mais je ne crois pas qu'un gouvernement, quel qu'il soit, doive jamais dire aux habitants d'une région donnée ce qu'ils doivent faire. Il faut laisser un peu d'initiative aux habitants de la région qui sont dans l'industrie, tant du côté patronal que du côté ouvrier. Ce programme de l'Office, vous le savez, constitue une magnifique occasion d'aider certaines de ces régions pauvres ou défavorisées, mais, de grâce, monsieur le président, nous ne pouvons pas laisser le gouvernement tout faire à notre place.

Je pense que l'initiative doit venir des

• 1700

habitants de la région, par leurs représentants, tant au niveau fédéral que provincial, pour que ces organismes soient mis sur pied. Je parle en particulier de régions comme celles qu'on trouve à Terre-Neuve. Il y a un organisme chargé de ce travail, mais je ne pense pas qu'on puisse attendre de quelque gouvernement que ce soit qu'il vienne dire aux habitants d'une région ce qu'ils ont à faire. C'est l'inverse qui doit se produire: les habitants de la région doivent s'avancer et dire ce qu'ils veulent. Je pense que si l'on agit ainsi, le programme de l'Office d'aménagement régional peut répondre aux besoins de beaucoup de régions pauvres du Canada. Ceci étant dit, j'ai une autre question à poser. Si je comprends bien, l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies relève conjointement des autorités fédérales et provinciales, et les frais en sont partagés. Y aura-t-il de nouvelles ententes dans l'avenir afin de mettre en œuvre les divers projets qui pourraient être entrepris aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

**M. Kent:** Monsieur le président, la plupart des projets entrepris en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies sont exécutés de la façon suivante: le gouvernement fédéral acquitte 100 p. 100 des frais de construction. Normalement, dans le cas d'un barrage ou d'un projet d'irrigation, les ouvrages sont remis à la province une fois l'aménagement terminé. Bien entendu, lorsqu'il s'agit de certains ouvrages moins importants, ils sont remis aux agriculteurs. Pour certains, les frais sont partagés. Aucun projet, sans exception, n'est mis en œuvre—qu'il nécessite ou non une entente officielle avec la province, comme beaucoup l'exigent—sans consultation préalable avec la province intéressée. J'imagine que la réponse à donner est qu'il y a beaucoup de consultation et de négociation d'ententes qui se font continuellement.

**M. Smerchanski:** J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Au sujet de certains de ces projets, tel le FRED, a-t-on songé à y inclure le développement ou l'expansion des petites villes de ces régions afin que leur avancement aille de pair avec celui des secteurs ruraux? De cette façon, une petite ville pourra tirer certains avantages de la région; ainsi, non seulement toutes les villes de la périphérie prospéreront, mais toute la région.

**M. Kent:** Oui, monsieur le président, les ententes du FRED le prévoient de diverses façons. Cela est prévu dans la plus récente, celle de l'Île-du-Prince-Édouard, et bien entendu, dans toutes les ententes, y compris celle d'Interlake, dans votre province, monsieur, on prévoit la révision de ces ententes à mesure que les travaux avancent. Aussi, il est toujours possible de modifier l'équilibre, à la lumière de l'expérience, entre le développement purement rural—rétablissement agricole ou irrigation, selon le cas,—et le développement urbain de la région.

**M. Smerchanski:** Merci, monsieur le président.

**M. Sulatycky:** Monsieur le président, j'aimerais revenir sur une question précise dont M. Smerchanski a parlé. Pour ce qui est des raffineries de pétrole, a-t-on songé à réduire le programme de l'Office d'aménagement régional à l'est de la vallée de l'Outaouais? Vous êtres sans doute au courant que cela a des conséquences malheureuses, car on affaiblit la politique nationale relative au pétrole.

**M. Kent:** Voilà une question fort délicate, monsieur le président. Nous sommes certes au courant du problème. A certains égards, c'est un problème pour nous et, à certains autres égards, c'est un problème pour d'autres organismes du gouvernement. Vous voudrez bien m'excuser, mais je ne me sens pas libre d'en dire davantage pour le moment.

**M. Sulatycky:** Je parle de la capacité des raffineries qui seront en exploitation dès que celles qu'on a annoncées seront achevées. La capacité de raffinage à l'est de la vallée de l'Outaouais est plus grande que la demande en puissance de cette région, et le fait d'investir davantage dans des raffineries, dans cette région-là, en diminuera la rentabilité. Il me paraît logique de restreindre immédiatement tous les nouveaux prêts aux termes du programme de l'Office d'aménagement régional aux raffineries de cette région. Il n'y a rien de plus simple.

• 1705

**M. Kent:** Comme vous le savez, monsieur, le présent programme de l'Office ne se prête pas aux restrictions de ce genre. C'est un programme qui prévoit des subventions pouvant atteindre un maximum de cinq millions de dollars à l'égard de tout nouveau projet qui se classe comme industrie de fabrication ou de transformation dans une région désignée et, aux termes de la loi actuelle, il n'y a rien qui permette au gouvernement de prendre une décision qui réduirait...

**M. Sulatycky:** Et exclurait une industrie particulière?

**M. Kent:** Parfaitement. Je devrais peut-être ajouter, cependant, que nous saisissons toute la réalité du problème. La subvention maximale prévue aux termes du programme est de cinq millions de dollars et ce n'est vraiment pas beaucoup au regard du coût d'installation d'une raffinerie, et il est plutôt douteux que les subventions de l'Office d'aménagement régional aient été un facteur important des décisions qui ont conduit à la construction de nouvelles raffineries. Cela peut avoir influé sur le choix exact de leur emplacement, ce qui, somme toute, est l'objet de cette politique, mais je crois qu'il serait plutôt douteux que cela influe sur la décision de construire une nouvelle raffinerie.

**M. Sulatycky:** Monsieur le président, il me semble que tout le concept de l'équilibre économique du pays manque d'un élément essentiel. En vérité, nous regardons vers le passé au lieu de tourner nos yeux vers l'avenir. Le ministère s'amène en trombe dans une région avec des plans pour son expansion économique après que la région eut subi virtuellement un effondrement économique total. Et, dans presque tous les cas, la raison de cet effondrement économique est une très longue dépendance d'une industrie primaire. Il y a des régions dans ce pays, aujourd'hui, qui dépendent encore d'une seule industrie primaire et qui en dépendront pendant encore bien des années, mais, tôt ou tard, les sources de cette industrie s'épuiseront. Nous n'aurons plus que des zones de marasme économique, comme à Bell Island. C'est le meilleur exemple que je puisse citer aujourd'hui. Le programme n'aurait-il pas plus de succès à la longue s'il prévoyait l'établissement d'industries diversifiées dans les régions qui dépendent présentement d'une seule industrie primaire, en plus de tenter de guérir les symptômes de malaise dans les régions où ils se manifestent présentement?

**M. Kent:** Monsieur le président, c'est précisément l'objectif que le Ministre a décrit. Le ministère n'a certes pas l'intention de s'amener en trombe dans des situations catastrophiques et de tenter désespérément de rafistoler ce qu'il y a de cassé. Nul doute qu'il se présente des situations où c'est nécessaire d'agir ainsi, mais ce n'est pas la nature de la plupart des dépenses présentes du ministère. Nous espérons qu'il y en aura encore moins à mesure que de nouveaux programmes seront mis au point. Permettez-moi de citer brièvement deux exemples. L'une des premières déclarations de politique du Ministre disait que le programme de l'Office d'aménagement régional dans la région de l'Atlantique serait élargi de façon à inclure Halifax, Darmouth, St-Jean et Fredericton, au lieu de les exclure comme auparavant. Cette décision a été motivée précisément parce que la solution des problèmes ne consiste pas à tenter de remplacer une industrie primaire en perte de vitesse dans une région de marasme économique,

• 1710

mais à favoriser une forte expansion économique diversifiée dans l'ensemble de la région.

**M. Sulatycky:** Passons à un autre cas précis. Dans la région de Smoky River, dans l'Ouest de l'Alberta, il existe d'énormes gisements de houille et la société *McIntyre Porcupine Mines* vient tout récemment de signer un contrat de près d'un demi-million de dollars avec des propriétaires d'aciérie du Japon en vue de l'exportation de cette houille. Tôt ou tard, ces gisements seront épuisés. Dès maintenant, et au cours des dix prochaines années probablement, on manquera de main-d'œuvre et, selon les critères de l'Office d'aménagement régional, rien ne saurait permettre à cette collectivité d'être admissible à une subvention. Elle ne peut obtenir d'aide pour établir une autre industrie, primaire ou secondaire. Elle ne peut obtenir aucune aide à cause de ces critères. Cette politique sera-t-elle modifiée?

**M. Kent:** Je pense que le Ministre a établi clairement le sens de la politique qu'il entend suivre.

**M. Sulatycky:** Bien, monsieur. Je vous pose une autre question. Quel est précisément le rapport entre votre ministère et la direction de l'ARDA? A quel échelon traitez-vous avec celle-ci? Vous ne traitez pas avec les employés des bureaux locaux. A quel niveau alors? Dans de nombreux secteurs où je sais que l'ARDA exerce son activité, les employés qui y sont postés se plaignent sans cesse du manque de collaboration du gouvernement fédéral dans l'exécution des projets. Cette attitude, il me semble, reflète nettement des motifs politiques. Les fonctionnaires des bureaux locaux sont des employés du gouvernement provincial. Contribuez-vous à leur traitement?

**M. Kent:** Oui, monsieur, à raison de notre apport au projet dans son ensemble. L'ARDA est fondamentalement un programme provincial, c'est-à-dire qu'il s'agit d'accords fédéraux-provinciaux aux termes desquels le gouvernement fédéral contribue 50 p. 100 du coût de certains programmes provinciaux. Avant que le gouvernement fédéral s'engage à verser 50 p. 100 de tout projet, il doit en approuver les modalités. Lorsqu'il y consent, la direction du projet incombe alors entièrement au domaine provincial et là se termine complètement la participation fédérale.

**M. Sulatycky:** Vous connaissez le projet de l'ARDA de la division 14 du recensement, en Alberta?

**M. Kent:** Je n'en connais pas les détails, mais j'en suis certes au courant.

**M. Sulatycky:** Vous savez qu'il existe là un projet de défrichement des terres?

**M. Kent:** Je sais, en effet, qu'il s'y fait du défrichement.

**M. Sulatycky:** Mais vous en ignorez les détails. Vous ne savez pas pourquoi ce projet accuse un retard de plus d'un an et demi?

**M. Kent:** Je l'ignore. Ce programme, je le répète, relève sûrement de la province. Nous n'y sommes pour rien.

**M. Sulatycky:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Vous désirez poser une question, monsieur Lundrigan?

**M. Lundrigan:** Non, monsieur le président, parce que l'interrogatoire de ces témoins très empressés s'est avéré fructueux, je n'ai pas

• 1715

d'autres questions de portée générale, et qu'on ne doit pas s'attendre, de la part de M. Kent et de ses adjoints, à des réponses à ces questions très précises.

**Le président:** Nous en traiterons lorsqu'il s'agira des opérations.

**M. Lundrigan:** Justement.

**Le président:** Vous avez une question à poser, monsieur Robinson?

**M. Robinson:** J'ai une autre question. Je voudrais avant tout savoir si nous obtiendrons des exemplaires de la déclaration du Ministre.

**Le président:** Oui, je pense qu'elle sera imprimée. Au fait, je crois que cet exposé fera partie du compte rendu, à moins que vous en désiriez un exemplaire dès maintenant.

**M. Kent:** Il en reste quelques exemplaires, monsieur le président.

**M. Robinson:** S'il en est ainsi, j'en voudrais un exemplaire aujourd'hui. Je voudrais savoir si, de temps à autre, le ministère remet à l'étude les programmes de soutien, compte tenu de leur efficacité, du bien-fondé de les maintenir ou de la nécessité de les modifier quelque peu, eu égard à l'évolution des conditions.

**M. Kent:** Oui, monsieur. Prenons pour exemple les programmes de l'ARDA. Ces programmes sont lancés après une analyse de rentabilité que nous faisons conjointement avec les provinces. Nous y participons, bien entendu, parce qu'il s'agit pour nous d'approuver l'effort fédéral de 50 p. 100 aux projets.

Dans le cas des programmes de grande envergure, nous en sommes à l'étape où nous pouvons, si je puis dire, faire l'autopsie des résultats obtenus pour les comparer aux prévisions, aux avantages prévus qui ont motivé la décision. C'est exactement ce que nous faisons présentement à l'égard de certains travaux. Nous n'en sommes qu'au début, car l'ARDA n'existe que depuis quatre ans. Il atteindra son quatrième anniversaire le 31 mars, et ce n'est certes que depuis quelque temps que les projets entrepris aux termes de cet accord ont atteint un niveau où nous pouvons vraiment en évaluer les résultats, car la plupart durent deux, trois ou quatre ans.

**M. Robinson:** Les provinces, de leur côté, réévaluent-elles leur participation au programme?

**M. Kent:** Nous agissons de concert, bien entendu.

**M. Robinson:** Bien.

**M. Kent:** Nous nous y intéressons peut-être de plus près, mais elles collaborent sûrement avec nous. Le programme ARDA actuel est exécuté aux termes d'un accord de cinq ans. Par conséquent, nous nous approchons de l'étape où, de concert avec les provinces, nous songerons à réévaluer les projets qu'on devrait inclure dans les accords futurs.

**M. Robinson:** Ces programmes de soutien sont-ils tous de nature temporaire?

**M. Kent:** Il est difficile de répondre à cette question. On juge que ces programmes sont sujets à révision et à d'importantes modifications. Chaque programme en soi est mis en œuvre pour une durée déterminée, et leur durée varie considérablement. Ainsi, les accords des programmes du FRED varient de cinq à quinze ans.

Tous ces programmes, peut-on dire sont des programmes de soutien si l'on songe que le gouvernement fédéral appuie la mise en œuvre des projets de développement et des projets d'investissement des provinces. Ce ne sont pas des programmes de soutien si l'on entend qu'ils visent à aider les gens indéfiniment. Ces programmes ont pour but de créer de nouvelles occasions qui permettront aux gens d'accroître continuellement leurs revenus sans qu'on les aide. Ce sont des placements et, à ce titre, ils ne sont pas tous fructueux à une même échelle, mais il demeure que, fondamentalement, ce sont des placements.

**M. Marshall:** Je voudrais m'étendre quelque peu au sujet du programme FRED que le Ministre a esquissé pour Terre-Neuve. C'est un sujet qui me touche de près vu qu'on l'a promis depuis si longtemps. On disait qu'il débuterait à l'automne, et puis, ce printemps-ci, sans faute. On a mentionné la somme de 57 millions de dollars pour des projets préliminaires à court terme; 72.5 millions pour l'éducation; 44.8 millions pour le transport et l'énergie électrique; 43.75 millions pour le développement des collectivités; 40 millions pour les services de santé; 42.5 millions pour l'habitation et le relogement, et 6 millions pour l'administration et la recherche.

• 1720

Où diable a-t-on puisé ces chiffres? Pourquoi le premier ministre de la province dit-il que tout débutera à l'automne, puis ensuite, au printemps, ou bien d'une journée à l'autre, et qu'un accord sera signé incessamment? Pourquoi en faire accroire ainsi aux gens et les traiter de la sorte?

**M. Kent:** Monsieur le président, tout ce que je puis dire c'est que, pour sa part, le gouvernement fédéral, en ce qui a trait à l'Ouest de Terre-Neuve...

**M. Marshall:** C'est toute la province de Terre-Neuve qui me préoccupe surtout. Il s'agit de trois quarts de milliard de dollars—soyons généreux—qu'on a promis d'investir à Terre-Neuve. Les 305 millions de dollars ne visent que l'Ouest de Terre-Neuve.

**M. Kent:** Pour sa part, le ministère des Forêts et du Développement rural a, au cours d'une période d'environ deux ans, je crois, effectué une étude des travaux qu'on pourrait mettre en œuvre en vue du développement de l'Ouest de Terre-Neuve, de l'Ouest seulement. Cette étude était terminée l'été dernier. A l'instar d'autre recherche effectuée antérieurement aux termes du programme FRED, on a découvert que les chances de développement dans ce même secteur étaient plutôt minces.

Il en est de même de la Gaspésie; selon une étude qui a abouti à un plan. Cependant, ce plan—le plan FRED pour Gaspé—prévoit, dans une large mesure, le recyclage de gens dont un bon nombre devront par la suite obtenir un emploi à l'extérieur de ce secteur.

Le plan visant l'Île-du-Prince-Édouard revêt un aspect tout à fait différent. Les études de recherche touchant l'Île-du-Prince-Édouard démontrent qu'il existe là vraiment des chances de succès en vue d'accroître la production agricole de l'île. Le plan repose essentiellement sur le fait que, d'après les prévisions, une agriculture polyvalente et intense aboutirait à une production agricole triplée.

Si l'on peut, au moyen de recherche, aboutir à une conclusion de ce genre, alors l'élaboration d'un plan visant ces résultats est une tâche, disons, relativement simple. Je ne veux pas dire que, même à cette étape, ce soit facile du tout, mais vous avez tout de même le dispositif de démarrage du processus. Pour élaborer un plan efficace menant à des résultats, il faut trouver ce dispositif de démar-

rage que recherche ayant trait à l'Ouest de Terre-Neuve n'a pas déterminé aussi clairement. Par conséquent, il n'existe pas là les bases d'un plan.

Il ne s'ensuit pas qu'une bonne partie des facteurs mis en lumière ne pourraient cadrer dans un plan global, mais la recherche devrait être axée sur des solutions qui seraient plus efficaces pour la province dans son ensemble. Voilà, comme l'a résumé le Ministre, le meilleur élément de succès et le nœud du problème.

**M. Korchinski:** Ma question, porte sur des programmes comme l'ARDA où les gouvernements fédéral et provinciaux participent conjointement et où il est prévu que le gouvernement fédéral apportera un certain appui financier. Ne croyez-vous pas parfois que, en vertu de tels programmes, vos surveillants devraient être postés sur les lieux mêmes afin de tout contrôler et de déterminer si les fonds sont dépensés à bon escient?

J'ai souvenance d'autres projets où, j'en suis convaincu, le gouvernement fédéral n'en a pas eu pour son argent. Il s'agit du programme de routes d'accès aux ressources où

• 1725

le gouvernement provincial a embauché lui-même ses employés de voirie. Je me suis demandé quelle était au juste la participation provinciale à ce programme en fin de compte. Ces choses n'ébranlent-elles pas votre confiance parfois? Ne vous semble-t-il pas que vous devriez avoir des vérificateurs ou effectuer des inspections sur place? Après tout, c'est ce que font les banques et d'autres institutions. Pourquoi pas vous?

**M. Kent:** En effet, monsieur, on se ressent d'une certaine nervosité. Je crois, cependant, qu'on devrait se borner à faire l'examen préliminaire du projet et d'établir son coût de façon assez précise afin que, avant de consentir des fonds, on soit nettement conscient que le programme est réalisable et fondé sur un coût convenable. Autrement dit, les conditions sont établies de manière à s'assurer que les travaux seront exécutés tel qu'entendu. Autrement, le gouvernement fédéral se refuserait à consentir 50 p. 100 du coût.

Ce qui prime, c'est que la décision initiale soit la bonne plutôt que de poster des surveillants qui regardent par-dessus l'épaule des gens qui effectuent le travail. Peut-être n'agit-on pas toujours comme on le devrait, mais il me répugnerait d'ailleurs beaucoup de remédier à ces lacunes au moyen d'une surveillance étroite sur place. On s'exposerait ainsi à des rapports très pénibles avec ces gens.

**M. Korchinski:** Je ne songeais pas à une surveillance continuelle. Néanmoins, tout projet comportant une somme considérable de temps pourrait susciter chez nous des problèmes où la question de la durée des travaux aurait été sous-évaluée. Il existe une multitude d'exemples de ce genre qu'on peut facilement évoquer. Il faudrait sûrement repenser toute la question et, je le répète, vérifier de temps à autre afin de s'assurer que tout s'accomplit tel que prévu, et le reste. Je conviens qu'une surveillance continuelle serait peut-être mal vue et qu'elle entraverait les fonctions propres aux provinces. Je suis convaincu, cependant, qu'afin de sauvegarder vos propres intérêts, peut-être...

**M. Kent:** Les rouages protecteurs sont plutôt forts à cet égard. Je n'affirme pas qu'ils sont tout à fait invulnérables, mais ils fonctionnent suffisamment bien dans l'ensemble. Certes, dans le cas des grands projets, surtout ceux du FRED, on a mis sur pied un mécanisme visant à s'assurer que chaque projet est assujetti à une étude approfondie et à l'assentiment conjoint du bureau fédéral-provincial avant de le lancer et d'y affecter des fonds, sauf aux termes consentis pour ce programme. Le contrôle est très efficace, me semble-t-il.

**M. Korchinski:** Mes remarques se bornent à ce point.

**Le président:** Avant de demander une motion d'ajournement, je vous signale de nouveau que M. Franklin nous a obtenu des exemplaires des commentaires sur le Livre blanc ainsi que d'une traduction ou d'un résumé de la matière du Livre bleu ou du Livre blanc. Si vous avez en main ces documents, monsieur Franklin, je voudrais les distribuer maintenant aux membres du Comité afin qu'ils les étudient avant notre prochaine

réunion de jeudi, à 8 heures, alors que nous étudierons l'administration du ministère et que M. Franklin comparaîtra comme témoin. Le secrétaire m'informe qu'il ne possède pas d'exemplaires supplémentaires du Livre blanc. Si vous deviez vous en servir, je vous prierais de les apporter jeudi prochain.

Quelqu'un veut-il proposer l'ajournement?

**M. Smerchanski:** Je propose l'ajournement de la séance.

**Le président:** Ceux qui sont en faveur?

La motion est adoptée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 9

---

LE MARDI 25 MARS 1969

---

Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

---

TÉMOINS:

(*voir procès-verbal*)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29594—1

# COMITÉ PERMANENT
# DE
# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Blouin, | Korchinski, | Ritchie, |
| Broadbent, | LeBlanc (*Rimouski*), | Robinson, |
| Comtois, | Lundrigan, | [3]Roy (*Laval*), |
| Gauthier, | [2]MacDonald (*Egmont*), | Smerchanski, |
| Honey, | McGrath, | Sulatycky, |
| [1]Horner, | Nystrom, | Whiting—(20). |

(Quorum 11)

*Le secrétaire intérimaire du Comité:*
Fernand Despatie.

---

Conformément à l'article 65 (4) b) du Règlement —

[1]Remplace M. Marshall le 25 mars 1969.
[2]Remplace M. Carter le 24 mars 1969.
[3]Remplace M. Serré le 13 mars 1969.

# PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 25 mars 1969
(9)

(*Texte*)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9 h. 45. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Blouin, Cyr, Gauthier, Honey, Horner, LeBlanc (*Rimouski*), MacDonald (*Egmont*), Morison, Ritchie, Robinson, Sulatycky, Whiting—(12).

*Aussi présents:* MM. Downey et Serré, députés.

*Témoins: Du ministère des Forêts et du Développement rural:* MM. T. Kent, sous-ministre; A. Saumier, sous-ministre adjoint (Développement rural); D. W. Franklin, directeur général de l'Administration et de l'Évaluation; E. G. Blake, directeur de l'Administration financière; B. Sufrin, économiste. *De l'Office de l'expansion économique de la région atlantique:* M. E. P. Weeks, directeur exécutif. *Du service d'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies:* M. M. Fitzgerald, directeur.

Le Comité reprend son étude du Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien du Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

Le président présente M. Franklin, qui fait un exposé des deux modes de présentation du Budget des dépenses. Il expose la nouvelle présentation en détail et explique la manière d'établir la réconciliation avec le Livre bleu du budget.

M. Franklin est ensuite interrogé sur des questions d'administration auxquelles il répond, secondé par M. Blake.

Le président présente en second lieu M. Kent, qui fait un exposé de la question de l'analyse et de la planification dans le ministère dont on propose la création. M. Kent est interrogé; il répond aux questions, assisté de MM. Weeks et Sufrin.

MM. Fitzgerald et Saumier sont ensuite présentés par le président. M. Fitzgerald répond aux questions posées au sujet du rétablissement agricole des Prairies. M. Saumier est aussi interrogé.

Le président remercie les témoins d'avoir bien voulu se présenter devant le Comité.

Au cours des délibérations, les témoins se sont engagés à fournir au Comité certains détails et divers documents demandés par les membres.

A 13 h. 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*
Fernand Despatie.



29594—1½

(Texte)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9 h. 45. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Blouin, Cyr, Gauthier, Hurley, Horner, LeBlanc (Rimouski), MacDonald (Egmont), Morison, Nicholson, Robichaud, Sulatycky, Whitlow—(12).

Aussi présents: MM. Downey et Sauvé, députés.

Représentant le ministère des Forêts et du Développement rural: MM. T. Kent, sous-ministre; G. Baumier, sous-ministre adjoint (Développement rural); Harry Franklin, directeur général de l'Administration et de l'Evaluation; E. G. Blake, directeur de l'Administration financière; R. Sutrin, économiste. De l'Office de l'expansion économique de la région atlantique: M. F. P. Weeks, directeur exécutif. Représentant le ministère de l'Agriculture: M. J. Deschênes, directeur de la Division de la mise en valeur et du rétablissement agricole des Prairies: M. M. Fitzgerald, directeur.

Le Comité reprend son étude du Crédit 1c—Administration, fonctionnement et entretien du Budget des dépenses, 1969-1970 de l'Expansion économique régionale.

Le président présente M. Franklin, qui fait un exposé des plus succinct de présentation du Budget des dépenses. Il explique la nouvelle présentation en détail et explique la manière d'établir la réconciliation avec le Livre bleu du budget.

M. Franklin est ensuite interrogé sur des questions d'administration auxquelles il répond, secondé par M. Blake.

Le président présente en second lieu M. Kent, qui fait un exposé de la question de l'analyse et de la planification dans le ministère dont on propose la création. M. Kent est interrogé; il répond aux questions, assisté de MM. Weeks et Sutrin.

MM. Fitzgerald et Saumier sont ensuite présentés par le président. M. Fitzgerald répond aux questions posées au sujet du rétablissement agricole des Prairies. M. Saumier est aussi interrogé.

Le président remercie les témoins d'avoir bien voulu se présenter devant le Comité.

Au cours des délibérations, les témoins se sont engagés à fournir au Comité certains détails et divers documents demandés par les membres.

A 12 h. 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,

Fernand Despatie.

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**le mardi 25 mars 1969.**

• 0946

**Le Président:** Bonjour, messieurs. Nous avons déjà perdu assez de temps à attendre des gens qui ne sont pas venus. Commençons donc sans plus attendre. Monsieur MacDonald, si vous voulez bien attendre quelques minutes, nous aborderons l'étude de votre motion après que nous aurons entendu nos témoins.

Nous aurons ce matin une double séance, de neuf heures trente à une heure. Nous examinerons des questions générales d'administration, d'abord avec M. Franklin. Si vous avez des renseignements à demander au sujet du nouveau livre blanc que nous utilisons, à la place du livre bleu, profitez-en pour poser vos questions à M. Franklin. Pour les députés qui ont assisté à la dernière séance, nous avons un précis. Comment le décrirez-vous?

**M. D. W. Franklin (sous-directeur exécutif, Office d'expansion économique de la région atlantique):** Il y a une description sommaire de la transition entre les deux.

**Le Président:** Il serait utile pour tout le monde de connaître cette transition entre les deux. Je suis certain qu'un député apprendrait ainsi à examiner les prévisions budgétaires de tout ministère qui l'intéresse.

Quand M. Franklin aura fini de parler de l'administration, M. Kent viendra, à dix heures, nous parler des programmes et de l'analyse. Après M. Kent, nous entendrons M. Saumier et M. Fitzgerald qui nous parleront de la région de l'ouest du ministère du développement régional.

M. Franklin me dit que si vous n'avez pas déjà lu son explication, il la lira avec vous, ou si vous préférez qu'il parle de l'administration en général, il le fera et répondra ensuite à vos questions.

**M. Franklin:** Serait-il préférable de parcourir d'abord le document que l'on vous distribue, afin que chacun le comprenne mieux ou peut-être ait des questions à poser à mesure que nous procéderons dans notre examen de la nouvelle présentation des prévisions budgétaires?

**M. Horner:** Vous en ferez la lecture?

**M. Franklin:** Je comptais seulement le parcourir rapidement, Monsieur Horner, si cela vous convient.

**M. Horner:** Je suis d'accord.

**M. Franklin:** Tout le monde sait sans doute que le budget des dépenses de 1969-1970, pour l'expansion économique et régionale, a été imprimé et diffusé sous deux formats. Vous connaissez tous le livre bleu de 1969-1970, et les prévisions budgétaires de notre ministère sont exposées aux pages 336 à 343. En outre, vous avez un autre document que j'appellerai le livret blanc. Sauf erreur, tout le monde en a un exemplaire.

Ce livret expose en détail les projets de dépenses par programme et par activité et c'est la principale différence entre les deux documents. C'est l'application d'une recommandation de la commission Royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement au sujet des prévisions budgétaires. Cette commission avait en effet recommandé que la forme des prévisions budgétaires soit revisée afin que les crédits décrivent plus clairement l'objet de chaque dépense, qu'une information plus complète et plus facile à comparer soit fournie et tout détail inutile, éliminé.

• 0950

Pour l'année qui vient, soit pour 1969-1970, les prévisions de tous les ministères sont imprimées sous les deux formats, mais à compter de 1970-1971, l'ancien livre bleu du budget des dépenses sera discontinué et un nouveau volume, adoptant les mêmes méthodes de présentation que ce livret, sera diffusé et sera le seul livre soumis au Parlement à compter de 1970-1971.

Tout le monde comprend sans doute que le comité des comptes publics a étudié cette méthode de présentation et l'a approuvée. Le président m'informe en outre que votre comité désire suivre les nouvelles méthodes de présentation pour procéder à son examen des crédits de 1969-1970.

Pendant la période de transition, cependant, il vous sera peut-être utile d'obtenir certains renseignements sur la présentation selon la nouvelle formule et une explication de ce que cela représentait dans l'ancien livre bleu des prévisions budgétaires.

Notre livret subdivise les prévisions budgétaires en trois sections: A—Les prévisions qui intéressent le ministère en particulier, c'est-à-dire le ministère dont nous parlons ce matin; section B—la commission de la Capitale nationale, vu qu'elle relève du ministère de M. Marchand; et C—la Société de développement du Cap-Breton. Si vous prenez la page 4, vous y verrez un sommaire général qui expose les implications financières totales pour ces trois catégories. Vous remarquerez qu'il y a A, le ministère, B, la commission de la Capitale nationale et C, la société de développement du Cap-Breton. Notre comité ne parlera pas du programme de la CCN. La société de développement du Cap-Breton sera examinée à d'autres séances du comité, en présence de hauts fonctionnaires de la société. Je n'ai donc pas l'intention d'aborder ces questions ce matin.

Pour ce qui est du ministère, c'est-à-dire la section "A" du tableau général, le budget total est compris sous un seul programme qui s'intitule, vous le verrez, le "programme d'expansion économique régionale" juste sous le mot "ministère". Ce programme comprend toutes les dépenses et activités du ministère.

Vous remarquerez aussi, à la page 5, que l'objectif de ce programme est énoncé comme il suit:

> . . . augmenter les occasions d'emploi productif des personnes dans certaines régions du Canada par la planification et en assurant une utilisation optimale des ressources provinciales.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires du ministère, ou du programme d'expansion économique régionale, tous les détails sont donnés aux pages 6 à 12 inclusivement.

A la page 6, vous remarquerez que les prévisions proposées pour 1969-1970 sont indiquées par crédits principaux et qu'une comparaison est établie avec les prévisions approuvées pour 1968-1969, c'est-à-dire la deuxième colonne, approuvées pour 1968-1969 —ensuite il y a une colonne où est indiquée la différence. Il y a aussi une comparaison avec les dépenses faites pendant l'année financière 1967-1968. C'est là le tableau général pour l'ensemble du ministère.

Aux pages 8 et 9, le programme du ministère est exposé selon ses cinq activités. Vous verrez que ce tableau couvre deux pages complètes, même si c'est un seul tableau. Il est établi selon les cinq activités du ministère.

Vous verrez, dans la colonne de gauche, les activités qui comprennent l'administration, l'analyse et l'exploitation; ensuite, trois opérations—ce sont des activités aussi—et d'autres articles recouvrables, ce qui donne le coût total du programme. Chacune de ces activités, d'un côté à l'autre du tableau, est subdivisée en différentes rubriques comme administration, exploitation et entretien, construction et acquisitions, subventions et contributions et ensuite, il y a le total des trois premières colonnes qui nous donne le total des dépenses budgétaires proposées et la dernière colonne nous indique, pour chacune de ces activités quand il y a lieu, le montant des prêts, des investissements et des avances.

• 0955

A la page 10, les dépenses budgétaires totales de $191.9 millions—c'est-à-dire les dépenses budgétaires sans compter les prêts—sont exposées dans des termes qui vous sont bien connus. Il s'agit de dépenses ordinaires comme les salaires, les traitements, les frais de transports, de communications, etc.

Au bas de la même page, vous verrez des détails au sujet de l'affectation et de l'utilisation de la main-d'œuvre pour l'ensemble du ministère.

A la page 11, les détails des grands projets de construction et d'acquisition sont indiqués et sur la même page, puis sur la page 12, il y a des détails sur les principaux postes figurant sous subventions et contributions. Vous remarquerez que les contributions sont également subdivisées selon les grandes activités sous la rubrique exploitation pour le ministère.

Par ailleurs, le livre bleu expose les programmes du ministère selon l'ancienne présentation par crédit, et donne certains autres détails sur les objets courants de dépenses.

Pour des fins de comparaison, à la page 338 du livre bleu, vous verrez les prévisions budgétaires, sous trois crédits:

> Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien $20,603,800

Remarquons que ces frais d'administration, d'exploitation et d'entretien représentent les dépenses, sous ces trois rubriques, pour l'ensemble, pour tous les programmes du ministère. Par contre, notre livret blanc permet de mieux ordonner nos discussions car

aux pages 8 et 9, il donne un décompte de ces mêmes dépenses d'administration, d'exploitation et d'entretien pour chacune des grandes activités. Je trouve que vous êtes bien mieux en mesure d'étoffer vos questions, avec ces détails sur les frais d'administration et de fonctionnement pour chacun des grands programmes, et en connaissant les différences d'une année à l'autre.

Le crédit 5, qui figure aussi à la page 339 du livre bleu, porte sur la "construction ou l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériels . . . ." Je ne lirai pas tout le crédit, mais il comprend en particulier la remise en valeur des terres et le programme d'utilisation des terrains marcégeux.

Dans le crédit 10, "subventions selon les détails donnés dans les prévisions . . ."vous verrez que cela comprend une série de titres de sous-crédits dont la valeur totale s'établit à $152,956,500. Ce crédit comprendrait aussi l'ARDA dont les dépenses prévues, pour 1969-1970, sont de $25 millions; le programme d'inventaire des terres du Canada, la recherche et la planification, les terres indiennes et les projets intéressant les Indiens, pour un montant de $8,842,000; les subventions de mise en valeur de l'énergie à l'égard du charbon de l'est, $1.8 million; le programme de relance, $5.25 millions; les accords FODER, $40,977,000; et les versements aux provinces pour les aider à financer des programmes de recherche industrielle et des services de développement aux industries ainsi que la construction d'infrastructures industrielles, $22,069,000; et ces paiements étaient financés dans le passé par la caisse de l'Office d'expansion économique de la région atlantique; et les stimulants à l'industrie pour l'emploi et les occasions d'emploi dans les régions désignées du Canada, $49 millions. Ce dernier article est une continuation du programme existant d'expansion économique de la région atlantique.

• 1000

Pour transposer ces dispositions financières selon la présentation du livret des prévisions budgétaires, c'est-à-dire les crédits 1, 5 et 10, il faut prendre le montant total qui s'établit à $183,849,000, et ce montant figure dans le sommaire général de la page 4 du livret, voyez $183,849,0000 et vous voyez, au bas de la page, sous le ministère

A voter, budget des dépenses, $183,849,300

Puis, à la page 6, pour poursuivre l'étude de ces mêmes sujets, vous verrez au crédit 1, la somme de $183,849,300—on a perdu $300 en route—pour le tableau qui couvre à peu près tout le décompte des programmes du ministère. Ce montant représente le crédit 1, et c'est le total des dépenses budgétaires proposées pour le ministère.

Pour revenir maintenant au livre bleu, à la page 340, vous verrez deux postes statutaires. Le premier, de $7,884,000 pour le programme des routes principales des provinces atlantiques. Comme vous le savez, c'est la continuation, ou plutôt le parachèvement du programme actuel de construction de grandes routes de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Le deuxième poste de $150,000 est le crédit de 1969-1970 pour l'île Bell.

A présent, ces deux postes sont inscrits dans le sommaire général de la page 4 du nouveau livret sous "ministère A". Vous verrez aussi les deux articles "S"sous "ministère", pour les montants de $7,884,000 et $150,000 qui sont transportés ensuite dans le sommaire général de la page 6. Ces deux articles statutaires, la construction de routes et le programme de l'île Bell ainsi que les articles 1, 5 et 10 du livre bleu dont j'ai déjà parlé, représentent le total des dépenses budgétaires de $191.9 millions qui sont proposées pour le programme d'expansion économique régionale pour l'année 1969-1970. Les dépenses budgétaires de $191.9 millions sont exposées aux pages 4 et 6, où vous verrez que les dépenses budgétaires totales sont de $191.9 millions.

Passons maintenant au tableau des pages 8 et 9 et nous verrons cette somme de $191.9 millions dans la quatrième colonne sous la rubrique "prévision de dépenses budgétaires totales pour 1969-1970". C'est inscrit en caractères gras, à peu près aux trois-quarts de la colonne. Il s'agit donc, dans ce tableau, d'un décompte des dépenses budgétaires totales du ministère, par activité, pour 1969-1970.

A présent, si vous passez à la page 10, vous verrez encore une fois le même montant de $191,900,000 qui est réparti selon les articles courants de dépense: administration, exploitation, entretien, constructions, acquisitions, subventions, etc. Il s'agit du total dans chaque cas. C'est la façon à peu près classique dont les prévisions ont été présentées dans le passé.

Jusqu'ici, j'ai parlé de dépenses budgétaires. Je voudrais maintenant parler des projets de prêts, investissements, et avances. Dans le livre bleu, cela figure à la page 466. Vous verrez que sous le titre d'expansion économique et régionale, il y a les prêts L120, L125 et L130. Ces prêts s'appliquent à la continuation de programmes approuvés en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, en vertu de FODER, du programme IPE, pour le FODER, et de la caisse de

l'Office d'expansion économique, respectivement. Ces trois postes, comme vous l'avez déjà remarqué, pour une valeur totale de $49,797,000, sont reportés dans le livret des prévisions à la page 2

• 1005

où vous voyez ce montant de $49,797,000 et à la page 6 de nouveau, la rubrique prêts, investissements et avances, et ensuite dans le tableau des pages 8 et 9 sous la dernière colonne, dans ce grand tableau sous la rubrique prêts, investissements et avances.

Le montant de $191.9 millions pour les dépenses budgétaires ainsi que le total des prêts, investissements et avances de $49,797,000 comprennent le programme proposé pour le ministère d'expansion économique régionale en 1969-1970. Le grand total de $241,697,300, que vous voyez à la page 6 de votre livret des prévisions budgétaires, sur la ligne du bas en caractères gras, est à rapprocher des prévisions approuvées de 1968-1969 au montant de $207,225,000. Vous remarquerez aussi que ce montant de $207,225,000 qui a été approuvé comme prévisions budgétaires, est à comparer à notre présente prévision de dépenses pour le ministère en 1968-1969, prévision qui est de $204,126,000.

Les pages 341, 342 et 343 du livre bleu nous donnent les dépenses proposées en 1969-1970 pour la Commission de la capitale nationale . . .

**M. MacDonald (Egmont):** Dans ce montant de $207,225,600, y a-t-il une erreur ?

**M. Franklin:** A quelle page ?

**M. MacDonald (Egmont):** A la page 6 des prévisions, le programme total de 1968-1969 de $207,225,600.

**M. Franklin:** Non, ce montant de $207,225,600, ce sont les prévisions approuvées pour 1968-1969. Cela fait partie d'une prévision approuvée.

**M. MacDonald (Egmont):** Exact.

**M. Franklin:** Nous prévoyons maintenant des dépenses d'environ $204,126,000. Un montant représente une prévision des dépenses et l'autre représente des prévisions déjà approuvées. C'est ce que vous vouliez savoir ?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui.

**M. Franklin:** Les pages 341, 342 et 343 du livre bleu nous exposent les dépenses proposées en 1969-1970 pour la CCN et pour la Société de développement du Cap-Breton. D'autres séances de votre comité porteront sur l'étude de cette Société de développement du Cap-Breton. Les deux organismes sont évidemment inscrits dans les pages suivantes du livret sur les prévisions budgétaires.

Un député est bien libre de poser les questions qu'il veut au sujet de ces tableaux, c'est évident, mais il me semble que notre discussion devrait se guider sur le tableau, car il s'agit d'un résumé des activités proposées pour le ministère et il figure aux pages 8 et 9. C'est le plus grand tableau.

Pour votre gouverne, j'aimerais maintenant expliquer en quelques mots ce que représente chacune de ces activités. Tout d'abord, aux pages 8 et 9, voici ce que représente le poste administration sous la colonne de gauche qui s'intitule "activités":

> L'objet est d'assurer une direction exécutive centrale pour tout le travail dont le ministère est responsable. Le personnel comprend le ministre et son cabinet, le sous-ministre et son personnel immédiat, la direction de l'évaluation et de l'administration, les services du personnel, les services d'information publique et les services juridiques.

Le prochain poste est l'analyse et la planification:

> L'objet est de mettre au point des critères pour la sélection des régions du Canada où les occasions d'emplois productifs sont insuffisantes; élaborer des critères pour déterminer les mesures qui augmenteront les occasions, par la réalisation la plus efficace du potentiel socio-économique; et formuler les plans susceptibles d'augmenter les occasions d'emplois productifs en collaboration avec toutes les parties intéressées. Cette activité comprend les grandes fonctions suivantes: analyse économique, analyse sociale et humaine et formulation du plan.

Cette activité comprend la planification qui relevait antérieurement des fonctions de l'Office d'aménagement régional, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de la Direction générale du développement rural du ministère des Forêts et du Développement rural. Elle s'étend en outre aux programmes relevant de l'Inventaire des terres du Canada.

• 1010

Vous aurez remarqué que trois activités ont trait aux opérations. Elles visent à assurer la réalisation fructueuse des projets du ministère et à coordonner la mesure souhaitable de responsabilité fédérale, la mise en œuvre et l'adaptation des mesures ministérielles en collaboration, lorsqu'il y a lieu, avec les organismes provinciaux et locaux.

Les trois activités suivantes permettent d'atteindre ces objectifs.

En descendant toujours le côté gauche de la page, on peut noter en particulier que le poste Fonctionnement—Rationalisation et mise en valeur des industries primaires et des services connexes fait l'objet de crédits importants aux colonnes Administration, fonctionnement et entretien, Construction et acquisition, Subventions et contributions et enfin Dépenses budgétaires totales. Cette activité comprend les fonctions qui relevaient les années précédentes des lois relatives à l'ARDA, à l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et à l'ARAP.

L'activité suivante, Fonctionnement—Développement global de régions choisies, y compris l'assistance à la mobilité, comprend les projets et accords relevant du Fonds de développement économique régional—FODER—ainsi que les projets expérimentaux entrepris aux termes du programme New-Start, qui représente la quote-part fédérale de l'assistance spéciale à l'égard du logement et de l'aide au titre de la mobilité aux résidents de l'île Bell.

La troisième et dernière activité, Fonctionnement —Primes au développement industriel et assistance à la création d'infrastructures en 1969-1970, comprend les fonctions remplies auparavant en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions, du Fonds d'expansion économique de la région atlantique et du projet de l'Office d'expansion économique de la région atlantique représentant la contribution fédérale au coût du programme de construction de grandes routes dans les provinces de l'Atlantique.

J'arrête là mes commentaires. S'il y a des questions, M. le président, j'y répondrai avec plaisir.

**Le Président:** Je vous remercie, Monsieur Franklin. Je crois que vous avez fort bien expliqué la transition d'une formule à l'autre, à l'avantage surtout des membres du comité qui n'étaient pas au courant de la question.

Messieurs, nous passons maintenant aux questions sur l'administration du ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je demander ici des précisions, M. le président . . .

**Le Président:** Allez-y, Monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** . . . pour nous éviter d'entrer dans des domaines dont il sera question plus tard, nous intéressons-nous en ce moment à tout le ministère ?

**Le Président:** Nous allons limiter nos questions au seul aspect administratif, Monsieur MacDonald, et plus tard ce matin, ainsi que je l'ai dit, nous aborderons la rubrique Analyse et planification. Je crois que le sous-ministre, M. Kent, saura mieux vous éclairer là-dessus. Après quoi nous passerons aux opérations régionales.

**M. Franklin:** Si vous me permettez d'interrompre, Monsieur le président, il s'agit ici, en réalité, de l'administration. Vous noterez, au tableau de la page 8, que nous avons vraiment affaire à l'Administration centrale en tant que telle. Il y a aussi, par exemple, sous la rubrique Analyse et planification, dans la colonne Administration, fonctionnement et entretien, des montants qui ont probablement trait, en réalité, à la seule administration. La rubrique suivante, Fonctionnement, comprend toute l'organisation et les opérations régionales de l'ARDA et de l'ARAP. Le second Fonctionnement serait les programmes FODER et NewStart, ce qui veut dire le personnel exploitant qui leur est affecté. Le troisième et dernier Fonctionnement consiste principalement en l'actuel Office d'aménagement régional plus le personnel en provenance de l'Office d'expansion économique de la région atlantique qui travaillera à la création d'infrastructures: il sera affecté à des projets nouveaux ou terminera les projets commencés ou envisagés à l'heure actuelle aux termes du Fonds d'expansion économique de la région atlantique. Vous remarquerez, M. le président, que la première rubrique, Administration, comporte une augmentation de 1.717 million de dollars. Peut-être serait-il utile que j'explique très rapidement ce qui a causé cette différence ou augmentation.

• 1015

**Le Président:** Très bien, Monsieur Franklin. Les données sont à la page 10.

**M. Franklin:** Oui; ou plutôt non, M. le président, nous sommes toujours à la page 8. La page 9 donne des explications, et à la page 10, la rubrique Administration, fonctionnement et entretien embrasse tous les aspects des articles courants de dépense non répartis en programmes ou en activités, tandis que le tableau qui nous occupe à la page 8 donne le détail de chacune de ces activités.

En d'autres termes, si l'on additionne les chiffres des Crédits demandés 1969-1970 dans la colonne Administration, fonctionnement et entretien, on arrive au total de 20.478 millions de dollars. En tournant la page, on voit que si l'on additionne les chiffres des Crédits demandés 1969-1970, en page 10, sous la rubrique Administration, fonctionnement et entretien, on arrive également au total de 20.478 millions de dollars. A mesure que nous passerons en

revue chacune de ces activités de la page 8, les membres du comité pourront soulever des questions ou faire des observations, par exemple sur la rubrique Fonctionnement—Rationalisation et mise en valeur des industries primaires et des services connexes (ARDA et ARAP), et je compte que les questions des membres du comité porteront sur les aspects administration, fonctionnement et entretien de l'ARDA ou de l'ARAP. Nous pourrions ensuite répondre aux questions sur les projets de Construction et d'acquisition, qui sont inscrits dans la colonne de droite et qui peuvent vous intéresser, et traiter enfin des Subventions et contributions. En d'autres termes, le tableau précise tous les aspects de chacune de ces activités principales. La chose est-elle claire? Ya-t-il d'autres questions?

**Le Président:** Vous voulez poser une question, Monsieur Horner?

**M. Horner:** Monsieur Franklin, je m'explique bien les 11 millions de dollars des crédits demandés en 1969-1970 au titre de l'ARDA et de l'ARAP, et les 33.842 millions des Subventions et contributions, mais je ne vois pas très bien comment vous en êtes arrivé au chiffre de 56 millions que l'on trouve à Dépenses budgétaires totales à la page 9.

**M. Franklin:** Monsieur Horner, si notre addition est juste—j'espère qu'elle l'est—la première colonne donne 11.543 millions, plus 11.331 millions . . .

**M. Horner:** Je vois.

**M. Franklin:** . . .plus les 33.842 millions . . .

**M. Horner:** Oui.

**M. Franklin:** . . . ce qui donne un total de 56.716 millions de dollars.

**M. Horner:** J'avais oublié les frais d'administration.

**M. MacDonald (Egmont):** Il serait utile, je pense, que M. Franklin poursuive son explication de ce 1.717 million de dollars.

**M. Franklin:** L'augmentation des crédits demandés au titre de l'Administration par rapport aux dépenses prévues est de 1.717 million, comme on peut le voir au tableau. Les dépenses prévues en 1968-1969 de 1.9 million, chiffre qui se trouve à la gauche immédiate du 1.717 million, représentent les frais administratifs annuels encourus par le ministère des Forêts et du Développement rural après le transfert du personnel administratif des Forêts au nouveau ministère des Pêches et des Forêts. Ce transfert a eu pour effet de dégarnir le personnel des finances, de l'administration et de l'information. Par exemple, lorsque le ministère a été réuni au Développement rural, la Division du personnel avait un effectif de quelque 32 personnes. Au départ des Forêts—je ne sais quel service a quitté l'autre, mais c'est probablement nous qui avons quitté les Forêts, puisqu'elles étaient le plus vieux service—il ne nous est resté qu'environ six postes, ce qui, pour une division du personnel, est évidemment insuffisant. Quand nous avons pris en charge l'ARAP, qui comptait 1,100 ou 1,200 employés, ses besoins en personnel étaient comblés par le ministère de l'Agriculture, et lorsqu'elle a été transférée à M. Marchand, nous n'avons pas reçu du ministère de l'Agriculture les personnes qui avaient été affectées aux questions de personnel. En sorte que, après avoir étudié de très près ce que seraient les besoins en personnel de notre Division du personnel en 1969-1970, nous avons pu établir une prévision de 29.

De même, la Division de l'administration financière, qui est l'une des divisions relevant de la Direction de l'évaluation et de l'administration, avait auparavant un effectif de 51 personnes, chiffre réduit plus tard à 18, et la prévision courante des besoins pour l'année 1969-1970 est de 39. Ici encore, on ressent les effets sur la gestion financière de l'addition de l'ARAP, et il y a aussi l'Office d'aménagement régional qui n'a pas apporté avec elle ses propres spécialistes de la gestion financière, desservie

• 1020

qu'elle était par le ministère de l'Industrie. Quant à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, nous bénéficions évidemment de tout son personnel et de toute son organisation, qui se sont déplacés d'un seul bloc. Tous ces ajustements de personnel ne visent vraiment qu'à porter l'effectif à un niveau normal de fonctionnement et constituent une partie importante de l'augmentation du montant que nous demandons au chapitre des traitements. Incidemment, dans l'augmentation de 1.717 million, les traitements comptent en tout pour $862,000.

En outre, on a créé au ministère une nouvelle section d'évaluation et de revue des programmes. Nous demandons à ce poste environ 10 années-hommes. De plus, le système d'information sur la gestion, imputé précédemment aux frais de l'ARDA, en a été enlevé pour être reporté à l'activité Administration du ministère. Cela rend compte de quelque 22

années-hommes. Ces deux services donnent lieu à une augmentation totale d'environ $860,000.

En conséquence de cette croissance du personnel, nous connaissons au chapitre des transports et communications, pour le téléphone, les frais de voyage et le reste, une augmentation de quelque $185,000.

Incidemment, pour ce qui est de la hausse au titre de l'information, lorsque le Développement rural est passé à l'ancien ministère des Forêts, son service d'information s'est simplement réuni à la Direction de l'information publique de l'ancien ministère. Puis, en passant aux Pêcheries, les Forêts apportèrent avec elles la plus grande partie du matériel utilisé auparavant par les deux groupes. Nous devons donc ici reconstituer une partie du matériel de base et le reste dont a besoin tout service d'information. Ces frais, ajoutés aux $313,000 des Services professionnels et spéciaux —

Ici encore, je crois qu'au cours des étapes préliminaires de planification et d'organisation du nouveau ministère, nous allons faire appel davantage à des experts conseils de l'extérieur, car certains des travaux qu'il faudra exécuter n'auront pas de caractère permanent et il semble qu'il soit plus économique de procéder ainsi en pareil cas.

Mais d'autre part, dans certains secteurs où par le passé nous avions fait appel à des experts conseils de l'extérieur, l'analyse nous a révélé qu'il en coûte très cher pour les travaux de caractère permanent. Nous espérons pouvoir aménager ces secteurs dans l'avenir, car il sera plus économique pour le ministère de développer ses propres talents.

**Le Président:** Je crois que l'explication est claire et complète. Y a-t-il d'autres questions?

**M. MacDonald (Egmont):** J'ai une ou deux questions à poser sur ce que M. Franklin vient de nous dire. Vous nous dites qu'une bonne partie du personnel des finances, de l'administration et de l'information est passé avec les Forêts aux Pêcheries. Ces dernières ne possédaient-elles pas déjà leur personnel dans ces divers services? En d'autres termes, n'y aurait-il pas un personnel trop nombreux dans les trois catégories que vous avez énumérées ce matin?

• 1025

**M. Franklin:** Tout ce que je puis dire, monsieur MacDonald, c'est que la répartition de ces personnes a été faite par des équipes spéciales établies par le Conseil du trésor et que les chiffres que je vous ai donnés viennent d'elles. Bien que la chose puisse paraître assez étonnante au premier abord, on pourrait soutenir, je suppose, que même s'il ne nous est resté que quelques personnes, c'était là une juste répartition de l'effectif, si l'on songe que l'ARDA, en partie, possédait ses propres services des finances et de l'administration. En portant ici nos effectifs à 39, nous prenons en charge le personnel de l'ARDA. Ce n'est peut-être donc pas si mal qu'il peut sembler à première vue. Je n'accuserais sûrement pas les Forêts de nous avoir dépouillés en ce sens qu'elles auraient enlevé au ministère un personnel trop nombreux. Cela est-il juste, monsieur Blake? Vous avez pris part à ces entretiens.

**M. E. G. Blake (directeur de l'administration financière, ministère des Forêts et du Développement rural):** Bien, monsieur MacDonald, je vais vous donner les grandes lignes de notre façon d'aborder la question. Au moment où nous avons détaché les Forêts du ministère, la Direction des forêts comptait en gros 2,000 personnes et le Développement rural, un peu moins de 200, ce qui donnait évidemment beaucoup de poids aux prétentions des Forêts.

En second lieu, la plupart des groupes que nous avions formés et transférés aux Forêts étaient des groupes intégraux, et bien que nous ayons pu en détacher une portion représentative, il aurait fallu remplacer les personnes déplacées pour constituer des unités fonctionnelles aux Forêts, et il nous aurait également fallu engager des gens. Le point de vue adopté par l'équipe spéciale dans le partage du personnel en question était que les Forêts, dans la mesure du possible, devraient conserver au moins les éléments principaux, sinon tous les membres des groupes fonctionnels qui avaient desservi la Direction des forêts.

On serait dans l'obligation de constituer un personnel quelque part et il ne servait à rien d'en constituer dans deux secteurs alors que nous pouvions déplacer un groupe intégral dans un secteur et bâtir un personnel dans l'autre. C'est ainsi qu'il fut décidé de procéder. Cela voulait évidemment dire que notre ministère devait faire les plus grands frais de cette dotation en personnel. Le Conseil du trésor n'ignorait pas la chose et il était disposé à nous accorder un personnel nouveau pour le nouveau ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Mais cela ne soulève-t-il pas une autre question? Je crois que l'un des avantages—et peut-être la réponse à cette question dépasse-t-elle la portée de votre compétence—de la réunion des Forêts et des Pêcheries serait les économies réalisées à l'égard de divers frais administratifs, car les deux services ont trait à des secteurs de ressources naturelles qui pourraient présenter beaucoup

plus d'affinités et de possibilités d'échanges utiles de personnel que ce n'était le cas des premiers arrangements entre l'ARDA et les Forêts.

**M. Blake:** Je crois que cela fait partie de leurs projets à long terme. Comme vous le savez, l'Office de recherches sur les pêcheries a été réuni au ministère au même moment. On espérait qu'en deux ou trois ans, il se fondrait au ministère et connaîtrait une croissance continue sans personnel supplémentaire ou bien réduirait son personnel.

Mais parce que les programmes des Pêches et des Forêts ne coïncident pas autant qu'on le croit généralement, l'Office a eu besoin en fait de son propre personnel de soutien, et ses administrateurs n'ont pas manqué d'insister là-dessus. J'estime donc que l'on s'efforce actuellement, dans ce secteur, d'atteindre à l'efficacité.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous ne savez pas si l'on a réalisé des économies jusqu'ici ?

**M. Blake:** Non, je ne saurais dire.

**M. Franklin:** Pour poursuivre, Monsieur MacDonald, si vous vous reportez à la page 10, à notre ministère proprement dit, je crois, en termes d'employés permanents devant mettre à exécution ce que nous croyons être un programme assez sensiblement accru, que notre ministère, en tant que tel, entend faire, relativement parlant, un usage plus efficace de sa main-d'œuvre qui soit vraiment en ces termes de mettre à exécution ce qui semble être un programme plus considérable avec une augmentation très minime de personnel. Bon nombre de ces nouveaux postes seront remplis par des employés que nous prendrons à d'autres organismes qui se joignent au ministère.

Je crois qu'il s'agit principalement ici, ainsi que l'a déclaré plus tôt le Ministre à propos de nos frais administratifs, d'accroître le rendement sans consacrer un montant excessif de nos dépenses totales à de lourds frais généraux. Voilà très sûrement l'objectif que nous visons ici, je tiens à le signaler. Je n'estime pas que nous ayons compétence pour parler au nom des Pêcheries, mais il est certain que dans notre propre secteur, nous faisons tous les efforts voulus, dans

• 1030

tout le ministère, pour maintenir les frais administratifs au minimum absolu, afin que les fonds dont nous disposons puissent servir, pour ainsi dire, à la fine pointe de nos opérations.

**M. MacDonald (Egmont):** Me permet-on une ou deux autres questions à propos de ce que vous avez déclaré sur le nombre d'employés perdus à vrai dire par les Forêts au profit des Pêcheries ? Les diverses parties de programmes ou d'organismes—je pense ici à l'Office d'aménagement régional, au programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, à l'Office d'expansion économique de la région atlantique dont vous avez parlé, à NewStart et à d'autres—ont-elles apporté avec elles des spécialistes dans ces divers domaines ?

**M. Franklin:** Dans les cas où elles ont apporté du personnel avec elles, ces personnes comptent parmi les 39 dont il a été question tantôt. Bien sûr, certains organismes, tels l'Office d'aménagement régional, ainsi que je l'ai déjà dit, n'ont apporté aucun personnel de soutien administratif. Ce service leur est fourni par le ministère de l'Industrie.

En outre, lorsqu'elle est passée à nous, l'ARAP n'a apporté aucun personnel central et ici encore, nous englobons cela dans les fonctions centrales d'administration et de personnel qui peuvent être exécutées par le nombre d'années-hommes donné tantôt. Par exemple, dans les 39 postes de finances et d'administration, c'est fort certainement ce que l'on entend faire, et une bonne partie de ces postes seront remplis par des employés qui nous viennent d'autres organismes.

**M. MacDonald (Egmont):** Une dernière question sur le sujet. Vous avez dit, si je vous ai bien compris, que les demandes de personnel du nouveau ministère sont un peu moins élevées que celles de l'ancien ministère, Forêts et Développement rural. En est-il bien ainsi ? Vous avez dit, par exemple, que pour les finances et l'administration le premier chiffre était de 61, qu'il fut réduit par la suite à 18 mais que vous demandez présentement 39 postes.

**M. Franklin:** C'est juste, mais d'autre part, la comparaison cloche un peu, car il est bien difficile de comparer l'ensemble des besoins en personnel de finances et d'administration dans l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural avec ceux du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Je dirais, comparativement parlant et en me fondant sur ma propre analyse, que nous sommes au plus mince dans ce secteur. Il se peut fort bien que dans l'avenir nous devions augmenter nos effectifs, mais jusqu'à ce que certains des programmes prennent forme, que l'ampleur de notre tâche se précise et que nous sachions mieux quel genre de travaux nous devrions accomplir et quels seront nos besoins en main-d'œuvre, nous adoptons ici un moyen terme qui nous paraît tout à fait judicieux, quoique peut-

être un peu plus austère que ce qui avait été prévu auparavant.

**M. MacDonald (Egmont):** J'ai soulevé cette question parce que je trouve que cela ne cadre pas avec l'augmentation de $1,717,000. Les deux éléments paraissent contradictoires.

**M. Franklin:** Ils ne sont pas contradictoires si l'on songe que lorsqu'on s'est inspiré des prévisions budgétaires de 1968-1969 pour établir des comparaisons à l'époque de la séparation des deux ministères, pour une raison ou pour une autre et conformément aux directives du Conseil du Trésor, l'établissement des estimations pour l'année financière 1968-1969 reposait sur n'importe quel élément qui tendait à réduire l'effectif, ce qui n'était certes pas un juste barème de comparaison de ces deux années.

**M. MacDonald (Egmont):** Était-ce ce qu'ils souhaitaient?

**M. Blake:** Non, ils devaient prendre une décision de principe: ou bien partager les frais, ou bien les affecter à un ministère ou à un autre. Pour des raisons de simplicité, ils ont proposé aux groupes d'étude que les frais soient assumés sur une base annuelle. En d'autres termes, les Forêts assumeront le coût total de leurs opérations dans le cadre des Forêts et des Pêcheries et il nous restera les frais résiduels qui auraient existé avec le personnel réduit.

**M. Franklin:** Peut-être que les Forêts auront meilleure allure.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est vrai. Ainsi ces chiffres ne sont pas tout à fait exacts?

**M. Blake:** Il y a une distortion.

**M. MacDonald (Egmont):** Il y a une distortion?

**M. Blake:** C'est vrai, monsieur. C'était une manœuvre convenue de la part du Conseil du Trésor.

**M. MacDonald (Egmont):** Je renonce, monsieur le président, car il y en a probablement d'autres qui veulent poser des questions.

**Le Président:** Monsieur Horner, avez-vous une autre question à poser?

**M. Horner:** M. MacDonald a traité assez longuement des frais administratifs, mais en examinant les chiffres et en utilisant l'ARDA et l'ARAP comme exemples, vous avez sous la rubrique Administration $11,500,000 de frais et sous la rubrique Construction et Achat $11,300,000. Il me semble que vous y allez fort pour le poste en question. Je n'ignore pas que

• 1035

vous vous occupez également des subventions et des contributions, mais . . .

**M. Franklin:** Monsieur Horner, nous discutons seulement le premier poste, Administration, qui concerne l'ARAP. Il y aura d'autres témoins ce matin qui seront disposés à discuter cette somme de $11,500,000, soit le crédit 543, concernant l'ARAP et de l'ARDA.

**M. Horner:** J'essaie simplement d'équilibrer dans mon esprit vos frais administratifs . . .

**Le Président:** Monsieur Horner, ce que M. Franklin a déclaré . . .

**M. Horner:** . . . et comment ils se comparent.

**Le Président:** Monsieur Horner, ce qu'a dit M. Franklin, c'est que Mike Fitzgerald sera ici peu après 11 heures. Il traitera ce problème en toute connaissance de cause pour les opérations dont il est responsable. Encore une fois, M. Franklin discute le poste "Administration". Il aimerait transférer les dépenses à l'ARAP et je suis d'accord avec lui. Nous les aborderons après 11 heures.

**M. Horner:** Monsieur Franklin, à propos de l'administration générale, le tableau montre quelque chose comme 21 millions de dollars pour ce poste. Cette somme inclut-elle les frais administratifs de la Commission de la Capitale nationale et de la Société de développement du Cap Breton?

**M. Franklin:** Non, il s'agit simplement du ministère proprement dit, monsieur.

**M. Horner:** Il s'agit simplement du ministère proprement dit?

**M. Franklin:** A l'exclusion, également, de la Société de développement. Les $20,478,000 dont vous parlez portent sur toutes les activités du ministère.

**M. Horner:** Quelle mesure d'administration y a-t-il dans les "subventions" et "contributions" du du ministère? Quelle est ici l'importance de l'administration? J'ai noté que vous avez laissé entendre dans vos réponses aux questions de M. MacDonald que le Développement rural, par exemple, n'a pris avec lui que 200 employés quand il s'est joint au nouveau ministère. Je suppose que la plupart des subventions et des contributions seraient faites en vertu du Développement rural. Ai-je raison à ce sujet?

**M. Franklin:** Oui, vous avez raison. La plupart d'entre eux relèvent . . .

**M. Horner:** J'essaie de découvrir d'où proviennent les frais administratifs. Les ministères dépensent-ils beaucoup pour l'administration sous la rubrique Subventions et Contributions, comme il est dit à la page 9?

**M. Franklin:** En vertu de l'ARDA . . .

**M. Horner:** Aux pages 8 et 9, les travaux du ministère sont plus ou moins ventilés sous trois rubriques: Administration, Construction et acquisition, Subventions et contributions.

**M. Franklin:** C'est exact.

**M. Horner:** L'administration consacre-t-elle presque tout son temps au problème de construction du ministère ou à réglementer les subventions et les contributions? En un sens, c'est tout ce que j'essaie de découvrir.

**M. Franklin:** Ma foi, je suppose que ce service s'intéresse davantage aux subventions et aux contributions qu'à la construction et aux acquisitions.

**M. Horner:** Dans cette même veine, les subventions ne sont-elles pas accordées surtout aux gouvernements provinciaux et, dans bien des cas, le travail réel prévu par les subventions n'est-il pas effectué par les gouvernements provinciaux?

**M. Franklin:** Ma foi, tout dépend du programme dont vous parlez, monsieur. A mon avis, la réponse serait facile si l'on discutait chacune de ces activités. Je ne crois pas qu'on puisse faire de généralités. Je suppose que tout dépend du programme dont nous parlons.

**Le Président:** Ne parlons-nous pas de l'ensemble de l'administration?

**M. Franklin:** Non, non, pas du tout.

**M. Horner:** J'essaie de découvrir si vous assumez beaucoup trop de frais administratifs. Vous avez une dépense approximative de 21 millions de dollars pour l'administration, et les dépenses totales de votre ministère s'élèvent à 200 millions de dollars. Un dixième de l'argent est donc consacré à l'administration et presque tout le reste doit être dépensé sous forme de subventions et de contributions. J'essaie de découvrir . . .

**M. Franklin:** Mais le chiffre de 20 millions de dollars est peut-être fallacieux dans ce contexte. Vous avez dit que cette somme devait être dépensée pour l'administration, mais elle comprend également les frais prévus sous la rubrique Fonctionnement et entretien. Si vous examinez le poste principal qui s'y trouve, la somme de $11,543,000 concerne une bonne partie des gens qui s'occupent d'appliquer et d'administrer la Loi sur le Rétablissement agricole des Prairies dans les Prairies elles-mêmes. C'est toute une activité.

**M. Horner:** J'allais y venir bientôt, mais je préfère attendre. Je tiens à considérer le tableau d'ensemble.

• 1040

**Le Président:** Si je puis vous interrompre, Monsieur Horner, j'estime que vous devez soustraire les 11 millions de dollars, car il s'agit d'un poste particulier dont nous allons traiter plus tard.

**M. Horner:** Vous l'avez déjà soustrait, croyez-moi. Vous avez consacré 160 millions de dollars—ai-je-raison—aux subventions et aux contributions?

**M. Franklin:** C'est exact, oui monsieur.

**M. Horner:** Je crois que vous avez dit, en réponse à ma question qui était peut être une question tendancieuse, que votre administration ne s'occupe vraiment pas, dans une trop grande mesure, de cette somme de 160 millions de dollars.

**M. Franklin:** L'administration dans son ensemble, certes, s'en occupe. Le poste sous la rubrique "Total des dépenses budgétaires" est $82,557,000.

**M. Horner:** Où est-il?

**M. Franklin:** Il concerne le programme de primes dont chaque dollar sera contrôlé par le ministère. Sous la rubrique "Dépenses budgétaires totales" "Fonctionnement—primes au développement industriel et assistance . . .", celui qui se trouve à côté de "Subventions et contributions", c'est-à-dire $80,772,000, nécessitera certainement beaucoup d'administration—le programme de primes au développement industriel—ainsi que les projets actuellement financés par la caisse de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

**M. Horner:** Je passerai mon tour. Je poursuivrai mon argumentation avec vous plus tard, mais j'aimerais savoir s'il existe une ventilation des subventions et des contributions? Il n'y en a pas apparemment dans le livret.

**M. Franklin:** Oui, il y a une ventilation des subventions et des contributions qui commence à la page 12.

**M. Horner:** Il n'y a pas de ventilation des 25 millions dépensés.

**M. Franklin:** Non, pas des 25 millions de dollars.

**M. Horner:** Au milieu de la page 12.

**M. Franklin:** Les 25 millions de dollars au milieu de la page 12 ont trait à l'ARDA. Je suppose que lorsque vous discuterez l'ARDA, monsieur, qui sera traitée plus tard par l'un des témoins, vous pourrez obtenir une ventilation.

**M. Horner:** Il n'y a aucune ventilation telle dans ce livret. Il n'y a pas de ventilation des 8.8 millions de dollars consacrés aux réserves indiennes et à l'application des projets concernant les réserves indiennes.

**M. Franklin:** Là, encore, monsieur, il s'agit de la ventilation, oui.

**M. Horner:** Mais il n'y a pas de ventilation plus détaillée.

**M. Franklin:** Il n'y a pas plus de détails que dans ce livre monsieur.

**M. Horner:** Aurons-nous une ventilation de cette somme ?

**M. Franklin:** De la part des témoins suivants, c'est vrai monsieur. Entre parenthèses, cette ventilation ne figure pas, en tout cas, dans le Livre bleu habituel.

**M. Horner:** Je sais bien qu'elle ne figure pas dans le Livre bleu habituel, mais je cherche quelque chose de mieux.

**M. Franklin:** Tel est le but de ce livret monsieur. Il s'agit de fournir aux membres les renseignements qu'ils désirent et ce n'est qu'avec l'expérience que nous pourrons l'améliorer.

**Le Président:** Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, monsieur Cyr.

[*Texte*]

• 1044

**M. Cyr:** Vous avez donné quelques explications au sujet de la main-d'œuvre, mais je n'ai peut-être très bien compris. Je sais que depuis les débuts de la formation de ce ministère, vous avez empruntez beaucoup de personnel de différents ministères pour travailler tout spécialement à l'application de l'entente fédérale-provinciale au Québec. Est-ce que tout ce personnel, prêté par les autres ministères depuis un ou deux ans, va être attaché directement à votre ministère au début de cette année fiscale ?

**M. Franklin:** Je ne sais si je vous ai bien compris, monsieur Cyr. S'il s'agit ici du personnel de l'Office d'aménagement régional qui vient du ministère de l'Industrie, ce personnel au complet, environ 80 personnes, a été transféré au ministère de l'Expansion économique régionale. Ce seront, je crois, des employés à plein temps de ce nouveau ministère.

• 1045

[*Texte*]

**M. Cyr:** Il y avait, je crois, des employés qui étaient prêtés par le ministère de l'Industrie, celui des travaux publics et d'autres ministères fédéraux. Donc, vous avez répondu à ma question, en disant qu'ils seront attachés directement au ministère de l'Expansion économique régionale à partir du premier avril.

**M. Franklin:** S'ils étaient auparavant des employés permanents de l'Office d'aménagement régional, ils viendront au nouveau ministère. Je ne suis pas au courant de cela, mais s'il y a d'autres employés dans les provinces qui ont des rapports permanents avec la Direction de l'aménagement régional, je suppose que ces rapports seront maintenus.

[*Texte*]

**M. Cyr:** Merci.

[*Traduction*]

**Le Président:** Monsieur Honey.

**M. Honey:** Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Franklin, à la page 8, sous la rubrique Construction et acquisition, du budget des dépenses pour cette année, on trouve le montant de $10,431,000 que nous retrouvons à la page 11 sous le poste "Fonctionnement".

Je constate que ces crédits sont précédés de l'expression "Terrains marécageux." S'agit-il de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes ? Que signifie ces Marécages ?

**M. Franklin:** Oui, je crois qu'il s'agit du projet relatif à la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes.

**M. Honey:** Oui, et cette rubrique s'intitule:

> Fonctionnement — Rationalisation et Développement des industries primaires et des services connexes (y compris l'ARAP).

Les postes ou les programmes figurant ici relèvent-ils tous de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes ou de l'ARAP ?

**M. Franklin:** Je le crois d'après ce qui figure ici. Je pense qu'ils tombent tous dans la même catégorie. En parcourant la liste, il semble qu'il en soit ainsi, monsieur.

**M. Honey:** Les programmes dont on n'indique pas qu'ils relèvent de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes relèveraient du programme de l'ARAP?

**M. Franklin:** C'est juste.

**M. Honey:** Je vous remercie, monsieur le président. C'est tout.

**Le Président:** S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais vous remercier, monsieur Franklin et monsieur Blake. Si vous voulez bien descendre, nous allons demander à M. Kent de discuter l'analyse et l'organisation dont la base a été formulée très brièvement par M. Franklin dans son introduction. Pour orienter vos questions, vous trouverez une récapitulation des remarques de M. Franklin à la page 7 de la traduction que vous avez reçue.

Je ne sais s'il est nécessaire que le sous-ministre vous fasse une brève analyse. D'après ce que M. Marchand nous a dit, lorsqu'il a comparu devant nous la semaine dernière, outre les idées que vous avez développées — au moyen d'une certaine publicité sur le nouveau ministère — vous obtiendrez probablement meilleure satisfaction en posant à M. Kent les questions précises auxquelles vous songez à propos de la programmation ou de l'analyse du programme.

**M. Tom Kent (Sous-ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur le président, pourrais-je demander à M. Sufrin de me rejoindre ici. M. Sufrin a collaboré avec la Division de la planification de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et s'il y a des questions détaillées sur la manière dont il a effectué le travail de

• 1050

planification et sur la manière dont il servira les besoins du nouveau ministère, il sera l'homme auquel je soumettrai les questions, avec votre permission.

**Le Président:** Je m'excuse, monsieur Sufrin, de ne pas vous avoir vu.

**M. Kent:** Monsieur le président, je voudrais seulement dire très brièvement, en guise d'introduction, que la planification a pour but, bien entendu, d'essayer d'identifier et de formuler dans ses grandes lignes les politiques de développement des régions et des territoires et, à cette fin, d'évaluer les problèmes, les possibilités, les avantages et les coûts des divers programmes visant à développer l'économie et à encourager l'adaptation sociale, et, en se fondant sur cette analyse, de formuler différentes possibilités afin de recommander les meilleurs plans d'action. C'est pourquoi nous essayons d'employer les mots: "analyse" et "planification" au lieu du mot "recherche" qui est souvent utilisé pour ce genre d'activité. Le problème concernant la recherche est le suivant: elle pourrait facilement n'avoir d'autre but que la recherche, pour ainsi dire. Ce sont là des problèmes intéressants. Nous n'avons ni le temps ni les moyens de nous laisser amener à la recherche pour la recherche.

Nous essayons de faire en sorte que le programme soit, autant que possible, axé sur l'action, et nous sommes très heureux, à bien des égards, d'hériter du travail déjà fait. Mais nous voulons maintenant intégrer cet acquis dans les programmes d'action, aussi rapidement que possible, et cela dans la perspective des dix sortes de programmes que le Ministre a énumérés à la Chambre vendredi.

Si je puis faire une autre remarque, monsieur le président, j'estime très important de revenir un instant sur l'ensemble du problème ministériel qu'on a abordé à la fin de la discussion précédente lorsque notre véritable sujet était l'ensemble de l'administration ministérielle. J'aimerais m'assurer que tous comprennent que le total des crédits pour l'administration, le fonctionnement et l'entretien ne porte pas sur l'administration au sens habituel. Il s'agit, très précisément, de fonctionnement et d'entretien. Il s'agit de diriger des organismes comme l'ARAP, les pâturages communautaires, les programmes d'irrigation et ainsi de suite. Si vous examinez les détails du poste, vous constaterez qu'il s'agit surtout d'acheter des approvisionnements et autres choses de ce genre nécessaires à la gestion de ces projets dont la responsabilité incombe particulièrement à l'ARAP et, dans une moindre mesure, au Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. M. Fitzgerald viendra plus tard expliquer la chose en détail.

J'aimerais souligner que nous ne consacrons pas 20 millions de dollars à l'administration. Nous consacrons 20 millions de dollars à l'administration d'un grand nombre de chose; en particulier, de celles qui supposent la gestion active du ministère comme les pâturages communautaires et ainsi de suite. Les personnes comprises dans ce poste ne sont pas des commis qui poussent un stylo, si je puis m'exprimer ainsi. Ce sont les gens qui font le tour des pâturages communautaires pour surveiller les troupeaux.

**M. Horner:** Une bien jolie paye pour des vachers — 20 millions de dollars.

**Le Président:** Y-a-t-il des questions? Oui, monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** J'ai quelques questions à poser à M. Kent à propos de l'organisation générale du ministère. Je crois qu'il vaut mieux le faire maintenant, avant d'aborder les travaux d'analyse et de planification, si cela vous convient à tous deux.

**Le Président:** Oui.

**M. MadDonald (Egmont):** J'ai reçu dernièrement, et la plupart des députés aussi, j'en suis sûr, la description et la circulaire du poste de sous-ministre adjoint de la planification. C'est le seul du niveau supérieur que je puisse me rappeler. Peut-être pourriez-vous signaler au Comité, monsieur Kent, combien il y aura de sous-ministres adjoints et quelles seront leurs fonctions. Il y avait, joint à la circulaire, un organigramme très intéressant et, sans doute, faudrait-il le signaler dans le rapport du Comité, monsieur le président, car il donne dans ses grandes lignes la répartition des fonctions et des responsabilités du ministère.

**M. Kent:** Oui, monsieur le président, je répondrai d'abord à la partie principale de la question. Il y aura, d'après l'organigramme, quatre sous-ministres adjoints. L'organisation est conçue pour commencer par l'examen des problèmes et l'élaboration des programmes propres à régler ces problèmes selon leurs domaines et les régions, et cela incombe à la Division de la planification. Nous faisons la distinction bien nette entre les grandes lignes des programmes et des plans d'une part et de leurs détails d'autre part, car ces derniers doivent évidemment être mis au point de concert avec les autres ministères et les provinces, après que le gouvernement a pris une décision de principe quant au genre de programme. C'est pourquoi il importe à nos yeux de faire une nette distinction quand le gouvernement approuve les grandes lignes d'un projet. Dès lors, la Division de la planification remet le travail à la Division de la programmation. De là la distinction entre la planification et la programmation.

• 1055

La Division de la programmation est fort peu nombreuse. Elle ne compte que le sous-ministre adjoint responsable de la région centrale, qui comprend le Québec et l'Ontario jusqu'à la Tête-des-Lacs, et deux hauts fonctionnaires qui dirigent la programmation des deux autres régions, celle de l'Atlantique et celle de la Tête-des-Lacs et de l'Ouest. C'est là toute la division. Chacune aura un adjoint, et c'est tout, car leur fonction est surtout de présider les commissions d'étude. Une fois la décision prise quant aux grandes lignes d'un plan ou d'un programme, l'un des trois adjoints présidera la commission d'étude qui sera composée de membres des autres services du ministère, soit ceux de la planification, de l'exécution, des primes et, chose plus importante encore, des spécialistes des autres ministères qui formeront les commissions d'étude et qui, de concert pour la plupart des programmes avec leurs équivalents provinciaux, travailleront à la mise au point des détails du plan.

Cela fait, il faut évidemment une décision officielle, une entente avec les provinces, quelle qu'elle soit, et la Division de l'exécution prend les choses en main. Tout le personnel extérieur fait partie des services d'exécution, bien que je doive signaler que l'organisation est orientée vers le travail, où chacun appartient à un groupe particulier, que ce soit la planification, l'exécution ou autre. Toutefois, pour n'importe quelle tâche, les fonctionnaires des diverses divisions travaillent de concert, comme un groupe d'étude, ou appelez-le comme vous voudrez, sous la direction d'un haut fonctionnaire de la planification, de la programmation ou de l'exécution, selon le stade atteint par le programme. Les spécialistes travaillent donc de concert dans ce but particulier, sous la direction de celui qui dirige la planification, la programmation ou l'exécution.

Dans une tâche comme la nôtre, vous l'avez d'ailleurs signalé, monsieur MacDonald, nous avons à coordonner un grand nombre de programmes dont la plupart relèvent d'autres ministères fédéraux ou de ministères provinciaux, et qui sont mis en œuvre selon un plan d'ensemble coordonné. C'est pourquoi nous nous efforçons de ne pas confondre l'exécution avec les opérations qui nous incombent directement dans certains programmes, notamment le programme de primes à l'expansion industrielle, que le ministère administre, puisqu'il lui appartient, et il en est de même pour la répartition des subventions destinées à l'infrastructure, à l'aménagement de routes et à tout le reste. C'est pourquoi nous avons séparé les deux programmes de primes, qui relèvent de nos services d'exécution et de coordination, mais dont les fonctions opérationnelles et budgétaires relèvent directement de notre ministère, en l'occurrence notre Division des primes. Ce sont là les grandes lignes de l'organisation du ministère.

• 1100

Il y a aussi la Division de l'évaluation et de l'administration, dirigée par M. Franklin. Elle comprend les services d'information, des finances, de l'administration et la revue analytique des programmes. Il y a encore le service du personnel et le service d'information publique.

**M. MacDonald (Egmont):** Quel est le rapport entre le service de revue analytique des programmes et les attributions du sous-ministre adjoint de la planification? Y a-t-il un rapport quelconque?

**M. Kent:** Évidemment. La planification consiste à élaborer des programmes que le ministère exécutera. La revue analytique des programmes consiste à étudier les travaux accomplis par le ministère afin de découvrir s'ils ont réussi ou non, et à en tirer les conclusions qui s'imposent pour savoir quelle importance il y a lieu d'attacher à des programmes ultérieurs — afin de modifier ou de restreindre ce qui n'a pas réussi, ou de donner de l'expansion à ce qui a bien réussi. La planification dont se charge le sous-ministre adjoint est la planification extérieure — la planification des services que nous rendons aux gens. La revue analytique des programmes est, si vous voulez, notre processus de planification interne qui compare les diverses orientations de nos travaux.

**M. MacDonald (Egmont):** Elle ne juge donc pas nécessairement l'efficacité de ce qui a été fait, mais plutôt celle de toute l'organisation ministérielle . . .

**M. Kent:** En réalité, c'est l'analyse de toutes les activités, sur toute la ligne. Il importe toutefois que cela ne soit pas confié au service de planification, ni même à celui de la planification ou de l'exécution.

**M. MacDonald (Egmont):** Quelles sont les fonctions du conseiller spécial?

**M. Kent:** Elles consistent surtout à m'aider à me décharger de la plupart de mes fonctions en ce qui touche aux relations avec les provinces. Le travail de notre ministère, plus que celui de tout autre ministère, à la différence du Bureau du conseil privé qui est un autre genre d'organisme, doit se faire, à tous les stades, en étroite consultation et en étroite collaboration avec les provinces.

Assurer que toutes nos relations avec les provinces soient bonnes et bien coordonnées avec celles que les provinces entretiennent avec les autres ministères fédéraux, sera une responsabilité d'ordre majeur qui devra être assumée par un bureau central, au nom du Ministre. C'est pourquoi le Conseil du Trésor, de qui relève l'organisation du ministère, a approuvé ce que nous considérions extrêmement important, c'est-à-dire de confier cette tâche à quelqu'un possédant l'expérience et les qualités voulues, afin de s'occuper des discussions, des communications téléphoniques et de la correspondance centralisées au ministère, parce que le sous-ministre ne peut évidemment s'occuper de tout cela. C'est pour cela que le ministère a engagé pour ce poste un homme très expérimenté, car il faisait partie du secrétariat des relations fédérales-provinciales depuis sa création.

**M. MacDonald (Egmont):** Pouvez-vous révéler le nom de ce fonctionnaire?

• 1105

**M. Kent:** Certes. Il s'agit de M. Aquilina qui était au secrétariat des relations fédérales-provinciales depuis de nombreuses années, en qualité d'organisateur des conférences fédérales-provinciales et ainsi de suite.

**M. MacDonald (Egmont):** En fait, vous avez donc créé un poste spécial relevant directement de votre bureau et, partant, du ministère, pour s'occuper de tout ce qui a trait aux relations avec les provinces . . .

**M. Kent:** Exactement.

**M. MacDonald (Egmont):** . . . et des relations des provinces avec votre ministère et les autres?

**M. Kent:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Je suis un peu surpris — vous l'avez d'ailleurs signalé tout à l'heure — qu'au sein de l'administration qu'il a mise sur pied, le Ministre n'ait pas pris de disposition semblable à propos de la question que j'ai soulevée à la Chambre, au sujet de la coordination et de la collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux, et de la façon d'organiser les rouages nécessaires afin d'arriver à une certaine efficacité fonctionnelle.

**M. Kent:** Si importantes que puissent être nos relations avec les provinces, elles ne peuvent évidemment être les mêmes qu'avec les autres ministères. Pour bien coordonner nos relations avec eux, tout d'abord dans chaque domaine — l'analyse économique, par exemple — nos services travaillent de concert avec le ministère des Finances et les services économiques des divers ministères en cause, et ainsi de suite. Ainsi, nous savons ce qu'ils font et vice-versa, et nous comptons que leur façon d'aborder les problèmes sera proche de la nôtre dès le début du processus, si l'on veut. Il doit en être ainsi dans toutes les activités de la Division de la planification.

Pour ce qui est de la programmation, je le répète, les présidents des commissions d'étude sont choisis dans notre ministère, ou d'autres, et occupent des programmes se rapportant à des régions déterminées.

De même pour la Division de l'exécution; la grande partie du travail du sous-ministre adjoint et du personnel de cette division consisteront à arriver à la même coordination avec les autres ministères. A ces deux niveaux de travail, nous aurons aussi pour ce qui sera des problèmes de planification, de programmation ou d'exécution d'un projet particulier, des conférences interministérielles de hauts fonctionnaires sur l'orientation générale de ces programmes. Nous en avons déjà eu un assez grand nombre; par exemple, sur les premiers programmes annoncés l'autre jour par le ministre à la Chambre, et celui dont la planification est déjà presque terminée par le ministère, soit le programme de stimulation de l'emploi dans l'industrie, qu'on a appelé, je crois, le programme de primes à l'expansion industrielle. De plus, dans tous nos programmes, il y aura toute une série — je ne vais pas les appeler des comités, car les comités tendent à devenir officiels et acquièrent ainsi leur propre raison d'être — de réunions et commissions d'étude à certaines fins précises. Franchement, je ne pense pas que cela puisse créer des difficultés, et cela se fera comme prévu.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous avez vraiment l'air sûr de vous sous ce rapport.

L'engagement du sous-ministre adjoint de la planification mis à part, les autres postes sont-ils offerts de la même façon, ou bien a-t-on pris d'autres mesures?

**M. Kent:** Non. Votre question a trait au mandat de la Commission de la Fonction publique plutôt qu'à mes fonctions, mais je suis sûr que le président de la Commission de la Fonction publique me permettrait d'y répondre.

On sait qu'ordinairement, aux termes de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, s'il y a déjà dans le ministère, un fonctionnaire dont les qualifications et la classification sont celles exigées pour un poste — et il s'agit ici, en termes de classification, d'un poste de la classe SX-3, poste de haut fonctionnaire 3 — ou, comme dans notre cas, dans un des organismes qui relèvent du ministère, le fonctionnaire peut être nommé à ce poste par la Commission de la Fonction publique, sans examen.

• 1110

Nous avions trois fonctionnaires de niveau SX-3 ou l'équivalent, et puisqu'ils étaient indubitablement à la hauteur, grâce à leur expérience, pour occuper ces trois postes de sous-ministres adjoints — programmation, exécution et primes. Toutefois, comme nous avions un quatrième poste à combler, nous avons suivi la marche ordinaire en offrant l'emploi, et nous avons reçu quelque 500 demandes.

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne briguerais certes pas ce poste, puisqu'il y en a tant.

Veuillez m'excuser, monsieur le président, j'ai un rendez-vous. Je serai de retour dans une vingtaine de minutes.

**Le Président:** Très bien, merci.

**M. Horner:** Monsieur le président, je serai bref; je n'ai que quelques questions à poser à M. Kent. Ses observations à propos des chercheurs m'ont fort intéressé. Je n'ai jamais trouvé à redire aux re-

cherches ni aux chercheurs, car ce qui compte pour moi, ce sont les résultats. Vous dites qu'il se peut que certains chercheurs fassent de la recherche pour leur plaisir ou pour garder leur emploi, je prétends que certains planificateurs pourraient très bien planifier pour leur plaisir et, ce faisant, qu'ils ont tendance à s'éloigner du réel et du pratique, ce qui crée une grave faiblesse dans votre concept général de la planification. J'ai remarqué qu'en traitant la question des frais d'administration, vous avez essayé de rejeter tout le blâme sur les mauvais pâturages. Je crois que le gouvernement veut aider l'industrie et, partant, aider au développement économique du Canada, mais je constate que chaque fois que le gouvernement dépense 8 dollars en subvention ou en aide à l'industrie, cela lui coûte 1 dollar pour le faire. C'est là la mesure, à mes yeux, de l'efficacité de votre ministère, tel qu'on me présente ses prévisions budgétaires. Je voudrais savoir quels critères, en matière d'analyse et de planification, vous avez établis ou comptez établir pour choisir les régions qui n'ont actuellement pas assez d'emplois disponibles?

**M. Kent:** Franchement, il me serait difficile de répondre à cette question de façon précise, monsieur le président.

**M. Horner:** Vous n'avez établi aucune liste de critères.

**M. Kent:** La question est difficile, car c'est le gouvernement qui les détermine, de concert avec le cabinet, et bien que nous ayons établi et recommandé des critères, le ministère n'existe pas encore et le cabinet ne les a donc pas encore approuvés.

**M. Horner:** Je ne m'occupe pas de l'approbation du cabinet, mais pour pousser l'affaire un peu plus loin, vous savez parfaitement que l'ARDA a fixé neuf critères. Pourriez-vous dire si, oui ou non, ils seront observés ou entreront en ligne de compte?

**M. Kent:** Les critères de l'ARDA ont été établis de façon précise pour juger équitablement des problèmes des régions rurales.

• 1115

**M. Horner:** C'est là que je ne suis plus d'accord. A mon sens, les critères de l'ARDA ont été fixés pour évaluer les besoins du point de vue humain, et non du point de vue des ressources.

**M. Kent:** Oui, mais dans les régions rurales, en raison de l'ARDA, la loi ne porte que sur ces régions. Nous héritons donc de ces critères de l'ARDA ainsi que de ceux de l'Office de développement régional, qui sont conçus selon les régions désignées et le chômage et le sous-emploi.

**M. Horner:** Les régions désignées avaient-elles d'autres critères que les facteurs chômage ou sous-emploi?

**M. Kent:** Le sous-emploi se calculait d'après le chômage et les revenus non agricoles.

**M. Horner:** Aucun de ces organismes ne fixait ses critères d'après la mise en valeur des ressources, alors? Il s'agit évidemment de l'exploitation des ressources latentes.

**M. Kent:** C'est exact.

**M. Horner:** Une question: croyez-vous qu'en fixant vos critères, surtout que notre pays est si riche en ressources latentes, que cela devrait être un des critères majeurs pour l'organisation de votre nouveau ministère de l'Expansion économique régionale?

**M. Kent:** Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question, monsieur le président. Je vais y répondre selon ce que j'en comprends, veuillez me reprendre si je me trompe. Évidemment, deux choses entrent en jeu: il faut savoir si la région possède ou non trop peu d'occasions d'emploi pour la population et, ensuite, il faut connaître les possibilités d'amélioration dont pourrait profiter la population. Je ne pense pas que le potentiel des ressources se rapporte à la première question. Il faut d'abord savoir comment les habitants vivent, si des occasions d'emploi existent. Ce sont là les critères qui permettent de déterminer si une région est dans le besoin. Ce n'est toutefois qu'un seul facteur du processus. Le ministère, donc le ministre, n'a pas pour seules fonctions de désigner les régions, mais de le faire en vue d'élaborer des programmes d'expansion économique pour ces régions et, évidemment, d'établir l'ordre de priorité à accorder aux régions, de choisir les programmes qui peuvent et doivent être réalisés et, alors, le potentiel des ressources de la région devient un critère qui prime tous les autres. J'hésiterais à dire que les ressources potentielles, à moins qu'il soit clair que nous utilisons "ressources" dans un sens très large, ne com-

prennent que le sol et l'eau, et ainsi de suite, ce qui est très important, mais elles offrent autant de possibilités aux établissements industriels, et elles comprennent aussi ce qui est peut-être le plus important, les ressources humaines.

**M. Horner:** Oui. Je crois que nous avons donné au mot "ressources" son sens le plus large. Je vous ai écouté très attentivement et, selon ce que j'ai cru comprendre, vous envisagez toujours les ressources potentielles d'un endroit en fonction de la population qui s'y trouve. Uniquement pour vous montrer l'erreur que vous pourriez commettre, retournons aux années 10, alors que l'Ouest canadien était pratiquement désert, si l'on fait exception des braves aventuriers qui s'y rendaient pour explorer les Rocheuses. Si on s'en tenait à votre conception de l'expansion, l'Est du Canada en serait encore au stade du développement. Nous devons voir où se trouvent les ressources et les matières premières. Et si cela est nécessaire, nous devons être disposés à déplacer les gens. Nous ne pouvons pas tout

• 1120

simplement dire: "Il n'y a personne là-bas actuellement", ou "Il n'y a que cinq personnes sur cette immense étendue qu'est le ranch de M. Horner, — et le sous-sol renferme peut-être une mine d'or, — mais ces cinq personnes y vivent très bien, alors n'allons pas les déranger. Allons plutôt voir les dix personnes qui ne vivent pas très bien à un autre endroit, et essayons de les aider". Il n'y a peut-être rien pour elles là-bas; il n'y a peut-être pas d'or, il n'y a peut-être pas de potasse. Mais voilà où je veux en venir: le critère de base pour le développement d'un pays comme le Canada, ce doit être les matières premières, les ressources naturelles, le potentiel de ces matières premières, et puis, si cela est nécessaire, la transplantation des personnes là où se trouvent ces resources. Grâce à l'aide et aux contributions du gouvernement, ainsi qu'on les appelle, et à des subventions, on pourrait aider, par exemple, la population de l'île du Prince-Édouard jusqu'à la fin des siècles, s'il y avait des riches pour le faire, mais il vaudrait peut-être mieux déplacer une partie de cette population, pas de force, mais en lui offrant des emplois là où se trouvent les ressources. Je vous ai interrogé au sujet des critères fixés sans le cadre de l'ARDA, et pour les régions désignées, et vous avez admis qu'on ne les y retrouve pas. Tout ce que j'ai à dire, c'est que le premier critère de ce nouveau programme devrait être les ressources naturelles du Canada, qu'il s'agisse du sol et de l'eau, des fourrures des Territoires du Nord-Ouest, peu importe. Voilà la question. Et voilà quel devrait être le premier critère pour le développement de ce grand pays qu'est le nôtre.

**M. Kent:** Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait vraiment de différence ici. Ce qu'il faut faire d'abord, c'est identifier les régions où la population connaît des problèmes. Voilà, avant tout, le but premier du ministère. . .

**M. Horner:** Voilà où est la différence. Vous vous préoccupez de la population. Au moment où on a envisagé la création de l'ARDA, l'Ouest canadien, par exemple, — je le sais par expérience, — y voyais un grand instrument de développement des ressources potentielles, mais le programme est vite devenu un programme de bien-être social pour la population. Voilà ma propre interprétation, et j'assume l'entière responsabilité de cette déclaration. Mais il n'en reste pas moins que le programme a évolué de cette façon-là, à mon avis. Je ne veux pas d'un autre ministère qui serait un ministère du bien-être social en plus grand. Ce que je veux, c'est un ministère de l'Expansion économique régionale qui va développer les ressources de notre pays et qui ne se préoccupera pas seulement des problèmes de la population. Occupez-vous avant tout du développement des ressources, et la population va régler elle-même ses propres problèmes, car elle aura alors la possibilité de le faire.

**Le Président:** Je crois, monsieur Kent, sans vouloir m'engager dans une discussion sur ce point, — étant donné que le ministère semble vouloir adopter une position intermédiaire à ce sujet, que M. Horner a fait ressortir un aspect de la question, et qu'il a pu croire que vous avez souligné l'autre aspect, même si je crois qu'il n'en est pas ainsi, — je crois que nous avons étudié le sujet d'une façon exhaustive. Monsieur Gauthier.

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Après avoir entendu M. Horner, nous nous demandons un peu quels sont les buts de ce Ministère. Au tout début, je croyais que c'était pour remplacer deux ou trois autres ministères, mais plus nous avançons dans l'étude de ce ministère, plus nous nous rendons compte que demain ce sera un superministère. En effet, ce ministère aura à s'occuper du domaine des forêts, de l'agriculture, de la pêche, de la main-d'œuvre, du bien-être social, des plans conjoints, de l'industrie, du commerce,

• 1125

des finances. M. Horner avait raison tout à l'heure de se poser des questions sur le genre de planification. On a dit tout à l'heure que ce n'était pas un ministère chargé de la recherche avec les différents autres ministères, mais plutôt un ministère qui visait à atteindre une planification plus réaliste. Je me demande si la tâche n'est pas trop étendue, si demain on n'aura pas un ministère "omnibus".

Pour en venir à une question concrète, vous parliez tout à l'heure des pâturages collectifs. Vous disiez que les pâturages collectifs seront sous la responsabilité de ce ministère, comme l'ARDA d'ailleurs. Je me demande, monsieur, si ces pâturages collectifs sont actuellement sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Je veux plutôt savoir, et c'est à titre de renseignement, si les coûts pour l'entretien de ces pâturages sont entièrement défrayés par le fédéral ou si, comme pour les plans conjoints, il y a un pourcentage défrayé par le fédéral, et l'autre par le provincial. C'est ma première question concrète, et c'est à titre de renseignement.

[*Traduction*]

**M. Kent:** Monsieur le président, j'ai fait allusion, bien sûr, aux pâturages collectifs aménagés dans les trois provinces des Prairies, par le gouvernement fédéral. Dans tous les cas, on les a aménagés avec l'accord du gouvernement provincial, pour obtenir le terrain, etc., mais c'est le gouvernement fédéral qui les a aménagés et qui les exploite. Ils appartiennent au gouvernement fédéral, et on ne les trouve que dans les trois provinces des Prairies.

Dans quelques provinces, nous avons accordé une certaine assistance, par l'intermédiaire de l'ARDA, à l'aménagement de pâturages collectifs par les provinces, maix ceux auxquels j'ai fait allusion, et que nous sommes chargés d'administrer, se trouvent dans les provinces des Prairies et appartiennent entièrement au gouvernement fédéral. Monsieur le président, si j'ai bien compris, notre prochain témoin sera M. Fitzgerald, directeur du Programme de rétablissement agricole des Prairies, qui dirige toute cette affaire.

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Si le féderal est entièrement responsable de l'entretien, est-ce que les provinces ont cédé le terrain au fédéral?

[*Traduction*]

**M. Kent:** Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais demander à M. Fitzgerald de répondre d'une façon détaillée à cette question, car c'est lui qui est directement responsable de ce domaine. La réponse est oui, le gouvernement fédéral est propriétaire du terrain, mais peut-être pourrions-nous demander à M. Fitzgerald d'expliquer au Comité comment fonctionnent les pâturages collectifs.

**Le Président:** Veuillez réserver cette question, messieurs Gauthier et Fitzgerald.

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Très bien, je vais attendre. Merci.

[*Traduction*]

**Le Président:** Monsieur Whiting.

**M. Whiting:** Monsieur le président, je me demande si M. Kent pourrait nous expliquer en quoi consistent les primes à l'expansion industrielle, disons, à une industrie qui va s'installer dans une région désignée?

**M. Kent:** Je me ferai un plaisir d'expliquer le programme actuel, monsieur le président. Comme vous le savez, le Ministre a annoncé qu'il espère pouvroir présenter un projet de loi en mai, afin de modifier ce programme. Évidemment, il est trop tôt pour en parler, car ce serait refléter les vues du nouveau ministère à ce sujet.

Pour ce qui est du système qui existe depuis 1965, la loi actuelle prévoit essentiellement ceci: le gouvernement fédéral accorde une subvention à toute société de fabrication ou de transformation qui construit une nouvelle usine, ou en agrandit une qui existe déjà, dans l'une des régions désignées, subvention qui est en fonction du coût des immobilisations de la nouvelle usine, ou de son agrandissement. La subvention est de 33⅓ p. 100 pour le premier investissement de $250,000, de 25 p. 100 pour l'investissement suivant de $750,000, et de 20 p. 100 pour le reste, mais elle ne peut dépasser $5,000,000. Pour l'obtenir, la société doit la demander avant de prendre la décision d'établir une nouvelle usine, ou de l'agrandir, car le but premier de ce programme est d'inciter cette société à le faire dans une région désignée. On verse 60 p. 100 de la subvention lorsque l'usine entre dans la phase de la production commerciale, puis 20 p. 100 un an plus tard, enfin, les autres 20 p. 100 deux ans plus tard. Voilà les grandes lignes du programme.

• 1130

**M. Whiting:** Quel succès a connu ce programme, disons, dans les provinces Maritimes?

**M. Kent:** Je crois que je devrai faire une distinction entre les deux parties du programme, soit le programme en général et, disons, celui qu'on a appliqué dans les provinces Maritimes. Le programme, je crois, dans son ensemble, a connu un succès qu'on ne peut pas nier. Il n'y a aucun doute qu'il a aidé de beaucoup au développement industriel. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je crois que le Comité les a obtenus lorsqu'il a étudié le budget de l'année en cours, mais si vous voulez avoir des chiffres plus à jour, je me ferai un plaisir de vous les fournir.

Il est incontestable que le programme a aidé à accroître le volume des investissements et, ainsi, à créer un grand nombre d'emplois. Toutefois, il y a deux questions qu'on se pose au sujet de l'efficacité du programme, ainsi que le Ministre l'a indiqué à la Chambre et à la Conférence fédérale-provinciale. Tout d'abord, il est probable que, dans certains cas, le programme a aidé les industries à faire ce qu'elles auraient fait de toute façon et, dans ce sens, a permis à certaines compagnies de faire des profits inattendus. Voilà le premier aspect du problème.

La deuxième lacune, et peut-être la plus importante, c'est que le programme, dans son ensemble, a stimulé le développement, mais d'abord et avant tout dans les régions vraiment désignées, en Ontario ou dans le Sud-Ouest du Québec, la région de Saint-Jean, et on l'a d'abord appliqué dans des endroits comme Cornwall, Brantford et Saint-Jean et, plus récemment, dans la région de Midland, en Ontario.

Lorsque ce programme d'encouragement est devenu possible à un point relativement près de ce qu'on appelle le cœur de la région industrielle située entre Montréal et Windsor, il ne faisait plus aucune doute alors qu'il avait réussi à attirer dans cette région un grand nombre d'industries qui, autrement, auraient pu aller s'installer à Toronto, à Hamilton, ou ailleurs. Toutefois, il n'a pas été, et de loin, aussi efficace quand il s'est agi d'attirer de nouvelles industries dans les Maritimes, dans l'Est du Québec, dans le Nord de l'Ontario, dans le Nord-Ouest du Québec, ou dans les Prairies.

Il en a attiré quelques-unes, il n'y a aucun doute là-dessus, mais, alors que, dans l'ensemble, ce fut un succès, surtout si on s'en tient au nombre, le succès fut moindre pour ce qui est des besoins des Maritimes, du Nord du Québec et de l'Ontario, et des Prairies, que dans des régions isolées spéciales, situées plus près de l'axe Montréal-Toronto-Hamilton-Windsor.

• 1135

**M. Whiting:** Monsieur le président, M. Horner a insisté sur le développement de nos ressources naturelles, et je suis d'accord avec lui, mais j'accorde aussi une grande importance au développement des industries secondaires qui utilisent nos ressources naturelles.

**M. Horner:** C'est ce que je voulais dire.

**M. Whiting:** Hier, j'ai reçu une lettre de la ville de Timmins au sujet de la construction, par la Texas Gulf, d'une fonderie, dans cette région — apparemment, ils ne savent pas où construire leur fonderie — et on y exhorte tous les députés à faire tout leur possible pour qu'on construise la fonderie dans cette région, ce qui créerait certainement de nouveaux emplois pour un bon nombre de personnes qui vivent là.

Je ne dis pas que le ministère devrait aller leur offrir de construire la fonderie pour eux, mais quelle mesure pourrait-il prendre pour inciter une compagnie comme la Texas Gulf à construire sa fonderie dans cette région?

**M. Kent:** Nous avons discuté de la nature et de l'importance du programme d'encouragement, tel que je l'ai résumé il y a quelques minutes, pour voir comment il pourrait s'appliquer à ce projet particulier, de façon que la compagnie puisse décider si, à tout prendre, avec l'aide des primes, il est pratique pour elle de construire son usine dans cette région, plutôt que plus du sud. Si la compagnie décide de construire dans cette région, ce sera grâce à ce programme. Il n'y a aucun doute là-dessus.

S'il n'y avait pas de programme, elle ne construirait peut-être pas au Canada, mais, chose certaine, elle ne construirait pas dans le Nord, mais dans le Sud. Si la compagnie décide de construire à Timmins, ce sera grâce à ce programme dont l'application à ce projet a fait l'objet de discussions, tout dernièrement, entre la compagnie et le ministère.

**M. Whiting:** Une chose qui m'intéresse particulièrement, ce sont les relations entre le ministère fédéral et les ministères provinciaux. Il y a peu de temps, on a pu lire dans les journaux la liste des régions désignées de l'Ontario; je crois qu'il y en a cinq. Comment le programme peut-il fonctionner, si le ministère provincial n'accepte pas que le gouvernement fédéral désigne la région "X"? On arrive ainsi à un mélange de régions désignées,

d'aucunes fédérales, d'autres provinciales, et aucune coordination véritable n'existe entre les deux niveaux de gouvernement.

**M. Kent:** Nous espérons qu'à l'avenir il y aura beaucoup plus de coordination. En vertu du programme actuel de l'Office d'aménagement régional, le gouvernement fédéral prend lui-même les décisions en se fondant sur des critères statistiques, ceux que M. Horner a tellement critiqués. Le gouvernement fédéral a pris des décisions au sujet de ces régions en se fondant sur ces critères, mais l'Ontario et le Québec, qui ont leur propre programme d'encouragement à l'industrie, ont pris leurs propres décisions au sujet des régions.

Cela veut dire que, si une compagnie s'installe dans certaines régions, elle obtiendra la prime fédérale et la prime provinciale. Dans d'autres régions, elle obtiendra tantôt la prime provinciale, tantôt la prime fédérale. Tout cela n'est pas tellement irrationnel, en ce sens qu'il est évident que, si les gouvernements fédéral et provincial considèrent qu'une région a besoin de la prime, il y a de fortes chances que les besoins de cette région soient plus grands, et on doit lui accorder la plus forte prime.

Cependant, et je crois que le Ministre l'a dit bien clairement, nous avons l'intention de modifier cela, dans le cadre du nouveau programme. La désignation des régions ne sera plus fondée sur le genre de critères statistiques rigides qu'on a utilisés par le passé. Si on utilise ces critères rigides, il n'est évidemment pas possible de tenir des consultations. Ou bien les chiffres sont établis d'une certaine façon, ou bien ils ne le sont pas, et cela règle la question.

Je suis tenté de dire qu'à l'avenir on a l'intention d'utiliser plus de sens commun et moins de statis-

• 1140

tiques. Si on veut agir ainsi, il faudra évidemment prévoir des consultations avec les provinces avant de prendre une décision et, comme le Ministre l'a dit clairement, c'est ce que nous avons l'intention de faire au sujet de nos régions. Nous espérons que cela entraînera des consultations dans les deux sens, pour ainsi dire.

Cela, on ne peut pas le garantir, bien sûr, car il ne faut pas oublier qu'il y a deux parties, mais nous espérons vraiment pouvoir, à l'avenir, travailler avec les provinces et nous mettre d'accord au sujet des régions où vont s'appliquer nos primes, et des régions où s'appliqueront aussi les primes des provinces. Il est possible que, dans certaines régions, seules les primes provinciales s'appliquent, car il se peut qu'une province en vienne à croire qu'elle doit faire queque chose de spécial pour une région, à son point de vue, même si, du point de vue national, nous ne pouvons accepter qu'on utilise l'argent versé par les contribuables au Trésor fédéral. Nous espérons donc nous consulter et nous mettre d'accord, et non pas agir indépendamment les uns des autres.

**M. Whiting:** Monsieur le président, je me demande si M. Kent ne pourrait pas nous donner des chiffres au sujet de l'Office d'aménagement régional pour qu'ils figurent ensuite en annexe au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Est-ce possible?

**Le Président:** Je le crois. Il n'y a rien qui l'interdit.

**M. Whiting:** A-t-on prévu un budget pour, disons, faute de mot plus juste, les relations publiques, en vue d'informer la population, les hommes d'affaires, les industries, de l'existence des régions désignées et de ce qu'on peut offrir aux industries qui voudraient aller s'établir dans ces régions? Autrement dit, le ministère prévoit-il lancer une campagne de publicité auprès des parties intéressées?

**M. Kent:** Dans le cadre de l'Office d'aménagement régional, on avait prévu un modeste programme, pour quelque temps. Il consistait surtout à envoyer un représentant aux différentes expositions industrielles, à y monter un petit stand, pour que quelqu'un y explique le programme et réponde aux questions. Il existe aussi, bien sûr, de la documentation sur le programme, que le Comité aimerait peut-être obtenir. Mais nous n'avons aucune sorte de publicité directe, comme les messages publicitaires à la radio, à la télévision, etc.

**M. Whiting:** Non, ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais les intéressés sont-ils mis au courant de l'existence de ce programme, et de ce qu'il comprend?

**M. Kent:** En effet. Je crois que, si nous réussissons à élaborer un programme plus efficace pour l'avenir, il est certain, alors, qu'une petite partie de celui-ci — pas une grosse partie — sera consacrée au développement de cet aspect. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lancer une grande campagne de publicité à ce sujet, car les gens apprennent vite l'existence de ces primes et se renseignent eux-mêmes à leur sujet, mais il faut quand même faire une petite campagne de publicité.

**Le Président:** Vous avez fini, monsieur Whiting?

**M. Whiting:** Oui.

**Le Président:** Monsieur Robinson, vous êtes le suivant.

**M. Robinson:** Je vous remercie, monsieur le président. J'ai écouté avec quelque intérêt ce qui a été dit et je me suis arrêté en particulier à quelques-unes des remarques de M. Horner, contre lesquelles je m'inscris en faux. Lorsque l'on parle de planification, j'estime que nous ne songeons pas seulement aux ressources physiques, mais que nous nous préoccupons également de planification physique, économique et sociale et, à mon avis, les gens sont d'une grande importance et l'on devrait en tenir compte et non les exclure. J'estime que la principale ressource de notre pays, c'est nos gens et que sans eux nous n'avons rien.

Je concède que j'abonde dans le sens de M. Horner lorsqu'il parle de nos programmes de dons et de tout ce chichi au sujet de l'institution d'un régime de bien-être. M'est avis qu'il existe actuellement une situation chronique de bien-être et il semblerait que, le jour où vous vous y engagerez, vous y resterez pris et ne pourrez plus vous en dégager. Nous rendons toujours nos projets de bien-être ainsi que ces programmes si attrayants que nous nous y attachons et que nous ne voyons plus de motifs de les abandonner.

En somme, je suis inquiet de ce que fait le ministère pour l'élimination du problème socio-économique et le rétablissement économique des régions

• 1145

et des gens afin de leur procurer un nouveau départ. Autrement dit, combien de temps après l'inauguration d'un programme peut-on le terminer? Ou, établissez-vous un programme et continuez indéfiniment à y engloutir de l'argent?

**M. Kent:** Monsieur le président, nous avons des programmes de subventions et de contributions (c'est le titre ordinaire dont on affuble toute sorte de programmes gouvernementaux), mais nous ne possédons aucun programme de bien-être. Les programmes dont ce ministère a la responsabilité tendent entièrement à créer des occasions d'emploi et à aider aux gens à profiter de ces occasions. Les subventions aux entreprises ne doivent servir que de stimulants aux investissements dans le but de créer de nouveaux emplois. Le genre d'aide directe aux individus doit servir à leur aider à se former ou à se déplacer pour obtenir un emploi. Les subventions de l'ARDA aux provinces sont destinées à développer les ressources des terres d'une manière ou d'une autre, ou à aménager les ressources de la région pour fins touristiques ou toute autre fin. Ces subventions ne sont qu'une injection, en ce sens qu'elles ne visent que le développement et ne sont pas des programmes à jet continu. Je pourrais peut-être offrir comme exemple le programme le plus minutieux formulé jusqu'à ce jour, celui qui a été conclu tout récemment avec l'Ile du Prince-Édouard. Le gros argument en faveur de cet accord est que celui-ci est basé sur le résultat d'une analyse qui prévoit que la valeur de la production agricole dans l'Ile du Prince-Édouard peut être triplée par l'application d'un programme de développement, et c'est ce qu'il est. Il n'accorde ni subventions, ni contributions à qui que ce soit pour lui permettre, pour ainsi dire, de vivre sans travailler.

**M. Robinson:** Votre ministère a-t-il part au programme de l'île Bell?

**M. Kent:** La part la plus considérable du programme de l'île Bell est réellement fournie, je suppose, par le ministère auquel le Ministre et moi-même appartenions, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais étant donné le caractère rigoureux du programme et la nature du problème de l'île Bell, il est complété par des subventions de déplacement supplémentaires visant à aider les gens à déménager. La part prise par notre ministère et, en fait, par le gouvernement fédéral comme entité dans la question de l'île Bell, a été, à tort ou à raison, de rechercher de nouvelles entreprises ou formes d'activité susceptibles de s'y implanter. Ce fut l'œuvre d'un comité présidé par M. Weeks. Il en vint malheureusement à la conclusion que ceci ne semblait pas faisable et, sur cette conclusion, l'action du fédéral s'est bornée à aider aux gens à se recycler pour de nouveaux emplois et à se déplacer vers les emplois accessibles à l'extérieur de l'île. Il n'y a pas eu d'assistance sociale.

**M. Robinson:** Eh bien, faisant abstraction de l'angle sous lequel vous nous présentez ceci, vous subventionnez quand même une région qui n'a vraiment aucune ressource physique en autant que je puisse voir. Leur seule ressource est constituée par les gens qui y sont et la façon dont vous les intéresserez à quelque chose. Nous avons dépensé...

**M. Kent:** Et voilà exactement ce à quoi l'argent a été consacré.

**M. Robinson:** Nous avons dépensé, selon les prévisions budgétaires 1967-1968, 295,000 dollars, et en 1968-1969 nous avons prévu 343,000 dollars. Ceci continuera-t-il à augmenter? Je crois comprendre que la population a diminué considérablement; et cependant notre contribution à ce programme a continué à s'accroître. Je désire simplement savoir quand il s'arrêtera. Quel est le but ultime?

**M. Kent:** Je crois que vous trouverez, monsieur, que le chiffre de 350,000 dollars, proposé pour 1969-1970, a été réduit. On a dépensé 295,000 dollars en 1967-1968, un montant de 350,000 dollars fut approuvé pour 1968-1969, mais les prévisions

pour 1969-1970 ne s'élèvent pas à 350,000 dollars, mais à 150,000 dollars. Le montant a été réduit précisément pour cette raison.

**M. Robinson:** Et quel est le but ultime? Prévoyons-nous qu'il n'y aura aucun déboursé pour 1970-1971?

**M. Kent:** Tel qu'il a été souligné au Comité un peu plus tôt, il n'est que trop vrai, si triste soit-il de le dire, que l'aide accordée pour le déplacement des gens de l'île Bell a pratiquement épuisé son

• 1150

utilité; c'est-à-dire que la plupart des gens désireux de déménager et en mesure de le faire ont maintenant, grâce à cette aide, déménagé, pris des emplois ou travaillent ailleurs. Malheureusement, il reste encore un tiers de la population qui existait lorsque la mine fonctionnait à plein rendement. Une très grande proportion de la population (non, pardon), elle est réduite à quelque 6,000. Il fut un temps où la population de l'île Bell s'élevait à 15,000 ou 16,000 personnes, je crois. N'est-ce pas?

**M. E. P. Weeks (Chef de l'administration, Office d'expansion économique de la région atlantique):** Le nombre maximum jamais atteint fut de 12,000, puis alla en diminuant de telle sorte qu'il y a cinq ans il ne s'élevait plus qu'à environ 9,000. Juste avant la fermeture de la mine, la population comptait 8,000 ou 9,000 personnes. Depuis, elle s'est amenuisée à 6,500.

**M. Kent:** Je croyais qu'à son maximum elle s'élevait à plus de 12,000, plus probablement à environ 16,000.

**M. Robinson:** Ce que j'en sais est tiré des chiffres que nous a communiqués le comité de l'île Bell qui s'est présenté devant nous il y a environ une semaine. Ces gens nous ont affirmé qu'il y avait 14,000 habitants lors de l'instauration du programme, et que, lorsque la mine abandonna les affaires en 1966, il . . .

**M. Kent:** Quatorze mille?

**M. Robinson:** Quatorze mille, et qu'au moment de leur témoignage, ce nombre avait baissé à 6,300. Tels sont les chiffres qu'ils nous ont donnés. Ce que je désire savoir est ceci: quel programme avons-nous visant à rétablir ces gens ou à les sortir de cette région de marasme, afin que l'on puisse abolir ce programme?

**M. Kent:** Le seul programme en est un visant à recycler ces gens et à leur aider à quitter les lieux. Le programme ne vise pas à les sortir de là, non plus qu'à les forcer à s'en aller, mais vise à les aider, appelez cela comme vous voudrez, à accomplir ce qu'il faut pour leur permettre de se déplacer. Et ce programme a permis à un grand nombre de s'en aller. Les 6,000 qui restent ont décidé de ne pas partir, et ceci signifie évidemment que, même si le programme a en grande partie atteint son but, des sommes considérables en prestations d'assistance sociale continueront à être versées aux gens de l'île Bell par le gouvernement provincial, quoique à frais partagés naturellement avec le gouvernement fédéral, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, ou que l'on cherchera à trouver de l'emploi plus près de chez eux à certaines de ces personnes.

Ce qui reste de la population a une moyenne d'âge très élevée. Une très grande partie de ces gens est composée, soit de retraités dans la soixantaine ou à peu près, soit des gens dans la cinquantaine qui pourraient difficilement s'adapter à un nouveau milieu, à un nouvel emploi. Il est naturel, à mon avis, qu'ils aient décidé de rester où ils sont, où ils possèdent une maison, plutôt que de se chercher ailleurs un emploi qui, admettons-le, peut, pour un homme dans la cinquantaine, se révéler très aléatoire.

**M. Robinson:** J'aimerais quand même connaître l'objectif fondamental. Ce programme va-t-il continuer, année après année, jusqu'à extinction éventuelle par décès des 6,000 personnes de l'île Bell? Comptons-nous subventionner ces gens indéfiniment, ou avons-nous un programme visant à cesser nos contributions dans un avenir prévisible?

**M. Kent:** Monsieur le président, il se peut que je ne saisisse pas du tout, et dans ce cas je m'en excuse, mais il ne peut y avoir de réponse à cette question de la façon qu'elle est posée, car les programmes de bien-être pour les gens de l'île Bell sont du ressort du gouvernement provincial. Ce ne sont pas des programmes fédéraux.

**Le Président:** Monsieur Kent, m'est avis que nous parlons avant tout des 150,000 dollars. Le témoin a répondu à cette question, monsieur Robinson, lorsqu'il a dit qu'il s'agissait de 314,000 dollars pour l'an dernier et de 150,000 dollars pour la prochaine année, et que tout laissait croire qu'il ne restait plus qu'un noyau irréductible, si je ne me trompe, et que, par conséquent, le montant de 150,000 dollars baisserait pour 1970-1971; et lorsque ce noyau déclarera qu'il va rester, nous ne dépenserons plus d'argent.

**M. Kent:** Notre programme ne s'adresse qu'à ceux qui s'en vont.

**M. Horner:** A quoi les 150,000 dollars sont-ils dépensés, au recyclage?

**M. Kent:** Non, les 150,000 dollars servent à payer les frais de déplacement en excédant du niveau prévu au programme fédéral normal.

**M. Horner:** Pour leur permettre de s'en aller?

**M. Kent:** Pour leur permettre de s'en aller.

**M. Robinson:** Vous nous avez dit qu'ils ne veulent pas s'en aller. Ma question se résume à ceci: quand mettrez-vous fin à ce programme?

**M. Kent:** Nous maintenons notre offre; nous aiderons à partir ceux qui veulent partir. Le nombre de ceux qui désirent quitter diminue et, à mesure qu'il diminue, le programme s'éteint.

• 1155

**M. Robinson:** Je vois. Il y a autre chose que j'aimerais savoir. En parcourant ce qui concerne votre service (et je suis porté à mettre en question l'exposé que vous en faites), à la page 7, vous dites: *Analyse et Planification*. Il me semble que la planification devrait passer avant l'analyse, mais enfin, ce sont là peut-être jeux de sémantique. Vous avez déclaré que vous planifiez programmes, exécution et évaluation. Tout ça, c'est très bien, mais existe-t-il un service coordonnateur de toute cette activité, afin que tout le monde travaille de concert, autrement dit, le secteur programmes exécute les plans et le secteur exécution met en œuvre les programmes, et ainsi de suite? Existe-t-il un organisme de coordination de ces diverses manifestations?

**M. Kent:** Certes, monsieur. Il y a en somme plusieurs groupes de coordination visant diverses fins. Il y a, au sein du ministère, un comité de direction formé des chefs de tous les services qui se réunissent pour traiter de la direction et de l'administration générales du ministère. Il y a un comité des objectifs généraux composé des fonctionnaires supérieurs (les sous-ministres adjoints), ainsi que le personnel du palier suivant qui a la responsabilité de tout programme spécial. Les effectifs varient selon la nature de l'objectif en jeu. Et puis, naturellement, s'il s'agit d'un travail très détaillé . . . il se peut fort bien, par exemple, que les gens de la Section de l'analyse économique passent toute une journée de travail avec quelqu'un de la Programmation et quelqu'un de la Division des primes, comme groupe travaillant ensemble à une question donnée.

**M. Robinson:** Quels sont les objectifs fondamentaux de votre ministère en ce qui a trait à l'élimination de ces questions socio-économiques?

**M. Kent:** C'est le devoir qui nous a été assigné par le premier ministre et le Ministre de chercher à éliminer les disparités dans tous les coins du pays. C'est là le grand objectif.

**M. Robinson:** C'est votre objectif fondamental? Et votre objectif à court terme, j'imagine, est de fournir des palliatifs aux programmes de rétablissement des gens, tel que vous l'avez laissé entendre, comme dans le cas de l'île Bell?

**M. Kent:** L'île Bell est un exemple de cas particulièrement difficile. Je dirais que nos principaux programmes sont celui des primes à l'industrie, que j'ai décrit dans sa forme actuelle il y a quelques instants, et des programmes du genre de celui de l'Ile du Prince-Édouard qui visent spécialement à développer les ressources agricoles tout d'abord et, jusqu'à un certain point, l'industrie touristique, de façon à améliorer considérablement les occasions de gain des gens de l'Ile.

**M. Robinson:** Une autre question, monsieur le président, avec votre permission. Votre ministère compte combien de travailleurs sociaux diplômés: organisateurs de centres communautaires, projeteurs de centres communautaires, projeteurs sociaux?

**M. Kent:** Il m'est impossible de répondre à cette question à pied levé. Nous avons certainement plusieurs employés versés dans le travail social. Leur nombre ne peut pas être très grand, étant donné que ce genre de travail, même s'il entre dans nombre des plans auxquels nous sommes mêlés ou espérons être mêlés, est un travail qui est généralement effectué en grande partie par la province. Il fait partie du projet, mais constitue un programme provincial à l'intérieur du plan. Ainsi, nous ne devrions pas compter beaucoup de travailleurs sociaux diplômés parmi notre personnel. A prime abord, deux noms me reviennent à l'esprit. Peut-être mes collègues pourraient-ils en connaître d'autres.

**M. Robinson:** Votre ministère cherche-t-il à coordonner ses programmes avec ceux des provinces et des municipalités, ou sont-ils au fond de simples compléments?

**M. Kent:** Nous cherchons, certes, à les coordonner.

**M. Robinson:** Je vous remercie, monsieur le président.

**Le Président:** Monsieur Serré.

**M. Serré:** Merci, monsieur le président. C'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté l'interro-

gatoire de M. Whiting touchant les subventions d'encouragement à l'industrie secondaire et les voies et moyens employés par votre ministère pour pousser ces industries à s'installer dans les régions désignées. Dans le même ordre d'idées, vous n'ignorez pas qu'il y a au pays des régions, spécialement dans le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec, où n'existe qu'une seule industrie importante, celle des mines. D'un bout à l'autre du Nord de l'Ontario,

• 1200

nous avons ce que nous appelons l'industrie des matières premières qui cause une énorme fuite de capital, ce qui engendre beaucoup de chômage dans les régions environnantes. Nous n'avons aucune usine de transformation, et ces grosses compagnies, et plus spécialement dans la région de Sudbury, comme l'INCO et la Falconbridge, réalisent de gros profits et ne semblent pas penser à établir des usines de transormation dans la région, avec comme résultat, tel que mentionné précédemment, une fuite de capital, ce qui, à la longue, épuise les richesses naturelles de la région. Qu'adviendra-t-il ensuite, je l'ignore. Votre ministère pourrait-il prêter main-forte et aider à promouvoir l'établissement de telles industries de transformation ou s'assurer que les régions excentriques bénéficient des subventions d'encouragement à l'industrie?

**M. Kent:** Oui, monsieur. Nos encouragements à l'industrie produisent cet effet. Il y a quelques instants, nous avons parlé d'un cas très précis, le cas de la Texas Gulf Sulphur Company. Nos stimulants sont susceptibles d'encourager une compagnie à procéder à la transformation à la source même de ses produits plutôt qu'à proximité de son marché, comme il arrive souvent. Le problème fondamental provient du fait que, dans bien des cas, il est plus économique, ou du moins c'est ce que croit la compagnie, d'effectuer la transformation plus près du marché, mais les avantages que nous offrons peuvent aider à modifier cette décision. Reste à savoir si ces stimulants sont assez considérables.

**M. Horner:** Quel stimulus pourriez-vous offrir dans le cas auquel M. Whiting faisait allusion, ou dans un cas semblable à celui dont parlait M. Serré? Quels avantages pourriez-vous offrir? Croyez-vous vraiment que de l'argent ferait pencher la balance dans le cas d'une grosse compagnie telle que la *Texas Gulf Sulphur Company* ou de l'INCO?

**M. Kent:** A mon avis, il ne fait aucun doute que l'argent fait la différence. La compagnie s'établit là où, dans son opinion, elle a le plus de chance, à long terme, de retirer de plus grands profits. Si les déboursés de capitaux d'investissement en un lieu sont réduits à l'aide du programme dont j'ai parlé dans ma réponse à M. Whiting, il est alors évident qu'elle peut fort bien s'établir en ce lieu, ce qu'elle ne ferait pas autrement. Ceci ne fait aucun doute.

**M. Horner:** Je frémis à la pensée de donner à la *Texas Gulf Sulphur Company* un dollar de mon argent soutiré par l'impôt, argent que j'ai chèrement gagné. Je frémis à l'idée que le gouvernement puisse commettre une telle action. Ma foi, ceci devrait pouvoir se faire à l'aide de règlements ou de contrôles, ou peut-être par le truchement de tarifs de transport garantis pour le produit fini, mais certainement pas à l'aide d'un don direct d'argent à de grosses compagnies comme l'INCO ou la *Texas Gulf Sulphur Company* qui peuvent certes prendre soin d'elles-mêmes quant aux profits.

**M. Kent:** Le Gouvernement fédéral ne possède pas de tels pouvoirs de contrôle, monsieur le président.

**M. Horner:** Il peut se placer assez facilement dans cette position de contrôle, avec la coopération des provinces.

**Le Président:** Si je puis me permettre, je ne pense pas que l'importance de la société doive servir de critère. Nous pensons en termes de développement et désirons utiliser nos ressources au maximum, et. . .

**M. Horner:** Je ne crois pas que ce devrait être un programme d'assistance sociale pour les grosses compagnies.

**Le Président:** Loin de moi l'idée d'entrer en discussions avec vous à ce sujet, monsieur Horner, mais si vous vouliez tripler l'ampleur de votre entreprise et employer 10 ou 15 personnes au lieu de cinq que vous avez déjà, j'estimerais que peut-être vous aidez votre région. Mais, ne discutons pas, car il nous faut aborder la question de l'ARAP.

• 1205

**M. Horner:** Si le gouvernement fédéral m'accordait une subvention de 5 millions de dollars, j'agrandirais mon entreprise et j'embaucherais des centaines d'autres employés.

**Le Président:** Monsieur Serré.

**M. Serré:** Monsieur le président, me serait-il permis de poser une seule autre question? Votre ministère serait-il prêt à effectuer une étude d'une telle région, afin de voir si vous ne pourriez pas venir en aide aux régions éloignées des centres industriels qui ne bénéficient pas des entreprises minières?

**M. Kent:** Très certainement. Comme on l'a souligné auparavant, nous avons beaucoup à faire; mais

il fait certainement partie des programmes que le Ministre a décrits l'autre jour d'agir ainsi et de faire une étude; si elle révèle qu'il serait pratique de suivre ces programmes et que le Parlement vote les fonds nécessaires, bien sûr, nous le ferons.

**Le président:** Monsieur Cyr.

[*Texte*]

**M. Cyr:** Monsieur le président, depuis le début, on parle de recherches et d'analyses pour trouver des solutions et des formules de planification. Vous êtes sans doute au courant que depuis 1963, il existe, en Gaspésie, le Plan de développement régional. On a procédé à des études qui ont été présentées dans onze volumes. Dernièrement, l'Office national de développement disait qu'il manque de personnel pour mettre en application l'entente fédérale-provinciale. En examinant le dossier des prévisions budgétaires du Ministère qu'on a étudiées ce matin avec M. Franklin, on s'aperçoit que l'administration prend environ 16 p. 100 du budget et que dans chaque autre crédit, on parle d'administration, de recherches et d'analyses.

Si nous nous référons à l'entente fédérale-provinciale avec la province de Québec, on constate que 2 p. 100 sont accordés à l'administration générale. Dans chaque autre ministère, tel que l'Agriculture, vous avez des millions et des millions pour la recherche et l'analyse; au ministère des Forêts et du Développement rural, vous avez encore pour les recherches dans les fermes expérimentales, $1,650,000; au ministère des Pêcheries, vous avez 22 millions, dont plus de 12 millions pour les recherches faites par la province de Québec et par Ottawa.

Dans toutes ces ententes, il y a des analyses et des recherches, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Avant l'approbation de ces crédits, dans une semaine, est-ce qu'il y aurait possibilité de savoir, de tous ces crédits prévus pour cette année, quel pourcentage sera réservé aux études et aux analyses? En réalité, quel montant de tous ces crédits votre ministère prévoit-il, d'ici deux à trois ans, attribuer directement au développement régional? En d'autres mots, quand le public va-t-il pouvoir profiter de ces sommes, au lieu de les accorder pour l'analyse et la recherche? Est-ce qu'un jour on pourra connaître le montant? Est-ce que 10 p. 100 ou 15 p. 100 de ces sommes seront directement attribuées à la population, ou bien les réserves pour les études et les analyses seront-elles de 50 p. 100, de 70 p. 100? Quel sera le pourcentage?

Depuis 1963, en Gaspésie, mon collègue de Rimouski pourrait vous le dire, on pense aux recherches et aux analyses, et le public n'a pas encore profité de ce Plan de développement. Ma question est peut-être un peu compliquée.

• 1210

**M. Kent:** Tout le travail d'analyse et de planification est fait par le ministère lui-même et le coût en est inclus dans le montant prévu de $2,469,000. En ce qui concerne les autres sommes d'argent qui sont dépensées pour l'analyse et la planification de la recherche, elles le sont sous forme de subventions accordées aux provinces pour faire de la recherche sur place; vous voudriez déterminer quelle partie de ces versements aux provinces est consacrée à l'analyse et à la planification de la recherche. Oui nous pourrions le faire. Mais je ne suis pas certain jusqu'à quel point il serait utile de le faire en ce moment. Nous pourrions certainement le faire pour l'année dernière; nous pourrions faire le total des subventions de l'année dernière aux fins de l'analyse et de la planification de la recherche. Je sais que, jusqu'à présent, ces montants constituent une forte proportion du total des dépenses en Gaspésie. Mais j'ai idée que, lorsque le programme de la Gaspésie aura été mis en œuvre, ces montants sembleront moins importants par rapport au total.

[*Texte*]

**M. Cyr:** J'ai une question supplémentaire. Si vous pouvez nous donner le pourcentage qui sera attribué aux recherches, aux études et aux analyses, est-ce que cela va comprendre le montant des contributions que vous donnez aux provinces?

**M. Kent:** Je viens de dire, monsieur le président, que nous allons essayer de calculer ces montants.

**Le Président:** C'est bien, monsieur Kent. Je crois aussi comprendre, d'après ce que vous me dites, qu'il est possible de les calculer, mais on peut se demander s'il serait utile de le faire en ce moment, car, si nous examinons le pourcentage actuel, alors que le programme en est à ses débuts, il n'aura rien à voir avec ce qu'il sera à la fin, et je ne crois pas que cela améliore quoi que ce soit. Toutefois, si ce n'est pas trop compliqué, peut-être pourriez-vous trouver des chiffres approximatifs et nous allons les mettre à la disposition du Comité.

**M. Kent: Certainement monsieur.**

Le coût de l'analyse et de la planification est toujours plus élevé, en proportion, au début qu'il ne l'est plus tard.

**Le Président:** Vous pourriez peut-être vous dépêcher, monsieur MacDonald, car j'amerais entendre M. Saumier et M. Fitzgerald.

**M. MacDonald (Egmont):** Je voulais poser quelque questions, plus particulièrement à M. Sufrin, qui est venu ici précisément pour répondre à des questions au sujet de la recherche et de la planification effectuées par l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je me demande si vous pourriez nous dire quels sont les projets en cours actuellement et ce qu'on va en faire. Deux d'entre eux ont déjà été publiés et le troisième est sur le point d'être publié ou l'a déjà été. Je crois qu'il y en a un certain nombre d'autres. Peut-être pourriez-vous nous dire en quoi ils consistent et ce qu'on va en faire.

**M. Sufrin:** Les trois qui ont été publiés sont des études sur l'agriculture, les pêcheries et les forêts. Nous en attendons un sur les progrès dans le domaine du transport en autant qu'ils ont une incidence sur les ports de mer. Bientôt nous aurons une étude sur l'industrie minière. Tout le travail a été fait, et il s'agit maintenant de revoir le rapport. Il y a une étude assez importante du domaine du tourisme qu'on est en train de réviser et d'adapter à la lumière de consultations suivies avec les responsables pro-

• 1215

vinciaux du tourisme et des loisirs. La date en est incertaine, car les consultations sont assez longues, mais nous croyons qu'elle sera prête au milieu ou à la fin de l'été. Il y a une série d'études sur la fabrication portant sur divers secteurs industriels pris séparément dans le contexte de l'industrie manufacturière vue dans son ensemble. Ces études sont aussi en voie d'être colligées et révisées. Certaines d'entre elles sont terminées et pourraient être publiées presque immédiatement; d'autres sortiront au cours de l'été. Bientôt nous aurons une étude sur les ressources hydrauliques et sur les besoins d'eau des quatre provinces de l'Atlantique. Cette étude en est également au stade final de la révision et sera bientôt publiée. Voilà les principales études en cours actuellement; on pourrait en ajouter une autre qui est une étude sur l'éducation qui est prête depuis assez longtemps et qui attend son tour sur le bureau de l'éditeur. Voilà les principaux rapports qui sortiront au cours des quatre prochains mois.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous avez donc l'intention de poursuivre la politique, ou si vous préférez, la pratique établie par l'Office d'expansion économique de la région atlantique, c'est-à-dire de publier ces rapports lorsqu'ils sont prêts à être publiés. Est-ce exact?

**M. Kent:** Oh oui. Je crois que le Ministre l'a dit clairement l'autre jour. Mais sinon, la plupart . . .

**M. MacDonald (Egmont):** On ne me l'a pas dit clairement à moi.

**M. Kent:** Il n'est pas question de mettre de côté le travail qui a été fait. Ces études seront publiées comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique l'aurait fait.

**M. MacDonald (Egmont):** Bien. Je ne veux pas prolonger cet interrogatoire, mais il y a trois ou quatre domaines sur lesquels il serait utile au Comité d'avoir des renseignements; je vais seulement les mentionner sans demander les réponses maintenant, mais en espérant que le Ministre donnera ces renseignements au Comité. Comme nous avons ici, du moins à l'état de projet, la description des fonctions du sous-ministre adjoint de la planification, pourrait-on donner au Comité la description des fonctions qui ont sûrement été établies, j'en suis certain, pour les autres postes. Le poste de l'autre sous-ministre adjoint, votre propre poste, monsieur Kent, le poste du conseiller spécial et les autres postes importants qui existeront au sein de ce ministère.

**M. Kent:** Monsieur le président, je dois dire immédiatement que je m'excuse, mais que je ne suis pas certain de pouvoir accéder à cette demande. La description détaillée des fonctions est établie pour les postes qui sont vacants, qui doivent être occupés. On fait, bien sûr, une brève description des fonctions de chaque poste, sauf, je crois, pour celui de sous-ministre. Je ne suis pas certain qu'il y ait une description des fonctions du sous-ministre. La description officielle des fonctions est rédigée lorsqu'un poste doit être occupé; la rédaction n'en est pas automatique, car ce serait seulement un gaspillage de papier. Quant aux autres postes, il y a seulement une brève description des fonctions, simplement pour les situer dans l'organisation. Mais il n'y a pas de descriptions complètes et détaillées des fonctions de tous ces postes.

**M. MacDonald (Egmont):** Je suppose donc que s'il n'y a pas de description des fonctions de ces différents postes, il doit sûrement y avoir un organigramme quelconque donnant les fonctions des divisions et indiquant aussi les liens entre ces divisions et les gens qui y travaillent.

**Le Président:** Monsieur MacDonald, je crois qu'on a publié, sous forme de communiqué, un organigramme général. Cela vous satisfera probablement, vous et le Comité.

**M. MacDonald (Egmont):** Cela ne me satisfera pas, monsieur le président, et je ne crois pas que cela soit satisfaisant pour le fonctionnement du ministère. Je crois qu'il serait utile, pour que le Comité accomplisse sa tâche, d'avoir un aperçu aussi précis que possible de la situation. Nous avons essayé d'assimiler beaucoup de renseignements ici ce matin et . . .

**Le Président:** Je me demande, étant donné l'heure, si vous et les autres membres du comité directeur ne pourriez pas discuter de cette question plus à fond de façon à ce que nous puissions la pousser un peu plus loin.

**M. MacDonald (Egmont):** Permettez-moi de mentionner seulement deux autres sujets et de les exposer maintenant de façon à ce que les sous-ministre et son ministère soient au courant de ces questions importantes. Il serait utile au Comité de

• 1220

connaître—et j'imagine que cela ne pourrait être fait immédiatement, mais peut-être au cours des prochains mois

1) les critères d'évaluation de l'efficacité du ministère qui va évidemment augmenter dans le domaine de l'analyse et de la révision des programmes, et

2) les critères d'évaluation des programmes, des projets réalisés par le ministère ou auxquels il a participé.

La dernière question d'importance pour le Comité sera de connaître la politique d'ensemble que poursuit le ministère. Tout d'abord, il y a naturellement la loi qui est sur le point d'être adoptée, mais il y a aussi, et ils sont peut-être plus étroitement reliés au fonctionnement du ministère, les différents règlements qui seront, je suppose, publiés comme d'habitude dans la Gazette du Canada.

**M. Kent:** La loi exige qu'ils le soient, monsieur le président.

**M. MacDonald (Egmont):** Oui, mais il sera important qu'à un moment donné ils soient incorporés à la documentation du Comité, en appendice, par exemple.

**Le Président:** Je suis certainement d'accord avec vos deux premières suggestions. Je crois que nous pourrions revenir sur la troisième.

J'aimerais vous remercier Monsieur Kent et Monsieur Sufrin. Peut-être M. Sufrin pourrait-il revenir jeudi lorsque nous traiterons particulièrement de la question des Maritimes, et si M. MacDonald a d'autres questions qu'il voudrait approfondir, il pourra le faire à ce moment-là. Entre-temps, nous allons entendre M. Fitzgerald et M. Saumier.

Il y a deux membres du Comité—oh! je crois que nous en avons perdu un—que nous avons retardés jusqu'à ce que ce soit votre tour de témoigner. Nous commencerons par vous, monsieur Horner. Ne vous sauvez pas.

**M. Horner:** Monsieur Fitzgerald, puis-je attirer votre attention sur la brochure du budget pour l'année prochaine. Je remarque avec regret les dépenses proposées aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, à la page 8, sous la rubrique construction et acquisition, qui sont de 11 millions de dollars et dont le détail est donné à la page 11. En regardant cette longue liste à la page 11, dont le total est d'environ 10.4 millions de dollars, je constate que très peu de ces dépenses—je veux être franc avec vous et je veux que vous me disiez si je me trompe—je constate, dis-je, que très peu de ces dépenses sont consacrées à l'Ouest du Canada.

**M. Fitzgerald (directeur, Loi sur le rétablissement agricole des Prairies):** De ce total détaillé à la page 11, les dépenses relatives à l'ARAP s'élèvent à environ 7.9 millions. Je crois que ce montant est juste.

**M. Horner:** Où est le barrage de Shellmouth et le détournement des eaux de la rivière Portage?

**M. Fitzgerald:** C'est l'avant-dernier poste.

**M. Horner:** Bien. Où est-ce?

**M. Fitzgerald:** Au Manitoba.

**M. Horner:** Est-ce dans la région des lacs?

**M. Fitzgerald:** Non, c'est à la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan.

**M. Horner:** Je vois. Mais s'agit-il seulement de mettre la dernière main au projet de la rivière South Saskatchewan et à celui de l'irrigation de la rivière St-Mary?

**M. Fitzgerald:** C'est exact.

**M. Horner:** Le projet d'irrigation de la rivière Bow aussi. Je vois ici un poste de $50,000 pour remplacer des ouvrages d'irrigation. De quel critère vous servez-vous pour déterminer si vous allez ou non contribuer à un travail de remplacement?

**M. Fitzgerald:** Monsieur Horner, ceci a trait à un très vaste programme de remplacement des ouvrages d'irrigation qui a été établi ou qui est établi par le gouvernement de l'Alberta et qui pourrait coûter jus-

• 1225

qu'à 50 millions de dollars sur une période de dix ans. Cela implique . . .

**M. Horner:** Vous avez dit 50 millions de dollars?

**M. Fitzgerald:** Environ 50 millions de dollars. Le remplacement concerne les divers districts d'irrigation dans la partie sud de l'Alberta. Pour répondre à votre question, nous n'avons pas encore mis au point un accord avec la province de l'Alberta sur cette question, mais la province a l'intention de demander au gouvernement fédéral une somme d'argent qui serait en rapport avec les avantages nationaux de l'irrigation. Cela peut sembler un peu exagéré mais, en pratique, cela correspond aux études de rentabilité que nous avons faites. En gros, le pays tirerait environ 35 p. cent des avantages provenant de l'irrigation en Alberta.

**M. Horner:** Trente-cinq.

**M. Fitzgerald:** Oui. De là, on peut s'attendre à ce que la province de l'Alberta demande au Canada environ 20 millions de dollars pour ce programme.

**M. Horner:** Elle n'a pas encore fait sa demande?

**M. Fitzgerald:** Non, pas encore.

**M. Horner:** N'aurait-elle pas pu faire cette demande en vertu de l'ancien accord de l'ARDA?

**M. A. Saumier (sous-ministre adjoint du développement rural, ministère des Forêts et du Développement rural):** Peut-être puis-je répondre à cette question, monsieur le président. En théorie, je crois qu'elle aurait pu le faire. Ce qui l'en a empêchée, c'est tout simplement le fait que l'ARDA n'aurait pas fourni assez d'argent pour mettre en œuvre un programme de ce genre en Alberta.

**M. Horner:** Bien, merci. J'approfondis toute cette question, car je sais qu'elle est urgente. Monsieur Fitzgerald, un projet auquel je pense est celui du lac Tide, au nord de Tilley. Il existe une possibilité d'augmenter la quantité d'eau pour fins d'irrigation de toute cette région autour de Tilley. Etes-vous au courant de ce projet?

**M. Fitzgerald:** D'une façon générale, oui.

**M. Horner:** A-t-on demandé à l'ARAP d'aider à augmenter les réserves d'eau dans cette région de façon à ce qu'il y ait plus d'eau durant l'été, particulièrement durant les étés secs?

**M. Fitzgerald:** La réponse est non. Nous n'avons pas reçu de demande précise de l'Alberta pour mettre en œuvre un projet de ce genre, mais nous savons que l'Alberta a fait des études à ce sujet. En fait, nous avons participé à certaines de ces études, mais l'Alberta n'a pas encore formulé de demande d'aide pour la mise en œuvre d'un tel projet.

**M. Horner:** Est-ce nécessaire? En d'autres mots, est-ce que les responsables de l'ARAP ne peuvent pas proposer eux-mêmes d'apporter de l'aide au district d'irrigation de l'Est et de mettre en œuvre un programme destiné à fournir à toute cette région d'irrigation, autour de Tilley et, plus particulièrement, au sud, de plus grandes réserves d'eau. Qu'est-ce qui met en marche un projet de l'ARAP?

**M. Fitzgerald:** En réalité, monsieur Horner, aux termes de la loi, notre Ministre a le pouvoir de signer des accords avec les districts d'irrigation et les municipalités, et même avec des individus, pour la mise en œuvre de tels programmes. Mais c'est la politique du ministère, particulièrement depuis quelques années, d'entreprendre seulement les projets qui sont demandés par une province.

**M. Horner:** Je vois.

**M. Fitzgerald:** Vous pouvez comprendre que si nous prenions l'initiative de promouvoir l'augmentation des réserves d'eau dans certaines régions, cela pourrait ne pas correspondre aux priorités provinciales. Nous évitons ainsi les conflits et la confusion. Bien sûr, avant d'entreprendre un projet, nous devons nous adresser à la province pour obtenir les droits sur l'eau, s'il est question d'eau.

**M. Horner:** Je suis parfaitement au courant. Je vais laisser ce sujet pour le moment. Je comprends votre réponse et je dois m'efforcer maintenant de convaincre la province de vous en faire la demande. Est-ce que, comme je le crois, les responsables de l'ARAP ont changé leur politique de s'intéresser seulement aux projets d'approvisionnement d'eau pour des fins agricoles? Vous comprenez ce que je veux dire.

**M. Fitzgerald:** Comme vous le savez très bien, monsieur Horner, nous avons eu, depuis quelques années, à nous occuper indirectement de fournir de l'eau à des villes et des villages. Plutôt par accident qu'à dessein, nous avons mis en œuvre des programmes qui, en plus de subvenir à des besoins agricoles d'une région donnée, ont, par suite de l'endroit où les installations étaient situées, contribué à fournir de l'eau à une ville ou à un hameau.

D'une certaine façon, cela ne fait pas partie de notre responsabilité législative. Notre programme a pour but l'expansion de l'agriculture comme telle et, en fait, l'approvisionnement d'eau d'une ville ne fait pas partie d'un programme agricole dans un certain sens. Pour obvier à cette difficulté, nous essayons de négocier avec les gouvernements provinciaux une

• 1230

entente en vertu de laquelle nous exécuterions les travaux, à la condition qu'ils soient de nature agricole dans une grande mesure, mais le gouvernement provincial devrait participer à la partie des travaux qui concerne l'approvisionnement d'eau d'une ville. Des pourparlers sont encore en cours avec les provinces afin d'élaborer une nouvelle formule dans ce sens ou d'établir les conditions d'une nouvelle entente.

**M. Horner:** Je songeais plus spécialement à la dérivation du Bullpound Creek vers la source d'approvisionnement d'eau de Hanna, et je crois que vous êtes bien au courant de ce projet. C'est à cela que je songeais. Peut-être qu'en fait vous n'avez pas encore conclu d'entente avec aucune province?

**M. Fitzgerald:** Pas encore, non.

**M. Horner:** Mais vous avez l'intention d'en conclure?

**M. Fitzgerald:** Nous avons soumis des offres aux provinces et elles sont présentement à . . .

**M. Horner:** A les étudier?

**M. Fitzgerald:** . . . à en mesurer les avantages et les inconvénients.

**M. Horner:** Revenant au barrage de Shellmouth et au projet de détournement, quelles seront les répercussions directes de ces travaux sur l'agriculture? S'agit-il d'irrigation ou d'autre chose?

**M. Fitzgerald:** Non. Là encore, il s'agit bien entendu d'un projet spécial en vertu d'une entente particulière conclue avec le Manitoba. Le barrage de Shellmouth constitue en fait une phase des travaux destinés à protéger la ville de Winnipeg. La rivière Shellmouth se jette dans la rivière Assiniboine. En fait, nous construisons un barrage sur la rivière Assiniboine afin d'en détourner les eaux vers le lac . . .

**M. Horner:** En fait, vous aidez la ville de Winnipeg à administrer et à contrôler son approvisionnement d'eau?

**M. Fitzgerald:** C'est là un des principaux avantages.

**M. Horner:** Vous allez donc dépenser 4.27 millions de dollars pour administrer et contrôler l'approvisionnement d'eau de la ville de Winnipeg? Ces travaux seront effectués en vertu d'une entente spéciale conclue avec la province du Manitoba. Revenons à la ville de Hanna ainsi qu'à l'administration, au contrôle et à l'approvisionnement d'eau de cette ville. Ne serait-il pas possible de conclure une entente spéciale avec la province de l'Alberta et la municipalité à l'égard de l'approvisionnement d'eau de cette ville et d'y effectuer des travaux semblables à ceux de $4.2 millions?

**M. Fitzgerald:** Seulement pour la ville de Hanna?

**M. Horner:** Seulement pour cette ville.

**M. Fitzgerald:** J'imagine que c'est possible.

**M. Horner:** Pour cette municipalité, oui.

**M. Fitzgerald:** Nous cherchons à établir un programme général à cette fin pour toutes les villes...

**M. Horner:** Oh, je comprends l'idée d'un programme général et je suis prêt à attendre. Le printemps s'annonce favorable et la ville de Hanna aura de l'eau en grande quantité. Il semble du moins qu'il en sera ainsi bien qu'il soit encore un peu trop tôt pour prévoir exactement, cela dépendra de la fonte des neiges. Je suis prêt à attendre le programme général, mais je m'intéresse à ce projet spécial pour deux raisons; il est pratique et en voie de réalisation. Quelle contribution la ville de Winnipeg ou la province du Manitoba ont-elles apportée à ce projet?

**M. Fitzgerald:** Monsieur Horner, le projet de détournement de la rivière Shellmouth est de l'ordre de 22 millions de dollars. Les chiffres que vous voyez ne représentent que les dépenses de l'an prochain.

**M. Horner:** Oui, je vois cela.

**M. Fitzgerald:** Le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral assument chacun la moitié des dépenses. Ces travaux font partie du projet d'ensemble destiné à prévenir les innondations à Winnipeg, une autre entreprise réalisée à frais partagés entre le gouvernement manitobain, la ville de Winnipeg et le gouvernement fédéral.

**M. Horner:** Autrement dit, la formule moitié-moitié pourrait servir au programme général que vous cherchez à établir avec les gouvernements provinciaux.

**M. Fitzgerald:** Moitié-moitié, en effet.

**M. Horner:** Ce sont là les chiffres qui pourraient être utilisés, bien qu'ils pourraient varier, je suppose.

**M. Fitzgerald:** Ce sont les chiffres qui servent de base aux négociations que nous poursuivons présentement.

**M. Horner:** Ce sont les chiffres sur lesquels vous vous basez dans vos négociations avec les gouvernements provinciaux.

**M. Fitzgerald:** En effet.

**M. Horner:** J'ai une autre question concernant les dépenses administratives. Il y a un moment, et j'ignore si vous étiez ici ou non, on a cité en exemple les dépenses administratives relatives à la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP), les pâturages, etc. Pourriez-vous me dire si les pâturages de l'ARAP entraînent des dépenses d'exploitation ou bien si les revenus correspondent aux dépenses, ou encore quels sont les chiffres relatifs à ce poste?

**M. Fitzgerald:** Le but premier du programme consiste à pourvoir aux dépenses d'établissement de pâturages. Nous comptons qu'une fois un pâturage aménagé, les revenus que nous obtenons au moyen des contributions payées par les fermiers qui l'utilisent suffiront à couvrir les frais annuels d'exploitation.

**M. Horner:** En est-il ainsi?

• 1235

**M. Fitzgerald:** Dans le passé, nous avons généralement réussi à maintenir cet équilibre. Il semble cependant que nous perdrons $300,000 l'an prochain parce que nous avons augmenté les salaires au cours des derniers mois sans augmenter les droits de pâturage.

**M. Horner:** Je vois. Autrement dit, une très petite partie des dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien, 11 millions de dollars, à la page 8, peut être enfin attribuée à l'exploitation des pâturages de l'ARAP, parce que les revenus obtenus des droits de pâturage y suffisent de façon générale, ou y ont suffi dans le passé.

**M. Fitzgerald:** De cette façon, en effet.

**M. Horner:** Il s'agit surtout des traitements des ingénieurs et des dépenses relatives aux projets d'aménagements hydrauliques, je suppose?

**M. Fitzgerald:** En effet, il s'agit d'une dépense administrative.

**M. Horner:** L'administration du personnel technique du PFRA je suppose n'est-ce-pas?

**M. Fitzgerald:** C'est juste.

**M. Horner:** Pour tenter de mettre au point d'autres projets d'aménagement hydrauliques ou pour poursuivre ou aider à la réalisation de tels projets.

**M. Fitzgerald:** En effet. Évidemment, les dépenses administratives couvrent toutes les enquêtes et études que nous effectuons ainsi que les traitements des ingénieurs et des gens qui travaillent pour nous à l'élaboration de projets d'aménagements hydrauliques.

**M. Horner:** En effet, mais je voulais seulement souligner ce fait particulier, parce qu'il est apparent dans les dépenses de main-d'œuvre prévues. Je suppose que l'effectif est de 1,300.

**M. Fitzgerald:** Je dois rectifier, monsieur Horner; ce chiffre ne comprend pas uniquement les dépenses relatives à l'ARAP; il s'agit des chiffres du ministère.

**M. Horner:** En effet, je vois. En soulignant ce fait, je fais remarquer aux membres du Comité que les pâturages rapportent en fait autant qu'ils coûtent, ou à peu près, et le montant de 11 millions de dollars couvre des dépenses administratives, en fait, l'administration centrale ici, à Ottawa, ainsi que toute l'organisation, d'une certaine façon.

**M. Fitzgerald:** Vous avez raison, mais vous donnez l'impression que nous affectons tous nos fonds à la comptabilité et à d'autres fins semblables.

**M. Horner:** J'ignore quelle impression je donne. J'ai déclaré que le gouvernement fédéral doit débourser un dollar chaque fois qu'il accorde $8 en subvention, contributions ou aide à la mise en valeur des ressources hydrauliques ou à l'expansion de l'industrie; et c'est ainsi que j'apprécie l'efficacité. J'estime que c'est bien ainsi que les choses se passent.

**M. Fitzgerald:** Monsieur Horner, je crois pouvoir dire en toute équité que ce chiffre relatif à l'administration que vous avez ici comprend nos frais de fonctionnement pour la mise à exécution du projet de la rivière Bow, pour l'exécution de tout le complexe d'irrigation que nous avons dans le sud-ouest.

**M. Horner:** On continue à distribuer des cadeaux, en effet.

**M. Fitzgerald:** Il ne s'agit pas d'argent affecté à la mise en valeur dans ce sens, mais cet argent n'est certainement pas affecté uniquement à l'administration.

**M. Horner:** Je vais seulement revenir à ma première question avant de terminer. Avez-vous eu des pourparlers avec le gouvernement de l'Alberta au sujet du remplacement des ouvrages d'irrigation? Avez-vous soumis des offres à ce gouvernement ou bien attendez-vous qu'il vous en soumette? Permettez-moi seulement d'être clair sur ce point.

**M. Fitzgerald:** Nous avons actuellement, du moins j'ai à mon bureau, une requête formelle de rencontrer les autorités albertaines afin de discuter des détails du programme proposé. Je devrai ensuite soumettre ce projet aux autorités de mon ministère.

**M. Horner:** Je comprends, mais le gouvernement de l'Alberta a pris l'initiative.

**M. Fitzgerald:** Le gouvernement de cette province a présenté ce qu'on pourrait appeler une requête formelle afin que nous allions de l'avant et que nous établissions un programme avec lui.

**M. Horner:** Le gouvernement de l'Alberta n'a pas encore présenté de requêtes à l'égard d'autres réserves d'eau, je songe à la région du lac Tide, au nord de Tilley. On ne vous a soumis aucune requête à ce sujet?

**M. Fitzgerald:** Non.

**M. Horner:** L'ARAP n'a reçu aucune demande d'aide concernant un tel projet?

**M. Fitzgerald:** Non

**M. Horner:** Si on vous avait présenté une requête, vous l'auriez prise en considération, bien entendu. Je reviens à votre déclaration antérieure. Vous prendriez alors une telle requête en considération et peut-être trouveriez-vous un moyen de la faire figurer au budget de l'an prochain?

**M. Fitzgerald:** En effet, notre méthode consiste à procéder à une étude et à déterminer les coûts. S'il s'agissait d'un projet prioritaire pour l'Alberta, nous nous efforcerions de trouver l'argent nécessaire dans le budget de l'an prochain.

**M. Horner:** En effet.

**Le Président:** Aimeriez-vous poser une question, monsieur Ritchie?

**M. Ritchie:** Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Fitzgerald de quelle façon il conçoit le rôle de l'ARAP dans l'Ouest canadien. Selon le comité d'étude et les publications agricoles, le nombre de personnes vivant sur des fermes diminuera davantage et ces gens iront vraisemblablement chercher des emplois dans les centres régionaux. Qu'adviendra-t-il des gens qui demeureront sur les fermes? Les responsables de l'ARAP ont-ils quelques projets en tête afin d'encourager ceux qui demeureront sur les fermes, peut-être par des initiatives comme l'aménagement de centres récréatifs, de centres touristiques, etc.?

• 1240

**M. Fitzgerald:** Eh bien, monsieur Ritchie, notre programme est évidemment plutôt restrictif en ce qu'il est limité à deux choses en fait, l'utilisation du sol au point de vue des pâturages collectifs et les aménagements hydrauliques. Il est très difficile de dire dans quelle mesure ces deux aspects prendront de l'importance, par rapport à la diminution du nombre des fermiers. Pour ce qui est de l'utilisation des terres, si nous prévoyons une augmentation du bétail, nous devrons affecter une plus grande superficie de terrain au pâturage, et ce, dans la mesure où ces pâturages seront aménagés suivant le programme de l'ARAP, j'imagine qu'il est juste de dire que nous continuerons à travailler dans ce domaine particulier d'activités.

**M. Horner:** Ou des pâturages avec pièces d'eau.

**M. Fitzgerald:** Les eaux constituent évidemment un autre domaine. L'ARAP est loin d'avoir atteint le but final de son programme consistant à fournir de l'eau potable en quantité suffisante aux fermiers et aux éleveurs. Je crois qu'une programme de cette nature est nécessaire et qu'il sera maintenu dans la mesure où il demeurera nécessaire.

**M. Ritchie:** Que faites-vous à l'égard des problèmes posés par l'érosion et par le débroussaillement—l'érosion, les droits de pâturage etc.—estimez-vous qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre le sol en valeur?

**M. Fitzgerald:** Je crois que oui, monsieur Ritchie. Ici encore, nous ne faisons qu'aborder le problème. Je ne veux pas affirmer que cette responsabilité incombe uniquement aux gouvernements provinciaux, mais il y a dans la plupart des provinces un organisme chargé de certains aspects de la conservation et qui doit voir à prévenir l'érosion, à stabiliser le sol en plantant des arbres ou des herbes spéciales et d'autres moyens semblables.

**M. Ritchie:** Estimez-vous que l'ARAP joue un rôle utile, ou bien est-ce que les gouvernements provinciaux ne pourraient pas s'acquitter seuls de cette responsabilité? L'ARAP possède-t-elle les connaissances techniques ou, dirons-nous l'entière compétence—pas précisément la compétence— ou le personnel suffisamment au courant des problèmes de chaque province pour mettre à exécution ce programme.

**M. Fitzgerald:** Je pense que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans l'élaboration de vastes programmes et dans les recherches concernant des initiatives de ce genre. Cependant, je pense qu'en fait les programmes visant la conservation du sol et sa protection contre l'érosion et destinés spécialement à des régions déterminées d'une province, constituent logiquement une responsabilité provinciale, et que les gouvernements provinciaux devraient s'en charger.

**M. Ritchie:** Allons-nous assez rapidement dans la mise à exécution de ces programmes? Estimez-vous personnellement que nous allons assez rapidement dans ce domaine, spécialement en ce qui a trait à l'Ouest canadien. Je ne connais pas les autres régions du Canada où il y aurait lieu de mettre à exécution de tels programmes.

**M. Fitzgerald:** Je ne pense pas, monsieur Ritchie, que de façon générale nous ayons de graves problèmes à l'égard de l'érosion ou la mauvaise gestion des terres dans la région des Prairies. Vous pourrez toujours trouver des régions où ce problème se pose, mais je crois qu'elles sont passablement rares. Je pense que, de façon générale, on peut dire que l'utilisation du sol est plutôt judicieuse dans la région des Prairies. Vous devez avoir à l'idée, monsieur, une région en particulier.

**M. Ritchie:** Pas une région particulière, je voulais plutôt connaître votre évaluation de ce que nous faisons présentement et de ce que nous pourrions faire, s'il est possible de faire davantage, dans un avenir immédiat. Si vous estimez qu'il n'y a pas de problèmes graves dans l'immédiat, tout va bien alors. Et je n'ai pas d'autres questions.

**Le Président:** M. Serre, avant de vous absenter, aviez-vous indiqué que vous désiriez poser une question?

**M. Serre:** Non.

**Le Président:** Monsieur Horner?

**M. Horner:** Monsieur Fitzgerald, je suppose qu'un grand nombre des projets de l'ARAP qui figurent à la page 11 se situent dans la catégorie des "travaux de moins de $250,000", n'est-ce-pas?

**M. Fitzgerald:** En effet, c'est le cas de la majorité de ces projets.

**M. Horner:** C'est juste, et la majeure partie de ces $3.6 million serait en fait dépensée par l'ARAP.

**M. Fitzgerald:** Vous avez raison.

**M. Horner:** Ainsi, vous jouez toujours un rôle important dans les petits projets d'un bout à l'autre de l'Ouest canadien, ou d'un bout à l'autre du Canada?

**M. Fitzgerald:** Dans la région des Prairies seulement.

**M. Horner:** La région des Prairies, alors, la majeure partie de ces $3.6 millions serait dépensée dans la région des Prairies?

**M. Fitzgerald:** Environ 90 à 100 de cette somme serait affecté à la zone de pâturages des prairies par opposition à la zone forestière.

**M. Horner:** Ces derniers sont surtout des projets de peu d'envergure, des petits barrages?

**M. Fitzgerald:** La plupart de ces projets sont, comme nous l'avons mentionné, des projets communautaires dont le coût moyen est d'environ $15,000.

**M. Horner:** Très bien, alors. L'ARAP a-t-elle l'intention de mettre en service le pâturage collectif à Suffield encore cette année?

**M. Fitzgerald:** En effet.

**M. Horner:** Le ministère de la Défense nationale en a-t-il donné l'autorisation?

**M. Fitzgerald:** L'autorisation n'a pas été refusée.

**M. Horner:** L'autorisation n'a pas été refusée; c'est très bien, mais ne la sollicitez pas. J'aimerais savoir si, ou ou non, le gouvernement de l'Alberta a changé d'attitude à l'égard des pâturages collectifs mis en service par l'ARDA ou l'ARAP de façon générale. Y a-t-il eu un changement? Durant des années, le gouvernement de l'Alberta n'était pas d'accord à ce sujet.

**M. Fitzgerald:** Monsieur Horner, rien n'indique que le gouvernement de l'Alberta désire sur son territoire des pâturages collectifs comme ceux de l'ARAP.

**M. Horner:** Supposons par exemple que le gouvernement de cette province ait des pâturages; a-t-il présenté une demande en vue des aménagements hydrauliques sur ses terrains à pâturages afin d'en faire ce qu'on pourrait appeler des pâturages irrigués où on pourrait évidemment placer un plus grand nombre de bestiaux?

**M. Fitzgerald:** L'ARAP n'a reçu aucune demande dans ce sens.

**M. Horner:** Aucune demande n'a été présentée ni à l'ARAP ni à l'ARDA à votre connaissance?

**M. Fitzgerald:** Oui, aux termes de l'ARDA, on a aménagé deux ou trois pâturages irrigués dans cette province.

**M. Horner:** On a fait cela. Où sont situés ces pâturages?

**M. Fitzgerald:** Il y en a un près de Seven Persons, en Alberta.

**M. Horner:** Je vois, et y en a-t-il un près de Rainier? Avez-vous étudié un tant soit peu la suggestion que l'ARDA aménage un pâturage à Rainier?

**M. Fitzgerald:** Je ne me souviens pas de ce nom, Monsieur Horner.

**M. Saumier:** Avez-vous mentionné Rainier, monsieur?

**M. Horner:** En effet, je crois qu'il y a eu des pourparler à ce sujet à un certain moment. Combien y a-t-il de pâturages établis en collaboration avec l'ARDA en Alberta?

**M. Saumier:** Monsieur le président, nous avons les pâturages de Seven Persons, les pâturages collectifs de la colonie métis près de la rivière Keg et ceux du lac Shadow que vous connaissez.

**M. Horner:** En effet.

**M. Saumier:** Pour autant que je me souvienne, c'est tout ce que nous avons en Alberta. Nous avons eu en outre quelques projets dans le Nord de la province.

**M. Horner:** L'Alberta a-t-elle présenté à l'ARDA des demandes pour l'établissement d'une réserve d'eau et l'aménagement de sites récréatifs à proximité d'Empress en Alberta; c'est tout près de la Saskatchewan? Je ne crois pas que ce projet ait été approuvé, mais je me demande si on a présenté une demande dans ce sens?

**M. Saumier:** Je ne puis pas répondre à cette question, monsieur le président.

**M. Horner:** Ne sauriez-vous pas quelque chose à ce sujet?

**M. Saumier:** Il est possible qu'on ait présenté une demande. Si vous voulez, je peux faire des recherches afin de savoir si on nous a fait part d'un tel projet.

**M. Horner:** Si le gouvernement provincial a communiqué avec vous au sujet de l'aménagement d'un

bassin d'emmagasinage qui pourrait servir à des fins récréatives dans une région assez sèche, aride aux environs d'Empress ou d'Acadia Valley, dans la région au sud d'Acadia Valley, il me semble, et au nord d'Empress. Je sais qu'on s'intéresse beaucoup à cette région et je suppose, d'après les observations de M. Fitzgerald, qu'il appartiendrait à la province en premier lieu de manifester de l'intérêt et d'en faire la demande par l'entremise de l'ARDA ou de l'ARAP.

• 1250

**M. Saumier:** Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que nous avons soutenu un programme assez considérable de recherches hydrologiques en Alberta.

**M. Horner:** Eaux souterraines et . . .

**M. Saumier:** Eaux souterraines, nappe phréatique et ainsi de suite.

**M. Horner:** L'ARDA n'a-t-elle pas eu quelque chose à faire dans le barrage de Bighorn, sur la rivière Saskatchewan, n'a-t-on pas fait des relevés et l'ARAP n'a-t-elle pas été sollicitée à cette fin?

**M. Fitzgerald:** Indirectement, oui, monsieur Horner. Comme vous le savez, nous avons fait un relevé très considérable appelé l'Étude du bassin Saskatchewan-Nelson, et le Bighorn est un des emplacements à l'étude. Une immense entreprise peut être réalisée à cet endroit.

**M. Horner:** La Calgary Power Company y est présentement à l'œuvre.

**M. Fitzgerald:** C'est ce que je crois comprendre.

**M. Horner:** D'après votre étude, monsieur Fitzgerald, le barrage sera-t-il construit? Etes-vous d'avis que c'est l'emplacement où le barrage devrait être construit? Etes-vous d'avis que c'est l'endroit le plus pratique pour construire un barrage et aménager ces eaux à l'avantage du plus grand nombre de personnes? Je ne songe pas particulièrement à l'énergie, mais plutôt à l'utilisation agricole de ces eaux dans les années à venir, faisant partie de l'étude du bassin de la rivière Nelson, évidemment.

**M. Fitzgerald:** Il est difficile de répondre à cette question, monsieur Horner, parce que l'impulsion pour construire ce barrage provient de la Calgary Power Company.

**M. Horner:** Je le sais.

**M. Fitzgerald:** Il me semble, évidemment, que ce sera le premier avantage.

**M. Horner:** Mais le point que je veux établir est que l'eau, il me semble, appartient à tout le monde et devrait être exploitée dans cet état d'esprit, et non seulement avec l'idée de la compagnie d'électricité. Voyez-vous ce que je veux dire? Le barrage sera-t-il construit sur le meilleur emplacement pour que la majorité des gens tirent un certain avantage de cette eau dans les années à venir à mesure que nous dériverons les eaux de la rivière Red Deer ou que nous compléterons l'aménagement de ce qu'on pourrait appeler le bassin de la rivière Nelson ou le bassin hydrographique du versant oriental?

**M. Fitzgerald:** Monsieur Horner, je puis seulement dire que l'Alberta semble placer l'entreprise parmi les projets prioritaires et elle doit être d'avis de . . .

**M. Horner:** Je ne doute pas que l'Alberta lui accorde une grande importance. Vous ne vous occupez pas d'énergie. Vous vous occupez plus de l'eau et de l'utilisation des terres. N'est-ce pas?

**M. Fitzgerald:** Oui.

**M. Horner:** Très bien. Si le gouvernement de l'Alberta veut subitement s'intéresser à la production énergétique, c'est de son affaire, mais il doit s'intéresser à ceci également. Je veux cependant savoir si le barrage est situé dans un endroit tel que, dans les années à venir, il pourra jouer un rôle dans l'utilisation accrue des eaux et des terres en vue de l'étude globale des eaux, de l'étude des cours d'eau ou . . .

**M. Fitzgerald:** Je ne sais pas si je puis répondre à cette question ou si j'oserai y répondre, monsieur Horner. Certainement, tout emmagasinage des eaux sur le cours de la Saskatchewan est bon. Nous pouvons l'utiliser. Presque tout endroit où un barrage peut être aménagé dans les prairies a des possibilités agricoles.

**M. Horner:** Dites-moi ceci, alors. Il y a déjà eu un programme de dérivation à partir de la Saskatchewan-Nord vers la rivière Clearwater ou la rivière Raven et, finalement dans la rivière Red Deer ou ses tributaires, il me semble — les rivières s'effacent de ma mémoire — mais je crois que c'était de la Saskatchewan-Nord vers la Clearwater, vers la Raven et vers la Red Deer, mais ce barrage est-il situé de façon à concourir à cette dérivation?

**M. Fitzgerald:** Oui, il l'est.

**M. Horner:** L'est-il?

**M. Fitzgerald:** Oui, et dans cette mesure il pourrait devenir un barrage régulateur pour une dérivation qui pourrait être aménagée.

**M. Horner:** Bien.

**Le Président:** Est-ce tout, monsieur Horner?

**M. Horner:** Oui.

**Le Président:** Vous avez une question, monsieur Robinson, avant que nous levions la séance?

**M. Robinson:** C'est à peu près tout pour moi. Monsieur le président, ai-je raison de dire que ce programme ARAP est strictement un programme pour les Prairies?

**M. Fitzgerald:** Oui, pour les trois provinces des Prairies.

• 1255

**M. Robinson:** Les trois provinces des Prairies. Quand a été lancé ce programme projeté à 250 millions de dollars?

**M. Horner:** Avez-vous dit 250 millions?

**M. Fitzgerald:** Parlez-vous de nos dépenses depuis le début?

**M. Robinson:** Oui.

**M. Fitzgerald:** La loi a été votée en 1935.

**M. Robinson:** Le programme s'est-il poursuivi chaque année, dans une certaine mesure, depuis ce temps-là?

**M. Fitzgerald:** Oui.

**M. Robinson:** Dois-je comprendre alors qu'il sera complété au cours des trois ou quatre prochaines années?

**M. Fitzgerald:** En autant que . . .

**M. Horner.** Permettez-moi de souligner, monsieur le président, que M. Robinson fait légèrement erreur lorsqu'il mentionne 250 millions de dollars. Il ne l'a pas dit, mais il a donné à entendre que les 250 millions ont été dépensés dans les Prairies. Le montant global de 250 millions, le total figurant à la page 11, n'a pas été dépensé dans les Prairies.

**M. Robinson:** Je comprends qu'il a été dépensé pour les Prairies.

**M. Horner:** Non pas, une partie a été consacrée aux terrains marécageux. Il n'y a pas là de terrains marégeux.

**M. Fitzgerald:** Environ la moitié de ces projets s'appliquent aux Maritimes.

**M. Horner:** Je désirais seulement apporter cette correction.

**M. Robinson:** Pourriez-vous me citer le pourcentage qui s'applique aux Maritimes et la partie qui se rapporte aux trois provinces de l'Ouest?

**M. Fitzgerald:** Si vous regardez en troisième colonne, sous "Crédits demandés" 1969-1970, vous verrez $10,431,000.

**M. Robinson:** Oui.

**M. Fitzgerald:** L'ARAP dépensera approximativement 8 millions de ce montant, ainsi les huit dixièmes seront dépensés.

**M. Robinson:** Est-ce qu'environ les huit dixièmes des 250 millions auraient . . .

**M. Fitzgerald:** Non. Le chiffre de la première colonne est la valeur globale des projets qui sont présentement en voie de réalisation. Je puis les additionner rapidement. L'ARAP, il me semble, compte les huit dixièmes du total, également. Nous avons par exemple le chiffre de 119 millions pour le barrage de la Saskatchewan-Sud.

**M. Robinson:** Est-il juste de dire que les huit dixièmes de ces 250 millions seraient dépensés dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta?

**M. Fitzgerald:** C'est juste.

**M. Horner:** Au cours d'une période de 34 ans.

**M. Fitzgerald:** Il ne s'agit que du coût des projets qui sont commencés, sont présentement en construction ou sont près d'être terminés.

**M. Robinson:** Dois-je comprendre d'après ces prévisions que l'on peut s'attendre que ces programmes prendront fin lorsque les 250 millions de dollars seront dépensés?

**M. Fitzgerald:** Non, ce n'est pas cela. L'ARAP est une programme d'aménagement. L'année prochaine il y aura d'autres projets pour remplacer ceux qui sont rayés de la liste parce qu'ils sont réalisés.

**M. Robinson:** Je comprends. Mais le coût estimatif total sera-t-il revisé à partir de ces 250 millions?

**M. Fitzgerald:** Il y aura sans doute des fluctuations parce que, je le répète, les projets dont il est question ici sont présentement en construction, y compris les 119 millions de dollars pour le barrage de la Saskatchewan-Sud.

**M. Ronbinson:** C'est donc un programme permanent d'aide dont environ les deux dixièmes du coût global sont versés dans les Maritimes et les huit dixièmes dans les trois provinces de l'Ouest?

**M. Horner:** C'est un programme permanent d'aménagement des ressources hydrauliques.

**M. Fitzgerald:** Pour répondre à votre question, je suis injuste à l'égard des Maritimes et de l'Ouest également, je suppose, parce que le chiffre dont il y aurait lieu de faire mention est le montant global que nous avons dépensé pour l'aménagement des eaux depuis, disons, 1935 dans les Maritimes au regard de ce qu'il est dans l'Ouest.

**M. Robinson:** D'un autre point de vue alors, dans vos plans, quel est le coût global prévu de ce programme global d'aménagement des ressources hydrauliques et ainsi de suite, dans les Maritimes et les provinces de l'Ouest?

**M. Fitzgerald:** Tout ce que je puis dire, il me semble, est que nos programmes quinquennaux ont été portés à 12 millions de dollars de nouveaux travaux de construction par année pour les cinq prochaines années. Ce chiffre varie évidemment d'après l'état des prévisions budgétaires de l'année, mais dans notre planification, pour avoir un chiffre, nous avons utilisé celui de 12 millions.

**M. Robinson:** Vous supposez présentement qu'il sera de 12 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années?

**M. Fitzgerald:** C'est cela

**M. Robinson:** Votre planification s'étendrait-elle au delà de cette période?

• 1300.

**M. Fitzgerald:** D'une façon générale, oui, mais d'après les projets que nous pourrions construire chaque année au cours des cinq prochaines années, nous avons estimé que nous aurions besoin de 12 millions de dollars.

**M. Robinson:** Y a-t-il de grands projets prévus pour l'avenir?

**M. Fitzgerald:** Non, ils ne comprennent pas de programmes de l'envergure du barrage Shellmouth et de la dérivation Portage, de l'entreprise d'irrigation de la rivière St. Mary ou de l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud.

**M. Robinson:** Merci, monsieur le président.

**Le Président:** Oui, monsieur Whiting.

**M. Whiting:** Pourrait-on m'expliquer ce qu'est un "pâturage"? Qu'entendez-vous par le pâturage Hillsburg?

**M. Fitzgerald:** Un pâturage collectif, comme nous l'appelons dans l'Ouest, est une grande étendue de terre qui est ordinairement sous-marginale pour la culture des céréales et qui peut le mieux servir au pâturage du bétail. Dans notre programme, si les provinces possèdent de grandes étendues de terre comme celles-là qui ne sont plus cultivées ou ne servent plus à rien, elles les louent au Canada et l'ARAP y aménage des pâturages. Quand je dis aménager le pâturage, cela signifie clôturer l'étendue, construire des bâtiments d'administration, aménager l'approvisionnement d'eau, des enclos et ce genre de choses. Ces pâturages peuvent avoir une superficie qui atteint 160,000 acres, je suppose, et le plus petit que nous ayons est de 10,000 ou 12,000 acres.

**M. Robinson:** On ne s'occuperait pas d'un pâturage pour les orignaux, alors?

**M. Whiting:** C'est pire. Est-ce qu'un groupe d'éleveurs peuvent y mettre leurs bovins en pâturage à tant de la tête ou . . .

**M. Fitzgerald:** C'est cela. M. Horner pourrait se plaindre si vous utilisez le mot "éleveur". Nous sommes plus intéressés au petit exploitant agricole, celui qui n'a pas à sa disposition de grandes superficies en pâturages ou celui qui élèves 20 ou 25 vaches, cultive assez de fourrages en été pour les nourrir en hiver, mais les place durant l'été dans un de ces pâturages collectifs. C'est là d'où vient le mot "collectif". Les pâturages desservent une collectivité de cultivateurs autour de l'étendue en pâturage.

**Le Président:** Ce sont des bovins de boucherie?

**M. Fitzgerald:** D'une façon générale, oui, mais il y a aussi des vaches taries.

**Le Président:** Messieurs, s'il n'y a plus de questions, j'aimerais remercier MM. Fitzgerald et Saumier qui ont bien voulu se joindre à nous ce matin. Je ne doute pas que M. Horner soit un peu plus satisfait qu'il ne l'était lorsqu'il s'est rendu à la séance. Je dis cela les doigts croisés.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

## PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 10

---

LE JEUDI 27 MARS 1969

---

Budget des dépenses, 1969-1970 de l'Expansion économique régionale.

---

**TÉMOINS:**

*(Voir procès-verbal)*

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29980—1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Blouin, | Korchinski, | Roy (*Laval*), |
| Broadbent, | *La Salle, | Serré, |
| Comtois, | Lundrigan, | Smerchanski, |
| Gauthier, | MacDonald (*Egmont*), | Sulatycky, |
| Honey, | McGrath, | Whiting—20. |
| Horner, | Nystrom, | |

(Quorum 11)

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*
Fernand Despatie.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement—
*Remplace M. Ritchie le 27 mars 1969.

# PROCÈS-VERBAL

[*Texte*]

Le JEUDI 27 mars 1969.
(10)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 11 h. 15. Le président, M. Morisson, occupe le fauteuil.

*Présents*: MM. Blouin, Broadbent, Comtois, Cyr, Gauthier, Honey, Korchinski, La Salle, Lundrigan, McGrath, Morison, Robinson, Serré, Smerchanski, Sulatycky, Whiting—(16).

*Aussi présent*: M. Marshall, député.

*Témoins*: *Du ministère des Forêts et du Développement rural*: MM. A. Saumier, sous-ministre adjoint (Développement rural); D. W. Franklin, directeur général de l'Administration et de 'Évaluation; G. Page, directeur, Direction des projets expérimentaux. *De l'Office de l'expansion économique de la région atlantique*: M. E. P. Weeks, directeur exécutif.

Le Comité reprend son étude du Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien du Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

Le président présente les témoins, qui sont interrogés en général sur les responsabilités qui leur incombent.

M. Weeks s'engage à fournir au Comité certains renseignements demandés par M. Marshall.

A 13 h. 05, l'interrogatoire des témoins est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*
Fernand Despatie.



29980—1½

# PROCÈS-VERBAL

[Texte]

Le jeudi 27 mars 1969.

(10)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 11 h. 15. Le président, M. Morrison, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Blouin, Broadbent, Comtois, Cyr, Gauthier, Honey, Korchinski, La Salle, Lundrigan, McGrath, Morison, Robinson, Serré, Smerchanski, Sulatycky, Whiting—(18).

Aussi présent: M. Marshall, député.

Témoins: Du ministère des Forêts et du Développement rural: MM. A. Saumier, sous-ministre adjoint (Développement rural); D. W. Franklin, directeur général de l'Administration et de l'Evaluation; G. Page, directeur, Direction des projets expérimentaux. De l'Office de l'expansion économique de la région atlantique: M. E. F. Weeks, directeur exécutif.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi, fonctionnement et entretien du Budget des dépenses, 1969-1970 de l'Expansion économique régionale.

Le président présente les témoins, qui sont interrogés en général sur les responsabilités qui leur incombent.

M. Weeks s'engage à fournir au Comité certains renseignements demandés par M. Marshall.

A 13 h. 05, l'interrogatoire des témoins est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,
Fernand Despatis.



29930—17

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le jeudi 27 mars 1969**

• 1114

**Le Président:** Messieurs, je crois que nous pouvons commencer maintenant. Nous avons le quorum.

Grâce à l'aide de nos témoins, MM. Saumier, Weeks, Teeter et Franklin, j'ai bon espoir que nous

• 1115

soyons en mesure, ce matin, d'étudier les projets de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, ceux des Maritimes et du Québec. Les membres qui étaient présents mardi le savent, nous avons étudié les projets de l'Ouest, la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et d'autres de même nature d'une façon assez approfondie. Si vous êtes satisfaits, messieurs, la présente séance devrait nous permettre de terminer l'étude générale des prévisions budgétaires, en renvoyant l'étude de la DEVCO après le congé de Pâques. Nous projetons évidemment de rencontrer les directeurs de la Société de développement le 22 avril. A la suite de cette rencontre, j'ai l'espoir que nous puissions approuver les crédits et terminer l'étude du budget.

Si vous avez encore des questions à poser au sujet du budget, je vous prierais de les soumettre aujourd'hui de façon que nous puissions terminer leur étude le 22.

Avez-vous un exposé à nous présenter, monsieur Weeks?

**M. E. P. Weeks (directeur administratif, Office d'expansion économique de la région atlantique):** Non.

**Le Président:** Nous allons interroger les témoins immédiatement.

**M. Cyr:** Je crois que M. Gauthier voulait continuer à interroger M. Saumier pour faire suite à notre dernière réunion.

**Le Président:** C'est juste. En fait, nous avons conservé une question pour M. Gauthier. Alors, voulez-vous, monsieur Gauthier, commencer la période des questions?

[*Texte*]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, vous m'aviez remis à une autre séance. Je suis en train de ramasser mes notes. On parlait, je crois, des pâturages. J'avais posé une question sur les pâturages dans le but de savoir si c'était possible pour le Québec d'avoir des pâturages collectifs, qui n'existent présentement que dans l'Ouest. Quel moyen pourriez-vous nous suggérer pour avoir des pâturages dans la province de Québec, tels qu'ils existent dans l'Ouest?

**M. A. Saumier (sous-ministre adjoint, Direction générale du développement rural ministère des Forêts et du Développement rural):** La réponse à cette question, monsieur le président, est très simple. Théoriquement, il est entièrement possible pour le Québec d'avoir des pâturages communautaires. C'est une décision qui doit essentiellement être prise par le gouvernement québécois, en ce qui concerne l'ARDA, et probablement, par le ministère de l'Agriculture. C'est à eux de voir si, dans l'état actuel de l'agriculture québécoise et étant donné la manière dont le ministère québécois de l'Agriculture entrevoit le développement futur de l'agriculture, si, dans ces circonstances, il est adéquat ou opportun pour la province d'avoir ou non des pâturages communautaires. Ceci est entièrement possible aux termes de l'entente ARDA.

**M. Gauthier:** D'après la Loi actuelle et d'après les réponses que j'ai eues, il faut que le terrain appartienne au fédéral si on veut organiser des pâturages. Je crois qu'on va vers le même problème que celui des parcs nationaux. Quand on décidera de discuter de pâturages publics, je crois qu'on demandera au Québec de céder le terrain au fédéral.

**M. Saumier:** En ce qui concerne l'ARDA, monsieur le président, il n'est pas du tout nécessaire que le terrain appartienne au fédéral. Le terrain des pâturages communautaires, qui ont été établis en vertu de l'ARDA dans les provinces de l'Ouest, par exemple, n'appartient, dans aucun cas, au gouvernement fédéral.

**M. Gauthier:** On pourrait se servir du même argument pour les parcs nationaux. Qu'on procède par l'ARDA pour les parcs nationaux, et le problème du Québec est réglé.

**M. Saumier:** Dans le cas des parcs nationaux, il y a quand même une distinction extrêmement précise. C'est en vertu de la Loi des parcs nationaux

qu'un parc national est établi. Vous savez peut-être, monsieur le président, que pour établir un parc national, il faut un amendement à la Loi, puisque la Loi des parcs nationaux donnent la liste de tous les parcs créés en vertu de cette Loi. C'est un amendement spécifique à la Loi. Or, la Loi des parcs nationaux prévoit que le gouvernement fédéral doit avoir le contrôle des terrains.

**M. Gauthier:** Mais si le gouvernement fédéral, comme on l'a dit, pouvait fournir, pour les parcs nationaux, dans la proportion de 70 ou 75 p. 100 et si la province fournit 25 p. 100, ne croyez-vous pas qu'il serait bon de changer la loi et de garder une certaine propriété aux provinces, puisqu'elles fournissent une certaine participation?

**M. Saumier:** Changer la Loi des parcs nationaux?

**M. Gauthier:** Amender la loi des parcs nationaux ou encore, à cause du Québec, procéder par l'ARDA. Je cherche un débouché pour le Québec, parce qu'on a un problème presque insoluble dans le Québec. Car, si le gouvernement du Québec ne veut céder, en aucune façon, des terrains entiers au fédéral, c'est impossible pour le Québec d'accéder aux parcs fédéraux.

**M. Saumier:** Il faut remarquer ici, monsieur le président, deux choses: premièrement, la création d'un parc national ne peut pas se faire en vertu de l'entente ARDA. Elle se fait en vertu de la Loi des parcs nationaux, qui est une Loi différente . . .

• 1120

**M. Gauthier:** C'est tout de même du tourisme et dans notre province, on peut toucher au domaine du tourisme par le truchement de l'ARDA.

**M. Saumier:** Certainement. A ce moment-là, on peut, avec l'ARDA, contribuer à la création d'un parc provincial, ce que nous avons fait effectivement aussi bien au Québec que dans la plupart des autres provinces. Donc, en ce qui concerne la création d'un parc provincial, l'ARDA peut contribuer et a effectivement contribué.

**M. Gauthier:** Alors, est-ce qu'en Gaspésie, on pourrait s'en sortir par le truchement d'un parc provincial?

**M. Saumier:** A ce moment-là, ce ne serait pas un parc national. Remarquez que l'entente sur la Gaspésie prévoit la création d'un parc provincial dans la région des Shickshocks. Cela est un problème. Je voudrais quand même souligner que d'après les termes de l'entente fédérale-provinciale FODER pour la Gaspésie, le gouvernement fédéral n'exige pas de devenir propriétaire du terrain. L'entente spécifie très clairement que les terrains seront cédés au gouvernement fédéral à bail. Donc, le gouvernement fédéral serait uniquement locataire des terrains.

Il faut remarquer que ceci représente un développement important dans la politique fédéral des parcs nationaux et représente, si on veut le voir sous cet angle, une concession majeure faite au Québec pour lui permettre de surmonter cette difficulté, non seulement d'ordre idéologique, quant à la propriété du terrain. Le gouvernement fédéral, dans le cas du Québec, a accepté que le terrain, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici dans les autres provinces, ne soit pas la propriété du gouvernement fédéral. A ce moment-là, le principe, en ce qui concerne le Québec, est sauf. Ce fait a été reconnu par le gouvernement québecois lorsqu'il a accepté de signer l'entente FODER sur la Gaspésie.

**M. Gauthier:** Je demande peut-être des renseignements trop précis, mais pourriez-vous nous dire combien de projets de parcs provinciaux le fédéral a-t-il contribué?

**M. Saumier:** Dans l'ensemble?

**M. Gauthier:** Dans le Québec.

**M. Saumier:** Dans le Québec, il y a eu un bon nombre de projets. Ce n'est pas la création de parcs provinciaux comme tels, puisque ces parcs existent, mais ce sont des projets d'infrastructure, des développements de routes, de camping, des aménagements de divers genres qui ont été financés en partie par l'ARDA à l'intérieur des parcs provinciaux. Pour aider le Comité, monsieur le président, je pourrais facilement faire préparer une liste des contributions de l'ARDA au développement des parcs provinciaux dans le Québec.

**M. Gauthier:** Très bien. Merci, monsieur le président.

**M. Cyr:** J'aimerais continuer avec le même sujet sur les parcs. Dans l'entente fédérale-provinciale sur le développement de la Gaspésie, on dit à la Section III:

> A cette fin, le Canada entreprendra l'aménagement d'un parc dans la presqu'île de Forillon. Le Québec se chargera de l'achat du terrain puis le cédera à bail, libre de charges, au Canada pour une période et à des conditions acceptables aux deux Parties.

Je ne veux pas trop m'embarquer dans le sujet du par national lui-même, parce qu'on en parle depuis quelques semaines. De plus, hier, le conseil de développement régional de la Gaspésie, c'est-à-dire l'organisme qui représente la population, a rencontré l'honorable Jean Marchand. Et aujourd'hui, il y a une rencontre avec le ministre québecois responsable de l'application de l'ARDA au Québec.

Mais, monsieur Saumier, le développement du tourisme en Gaspésie est prévu dans l'entente sur les parcs nationaux, avec les trois parcs provinciaux, où on doit payer 75 p. 100, et le parc national. C'est un tout; les parcs provinciaux sont conditionnés par l'établissement d'un parc national.

Dans cette entente fédérale-provinciale, à la section Loisirs, il est prévu 22,100,000 de dollars, dont 8.3 millions pour le parc national et une autre contribution du fédéral de 9,225,000 de dollars pour les parcs provinciaux, l'aménagement des rivières à saumon et les autres projets pour encourager le tourisme. Ne croyez-vous pas que si le Québec refuse un bail de 99 ans pour l'aménagement du parc national, il y a un bris de contrat ? Car, l'entente dit qu'il faut livrer, libre de charges, à des conditions déterminées. On ne peut pas changer la Loi des parcs nationaux. Je crois que le gouvernement fédéral doit garder ses positions et exiger un bail emphytéotique, ce qu'on appelle un bail de 99 ans.

• 1125

On est fatigué d'entendre dire que le Québec est une province contraire aux autres. Si on veut rester inférieur à toutes les autres provinces, il faut alors dire qu'on n'est pas sur le même pied d'égalité. Il faut être sur le même pied d'égalité que toutes les provinces et je suis d'accord. C'est d'ailleurs la politique du gouvernement actuel. Comme M. Marchand et l'honorable premier ministre l'ont dit à maintes reprises, nous devons cesser de nous croire inférieurs aux habitants des autres provinces. Si nous voulons être considérés par le reste du Canada, emboîtons le pas et respectons les Lois existantes au pays. Je ne suis pas en faveur d'un changement à la Loi sur les parcs nationaux uniquement pour plaire à la province de Québec, d'où je viens, et le premier parc national proposé au Québec est dans ma circonscription.

Maintenant, revenons à ceci. Dans l'éventualité d'une rupture de contrat, comme on dit en anglais *a breach of contract,* en ce qui a trait à la section III de l'entente où il est prévu des dépenses de 22,100 mille dollars, je crois que l'ARDA qui subventionne 75 p. 100 des parcs provinciaux, devra se retirer complètement en vertu de cette section de l'entente parce qu'on ne peut pas faire un travail à moitié. Si le Québec refuse le parc national et les trois parcs provinciaux, cela ne fait pas un tout.

Quant à moi, en tant que représentant de cette partie de la Gaspésie, je peux vous dire que les citoyens de Gaspé sont prêts à perdre 50 cents plutôt que d'avoir le 50 cents pour le parc provincial et faire perdre $2 à la Pointe Forillon.

Donc, si nous ne voulons pas participer à un développement touristique, car la province de Québec est en arrière des autres provinces dans ce domaine, qu'on laisse tomber toute la section III de l'entente fédérale-provinciale où on prévoit une contribution de 17,525 mille dollars du gouvernement fédéral.

Maintenant, monsieur le président, je ne sais pas s'il serait difficile pour M. Saumier de répondre à ma question, mais je me demande quel est son avis au sujet de cette idée de dire: "Bien, vous ne voulez plus du loisir et du tourisme, nous abandonnons tout ce projet mis de l'avant par l'entente fédérale-provinciale".

**M. Saumier:** Je peux dire, monsieur le président, en réponse à la question de M. Cyr, que dans l'esprit de ceux qui ont négocié l'entente fédérale-provinciale pour la Gaspésie, aussi bien des négociateurs d'Ottawa que de ceux de Québec, le parc national de Forillon constitue effectivement un élément clé du secteur touristique. Si, pour différentes raisons cet élément clé disparaît, alors il faut nécessairement revoir en profondeur tous les secteurs touristiques de l'entente ODEQ. C'est un point qui est absolument certain.

**M. Gauthier:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président ? Existe-t-il un bail de 99 ans aussi pour les parcs situés dans l'Ouest ou non ?

**M. Saumier:** Je dois vous dire, monsieur le président, que tous les parcs actuellement existants sont des parcs, dont le terrain appartient au gouvernement fédéral. Ce qui se produit, c'est que la province intéressée achète le terrain, si elle ne le possède pas déjà, et le remet ensuite, en fait cession, si vous voulez, à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

**M. Gauthier:** Alors, c'est dire que la cession d'un bail de 99 ans fut faite pour la province de Québec uniquement ?

**M. Saumier:** Jusqu'ici, c'est tout à fait exact.

**M. Gauthier:** C'est ce que je disais, ce que je voulais avancer tout à l'heure: si on a changé, si on a donné des conditions précises pour le Québec en ce qui a trait aux parcs nationaux. Monsieur disait qu'il ne voulait pas du tout changer la loi fédérale;

elle le fut, elle fût amendée pour le Québec lors de la passation de son bail de 99 ans. Si la province de Québec demandait que son bail soit abrégé, car ce n'est pas tout de dire que nous sommes inférieurs; moi, je ne me trouve pas inférieur quand je veux garder ma propriété, je ne suis pas inférieur à l'autre qui veut céder sa propriété pour rien. On n'a pas raison de dire qu'on est inférieur.

Je plaide la cause de Québec. Si la province désire garder ses propriétés, si, par ailleurs, les autres provinces veulent céder les leurs, libre à elles. Mais si nous voulons conserver notre propriété, je crois que vous avez justement posé un geste en acceptant un bail de 99 ans, alors, que ce n'est pas dans la loi, parce que vous venez de dire que les autres provinces n'ont pas de bail. Il n'y a que le Québec.

**M. Saumier:** Ici, monsieur le président, il faut être très clair, la Loi sur les parcs nationaux n'a pas été amendée pour permettre une cession à bail qui est une cession . . .

**M. Gauthier:** Non, mais vous aviez accepté le bail quand même.

**M. Saumier:** C'est un problème d'interprétation. Jusqu'ici, l'interprétation qui avait toujours été donnée des termes de la Loi, qui sont nécessairement généraux, était que la procédure normale à suivre par le gouvernement fédéral était de devenir propriétaire du terrain.

**M. Gauthier:** Oui, oui.

**M. Saumier:** Un examen extrêmement intensif de la Loi, telle qu'elle existe actuellement, a laissé savoir ou a laissé comprendre qu'il n'était pas absolument nécessaire que le gouvernement fédéral devienne propriétaire au sens strict. C'est possible en vertu de la Loi telle qu'elle existe actuellement, d'avoir une propriété à bail plutôt qu'une propriété au sens strict du terme.

**M. Gauthier:** C'est une propriété limitée. On dit: qui peut plus peut moins. Si le Québec, vu sa participation ici, eh bien, demande, au lieu d'un bail de 99 ans, un bail de 75 ans, alors ce serait peut-être une période de discussion.

**M. Cyr:** Pour continuer, monsieur le président, j'aimerais demander à M. Saumier s'il est vrai que cette entente qui a été préparée pour le développement de l'Est du Québec, l'a été un peu en vitesse; c'est-à-dire que les deux gouvernements, celui du Canada et celui du Québec ne s'entendaient pas, même vers la fin des discussions, sur certaines formalités de cette entente ou certains paragraphes. Pourriez-vous nous dire si tel est le cas ?

• 1130

**M. Saumier:** Bien, disons, monsieur le président, que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se sont finalement entendus, puisque l'entente a été signée. Maintenant, dans cette négociation-ci comme dans toutes les négociations d'autres plans du même genre, les discussions se poursuivent normalement jusqu'à la toute dernière minute. Vous vous rappellerez, peut-être. monsieur le président, les fluctuations qu'a connues le plan FODER pour l'Île du Prince-Edouard au cours des derniers jours de la préparation du plan. Ce fut la même chose dans le cas du Nord-Est du Nouveau Brunswick et de l'Interlake. Les discussions se poursuivent littéralement jusqu'à la dernière minute. C'est là quelque chose de tout à fait normal. Il n'y a pas eu dans le cas du Québec, comment dirais-je, des perturbations plus grandes, plus dangereuses, plus troublantes que celles qu'on a pu observer dans la négociation des autres plans du même genre.

**M. Cyr:** J'aurais encore bien des questions à poser au sujet de l'entente, monsieur le président, mais je crois qu'il faudrait laisser à d'autres députés l'occasion d'exprimer leurs vues. Si nous en avons le temps d'ici la fin de la séance, je reviendrai sur le sujet.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Cyr. Aviez-vous une question à poser au sujet des parcs, monsieur Comtois ?

[*Texte*]

**M. Comptois:** Monsieur le président, simplement ceci: c'est qu'on revient depuis plusieurs années à cette question de parcs nationaux. Et moi, pour un, il y a déjà une couple d'années, j'en avais parlé dans des articles de journaux; nous devons défendre le point de vue du Québec, mais nous devons aussi défendre le point de vue canadien. Je pense bien, que, au point de vue de l'unité nationale, il est important d'avoir des réseaux de parcs nationaux à travers tout le pays. J'aimerais bien, pour ma part, et je l'ai déjà dit et je le répète, que l'on cesse de faire de la petite politique avec ces questions-là et qu'on en vienne donc à une entente une fois pour toutes, en respectant la Loi telle qu'elle existe.

Maintenant, si on donne une interprétation de la Loi en ce sens qu'un bail emphytéotique est acceptable, je suis parfaitement d'accord, mais aller plus loin que cela, je m'opposerai violemment à ce qu'on fasse d'autres concessions qui sont justement un signe d'infériorité et ça me répugne toujours d'être obligé de demander et de quémander des choses différentes de celles des autres provinces. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Voulez-vous ajouter des questions supplémentaires ? Monsieur Korchinski ?

• 1135

**M. Korchinski:** Monsieur le président, je ne sais pas si la question que je vais poser est de la compétence de ce comité, mais elle se rapporte au tourisme et à la mise à part de certains terrains. Il y avait des projets en perspective pour mettre à part et ensemencer certains terrains d'un bout à l'autre du Canada pour l'usage des oiseaux migrateurs, qui attirent un certain nombre de touristes. Quelle suite a-t-on donnée à ce projet? A-t-on fait quelque chose à cet égard?

**M. Saumier:** Monsieur le président, le Service canadien de la faune nourrit de grands projets au sujet de la conservation des marais qui sont l'habitat des canards et autres animaux semblables. Il est difficile pour moi de répondre à une question aussi générale.

**M. Korchinski:** Je ne songeais pas à un lieu en particulier. Je pensais qu'un programme de cette nature était à l'étude il y a quelques années et que l'ARDA ou quelque autre service du gouvernement y donnerait suite. On devait, semble-t-il, mettre à part certains terrains, probablement des plaines ou basses terres, qui attireraient et nourriraient ces oiseaux migrateurs, les éloignant ainsi de terrains privés et fournissant aux touristes une attraction nouvelle. Je ne veux pas évidemment entrer dans les détails, mais je veux tout simplement savoir si ce projet existe toujours ou bien si on l'a abandonné.

**M. Saumier:** Monsieur le président, non seulement le gouvernement fédéral y pense-t-il, mais au cours des années il a mis sur pied un bon nombre de projets destinés particulièrement à nous permettre d'atteindre le but qu'on vient de mentionner. Au fait, nous avons contribué à la réalisation de certains projets de cette nature grâce à l'ARDA.

• 1140

**M. Korchinski:** Est-ce qu'on donne suite à ce projet dans l'Est comme dans l'Ouest canadien? Je crois qu'il se fait un certain travail dans la région de Winnipeg.

**M. Saumier:** On a fait beaucoup de travail dans l'Ouest, mais je ne suis pas bien sûr de ce que l'on fait dans l'Est. Je puis faire des recherches à ce sujet, si vous le désirez.

**M. Marshall:** Ce travail ne relève-t-il pas de l'ARDA d'une façon générale?

**M. Saumier:** En principe, oui. Il existe dans l'accord de l'ARDA un article concernant ce qu'on est convenu d'appeler l'usage alternatif des terres, qui peut consister, par exemple, à convertir une terre agricole en un habitat pour la faune. Je sais que dans l'Ouest canadien nous avons eu des projets de ce genre, mais je ne puis vous dire avec certitude, dans le moment, si nous avons de semblables projets dans l'Est.

**M. Korchinski:** Quelle est la situation des refuges d'oiseaux qui existent actuellement au Canada? Je sais que les programmes en cours ont toujours besoin de fonds. Certaines personnes ont consacré leur vie à une œuvre précise, elles s'efforcent de faire le meilleur travail possible, mais elles ont souvent besoin d'argent. Le ministère a-t-il un programme de base qui prévoit un service dont bien des régions ont grandement besoin?

**M. Saumier:** Monsieur le président, c'est le Service canadien de la faune, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui s'occupe de cette question d'une façon continue. Les fonctionnaires de ce service étudient, analysent et appuient constamment l'établissement de ce genre de réserve.

Il existe, par exemple, des accords internationaux entre le Canada et les États-Unis qui ont trait à l'établissement de telles réserves et à la conservation de certaines espèces d'oiseaux migrateurs. Comme je vous l'ai dit, ce programme est en constante application et fonctionne depuis un bon nombre d'années.

**M. Korchinski:** Est-ce le ministère qui, de lui-même, prend ces initiatives, ou bien faut-il que certaines gens qui désirent encourager un tel programme insistent pour faire accepter cette idée en suivant la filière habituelle? L'initiative doit-elle provenir du bas de l'échelle ou le ministère s'occupe-t-il lui-même de promouvoir ce projet?

**M. Saumier:** Voici comment je répondrai à votre question. Je ne dirai pas que notre ministère, au moins en ce qui concerne l'ARDA, s'est occupé de ce programme d'une façon particulière. Nous avons reçu favorablement les requêtes nous parvenant des gouvernements provinciaux, chaque fois que ceux-ci nous ont demandé de contribuer à l'établissement ou à la gestion de telles entreprises, lorsque les provinces ont jugé qu'il était utile de le faire.

**M. Korchinski:** A-t-on fait des études pour connaître nos besoins sur tout le territoire canadien?

**M. Saumier:** Monsieur le président, un des aspects de l'Inventaire des terres du Canada, qui relève de notre ministère et qui est financé en totalité par le gouvernement fédéral, est justement d'étudier ce problème et de découvrir ces terres qui sont le plus susceptibles de fournir un habitat pour la

faune, par exemple. Nous pouvons donc affirmer que, du point de vue étude, nous sommes à examiner avec grand soin toutes les terres qui pourraient se prêter à un tel aménagement. Nous espérons terminer ce travail dans un an ou deux.

**M. Korchinski:** Il s'agit là de la disponibilité des terres, mais je voudrais savoir si l'on fait des études pour savoir jusqu'à quel point on a besoin d'un tel service. Il est bien de mettre à part de grandes étendues de terres, mais si l'on n'en fait pas usage, l'étude en ce sens est absolument inutile. Nous savons ce que nous avons, mais nous ne nous en servons pas.

**M. Saumier:** Il existe, particulièrement dans l'Ouest canadien, de vastes étendues de terres qui sont entièrement consacrées à la conservation et à la multiplication d'oiseaux sauvages de toute espèce.

**M. Korchinski:** Êtes-vous d'avis qu'il existe un programme planifié pour satisfaire à ces besoins? Naturellement, lorsque ces oiseaux sont affamés, ils s'installent et mangent, mais de qui provient leur nourriture?

• 1145

**M. Saumier:** Il est difficile de définir le mot "besoin". Vous placez-vous au point de vue de l'oiseau, ou . . .

**M. Korchinski:** Eh bien, oui.

**M. Saumier** . . . le besoin du point de vue du chasseur?

**M. Korchinski:** Bien, si nous nous intéressons aux oiseaux migrateurs, ce doit alors être du point de vue de l'oiseau.

**Une voix:** La belle affaire!

**M. Korchinski:** C'est sérieux, parce que de nombreux chasseurs sont attirés vers ces régions. Toute personne qui vient de l'Ouest sait fort bien qu'il y a de nombreux chasseurs qui se rendent sur place pour se livrer à une bonne chasse aux canards, par exemple. Ce n'est pas une farce, comme on l'a laissé entendre.

**Le président:** Monsieur Smerchanski.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, comme nous ne suivons pas un ordre du jour bien précis, je désire obtenir quelques renseignements au sujet du crédit nº 10 relativement aux paiements aux provinces pour fins de recherches et de développement régional, particulièrement dans les réserves indiennes. J'ai l'impression que le problème indien, encore une fois, ne sera que partiellement résolu. Je comprends bien que le ministère n'a pas grand-chose à dire étant donné qu'il s'agit d'un programme à frais partagés avec la province et que celle-ci a son propre programme qu'elle discute avec les autorités fédérales.

Monsieur le président, je suis d'avis que ce n'est pas du tout de cette façon qu'il faudrait aborder le problème. D'un côté, nous semblons prêcher l'intégration de nos Indiens à nos collectivités et à la vie canadienne, et, pourtant, nous continuons à diviser la population de notre collectivité. Nous semblons considérer l'Indien de la réserve comme un individu d'un genre spécial. Pourquoi isolons-nous ces Indiens? Pourquoi abordons-nous le problème comme s'ils étaient des êtres différents de nous?

Je ne crois pas qu'il soit sage, monsieur le président, de poursuivre des recherches pour développer des industries et fournir de l'emploi dans la réserve indienne. Je crois que nous devrions songer à une formule basée sur la collectivité, sur la région. Il ne fait pas de doute que si les Indiens sont dans la réserve et s'il se trouve de l'emploi dans la région qui l'entoure immédiatement, tout ce qu'il faudra ce sont des moyens de transport adéquats. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de dépenser beaucoup d'argent pour retenir les services d'experts-conseils et d'autres personnes pour déterminer le genre d'industrie qu'on devrait implanter dans la réserve. C'est là un faux principe. Vous divisez la population de la collectivité et vous élevez un mur entre l'Indien de la réserve et les hommes d'affaires de la collectivité.

Nous avons consacré de fortes sommes d'argent à ce genre de recherches, et je suis d'avais, monsieur le président, que c'est une façon d'agir qui n'est ni réaliste, ni nécessaire, et qui constitute un gaspillage des deniers du contribuable. Ces programmes de recherches sont mis à exécution au niveau de la première ou de la deuxième année. J'ai vu des feuilles polycopiées qui ont été remises aux Indiens d'une réserve dans lesquelles on leur demandait combien d'argent ils dépensaient pour des épiceries, pour des vêtements et pour leur divertissement.

Monsieur le président, je suis certain que le ministère des Affaires indiennes est compétent et à la hauteur de sa tâche, et qu'il lui faut ces données statistiques, mais il me semble que quelqu'un dans l'échelle des responsabilités et à ce stade du travail a failli à sa tâche. Je ne puis fermer les yeux sur ce qui se fait et je ne puis approuver qu'on continue à verser les deniers publics aux gouvernements provinciaux qui poursuivent ces recherches dans les réserves indiennes.

**Le président:** Voulez-vous répondre aux questions de M. Smerchanski?

• 1150

**M. Saumier:** Oui, monsieur le président. Je pense qu'il existe un certain malentendu d'après la façon dont s'exprime M. Smerchanski. La raison pour laquelle les projets de l'ARDA se rapportant aux Indiens sont groupés dans ce qu'on appelle la catégorie de la recherche est en fait très simple. Ce n'est pas parce que ces deniers sont versés surtout pour financer des projets de recherche comme tels. En fait, nous n'avons eu que très peu de projets de recherches concernant les Indiens. Au premier abord, je ne me souviens que d'un ou deux projets de petite envergure. La plus grande partie des montants mentionnés ici a été consacrée à des projets de réalisation.

Pour revenir à ce que je disais plus tôt, la raison pour laquelle ces activités figurent sous le poste de la recherche, c'est qu'en vertu de l'accord relatif à l'ARDA et de la directive reçue du cabinet il y a quelques années, en ce qui a trait à l'application de l'ARDA aux Indiens du Canada, nous ne pouvons pas inclure ce projet dans le programme à frais partagés parce c'est le gouvernement fédéral qui défraie en totalité le coût des projets de l'ARDA concernant les Indiens.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je ne parle pas du paiement des programmes qui relèvent de l'ARDA. Je fais allusion à l'autre poste: Paiements aux provinces conformément aux dispositions des projets d'information sur la planification et de développement des réserves indiennes. Est-ce que cela signifie qu'il y a eu une erreur de dactylographie et que ce programme devrait être mentionné comme relevant de l'ARDA? Je n'en suis pas tout à fait certain.

**M. Saumier:** Ce qui arrive en fait, c'est que les paiements pour les projets concernant les Indiens sous le régime de l'ARDA sont faits à la province, étant donné que la politique générale adoptée relativement à l'ARDA veut que le fédéral finance les efforts des provinces. Lorsqu'il se présente un projet relatif aux Indiens, par exemple, l'aménagement de terres agricoles dans la réserve de Shadow Lake, ou l'aménagement d'un complexe touristique en Saskatchewan, aux alentours de la région du lac Croche, l'argent pour financer ces aménagements est versé à la province.

Le gouvernement fédéral paie tout, c'est-à-dire qu'il assume le coût entier des projets et les sommes versées ne sont pas déduites de la part allouée à la province sous le régime de l'ARDA. Comme je vous le disais, nous n'avons utilisé pour la recherche qu'une part très minime des trois ou quatre millions de dollars versés pour les Indiens.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je recommande fortement que l'on établisse un système de surveillance à ce sujet; il y a certainement un danger vu que le fédéral subventionne en totalité les projets laissant à la province toute liberté d'agir à sa guise sans aucune obligation.

**M. Saumier:** Monsieur le président, en fait, c'est tout le contraire qui se produit. Le premier but des projets relatifs aux Indiens est de permettre que tous les services provinciaux dont peut profiter la collectivité en général soient mis à la disposition des Indiens, qu'il s'agisse d'une entreprise dans la réserve ou ailleurs. Il ne s'agit pas d'élargir davantage le fossé entre les Indiens et les collectivités environnantes. Il s'agit plutôt d'un projet destiné à faire profiter graduellement les Indiens des réserves de tous les services provinciaux dans certains secteurs particuliers.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je ne suis pas du tout d'accord avec le témoin. En me fondant sur les expériences vécues au Manitoba, je puis dire que tel n'est pas le cas et, monsieur le président, je dis que le principe même est mauvais. On est à diviser les Indiens et à les isoler dans les réserves. Dans ma circonscription électorale et dans le nord du Manitoba, je ne crois pas que ce soit là la bonne façon d'aborder le problème et j'espère que cette politique sera révisée sur une base régionale. Je suis d'avis que l'Indien désire se sentir le bienvenu dans la collectivité autant que tout autre individu.

• 1155

Je parle d'après une expérience vécue; ces Indiens ne veulent pas de ce programme et la province impose beaucoup de recherches inutiles, dépense inutilement les deniers publics pour un programme qui ne convient pas aux Indiens et qu'ils n'ont pas demandé. C'est pourquoi, monsieur le président, je soutiens qu'il y a quelque chose de radicalement erroné dans la façon dont on aborde le problème actuellement. D'une part, à la Chambre des communes et dans nos comités, nous essayons d'intégrer les Indiens dans la collectivité canadienne et, d'autre part, nous les isolons et leur promettons, en nous fondant sur des recherches, d'implanter des industries dans leurs réserves, alors qu'à dix milles de là il existe une industrie qui peut et veut les embaucher.

Les Indiens en sont venus à se dire qu'ils sont mieux de rester dans la réserve, vu que le gouvernement va faire quelque chose pour eux, alors que l'industrie de la région peut les employer de façon utile, relever leur niveau de vie et les rendre indépendants; ils pourraient alors devenir propriétaires de leurs maisons et ils n'auraient plus besoin d'aide

du gouvernement. Pourtant, monsieur le président, on ne semble pas travailler dans ce sens-là, au niveau provincial.

Je ne blâme pas l'administration fédérale de cette situation, mais je crois que l'administration fédérale doit surveiller de quelle façon la province utilise ces fonds. Si elle a toute la latitude voulue pour dépenser ces fonds comme elle l'entend, il faudrait absolument que l'administration fédérale exerce une surveillance pour que les Indiens et la collectivité en tirent les plus grands avantages possibles, car vous ne pouvez pas aménager une réserve isolée sans tenir compte de toute la collectivité de la région, et je pense qu'il est bien plus sensé d'établir le tout sur une base régionale.

Je regrette, monsieur le président, de devoir prendre une telle attitude mais c'est un fait. Ce qui m'ennuie surtout, en ce qui a trait à la dépense des deniers publics, c'est que le gouvernement provincial du Manitoba, même au niveau ministériel, fasse de la politique autour des fonds fédéraux qui ont été affectés à cette fin et qui sont mal utilisés.

Je crois en avoir dit assez, monsieur le président. Je ne veux pas entrer dans plus de détails, mais je vous parle de réalités, et je suis d'avis que quelqu'un du fédéral devrait examiner la situation et s'assurer qu'on y mette un frein de quelque façon.

**Le président:** Monsieur Marshall?

**M. Marshall:** Monsieur le président, je désire poser une question au sujet d'un poste du crédit nº 10: Versements en conformité de conventions conclues avec l'approbation du gouverneur en conseil pour acquitter jusqu'à concurrence de 100 p. 100 le coût des recherches concernant le perfectionnement et la réadaptation de la main-d'œuvre dans certains endroits. Est-ce qu'on a fait de telles recherches à Terre-Neuve?

**M. Weeks:** Vous voulez parler, je suppose, des programmes NewStart. Je suppose que vous voulez parler des recherches sur le perfectionnement et le recyclage de la main-d'œuvre dans certaines régions, ce qui s'appelle NewStart. Je dois vous répondre qu'il n'y a pas eu de programme NewStart à Terre-Neuve.

**M. Marshall:** En ce qui a trait au crédit nº 10, pouvons-nous obtenir une ventilation par province pour nous indiquer comment l'argent a été dépensé?

**M. Weeks:** Je puis vous donner une certaine indication. En ce qui a trait au NewStart, le changement pour 1969–1970, par province . . .

**M. Marshall:** Je veux parler de n'importe quelle des régions que concernent les programmes du Fonds de développement économique rural (FRED) ou de l'Office d'aménagement régional (ADA).

**M. Weeks:** Soyons clairs. Parlez-vous des programmes du FRED ou du NewStart?

**M. Marshall:** Le crédit nº 10 ne mentionne rien de biens précis.

**M. Weeks:** Je vous demande pardon, monsieur; je regarde le texte révisé . . .

**M. Marshall:** Le texte est à la page 340 du Livre bleu.

• 1200

**M. D. W. Franklin (directeur général de l'administration et de l'évaluation, ministère des Forêts et du Développement rural):** Le crédit qui se trouve à la page 340 et dont le montant est de 5.25 millions de dollars se rapporte particulièrement aux projets NewStart.

**M. Marshall:** C'est là où je veux en venir. Existe-t-il une ventilation qui indique les montants d'argent qui ont été dépensé par province pour les projets figurant au crédit nº 10?

**M. Weeks:** Oui, je puis certainement vous obtenir ce renseignement. C'est M. Page, comme comme vous le savez, qui s'occupe de ce domaine. Nous nous attendions qu'il serait ici ce matin, mais il n'est pas arrivé.

Je n'ai présentement que la ventilation des augmentations de cette année, lorsque je dis cette année, je veux dire l'année 1969–1970, comparativement à l'année précédente; je peux vous les donner. L'augmentation par province est . . .

**M. Marshall:** Je n'en ai pas besoin immédiatement, mais si vous . . .

**M. Weeks:** Je vais les laisser ici.

**M. Marshall:** Ainsi, vous épargnez du temps.

**M. Robinson:** C'est ce genre de question que je désire poser moi aussi, mais j'irai plus loin. Je désire obtenir la ventilation, non suelement par province, mais par projet et par programme, de façon que nous sachions où ces programmes et projets sont mis à exécution, quels sont leurs effets, quelle était la somme allouée l'an dernier, ce qu'elle est cette année et où se trouve l'augmentation, s'il y en a une.

**M. Weeks:** Vous parlez encore de NewStart.

**M. Robinson:** Non, je veux parler du montant total qui figure au crédit nº 10. Par exemple, je ne possède pas de renseignement sur la façon dont vous dépensez les 25 millions de dollars pour le programme de l'ARDA. Il n'y a absolument aucune

ventilation statistique. J'ignore où et comment l'argent se dépense, et je suis censé approuver ces déboursés. J'aimerais bien qu'on m'en donne la répartition précise.

**M. Marshall:** En février, j'ai inscrit au Feuilleton une question dans laquelle je demandais une ventilation de ces dépenses, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je suppose que je devrais plutôt m'adresser au ministère. J'obtiendrais la réponse plus rapidement.

**M. Smerchanski:** Monsieurl e président, j'aimerais faire un peu de lumière sur cette question. Le ministère a publié et distribué une brochure, ou peut-être devrais-je dire que j'ai reçu une brochure indiquant la répartition par province des dépenses de l'ARDA.

**Le président:** C'est juste, monsieur Smerchanski. Vous pourrez donc établir les corrélations entre ces chiffres, si nous atteignons une impasse. Au début, nous avions pris l'habitude de nous reporter indifféremment au Livre bleu ou au Livre blanc, mais depuis que M. Franklin a fait sa déclaration préliminaire, il y a une semaine, nous avons décidé de nous en tenir au Livre blanc. Toutefois, si vous voulez maintenant discuter un poste particulier du Livre bleu, j'espère que vous voudrez bien me permettre de demander à M. Franklin d'effectuer la transposition d'un livre à l'autre, autrement, les témoins seront aussi ahuris que je le suis moi-même.

**M. Marshall:** Je puis attendre; il n'est pas nécessaire que j'obtienne les réponses immédiatement.

**M. Weeks:** Pour revenir au nœud de votre question, vous voulez savoir si la ventilation des dépenses existe. Il est évident qu'il faut partir du détail des dépenses pour obtenir le total.

**M. Saumier:** Je pourrais ajouter, monsieur le président, que dans le cas des projets de l'ARDA, on publie chaque année la liste détaillée de tous les projets de l'ARDA de l'année précédente. Cette liste indique la répartition par province et fournit le détail de chaque projet.

**M. Robinson:** J'ai également un exemplaire de ce document. Toutefois, nous n'avons pas le détail des autres dépenses ou prévisions qui figurent au crédit nº 10.

**M. Saumier:** En ce qui concerne l'ARDA même, le montant maximum d'argent disponible chaque année pour chaque province est précisé à la fin de de l'entente conclue avec la province. La manière exacte selon laquelle chaque province dépensera le montant qui lui est alloué est établie au fur et à mesure que nous progressons. En règle générale, il n'est pas possible de déterminer à l'avance le nombre de projets qui se poursuivront. C'est là une chose que nous décidons au fur et à mesure que nous progressons.

**M. Marshall:** Je suis certain que j'obtiendrai les chiffres.

**M. Lundrigan:** Puis-je poser une question supplémentaire avant que M. Marshall reprenne la parole? Je sais bien qu'il lui reste encore d'autres questions à poser. M. Weeks a indiqué qu'aucune entente n'était intervenue entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve concernant le programme NewStart, et je le savais d'ailleurs. Le premier ministre de la province a déclaré que la raison pour laquelle il n'est intervenu aucune entente — je n'ai ménagé aucun effort pour faire avancer ce programme NewStart, car il me semble présenter beaucoup d'intérêt, — c'est qu'il est intervenu un accord plus favorable avec le ministère de la Main-d'œuvre. Je me demande ce que cela signifie, car nous n'avons que cette déclaration générale pour nous guider. D'ailleurs, je suis très désireux de voir la province évoluer dans le sens d'une entente dans le cadre du programme NewStart, car je crois que ce programme ouvre des perspectives très intéressantes. Que signifie cette déclaration suivant laquelle la province aurait conclu une entente plus favorable avec le ministère de la Main-d'œuvre? Pouvez-vous répondre à cette question?

• 1205

**M. Weeks:** Je préférerais ne pas répondre à cette question; peut-être pourrions-nous demander à M. Page d'y répondre, car c'est lui le directeur du programme NewStart. Je crois que l'on tente actuellement de trouver M. Page; je ne le vois pas dans la pièce. Je me demande si vous ne pourriez pas différer cette question, car il reviendra peut-être avant . . .

**M. Lundrigan:** Certainement, monsieur le président, c'est d'ailleurs M. Marshall qui a la parole.

**M. Marshall:** Le gouvernement provincial a présenté un rapport au gouvernement fédéral au sujet d'un programme FRED et, selon ce que j'ai pu comprendre, ce plan n'était pas satisfaisant et il faudra en élaborer un autre. A titre de député, me serait-il possible de voir ce rapport, afin que je puisse faire des propositions ou aider le gouvernement fédéral à élaborer son nouveau plan?

**M. Saumier:** Est-ce que cela concerne Terre-Neuve?

**M. Marshall:** Oui. N'ai-je pas mentionné Terre-Neuve?

**M. Saumier:** A vrai dire, on n'a jamais élaboré un véritable plan du genre de ceux que nous avons pour la région **Interlake,** la Gaspésie ou le Nord-ouest du Nouveau-Brunswick. On a procédé à des

études préliminaires et on a élaboré une stratégie globale très générale. En toute sincérité, toutefois, je dois vous le dire, nous avions tous l'impression que cette stratégie était insuffisante pour solutionner les problèmes de Terre-Neuve, parce que ceux-ci sont tellement complexes et difficiles à résoudre que les planificateurs se sont finalement trouvés dans une impasse. C'est donc pour cette raison qu'on est à refaire le plan, en quelque sorte.

**M. Marshall:** Monsieur le président, je suis bien convaincu que Terre-Neuve offre des possibilités de mise en valeur, particulièrement dans l'Ouest de la province, et je songe en particulier au second parc national que l'on a proposé. Je sais que cette question est du ressort du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Toutefois, M. Marchand l'a déjà souligné, il existe un lien entre le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comment pouvons-nous parvenir à conjuguer les efforts de ces deux ministères? Celui des Affaires Indiennes et du Nord canadien a bien saisi le potentiel économique de cette région. Comment pouvons-nous faire l'unité de pesnée, afin de donner une nouvelle impulsion à ce projet dans le cadre d'un nouveau plan d'expansion économique pour l'Ouest de Terre-Neuve, ou de tout autre projet de mise en valeur?

**M. Saumier:** Monsieur le président, le parc national peut-être réalisé indépendamment de tout plan d'ensemble. La cause fondamentale de toutes nos difficultés, à Terre-Neuve, c'est que nous nous sommes rendu compte, après avoir effectué certains travaux préliminaires, que la conception d'un plan d'expansion économique d'ensemble, à l'échelle de la province, était une tâche tellement gigantesque que nous avons cru que c'était pratiquement impossible à ce moment-là et jusqu'à il y a un an ou deux.

Nous avons ensuite songé à nous occuper d'une seule région de Terre-Neuve, soit l'Ouest de la province, vous le savez bien d'ailleurs, et nous avons, de fait, accompli beaucoup de travail pour tenter de préciser quel pourrait être l'avenir de l'Ouest de Terre-Neuve, dans son ensemble; et c'est en essayant de trouver la réponse à cette question que nous avons rencontré des obstacles tellement formidables que nous nous sommes sentis incapables d'en arriver à quelque conclusion que ce soit sur ce problème.

**M. McGrath:** Pouvez-nous nous indiquer la nature de ces obstacles?

**M. Saumier:** Essentiellement, le programme FRED, tout au moins en principe, cherche à atteindre un certain équilibre de la main-d'œuvre dans une région particulière, en y procurant suffisamment d'emplois pour la population qui s'y trouve actuellement et qui y demeurera un certain nombre d'années selon les prévisions. Naturellement, s'il existe un écart, il est comblé ou réduit, selon le cas, par l'immigration ou l'émigration des travailleurs. Le problème qui se pose dans l'Ouest de Terre-Neuve, c'est la difficulté même de concevoir la nature de l'expansion industrielle qui pourrait se faire dans cette région. C'était là la première difficulté.

Deuxièmement, même si nous avions réussi à concevoir ce genre d'expansion industrielle, la nécessité d'imaginer des moyens d'assurer que la population de la région bénéficierait de ce développement industriel, grâce aux emplois et aux revenus qu'elle en retirerait, posait elle-même un problème extrêmement complexe, étant donné l'état très primitif du réseau de communications, du réseau routier et des autres installations de cette vaste région, ainsi que le grand nombre d'agglomérations isolées qu'elle comporte. Or, nous avons cru et nous croyons encore que, dans ce contexte particulier, il valait mieux ne pas intervenir aussi longtemps que nous ne pouvions pas envisager une possibilité immédiate et comportant des garanties suffisantes de succès, de nous attaquer d'une manière efficace aux problèmes de la région. Le nœud de la question, c'est

• 1210

qu'il n'y a rien à gagner à exporter la pauvreté rurale dans les centres urbains. Or, vu que nous n'avons pas été capables de nous attaquer réellement à ce problème, nous avons cru qu'il aurait été extrêmement dangereux de lancer, ou même seulement d'annoncer, un programme de grande envergure, alors que nous étions nous-mêmes loin d'être convaincus que les mesures envisagées seraient efficaces. Je crois, cependant, que grâce à la nouvelle loi du ministère, loi qui nous permet de nous attaquer à un certain nombre de problèmes qu'il était très difficile d'aborder sous le régime FRED, nous pourrons éliminer certaines de ces difficultés, et c'est pourquoi, ainsi que l'a indiqué M. Marchand, nous nous proposons maintenant d'examiner de nouveau toute cette question.

A Terre-Neuve, vous le savez, nous devons nous attaquer à une situation très inflexible. Il y a là des problèmes très complexes: éducation, transferts de populations, expansion industrielle, construction de routes, et nombre d'autres difficultés. Nous en sommes donc arrivés à conclure que, aussi longtemps que nous n'aurons pas élaboré un programme d'ensemble dans le cadre duquel nous pourrions résoudre un nombre suffisant de ces problèmes, nous ferions mieux de ne pas intervenir immédiatement plutôt que de nous lancer dans une aventure trop hâtive susceptible de faire beaucoup plus de mal que de bien.

**M. Marshall:** A l'instar de M. Lundrigan, je constate que le programme NewStart comporte des éléments très valables. Avez-vous songé à appliquer ce programme dans l'Ouest de Terre Neuve, et est-ce que la question est équitable ?

**M. Saumier:** Monsieur le président, il faut bien comprendre ce qu'est le programme NewStart. Il s'agit là d'un programme expérimental qui, ainsi que M. Page l'a expliqué à la dernière séance du Comité, et il adressera peut-être la parole au Comité aujourd'hui-même puisque le voici justement, un programme dis-je qui a pour fonction de faire la preuve de nouvelles techniques et de nouvelles façons d'aborder ces questions. Ce n'est pas un programme qui a été conçu essentiellement pour solutionner les problèmes d'une région; de sorte que nous n'envisageons pas le programme NewStart en soi comme une contribution à la solution des problèmes de mise en valeur ou de sous-développement d'une région particulière. C'est plutôt une sorte de laboratoire, si je puis m'exprimer ainsi.

**Le président:** Je crois, toutefois, que la question fondamentale est de savoir si l'on a envisagé la possibilité d'appliquer le programme NewStart à Terre-Neuve et, sinon, pourquoi ? N'est-ce pas là ce que vous voulez savoir monsieur Marshall ?

**M. Marshall:** D'après ce qu'a dit M. Saumier, je comprends maintenant pourquoi la réponse est négative, mais ce qui m'intéresse, à titre de député et de partie intéressée, c'est de savoir ce qu'il me faut faire pour saisir le fond du problème, susciter l'engagement de la population et alerter les autorités appropriées aux besoins de la région afin qu'on s'en occupe.

Je voudrais ensuite savoir si, dans le cadre de ce nouveau plan d'expansion économique que vous envisagez actuellement, vous enverrez des chercheurs dans cette partie de la province ? En outre, comment pouvons-nous établir des communications afin de pouvoir aider tout en ne perdant pas, cette fois, tout le temps qui a été perdu au cours des années passées ?

**Le président:** Aimeriez-vous répondre vous-même à cette question, monsieur Page ? Vous songez bien au programme NewStart, n'est-ce pas ?

**M. Marshall:** Pas particulièrement au programme NewStart, mais à tout programme présentement envisagé.

**M. Saumier:** Il ne fait aucun doute, monsieur le président, que non seulement avons-nous considéré les problèmes de Terre-Neuve dans le passé, mais que nous n'avons pas cessé de poursuivre cette étude. L'apport du fédéral à Terre-Neuve a été considérable jusqu'ici, et il s'y est fait beaucoup de recherches. Or, je tiens compte ici de l'opposition de nombreuses personnes à de plus amples recherches, mais il ne fait aucun doute, dans le cas de Terre-Neuve, qu'il faudra faire encore plus de recherche. Ce que je veux surtout faire comprendre, c'est que nous possédons maintenant des instruments législatifs et administratifs mieux adaptés à la solution de ces problèmes que ceux que nous avions antérieurement.

**M. McGrath:** Estimez-vous que cette question d'expansion, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan d'expansion économique pour Terre-Neuve, est une question urgente ?

**M. Saumier:** Bien entendu, c'est une question d'une extrême urgence.

**M. McGrath:** Votre témoignage est très décourageant. Ma question suivante découle de cette affirmation. Il doit bien se trouver des précédents ou des réalisations dont vous pourriez tirer des conclusions qui vous permettraient de vous attaquer au problème très complexe de mise en valeur qui se pose à Terre-Neuve. Cette province n'est certainement pas unique à ce point de vue. Il y a des pays dans le monde—je songe ici au Royaume-Uni, par exemple, à l'expérience qu'ont faite les Anglais en Ecosse et qui a été couronnée d'un certains succès. Je dirais que la situation de l'Écosse ressemble beaucoup, par plusieurs de ses aspects, à celle qui prévaut à Terre-Neuve, et que même les deux pays se ressemblent.

• 1215

Est-ce que vous essayez de faire une synthèse de ces divers essais tentés un peu partout dans le monde, afin d'en profiter le plus possible étant donnée l'urgence du problème ? Je me demande si vous vous rendez bien compte de l'urgence du problème, car la province est près de la faillite. A vrai dire, cela rend la solution du problème encore plus difficile.

**M. Saumier:** Je devrais peut-être préciser, monsieur le président, que nous surveillons très étroitement, en effet, ce qui s'accomplit partout ailleurs dans ce domaine.

A titre d'exemple, M. Weeks et moi-même sommes membres d'un comité spécial de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques; ce comité fait une revue constante des programmes et des politiques d'expansion économique régionale dans le monde, et nous faisons de notre mieux pour nous tenir au courant des innovations dans ce domaine.

Vous avez mentionné l'expérience tentée en Écosse. Je crois, comme vous le dites, que cette expérience ou ce programme a eu quelque succès. Toutefois, en fondant mon opinion sur ce que nous ont dit les représentants du Royaume-Uni lors de réunions tenues sous l'égide de l'OCDE, je ne crois

pas que nous puissions dire que ce fut un succès complet, loin de là. La situation à Terre-Neuve diffère beaucoup de celle de l'Ecosse, aux points de vue de la géographie, de la population et des ressources.

Par conséquent, les problèmes de sous-développement et les solutions qu'on peut y apporter ont attiré l'attention des économistes, des sociologues, des administrateurs, de fondations, d'organismes des Nations Unies, et d'autres, depuis ces vingt dernières années, et si nous analysons ce qui ressort de ces rapports, nous y percevons de sombres perspectives. Par exemple, non seulement les problèmes des pays sous-développés ne semblent-ils pas sur le point d'être résolus, mais ils semblent continuer de s'aggraver.

**M. McGrath:** Je dis souvent . . .

**Le président:** Même si j'aime bien entendre vos remarques, monsieur McGrath, et je sais bien . . .

**M. McGrath:** Pourquoi n'attendez-vous pas que je fasse ma remarque, monsieur le président, avant de vous prononcer ?

**Le président:** parce que, monsieur McGrath, d'autres attendent depuis 11 heures pour poser des questions. Vous avez demandé la permission de poser une question, mais je ne crois pas que ce soit votre tour. Si vous voulez bien patienter, et aussi être juste, dès que nous aurons entendu les autres nous reviendrons à votre question.

**M. Robinson:** Monsieur le président, serait-il dans les règles de demander maintenant une déclaration sur le programme New Start ? Le monsieur qui peut nous aider sous ce rapport est disponible.

**Le président:** En effet, M. Page est ici et je sais que M. Lundrigan soulèvera cette question, mais je veux donner la parole à M. Sulatycky, qui attend patiemment depuis près d'une heure. Je crois que je devrais lui permettre de poser ses questions. Ensuite, nous donnerons la parole à M. McGrath, à M. Lundrigan et à vous-même.

**M. Robinson:** C'est simplement que je croyais que M. Page ne serait pas disponible.

**Le président:** M. Page peut attendre quelques minutes. Nous serons ici jusqu'à une heure.

**M. McGrath:** Je désire en appeler au Règlement, monsieur le président, au sujet de ce que vous avez dit.

Afin de hâter le travail du Comité et d'obtenir tous les témoignages dont nous avons besoin, nous devrions être autorisés à poser des questions supplémentaires. Ce n'est pas une question d'attendre son tour pour participer au spectacle, mais plutôt de compléter la preuve, et nous ne pouvons compléter la preuve qu'en posant des questions supplémentaires.

Je ne suis pas venu ici pour donner une représentation; je suis venu ici pour obtenir des témoignages, et mes questions supplémentaires se rattachaient à certains des points très intéressants et très intrigants soulevés par les questions que M. Marshall a posées au témoin.

**Le président:** C'est justement pourquoi il me répugnait tellement de vous interrompre. Je suis d'accord avec tout ce que vous dites, mais je suis d'avis que si vous employez une autre heure ou même une demi-heure pour expliciter ces questions intéressantes, ce sont les autres membres du Comité qui en souffriront. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, mais je dois me laisser guider par un souci d'équité. Et c'est pour cette raison que, si vous voulez bien vous armer d'un peu de patience, je vais accorder la parole à M. Sulatycky.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je dois dire à ma propre décharge que j'arrive du Comité des Transports. Il y règne le plus grand désordre. Il nous faut être simultanément être présents à trois endroits. Ce matin, le Comité des Transports interrogeait les membres du Conseil des ports nationaux.

**Le président:** Comme toujours, monsieur McGrath, je suis encore d'accord avec vous, mais c'est à M. Sulatycky que j'accorde la parole.

**M. Sulatycky:** Merci, monsieur le président. J'ai trouvé pleines d'intérêt les remarques de M. Smerchanski concernant le problème de l'aménagement des réserves indiennes, et son opinion suivant laquelle nous isolons ces gens.

Je crains que le ministère de l'Expansion économique régionale ne devienne un jour dans notre société le genre de prolifération cancéreuse qu'est, à mon avis, le ministère des Affaires indiennes.

• 1220

Je n'en veux citer, à titre d'exemple, que le fait que vous ne faites aucun cas de besoins particuliers des Indiens demeurant sur les réserves, comme l'indiquait M. Smerchanski, et que vous vous ne faites aucun cas des besoins de la population dont a parlé M. Marshall. Il a demandé de quelle façon il pourrait jouer un rôle, afin d'atteindre ces gens et de faire connaître leurs besoins. Selon ce que je sais de l'ARDA—et je traite maintenant de l'ARDA, parce que c'est le seul programme de ce genre que je connaisse bien—vous demandez l'opinion et les suggestions des gens qui en profiteront éventuellement. Toutefois, dans bien des cas que je connais, vous rejetez les suggestions faites par ces personnes pour leur imposer vos propres solutions.

Il me semble que le problème qui se pose est que vous n'exercez, en qualité de ministère fédéral, pratiquement aucune surveillance sur les employés du gouvernement provincial qui vous imposent ces solutions. Les personnes qui devraient en bénéficier sont des gens comme M. Marshall, ou M. Smerchanski, ou moi-même, et nous en discutons avec vous. Vous ne pouvez agir du fait de la séparation qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Les représentants du gouvernement Provincial se moquent des représentants du gouvernement fédéral. Il semble qu'il s'agisse d'un jeu au cours duquel vous tournez en rond et n'arrivez à aucun résultat. A moins que les personnes qui sont chargées d'administrer localement ces programmes ne se mettent à tenir compte des besoins du peuple, vous allez vous comporter exactement comme le ministère des Affaires indiennes qui ignore totalement les besoins des Indiens.

Comment pourrais-je, moi, député, me rendre utile en portant à votre attention certains de ces besoins et comment pourrez-vous vous assurer qu'on y répondre?

**M. Saumier:** Monsieur le président, je ne peux facilement répondre à cette question. D'une part, on nous a précédemment accusé de faire preuve de ségrégation à l'égard des Indiens dans notre façon de nous en occuper et, d'autre part, on nous accuse maintenant de traiter avec eux sans leur appliquer la ségrégation.

**M. Sulatycky:** Oui, mais ce que voulait dire M. Smerchanski, c'était que les Indiens ne voulaient même pas de ce que vous leur donnez. Et ceci est exactement ce que je disais moi-même—que vous faites des choses qui n'intéressent pas toujours les personnes qui en bénéficient.

**M. Saumier:** Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec cette déclaration. Il est tout à fait faux de dire que nous imposons aux Indiens des programmes ou que nous leur faisons des propositions dont ils ne veulent pas.

Réellement, c'est tout le contraire qui se produit. Je peux vous montrer une imposante correspondance en provenance des Indiens nous demandant de prendre certaines mesures en leur faveur. On peut citer en exemple l'expansion touristique en Saskatchewan dans la région de Crooked Lake. Cela fait des années que les Indiens nous demandent de prendre des mesures en ce sens; cela a été demandé par les Conseils de Bandes; cela a été demandé à l'occasion de nombreuses séances. Nous avons mis à la disposition des Indiens de l'argent pour leur permettre d'obtenir les services d'experts-conseils. Ceux-ci ont accompli leur travail sous la direction des Bandes indiennes et des Conseils indiens eux-mêmes. Ils ont étudié les problèmes de concert avec ces experts-conseils de renom dans le domaine du tourisme, et ils ont mis au point un programme d'expansion touristique qui sera appliqué progressivement au courant des années à venir.

Considérer ces réalisations comme étant l'application, à ce groupe particulier d'Indiens, de mesures arbitraires prises par des fonctionnaires des gouvernements fédéral ou provinciaux me semble un paradoxe. Il est difficile de voir comment nous aurions pu procéder d'une autre façon pour être bien certains de ne pas imposer de mesures arbitraires et bureaucratiques à un peuple qui lutte pour ne pas être détruit ou gêné par celles-ci.

**M. Sulatycky:** Je suis tout à fait d'accord avec vous dans le cas cité. En fait, je peux citer un tel exemple dans ma propre circonscription électorale. Il y a un programme de l'ARDA qui réussit fort bien dans une réserve indienne et les Indiens en sont très satisfaits. Mais ce n'est pas en prenant des exemples ici et là que l'on peut affirmer que tout fonctionne parfaitement.

Il me semble, monsieur, que l'on vous a cité suffisamment d'exemples aujourd'hui pour que vous puissiez vous rendre compte que vous n'acédez pas toujours aux désirs des gens dans ce domaine; et je pense que ces désirs devraient constituer un facteur primordial lors des décisions prises par le ministère.

• 1225

**M. Saumier:** Monsieur le président, je dois avouer qu'il m'est fort difficile de répondre à une déclaration d'ordre général comme celle de ne pas accéder au désir des gens. Je vous ai fourni quelques exemples, dont l'un était très simple, et qui vous ont montré que nous essayons de satisfaire aux exigences des personnes concernées.

Il est possible, si l'on pouvait me citer certains cas bien précis, que je sois en mesure de dire pourquoi nous avons ou nous n'avons pas pu donner suite aux demandes qui nous ont été faites.

**M. Sulatycky:** Seriez-vous en mesure de nous fournir ces explications si moi-même ou quelque autre membre du Comité vous présentait des cas bien précis?

**M. Saumier:** Je le ferais vraiment avec plaisir. C'est bien là en effet les directives que nous attendons des membres du Comité. Je crois qu'il serait fort utile que l'on nous présente des exemples précis où l'esprit de la loi ou de l'accord — l'accord de l'ARDA dans le présent cas, que tous considèrent comme juste et équitable en soi — a été mal appliqué en pratique.

**M. Sulatycky:** Lorsque de tels exemples précis sont portés à votre attention, êtes-vous en mesure, dans votre ministère, de les porter à l'attention des

fonctionnaires des gouvernements provinciaux qui sont chargés d'administrer localement le programme, et ces derniers prendront-ils des mesures à ce sujet? Pouvez-vous les obliger à agir?

**M. Saumier:** Dans la plupart des cas, on peut attirer leur attention sur ces questions, mais je pense qu'il serait présomptueux de dire que l'on peut obliger des employés du gouvernement provincial à suivre nos directives.

**M. Sulatycky:** C'est là le cœur même du problème.

**M. Saumier:** Il ne s'agit pas là d'un problème que nous, en qualité d'administrateurs du gouvernement fédéral, pouvons résoudre. Ce problème découle de la loi elle-même et de la convention même de l'ARDA.

**M. Sulatycky:** En d'autres termes, il faudrait modifier la loi?

**M. Saumier:** Si l'on considère qu'il s'agit là d'un problème qui revêt la plus grande importance, ce sera au Parlement qu'il incombera de régler la question.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, dans le même ordre d'idée, examinons l'application du programme ARDA dans la région d'Interlake. Il s'agissait de terres marginales qui avaient été asséchées. On s'est mis à assécher les marais et les lacs. Le programme n'était à peine terminé, que, déjà, les personnes préposées à la faune s'étaient insurgées et luttaient avec vigueur pour conserver cette région qui était une réserve naturelle pour la faune.

Voici des cas précis, monsieur le président, mais si vous nous dites que l'on ne peut pas faire grand-chose pour orienter les fonctionnaires du gouvernement provincial et leur faire suivre les directives du gouvernement fédéral, alors je vous dirai que la loi est très mal faite en ce qui concerne ces programmes.

**M. Saumier:** Dans le cas de cette zone d'Interlake, monsieur le président, il ne s'agit pas de l'ARDA, mais du FRED, et nous avons à l'égard des programmes du FRED, comme ceux de la région d'Interlake, une marge de surveillance beaucoup plus grande que celle que nous possédons à l'égard de l'autre convention. La convention qui se rapporte à la région d'Interlake est une convention mixte, assortie d'une administration mixte et il s'agit d'un programme appliqué conjointement.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je cite les programmes de l'ARDA qui ont été appliqués dans la région d'Interlake avant que n'entrent en application les programmes du FRED. On a dépensé quelque 8 à 9 millions de dollars en travaux d'assèchement complètement inutiles et qui n'étaient que le résultat de questions politiques regardant le gouvernement provincial. J'affirme encore, monsieur le président, que c'était là gaspiller l'argent du contribuable.

**Le président:** N'avez-vous plus de questions à poser, monsieur Sulaticky? Monsieur Robinson, vous avez la parole. Vous avez laissé entendre, je crois, que M. McGrath avait peut-être raison, et que nous devrions examiner la situation de Terre-Neuve? Ou peut-être préférez-vous nous poser des questions dans un domaine particulier?

**M. Robinson:** J'aimerais en savoir un peu plus long au sujet du programme **NewStart** dès que cette personne sera revenue. Peut-être sera-t-elle en mesure de nous apporter des renseignements précis à ce sujet.

**Le président:** Monsieur Page, permettez-moi de vous demander de répondre à la question posée par M. Robinson au sujet du Projet NewStart, ou. . .

**M. Page:** Je serai très honoré de répondre à toutes les questions que vous pourriez me poser, monsieur.

**M. Robinson:** Pouvez-vous nous donner un aperçu général du programme NewStart à l'heure qu'il est, compte tenu du fait, comme M. Saumier nous l'a mentionné, qu'il sert essentiellement à essayer de nouvelles méthodes. Pourquoi de nouvelles méthodes? De nouvelles façons d'aborder quels problèmes? Ceux de la région dans laquelle le programme est mis en œuvre? En partant de ces considérations générales, peut-être serez-vous en mesure de nous fournir quelques renseignements?

**M. Page:** Monsieur le président, je serais plus à l'aise si j'avais sous les yeux mon témoignage d'avant Noël pour le citer textuellement. Cependant, si vous me permettez d'improviser, je m'en souviens assez bien pour vous en donner la teneur.

**Le président:** Peut-être pourriez-vous le faire brièvement. Tout cela est consigné aux témoignages d'il y a deux mois. Nous nous répétons.

• 1230

**M. Page:** Le Canada se trouve devant un problème difficile à résoudre avec environ 4.7 millions de personnes qui sont, par définition, incapables de s'intégrer au marché du travail et d'atteindre un niveau convenable de vie. En raison de leur culture, de leur milieu, de leur instruction, et de toutes sortes d'autres désavantages, ces personnes ne sont tout simplement pas en mesure de participer à un programme conçu pour les aider.

L'objectif du programme NewStart est d'œuvrer dans des secteurs qui ont été choisis en accord avec les provinces, dans le cadre de recherches actives,

en vue de mettre au point des méthodes qui permettront aux personnes désavantagées d'acquérir la motivation et la préparation nécessaires pour occuper un emploi stable et enrichissant. Ce programme ne s'intéresse pas du tout à l'expansion industrielle ou à des domaines semblables.

**M. Robinson:** Le programme NewStart a-t-il effectivement quelque chose à voir avec la situation qui existe à Bell Island?

**M. Page:** Le programme NewStart ne vise aucune région de Terre-Neuve.

**M. Robinson:** Où s'applique-t-il actuellement?

**M. Page:** Une réalisation en vertu de ce programme est en cours au Lac la Biche, en Alberta; ce programme intéresse en fait la majeure partie du Nord-est de l'Alberta et il est désigné sous le nom d'Alberta NewStart Incorporated. Il y a un autre programme en cours près de Prince Albert, en Saskatchewan, un autre dans le comté de Kings, dans l'Île du Prince-Édouard, aux alentours de Montague, et encore un autre dans le comté de Yarmouth en Nouvelle-Écosse, dont l'administration centrale est à Yarmouth. Un accord a été signé entre notre ministre et celui du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick pour créer une Société NewStart dans le comté de Kent, et il est très vraisemblable qu'un accord sera signé en vue d'effectuer des travaux dans la région de Le Pas, au Manitoba.

**M. Robinson:** Possédez-vous des chiffres et des renseignements indiquant combien on a dépensé pour chacun de ces programmes et combien d'argent l'on prévoit dépenser pour la réalisation complète de ce projet?

**M. Page:** Oui. Il s'agit, dans tous les cas, d'arrangements fiscaux analogues. L'installation du personnel, le recrutement du personnel et l'examen de la région, avant l'élaboration des programmes préalables à la phase expérimentale axée sur des problèmes bien définis, font partie de la période dite de préparation. Cette période, qui peut durer plusieurs mois, est financée jusqu'à concurrence de $150,000.

Puis, des dispositions fiscales sont prévues pour trois années de la phase expérimentale même. Leur financement s'établit en moyenne à un peu moins de 1 million de dollars par année pour chaque programme. On peut dire que ces sommes s'établissent entre $900,000 et 1 million de dollars par année, sauf en Alberta où, parce que la région est totalement désertique, il faut ajouter un supplément d'environ $100,000 pour compenser certaines dépenses d'immobilisations qui ne sont pas ordinairement requises dans les régions où il existe déjà une infrastructure convenable. Une liquidation est prévue à la fin de la période de trois ans et, à ce sujet, nous prévoyons des dépenses maximum de l'ordre de $500,000 dans le cas de chaque programme. Ainsi, chaque programme coûtera en gros $150,000 plus un maximum de 3 millions de dollars répartis sur une période de trois ans et aussi $500,000 pour la liquidation. On peut donc prévoir un coût de moins de 4 millions de dollars pour chaque réalisation.

**M. Robinson:** Pourriez-vous nous dire combien de personnes bénéficient actuellement des réalisations en cours?

**M. Page:** Oui. La phase expérimentale touche pour chaque programme environ 200 personnes handicapées et, au cours de cette phase, on s'efforce d'expérimenter divers remèdes à leurs problèmes. Il ne s'agira peut-être pas toujours du même groupe de 200 personnes parce que certaines personnes n'ont pas besoin de recevoir beaucoup d'aide. Bien souvent des personnes n'ont besoin que de savoir quoi faire et d'être stimulées et motivées un peu. D'autres peuvent cependant présenter des problèmes difficiles à résoudre et qui demanderont une aide suivie pendant une très longue période, mais, dans l'ensemble, on peut dire qu'un programme vise, en moyenne, 200 personnes tout au long de sa réalisation.

**M. Robinson:** Ai-je raison de croire que ce genre de programme reste limité à la région où il est mis en œuvre?

• 1235

**M. Page:** Oui, le programme se limite à une seule région. Toutefois, il est très possible que la Société NewStart doive étendre son activité en dehors des régions en cause pour trouver un endroit où ces gens pourront vivre, travailler et s'intégrer à l'économie.

**M Robinson:** Avez-vous l'intention de lancer un programme NewStart dans une région de Terre-Neuve?

**M. Page:** Je peux vous dire qu'en mars 1966, le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ministère dont relevait alors le programme, a envoyé une lettre à chaque sous-ministre concerné de chacune des dix provinces pour leur donner des renseignements complets sur le programme NewStart et pour les inviter à indiquer dans quelle région on pourrait mettre en œuvre un programme NewStart. L'année suivante, le personnel opérationnel d'Ottawa, que je dirigeais à l'époque, a eu d'utiles pourparlers avec les représentants concernés de chacune des dix provinces. Ces pourparlers ont abouti à la mise en œuvre des quatre programmes actuels lancés et approuvés par notre gouvernement, ainsi que de deux autres récemment mis au point et

approuvés, mais, jusqu'ici les quatre autres provinces, y compris Terre-Neuve, ne nous ont pas donné de réponse.

**M. Robinson:** Est-ce que j'ai raison de croire que, fondamentalement, le programme NewStart vise les personnes et non pas les ressources ou le défaut de ressources de la région concernée.

**M. Page:** Oui, monsieur.

**M. Robinson:** Dois-je comprendre que, pour s'occuper de ces personnes et leur permettre de se réadapter, il faut les faire déménager ?.

**M. Page:** Cela peut très bien se produire dans certaines régions.

**M. Robinson:** Qu'arrive-t-il lorsque ces personnes refusent de déménager ?

**M. Page:** Il s'agit justement là d'un des problèmes que le NewStart doit résoudre: celui des personnes qui se trouvent dans une très mauvaise situation sans voir comment elles pourraient améliorer leur sort. Elles peuvent avoir peur de déménager ou de changer de mode de vie, car elles ont peur de perdre le peu qu'elles ont acquis. Une partie du programme NewStart concerne les motifs pour lesquels les humains modifient leur comportement. Nous sommes convaincus que les problèmes courants de la formation professionnelle et de ces sortes de préparations théoriques ne constituent en fait qu'une petite partie des problèmes du programme NewStart. Le problème vraiment difficile à résoudre est celui d'inciter les gens à considérer la possibilité d'un changement — qui les obligerait à déménager — et c'est ce problème que nous avons résolu avec beaucoup de succès.

**M. Robinson:** Est-ce que beaucoup de sociologues, de travailleurs sociaux, d'animateurs sociaux ainsi que d'autres personnes également compétentes au point de vue professionnel s'occupent, dans le cadre de votre programme, d'aider ces personnes à s'adapter au changement ?

**M. Page:** Oui, monsieur. Il y a trois niveaux d'aide technique. Au premier niveau, on trouve un centre d'aide technique dont le personnel est délégué par Ottawa — et ce personnel travaille une bonne partie du temps à l'extérieur d'Ottawa — se compose de psychologues, de sociologues, d'enseignants des adultes au niveau élémentaire, d'orienteurs, de préposés aux relations communautaires, enfin, toute la gamme des sciences humaines et sociales. En deuxième lieu, chaque société NewStart recrute des spécialistes selon les besoins et selon les disponibilités. La disponibilité constitue un facteur très important ici. En troisième lieu, lorsque le personnel d'Ottawa et la Société ne comprend pas suffisamment de personnel professionnel, des clauses prévoient l'engagement de personnel professionnel de l'extérieur pour résoudre des problèmes bien définis.

**M. Robinson:** Est-ce que la Compagnie des Jeunes Canadiens ne pourrait pas occuper une place dans le programme NewStart ?

**M. McGrath:** Oh non, surtout pas.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, à titre de président du comité permanent, vous nous avez fait parvenir une circulaire qui contenait énormément de renseignements pertinents. Je voudrais que vous la fassiez lire par la personne qui pose les questions, car tous les renseignements s'y trouvent consignés.

**Le président:** Je pense qu'il s'agit là d'une suggestion intéressante, monsieur Lundrigan.

• 1240

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire ? Qui sont les directeurs de la Société NewStart et sont-ils nommés par le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral ?

**M. Page:** Ils le sont aussi par le gouvernement fédéral.

**M. Smerchanski:** Ah, très bien.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, me permettez-vous de poser une question supplémentaire sur un problème que j'ai exposé il y a un bon moment. M. Weeks voulait. . .

**M. Robinson:** J'ai posé une question à cette personne et M. Lundrigan m'a interrompu d'une façon impolie. Et j'aimerais bien qu'il se taise jusqu'à ce que la personne ait répondu à ma question. S'il veut continuer ensuite je lui céderai la parole.

**M. Lundrigan:** Je fais appel au Règlement. Il y une demi-heure, environ, j'ai posé une question à M. Weeks et je crois que c'est la raison pour laquelle M. Page est revenu au Comité. Je n'ai pas été impoli, je pensais simplement qu'il était conforme au Règlement qu'une partie de ce document soit lue par la personne posant la question puisque tous les renseignements y sont. De toute évidence il ne l'a même pas lu.

**M. Robinson:** J'accepte vos excuses.

**Le président:** Monsieur Lundrigan, il a accepté vos excuses. Je sais que vous avez également attendu patiemment pour poser des questions.

**M. McGrath:** Je pense que M. Robinson devrait s'excuser pour le langage très peu parlementaire dont il a fait usage.

**M. Robinson:** C'est entendu. Je le reconnais.

**M. Smerchanski:** Il a présenté ses excuses; restons-en là.

**Le président:** Ne nous engageons pas dans une querelle à ce sujet, je vous en prie, parce que nous désirons revenir à M. McGrath le plus tôt possible; monsieur Robinson, avez-vous fini, ou désirez-vous poser d'autres questions?

**M. Robinson:** Je voulais poser une seule autre question, mais, pour revenir à ce que nous disions, existe-t-il pour la Compagnie des jeunes Canadiens une façon de participer au NewStart?

**M. Page:** Monsieur le président, cette question a été étudiée de façon générale à diverses occasions, mais, pour l'instant, il ne semble pas possible d'établir des rapports pratiques.

**Le président:** Vous avez fini, monsieur Robinson? Je donne la parole à M. Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Je n'essaierai pas d'être aussi impoli que M. Robinson, et je vais donc aborder directement mes questions.

**M. Robinson:** Cette remarque était inutile.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, ceci est une question supplémentaire. Je ne veux pas prendre la parole maintenant, parce que d'autres ont peut-être levé la main avant moi.

**Le président:** C'est votre tour monsieur Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Quels sont les arrangements spéciaux que la province de Terre-Neuve a pris avec le ministère de la Main-d'œuvre et qui, selon le premier ministre de la province, sont plus avantageux que le programme NewStart? J'ai déjà posé cette question à M. Weeks.

**M. Weeks:** Je pense que M. Page pourrait peut-être nous donner ses commentaires puisqu'il a déjà abordé précédemment la question de Terre-Neuve.

**M. Page:** Monsieur le président, je pense qu'on veut savoir si quelqu'un a déclaré qu'il serait préférable pour les personnes sans travail de participer au Programme de formation professionnelle des adultes (OTA), et de bénéficier de l'allocation de remplacement du revenu versée en vertu de ce programme.

**M. Lundrigan:** Permettez-mois de vous donner quelques renseignements généraux sur ce sujet. Il y a quelques semaines, lors d'une tournée de conférences que j'ai faite à Terre-Neuve, j'ai eu l'occasion de parler en faveur du projet NewStart. C'est alors que le premier ministre a dit que la province ne souhaitait absolument pas participer au NewStart, même si l'idée paraît bonne, parce que les accords pris avec le ministère de la Main-d'œuvre sont plus avantageux. C'est pourquoi je me demande ce que peut être cet arrangement meilleur, parce que cela me paraît être un programme très attrayant, tout particulièrement pour des régions telles que l'île Bell, l'île Fogo et divers autres endroits où règne une grave dépression économique.

**M. Page:** Monsieur, je pense qu'il y a une réponse très claire à cette question, et la voici. Comme je l'ai déjà dit, en réponse à une question précédente, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a effectivement conçu et lancé le program NewStart pour la bonne raison qu'il y avait un nombre considérable de Canadiens qui n'étaient pas en mesure de bénéficier des services existants à cause des difficultés qui y étaient reliées, y compris le recyclage dans le cadre de l'OTA. Pour bien des raisons, les gens de Terre-Neuve n'étaient pas prêts à participer au programme OTA. Par exemple, des gens absolument illettrés ne peuvent pas suivre les cours d'une école professionnelle, etc. C'est précisément parce qu'il y avait au Canada bien des gens incapables de bénéficier du programme OTA que l'on a créé le NewStart et, si nous n'avions pas eu à résoudre le problème de l'incompatibilité entre certaines personnes et les services existants, le NewStart n'aurait pas été nécessaire. Par conséquent, nous parlons de deux catégories de gens totalement différentes.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je voudrais savoir pourquoi la province n'accepte pas le NewStart? Ces gens prétendent avoir un meilleur arrangement, et je désire savoir quel est ce meilleur arrangement.

**M. Page:** Monsieur, je n'ai pas . . .

**M. Honey:** Monsieur le président, je fais appel au Règlement. Ne s'agirait-il pas là réellement d'une décision de la province? Il ne me semble pas équitable de demander au témoin de faire des commentaires sur ce point.

• 1245

**M. Lundrigan:** Dans ce cas, le témoin n'a qu'à le dire.

**M. Honey:** Cela n'est pas de la compétence du ministère.

**M. Page:** C'est ce qu'allait dire le témoin. J'ignore absolument quel est le raisonnement de la province dans ce domaine, monsieur. Ce que je sais,

par contre, c'est que les gens qui ne sont pas en mesure de participer à la formation professionnelle des adultes dans le cadre des accords pris avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration perçoivent un certain revenu de remplacement basé sur des taux connus du public.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Saumier. J'ai été un peu ébranlé d'entendre la déclaration initiale concernant la raison pour laquelle les projets pour la côte ouest de la province de Terre-Neuve ne se sont pas réalisés, et non parce qu'ils ne se sont pas réalisés, mais à cause de la raison que l'on a donnée, à savoir qu'il y avait certaines difficultés insurmontables, et le fait de transférer le problème rural vers une région urbaine, et que le problème insurmontable que représente le financement d'un projet de ce genre, particulièrement si l'on tient compte des conditions financières actuelles de la province de Terre-Neuve, accroît les complexités à un tel point que tout devient absolument impossible et qu'il est nécessaire de tout reconsidérer avec des yeux neufs.

Le Ministre a fait savoir que la province allait être dotée d'un programme spécial. Je me demande, premièrement, à quel moment nous pouvons espérer une quelconque déclaration quant à la nature de ce programme; deuxièmement, si l'on prend l'ensemble de la province, y compris la totalité du Labrador, ce qui fait 108,000 milles carrés de plus que l'île qui a 42,000 milles carrés (ce qui donne au total 150,000 milles carrés de terre) cela multiplie par 4 un problème déjà insurmontable le long de la côte ouest; de quelle somme aura-t-on besoin et quels genres de programmes généraux permettront au gouvernement fédéral d'intervenir. Il me semble que la raison alléguée pour retarder la décision au sujet de la côte ouest, deviendra encore plus grave si l'on considère l'ensemble de la région. Pourrions-nous donc savoir quels autres genres de pensées nourrissent ces messieurs, pour permettre au gouvernement fédéral de lancer un programme spécial pour l'ensemble de la région?

**M. Saumier:** Monsieur le président, ceci est une question complexe, et je ne crois pas pouvoir y répondre simplement. Notre labeur, si je puis employer ce terme, a été essentiellement limité par deux choses, dans le cadre de la Loi FRED. La première est que nous avions affaire aux zones rurales. C'était là la première difficulté. Par exemple, dans le cadre du FRED, du principe du FRED, nous ne pouvions pas véritablement nous engager dans quoi que ce soit à l'égard de Saint-Jean (T.-N.) ou d'Halifax; et, cependant, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, par exemple, il est clair qu'il est très difficile de concevoir un plan pour son avenir sans tenir compte de ce qui se passe dans d'autres secteurs. C'était là une des limitations.

La deuxième limitation, c'est que nous devions avoir un plan d'ensemble. A première vue, cela ne semble absolument pas être une limitation, mais, en réalité, et dans certaines circonstances particulières, cela peut effectivement s'avérer une limitation, étant donné que cela signifie que nous devons être en mesure, en quelque sorte, de résoudre tous les problèmes en même temps, et à l'intérieur d'un seul et même cadre. Lorsque l'on se trouve en présence de problèmes très graves et très compliqués, il peut être bien plus facile, et certainement bien plus approprié, d'essayer de les résoudre l'un après l'autre, plutôt que d'essayer de mettre au point un cadre général qui nécessiterait l'analyse de corrélations très compliquées dont il faudrait tenir compte. En vertu de la nouvelle loi, ces limitations ont été supprimées. Désormais, nous ne sommes plus limités aux seules zones rurales, et nous pouvons penser en fonction de plans beaucoup plus précis, soit pour des régions moins grandes, soit pour des secteurs moins grands. Nous pouvons donc adopter une attitude beaucoup plus souple.

En fait, ce que nous cherchons maintenant à réaliser à Terre-Neuve, ce ne sont pas des plans très complets du type de ceux conçus pour l'Ile du Prince Édouard où nous devons véritablement lutter avec tous les grands problèmes encore existants, mais quelque chose qui serait bien plus souple et que l'on pourrait adapter aux objectifs et à l'évolution, selon les exigences du moment et le cours des événements.

• 1250

**M. Lundrigan:** Je vous remercie, c'est une très bonne réponse, monsieur le président, à une question très compliquée parce que je trouve qu'elle englobe la totalité du problème. Je voudrais demander à M. Saumier s'il peut me dire si la réinstallation de la population de ces petites collectivités constituera l'une des principales mesures prises pour la solution du problème? Vous avez parlé de la grande dispersion de la population le long de la côte nord-ouest et de la côte nord-est et de toute la côte sud de Terre-Neuve. Estimez-vous que l'une des principales choses que les gens devront accepter sera d'accepter de déménager?

**M. Saumier:** Il y a trois aspects au problème de la réinstallation. Le premier, c'est qu'il s'agit d'un programme déjà appliqué. En fait, il y a une trentaine d'années qu'on l'applique, si mes souvenirs sont exacts, avec une certaine accélération au cours des trois ou quatre dernières années, et c'est pourquoi il me semblerait peu réaliste d'espérer que l'on puisse arrêter brutalement ce programme. Le

deuxième aspect c'est que la réinstallation (et j'aborderai les autres points simultanément) la réinstallation, dis-je, a deux aspects. L'un de ces aspects, qui peut avoir une certaine importance dans la situation actuelle, est d'essayer de réduire les dépenses publiques tout en conservant un grand nombre de collectivités isolées, et en leur fournissant les services nécessaires. C'est là une opération extrêmement coûteuse . . . .

**M. McGrath:** Le Canada est ainsi.

**M. Saumier:** C'est exact. C'est une opération extrêmement dispendieuse, lorsqu'il faut assurer aux gens des écoles, des services médicaux, des commodités telles que des bureaux de poste, et qu'il faut assurer des communications avec d'autres parties du pays, et c'est le cas de Terre-Neuve. C'est une opération extrêmement dispendieuse et elle impose au budget de Terre-Neuve une charge très lourde. Celà a été répété de nombreuses fois par M. Smallwood et certains ministres, de Terre-Neuve et d'autres parties du Caaada. Cependant, selon moi, bien que ce point ne soit pas dépourvu d'importance pour l'instant, ce n'est pas le principal. Le principal, c'est qu'il est véritablement impossible de fournir un service adéquat à ces collectivités très isolées. En d'autres termes, si l'on a une collectivité d'une cinquantaine de personnes vivant dans la partie nord de la grande péninsule septentrionale, il est très difficile d'assurer à ces gens et à leurs enfants de bonnes écoles, des installations hospitalières adéquates, une bonne assistance médicale, de bons services sociaux, etc. La conséquence de cet état de chose est que la situation des gens qui vivent dans ces collectivités très isolées se détériore de plus en plus, parce que nous savons que le monde moderne exige un haut niveau d'éducation, un haut niveau de santé, etc. Donc, outre la charge financière qui résulte du maintien de ces collectivités isolées, leur maintien est préjudiciable aux personnes elles-mêmes qui vivent dans ces collectivités, où les conditions de vie, vous le savez mieux que moi, sont parfois très primitives. La véritable question est celle-ci: il serait peu pratique de déplacer d'une collectivité lointaine des gens qui y ont vécu pendant de longues années, et qui y mènent une vie somme toute assez digne . . .

**M. McGrath:** Je dirais même une vie très digne.

**M. Saumier:** C'est exact. Il serait peu souhaitable de les déplacer vers des endroits où ils connaîtraient une véritable déchéance. Comme je l'ai dit précédemment, il n'est pas souhaitable d'exporter une pauvreté rurale subie avec dignité au milieu d'une pauvreté urbain qui s'entoure de conditions indignes, et c'est là qu'est la racine du problème. Selon moi, il y aurait lieu de se livrer à une analyse très méticuleuse de ce que nous pouvons exactement offrir aux gens que nous envisageons de réinstaller ailleurs, lorsqu'ils ont vécu dans un même endroit pendant 50 ans, 100 ans, 200 ans.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, la déclaration du témoin m'a fortement impressionné, et la façon dont il a visualisé le problème, si je puis employer une fois encore cette expression. Je voudrais poser diverses autres questions concernant la date à laquelle nous pouvons attendre un certain démarrage. Où en sont les projets en cours? M. Weeks, par exemple, a parlé de participations à la recherche et à l'éducation, et j'espère que celà ne s'arrêtera pas avec l'abandon de l'office d'expansion économique de la région atlantique. Il y a d'innombrables questions que je voudrais poser, mais je pense que d'autres membres ont également des questions importantes à poser, et je m'abstiendrai donc.

**Le Président:** Je vous remercie, monsieur Lundrigan. Je donne la parole à M. McGrath.

**M. McGrath:** Je vous remercie, monsieur le président, de bien vouloir vous souvenir de moi.

**Le Président:** J'essaie d'être équitable.

**M. McGrath:** Vous êtes en effet très équitable. Je vous remercie.

**Le Président:** Si M. La Salle est parmi nous — excusez-moi. Afin d'être également équitable envers M. La Salle, qui attend toujours, j'aimerais savoir où est M. La Salle?

**M. McGrath:** Monsieur le présdent, j'étais en train de poser une question au témoin, lorsque vous vous êtes cru obligé de m'interrompre, concernant l'urgence de la situation à Terre-Neuve et, en fait, dans les provinces Atlantiques — une urgence qui a encore été mise en lumière par les très sérieuses difficultés que traverse, par exemple, aujourd'hui

• 1255

le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement de Terre-Neuve n'est probablement qu'à deux doigts d'une situation probablement plus sérieuse encore. Il me semble, par conséquent, qu'une espèce de programme massif d'urgence est nécessaire. Je crois que le premier ministre, au cours de la campagne électorale, a parlé d'une aide du type "plan Marshall".

Monsieur le président, je demande votre indulgence; je desire faire une observation, et peut-être l'incorporer à la question. Il me semble, à moi qui ne suis pas un expert ,que ce qu'il y a lieu de faire

est extrêmement évident. Je n'ai pas besoin de consulter un ordinateur pour découvrir, par exemple, que dans une province telle que Terre-Neuve on pourrait créer un bon nombre d'emplois en mettant sur pied ou en encourageant la mise sur pied de scieries. Il existe dans cette province de vastes ressources forestières; et, cependant, lorsque nous construisons des maisons, nous devons faire venir le bois d'ailleurs. Je trouve cela paradoxal. En agriculture nous sommes déficients; en fait, il serait possible de faire de la côte ouest, dont nous sommes justement en train de parler, une zone de culture des légumes-racines au moins capable de répondre à nos propres besoins. Dans le domaine de l'industrie domestique par exemple, il serait possible d'encourager le développement d'entreprises de ce genre. Il y aurait beaucoup de choses à faire dans le domaine de la pêche. Autrement dit, on pourrait rendre les gens autonomes, et je ne crois pas qu'il y ait besoin d'ordinateur pour vous le dire.

Ce qui me fait peur dans ce nouveau ministère, avec tout le respect que je vous dois, monsieur, c'est que nous devenions les victimes d'une surplanification. Nous avons déjà procédé à des études trop poussées, et je crois que nous allons devenir les victimes d'une surplanification, car il faut tout mettre dans de jolis petits emballages comme le plan I.P.E. qui est probablement le fruit de ce même gros ordinateur. Je crois bien que nous y passerons tous avant la fin du siècle. De toute façon, c'est ce qui me rend soucieux.

Il serait très simple, par exemple, de modifier le Régime d'assistance publique du Canada de manière que les paiements fédéraux pour le bien-être versés à la province de Terre-Neuve, soient appliqués à des projets autonomes, à condition de les donner aux gens qui n'ont pas la possibilité de travailler. Les gens qui bénéficient d'un secours . . . faites-les nettoyer leurs rues et lieux publics. Il est possible, par exemple, d'encourager le tourisme. Je suis sûr qu'avec toute les expertises que vous avez faites dans ce domaine, vous pourriez passer à l'action immédiatement. Je vous pose la question: pourquoi s'attaquer maintenant à une autre étude destinée à nous permettre de bâtir un nouveau plan d'ensemble quand il y a des besions si urgents, à mes yeux en tous cas.

**M. Saumier:** Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord dire, et j'insiste, que l'on ne résout pas ces problèmes par des plans, mais par des actions.

**M. McGrath:** D'accord.

**M. Saumier:** Un exercice de planification n'est pas une réponse aux problèmes de Terre-Neuve ou à n'importe quel problème; la réponse c'est l'action. Étant donné que les ressources financières disponibles sont, bien entendu, limitées dans tous les cas — qu'elles passent de très limitées à moins limitées ne supprime pas cette limitation — la question est la suivante: quelle est la meilleure utilisation possible de ces ressources financières ?

Il existe dans toute mise en valeur une équation ou un équilibre à atteindre entre les ressources existantes, les ressources possibles — les ressources physiques ou les ressources d'emplacement les ressources humaines et les ressources financières. Le barrage des chutes Churchill nous en fournit un très bon exemple. Il est surprenant de voir le si petit hombre d'habitants de Terre-Neuve qui y travaillent; Il s'agit pourtant de travaux de plusieurs millions de dollars. Le nombre de gens de Terre-Neuve qui y travaillent est très faible. Pourquoi cela ? Non pas en raison d'un manque d'argent, car je crois que le coût de ce projet est de l'ordre de 700 millions de dollars. Il semble donc évident que cette entreprise n'aura que très peu d'influence sur l'économie de Terre-Neuve et sur les revenus de ses habitants, tout au moins d'un grand nombre d'entre eux. Pourquoi ? Parce que les gens, pour de nombreuses raisons, sont soit incapables, soit réticents de travailler aux chutes Churchill.

Vous avez parlé tout à l'heure de la pêche. Nous savons, par exemple, quelles sont les difficultés qui se posent à cette industrie à Terre-Neuve. Une proposition comme celle consistant à accroître la production de poissons, à mettre plus de morue sur le marché dans les circonstances actuelles, serait très difficile à défendre, étant donné les moyens extraordinaires que le gouvernement est obligé de mettre en jeu pour assurer la survivance de l'industrie de la pêche. Nous avons donc besoin d'une organisation cohérente pour être sûr qu'en faisant quelque chose nous n'aggravons pas les problèmes d'un autres secteur et vice-versa. En mettant sur pied un autre genre d'industrie, vous ne clarifiez pas la situation qui, dans une dizaine d'années, provoquera plus de problèmes que ceux auxquels nous avons à faire face maintenant. Il n'est pas question d'essayer de créer à Terre-Neuve des industries qui, dans 5 ans, connaîtront la faillite et exigeront l'octroi d'importantes subventions. Nous avons connu de telles situations un certain nombre de fois un peu partout au Canada, dans les Maritimes en particulier.

• 1300

**M. McGrath:** Vous n'avez pas besoins de grosses subventions pour mettre sur pied le genre

d'industries dont nous avons tellement besoin, et qui peuvent s'appuyer sur l'économie locale. C'est de cela que je parle. Vous avez parlé des chutes Churchill, et je ne puis laisser tomber cette question. Vous dites que les Terre-neuviens ne sont pas disposés à y travailler. Nous pouvons vous montrer des centaines et des centaines de demandes d'emploi que nous ont fait parvenir des gens de Terre-Neuve qui veulent trouver du travail aux Chutes Churchill. Le fait est qu'il y a à leur égard de la discrimination de la part des entrepreneurs qui sont généralement Canadiens-français. C'est un fait malheureux, mais c'est tout de même un fait. Nos gens ne peuvent pas avoir de travail en cet endroit, car ils ne parlent pas français, et les chefs d'équipe Canadiens-français préfèrent avoir sous leurs ordres des gens qui parlent leur langue. C'est là le principal problème. Ce problème fait actuellement l'objet d'une étude au Parlement de Terre-Neuve. Nos gens, cependant, voudraient aller y travailler, ils le voudraient à tout prix si cela était possible. C'est pourquoi je suis désireux de rectifier l'impression que vous avez créée.

**M. Saumier:** Je pourrais vous citer, monsieur, un bon nombre d'exemples d'importants projets d'aménagement qui n'ont pas profité à la population locale.

**M. McGrath:** Je sais que c'est ce que vous voulez dire; malheureusement, vous avez fait croire que les gens de chez nous ne voulaient pas travailler là-bas. Je veux simplement rectifier ce qui est écrit et tiens à dire que ce n'est pas vrai. Je suis d'accord avec vous sur tout le reste.

Monsieur le président, je vois qu'il est déjà plus d'une heure, et même les parlementaires doivent déjeuner.

**M. Smerchanski:** J'ai une autre question, monsieur le président. Je crois que M. Saumier n'a pas été bien compris. Je pense qu'il a voulu dire qu'il y a, au projet de Churchill, un besoin de spécialistes, et que ces emplois ne peuvent être offerts aux travailleurs non spécialisés, je crois que c'est là le problème . . .

**M. McGrath:** Non, non . . .

**Le Président:** Je crois que M. Saumier a été assez clair dans ses paroles, que le point de vue de M. McGrath a été bien compris, et que vous avez bien expliqué les choses. La question est bien claire.

**M. McGrath:** Allons-nous ajourner, monsieur le président?

**Le Président:** J'aimerais finir aujourd'hui si cela était possible. Je crois, toutefois, que certains membres aimeraient poser des questions. Voulez-vous revenir cet après-midi si cela est possible? S'il y a des domaines particuliers qui vous intéressent, je préférerais convoquer pour mardi prochain des témoins qui s'y connaissent.

**M. Robinson:** Monsieur le président, voulez-vous terminer le crédit n° 10?

**Le Président:** Non, je crois, monsieur Robinson, qu'au point où nous sommes rendus, il va nous falloir attendre à mardi prochain pour le terminer.

J'aimerais que vous me disiez tous de quoi vous voulez que nous parlions mardi prochain.

**M. Korchinski:** J'aimerais poser quelques questions sur le NewStart, mais je ne pense pas que ce sera bien long.

**Le Président:** Pourrions-nous finir en 25 minutes?

**M. McGrath:** Vous devrez vous passer de moi, monsieur le président.

**Le Président:** Je sais, ce sera très difficile.

Monsieur La Salle, voulez-vous poser une question?

**M. La Salle:** Si vous aimez mieux terminer tout de suite, je peux bien attendre.

**Le Président:** Pourquoi ne pas nous réunir à nouveau, à 3 heures cet après-midi?

**M. Lundrigan:** A ce sujet, monsieur le président, il y a d'autres comités auxquels un certain nombre d'entre nous se doivent d'assister. Étant donné que les membres ont encore de nombreuses questions intéressantes à poser, dans leur domaine, aux experts dont les réponses nous éclaireraient, et étant donné que ce ministère est peut-être le plus important du gouvernement je ne parle pas de Terre-Neuve, mais de tout le pays en ce qui a trait à l'incidence générale sur la disparité régionale dans l'ensemble du Canada, ne serait-il pas plus sage de décider d'un moment ultérieur pour entendre les opinions des témoins qui sont des experts en la matière?

**Le Président:** Je ne crois pas que nous puissions le faire aujourd-hui, car le programme est assez chargé. Attendons donc à mardi. M. Korchinski a parlé du NewStart; nous demanderons donc à M. Page de revenir.

• 1305

**M. Marshall:** D'accord pour mardi, monsieur le président.

**Le Président:** Ont-ils finalement décidé d'en avoir terminé cette semaine?

**M. Lundrigan:** Sayons optimistes.

**Le Président:** Je pense que nous pouvons donc nous arrêter. Si nous ne revenons pas mardi, je vous souhaite à tous de joyeuses Pâques. Nous nous réunirons dès que le congé de Pâques sera terminé. Merci messieurs.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN HERRIDGE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 11

LE MARDI 1er AVRIL 1969

Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

TÉMOIN:

(voir procès-verbal)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 11

LE MARDI 1er AVRIL 1969

Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

TÉMOIN:

(*voir procès-verbal*)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29932—1

COMITÉ PERMANENT
DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. John Morison

*Vice-président:* M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Blouin, | Lundrigan, | Robinson, |
| Broadbent, | MacDonald (*Egmont*), | Roy (*Laval*), |
| Comtois, | [1]MacLean, | Serré, |
| Gauthier, | [2]Macquarrie, | Smerchanski, |
| Honey, | McGrath, | Sulatycky, |
| La Salle, | Nystrom, | Whiting—20. |

(Quorum 11)

*Le secrétaire intérimaire du Comité:*
Fernand Despatie.

Conformément à l'article 65 (4) b) du Règlement—
[1]Remplace M. Horner le 1er avril 1969.
[2]Remplace M. Korchinski le 1er avril 1969.

(*Texte*)

# PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 1er avril 1969
(11)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9 h. 45. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Blouin, Broadbent, Cyr, Gauthier, Honey, La Salle, Lundrigan, MacDonald (*Egmont*), MacLean, McGrath, Morison, Roy (*Laval*), Whiting—(13).

*Aussi présent:* M. Carter, député.

*Témoin:* M. A. Saumier, sous-ministre adjoint (Développement rural), ministère des Forêts et du Développement rural.

Le Comité reprend son étude du crédit 1er: Administration, fonctionnement et entretien du Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

M. Saumier donne un aperçu du Plan de Développement de l'Île-du-Prince-Édouard; on l'interroge au sujet de ce Plan.

Le crédit 1er est réservé.

Le président met le crédit 5 en délibération: Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, etc.—$10,289,000. *Le crédit 5 est adopté.*

Le crédit 10 est mis en délibération: Subventions selon le détail des affectations—$152,956,500. *Le crédit 10 est adopté.*

Le crédit L120 est mis en délibération: Avances aux termes d'ententes conclues sous le régime de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique—$35,174,000. *Le crédit L120 est adopté.*

Le crédit L125 est mis en délibération: Prêts aux termes de l'entente, conclue avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour le développement des régions rurales—$7,623,000. *Le crédit L125 est adopté.*

Le crédit L130 est mis en délibération: Prêts aux termes d'ententes conclues ou qui seront conclues avec les provinces pour le développement des infrastructures—*$7,000,000. Le crédit L130 est adopté.*



29982—1½

L'interrogatoire du témoin se poursuit. M. Saumier s'engage à fournir au Comité certains détails demandés par MM. Lundrigan et MacDonald (*Egmont*).

A midi 10 minutes, l'interrogatoire du témoin est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*

Fernand Despatie.

(*Enregistrement électronique*)

**Le mardi 1er avril 1969**

• 0947

**Le Président:** Messieurs, nous avons le quorum. Le comité de direction a proposé, à la demande de M. MacDonald, que nous étudions le plan de développement de l'Île du Prince-Édouard avant tout, ce matin, puis que nous finissions d'étudier les autres points d'ordre général que vous pourriez vouloir élucider afin que nous puissions prendre une décision ce matin au sujet des crédits nos 5 et 10 et des prêts nos 120, 125 et 130. Si nous y arrivons, nous pourrons passer à la DEVCO cet après-midi. Si nous sommes prêts à en finir avec les prévisions budgétaires après avoir entendu les témoignages concernant la DEVCO, nous pourrons prendre une décision au sujet du crédit n° 1.

Si quelqu'un a des questions à poser une fois que nous en aurons fini avec la DEVCO, ou si l'un des membres du Comité estime que nous devrions tenir une autre séance, nous essaierons de nous réunir avant la fin du mois pour finir d'étudier le crédit n° 1.

Après la séance de jeudi dernier, presque tout le monde était d'accord pour demander à M. Saumier de revenir nous donner des éclaircissements supplémentaires sur tous points que nous pourrions avoir à soulever au sujet de l'ARDA ou des autres programmes sur lesquels nous aurions encore des doutes, et de nous expliquer en quoi consiste l'accord fédéral-provincial concernant l'Île du Prince-Édouard. M. Saumier sera aidé ce matin de M. August. Si vous n'avez pas de question à poser immédiatement, je donnerai la parole à M. Saumier. Monsieur Saumier désirez-vous faire un exposé préliminaire?

**M. Saumier (sous-ministre adjoint, Direction générale du développement rural, Ministère des Forêts et du Développement rural):** Je ne pense pas, monsieur le président.

**Le Président:** Dans ce cas messieurs, les témoins sont à votre disposition.

**M. Lundrigan:** Pouvons-nous aborder la question du plan de développement de l'Île du Prince-Édouard?

**Le Président:** Oui; M. Saumier est ici pour répondre à nos questions.

**M. McGrath:** Nous aimerions que vous nous expliquiez en quoi, en gros, consiste le plan.

**M. Saumier:** Monsieur le président, j'ai ici un court mémoire que l'on a préparé à titre de documentation sur le plan de l'Î. P.-É. à l'intention des gens qui ont assisté à la signature du plan et qui n'ont pas eu l'occasion de lire ce document plutôt volumineux et impressionnant; je serais heureux d'en mettre des exemplaires à la disposition des membres du Comité. Si vous le désirez, je puis en faire apporter d'ici quelques minutes.

• 0950

Je puis dire, monsieur le président, que, dans sa substance, le plan préparé à l'intention de l'Île du Prince-Édouard est unique en Amérique du Nord et même dans le monde occidental, pour autant que nous sachions. Je sais que cette façon de présenter les choses peut paraître un peu emphatique, mais je pense que le plan mérite cette emphase. Il est certainement unique au Canada, car c'est le seul plan d'aménagement d'un territoire s'étendant à une province entière et qui, non seulement s'étend à une province entière, mais de plus touche à la plupart des aspects de la vie économique et sociale de cette province. Si je commence, monsieur le président à donner libre cours à mon enthousiasme, j'espère que vous ...

**Le Président:** Je serai le premier à le faire, monsieur Saumier.

**M. Saumier:** Vous me rappellerez à l'ordre. La principale difficulté que durent surmonter les personnes qui ont travaillé aux études qui précédèrent la rédaction du plan ne fut pas tant de décider ce que l'on pourrait bien faire en ce qui a trait à l'économie de l'île, puisque l'économie n'y présentait pas de grands problèmes difficiles à résoudre. C'est une économie simple, fondée essentiellement sur l'agriculture, le tourisme et un peu de pêche.

C'est une économie qui, comme je l'ai dit, est simple à comprendre. Les ressources sont assez faciles à définir, les liens entre cette économie et le continent sont eux aussi fort simples, de sorte que, du point de vue économique, la décision, quant à ce que nous ferions de ces ressources, ne présentait pas de difficultés insurmontables. Pourtant, nous avions le choix entre deux façons d'aborder la tâche de mettre en valeur les ressources de l'île. La première était de forcer la mise en valeur de l'île. Par "forcer", je ne veux pas dire que nous aurions utilisé la force dans le sens militaire du mot, mais que nous aurions pu prendre des mesures en vue d'une mise en valeur très rapide en faisant essentiellement appel à des gens étrangers à l'économie de l'île. Cela eût été facile à faire en lançant, une vue de l'expansion économique de l'Î.P.-É., en particulier de son secteur agricole, un programme de subventions assez massives qui aurait attiré des gens entreprenants du dehors de la province, Canadiens venus d'autres provinces, Américains ou citoyens d'autres pays. C'est là une façon d'aborder le problème qui aurait donné sans nul doute des résultats rapides et spectaculaires.

L'autre façon d'envisager la question était quelque peu différente; elle consistait à prendre des mesures qui permettraient aux habitants de l'île de s'organiser entre eux pour être à même d'explorer eux-mêmes les ressources de leur province. C'est cette deuxième méthode que nous avons choisie, et lorsque je dis "nous", j'insiste sur le fait qu'il s'agissait avant tout d'une décision prise en commun par le gouvernement fédéral et celui de la province. Après avoir choisi la deuxième méthode, qui, je dois bien l'admettre, est

beaucoup plus difficile à mettre en œuvre, moins théâtrale et bien plus lente d'application, nous avons dû nous attacher à la tâche difficile d'organiser la structure sociale de l'Île pour qu'il devienne possible à ses habitants de profiter des occasions qui allaient peut-être se présenter par suite de la mise en valeur des vastes ressources, parfois totalement inexploitées, de l'île.

Cela signifiait, par exemple, que nous devions encourager la mise en place d'un régime de gouvernement plus fort et plus efficace. Cela signifiait que nous allions devoir favoriser la création d'un régime d'éducation plus efficace et plus fort. Cela signifiait que nous allions devoir travailler à la création d'un réseau de coopératives et autres entreprises privées grâce auxquelles, comme je l'ai dit, les habitants de l'Î.P.-É. seraient en mesure de mettre leurs propres ressources en valeur plutôt que de faire appel à des gens de l'extérieur pour le faire. C'est pourquoi, lorsque vous aurez l'occasion d'étudier le plan de développement de l'île du Prince-Édouard, vous vous rendrez compte qu'il s'agit vraiment d'un accord très complet, touchant la réorganisation du gouvernement, la réorganisation des infrastructures sociales, tout autant qu'il traite d'expansion économique, dans le sens classique du mot. Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le président, la raison fondamentale de notre choix fut notre désir de permettre aux habitants de mettre leur province en valeur, dans toute la mesure possible, au lieu de faire appel à des gens de l'extérieur.

• 0955

Je pourrais maintenant entrer dans les détails techniques du plan, monsieur le président. J'ai essayé de vous donner une idée, à vous et aux membres du Comité, des principes sur lesquels se fonde le plan de développement de l'Île du Prince-Édouard et je me ferai un plaisir de répondre à toutes questions précises que vous pourriez désirer poser à ce sujet.

**Le Président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Saumier, Monsieur MacLean, vous plairait-il de commencer l'interrogatoire?

**M. MacLean:** Je désire demander au témoin sur quoi se fonde la répartition des dépenses imputables au plan. Il me semble que le problème fondamental de l'Île du Prince-Édouard, comme de bien d'autres régions, d'ailleurs, dont l'économie se fonde en grande partie sur l'agriculture, est que, au cours des ans, la productivité agricole s'est accrue bien plus rapidement que celle des autres secteurs de l'économie. L'agriculture est une industrie hautement compétitive, beaucoup plus que tout autre secteur de l'économie canadienne. Depuis environ 20 ans, la productivité agricole a augmenté de façon vertigineuse par comparaison avec les autres secteurs de l'économie; cela pourrait nous amener à la conclusion que les Canadiens, en général, désirent plus que toute autre chose obtenir leur nourriture à bon marché. Personne ne s'inquiète outre mesure de l'efficacité des machines ni des barèmes des salaires versés par les industries manufacturières. Autant qu'il m'en souvienne, les statistiques révèlent que le cultivateur canadien gagne environ 40 cents de l'heure, ou quelque chose du genre, si l'on tient compte du capital investi et ainsi de suite. Il me semble donc que le problème fondamental est la nécessité d'assurer un profit raisonnable au cultivateur, de la vente de ses produits. Si nous parvenions à résoudre ce problème, l'Île du Prince-Édouard pourrait résoudre ses propres problèmes, tout comme pourrait le faire toute autre région dont l'économie se fonde principalement sur l'agriculture.

J'admets que le plan est bien conçu, mais je me demande comment on en est arrivé à la répartition des dépenses, si la part du coût global de la réalisation du plan que le gouvernement provincial va devoir supporter, est bien réaliste et si on s'attend que l'économie de l'île s'améliore assez rapidement pour qu'elle soit à même de payer sa part des dépenses. J'aimerais que vous nous expliquiez comment on en est arrivé à la répartition du coût de réalisation de ces programmes.

**M. Saumier:** Pour répondre à la première question, monsieur le président, il n'existe aucune formule préconçue qui permette d'en arriver à un accord sur le partage des frais des plans du FODER,

• 1000

y compris celui de l'Î. P.-É. Le coût global de la réalisation, et l'entente sur le partage des frais pour chaque secteur sont négociés séparément. La règle que nous suivons et qui, comme vous le verrez, est simple et rudimentaire, est de répartir les frais de façon à refléter ce que nous pourrions appeler la "centralité" ou l'importance de chaque secteur d'un plan. Nous pouvons imaginer un cas, par exemple, où dans le cadre d'un plan organisé aux termes du FODER, la province insiste pour que l'on réalise un projet que les négociateurs fédéraux estiment ne pas être essentiel au succès du plan. Dans ce cas, le projet peut être inclus dans le plan, mais la participation fédérale sera très petite. Si, au contraire, un projet est excessivement important au succès du plan, notre participation est proportionnée à son importance. Ainsi, pour répondre à la première question, monsieur le président, nous n'avons suivi aucune méthode ou formule préconçue lorsque nous avons négocié le partage des frais des programmes agricoles dans le cadre du plan de développement de l'Île du Prince-Édouard, pas plus que lors des négociations sur le partage des frais de tout autre plan du FODER.

La deuxième question, à savoir si la situation financière de la province lui permettra de payer sa part de la mise en œuvre du plan, est tout à fait fondamentale et je puis vous assurer, monsieur le président, que c'est une question que nous avons analysée avec le plus grand soin à Ottawa, et comme vous pouvez vous en douter, au niveau provincial aussi. Il ne serait pas réaliste de dire que le fardeau dont la province s'est chargée est léger. C'est un lourd fardeau. C'est un fardeau qui, à n'en pas

douter, va exiger de la province qu'elle réorganise son régime fiscal. En fait, nous offrons dans le plan les moyens de réaliser ce genre de réorganisation. D'autre part, nous pensons que nos extrapolations, bien qu'elles ne laissent guère de jeu, n'en sont pas moins réalistes, et la part des dépenses nécessaires au redressement économique dont la province devra se charger aux termes de l'accord actuel, ne dépasse pas ses possibilités fiscales. Comme je l'ai dit, c'est un point que nous avons étudié avec le plus grand soin car il est évident que, si la province n'est pas capable de payer sa part des frais, le document ne devient qu'un simple morceau de papier qui ne signifie plus rien et il devient impossible d'atteindre les objectifs que les deux parties espèrent réaliser grâce à l'entente.

**M. MacLean:** Ma deuxième question ne diffère peut-être guère de ma première. Au cours des ans, la situation des provinces pauvres à l'égard des programmes à frais partagés a été très peu satisfaisante. Ces programmes sont au-delà de leurs moyens, et cependant, elles ne peuvent pas se permettre de ne pas y participer. Le régime d'assurance médicale en est un bon exemple, dans le cas de l'Île du Prince-Édouard. Autrement dit, l'achat de quelque chose que vous ne pouvez pas vous permettre n'est jamais une bonne affaire, quelque que soit le prix, et j'ai quelques doutes quant à l'aptitude de la province à épauler sa part du fardeau, à moins que les prix agricoles ne s'améliorent quelque peu. Je pense que c'est là la clé de toute cette affaire, en ce qui nous regarde.

**M. Saumier:** Oui, monsieur le président, nous nous fondons sur l'espoir que le plan sera efficace et que, étant efficace, il donnera à la province les revenus qui lui permettront de payer sa part du coût de la réalisation du plan. Evidemment, si un secteur important de l'économie de la province, pour quelque raison que ce soit, s'effondre, toute la structure financière du plan sera mise en danger.

• 1005

**M. MacLean:** Une dernière question. Dans quelle mesure le gouvernement provincial se trouve-t-il paralysé par le plan? Nous avons ici une situation où des directives précises sont fixées pour une période de sept ans, en premier lieu, puis pour une autre période totale de quinze ans, je crois. Comme le gouvernement fédéral contribue assez généreusement au plan, il impose certaines conditions qui doivent être respectées. Du point de vue du gouvernement fédéral, la chose est certainement des plus justes, mais, en fait, ne réduisez-vous pas à l'extrême le rôle du gouvernement provincial dans les prises de décisions qui ne regardent que l'Île du Prince-Edouard, établissant ainsi un régime caché de gouvernement par délégation qui impose des restrictions à la liberté d'action du gouvernement provincial, infiniment plus grandes que celles qui existent dans un province comme l'Ontario ou le Québec.

**M. McGrath:** Puis-je ajouter quelque chose à la question? La question est très juste; en effet le témoin dans son explication du plan a parlé de favoriser la mise en place de régimes de gouvernement beaucoup plus efficaces et, en répondant à M. MacLean, peut-être pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendiez par là.

**M. Saumier:** Monsieur le président, je pense qu'il y a trois façons de répondre à cette question. D'abord, la liberté d'action d'un gouvernement qui se trouve dans une situation financière difficile est toujours extrêmement restreinte. La plupart du temps, ces restrictions jouent au détriment du gouvernement, car il lui faut trouver des solutions à des problèmes très urgents, souvent au dépens des solutions qu'il aurait pu apporter à des problèmes beaucoup plus graves mais moins urgents.

La deuxième réponse est sans doute particulièrement vraie dans le cas du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard en ce moment. L'entente a pour objectif de fournir un plan pour la solution des problèmes immédiats, sans perdre de vue les problèmes à long terme; en fait, les solutions proposées pour les problèmes urgents permettront de résoudre par la même occasion les problèmes à long terme. Une autre façon de répondre à cela serait de dire que l'entente, dans sa forme actuelle, est extrêmement souple.

J'ai eu l'occasion d'expliquer au cours d'autres séances du Comité, monsieur le président, le choix, ou du moins l'un des choix, qui s'offre aux personnes chargées du travail qui précède la rédaction et la négociation d'une entente comme celle qui nous occupe en ce moment. Deux choix s'offrent à nous. L'un est de se contenter d'un document très vague donnant une orientation générale à l'action, mais sans entrer dans les détails. L'autre est de préparer un document qui, lui aussi, donnera une orientation générale aux efforts, mais qui, de plus, entre beaucoup plus dans les détails.

L'avantage de la première solution est qu'elle offre, si c'est ce que vous voulez, un degré maximal de souplesse. Au contraire, la deuxième solution ajoute un élément de rigidité. D'autre part, si nous adoptons la deuxième solution, qui est celle que nous avons choisie dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, la réalisation du plan, dès le début, pose des problèmes beaucoup moins complexes, parce que les deux gouvernements se sont accordés avant la signature de l'entente sur les mesures à prendre dès que l'entente entrera en vigueur. Autrement dit on n'a plus besoin d'instituer de programmes de recherche si d'analyses en vue de déterminer exactement de quelle façon on pourra atteindre un objectif donné, ce que devons faire dans le cas de l'entente sur le redressement économique de la Gaspésie, car ce plan énonce des grands principes bien plus qu'un programme précis. De plus, j'insiste sur le fait que ce plan n'a pas été imposé au gouvernement provincial par une décision unilatérale de la bureaucracie fédérale.

• 1010

Nous avons poursuivi l'objectif dont je viens de

vous parler, et nous l'avons poursuivi non seulement en paroles, mais en actions. Le ministère des Forêts et du Développement rural a financé une partie importante de la recherche préliminaire qui, dans l'ensemble, fut confiée à forfait à des gens retenus par la province, puis nous avons entièrement financé la création d'une société provinciale de la Couronne, dans l'Île du Prince-Édouard, dont le rôle principal fut de voir à tout le travail préliminaire nécessaire au succès de l'entente. Ensuite, comme je l'ai déjà dit, nous avons essayé, dans le cadre de l'entente, de favoriser la mise en place de rouages gouvernementaux efficaces et, vous devez vous rendre compte, que toujours au nom du même objectif, du même principe fondamental et même aux yeux du gouvernement fédéral, ce dont on a besoin dans l'Île du Prince-Édouard, c'est un gouvernement provincial fort et efficace, ne serait-ce que parce que le gouvernement fédéral s'apprête à mettre de très grosses sommes d'argent à la disposition de la province, et qu'il se doit de s'assurer que ces grosses sommes d'argent sont utilisées par le gouvernement de la province de la façon la plus utile; pour que cela soit possible il faut évidemment que l'Île du Prince-Édouard ait un gouvernement fort, bien organisé et sensible aux besoins de la province.

Ainsi, nous sommes loin de tenter de mettre en œuvre un plan qui placerait le gouvernement de l'île sous la tutelle du gouvernement fédéral; nous essayons de créer des conditions qui seront exactement à l'opposé de cela, dans lesquelles l'Île du Prince-Édouard aura un gouvernement provincial et des autorités municipales capables de discuter avec compétence de leurs propres affaires avec Ottawa, qui disposeront d'un effectif ouvrier et de spécialistes très compétents, de sorte que le gouvernement provincial et les municipalités seront capables de faire face à leurs difficultés de la manière qui leur semble la meilleure. J'insiste encore sur le fait que nous essayons en aucune façon, ni par en-dessous, ni aux yeux de tous, de faire du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard une marionnette dont les ficelles seraient tirées par le gouvernement fédéral. C'est exactement le contraire que nous voulons; le gouvernement fédéral prend actuellement des mesures en vue de s'assurer que la compétence provinciale soit quelque chose de réelle, et non qu'elle ne soit reconnue que sur papier pendant toute la période de réalisation du plan.

**M. McLean:** Monsieur le président, m'autorisez-vous à poser une dernière question? Je n'avais pas l'intention de pousser le sujet plus loin, mais peut-être ne verrez-vous pas d'objection à ce que je pose une autre question.

J'estime que la plupart des habitants des provinces de l'Atlantique sont des gens assez raisonnables et patients; pourtant je détecte chez eux pas mal de rancœur à l'égard des autres parties du Canada pour des raisons qui ne semblent pas être comprises dans les autres parties du pays et, en particulier, dans le Canada central. Les habitants des provinces de l'Atlantique estiment que, historiquement et traditionnellement, depuis la Confédération, les cartes de la politique nationale ont été truquées à leur désavantage. Par exemple, dans toutes les provinces de l'Atlantique, la majeure partie des produits exportés sont écoulés sur les marchés internationaux, qu'il s'agisse de minerai ou de papier, comme dans le cas de Terre-Neuve, ou de pommes de terre, comme dans celui de l'Île du Prince-Édouard, tandis que de par la nature même de notre politique nationale, les provinces de l'Atlantique constituent un marché indiscuté où le Canada central écoule ses produits manufacturés. Par conséquent, les provinces de l'Atlantique écoulent toujours leurs produits sur les marchés mondiaux et achètent sur un marché protégé; s'ajoutant à cela, il s'est créé une centralisation de bien des secteurs économiques du pays.

Prenez, par exemple, le cas des compagnies d'assurance. Je suppose que des millions de dollars par an, et certainement des milliers de dollars par semaine, sont drainés des provinces de l'Atlantique au détriment de leur économie, sous forme de primes d'assurance qui sont dirigées vers le Québec et l'Ontario.

• 1015

surtout l'Ontario, où s'accumulent les capitaux ainsi obtenus; puis, il est dans l'ordre des choses que les gens chargés d'investir ces capitaux ne pensent jamais à tenir compte de leur origine, ni à en réinvestir une partie appréciable dans les provinces de l'Atlantique. Autrement dit, si nous étions un pays étranger, nous souffririons d'une balance commerciale déficitaire chronique; cela semble être la situation contre laquelle nous nous détattons depuis bien longtemps. Ajoutant l'affront au tort, on nous considère maintenant comme une sorte d'aire sous-développée, comme si nous habitions quelque île arriérée du Pacifique, et on vient nous dire que tout ce qui se fait chez nous est fait parle gouvernement fédéral qui, par conséquent, a le droit d'enlever d'une certaine façon, aux gouvernements des provinces de l'Atlantique, comme c'est le cas dans l'Île du Prince-Édouard, une bonne part de leur droit de prendre leurs propres décisions et de leur autorité, dans leur propre domaine de compétence, sous prétexte de la situation économique défavorable dans laquelle ils se trouvent.

Aussi longtemps que ce sentiment subsistera, il sera difficile, à mon sens, de faire fonctionner n'importe quel programme convenablement, car le stimulant nécessaire à l'application et au succès de ce programme doit reposer, en dernière analyse, sur des convictions profondes, et dans le cas présent, il faut le faire fonctionner en stimulant chez le cultivateur l'enthousiasme et la conviction qu'on lui fait justice, et que ce programme est dans son intérêt, qu'avant tout on a en vue son bien-être, et que le contexte économique où il se trouve n'est pas le résultat d'un effort visant simplement à créer une source quelconque de produits alimentaires, ou à fournir aux riches l'endroit tout indiqué où passer d'agréables vacances. Voilà l'attitude qu'il faut tâcher d'éviter. Il existe un sentiment profond que le bien-être des citoyens dont

les ancêtres ont colonisé la région—il y a deux ou trois siècles, dans certains cas—ainsi que leur droit, à titre de particuliers, à un mode de vie leur permettant de s'accomplir convenablement eux-mêmes, dans des conditions économiques viables, devraient faire l'objet de nos premières préoccupations. Il existe un certain scepticisme à l'égard de ce programme, et un certain sentiment que ce n'est pas là le but qu'il vise.

**Le Président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur MacLean, des remarques que vous venez de faire. Vous envisagez ce problème sous un angle nouveau et qui m'était inconnu auparavant. Je suis d'avis que le Comité saura reconnaître cela, et qu'il l'aura à l'esprit lorsque nous visiterons les provinces Maritimes. Vous avez soulevé, à mon sens, une question très valable et très importante. Avez-vous terminé votre exposé?

**M. MacLean:** Oui.

**Le Président:** Monsieur McGrath.

**M. McGrath:** Je m'en remets à M. MacDonald, monsieur le président, étant donné qu'il s'intéresse à cette question d'une façon particulière, sans vouloir laisser entendre pour autant que nous n'y sommes pas intéressés nous-mêmes.

**Le Président:** Je comprends. Je vous remercie, monsieur McGrath.

**M. MacDonald (Egmont):** Merci, monsieur le président. Si on me le permet, je voudrais compléter les remarques de M. Angus MacLean. Je crois que M. Saumier ne sera pas surpris, pas plus que certains autres fonctionnaires du ministère, peut-être, que j'ai été un peu troublé par l'établissement de tout ce programme, et cela remonte vraiment au tout dédut, au moment ou on était en train d'effectuer les études préliminaires. Il y a deux aspects de cette question qui m'ont beaucoup inquiété. Le premier, c'est l'atmosphère de mystère ou de secret, si vous voulez, qui semblait entourer tout ce qui s'est fait, tant au moment où l'on recueillait les renseignements pertinents, dont plusieurs se sont dans la suite avérés non pertinents, qu'au stade de la mise au point elle-même du pro-

• 1020

gramme. La consigne du secret était observée au point qu'à tout moment on entendait raconter des histoires fondées sur des sources douteuses et qui, bien souvent, étaient en contradiction flagrante, avec les faits. Et tout au long de cette période, on faisait peu ou point d'efforts pour faire disparaître ce voile de mystère. Or, si l'on considère le programme lui-même, on se demande pourquoi tout était gardé dans un si grand secret. On nous a dit, à l'époque, que cette discrétion était évidemment très importante, car on ne pouvait s'attendre que les gouvernements fédéral et provincial tiennent ce genre de négociations sans que le tout se fasse sous le sceau du secret.

A mon sens, au sein de l'administration, tant du gouvernement que de bien d'autres organismes, on fait de la nécessité du secret une vache sacrée. Il s'agit là d'une vache sacrée à laquelle je ne puis réellement pas croire.

Le deuxième aspect de cette question qui m'inquiétait, c'était le rôle à peu près nul des gens de l'Île du Prince-Édouard, dans cette affaire. Ceci se rapporte plus particulièrement aux remarques faites par M. Angus MacLean, à l'effet qu'il ne faut pas s'étonner que les gens d'aujourd'hui aient tant de mal à manifester de l'enthousiasme au sujet de ce programme qui, en fait, nous est venu—j'allais dire du ciel, mais je ne crois pas devoir ainsi l'auréoler—qui nous est venu, dis-je, d'en-haut, à l'instigation de personnes qui s'étaient soudain rendu compte de la très grande portée qu'il pouvait avoir pour eux.

Franchement, je suis d'avis que cela est très malheureux, car cela va rendre le programme extrêmement difficile à appliquer dans bien des cas et, comme je le soupçonne, va le rendre, à certains points de vue, très peu réaliste. Encore une fois, je crois qu'il s'agit là d'une des vaches sacrées qu'il nous faut tolérer dans la bureaucratie à savoir que ce programme est trop important pour qu'on en confie l'élaboration au peuple. Les gens du peuple sont doués de certains talents, mais on ne peut s'attendre qu'ils soient en mesure de participer d'une façon valable à la préparation de leur avenir, jusqu'à ce que nous soyons disposés à leur dire quelle sera la nature de leur participation.

En ce moment, je crois que cette faiblesse particulière est plus attribuable aux structures du gouvernement fédéral qu'à celles du gouvernement provincial. Il se peut que le gouvernement provincial présente certaines faiblesses, mais je crois que les ministères fédéraux, et plus particulièrement celui-ci, nous ont aussi donné maints exemples de faiblesse. Peut-être est-il en train de corriger cet état de choses, mais il le fait beaucoup trop lentement à mon goût et, de toute façon, beaucoup trop lentement pour rendre ce programme plus viable pour les gens de la province.

A la seule lecture du programme, on est enclin à se demander si les gens de la province ne sont pas considérés comme accessoires dans ce qui se passe ici. On finit par comprendre qu'il est question de différentes régions, de certaines relations, et de certains changements de structure que l'on doit effectuer dans certaines régions, puis, comme si c'était en passant, nous apprenons, en poursuivant la lecture du rapport, de quelle façon les gens seront touchés. Ils seront en effet touchés, car nous disposerons d'un service d'information qui leur ordonnera de s'en mêler. Ils seront touchés, car nous aurons à notre service six experts qui agiront à titre d'animateurs, ou rempliront quelque autre rôle analogue.

Pour parler franchement, je suis d'avis que cela manque de réalisme. Vous avez résumé avec exactitude, monsieur Saumier, certaines caractéristiques des habitants de l'Île du Prince-Édouard et, à mon sens, cela est une bonne chose. Mais il existe chez

ces gens une autre caractéristique dont il n'est pas fait état d'une façon assez exacte dans ce programme, et c'est leur indépendance farouche, laquelle, si l'on sait en tirer parti dans l'application d'un tel programme, peut être considérée, à mon sens, comme une qualité, mais qui peut aussi présenter un obstacle insurmontable à sa mise en œuvre. J'ai l'impression que, jusqu'ici, nous avons plus volontiers entrevu la deuxième possibilité que la première.

• 1025

Je ne suis pas encore convaincu que ce programme prévoie suffisamment la possibilité d'y participer. On dit, à la page 67 du programme, que certaines personnes avaient eu l'occasion de le faire. Il est dit, à la page 67, sous le titre, "Orientation de l'éducation publique et participation des gens des localités", dans les deux premières lignes:

> Un certain nombre de projets-clé régionaux de ce programme ont été préparés en étroite collaboration avec les habitants des localités de la province.

Je n'ai aucune idée de ce que cela peut signifier. Est-ce que le terme collaboration signifie une réunion de temps à autre, au cours de laquelle on a encouragé la participation au programme? Si vous voulez parler plus précisément du Conseil du développement rural, que vous mentionnez un peu plus loin, je crois malheureux que ses membres ne soient pas présents pour exposer leurs propres vues. J'ai eu l'occasion de les rencontrer quelques fois et, bien que je reconnaisse qu'il y avait là un groupe de gens dont on pourrait tirer un excellent parti, j'avoue franchement que, dans certains domaines très importants, on est loin de leur accorder l'appui dont ils auraient besoin. Si toute la participation de la population se résume à faire représenter quelques-unes des organisations bénévoles de la province par leurs chefs, je crois que nous n'avons rien compris à l'essentiel d'un programme de cette envergure.

Comme vous l'avez dit au cours de votre exposé du début, il s'agit du programme le plus complet qui ait jamais été mis sur pied par un gouvernement fédéral ou provincial de ce pays. Il est d'une extrême importance. Je crois que vous reconnaîtrez vous-même qu'il tend réellement à répondre à la question suivante: L'Île du Prince-Édouard est-elle une province viable? Je suis d'avis que lorsque vous parlez de relations et de liens, vous utilisez un jargon sociologique qui peut être intéressant, mais qui n'est guère intelligible.

Le facteur de base, ou relation—appelez-le comme vous voudrez—a été un fiasco, quant à la participation des gens de l'Île du Prince-Édouard à l'élaboration du programme. Vous avez parlé de souplesse. Même si ce programme est de nature générale, je désire vous faire remarquer qu'il contient cependant, à plusieurs points de vue, assez de précisions. Il y a un aspect qui m'inquiète davantage, c'est que ce programme est ainsi dirigé que la participation des gens à la préparation du programme, soit le premier stade, a été très restreinte, pour ne pas dire nulle.

**M. Saumier:** Monsieur le président, peut-être pourrais-je répondre à ces observations car elles soulèvent une question qui, je dois le dire, nous tracasse considérablement. Il est assez évident qu'un programme de cette nature vise à l'expansion économique régionale, et vise essentiellement à changer le comportement des gens. Il est manifeste aussi que l'on ne saurait changer le comportement des gens en leur disant que dorénavant ils devront faire telle ou telle chose, mais qu'on doit plutôt les placer dans des situations qui leur permettent de savoir ce qui se passe et de participer à la recherche de moyens et à l'élaboration de projets réellement susceptibles de leur permettre de changer leur comportement.

Comme je l'ai mentionné antérieurement, nous nous sommes efforcés de structurer ce programme de telle sorte que l'économie future de l'Île du Prince-Édouard soit entre les mains de la population de cette province, plutôt que dans celles de ce que l'on pourrait appeler des intéressés de l'extérieur. Je dirais que cette préoccupation ressort tout au long du document. Je pourrais vous citer une foule d'exemples de cela. Comme je l'ai dit antérieurement, il aurait été très facile de concevoir un programme massif d'encouragement en vertu duquel les terres de l'Île du Prince-Édouard auraient été achetées par des intéressés de l'extérieur. Cela se pratique déjà de toute façon. Si elles avaient été

• 1030

achetées par des intéressés de l'extérieur, elles auraient été mises en valeur par ces mêmes intéressés et auraient mis la population de l'Île du Prince-Édouard au service de ces intéressés de l'extérieur.

Nous avons opté pour l'autre solution qui consiste à envisager l'établissement d'un régime, ou d'un organisme, qui permettrait aux habitants de l'Île du Prince-Édouard de devenir, si vous voulez, les propriétaires de leurs propres sources de développement. Il s'agit d'une solution évidemment très difficile à appliquer. A cet égard, je dis que la participation de la population sera réelle. En vue de rendre cela possible, nous avons prévu, dans diverses parties de l'entente, des crédits assez considérables grâce auxquels les coopératives, par exemple, seront en mesure de renforcer leurs structures, de faire suivre à leurs directeurs de brèves études dans d'autres régions du Canada ou aux États-Unis, pour leur permettre de se familiariser avec les nouvelles techniques, les nouvelles solutions, et ainsi de suite, ce qui permettra de fonder de nouvelles coopératives, de créer de nouvelles agences de commercialisation, de concert avec le gouvernement provincial et la population. Ce programme contient toute une série de mesures conçues de façon à permettre précisément à la population non pas seulement de participer à quelque activité abstraite, mais bien plutôt au développement véritable des ressources inexploitées de l'Île.

Nous nous sommes également efforcés de concevoir un système qui permettra d'appuyer les organis-

mes bénévoles en quelque sorte sans qu'elles soient obligées de participer à aucune activité particulière. Vous remarquerez, par exemple, que le programme réserve quelques millions de dollars destinés d'une façon particulière à cette fin, notamment à créer les moyens de faire participer la population de l'Île du Prince-Édouard à sa propre expansion économique, non pas en ce qui touche une région en particulier, mais la province toute entière. Je crois qu'au fur et à mesure que progressera la mise en œuvre du programme, on tiendra davantage compte de cet aspect.

Monsieur le président, on s'est demandé si la population de l'Île du Prince-Édouard avait réellement participé à l'élaboration de ce programme. Il y a un facteur dont il faut ici tenir compte, monsieur le président, et c'est le contexte politique à l'intérieur même de l'Île du Prince-Édouard. Ce programme a été lancé par un gouvernement, et a été présenté par un autre, appartenant à un parti différent. La majorité que détient le présent gouvernement est assez mince. Par conséquent, je serais enclin à penser que le gouvernement provincial voyait un danger politique très considérable dans ce document, et qu'il aurait été très facile de l'utiliser pour plonger l'île dans une crise politique assez grave. Je crois que cela a conduit le gouvernement provincial, à se cantonner, à tort ou à raison—ce n'est pas à moi qu'il appartient d'en juger—dans le refuge du secret, si l'on me permet cette expression. Peut-être cette attitude n'aurait-elle pas été aussi dommageable, si ce gouvernement provincial s'était senti mieux organisé sur le plan politique, et avait joui d'une majorité plus considérable dans la province, ce qui l'aurait justifié de prendre plus de risques en annonçant à l'avance ses propositions, ses analyses, de même que ses études et leurs conclusions préliminaires, lesquelles auront sans aucun doute une très grande influence sur la vie de la province.

Je suis porté à croire, monsieur le président, que cette importante considération, parmi bien d'autres, a pu conduire les autorités provinciales à une certaine réserve à cet égard. J'ose affirmer que c'est là un des aspects de la question dont il faut tenir compte en tentant d'évaluer la mesure dans laquelle la population a participé à l'élaboration de ce programme, qui remonte à quelques années. Il y avait dans l'île un profond sentiment de frustration depuis les débuts de ce projet, il y a un certain nombre d'années. On avait l'impression qu'il ne s'agissait encore que d'un document que l'on avait préparé pour leur mettre l'eau à la bouche, et dont, encore une fois, rien ne sortirait. On se disait qu'avant que la chose prenne des formes plus concrètes et plus réelles, il ne serait pas raisonnable de dire à la population: "Voici ce que nous avons l'intention de faire."

On s'imaginait que, loin de favoriser une participation accrue, une autre attitude aurait conduit à un certain défaitisme, et que les gens se seraient dit: "Eh bien, voici tout simplement un bout de papier, comme nous en avons vu bien d'autres dans le passé." A mon sens, il faut tenir compte de ces deux facteurs en évaluant le degré de participation politique de la population à l'élaboration de ce programme.

Je voudrais de nouveau, monsieur le président, insister sur le fait que, pour appliquer concrètement ce programme, la participation du public devra être complètement organisée au préalable, non seulement en songeant que certains groupements de citoyens auront le loisir de critiquer la façon dont le programme sera en fait appliqué, mais en tenant compte aussi du fait que certains de ces groupements participeront de la façon la plus active à l'application du programme sous ses divers aspects.

• 1035

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, je voudrais me reporter aux dernières observations faites par le sous-ministre adjoint au sujet du bout de papier, et des gens à qui on aurait mis l'eau à la bouche, et qu'on aurait ensuite éconduits. Ceci n'est certainement pas trop étonnant pour les gens de l'Île du Prince-Édouard qui ont récemment vu le premier ministre du Canada annoncer—c'était en août 1965—un projet de très grande envergure pour cette province, et pour lequel d'importants engagements financiers avaient été pris, pour se rendre compte au cours des années suivantes que rien ne s'était fait, et qu'au cours de ces dernières semaines le projet avait été complètement abandonné. Ce qui me fait douter de la sincérité des gouvernements, c'est qu'ils commencent par parler de sommes d'argent considérables, puis de ce qu'ils en feront, mais ils s'arrangent toujours pour renverser l'ordre des priorités. On a beaucoup trop fait état, depuis le début de l'élaboration de ce projet, des centaines de millions de dollars qui allaient être dépensés, puis, plus tard, de la façon dont ils seraient dépensés, de sorte que les gens commencent à se demander si de telles choses sont tant soit peu sérieuses.

Je suis également intéressé d'apprendre du témoin qu'il croit que c'est en fait le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard qui a donné cette consigne du secret aux fonctionnaires, tant fédéraux que provinciaux, qui ont élaboré le projet. C'est, je crois, ce qu'a dit en fait le témoin. N'est-ce-pas exact?

**M. Saumier:** Je dois dire, monsieur le président, que nous approuvions pleinement cette recommandation ou proposition du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard.

**M. MacDonald (Egmont):** Cela s'est apparemment fait, comme vous semblez l'entendre, pour une raison politique, c'est-à-dire, à cause de la très faible majorité que détient le gouvernement depuis 1966. J'ai soulevé cette question devant certaines personnes qui ont travaillé au projet, et il me semble, comme vous le dites vous-même, que vous appréhendiez la possibilité de devoir faire face à cette situation, et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a décidé que la seule façon d'y réussir était de travailler en secret. Néanmoins, il me paraît étrange que le principal organisme—cela est mentionné dans le programme et l'a été de temps à autre

par le Ministre, alors qu'il témoignait plus tôt devant le Comité—le Conseil du développement rural, qui était censé être le principal intermédiaire entre les auteurs du programme et l'organisme de participation bénévole de la province, a soutenu, avec la plus grande vigueur, que si l'on entendait faire de ce programme un succès, il était nécessaire de le désolidariser en quelque sorte de la politique. Ce que vous avez fait était tout à l'encontre. Pour quiconque est au courant de ce qui se passe à Charlottetown, non seulement aujourd'hui, alors que la session est en cours, mais aussi depuis quelques semaines, il semblerait que vous ayez durci vos positions, et que vous ayez décidé d'user de toute la pression politique possible à l'égard de ce plan. Dans un endroit comme l'Île du Prince-Édouard, où l'on attache presque plus d'importance à la politique qu'à la religion, car en effet, lorsqu'on parle de mariages mixtes à l'Île du Prince-Édouard, cela veut dire des mariages entre libéraux et conservateurs progressistes, et non pas entre protestants et catholiques, et cela est très sérieux. Je crois très sincèrement que vous n'avez pas traité le problème convenablement, car c'est un véritable problème que d'avoir à s'occuper de la situation politique de l'Île du Prince-Édouard. Et ce facteur doit jouer un rôle constructif, plutôt que destructif, dans l'application du programme.

Je suis d'avis que le Conseil du développement rural pouvait fort bien avoir raison de soutenir, comme il l'a fait, que si l'on veut que le programme fonctionne bien, étant donné son envergure et l'importance urgente qu'il revêt pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard, il importe de traiter avec réalisme les problèmes politiques qui lui sont inhérents. Je crois que la seule façon de les traiter d'une façon réaliste, c'eût été de concevoir le programme de l'une ou l'autre des deux façons suivantes. Ou bien il aurait fallu le soustraire à toute influence politique, ce qui, vous le reconnaîtrez, aurait été une entreprise extrêmement ardue, avec la structure gouvernementale dont nous sommes dotés, ou bien—et cette deuxième solution n'était évidemment pas pratique—il aurait fallu réussir à incorporer au programme les réalités politiques de l'Île du Prince-Édouard, ce qui n'a pas été fait. Et je crois très sincèrement que ce problème, allié aux autres que j'ai déjà mentionnés—et il ne m'est pas particulièrement agréable de la dire—pourrait fort bien rendre très difficile la tâche d'appliquer le programme avec succès.

**M. Saumier:** Si l'on me permet de répondre très brièvement à ces remarques, monsieur le président, je dirai qu'à mon sens il n'est pas possible de dire qu'un programme d'expansion économique, quelle

• 1040

qu'en soit l'envergure, peut être exclu du contexte politique. Un programme, après tout, représente la décision d'une collectivité sur ce qu'elle entend faire de son avenir, et il constitue, par conséquent, de par sa nature même, une décision d'ordre politique. Il s'agit bien, qu'on le veuille ou non, d'une décision d'ordre politique. Quant à moi, je n'hésite aucunement à reconnaître qu'un programme d'expansion économique constitue, dans son essence même, une décision politique.

**M. McGrath:** Politique dans quel sens, si l'on me permet d'interrompre ?

**M. Saumier:** Il s'agit d'une décision d'ordre politique en ce sens que cette décision doit être prise à divers échelons de gouvernement sur les objectifs à se fixer, et sur les moyens d'atteindre ces objectifs et, par conséquent, il faut que ce soit d'une façon ou d'une autre, une décision politique. Dire que nous voulons séparer cela de la politique voudrait dire, à mon sens, que nous entendrions faire de ce programme une chose si vague et si abstraite qu'il échapperait aux exigences de la réalité. Voilà une mise au point que je tenais à faire. L'autre consiste à admettre très sincèrement que nous nous sommes peut-être trompés. Cela est très possible. Comme je l'ai remarquer antérieurement, il s'agissait d'une décision très difficile à prendre. Peut-être avons-nous tenté d'exagérer l'importance des objectifs à court terme, par rapport à ceux à long terme. Si nous avions opté pour un maximum de discussion publique, il se pourrait fort bien que ce programme n'existerait pas aujourd'hui. Il se pourrait, par contre, qu'il soit encore meilleur, mais il se pourrait également qu'il soit pire. Il s'agit là d'une question très difficile à déterminer.

Évidemment, nous devons tenir compte très sérieusement des décisions des chefs politiques de l'Île du Prince-Édouard, avec lesquels nous traitons.

**M. Broadbent:** Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet ?

**Le Président:** Oui, à condition que M. MacDonald n'y voie pas d'objection.

**M. Broadbent:** Que penserait le témoin des propositions générales suivantes qui s'accordent avec les suggestions de M. MacDonald ? Il me semble que si l'on considère l'expansion économique de notre pays, de l'Union soviétique et des pays d'Europe centrale qui se sont industrialisés, de même que celle des pays en voie de développement, l'une des principales erreurs, en généralisant considérablement, même du point de vue de l'efficacité, a été l'incapacité de gens, remplis par ailleurs de bonne volonté, de prendre au sérieux la possibilité de s'engager à fond, et d'une façon démocratique, dans des consultations, et de faire participer la population dans tout genre d'entreprise, qu'il s'agisse d'industrialisation, ou de la modification des structures économiques déjà existantes, dans le cas, par exemple, de l'Île du Prince-Édouard.

Ne conviendrait-il pas que le gouvernement fédéral déclare, au moyen d'un engagement formel, que s'il décide de participer, conjointement avec un gouvernement provincial, à quelque nouveau programme, il devra le faire en supposant que le maxi-

mum de participation du public soit assuré dès le départ? On ne peut s'attendre que toutes les discussions soient tenues en public, mais cela devrait être sous-entendu, car je suis d'avis, à titre de politique tout au moins, que la situation qui existe, dit-on, à l'Île du Prince-Édouard a déjà existé dans d'autres pays, et qu'on la retrouvera encore, à l'avenir, ailleurs au Canada. Les hommes politiques savent qu'il est toujours tentant, comme vous l'avez dit, je pense, de compter sur le gain à brève échéance en se disant: "Si nous pouvons tenir la population à l'écart et susciter le moins de controverse possible, nous aurons un plan". Mais ce qui se passe, bien sûr, c'est que votre annonce a pour effet de diviser profondément la population.

Je ne veux connaître que votre opinion dans l'ensemble. Ne serait-ce pas un bon modus vivendi, non seulement dans l'Île du Prince-Édouard, mais encore pour tous les programmes fédéraux-provinciaux. Implicitement je dis que le gouvernement fédéral devrait peut-être refuser de traiter avec les gouvernements provinciaux qui refuseraient cette ligne de conduite.

**M. Saumier:** Monsieur le président, il ne m'appartient pas de commenter l'attitude du gouvernement fédéral face à l'ensemble des gouvernements provinciaux et des programmes fédéraux-provinciaux. Je me contenterai de dire, pour notre ministère, que le programme FODER, aux termes duquel nous avons élaboré le plan de l'Île du Prince-Édouard, a effectivement exigé la participation du public à la préparation du plan, et que le même esprit a inspiré nos nouvelles mesures législatives.

Tous ont beau convenir de la nécessité de la participation du public, mais c'est comme si nous disions que nous croyons en Dieu et en la maternité.

• 1045

La véritable difficulté, ce n'est pas la question du principe; elle consiste plutôt à établir quelle est la signification réelle des mots "opinion publique" à un moment très précis. Cela signifie-t-il qu'il faut publier au fur et à mesure les résultats de toutes les études? Ces études, par exemple—et je vous vous citer un cas politique—peuvent signifier que 10,000 personnes devront abandonner leur foyer. Advenant la publication prématurée des conclusions de telles études en dehors du contexte où tous les moyens à mettre en œuvre, non seulement pour permettre la réalisation du plan, mais encore pour le faire accepter par une population que nous qualifions d'un terme horrible, à mon sens, en jargon technique—"la population cible" (nous avons tendance à employer un vocabulaire militaire)—si ces conclusions, dis-je, sont rendues publiques prématurément, il y a de très fortes chances que la nouvelle suscite chez la "population cible" une telle vague de protestations (protestations légitimes, à mon sens) que tout le travail de planification depuis le début en serait compromis. Ce n'est là qu'un exemple.

Ainsi, au fur et à mesure que notre projet prend forme, nous avons à décider presque à chaque étape ce que signifie la participation du public. Qui sont les participants dans le public? Est-ce le gouvernement élu? Est-ce le cabinet? Sont-ce les députés? Est-ce la Chambre de commerce?

**M. McGrath:** Ce ne sont sûrement pas les députés! Nous sommes les moins importants de tous ceux que vous avez mentionnés.

**M. Saumier:** Il y a une foule d'organismes qui tous disent représenter un secteur quelconque de la population; certains prétendent en représenter un très vaste secteur; d'autres, par définition, représentent des intérêts acquis et défendent certains groupes privilégiés du milieu économique. Nous sommes donc constamment aux prises, non pas avec le problème de la participation en général, mais avec le problème de savoir qui doit participer à un moment donné de quelle façon et à quelle fin?

C'est là, à mon sens, monsieur le président, un problème extrêmement complexe, car, d'une part, nous savons que, si nous attendons à la dernière minute pour dévoiler le grand projet, il est fort probable que certains ne le verront pas exactement du même œil. Si, par ailleurs, nous le dévoilons avant qu'il soit au point et de façon plutôt négative que positive, il se peut bien qu'en dernière analyse il n'y ait pas du tout de grand projet ni même de substitut.

Ainsi donc, je pense, c'est là une des décisions les plus difficiles à prendre et, pour ma part, je dois dire que je n'ai pas de plan tracé d'avance, ni de réponse toute faite quant au sens de la notion de participation du peuple, non seulement à la préparation des plans, grands ou petits, mais encore à leur mise en œuvre. C'est une question qui a fait couler beaucoup d'encre et des flots de paroles, mais, en fait, si l'on considère l'essentiel, on voit que pas grand-chose n'a été tenté. Voyez ce qui se passe aux États-Unis, par exemple: par certains côtés, c'est dans cette voie que se sont orientés certains programmes de l'E.O.E. Je lisais, il n'y a pas tellement longtemps, un livre d'un sociologue de l'Université Columbia . . . ou devrais-je dire d'un socialiste . . .

**M. Broadbent:** Ce n'est pas nécessairement la même chose!

**M. Saumier:** Étant moi-même sociologue, je vois bien la nuance entre les deux. De l'avis de l'auteur, une des grandes erreurs de l'E.O.E., c'était d'avoir fait participer la population de la mauvaise façon au mauvais moment. Il mettait en cause toute la participation à ce programme, dont il était lui-même un des principaux défenseurs.

Je tiens seulement à faire valoir que, même si tout le monde est d'accord sur la nécessité de la participation, lorsque vient le temps des décisions au jour le jour, on est en terrain dangereux en même temps que presque inexploré.

**M. MacDonald (Egmont):** Si je puis en revenir au point où nous en étions avant la question supplé-

mentaire, je poursuivrai en indiquant quelle est, à mes yeux, l'étendue de la difficulté du côté politique à ce moment-ci. Au lieu d'avoir sous les yeux un document, c'est-à-dire ce plan, dans lequel on pourrait voir un programme quelconque pour l'Île du Prince-Édouard et ses habitants pour les 15 prochaines années, ou pour les sept prochaines, si vous voulez, nous avons plutôt un document fortement teinté d'esprit de parti qui ralliera—j'ignore dans quelle mesure—mais qui ralliera un élément de la population, qui obtiendra peut-être même l'appui aveugle d'une population pour laquelle la teneur du

• 1050

document et ses répercussions sur elle compteront pour peu et qui, d'autre part, se butera à l'opposition farouche—et peut-être aveugle—d'un autre secteur de la population qui n'en aura même pas examiné la teneur; c'est particulièrement le cas dans des endroits comme l'Île du Prince-Édouard où, mettons, 50.5 p. 100 des gens se considèrent comme libéraux et 49.5 p. 100 comme conservateurs sur le plan provincial alors que, sur le plan fédéral, 50.5 p. 100 sont conservateurs et 49.5 p. 100 libéraux. C'est de ce genre de confrontation que nous traitons ici. Les implications sont . . .

**M. Roy (Laval):** Nous ne sommes pas ici pour discuter de l'aspect politique. Nous sommes ici pour parler d'affaires.

**M. MacDonald (Egmont):** Précisément; et il n'y a pas l'ombre d'un doute que cela fait partie de cette affaire.

**M. Roy (Laval):** Pouvez-vous nous expliquer ce qui fait de vous une autorité en la matière?

**M. MacDonald (Egmont):** Le seul but de ma déclaration est de faire ressortir qu'il ne s'agit pas d'un cas où une vaste majorité traite avec une faible minorité, mais plutôt d'un cas où deux majorités traitent l'une avec l'autre; et cela est très lié au succès ou à l'échec du plan. Je pense que vous le reconnaîtrez.

**M. Roy (Laval):** J'estime qu'il est plus important de préciser les objectifs.

**M. MacDonald (Egmont):** D'accord.

**Le Président:** Messieurs, je ne pense pas qu'il faille tout expliquer.

**M. MacDonald (Egmont):** Bien; je vais céder la parole dans une seconde, car je sais que d'autres ont des questions à poser. Je n'ai pas fini mes questions; j'en ai encore quelques-unes.

Toutefois, tout cela signifie—comme j'allais le dire—qu'aux prochaines élections—qui ne sont probablement pas si loin—la lutte se fera autour de ce plan; cela prouvera une fois pour toutes qu'il s'agit d'un document teinté d'esprit de parti.

Mais, ce qui est encore plus inquiétant, plus tard, c'est-à-dire lorsque le plan entrera en vigueur—et je pense que c'est aujourd'hui le premier jour . . .

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour préparer des élections. Nous sommes ici pour discuter des objectifs sur le plan économique et pour nous renseigner davantage sur cette politique.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous pourrez poser vos questions dans une seconde, monsieur Roy.

Il y a une chose qui m'inquiète vivement au sujet de la mise en œuvre du plan. Quelles garanties y aura-t-il pour convaincre la population que le favoritisme politique—qui n'est rien de nouveau dans l'Île du Prince-Édouard—ne jouera pas au détriment du plan à une étape ou à une autre? En effet, il ne faut pas oublier qu'il se prendra chaque jour des décisions au sujet de certaines personnes en cause, décisions qui se manifesteront soit par des prêts, par des subventions ou par une assistance sous une forme ou sous une autre, étant donné que les gens verront d'immenses changements structurels survenir dans leur vie et dans leur destinée. Comment arriverez-vous à éliminer une chose à mes yeux très nuisible pour assurer la réalisation du plan.

**M. Saumier:** Monsieur le président, la seule façon, à mon sens, d'éliminer du processus politique un degré pour moi inacceptable de favoritisme, c'est de rationaliser la politique. Pour moi, il est impossible de supprimer tout favoritisme inacceptable par des lois et des règlements ou par d'autres mesures de ce genre. Si c'était possible, je suppose qu'il n'y aurait plus de liberté au Canada.

Toutefois, si l'on étudie la question dans un contexte plus large, on peut voir dans le favoritisme un moyen de faire accepter des décisions irrationnelles.

**M. MacDonald (Egmont):** J'espère que vous expliquerez ces propos.

**M. McGrath:** Voilà une déclaration pour le moins intéressante.

**M. Saumier:** Ce n'est pas très difficile à expliquer. Vous pouvez avoir un système politique fondé sur des hypothèses non réalistes. Prenons l'exemple des États-Unis, où tous naissent égaux et ont la même chance de progresser. Telle est l'idéologie officielle des États-Unis, idéologie officielle qui s'effondre manifestement dans le monde réel. Donc, dans la mesure où les moyens officiels de réaliser l'objectif officiel sont inexistants, il faut créer des moyens non officiels.

Il faut créer des moyens non officiels, car la population qui vit dans ce système a certaines aspirations et certains besoins auxquels il faut répondre; pour ce faire, il faut créer divers moyens et diverses méthodes si le système officiel ne s'y prête pas. Par conséquent, je pense . . . .

• 1055

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas être impoli et je

trouve M. Saumier très habile mais j'aimerais que notre discussion soit ramenée un peu plus au niveau pratique. Je ne veux pas entendre un cours de sciences politiques, ni une théorie sociale, ou autre chose selon le cas; c'est en partie ce que nous avons. J'estime qu'il y a une foule de questions très importantes et cruciales qui devraient peut-être retenir notre attention.

**Le Président:** Je pense que le témoin essayait de répondre à la déclaration de M. MacDonald et il s'en tirait relativement bien.

Si vous avez suffisamment développé le sujet, peut-être pourrions-nous passer à une autre question.

**M. McGrath:** Votre définition du favoritisme reflète-t-elle la politique du gouvernement?

**M. Saumier:** Excusez-moi, je n'ai pas entendu la question.

**M. Broadbent:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je comprends l'inquiétude de M. Lundrigan, mais à vrai dire la question est assez complexe. Je pense qu'il faudrait permettre au témoin de poursuivre son raisonnement et, compte tenu de la question de M. McGrath, il ne serait que juste de lui donner le temps voulu pour traiter d'une question aussi complexe.

**M. Saumier:** Monsieur le président, encore une fois la réponse à la question soulevée est simple sur papier. Pour éliminer le favoritisme, il faut d'abord créer un processus rationnel de décision au sein du gouvernement, et ensuite établir dans l'Île du Prince-Edouard, ou ailleurs, un système qui permette de répondre par des moyens légitimes aux aspirations du peuple. Le but de notre plan est, a) de créer ou de faire créer un processus plus efficace et plus rationnel de décision au sein du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et b) de fournir aux habitants de l'île la possibilité de satisfaire à leurs désirs par des moyens légitimes.

De façon générale je pense que c'est là la seule façon d'éliminer tous les genres inacceptables de favoritisme de tout système politique.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est là un commentaire, monsieur le président. Il me semble—et je ne pense pas seulement au favoritisme ici—qu'il ne suffit pas de bien agir—pour citer les paroles d'un ancien chef politique—mais qu'il faut aussi sembler bien agir, ce qui peut être aussi difficile.

J'ai d'autres questions. On pourrait peut-être reporter mon nom au bas de la liste.

**Le président:** Merci, monsieur MacDonald. Monsieur Broadbent?

**M. Broadbent:** Merci, monsieur le président.

Il est un aspect du plan sur lequel se pose une question générale sur tous les plans de même nature qui pourrront être envisagés pour d'autres régions du Canada. Et c'est une question politique. Il s'agit de la participation du gouvernement fédéral dans des domaines qui, de par la constitution, sont de la compétence provinciale.

Il est juste de dire dès le départ que je soulève la question en me plaçant du point de celui qui croit que le gouvernement fédéral doit se mêler de certains domaines qui relèvent constitutionnellement des provinces, à condition qu'il ait pour cela l'accord de la province intéressée. Dans la répartition du budget, par exemple, au verso, à l'article 2.1.1, vous remarquerez une façon qui me parait très ingénieuse de tenir les livres, pour ce qui est des frais du programme—plus particulièrement des frais liés aux aspects éducatifs du programme. Le plan comporte manifestement, et fort à propos des changements aux programmes d'enseignement, mais nous voyons, au chapitre des arrangements budgétaires, que la province fait tous les frais, supposément de l'en-

• 1100

seignement, et que le gouvernement fédéral ne s'occupe que des domaines de compétence fédérale—si l'on en juge par cette inscription comptable. Je suppose que c'est probablement conforme à d'autres parties du budget. Je ne l'ai pas vérifié.

Ne s'agit-il en fait que d'une façon ingénieuse de faire les inscriptions comptables pour cacher le fait que le gouvernement fédéral participe bel et bien à un plan et qu'il dépensera de l'argent dans des domaines réservés aux provinces?

**M. Saumier:** Monsieur le président, examinez un billet d'un dollar. Je ne sais pas s'il vous en dira long sur la constitution. Les billets de banque sont constitutionnellement neutres. Quand on me demande si le gouvernement fédéral contribue en réalité à l'enseignement primaire et secondaire et à l'enseignement post-secondaire, ma seule réponse possible, c'est qu'il ressort des tableaux financiers, comme on l'a signalé, que le gouvernement fédéral ne contribue pas directement à l'enseignement primaire et secondaire.

Bien sûr, le gouvernement fédéral contribue indirectement à accroître les ressources financières de la province et cette dernière affecte une part de ces ressources à des programmes d'enseignement. Par exemple, pour prendre une comparaison très générale, le gouvernement fédéral a un programme de paiements de transferts assez massifs destinés à un certain nombre de provinces, ce qui a pour effet d'accroître les ressources financières des provinces et peut-être de leur permettre de consacrer davantage à l'enseignement qu'elles ne le pourraient autrement. Si nous prenons cette attitude, il va de soi que le gouvernement fédéral permet indirectement aux provinces de consacrer davantage à des program-

mes d'enseignement strictement provinciaux qu'elles ne le pourraient sans ces divers programmes de transferts. Cela n'enlève rien, selon moi, au fait que, dans le cadre du plan, le gouvernement fédéral ne fait aucune contribution financière directe aux secteurs de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire du plan.

**M. Broadbent:** Ma foi, en toute déférence, comme on dit, monsieur le président, j'estime qu'il y a ici une différence d'importance cruciale pour ce qui est des paiements de transferts comme moyen général d'appliquer la constitution fédérale. Les paiements dits de transferts entre deux régions sont très fréquents non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger. Cela permet à la province en cause de consacrer à l'enseignement des sommes qu'elles ne serait pas en mesure d'y consacrer autrement. Mais cela diffère en principe, il me semble, de la participation fédérale à un programme comme celui-ci, à l'élaboration d'un programme qui reconnaît de façon appropriée—et je veux insister là-dessus—la nécessité de faire entrer l'enseignement en ligne de compte.

Or, il me semble que nous avons bien là un exemple d'inscriptions comptables trompeuses dont l'objet est de cacher le fait que le gouvernement fédéral se mêle du domaine de l'enseignement. Quelle que soit le nombre de millions de dollars investis dans le plan global à l'échelon supérieur du gouvernement fédéral, il me semble qu'on décide que telle ou telle somme peut être affectée au plan, quels qu'en soient les détails. Puis, on se dit probablement, je pense: "Ça va, les gars, essayez de trouver ce que l'enseignement va coûter. Nous ne pouvons attribuer de fonds fédéraux pour l'enseignement, mais nous nous reprendrons dans d'autres domaines."

**Le Président:** Avez-vous saisi la question maintenant?

**M. Saumier:** Oh! Je l'ai très bien saisie, monsieur le président.

**Le Président:** Voulez-vous que le témoin vous réponde tout de suite, monsieur Broadbent? Je pense qu'il comprend votre question. Pour ma part, je vois bien où vous voulez en venir. Voulez-vous répondre, monsieur Saumier?

**M. Saumier:** Je pense, monsieur le président, que la seule façon dont je puis répondre à cette question, c'est qu'effectivement—et je sais que cela ne satisfera pas tout à fait votre collègue—le gouvernement fédéral ne fait aucune contribution directe à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire. Mais chacun est libre de conclure, en examinant ces feuilles, si cette façon de tenir les livres est essentiellement artificielle ou si elle reflète la réalité.

• 1105

**M. Broadbent:** Ces conclusions ne s'excluent pas l'une l'autre, n'est-ce pas?

**M. Saumier:** Eh bien, dans le monde réel, je l'ai déjà dit, un billet d'un dollar n'a pas d'implications constitutionnelles.

**M. McGrath:** Une question supplémentaire. N'est-ce pas la même histoire que tantôt, soit, comme vous l'avez dit, que le plan favorise un système de gouvernement beaucoup plus efficace? Essentiellement, vous dites que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a dû renoncer à sa souveraineté dans bien des domaines pour que l'oncle Ottawa puisse venir s'y implanter. Est-ce exact?

**M. Saumier:** Non.

**M. McGrath:** Ma foi, peut-être pourriez-vous vous expliquer.

**M. Saumier:** Je m'excuse, monsieur le président, je ne veux pas m'embourber dans des questions de procédure. A laquelle des deux questions dois-je répondre tout d'abord?

**M. McGrath:** Vous pouvez répondre aux deux à la fois, si vous voulez. M. Broadbent a soulevé un point très important et j'ai ajouté à ce qu'il avait à dire. Vous pourriez peut-être répondre aux deux questions.

**M. Broadbent:** Avant que vous répondiez, je voudrais me dissocier de l'implication selon laquelle l'oncle Ottawa se mêle d'un domaine qui ne le concerne pas. Je suis en faveur de la participation, à condition que la province soit d'accord sur ce genre de partage des frais; mais ce que je veux, c'est faire une critique que je considère comme une critique politique très grave à l'endroit du gouvernement actuel, qui se plaît à soutenir que le gouvernement fédéral doit rester dans son domaine et que les provinces doivent elles aussi s'en tenir aux domaines qui sont constitutionnellement de leur ressort et que "jamais ils ne se rejoindront".

Selon moi, c'est historiquement mauvais, et il serait même dangereux de commencer à gouverner le pays de la sorte. Je suis heureux de constater que le gouvernement ne fonctionne pas comme cela, qu'il entreprend des programmes exigeant des dépenses fédérales dans des domaines provinciaux. Mais je souhaiterais qu'il aille un peu plus loin et admette publiquement qu'il s'est trompé en théorie et en pratique sur le plan constitutionnel; il pourrait le faire par une tenue de livres sans détours. Je pense que vous diriez la même chose dans votre réponse et je ne vous demanderai même pas de répondre.

**M. McGrath:** Vous vous êtes dissocié de mon observation supplémentaire, mais je pense que vous vous fondez sur une mauvaise prémisse, car je ne m'oppose pas en principe à ce qui se passe. Ce que

j'essaie de mettre en relief, c'est le fait que le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a dû filer doux afin d'intéresser à ce point son riche oncle. Je vous dis que le gouvernement de l'Île-du Prince-Édouard a dû renoncer à sa souveraineté dans de nombreux domaines et je ne trouve guère de différence entre ce plan qui a pris en main l'Île du Prince-Édouard et un fidéo-commissaire dans une affaire de faillite.

**Le Président:** Monsieur McGrath, vous soulignez encore, je crois, ce que M. MacLean a mis en relief à l'occasion de nos premières questions. C'est quelque chose qui m'intéresse beaucoup, et je pense que nous en verrons d'autres du genre lorsque nous arriverons dans les Maritimes. Toutefois, je ne pense pas que le témoin puisse nous aider beaucoup à éclairer votre problème. C'est quelque chose que nous devrons étudier en comité; nous pourrons peut-être ensuite ramener le sujet ici.

**M. Broadbent:** Je dois me rendre à une autre réunion, monsieur le président.

**Le Président:** Avant de partir, monsieur Broadbent, je me demande si nous avons le quorum ou non?

**M. McGrath:** Me permettez-vous de poser seulement une question, monsieur le président, avant que vous me fusilliez vraiment? J'ai une question à poser. La construction de la chaussée n'aurait-elle pas les mêmes effets sur l'économie de l'Île du Prince-Édouard que le plan de ce riche oncle?

**M. Saumier:** Monsieur le président, cette chaussée, n'aurait pas, à mon avis, les mêmes effets.

**M. McGrath:** A votre avis, la chaussée n'aurait pas les mêmes effets?

**M. Saumier:** A titre d'exemple, si nous jetons un coup d'œil sur un certain nombre de secteurs, la chaussée ne ferait rien pour accroître l'accessibilité à l'éducation de la population de l'île. Voilà un exemple qui me vient spontanément à l'esprit.

**Le Président:** Messieurs, certains membres doivent se rendre à d'autres assemblées. Je sais que MM. MacDonald et Lundrigan ont fait savoir qu'ils aimeraient discuter plus à fond cette question. J'aimerais soumettre au Comité les crédits nos 5 et 10 et réserver les crédits nos 1 et 35 qui portent sur la Société de développement du Cap-Breton, comme vous le savez. De cette façon, à notre retour des vacances de Pâques, nous pourrions restreindre notre discussion à l'administration générale du plan de l'Île du Prince-Édouard et de la Société de développement du Cap-Breton. Je me demande si quelque membre pourrait proposer l'approbation du crédit no 5.

**M. MacDonald (Egmont):** Auriez-vous l'obligeance de clarifier seulement ce que représentent les crédits 5 et 10, monsieur le président.

• 1110

**Le Président:** Les crédits 5 et 10 englobent de façon générale les dépenses de l'ARDA, de l'ARAP, du plan de la Saskatchewan dont la page 338 du Livre Bleu donne les grandes lignes. Je ne pense pas qu'en approuvant les crédits 5 et 10, monsieur MacDonald, nous restreignons la discussion, sauf sur les sujets que nous avons discutés de façon détaillée dans le passé.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, il y a des questions, je sais, que certains membres aimeraient poser. Y a-t-il une raison véritable et pressante de voter dès maintenant?

**M. Lundrigan:** Quelle en est la raison? Nous pourrions tout aussi facilement approuver les crédits 5 et 10 avec les deux questions en suspens que vous désirez réserver.

**Le Président:** J'aimerais voir quelque réalisation émaner de nos réunions. Je pense aussi qu'il est peut-être plus aisé pour les membres de s'orienter s'ils ont un sujet précis sur lequel ils peuvent se prononcer. Comme je le dis, je mets aux voix la motion. Nous pouvons voter.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, j'ai des questions indirectement connexes à poser au sujet de l'administration des parcs. Je sais qu'ils sont assujettis à une juridiction particulière, mais ils font partie du programme de développement. J'ai quelques autres questions au sujet de l'intervention de l'Office d'expansion économique de la région atlantique dans le domaine de l'éducation. L'Office a effectué un très grand nombre d'études et d'enquêtes dans le domaine de l'éducation, et j'espérais pouvoir approfondir ce point en particulier. On l'a soulevé aujourd'hui et je crois que c'est un domaine qui doit être examiné très à fond.

**Le Président:** Monsieur Lundrigan, nous avons bien ces problèmes, et je crois que pour une raison ou une autre, vous étiez absent lorsque nous avons parlé des parcs.

**M. Lundrigan:** Non, j'étais ici, monsieur le président, mais je n'ai pas eu la chance d'élaborer sur mes questions, car les députés de la Gaspésie et d'autres comtés avaient des sujets très importants à soulever et ils ont exposé leurs points.

**Le Président:** Je pense que vous avez eu probablement une période. Je ne sais pas. Comme je l'ai dit, j'aimerais qu'on approuve ces crédits, en réservant le crédit no 1 de telle façon que si vous avez un point précis à soulever . . .

**M. Lundrigan:** Cela me donne donc une certaine latitude, monsieur le président, si je veux . . .

**Le Président:** Oui, je dirais que cela vous laisse une latitude suffisante, monsieur Lundrigan.

Le crédit no 5 est approuvé.

Le crédit no 10 est approuvé.

Le prêt 120 est approuvé.

Le prêt 125 est approuvé.

Le prêt 130 est approuvé.

Je vous remercie, messieurs et je vous souhaite de Joyeuses Pâques.

**M. Cyr:** Nous aborderons le plan de l'Île du Prince-Édouard à notre prochaine réunion?

**Le Président:** Non, la prochaine réunion sera consacrée à la Société de développement du Cap-Breton. Nous pouvons ménager une réunion après le 14 avril.

**Une voix:** Ajournons-nous maintenant?

**Le Président:** Je l'espère bien.

**M. MacDonald (Egmont):** Nous n'allons pas poursuivre?

**Le Président:** Nous pouvons en finir avec ce sujet si vous désirez rester. Vous n'êtes pas pressés; l'êtes-vous?

**M. Saumier:** Monsieur le président, je peux rester une autre heure.

**Le Président:** C'est bien. La seule raison pour laquelle je voulais que le Comité approuve les crédits, c'est que certains membres devaient se rendre à d'autres réunions.

Y a-t-il des questions sur l'Office d'aménagement régional? Lavigne attend au cas où vous auriez des questions à poser sur les primes à l'industrie. Si le Comité n'envisage pas de poser des questions à ce sujet, je ne veux pas le retenir ici.

Monsieur Lavigne, votre venue ici m'a fait bien plaisir. Je regrette que nous n'ayons pas eu l'occasion de recourir à vos services. Monsieur Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt la discussion qui m'en a appris beaucoup plus que les questions. Je pense que nous avons eu plus de discussion.

J'ai écouté avec intérêt les explications de M. Saumier au sujet des efforts du gouvernement en vue de planifier l'Île du Prince-Édouard. Je ne dirai pas que c'est la première fois que j'entends ce genre de propos, car, même si je ne suis pas un sociologue, j'ai lu beaucoup d'ouvrages historiques. J'ai lu au sujet de l'application des mêmes mesures en d'autres pays, particulièrement au sujet des plans quinquennaux en Union soviétique. Il y a une grande similarité dans les principes, et c'est peut-être vers quoi nous nous acheminons. Je ne vais pas m'aventurer dans une discussion sur ce point et je ne vais pas parler beaucoup non plus de participation. Mais je suis étonné qu'on n'ait jamais demandé à des experts comme M. MacLean ce qu'ils pensent des types de programmes dont l'Île du Prince-Édouard aurait besoin. C'est là une participation pratique et je suis conscient de la portée sociologique de ce terme dans le sens qu'on l'utilise. Mais je vais oublier tout cela, car cela a été exposé.

• 1115

J'aimerais poser une question plus précise sur la mobilité de la population et sur l'importance du rôle que la mobilité va jouer dans les programmes appliqués généralement à la région Atlantique et à l'Île du Prince-Édouard. Vous avez mentionné en passant que les études pourraient indiquer, par exemple, qu'on doit déplacer 10,000 personnes. Encore, le Ministre a mentionné à plusieurs reprises que la mobilité constituait une façon nécessaire d'aborder le développement de certaines régions rurales du Canada.

Je me demande ce que vos études ont révélé, non pas ce que les gens disent ou ressentent, ou ce que leur mode de vie peut révéler, mais bien plutôt ce que les études ont révélé au sujet des méthodes du gouvernement d'aborder la mobilité, d'abord dans l'Île du Prince-Édouard en particulier et, dans la région de l'Atlantique en général. Prévoyez-vous que la population aura une grande mobilité, qu'il y aura un grand déplacement de population, soit vers ce qu'on appelle les zones urbaines, soit complètement vers l'extérieur de la région Atlantique, comme c'est le cas à l'heure présente? Je pense qu'il y a grosso modo 25,000 personnes qui émigrent chaque année de la région Atlantique. Envisagez-vous cette migration comme faisant partie de votre approche? Et pour ce qui est de l'Île du Prince-Édouard, prévoyez-vous que beaucoup de gens déménageront dans les zones urbaines, ou peut-être même émigreront de l'île? Cette mobilité sera-t-elle un des principaux éléments de votre programme d'ensemble.

**M. Saumier:** Monsieur le président, peut-être pourrais-je aborder cette question par étapes, comme elle a été posée. Tout d'abord, que l'État soit opposé ou favorable à la mobilité, celle-ci existe. La population est libre de se déplacer et elle se déplace en effet d'un endroit à l'autre, comme on l'a indiqué. A la vérité, la population de la région Atlantique est appréciablement mobile.

**M. MacDonald (Egmont):** De quelle façon?

**M. Saumier:** Je me souviens d'avoir vu certaines extrapolations dans le journal, il n'y a pas longtemps, qui indiquaient qu'environ 60 p. 100 des diplômés de l'Université Memorial, à Terre-Neuve, trouveraient de l'emploi cet été à l'extérieur de l'île. Il y a donc réellement une mobilité substantielle. Il y a des programmes (un programme national comme celui de la main-d'œuvre) qui sont destinés à favoriser la mobilité individuelle lorsque les gens éprouvent le besoin de se déplacer individuellement. Ces programmes s'appliquet à la région Atlantique comme ils s'appliquent à toute autre région du pays.

Je pense, monsieur le président, que la question n'est pas de savoir si nous voulons ou si nous avons un programme de mobilité, si les gens déménagent, car ils se déplacent en effet. La question n'est pas de savoir si nous devrions avoir un programme de mobilité, car nous en avons un, mais bien de savoir si nous devons faire un effort spécial en vue d'ac-

célérer la mobilité selon certaines orientations désirables.

Si vous examinez le cas de l'Île du Prince-Édouard, vous constaterez rapidement que nous ne prévoyons pas, aux termes du plan, une diminution appréciable de la population insulaire. De fait, nous envisageons une augmentation de la population de l'île. Comme vous le savez, au cours des dernières années, la population de l'île a été en vérité assez stable, ce qui montre qu'il y a eu une émigration importante. On espère qu'un des résultats du plan sera d'arrêter ce processus et, de fait, d'entraîner une augmentation de la population. Nous ne faisons pas cela parce que nous pensons que la mobilité est bonne ou mauvaise, ou pas souhaitable. Essentiellement, nous le faisons parce que nous sommes convaincus qu'il y a suffisamment de ressources, mises en valeur ou non, dans l'Île du Prince-Édouard pour permettre à la population de s'accroître tout en relevant son niveau de vie. Pour ces raisons, vous verrez qu'il n'y a aucun programme spécial ou particulier de mobilité dans le plan pour la population de l'île du genre que nous trouvons,

• 1120

par exemple, dans l'entente de la Gaspésie, où le tableau économique est complètement différent, ou du type que nous trouvons dans l'entente relative au Nord-Est du Nouveau-Brunswick, où la situation économique est encore différente. Autrement dit, nous considérons l'émigration comme un des facteurs dont nous devons tenir compte lorsque nous cherchons à franchir une certaine étape de la croissance économique. Dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, les perspectives d'expansion économique sont telles qu'il ne semble pas nécessaire de lancer un programme spécial d'émigration vu qu'il devrait y avoir assez d'emplois disponibles dans l'île pour occuper la population actuelle et aussi pour maintenir, non pas un grand acroissement de la population insulaire, mais un accroissement tout de même intéressant.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce que je vous ai entendu dire que vous espériez arrêter ou grandement réduire le niveau actuel d'émigration?

**M. Saumier:** C'est exact.

**M. MacDonald (Egmont):** Lequel des deux, arrêter ou grandement réduire?

**M. Saumier:** Comme je l'ai dit, au cours de la dernière décennie, la population de la province insulaire a été à peu près stable. Cela veut dire que, compte tenu de la natalité, il y a eu un mouvement substantiel d'émigration. Ce que nous prévoyons au cours des prochaines années, c'est un accroissement réel de la population de l'île, ce qui suppose une réduction de l'émigration. Si vous me demandez le taux exact de cette diminution, nous nous aventurerons dans un problème démographique très compliqué selon les diverses hypothèses.

**M. Lundrigan:** Prévoyez-vous une mobilité intraprovinciale ou intrarégionale assez forte, à part de l'émigration proprement dite.

**M. Saumier:** Dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, nous ne prévoyons pas beaucoup de mobilité à l'intérieur de la province. Il y aura certains déplacements, mais ils seront beaucoup moins considérables, par exemple, que ceux que nous anticipons dans la Gaspésie ou le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, la structure économique de l'Île du Prince-Édouard est saine. Le tableau du peuplement de l'Île du Prince-Édouard, le tableau urbain, est bien acceptable. Il n'y a pas tellement lieu de regrouper la population que de regrouper les services. L'un des premiers objectifs du plan est le regroupement des services. Dans l'ensemble, ils desservent la population là où elle se trouve. Il y aura une certaine mobilité de la population, mais pas très prononcée.

**M. Lundrigan:** Vous dites que le tableau du peuplement est généralement acceptable dans certains milieux. Pourrais-je demander à qui il est acceptable? De plus, s'il n'est pas acceptable, disons, aux planificateurs, quelles méthodes sont utilisées afin de réduire la mobilité, qu'elle soit à l'intérieur d'une région ou autrement?

**M. Saumier:** Encore ici, monsieur le président, cela dépend du genre de mobilité dont nous parlons. Laissez-moi vous donner un exemple. Supposons que nous avons un peuplement isolé que le régime scolaire ne dessert pas suffisamment. Or, il y a deux solutions qui nous viennent à l'esprit lorsque nous songeons aux moyens de régler ce problème. L'une consiste à transplanter la population de ce peuplement isolé dans un centre où elle bénéficiera vraiment des services éducatifs suffisants. Une autre solution pourra consister à construire un chemin du peuplement isolé au centre éducatif, afin que la population et les étudiants puissent aller et venir sur la route et puissent continuer à habiter leur petite patrie tout en ayant l'avantage de meilleurs services éducatifs. On peut multiplier plusieurs fois ce genre d'exemple. Dans l'Île du Prince-Édouard, il n'y a pas de grandes distances, et presque tous les endroits de l'île, peuvent être rendus accessibles aux bonnes écoles, aux bonnes maisons d'enseignement, aux bonnes installations sanitaires et ainsi de suite. Nous en sommes venus à la conclusion que, comme notre action ne vise pas à perturber les habitudes de vie pour le seul plaisir de la chose, il n'est pas nécessaire, pour fournir de meilleurs services, de recourir à un programme de déplacement massif de la population, à la fermeture des établissements existants et ainsi de suite. Autrement dit, il est possible de fourir ce niveau de services en s'occupant de l'infrastructure plutôt qu'en déplaçant la population vers les centres où elle bénéficiera d'un meilleur niveau de services.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, je vais poser une dernière question, car ce sujet ouvre un domaine qui pourrait conduire à des discussions et

à des débats qui dureraient des heures. Je n'ai même pas commencé et je pense qu'il y a beaucoup de questions intéressantes. Je veux poser une question qui est reliée, je suppose, à la chaussée. Quels sont les plans du gouvernement pour améliorer les moyens de transports et les communications dans l'île et, principalement, entre l'île et d'autres parties de la région Atlantique, la région centrale du Canada, la côte Sud-Est ou Est et ainsi de suite? Je demande quels sont les plans du gouvernement,

• 1125

car je crois avoir saisi en lisant un résumé du Plan, que l'une des principales interventions de l'État consistera à développer l'agriculture afin qu'elle atteigne un niveau beaucoup plus élevé et productif. Lorsque vous parlez de cela, vous pensez aux transports. Encore, en écoutant les grands économistes et en lisant à leur sujet, certains des principaux conseillers du précédent et de l'actuel gouvernement des États-Unis semblent penser que les transports constituent l'un des facteurs-clefs du développement de toute région. Me permettez-vous de demander quels sont les plans généraux que le ministère envisage pour la région Atlantique et particulièrement pour l'Île du Prince-Édouard, au cours de la prochaine ou des deux prochaines années, car à vrai dire c'est de cette période que nous parlons présentement.

**M. Saumier:** Monsieur le président, je dois avouer que je me sens confus lorsque les gens m'interrogent au sujet des plans de transport à l'intention de l'Île du Prince-Édouard, car tellement de plans ont fait l'objet de discussions que j'ai tendance à en perdre la trace. Je dirai toutefois ceci. Je suis disposé à donner un exposé écrit plus précis que celui-ci. Nous prévoyons (et le gouvernement l'a annoncé) que le service de traversiers entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme sera appréciablement amélioré, au point où il sera tout à fait suffisant, nous croyons, pour répondre aux besoins actuels. Il y aura une nette amélioration. Bien que je ne me souvienne pas des moyens précis auxquels le gouvernement recourra pour atteindre ce résultat, comme je l'ai déjà dit, je peux fournir au Comité un exposé écrit à ce sujet, monsieur le président.

**M. MacDonald (Egmont):** Aux pages 44 et 45?

**M. Saumier:** Je pense que nous n'avons là qu'un exposé général des objectifs. Je fournirai au Comité, monsieur le président, un exposé détaillé sur le programme d'amélioration du service de traversiers de l'île. Le gouvernement a mentionné ces améliorations, je crois, au moment de l'annonce au sujet de la chaussée. C'était une description pas mal détaillée des améliorations proposées et qui seront, de fait, mises en œuvre, si j'ai bien saisi, à assez court terme. Je mettrai cet exposé à la disposition du Comité.

**M. Lundrigan:** Je vous remercie, monsieur Saumier.

**M. MacDonald (Egmont):** A titre de question supplémentaire: quelqu'un voudra peut-être examiner de nouveau les chiffres à la dernière ligne de la page 45, qui se lit comme suit:

> . . . 24 000 véhicules par semaine, en fonctionnant 24 heures par jour . . .

L'un des services de traversiers ne fonctionne jamais plus longtemps que de l'aube au crépuscule. Si donc ces chiffres se fondent de fait sur un régime de travail de 24 heures pour les deux services de traversiers pour automobiles, ils ne sont pas exacts. C'est un point qu'on pourra examiner peut-être dans l'exposé que vous allez fournir au Comité.

**M. Saumier:** En effet.

**M. Cyr:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur cette entente entre le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et le gouvernement du Canada, parce que j'ai un peu de moi-même dans l'Île du Prince-Édouard. Je suis allé à St. Dunstan's et j'y retourne à tous les ans. Ils ont surtout un bon parc national. J'inviterais la population qui se rend à l'Île du Prince-Édouard de faire un petit détour par la Gaspésie.

Je ne suis pas surpris des commentaires de M. David MacDonald concernant le secret de la préparation de cette entente. Nous avons eu les mêmes réactions chez-nous; nous avons subi les mêmes coups. Les directeurs et les animateurs du

• 1130

Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, le BAEQ, gardaient cela secret. Pour les députés, c'était tabou, comme disent les scouts. On n'avait aucun accès à l'information; on n'était même pas consulté. Pour l'information de ce Comité, je dirais qu'il y avait même des animateurs qui avaient l'esprit un peu socialiste. Ils étaient tellement poussés que certains se sont présentés candidats NPD aux dernières élections. Ils étaient des orgnisateurs pour le Nouveau Parti Démocratique. J'aurais aimé le dire tout à l'heure devant le représentant du Parti qui était ici. Ces gens-là se promenaient dans la région disant qu'il fallait tout changer les institutions existantes qui n'avaient pas donné satisfaction à la population: les Chambres de commerce, les députés, les gouvernements actuels, même les conseils municipaux et les commissions scolaires; qu'il fallait tout recommencer et former d'autres associations. C'était la consultation populaire, comme on disait et comme le dit l'entente.

On a fait des consultations depuis 1963 et M. Saumier dira comme moi, que cela a été lent à partir et que c'est encore lent. La population, à qui on avait dit qu'il fallait abandonner les Chambres de commerce, les Lions Clubs, les autres associations

et les députés, revient nous voir et nous demande de faire quelque chose. J'ai aimé la définition que vous avez fait tout à l'heure, de la participation. Vous n'avez pas de bleus à présenter, mais qu'est-ce vraiment que la participation de la part des Chambres de Commerce et des députés ? Cela ne semble pas être défini. Il faudrait prélever quelque mille dollars provenant du fonds de cette entente et récupérer l'argent employé à mauvais escient à l'Île du Prince-Édouard pour former un comité en vue de définir ce que sera la participaiton des corps intermédiaires, des corps parapolitiques ou même des députés. Il existe une lacune dans ce domaine et la population se révolte.

A cet effet, vous êtes les représentants du peuple, mais que savez-vous de tout cela ? Nous l'ignorons. Qu'attendez-vous pour prendre position ? Jusqu'à présent, cela a été tenu secret. Voilà pourquoi il est temps que le Comité ou le nouveau ministère de M. Marchand étudie vraiment la participation des députés et que la population en soit informée. Qu'avons-nous à faire dans toute cette "patente" de développement régional ?

Maintenant, ma question est celle-ci: dans cette entente, ce montant de 725 millions de dollars, dont il est question aujourd'hui à ce Comité, saute aux yeux de la population et dans quatre ans, les citoyens de l'Île du Prince-Édouard seront dans la même situation que les résidants de la Gaspésie. Que fait-on avec cet argent-là ? On a cité des chiffres de l'ordre de 725 millions. C'est la même chose en Gaspésie. On parle d'une entente au montant de 258 millions, mais on devrait informer la population, si celle-ci doit participer. Comme on le dit dans l'entente de l'Île du Prince-Édouard, comme on l'a dit de temps à autre et c'est spécifié dans l'entente de la Gaspésie; si la population doit participer. Mais qu'on ne lui fasse pas peur avec des chiffres de millions, de 725 millions. Qu'on dise donc à la population: voici, vous savez qu'il y a des programmes existant au fédéral ou au provincial, qui vous accordent des montants que vous êtes en mesure de recevoir et que vous recevez depuis des années, mais en plus de cela, voici le montant qui va être ajouté. L'animation sociale, l'éducation, je crois à cela, je crois au plan de la Gaspésie de même qu'à celui de l'Île du Prince-Édouard, mais qu'on renseigne la population sur ces montants de millions.

Voici dans l'ensemble, et pour renseigner mes amis des Maritimes qui sont ici, on a, pour la Gaspésie 258 millions et de ce montant, 114 millions sont prévus pour des cours de préemploi. Night Courses, Courses for Adults, dans le cadre du développement social et valorisation de la main-d'œuvre. Mais cette Loi a été adoptée depuis des années et 93 millions auraient été dépensés de cette façon, donc ce n'est pas un cadeau, vous l'avez à Trois-Rivières, à Montréal, à Québec, à Vancouver, à Toronto, partout au Canada. On l'inclut ici, cela paraît bien, cela gonfle le ballon.

La même chose se produit en ce qui a trait aux pêcheries, 2 millions; 6,900 mille auraient été dépensés et pourtant il y a des programmes. J'étais représentant du ministre des Pêcheries, l'honorable Robichaud, maintenant au Sénat, dans l'autre

• 1137

Chambre, à une bénédiction des bateaux à Rivière-aux-Renards, en Gaspésie, en 1964, et j'ai annoncé les programmes, j'ai encore un exemplaire de mon discours, c'est moi qui ai annoncé les programmes en Gaspésie, concernant la pêche dans tout le golfe Saint-Laurent, pour l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, c'était une primeur qu'on m'avait demandé d'annoncer. Et puis la partie du golfe Saint-Laurent est incluse encore aujourd'hui dans cette entente, vous lisez plus loin et c'est la même chose: les forêts, les chemins de pénétration en forêts, un plan conjoint, les chemins d'accès aux mines, tout cela existait auparavant, on l'inclut de nouveau et cela produit un bel effet.

Dans les déclarations faites en fin de semaine à Rimouski, au sujet de l'entente de 40 millions, on inclut un projet exclusivement fédéral, le quai de Chandler, 2 millions et demi, mais les crédits sont votés depuis 1964. On doute de pouvoir réaliser ce projet cette année, parce que la phase numéro un du quai de Chandler compte pour un million sur 3 millions et demi; il reste donc 2 millions et demi pour le quai. On en a parlé en fin de semaine, mais la plus basse soumission, celle de Simard & Beaudry de Matane, est de 3,600 mille. On discute au Conseil du Trésor, de là on va au ministère des Travaux Publics, de celui-ci on va à la Gaspesia Pulp and Paper à Chandler pour savoir si elle va contribuer encore à ce plan. Et alors, on annonce à la population que grâce à l'entente fédérale-provinciale, le quai de Chandler, qui devait coûter 2 millions et demi, car ce n'est même plus ce montant, va coûter 3,600 mille, si on fait les travaux et je doute fort qu'on les fasse cette année. C'est pourquoi je ne veux pas que la population de l'Île du Prince-Édouard soit aux prises avec le même dilemme que celle de Gaspé à l'heure actuelle, qu'il ne reste plus rien des $6 millions, lorsque le ballon sera crevé. Des cours de recyclage, vous en avez déjà, des subsides pour les pêcheries et les bateaux, cela existe, mais mis ensemble, c'est beau. Cependant, je crois, monsieur Saumier, que si on veut vraiment faire participer la population, il faut d'abord l'informer, il ne faut pas lui bourrer le crâne au départ.

J'aimerais avoir vos remarques à ce sujet, sur les idées que je viens d'émettre. Peut-être ai-je été un peu trop long, monsieur le président, mais je voulais le dire depuis longtemps.

Monsieur Saumier, vous pouvez répondre en anglais, parce que je le comprends assez bien. Ce sera comme vous voulez, en anglais ou en français, n'importe.

**M. Saumier:** Monsieur le président, les remarques qui viennent d'être faites par votre collègue sont, je crois, fort pertinentes. Il est certain que dans tout plan de développement il y a deux aspects qui sont également importants.

• 1140

Il y a premièrement l'aspect que l'on pourrait appeler de coordination des politiques, des interventions actuelles. On reproche souvent au gouvernement de pratiquer la politique de la main droite qui ignore ce que fait la main gauche, de sorte que lorsqu'on parle de développement d'une région, en première analyse, il s'agit de faire en sorte que les interventions, disons du gouvernement à l'intérieur de cette région-là soient conservées, intégrées, les unes par rapport aux autres. Évidemment, pour faire cela, il faut combiner un certain nombre de programmes déjà existants. Ensuite, lorsqu'on s'aperçoit que la région présente des problèmes spéciaux, il devient nécessaire, si vous voulez, d'améliorer les interventions déjà existantes.

Ceci se fait de deux manières. Vous pouvez les améliorer soit en les accélérant, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'un projet, disons, qui devait se réaliser sur une période de 15 ans, le soit maintenant sur une période de cinq ans. Accélération de programmes normaux, vous pouvez le faire également en créant, en confectionnant de toutes pièces de nouveaux programmes qui répondent aux lacunes qui ont été découvertes ou aux besoins nouveaux qui émergent. Si bien que, dans tout plan d'aménagement digne de ce nom, vous avez donc ces trois aspects; coordination des programmes déjà existants, accélération de certains de ces programmes-là et enfin création ou lancement de programmes entièrement nouveaux et le tout formant évidemment un ensemble, on l'espère, intégré et coordonné.

De sorte que lorsqu'on demande: est-ce que tel programme est un programme nouveau ou un programme déjà existant, il est parfois très difficile de répondre à cette question. Prenons le cas du programme de main-d'œuvre que vous avez signalé. Les programmes de main-d'œuvre sont accessibles à la population de la Gaspésie comme à la population de l'Île du Prince-Édouard, c'est un programme national. Donc, on peut dire que les sommes d'argents qui seront dépensées en Gaspésie ou à l'Île du Prince-Édouard pour les programmes de main-d'œuvre, ne représentent pas de nouveaux fonds puisqu'ils sont déjà prévus.

Mais, ce qui arrive, en fait, c'est que dans les circonstances actuelles ce programme-là, ou court de forts risques de n'avoir, en fait, aucun effet ou très peu d'effet sur la Gaspésie ou l'Île du Prince-Édouard, parce que le programme est conçu, à juste titre, en fonction d'une sorte de moyenne nationale qui ne correspond pas nécessairement à la situation des gens dans une région donnée. Je vais vous donner un exemple précis. Les programmes de main-d'œuvre, dans leur interprétation actuelle, prévoient un maximum d'un an de ce qu'on appelle recyclage académique ou *academic upgrading*, avant de commencer les cours de formation technique.

Or, si vous avez une région où une partie importante de la population a, disons, une moyenne d'éducation de deuxième année ou de troisième année et a vécu depuis longtemps dans une situation socio-économique difficile, à ce moment-là, une année de recyclage académique ou *academic upgrading* n'est pas suffisante pour que ces gens puissent avoir accès aux cours de recyclage technique, au sens strict. De sorte que même si, en théorie les programmes de main-d'œuvre qui sont maintenant prévus pour cette région-là ne représentent pas, et je dis bien en théorie, des programmes nouveaux, en fait, à cause d'autres éléments à l'intérieur du plan, qui eux peuvent être nouveaux, un programme existant acquiert un sens véritable pour la région.

C'est effectivement ce qui est arrivé et ce qui arrivera en Gaspésie, parce qu'il y a toutes sortes de mécanismes qui vont permettre, par exemple, aux gens des paroisses marginales de se déplacer, qui vont permettre aux pêcheurs marginaux de laisser leurs emplois actuels. A ce moment-là, une série d'obstacles est enlevée qui va donner à ces gens la possibilité de s'intégrer ou de bénéficier des programmes gouvernementaux normaux, programmes dont ils ne pouvaient bénéficier au même titre pour des raisons tout à fait concrètes, non pas pour des raisons théoriques mais pour des raisons tout à fait concrètes, avant que les programmes spéciaux ne soient mis en place.

Alors, je pense qu'en définitive, en prenant comme exemple le cas de la Gaspésie où on parle de 92 millions de dollars pour le recyclage de la main-d'œuvre, il est très difficile de dire de façon précise combien d'argent aurait été dépensé en Gaspésie par le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, si le Plan de développement de la Gaspésie n'avait pas été suivi. Il se peut que le même montant eût été dépensé. Mais aurait-il apporté autant de résultats? Cela, je ne le sais pas. Il se peut également qu'un montant beaucoup moindre eût été dépensé, parce que les conditions requises à la réalisation de ce programme normal existaient en Gaspésie à un niveau tel, que le programme normal, à toute fin pratique, était purement un programme sur le papier. Il est donc très difficile dans le concret de dire, même en parlant des programmes ordinaires ou des programmes normaux, ce qui est nouveau et ce qui ne l'est pas, parce que, par définition, on ne peut pas savoir ce qui eût été effectivement dépensé en l'absence du Plan de développement en cause.

**M. Cyr:** Merci.

**M. MacLean:** Il y a un point que je désirerais élucider, monsieur le président. Il y a environ une heure, je crois, le témoin a dit quelque chose au sujet de la nécessité de modifier le comportement,

la façon d'agir ou de vivre des gens de l'Île du Prince-Édouard. Je ne sais pas au juste ce qu'il a dit et je lui serais reconnaissant de vouloir bien répéter ses propos.

• 1145

**M. Saumier:** Je n'ai pas fait de commentaire sur la nécessité de changer le comportement de ces gens. Je répondais alors à une question d'un membre du Comité qui désirait savoir si le Plan à l'étude allait provoquer un tel changement. Ma réponse a été très générale; en fait, j'ai dit que s'il existait de tels problèmes, le Plan pourrait, entre autres choses, faire disparaître ces problèmes.

**M. MacLean:** Pourriez-vous donner un exemple des problèmes auxquels vous pensez?

**M. Saumier:** Monsieur le président, comme ce n'est pas moi qui ai soulevé la question, je préférerais que l'auteur lui-même, s'il est encore ici, décrive la situation telle qu'il la voit.

**M. MacLean:** C'est moi qui ai posé la question.

**M. Saumier:** Je dois avouer que je ne connais pas assez bien la situation dans l'Île du Prince-Édouard pour savoir s'il existe de tels problèmes et, s'il y en a, quelle sorte de problèmes?

**M. MacLean:** Je veux simplement savoir quelle sorte de problèmes de comportement exigent une solution dans l'île. J'ai toujours soutenu que le peuple a le droit de modifier le comportement des gouvernements, mais je n'admets pas l'inverse.

Il me reste encore une question, après quoi j'aurai terminé. A-t-on jamais fait une étude ou un relevé des pertes en argent attribuables au départ des techniciens et des intellectuels des provinces de l'Atlantique et tout particulièrement de l'Île du Prince-Édouard? Sauf erreur, les auteurs du Plan admettent que le niveau d'instruction chez les insulaires laisse grandement à désirer, et je suis de leur avis sur ce point, mais, dans l'ensemble, je ne dirais pas que cet état de choses soit entièrement causé par le système d'éducation, car l'émigration des gens instruits a commencé il y a des années. Plus une personne est instruite, plus elle est tentée de quitter son pays natal pour chercher du travail qui convient à son degré d'instruction. L'aspect économique de cette saignée est très grave pour le gouvernement, car l'exode des gens instruits est effarant, et c'est d'autant plus malheureux que ces émigrants contribuent bénévolement à l'économie des ressources humaines d'une autre partie du pays ou même d'un autre pays, dans certains cas.

A-t-on jamais fait le compte de la perte financière pour les gouvernements provinciaux que représentent les deux ou trois cents diplômés d'université qui ont grandi dans l'Île du Prince-Édouard, ont été formés dans ses écoles et qu'on offre en pur don, à la fin de leurs études, à une autre partie du pays?

**M. Saumier:** Voilà, monsieur le président, une question tout à fait pertinente. J'ignore si quelqu'un a fait une étude spéciale de ce problème, dans le but de déterminer l'ampleur de la perte que représente pour la province ce drainage de la crème des intelligences de l'île. Il est possible que l'Office d'expansion économique de la région atlantique ait travaillé dans ce sens, auquel cas M. Franklin le saurait; quant à moi, je l'ignore. Je vais aller aux renseignements et, si j'apprends qu'une étude de ce genre a été faite, je vous en informerai.

Il s'agit là, à mon avis, d'un problème extrêmement difficile qui se pose lorsqu'on tente de planifier le système d'éducation dans une province. En établissant un système d'éducation, il faut, au départ, mettre à son service une certaine quantité des ressources afin d'obtenir un rendement donné. Il faut ensuite faire en sorte que ce système d'éducation soit orienté de façon à fournir à la province la classe de techniciens dont son économie a besoin et qui peuvent trouver des emplois utiles et rémunérateurs dans cette économie. Un exemple extrême vous fera comprendre mon point. Si vous avez un système d'éducation provincial qui ne produit que des docteurs en physique, c'est un véritable gaspillage d'argent. La formule idéale consiste à assurer une action réciproque constante entre les possibilités économiques de former la population et le système d'éducation qui alimentera le système économique en cerveaux qui lui sont nécessaires pour fonctionner harmonieusement et progresser. C'est justement ce que nous avons cherché à accomplir à l'aide du Plan de l'Île du Prince-Édouard, en créant une école des arts appliqués et de technologie, qui

• 1150

aura pour principale mission de former les spécialistes nécessaires à l'agriculture, aux pêcheries et à l'industrie du tourisme, et contrôler l'arrivée sur le marché du travail de certains professionnels ou diplômés qui sont incapables de trouver de l'emploi au sein de l'économie.

**M. MacLean:** Je suis très heureux d'entendre de tels propos dans la bouche du témoin, car j'étais très sceptique au sujet de la genèse du système d'éducation dans les provinces Maritimes, qui semble s'être donné pour mission de former les gens en les préparant à s'expatrier, si je peux m'exprimer ainsi. Même à l'égard de programmes récents comme ceux de l'éducation des adultes, j'ai gardé un certain scepticisme, car j'ai l'impression que la province, avec l'aide du gouvernement fédéral, éduque ou entraîne les autochtones pour des emplois qui n'existent pas dans la région, de sorte que ces gens se retrouvent éventuellement dans les Territoires du Nord-Ouest ou ailleurs, privés à tout jamais de l'occasion de payer de retour ceux qui avaient financé leur formation, au moins en ce qui concerne la province. Je constate avec un réel plaisir qu'on est conscient de ce danger et que rien n'est négligé pour trouver une solution à ce problème.

**Le Président:** Je vous remercie, monsieur MacLean. Avez-vous une question à poser, monsieur Honey?

**M. Honey:** Monsieur le président, je n'ai pas de question à poser, mais je crois qu'on a créé des précédents ce matin au Comité en exprimant des opinions ou en faisant des déclarations. Je serai très bref: Je ne veux que . . .

**Le Président:** Quelqu'un a-t-il crée un précédent ce matin?

**M. Honey:** A mon avis, un précédent a été accentué et amplifié ce matin, mais je ne veux pas faire de critique. Je crois que c'était une bonne chose et que la séance a été très intéressante. Monsieur le président, à titre de membre du Comité et de député, bien que je ne sois pas de l'Île du Prince-Édouard et que je ne connaisse pas grand-chose de cette région, je tiens à vous dire que je crains que l'une des observations de M. MacDonald ne soit injuste et pour lui-même et pour certains d'entre nous lorsqu'elle paraîtra au compte rendu de nos délibérations, même s'il a été très honnête et précis dans son exposé de la situation politique dans l'île et de l'équilibre qui y règne entre la politique fédérale et la politique provinciale. Et pourtant, je suis surpris qu'on aille supposer — si je me trompe, je sais que M. MacDonald n'hésitera pas à rectifier — que le plan, que tous les Canadiens, qu'ils vivent dans l'Île du Prince-Édouard ou ailleurs au Canada, souhaitent de tout cœur voir réussir même s'ils sont inquiets au sujet de sa mise en œuvre et de ses détails, pourrait devenir ou deviendrait un litige politique à la prochaine élection provinciale. Une telle supposition toute gratuite m'oblige à exprimer l'espoir que cela ne se produira pas, mais si cela devait se produire, ce serait justice, car, comme des témoins l'ont dit, des choses aussi complexes et aussi importantes doivent essentiellement faire partie intégrante du processus politique. J'ai la certitude que les citoyens de l'Île du Prince-Édouard considéreront toutes ces choses avec objectivité, que leurs différends ne porteront que sur les détails, les objectifs du Plan et la façon de l'exécuter, et qu'on fera le nécessaire pour que ce Plan réussisse.

**Le Président:** Je vous remercie, monsieur Honey.

**M. MacLean:** Monsieur le président, pourrais-je faire un commentaire? Je dois être indulgent pour le témoin, car j'ai passé toute ma vie dans l'Île du Prince-Édouard et je crois bien connaître les sentiments des insulaires et des citoyens des Maritimes en général. On a l'impression là-bas que les autorités ne se soucient pas suffisamment depuis des années de la répercussion défavorable des politiques nationales sur les régions moins favorisées. Je ne nie pas que les Maritimes soient partiellement responsables des difficultés économiques dans lesquelles elles se débattent, mais on a l'impression, peut-être partiale, que pendant des années la nation a saigné cette région à blanc, pour revenir à la hâte lui faire

• 1155

une transfusion de sang en disant: "Nous allons vous garder en vie pendant un peu de temps encore, mais il faudra, naturellement, vous monter à jamais reconnaissants, n'est-ce pas"? Justifiées ou non, telles sont les dispositions qui animent les gens de cette région. Il n'y a rien que j'aimerais autant que de voir l'horizon s'éclairer des feux de l'espoir, voire de la certitude que les Maritimes ont une économie forte, parce que je crois que cela est possible, et, après avoir démarré vers le succès, reconnaître enfin que cette région est l'une des plus belles où l'on puisse vivre. Les gens devraient mettre en relief les bienfaits et la joie de vivre dans cette région, afin de faire naître l'optimisme et la solidarité dans la population au lieu de laisser libre jeu à la tendance trop répandue à l'extérieur de croire que tous ces gens sont des parents pauvres à qui est interdit l'espoir que viendra le jour où ils pourront faire toute leur part dans l'œuvre du développement national.

**Le Président:** Monsieur MacLean, j'espère que les citoyens de l'Ile du Prince-Édouard ne partagent pas tous votre cynisme. Quant à moi, j'entrevois l'avenir avec optimisme et je suis loin d'épouser votre attitude de découragement. C'est là mon opinion et j'y tiens.

**M. MacDonald (Egmont):** Pourrais-je dire quelques mots?

**Le Président:** Tout d'abord, je voudrais demander au témoin s'il peut nous consacrer encore quelques minutes. Il a dit qu'il était libre jusqu'à midi, et je m'aperçois que c'est l'heure. Si vous pouvez faire vite avec vos questions, afin que le témoin . . .

**M. MacDonald (Egmont):** Je suis d'accord avec M. Honey: nous avons fait beaucoup de déclarations, dont d'ailleurs quelques-unes sont de moi. Cependant, je désirerais soulever quelques points, sinon aujourd'hui, à une prochaine séance. J'en surprendrai peut-être quelques-uns, mais il y a des points précis de ce Plan que je voudrais élucider. Jusqu'ici la discussion est demeurée dans les généralités; nous avons parlé de tout depuis la politique financière nationale jusqu'à . . .

**Le Président:** Pouvez-vous terminer votre interrogatoire en cinq ou dix minutes?

**M. MacDonald (Egmont):** Peut-être pourrais-je poser quelques-unes de mes questions, et s'il ne peut y répondre aujourd'hui même, il pourra le faire plus tard. D'accord?

Je comprends, par exemple, que le Plan a débuté aujourd'hui 1er avril 1969. Est-ce exact? Apparemment, on en a confié l'administration à des organismes, notamment le Comité consultatif fédéral-provincial, le Fonds de développement économique régional (FODER), le coordonnateur du plan et le sous-ministre provincial de l'Expansion économique. Pourriez-vous me dire quels sont ceux qui font partie de la Commission consultative en ce moment?

**M. Saumier:** Monsieur le président, ce Comité consultatif, qui n'en est encore qu'à l'état de projet, comprendra un nombre égal de hauts fonctionnaires et provinciaux. Je sais que notre Ministre a envoyé, il y a quelque temps, au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, les noms des représentants du gouvernement fédéral, et nous attendons qu'à son tour le gouvernement provincial fasse connaître les noms de ses représentants, après quoi je crois que le projet sera bien amorcé. Du côté fédéral, je puis vous assurer, monsieur le président, que tous les représentants sont des fonctionnaires de grande expérience.

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, je vous informe que M. Hector Hortie, notre administrateur, est installé dans l'île depuis plus d'une année. Il a participé activement à l'élaboration du plan; il en connaît les objectifs à fond et, sauf erreur, il ne vous est pas inconnu. Du côté provincial, on projette de créer un nouveau ministère de l'Expansion économique, dont le sous-ministre relèvera directement du premier ministre provincial. J'avoue que j'ignore si la constitution de l'Île du Prince-Édouard permet la création d'un tel ministère par une loi ou par un décret du Conseil. Il doit être créé par une loi et, sauf erreur, il y a au feuilleton toute une kyrielle de mesures législatives qui seront

• 1200

soumises à la Législature, dès l'ouverture, ce qui est déjà fait. Je ne possède pas les derniers renseignements sur la nature des mesures législatives dont le Parlement sera saisi, mais on me dit que ces questions urgentes seront prises en considération, car elles sont incorporées dans les diverses mesures législatives en question.

**M. MacDonald (Egmont):** Étant donné que tout cela n'est encore qu'à l'état de projet et au stade d'organisation, peut-être vaudrait-il mieux, afin de perdre moins de notre temps, de demander au témoin de nous donner ces renseignements plus tard.

**M. Saumier:** Nous le ferons avec plaisir.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais avoir des détails sur le personnel et sur les fonctions. Il en est question ici, mais d'une façon générale, et nous y verrions plus clair si on nous donnait des précisions.

Je ne suis pas un économiste, mais j'ai essayé d'interpréter ces chiffres et de comprendre ce qu'ils représentent; je les ai analysés et, après avoir bien lu ce document, je vois que tous ces chiffres sont alignés en fonction d'une première étape de sept ans. Plus tôt, en réponse à M. Cyr, vous avez fait état des difficultés que vous éprouviez à répondre aux questions, mais j'estime qu'il est important qu'on nous réponde, qu'on nous dise, par exemple, si les sommes mentionnées ici représentent de nouveaux crédits ou si l'on ne fait que rendre compte des crédits déjà approuvés et qui servent à financer des programmes déjà en voie d'exécution, comme le Programme de la main-d'œuvre. Chaque année nous avons discuté de montants globaux à dépenser, mais, à mon avis, nous devrions être mis au courant de la décomposition détaillée des différentes somme affectées au financement des divers projets sur une base annuelle, étant donné que les prévisions budgétaires sont à proprement parler des plans et qu'il y aura nécessairement des changements dans la structure des fraix assumés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour le financement de ces plans.

Je crois aussi qu'il importe que nous sachions à quel moment il faudra renégocier le financement des programmes, parce qu'il est manifestement impossible de prédire avec précision l'effet de telles dépenses dans les différents secteurs de l'économie, leur répercussion et leur rentabilité. Il faut prévoir les étapes où les parties ont convenu de régler le financement ou de négocier et de financer la suite de l'entreprise.

Un autre point qui, d'après moi, doit être élucidé est celui des prêts qui seront consentis à la province, les conditions auxquelles les prêts seront accordés. Ces conditions doivent être mentionnées, mais non en détail, les modalités de remboursement, qui prennent une très grande importance étant donné le lourd fardeau de la dette courante de la province et au sujet de laquelle, dites-vous, le plan n'assume pas la moindre responsabilité. Pourtant, cette dette énorme influe sur la structure financière de la province, et il faudra bien en tenir compte d'une façon ou d'une autre, d'après moi.

Je répète que je ne fais que rappeler toutes ces choses; elles figurent au compte rendu de nos délibérations, et je souhaiterais qu'on nous soumette un mémoire détaillé à ce sujet afin que nous puissions nous y reporter au besoin. M'est avis que nous devrions profiter de l'occasion pour nous adresser au ministère et obtenir des prévisions à ce sujet.

**M. Saumier:** Monsieur le président, je puis peut-être répondre à quelques-unes de ces questions. La première tendait à déterminer la somme des crédits nouveaux en cause. Or, nous nous sommes nous-mêmes posé cette question et le gouvernement provincial nous l'a posée, ainsi que l'ont fait divers organismes fédéraux, comme on peut fort bien l'imaginer.

Je crains fort qu'il n'existe aucun moyen d'en arriver à un chiffre exact, même s'il ne s'agissait que des programmes en cours. Tout dépend de la courbe des dépenses ou du rythme d'augmentation ou de diminution des programmes en cours, mais généralement il y a tendance à augmentation. Cela dépend également de ce qu'on peut appeler le taux de participation de la province et de sa population à ces programmes. Le Programme de main-d'œuvre en est un bon exemple, mais il y a plusieurs autres programmes.

A première vue, et c'est très clair, le montant d'argent en provenance du Fonds de développement économique régional représente sans le moindre doute des crédits nouveaux. Mais en dehors de cela, nous nous engageons dans des sentiers obscurs où,

pour obtenir des renseignements intelligibles, il nous faut échafauder toutes sortes d'hypothèses, et, selon la sorte d'hypothèses que vous édifiez, vous obtenez des réponses qui varient à l'infini et qui, par conséquent, ne signifient à peu près rien. Ainsi que je l'ai dit, nous nous sommes livrés à ce périlleux exercice, en cherchant à trois reprises à comparer l'argent destiné au financement des programmes en cours, l'argent destiné au nouveau programme, et les crédits nouveaux et l'argent que nous avions déjà. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était absolument impossible d'obtenir une réponse à cette question. Voilà pourquoi je crains fort, monsieur le président, qu'il soit impossible de donner une réponse précise à cette question, et que nous devions en prendre notre parti.

• 1205

**M. MacDonald (Egmont):** Je constate qu'il y a de réelles difficultés et que les chiffres fournis ne seront peut-être qu'approximatifs. Et pourtant, chaque année, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent soumettre leurs budgets des dépenses pour l'année financière en cours. Le Livre bleu ne contient pas de points d'interrogation, mais des chiffres définitifs. Ce que je demande c'est une analyse du montant inscrit au budget des dépenses de la province et du gouvernement fédéral pour le financement de ce plan.

**M. Saumier:** Vous voulez ce chiffre pour la première année?

**M. MacDonald (Egmont):** Pour la première année; de plus je crois que nous aurons besoin d'extrapolations pour l'avenir. Je suppose donc que vous pouvez nous donner des chiffres assez précis pour la première année ainsi que des extrapolations raisonnables pour les trois années subséquentes.

**M. Saumier:** Eh bien, monsieur le président, je peux essayer; en fait, nous devons le faire. Cependant, je dois vous prévenir que cela ne répondra pas nécessairement à votre première question, par laquelle vous demandez combien d'argent nouveau sera dépensé dans l'Ile du Prince-Édouard. L'extrapolation des programmes en cours en vertu de l'accord et des programmes prévus par le même accord doit être faite au niveau de l'administration. Ces extrapolations, dans la mesure où cela est compatible avec les divers règlements, peuvent être communiquées au Comité. Mais cela, encore une fois, ne répondra pas nécessairement à la première question par laquelle on demandait quel nouveau montant d'argent sera dépensé en vertu de l'accord.

Un autre point a été soulevé afin de savoir si l'on peut se fier aux chiffres mentionnés dans l'accord. Je vous prie de noter, monsieur le président, que l'accord qui nous lie à l'Ile du Prince-Édouard est le seul de son espèce parmi les accords du Fonds de développement économique régional (FODER) que nous avons signés jusqu'ici, en ce qu'il est fait essentiellement de deux documents. Un accord général, d'une durée de 15 ans, couché dans des termes très larges, sera signé cet automne.

Annexé à cet accord général se trouve un mémoire de mise en œuvre qui spécifie la participation financière du gouvernement fédéral pendant la première pédiode. Aucune participation financière ne peut être effectuée en vertu de l'accord à moins que ce ne soit à la suite d'un changement apporté au mémoire de mise en œuvre existant ou par un nous veau mémoire, selon le cas. Par conséquent, au moin- au bout de sept ans, peut-être même avant, il faudra de nouvelles négociations pour déterminer le coût des opérations.

Dans l'accord ou le mémoire, — je ne sais plus lequel — on prévoit la nécessité d'une révision au bout de deux ans, alors que, théoriquement, nous aurons l'options de repenser tout l'accord et, en fait, toute la question des engagements financiers. Nous pourrons alors non seulement faire intervenir des considérations théoriques, mais évaluer la situation de l'Ile du Prince-Édouard ainsi que la position du gouvernement fédéral, et déterminer, après deux années, les nouvelles dispositions financières qu'il y aurait lieu de prendre pour la mise en œuvre du plan.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aurais encore plusieurs questions à vous poser, mais je crains d'abuser. J'ai déjà mentionné cela comme un autre secteur où j'espère que nous pourrons obtenir plus de précisions. Au sujet de l'évalution du plan, vous avez parlé de la technique de planification régionale. J'ai lu votre exposé très rapidement, mais je n'ai pas compris comment fonctionne cette méthode en ce qui concerne l'évaluation, qui est une partie très importante de la mise en œuvre d'un plan. C'est pourquoi je vous saurais gré de me donner une explication détaillée de cette opération.

Autre chose: il semble y avoir contradiction dans votre façon d'apprécier les différents cas. J'ai peut-être mal lu le plan, mais j'y trouve des recommandations assez précises touchant les agriculteurs qui ont atteint l'âge de 60 ans et veulent prendre leur retraite; vous pourvoyez à leurs besoins. Il y est fait mention également de la diminution du nombre de pêcheurs. Cependant, à moins que je ne l'aie pas vu, on ne propose aucun plan semblable pour régler le cas des gens qui ont atteint cet âge et ne sont pas normalement admissibles aux cours de formation pour de nouveaux emplois. Est-ce que ça fait partie du plan?

• 1210

**Le Président:** Je vous demande pardon, David, mais si vous devez poursuivre votre interrogatoire pendant quelque temps, peut-être vaudrait-il mieux suspendre la séance pour faire la pause, après quoi nous y consacrerons plus de temps, à moins que M. Saumier ne puisse vous renseigner à votre satisfaction en quelques minutes.

**M. Saumier:** Je crains, monsieur le président, que cette question ne soit assez compliquée et qu'elle n'exige plus mûre considération.

**Le Président:** C'est très bien. Nous suspendrons donc la séance jusqu'après la pause, et peut-être pourra-t-il revenir pour une autre séance.

Je vous remercie, monsieur Saumier, monsieur August et monsieur Franklin. Merci également, monsieur l'interprète et vous aussi qui êtes au micro.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 12

SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 1969

Budget des dépenses, 1969-1970, de la Société de développement du Cap-Breton.

TÉMOINS:

*(Voir procès-verbal)*

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 12

---

SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 1969

---

Budget des dépenses, 1969-1970, de la Société de développement du Cap-Breton.

---

TÉMOINS:

*(Voir procès-verbal)*

29984—1

COMITÉ PERMANENT
DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Président: M. John Morison
Vice-président: M. Alexandre Cyr

et MM.

Blouin,
Broadbent,
Comtois,
Gauthier,
Honey,
La Salle,
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
[2]MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*),
McGrath,
[1]Muir (*Cape Breton-The Sydneys*),
Nystrom,
Robinson,
Roy (*Laval*),
Serré,
Smerchanski,
Sulatycky,
Whiting—20.

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité*
R. V. Virr

Conformément à l'article 65 (4) (b) du Règlement
[1] Remplace M. MacQuarrie le 21 avril 1969
[2] Remplace M. MacLean le 21 avril 1969

# PROCÈS-VERBAL

Le mardi 22 avril 1969
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin à 9 h 55. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Blouin, Broadbent, Comtois, Honey, MacDonald (*Egmont*), MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*), Muir (*Cape Breton-The Sydneys*), Morrison et Roy (*Laval*)—(9).

*Aussi présent:* M. Forrestall, député.

*Témoins: De la Société de développement du Cap-Breton*: M. Robinson Ord, président, M. D. H. Fullerton, président du conseil, M. Gerald Blackmore, vice-président, M. F. J. Doucet, vice-président (expansion industrielle) et M. K. M. Pack, adjoint au président.

Le Comité examine les crédits de la Société de développement du Cap-Breton.

Le président présente M. Fullerton qui, à son tour, présente les hauts fonctionnaires de la Société.

M. Ord traite brièvement de l'ouverture de la mine Lingan et de la mise en œuvre du Régime de retraite anticipée.

Ensuite les hauts fonctionnaires répondent aux questions des membres du Comité.

A midi et une minute, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr.

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le mardi 22 avril 1969**

● 0956

**Le président:** Messieurs, maintenant que M. MacInnis est prêt, nous pourrions commencer.

Ces messieurs de la Société de développement du Cap-Breton désirent retourner dès cet après-midi, s'ils le peuvent. Je demanderais à M. Fullerton de nous présenter le Conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton; après un exposé par M. Ord, le comité sera libre de poser des questions. Monsieur Fullerton?

**M. D. H. Fullerton (président, Société de développement du Cap-Breton):** Permettez-moi d'abord de vous présenter M. Robinson Ord, président de la Société de développement du Cap-Breton; M. K. M. Pack, adjoint du président; M. Gerald Blackmore, vice-président du charbonnage; et M. F.-J. Doucet, vice-président du développement industriel.

Je n'ai pas l'intention de m'engager à fond dans la discussion aujourd'hui. Ces messieurs de Sydney sont ici sur la ligne de feu et je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous adresser surtout à eux.

Le président fera d'abord un exposé court mais assez important.

**M. Robinson Ord, (président, Société de développement du Cap-Breton):** Je ne voudrais pas que vous pensiez que nous avons arrangé les choses de façon à pouvoir faire une déclaration à cette réunion. Il se trouve que, ces derniers jours, la division du charbonnage a fait beaucoup de calculs basés sur les possibilités de départ avant la mise à la retraite, et nous aurions fait une déclaration à ce sujet avant la fin de la semaine. Il nous a semblé que ce serait faire patte de velours de ne rien dire ici et de faire une déclaration deux jours après. Nous vous prions d'être indulgents pour cette raison.

Messieurs,

Vous vous souvenez peut-être que lorsque nous nous sommes présentés devant ce comité, en novembre dernier, le gouvernement venait d'approuver notre plan général de fonctionnement et qu'il l'avait déposé en Chambre. Ce plan a paru dans le deuxième rapport annuel de la Société, qui a été présenté au gouvernement, le 31 mars, et déposé en Chambre, le 14 avril.

Le plan, il va de soi, met l'accent principalement sur le programme de réorganisation et de modernisation de l'exploitation des charbonnages.

Je désire faire aujourd'hui une déclaration au sujet de deux aspects particuliers du plan, à savoir l'ouverture de la mine Lingan et la mise en œuvre du régime de retraite anticipée, et de certains de ses effets.

Dans le cas de la houillère Lingan, nos études de génie et de mise en valeur ont suffisamment progressé pour qu'il nous soit possible de fixer une date pour le début officiel des travaux miniers. Ce sera le 18 juin, soit environ dans deux mois, à compter d'aujourd'hui. Nous avons confiance que l'exploitation de la houillère Lingan sera économique et rentable et qu'elle rendra possible le maintien des charbonnages au Cap-Breton bien longtemps encore.

Le régime de retraite anticipée entrera en vigueur le 26 avril. Voici les faits essentiels à ce sujet:

Il y a 1515 hommes dans le groupe d'âge de 55 à 64 ans, l'effectif ouvrier entier étant d'environ 5,800. Parmi les 669 travailleurs dans le groupe d'âge de 60 à 64 ans, tous prendront leur retraite le 26 avril, sauf quelques-uns qui seront retenus pour des raisons spéciales pendant encore quelque temps. Pour les hommes du groupe d'âge de 55 à 59 ans, la retraite est facultative; ils devaient faire leur choix au plus tard le 11 avril dernier. Si l'on exclut ceux que la Société désire retenir, 690 travailleurs de ce groupe avaient le choix de demeurer au travail ou de participer au régime de retraite anticipée.

Il est intéressant de souligner que parmi ces 690 personnes âgées de 55 à 59 ans, 529 (ou 77 p. 100) ont choisi d'adhérer au régime de retraite. Le fait qu'un pourcentage aussi élevé ait choisi de le faire est la preuve que la plupart de nos employés ont bien accueilli le régime.

En résumé, donc, 1113 travailleurs en tout adhèrent maintenant au régime de retraite anticipée, ce qui est l'équivalent de l'effectif ouvrier total d'une houillère. Dans ces circonstances, la fermeture d'une de nos mines s'affirme la seule solution logique.

Après avoir analysé soigneusement tous les facteurs pertinents, y compris les résultats courants, les tendances futures, les exigences du marché et la nécessité d'obtenir un rendement maximum, la Société a décidé de fermer graduellement, au cours des prochains mois, la houillère nº 20. La première mutation de personnel (qui touchera 124 hommes) de la houillère nº 20 à la houillère nº 26, se fera lundi, le 28 avril. On mutera d'autres travailleurs à chaque semaine aux houillères nº 12 et nº 26 jusqu'au moment où le nombre des travailleurs à la mine nº 20 sera réduit à 375 environ. Ces hommes continueront l'exploitation mais à un rythme bien réduit et ils enlèveront tout le matériel qui peut être récupéré. Lorsque le percement des galeries aux quatre puits de la mine Lingan sera en pleine marche, vers la fin de la présente année, on fermera la mine nº 20 et on mutera les travailleurs concernés.

J'aimerais ajouter qu'à l'occasion de ce redéploiement général de nos travailleurs, nous pourrons corriger une situation qui existait depuis la fermeture de la houillère nº 18. A cette époque, les mineurs de New Waterford ont été envoyés aux houillères nº 20 et nº 26. Au cours du redéploiement en question, 115 hommes de New Waterford qui travaillent présentement à la houillère nº 26 seront mutés à la houillère nº 12 et 37 hommes de New Waterford au travail à la houillère nº 20 iront à la houillère nº 12.

La fermeture proposée est conforme au plan d'ensemble approuvé par le gouvernement et elle répond à toutes les exigences juridiques. La Société espère qu'avec la collaboration de tous les intéressés, cette étape majeure du programme des charbonnages se fera sans heurts. La Société répète la promesse faite aux syndicats, et rendue publique à maintes reprises, qu'aucun employé travaillant présentement à plein temps ne sera mis à pied de façon permanente sans qu'on lui ait offert de participer au régime de retraite anticipée ou d'occuper un autre emploi qui lui convienne.

Grâce à ces moyens, la Société espère qu'il sera possible d'atteindre avec un minimum de dislocation économique et sociale l'objectif à long terme, qui est d'assurer le maintien dans l'Ile du Cap-Breton d'une industrie des charbonnages, plus petite mais rentable.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Ord.

Messieurs, y a-t-il des questions au sujet de cette déclaration, ou avez-vous des questions à poser au conseil de direction?

**M. MacInnis (Cap Breton-East Richmond):** Monsieur le président, je profite de cette occasion pour poser quelques questions au sujet de ma principale préoccupation qui est la mise à la retraite obligatoire des hommes du groupe d'âge de 60 à 65 ans. Je me suis toujours opposé en principe à cet aspect particulier du régime de retraite anticipée.

Il y a eu une annonce au sujet de la mine de charbon nº 20 et de la mutation des travailleurs de la mine nº 20 à la mine nº 26 et d'autres hommes ramenés à la mine nº 12, à New Waterford. Je n'ai pas entendu M. Ord mentionner une date particulière pour la fermeture réelle de la mine nº 20. Je me rends compte que la fermeture réelle de la mine pourra prendre un temps considérable et on a fait allusion, il me semble, aux 375 hommes laissés dans la mine nº 20. Y a-t-il une date particulière à laquelle vous vous attendez à cesser de produire, ou à quel moment dans votre programme vous attendez-vous à baisser à 375 le nombre des travailleurs dans la mine nº 20?

**M. Ord:** Il aura baissé à 375 à la fin de juillet, 375; la fermeture sera probablement complète à la fin de l'année.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, permettez-moi de revenir au régime de retraite anticipée et à mes objections à la retraite obligatoire des hommes âgés de 60 à 65 ans. Celui qui voudra bien répondre à la question admettra-t-il que le régime de retraite anticipée n'a pas été rendu officiel avant le 17 du mois? Serait-il raisonnable de vous demander de concéder ce point?

**M. Ord:** Ce n'est pas le cas. De fait, M. Pack s'est occupé de cela plus que tout autre. Peut-être pourrait-il nous donner des explications.

**M. K. M. Pack (adjoint du président, Société de développement du Cap-Breton):** Monsieur le président, je crois comprendre que le jour où le Conseil du Trésor a adopté le règlement de la Société était le jour où la Société aurait pu faire les versements relatifs au Programme de départ avant la mise à la retraite. Comme on l'a dit auparavant, aucun versement n'est prévu avant le 28 avril.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Ne s'ensuit-il pas que l'approbation du Conseil du Trésor était nécessaire avant que le Programme de départ avant la mise à la retraite devienne officiel? Il n'y a

rien dans l'Article 18 (3) de la Loi qui se rapporte aux versements. Il est dit:

Aucun règlement n'est en vigueur avant qu'il soit approuvé par le Conseil du Trésor. Par conséquent, la conclusion à tirer ici, et dans la Chambre, à l'effet qu'il ne s'agit que d'une question de versements, n'est pas exacte. Si vous vous référez au projet de loi, vous constaterez qu'on ne mentionne rien sauf que le Conseil du Trésor doit donner son approbation avant que le Programme de départ avant la mise à la retraite devienne officiel.

**M. Ord:** Monsieur MacInnis, nous avons poussé nos vérifications parce que le point est très important. Le ministère de la Justice affirme que nous sommes parfaitement en loi.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Qui, au ministère de la Justice, monsieur Pack, affirme cela?

**M. Pack:** Je préfèrerais répondre à cette question, monsieur le président, en disant que ce sont les fonctionnaires compétents qui s'occupent normalement de notre Société.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Ce qui ne veut pas dire le ministre?

**M. Pack:** Non; nous ne consultons pas le ministre directement, monsieur le président.

**M. Ord:** Ce serait peut-être plus clair, monsieur MacInnis, si nous disions que les lettres adressées aux travailleurs n'étaient pas requises par la loi. C'étaient des lettres de courtoisie, si vous voulez. Nous avions toutes sortes de bonnes raisons pour les envoyer, mais nous n'étions pas tenus par la loi de les envoyer.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond)):** J'ai peut-être mentionné par erreur l'avis officiel, et on m'a repris là-dessus. Il s'agit d'une lettre de courtoisie. Mais, messieurs, je vous demanderais d'examiner votre situation. Vous adressez une lettre qui est une mise à la retraite obligatoire d'hommes âgés de 60 à 65 ans. En d'autres termes, vous envoyez une lettre disant: «Nous n'avons plus besoin de vos services». Qui, sauf une Société de la Couronne, pourrait qualifier cela de lettre de courtoisie. Il est ridicule de qualifier de lettre de courtoisie un avis de cessation d'emploi. Je sais que les gens qui acceptent ce programme volontairement ont une période de deux semaines pour faire connaître leurs intentions et, par la suite, en plus de cette période, ils ont une autre occasion.

Je vous prie d'étudier cette question en tenant compte du nombre de personnes en cause. Je sais que le syndicat et des gens ont fait des représentations auprès de la Société Devco pour que l'on puisse peut-être prendre en considération les mineurs qui ont été blessés et travaillent aujourd'hui péniblement et d'autres qui ne sont pas trop bien. Ne pourrait-on pas compléter le nombre parmi ces hommes plutôt que de procéder à la mise à la retraite obligatoire de ceux qui sont dans le groupe d'âge entre 60 et 65 ans? Je me rends compte que le programme est très bien accepté. Je plaide au nom de ceux qui ne veulent pas l'accepter. Leur nombre est très faible, j'ignore combien, et vos propres chiffres en témoignent. Soixante-dix-sept pour cent de ceux du groupe d'âge de 55 à 59 ans sont prêts à l'accepter. C'est un indice qu'il est très populaire. Mais vous ajoutez que si le choix était donné au groupe plus âgé, entre 60 et 65, le pourcentage serait d'autant plus élevé. Il me semble que le chiffre de 669 a été utilisé comme le nombre global d'employés dans ce groupe d'âge. Si le nombre de ceux qui l'accepteraient volontairement était beaucoup plus élevé, comme vous le laissez entendre, ou beaucoup plus élevé que les 77 p. 100, très peu d'hommes seraient touchés.

Pourquoi alors cette attitude à vouloir évincer sans pitié ces hommes? Pourquoi ne les prendrait-on pas en considération? Ils ont très peu nombreux et ce que vous faites ici c'est commencer un traitement discriminatoire au sein du gouvernement contre ces travailleurs âgés, alors que le gouvernement, par ailleurs, supplie l'industrie privée de faire ce qu'elle peut pour conserver ou embaucher les travailleurs âgés. Nous avons ici un organisme gouvernemental où un très petit nombre de personnes sont en cause et qui commence un régime discriminatoire parmi les travailleurs. Je le répète, je ne sais pas combien désirent rester. Seulement deux mineurs ont communiqué avec moi. J'en connais un troisième. Je mentionne les mineurs, je ne parle pas des membres des syndicats de cheminots qui, parce qu'ils sont au sommet de leur capacité de gain, ne désirent pas partir. Je sais que, dans certaines circonstances, ces hommes peuvent s'adresser à leur syndicat et que le syndicat peut présenter un appel, pourvu qu'il y ait des engagements à respecter, et que Devco prendra cela en considération, mais juste ciel, messieurs, vu le petit nombre d'hommes en cause—vous le dites vous-mêmes—et la possibilité de compléter le nombre avec les blessés qui travaillent dans les mines et aux alentours, pourquoi ne pouvez-vous pas leur permettre de continuer à travailler? S'il vous

semble que votre programme sera accepté d'emblée, pourquoi commencer ce régime discriminatoire? Et lorsque je qualifie ce régime de discriminatoire, je me reporte aussi au fait que le ministre a déclaré à la Chambre que les avis pouvaient être révoqués. Évidemment, c'était aussi lorsqu'il supposait, comme moi, qu'il s'agissait d'avis officiels. Mais il a donné à entendre qu'ils pouvaient être révoqués. Il a aussi donné à entendre qu'en dépit de ce qui pouvait avoir été dit par le secrétaire parlementaire et de ce qui peut être dit par d'autres au sujet de ce programme qui a été lancé le 1er octobre et mentionné par le ministre le 3 octobre comme en étant un qui était à l'étude, le programme disait cependant qu'il était sanctionné par le gouvernement. Le secrétaire parlementaire a dit, jeudi soir dernier, que le gouvernement en avait signifié la sanction le 18 novembre. J'ai ici le hansard où le ministre a signafié, le 18 avril, que le gouvernement sanctionnait ce programme. Néanmoins, le ministre lui-même a signalé, les 14 et 15 janvier, qu'on négociait encore ce programme avec les syndicats intéressés. Je pourrais en outre me référer à une autre observation que le ministre a fait, le 14 janvier, mais pour plus d'exactitude, je me renseignerai pour savoir ce qu'il a réellement dit, le 14. Le 15, il a signalé que les négociations se poursuivaient et le 14, toujours au sujet du programme . . .

**M. Fullerton:** Janvier.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Oui, les 14 et 15 janvier, le ministre s'est référé à ces programmes. Je n'ai pas les déclarations des 14 et 15 janvier ici, mais le ministre a mentionné que ce programme était encore en voie de négociation avec le syndicat. Il s'agit plus ou moins d'un démenti de ce qu'a laissé entendre pas plus tard que jeudi dernier le secrétaire parlementaire qui a dit: le 18 novembre, le ministre a déclaré que c'était définitivement sanctionné par le gouvernement. Eh bien, ce n'est pas le cas puisque le ministre lui-même a donné à entendre qu'il est à négocier depuis ce temps-là. Encore une fois, je vous en conjure messieurs. Je n'ai aucune objection au programme; je m'oppose cependant au régime discriminatoire qui s'installe présentement dans une Société de la Couronne alors que le gouvernement, par ailleurs, supplie l'industrie privée de garder ses vieux employés au travail. Il est évident que quelqu'un dans la Société a établi exactement le nombre de personnes qui désiraient rester au travail. Je répète que seulement deux mineurs ont communiqué avec moi et dit qu'ils ne sont pas en état d'accepter cela et ne le désirent pas. Moins ils sont nombreux, plus il devrait vous être facile d'accepter l'idée. Je dis bien que les syndicats font pression pour inclure un certain nombre d'hommes qui travaillent dans les mines et aux alentours et qui ont subi des blessures. Le nombre de ceux qui resteraient probablement parmi le groupe d'âge de 60 à 65 ans pourrait très facilement être compensé parmi les mineurs blessés qui travaillent dans les mines et aux alentours et qui sont plus jeunes.

**M. Ord:** Monsieur le président, si vous me permettez de m'exprimer, lorsque le programme a été formulé, nous voulions nous assurer qu'il serait efficace et aussi nous ne voulions pas qu'il y ait discrimination, nous avons donc établi le même régime pour un groupe et pour l'autre. Vous avez dit, et c'est exact, que lorsqu'il se présenterait des cas pénibles on s'en occuperait, que le syndicat nous ferait des représentations et nous serons aussi flexibles que nous le pourrons, mais il n'y avait rien de discriminatoire dans le programme—au contraire.

Il me semble que ni les uns ni les autres parmi nous ne pouvons ajouter quoi que ce soit pour le moment. Nous devons voir comment les choses vont tourner. Il nous semble qu'elles iront très bien. Comme je l'ai dit, s'il survient des cas pénibles, nous nous en occuperons d'une manière raisonnable.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Je comprends cela, monsieur Ord. Je ne trouve rien à redire à cela. Je reprends cependant encore une fois vos propres chiffres, selon lesquels 77 p. 100 des hommes de 55 à 60 ans ont signifié qu'ils étaient prêts à accepter ce programme. Vous avez vous-même signalé que si le choix était offert au groupe de 60 à 65 ans, la proportion serait même plus élevée. Quelqu'un a-t-il pris le temps de calculer exactement combien de personnes de ce groupe resteraient si elles en avaient le choix? Je ne comprends pas cela. Vous avez déjà donné à entendre que la proportion dans ce secteur serait beaucoup plus haute. Encore une fois, je parle au nom de je ne sais pas combien de personnes, mais je sais que je parle au nom d'au moins deux mineurs et de nombreux cheminots.

Mais dans ce cas, pourquoi la décision du ministre lui-même a-t-elle été mise en doute—parce qu'il a dit que les négociations se poursuivraient et que le programme a été négocié de nouveau les 14 et 15 janvier. Pourquoi, le 14 janvier, le ministre a-t-il signifié que la Société en question, c'est-à-dire la Devco, pourrait certainement et devrait honorer les ententes en vigueur au moment de la prise de possession? Et les accords en vigueur lors de la prise de possession prévoyaient pas écrit pour quelques-uns de ceux concernés, une

retraite à 65 ans, et, si non par écrit, comme dans le cas des mineurs, il en a été ainsi en pratique en toute certitude pour plusieurs années. M. Marchand a déclaré officiellement que les accords devaient être reconnus et honorés. S'il n'en est pas ainsi, M. Marchand se sera rendu quelque peu ridicule en disant que vous deviez honorer ces accords.

Il n'y a pas de question ou de doute concernant ces accords dans la mesure où le Chemin de fer Cumberland est concerné. Et je pourrais dire, monsieur Ord, que certains employés du Chemin de fer Cumberland ont des lettres signées par vous-même et monsieur Clubb, alors président de la *Dominion Coal Company Limited,* mentionnant que l'on s'attendait qu'ils demeurent à l'emploi de la Société de développement du Cap-Breton, comme dans le cas de *Dominion Coal Company Limited,* avec les mêmes privilèges et ententes alors en vigueur. Ils détiennent cette lettre signée par vous-même et monsieur Clubb. Messieurs pourquoi ne pas accorder le bénéfice du doute à ces hommes du groupe d'âge de 60 à 65 ans? Leur pourcentage, comme vous dites, sera très élevé. Pourquoi ne pas leur fournir la chance de choisir pour ou contre, selon le cas?

**M. Ord:** Monsieur le président, sans être totalement certain de ceci, je crois que c'est dans des circonstances différentes que le ministre s'est prononcé sur le respect dû aux accords du syndicat. Il s'agit de droits de représentation et, si oui ou non, un autre groupe pourrait passer de l'UNW à un autre syndicat. Je crois que c'est dans ce contexte que cette affirmation fut faite, sans relation avec ceci.

**M. Fullerton:** J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'aucun homme n'est mis à la retraite. J'affirme simplement un fait, et je veux m'en tenir à cela uniquement. Ces hommes sont inscrits sur un plan de congé préretraite. Ils ne sont pas mis à la retraite.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Monsieur le président, je ne veux pas dominer les audiences du Comité, mais monsieur Fullerton vient juste de toucher à un nid de guêpes, si l'on peut dire. S'il faut discuter s'il s'agit de retraite, ou de plan de congé de préretraite, ou de pension, on passera alors à un tout autre sujet. Et toujours sur le même sujet, je pourrais parler de certaines choses, ce qui lancerait de l'eau froide sur cela, tel qu'en Chambre, la semaine dernière, malgré toute l'aide hautement rémunérée. au service tant du gouvernement que de la Société de développement du Cap-Breton, ils n'étaient pas au courant que la procédure pour mettre ce plan en vigueur avait été appliquée. Et ce n'est qu'après avoir attiré leur attention en Chambre, la semaine dernière, qu'ils ont fini par se rendre compte de ces rouages.

Afin de comprendre ce congé préretraite, il faut s'interroger beaucoup. D'abord comment se fait-il que ceci ait été appuyé par la Commission d'assurance-chômage et, qu'en même temps, il puisse y avoir des salaires marginaux? Toute personne en vertu de ce plan de préretraite peut gagner 50 dollars par mois qu'il fait siens, et tout ce qui est au-dessus de 50 dollars par mois serait partagé moitié moitié, la première en compensation des prestations réduites. N'est-ce pas? Cinquante pour cent de tout ce qui serait gagné en surplus de 50 dollars par mois le serait en compensation des prestations réduites.

**M. Fullerton:** Oui.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Vous lui permettez de travailler ailleurs bien que, dans votre lettre du 26 mars, vous indiquiez clairement à tous ceux qui songeraient à gagner de l'argent par d'autre emploi, que la situation au Cap-Breton ne pourrait le permettre que difficilement.

Quelqu'un voudrait-il commenter ceci et le fait que votre plan de congé de préretraite comporte exactement cela? Et, de plus, dans les questions et réponses ajoutées à votre lettre d'avis, vous avez dit clairement que l'occasion de gagner quoi que ce soit au Cap-Breton comme salaires marginaux était très limitée, en raison de la situation de l'emploi, là-bas. Ainsi, vous dites aux mineurs qui prennent leur retraite qu'il y a quelque chose en vue pour eux, et quand vous réalisez les questions que l'on peut vous poser concernant ce plan, vous répondez que les chances de salaires marginaux sont très limitées, au Cap-Breton.

**M. Ord:** Je ne comprends rien à cette question. Ce sujet a été discuté au complet à la dernière réunion du Comité où nous avons assisté, monsieur MacInnis.

**M. G. Blackmore (vice-président de la Division du charbon de la Société de développement du Cap-Breton):** Monsieur le président, en réponse à la question posée par M. MacInnis, je crois que nous sortons du sujet. Une des grandes inquiétudes des membres du syndicat était que, puisque les prestations se composaient de celles qui avaient été reçues de la Commission d'assurance-chômage en plus d'un supplément de

la Société, quelle serait leur attitude si la Commission d'assurance-chômage leur offrait un emploi qu'ils ne désireraient pas accepter? Et c'est pour cette raison qu'on a inscrit une question particulière et sa réponse. Je suis d'accord avec M. MacInnis, qu'il y ait de l'emploi régulier à plein temps pour des gens âgés de 60 à 65 ans. Toutefois, de temps à autre, en particulier pendant la saison d'été, je crois que plusieurs de ces personnes pourront se procurer de l'emploi temporaire, et que certaines d'entre elles le désireraient. Je crois que la question et la réponse ont été inscrites pour indiquer clairement ce à quoi il fallait s'attendre concernant un emploi à plein temps. Le plan de congé de préretraite prévoit surtout que des hommes encore aptes au travail puissent accepter un emploi temporaire, et je crois que c'est là qu'il faut établir la différence entre ces deux points.

**M. MacInnis (Cape Breton-Eart-Richmond):** Monsieur Blackmore, vous venez d'utiliser le raisonnement que je vous ai formulé, il y a quelques temps, à Sydney, lorsque vous vous reportez aux chances qu'ont ces mineurs à la préretraite d'obtenir dans cette région, pendant les mois d'été, des revenus qui complètent les prestations du plan de congé de préretraite. Toutefois, à ce moment-là, j'ai posé cette question parce que les chances de gagner de l'argent étaient beaucoup plus favorables pendant les mois d'été que pendant une période complète de douze mois, au lieu de fixer l'allocation à 50 dollars par mois, pourquoi ne pas la fixer à 600 dollars par année?

Maintenant, vous appuyez les raisons que j'avançais à ce moment-là. Une personne qui aurait la chance de gagner 600 dollars l'an pourrait le faire dans une période de deux ou trois mois, disons du printemps à l'automne. Mais vous n'accepteriez pas cela. Vous insistez pour que le 50 dollars par mois le soit pour une période de douze mois, et c'est là une autre discrimination contre celui qui pourrait se procurer un emploi marginal.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, je crois que cette conversation officieuse a eu lieu dans mon bureau, et je suis parfaitement convaincu que je n'ai pas tellement insisté sur les 50 dollars par mois. Je crois que cette conversation a eu lieu, il y a trois ou quatre mois, et qu'à cette étape, nous n'étions pas encore entrés dans les détails des 50 dollars par mois ou des 600 dollars par année. La Société n'a pas fait de déclaration semblable et il n'y a rien dans les questions et réponses qui traite de ce point en particulier.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Puisque cette question a été soulevée, pourquoi ne l'a-t-on pas traitée alors? Il s'agit de vos questions et de vos réponses. Pourquoi ne pas en avoir fait une allocation de 600 dollars par année plutôt qu'une de 50 dollars par mois, sachant bien que la chance de gagner tout argent n'est offerte que pendant la période située entre le printemps et l'automne de l'année? Encore une fois, vous vous reportez à vos questions et réponses, et vous formulez les deux, questions et réponses.

En premier lieu, on accepte que des salaires marginaux soient fixés à 50 dollars par mois, et que tout ce qui dépasse 50 dollars par mois soit divisé moitié moitié, cinquante pour cent à être retenu par celui qui a gagné l'argent et cinquante pour cent en compensation des salaires réduits, n'est-ce pas?

**M. Blackmore:** C'est exact, monsieur.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Parmi vos questions et réponses en page 7, voici la question vingt-huitième:

> Si la Division de la Main-d'œuvre du Canada offre un emploi à quelqu'un qui participe au plan, que doit-il faire? Réponse: Les perspectives d'un tel emploi sont invraisemblables, si l'on tient compte des antécédents de la capacité d'emploi au Cap-Breton.

Pourquoi, juste Ciel, donner l'impression, dans un tel plan, que quelqu'un peut aller et gagner quelque chose pour compléter son plan de retraite, et en même temps, dans les questions et réponses qui accompagnent, vous dites que la possibilité de gains supplémentaires est invraisemblable. Je crois que c'est une attitude injuste à prendre envers ces hommes qui ne désirent pas prendre leur retraite. Je reviens encore, et j'y reviendrai chaque fois, au fait que vous dites que 77 pour cent du groupe d'âge de 55 à 60 ans veulent se retirer, et que pour le pourcentage du groupe d'âge de 60 à 65 ans serait encore plus élevé. Pourquoi ne pas leur offrir le choix entre rester ou partir? Il n'y a pas tellement de gens en cause; pourquoi distinguer? Je me soucie peu comment vous interprétez les affirmations du ministre. Le fait est que ce qu'il a affirmé à la Chambre des communes vaut encore. Ceci a été obtenu par voie de négociations, et cet accord doit être en vigueur.

Je crois que vous admettrez encore, monsieur Ord, que votre nom figure avec celui de monsieur Clubb sur le morceau de papier indiquant que les hommes qui ont été à l'emploi de la compagnie Cumberland continueraient comme employés de la Société de développement du Cap-Breton, selon le même accord écrit. Si cela n'était pas écrit dans la lettre, il faudrait en conclure que les conditions de leur emploi demeureraient les mêmes.

Je ne peux pas dire, si oui ou non, la retraite des mineurs était mentionnée dans l'accord général, mais ce fut toujours le principe.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, puis-je poser une question de plus au témoin? Il me semble qu'au moins on a fait ressortir un bon argument. En marge du sujet, s'il y avait eu bon nombre de personnes en cause qui en auraient décidé autrement, pourquoi ne l'a-t-on pas rendu facultatif?

**Le président:** Je préférerais, monsieur Broadbent, que M. Blackmore puisse répondre à cette question, et c'est pourquoi j'ai essayé d'intervenir pour que l'on puisse répondre à la question de M. MacInnis.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, en me reportant à une partie du contenu de la dernière affirmation de M. MacInnis, et aussi de nouveau à la page 7 sur le sujet des questions et réponses, j'ai traité de ce sujet dans ma première déclaration, mais je crois qu'il a lieu de clarifier de nouveau. Nous estimons qu'il est très invraisemblable que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration puisse procurer des emplois permanents à ces gens. Nous dirions que si quelqu'un de ceux qui seraient astreints d'entrer dans ce programme . . .

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Invoquant le Règlement, monsieur le président, je demanderais à monsieur Blackmore de revenir à ses propres questions et réponses. A la question vingt-huitième, il n'est pas fait mention d'emploi permanent. Je la répète en toutes lettres:

> Si la Division de la Main-d'œuvre du Canada offre un emploi à quelqu'un qui participe au plan, que doit-il faire? Réponse: Les perspectives d'un tel emploi sont invraisemblables, si l'on tient compte des antécédents de la capacité d'emploi au Cap-Breton. Et si la chose se produisait, la Société de développement du Cap-Breton est préparée à s'entretenir de la situation avec les autorités concernées.

Il n'y est fait aucunement mention de la Division de la Main-d'œuvre du Canada offrant des emplois permanents.

**M. Blackmore:** Aurais-je raison, monsieur le président, de penser que les emplois offerts par la Division de la Main-d'œuvre du Canada sont des emplois permanents?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Non, vous n'auriez pas raison.

**Le président:** Monsieur Blackmore, M. Broadbent a soulevé un problème au sujet duquel je désire certainement poser une question. M. MacInnis a demandé à plusieurs reprises, s'il n'y a qu'une demi-douzaine ou une douzaine d'hommes âgés qui désirent travailler dans les mines, pourquoi ne peut-on pas leur trouver de l'emploi? C'est bien votre question, n'est-ce pas, monsieur MacInnis?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Non, ce n'est pas là ma question. Je m'explique. Ces hommes sont dans la mine actuellement. Ils n'ont pas à se chercher d'emplois pour eux-mêmes; laissez-les simplement là où ils sont.

**Le président:** C'est exactement ce que j'ai dit. Il y a une demi-douzaine ou une douzaine d'hommes, peut-être, qui veulent continuer à travailler. Y aurait-il une raison pour qu'on ne puisse pas leur trouver un emploi dans la mine? Quel est le fond de votre pensée?

**M. Blackmore:** Je crois monsieur le président, que la situation que nous sommes à examiner actuellement a des antécédents. Quand les membres et le Conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton ont étudié ce projet, ils ont estimé qu'il était absolument nécessaire d'atteindre les objectifs établis par le plan. Le but du plan était très simple, que les dimensions de cette industrie soient d'abord limitées, mais par la suite il serait plus juste de dire «réduites». On a observé que la loi prévoyant spécifiquement le rouage qui doit faciliter la réduction de cette industrie est contenue dans l'article 18, paragraphe (2) qui prévoit des allocations lors de la mise à pied ou d'une retraite prématurée.

Au cours de l'établissement de ce projet, pour atteindre le but que le gouvernement a fixé à la Société, nous avons reconnu que pour que ce plan devienne vraiment efficace et important, il fallait qu'un certain nombre de personnes soient renvoyées. Il se peut qu'avec le temps, et actuellement la statistique en fait preuve, on puisse établir que cela n'était pas nécessaire. Cependant, en pratique, pour atteindre les objectifs imposés à la Société, et pour employer les rouages prescrits par la loi, c'était là la bonne politique à employer aux yeux des membres et des directeurs de

la Société. Ceci a été proposé par le gouvernement et déposé à la Chambre, le 18 novembre, et après cette date, les membres certainement et aussi je crois, le Conseil d'administration se sont sentis liés par ce que le gouvernement avait convenu.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur Blackmore, si nous remontons au 18 novembre, nous pouvons remonter aussi jusqu'au premier octobre, et si nécessaire, nous reporter au texte de la loi que vous n'interprétez pas nécessairement de la bonne façon. Regardez le texte de la loi et lisez-en le préambule.

En revenant à ce que le gouvernement a fait, le 18 novembre, il n'en est pas nécessairement ainsi. Le ministre, à plusieurs occasions en Chambre, en répondant aux questions concernant le plan de retraite même, s'est exprimé autrement, et l'approbation du gouvernement à laquelle on se reporte, n'a pas été donnée avant le jeudi de la semaine dernière, soit le 17 avril. Dire que cela était officiel avant le 18 avril est donc erronné. Vous interprétez faussement ce qui est dit à l'article 18 de la loi. S'il en est besoin, j'en reverrai le texte et je citerai le paragraphe (3) de l'article 18 qui dit:

> (3) Aucun règlement administratif établi en vertu du présent article n'a d'effet tant que le Conseil du Trésor ne l'a pas approuvé.

Votre lettre d'avis et votre plan de congé de préretraite déposés en Chambre, le 18 novembre, et présentés au gouvernement, le premier octobre, ne sont pas officiels, et ne le sont pas devenus jsuqu'à ce que j'aie attiré l'attention du gouvernement sur le fait qu'ils n'observaient même pas les rouages de sa mise en œuvre.

**M. Fullerton:** Du calme, monsieur MacInnis.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Maintenant que vous réclamez du calme, monsieur Fullerton, je veux vous rappeler que c'est la présence des dames qui m'a empêché d'utiliser directement les citations. Entre autres choses, on m'a traité de menteur à ce propos, et même de cochon. Vous savez de quelle sorte de menteur on m'a qualifié. Je n'ai besoin de personne d'ici ou de la Chambre des communes pour me dire quelles sont les vraies données du problème. Le *Hansard* rapporte que ce plan n'a pas reçu l'assentiment du Conseil du Trésor avant le 17 avril.

**M. Honey:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement, s'il vous plaît. J'admets la sincérité avec laquelle M. MacInnis défend sa cause, mais je suggère, monsieur le président, que ce qu'il cherche à démontrer et ce à quoi nous consacrons beaucoup de temps, ce matin, est en réalité un sujet de loi. Il s'agit d'une interprétation juridique. M. MacInnis mentionne le *Hansard*, il peut se reporter aussi à mes observations dans le *Hansard*, et il peut encore se reporter à mon témoignage devant le Comité, ce matin, à savoir que les fonctionnaires de la section juridique de la Couronne ont affirmé que la pratique et le procédé suivis par la Société en cette matière étaient légaux. Monsieur le président, je veux seulement souligner ceci parce que nous discutons de choses quand déjà nous avons par écrit une interprétation juridique formulée par les hommes de loi de la Couronne. Je crois qu'il ne faudrait pas consacrer trop de temps à discuter une interprétation déjà rendue par des hommes de loi.

**M. Fullerton:** Puis-je ajouter à ceci, monsieur le président, et peut-être clarifier davantage. La façon de procéder de la Société de développement du Cap-Breton était très claire; la loi stipule que notre plan devait être soumis au gouvernement, le premier octobre. Le plan a été soumis au gouvernement, le premier octobre. Ce plan mentionnait qu'il devait comporter un plan de retraite prématurée. Il y est dit que les hommes seraient inscrits d'office au plan, à l'âge de 60 ans. Ce plan a été accepté par le gouvernement. Ce plan a été déposé à la Chambre, le 18 novembre. Ce plan a été discuté ici à la dernière séance, et, à notre avis, il constitue une acceptation par le gouvernement, pleine et entière.

L'approbation du règlement concernait essentiellement le paiement en argent. Ça ne constitue pas une approbation selon notre interprétation, selon l'interprétation de tous nos conseillers juridiques, et, franchement, je suis confondu que vous me harceliez ainsi sur une question d'approbation d'un règlement. L'approbation d'un règlement concerne le versement d'argent en raison de ce plan et cette approbation est maintenant obtenue. Ce règlement a été approuvé, en réalité, par le Conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton, il y a déjà quelque temps.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, puis-je poser une question à ce sujet? Je suis d'accord en général avec les observations faites par M. Fullerton. Il me semble que ce qu'ils ont proposé a été accepté par le gouvernement, et que leur conduite est sage en ce sens que le gouvernement les a autorisés à aller de l'avant avec ce qu'ils proposent. Je crois que cela est bien, mais au sujet du problème de la retraite obligatoire, y aurait-il quelque chose en termes de droit qui interdirait de changer l'article de la retraite obligatoire pour ceux de 60 à 65 ans, en une retraite volontaire?

**M. Fullerton:** Non.

**M. Broadbent:** Il n'y a donc rien, sur le plan légal, qui vous en empêche. Il vous serait loisible d'en décider vous-même. Permettez-moi donc de répéter la question: pourquoi ne prenez-vous pas simplement la décision de faire de cette mesure obligatoire une mesure facultative?

**M. Fullerton:** Pour bien comprendre le contexte de la question, peut-être faudrait-il également que vous compreniez la structure dans laquelle se trouvent les employés de la Devco. Il y a neuf syndicats en cause. L'un d'entre eux, celui des Travailleurs des Mines, englobe à lui seul 90 p. 100 de nos employés et les 10 p. 100 qui restent se partagent entre huit autres syndicats. C'est évidemment avec le syndicat des 90 p. 100 que les négociations ont été le plus actives.

Le Conseil d'administration de la Devco entendait bien donner avant tout à ce plan un caractère social. Il a été conçu en vue d'être aussi équitable que possible à l'égard des employés contraints à la pré-retraite. Le mot équitable, tel que nous l'entendons, signifiait non-discrimination en ce qui concerne les montants versés. En d'autres termes, le Conseil d'administration et la Direction de la Devco ont estimé que pour appliquer le plan de façon équitable, il fallait mettre tout le monde sur le même pied.

Le rendre facultatif à partir de 65 ans aurait abouti à devoir payer des montants sensiblement plus élevés à certains employés qu'à d'autres; ces employés tiendraient à rester et auraient présenté des instances à cet effet. Si nous voulions nous montrer équitables et éviter toute discrimination, il fallait, à notre avis, les mettre tous sur le même pied. C'est, en partie, la raison pour laquelle le plan est, par principe, obligatoire. Faire machine arrière et renverser le principe en mettraient certains d'entre ceux qui reçoivent le plus d'argent dans la situation de se trouver placés dans une catégorie à part.

**Le président:** Merci beaucoup, Monsieur Fullerton. Je pense que votre explication est satisfaisante et qu'elle répond à la question.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Comment pouvez-vous dire, monsieur le président, qu'une telle explication puisse satisfaire qui que ce soit alors que ce que je demande ici, le point sur lequel nous avons insisté et que le député vient de soulever est précisément ceci: rendez tout cela facultatif? Cela deviendra dès lors l'affaire d'un chacun et celui qui l'acceptera de son plein gré n'aura pas lieu de réclamer au sujet des montants qu'un autre pourrait recevoir.

**Le président:** Monsieur MacInnis, nous pourrions passer la matinée entière à ergoter là-dessus. Vous avez posé une question, M. Broadbent a posé la même question et j'ai, à mon tour, demandé si la chose était possible ou non. M. Broadbent a demandé s'il était nécessaire de faire modifier la loi pour la rendre possible.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Puis-je poser une question au président?

**Le président:** Un moment, je vous prie. M. Blackmore a répondu; M. Ord a fait de même et M. Fullerton vient de me fournir une explication exprimée en termes très concis. Si M. Broadbent ou vous-même souhaitez une explication supplémentaire sur l'un des points soulevés par ces messieurs, demandez-la, mais cessons de taper sans arrêt sur le même clou.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** D'accord, mais . . .

**Le président:** Une minute, je vous prie. Laissez d'abord M. Broadbent en terminer avec la suite de ses questions.

**M. Broadbent:** Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, Monsieur Fullerton, vous prétendez que pour respecter l'équité, tout le monde devrait être placé sur le même pied. Il y a, cependant, dans ce que vous avez dit en dernier lieu, quelque chose qui me déroute. Vous avez dit que si le plan devenait maintenant facultatif, ceux qu'il visait antérieurement se trouveraient victimes d'une certaines injustice. Je ne comprends pas votre dernière réflexion. Vous en souvenez-vous?

**M. Fullerton:** J'ai simplement fait remarquer que ce problème avait fait l'objet de longues et laborieuses négociations. Cela faisait partie de l'ensemble du plan de retraite obligatoire à l'âge de 60 ans. Je pense, comme sans doute tous ceux qui sont ici, que changer cela maintenant serait, dans un certain sens, revenir sur un accord qui faisait partie de . . . .

**M. Broadbent:** Cela étant, et si tant est que vous ayez consulté les syndicats intéressés, il semblerait, si j'en crois et mon expérience des syndicats et ce que vous avez dit, que ceux-ci devraient s'écrier: «Bravo! C'est magnifique! » Ne serait-ce pas là leur réaction?

**M. Fullerton:** Non, certainement pas.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Êtes-vous en train de suggérer, M. Fullerton, que les syndicats en cause seraient prêts à déclarer à leurs affiliés «Vous avez 60 ans et voici une occasion qui s'offre de protéger votre emploi mais nous ne tenons plus à le faire. En dépit du fait que vous êtes syndiqués et que vous appartenez à notre syndicat, voici qu'arrivés à l'âge de 60 ans, vous êtes mis à la retraite parce que la Devco en a ainsi décidé.» Est-ce là ce que vous insinuez?

**M. Fullerton:** Je dis que les syndicats ont manifesté l'intention de présenter des instances auprès du Conseil d'administration de la Devco au sujet de certains cas douloureux, de situations particulières, et c'est tout à fait dans l'ordre. Toutefois, je prétends que renverser maintenant la vapeur et transformer un plan obligatoire en plan facultatif serait, à mon sens, abroger un arrangement négocié.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Monsieur Fullerton, s'il faut vous en croire, ce changement ne toucherait qu'un si petit nombre de personnes . . . Et vous parlez d'abroger des arrangements! Que penser de la signature de M. Ord apposée au bas de la lettre que vous ont adressée les cheminots disant qu'ils étaient engagés par la Devco qui les considérerait comme employés aux mêmes conditions que celles que leur consentait la *Dominion Coal?*

Revenons maintenant en arrière: j'étais sur le point de poser une question à M. Honey. Il n'a cessé de se référer aux «autorités juridiques de la Couronne». Puis-je lui demander si ces autorités-là lui ont communiqué cette opinion par écrit et, dans la négative, quel est le juriste qui lui a soufflé l'opinion qu'il a exprimée, jeudi dernier, à la Chambre.

**M. Honey:** Monsieur le président, n'étant pas ici à titre de témoin, il ne convient sans doute pas que je réponde à des questions mais, invoquant le Règlement, je puis peut-être vous dire que les fonctionnaires du ministère m'ont fait savoir que cette opinion se trouvait . . .

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** J'invoque le Règlement, monsieur le président et dans le cas présent, j'ai tout lieu de le faire. J'ai posé une question et je fais état de sa propre déclaration. Il a employé l'expression «autorités juridiques de la Couronne» et maintenant, il se contente d'évoquer les «juristes du ministère». Il y a là une différence considérable et je prétends mordicus que ni M. Honey ni personne d'autre n'on jamais parlé à aucune «autorité juridique de la Couronne» car je suis convaincu qu'ils ignorent ce qu'est une autorité juridique de la Couronne et qui cela peut bien être.

Tout cela n'est que sottises. Il n'y a eu personne pour discuter avec les autorités juridiques de la Couronne en cause car moi, je leur ai parlé, et elles m'ont dit qu'il n'en était rien. Les autorités juridiques de la Couronne, à cet égard, n'ont pas discuté de l'usine Devco.

Je cherche simplement à vous faire observer, messieurs, que ce que vous êtes en train de faire ici ne concorde pas avec les faits. Vous induisez la Chambre et le comité en erreur lorsque vous parlez des «autorités juridiques de la Couronne».

**M. Honey:** Monsieur le président, j'ai été empêché de poursuivre les remarques que j'avais l'intention de faire sous le couvert d'un appel au Règlement par l'interruption de M. MacInnis. J'étais en train de dire que j'avais été informé par des fonctionnaires du ministère qu'ils avaient été en relations avec les autorités juridiques de la Couronne, que j'avais été moi-même personnellement en relations avec eux et que j'en avais reçu ce conseil. Voilà, je pense, qui clôt l'incident.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Monsieur Honey, iriez-vous donc jusqu'à nous dire quelle était l'autorité juridique de la Couronne avec laquelle vous avez discuté de la question ou bien vous conviendrait-il de communiquer le renseignement, à titre confidentiel, à monsieur le président?

**M. Honey:** Monsieur le président, cela ne me paraît pas nécessaire.

**Le président:** En ce qui me concerne, je vous ai entendu, M. MacInnis, et j'ai entendu M. Honey. Vous avez dit qu'il n'avait pas parlé à des autorités juridiques de la Couronne. Il prétend l'avoir fait. J'ignore combien il y en a ou si vous vous êtes adressés aux mêmes personnes mais je vous crois l'un et l'autre sur parole.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, j'aimerais convenir avec vous d'une chose, à titre personnel. Je tiens à ce que vous vous rendiez auprès de l'autorité juridique de la Couronne compétente et je veux lui faire dire qu'elle n'a pas discuté de ce plan. Tout cela provient du fait que nous nous battons pour quelques personnes qui figurent dans la catégorie des gens âgés de 60 à 65 ans lesquelles, d'après la Devco, sont très peu nombreuses—le chiffre mentionné était, je crois, de six cents ou un peu plus, en fait c'était 629—et tout porte à croire que plus de 80 p. 100 d'entre elles l'accepteraient de bon gré. Je suis en train de lutter ici pour la survie et les vœux d'un très petit groupe de gens, mais de là à dire que ce serait abroger un accord . . . Qui détient ledit accord? Cela nous ramène à la question de savoir avec qui vous avez fait cet accord? Il n'y a eu aucun accord de ce genre entre la Devco et les membres des syndicats en cause. Cela n'a fait l'objet d'aucun écrit. Le syndicat ne s'est pas offert à signer le moindre accord.

**M. Fullerton:** Il y a eu des négociations.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, deux remarques me semblent s'imposer ici. Le député estimera peut-être que l'une d'elles présente un caractère épisodique mais je la crois d'une pertinence extrême.

Lorsque nous avons repris, le 31 mai 1968, les avoirs expropriés, il nous a paru évident qu'il y avait un certain nombre de personnes employées, ou dont le nom figurait aux registres d'emploi du chemin de fer, au sujet desquelles force nous était de reconnaître qu'il y avait un problème d'emploi tout particulier. Si j'ai bonne mémoire, il y avait alors près de 255 personnes employées à la *Cumberland Railway* dont 50 environ n'étaient, la plupart du temps, affectées à aucune équipe hebdomadaire ou ne faisaient qu'un ou deux postes par semaine. Nous avons admis l'existence de ce cas isolé dans le contexte du problème d'ensemble, à savoir que si nous devions donner à ces gens ne fût-ce qu'un semblant d'emploi régulier, il était essentiel que les groupes d'âge les plus avancés parmi les employés du chemin de fer fissent partie du plan, mais sur la même base, du point de vue social, que celle que vient d'évoquer monsieur le président.

Aussi, en faisant état du nombre limité de personnes en cause, M. MacInnis a-t-il accepté le fait que le nombre de mineurs appartenant au groupe d'âge de 60 à 65 ans qui tiendraient éventuellement à continuer de travailler serait sans doute très limité. Je puis cependant l'assurer que les gens des chemins de fer appartenant au groupe d'âge de 60 à 65 ans qui, je crois, comprend 34 personnes, seraient parfaitement résolus à travailler. En les maintenant au travail, vous compromettriez l'objectif d'ensemble de la société qui est de protéger les intérêts des jeunes cheminots inscrits en ce moment aux registres d'emploi et qui ne reçoivent rien, si ce n'est, peut-être, un ou deux postes par semaine.

La société, voulant témoigner de sa sagesse, a dû tenir compte de tous ces facteurs dans l'établissement du plan. Bien que je n'assiste pas aux réunions syndicales des syndicats des chemins de fer, je crois savoir que le problème de l'application de la disposition obligatoire du plan aux cheminots appartenant au groupe d'âge de 60 à 65 ans a fait dernièrement l'objet d'un certain nombre de réunions des syndicats des chemins de fer et que, d'une façon générale, le vote de tous les membres tendait à confirmer le désir témoigné par les cheminots d'appuyer le plan: ils le trouvent en effet équitable pour tous ceux qui sont membres des syndicats.

J'estime, monsieur le président, que c'est là un élément valable dont les conversations de ce matin n'ont pas tenu compte.

**M. Broadbent:** Pour moi, cela clarifie les choses, jusqu'à un certain point.

**Le président:** Monsieur MacInnis, avez-vous d'autres questions à poser ou préférez-vous passer à un autre sujet?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, je ne suis pas membre du Comité et je n'ignore pas que tout en étant admis à assister aux réunions, je n'ai pas voix au chapitre. Pourrais-je cependant demander au président ou à quelqu'un . . .

**M. Honey:** J'invoque le Règlement: vous êtes bel et bien membre du comité, M. MacInnis.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** . . . qui serait un membre en règle de ce Comité et qui aurait assisté à la plupart de ces séances, de songer à proposer une motion demandant à la Devco de réexaminer le caractère obligatoire du plan de pré-retraite.

**Le président:** J'aimerais accepter cette motion, Monsieur MacInnis, mais en ce moment, nous n'atteignons pas le quorum et nous devrons donc surseoir à votre désir jusqu'à plus tard.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Dans ce cas, monsieur le président, puisque nous n'avons pas le quorum, tout ce qui a été évoqué aujourd'hui devra être reporté et ne figurera dans aucun rapport du Comité. Nous devrons revoir tous les témoignages; c'est une situation ridicule. La réunion a commencé avec une demi-heure de retard et maintenant, une heure après, on vient nous dire que nous n'avions pas le quorum!

**Le président:** C'est tout à fait normal, Monsieur MacInnis. Il est arrivé plus d'une fois, au cours de la session, que nous n'ayons pas atteint le quorum car il y a d'autres réunions de comités. D'habitude, en ce qui concerne ce Comité-ci—je dis cela car vous êtes un étranger à nos réunions—nous discutons, en fait, au comité de direction, de la manière dont nous entendons procéder. Parlez-en à M. MacDonald ou à M. Broadbent, et ils vous diront que, d'un commun accord lorsque nous n'avons pas le quorum, nous fonctionnons à une ou deux voix près, peut-être.

**Une voix:** Avez-vous ici aussi une liste de présence?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais, monsieur le président, tout ce qui se passe ici est sans importance ce n'est pas officiel: on se réunit et on cause.

**Le président:** Ce n'est pas mon avis. Je n'envisage certainement pas les choses de cette façon-là, et M. MacDonald non plus, j'en suis certain. C'est un membre assez assidu et . . .

**M. Muir (Cape-Breton-The Sydneys):** Faire venir ici ces messieurs me paraît une perte de temps.

**Le président:** Au contraire. Je pense que leur présence a été très utile.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais ce qu'ils ont pu dire n'a d'importance que dans la mesure où nous sommes en session, ce qui n'est pas le cas. Nous n'avons même pas de quorum; nous ne pouvons proposer de motion; nous ne pouvons rien faire. N'est-ce pas vrai, monsieur le président?

**Le président:** Je ne veux critiquer aucune des parties pour s'être abstenue de se faire représenter ici mais . . .

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Non, bien sûr, mais cela montre tout simplement à quel point le nouveau Règlement de la Chambre est fallacieux. Il y a tant de séances de comités que les députés ne peuvent les suivre toutes. En ce moment même, je suis sensé siéger à un autre comité mais je préférerais me trouver ici, à une réunion officieuse du présent comité, si c'est ainsi qu'il faut l'appeler.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Vous avez signalé que cela se faisait en vertu d'arrangements préliminaires pris avec votre comité de direction ou quelque chose du même genre. S'il est prévu que nous pouvons fonctionner sans quorum, il s'ensuit que vous êtes en mesure de procéder à des travaux officiels sans le dit quorum. Si toutes les parties consentent à l'avance à ce que vous fonctionniez sans avoir le quorum, il suit que la motion que j'ai proposée pouvait sans difficulté être acceptée par les membres présents. Autrement dit, le Comité entend-il encourager cette forme de discrimination?

**M. MacDonald (Egmont):** Je me permets d'invoquer le Règlement pour suggérer à M. MacInnis, s'il a une motion à proposer, de la reporter et de la proposer, s'il le désire, à un moment où nous aurons un quorum.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Les autorités de la Devco seront-elles alors présentes?

**Le président:** Je ne pense pas que ce soit nécessaire pour proposer la motion.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur le président, il semble que le gouvernement encourage la discrimination dont les employés de la tranche d'âge de 60 à 65 ans vont être l'objet.

**Le président:** Voilà qui sent son interprétation à la MacInnis . . .

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** De toute façon, j'y parviendrai, John. Oui, je le leur demanderai. J'aimerais poser aux autorités certaines questions au sujet de leurs propositions. Qu'est devenue cette partie de la loi déclarant que personne ne serait congédié sans que l'on ait tout tenté pour lui procurer un autre emploi? Quels emplois de remplacement prévoyez-vous et quelles industries envisagez-vous d'introduire dans les régions minières en cause? Qu'a-t-on fait jusqu'ici en ce qui concerne les buts d'exploitation de la société?

**M. Ord:** J'aimerais faire une déclaration qui a quelque rapport avec cela. M. MacInnis a maintes fois répété, je crois, que c'était un devoir pour la Devco de créer des emplois de remplacement dans chacune des localités?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Non, vous avez mal interprété ce que j'ai dit. Je faisais allusion aux emplois de remplacement à fournir à ceux que l'on licencie et à ce que l'on fait dans les régions en cause. Je sais que la loi envisage le problème du Cap-Breton dans son ensemble mais ce que j'ai demandé, c'est quel était le plan de la Devco au sujet des régions touchées dans l'entourage immédiat. Autrement dit, la région industrielle du Cap-Breton. Y a-t-il des plans prêts à l'exécution pour cette région?

**M. Ord:** Voulez-vous parler du comté, dans son ensemble?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Eh bien, dans la région industrielle du Cap-Breton, où les mines ont été fermées, y a-t-il quoi que ce soit de prêt dans l'immédiat? M. Ord pourrait-il simplement signaler au Comité ce qu'on propose?

**M. Ord:** Vous êtes maintenant en train d'évoquer la situation sous l'aspect du développement industriel. Comme vous le savez, nous avons décrit, d'une façon générale, les activités en cours dans notre Deuxième Rapport annuel. Nous avons préféré éviter de donner les noms des sociétés avec lesquelles nous comptions travailler en raison de la concurrence à laquelle ces sociétés sont en butte. Nous avons créé, vous ne l'ignorez pas, un parc industriel à Point Edward et nous espérons bientôt, à la suite d'un vote du Conseil d'administration, en créer un autre, plus central peut-être. Nous travaillons fièvreusement, si je puis dire, à faire venir de nouvelles industries. Je dirai qu'il y a un ou deux mois, deux usines pour le traitement du thon se sont établies à Point Edward, et nous avons pris des dispositions pour que certains postes soient offerts à nos employés, aux cheminots en fait, et nous avons été déçus que personne d'entre eux n'en ait accepté.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Vous dites qu'aucune de ces offres d'emploi n'a été acceptée?

**M. Ord:** Non, en effet, personne n'a accepté d'emploi ni manifesté d'intérêt pour ce travail.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Une des entreprises en question serait-elle les établissements JIGER?

**M. Ord:** Oui.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Eh bien, j'ai reçu une plainte (je regrette de ne pas avoir ici le nom de la personne) d'un employé de la compagnie ferroviaire qui a offert ses services à la JIGER et s'est vu refusé un emploi. Inutile de s'attarder sur ce point, je vous ferai tenir le nom plus tard.

**M. Ord:** Cela ne concorde pas avec mes renseignements.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Je puis vous procurer le nom, la date, le lieu et tout ce qui se rapporte à cette affaire.

Je vois que vous ne tenez pas à nous préciser les entreprises qui offrent certaines possibilités. Je comprends pourquoi vous en taisez les noms. Je voudrais savoir si la Devco s'est efforcée d'investir environ $35,000 dans une société qui aurait montré quelque intérêt à s'établir dans la région du Cap-Breton afin d'y exploiter certains produits, mais ne se serait jamais adressée à la Devco ou n'aurait même jamais eu l'intention de le faire. La Devco s'y mêle pour s'assurer une part de l'entreprise.

**M. Ord:** Vous dites qu'il s'agit d'une société qui n'a jamais voulu qu'on l'aide?

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Elle n'a jamais demandé d'aide à la Devco.

**M. Ord:** Je ne crois pas que ce soit exact, monsieur Doucet.

**M. Doucet:** Je n'ai jamais rien entendu dans ce sens.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'ai encore une question précise à poser. Y a-t-il eu, de la part de la Devco, quelque négociation ou tentative en vue de l'achat de la *Star Colliery*, ou l'intention de procéder à cet achat?

**M. Ord:** On y a songé.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Quel serait le but de cette acquisition?

**M. Ord:** Eh bien, je ne crois pas devoir rentrer dans le détail sur ce point. Le fait est, comme vous le savez, que nous avions l'intention de compléter nos ressources; c'est à peu près tout ce que je puis dire.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Quel prix a-t-on mentionné? Si l'on a été aussi loin, quel était le prix envisagé?

**M. Fullerton:** Monsieur MacInnis, je vous prierai de ne pas poser ce genre de question.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Pourquoi pas?

**M. Fullerton:** C'est une question qui n'est pas appropriée.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Je ne le trouve pas. Elle n'est pas du tout inappropriée quand on considère qu'un membre du conseil d'administration de la Devco siège aussi au conseil d'administration de la *Four Star Colliery*. Je ne trouve pas qu'il soit peu approprié de demander de quel prix il s'agit quand il y a conflit d'intérêts, et un conflit très net, du fait qu'une même personne fait simultanément partie des deux conseils d'administration.

**M. Fullerton:** Cette affirmation est inexacte, monsieur MacInnis.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Depuis quand? Depuis que j'ai parlé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse il y a deux jours et qu'on m'a dit qu'il en était ainsi?

**M. Fullerton:** Il n'en est pas ainsi.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Ou quelqu'un a-t-il été déchargé de ses fonctions au conseil d'administration de la Devco les deux derniers jours? Ne qualifiez pas une déclaration d'inexacte, monsieur Fullerton.

**M. Fullerton:** Je vous dis que ce n'est pas vrai, monsieur MacInnis, et je vous prie de me croire.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Bon; mais croyez-moi aussi quand je dis ceci: Comment peut-on faire partie du Conseil d'administration de la Devco et s'occuper de cette société tout en étant directeur ou, au moins, propriétaire de mines indépendantes en Nouvelle-Écosse? Ne me dites pas qu'il se trame-là une chose qui ne mérite pas qu'on l'examine de plus près.

**M. Ord:** Puis-je dire que si quelque chose de cette nature se dessinait, monsieur MacInnis, il faudrait obtenir l'approbation des deux gouvernements.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Oh oui, mais nous savons comment on obtient cette approbation. On a déjà fait une déclaration à ce sujet. Si vous êtes au courant de la façon dont fonctionne le gouvernement et dont agissent certains qui professent s'y connaître dans les procédés de la Chambre, vous vous rendriez compte que la déclaration formulés le 1er octobre par la Devco était de nature à trancher net tout débat, ou à faire cesser tout dialogue sur ce plan. Autrement dit, quand la Devco déclare que telle chose a eu la sanction du gouvernement, il n'y a plus rien à discuter ni à débattre; par conséquent, votre déclaration d'après laquelle le gouvernement a donné sa sanction officielle empêche tout député de poursuivre le débat de la question. Or, vous me dites que s'il y avait quelque initiative dans le sens de l'acquisition de la houillère *Four Star*, on pourrait, là aussi, mettre les choses au point plus tard, après que vous auriez fait certaines déclarations.

**M. Ord:** Je me permettrai de dire que la chose n'a même pas atteint l'étape des négociations. Vous m'avez demandé si nous y avions songé et, en homme soucieux de la vérité, j'ai dû dire que oui.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'espère alors que ma question a au moins permis de faire cesser tout examen de l'initiative idiote qui consisterait à payer environ $700,000 par ce qui est, à toute fins pratiques, une mine périclitante.

**Un témoin:** C'est stupide.

**M. Ord:** C'est votre chiffre à vous.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** C'est stupide? Il s'agit de $400,000, plus la dette de $250,000 envers le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et encore le montant d'une autre dette de $70,000. Ne me dites pas que c'est stupide: J'ai trop de données pour qu'on puisse prétendre que je débite des sottises.

**M. Ord:** Néanmoins, ce sont des sottises.

**Le président:** Merci, monsieur MacInnis.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Il est fort intéressant de noter que, lors de la mise aux voix, personne n'a nié que la Devco y songeait.

**M. Ord:** C'est ce que j'ai dit.

**M. Broadbent:** J'ai quelques questions à poser. D'abord, il y a, à la page 13 de votre deuxième rapport annuel, en bas de page, l'alinéa suivant:

> Étant donné la nécessité de mettre en voie le programme de prospection et de promotion industrielles, la Société de développement a conclu, à la mi-mars, un contrat à cette fin avec un service de consultation industrielle.

Pourriez-vous me dire le nom de ce service?

**M. Doucet:** Oui, c'est la société *T.E. MacLaughlin and Associates*: MM. MacLaughlin et Gary Gall.

**M. Broadbent:** C'est une société d'Ottawa?

**M. Doucet:** Oui.

**M. Broadbent:** Y a-t-il eu des soumissions concurrentes?

**M. Doucet:** Non.

**M. Broadbent:** Pourriez-vous nous révéler les attributions de ce service?

**M. Doucet:** Il a pour tâche de faire de la prospection, de former de nouvelles entreprises et de promouvoir ainsi Cape Breton, c'est-à-dire de faire de la publicité pour la région de Cape Breton en tant qu'emplacement favorable pour les industries qui désirent profiter de l'aide que nous offrons pour les y attirer.

**M. Broadbent:** Au milieu de la page 14, il y a mention d'un emprunt de $710,851 consenti par la Devco directement à certaines industries manufacturières. A-t-on établi des critères de nature générale qui pourraient s'appliquer à toutes les industries qui touchait de ces fonds, par exemple?

**M. Ord:** En vertu de la Loi, nous avons toutes sortes de moyens: Le prêt, l'allocation, si possible sans intérêts. Lorsqu'on examine une entreprise possible, nous avons pour tâche de persuader tous les organismes qui peuvent fournir des fonds de fournir tout ce qu'elles peuvent, et nous faisons le reste. L'élément de persuasion est parfois un prêt, et il n'y a aucun critère selon lequel l'entreprise «X» en recevrait un alors que l'entreprise «Y» toucherait une subvention. Nous tenons compte des besoins dans chaque cas particulier. Voudriez-vous nous donner de plus amples détails, monsieur Doucet?

**M. Doucet:** Non, sauf évidemment, pour dire que les conditions de garantie seraient celles qu'exigeraient les sociétés de prêt. Nous avons consenti des prêts aux mêmes conditions qu'elles, c'est-à-dire en prenant des dispositions hypothécaires concernant les biens et avoirs de l'entreprise.

**M. Broadbent:** Y a-t-il des conditions communes . . .

**M. Doucet:** Les mêmes conditions—je le dis sans révéler les détails de quelque emprunt que ce soit—se sont appliquées que celles qu'exigeait l'*Industrial Loan Board* de Nouvelle-Écosse, qui est un organisme provincial. Nous prêtions au même taux.

**M. Broadbent:** C'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

**M. MacDonald (Egmont):** Je voudrais bien faire suite à certaines questions relatives au développement industriel. Vous pouvez rectifier ce que je vais dire, monsieur Ord, mais vous avez dit, il me semble, qu'aucun des anciens employés des sociétés minières ne trouvait intéressant de prendre un emploi dans les nouvelles entreprises qui ont ouvert leurs portes et que personne n'en avait accepté. Est-ce exact?

**M. Ord:** C'est ce que j'ai dit, mais, en réalité, c'était les cheminots auxquels on avait donné cette chance. M. Blackmore vous donnera des détails plus précis.

**M. Gerald Blackmore (vice-président de la Société de développement du Cap-Breton):** Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, il s'agit, plus particulièrement, de 50 cheminots qui n'obtenaient que du travail très irrégulier. Dans les négociations ouvrières—patronales que j'ai eues avec eux, je me suis engagé à voir s'il était possible de persuader l'une ou l'autre des nouvelles entreprises qui viendraient s'établir, de leur ménager, à titre préférentiel, l'occasion d'une entrevue. Toutefois, j'ai bien précisé l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Société Devco de prescrire, d'une façon quelconque, à la direction de toute nouvelle entreprise le genre de main d'œuvre qu'elle devrait embaucher.

Environ 35 cheminots ont eu l'occasion d'avoir des entrevues avec les représentants de la Société *Jiger* et l'entreprise *Richmond-Plastics*, qui est, jusqu'à un certain point, connexe. L'attitude de bon nombre de ces gens lorsqu'ils se sont rendus à l'entrevue était loin d'être satisfaisante. Ils n'ont pas exprimé grand intérêt, et c'est pourquoi on n'a offert d'emploi qu'à un très petit nombre d'entre eux. Le point principal, toutefois, c'est que notre société a fait tout ce qui était raisonnablement possible pour ouvrir ces occasions d'emploi aux cheminots dont les possibilités de travail étaient réduites. Nous ne pouvions cependant pas, je le répète, en tant que Société, intervenir en disant à ces entreprises d'engager ces gens, auxquels on a, cependant, donné une chance.

**M. MacDonald (Egmont):** Serait-il possible d'approfondir un peu la question? Je crois, en effet, qu'il s'agit là d'un cas d'essai intéressant pour la solution des problèmes qui se poseront éventuellement quand nous essayerons, mettons, de remplacer bon nombre de ces travailleurs. Le problème se posait-il parce que le cheminots trouvaient l'emploi qu'on leur offrait peu intéressant? Ou s'agissait-il de la rémunération prévue? Avaient-ils un autre emploi plus intéressant à leur avis, ou bien était-ce un manque d'éducation, ou de formation, qui les empêchait de prendre le genre d'emploi offert? Pourriez-vous préciser quelque peu la nature du problème à résoudre?

**M. Blackmore:** Monsieur le président, comme j'ai simplement agi en catalyseur en prenant les dispositions nécessaires pour les entrevues, je ne puis répondre avec précision et en connaissance de cause immédiate à la question posée. Je sais, toutefois, que l'un des grands sujets d'inquiétude de ces gens était d'avoir à quitter le chemin de fer où les salaires sont extrêmement élevés. Naturellement, les taux offerts par les nouvelles industries était beaucoup plus bas, ce qui les faisait réfléchir.

Le deuxième aspect qu'on a porté à mon attention était, je crois, que de l'avis des cheminots, la loi de la moyenne et le temps qui passe leur apporteraient un travail plus régulier; d'autre part, ils n'étaient pas certains que les nouvelles industries allaient tenir le coup. Je crois que le point essentiel, c'est qu'ils sont revenus nous dire: «Si nous allons chez les autres et qu'au bout de deux ou trois mois, on nous met à pied, sera-t-il possible de reprendre notre ancien emploi au chemin de fer en jouissant de la même règle d'ancienneté? » Je leur ai répondu que c'était là une question à examiner. Ils n'ont pas insisté et nous ne sommes arrivés à aucune conclusion définitive. Je leur ai, toutefois, fait remarquer que, si nous agissions ainsi, c'est au syndicat, et non à la direction, qu'il incomberait de décider s'ils garderaient leur ancienneté ou non; en effet, la règle habituelle, c'est qu'en quittant le syndicat des cheminots, on perd son ancienneté. Toutefois, monsieur MacDonald, je ne puis répondre à votre question de façon plus précise en m'appuyant sur mon expérience personnelle.

**M. Doucet:** Je dirai, pour compléter très brièvement ma réponse, que certains des travailleurs qui ont été embauchés étaient des anciens mineurs. Il y en a eu un ou deux du numéro 12 qui ont effectivement pris un emploi, mais il s'agissait de jeunes mineurs. Ils avaient à choisir entre le travail dans la mine et ce nouvel emploi, même si les taux de salaires n'étaient pas très différents. Cependant, les cheminots tenaient encore compte d'un autre aspect–je crois que M. Blackmore hésitait à le mentionner–soit que la retraite obligatoire des plus âgés ferait disparaître certains et qu'eux-mêmes auraient alors une meilleure chance d'avancement. Je dois dire que c'était là une considération assez juste de leur part.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Monsieur Doucet, c'est en rapport avec l'occasion que vous avez offerte aux autres cheminots; mais vous oubliez complètement que les syndicats de cheminots ont toujours fonctionné selon le principe de l'ancienneté et que les gains des hommes entre 60 et 65 ans ont atteint le palier maximum, puis que les intéressés ont passé par cette période où, une semaine après l'autre, il n'obtenaient pas une seule période de relève. N'en tient-on aucun compte? Ce que vous faites, en somme, c'est rayer cet aspect du contrat général et, je le répète, vous ne tenez aucun compte de ce que, d'après la déclaration du ministre au moment de la reprise par une autre société, les accords existants seraient respectés. Or, ce n'est pas le cas maintenant, on ne les respecte pas du tout.

**Le président:** Merci, monsieur MacInnis. Monsieur Macdonald, vous pouvez continuer.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur Fullerton, il me semble que vous nous avez dit l'automne dernier–faites-moi savoir si je me trompe–que le nombre des perte d'emploi et des déplacements de travailleurs était de 50 par mois, n'est-ce pas?

**M. Fullerton:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Ce taux s'est-il maintenu?

**M. Fullerton:** Non, il est tombé, je crois, à 25 par mois les derniers temps, n'est-ce pas?

**M. Blackmore:** Oui, je peux vous citer les chiffres exacts. Le nombre était de 33 en janvier, 25 en février et environ 25 en mars.

**M. MacDonald (Egmont):** Estime-t-on que le taux continuera à baisser ou atteindra-t-il un autre sommet si l'on change de mine, par exemple?

**M. Fullerton:** Là encore, nous n'en savons rien.

**M. Blackmore:** Je ne voudrais pas exprimer d'opinion à ce sujet.

**M. Fullerton:** Je me hasarderai à dire que cela s'aplanira, car le printemps et l'été, les gens prennent plus de loisirs.

**M. MacDonald (Egmont):** L'automne dernier, je vous ai demandé si vous tâchiez de savoir ce qu'il advenait de ces hommes–s'ils étaient absorbés dans le groupe des chômeurs de la région de Cape Breton ou s'ils quittaient le secteur. Vous m'avez dit alors que vous étiez en train d'étudier la question mais que vous ne possédiez pas beaucoup de donnés exactes.

**M. Fullerton:** Nous avons réfléchi au problème, mais nous ne savions pas comment nous y prendre pour le résoudre. Quand un homme quitte la région, il la quitte, et il est extrêmement difficile de le repérer. N'était-ce pas là le problème dont on a parlé?

**M. Blackmore:** Monsieur le président, depuis que nous avons comparu devant le Comité en décembre dernier, je crois–non c'était, en novembre–nous avons examiné la question en détail et, depuis lors, environ 80 p. 100 des gens qui nous ont quittés l'ont fait parce qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite, ou qu'ils souffraient d'invalidité chronique, ou encore parce qu'ils prenaient leur pension de retraite du ministère des Affaires des anciens combattants. Les 20 p. 100 restants se composaient de gens qui, n'ayant servi que peu de temps dans l'industrie, ont saisi des occasions d'emplois qui se présentaient dans la région ou ailleurs. Quand on essaie de savoir des jeunes gens ce qu'ils ont l'intention de faire, les renseignements qu'on obtient ne sont pas très tangibles et, au point où nous en sommes, je ne voudrais pas m'étendre outre mesure sur cet aspect. Toutefois, nous continuons à nous occuper de la question, monsieur MacDonald. Nous en reconnaissons, en effet, toute l'importance du point de vue de l'avenir.

**M. MacDonald (Egmont):** Je dirai, avec tout le respect qui s'impose, monsieur Fullerton, que la difficulté ne doit pas être aussi grande que vous dites, car les bureaux de la main-d'œuvre, s'il y en a, en général, qui fonctionnent dans la région, doivent être en mesure de constituer des dossiers. Sinon, il y aurait lieu de veiller à ce qu'ils le fassent dorénavant. Il me semble que ce serait essentiel, comme l'a dit M. Blackmore afin de se faire de la situation une idée qui corresponde aux faits et de procéder aux adaptations nécessaires à mesure que le programme s'applique.

**M. Fullerton:** Puis-je dire que je partage votre opinion à ce sujet. Je pense que la Devco continuera à faire enquête au sujet des raisons données pour ces départs.

**M. MacDonald (Egmont):** Permettez-nous de revenir peut-être à M. Doucet ou à M. Ord à ce sujet. Dans le domaine de l'expansion industrielle, quel genre de coopération ou de participation obtenez-vous des groupes faisant partie de la localité? Je pense particulièrement aux Chambres de commerce ou à tous les groupes s'occupant de l'expansion qui peuvent être en fonction au sein de la localité. A l'époque où la menace de fermeture des aciéries était présente, je sais qu'il y avait un grand nombre d'initiatives, de participations locales et de mouvements portant sur le développement. Est-ce que le travail qui a été accompli, les études et les sondages qui ont été faits envers diverses industries par l'intermédiaire de ces groupes ont été coordonnés, et est-ce que la population de ces régions y a participé?

**M. Ord:** Nous avons certainement reçu toute la coopération que nous pouvions demander de chacun de ces groupes locaux. Il n'y a jamais eu aucune hésitation à cela.

Je ne sais pas si la chose est pertinente, mais vous vous souvenez certainement du rapport Finnis qui recommandait que les huit municipalités se regroupent en une seule. Nous avons pris soin de nous tenir à l'écart de ce sujet en estimant qu'il s'agissait là d'un problème politique et que nous ne devions pas nous en occuper. Mais les Chambres de commerce de cette région se sont maintenant regroupées en une seule Chambre de commerce et nous pensons que cette expérience conduira probablement au regroupement final de la région.

La raison pour laquelle ce regroupement pourrait être important, c'est qu'il éliminerait ce que vous pouvez appeler un esprit de clocher, la protection de chaque entité municipale séparée, que nous ne pouvons nous permettre. Il nous faut prendre la région comme un tout et établir les industries à l'endroit le plus bénéfique pour la région dans son ensemble.

Mais ceci nous éloigne de votre question. La réponse est que nous recevons une coopération de tous les milieux. Et nous l'obtenons des deux bouts de l'Île.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** En d'autres mots, monsieur Ord, vous ne pensez pas que les Chambres de commerce et les syndicats, ainsi que la population du Cap-Breton, ont ce que j'appelle un «syndrome de dépendance».

**M. Ord:** Ont un «syndrome de dépendance»? Cela me dépasse. Qu'est-ce qu'un «syndrome de dépendance»?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** C'est bien.

**Le président:** Monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Ma question n'aura peut-être pas de réponse, mais, de toute façon, j'aimerais qu'elle figure au compte rendu. Je sais qu'il est impossible pour vous de nous indiquer avec quelles compagnies ou avec quelles industries vous négociez actuellement, mais avez-vous fixé un objectif quelconque au sujet du nombre d'emplois que vous espérez être en mesure d'offrir sur une certaine période de temps grâce à l'établissement d'une nouvelle industrie, ou grâce à l'expansion possible de l'industrie actuelle, qui, avec une certaine aide, peut-être avec certaines compétences administratives supplémentaires, pourrait être développée avec succès afin d'offrir de nouvelles chances d'emplois?

**M. Ord:** M. Doucet a déjà fait connaître son point de vue à ce sujet et je lui demanderai encore de répondre à votre question. Mais la façon la plus simple d'en prendre la mesure est de parler du nombre d'emplois. Je pense qu'au cours de notre dernière réunion, monsieur Doucet, vous nous avez décrit combien d'emplois possibles ont été créés.

**M. Doucet:** Monsieur le président, ma réponse ne sera pas aussi précise que la question de M. MacDonald. Si nous faisions un exercice mathématique, et que nous prenions en considération les emplois qui existaient dans les mines et que nous devions tous les remplacer, ce que nous ne faisons pas, il nous faudrait créer 6,000 nouveaux emplois, ou un chiffre de cet ordre. Les dispositions de la loi nous demandant de fournir des emplois de remplacement, nous devrions donc créer 6,000 nouveaux emplois. C'est une façon plutôt mathématique de voir les choses.

Lorsque j'ai dit, en novembre dernier, lors d'une réunion précédente de votre Comité, qu'au moyen des accords que nous avions signés ou ceux que nous étions en train de signer, et deux de ces accords ont été signés depuis lors, nous avions un nombre d'emplois un tout petit peu plus élevé que le nombre d'ouvriers employés dans une mine. Je dirais maintenant qu'il s'agit d'un nombre équivalant au nombre d'ouvriers d'une mine et demie.

L'échéance tarde à venir. Je sais que M. MacInnis ou M. Muir pourraient dire: «Eh bien! où en sommes-nous? » S'ils vont à Point-Edward, ils pourront voir une usine en construction; et une autre sortira de terre sous peu. Il y aura deux usines dans un proche avenir. Mais, en fait, l'échéance est à très long terme. Il y a même des cas où nous avons commencé à négocier il y a un an. J'ai été engagé par la Société, le 1er mars 1968, et nous avons commencé à négocier le mois suivant. Nous en sommes arrivés à un accord, et tout le reste, mais les excavations ne sont pas encore commencées et rien ne s'élève au-dessus du sol. Cela prend du temps.

Je voudrais cependant dire ceci, c'est que je suis quand même optimiste, je dois l'être, ou je n'aurais pas dû accepter cet emploi, mais si quelqu'un m'avait demandé avant que j'entre en fonction si je croyais qu'il était possible que dans l'année où nous avons signé des accords avec des sociétés industrielles, nous pourrions créer 1,200 ou 2,000 nouveaux emplois, j'aurais dû dire à ces gens qu'ils plaisantaient. Je parle actuellement de l'industrialisation du Cap-Breton, je ne parle pas du Détroit de Canso où il y a des possibilités naturelles d'expansion industrielle. J'aurais dû dire réellement qu'ils plaisantaient. Je ne dirais cependant pas cela maintenant, parce que nous l'avons fait.

Ce n'est pas facile. Nous avons peut-être eu de la chance, et notre chance pourrait disparaître, mais je pense que si nous utilisons toutes les voies qui nous sont ouvertes, nous pouvons créer un nombre suffisant d'emplois, disons sur une période allant de cinq à dix ans, et qu'avec les emplois qui vont subsister dans les mines, cela créera un fondement économique sain pour le Cap-Breton, ce qui fera une diversion compte tenu de l'industrie charbonnière qui existait déjà. Et en fait, après tout, ces résultats sont justement l'objet du travail de notre Société.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Autrement dit, je pense que c'est là une question loyale, Devco a créé approximativement de 1,000 à 1,200 emplois?

**M. Doucet:** Les accords que nous avons signés pour la région industrielle du Cap-Breton permettront de créer entre 1,200 et 1,800 emplois.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** C'est cela, vous avez des accords pour créer ces emplois; mais, en réalité, combien d'emplois avez-vous actuellement?

**M. Doucet:** Il y en a actuellement très peu, environ 60 ou 70, vous regardez seulement . . .

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais vous avez bon espoir?

**M. Doucet:** C'est vrai. Une usine est actuellement en construction. L'autre sera mise en chantier dans quelques semaines. Le problème est qu'il y a une échéance assez longue. C'est peut être toujours très difficile à excuser ou à expliquer, mais le fait est que ces accords sont là, et que les usines sortiront du sol. Allez jusqu'à Point-Edward et vous verrez le résultat.

**M. Ord:** Nous avons épuisé les édifices disponibles à Point-Edward; maintenant, il s'agit de construire de nouveaux édifices.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je poser une dernière question, qui peut-être a déjà été posée? Si c'est le cas, voulez-vous m'en avertir. Êtes-vous en train de négocier avec des sociétés, ou des industries viendront-elles s'établir, dont la production est directement orientée vers le potentiel des aciéries; en d'autres mots, des industries de transformation d'une sorte ou d'une autre?

**M. Doucet:** En fait, nous ne négocions actuellement avec aucune société ayant un intérêt direct avec les aciéries, mais nous avons des pourparlers avec deux industries qui s'y rapportent indirectement.

**M. MacDonald (Egmont):** Pensez-vous qu'il s'agit là d'un aspect important?

**M. Doucet:** Oui, c'est important. Si vous pouvez me donner une recette, je serais bien heureux de la recevoir.

**M. Fullerton:** Puis-je vous donner un exemple d'une relation directe. La Devco construit actuellement un immeuble, l'immeuble *Cabot House*, ce qui nous oblige à acheter des tiges d'acier de l'aciérie. L'immeuble en construction, entraîne donc une consommation d'acier. Mais la majeure partie des produits de l'aciérie *Sydney Steel* se compose de produits primaires et semi-finis, soit des barres et des rails.

**M. Doucet:** Il n'y a pas grand rapport.

**M. MacDonald (Egmont):** Oui. Ceci est un grave problème, comme vous nous l'avez indiqué, je pense. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Muir.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le président, au risque de paraître chauvin, comme l'un des orateurs l'a déjà mentionné, j'aimerais discuter du problème de la houillère *Princess* avec M. Blackmore. Pourriez-vous me dire, monsieur Blackmore, combien d'hommes étaient employés à la houillère *Princess* lorsque la Devco a pris possession de la mine et combien d'hommes y sont présentement employés?

**M. Blackmore:** Monsieur le président, il y avait 1,126 employés inscrits dans les livres de la houillère *Princess* le jour de l'expropriation. Le nombre actuel d'employés est de 1,030. Nous nous attendons qu'après la mise en vigueur du programme de mise à la retraite anticipée, basé sur les dispositions selon lesquelles il devra être mis en vigueur, et en tenant compte des employés qui ont exercé leurs options dans le groupe d'âge de 55 à 59 ans, qu'au 26 mai, il n'y aura plus que 821 employés à la houillère *Princess*.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Est-ce que ceci vous permettra de garder suffisamment d'hommes pour exploiter la mine *Princess* sur une base aussi économique que possible ou allez-vous être obligés de fermer quelques galeries, de fermer une partie de la mine?

**M. Blackmore:** Actuellement, nous avons deux galeries en exploitation à la mine *Princess*, la vingt-cinquième Sud et la dix-huitième Nord. Les conditions géologiques de la dix-huitième Nord sont telles que l'on ne peut pas obtenir une production rentable ou près de la rentabilité de cette galerie. Ainsi, après le départ des gens qui ont opté pour le programme de mise à la retraite anticipée, nous garderons en exploitation la vingt-cinquième Sud, qui je l'espère sera remplacée en juin ou en juillet par la vingt-sixième Sud, et nous nous attendons à obtenir un rendement de 2,400 tonnes par jour de la part des ouvriers restant à l'emploi de la compagnie à ce moment-là.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ce qui fait à peu près trois tonnes par homme?

**M. Blackmore:** Il y aura donc 821 hommes inscrits dans les livres de la Société et nous avons besoin en moyenne d'environ 740 hommes chaque jour pour extraire le charbon. Comme vous pouvez le constater, les travaux se font environ à 4 milles sous terre, et la main-d'œuvre non productive, c'est-à-dire les ouvriers qui ne travaillent pas dans les galeries, et qui s'occupent du petit nombre de mineurs qui travaillent à l'extraction, est relativement élevée. Vous avez aussi une surface d'exploitation où la concentration ouvrière est extrêmement dense et ainsi, je suppose,—et je fais là une pure extrapolation,—qu'après la mise en vigueur du programme de mise à la retraite anticipée, le nombre réel de travailleurs productifs sera de moins de 20 p. 100.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** L'administration n'est pas comprise dans les travailleurs improductifs . . .

**M. Blackmore:** Monsieur le président, si je peux en terminer avec la question que je traitais avant l'intervention intéressante soulevée par M. MacInnis, à laquelle je suis tout à fait prêt à répondre d'ailleurs, car, afin d'obtenir une exploitation efficace, nous essayons d'organiser le travail de façon à faire travailler les gens compétents et hautement qualifiés plutôt qu'une bande de lambins. Bref, je veux dire que sur les 821 ouvriers inscrits aux livres de la Société après l'entrée en vigueur du programme de mise à la retraite anticipée, nous avons besoin de 740 ouvriers au travail chaque jour, et nous nous attendons à obtenir une production de 2,400 tonnes par jour. Je peux assurer M. MacInnis, en réponse à sa question supplémentaire, que l'administration a été réduite à un chiffre inférieur au prorata du nombre d'ouvriers.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Vous prenez mes remarques trop au sérieux, monsieur Blackmore. Je supposais que toute personne à l'emploi de la *Devco Corporation*, en ce qui concerne l'exploitation du charbonnage, lorsque la Société a établi la moyenne de la production journalière par homme, que chacun et tous les employés, travaillaient conformément à cette moyenne, et cela y compris vous-même. En parlant de la réduction du personnel, monsieur Blackmore, et il s'agit là de la même question sauf qu'elle s'applique à une catégorie d'emplois différents, quel est le nombre du personnel professionnel, employé à l'intérieur et à l'extérieur de votre siège social, comparé à celui qui était employé lors de l'expropriation de la *Dosco*?

**M. Blackmore:** Tout ce que je peux vous dire, monsieur le président, c'est que le nombre est substantiellement moins élevé. Je n'ai pas les chiffres exacts ici, mais lorsque je rentrerai, je serais très heureux de fournir ces chiffres à M. MacInnis d'ici la semaine prochaine.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Je me demande si M. Blackmore pourrait inclure non seulement le nombre mais aussi le coût de l'effectif professionnel. En d'autres mots, le nombre de ceux qui ont été supprimés car le coût des services des professionnels a augmenté. Monsieur Blackmore, afin d'en arriver au fond de la question, quels montants sont attribués à l'embauchage d'ingénieurs? Je ne mets pas en doute la nécessité d'embaucher ces ingénieurs, je demande uniquement quelles sommes sont en jeu lors de l'embauchage d'ingénieurs en provenance du Royaume-Uni?

**Le président:** Je ne pense pas que nous devrions entrer dans ce sujet, monsieur MacInnis. Nous faisons encore de la discrimination et je n'aime pas penser . . .

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Oui nous en faisons. C'est une forme de discrimination. Je ne vais pas discuter cela, monsieur le président. Au moins, je l'admets lorsque cette discrimination se présente devant moi. Cependant, je voudrais savoir si une prime quelconque entre en jeu lors de l'embauchage de ces gens, si l'on peut dire ainsi, même si je ne le prends pas dans ce sens. Réellement, c'est plutôt le contraire. Il s'agit là d'une indemnité de licenciement qui est payée par la compagnie qui engage l'employé plutôt qu'une indemnité versée par la compagnie à un employé licencié. Ce n'est pas réellement ce que j'appelle une indemnité de licenciement. J'appellerais ceci plutôt une prime. Est-ce que de telles primes sont versées aux gens en provenance du Royaume-Uni?

**M. Blackmore:** Monsieur le président, j'affirme catégoriquement qu'aucune prime n'entre en jeu dans ces engagements.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Quel montant cela coûte-t-il pour faire venir ce personnel

jusqu'au Canada? Les ingénieurs miniers sont devenus en surnombre en Angleterre et si leurs nouvelles chances de travailler se trouvent au Canada, ils devraient en assumer les frais. Il n'y a aucun doute qu'un grand nombre de ces ingénieurs sont devenus excédentaires en Angleterre dans l'exploitation minière. Si la Devco dépense de l'argent pour les faire venir ici, il semble qu'ils pourraient probablement venir de leur propre initiative.

**M. Ord:** Si je puis dire ainsi, monsieur le président, il y a une insinuation très déloyale dans cette question. Quatre personnes ont été employées ici afin de travailler temporairement à des projets d'expansion et de génie en ce qui concerne la situation de la mine de Lingan. Aujourd'hui, elles sont reparties pour le Royaume-Uni. Nous n'avons certainement pas employé qui que ce soit du *National Coal Board* pour la raison qu'il n'avait aucun emploi en Angleterre.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Je n'ai rien dit à propos du *Coal Board*, je n'ai même pas utilisé ce terme. Je me référais à l'industrie charbonnière ici même. J'ai même dit très clairement que je ne mettais même pas en doute les besoins de personnel technique. Je n'étais pas au courant que ces personnes avaient été engagées sur une base temporaire et qu'elles étaient retournées dans leur pays. Je pense, qu'afin d'améliorer vos relations publiques, vous devriez faire connaître ces faits à certains dirigeants des syndicats du Cap-Breton qui poussent toujours les hauts cris à propos de telles situations, et de leur faire savoir que ces hommes travaillent au Canada temporairement et qu'ils sont retournés dans leur pays. Je suis heureux d'entendre cela car j'ai reçu des plaintes à ce sujet et je ne savais pas trop comment y répondre.

**M. Ord:** Permettez-moi une rectification. J'ai parlé de quatre personnes qui sont venues au Canada dans le but spécifique de préparer la mine Lingan. Nous en avons encore deux qui travaillent avec nous.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Le rapport ne mentionne rien du tout à ce sujet.

**M. Blackmore:** Nous avons fait venir deux ingénieurs britanniques, un ingénieur minier et un ingénieur mécanicien, et je peux assurer catégoriquement à M. MacInnis que leurs salaires ne sont pas plus élevés que les salaires payés à des ingénieurs canadiens si ces derniers avaient été disponibles. Lors de la dernière réunion de ce Comité, il me semble avoir clairement établi, que lorsque nous avions mis des annonces pour ces postes, nous n'avions obtenu aucune réponse d'ingénieurs canadiens. Cependant je peux vous assurer que nous n'avons ni offert ni payé à ces ingénieurs britanniques des taux supérieurs à ceux que des ingénieurs canadiens auraient pu obtenir pour le même travail.

En ce qui concerne le deuxième point, il nous fut extrêmement utile que le *National Coal Board* ait été prêt à nous faire parvenir une équipe de quatre personnes afin de nous aider à la planification de la mine Lingan. Nous avions l'obligation morale en ce qui nous concerne, de mettre en marche la mine Lingan, cet été, et nous ne pouvions pas le faire avec le personnel professionnel dont nous disposons. Cette équipe a passé cinq semaines au Cap-Breton et elle a fait de l'excellent travail. Et elle nous a donné une excellente base sur laquelle nous pourrons entamer le travail de détail.

J'espère que je pourrai figurer au compte rendu en disant que ces personnes nous ont été fournies par le *National Coal Board*, et je n'ai certainement pas eu de facture à leur sujet. Je pense que nous devrions exprimer nos remerciements au *Board* pour ce genre de services, car ces gens ont réellement une grande expérience dans le réaménagement des puits au cours des récentes années. Et avec la meilleure volonté du monde, mais sans vouloir amoindrir d'une façon ou d'une autre les capacités de notre personnel du Cap-Breton, ces derniers ont un travail de routine à accomplir et ils ne peuvent absolument pas entreprendre des travaux supplémentaires dans la planification de Lingan et l'aide que nous avons reçue nous a donné un formidable coup de main. Notre président a déclaré, ce matin, que nous espérons commencer les travaux le 18 juin. Sans l'aide de cette équipe qui a travaillé d'arrache-pied sept jours par semaine, et cela, pendant cinq semaines, nous n'aurions pas pu être en mesure de démarrer, le 18 juin.

**Le président:** Merci, monsieur Blackmore. Monsieur Muir.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Merci, monsieur le président. Je voudrais continuer au point où nous étions rendus, monsieur Blackmore. Vous avez dit que lorsque vous avez calculé votre tonnage journalier par homme, vous avez tenu compte du total de votre main-d'oeuvre; est-ce exact?

**M. Blackmore:** Non, je n'ai pas dit ça; M. MacInnis avait suggéré qu'il en soit ainsi, mais le personnel professionnel et les gens qui travaillent au *Azar Building*, n'entrent pas en ligne de compte en ce qui concerne l'évaluation de la productivité. Il s'agit là uniquement des employés qui travaillent réellement dans les charbonnages.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** C'est vrai. Je ne devrais pas espérer que l'on tienne compte du personnel administratif, par exemple, en ce qui concerne le coût à la tonne journalier de la houillère

*Princess* seulement ou quelque chose dans ce goût-là, mais vous éliminez complètement ce personnel des mines. Mais n'est-il pas vrai que vous tenez compte de l'ensemble de votre main-d'œuvre, à la houillère *Princess*, et de votre personnel tout entier?

**M. Blackmore:** Du point de vue statistique, non. Le personnel professionnel, le gérant et le sous-gérant ainsi que les contrôleurs du bureau figurent aux livres de l'*Azar Building*, mais on ne tient pas compte du travail d'équipe dans l'évaluation de la productivité. Autrement dit, les équipes qui entrent dans le calcul de la productivité sont ce que j'appelle les effectifs du travail industriel dans les livres de la Houillère.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Vous ne voulez pas dire le simple mineur qui extrait le charbon.

**M. Blackmore:** Oh non, l'effectif du travail industriel. Tous les hommes affectés au service, tous les ouvriers qui travaillent sous terre, tous les employés du chemin de fer.

**M. MacInnis (Cape Breton–East Richmond):** Cela découle des critères utilisés par la *Dominion Coal* qui, à une certaine époque, en établissant la moyenne de la production par jour individuel de travail de l'homme de fond, ont tenu compte du personnel du bureau géneral et de tous ceux qui sont mêlés à l'industrie charbonnière. Est-ce la filiation que vous suivez?

**M. Blackmore:** Non pas en ce qui me concerne, monsieur MacInnis, car je n'ai jamais changé la structure statistique qui existait quand nous avons pris la relève. Je veux bien qu'on le vérifie, mais je suis bien convaincu que la méthode actuelle d'évaluer la productivité est identique à celle qu'utilisait la compagnie antérieure.

**M. MacInnis (Cape Breton–East Richmond):** Je remonte peut-être trop loin en arrière. À un certain moment, le syndicat insistait fort sur le fait que la moyenne de la production calculée par journée individuelle de travail était établie d'après le nombre des employés de l'industrie charbonnière, et non pas nécessairement sur la production réelle de la mine elle-même.

**M. Blackmore:** Si vous établissez vos données statistiques sur cette base, vous arrivez à des calculs très faux, car le taux d'absentéisme peut varier de 15 à 45 p. 100. En vous en tenant donc aux hommes inscrits dans les livres, vous n'obtenez que des chiffres correspondant à la quantité du travail accompli par les équipes. Car la productivité est toujours en raison directe du travail réel effectué par les équipes et non pas du nombre d'hommes figurant aux livres.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Monsieur Blackmore, pouvez-vous avancer un chiffre ou une estimation de la durée de la *Princess Colliery*? Vous comprenez sans doute pourquoi je vous pose cette question, monsieur; je l'ai dit et je le répète, il s'agit là de l'existence même, de l'économie du secteur nord du port de Sydney, et il est très important de savoir au juste quels sont les développements qu'on peut y envisager.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, on peut comprendre l'opportunité d'une telle question, car il s'agit de l'existence même du secteur nord. Il est incontestable que, si les 821 hommes inscrits aux livres, ou les 714 équipes quotidiennes, ne produisent que leurs 2,400 tonnes par jour ou leurs 12,000 tonnes par semaine, l'exploitation est loin d'être rentable.

L'avenir repose sur une foule de facteurs, mais l'un des principaux est le rythme auquel le nombre des 821 hommes inscrits aux livres se réduit constamment pour différentes raisons de désintérêt. Tout ce que je dirai en l'occurrence, et je crois que mes présidents sont du même avis, c'est que nous étudions très sérieusement le problème qui surgira quand les effectifs ouvriers diminueront au point que l'exploitation aura perdu toute rentabilité. Nous songeons actuellement à une proposition dont les détails ne sont pas encore précisés et qui offrira une solution fort acceptable aux gens du secteur nord. Mais je ne voudrais pas en dire plus long pour le moment.

**M. Ord:** Nous pourrions nous adresser directement à M. Muir.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Oui. À notre dernière réunion, j'ai posé quelques questions sur les projets que je vous prête. Je pourrais interroger M. Doucet. La *Breton VERSATREK* produit des *Jigers*. Quelle en est actuellement la production?

**M. Doucet:** Monsieur le président, elle a actuellement interrompu sa production, à cause de quelques ennuis dus au surchauffement de la transmission. On espère reprendre la production dans deux ou trois semaines. On utilise ce qu'on appelle des transmissions hydrostatiques, qui comportent toujours un problème de refroidissement. Du point de vue génie mécanique, les fabricants croyaient avoir pris toutes les précautions voulues à l'égard du bâti, fait de fibre de verre, mais ils n'ont pu éviter certains ennuis. Ces difficultés, toutefois, ont maintenant été résolues par des ingénieurs de Toronto, la *Dowty Equipment*, qui avaient dessiné le bloc énergétique, et nous espérons que la production reprendra dans une couple de semaines.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Environ combien d'hommes y sont employés à l'heure qu'il est?

**M. Doucet:** Actuellement, la production étant interrompue, il n'y en aurait que deux ou trois. En période de production, il y a eu jusqu'à 38 employés.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je vois. Un autre point; je suis certain que le même genre de machine a été fabriqué à Carleton Place. Puis-je vous demander ce qui est arrivé de cette dernière production?

**M. Doucet:** Je ne saurais vous le dire.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Vous n'avez pas poursuivi jusque là votre enquête sur cette compagnie?

**M. Doucet:** Non. Il y a plusieurs concurrents. Il en existe même une dizaine aux États-Unis et sept au Canada. La compagnie elle-même a étudié les machines concurrentes et nous avons pris connaissance de la littérature, et ainsi de suite, portant sur les machines concurrentes, mais je ne connais pas celle que vous venez de mentionner.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Eh bien, elle s'appelait la *Jiger* et se fabriquait à Carleton Place il y a quelques années sous la même désignation.

**M. Doucet:** Parlez-vous de la *Jiger* qu'on produisait à Toronto quand nous avons commencé à nous y intéresser?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Il y avait une entreprise, non loin d'Ottawa, à Carleton Place. Croyez-vous, monsieur Doucet, que ce sera une exploitation viable?

**M. Doucet:** On ne peut en douter.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** On pourra en vendre?

**M. Doucet:** Certainement.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** En a-t-on estimé la production?

**M. Doucet:** Leur usine fabriquera cette année environ 6,000 unités.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Très bien, très bien. Et ils seront en mesure de disposer d'une telle production?

**M. Doucet:** Actuellement, les distributeurs prendront toute la quantité que peuvent fournir les fabricants, pourvu que ceux-ci puissent corriger le surchauffement de la transmission, et on m'assure que cette question est maintenant réglée.

**M. Ord:** Le nombre d'unités qu'ils vont produire est-il de notoriété publique?

**M. Doucet:** On le sait si bien sur place que je ne vois aucun inconvénient à le mentionner. On pourrait croire que nous avions quelque chose à cacher au sujet du nombre de machines à fabriquer, mais la compagnie l'a certainement révélé au grand jour.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur Doucet, en quoi consistent les activités propres à la *Cape Breton Chemical Corporation*?

**M. Doucet:** La *Cape Breton Chemical Corporation* produira du carbonate de strontium et d'autres matières chimiques qui y sont reliées. Elle l'a annoncé, comme vous vous en souvenez, l'an dernier. Depuis lors, elle a entrepris une foule d'enquêtes poussées, d'ordre technique, sur les possibilités de production quant aux plans d'usine et tout ce qui s'ensuit. J'espère que d'ici trois ou quatre mois on verra s'élever l'usine.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais la manufacture *Richmond Plastics* fabrique-t-elle des bâtis pour les *Jigers*?

**M. Doucet:** Oui, la *Richmond Plastics* fournit les *Jigers* dans leurs bâtis.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais sous forme d'unités distinctes.

**M. Doucet:** Il s'agit d'une compagnie différente.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Combien emploie-t-elle de gens?

**M. Doucet:** Actuellement, sa production est évidemment au ralenti, vu que la fabrication est complètement interrompue au *Breton Versatrek*, mais je crois qu'elle comptait 36 employés avant qu'on cesse de fabriquer les *Jigers*.

**M. Ord:** Vous pourriez ajouter qu'elle se livrera à d'autres activités.

**M. Doucet:** Oui, on l'a signalé auparavant, monsieur le président, et je pourrais le répéter. Il va de soi qu'ils fabriqueront d'autres produits en fibre de verre dès qu'ils auront supprimé les causes du freinage de leur production dans la chaîne des *Jigers*.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Êtes-vous en mesure de nous parler des anhydrides?

**M. Doucet:** Disons que la corporation—et ce n'est pas une indiscrétion de ma part—est toujours à la recherche de réalisations industrielles. Si ce produit se révèle intéressant, nous nous y intéresserons sans réserve. Le fait est qu'il en est déjà question.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** J'ai compris que vous aviez déjà commencé une étude sérieuse des perspectives à attendre dans ce domaine. J'espère qu'elles sont prometteuses.

**M. Doucet:** Pas au point d'en formuler une déclaration demain matin, monsieur Muir. Il s'agit là d'une question à résoudre à long terme.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Cette production serait-elle apparentée à celle de votre *Cape Breton Chemical*?

**M. Doucet:** Non, il n'y a aucune relation entre les deux entreprises.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Qu'a fait la *Devco* dans le domaine de l'habitation, en dehors du complexe géant?

**M. Doucet:** Nous en avons parlé auparavant. Je voudrais ici corriger une déclaration que j'ai formulée, la dernière fois, au Comité soit que nous allions conclure une entente avec la Commission de logement de la Nouvelle-Écosse. Pour une foule de raisons, nous ne l'avons pas fait, mais nous en préparons une avec une firme de la Nouvelle-Écosse à l'effet de construire quelques unités d'habitation que nous allons louer pour cinq ans. Nous aurons donc quelques logements, en attendant que les appartements soient prêts et que quelques autres entreprises privées voient le jour, afin qu'ils servent d'abris temporaires pour les gens qui viennent s'engager dans les nouvelles industries.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Monsieur Ord, comme vous le savez probablement, nous avons un problème très difficile de quayage dans Sydney-Nord. Le ministère des Travaux publics s'en occupe actuellement. Il m'a récemment informé qu'un crédit de $50,000 figure aux prévisions des dépenses de cette année et ainsi de suite. Je sais que c'est très peu. J'étais donc très déçu. C'est pour défrayer une expertise, etc.

Je veux en venir au fait que la *Devco* possède actuellement le vieux dock, qui servait aux anciennes opérations qu'y poursuivait la *Dosco* et qui est évidemment hors d'usage, mais il a déjà été utilisé temporairement pour charger le charbon dans les goélettes et autres vaisseaux. Vu la lenteur du ministère des Travaux publics, et je le dis sans accuser personne, n'y aurait-il pas moyen de réunir nos efforts? Vous intéresserait-il d'approcher le ministère des Travaux publics en vue d'une réalisation possible en combinant nos initiatives d'ordre financier, tout en laissant la direction des travaux à vos ingénieurs, et ainsi de suite? Je vous le demande pour la simple raison que vous devez probablement être au courant, monsieur Ord, qu'après l'aménagement de la nouvelle entreprise à Sydney-Nord pour le National-Canadien, l'espace réservé au quai public a été utilisé presque en entier par le National-Canadien, à la suite de quoi les navires ont été détournés non seulement du port de Sydney-Nord, mais de Sydney également, faute d'espace disponible dans le dock.

**M. Ord:** Monsieur le Président, nous sommes très préoccupés de ce problème. J'ai tenté à diverses reprises d'exercer des pressions, si l'on peut dire, auprès de ce ministère. Je crois que vous savez probablement que nous avons offert de céder ce vieux quai à charbonnage si le ministère des Travaux publics était prêt à le réparer.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Oui.

**M. Ord:** Je dois ajouter que je n'ai pas considéré l'éventualité d'aller jusqu'à partager les dépenses, surtout parce que, en général, nous n'assayons pas d'entreprendre ce qu'un autre organisme est supposé accomplir.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Cela m'étonne, et je suis très déçu de vous entendre parler ainsi, car on croit que la *Devco* se compose d'hommes qui ont des idées. Ne nous contentons pas d'accepter les choses toutes cuites, mais ouvrons les yeux et faisons des suggestions.

**M. Ord:** C'est là où nous commençons à démontrer que nous devrions avoir un plus grand nombre d'idées et faire preuve de plus de subtilités que les autres, mais ce montant de $50,000, comme vous dites, ne réussira seulement qu'à étudier les possibilités du projet. Monsieur Blackmore, nous utilisons le quai public pour charger le charbon, ce qui est malheureux car le quai à charbon est dans un état pitoyable.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** C'est vrai. Et vous allez recevoir de très nombreuses protestations contre vos agissements, monsieur, car les passagers venant de St-Pierre et Miquelon doivent y débarquer. La poussière va y soulever des problèmes et des difficultés, et c'est pourquoi j'ai cru que vous combineriez vos efforts pour effectuer de sérieuses réparations au vieux quai.

**M. Ord:** Eh bien, je crois que vous avez raison.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Je ne vous dis pas d'accomplir ces travaux à vous seuls, je crois que le ministère des Travaux publics devrait faire sa part.

**M. Ord:** Non, mais nous devrions songer à d'autres démarches, j'en conviens. Je ne peux m'y engager, car la Commission doit approuver tous les projets que nous mettons en marche, mais, à mon avis, s'il y a quelque moyen de faire avancer ce programme, ce serait utile. Nous avons évidemment d'autres pro-

blèmes à résoudre au sujet des quais, et non seulement du côté nord. Disons qu'il y a bien des études à faire. De fait, la province étudie également la situation.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Mais vous admettez qu'il y a lieu d'en discuter avec votre conseil d'administration.

**M. Ord:** Oh! j'en suis certain, car les choses n'arrêtent pas de s'envenimer.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Oui, la situation est très grave aux deux ports de Sydney et de Sydney-Nord. Les installations portuaires sont très limitées. Puis-je vous demander, monsieur, où envisage-t-on de localiser le deuxième parc industriel?

**M. Ord:** Sommes-nous en mesure de le dire?

**M. Doucet:** Désirez-vous répondre à cette question? Vous savez, il s'agit de la disponibilité des terres et de bien d'autres facteurs. Pour parler en général, c'est entre l'aéroport de Sydney et Sydney même.

**M. Muir (Cape Breton–The Sydneys):** Avez-vous des intentions? Je reviens de nouveau au secteur nord du port de Sydney. Avez-vous, messieurs, quelque projet en tête sur l'aménagement d'un parc industriel dans cette région? Je sais bien que vous ne pouvez installer des parcs industriels dans toute la région.

**M. Doucet:** Il y existe déjà un petit parc industriel, comme vous le savez, monsieur Muir.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Il y en a un minime à Sydney-Nord.

**M. Ord:** L'espace disponible à cette fin est bien restreint.

**M. Doucet:** Laissez-moi vous l'avouer: pour ma part, je n'y ai pas encore réfléchi.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je songe à la population de Sydney-Nord, soit 10,000; Sydney Mines, 10,000; vous avez Bras d'Or, Florence et tous les autres endroits de cette région où, grâce à des stimulants, vous pourriez peut-être convaincre quelqu'un de venir s'y installer.

**M. Doucet:** Voici la situation, monsieur le président, si je puis l'exposer à M. Muir: nous serons heureux d'installer des industries partout où elles veulent aller, à condition de trouver des terrains disponibles et avantageux ou de les obtenir à des conditions raisonnables. Je vous dirai aussi que nous n'avons qu'un choix restreint. Nos moyens de négocier sont plutôt faibles. Nous avons assez de misère à les attirer à Cap-Breton sans avoir à leur dire où aller. J'ajoute toutefois qu'en ce moment nous sommes à négocier avec des gens, et une de ces entreprises s'installera en dehors du parc industriel qui existe déjà ou dans le nouveau, et une autre entreprise songe à s'y installer. Vous savez, on pourrait en aménager un dans le haut de Glace Bay, l'autre dans le secteur nord, mais ces initiatives n'ont pas grand rapport avec les propositions que vous formulez.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Vous dites, monsieur Doucet, que toute industrie venant s'installer à Cap-Breton n'est pas tenue d'entrer en opération dans aucun parc industriel donné.

**M. Doucet:** Non, si elle peut trouver un emplacement qui lui convient.

**M. MacInnis (Cape Breton-East-Richmond):** Sans le dire formellement, vous avez déjà laissé entendre qu'une industrie, à la veille d'entrer en exploitation, va s'installer juste dans les limites de la ville de Glace Bay. Est-ce bien cela?

**M. Doucet:** Et bien, ce n'est pas ce que j'ai dit, mais j'ai parlé d'une industrie dans le secteur nord et d'une autre à l'autre bout.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le président, au cours de la discussion, il y a quelques minutes, M. Fullerton, M. Blackmore et M. MacInnis parlaient de la possibilité d'emploi à temps partiel pour ceux qui sont à la veille de prendre leur retraite. Eh bien, je crois que c'est là une question d'optimisme outré, car l'emploi à temps partiel n'existe pratiquement pas. Nous avons des centaines d'étudiants qui ne travailleront pas cet été, nous avons un taux de chômage qui, j'en suis sûr, s'établit à 15 p. 100 environ, et si je parle de cette situation vous comprendrez sans doute pourquoi la région de Sydney Mines et celle de Sydney-Nord me préoccupent tellement. Autrement dit, si la houillère *Princess* devait disparaître demain, si nous avions une interruption des travaux ou une explosion, je ne sais vraiment pas ce qu'il adviendrait des gens de la région. Il n'y a pas d'autre issue, toute notre économie en dépend, de même que, je le répète, les services commerciaux et tout ce qui s'y rattache. C'est pourquoi j'exhorte les représentants de la Devco qui sont ici à songer à toutes les initiatives possibles qu'on peut prendre dans cette région particulière. J'espère que vous comprendrez cela et que vous aurez l'occasion d'en discuter privément avec M. Blackmore.

**M. Ord:** Bien, il existe des projets et M. Blackmore sera heureux de vous en parler.

**Le président:** Merci, monsieur Muir. Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur MacInnis?

**M. MacInnis:** Vous n'y songez vraiment pas?

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, messieurs de la *Devco*. J'espère que vous ferez un bon voyage en Suède, monsieur Fullerton.

**M. Fullerton:** Je vous remercie bien, monsieur.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DE
# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 13

SÉANCE DU MARDI 29 AVRIL 1969

Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

TÉMOINS:

(*Voir procès-verbal*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. JOHN MORISON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 13

---

SÉANCE DU MARDI 29 AVRIL 1969

---

Budget des dépenses, 1969-1970, de l'Expansion économique régionale.

---

TÉMOINS:

*(Voir procès-verbal)*

20170—1

COMITÉ PERMANENT
DE
L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président*: M. John Morison

*Vice-président*: M. Alexandre Cyr

et MM.

| | | |
|---|---|---|
| Blouin | [2]Lefebvre | Muir (*Cape Breton-The Sidneys*), |
| Broadbent, | Lundrigan, | Nystrom, |
| Comtois, | MacDonald (*Egmont*), | Roy (*Laval*), |
| [1]Émard, | MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*), | Serré, |
| Gauthier, | McGrath, | Sulatycky, |
| Honey, | | Whiting—20. |
| La Salle, | | |

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité:*
R. V. Virr

Conformément à l'article 65(4) (b) du Règlement—

[1]Remplace M. Smerchanski le 29 avril 1969

[2]Remplace M. Robinson le 29 avril 1969

# PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le mardi 29 avril 1969
(13)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce matin, à 11 h 15. Le président, M. Morison, occupe le fauteuil.

*Présents*: MM. Blouin, Comtois, Emard, Honey, La Salle, Lefebvre, Macdonald (*Egmont*), McGrath, Morison, Roy (*Laval*), Serré, Sulatycky et Whiting.–(13).

*Aussi présents*: MM. Marshall et Peters, députés.

*Témoins*: *Du ministère de l'Expansion économique régionale:* M. Tom Kent, sous-ministre; M. D.W. Franklin, directeur général de l'administration et de l'évaluation.

Le président, après avoir interrogé les hauts fonctionnaires, met en délibération le crédit nº 1 du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le crédit nº 1 est approuvé.

Le crédit nº 35 concernant la Société de développement du Cap-Breton est approuvé.

Le président est chargé de rapporter le budget des dépenses à la Chambre.

Sur la proposition de M. Whiting,

Il est convenu que le rapport à la Chambre contiendra une recommandation portant que le Comité visite l'Est et l'Ouest du Canada pour vérifier et discuter les programmes de développement régional auxquels le gouvernement fédéral participe.

Sur la proposition de M. Comtois,

Il est convenu que le compte rendu des délibérations de la séance du 22 avril soit imprimé et versé à la documentation officielle du Comité.

M. Sulatycky propose,

Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre les témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence d'un quorum. La proposition est adoptée sur division.

A midi et quarante minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R.V. Virr.

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le jeudi 29 avril 1969.**

● 1113

**Le président:** Messieurs, aujourd'hui nous avons le quorum. M. Kent et M. Franklin comparaissent à titre de témoins ce matin. Comme vous le savez, vous qui faites partie du Comité, nous avons approuvé tous les crédits et les prêts, sauf les crédits nos 1 et 35 concernant la Société de développement du Cap-Breton. Votre comité de direction a décidé que M. Kent et M. Franklin se présenteraient devant le Comité afin de répondre à toute question supplémentaire que vous auriez à poser sur l'administration, la programmation ou la planification du Comité d'expansion économique régionale.

Désirez-vous indiquer que vous avez une question à poser, monsieur McGrath?

**M. McGrath:** Quand vous aurez terminé votre déclaration d'ouverture.

**Le président:** C'est très bien.

Étant donné que nous avons couvert à peu près tout le sujet et aussi, évidemment, que nous avons intérêt à vous libérer pour midi, si nous le pouvons, et si c'est là votre désir, nous allons commencer immédiatement à entendre les témoins. Je ne crois pas qu'il leur soit nécessaire de faire un exposé préliminaire. Puisque vous avez manifesté le désir d'amorcer le débat, monsieur McGrath, je vous cède la parole avec plaisir.

**M. McGrath:** Merci, monsieur le président. Je désirais tout simplement savoir si M. Kent avait visité les provinces qui n'ont négocié aucune entente avec le gouvernement en vertu du programme FODER, en vue de discuter avec les premiers ministres de ces provinces de la façon dont elles pourront participer aux programmes futurs du ministère de l'Expansion économique régionale.

● 1115

**M. Tom Kent (sous-ministre, ministère de l'Expansion économique régionale):** Non, monsieur, ce n'est pas précisément ce que j'ai fait dans le cas des provinces qui n'ont pas négocié d'ententes en vertu du programme FODER. Nous avons actuellement des consultations avec les hauts fonctionnaires des dix provinces au sujet de nos programmes en général. Voilà le genre de consultations qui s'applique à toutes les provinces, et non pas seulement à celles qui ont négocié des ententes en vertu du programme FODER.

**M. McGrath:** Avez-vous eu des consultations avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve?

**M. Kent:** Oui, monsieur.

**M. McGrath:** Seriez-vous en mesure de nous dire quel a été le résultat de ces consultations?

**M. Kent:** Naturellement, je n'ai pas l'intention de me refuser à vous donner des renseignements, mais vous comprendrez, je crois, monsieur, qu'il ne conviendrait pas, à ce stade, que je vous informe des résultats. En temps et lieu, une fois que toutes les provinces auront été consultées, le Ministre, comme il l'a indiqué, je crois, donnera certains renseignements. J'espère que vous me dispenserez de le faire moi-même, dans l'entre-temps.

**M. McGrath:** J'espère que vous m'excuserez de vous poser cette question. J'y ai été incité, monsieur Kent, par le fait que ces deux provinces sont aux prises avec des difficultés financières, dans le moment, pour ne pas dire plus. Elles ont toutes deux des difficultés à joindre les deux bouts. Elles ont toutes deux été obligées de présenter des budgets d'austérité très rigoureux, en augmentant le fardeau des taxes, déjà très lourd à porter pour la population. Naturellement, la crise financière qui sévit actuellement dans ces deux provinces suscite beaucoup d'intérêt.

Au fait, je me demande vraiment comment elles peuvent se permettre de participer à quelque autre programme à frais partagés. La province de Terre-Neuve ne le peut certainement pas, et il semblerait que celle du Nouveau-Brunswick ne le peut pas non plus. Pouvez-vous donner quelque précision sur la façon dont votre ministère pourrait, au moyen des ses programmes, remédier à cette situation dans ces provinces, qui ne sont pas en mesure de participer aux programmes à frais partagés?

**M. Kent:** Nous discutons des mesures que l'on peut envisager en vue de favoriser l'expansion régionale et économique, dans les limites des possibilités financières des gouvernements en cause.

**M. McGrath:** Voilà une excellente réponse. Il faudra que vous me permettiez de réfléchir un peu sur cette question, monsieur Kent. Ce que je voulais dire, c'était que ces deux provinces étaient à deux doigts de la faillite, et que seule une intervention très énergique de la part du gouvernement fédéral pouvait sauver la situation. Il me semble que cela devrait relever de

votre responsabilité. Vous dites que vos discussions avec ces provinces tiennent compte de leur capacité de participer.

**M. Kent:** La capacité financière de ces deux provinces?

**M. McGrath:** Oui.

**M. Kent:** Cela signifie, selon toute vraisemblance—et je crois que nous le reconnaîtrons tous à ce stade—que nous discutions de choses qui, dans un avenir rapproché, n'imposeraient pas à ces provinces un fardeau financier supplémentaire bien considérable.

**M. McGrath:** Je suis plutôt intrigué, monsieur Kent. Il ne s'agit ni d'un commentaire, ni d'une remarque. Il s'agit d'une question. Si je comprends bien, la décision de construire le nouvel aéroport international en a été une visant à l'expansion économique régionale?

**M. Kent:** Non, monsieur. La décision de construire le nouvel aéroport de Montréal. . .

**M. McGrath:** Pardon, je veux dire le choix de l'emplacement.

**M. Kent:** Nous n'étions pas concernés dans la décision relative à la construction de l'aéroport. Nous avons pris part à la décision relative à l'emplacement.

**M. McGrath:** Il est sûr que si vous pouvez prendre des mesures susceptibles d'aider la région du Québec située au nord de Montréal—et qui entraîneraient des dépenses considérables pour le gouvernement—il me semble qu'il faudrait prendre des mesures aussi énergiques dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Est-ce exact?

**M. Kent:** La décision de construire l'aéroport répondait à un besoin, dans le domaine du transport, de desservir une région dont Montréal est le centre.

**M. McGrath:** Si elle répondait à un besoin de transport, alors en quoi étiez-vous concernés?

• 1120

**M. Kent:** Nous n'étions pas concernés dans la décision relative à la construction de l'aéroport, mais nous l'étions dans celle relative au choix de l'emplacement. Une fois reconnu que l'aéroport serait construit, il s'agissait de déterminer quel emplacement répondrait aux exigences du transport, c'est-à-dire quel endroit, le plus près de Montréal conviendrait du point de vue technique, et serait le plus apte à favoriser l'expansion économique. C'était là notre seul souci.

**M. McGrath:** Je n'ai qu'une ou deux questions à poser, monsieur le président. Êtes-vous au courant de l'*Operation Bootstrap* qui a été effectuée ou est en train de l'être à Porto-Rico?

**M. Kent:** Oui, monsieur, j'en sais quelque chose.

**M. McGrath:** Votre ministère a-t-il considéré cela, en vue de déterminer si un tel programme d'urgence peut être appliqué dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve?

**M. Kent:** Les circonstances sont quelque peu différentes, mais il est très sûr que l'objectif des programmes dont nous avons discuté avec les provinces est destiné à l'accroissement le plus rapide possible des revenus et du nombre des emplois, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans les autres provinces.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je me demande si le comité d'expansion économique ne pourrait pas, par l'intermédiaire de l'*U.S. Information Service*, obtenir des renseignements sur l'*Operation Bootstrap*, à l'intention du Comité.

**Le président:** Je crois que ce serait là une bonne idée.

**M. McGrath:** Cela nous serait très utile. Il me reste une dernière question à poser, monsieur le président, à savoir quand nous nous proposons d'étudier le cas de ces provinces.

**Le président:** Je crois que le comité de direction doit se réunir demain, et je vous donnerai une réponse définitive sur ce point, à la fin de la semaine ou au milieu de la semaine prochaine, peut-être.

**M. McGrath:** Merci.

**Le président:** Monsieur Marshall, votre question était-elle une question supplémentaire?

**M. Marshall:** C'est une question connexe. Monsieur Kent, relativement à l'aéroport de Montréal, les fonds étaient de 664 millions de dollars, n'est-ce pas?

**M. Kent:** Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais il s'agissait d'une somme considérable.

**M. Marshall:** Il s'agit maintenant de plus de 500 millions de dollars.

**M. Kent:** Oui, en effet, au total.

**M. Marshall:** L'annonce de la construction de l'aéroport était du ressort du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère des Transports?

**M. Kent:** L'annonce a été faite par le ministre des Transports, conjointement, je crois, avec celui de l'Expansion économique régionale. En effet, je crois qu'il s'est agit d'une déclaration conjointe.

**M. Marshall:** Oui, je comprends cela; car il existe certains rapports entre les divers ministères, mais comment peuvent-ils trouver soudain la somme de 664 millions de dollars, ou plus d'un demi-milliard, pour la construction d'un aéroport? C'est plus que ne l'indique le crédit. Pourquoi ne peut-on pas faire une annonce d'urgence immédiate semblable à l'égard d'autres problèmes tout aussi urgents, ou même plus, relativement aux autres provinces? Ils réussissent à trouver immédiatement plus d'un demi-milliard de dollars pour la construction d'un aéroport, et pourtant . . .

**M. Kent:** Si on me le permet, je dirai que ces dépenses ne se feront pas toutes immédiatement. Elles seront réparties sur une très longue période de temps.

**M. Marshall:** Je me rends compte de cela, mais on s'est engagé à les faire, et il s'agit d'un montant supérieur à celui qu'indique le crédit, au chapitre de l'Expansion économique régionale. Je suis surpris qu'on ait réussi soudain à trouver une somme aussi considérable pour la construction d'un aéroport, alors qu'il existe, dans le domaine de l'expansion industrielle, d'autres besoins auxquels on serait bien plus justifié de satisfaire, et il existe également d'autres besoins dans les autres provinces, et on est toujours aux prises avec les chinoiseries administratives et toutes sortes d'autres obstacles quand il s'agit de justifier quelque mesure.

**M. Kent:** Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un besoin d'expansion en ce sens que ce soit une mesure destinée à accroître le taux de productivité dans les environs de Montréal. Au fait, la décision de construire l'aéroport—je dois demander votre indulgence, monsieur le président, car je suppose que, strictement, je ne devrais pas répondre à cette question, car il s'agit des affaires du ministère des Transports, mais je crois que la chose convient, dans les circonstances présentes. La décision de construire l'aéroport à Montréal était simplement fondée sur le fait qu'il incombe au gouvernement fédéral d'assurer les moyens de transport convenables, de sorte qu'il soit possible de répondre aux besoins dans ce domaine. L'aéroport qui existe déjà à Dorval ne sera plus en mesure de satisfaire aux besoins du transport d'ici quelques années et, par conséquent, il incombe au gouvernement d'assurer ce genre de service public,

● 1125

d'assurer le transport, de telle sorte que les gens puissent sortir du Canada ou y venir par la voie des airs, plutôt que de voir tous les voyages aériens transatlantiques aboutir à New York, et que seuls les aéronefs en provenance de New York se rendent au Canada. Il s'agissait là de satisfaire à un besoin.

**M. Marshall:** Je conviens qu'il existe un besoin, et je suis bien sincèrement d'accord, mais ce besoin a été soudainement motivé par un nouveau ministère, celui de l'Expansion économique régionale, et une somme considérable de capitaux est en jeu.

**M. Kent:** Non, monsieur, il ne s'agit pas d'une dépense faite par le ministère de l'Expansion économique régionale. Il s'agit plutôt d'une dépense du ministère des Transports, qui s'acquitte ainsi normalement de ses responsabilités.

**M. Marshall:** En rapport avec le ministère de l'Expansion économique régionale.

**M. Kent:** Nous étions intéressés dans cette affaire uniquement parce que notre ministère était celui qui était le plus en mesure de conseiller le gouvernement tout entier sur les aspects économiques du choix précis de l'emplacement de l'aéroport. Nous y étions intéressés dans cette seule mesure.

**M. Marshall:** Je ne poursuivrai pas davantage. Y a-t-il un autre ministère dont l'intervention dans l'expansion industrielle puisse être justifiée? Je pense encore, par exemple, à la région ouest de Terre-Neuve, où les perspectives d'expansion économique de Bonne Bay Park sont excessivement prometteuses. Ne pourrait-il pas se faire un travail conjoint du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de celui de l'Expansion économique régionale, en vue d'exploiter ces possibilités?

**M. Kent:** Oui, monsieur.

**M. Marshall:** Mais là encore, c'est la province qui doit prendre l'initiative?

**M. Kent:** Cela dépend des circonstances, pour ainsi dire. La construction de l'aéroport n'a pas été une initiative provinciale, mais plutôt du ministère des Transports, qui avait décidé que le besoin d'un aéroport se faisait sentir, car il s'agissait d'une question qui relevait de sa compétence.

**M. Marshall:** Il avait probablement décidé également de construire un tunnel sous le détroit de Belle-Isle.

● 1127

[*Texte*]

**M. Émard:** Monsieur le président, à la page 5 du nouveau format du budget des dépenses, on dit que le but du programme, en partie, est d'assurer «l'usage optimal des ressources fédérales en conjonction avec les ressources provinciales».

Qu'entendez-vous par la participation fédérale, plus particulièrement dans le Québec? Est-ce que cela veut dire que le gouvernement fédéral va fournir l'argent ou la plus grande partie de l'argent et que la province de Québec va décider comment l'employer?

M. Roy (Laval): J'espère que non!

M. Émard: J'espère que non aussi!

[*Traduction*]

M. Kent: Je crois, monsieur le président, que la réponse dépend des circonstances dans lesquelles tel programme est mis en oeuvre. Le programme FRED appliqué dans la région de Gaspé en est un dont les fonds sont en fait fournis, en grande partie, par le gouvernement fédéral, et affectés selon des décisions conjointes des deux gouvernements relativement à chaque projet, en conformité des structures générales du programme. La même façon de procéder est utilisée dans le cas des autres programmes du FODER, car c'est là ce qui était prévu dans les dispositions de la loi relative au FRED.

Il existe, bien sûr, d'autres programmes, et celui de l'encouragement à l'industrie est un exemple des programmes où les décisions émanent uniquement du gouvernement fédéral, bien que nous prenions soin de consulter la province aussi étroitement que possible.

La loi du FRED, en tant que telle, a été abrogée, évidemment, aux termes de celle qui a créé le nouveau ministère, mais la loi du nouveau ministère confère le pouvoir d'instituer de tels programmes, auxquels participerait encore une fois le gouvernement fédéral, et qui seraient approuvés conjointement par les deux gouvernements, et mis en oeuvre par celui dont la compétence serait en cause. Voilà un genre de programme qui, à mon sens, devra à peu près certainement être appliqué dans certains cas.

Il y en aura plusieurs autres, cependant, à l'égard desquels les dépenses seront supportées uniquement par le gouvernement fédéral. Je crois ne pouvoir donner qu'une réponse de nature générale, car la question elle-même porte sur des généralités.

[*Texte*]

M. Émard: Si je comprends bien ce que vous avez dit, quand on a décidé, de manière générale, de dépenser un certain montant d'argent, et je parle dans ce cas de la province de Québec, c'est elle qui va dépenser les fonds.

[*Traduction*]

• 1130

M. Kent: Non, monsieur, pas dans certaines circonstances; cela se produira, comme c'est le cas pour un bon nombre de programmes fédéraux, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux décideront ensemble des besoins les plus urgents pour assurer l'expansion économique d'une région particulière. Pour autant que les sujets en cause relèvent de la compétence provinciale—comme la construction de routes, exemple que je choisis parce qu'il s'agit d'une pratique qui a été adoptée à une assez haute échelle dans les provinces de l'Atlantique et en vertu des ententes de la route Trans-canadienne dans le Québec—une fois qu'on aura convenu qu'il s'agit d'une mesure importante pour l'expansion économique et que les deux gouvernements se seront mis d'accord sur la priorité à observer relativement à la construction de routes, aux fins de l'expansion économique, alors la construction des routes sera effectuée par la province, avec l'aide fédérale.

Toutefois, de la même façon, s'il s'agissait de construire un quai, ce qui relèverait de la compétence fédérale, alors la construction de ce quai serait assurée par le gouvernement fédéral. Tout dépend de la compétence qui se trouve être en cause.

[*Texte*]

• 1131

M. Émard: Quel contrôle avez-vous sur l'argent que vous fournissez aux différentes provinces pour les plans de ce genre? Une fois que le montant en cause a été indiqué.

[*Traduction*]

M. Kent: En tout premier lieu, le projet doit recevoir l'approbation conjointe des deux gouvernements. Prenons, par exemple, le cas d'un programme du genre du FODER. Alors, l'approbation d'une commission consultative conjointe de fonctionnaires serait nécessaire, et la recommandation des commissaires fédéraux serait faite au ministère et présentée au Conseil du Trésor. Si le projet est ainsi approuvé par le Conseil du Trésor, les fonds disponibles sont alors transmis à la province, quand celle-ci a prouvé que ces fonds ont été dépensés en conformité des dispositions du projet. En d'autres termes, je crois pouvoir dire avec raison qu'il s'agit d'un contrôle serré et efficace.

[*Texte*]

• 1132

M. Émard: Que voulez-vous dire par le contrôle des effectifs? Est-ce qu'il y a une manière particulière ou bien est-ce que la seule chose qui se fait, c'est que la province présente ses dépenses et que le gouvernement fédéral paie?

[*Traduction*]

M. Kent: La province doit prouver que les dépenses qu'elle a faites étaient conformes aux dispositions du projet sur lequel on s'était préalablement mis d'accord.

[*Texte*]

• 1133

M. Émard: Mais est-ce que le gouvernement fédéral exerce une supervision sur les travaux qui ont été faits?

[*Traduction*]

M. Kent: Oui, les comptes doivent être vérifiés par l'Auditeur fédéral.

[*Texte*]

M. Émard: Ce n'est pas ce que je veux dire, monsieur Kent. Prenons un bon exemple: la participation du fédéral aux travaux d'hiver. Je n'ai pas besoin de vous dire combien on a dilapidé, dans plusieurs cas, les fonds qui étaient fournis par le fédéral. Je ne serais pas intéressé à voir la même chose se répéter dans les cas où votre ministère fournira certains fonds aux provinces.

D'après ce que vous me dites, il me semble qu'il n'y a pas de supervision directe sur les travaux qui sont faits et je pense que le gouvernement fédéral ne devrait pas donner des millions de dollars sans exercer une supervision stricte sur les travaux qui se font.

[*Traduction*]

M. Kent: Dans le cas des programmes qui relèvent de notre ministère, le système de contrôle est très différent de celui qui était employé pour les travaux d'hiver. Le programme des travaux d'hiver a relevé du ministère du Travail puis de celui de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. On a admis que, pour ce programme, les problèmes de contrôle étaient en effet très difficiles, et que certains déboursés n'étaient probablement pas tout à fait conformes à l'esprit du programme. C'est l'une des raisons pour lesquelles on y a mis fin.

Cependant, selon ce programme, le gouvernement fédéral n'approuvait pas les projets d'avance. Quels que fussent les travaux que les municipalités. par l'entremise de la province, voulaient accomplir dans le cadre du programme des travaux d'hiver, ces travaux étaient approuvés automatiquement, pourvu qu'ils fussent conformes aux dispositions du programme. Il n'y avait aucun échange de vues pour déterminer si le projet était un bon projet ou non, s'il valait la peine de le réaliser. En réalité, le gouvernement fédéral savait en effet très peu de choses sur les projets et, par conséquent, la vérification-comptable était simplement un mécanisme pour s'assurer que les crédits avaient effectivement servi à payer les salaires, parce que, comme vous le savez, ce programme visait à contribuer aux salaires qu'entraînait l'exécution des travaux en hiver.

Dans les programmes comme celui du F.O.D.E.R, ou le programme A.D.B. de construction des grandes routes, qui constitue un autre exemple, les projets eux-mêmes, le nombre de milles de routes à construire, l'endroit où la route sera construite, et ainsi de suite, sont déterminés d'avance dans une entente que le gouvernement fédéral approuve. Durant la construction de la route, les ingénieurs du ministère des Travaux publics inspectent les travaux et s'assurent que ceux-ci sont effectivement conformes aux normes établies. Ensuite, les factures passent par les vérificateurs-comptables, et c'est dans ces conditions seulement que le gouvernement fédéral débourse son argent. Autrement dit, je pense que, dans ce cas, l'organisation du contrôle est, ma foi, certainement différente de celle qui existait dans le cas du programme des travaux d'hiver et, je pense qu'il est juste de le dire, plus efficace.

[*Texte*]

M. Émard: J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais je sais qu'on n'a pas tellement de temps. En plus de cette question-ci, j'aurais une autre question.

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir un peu plus de publicité quant au pourcentage de participation du gouvernement fédéral? Par exemple, il y a quelques années, j'ai assisté à l'inauguration d'un pont dans la province de Québec; il avait été payé à 90 p. 100 par le fédéral et à 10 p. 100 par la province. Lors de l'inauguration, personne du fédéral n'était présent, exepté moi qui étais en arrière, loin en arrière. C'est la province de Québec qui a pris le crédit de tout ce qui s'est fait et on a dit aussi que le gouvernement fédéral avait participé financièrement à ce pont. C'est tout ce qu'on a dit pour le gouvernement fédéral.

Maintenant, je voudrais changer de sujet. Vous avez dit tout à l'heure que votre ministère avait eu quelque chose à dire quant à l'emplacement choisi pour l'aéroport international. Est-ce que la province a participé à la décision prise dans le cas de Saint-Scholastique?

[*Traduction*]

M. Kent: C'est un comité mixte formé de représentants des ministères intéressés, tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, qui a supervisé les discussions sur l'emplacement de l'aéroport et l'examen des considérations d'ordre économique relatives à cet emplacement. Il y a eu, bien entendu, des divergences de vues quant à l'emplacement qui était le plus avantageux et, par conséquent, il en est résulté que la province n'a pas été effectivement d'accord avec le choix de l'emplacement. Cependant, elle a très certainement participé à l'étude de toutes les données qui ont concouru à la décision.

M. Émard: Merci, monsieur le président.

M. Macdonald (Egmont): Pendant qu'on parle de l'aéroport, peut-être pourrais-je poser une question qui se rapporte à celles que j'ai posées déjà. Ce sujet nous amène, je pense, à la grande question de savoir quelle sorte de liaison il y aura ou quelle sorte de relation il y aura entre le ministère de l'Expansion économique régionale et les autres ministères qui prennent des décisions ayant une répercussion sur l'expansion économique régionale. Lorsque vous avez comparu ici, monsieur Kent, le 25 mars, vous avez dit croire qu'il y aura un certain nombre de comités ou de groupes de

• 1140

travail interministériels qui fonctionneront à cet égard et que, dans un assez grand nombre de cas, les présidents de ces groupes de travail seront des représentants de votre ministère. Est-ce que ces comités fonctionnent actuellement ? Si oui, pourriez-vous nous dire quelle est la nature de certains d'entre eux ? Bien entendu, nous ne voulons pas savoir qui les compose, mais quel est leur mandat ou quelles fonctions précises ces groupes de travail ou ces comités accomplissent-ils à l'heure actuelle?

**M. Kent:** Les comités dont je parlais alors, monsieur le président, ou groupes de travail, comme je les appelerais plutôt, groupes de travail interministériels, ne fonctionnent pas encore parce qu'ils viennent à la deuxième étape du processus que nous venons tout juste d'entamer. L'objet des premiers échanges de vues que nous avons eus avec les provinces était de nous entendre sur l'établissement de certains groupes de travail prioritaires qu'à l'origine seuls notre ministère et les provinces intéressées auraient institués; ces équipes auraient eu pour tâche de commencer, je dirais même plus, d'élaborer rapidement les grandes lignes de certains projets précis que nous espérons faire mettre au point et approuver dans un assez court délai. Une fois que les grandes lignes de ces projets auront été élaborées et acceptées, on créera ensuite un groupe de travail interministériel dans chaque cas, que nous présiderons, et qui mettra les détails au point avec les autres organismes fédéraux devant participer au projet. Par exemple, un groupe de hauts fonctionnaires sera dans une province de l'Atlantique cette semaine pour commencer à donner suite aux questions qui ont été discutées en termes généraux il y a deux semaines, lorsqu'on a tracé une première fois les grandes lignes des projets. Peu de temps après qu'ils auront soumis leur rapport, le moment sera venu d'instituer un groupe de travail interministériel. Mais, à ce premier stade, il s'agit uniquement d'une équipe de notre ministère.

**M. MacDonald (Egmont):** Pour que je comprenne clairement ce que vous venez de dire, je résume: la première étape consiste en des échanges de vues avec les provinces sur l'établissement de groupes de travail fédéraux-provinciaux qui s'occuperaient de certains secteurs précis d'expansion économique. Est-ce exact?

**M. Kent:** La première étape consiste en des discussions avec les hauts fonctionnaires provinciaux dans le but d'examiner le contenu des programmes prioritaires que nous devrions réaliser, par voie d'une entente, avec la province intéressée. La deuxième étape consite à étoffer un peu plus en détails le projet de manière qu'on puisse présenter une proposition aux deux cabinets. Si ces cabinets approuvent les grandes lignes du projet, nous mettrons alors à l'oeuvre, de notre côté, un groupe de travail interministériel qui mettra au point les détails et qui, nous l'espérons, élaborera avec les ministères provinciaux intéressés, une entente qui sera ensuite soumise au cabinet, et ainsi de suite.

**M. MacDonald (Egmont):** Je pense que nous parlons de deux choses légèrement différentes. Je ne veux pas perdre de vue ce que vous venez de dire, mais ce à quoi je faisais allusion d'abord, c'est au fait que d'autres ministères prennent des décisions ordinaires qui indubitablement ont des répercussions, parfois de très grandes répercussions, sur les grands programmes ou les grands projets du ministère de l'Expansion économique régionale. Pour ne vous donner qu'un exemple en particulier, je dirai que chaque année le ministère des Travaux publics prend nombre de décisions. On a donné à entendre, et je pense que c'est exact, que cette année les travaux publics ont fait l'objet d'une diminution assez notable dans la région de l'Atlantique, et on a l'impression, une impression que je partage pour vous parler franchement, que cela n'aura pas un effet favorable sur l'économie de la région de l'Atlantique. De quelle façon les décisions du ministère des Travaux publics, pour vous donner un exemple précis, sont-elles coordonnées avec les activités et les programmes de votre ministère ? Y a-t-il à l'heure actuelle, par exemple, un groupe de travail ou un comité qui œuvre dans ce sens?

**M. Kent:** Je ne peux pas parler des décisions qui concernent les déboursés de cette année, parce que ces décisions ont été prises l'année dernière, avant même que le nouveau ministère commence à exister.

• 1145

**M. MacDonald (Egmont):** Mais on est très certainement en train d'élaborer actuellement des projets qui influeront sur les décisions de l'an prochain.

**M. Kent:** Avant que des décisions soient prises relativement aux déboursés de l'an prochain, il y aura très certainement des échanges de vues en ce qui concerne la coordination qu'il y a lieu d'établir entre les projets du ministère des Travaux publics et les projets d'expansion que nous commençons actuellement à élaborer. Nous n'en sommes pas encore au stade de ces discussions élaborées, parce que, d'une part, les projets du ministère des Travaux publics pour 1970-1971 ne sont pas encore au point et que, de notre côté, nous n'avons pas encore non plus fini de mettre au point les détails de nos projets. Mais avant que ces messieurs prennent leurs décisions et arrêtent définitivement leurs plans, il y aura très certainement des consultations afin de déterminer si ces projets cadrent bien avec nos projets d'expansion économique régionale.

**M. MacDonald (Egmont):** Nous avons appris ces derniers mois que le mot «consultation» peut prêter à diverses interprétations, et je n'aimerais pas que ce mot entre dans le compte rendu seul, sans un peu plus d'explications. Je me rends compte que je vous demande peut-être de parler de quelque chose qui n'est pas encore complètement décidé, mais vous avez parlé de groupes de travail, et même cette expression a quelque chose d'un peu plus explicite. Je pense que, par le passé, il y a eu des consultations, du moins on les a appelées consultations, et nous savons que ça n'a pas été tellement efficace. Donc, pourriez-vous préciser un peu plus ce qu'il y a derrière cette allusion aux consultations?

**M. Kent:** Franchement, je ne vois pas trop comment je le pourrais. Les questions de détail concernent la marche quotidienne du travail, pour ainsi dire. Il est assez évident, je pense, que le gouvernement veut,—et si c'est son intention, il n'y aura certainement pas de problème pour y donner suite—que les décisions prises par les différents ministères dans le cadre de leurs fonctions et portant sur l'expansion économique des régions à faible croissance du pays, n'interviennent qu'après un échange de vues avec le ministère de l'Expansion économique régionale et qu'elles soient prises en dernier ressort par le Conseil du Trésor ou le cabinet lui-même, selon la nature du projet, et compte tenu de ce que ces décisions cadrent ou non avec le caractère de soutien et le degré de réalisation du plan d'expansion économique.

**M. McGrath:** J'ai une question supplémentaire à poser. Quelle est la place de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique dans ce tableau? Et, deuxièmement, quand prévoyez-vous nommer les membres de ce Conseil? Je pensais que dans votre réponse à M. MacDonald, vous auriez cité l'Office d'expansion économique de la région Atlantique.

**M. Kent:** Je ne pense pas que l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, monsieur, interviendrait dans les décisions assez spécialisées, comme celles dont M. MacDonald a parlé, que prendraient les ministères. L'Office d'expansion économique de la région Atlantique s'intègre très certainement dans le processus général de planification dont j'ai parlé en réponse à la première partie de la question de M. MacDonald. Par exemple, pour ce qui concerne la première série de nos consultations avec les gouvernements provinciaux, j'ai pris soin d'organiser l'horaire de façon à passer un weekend à Fredericton avec le directeur administratif de l'Office, qui est le seul membre, comme vous le savez, qui ait jusqu'ici été nommé, afin, précisément qu'il puisse rencontrer le groupe des hauts fonctionnaires fédéraux et que nous puissions étudier avec lui les grandes lignes de la stratégie que nous sommes à élaborer avec les provinces. Nous en avions discuté avec lui d'une façon générale auparavant, mais nous en discuterons d'une façon plus précise. Donc, cela répond, j'espère, à la première partie de votre question.

Quant au moment où les membres seront nommés, je pense que cela dépend entièrement de la rapidité avec laquelle on fournira les avis que le ministère a sollicités des quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique et d'un nombre considérable d'organisations privées. Presque immédiatement après que la loi eut été adoptée, durant le première semaine d'avril,

● 1150

le Ministre a écrit aux quatre premiers ministres et à un certain nombre d'organisations. Les réponses, je le sais, ont commencé à arriver, mais elles ne sont pas toutes entrées, et une consultation de ce genre prend nécessairement quelques semaines, c'est inévitable. Les organisations dont il est question ont des administrateurs qui habitent différents endroits des provinces de l'Atlantique. Ils doivent se consulter entre eux avant de recommander leur liste, de sorte qu'il faudra quelques semaines, précisément à cause de cette consultation, avant que la composition de l'Office soit complète, mais nous avons certainement agi sans délai pour que la chose se fasse le plus vite possible.

**M. McGrath:** Je suppose que vous écrirez également aux députés fédéraux des provinces de l'atlantique pour obtenir aussi leur avis, n'est-ce pas?

**M. Kent:** La loi dit, monsieur, que nous devons consulter les gouvernements des quatres provinces et des représentants des organisations bénévoles.

**M. McGrath:** Le Parlement n'est certainement pas une organisation bénévole.

**M. MacDonald (Egmont):** Si vous me permettez, je reviendrai sur la première étape. En ce qui concerne les échanges de vues que vous avez actuellement avec les provinces, j'ai noté avec intérêt que vous avez dit à M. McGrath que vous êtes en train de consulter toutes les 10 provinces. Cependant, il me semble avoir compris qu'en élaborant les différents programmes et projets, on n'est pas tenu de les rendre uniformes pour tout le pays. autrement dit, il y aura des variantes d'une province à l'autre, très probablement. Est-ce exact?

**M. Kent:** Très certainement. Oui monsieur.

**M. MacDonald (Egmont):** Les discussions que vous avez eues déjà avec les autorités provinciales ne concernaient pas seulement les mesures législatives destinées à stimuler l'industrie et qui seront élaborées assez prochainement, mais, si j'ai bien compris, elles concernaient aussi ce point en particulier?

**M. Kent:** C'est un point qui, à ce stade-ci, est bel et bien commun à toutes les dix provinces.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous avez dit également que vous pensiez que le Ministre ferait une déclaration sur ces consultations prochainement. Est-ce exact?

**M. Kent:** Je ne pense pas avoir dit «prochainement». J'ai dit «au moment opportun». Le Ministre fera probablement une déclaration. La déclaration viendra certainement du Ministre, non de moi.

**M. MacDonald (Egmont):** Je comprends cela. Je pense que c'est une question importante. J'ignore si le Ministre comparaîtra encore devant le Comité, monsieur le président. Peut-être que lorsqu'il viendra, nous pourrons l'interroger sur ces échanges de vues.

**M. Kent:** Peut-être pourrais-je faire une observation là-dessus, monsieur le président. A cause de certaines difficultés de transport, nos échanges de vues ont franchi la première étape dans toutes les provinces, sauf dans les trois provinces des Prairies. Nous pensions nous y rendre cette semaine, mais les difficultés actuelles de transport rendent la chose un peu difficile, de sorte que nous ne savons pas trop quand nous en aurons terminé avec cette étape.

**M. MacDonald (Egmont):** A part ces échanges préliminaires de vues que vous avez actuellement avec les hauts fonctionnaires provinciaux, y a-t-il un mécanisme de prévu pour que se poursuivent les consultations avec les provinces dans ce domaine?

**M. Kent:** Il y a différentes sortes de consultations, selon les différents programmes. Dans tous les cas, ou du moins en ce qui concerne le programme des stimulants à l'industrie, nous nous sommes mis d'accord avec les hauts fonctionnaires provinciaux quant aux dispositions pratiques qu'il y a lieu d'instituer dans chaque province en particulier. En ce qui concerne les autres programmes, en particulier ceux que nous avons discutés avec les provinces de l'Atlantique, nous nous sommes entendus sur la prochaine étape de la mise en œuvre de chaque programme particulier, et sur les dispositions pratiques de cette mise en œuvre.

• 1155

**M. MacDonald (Egmont):** Je constate qu'il y a d'autres membres qui ont des questions à poser. Je céderai mon tour dans un instant. J'ai demandé, lors de la réunion du 25 mars, des renseignements assez précis, sur la description de la tâche des différents hommes-clefs qui, selon vous, seront à la disposition du ministère, ou du moins une description assez précise des tâches qui attendent les différentes divisions à mesure qu'elles seront constituées dans le nouveau ministère. J'ai également demandé des renseignements sur la façon dont on évalue l'efficacité du ministère et des programmes. Comme il s'agit là d'une question de caractère plus ou moins technique, peut-être vous sera-t-il possible aujourd'hui ou plus tard de donner au Comité quelques renseignements là-dessus? Ces questions figurent à la page 183 du rapport du Comité, économique, et je pense qu'il serait important, pour les travaux futurs du Comité, que ces renseignements figurent en appendice à nos comptes rendus, si on ne peut les avoir aujourd'hui.

**Le président:** Ces renseignements n'ont pas encore été distribués au Comité, mais probablement que le plus simple serait de les annexer au compte rendu, de sorte qu'ils figureront dans le prochain rapport. Le bureau de direction pourrait s'en occuper.

**M. MacDonald (Egmont):** Ces données sont-elles disponibles maintenant?

**Le président:** Oui, elles sont toujours disponibles. Nous allons les examiner et, s'il y a lieu de les augmenter, nous les augmenterons avant de les inclure dans le rapport.

**M. MacDonald (Egmont):** Très bien. Je cède maintenant la parole. Peut-être que j'aurai d'autres questions plus tard.

**Le président:** Monsieur Lefebvre.

**M. Lefebvre:** Je ne veux poser qu'une ou deux courtes questions. J'espère que ce ne sera pas une répétition de ce que vous avez dit déjà, car je suis un nouveau venu au Comité.

Est-ce qu'on se sert actuellement des mêmes critères qu'autrefois pour désigner les nouvelles régions qui sont admissibles aux subventions fédérales destinées à stimuler l'industrie? Je constate que très récemment,

je crois, on a désigné deux ou trois nouvelles régions comme admissibles à ces subventions. A-t-on changé la manière de désigner les régions?

**M. Kent:** Non, monsieur, pas encore. Le processus comporte en réalité deux étapes. D'abord, le Ministre a annoncé, en septembre, qu'en vertu de la loi créant le ministère, la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement, proclamée le 1er avril, la nature de la désignation antérieurement prévue dans la loi sur le ministère de l'Industrie, serait modifiée, parce qu'à l'avenir les régions pourront être désignées, non seulement en raison des conditions de chômage dans la région elle-même, mais aussi en raison des conditions de la région ou du territoire dont fait partie cette région. Cela signifie qu'en vertu des critères suivis jusqu'alors dans le programme de l'Office d'expansion régionale, les régions d'Halifax, Dartmouth, Saint-Jean et Frédéricton n'étaient pas admissibles en tant que régions. Elles sont maintenant admissibles parce que tout le territoire des Maritimes répond aux critères et, par conséquent, le décret du Conseil nécessaire pour désigner ces régions a maintenant été adopté en vertu de la nouvelle loi. Toutefois, cela constitue la première étape du processus. Le Ministre a annoncé également que sous peu—en fait le mois prochain, il l'espère—il allait proposer une nouvelle mesure législative pour modifier plus profondément le programme des stimulants à l'expansion économique de certaines régions dont une partie de la modification permettra d'utiliser de nouveaux critères de désignation; autrement dit, il y aura des changements lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, mais, évidemment, pas avant cela.

**M. Lefebvre:** Y a-t-il des régions désignées antérieurement, qui ont reçu de l'aide fédérale pour l'établissement d'industries, et que l'on considère de supprimer de la liste des régions désignées?

**M. Kent:** On fait l'étude constante des régions afin de déterminer si elles sont toujours admissibles à la désignation en vertu des critères actuels, et il n'y a pas de régions désignées qui, en vertu des critères actuels, seraient, en ce moment, supprimées de la liste. Évidemment, avec la nouvelle loi, l'introduction de nouveaux critères, il est possible que les régions changent en théorie soit dans une direction, soit dans l'autre, et qu'on y ajoute des régions différentes; en théorie, il se pourrait, que certaines régions, admissibles à l'heure actuelle, ne le soient pas en vertu des nouveaux critères; mais c'est évidemment une chose que je ne puis prévoir à cette étape.

**M. Lefebvre:** Je vais passer pour l'instant, monsieur le président.

**Le président:** La parole est à M. Roy.

• 1200

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** Merci, monsieur le président. Je remarque que l'heure est passablement avancée, je vais m'en tenir à deux questions, car je remarque que les reponses sont assez longues, ce qui raccourcit le temps alloué aux questions. J'aimerais parler des programmes à frais partagés et des droits de regard sur l'administration. Etant donné que l'heure est passablement avancée, serait-il possible, monsieur le président, de discuter du programme du BAEQ dans l'Est du Québec? Si mes informations sont exactes, je crois que ce programme est administré de façon différente des programmes à frais partagés qui existent dans les autres provinces. Est-ce réellement la situation? Est-ce que le programme du BAEQ dans l'Est du Québec est identique aux programmes à frais partagés qui existent dans les autres provinces?

[*Traduction*]

**M. Kent:** Ce programme est administré exactement de la manière que j'ai essayé de décrire en réponse à des questions posées plus tôt, exactement de la même manière que les autres programmes à frais partagés du ministère—exactement comme les autres programmes FODER (Fonds de développement économique rural).

[*Texte*]

• 1202

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, le personnel du BAEQ pourrait-il venir témoigner devant ce Comité pour qu'on puisse savoir de quelle façon s'effectue actuellement le recrutement du personnel? On a un budget d'au-delà de 20 millions de dollars uniquement pour le personnel. Je pense que pour les comités, ce serait certainement des informations précieuses de savoir de quelle façon on recrute le personnel et également de connaître les activités du programme du BAEQ depuis son existence. J'ai eu l'occasion d'aller dans cette région-là dernièrement et on questionne passablement l'efficacité des activités actuelles. On semble vouloir accuser le gouvernement fédéral du manque d'efficacité. Mais, selon mes informations, l'administration de ce programme a été confiée en partie à la province. Actuellement, on semble blâmer le gouvernement fédéral du manque d'efficacité à la réalisation de ce programme.

Si c'était possible, j'aimerais demander aux responsables du programme du BAEQ aux niveaux provincial et fédéral de venir rencontrer le Comité afin qu'on puisse en avoir le coeur net. Si le Comité le désire, je peux en faire la proposition.

[*Traduction*]

**M. Kent:** La province administre de nombreuses parties du programme. Il faudrait probablement prendre certaines dispositions avec la province pour que les personnes en cause puissent comparaître.

La partie du programme qui relève de l'administration fédérale—la partie principale—est celle qui a trait au programme de la main-d'œuvre, service et formation de la main-d'œuvre. Les représentants officiels du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sont des gens qui travaillent sur place et qui pourraient nous parler de la mise en oeuvre du programme.

En ce qui concerne le contrôle général, M. Saumier, qui est un des représentants du fédéral au sein du comité consultatif général chargé de l'exécution du programme a déjà comparu devant le Comité, je pense, et a débattu ce sujet, au moins en partie. M. Weeks ou lui, qui sont les deux représentants officiels du ministère, sont directement en cause. Ils devraient, à mon avis, traiter des autres questions.

[*Texte*]

**M. Roy (Laval):** Monsieur le président, est-ce qu'on peut placer à l'agenda une discussion sur les activités du BAEQ et ses réalisations actuelles? Il y a le programme à longue échéance et le programme à brève échéance. Car, actuellement, on semble accuser le gouvernement fédéral du manque d'efficacité dans ce programme. Je pense que pour la gouverne des membres de ce Comité, on devrait avoir des explications.

[*Traduction*]

**Le président:** Monsieur Roy, je ne sais au juste comment faire entrer cette discussion dans notre programme à ce moment-ci, mais je vous sais gré d'en avoir parlé. Il y aurait peut-être lieu d'y repenser lors de la réunion de notre comité directeur, alors que nous devrons établir l'horaire de notre visite à l'extérieur d'Ottawa. Nous comptons nous rendre dans l'Est, et ce serait peut-être alors le moment propice pour aller voir sur place ce qui s'y passe.

**M. Comtois:** Les représentants officiels y seront-ils?

**Le président:** Bien, quant à savoir si, oui ou non, nous les placerons dans une situation embarrassante . . .

**M. Émard:** Une question complémentaire, je vous prie. Monsieur le président, est-il exact que les employés du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec Inc.) sont embauchés par la province de Québec et payés par le gouvernement fédéral, et que le montant des salaires versés serait de l'ordre de 20 millions de dollars?

**M. Kent:** Monsieur le président, je crains de ne pouvoir répondre précisément à la question relative aux salaires, mais ils ne sont certes pas de l'ordre de 20 millions de dollars par an. Monsieur Franklin, quel montant figure dans le budget des dépenses de cette année? Est-ce 14 millions?

• 1205

**M. D. W. Franklin (directeur général de l'Administration et de l'Évaluation, ministère de l'Expansion économique régionale):** C'est à peu près cela.

**M. Kent:** C'est-à-dire le montant global des dépenses du fédéral.

**M. Émard:** Je ne m'inquiète pas trop du montant d'argent dépensé. Tout ce qui m'intéresse, c'est de savoir si, oui ou non, ces employés sont embauchés par la province de Québec et payés par le gouvernement fédéral.

**M. Kent:** Je ne puis répondre par un simple oui ou non.

**M. Émard:** Essayez de simplifier autant que possible.

**M. Kent:** Je vais essayer, monsieur. Le programme comprend la fourniture de services de main-d'œuvre et la formation de la main-d'œuvre; les hauts fonctionnaires en cause, pour ce qui est du secteur de l'organisation de la main-d'œuvre, sont des fonctionnaires fédéraux. Il est vrai qu'en raison de la plus grande partie de l'activité du programme, qui relève de la compétence provinciale, la seule manière dont le gouvernement fédéral peut mettre des ressources dans un programme d'expansion de ce genre, est de verser des paiements aux provinces afin de leur permettre d'accomplir ce qu'elles ne pourraient autrement. C'est la nature de notre constitution.

La solution que nous cherchons pour régler ce problème est de plus grande portée que toutes celles qui ont été adoptées dans le passé, y compris l'exemple que vous avez cité plus tôt, monsieur, celui du programme des travaux d'hiver dans les municipalités. Nous avons d'abord conclu un accord détaillé avec la province, à savoir en quoi consisterait exactement le programme, et dans quelles conditions précises l'argent serait dépensé. Mais la dépense elle-même relève, sans aucun doute, de la compétence provinciale et doit être effectuée par la province, sinon, elle ne sera pas effectuée du tout.

**M. La Salle:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Est-ce que la même méthode est employée dans les autres provinces? Je pense que dans les autres provinces, c'est la même chose: le provincial engage ses hommes et le fédéral paie, n'est-ce pas?

**M. Kent:** Oui, monsieur. Pour le même type de programme, la méthode est exactement la même dans toutes les provinces.

**M. La Salle:** M. Comtois dit que ce n'est pas mieux; moi, je suis satisfait de la mesure telle que présentée.

**M. Roy (Laval):** On comprend!

**M. La Salle:** Oui, on comprend, depuis 1960!

**Le président:** Avez-vous terminé, monsieur Roy?

**M. Roy (Laval):** Oui, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Peters, vous avez la parole.

**M. Peters:** L'autre jour, j'ai remarqué dans le journal—celui de Timmins—qu'aux termes du programme d'aménagement régional, on aurait accordé à la Texas Gulf Sulphur Company, Inc. une subvention de 6.5 millions de dollars. Depuis le remaniement du ministère, a-t-on modifié quelque chose visant les stimulants à l'expansion économique de certaines régions?

● 1210

**M. Kent:** Rien n'a été changé, sauf ce que j'ai décrit tantôt. Le projet de la Texas Gulf Sulphur comporte l'établissement de deux entreprises. Soit, en plus de l'entreprise principale, l'usine de fabrication d'acide sulphurique. Nous en avons discuté avec la compagnie. A ce stade, il ne s'agit que d'une estimation provisoire, parce que les coûts de revient n'ont pas encore été établis en détail, de sorte que nous ne pouvons fournir un chiffre définitif.

Néanmoins, nous avons estimé en gros que la contribution globale à l'égard des deux établissements serait de 5 millions de dollars pour l'entreprise principale et de 1.5 million pour l'usine de fabrication d'acide sulphurique. Nous avons signalé à la compagnie que, si elle allait de l'avant avec le projet, en conformité des conditions du programme, ce seraient là les stimulants pour lesquels elle devrait se qualifier. C'est, je pense, l'argument qui a entraîné sa décision de situer ces entreprises dans le nord de l'Ontario, plutôt qu'au sud ou à l'extérieur du pays.

**M. Peters:** Monsieur le président, je n'ai rien à redire à cela, mais je n'aime pas la façon dont on a annoncé ce projet, car tout indiquait qu'il s'agissait d'une subvention. Je ne m'y oppose pas réellement, sauf que j'aimerais savoir ce qui s'est passé exactement. C'est le genre de travaux dans lesquels doit s'engager, à mon avis, l'Office d'aménagement régional, de même que les programmes de stimulants, mais tout semblait indiquer que les critères avaient été modifiés.

**M. Kent:** Non, monsieur, les critères n'ont pas changé.

**M. Peters:** D'après la nouvelle parue dans le journal, on laissait entendre qu'il s'agissait d'une subvention, dont une partie comporterait une exemption d'impôt pendant une certaine période de temps, ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments.

**M. Kent:** Il s'agit principalement d'une subvention, et c'est exactement la manière dont le programme a été appliqué depuis 1965.

**M. Peters:** Donc, c'est exactement la même chose?

**M. Kent:** La seule distinction qui ait été faite dans l'annonce parue, c'est qu'on y a mentionné une subvention ou subventions— c'était «subventions», je pense, dans ce cas, ce n'est pas inexact—de 6.5 millions de dollars. On n'y disait pas clairement pourquoi la subvention pouvait s'élever jusqu'à 6.5 millions de dollars au lieu de 5 millions, qui est le plafond de toute subvention consentie aux termes du programme; c'est parce qu'il s'agit de deux établissements.

Le plafond est de 5 millions de dollars pour chaque établissement.

**M. Peters:** Monsieur le président, je tiens à dire qu'il s'agit là d'une véritable réussite, parce que cette subvention fera plus pour réduire le chômage que la plupart des autres subventions qui ont été accordées dans le passé. Le montant versé par homme sera probablement beaucoup moindre que ceux qui l'ont été, en vertu de la même structure de subventions, dans d'autres projets.

**M. Kent:** Monsieur le président, nous avons fait de notre mieux pour indiquer à la compagnie qu'avec des subventions de cette importance, nous espérions qu'elle s'installe dans le Nord de la province, au lieu de faire ce qu'elle avait l'intention de faire, soit s'installer ailleurs. Cela était important pour la situation de l'emploi dans cette région, qui est une région à croissance lente.

**M. Peters:** A ce propos, puis-je demander quelle coopération—je ne veux pas les détails sur la manière dont nous négocions dans d'autres régions—la province a accordée?

**M. Kent:** La province a aussi eu des pourparlers avec la compagnie au sujet des tarifs-marchandises des chemins de fer, ce qui, en l'occurence, relève de la province.

**M. Peters:** En effet.

**M. Kent:** Aussi, au sujet d'un ou deux autres aspects du projet, chaque gouvernement savait ce que l'autre

faisait, chacun dans sa sphère d'influence, pour encourager le projet. Notre contribution a probablement été la plus importante, du moins, je le pense, et, comme vous le savez bien, il s'agit d'un projet qui était à l'étude depuis fort longtemps. Les deux gouvernements ont eu un bon nombre de pourparlers officiels avec la compagnie.

**M. Peters:** Je m'intéresse à ce projet pour les raisons qui ont motivé la création du nouveau ministère comportant l'idée de régions de croissance, au lieu de régions de faible emploi. Songe-t-on à accorder d'autre forme d'aide en vue d'établir la région de Timmins comme centre de croissance ? J'ai lu avec un vif intérêt un article paru l'autre jour dans un journal dans lequel étaient indiqués un certain nombre de centres de croissance d'un bout à l'autre du Canada, mais on

• 1215

n'y mentionnait pas Timmins. Par contre, Rouyn-Noranda était signalé comme centre de croissance du nord-est de l'Ontario et du nord-ouest du Québec. Je me demande si on a d'autres projets en vue, d'après le nouveau programme, afin de créer un centre de croissance autour de cette industrie qui est assez importante.

**M. Kent:** Si les endroits destinés aux stimulants industriels se situent dans des zones assez vastes, le principal élément susceptible d'influencer les centres de croissance sera la décision que l'industrie devra inévitablement et devrait prendre quant au point précis dans ces zones qu'elle choisira en fonction des meilleures perspectives de croissance. Le rôle des deux niveaux de gouvernement est de veiller à ce que les infrastructures soient établies à ces points, c'est-à-dire, les canalisations d'eau, les logements, les écoles, l'hôpital, et tout ce qui concourt à favoriser la croissance rapide d'une communauté pour répondre aux nouvelles occasions qui s'offrent. Ce sont, à l'heure actuelle, les questions que nous discutons avec les provinces au cours des consultations que j'ai évoquées dans mes réponses antérieures.

**M. Whiting:** Monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire ? Monsieur Kent, votre ministère est-il, en ce moment, en négociation avec la société Falconbridge concernant la possibilité de construire une raffinerie au Canada?

**M. Kent:** Pas autant que je sache, mais je dois dire qu'honnêtement, je me verrais forcé d'écarter la question de toute manière, parce que nous suivons un principe que vous comprendrez, je pense. Tandis que nous sommes heureux de parler de nos entreprises, une fois que la compagnie a pris sa décision quant à ce qu'elle entend accomplir, nous devons, en toute justice pour les compagnies qui prennent des décisions visant à concurrencer d'autres compagnies, faire de notre mieux pour ne pas évoquer des pourparlers qui ne sont encore qu'à l'étape de la négociation. Nous ne faisons que nous conformer à la bonne règle des affaires et, si nous voulons aider l'industrie, nous devons nous en tenir à ce principe.

**M. Whiting:** Sauf erreur, Falconbridge possède une raffinerie à l'extérieur du Canada, dans un des pays scandinaves, je pense. Je crois que c'est exact, mais je n'en suis pas absolument sûr. Votre ministère n'amorcerait-il pas des négociations avec cette société afin de la persuader de construire une raffinerie au Canada en lui faisant valoir les stimulants financiers qui lui seraient consentis?

**M. Kent:** Assurément, en principe, mais je ne saurais répondre à cette question précise portant sur une compagnie, qui, disons, songerait sérieusement à une telle possibilité, grâce à notre influence peut-être.

**M. Whiting:** Selon vous, la compagnie y songe-t-elle?

**M. Kent:** J'ai déjà indiqué que je ne saurais dire si des négociations sont en cours.

**M. Peters:** J'aimerais poser une question complémentaire qui suit celle que j'ai posée tantôt. Je ne tiens pas à connaître les détails concernant l'affaire Falconbridge. Toutefois, n'avons-nous pas l'intention, maintenant, avec la définition des régions de croissance, de chercher de nouvelles possibilités, plutôt que d'attendre que le potentiel ait été mis en valeur, pour aider les sociétés, comme vous l'avez fait, sauf erreur, pour la Gulf Sulphur, et pour rechercher des possibilités qui peuvent exister? Disons que nous affectons un certain montant dans une région donnée, nous aurions alors une industrie, ou un facteur ou principe entièrement nouveau de croissance ou une nouvelle justification de chercher ces possibilités, au lieu d'attendre l'exécution

• 1220

de l'ancien programme d'aménagement régional qui tient à deux choses: d'abord, que la région soit désignée et ensuit, qu'une compagnie présente une demande d'aide spèciale en vertu du programme d'aménagement régional et qu'elle soit qualifiée pour en profiter. Mais n'envisageons-nous pas quelque chose de plus, maintenant, en ce qui concerne la définition des régions de croissance en disant à une compagnie: «Vous devriez avoir une fonderie et, dans ce cas, vous auriez une industrie de fabrication qui, à son tour, alimenterait 17 industries de service» ou quelque chose de semblable? Pour ce faire, nous allons vous fournir tel genre d'aide. Ne considérons-nous pas un

certain nombre de régions du pays pour choisir celle qui deviendra le centre de croissance, en même temps que la société qui serait intéressée à la mettre en valeur? Autrement dit, n'est-ce pas à nous de prendre l'initiative, plutôt qu'à l'entreprise?

**M. Kent:** Je dois dire que, jusqu'ici, le rôle de l'Office d'aménagement régional n'a pas été totalement passif à ce sujet. Il a cherché des sociétés, fait des propositions à certaines entreprises relativement aux travaux à accomplir. Nous sommes loin d'être passifs dans le cas de Texas Gulf Sulfur. Nous nous sommes activement occupés de convaincre la société qu'il s'agissait d'une entreprise rentable.

Grâce au programme du nouveau ministère, nous jouerons un rôle plus actif dans la recherche des possibilités d'exploitation. Dans quelle mesure sera-ce possible? Cela dépend en partie de la province. Certaines provinces ont des programmes de promotion industrielle très actifs et nous travaillons en très étroite collaboration avec elles. Ce sujet a été abordé dans les disscussions que nous avons eues au cours des dernières semaines.

**M. Peters:** Voudriez-vous que l'initiative soit prise par le gouvernement fédéral? La question qu'on a posée tout à l'heure pour le Québec montre bien que le gouvernement fédéral semble toujours jouer un rôle passif dans les programmes conjoints. Quant à l'Ontario, c'est la même chose que pour le Québec, bien que la question soit moins délicate.

Je me souviens d'avoir assisté à l'ouverture d'une école technique et d'avoir entendu le ministre provincial dire combien l'école avait coûté, avec tout son équipement. Il m'est tout à coup venu a l'idée que nous en avions payé 75 p. 100. Quand je l'ai fait remarquer, tout le monde a été étonné et personne ne voulait le croire. C'était tout à fait incroyable.

Nous avons joué un rôle très passif dans les programmes conjoints, et j'espère que nous n'allons pas continuer. Ma grand-mère disait qu'il ne fallait pas mettre la lumière sous le boisseau. Peut-être le gouvernement fédéral devrait-il le faire.

**M. Kent:** Je crois que le Ministre est d'avis que notre rôle doit être aussi actif que nécessaire et convenable afin d'expédier ce qui est à faire avec un maximum d'efficacité, tout en reconnaissant que, dans les domaines de compétence provinciale, nous devons travailler en étroite collaboration avec les provinces.

**Le président:** Votre question est-elle brève, monsieur Émard?

**M. Émard:** En plus d'avoir fusionné plusieurs ministères, votre ministère a-t-il adopté une nouvelle politique d'expansion économique régional, ou se contente-t-il de poursuivre les politiques des autres ministères?

**M. Kent:** Il me semble, monsieur, que la création même du ministère a été le fruit de la décision du gouvernement d'envisager la question sous un nouvel angle. La politique dont le Ministre a esquissé les grandes lignes dans la déclaration qu'il a faite à la fin de la discussion du bill relatif à l'organisation, est précisément une politique entièrement nouvelle si on la compare à l'ancienne. Il ne s'agissait pas seulement de réunir des organismes, mais d'adopter une optique entièrement nouvelle.

Le résultat concret de cette nouvelle politique est que nous essayons de collaborer de très près avec les provinces. Je ne devrais pas dire que nous essayons. Nous le faisons. Nous sommes en train de travailler très étroitement avec les provinces.

● 1225

**M. Émard:** Je ne poserai plus de questions. J'en ai assez pour aujourd'hui.

**Le président:** S'il n'y a plus de questions, . . .

**M. Whiting:** Une très brève?

**Le président:** Oui, mais très brève.

**M. Whiting:** Qui a entendu parler des régions désignées à part les gens qui y habitent?

**M. Kent:** La plupart des industries qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, en tirer parti sont au courant. On a beaucoup fait pour attirer leur attention. Si nécessaire, nous ferons encore davantage avec le nouveau programme.

**M. Whiting:** Vous êtes en liaison avec les différents groupes qui pourraient être intéressés à s'établir dans ces régions désignées?

**M. Kent:** Nous et les provinces. Nous n'essayons pas de refaire ce que les provinces feront de toute manière. Avec les provinces, oui.

**Le président:** Avez-vous terminé, monsieur Whiting?

[*Traduction*]

**Le président:** Merci, monsieur La Salle. C'est le sentiment général du Comité, et je crois que c'est aussi votre responsabilité, monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** Je veux simplement protéger tout le monde. Je ne pense pas à ceux de mon parti plus qu'aux autres. Je ne pense pas que la motion en soit affectée, mais cela donne la chance à tout le monde.

**Le président:** Je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois qu'il s'agit d'une responsabilité qu'à titre de députés nous devons accepter. Si nous devons faire partie d'un comité, il est normal que nous venions aux réunions.

**M. MacDonald (Egmont):** Je l'admets parfaitement.

**Le président:** Ne cherchons pas à réduire la responsabilité des députés, monsieur MacDonald. Nous en perdons de plus en plus chaque jour.

**M. Sulatycky:** Je propose que le président soit autorisé à convoquer des réunions, à entendre les témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il n'y a pas quorum.

**M. MacDonald:** Je m'y oppose.

La motion est adoptée sur division.

**Le président:** Merci beaucoup, messieurs. Je suis heureux que tous les partis soient représentés aujourd'hui.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

HOUSE OF COMMONS

First Session

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la

vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE ON

# REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT DE L'

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* Mr. John Morison *Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

## No. 14

TUESDAY, JUNE 10, 1969

LE MARDI 10 JUIN 1969

*Respecting*

BILL C-202,

An Act to provide Regional Development Incentives, etc.

*Concernant le*

BILL C-202,

Loi prévoyant des subventions au développement régional, etc.

*Appearing:*

Minister of Regional Economic Expansion. L'hon. Jean Marchand

*A comparu:*

Ministre de l'Expansion économique régionale.

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)* *(Voir Procès-verbaux)*

STANDING COMMITTEE ON REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* Mr. John B. Morison *Président*

*Vice-Chairman* M. Alexandre Cyr *Vice-président*

and Messrs. et Messieurs

Blouin,
Broadbent,
Carter,
Comtois,
Deakon,
Foster,
Honey,
Laprise,
Leblanc (*Laurier*),
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
Marshall,
Mazankowski,
McGrath,
Robinson,
Saltsman,
Serré,
Sullivan—20

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité,*
Robert V. Virr
*Clerk of the Committee.*

Pursuant to S.O. 65(4) (b) Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

| Mr./M. replaced remplace | Mr./M. | |
|---|---|---|
| Korchinski | Muir (*Cape Breton-The Sydneys*) | on May 6, le 6 mai |
| Ritchie | MacInnis (*Cape Breton-East Richmond*) | " |
| Deakon | Émard | on May 15, le 15 mai |
| Smerchanski | Sulatycky | " |
| Leblanc (*Laurier*) | Blouin | " |
| Yewchuk | Ritchie | on May 16, le 16 mai |
| Blouin | Smerchanski | on June 10, le 10 Juin |
| Sullivan | Whiting | " |
| Laprise | Gauthier | " |
| Foster | Lefebvre | " |
| Robinson | Roy (*Laval*) | " |
| Marshall | Korchinski | " |
| Carter | LaSalle | " |
| Saltsman | Nystrom | " |
| Mazankowski | Yewchuk | " |

## ORDER OF REFERENCE

FRIDAY, June 6, 1969.

*Ordered*,—That Bill C-202, An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment, be referred to the Standing Committee on Regional Development.

*ATTEST*:

*Le Greffier de la Chambre des communes*
ALISTAIR FRASER
*The Clerk of the House of Commons*

## ORDRE DE RENVOI

Le VENDREDI 6 juin 1969.

*Il est ordonné*.—Que le Bill C-202, Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, soit déféré au Comité permanent de l'expansion économique régionale.

*ATTESTÉ*:



20534—1½

[*Text*]

## REPORT TO THE HOUSE

FRIDAY, May 9, 1969.

The Standing Committee on Regional Development has the honour to present its

THIRD REPORT

In accordance with its Order of Reference of February 20, 1969, your Committee has considered Votes 1, 5, 10, L125 and L130 relating to the Department of Regional Economic Expansion and Vote 35 relating to the Cape Breton Development Corporation.

Your Committee commends them to the House.

In addition, your Committee recommends that it be authorized to visit locations in Western and Eastern Canada to inspect and discuss regional development programmes to which the Federal Government contributes.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 8 to 13 inclusive*) is tabled.

Respectfully submitted,

*Le président,*
JOHN B. MORISON,
*Chairman.*

[*Traduction*]

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 9 mai 1969

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 février 1969, le Comité a examiné les crédits n$^{os}$ 1, 5, 10, L120, L125 et L130 relatifs au ministère de l'Expansion économique régionale et le crédit n° 35 ayant trait à la Société de développement du Cap-Breton.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

En outre, le Comité recommande qu'il lui soit permis de visiter des endroits de l'Ouest et de l'Est du Canada afin de se rendre compte et de discuter des programmes d'expansion régionale qui font l'objet d'un apport du gouvernement fédéral.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n$^{os}$ 8 à 13 inclusivement*) est deposé.

Respectueusement soumis,

[*Text*]

## MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, June 10, 1969.
(14)

The Standing Committee on Regional Development met this day at 8.10 p.m., the Chairman, Mr. Morison, presiding.

*Members present*: Messrs. Blouin, Carter, Comtois, Cyr, Deakon, Foster, Honey, Laprise, Leblanc (Laurier), Lundrigan, MacDonald (Egmont), Marshall, Mazankowski, McGrath, Morison, Robinson, Saltsman, Serré, Sullivan—(19).

*Also present*: Messrs. Sulatycky and St. Pierre, Members of Parliament.

*Appearing*; The Honourable Jean Marchand, Minister of Regional Economic Expansion.

*Witness*: Mr. Tom Kent, Deputy Minister of Regional Economic Expansion.

The Chairman opened the meeting by stating that the Committee had for consideration Bill C-202, An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment. He stated that there appeared to be general agreement on the urgency of the Bill and he hoped the Commitee would deal with it in an expeditious manner.

The Chairman called Clause 1 and invited the Minister to make an opening statement. After brief remarks the Minister responded to questions of the Members.

The division bells having rung, Clause 1 was permitted to stand and the Committee adjourned at 9.50 p.m. until Wednesday, June 11, at 3.30 p.m.

[*Traduction*]

## PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 10 juin 1969.
(14)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce soir à 8 h. 10, sous la présidence de M. Morison, président.

*Présents*: MM. Blouin, Carter, Comtois, Cyr, Deakon, Foster, Honey, Laprise, Leblanc (*Laurier*), Lundrigan, MacDonald (*Egmont*), Marshall, Mazankowski, McGrath, Morison, Robinson, Saltsman, Serré, Sullivan—(19).

*De même que*: MM. Sulatycky et St. Pierre, députés.

*A comparu:* L'honorable Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale.

*Témoin*: M. Tom Kent, sous-ministre de l'Expansion économique régionale.

Le président ouvre la séance en déclarant que le Comité est saisi du Bill C-202, Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social. Il dit qu'apparemment tous s'accordent sur l'urgence du Bill, et qu'il espère que le Comité l'étudiera de manière expéditive.

Le président met l'article 1 en délibération, et invite le Ministre à faire une déclaration préliminaire.

Après avoir fait quelques brèves observations le Ministre répond aux questions des membres du Comité.

Au son de la sonnerie d'appel, l'article 1 est réservé, et à 9 h. 50 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 11 juin, à 3 h. 30 de l'après-midi.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr,
*Clerk of the Committee.*

[Text]

[Traduction]

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, June 10, 1969.

(14)

The Standing Committee on Regional Development met this day at 8.10 p.m., the Chairman, Mr. Morison, presiding.

Members present: Messrs. Blouin, Carter, Comtois, Cyr, Deakon, Foster, Horner, Laprise, Leblanc (Laurier), Lundrigan, MacDonald (Egmont), Marshall, Maxwell, McGrath, Morison, Robinson, Saltsman, Serré, Sullivan—(18).

Also present: Messrs. Sulatycky and St. Pierre, Members of Parliament.

Appearing: The Honourable Jean Marchand, Minister of Regional Economic Expansion.

Witnesses: Mr. Tom Kent, Deputy Minister of Regional Economic Expansion.

The Chairman opened the meeting by stating that the Committee had for consideration Bill C-202, An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment. He stated that there appeared to be general agreement on the urgency of the Bill and he hoped the Committee would deal with it in an expeditious manner.

The Chairman called Clause 1 and invited the Minister to make an opening statement. After brief remarks the Minister responded to questions of the Members.

The division bells having rung, Clause 1 was permitted to stand and the Committee adjourned at 9.50 p.m. until Wednesday, June 11, at 3.30 p.m.

Le secrétaire du Comité,

R. V. Virr,

Clerk of the Committee.

14-13

[*Texte*]

## EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

**Tuesday, June 10, 1969.**

• 2008

**The Chairman:** Gentlemen, we have a quorum. As you know, this evening we start to study Bill C-202 which will give the government and the Department of Regional Development the authority to minimize regional disparity throughout Canada. This particular Bill will give the Minister the power that I think he will need to eliminate the Bell Islands, the Kent Counties and the Kikinoes from our society.

As you all probably well know, we must get going. Both Mr. Stanfield and Mr. Saltsman, who I am glad to see is a member of this Committee, emphasized in the House on Friday that time is of the essence and unless we are prepared to get this Bill back into the House within a reasonable time, June 17 to 19, the Department will not be abe to act on this legislation until some time towards the end of the year.

I think it behooves us all to study this Bill, and study it with the idea in mind that we are here to ask questions and to seek defini-

• 2010

tions of the points and the declarations that are made in the proposed Act and carry this study through as quickly as we can, so that we can report the Bill back to the House within a matter of a week or two.

As you know, the Minister spoke at some length on Friday, and therefore I hope you will not expect him to speak at length again today. I would much prefer that you say a few words, Mr. Minister, and then we will go on to Clause 1, and start examining the Minister, the Deputy Minister and the other witnesses. Again it will always go back to you as members of the Committee, and it is expected that the questions you have in your minds will be answered by our witnesses. So, Mr. Minister, I thank you for being here and if you would like to say a few words, please do.

**Mr. Jean Marchand (Minister of Regional Economic Expansion):** Yes, I have just a few words to say, Mr. Chairman. I think the most

[*Interprétation*]

## TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

**Le mardi 10 juin 1969**

**Le président:** Messieurs, nous avons quorum. Comme vous le savez, ce soir, nous commençons l'étude du Bill C-202 qui donnera au gouvernement et au ministère de l'Expansion économique régionale l'autorisation de diminuer les inégalités régionales à travers le Canada. Ce bill donnera en outre au ministre, je pense, le pouvoir dont il aura besoin afin d'éliminer les îles Bell, les comtés de Kent et les Kikinoes de notre société. Comme vous le savez probablement tous, nous devons procéder. Monsieur Stanfield et Monsieur Saltsman dont je suis heureux de voir qu'il est député de ce comité, ont souligné vendredi à la Chambre que le temps est extrêmement important et à moins que nous ne soyons prêts à renvoyer le projet de loi à la Chambre dans une période de temps raisonnable, disons du 17 au 19 juin, le ministère ne sera pas en mesure d'adopter la mesure législative avant la fin de l'année. Par conséquent, il nous incombe l'étude du projet de loi, je crois, en ayant à l'esprit que nous sommes ici pour poser des questions et obtenir des définitions sur les différents arguments et témoignages qui figurent dans ce projet de loi et faire une étude aussi rapide que possible pour nous permettre de renvoyer le projet de loi à la Chambre en l'espace d'une semaine ou deux.

Comme vous le savez, le ministre, en a parlé longuement vendredi, et par conséquent, j'espère que vous ne souhaiter pas qu'il parle autant aujourd'hui. Je préférerais que vous disiez quelques mots, et ensuite, nous passerons à l'article 1, et à interviewer le ministre, le sous-ministre et les autres témoins. La question vous reviendra toujours à titre de membre du comité, et il est possible que les questions que vous avez à l'esprit feront l'objet d'une réponse de nos témoins. Monsieur le ministre, je vous remercie donc d'être parmi nous. Si vous voulez dire quelques mots, vous avez la parole.

**M. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Oui, monsieur le président. Je crois que dans l'étude du bill C-202,

[*Text*]

important thing in studying Bill C-202 is to try to remember what already exists in the bill establishing the Department, because if you have only Bill C-202 in mind many shortcomings will become obvious. You have read, I am sure, that it is limited to industrial incentives, mostly to secondary industries and to designated areas, so it seems very restrictive. But if you remember the bill establishing the Department, you will see that we can enter into agreements with the provinces in order to build infrastructures where there is need.

You will also see in the bill establishing the Department that we can designate special areas where we can make expenditures of a certain nature. There, we are not bound to limited designated areas. I want to remind you that we must read both at the same time, in order to have a complete picture of what we intend to do in the field of regional development.

Now, I do not want to exercise any undue pressure on the Committee. I think the Committee is entitled to look at the bill very seriously, and it is not my intention to try to deprive the Committee of the time to do its job. However, I think we should avoid any unnecessary delay because, as you know, the present ADI Act, under which we give industrial incentives, expires on March 31, 1971. That means that the plants, companies, or firms which receive grants under this law must be in operation before March 31, 1971, so it is not very far away. This means that in a few months it will be almost impossible to approve any grants for any important undertaking, so if we do not have this part of the statute, there will be a gap. There will be a period of many months when it will be impossible to give any grants to industries.

I want you to keep that in mind and I do not want to exercise any pressure, but I hope we do not lose any time if it is not necessary for the study of the Bill. I do not want to repeat what I said in the House as I think you are already aware of it. Mr. Chairman, I am ready to answer questions.

**The Chairman:** Thank you, sir. Mr. Saltsman, I think you indicated you have the first question.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, just on a point of order, both you and the Minister referred to the matter of time and I realize that it is very important, not only because of the expiry of the present ADI legislation, but also because of the imminent expiration of this session. I think it is a bit unfortunate to have an important piece of

[*Interpretation*]

il faut tenir compte du bill créant le Ministère, parce que si seulement le Bill C-202 retient votre attention, vous remarquerez plusieurs défauts. Je suis sûr que vous avez lu qu'il est limité aux subventions à l'industrie, la plupart aux industries du secteur secondaire et aux régions désignées, c'est donc assez limité. Si vous tenez compte par contre du fait qu'il y a eu le bill créant le Ministère, vous verrez que nous pouvons conclure des ententes avec les provinces, en vue de construire des infrastructures où on en a besoin.

Vous verrez aussi dans le projet de loi créant le Ministère, que nous pouvons désigner des régions, où l'on peut faire des dépenses d'un certain ordre. Cela n'est pas restreint aux régions désignées limitées. J'aimerais vous rappeler que nous devons lire les deux à la fois de façon à savoir vraiment ce que nous espérons faire dans le domaine de l'expansion régionale. Je n'ai pas l'intention d'exercer des pressions injustes sur le Comité. Je pense que le Comité a le droit d'examiner le projet de loi avec sérieux et je ne veux pas essayer de priver le Comité du temps nécessaire à son travail. Je pense toutefois que nous devrions éviter les retards inutiles, parce que, comme vous le savez, la loi stimulant le développement de certaines régions en vertu de laquelle nous accordons des subventions à l'industrie, expire le 31 mars 1971. Par conséquent, les sociétés, usines ou firmes qui reçoivent des subventions en vertu de cette loi doivent entrer en exploitation avant cette date, ce qui n'est pas très éloigné. Donc, dans quelques mois, il sera presque impossible d'approuver des subventions pour une entreprise importante. Si cette partie manque, il y aura un fossé. Pendant plusieurs mois, on ne pourra accorder de subventions aux industries.

J'aimerais que vous vous rappeliez et je ne veux pas exercer de pression, mais j'espère que nous ne perdons pas de temps, si cela n'est pas nécessaire à l'étude du projet de loi. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit à la Chambre. Comme je pense que vous en êtes déjà conscient. Monsieur le président, je suis prêt à répondre aux questions.

**Le président:** Je vous remercie. Monsieur Saltsman, je crois que vous avez exprimé le désir de poser la première question.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre et vous-même avez parlé du facteur temps, et je me rends compte qu'il est très important, non pas à cause du fait que la Loi stimulant le développement de certaines régions va expirer, mais aussi à cause de l'expiration imminente de la session. Je regrette qu'une loi

[*Texte*]

legislation such as this come before us at such a late date—not just late for the legislative

• 2015

process, which is one thing, but late in terms of the useful reaction and comments which we might have been able to obtain from those that will be directly affected by the legislation, in respect of industries wherever these designated regions are to be introduced.

I hope that we do not find ourselves in this position on future legislation, because when we are trying to make a major attempt to rewrite present legislation which this Bill is attempting to do, besides adding new aspects, I think there is good reason to suggest that we must hear from those who will be directly affected. Now, purely because of the time factor, we must move very rapidly in order to have this legislation expedited by the end of this month. I am not expressing any opposition to it but am just filing this comment for the future. I hope that we do not get ourselves into this position on future occasions.

**Mr. Marchand (Langelier):** I agree with you.

**The Chairman:** I hope that the Minister understands we are co-operating with him in his need for haste and understanding of his legislation and that when we, as a Committee, go out next fall, he in his turn, will be as understanding and as co-operative with any suggestions which we might present. Mr. Saltsman.

**Mr. Saltsman:** Mr. Chairman, my question is really a brief one. I would like to get some idea of the type of criteria which you will use when you make a decision on giving or determining the size of the grant. As you indicated in the House—if I understood you correctly—the Minister has very considerable power to make these grants. You indicated there would be a number of Boards or Committees which they would go through to screen them out but ultimately, on certain kinds of grants, the decision would be the Minister's. Is this the correct interpretation?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes; the Minister has the power to decide within the law. Even if there is much discretion, I do not think it will be entirely his.

**Mr. Saltsman:** I am not questioning that part of it. I am quite sure that it will be exercised within the framework of what you think is best. The question is really this; how are you going to know what is best for an

[*Interprétation*]

aussi importante nous soit présentée aussi tard non seulement pour le processus législatif, d'une part, mais sur le plan des réactions et commentaires utiles que l'on aurait pu obtenir de ceux qui seront directement touchés par cette mesure législative, particulièrement pour les industries, dans les régions désignées où qu'elles soient.

J'espère que nous ne nous trouvions pas nous-mêmes dans cette situation à l'avenir parce que lorsqu'on essaie de rédiger une nouvelle mesure législative, comme ce ou d'autres, projet de loi, en plus d'ajouter d'autres aspects, je crois qu'il y a de bonnes raisons de dire que nous devons entendre le témoignage des gens qui en seront directement touchés. En raison du facteur temps, nous devons nous presser pour que l'étude de cette mesure législative soit terminée avant la fin du mois. Je ne m'y oppose pas, mais ce commentaire vaudra pour l'avenir, je souhaite que nous n'ayons plus à faire face à telle situation, à l'avenir.

**M. Marchand (Langelier):** Je partage votre opinion.

**Le président:** J'espère que le ministre comprendra que nous coopérons avec lui pour accélérer l'étude de cette mesure et en améliorer la compréhension et lorsque les membres du Comité partiront en voyage, l'automne prochain, il sera aussi compréhensif et coopératif vis-à-vis des propositions que nous formulerons. Monsieur Saltsman.

**M. Saltsman:** Une question brève, j'aimerais avoir une idée des critères que vous utilisez lorsque vous prenez la décision d'accorder une subvention ou d'en déterminer l'importance. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit à la Chambre, le ministre jouit de pouvoirs très considérables pour accorder ces subventions. Vous avez dit qu'il y aura un certain nombre de conseils ou de Comités qui étudieraient ces demandes, mais, en fin de compte, la décision reviendra au ministre. Est-ce exact?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, dans le cadre de la loi, le ministre a le droit de décider. Même s'il y a pas mal de discrétion, je ne pense pas que ce sera laissé exclusivement à la discrétion du ministre.

**M. Saltsman:** Je n'en doute pas. Je suis sûr que cela sera fait dans le cadre de ce que vous estimez le meilleur. La question est la suivante: «Comment allez-vous savoir ce qui est préférable pour une région? Par exemple,

[*Text*]

area? For instance, have you drawn up some kind of plan in your Department which would indicate the regional needs, the kinds of industries that would be viable in a certain area, the kind of infrastructure that would be needed, and these various things? In other words, will you have something against which you can evaluate the requests which are put before you, since you do have this rather large area of discretion at your command? How will you make a decision on which industries to support and to assist?

**Mr. Marchand (Langelier):** I think you mentioned two different things. The plan of which you spoke is covered by the law establishing the Department, and in that law it is provided that it will be done in co-operation with the provinces. I cannot tell how we are going to determine the needs or fix the plan at this moment, because it is supposed to be done in co-operation with the provinces. If I were in a position to answer that now it would mean that the discussion with the provinces would be meaningless, because that would indicate the decision already has been taken. This is not so.

However, it is clear in the law establishing the Department that we will not impose any plan on the provinces. We intend to co-operate and work out plans with them. Now, this is the first part concerning the application of the law establishing the Department. So far as the grants are concerned, this is more related to Bill C-202. First, we are limited under this law to the designated regions, and they will be designated after discussions with

• 2020

the provinces. This is the first limitation. I think we must take into account the need of the region and the industry. This is the only criterion which exists.

In other words, if a region is really in need of help, and needs new sources of employment, and if many people are involved, it will be placed on the top of our priority list. After that, if we give a grant to a company, we must assess exactly how much this company needs within the limits authorized by the law, in order to come into operation. These are the two general criteria. We will have regulations which will stipulate how a grant can be obtained, and there will be some kind of limitation, but as far as the law is concerned I think it is restricted to the needs of the region and the needs of the company.

[*Interpretation*]

avez-vous conçu un plan à l'usage de votre ministère qui indiquerait les besoins régionaux, le genre d'industries viables dans la région, le type d'infrastructure nécessaire et ces différentes choses? Autrement dit, quelque chose vous permettrait-il d'évaluer les demandes qui vous sont formulées, étant donné que vous avez ce pouvoir de discrétion assez important? Comment déciderez-vous quelle industrie a besoin d'aide et d'appui.

**M. Marchand (Langelier):** Je crois que vous avez parlé de deux choses différentes. Le projet dont vous avez parlé tombe sous le coup de la Loi, créant le Ministère et cela sera fait en coopération avec les provinces, tel que prévu dans cette loi.

Donc, je ne peux pas vous dire comment nous allons déterminer les besoins ou régler le projet à ce stade, parce que cela est sensé se faire en collaboration avec les provinces. Si j'étais en mesure de vous répondre maintenant, cela voudrait dire que les entretiens avec les provinces n'auraient aucun sens, parce que cela indiquerait que la décision aurait déjà été prise. Tel n'est pas le cas.

Toutefois, il est clair dans la Loi créant le Ministère que nous n'allons pas imposer de plans aux provinces. Nous avons l'intention de collaborer avec elles et de mettre nos plans au point de manière conjointe.

Cela se rapporte à la première partie concernant l'application de la Loi créant le ministère. En ce qui concerne les subventions, c'est plus relié au Bill C-202. Nous sommes tout d'abord limités par la loi aux régions désignées qui seront désignées après des entretiens avec les provinces. Voilà donc la première limite. Il faudrait je crois, tenir compte des besoins de la région de l'industrie. C'est là le seul critère qui prévale.

En d'autres mots, si une région a vraiment besoin d'aide et nécessite de nouvelles sources d'emploi et si beaucoup de gens y sont impliqués, cela apparaîtra en haut de la liste des priorités. Ensuite, si nous accordons une subvention à une société, il faudra évaluer le montant exact dont la société a besoin dans les limites permises par la loi, dans le but d'en arriver à une collaboration. Voilà donc les deux critères généraux. Nous aurons naturellement des règlements qui vont stipuler comment on peut obtenir une subvention et il y aura des limites imposées mais la loi se limite surtout aux besoins de la région et aux besoins de la compagnie.

[*Texte*]

**Mr. Saltsman:** I recognize that at this moment, because you have to consult with the provinces, you may not be able to provide as firm an answer as perhaps I would like, but are we not heading into the same kind of problems, for instance, as we had with ARDA where the federal attitudes and the provincial attitudes were somewhat at variance? Since your interest of necessity is a federal one in other words the overview of the whole of Canada, what happens when your point of view or your judgment collides with that of the provincial governments? How is the decision then taken? Whose decision, for instance, will prevail? We had an instance of this kind, for instance, with the location of the airport in Quebec where—

**Mr. Marchand (Langelier):** This is a good case.

**Mr. Saltsman:** ...their priorities and attitudes suggested one location and the federal attitude suggested another. How are you going to resolve these difficulties?

**Mr. Marchand (Langelier):** You know, there is a big difference between the ARDA program and the program provided for under the law establishing the Department. Under ARDA the provinces take the initiative. The provinces have to present a plan to the federal which then agrees or disagrees. But the provinces have the initiative. I do not think that under this law that the provinces have the initiative. We have the initiative but we are bound to consult with the provinces, and that is all. Now if there is a disagreement it will become of course a problem of judgment. We may decide, as it may very well happen in the case of the airport at St. Scholastique, that the decision is ours and we are going to make it—that is all.

If it is not an important problem perhaps in the odd case we will say, "Well, in those circumstances let us wait and see." But I think that there is a difference because we have the authority. When we say that we consult with the provinces that does not mean that we have to agree with what the provinces request.

It is a matter of implementation and of attitude. I hope we are going to have the right attitude. I cannot make any promise but...

**Mr. Saltsman:** Can I take it then that it is very clear at this time that the federal government will have the final say, in any disagreements between the provinces and the government?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

[*Interprétation*]

**M. Saltsman:** Je me rends compte qu'à ce stade étant donné que vous devrez consulter les provinces, vous ne serez pas en mesure de donner une réponse aussi ferme que j'aimerais, mais est-ce que nous n'allons pas nous buter aux mêmes problèmes que nous avons eu avec l'ARDA, où les politiques fédérale et provinciale différaient parfois? Alors que l'objectif du gouvernement fédéral semble être l'intérêt général? Qu'est-ce qui va se passer lorsque cela ne coïncide pas avec l'opinion du gouvernement provincial? Comment la décision sera-t-elle prise? Quelle décision prévaudra? Nous avons déjà eu un cas de ce genre avec l'emplacement de l'aéroport dans le Québec?

**M. Marchand (Langelier):** C'est un excellent exemple.

**M. Saltsman:** Leurs priorités et leurs politiques favorisaient un endroit et le gouvernement fédéral en a choisi un autre. Comment allez-vous régler ces difficultés?

**M. Marchand (Langelier):** Vous savez qu'il y a une grande différence entre le programme de l'ARDA et celui prévu dans le cadre de la Loi établissant le ministère. Dans le cadre de l'ARDA, les provinces prennent l'initiative. Elles doivent proposer un plan au gouvernement fédéral, qui peut l'accepter ou le refuser, mais ce sont les provinces qui prennent l'initiative. Je crois que dans cette loi, c'est nous qui avons l'initiative, mais nous sommes obligés de consulter les provinces. Maintenant, s'il y a un désaccord, c'est une question de jugement. Nous pouvons peut-être prendre la décision et, comme dans le cas de l'aéroport de Ste-Scholastique, c'est à nous de prendre la décision et nous allons la prendre.

Un point c'est tout.

Si ce n'est pas un problème important dans certains cas, nous pourrons patienter. Mais, il y a une différence ici parce que c'est nous qui avons l'autorité, lorsque nous consultons les provinces, cela ne veut pas dire que nous devons être d'accord avec ce que les provinces demandent. C'est une question de mise en œuvre, d'attitude, et j'espère que nous aurons la bonne attitude. Je ne peux pas vous faire de promesses, mais...

**M. Saltsman:** Dois-je donc en déduire qu'il est très clair à ce stade que le gouvernement fédéral aura le dernier mot?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

[*Text*]

**Mr. Saltsman:** In the course of my remarks the other day in the House I pointed out some of the questions this raises about our constitution. Do you anticipate that there is going to be any difficulty with the federal government taking this initiative which some might argue is within provincial jurisdiction or provincial responsibility?

**Mr. Marchand (Langelier):** In respect of the agreements that we intend to sign under the law establishing the department for the infrastructures in certain communities, there

• 2025

is no doubt in my mind that most of the time we will be in the provincial field of jurisdiction. Do you anticipate that there is going to anything. We cannot build roads or highways if the provinces refuse, we cannot build sewerage systems if they refuse. So that means that under this part of the law establishing the Department, which aims at signing agreements concerning the infrastructure of certain communities, we are bound to respect provincial jurisdiction. This is their jurisdiction. As far as the incentives are concerned—this is the bill before us today, Bill C-202—I think that in that connection we are within our own jurisdiction and we can decide. But if we have to build a school or hospital in order to have an industry somewhere, of course we cannot take it on ourselves to build that school because this is a problem of jurisdiction.

**Mr. Saltsman:** What strikes me as rather significant and important in the program you are bringing forth is that it clearly indicates that the federal government can take the initiative in co-operation with the provinces in any area at all virtually, provided the provinces are willing to have them go along and that the excuse for non-federal intervention or the federal government not seeking the role in some areas is no longer as valid as it might have been before.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. Saltsman:** May I just close on a final question. I know other members are very anxious to ask questions.

In the event that one of the things that is necessary—this is part of the infrastructure we are talking about—to encourage industry to locate in an area is housing, are you prepared to consider a request from a provincial government for assistance in the construction of certain kinds of housing to assist industry in locating?

[*Interpretation*]

**M. Saltsman:** Dans mes remarques l'autre jour, à la Chambre j'ai fait remarquer certaines des questions posées par notre Constitution; est-ce que vous prévoyez qu'il y aura des difficultés du fait que le gouvernement fédéral prendra l'initiative pour des questions qui relèvent en principe de la juridiction des provinces ou de leur compétence?

**M. Marchand (Langelier):** Les accords que nous avons l'intention de signer dans le cadre de la Loi établissant les ministères ou l'infrastructure dans les communautés, je n'ai aucun

doute que la plupart du temps nous nous trouverons dans le cadre d'une compétence provinciale. Donc, si elle refuse, nous ne pourrons rien faire. Nous ne pouvons pas construire des routes, si les provinces refusent; nous ne pouvons pas construire des égouts, si elles les refusent. Cela veut donc dire que dans cette partie de la Loi établissant le ministère, dont le but est de signer des accords pour l'infrastructure de certains services, dans ce domaine, nous sommes obligés de respecter la juridiction provinciale, puisqu'elle est la leur. Maintenant, en ce qui se rapporte aux subventions, et ceci a trait au bill C-202, là nous nous trouvons dans le cadre de notre juridiction et nous pouvons en décider. Mais si nous devons construire une école ou un hôpital afin d'attirer une industrie; nous ne pouvons pas le faire parce que c'est un problème de juridiction.

**M. Saltsman:** Ce qui me paraît important dans le programme que vous proposez, c'est que qu'il y est clairement indiqué que le gouvernement fédéral peut prendre l'initiative en coopération avec des provinces, dans tout domaine et dans la mesure où les provinces sont d'accord, l'excuse de non-intervention fédérale dans certaines régions n'est pas aussi justifiée qu'elle aurait pu l'être dans le passé.

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. Saltsman:** Puis-je terminer avec une dernière question; je suis sûr que d'autres membres voudraient poser des questions aussi. Si, une des choses qui est nécessaire, par exemple pour cette infrastructure dont nous parlons, si elle est nécessaire pour encourager une industrie à s'installer dans une région, ainsi, par exemple, le logement, est-ce que vous êtes prêt à accepter une demande d'un gouvenement provincial pour aider dans ces projets de construction, pour attirer l'industrie.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Well, you know that the purpose of both laws is to ensure that there is industrial development and regional development. So we are interested in houses, not as such but in relation to the industrial development. So if there is a housing problem of course we will be interested in solving this problem, always in relation to the goal that we are trying to attain. But we are not going to move into any region in order to solve the housing problem that may exist there. It has to be in relation to the industrial development. This is the only difference.

**Mr. Saltsman:** Thank you very much, Mr. Minister.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Could I ask a supplementary directly related to that question to clarify something? On the housing question you said that you would be interested if it related to other problems, presumably concerning employment.

**Mr. Marchand (Langelier):** In other words if the company for example is ready to establish itself in the region but there is a shortage of housing and we have to have houses for workers, this is a problem we will have to deal with.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I just wanted to clarify whether that problem, in the illustration you used, could be dealt with under the scope of this particular bill, or would you see further legislation needed to get at that particular problem?

**Mr. Marchand (Langelier):** I think that we would call in C.M.H.C. This is what we were going to do.

**Mr. Kent:** We would do it under the departmental legislation.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Under the department but not under the...

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, but...

**Mr. MacDonald (Egmont):** So it comes within the scope of the Department but not this specific legislation?

**Mr. Marchand (Langelier):** That is correct.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I am sorry but I interrupted the Minister when he was going to say something prior to that statement.

**Mr. Marchand (Langelier):** The other day Mr. Saltsman mentioned that it would be good to have a Crown corporation to do

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Vous savez que le but des deux lois est de s'assurer qu'il y a développement industriel et développement régional. Donc, nous nous intéressons au logement pas en tant que tel, mais en rapport avec le développement industriel. S'il y a un problème de logement, bien sûr, nous voudrions essayer, de résoudre ce problème, toujours en tenant compte de l'objectif que nous voulons atteindre. Mais nous n'allons pas nous installer quelque part dans une région pour résoudre le problème de logement qui peut y exister. Cela peut se faire seulement dans le cadre du développement industriel. C'est la seule différence.

**M. Saltsman:** Merci beaucoup, monsieur le ministre.

**M. MacDonald (Egmont):** Une question complémentaire. Pour la question du logement, vous avez dit que vous vous êtes intéressé à ce problème dans la mesure où il est relié à d'autres problèmes, comme l'emploi, par exemple.

**M. Marchand (Langelier):** En d'autres mots, si une compagnie est prête à s'établir dans une région, mais qu'il y ait manque de logements, et que des logements soient nécessaires pour les travailleurs, il nous faudra nous occuper de ce problème.

**M. MacDonald (Egmont):** Je veux savoir si ce problème dans l'exemple que vous venez de donner pourrait être traité dans le cadre de ce bill en particulier ou est-ce que vous envisagez de promulguer d'autres lois pour régler ce problème particulier?

**M. Marchand (Langelier):** Je crois qu'il faudra faire appel à la Société centrale d'hypothèque et de logement. C'est ce que nous ferons.

**M. Kent:** Nous le ferions en vertu du règlement ministériel.

**M. MacDonald (Egmont):** Dans le cadre du ministère, mais non...

**M. Marchand (Langelier):** Oui, mais...

**M. MacDonald (Egmont):** ...sous cette loi particulière.

**M. Marchand (Langelier):** C'est juste.

**M. MacDonald (Egmont):** Je m'excuse d'avoir interrompu le ministre alors qu'il allait dire quelque chose...

**M. Marchand (Langelier):** M. Saltsman l'autre jour a mentionné que ce serait une bonne chose d'avoir une société de la Couronne qui

[*Text*]

things that private enterprise would not do. We can do that under Clause 26, paragraph (c).

> (c) may provide that Canada and a province may procure the incorporation of one or more agencies or other bodies, to be jointly controlled by Canada and the province, for the purpose of undertaking or implementing programs or projects to which the agreement relates or any part of such programs or projects.

I just wanted to mention that.

**Mr. Saltsman:** I think you may have to use that section on occasion.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is in the law establishing the Department. I did not answer the other day in the House because I did not have time.

**M. Serré:** Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, dans vos déclarations et commentaires concernant ce nouveau projet

• 2030

de loi, vous avez mentionné à maintes reprises que vous aviez l'intention d'empêcher les abus qui s'étaient produits sous l'ancien programme ADA. Vous avez parlé de subventions qui auraient été données à des compagnies qui, peut-être, n'en avaient pas besoin.

**M. Marchand (Langelier):** Ce ne sont cependant pas des abus au point de vue juridique; je veux dire que ce ne sont pas des choses qui se sont faites illégalement ou irrégulièrement: Ces subventions ont été accordées selon la loi. Ce sont des abus, si on pense à une meilleure utilisation de l'argent à distribuer.

**M. Serré:** Justement, il y a peut-être eu des subventions qui ont été faites à des compagnies qui se seraient établies dans cette région quand même ou qui se sont établies dans cette région, sans que la population, ou les gens sans emploi en bénéficient comme ils auraient dû. Alors quels moyens entendez-vous prendre pour empêcher ce problème de se répéter dans l'avenir?

**M. Marchand (Langelier):** Il y a d'abord la loi elle-même et, je reviens un petit peu sur une idée que je n'ai peut-être pas exprimée assez clairement; le mot «abus» signifie en somme un peu quelque chose d'irrégulier. Ce n'est pas du tout ce que j'avais l'intention de dire. Ce sont des abus dans le sens que ce sont des argents dépensés sans qu'il soit nécessaire de le faire, parce que ceux qui

[*Interpretation*]

se chargerait de faire certains travaux que l'entreprise privée n'est pas interessée à faire. Nous pouvons le faire dans le cadre de l'article 26, paragraphe c):

> (c) peut prévoir que le Canada et la province peuvent obtenir la constitution en corporation d'un ou plusieurs organismes ou autres corps constitués, sous le contrôle conjoint du Canada et de la province, et ayant pour objet d'entreprendre ou de mettre en œuvre tout ou partie des programmes ou projets auxquels se rapporte l'accord.

Je voulais juste mentionner ce paragraphe.

**M. Saltsman:** Je crois que vous pouvez vous servir de cette section à l'occasion.

**M. Marchand (Langelier):** Il s'agit de la Loi instituant le ministère de l'Expansion économique régionale et non pas du bill C-202. Je ne l'ai pas dit l'autre jour, parce que je n'avais pas le temps.

**Mr. Serré:** Mr. Chairman, Mr. Minister, in your statement and comments concerning this new bill, you have mentioned several times that it was your intention to present abuses which had occurred under the previous program. You spoke of incentives which could have been given to companies that perhaps did not need it.

**Mr. Marchand (Langelier):** These are not abuses in the legal sense. I wish to say that these are nothing illegal or irregular. These subsidies are granted in accordance with the law. They are only abuses when you think of the best possible use to give to the money.

**Mr. Serré:** Precisely, there may have been subsidies that were granted to companies which would have gone into those areas anyway, or which did set up in those areas without the population or at least the unemployed people being able to take advantage of it, as they should have. So, what steps do you intend to take in order to prevent this problem from recurring in the future.

**Mr. Marchand (Langelier):** First of all, you have the legislation itself and I have to come back to an idea because I may have not been clear enough in this respect: When you use the word "abuses" it means that there is something irregular about it. Well actually this is not what I meant at all. These things are abuses in the sense that it is money spent without a necessity for the spending because

[*Texte*]

administraient le programme ADR appliquaient la loi telle qu'elle était: Dès qu'une compagnie répondait aux critères de la loi, automatiquement cette compagnie avait un droit légal aux octrois. Alors ce n'est pas un but dans le sens juridique du terme, le programme a été bien administré, sans abus et sans erreur grossière, du moins personne ne m'en a jamais rapporté.

Je voulais dire qu'à certains moments, on donnait à certaines compagnies des montants d'argent dont elles n'avaient pas besoin pour s'établir. Par exemple, si demain matin, l'*International Nickel* découvrait une mine de diamants très riche dans une région désignée, comme le Lac St-Jean, pourquoi donnerait-on $5,000,000 à l'*International Nickel* pour aller exploiter cette mine de diamants? Ce genre de choses sous l'ancienne loi, donnaient automatiquement droit à des octrois, et c'est ce que j'appelais des abus, dans le sens que la loi elle-même nous forçait en somme à donner de l'argent à des compagnies qui non seulement n'en avaient pas besoin, mais n'étaient pas influencées pas du tout dans leur choix. Alors comment y remédier?

On s'est aperçu que la plupart du temps, ces abus ou plutôt ces défauts de la loi se produisaient dans le secteur primaire. Quel est le but du Bill C-202? C'est d'inciter des entreprises à s'installer dans des régions où elles n'iraient pas normalement parce que c'est trop loin du marché, parce qu'il y a des inconvénients locaux, parce qu'il y a un tas d'obstacles qui font que ces compagnies n'iraient pas. C'est ce que nous appelons nos régions à faible croissance. Alors le but de cette loi c'est de donner un octroi en vue de les inciter à y aller et un octroi assez élevé pour que les obstacles qui se présentent ne soient plus des obstacles dans le choix de la localisation.

Or, on sait que, pour un grand nombre d'industries, l'octroi n'est pas un facteur de localisation. Par exemple les mines, sont des cas typiques: On ne décide pas d'aller à Chibougamau ouvrir une mine parce que là on bénéficie d'un octroi du gouvernement fédéral. La mine est là, et on décide, alors ce n'est pas un facteur de localisation. Il y a ainsi des industries comme celles du papier, dont le premier intérêt, c'est de se rapprocher de leur matière première. Vous ne voyez pas des moulins de pulpe et de papier dans la ville de Montréal ou dans la ville de Toronto. Pourquoi? Parce que le fait d'être près du marché de Toronto ou de Montréal n'est pas un avantage pour une compagnie de papier. Mais ce qui en est un, c'est d'être près de sa source d'alimentation en matière première, c'est-à-dire du bois. Quel est le facteur de localisation dans ce

[*Interprétation*]

those who administered the ADA program were applying the law as it was: as soon as a company was meeting the criteria of the legislation those companies had automatically a legal right to those grants. So, it is not an abuse in the legal sense of the word, the program was well administered, without any abuse or gross error, at least, nobody reported them to me ever.

What I meant to say was that at a given time it happened that certain companies were given amounts of money which they did not need. For instance, if tomorrow morning International Nickel discovered a big diamond bed in a given area, such as the Lac St. Jean area, why should we give $5 million to International Nickel to develop that bed. This type of thing, under the old Act automatically gave a right to grants, and this is what I called abuses, in the sense that the law itself forced us to give money to companies which actually did not need that money, not only did not need it, but also did not influence them in choosing their location. So how can we remedy the situation?

We realize that in most of the cases those abuses, or these flaws in the law were occurring mostly in the primary sector. What is the purpose of Bill C-202? It is to try to induce Companies to establish themselves in areas where too far removed from the market, because there are inconvenient locations, because there are a host of obstacles causing those companies not to go there. They are what we call our low growth areas. So, the purpose of that Bill is to give a grant so that they go there, a rather large grant high enough so that the obstacles which they face are no longer obstacles in the choice of its location.

Now then, we know that there is a large number of industries for which grants are not a factor in their location. For instance, the mines are typical cases: One does not decide to go to Chibougama to open a mine, because one benefits from a grant of the federal government. The mine is there and we decide about it, so, it is not a location factor. There are industries such as the paper industry, the major interest of which is to go as close as possible to their raw materials. You would not see a paper and pulp mill in the downtown area of Montreal or Toronto. Why? Because the fact of being close to the Toronto and Montreal markets is not an advantage for a paper company. But what is an advantage to them, is to be as near as possible to their supply source of raw material, that is of wood. So what is the location factor in this

[*Text*]

cas-là? Ce ne sont pas nos octrois, mais la matière première elle-même. Pourquoi donnerait-on un octroi en plus?

A cause de la localisation, il peut arriver que des industries n'aillent pas s'installer dans des zones désignées. Mais il y a quelque chose que je veux vous dire à ce sujet: on peut détruire la loi par ces choses-là. Prenons un exemple dans le cas de l'industrie du papier. Une usine de papier est située, disons à 150 milles de Toronto, et une autre en Nouvelle-Écosse dans une région désignée. L'usine de la Nouvelle-Écosse a droit, suivant la loi actuelle, à un octroi, mais pas celle de Toronto. Et pourtant, l'usine de la Nouvelle-Écosse n'est pas désavantagée du tout par rapport à celle de Toronto. Dans le cas du papier, il n'y a pas de désavantages et il peut même avoir des avantages. L'usine, de la *Lake St-John Power & Paper,* par exemple à Dolbeau n'est pas désavantagée par rapport à l'*Anglo Pulp* à Québec.

Pourquoi prendre de l'argent qui vient de l'Ontario, par exemple, pour le donner à une compagnie, qui l'accepte avec plaisir, mais qui n'en a pas vraiment besoin et qui va faire une concurrence déloyale à celle de Toronto. Le but des octrois est de faire disparaître les désavantages pour que l'usine en Nouvelle-Écosse soit sur un pied d'égalité avec celle de l'Ontario, pas avantagée, parce que cela revient à prendre de l'argent en Ontario, en Colombie Britannique ou en Alberta, pour le donner à des compagnies non-désavantagées sur le plan de la concurrence et qui vont en profiter pour faire une concurrence déloyale. Nous ne pourrons pas maintenir le système dans ces conditions. D'ailleurs, quand je suis allé à Cochrane, un employeur m'a dit simplement: «quand un gouvernement est assez bête pour nous donner de l'argent que nous n'avons pas demandé, nous autres sommes assez fins pour le prendre.

Donc, en excluant ces entreprises, que c'est une première protection. La deuxième, c'est que le prêt ou plutôt le don n'est plus automatique. Autrefois, dès que les conditions étaient remplies, la compagnie pouvait presque exiger le paiement de la subvention. A l'avenir, ce ne sera plus automatique.

Donc, après étude du cas, par les fonctionnaires, si nous en venons à la conclusion que c'est vraiment un abus que de donner un certain nombre de millions à une compagnie, qui de toute façon, va s'installer dans cette région et dont la décision était prise, nous avons le droit de refuser. Voilà notre protection.

**M. Serré:** Merci. La deuxième question que j'aimerais vous poser est la suivante. Vous

[*Interpretation*]

case, it is not our grant, but rather the raw material itself. Why would we give a grant in addition to this.

Well naturally it can happen that an industry, due to the location, would not establish themselves in a designated area. But there is something else that I want to tell you in this respect: we can destroy the law by doing those things. Take for instance the paper industry; a paper plant is located, let us say at 150 miles from Toronto, and another one in Nova Scotia in a designated area. The Nova Scotia plant, according to the present law is entitled to a grant, not the Toronto plant. And yet, the Nova Scotia plant is not at all at a disadvantage as compared to the Toronto plant. In the case of paper there are no disadvantages and there might even be an advantage. The plant of the *Lake St-John Power and Paper*, for instance at Dolbeau is not at a disadvantage compared to Anglo Pulp in Quebec.

Why take money coming from Ontario, for instance, to give it to a company which will certainly accept it quite willingly, without really needing it and which will compete unfairly with another company in Toronto. The purpose of the grant is to eliminate the disadvantages so that the plant in Nova Scotia is on a competive footing with that of Toronto, not above it, because that would mean taking money from Ontario or British Columbia or Alberta and give it to companies which are not at a disadvantage from the competition point of view and which will take advantage of it to create a unfair competition. We cannot maintain the system under those conditions. When I went North to Cochrane for instance an employer told me simply: when a government is stupid enough to give us money we did not ask for, then we are smart enough to take it.

So you see, excluding those companies is a form of protection. Secondly, the loan or rather the gift is not automatic. Previously, as soon as the conditions were met, the company could almost demand the payment of the grants. In the future it will not be automatic.

Therefore, having studied the case with the department officials, et cetera, if we come to the conclusion that it is indeed an abuse to give a certain number of millions of dollars to a company which would anyway go to that area because it has decided to do so, then we have the right to refuse. This is the way we protect ourselves.

**Mr. Serré:** I thank you very much. The second question I would like to ask you is the

[*Texte*]

avez mentionné vous-mêmes que vous insisteriez sur le chômage dans le choix des régions désignées. On sait que dans certaines régions il n'y a presque pas de chômage. Je pense tout particulièrement à la région de Sudbury où il y a des mines très riches et où le taux de chômage n'est pas élevé. Par contre, même si, économiquement, une région comme celle de Sudbury est très prospère, elle occasionne des problèmes parce qu'il n'y a pas d'emploi pour la population plus jeune, pour la population la plus âgée, et aussi pour la population féminine. Avec le résultat que s'il n'y a pas de chômage là, c'est que les gens qui ne peuvent travailler dans les mines sont obligés d'aller chercher fortune ailleurs, soit dans le Sud de l'Ontario ou ailleurs. Alors j'aimerais savoir si parmi les critères utilisés pour désigner une nouvelle région vous allez considérer ces autres facteurs que je viens de mentionner.

**M. Marchand (Langelier):** Vous avez commencé en affirmant que l'un des critères utilisés serait le chômage. Or c'est justement une expression que nous n'avons pas utilisée. Nous avons utilisé l'expression «manque d'opportunités d'emplois.» Il y a des endroits où il peut ne pas y avoir de chômage du tout et pourtant ne pas y avoir d'opportunités d'emplois. Comme vous le savez dans certaines villes, et surtout les villes minières, ce qui arrive bien souvent, c'est que les gens qui perdent leur «job» ne restent pas là, mais s'en vont. Dans ces cas, si vous regardez les statistiques de chômage, vous vous apercevez qu'elles sont très bonnes, qu'il n'y a presque pas de chômeurs. Que manque-t-il dans le coin? Il manque vraiment des «opportunités d'emplois.»

Il y a des villes industriellement très fortes. Je pense en particulier à la ville de Shawinigan. Pour une petite ville, elle est bourrée d'industries: Il y a là la *Shawinigan Chemicals, Consolidated Bathurst,* la *CIL, Dupont De Nemours, Shawinigan Water & Power,* filiale de l'Hydro-Québec, une usine de textiles, la *Canadian Carborundum Co. Ltd.*

C'est une petite ville bourrée d'industries, mais toute la jeunesse est obligée de s'exiler. D'abord parce que les entreprises s'automatisent, il y a de moins en moins d'emplois, et il ne se crée pas, justement, de nouveaux postes. Et ce manque de renouvellement est considéré plus que le chômage.

Le chômage peut être un indice, mais ce n'est pas un critère définitif sur lequel nous avons l'intention de nous baser. Le critère opportunités d'emplois est plus important. Voilà une différence fondamental entre la

[*Interprétation*]

following. You mentioned yourself that you would insist on unemployment as a criteria for election of designated area. We know that in some areas there is almost no unemployment, I am thinking particularly of the Sudbury area, where there are rich mines, and where unemployment is not high. But even if an area such as the Sudbury area is good, economically very prosperous it still creates problems in the sense that there is not employment for the younger and older population as well as the female population. The result is that if there is no work, people who cannot work in mines have to go to other places in South Ontario, or other places. So, I would like to know if among the criteria which you intend to use in the selection of the areas you will consider these other factors as well.

**Mr. Marchand (Langelier):** You have started by asserting that one of the criteria would be unemployment. Actually, it is not an expression which we have used. We have used the phrase "lack of employment opportunities". There are places, for instance, where there might not be any unemployment at all but where there would not be employments opportunities. As you know is some towns, especially mining towns, people often lose their jobs, do not stay there, but leave. So if you look at the unemployment statistics you realize that they are extremely good, that there is almost no unemployment. But what is lacking? Actually, working opportunities are lacking.

You have cities and towns which are extremely strong in industry. I am thinking particularly of Shawinigan. For a small city, it has a large number of industries. You have *Shawinigan Chemicals, Consolidated Bathurst, C.I.L.,* you have *Dupont de Nemours,* you have *Shawinigan Water Power,* which is a subsidiary of Hydro Quebec, and you have textile plants, you have the Canadian *Carborundum* Co. Ltd.

It is a very small town with a large number of industries yet all the young people have to leave. First, because the firms are becoming automated there are less and less jobs and there are no new jobs being created. And this lack of renewal is more than just unemployment.

Unemployment can be an indication, but it is not a definite criterion on which we intend to base ourselves. The criterion based on work opportunity is more important. This is vital difference between the new Act as com-

[*Text*]

nouvelle loi et l'ancienne. Jusqu'à maintenant, dans la désignation des régions, le chômage était un élément primordial, le revenu moyen et le chômage.

Je ne veux pas dire qu'on en tiendra plus compte du tout. Par exemple toute la province du Manitoba se plaint que, justement, elle n'a pas profité de la *Loi sur la Banque de développement industriel* et du programme de l'ADR, parce que le chômage y était relativement peu élevé. Et il est relativement peu élevé parce que les travailleurs s'en vont ailleurs, dans d'autres provinces, lorsqu'ils perdent leur emploi.

Alors même si le chômage était inexistant à l'heure actuelle au Manitoba, à cause de cet exode de la main d'œuvre, nous pourrions quand même désigner la province du Manitoba. Notre point de vue est maintenant tout à fait différent de ce qu'il était auparavant.

**M. Serré:** Si je comprends bien, monsieur le ministre, des villes où il y a plusieurs industries comme Shawinigan ou Sudbury qui n'a qu'une industrie principale, les mêmes pourraient être incluses dans une nouvelle région désignée?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, si vous posez la question d'une façon générale, oui, il n'y a pas d'objection du côté de la loi. Mais cela ne veut pas dire qu'on va désigner Sudbury, c'est une autre question!

**The Chairman:** Mr. MacDonald.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I would like to put one specific question to Mr. Marchand and then a couple of general questions.

Your discussion with Mr. Serré with regard to plants coming in I think related to earlier questions this evening as well about having flexibility in this new legislation to make a decision on whether a plant would settle in a given area with or without assistance and, if not avoid the abuse of public funds, at least make a wiser expenditure of public funds. I think the theory is an excellent one, but I have difficulties trying to see how this works out in practice.

How do you plan make the practical decision of whether or not the various applicants are qualified on this limited basis that an industry might settle in a given area with or without assistance. Obviously, in the first instance if an industry is going to locate or desires to locate in one of these designated regions, assuming that they have any managerial awareness and skill at all they are going to begin with the assumption that they need this kind of assistance and they are going to put the strongest possible case either

[*Interpretation*]

pared to the previous Act. Until now, in the designation of the areas, unemployment was a fundamental factor, the average income and unemployment.

I do not mean to say that it will not be taken into account at all. For instance, the entire Province complains that precisely it did not have the possibility of taking advantage of the Industrial Development Bank Act and of the ADA program, because unemployment was relatively low. And it is relatively low precisely because workers go away to other provinces when they lose their job.

So, even if unemployment were non-existent in Manitoba right now because of this labour exodus, we could nevertheless designate the Province of Manitoba. Our viewpoint is now totally different from what it was previously.

**Mr. Serré:** Mr. Minister, if I understand correctly, it could very well happen that cities where there are several industries as you said, such as Shawinigan or Sudbury, could be included in a new designated area?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, if you put it in a general way like this, yes. There is no objection from the point of view of the law. But that does not mean that Sudbury will be designated. That is a different question.

**Le président:** M. MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais poser une question spécifique, à M. Marchand, puis quelques questions d'ordre général.

Dans la discussion que vous avez eue avec M. Serré en ce qui concerne la future installation d'usines, je pense que c'est une autre question qui a été posée précédemment ce soir en ce qui concerne la souplesse de la nouvelle loi pour que la décision soit prise à l'égard du choix d'une région. Je pense que c'est une excellente théorie certainement, mais, pour ma part, j'ai des difficultés à voir comment ça peut marcher en pratique.

Je me demande, en fait, comment vous en arrivez à prendre des décisions de ce genre et si oui ou non plusieurs candidats sont véritablement qualifiés sur cette base très limitée qui veut qu'une industrie s'installe dans une région donnée?

Parce que certainement si une industrie veut s'installer dans une région donnée, dans une région spécifiée à l'avance, et si ils ont de bons administrateurs, ils s'apercevront qu'ils ont besoin de cette aide, de cette assistance. Et pour cela ils vont s'adresser aux fonction-

[*Texte*]

to yourself or to your officials in order to gain what would be considerable assistance in the case of a new industry or an industry desiring to produce, as the Bill states, new products.

The more I think about this the more I think that attempting to make a decision on whether or not an industry would locate without a system and become a profitable industry is about as subjective a decision as anyone in business is called upon to make.

Looking at it from the other side, if the view taken by the officials, or yourself and the Department, is so stringent that there must be no doubt this industry would not establish without the kind of assistance, perhaps up to 45 per cent or around that as a maximum, then surely you are in danger of encouraging a lot of very weak-sister industries. Industries that may involve very risky ventures which in too many cases will end up going bust very soon after they have attempted their operation.

•2045

It seems to me as well, speaking to the fear you expressed on Friday about the unnecessary delay and your anxiety to overcome the kind of delays that might arise, that this in a way has a danger of building in dreadfully long delays. I think if a company were going after a large sum of money it would first of all put together a very persuasive argument and then it would make sure that the persuasion was carried on at every level, beginning with the first officials to be consulted right up to yourself as Minister. I think again we might be faced with a situation where the industries that had the best story would be the ones that received most favourable consideration.

As I say, the theory, I think, is a good one, but I would be interested to know how you plan to overcome what seem to me some very practical difficulties in working this out in practice.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, I agree that in certain cases it would be quite difficult. I agree with that. You may have the following situation, considering the level of grants that we are giving. I am sure that in certain regions many industries will be interested in locating. We will have to make a choice. We have some limitation, we have our own budget; we cannot spend money at will. We are limited by our own budget and we will be limited, too, by a certain regional division of the money we have. We cannot develop only one sector of Canada, we have to take care of

[*Interprétation*]

naires pour espérer obtenir l'aide qui sera certainement nécessaire pour l'établissement des nouveaux complexes.

Et, puis, plus je pense à cela, plus je pense que la tentative de prendre une décision en fonction de savoir si une région va s'installer ou non dans cette région, si on lui donne cette aide ou si on ne la lui donne pas, en fait, étant fait d'un critère aussi subjectif que possible.

Maintenant, si vous regardez la chose d'un autre côté et si l'avis de vos fonctionnaires est si rigoureux et si ferme que vous en arrivez à décider qu'il y a aucun doute possible et que cette industrie ne s'installera pas dans la région sans cette aide, disons, à 45 p. 100, eh bien, certainement que vous courez le risque alors d'encourager la création d'industries sœurs très faibles et cela pourra entraîner une situation très dangereuse où les compagnies risquent de faire faillite juste après leur mise en exploitation.

Il me semble, que lorsque vous avez exprimé vos craintes vendredi au sujet des délais non désirés, il semble justement que cela risque d'entraîner des retards trop longs parce qu'une compagnie ayant besoin d'argent elle pourrait présenter un argument très persuasif puis ensuite s'assurerait que ce moyen de persuasion s'appliquera à tous les niveaux, à commencer par les premiers fonctionnaires intéressés, puis, jusqu'au ministre lui-même. Puis, je pense encore une fois, à ce moment-là, on pourrait se trouver en face d'une situation où la société qui en profiterait le plus, serait celle qui aurait reçu la meilleure considération.

Comme je l'ai dit, la théorie est bonne, certainement, mais, pour ma part, je serais très heureux de connaître les détails de l'application, afin de voir comment vous parviendrez à passer à travers ces difficultés.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, je suis d'accord avec vous. Je reconnais que dans certains cas, on rencontre des difficultés. Je suis perfaitement d'accord. Mais, il se peut que vous vous trouviez dans la situation suivante: compte tenu du niveau de subventions que nous donnons, je suis certains que dans certaines régions, beaucoup d'industries seraient intéressées de s'installer dans ces régions. Maintenant, il nous faudra faire un choix. Nous avons certaines limites; nous avons nos propres budgets. Nous ne pouvons pas dépenser de l'argent comme nous le voulons. Nous

[*Text*]

all the designated regions. So there are some limitations.

Suppose we have two applications from two different companies. One is labour intensive and the other is capital intensive. One will employ, say, 1,000 people, the other will employ 200 people.

The one that will employ only 200 people probably would be entitled under the law to the maximum grant, because that means probably that the investment per job would be higher, because there are less workers and it is capital intensive, so by definition it will be higher. So they will be authorized under the law to have $30,000 per job created, or 45 per cent of the capital investment.

It might be different for the other one employing 1,000 people, because there the investment per job might be lower. So we would have to make a decision there. If we could give grants to all the companies that want to go there, all right. Probably all will be included if it does not deprive another region of investment. If it is not so, if we have to make a choice, what choice do you think we are going to make?

Probably we will lean towards the labour intensive industry, because this is the very purpose of this law. This law is not there to develop industry as such, per se, but in relation to employment opportunities. We may very well at this moment say to the other company, "If you are interested, okay, but we are going to give you only $5,000 per job created".

This is discretion of course, but if we do not proceed along those lines I think we are not going to attain the objective. We have limited amounts of money. If we had unlimited amounts of money I think it would not, but we should not forget that the purpose of the law is to create employment opportunities. In many circumstances we will have to make a judgment on which applications will meet best the needs of the region. There may be a case where only one industry makes application, it is capital intensive and nobody

[*Interpretation*]

sommes limités par nos propres budgets et nous serons limités également par certaines considérations: la répartition régionale des disparités. On ne peut pas, par exemple, mettre tout cet argent dans un seul secteur du Canada. Il faut distribuer cela équitablement. Par conséquent, il y a certaines limites.

Maintenant, supposons que nous ayons deux demandes qui nous sont envoyées par deux ou trois sociétés différentes. Par exemple, il y a dans un cas, une industrie de main d'œuvre, l'autre une industrie de capital. Il y en a une qui emploiera 1,000 personnes, et l'autre seulement 200.

Alors, celle qui emploiera 200 employés va, d'après la loi, peut-être bénéficier des subventions maximums. Et, peut-être, parce que l'investissement par emploi sera supérieur et étant donné qu'il y a moins d'employés, et que l'industrie consiste en un investissement considérable, par conséquent, d'après la loi, cette industrie pourrait toucher jusqu'à $30,000 par emploi créé, soit 45 p. 100 du capital investi.

Mais cela pourrait être différent pour l'autre société qui employerait, par exemple, 1,000 travailleurs, parce qu'à ce moment-là, l'investissement par emploi sera inférieur.

Alors, il nous faut prendre une décision. Si on ne peut pas donner des subventions à toutes les sociétés, qui nous le demandent, c'est très bien. A ce moment-là, c'est très bien surtout si ça ne prive pas d'autres régions d'un investissement. Mais si ce n'est pas le cas, s'il faut faire un choix, faire une sélection, alors, qu'est-ce que vous pensez que nous allons choisir?

Certainement nous allons tendre du côté de l'industrie qui emploie la plus forte proportion de main d'œuvre parce qu'en fait, nous ne voulons pas développer les industries en tant que telles, mais nous voulons surtout le faire en fonction des possibilités d'emploi d'une industrie quelconque. Par conséquent, le premier critère, et on peut très bien dire dès le départ, «Bon, si vous êtes intéressés, c'est très bien», mais on va pouvoir ne donner que, malheureusement, disons, $5,000 par emploi créé.

Par conséquent, voilà notre pouvoir discrétionnaire, mais, si nous n'agissions pas ainsi, je ne pense pas que nous atteindrions quoi que ce soit. Car nous n'avons pas de sommes d'argent illimitées. Et, si c'était le cas, ça ne poserait pas de problème. Il ne faut pas oublier que le but de cette loi est de créer des emplois et que dans bien des cas, de porter un jugement à savoir quel sera le cas qui répondra le mieux aux besoins de la région. Maintenant, il peut se produire le cas où, par exemple, une seule industrie fait une

[*Texte*]

else is interested in going there. Perhaps we will say, all right, that is the only way, that is the only solution we have. However, we know very well that in many cases it will be possible at this level of grant to exercise a certain discretion and better serve the needs of the region.

**Mr. Robinson:** Dave, if you do not mind a supplementary?

**Mr. MacDonald (Egmont):** No. Fine.

**Mr. Robinson:** Do I understand that the remarks Mr. Marchand has just made with reference to Mr. MacDonald's question had to do with where there is more than one application by different companies, shall we say, to go into the same designated region?

• 2050

This would not necessarily be your policy if there were several applications by companies to different regions?

**Mr. Marchand (Langelier):** Would you please excuse me, I was not...

**Mr. Robinson:** Your remarks would not necessarily apply were there several applications to different regions?

**Mr. Marchand (Langelier):** This is what is going to happen because if we have many regions in Canada we are surely going to have many applications at the same time for different regions. What you have in mind is whether we are going to have a list of priorities at this stage?

**Mr. Robinson:** This is what I am coming to, I am wondering what priorities you set. In other words, it may be that a company going into one area would only be able to employ 200 people, as you suggest, and another company going into another area would employ 1,000 people. Do I understand from your remarks that you would be inclined to support those interested in going into the areas where the greater number of people are going to be provided with jobs, and that the other areas would remain...?

[*Interprétation*]

demande. Et c'est une société qui est très bien nantie et personne ne s'intéresse à s'implanter dans la région en question. Nous allons peut-être être obligé de dire «oui» dans ce cas parce que c'est la seule solution.

Mais, nous savons très bien que dans bien des cas il sera possible au niveau de la subvention, d'exercer un certain pouvoir discrétionnaire et de mieux répondre aux besoins de la région.

**M. Robinson:** Puis-je poser une question supplémentaire?

**M. MacDonald (Egmont):** Allez-y.

**M. Robinson:** Je crois comprendre que les remarques du ministre à la question de M. Macdonald portaient sur le cas où il y aurait plus d'une demande faite par les compagnies qui voudraient, en fait, se rendre dans la même région. C'est bien cela? Et que cela ne serait pas nécessairement votre politique si, par exemple, il y avait plusieurs compagnies qui faisaient des demandes pour différentes régions?

**M. Marchand (Langelier):** Je m'excuse, je n'ai pas très bien compris?

**M. Robinson:** Les remarques que vous avez faites ne s'appliqueraient pas dans le cas où il y aurait plus d'une demande faite pour plusieurs régions? Elle s'applique uniquement pour les cas où il y a plusieurs demandes faites pour la même région?

**M. Marchand (Langelier):** Mais, c'est de toute façon ce qui va se produire. Parce que nous avons plusieurs régions au Canada, et certainement nous allons avoir plusieurs demandes en même temps pour différentes régions.

En fait, ce que vous voulez dire, c'est que nous allons avoir une liste de priorités? C'est ça?

**M. Robinson:** C'est exactement ce que je veux savoir. Je me demande quelles sont les priorités fixées? Il se peut très bien, que par exemple, une compagnie qui s'installe dans une certaine région, ne pourra employer que 200 personnes. Comme vous l'avez dit, une autre entreprise s'installera dans une autre région et emploiera 1,000 personnes. Dois-je comprendre d'après ce que vous dites que vous auriez tendance par exemple à appuyer ceux qui veulent aller dans les régions où il y a un plus grand nombre d'ouvertures pour le travail et les autres régions seraient en quelque sorte...

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, we assume that at the start we will have money to give grants to all regions of Canada. I do not say to accept all applications that will be made, because if we receive thousands of applications involving, say, $400 million or $500 million, perhaps we will say, "We will have to delay. We cannot afford it." Therefore we will have to establish a certain priority. But at the beginning I think—and it is in our mind—we will try to develop each of the regions to be designated.

**Mr. Robinson:** To follow that up, what I was particularly concerned about was whether there would be some priority allotment of funds towards each of these various areas designated by the federal government along with the provinces, as such, so that they would not all necessarily go to one particular region?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it is not our intention to serve only one region. All those regions to be designated will be served by the federal government, but there is no doubt in my mind that some regions are more in need than others.

**Mr. MacDonald (Egmont):** First of all, let me say that the illustration the Minister used with me was a good one for his purposes, but I think, in a way, he goes no farther than simply to say, "Here is an illustration which we would find relatively easy to deal with". When you get into the nuts and bolts of dealing with specific industries I hope the cases you face will be that simple of resolution, but I would believe that both the position of various potential industries and the description of what they will offer by way of, for example, job-intensity guarantees, or of growth along certain job-intensive lines, would obviously have to be taken into account.

However, I do not want to spend a great deal of time on that, because I think it will become more of a source of discussion as we go on. I would really like to deal with what I think is implied in this question and the many questions on what is perhaps an even more basic matter in the setting out of this legislation—the thing which really concerns me and to which I think we are going to keep coming back—which is what the over-all policy will be in terms of the designation of areas.

It may be fairly easy to designate an area. In other words, even though it is not very clearly spelled out here what areas will qualify for designation, that may be the easiest part of the task. What I see as real problems

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Oui. Nous partons du principe que nous aurons suffisamment d'argent pour donner des subventions à toutes les régions du Canada. Je ne dis pas que nous satisferons toutes les demandes car si nous recevons des milliers de demandes pour soit $400 ou $500 millions, nous dirons: «Nous devrons attendre; nous ne paierons faire face à ces problèmes». Il faudrait donc fixer un certain ordre prioritaire. Mais, au début c'est ce que nous voulons faire—nous essaierons de favoriser l'expansion de chaque région nommée.

**M. Robinson:** De plus, ce qui m'intéressait surtout, c'est de savoir si l'on affecterait une certaine somme dans chacune de ces différentes régions choisies par le gouvernement fédéral et provinciaux de sorte que tout n'ira pas à une seule région.

**M. Marchand (Langelier):** Non, nous n'avons pas l'intention d'aider une seule région. Le gouvernement fédéral affectera des capitaux à toutes les régions qui ont été choisies mais, il est certain qu'il y a des régions plus défavorisées que d'autres.

**M. MacDonald (Egmont):** Tout d'abord, permettez-moi de dire que l'exemple qu'a utilisé le ministre était bien approprié à ses buts mais, je crois d'une certaine façon qu'il n'a pas dit plus que: «Voici un exemple assez facile à comprendre.» Lorsque nous étudiez de façon détaillée certaines industries, je doute vraiment que ce soit aussi simple que vous le dites mais je crois que la position de diverses industries futures et la description de ce qu'elles offriront par exemple les garanties d'emploi, l'augmentation de certains débauchés etc... devraient être pris en considération.

Enfin, je ne veux pas m'étendre là-dessus parce que je pense que cela ne ferait que prolonger inutilement la discussion. Je voudrais, en fait, aborder ce que cette question implique et qui constitue un point fondamental dans la mise en application de cette mesure législative.

En fait, ce qui m'inquiète, et je pense que nous allons y revenir, c'est de savoir quelle sera la méthode générale de détermination des régions.

Il est peut-être facile de désigner une région. Autrement dit même si l'on ce détermine pas ici les régions c'est la partie la plus simple du travail. Ce que je considère comme un problème fondamental, ce sont les déci-

[*Texte*]

are the decisions that will obviously have to be made in the course of the administration of this program about the kind of development that is going to take place. In other words, it strikes me that certain presuppositions, if you like—certain conclusions—will have to be made by you and your officials before you can make the kind of consequential decisions you will have to make about new industries; and this gets us into the whole business of what kind of over-all plan you have either for one region or for many regions. I think specifically of the Atlantic region.

I would be interested to know, first of all, whether each region will be dealt with separately, or, in the case of Atlantic or Eastern Canada, will the regions be considered as a kind of total unit?

• 2055

**Mr. Marchand (Langelier):** No. Why?

**Mr. MacDonald (Egmont):** Because I think it gets us back into the situation of having, in many cases, no rational policy for Eastern Canada. Surely this was something that we were gradually facing up to in the one major body that was dealing in particular with the Atlantic region—the Atlantic Development Board? Although it only got to the point of producing a series of studies on the various economic sectors, presumably the next step was the working out of some rational program for the region. For example, I do not think it would make much sense to duplicate certain industries in an area such as the Atlantic region, where one thriving industry would be much better than two or three that were always on the verge of going under.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes; but your first question suggested that we must deal, say, with the Atlantic Provinces as a bloc, and have a single policy for the Maritimes. You know very well that the problems of P.E.I. are quite different from those of Newfoundland, and different, too, from those of New Brunswick and Nova Scotia. Therefore, I do not think we can have the same plan for that, because it is quite different.

You know that in P.E.I. agriculture is very important. If for example, we were ever successful in Nova Scotia and New Brunswick—and even in Newfoundland—in fields other than agriculture, it might constitute the best market that P.E.I. ever had, and it might be the solution to P.E.I. without investing too much money in industries. Because P.E.I.'s natural vocations are agriculture and tourism, you know.

[*Interprétation*]

sions qu'il faudra évidemment prendre pour la gestion du programme concernant le genre d'expansion à effectuer. Autrement dit, je suis surpris qu'il y ait certaines présuppositions, ou si vous voulez, certaines conclusions auxquelles nous et nos fonctionnaires devrions arriver avant de prendre une décision au sujet des nouvelles industries. Cela nous amène à savoir quel genre de programmes d'ensemble nous aurez pour une région au pour de nombreuses régions. Je pense, par exemple à la région de l'Atlantique.

J'aimerais savoir d'abord, si l'on considérera chaque région séparément ou dans le cas des régions de l'Atlantique ou de l'est du Canada, seront-elles considérées en bloc?

**M. Marchand (Langelier):** Non. Pourquoi?

**M. MacDonald (Egmont):** Parce que, je pense, qu'on revient à la situation où dans bien des cas, il n'y avait pas de méthodes rationnelles pour l'Est du Canada. Il est certain que c'est là un problème de plus en plus éminent d'un organisme important qui s'occupe de la région de l'Atlantique, l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Même si l'on en est arrivé à effectuer une série d'études sur de nombreux problèmes économiques, la prochaine mesure sera la mise en application de quelques programmes rationnels pour chaque région. Mais, je ne crois pas qu'il serait bon de redoubler le nombre de certaines industries dans une région comme celle de l'Atlantique où il serait préférable qu'une marche très bien plutôt que deux ou trois qui marchent à peine.

**M. Marchand (Langelier):** D'accord. Mais, dans votre première question, nous devons considérer, disons, les provinces de l'Atlantique dans l'ensemble c'est-à-dire, une seule façon de procéder pour les Maritimes. Vous savez très bien que l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont différents problèmes. Ainsi, nous ne pouvons avoir le même programme parce que leurs conditions sont différentes.

Vous savez par exemple, que dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'agriculture est très importante. Par exemple, si vous réussissez en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve dans d'autres domaines que l'agriculture, cela sera peut-être très profitable au marché de l'Île-du-Prince-Édouard et cela pourrait empêcher l'Île-du-Prince-Édouard d'investir trop d'argent dans l'industrie. Les principales industries de l'Île-du-Prince-É-

[*Text*]

If we are successful—and we have to make this assumption, because if we fail whatever I say is wrong, and the whole thing does not work—but if we are successful and are really creating economic development in those regions, it will have an impact. That means probably that the population will grow more rapidly and that you will have a better market for the products of P.E.I. This is why you cannot deal with those provinces in exactly the same way. We must have some kind of rationale behind what we are trying to do. Probably Newfoundland is not the best agricultural land in the country, so perhaps that is not what we should develop there.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I think you and I agree, but we are coming at it from different sides. I think...

**Mr. Marchand (Langelier):** Oh, yes!

**Mr. MacDonald (Egmont):** I did not mean it in that sense, but that could be true, too!

We are saying, as you have said yourself, that if, for example, Nova Scotia and New Brunswick have some kind of industrial take-off, that could mean more people employed, a higher standard of living and more utilization of our major product, which is agriculture in Prince Edward Island.

That is really my point—that in considering each of these regions we do not consider them in isolation. They become part of a total package. When we consider Eastern Canada really as the area you have described, I think, as east of Trois Rivières or Rivière du Loup, that makes some sense to me, and I do not think you really disagree with that; but you are saying that each of these regions must be dealt with...

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes; if you mean that the whole economy is tied together, all right—and we have to have an over-all look. This is what we are doing now; there is no doubt; we cannot do otherwise. But I understood your question to be whether we were trying to have only one policy, or should have only one policy, for all these regions.

**Mr. MacDonald (Egmont):** No, no.

**Mr. Marchand (Langelier):** So I agree with you that this is tied up together.

**Mr. MacDonald (Egmont):** There is a framework?

**Mr. Marchand (Langelier):** Oh, yes.

[*Interpretation*]

douard sont l'agriculture et le tourisme. Si nous réussissons, nous devons poser cette hypothèse, car si nous échouons quoi qu'on dise que j'aie tort et que tout ne fonctionne pas—mais, si nous réussissons et que nous favorisons l'expansion économique dans ces régions, il y aura des répercussions. Cela veut dire peut-être que la population sera plus élevée et qu'il y aura un plus grand marché pour les produits de l'Île-du-Prince-Édouard. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas considérer les provinces de la même manière. Nous devons avoir une certaine sorte d'analyse raisonnée pour faire cela. Terre-Neuve n'est peut-être pas la meilleure province pour l'agriculture, alors ce n'est peut-être pas l'aspect que nous devrons favoriser.

**M. MacDonald (Egmont):** Je pense que nous sommes d'accord, simplement, nous abordons la question d'un point de vue tout à fait différent, c'est tout.

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne voulais pas dire cela mais, c'est peut-être vrai également. Nous disons, comme vous le dites vous-même, que si, par exemple, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont une espèce d'expansion industrielle entraînant plus de débouchés sur le monde du travail, un niveau de vie plus élevé, une meilleure utilisation de la ressource principale comme l'agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce que je voulais dire; en étudiant chacune de ces régions, nous ne les considérons pas séparément; elles font partie d'un groupe. Lorsque nous songeons à l'Est du Canada comme vous l'avez décrit, je crois, comme l'est de Trois-Rivières ou de Rivière-du-Loup, cela signifie quelque chose pour moi et je pense que vous serez d'accord mais, vous dites que vous devez considérer ...

**M. Marchand (Langelier):** Oui, si vous dites que l'économie entière est reliée, c'est bien; nous devons les considérer dans l'ensemble. C'est exactement ce que nous faisons, sans aucun doute; on ne pourrait agir autrement. Mais, j'avais cru comprendre que vous vouliez savoir si nous ne cherchions à avoir qu'une seule méthode pour toutes ces régions.

**M. MacDonald (Egmont):** Non.

**M. Marchand (Langelier):** Je suis parfaitement d'accord, tout est lié.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce un cadre?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

[*Texte*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** And because of that fact it would seem to me that many assumptions will have to be made so that this kind of program can work.

It is these various assumptions that concern me, because so far we have not really seen them delineated either in the bill setting up the department or in this particular bill. I

• 2100

think, for instance, of the vital support there must be for the difficult decisions you may have to make because of the wide latitude of departmental or ministerial discretion. There has to be some general understanding of what we are aiming at, and I think that requires some public awareness, public agreement and consent and, I would assume, also the involvement of the various provinces and, in some cases, of the major municipalities. I am wondering how this fits into the scheme of things?

**Mr. Marchand (Langelier):** As I said at the beginning, we intend to consult with the provinces, and we hope that we are going to share the same view about the development of each province or region. We already have contact and discussion with the provinces at the level of officials. I think it is not too bad and the results are very good. We see the problems in about exactly the same way. Those discussions will be a permanent teacher in the implementation of the law. We are not only paying lip service to the provinces. We think that we cannot be successful with that law if the provinces do not co-operate. Suppose that we co-operate too, and we take into account their point of view. How can you express that in the law? If we do not co-operate and if we are fooled like hell, of course, it will not work, but we have to assume that we are going to use common sense and really co-operate.

• 2100

It might not be a satisfactory answer but there is no substitute for common sense.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Specifically, I am just wondering when the two million people at least who live in the four Atlantic Provinces and maybe the half a million people who live in Quebec will know what the priorities are, and even more important perhaps, will know when one administration or other, whether it is the province or the federal authority is not living up to its share of responsibility? It seems to me that so many things are being left in the dark there will

[*Interprétation*]

**M. MacDonald (Egmont):** À cause de cela, il semble que l'on devrait formuler un grand nombre d'hypothèses pour que ce genre de programme puisse être mis en application.

Ces hypothèses m'inquiétent parce que jusqu'à présent en fait nous ne les avons qu'esquisser dans le projet de loi du Ministère et dans ce bill. Par exemple, en ce qui concerne les besoins primordiaux, il doit y avoir des décisions difficiles à prendre étant donné les pouvoirs discrétionnaires au niveau des ministères. Il doit y avoir une sorte de compréhension générale que nous désirons et pour se faire il doit y avoir une prise de conscience générale, un accord public et le consentement de tous et de plus la participation des provinces et, dans certains cas, des grandes municipalités. Je me demande comment cela peut s'intégrer dans un ensemble?

**M. Marchand (Langelier):** Comme je l'ai dit au début, nous avons l'intention de consulter les provinces et nous espérons que nous allons partager la même opinion quant à l'expansion de chacune de ces régions. Nous avons déjà eu des discussions avec les fonctionnaires provinciaux. Je crois que ce n'est pas si mal et les résultats sont assez bons. Nous voyons les problèmes à peu près de la même façon. Ces discussions seront une école permanente de la mise en œuvre de la loi. Nous ne voulons pas seulement rendre des hommages peu sincères aux provinces. Nous pensons que nous ne pouvons pas réussir avec cette loi si les provinces ne coopèrent pas. Et nous aussi, bien sûr, nous devons coopérer et tenir compte de leurs points de vue. Comment pouvez-vous exprimer cela dans la loi? Si nous ne coopérons pas et que nous tombons dans de mauvais draps, bien entendu, ça n'ira pas, mais nous devons supposer que nous ferons preuve de bon sens et que nous coopérerons.

Cette réponse n'est peut-être pas satisfaisante, mais il n'y a pas de substitut au bon sens.

**M. MacDonald (Egmont):** Précisément, je me demande si les 2 millions de personnes au moins qui vivent dans les quatre provinces atlantiques et le demi million peut-être qui vivent dans le Québec, vont savoir quelles sont les priorités et même, ce qui est peut-être plus important, quand une administration ou une autre, que ce soit l'autorité provinciale ou fédérale, ne rencontre pas à sa part de responsabilité? Il me semble que tant de choses sont laissées dans l'ombre qu'il n'y

[*Text*]

be really no way of knowing whether the program is operating on a rational basis or whether there is a degree of co-operation necessary to make it effective.

**Mr. Marchand (Langelier):** As far as the Atlantic Provinces are concerned, you know we have the Atlantic Development Council which is a representative council and you know how the members are nominated. Each government is consulted. I think we are going to get a good Board. I am the Chairman and I think there was unanimity from all the premiers. You know the political context, so I think we have not chosen a man who would not necessarily do what you would like him to do.

If there are abuses in that field I think we have to rely on that council to point out to the public that something is going wrong; the government is not doing what it should and so forth, the provinces or the federal government. So I think in that particular case you will have this body which is a representative body which will look at the whole thing and make reports. The majority of those men are surely in the position to resign if they do not agree with what we are doing. It will be discussed in the House and surely you will be the first one to underline what is going wrong.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I would prefer to comment on that.

**The Chairman:** The bell is going to ring on me, Mr. MacDonald, and I will have to ring that bell on you pretty soon.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I am very glad to hear you offer this amount of freedom to the Atlantic Development Council. It seemed to me by the legislation that it really was specifically tied purely as an advisory function to your office. If it has the freedom to make certain kinds of reports that are published, I for one would be very pleased to...

**Mr. Marchand (Langelier):** You know how those councils operate and you may be sure that if anything goes wrong, seriously wrong, it will be known. This is democracy and I accepted this from the start. I think that we have in that field a maximum guarantee, of course, and I do not see what we could have better than that, at this moment.

**The Chairman:** Gentlemen, I know you all want to question the Minister. There are seven of you that want to ask questions, and

[*Interpretation*]

aura pas moyen de réellement savoir si le programme fonctionne d'une façon rationnelle ou s'il y a le degré de coopération nécessaire pour le rendre efficace.

**M. Marchand (Langelier):** En ce qui concerne les provinces atlantiques, comme vous savez, nous avons le Conseil d'expansion économique de la région atlantique, qui est un conseil représentatif et vous savez comment ses membres sont désignés. Chaque gouvernement est consulté. Je pense que nous allons avoir un bon Conseil. J'en suis le président et je crois avoir l'unanimité de tous les premiers ministres. Vous connaissez le contexte politique, alors je crois que nous n'avons pas choisi un homme qui ne ferait pas nécessairement ce que vous voudriez qu'il fasse.

S'il y a des abus dans ce domaine, je crois qu'il nous faut nous fier à ce conseil pour souligner au public que quelque chose ne va pas; le gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait faire et ainsi de suite, les provinces ou le gouvernement fédéral. Alors, je crois que, dans ce cas particulier, vous aurez cet organisme, qui est un organe représentatif qui examinera tout le problème et fera des rapports. La majorité de ces hommes sont certainement en mesure de démissionner s'ils ne sont pas d'accord avec ce que nous faisons. Cela sera discuté à la Chambre et vous serez certainement les premiers à souligner ce qui ne va pas.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais faire des commentaires à ce sujet.

**Le président:** On va bientôt me donner la cloche, monsieur Macdonald, et je vais être forcé de vous la donner bientôt.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me fait grand plaisir de vous entendre offrir autant de liberté au Conseil d'expansion économique de la région atlantique. Il me semble que, de par la loi, il a été lié réellement et spécifiquement à votre bureau, sûrement à titre consultatif. S'il est libre de faire certains genres de rapports qui seront publiés, moi, entre autres, serais très heureux de...

**M. Marchand (Langelier):** Vous savez comment ces conseils fonctionnent et vous pouvez être sûr que si quelque chose va mal, vraiment mal, on le saura. C'est la démocratie et je l'ai accepté dès le début. Je crois que nous avons le maximum de garanties possibles dans ce domaine et je ne vois vraiment pas qu'est-ce que nous pourrions avoir de plus, à cette date.

**Le président:** Messieurs, je sais que vous voulez tous poser des questions au ministre. Sept d'entre vous ont demandé à poser des

[*Texte*]

as I said, the bells are going to ring, so that I ask you please to use your sense of fairness and keep your questions to a minimum so that everybody gets a chance. I have never limited question periods; I just ask for your co-operation.

• 2104

**M. Cyr:** Merci, monsieur le président. Chez nous, nous avons vécu l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec depuis 1963. Depuis le 26 mai 1968, avec la signature de l'entente de coopération sur la réalisation du plan de développement de l'est du Québec, du bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, nous nous posons ces questions: en quelle année viendront les réalisations et pour quand? Le public se demande si les études et les analyses entreprises depuis 1963 sont pour l'immédiat, pour ce siècle au moins, ou bien pour un monde futur.

Monsieur le ministre, dans votre exposé du 6 juin à la Chambre, vous vous êtes aussi posé des questions, dont une est celle-ci:

> comment éviter tout abus qui peuvent s'infiltrer dans l'administration d'un programme souple? Il y a deux moyens: l'organisation interne et un examen minutieux et public. Avec une bonne régie interne, tous les cas sont traités méthodiquement et les difficiles sont examinés par assez de fonctionnaires pour empêcher les préventions personnelles d'influer sur la décision finale.

Monsieur le ministre, est-ce que vous pourriez informer et assurer le Comité que des directives seront données à cette régie interne, afin que l'on évite la formation de comités par-dessus comités; que l'on procède à des études par-dessus études, à des analyses par-dessus analyses, et pour que des décisions définitives soient prises assez rapidement? Il ne faudrait pas que les industriels, qui ont vraiment l'intention et qui veulent investir de l'argent dans des régions désignées, perdent confiance en cette loi et mettent leurs projets de côté, après avoir attendu des mois et des mois.

**M. Marchand (Langelier):** Ce n'est pas notre intention de multiplier les comités, mais c'est l'intention d'avoir assez de personnes pour scruter ces projets, de façon, justement, à éviter les abus. Quand on dit qu'on veut donner des subventions qui vont jusqu'à douze millions de dollars, vous savez que cela est beaucoup d'argent. Vous savez également quelle influence cela peut exercer à gauche et à droite. Il est normal que dans notre structure, comme je l'ai dit à la Chambre, il ne

[*Interprétation*]

questions et, comme je l'ai dit, la cloche va sonner. Par conséquent, je vous demanderai de limiter vos questions, pour que tous aient la chance. Je n'ai jamais limité les périodes de questions; je ne demande que votre collaboration.

**Mr. Cyr:** Thank you, Mr. Chairman. We have lived through the experience of the Eastern Quebec Development Board since 1963. Since May 26, 1968, when the agreement for the co-operation regarding the implementation of the Eastern Quebec, Gaspé and Lower St. Lawrence Development plan was signed, we have been asking ourselves the following questions: when will all this be achieved? The public is wondering whether the studies and analyses carried out since 1963 will be published shortly during this century or perhaps in some future world.

Mr. Minister, in your statement to the House of June 6, you also raised questions, one of which is the following:

> how do we guard against any abuses which might creep into the administration of a flexible program? There are two kinds of safeguard. One is internal organization, and the other is public scrutiny. Good internal organization ensures that all cases are handled systematically and that difficult cases are reviewed by enough officers to ensure that individual biases are very unlikely to prejudice the final decision.

Mr. Minister, could you assure the Committee that directives will be given to this internal organization, so that we might avoid the setting up of committee after committee, the carrying out of survey after survey, analysis after analysis, and that definite decisions will be taken fairly quickly? We should see to it that industrialists who really want to invest in designated regions, do not lose confidence in this bill and do not put their projects aside after having waited for months.

**Mr. Marchand (Langelier):** We have no intention of multiplying committees, but we do intend having enough people to scrutinize these projects in order, precisely, to avoid abuses. When you say that you want to give grants up to $12 million, that is a lot of money, and you also know what influence this can exert here or there. It is normal that within our structure—I mentioned this in the House—there will never be a question of a decision being taken by one person on an

[*Text*]

sera jamais question que quelqu'un décide seul d'une requête, par exemple, pour des subventions en vertu du bill C-202. Il y aura deux autres personnes ensuite qui regarderont et, ensuite, il y aura le sous-ministre et ensuite, il y aura le ministre. Cela peut prendre un certain temps. Mais, je pense que la Chambre des communes n'accepterait pas qu'une personne, seule dans un coin ou dans un bureau, décide d'octroyer cing, huit ou dix millions à une entreprise, sans que le projet ait été scruté à fond, non seulement par une peronnne, mais par plusieurs.

On n'a pas l'intention de créer des comités et avoir des délais inutiles, mais on veut qu'il y ait le maximum de garanties dans l'impartialité de la décision, La seule façon, c'est d'avoir un certain nombre de personnes qui s'y mettent. Quand vous avez plusieurs personnes, les possibilités d'erreur ou de corruption sont moins grandes. On peut toujours supposer que, dans un gouvernement, il y a une personne qui est achetée; mais, c'est difficile d'en acheter dix en ligne, car, à un moment donné, on en frappe une qui est honnête.

**M. Cyr:** Plus loin, vous dites que vous n'allez intervenir que très rarement, avant qu'un rapport final vous soit présenté. Vous savez comment les députés des régions rurales surtout sont toujours suppliés d'intervenir dans certains processus gouvernementaux. Je crois, monsieur le ministre, que tous les députés, ici, n'ont vraiment pas l'intention de pousser votre ministère, pour qu'une décision soit rendue plus rapidement que le veut le processus qui sera établi. Mais, il peut y avoir un danger si on prend des mois et des mois. C'est alors que les industriels eux-mêmes vont peut-être approcher les députés ou les maires des municipalités qui, eux, auront été mis au courant d'une certaine possibilité d'industrie. Les industriels diront alors aux maires: «On ne peut pas; nous n'avons pas encore reçu de directives.» Je crois, monsieur le ministre, que si la régie interne et toute l'organisation de votre ministère pouvaient éviter ces délais, vous auriez le moins d'interventions possible des députés.

**M. Marchand (Langelier):** C'est ce qu'on va essayer de faire.

**The Chairman:** Fine. Mr. Carter.

**Mr. Carter:** Mr. Chairman, Mr. Minister, I think on Friday the Minister mentioned that this program would exclude certain kinds of initial processing operations. I am wondering if the Minister can tell the Committee, Mr. Chairman, if this applies to, say, the fishing industry or the tourist industry?

[*Interpretation*]

application for a grant by virtue of Bill C-202. There will then be two other persons to examine this, then the Deputy Minister, and then the Minister. So this may take a certain amount of time. But I do not believe that the House of Commons would not accept it if only one person, hidden somewhere all alone in an office, would decide to grant $5, $8 or $10 million to an enterprise without the project having been thoroughly examined, not just by one person, but by several.

We do not intend setting up all sorts of committees and having useless delays, but we want the decisions to be taken with a maximum guarantee as to impartiality, and the only way to do it is to have a number of persons look into the problems. When you have a number of persons, you run less risk of having errors and corruption. There is always the possibility that one person in government can be bought, but it is difficult to buy ten persons in a row, because you end up by hitting an honest one.

**Mr. Cyr:** Further on you say that you want to interfere but very rarely before a final report is submitted to you. You know how Members from rural areas particularly are always begged to intervene in certain governmental processes, and I believe, Mr. Minister, that all the MP's here have no intention really of forcing your Department to reach a decision more rapidly than is required by the established process. But a danger may arise if it takes months and months. The industrialists might then contact either the Members or the mayers of the municipalities who have been made aware of possibilities of an industry setting up. The industrialists will then tell the mayors that they cannot go ahead because they have not received any directives yet. I believe, Mr. Minister, that if the internal organization and the overall organization of your Department could avoid such delays, you will have the least possible interference from Members.

**Mr. Marchand (Langelier):** That is what we are going to try to do.

**Le président:** M. Carter.

**M. Carter:** Je pense que vendredi, le ministre a mentionné que ce programme exclurait certaines opérations primaires. Est-ce que le ministre pourrait dire au Comité si ceci s'applique à l'industrie du tourisme, par exemple, ou des pêches.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** In my mind it does not apply to the fish-processing industry. I think that it is covered.

**Mr. Carter:** So processing of all fish would be included in this program. What about the tourist industry?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it is not covered, but it might be covered under the law establishing the Department. This is an industrial incentive law, and I think that under the Act establishing or creating the Department we can make an agreement with the provinces in order to develop tourism in certain regions where it is the main wealth.

**Mr. Carter:** This is the point I was trying to make, Mr. Chairman.

**Mr. Marchand (Langelier):** It can be done, but not under this law.

**Mr. Carter:** I see. Mr. Chairman, could the Minister tell us for instance, with reference to the fishing plant being established in the remote part, we will say, of Nova Scotia or Newfoundland, would there be provision under this proposed Act to provide money with which to build a road to that resource, similar to the old Roads to Resources Program that was in operation until recently, I believe?

**Mr. Marchand (Langelier):** This is the same answer. Not under the Regional Development Incentives Act, but under the Act establishing the Department we can sign agreements with the provinces in order to put up the necessary infrastructures in the community. Infrastructures include roads, sewage, sometimes schools or houses, and everything which is necessary to promote industrial development. We can do it, not under this law, but under the general law of the Department.

**Mr. Marshall:** A supplementary, Mr. Chairman. Under Clause 6 (b) it states:

> (b) the probable cost to provincial, municipal or other public authorities of providing services or utilities required for or in connection with the facility;

Does this not contradict your answer, Mr. Marchand?

**Mr. Marchand (Langelier):** Excuse me, what are you reading from?

**Mr. Marshall:** Clause 6(b) on page 5, Mr. Minister.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** A mon avis, cela ne s'applique pas à l'industrie de transformation du poissons. Elle est incluse.

**M. Carter:** Cela comprend l'industrie globale du poisson, mais que dire de l'industrie du tourisme?

**M. Marchand (Langelier):** Non, ce n'est pas couvert, mais pourrait l'être dans le cadre de la loi établissant le ministère. Il s'agit ici d'encouragement au développement industriel. Dans le cadre de la loi établissant le ministère, nous pouvons faire un accord avec les provinces pour développer le tourisme dans certaines régions, où cela est la richesse principale.

**M. Carter:** C'est ce que je voulais dire.

**M. Marchand (Langelier):** Cela peut être fait, mais pas dans le cadre de ce projet de loi particulier.

**M. Carter:** Je vois. Est-ce que le ministre pourrait me dire si, dans le cas d'une usine de traitement du poisson établie dans une région éloignée, à Terre-Neuve, par exemple, ou en Nouvelle-Écosse, il y aurait la possibilité de fournir des fonds pour construire des routes pour conduire à ces endroits?

**M. Marchand (Langelier):** Même réponse: pas dans le cadre de la *Loi sur les subventions au développement régional* mais dans le cadre de la loi établissant le ministère, nous pouvons signer des accords avec les provinces pour établir l'infrastructure nécessaire dans une collectivité. L'infrastructure comprend les routes, les égouts, parfois des écoles et le logement, tout ce qui est nécessaire à encourager le développement industriel. Nous ne pouvons pas le faire dans le cadre de cette loi, mais dans la loi établissant le ministère.

**M. Marshall:** Question supplémentaire, monsieur le président. A l'alinéa (B) de l'article 6, il est dit:

> «le coût probable, pour les autorités provinciales, municipales ou autres autorités publiques, de la fourniture de services municipaux ou autres nécessaires à l'établissement ou du fait de celui-ci;»

Est-ce que ceci ne contredit pas ce que vous avez dit?

**M. Marchand (Langelier):** Que lisez-vous?

**M. Marshall:** A la page 5, l'article 6 (b), monsieur Marchand.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** The sixth paragraph?

**Mr. Marshall:** Clause 6 (b).

**Mr. Marchand (Langelier):** Clause 6 (b).

**Mr. Marshall:** Does this not apply where public services are needed towards the development of an industry under this proposed Act?

**Mr. Marchand (Langelier):**

> ...the Minister shall take into consideration the following factors:...
>
> (b) the probable cost to provincial, municipal or other public authorities of providing services or utilities required for or in connection with the facility;

Yes.

**Mr. Marshall:** This applies under the proposed Act?

**Mr. Marchand (Langlier):** Yes.

**Mr. Marshall:** You said it did not.

**Mr. Marchand (Langelier):** Of course, it may cost the province something. We never said there that we were going to pay for everything.

**Mr. Carter:** Another thing which could be important in some provinces and which I do not think is included in this proposed Act is, for instance, a saw mill operation or a logging operation. Would assistance to these industries come under the general terms of this new Bill now. The initiative must be

• 2015

taken. For instance, when an area is being set up as a designated area the initiative must be taken, I presume, by the provincial government. Am I right in saying that?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, you are not right.

**Mr. Carter:** Your Department will designate an area...

**Mr. Marchand (Langlier):** We can accept the initiative of the provincial government. They can come up to us and say that they have a problem and here is the plan they have, and we may agree. However, we can take the initiative; we do not have to wait. Under ARDA we are bound to the proposal made by the provinces. We cannot on our own, say, implement an ARDA plan, but on this we can.

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Un sixième paragraphe?

**M. Marshall:** Article 6(b).

**M. Marchand (Langelier):** Article 6(b).

**M. Marshall:** Est-ce que ceci ne s'applique pas pour les services nécessaires à l'industrie selon cette loi?

**M. Marchand (Langelier):**

> «...le Ministre doit prendre en considération les facteurs suivants:
>
> b) le coût probable, pour les autorités provinciales, municipales ou autres autorités publiques, de la fourniture de services municipaux ou autres nécessaires à l'établissement ou du fait de celui-ci;»

Alors, ceci s'applique.

**M. Marshall:** Cela s'applique?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. Marshall:** Vous disiez que non.

**M. Marchand (Langelier):** Les provinces auront quelque chose à payer.

**M. Carter:** Il y a autre chose qui est important pour les provinces et qui ne figure pas dans cette loi. Les exploitations de bois, par exemple: est-ce que cela tomberait dans le cadre de cette nouvelle loi? L'initiative doit être prise. Par exemple, lorsqu'on établit une région désignée, l'initiative doit-elle être prise par le gouvernement provincial?

**M. Marchand (Langelier):** Non, vous n'avez pas raison.

**M. Carter:** Votre ministère désigne une région...

**M. Marchand (Langelier):** Nous pouvons accepter l'initiative du gouvernement provincial. Les provinces nous exposent le problème et proposent un programme, ensuite nous nous l'approuvons. Nous pouvons aussi prendre l'initiative, nous ne devons pas nécessairement attendre. Dans le cadre de l'ARDA, nous sommes liés aux propositions faites par les provinces. Nous ne pourrions pas, de notre propre gré, mettre à exécution un plan ARDA; mais, ici, oui.

[*Texte*]

**Mr. Carter:** Thank you, Mr. Chairman, that is all.

**Mr. Marshall:** Mr. Minister, in line with Mr. Carter's questioning on the development of an industry, I have to refer specifically to the western part of Newfoundland. There is a vast area where there are timber resources but it is very obvious that the firms outside of the province will not go into Newfoundland when they can go to Ontario or British Columbia. Is there anything in the proposed Act to support and to induce a firm like Bowaters who are experienced and are world-wide in the pulp and paper industry to spread their wings and create secondary industry to develop employment, even though the proposed Act says that any firm that is affluent or is prosperous enough will not get help under the proposed act?

**Mr. Marchand (Langelier):** We can do it, yes.

**Mr. Marshall:** So if somebody were to ask Bowaters if they would help the cause under this proposed Act, they could get grants from the government due to the fact that we probably cannot interest outside industry coming in?

**Mr. Marchand (Langelier):** We can do it, yes.

**Mr. Marshall:** That is all I had.

**The Chairman:** Mr. McGrath.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, at the risk of breaking the continuity of our examination of the Minister, I would just like to express regret that the Committee is unable to live up to its schedule and visit the Atlantic provinces and more particularly visit Newfoundland on June 16, next Monday. As we had scheduled we were planning to go to Bell Island, which is in my view the epitome of the disadvantaged people of the Atlantic provinces. I regret that we cannot keep up to that schedule and go to Bell Island on June 16, and I hope that perhaps you may be able to respond to this very brief statement of mine and suggest that we can get to Bell Island early in the next session or perhaps during the recess.

**The Chairman:** Mr. McGrath, I think the Committee shares your regret and I have already written to some of the people who went out of their way to prepare for us in Bell Island expressing our regret and certainly holding out to them the hope that as soon as we have an opportunity—and I am now thinking of the fall—we will visit Newfoundland along with the other Maritime provinces.

[*Interprétation*]

**M. Carter:** Merci, monsieur le président.

**M. Marshall:** Monsieur le ministre, à la suite des questions de monsieur Carter, concernant le développement de l'industrie, je voudrais me parler particulièrement à l'ouest de Terre-Neuve. Il y a des régions très grandes qui ont des ressources de bois. Il est évident que des exploitants de l'extérieur de la province ne voudraient pas s'installer à Terre-Neuve, quand ils peuvent se rendre en Ontario ou en Colombie-Britannique. Est-ce qu'il y a quelque chose dans la loi pour aider une entreprise comme la *Bowaters* dont l'expérience dans l'industrie de la pâte de papier est très connue à créer des industries secondaires et développer l'emploi, même si la loi dit que toutes celles qui sont suffisamment prospères ne recevront pas d'aide?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, nous pouvons le faire.

**M. Marshall:** Alors si on demandait à la *Bowaters* d'aider, dans le cadre de cette loi, elle pourrait obtenir des subventions du gouvernement, étant donné que nous ne pouvons pas avoir des entreprises de l'extérieur.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, nous pouvons le faire.

**M. Marshall:** C'est tout.

**Le président:** Monsieur McGrath.

**M. McGrath:** Monsieur le président, au risque de briser la continuité de notre examen, je voudrais exprimer mon regret du fait que le Comité n'est pas en mesure de respecter son horaire et de faire une tournée dans les Maritimes et à Terre-Neuve. Nous devions, le 16 de ce mois, nous rendre à l'île Bell, qui est peut-être l'exemple typique d'une collectivité dans le marasme dans toutes les provinces de l'Atlantique. Je regrette que nous ne puissions nous en tenir à cet horaire. Peut-être que vous pourriez répondre à cette déclaration et dire que l'on pourra se rendre à l'île Bell lors de l'ajournement ou au début de la prochaine session.

**Le président:** Monsieur McGrath, je suis sûr que tout le monde partage votre regret. J'ai déjà écrit à tous ceux qui se sont préparés pour nous recevoir à l'île Bell. J'ai exprimé notre regret et j'espère que dès que nous en aurons la possibilité—je pense à l'automne—nous visiterons Terre-Neuve, ainsi que les autres provinces Maritimes.

[*Text*]

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, just for the record, perhaps you might state why we are not going at this time. It is obvious to me, but it may not be obvious to people who...

**The Chairman:** For the record, very simply, there are 5,400 people on Bell Island...

**Mr. McGrath:** There are 6,500 people.

**The Chairman:** There are 6,500—thank you, for the correction—who are suffering and there are also many other people in every province in the country who are suffering to a greater or lesser degree. I think we must be more than parochial today and we are now looking at a national problem, always keeping in mind that we must get to Bell Island just as soon as we can.

Again, Mr. McGrath, we are running short of time. We will talk about this at length, but the Minister is here for the Committee and yourself, of course.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, I do hope that when we do get around to making our next visit we will have terms of reference from Parliament which will indicate to us just exactly what we are to do, what we are to see, and what we are to report to Parliament.

**The Chairman:** This has been discussed in the steering committee.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, through you to the Minister, there are a number of things about this Bill which bother me and as we get into the clause by clause study of the bill, as

• 2120

most members of the Committee, I will have questions on the various clauses. Perhaps in a general nature I would like to ask the Minister to explain to me how he can reconcile this legislation which presumably is designed to replace all of the legislation now on the statute books or the various regional plans on the statute books such as ADA and FRED and ARDA?

**Mr. Marchand (Langelier):** Not ARDA.

**Mr. McGrath:** I beg your pardon, not ARDA, all right.

**Mr. Marchand (Langelier):** Nor FRED; FRED is still there.

**Mr. McGrath:** As far as Newfoundland is concerned...

**Mr. Marchand (Langelier):** That is in the Act establishing the Department. It is exactly the same thing.

[*Interpretation*]

**M. McGrath:** Peut-être que vous pourriez dire, pour le procès-verbal, pourquoi nous ne pouvons pas nous rendre à la date prévue. C'est évident, mais pas pour tous...

**Le président:** Donc, pour le procès-verbal, il y a 5,400 personnes à l'île Bell.

**M. McGrath:** 6,500 âmes.

**Le président:** Il y a à l'Île Bell 6,500 personnes qui souffrent; et il y a aussi beaucoup d'autres personnes, dans chaque province du pays, qui souffrent plus ou moins. Je crois qu'il ne faut pas avoir l'esprit de clocher. Il faut examiner nos propres problèmes nationaux, mais garder à l'esprit que nous devons nous rendre à l'île Bell le plus tôt possible. Encore une fois, le temps passe, monsieur McGrath. Nous reparlerons de cela plus longuement, mais ce soir, le ministre est avec nous.

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'espère que lorsque nous ferons notre prochaine tournée, nous aurons un mandat du parlement qui nous dira exactement ce que nous devons faire et qu'est-ce que nous devons voir, et ce sur quoi nous devons faire rapport.

**Le président:** Ceci a été discuté au comité directeur.

**M. McGrath:** Monsieur le président, par votre entremise, je pose une question au ministre. Un certain nombre de choses concernant ce Bill me préoccupent. Au fur et à mesure que nous étudions le bill, article par article, comme la plupart des députés, j'aurais certainement des questions à poser sur les différents articles: En général, j'aimerais demander au ministre d'expliquer comment il peut faire correspondre cette loi qui, en principe, doit remplacer toutes les mesures législatives déjà adoptées, à tous les plans régionaux, tels que la ADR, ARDA et FODER.

**M. Marchand (Langelier):** Non, pas l'ARDA.

**M. McGrath:** Excusez-moi, par l'ARDA.

**M. Marchand (Langelier):** FODER existe toujours.

**M. McGrath:** En ce qui concerne Terre-Neuve ...

**M. Marchand (Langelier):** C'est dans la loi-cadre du ministère. C'est la même chose.

[*Texte*]

**Mr. McGrath:** As far as my province is concerned, Mr. Chairman, FRED is dead; poor FRED is dead. The Minister said on May 27 in a press release, and I quote:

> ...we expect to designate most of eastern Canada, including a large part of Quebec as well as the Atlantic Provinces, and considerable parts of the other five provinces are also likely to be included.

This bothers me, Mr. Chairman, because it would seem to me that the Minister is setting himself up as a twentieth century Louis XIV or as the regional economic czar of Canada because what he is doing, in effect, is including all of Canada with perhaps the exception of certain parts of Alberta, certain parts, perhaps, of British Columbia, and certain parts of Ontario.

How can the Minister reconcile this new legislation with the specific measures that we now have to deal with specific problems? As he has already indicated earlier in the hearings tonight the problems of Newfoundland are quite unique and quite different from the problems facing Prince Edward Island, or facing Nova Scotia, or facing the Gaspe region of Quebec, or facing northern Ontario. Yet he has applied this general application to the whole regional economic problem facing Canada.

This to me would indicate that the areas that are suffering the most and the problems that are deserving the most consideration would perhaps be left behind in this general application that he has under this legislation.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is contrary to the facts, that is all. It is just the opposite of what we intend to do. If you think that I do not know how I can convince you at this stage. You speak of a czar because I have indicated that the eastern part of Canada will be designated. Everybody knows that in Canada when we are speaking of slow-growth regions we are speaking of the Maritimes and Eastern Quebec. This is the most obvious part. I have not discovered anything in saying that.

**Mr. McGrath:** You said the other five provinces as well.

**Mr. Marchand (Langelier):** I said parts of the other provinces. Why do you assume that the majority or the larger portions of those provinces will be designated?

**Mr. McGrath:** I am not assuming anything. I am just going by what you said on May 27.

[*Interprétation*]

**M. McGrath:** En ce qui concerne ma province, FODER est disparu. Pauvre FODER n'est plus. Le ministre a dit, le 27 mai, dans un communiqué de presse, que:

> ... «nous avons l'intention de désigner la plus grande partie de l'Est du Canada, y compris une grande partie du Québec et des provinces de l'Atlantique et une grande partie des cinq autres provinces seront probablement comprises.»

Cela me préoccupe, monsieur le président, parce qu'il me semble que le ministre se dresse en Louis XIV du vingtième siècle ou en tsar de l'expansion économique régionale du Canada, parce qu'en fait, il inclut tout le Canada, à l'exception de certaines parties de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Comment le ministre peut-il concilier cette nouvelle mesure législative avec les mesures précises que nous avons pour traiter de problèmes précis. Comme il l'a déjà indiqué auparavant, au cours des audiences, les problèmes de Terre-Neuve sont assez différents de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la région de Gaspé au Québec ou du Nord de l'Ontario. Il a appliqué ce principe général au problème économique régional du Canada.

Cela me semble indiquer que les régions qui souffrent le plus et qui ont besoin d'une plus grande attention seront peut-être laissées de côté dans l'application générale qui relève de cette mesure législative.

**M. Marchand (Langelier):** C'est le contraire des faits, c'est tout. C'est exactement l'opposé de ce que nous avons l'intention de faire. Si vous pensez que je ne sais pas comment je puis vous convaincre. Vous parlez d'un star, parce que j'ai indiqué que l'Est du Canada sera désigné. Tout le monde le sait au Canada. Lorsque l'on parle de régions de faible croissance il s'agit des Maritimes et de l'Est du Québec. C'est la partie la plus évidente. Je n'ai rien découvert en le disant.

**M. McGrath:** Vous avez parlé des cinq autres provinces aussi.

**M. Marchand (Langelier):** J'ai dit quelques parties des autres provinces. Pourquoi croyez-vous qu'une très grande partie de ces provinces sera désignée?

**M. McGrath:** Je ne prétend rien du tout. Je ne fais que me fier à ce que vous avez dit le 27 mai.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, and I said parts of the other provinces because they have problems, too. Everybody knows that they have problems in Manitoba, they have problems in Northern Ontario, they have problems in Northern Alberta. Everybody knows that.

**Mr. McGrath:** They have problems in Toronto too and problems in Montreal. The rural poor of the country is a well known fact. Why not take in the whole country?

**Mr. Marchand (Langelier):** I am speaking of regional problems, not of poverty problems in Montreal and Toronto. This is something different and this is out of my jurisdiction.

**Mr. McGrath:** If you are going to take in the whole country, explain to us the difference.

**Mr. Marchand (Langelier):** I tell you that we do not take in the whole country, that is all.

**Mr. McGrath:** You say in your statement of May 27 that you are taking in the whole country.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, I did not say that.

**Mr. McGrath:** I will repeat your statement, Mr. Minister:

> ...we expect to designate most of eastern Canada, including a large part of Quebec as well as the Atlantic Provinces, and considerable parts of the other five provinces are also like to be included.

These are your words. How can I as a member from one of the disadvantaged areas of the Atlantic Provinces look to this legislation as my great hope when you talk about taking in the whole country.

**Mr. Marchand (Langelier):** I never said that we were going to take in the whole country. I said that we were going to take in the regions in those western provinces which are as underdeveloped as the Maritimes.

• 2125

**Mr McGrath:** I quarrel with that statement, Mr. Chairman.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, all right, I will show you.

**Mr. McGrath:** Have you been to all of the disadvantaged regions of the Atlantic Provinces?

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** J'ai dit des parties des autres provinces, parce qu'elles ont aussi des problèmes. Tout le monde sait qu'ils ont des problèmes au Manitoba, au nord de l'Ontario, au nord de l'Alberta. Tout le monde le sait.

**M. McGrath:** Il y a des problèmes à Toronto et à Montréal. Le pauvre dans les régions rurales est une chose bien connue. Pourquoi ne pas s'occuper de tout le pays.

**M. Marchand (Langelier):** Je parle des problèmes régionaux et non pas des problèmes de pauvreté à Montréal ou à Toronto. C'est tout à fait différent et cela ne relève pas de ma juridiction.

**M. McGrath:** Si vous vous attaquez à tout le Canada, expliquez-nous la différence.

**M. Marchand (Langelier):** Je vous dis qu'on ne le prend pas dans tout le pays, c'est tout.

**M. McGrath:** Vous dites dans votre déclaration du 27 mai que vous considérez tout le pays.

**M. Marchand (Langelier):** Je n'ai pas dit cela.

**M. McGrath:** Je vais répéter votre déclaration. Monsieur le ministre:

> Nous avons l'intention de désigner la plus grande partie de l'Est du Canada, y compris une grande partie du Québec, et des provinces de l'Atlantique et une grande partie des cinq autres provinces seront probablement comprises.

C'est ce que vous avez dit.

Comment, en tant que député de l'une des régions désavantagés des Maritimes, puis-je voir en cette loi un grand espoir quand vous parlez de vous occuper de tout le pays.

**M. Marchand (Langelier):** Je n'ai jamais dit que nous allions prendre tout le pays. J'ai dit que nous allions prendre les régions de l'Ouest qui sont aussi sous-développées que les Maritimes.

**M. McGrath:** Je conteste cette déclaration, monsieur le président.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, très bien. Je vous le montrerai.

**M. McGrath:** Etes-vous allé dans toutes les régions défavorisées des provinces de l'Atlantique?

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Most of them, yes, and I have been in some regions in Northern Ontario and even in Northern Alberta and Northern Saskatchewan which are quite disadvantaged too. You have some Indian communities. Go in there and compare that with what is going on in the Maritimes.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, I agree with the Minister when he talks about the Indian communities of this country because they are the real disadvantaged people, but that is a historical thing.

**Mr. Marchand (Langelier):** Even if it is historical, it is a fact—it is more a fact because it is historical.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, I am glad the Minister and the members of the Committee find this very amusing because I do not. I do not find it very amusing at all, because this legislation which we are considering tonight in my opinion is going to be a retrogressive step, in that it gives the Minister the power of discretion and it gives him this power of discretion in practically the whole of the country. It does not really take into account the real disadvantaged areas of the country.

**Mr. Marchand (Langelier):** You can express fears or doubts but you cannot state firmly that the legislation in itself places the Maritime Provinces in a bad position, because it is contrary to the fact and it will be contrary to the policies we are going to elaborate. You will have to study in a very short while what we are preparing and you will see how wrong you are. That is all.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, I hope I am wrong.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, you are.

**Mr. McGrath:** I hope I am wrong and I hope the Minister is right for the sake of the people that I represent. I am going to quote the Minister again and he talks about Clause 7(1)(a):

> "Initial processing operations that are very directly related to the source of raw materials", because they would locate in proximity to the raw material source without a grant.

Mr. Chairman, what does this mean?

**Mr. Marchand (Langelier):** This means what it says.

**Mr. McGrath:** You tell us what it means.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Dans la plupart d'entre-elles. Dans certaines régions du Nord de l'Ontario et même du Nord de l'Alberta et de la Saskatchewan qui sont aussi très désavantagées. Il y a certaines communautés indiennes. Allez-y voir et comparez cela avec ce qui se passe dans les Maritimes.

**M. McGrath:** Je suis d'accord avec le ministre quand il parle des communautés indiennes du pays parce que les personnes vraiment désavantagées, mais c'est un problème historique.

**M. Marchand (Langelier):** Même si c'est historique, c'est un fait. C'est plus factuel parce que c'est historique.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je suis heureux que le ministre et certains députés trouvent cela amusant parce que moi, je ne suis pas de cet avis, parce que la mesure législative que nous sommes en train d'étudier, à mon avis, sera rétrograde. Cela donne au ministre un pouvoir discrétionnaire et cela pratiquement pour l'ensemble du pays. Cela ne tient pas vraiment compte des régions défavorisées au pays.

**M. Marchand (Langelier):** Vous pouvez exprimer des craintes ou des doutes, mais vous ne pouvez pas dire fermement que la présente mesure législative place les Maritimes dans une mauvaise position, parce que c'est contraire aux faits et cela sera contraire aux lignes de conduite que nous allons élaborer. Vous devrez étudier bientôt ce que nous préparons et vous verrez comme vous vous trompez.

**M. McGrath:** J'espère me tromper.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, vous avez tort.

**M. McGrath:** J'espère que je me trompe et que le ministre a raison pour le bien de mes électeurs. Au sujet de l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 7, le ministre a encore dit que «les opérations de traitement initial qui est directement relié à la source des matières premières parce qu'elles se situeraient à proximité de la source de matière première sans subvention». Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur le président?

**M. Marchand (Langelier):** Cela veut dire ce que cela veut dire.

**M. McGrath:** Vous nous dîtes ce que cela veut dire.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** The primary industries, the resource base industries, and initial processing industries will be excluded from the industrial Research and Development Incentives Act. This is what it means.

**Mr. McGrath:** What if I wanted to establish a fish plant in Newfoundland?

**Mr. Marchand (Langelier):** You will be entitled to the incentives.

**Mr. McGrath:** I will be entitled to incentives?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. McGrath:** If I wanted to establish a pulp and paper mill in Newfoundland?

**Mr. Marchand (Langelier):** This will have to be studied and we can decide under the Act establishing the department whether or not this plan will receive grants.

**Mr. McGrath:** You are prepared to say that a fish plant will come under your definition?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, I am prepared to say that. A fish-processing plant will be under this.

**Mr. McGrath:** I will go just a little bit further, Mr. Chairman. What about any kind of a plant that is to establish in an area like the province of Newfoundland, being an island, or the province of Prince Edward Island being an island? Obviously any industry that is to establish there is under a great disadvantage and it would not establish there without incentives.

**Mr. Marchand (Langelier):** If you are asking whether any industry which asks to go to Newfoundland should receive the grant, the answer is, no.

**Mr. McGrath:** I know of no industry that would establish in Newfoundland without incentives.

**Mr. Marchand (Langelier):** Maybe it would be wise at one moment to refuse a grant.

**Mr. McGrath:** Perhaps you might want to enlarge on that. Come on, go ahead. If you have a joke let us all in on it.

**Mr. Marchand (Langelier):** All right, I will tell you the joke. It may not qualify if it produces red herring.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, I submit to you that this legislation is the biggest red herring that has come before this Parliament.

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Les industries primaires, de ressources de base et de traitement initial seront exclues de la Loi sur les subventions au développement régional.

**M. McGrath:** Et si je voulais installer une usine de poisson à Terre-Neuve?

**M. Marchand (Langelier):** Vous aurez droit aux subventions.

**M. McGrath:** J'y aurai droit?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. McGrath:** Si je voulais installer un moulin à papier à Terre-Neuve?

**M. Marchand (Langelier):** Cela devrait être examiné. Nous pouvions décider en vertu de la Loi créant le ministère si cette classe se verra accorder des subventions.

**M. McGrath:** Vous êtes prêt à dire qu'une usine de poisson tombera sous le coup de votre définition?

**M. Marchand (Langelier):** Oui. Une usine de conditionnement du poisson tombera sous le coup de la définition.

**M. McGrath:** Je vais un peu plus loin. Qu'arrive-t-il de n'importe quel genre d'usine qui s'installe dans une région comme Terre-Neuve, qui est une île ou l'Île-du-Prince-Édouard? De toute évidence, toute industrie qui va s'y installer sera très désavantagée et ne serait pas installée sans subventions.

**M. Marchand (Langelier):** Si vous demandez si toutes les industries qui veulent se rendre à Terre-Neuve devraient recevoir des subventions, je répondrai par un non.

**M. McGrath:** Je ne connais pas d'industrie qui s'installerait à Terre-Neuve sans subventions.

**M. Marchand (Langelier):** Il serait peut-être sage à un certain moment de refuser une subvention.

**M. McGrath:** Vous aimeriez peut-être préciser. Allez-y. Vous devez avoir une farce à nous conter là-dessus.

**M. Marchand (Langelier):** D'accord. L'industrie peut ne pas avoir droit à une subvention si elle produit des bateaux.

**M. McGrath:** Je suis convaincu que cette mesure législative est le plus beau bateau qu'on nous ait monté au Parlement. Nous

[*Texte*]

We have spent a great deal of time in this Committee talking about special programs for the province of Newfoundland. We know of the FRED Program for Prince Edward Island. We have seen some of the programs in northern Alberta and we have seen some of the programs in Manitoba and Saskatchewan, and the province of Newfoundland today is still without any attention from this Department.

• 2130

**Mr. Marchand (Langelier):** This is what you contend. I can only say something, Mr. Chairman, and I am not going to enter into that field because I can be as tough as the member is. I can tell you that in the House all those who spoke found that it was a good philosophy. They were frightened by certain aspects of the Bill. All the premiers we met today agreed that it was good legislation. Perhaps this member thinks it is a red herring. All right—think it. That is all I have to say. I have no protection against that.

**Mr. McGrath:** You tell me, Mr. Minister, what this legislation is going to do for the disadvantaged people of my province?

**Mr. Marchand (Langelier):** Do you want a speech? Just read what I said.

**Mr. McGrath:** You go ahead and make the speech now.

**Mr. Marchand (Langelier):** I made the speech in the House; just read it.

**The Chairman:** Mr. McGrath, we are pushed for time.

**Mr. Marchand (Langelier):** I am not here to make politics. I am just speaking about the law which exists...

**Mr. McGrath:** You can call it what you like.

**The Chairman:** Mr. McGrath, we are here to ask questions about the Bill specifically. I realize that some of your questions might be pertinent but, nevertheless we are getting into an area, which I think you can discuss with the Deputy Minister and some of his aides. There are other members here who want to question the Minister and I would hope that I would have your co-operation because, I mention again, the bells are going to ring.

[*Interprétation*]

avons longtemps parlé de programmes spéciaux pour Terre-Neuve. Nous connaissons le programme FODER pour l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons étudié quelques-uns des programmes du nord de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan et le problème de Terre-Neuve n'a toujours pas attiré l'attention du ministère.

**M. Marchand (Langelier):** C'est ce que vous prétendez. Je ne peux dire qu'une seule chose, monsieur le président, et je ne vais pas entrer dans ce domaine, parce que je puis être aussi dur que cet honorable député. Je puis vous répéter qu'à la Chambre, tous ceux qui ont parlé ont trouvé que c'était un bon principe. Ils étaient effrayés par certains aspects du projet de loi. Tous les premiers ministre que nous avons rencontré aujourd'hui étaient d'avis que c'était une bonne mesure législative. L'honorable député pense probablement que c'est un bateau. Très bien, pensez-le. C'est tout ce que je veux dire. Je suis sans protection.

**M. McGrath:** Monsieur le ministre dites-nous alors ce que cette mesure législative va faire pour les désavantagés de ma province?

**M. Marchand (Langelier):** Est-ce que vous voulez un discours? Lisez seulement ce que j'a dit.

**M. McGrath:** Allez-y, faites le discours maintenant.

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur, j'ai fait le discours à la Chambre. Lisez-le.

**Le président:** Monsieur McGrath, le temps nous presse.

**M. Marchand (Langelier):** Je ne suis pas ici pour discuter de politique. Je ne fais que parler de la loi qui existe...

**M. McGrath:** Vous pouvez l'appeler comme vous le voulez.

**Le président:** Nous sommes réunis dans cette enceinte pour poser des questions à propos du projet de loi. Je vois que certaines d'entre elles peuvent être pertinentes, mais néanmoins, nous entrons dans un domaine qu'il serait préférable de discuter avec le sous-ministre et quelques aides. Il y a d'autres députés ici qui voudraient poser des questions au ministre, et j'espère que je peux compter sur votre coopération, parce qu'encore une fois je dois répéter que les cloches vont sonner.

[*Text*]

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, as long as the Minister is a member of the House I intend to discuss it with him and not with the Deputy Minister. I want to ask him this question. What has the government of Canada done for the disadvantaged people of Bell Island?

**Mr. Marchand (Langelier):** What have we done?

**Mr. McGrath:** Yes.

**Mr. Marchand (Langelier):** We have done a few things.

**Mr. McGrath:** You tell us, Mr. Minister.

**The Chairman:** I think this is a matter of record, Mr. McGrath. I do not want to take up the time of the Committee. However, if you would like to pursue it later, I would like you to step down if you will at this time and let some of the other members of the Committee ask some questions and we will get back to your questions later.

**Mr. McGrath:** I do not see why I...

**Mr. Marchand (Langelier):** So your contention is that nothing was done for the people of Bell Island, nothing at all. Is this your contention?

**Mr. McGrath:** Nothing constructive.

**Mr. Marchand (Langelier):** Nothing constructive.

**Mr. McGrath:** That is right.

**Mr. Marchand (Langelier):** We have not discovered a new mine, but we have tried to help the people of Bell Island. We have tried in many ways in co-operation with the Government of Newfoundland.

**Mr. McGrath:** In what way?

**Mr. Marchand (Langelier):** To those who wanted to move, we gave grants for their houses. We helped them in many ways through our manpower centres and we have tried to find jobs for them. We have given them exploratory grants so that they could find jobs, and so on. We have tried to help probably more than anywhere else, except maybe with the miners in Nova Scotia.

Maybe it is not enough. Maybe I can agree with you on that. But when you say we have done nothing, I would say that is not the truth.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, the Minister is accustomed to talking about his generosity.

[*Interpretation*]

**M. McGrath:** Monsieur le président, du moment que le ministre est membre de la Chambre, j'ai l'intention de discuter avec lui et non pas avec le sous-ministre. Alors je pose ma question. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait pour les personnes désavantagés de l'île Bell?

**M. Marchand (Langelier):** Ce qu'on a fait?

**M. McGrath:** Oui.

**M. Marchand (Langelier):** On a fait plusieurs choses.

**M. McGrath:** Parlez-nous en alors, monsieur le ministre.

**Le président:** Monsieur McGrath, je ne voudrais pas prendre le temps du Comité, mais si vous voulez poursuivre la question plus avant, je vous demanderais de le faire plus tard et de permettre à des députés de poser des questions maintenant et nous reviendrons à votre question plus tard.

**M. McGrath:** Je ne vois pas pourquoi...

**M. Marchand (Langelier):** Autrement dit, vous prétendez que rien n'a été fait pour les gens de l'île Bell? C'est ce que vous voulez dire n'est-ce pas?

**M. McGrath:** Rien de constructif.

**M. Marchand (Langelier):** Rien de constructif.

**M. McGrath:** C'est ça.

**M. Marchand (Langelier):** Nous n'avons pas découvert une nouvelle mine, mais nous avons essayé d'aider les gens de l'île Bell. Nous avons cherché à le faire avec la coopération du gouvernement de Terre-Neuve.

**M. McGrath:** De quelle façon?

**M. Marchand (Langelier):** On a donné à ceux qui voulaient s'installer des subventions pour leurs maisons. On les a aidés par nos centres de main-d'œuvre, et on a essayé de leur trouver des emplois. On leur a donné d'autres subventions pour qu'ils puissent se trouver un emploi. Donc, on a peut-être fait beaucoup plus que pour d'autres régions, à l'exception des mineurs de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est peut-être pas suffisant, je suis d'accord avec vous, mais quand vous dites qu'on n'a rien fait, eh bien ce n'est pas vrai.

**M. McGrath:** Le ministre aime beaucoup parler de sa générosité. Il a parlé de la géné-

[*Texte*]

He talked about the generosity of the federal government with regard to the P.E.I. FRED program. Now I want to ask you, Mr. Minister, what about the FRED programs for Newfoundland? What programs are there to deal with the very serious economic situation in the Province of Newfoundland?

**Mr. Marchand (Langelier):** We are holding discussions with the Government of Newfoundland and we will try to...

**Mr. McGrath:** How long have you been discussing?

**Mr. Marchand (Langelier):** We have been discussing for a long time and it might take a few months more. We will take the time necessary to find a solution. It is not an easy problem. Maybe you can solve it, and you will solve it overnight. But I cannot. It is too difficult a problem for that.

**Mr. McGrath:** Mr. Chairman, the Minister tells me that he has not been able to solve it overnight, but we are talking now about a situation that has existed since this government has been in office, since 1963. And we still have the very serious problem in Newfoundland which is growing every day.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, I know that you solved the problem while Mr. Diefenbaker was there, but this is another question.

**Mr. McGrath:** He did a hell of a lot more than you people are doing. You may find this very mausing Mr. Chairman.

**Mr. Marchand (Langelier):** You are not interested in that. All you are interested in is politics. All right, I can...

**Mr. McGrath:** No, Mr. Chairman. I resent the remark the Minister just made. I am interested in my people who want jobs, that is all, who want equal opportunity, the same opportunity that you have in Eastern Quebec which is supposed to be one of the great areas of Canada that is suffering under regional disparity.

**Mr. Comtois:** That is small politics, what you are saying.

**Mr. McGrath:** Why do you feel that way?

**The Chairman:** Mr. McGrath...

**Mr. Marchand (Langelier):** The average income in Eastern Quebec is about the same as in Newfoundland.

[*Interprétation*]

rosité du gouvernement fédéral pour le programme FODER de l'Île-du-Prince-Édouard. Alors, monsieur le ministre, qu'en est-il du programme FODER de Terre-Neuve? Quels programmes y a-t-il pour remédier à la situation très grave de Terre-Neuve?

**M. Marchand (Langelier):** Nous discutons actuellement avec le gouvernement de Terre-Neuve et nous essayons...

**M. McGrath:** Depuis combien de temps discutez-vous?

**M. Marchand (Langelier):** Les négociations durent depuis longtemps et cela durera encore plusieurs mois. On prendra le temps qu'il faudra pour trouver une solution. Ce n'est pas un problème facile. Vous pouvez peut-être résoudre la question, du jour au lendemain, mais moi je ne le peux pas. C'est certainement quelque chose de très difficile.

**M. McGrath:** Monsieur le président, le ministre me dit qu'il n'a pas pu résoudre les problèmes du jour au lendemain, mais ici il s'agit de remédier à une situation qui existe depuis que le gouvernement est au pouvoir en 1963. Nous continuons d'avoir le grave problème de Terre-Neuve et cela ne cesse de s'accroître à chaque jour.

**M. Marchand (Langelier):** Je sais que vous aviez réglé tous les problèmes quand il y avait M. Diefenbaker, mais c'est une autre histoire.

**M. McGrath:** Il a certainement fait beaucoup plus que ce que vous faites, messieurs.

**M. Marchand (Langelier):** Cela ne vous intéresse pas? Est-ce que la politique vous intéresse.

**M. McGrath:** Non, monsieur le président, je n'aime pas beaucoup les remarques du ministre. Je m'intéresse aux gens qui ont besoin d'emplois, c'est tout, ceux qui veulent des possibilités d'emplois égales pour tous. Les même possibilités d'emplois que vous avez dans l'Est du Québec qui est censée être une des plus grandes régions du Canada et ils souffrent des disparités régionales.

**M. Comtois:** C'est la petite politique.

**M. McGrath:** Pourquoi vous dites cela?

**Le président:** M. McGrath.

**M. Marchand (Langelier):** Le revenu moyen dans l'Est du Québec est à peu près le même qu'à Terre-Neuve.

[*Text*]

**The Chairman:** I am the Chairman here, Mr. McGrath, and I am going to ask you to be as fair with me as I try to be with you. There are a number of members. If you will put your questions aside for the time being, we will get back to them later. Mr. Mazankowski?

**Mr. Mazankowski:** Mr. Chairman, I have about three or four short questions, mainly for clarification. In his speech on May 27 the Minister stated that:

> The improvement will not apply to expansions that involve only the production of more of the same thing.

• 2135

Are we to assume that any modernization which increases production of the same product would not qualify for a grant under this program?

**Mr. Marchand (Langelier):** As you probably read in the law, there are two types of grants primary and secondary. The primary grants will apply to expansion even if it is more of the same product, but not the secondary grants. The secondary grants are limited to new industry or new lines of production, not necessarily new lines of production but new products which suppose a new line of production. And because they are producing something new, we assume that they will have to make a new investment, and this is why we give the secondary grant.

**Mr. Mazankowski:** I see. In the same submission you state that in an industry

> ...using an average amount of capital, we will be prepared to provide an incentive of up to $12,000 for each new job created. If the industry is one that uses a lot of capital, we will go as high as $30,000 per job...

How would you define the average capital?

**Mr. Marchand (Langelier):** We will know what kind of capital is invested. This is something that we can verify, and we can verify also the number of jobs it creates. So you have only to divide the capital by the number of workers and you have the average investment per job. The maximum is $25,000, right?

**Mr. Kent:** No, $25,000 is an average figure for a modern plant. Twenty five thousand dollars per job is the total investment involved.

[*Interpretation*]

**Le président:** Je suis le président ici, monsieur McGrath, et je vous demande d'être aussi juste avec moi que je le suis avec vous. Je pense qu'il y a un grand nombre de députés qui voudraient poser des questions, mais qui les remettent à plus tard. Monsieur Mazankowski.

**M. Mazankowski:** Oui, monsieur le président, j'ai quelque trois ou quatre questions à poser à titre d'éclaircissements. Dans le discours du ministre du 27 mai, il a été dit que «l'amélioration ne s'appliquera pas aux expansions qui impliquent la production d'à peu près la même chose.»

On en a déduit donc que toute modernisation qui augmente la production du même produit ne pourrait pas bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme.

**M. Marchand (Langelier):** Comme vous le voyez dans la loi, il y a deux types de subventions. Il y a les subventions primordiales et des subventions secondaires. Les subventions primordiales s'étendraient à des expansions, mais pas pour les subventions secondaires. Les subventions secondaires s'appliquent à de nouvelles industries ou de nouveaux type de production, mais non seulement de nouvelles lignes de production, mais de nouveaux produits qui pourraient initier une nouvelle ligne de production. Comme il s'agit de produire quelque chose de nouveau, nous supposons qu'il faudra qu'il fasse l'investissement nouveau, et c'est pourquoi on leur donne une subvention secondaire.

**M. Mazankowski:** Très bien, je vous remercie. Maintenant, dans la même déclaration, vous avez dit que dans une industrie qui «utilise un nombre moyen de capital pourra toucher jusqu'à $12,000 par chaque nouvel emploi créé. Si cette industrie utilise beaucoup de capitaux, cela pourrait aller jusqu'à $30,000 par poste.» Comment définiriez-vous le capital moyen?

**M. Marchand (Langelier):** Nous saurons quel montant du capital est investi. Ça c'est toujours quelque chose qu'on peut vérifier et nous pouvons également vérifier le nombre d'emplois concrets. Par conséquent, il suffit de diviser le capital par le nombre d'employés et vous avez le montant moyen d'investissements par poste. Le maximum est $25,000, n'est-ce pas?

**M. Kent:** C'est un chiffre moyen pour une usine moderne. $25,000 par emploi est l'investissement total.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. Mazankowski:** I see. One more question. With respect to the establishment of the designated regions, is it fair to assume that the present designated areas would be included in the new designated regions?

**Mr. Marchand (Langelier):** Not necessarily.

**Mr. Mazankowski:** Not necessarily. They will be given due consideration, I am sure, in this regard.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, of course. This is an aspect we are looking into, but it will not be automatic.

**Mr. Mazankowski:** In the designating of areas, besides the criteria of employment and slow-growth will you give due consideration to the prevalance of our native people in an area? If there are a number of Indian reserves in an area, would this be a criterion for the establishment of a designated region?

**Mr. Marchand (Langelier):** Many groups of Indians live in what we call slow-growth regions and these regions may be designated because they are slow-growth, but not because there are Indians there. The Department of Indian Affairs has specific programs for Indians. We will have programs which will, of course, affect the Indians favourably, I hope. But it will not be because they are Indians but because they are in slow-growth regions.

**Mr. Mazankowski:** Thank you.

**The Chairman:** Mr. Comtois.

**M. Comtois:** Monsieur le ministre, je voudrais simplement quelques explications. On parle surtout d'infrastructure dans le bill créant votre ministère. Quand des ententes seront conclues au sujet des infrastructures, quelle sera l'autorité qui fera la construction de ces services? Est-ce que ce sera l'autorité fédérale, provinciale ou municipale?

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. Mazankowski:** Une autre question encore. Maintenant, en ce qui concerne la création de l'établissement de ces régions désignées, est-ce qu'on peut dire à juste titre que les régions désignées actuellement pourraient être comprises dans les nouvelles régions qui ne sont pas désignées actuellement.

**M. Marchand (Langelier):** Pas nécessairement.

**M. Mazankowski:** Pas nécessairement. On les étudiera au moment voulu, je suis sûr.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, bien sûr. C'est toujours un aspect que nous allons étudier, mais ce ne sera pas certainement automatique.

**M. Mazankowski:** Maintenant, en ce qui concerne la désignation des régions encore une fois, à part le critère d'emploi et de la faible croissance, est-ce que vous allez étudier particulièrement l'existence, la présence d'une population indigène dans la région? Il y a, par exemple, un certain nombre de réserves indiennes dans une région donnée. Est-ce que cela serait un critère pour établir une nouvelle région?

**M. Marchand (Langelier):** Il y a beaucoup de groupes d'Indiens qui vivent dans des régions de faible croissance et ces régions pourraient être désignées justement parce que ce sont des régions de faible croissance. Par exemple, une telle région pourrait être désignée compte tenu de sa faible croissance, non pas parce qu'il y a des Indiens sur place. Le ministère des Affaires indiennes a des programmes spéciaux pour les Indiens. Par conséquent, nous aurons des programmes qui, bien sûr, affecteront les Indiens favorablement. Je l'espère, mais ce ne sera pas simplement parce qu'ils sont Indiens, mais simplement parce qu'ils sont dans une région de faible croissance.

**M. Mazankowski:** Merci, monsieur le ministre.

**Le président:** Monsieur Comtois.

**Mr. Comtois:** Mr. Minister, just a few explanations. The bill setting up your Department refers especially to the infrastructure. When agreement will be signed on the infrastructure, what will be the authority that will decide on the building of the services? Will it be the federal, provincial or municipal authority?

[*Text*]

**M. Marchand (Langelier):** C'est une chose qui n'est pas déterminée dans la Loi. La manière de procéder est une chose que nous aurons à décider avec chacune des provinces.

**M. Comtois:** Est-ce que le gouvernement fédéral peut prendre l'initiative dans ces domaines qui, je crois, sont surtout de juridiction provinciale?

**M. Marchand (Langelier):** Il y a des domaines où ce sera toujours difficile au gouvernement fédéral d'intervenir et d'agir. Dans les domaines qui sont strictement de juridiction provinciale, nous pourrons difficilement nous substituer à la province pour faire ce qu'elle a autorité de faire en vertu de la Constitution.

**M. Comtois:** Normalement, est-ce que ce serait fait en vertu d'une entente fédérale-provinciale? A ce moment-là, il est fort probable que l'autorité provinciale s'occupe d'exécuter les travaux.

**M. Marchand (Langelier):** C'est possible que certains travaux soient exécutés par les provinces et d'autres par le gouvernement fédéral.

**M. Comtois:** Merci.

**The Chairman:** Mr. Lundrigan?

**Mr. Lundrigan:** Mr. Chairman, I have only one question, and it might surprise the Minister a bit. Having gone through the bill setting up the Department, and now having read Bill C-202 relating to industrial incentives where there is a great deal of emphasis on discretionary powers and flexibility, I am wondering why you or your advisors found it necessary to build in certain restrictive clauses such as new products, minimum size of 10,000 square miles for a designated area, 20 per cent maximum capital cost assistance under the primary development grant, restrictions on maximum involvement with labour assistance, and so on. There obviously is a reason for this, but why did you feel it necessary to impose any restrictions at all? I hope you do not interpret this as a request that you eliminate all restrictions, but why did you feel these were necessary? I can visualize cases where you might need the discretion to give support beyond the designated maximum assistance specified in the act, which would require you perhaps, to limit the kind of assistance you would necessarily want. There are areas which might very well need a different formula for assistance than other areas. In other words, you might find the Interlake area needing a great deal more

[*Interpretation*]

**Mr. Marchand (Langelier):** This is something which has not been settled in the Act. The manner in which to proceed is something which we will have to decide with each province.

**Mr. Comtois:** Is the federal government in a position to take the initiative in these fields which actually are mostly a provincial responsibility?

**Mr. Marchand (Langelier):** There are certain fields where it will always be difficult for the federal government to intervene and act. In those fields which are strictly under provincial jurisdiction, it will be difficult for us to replace the province in order to carry out what it is entitled to carry out by virtue of the constitution.

**Mr. Comtois:** Normally, would this be done by virtue of a federal-provincial agreement? If so, it is very likely that it is the provincial authority which will be entrusted with the task of carrying out the work.

**Mr. Marchand (Langelier):** Some projects might be carried out by the federal government and others by the provincial government.

**Mr. Comtois:** Thank you.

**Le président:** Monsieur Lundrigan.

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, j'ai simplement une question, qui surprendra peut-être le ministre. Ayant passé en revue le projet de loi qui crée le ministère et après lecture du bill C-202 concernant l'initiative industrielle où il y a beaucoup d'insistance sur les pouvoirs discrétionnaires et la souplesse, je me demande pourquoi vous ou vos conseillers jugez bon de prévoir certaines clauses restrictives comme les nouveaux produits de 10,000 milles carrés, 20 p. 100 de maximum d'assistance pour le coût d'équipement dans le cadre du programme primordial de développement, des restrictions sur un engagement maximum de la main-d'œuvre. Il y a une raison à tout ce que vous avez fixé, mais je voudrais savoir pourquoi vous avez jugé bon d'imposer des restrictions et je vous prie de ne pas l'interpréter comme une demande. Pourquoi avez-vous jugé bon de fixer des limitations de ce genre, parce que pour ma part, je peux au moins voir dans l'avenir des cas où vous aurez besion d'un pouvoir de discrétion pour pouvoir dire que nous sommes disposés d'aider au-delà du montant spécifié dans la loi, et qui vous demanderait peut-être de limiter le genre d'aide dont vous auriez nécessairement besoin. Il y a certaines régions qui peuvent avoir besoin d'une for-

[*Texte*]

assistance under the act than you would find some places in the townships or some places even in Newfoundland. Why did you build in these stringencies and restrictions?

**Mr. Marchand (Langelier):** Why? First, because we do not have an unlimited amount of money to spend.

**Mr. Lundrigan:** That is a good reason.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is the first restriction we have to accept unless Canadian people accept to be taxed to the limit. The actual grant under ADA represents about 20 per cent of the capital invested.

Of course, there are some tax allowances which can be taken into account but it was not very useful for the new ventures. It was useful for the well-established companies who made profits after a year or two but it was not true for the new ventures. We can say that the average probably would have been between 20 cent and 25 per cent of the capital invested.

So we decided to raise this amount to 45 per cent, which is quite an increase. If we think, or you think, that we should go beyond 45 per cent, because in certain cases we would probably need 75 per cent or 100 per cent, then at such time I think it is preferable that we do it ourselves. How can we justify giving a 100 per cent grant to a private enterprise and say: "Here, we will pay for the whole thing and it is yours." I think if you argue within the system of free enterprise and private initiative, of course, you cannot give the whole amount. Where do you stop? Of course, it was very difficult to reach this proportion of 45 per cent. There was much opposition to it and I think it is a reasonable amount.

When you consider that the government is going to pay 45 per cent of the capital cost investment I think it is quite generous. However, as you say, in a few cases it might not be enough. If it is not enough at this stage, I think that Mr. Saltsman is right. We should set up a corporation and build the company ourselves.

**Mr. Lundrigan:** Mr. Chairman, there are some other thoughts I have and I certainly

[*Interprétation*]

mule d'aide qui ne pourrait s'appliquer à d'autres régions. Autrement dit, la région de Interlaken peut avoir besoin de beaucoup plus d'aide que certains secteurs dans les Cantons, ou même à Terre-Neuve.

Alors pourquoi y avez-vous établi ces restrictions?

**M. Marchand (Langelier):** Pourquoi? Eh bien, d'une part parce que les sommes dont nous disposons ne sont pas illimitées.

**M. Lundrigan:** C'est une bonne raison.

**M. Marchand (Langelier):** C'est la première restriction qu'il nous faut accepter, à moins, bien sûr, que les Canadiens n'acceptent d'être imposés jusqu'à la limite. Les subventions réelles prévues par l'ADA, par exemple, représentaient environ 20 p. 100 à des investissements de capitaux.

Bien sûr, il y a des dégrèvements fiscaux qui peuvent être pris en considération, mais cela n'était pas très utile pour les nouvelles sociétés. C'était très valable pour les sociétés qui existaient déjà, pour les entreprises qui faisaient des bénéfices au bout d'un an ou deux, mais pas pour les nouvelles entreprises. Donc on peut dire que la moyenne aurait été entre 20 p. 100 et 25 p. 100 du capital investi.

Maintenant, nous avons décidé de monter ce montant à 45 p. 100, ce qui est une augmentation assez impressionnante. Si vous croyez ou si nous croyons que nous devrions aller au-delà de 45 p. 100, car dans certains cas nous devrons probablement aller jusqu'à 75 p. 100 ou 100 p. 100, eh bien, à ce moment-là je pense qu'il est préférable que nous le fassions nous-mêmes. Comment aurions-nous le droit de donner une subvention à 100 p. 100 à une entreprise privée en disant: Voilà on paie tout et puis et puis c'est à vous.

Non, je pense que si vous voulez vous limiter au système de l'entreprise privée, l'initiative privée, bien sûr, vous ne pouvez pas donner la totalité de la somme. Où est-ce que vous arrêtez. Évidemment, il est très difficile d'atteindre cette proportion de 45 p. 100. L'opposition était grande, mais je pense que c'est un montant raisonnable.

Comme vous dites que le gouvernement va payer jusqu'à 45 p. 100 du capital nécessaire pour les investissements. Je pense que c'est une situation assez généreuse. Cependant comme vous dites dans certains cas, il se peut que ce ne soit pas suffisant.

Si à ce stage-ci ce n'est pas suffisant, je pense que M. Saltsman a raison. Il nous faudrait alors établir une société, et la créer nous-mêmes.

**M. Lundrigan:** Mais, monsieur le président, il y a certainement d'autres idées que j'aurais

[*Text*]

hope I will get an opportunity later on to express my feelings on them. I would like to ask one last simple question. Do you think there is a need to combine positive programs of development such as those under your department which is basically your aim and your philosophy with certain counter-cyclical physical—I am sorry, this is not my phrase—with certain counter-cyclical fiscal policies which apply selectively across Canada.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, this is outside the law which is here and I am not in my jurisdiction there as a member of the Cabinet. But I think that fundamentally you are right.

**Mr. Lundrigan:** I am just going to say this and then I will leave it, perhaps a good long talk with the Minister of Finance would certainly be well in order and I will get around to that too, later on, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Mr. Laprise?

• 2145

**M. Laprise:** Monsieur le président, je ne sais pas si j'aurai le temps de poser mes questions. A tout événement, je n'ai pas voulu tout à l'heure, au début de la séance, intervenir au sujet d'une question supplémentaire, mais je désirerais le faire maintenant.

Au sujet de la possibilité de subventionner une entreprise d'une certaine importance, prenons le cas d'une compagnie qui veut établir une industrie; elle a alors besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée, mais ne la trouve pas dans la région, par conséquent, elle doit l'importer. En vertu de la loi, cette compagnie peut-elle quand même recevoir une subvention dans un tel cas?

**M. Marchand (Langelier):** Non, pas en vertu de cette loi-là. Mais nous pouvons, cependant, en vertu des lois qui régissent le ministère de la Main-d'œuvre, déplacer des travailleurs, payer leur déménagement, leur donner des allocations de subsistance, etc, et ceci, conformément à la *Loi de l'enseignement professionnel*, nous pouvons faire ce que vous mentionnez, mais pas en vertu de cette loi-là.

**M. Laprise:** En vertu de cette loi-là, la subvention dans ce cas, ne serait pas acceptable du fait que la compagnie n'emploierait pas la main-d'œuvre locale.

**M. Marchand (Langelier):** Non, il n'est pas question de main-d'œuvre locale dans ce cas, non. Évidemment, si vous êtes dans une région très peu peuplée et que toute la main-d'œuvre doit venir de l'extérieur, alors nous nous demanderons si cela aide vraiment au développement de cette région. Seulement, il

[*Interpretation*]

aimé discuter avec vous mais je garderai mes questions pour plus tard.

Je vais simplement vous poser une dernière question.

Est-ce que vous pensez qu'il soit nécessaire de combiner des programmes positifs d'expansion comme ceux de votre Ministère, ce qui constitue essentiellement votre objectif et votre philosophie à l'égard de certaines politiques financières fiscales contre-cycliques qui s'appliquent à tour de rôle au Canada?

**M Marchand (Langelier):** Oui, cela dépasse le cadre de la loi dont nous sommes saisis. Ça ne relève pas de ma compétence en tant que membre du Cabinet. Mais je pense qu'en principe vous avez parfaitement raison.

**M. Lundrigan:** Je vais simplement dire qu'un long entretien avec le ministre des Finances serait certainement très indiqué et j'y reviendrai plus tard monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Laprise.

**Mr. Laprise:** Mr. Chairman, I do not know if I shall have enough time to ask my questions. In any event, I did not want to take the floor, earlier, at the beginning of the meeting, on a supplementary question. I would like to do it now.

Regarding the possibility of subsidizing a company of a certain size, let us take the case of a company which wants to set up an industry. It would then require highly skilled labour which it would not be able to find in the area and therefore, it would have to bring in that labour. By virtue of the Act, could that company nevertheless be subsidized in a case such as this?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, not this very Act. But nevertheless, by virtue of the various Acts governing the Department of Manpower, we can move workers, pay for their moving, give them subsistence allowances, and so forth, in accordance with the Vocational Education Act, we can do what you are speaking about, but not under this particular Act.

**Mr. Laprise:** You mean that under this Act the grant would not be allowed because the company would not be using local labour.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it has nothing to do with local labour, in this case. Of course, if you happen to be in an area which is very sparsely populated and if all the labour will have to be brought in from outside, then we will wonder whether this is really of any help to the development of that

[*Texte*]

peut bien arriver, et c'est fort possible que personne sur les lieux mêmes ne soit en mesure de travailler à l'usine que vous avez à l'esprit.

Par ailleurs, si cette usine existait, elle procurerait indirectement de l'emploi à d'autres entreprises où les travailleurs locaux pourraient être embauchés et alors, on peut très bien décider que c'est faisable et que c'est même souhaitable.

**M. Laprise:** Maintenant, j'aurais une autre question. Dans le cas de la province de Québec, je pense qu'il y a une loi un peu semblable à celle que nous étudions présentement, à savoir qu'elle peut consentir des subventions à des entreprises qui s'installent dans des régions qu'elle a elle-même désignées. Dans ces régions, comme celle que je représente, l'Abitibi, votre ministère et la province de Québec vont-ils contribuer ensemble ou séparément pour subventionner les entreprises qui veulent s'y installer?

**M. Marchand (Langelier):** Ai-je bien compris votre question qui disait: est-ce que nous allons donner nos subventions, nos propres subventions...

**M. Laprise:** Ou en collaboration avec la province de Québec.

**M. Marchand (Langelier):** Je crois que les deux peuvent collaborer, pourvu que cela ne dépasse pas une certaine limite.

**M. Laprise:** Pour la même industrie?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, parce que nous exigeons que la compagnie elle-même investisse un certain montant, un certain pourcentage du capital, alors, si l'addition des deux subventions ne dépasse pas ce plafond, les deux peuvent être accordées. D'ailleurs à Golden Eagle, Québec, les deux gouvernements, ont donné, je crois que le gouvernement du Québec a contribué $500,000.

Seulement, si le montant des deux subventions dépasse, est supérieur à la limite, c'est-à-dire si l'investissement de la compagnie est inférieur à ce que nous croyons être un minimum, alors, nous ne l'accorderons pas. Si une compagnie, en accumulant des subventions, soit municipales, provinciales et fédérales, en arrivait à obtenir tout le capital nécessaire des gouvernement, eh bien, à ce moment-là je pense que nous aurions des doutes sérieux quant à nos propres subventions; si nous en avions, la compagnie ne l'obtiendrait pas.

**Mr. Deakon:** Mr. Chairman, before we adjourn. I would like the Chairman, please, if he would ensure that at the next meeting of

[*Interprétation*]

area. But it is quite possible for a situation to arise where, locally, there is nobody capable of working in the factory you have in mind. Furthermore, if that factory did exist, it would indirectly provide employment to other concerns where local workers could be hired and in view of this, it would be possible to decide that this is indeed feasable and even desirable.

**Mr. Laprise:** Now, I have another question. In the case of the Province of Quebec, I think there is an act which is somewhat similar to the one we are presently studying, that is, it can give grants to firms which settle in areas which it has designated itself. Now, in those areas such as the region I represent, Abitibi, will your Department and the Province of Quebec contribute together or separately in subsidizing firms that want to settle there?

**Mr. Marchand (Langelier):** Did I understand correctly when you asked: are we going to give our own grants...

**Mr. Laprise:** Or in co-operation with the Province of Quebec.

**Mr. Marchand (Langelier):** I think that can both co-operate as long as it does not exceed a certain amount.

**Mr. Laprise:** For the same industry?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, because we require that the company itslef invest a certain amount, a certain percentage of the capital, so, if the sum of the two subsidies does not exceed this ceiling, then the two can be granted. Where Golden Eagle, in Quebec, is concerned, both governments contributed, with the Quebec government providing a sum of $500,000, I believe.

However, if the amount of the two exceeds the limit, that is, if the investment of the company is lower than the minimum we expected, then we will not give any subsidy. If a company, by accumulating subsidies, either from the province or the federal government, were to manage to gather its entire capital, we would then have serious doubts concerning our own subsidies, and if we had any, we would not grant them to the company.

**M. Deakon:** Monsieur le président, avant de lever la séance, est-ce que vous pouvez vous assurer que ceux qui n'ont pas pu poser des

[*Text*]

the Committee the ones on the list who had no opportunity to speak be given priority?

**The Chairman:** You are first on the list, Mr. Deakon.

Gentlemen, I think that we should stand Clause 1.

Clause 1 stood.

**The Chairman:** We will be back here then at 3.30 p.m. tomorrow and the Minister will be back on Thursday as he cannot be here tomorrow.

• 2150

The meeting is adjourned.

[*Interpretation*]

questions jusqu'ici, aient la priorité à la prochaine séance?

**Le président:** Vous êtes le premier sur la liste, monsieur Deakon. Messieurs, je pense qu'il faut mettre en réserve l'article numéro 1.

L'article 1 est réservé

**Le président:** Nous reviendrons donc à 15h30 demain. Le ministre va revenir jeudi, il ne peut pas être ici demain.

La séance est levée.

The Queen's Printer, Ottawa, 1969
L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

HOUSE OF COMMONS

First Session

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la

vingt-huitième législature, 1968-1969

---

STANDING COMMITTEE

ON

# REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT

DE

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* Mr. John Morison *President*

---

MINUTES OF PROCEEDINGS

AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET

TÉMOIGNAGES

## No. 15

---

WEDNESDAY, JUNE 11, 1969

LE MERCREDI 11 JUIN 1969

---

*Respecting*

BILL C-202,

An Act to provide Regional Development Incentives, Etc.

*Concernant le*

BILL C-202,

Loi prévoyant des subventions au développement régional, etc.

---

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

[Text]

the Committee the ones on the list who had no opportunity to speak be given priority?

The Chairman: You are first on the list, Mr. Deakon.

Gentlemen, I think that we should stand clause 1.

Clause 1 stood.

The Chairman: We will be back here then at 3:30 p.m. tomorrow and the Minister will be back on Thursday as he cannot be here tomorrow.

At 5:30 p.m.

The meeting is adjourned.

[Interpretation]

quelques-uns auxquels aient la priorité à la prochaine séance?

Le président: Vous êtes le premier sur la liste, monsieur Deakon. Messieurs, je pense qu'il faut mettre en réserve l'article numéro 1.

L'article 1 est réservé.

Le président: Nous reviendrons donc à 15h30 demain. Le ministre va revenir jeudi, il ne peut pas être ici demain.

La séance est levée.

The Queen's Printer, Ottawa, 1969
L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

HOUSE OF COMMONS

First Session

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la

vingt-huitième législature, 1968-1969

---

STANDING COMMITTEE ON

# REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT DE L'

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* Mr. John Morison *Président*

---

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

## No. 15

---

WEDNESDAY, JUNE 11, 1969

LE MERCREDI 11 JUIN 1969

---

*Respecting*

BILL C-202,

An Act to provide Regional Development Incentives, Etc.

*Concernant le*

BILL C-202,

Loi prévoyant des subventions au développement régional, etc.

---

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)* *(Voir Procès-verbaux)*

20535—1

STANDING COMMITEE
ON
REGIONAL DEVELOPEMENT

COMITÉ PERMANENT
DE L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* — Mr. John Morison — *Président*
*Vice-Chairman* — Mr. Alexandre Cyr — *Vice-président*

and Messrs. — et MM.

Blouin,
Broadbent,
Carter,
Comtois,
Foster,
[1] Goode,
Honey,
Laprise,
Lundrigan,
MacDonald (Egmont),
Marshall,
Mazankowski,
McGrath,
Robinson,
Saltsman,
[2] St. Pierre,
Serré,
[3] Whiting—20.

Quorum (11)

*Le secretaire du Comité*
ROBERT V. VIRR
*Clerk of the Committee.*

Pursuant to S.O. 65 (4) (b)
[1] Replaced Mr. Deakon on June 11.
[2] Replaced Mr. Leblanc (Laurier) on 11 June.
[3] Replaced Mr. Sullivan on June 11.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement
[1] A remplacé M. Deakon le 11 juin.
[2] A remplacé M. Leblanc (Laurier) le 11 juin.
[3] A remplacé M. Sullivan le 11 juin.

[*Text*]

## MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, June 11, 1969.
(15)

The Standing Committee on Regional Developement met this day at 3:40 p.m., the Chairman, Mr. Morison, presiding.

*Members present:* Messrs. Carter, Comtois, Cyr, Foster, Goode, Honey, Laprise, McDonald (*Egmont*), Marshall, Morison, St. Pierre, Serré, Whiting—(13).

*Witnesses: From the Departement of Régional Economic Expansion:* Mr. Tom Kent, Deputy Minister; Mr. W. J. Lavigne, Assistant Deputy Minister (Incentives); Mr. John Teeter, Director, Industrial Incentives Branch.

The Committee agreed that the next meeting would be on Monday, June 16 at 8:00 p.m.

The members resumed their questioning of departmental officials on Bill C-202.

After discussion the Committee proceeded to the Clause by Clause study of the Bill.

Clauses 1 and 2 were permitted to stand.

On Clause 3 Mr. St. Pierre moved,

That Clause 3, Subsection 1, of Bill C-202 be amended by striking out lines 31, 32, 33 and 34 of page 2, and substituting therefor the following words: "thereof, that is determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment, such region to be not less than 10,000 square miles in size in areas adequately served by conventional transportation, not less than 2,000 square miles in size in areas isolated by geographic factors and in all cases, the shape of such regions to be such as to accommodate the factors of geography, climate and transportation."

[*Traduction*]

## PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 juin 1969.
(15)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit cet après-midi à 3 h. 40, sous la présidence de M. Morison.

*Présents:* MM. Carter, Comtois, Cyr, Foster, Goode, Honey, Laprise, McDonald (*Egmont*), Marshall, Morison, St. Pierre, Serré, Whiting—(13).

*Témoins: Du ministère de l'expansion économique régionale:* M. Tom Kent, sous-ministre; M. W. J. Lavigne, sous-ministre adjoint (Subventions); M. John Teeter, directeur, Direction des subventions à l'industrie.

Le Comité décide que la prochaine séance aura lieu le lundi 16 juin, à 8 h. du soir.

Les membres du Comité recommencent à interroger les représentants du Ministère sur le Bill C-202.

Après débat, le Comité passe à l'examen du Bill article par article.

Les articles 1 et 2 sont réservés.

Sur l'article 3, M. St. Pierre propose—

Que le paragraphe (1) de l'article 3 du Bill C-202 soit modifié par le retranchement des lignes 29, 30, 31, 32, et 33, à la page 2, et leur remplacement par ce qui suit: «de ladite ou desdites provinces, et dans laquelle des mesures spéciales sont jugées nécessaires pour favoriser l'expansion économique et le relèvement social, la superficie de cette région ne devant pas être inférieure à 10,000 milles carrés dans les zones desservies de manière adéquate par les moyens de transports classiques, et à 2,000 milles carrés dans les zones isolées par des facteurs géographiques, et, dans tous les cas, le tracé de ces régions devant être tel qu'il tienne compte des facteurs géographiques et climatiques, ainsi que des transports.»



20535—1½

After discussion, it was unanimously agreed that the motion be permitted to stand and the Committee adjourned at 5:03 p.m. until Monday, June 16.

Après débat, il est décidé à l'unanimité de réserver la motion, et, à 5 h. 03 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au lundi 16 juin.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr,
*Clerk of the Committee.*

[*Texte*]

## EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)*

**Wednesday, June 11, 1969**

• 1540

**The Chairman:** Gentlemen, there are a few questions that have come up since last night. I would like to get your opinion on them. Evidentally, Defence will be at North Bay tomorrow; Transport and Agriculture are out of town; therefore, it is going to be rather difficult to get a quorum; also, there will be members who will probably want to ask questions of the Department of Regional Economic Expansion and who will be unable to be here.

We have a choice of meeting Thursday night instead of Thursday morning and afternoon, or Monday night. I am quite easy about this. I have spoken to Dave, who is on the Steering Committee, and we are pretty well in agreement that since we have a timetable to meet, the best way to do it is in such a way that all those who wish to express an opinion will have the opportunity to do so as conveniently as possible. Before we make a decision whether we will sit Thursday night, Monday night or even both nights, I would be glad to hear opinions on this.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, I am most anxious that we sit on Monday night. Tuesday is the time that is allotted; we should be pretty well finished by then. As a holding action we could keep Wednesday open, perhaps, and definitely wind it up at that time.

**The Chairman:** You do not believe that enough boys will be back from North Bay by Thursday evening? Where are the Transport members going to be?

**Mr. MacDonald (Egmont):** No. I would not think they will be back by then. Transport is in committee all day, drafting their final report on their Atlantic trip. The Agriculture Committee is away and that has drawn 30 members out of the House. The External Affairs Committee is in North Bay, which draws another 30. Therefore, you have 90 members out of the picture right off the bat.

[*Interprétation*]

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

**Le mercredi 11 juin 1969**

**Le président:** Messieurs, il y a deux questions qui ont surgi depuis hier soir et j'aimerais avoir votre opinion à ce sujet. Il est évident que demain, le Comité de la Défense nationale sera à North Bay, les Transports et l'Agriculture seront à l'extérieur. Alors, il sera assez difficile d'obtenir un quorum ou du moins, il y aura des membres du comité qui voudront poser des questions sur le récent développement au ministère qui ne seront pas présents. Nous avons le choix entre nous réunir jeudi soir au lieu de jeudi matin et jeudi après-midi, ou bien nous pouvons nous réunir lundi soir. Je veux être très souple quant à cette question. Au comité directeur, nous nous sommes mis d'accord que nous avions un horaire qui nous permettait de nous réunir au moment dit et la meilleure façon de faire serait de nous mettre d'accord afin que chacun exprime son opinion pour que l'on trouve la solution la plus satisfaisante possible. Alors, que nous décidions pour jeudi soir ou lundi soir ou que nous décidions de siéger ces deux soirées, nous aurons au moins pris une décision en connaissance de cause après avoir entendu les opinions émises par les distingués membres de ce Comité.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, je préférerais que nous puissions siéger lundi soir, mardi notre temps est pris. Nous pourrions aussi avoir une réunion mercredi si nous n'avons pas réussi à tout terminer.

**Le président:** Ne croyez-vous pas que suffisamment de membres seront de retour de North Bay, d'ici jeudi soir? Où se trouvera à ce moment-là le comité des Transports?

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne pense pas qu'il sera de retour. Le Comité des transports prépare son rapport final de son voyage dans l'Atlantique et siège toute la journée et le Comité de l'Agriculture est à l'extérieur. Cela veut dire qu'il y a plusieurs membres qui sont absents. Il y a aussi le Comité des Affaires extérieures qui est absent. Donc, un grand nombre de députés de différents comités sont absents d'Ottawa.

[*Text*]

**The Chairman:** If there are no objections, Monday night is fine with me; we will forego the meeting on Thursday. Agreed?

**Some hon. Members:** Agreed.

**The Chairman:** Last night there were two or three members who did not get a chance to question the Minister...

**Mr. MacDonald (Egmont):** Are we meeting at all tomorrow, then or...

**The Chairman:** No.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Excellent. So the next meeting will be Monday night at 8 o'clock.

**The Chairman:** Right. Last night there was a number of members who did not get a chance to question the Minister. We agreed that they would have first crack this afternoon. Mr. Laprise, I do not know whether or not you were finished questioning the Minister.

**M. Laprise:** J'aurais seulement une question à poser. Est-ce que le bill actuel s'étendra jusqu'aux territoires du Nord-Ouest et jusqu'au territoire du Yukon?

**Mr. Tom Kent (Deputy Minister of Regional Economic Expansion):** Mr. Chairman, the decisions on the designation of regions will not, of course, be made by the Governor in Council until the legislation has been passed by the House. However, in his general comments on the introduction of the Bill, I think the Minister said that his expectation was that the designation would be most of eastern Canada, and considerable parts of the other five provinces. He did not mention the Northwest Territories and the Yukon. The general presumption is that this is legislation which is intended to encourage the kind of secondary industry of which there would not, presumably, be a great deal in the Yukon and the Northwest Territories. In saying all that, I am just mentioning the considerations. No decision has been made nor will be made until the legislation is passed.

• 1545

**The Chairman:** Mr. St. Pierre, I think you are next.

**Mr. St. Pierre:** Thank you, Mr. Chairman. My questions are concentrated on one specific

[*Interpretation*]

**Le président:** Alors, je suis d'accord pour lundi soir. Est-ce que l'on est d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Hier soir, il y a deux, trois membres qui n'ont pas pu poser leurs questions?

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce que nous nous réunissons demain?

**Le président:** Non.

**M. MacDonald (Egmont):** La prochaine réunion aura lieu lundi soir.

**Le président:** Hier, il y a certains membres qui n'ont pas pu poser au ministre les questions qu'ils désiraient. Nous nous sommes mis d'accord pour leur donner le premier tour au bâton cet après-midi. Alors, M. Laprise, je ne sais pas si vous aviez fini de poser des questions.

**Mr. Laprise:** I have only one question to ask. I would like to know if the present bill will cover the Northwest Territories and the Yukon too?

**M. Tom Kent (Sous-ministre, Expansion Économique Régionale):** Monsieur le président, la décision quant à la désignation des régions ne sera pas faite par le gouverneur en conseil tant que les mesures législatives n'auront pas été adoptées par la Chambre des communes.

Cependant, dans ses commentaires généraux, lorsqu'il a présenté le bill, je crois que le ministre Marchand a déclaré que l'on s'attendait à ce que les régions soient désignées et comprennent la plupart de l'Est du Canada et une bonne partie des régions de l'Ouest. Il n'a pas mentionné les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Notre hypothèse, c'est que cette mesure législative vise à aider les industries secondaires qui sont presque inexistantes dans le Yukon. Mais je vous fait part simplement d'un propos du ministre. Il n'y a pas eu de remarques à l'effet que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest seraient compris dans ces mesures et on ne pourra pas prendre de décisions tant que la Loi n'aura pas été adoptée par la Chambre des communes.

**Le président:** Monsieur St-Pierre, vous êtes le suivant.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, mes questions portent sur un aspect particulier du

[*Texte*]

point of the Bill, Clause 3, subclause (1) which reads:

> 3. (1) Subject to subsection (2), the Governor in Council, after consultation with the government of any province or provinces, may for the purposes of this Act by order designate as a designated region, for the period set out in the order, any region, comprising the whole of that province or those provinces...

This is what concerns me:

> ...or any portion thereof not less than 10,000 square miles in size, that is determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment.

The Minister, in a statement issued to the Committee, expanded on this slightly. I am sorry if my reading will not be too good on this because I have a French version, and I will have to translate from the French. Except in the particular case of Prince Edward Island, the law provides that a designated region ought to have at least 10,000 square miles. The reason for this choise is that—my French is failing me here; will you give me a hand?—this corresponds to an area 100 miles by 100, in which the central point will be no more than 50 miles from the perimeter. Actually, that is not entirely correct; a circle with the radius of 50 miles does not contain 10,000 square miles; however, that is neither here nor there.

My question is: why was this particular size of 10,000 square miles chosen?

**Mr. Kent:** Mr. Chairman, as I think the Minister has explained on a number of occasions, the government is very anxious, in introducing these very powerful incentives to industry, to avoid the patchwork effect of the designation of small areas under the existing ADA program. It is, therefore, considered important that the incentives operate in fair-sized regions rather than in small areas. The reason for this—and I am sure the Committee appreciates—is that even with incentives of the size of the present ADA ones, if there are small relatively isolated areas which are designated, or on the other side, if such areas are not designated, the disparity in treatment between the island that is or is not, as the case may be, in the surrounding territory; is a rather serious matter.

Therefore, the approach that is now being taken is a regional rather than an area one. It seemed desirable, therefore, to lay down some minimum size for the area which could be designated. There is no longer the intention to stick to rigid administrative boundar-

[*Interprétation*]

bill. Il s'agit de l'article 3, paragraphe I, qui se lit ainsi:

> 3. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le gouverneur en conseil, après consultation avec le gouvernement d'une ou plusieurs provinces, peut, aux fins de la présente loi, désigner par décret, à titre de région désignée, pour la période spécifiée dans le décret, toute région couvrant tout ou partie de ladite ou desdites provinces et dont la superficie n'est pas inférieure à 10,000 milles carrés, dans laquelle des mesures spéciales sont jugées nécessaires pour favoriser l'expansion économique et le relèvement social.

Dans la déclaration qui a été faite au Comité, on a donné des éclaircissements là-dessus. J'ai la version française et je dois traduire vers l'anglais. A l'exception du cas particulier de l'Île du Prince-Édouard, la loi prévoit qu'une région désignée doit avoir au moins 10,000 milles carrés. La raison pour laquelle on a fait ce choix,—est-ce que quelqu'un ne pourrait pas m'aider à traduire? Mon français n'est pas assez bon,—Est-ce que cela correspond à une région de 100 milles par 100 milles dont le point central n'est pas à plus de 50 milles du périmètre? Cela n'est pas entièrement exact. Et bien, un cercle avec un rayon de 50 milles ne contient pas un carré de 100 milles par 100 milles. Pourquoi a-t-on choisi, de toute façon, ce 10,000 milles carrés?

**M. Kent:** Monsieur le président, comme le ministre l'a expliqué à différentes reprises, le gouvernement est très pressé de mettre en application ces stimulants à l'industrie. Cette mesure a été prise afin d'éviter la désignation de petites régions en vertu du programme ADA qui a connu certains problèmes qu'il faudrait éliminer en vertu de la nouvelle loi. Nous voulons que des stimulants fonctionnent et aident des régions d'une grandeur raisonnable plutôt que de simples petites parcelles de territoire. Le Comité se rend compte que même avec des stimulants d'envergure, tels qu'ils étaient contenus dans le programme ADA, il y a des petits endroits isolés qui sont désignés. Il y a des régions isolées, qui elles ne reçoivent pas d'aide.

En conséquence le point de vue que l'on a adopté, c'est de prendre une approche régionale plutôt qu'une approche locale. Ainsi, nous avons cru souhaitable d'établir des minimums quant à la superficie qui pourrait être désignée. Nous n'avons pas l'intention d'appli-

[*Text*]

ies of the kind that were involved in the previous program, which essentially designated Canada Manpower Centre areas; by extension it could be done in certain circumstances for counties or census divisions.

Precisely because of the desire to have that flexibility in general, but at the same time to avoid a patchwork effect, it was felt that there should be some minimum size. What should it be? Ten thousand square miles was chosen for the reason that the Minister has indicated in the paragraph that you quoted, that it is a fairly firm, I think one might say, measure of the sort of area over which nowadays it is not uncustomary for people to travel to work. While it is true that the central point could be a little more than 50 miles from one extreme, by and large it means distances of up to 50 miles.

• 1550

**Mr. St Pierre:** Mr. Chairman, that answer makes a great deal of sense to me in terms of much of the area of Canada. In terms of British Columbia, however, I would suggest that it verges on nonsense. I would like to deal for a little time with the situation as it actually is in British Columbia, not with what maps may show.

I have taken the trouble to block out a 100 square mile area in a part of my riding. On the western extremity of this is a prosperous town and a coastal rain forest. Down the centre is a large mountain range. On the east is near-desert country, semi-arid country, and a little wet area.

When you speak of 50 miles being a normal distance for a person to travel to a work area, this is undoubtedly true. I have sketched out the distance between a town in the centre of this area, Pemberton, and the Town of Lillooet on the perimeter; the shortest distance by highway between those two points is 295 miles. I have sketched out another point here where two roads almost meet. They do not meet because there is a mountain in the middle; however, the gap is approximately 10 miles. The distance from one end of that road to the other is 355 miles. It is all very well to speak of avoiding patchwork effects, but God happened to make British Columbia in a patchwork with a great many mountains in it, and legislation in this form I think is totally unrealistic. To me it reads as if someone has seen a map of British Columbia but has not seen British Columbia.

[*Interpretation*]

quer rigidement ces frontières de 10,000 milles carrés. Nous avons un désir d'obtenir la plus grande souplesse possible tout en éliminant les effets de cataplasme. Nous croyons qu'il nous faut une aire minimum pour travailler. Nous avons cru que les 10,000 milles carrés devaient être choisis pour les raisons que le ministre a indiquées dans le paragraphe que vous avez cité. C'est une mesure assez utile. C'est un genre de région où il est possible aujourd'hui pour les gens de communiquer, de se rendre au travail assez facilement. Le point central serait plus ou moins à 50 milles de l'une des extrémités, mais disons qu'en gros, il est à environ 50 milles des extrémités.

**M. St-Pierre:** En ce qui concerne toutefois certaines régions du Canada et en particulier la Colombie-Briannique, je crois que cela approche du non-sens. Cela est absolument inapplicable. J'aimerais parler de la situation, telle qu'elle existe en Colombie-Britannique. Je crois que les régions de 100 milles par 100 milles. Dans ma circonscription, l'extrémité ouest possède une ville prospère, et des forêts côtières. Plus loin, il y a les montagnes, vers l'Est, c'est une région presque désertique, assez aride.

Lorsque vous parlez de 50 milles comme étant une distance normale que l'on peut franchir pour se rendre au travail, cela est sans doute vrai. Toutefois, j'ai pris la peine de délimiter les distances entre une ville qui est au centre de la région, Pamberton, et la ville de Lillooet au périmètre. La distance par le chemin le plus court, par la grande route entre ces deux points est 295 milles. J'ai fait d'autres calculs où deux routes se rencontrent presque mais enfin il y a une montagne entre les deux routes qui ne se rejoignent pas, la montagne étant de dix milles de large, la distance de l'un à l'autre point par ces routes est de 355 milles. C'est très bien de parler d'éviter des effets de cataplasme, mais Dieu a ainsi fait la Colombie-Britannique, montagneuse à souhait. Alors cette mesure qui existe dans sa forme actuelle ne tient pas compte de la situation de la Colombie-Britannique. Si quelqu'un avait une carte de la Colombie-Britannique, il me semble que les gens qui ont rédigé cette loi ont vu une carte de la Colombie-Britannique, mais ne l'ont pas étudiée.

[*Texte*]

I would like to deal with some further examples. I have drawn a 50-miles circle around Ocean Falls. Oncean Falls in itself is a fairly prosperous community. It is a company town, a one-industry town, a pulp town. The people who live there are employed, otherwise they do not live there.

A fairly short distance away is Bella Bella, an Indian community of more than 1,000 people, 90 per cent of whom are on welfare much of the time. The distance to Bella Bella can only be covered by boat or plane. It is a fairly short distance, about 30 miles, but there are no roads whatsoever. There is Bella Coola, which is approximately 60 miles from Ocean Falls, and it is at the end of a road system which, after 300 miles of gravel road, finally connects to pavement far, far to the east. Another community is Rivers Inlet. The distance between Rivers Inlet and Bella Coola is 40 miles. There is no regular plane service between those two points. The normal method of travel is by boat through the fjords and the shortest distance is 120 miles. I would like Mr. Kent to explain to me how a 100-mile square, which may be reasonable on the Prairies or in Ontario, can be considered reasonable in a province such as British Columbia. It baffles me completley.

**Mr. Kent:** Mr. Chairman, I think it should first be made quite clear in case there is any misunderstanding that we are not necessarily talking about an area of 100 miles by 100 miles; it may be 200 by 50 or 1,000 by 10.

**Mr. St. Pierre:** It may be 1,000 by 10?

**Mr. Kent:** Sure. It is 10,000 square miles in the legislation. The Minister's reference to 100 by 100 was an illustration and in no way was it suggesting that the area has to be square. I think if you will look at the legislation you will see that the only specification shown there is a total area of 10,000 square miles. I can assure you that in suggesting that minimum the government was not ignoring the existence of mountains.

The whole approach to the region would imply that in almost all cases the areas actually designated will be considerably more than 10,000 square miles. The designation of a

• 1555

region will in fact follow natural geographical and communications areas in that sense. We will not hop across mountains, so to speak. In those terms, the sort of concepts that exist of the size of a region that might be designated would cover major regions in Brit-

[*Interprétation*]

Un rayon de 50 milles au-delà de Ocean Falls, qui est elle-même une ville prospère, où il y a des papeteries. Ceux qui habitent là, y sont employés, autrement ils n'habiteraient pas là.

À très peu de distance, il y a Bella Bella, une ville indienne d'un peu plus de 1,000 habitants dont 90 p. 100 relèvent la plupart du temps des services de bien-être. Pour se rendre à Bella Bella on ne peut prendre que l'avion ou le bateau. Il y a à peu près trente milles. Il n'y a aucune route. Bella Coola qui est à peu près soixante milles de Ocean Falls est à l'extrémité d'un réseau routier où il y a 300 milles de gravelle qui relient la partie asphaltée à cette ville. Il y a aussi River's Inlet. Entre River's Inlet et Bella Coola il y a quarante milles. Il n'y a pas de service régulier d'avion entre ces deux points. La façon ordinaire de voyager c'est par bateau en passant par les fjords et il faut parcourir cent vingt milles. Monsieur le sous-ministre, pourriez-vous nous expliquer comment cent milles carrés peuvent être une superficie raisonnable dans le cas des Prairies ou de l'Ontario et peut l'être aussi dans le cas de la Colombie-Britannique? Cela m'abasourdit complètement.

**M. Kent:** Monsieur le président, je voudrais éliminer les points obscurs. Ne parlons pas d'une région de cent milles par cent milles, nécessairement. Il se peut que ce soit deux cent milles par cinquante milles ou 1,000 milles par 10 milles.

**M. St-Pierre:** 1,000 milles par 10 milles!

**M. Kent:** De toute façon il ne s'agit pas spécifiquement d'un territoire de cent milles par cent milles. Le ministre n'a pas dit que la région doit être absolument carrée. Tout ce qu'on mentionne dans la loi, le bill, c'est que le territoire doit avoir une superficie de 10,000 milles carrés. Je puis vous assurer que lorsque nous avons prévu ce minimum, nous n'avons pas laissé de côté la question des montagnes qui imposent des détours.

La façon d'aborder la question des régions implique presque dans tous les cas, les régions désignées qui pourront atteindre dans certains cas plus de 10,000 milles. La désignation d'une région suivra les frontières géographiques ou les moyens de communication. Nous ne pouvons pas sauter de montagnes, si vous me permettez de parler ainsi. De cette façon je concède que la superficie de la région qui peut être désignée comprendrait les grandes régions de la Colombie-Britannique. Cela

[*Text*]

ish Columbia, which would present no problem at all in terms of the 10,000 square miles total area limitation.

**Mr. St. Pierre:** I suggest that it well might cause a problem with the 10,000 square miles limitation, Mr. Chairman, because some of the valley regions are extremely isolated from each other and from prosperous areas. I do not have the time to do it at the moment, but If I were to draw a 10,000 miles area of almost any shape which included Powell River, which on a per capita basis is one of the wealthier communities in this country, I would include areas where there are people who have never seen Powell River, and who would have to travel 1,000 miles if they did want to see it, and who are impoverished. Further, your statement really does not square with what the Minister said in the House on June 6, which is reported on page 9843 of *Hansard* as follows:

> The reason behind this choice is that it represents an area 100 miles square, so that the centre is located about fifty miles from the boundary.

This does not admit a designated area to be 10 miles wide and 1,000 miles long.

**Mr. Kent:** Sir, the Minister was trying to illustrate—since 10,000 square miles is the sort of figure that most of us find a little difficult to get into our minds—the sort of size of area which represents 10,000 square miles. The legislation is absolutely clear. It is provided that the area shall not be less than 10,000 square miles. There is no limitation to its being 100 miles by 100 miles. One unit which is 10,000 square miles could be given as an illustration.

**Mr. St. Pierre:** He went further with the illustration, because, to proceed with his remarks, he said:

> The ease with which one travels today thus makes readily available to the residents of an area of that size the job opportunities within such an area.

**Mr. Kent:** and that is...

**Mr. St. Pierre:** That is again quoting the Minister.

**Mr. Kent:** Yes. That is true, of course. Nowadays fifty miles is a fairly normal journey to work. We fully recognize that there are many places in mountainous country where communities that are 50 miles apart as

[*Interpretation*]

ne présenterait aucun problème en ce qui concerne la superficie de 10,000 milles carrés qui est fixée comme limite.

**M. St-Pierre:** Cela pourrait causer des problèmes, cette limite de 10,000 milles parce que certaines des régions dans les vallées sont vraiment isolées l'une de l'autre, et des régions prospères aussi.

Je n'ai pas le temps de vous expliquer cela en détail, mais si je devais tracer une superficie de 10,000 milles, quelle que soit sa forme, autour de Powell River qui est l'une des régions les plus prospères du pays, je comprendrais des régions où il y a des gens qui n'ont jamais vu Powell River et qui devraient faire 1,000 milles pour s'y rendre, et qui souffrent de la pauvreté. Votre énoncé n'est donc absolument pas conforme avec ce que le ministre a dit dans le hansard, à la page 9843:

> La raison qui motive le choix de cette superficie est que cette dernière correspond à 100 milles par 100, de sorte que le point central est situé à une cinquantaine de milles du pourtour.

Cela ne comprend pas des régions de dix milles de large et de 1,000 milles de long.

**M. Kent:** Le ministre a tenté simplement d'illustrer la question, d'apporter des éclaircissements et de donner une idée de ce dont il s'agissait. Bien entendu, il a montré le genre de régions qui ont une superficie de 10,000 milles. La loi est absolument claire. La disposition dit que la région ne doit pas être inférieure à 10,000 milles carrés de superficie, que ce soit 100 milles par 100 milles, dans un des cas, mais il s'agit en fait de 10,000 milles carrés et le 100 milles par 100 milles n'était donné qu'à titre d'exemple.

**M. St-Pierre:** Alors je poursuis mes remarques. Le ministre a dit aussi:

> La facilité avec laquelle on voyage aujourd'hui rend donc facilement accessible, aux résidents d'une région de cette dimension, les possibilités qui se présentent à l'intérieur de cette région.

**M. Kent:** Et cela...

**M. St-Pierre:** Je cite encore une fois le ministre.

**M. Kent:** C'est exact ce que disait le ministre à ce moment-là. Cinquante milles représente un trajet normal pour se rendre à son travail. Nous reconnaissons que dans les régions montagneuses il y a des endroits qui

[*Texte*]

the crow theoretically flies, so to speak, are much more than...

**Mr. St. Pierre:** And they seldom make it themselves.

**Mr. Kent:** Quite, they are much further apart than that, and an impossible distance in terms of actual travel. Obviously, in specifying a minimum size, the object was to specify something that would provide a reasonable minimum in the various circumstances of different regions of the country. If I may repeat myself, it is not intended—to use the Minister's phrase again—to do patchwork designations of small areas.

If a small area is as isolated as some of the examples you suggested, then it is unlikely that secondary industrial incentives of this kind are likely to be the solution to its problems. This is not to say that government action may not be needed to attempt to lessen proverty, or whatever it may be, in those areas but this particular legislation is not designed for those situations, it is designed for industrial situations.

**Mr. St. Pierre:** Is that not a choice that you could permit industry to make? If in their opinion a small and isolated area was too isolated, they would not move there not matter what incentives you offered them.

• 1600

**Mr. Kent:** There might be a marginal case where, under the influence of a very strong incentive, an industry might be tempted to move to a very isolated location and then have considerable difficulty in surviving.

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, I am grateful for some of the explanations that have been offered. However, I am still not satisfied with the way Clause 3 reads and I wish to move an amendment to that clause. I do not know if you would like me to do it now or when we are considering the bill clause by clause.

**The Chairman:** I think we will wait, Mr. St. Pierre, until we get through the general questioning and then we will start in on the bill.

**Mr. St. Pierre:** Fine. Thank you.

**The Chairman:** Mr. Foster.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. St. Pierre has indicated he is going to move an amendment. Could we have some idea of what it is so that

[*Interprétation*]

sont distants de cinquante milles mais qui ne peuvent pas être atteints facilement.

**M. St-Pierre:** Et qui le sont peu souvent.

**M. Kent:** La distance enfin entre ces deux points est beaucoup plus longue lorsque l'on tente de joindre les deux villes par une route n'établissant une superficie minimum. On voulait préciser une superficie qui fournirait un minimum raisonnable dans les différentes circonstances dans le cas des différentes régions du pays. En outre, on ne voulait pas en tout cas faire des cataplasmes, si on me permet le mot, c'est pourquoi on désire avoir des régions assez grandes.

Dans les exemples que vous avez mentionnés, il est peu probable que des industries secondaires puissent recevoir des stimulants qui puissent aider la région, ce qui ne veut pas dire que des mesures du gouvernement ne soient pas nécessaires pour venir en aide à la région pour diminuer la pauvreté, mais la présente mesure législative n'a pas pour but d'éliminer la pauvreté mais plutôt de favoriser les possibilités d'emploi productif.

**M. St-Pierre:** C'est un choix que vous refusez aux industries. Si les régions sont isolées, les industries s'y rendront peut-être quand même avec l'aide que vous leur fournirez.

**M. Kent:** Il peut y avoir des cas spéciaux qui, sous l'influence de stimulants spéciaux, où l'industrie pourrait peut-être tenter de se rendre dans un endroit isolé si on lui favorisait certaines installations, mais il y a aussi les difficultés d'y survivre dont il faut tenir compte.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, je remercie le sous-ministre pour ces explications, mais je ne suis quand même pas complètement satisfait de la rédaction de l'article 3 tel qu'il est rédigé. Je voudrais proposer un amendement à cet article. Je ne sais pas si le moment est venu de le faire ou au moment où nous étudierons ça, article par article.

**Le président:** Je pense que nous attendrons monsieur St-Pierre d'en arriver aux questions générales, lorsque nous étudierons le bill en général.

**M. St-Pierre:** Très bien, merci.

**Le président:** M. Foster.

**M. MacDonald (Egmont):** M. St-Pierre dit qu'il voulait proposer un amendement. Pouvons-nous avoir une idée de sa teneur?

[*Text*]

we can at least think about it until we get to it?

**Mr. St. Pierre:** I can pass it around, if you wish.

**Mr. Foster:** Mr. Chairman, my question of the Deputy Minister relates to the resource-based industry which we dealt with last night. The Minister mentioned that they did not want to be paying incentives from the "have" areas of Canada into the "have-not" areas to establish industries in the depressed areas to compete with those in the more developed areas.

In this connection, my riding of Algoma in northern Ontario was designated under the old ADA program and as such has been eligible for up to $5 million of industrial incentives.

The Department of Lands and Forests has been trying to encourage a pulp-and-paper mill to come to the area of Blind River. They have limits. They have something like 1 million acres. To get the maximum value out of the wood fibre that is there they have closed these limits for the saw mill that is there, and it is closing down this year. We now have the situation that many people will be unemployed, and yet they have not so far been able to attract a pulp-and-paper mill to this area.

With these new limits we thought this would be just the thing and that perhaps with the additional $7 million worth of incentives we would be able to attract a company to this area. However, I read a report in the *Globe and Mail*, when the Minister first introduced this Bill, that pulp-and-paper companies and mines would be excluded from the incentives.

Can you clarify this? Is it a ministerial decision that these would be excluded in this case, or is there some hard-and-fast rule that will prevent incentives being paid in a situation such as I have described?

**Mr. Kent:** I have to answer that in two parts, I think. In the case of mines there is no question at all. They are excluded from the terms of the legislation here, just as they are under the existing ADA program, on the principle to which the Minister referred—that the location of a mine really depends on the existence of an ore body. The distribution of ore bodies is not really related to whether or not a region is, in general, one of poor employment opportunities, and it would probably be rather unfair to provide a location incentive to a mine in one part of the country at the expense of the people elsewhere.

[*Interpretation*]

**M. St-Pierre:** Je vais vous le soumettre.

**M. Foster:** Ma question, monsieur le président, a trait à l'industrie basée sur les ressources, dont nous avons parlés hier soir. Le ministre a mentionné qu'ils ne voulaient pas payer une prime aux régions défavorisées de façon à établir des industries dans ces régions pour faire de la concurrence avec les industries des régions qui sont plus développées.

En ce qui concerne cette question, ma division d'Algoma dans le nord de l'Ontario a été désignée en vertu du programme ADA et ainsi a eu droit à des avantages financiers pour l'expansion de l'industrie, jusqu'à un maximum de 5 millions de dollars.

Le ministère des Terres et Forêts a essayé de favoriser l'installation d'un moulin de pâtes et papier à Blind River. Ils ont une limite de 1 million d'acres. Afin d'obtenir la valeur maximum de la fibre de bois, ils veulent fermer la scierie cette année. Donc beaucoup de gens seront en chômage et jusqu'à maintenant ils n'ont pu installer un moulin de pâtes et papier dans cette région. Avec ces nouvelles limites, et les 7 millions de dollars de prêts, nous pensions qu'il serait possible d'installer une compagnie dans la région. J'ai lu un rapport dans le *Globe and Mail*, lorsque le ministre a présenté ce projet de loi, qui disait que l'on ne garantirait pas des prêts aux compagnies de pâtes et papier ni aux mines. Pourriez-vous éclaircir la situation? Est-ce une décision ministérielle ou existe-t-il une règle qui empêche que l'on garantisse un prêt aux industries dans la situation que je vous ai décrite.

**M. Kent:** Il faut que je réponde en deux fois. En ce qui concerne les mines, il n'y a aucun doute. Elles sont exclues aux termes de la loi, tout comme en vertu du programme ADR. Comme l'a mentionné le ministre, on se base sur le principe suivant, à savoir que la location d'une mine dépend de la présence d'un gisement. La distribution d'un gisement ne dépend pas du fait qu'une région assure ou non de rares débouchés sur le plan du travail et ce serait injuste de garantir un prêt pour la location d'une mine dans une région du pays, aux dépens des gens d'une autre région.

[*Texte*]

The case of the mine proper obviously extends over to the initial processing. In the mere concentrating of the ore before you start to do any smelting, or whatever be the method of extraction of the metal from the ore the initial processing, in the sense of the concentrating stage and getting down to the ore profit, there is no chemical stage. That is initial processing. The next stage in mining is the chemical change from the sulphide, or the oxide, or whatever it may be, into the metal. That is not initial processing. That is getting on to the processing proper, and is included in the operations which may receive incentives under this legislation.

• 1605

There are really two marginal cases, both of which I think the Minister has mentioned: one is pulp-and-paper and the other is petroleum-refining. In the case of pulp-and-paper, what is pulp-and-paper's initial processing in the sense that it is not a chemical change? Obviously, in the case of newsprint—ground wood pulp—essentially what you do is churn up the wood itself without a chemical change. In the case of so-called chemical pulp, of course, you use chemical methods to extract—to separate—the two main chemical components of wood, cellulose on the one side and lignin, or something, on the other, and whether or not pulp-and-paper should be regarded as initial processing I think is obviously something that could be argued both ways.

The Min'ster has indicated that he is inclined to think that probably it would be included in the definition of initial processing and therefore excluded. It was included in the present legislation and the incentives to pulp-and-paper played a very large part, and were a very large item, in the total expenditures under the program. The effect of providing that incentive on a universal basis has been in some cases to spend public money to support developments which undoubtedly would have taken place in any event. This view has been expressed on behalf of the Pulp and Paper Association and by all sorts of people.

On the other hand, we recognize that some developments involving pulp-and-paper are essential to the development of an area that has no other, or relatively few other, strong bases for development and where an incentive is needed. Those cases, as also the case of the concentration in mines, can be covered, as I think the Minister mentioned last night as on other occasions, under the general departmental legislation.

[*Interprétation*]

Le cas de la mine même s'étend au traitement initial. Dans la concentration du minerai, avant de procéder à la fonte, quelle que soit la méthode utilisée pour l'extraction du métal, le premier procédé est l'étape de la concentration, puis vient ensuite l'extraction du minerai; il n'y a pas d'étape chimique dans tout cela. L'étape suivante dans l'exploitation minière, est la transformation chimique des sulfures ou oxydes en métal. Cela ne fait pas partie du traitement initial. Il y a ensuite le traitement proprement dit qui peut faire partie des opérations pour lesquelles on accorde des subventions en vertu de la loi.

Il y a deux cas marginaux que le ministre je crois, a mentionné: le premier est celui des pâtes et papier et l'autre du raffinage du pétrole. Dans le cas des pâtes et papier, quel est le processus initial? Dans le cas du papier journal vous ne faites que râper le bois sans transformation chimique. Dans le cas de la pâte chimique, vous utilisez des procédés chimiques pour séparer les deux principaux composants chimiques du bois, c'est-à-dire la cellulose, d'un côté et la lignite de l'autre, mais que la transformation des pâtes et papier constitue le processus initial, c'est à discuter.

Le ministre a indiqué que l'on a tendance à penser que cela serait inclus dans la définition de traitement initial, puis exclu. Mais c'était inclus dans la loi actuelle et les subventions accordées à l'industrie des pâtes et papier ont été très importantes au point de vue des dépenses, en vertu du programme. L'attribution des subventions sur une base universelle a amené la dépense de l'argent du public, l'encouragement à l'expansion qui aura tenu lieu de toute façon. Cette opinion a été exprimée au nom de l'Association des pâtes et papier et par bien des gens.

D'autre part, nous nous rendons compte que l'expansion des industries de pâtes et papier est essentielle à l'expansion d'une région, qui n'a pas d'autres possibilités d'expansion et où il faut des subventions. Ces cas, ainsi que le cas de la concentration des mines peuvent être étudiés comme l'a mentionné le ministère hier soir dans le cadre de la législation générale du ministère.

[*Text*]

The feeling has been that this general program, with the levels of incentives provided here, should not be provided for in tial processing or, of course, the primary activity itself, obviously, but that where incentives for those activities are essential to development in an area, the better way to deal with it is specifically to treat those as special cases and to disignate special areas in that case under the departmental legislation. In that case the support can be provided under that authority, treating them as special cases rather than as automatically eligible for some support under this legislation.

**Mr. Foster:** It seems to me this legislation is basically to spread the economic expansion enough to provide jobs. Here we have an example of a saw mill industry closing down and putting some 350 people out of work. If the legislation will not assist in establishing a pulp-and-paper mill, which the provincial officials are demanding be established there to reallocate the limits, then the legislation is pretty much of a flop in this case.

• 1610

**Mr. Kent:** Unless it be the case that the establishment of a pulp-and-paper plant in that particular case would, in fact, occur without the provision of this incentive.

**Mr. Foster:** We have now been waiting for two or three years for it to occur, and it has not.

**Mr. Kent:** On the other hand, apart from the stimulation of the incentives perhaps, this has been a relatively slack period for pulp and paper markets over the last few years until very recently when the situation was showing signs of turning around.

**Mr. J. Teeter (Director, Industrial Incentives Branch):** Mr. Foster, I think there were some technical considerations involved in this issue as well. We have, of course, talked to several potential firms that were interested in the proposition. We have talked to them in co-operation with the Ontario Government; there were Finish interest, there were American interests and so on, and in each case they either decided not to go ahead or they intend now to locate elsewhere in Canada. In each instance it seemed that there were perhaps some particular difficulties in the type of wood, the raw material that was available for the particular purpose to which they wanted to put the pulp mill. I think there were some technical considerations, disadvantages.

**Mr. Foster:** This is one of the problems, but at the same time people in the Ontario Department of Lands and Forests tell me that the main problem is capital as well. And with

[*Interpretation*]

On a pensé que ce programme général sur les niveaux de subventions prévues ici ne devrait pas s'appliquer au traitement initial, mais, lorsque des subventions pour ces opérations sont essentielles au développement d'une région, la meilleure façon d'agir est de traiter ces cas comme des cas spéciaux et de désigner des régions spéciales dans ce cas aux termes de la législation du ministère. On peut donc fournir un encouragement et traiter ces cas comme des cas spéciaux et non comme ayant droit automatiquement à un appui selon la loi.

**M. Foster:** Il me semble que cette loi étendra l'expansion économique pour fournir du travail. Nous avons ici l'exemple d'une scierie qui ferme ses portes et par conséquent met à pied 350 personnes. Si la loi n'aide pas à installer une usine de pâtes et papier à cet endroit comme le demandent les fonctionnaires provinciaux, elle n'a aucun sens.

**M. Kent:** A moins que l'établissement d'une usine de pâte et papier dans ce cas particulier aurait lieu sans cette disposition concernant les subventions.

**M. Foster:** Nous avons attendus 2 ou 3 ans pour que ceci se produise et ça n'a pas encore eu lieu.

**M. Kent:** D'un autre côté, il y a eu une période de ralentissement dans l'industrie des pâtes et papier depuis quelques années jusqu'à récemment, lorsque la situation a commencé à changer.

**M. Teeter (directeur, Direction des subventions à l'industrie):** Monsieur Foster, je crois qu'il y a aussi des questions d'ordre technique. Nous avons parlé à plusieurs firmes qui s'intéresseraient éventuellement à cette proposition. Nous leur en avons parlé en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario; il y avait des intérêts finnois, des intérêts américains aussi, et, dans chaque cas, ils ont décidé soit de ne pas poursuivre, soit de s'installer ailleurs au Canada. Dans chaque cas, il semblait y avoir des difficultés avec le type de bois, la matière première qui était disponible. Il y avait aussi des questions d'ordre technique qui faisaient partie de cela et qui ont donné lieu à ces problèmes.

**M. Foster:** Oui, c'est l'un des problèmes, mais les gens du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario ont aussi des problèmes de capitaux. Et avec ces subventions supplé-

[*Texte*]

these impoved incentives, if this is made available, it might be just enough to tip the scale.

Mr. Deputy Minister, you mentioned there would be provision under the act itself for special areas.

**Mr. Kent:** Under the departmental legislation.

**Mr. Foster:** Under the departmental legislation. Are the amounts of the incentives the same under this as they are under this Bill C-202?

**Mr. Kent:** No, sir. The amounts of the incentives that can be provided under the departmental legislation in some ways are much broader than these; that is to say, they are not confined to the type of capital grant incentives covered here. They can be grants of that kind; they can be loans; they can be grants in respect of operating costs during the first three years, or they can be guarantees of commercial loans. the amounts are not specified because the whole approach here is that these would be special cases. Of course the actual amount in each special case would require the approval of the Governor in Council and the Treasury Board before it was decided.

**Mr. Foster:** Is there any maximum under the special grants?

**Mr. Kent:** No, sir.

**Mr. Foster:** During the past year or this year, could you tell me what the total capital budget would be under this Bill, or what you envisage? It seems to me $12 million is a lot of money as a maximum for this and several projects. What sort of capital budget do you expect will be required to make this legislation viable in function?

**Mr. Kent:** The provision in Estimates this year for expenditures under the existing program is, if I recall right, $49 million. The Minister has said that he anticipates that the expenditures under this program will be—I think his adverb was "substantially" was it not?—anyway, quite a good deal larger.

**Mr. Foster:** Did you say $49 million?

**Mr. Kent:** Yes, $49 million. That is what is in this year's, the current year's estimates. His expectation is certainly that the rate of activity under this program will be a good deal higher. Of course, as you will appreciate, there is a time lag between the approvals of projects under legislation of this kind and the actual expenditures. The expenditure levels

[*Interprétation*]

mentaires, cela pourrait faire pencher la balance.

Monsieur le sous-ministre, vous avez mentionné qu'il y aurait des dispositions dans la loi elle-même concernant les régions spéciales.

**M. Kent:** Dans la législation du ministère.

**M. Foster:** Dans la législation du ministère. Est-ce que les sommes des subventions sont les mêmes dans le cadre de cette loi que dans celui du bill C-202?

**M. Kent:** Non, monsieur. Les sommes des subventions qui peuvent être fournies dans le cadre de la législation ministérielle sont beaucoup plus larges. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas limitées au genre de subventions d'équipement qui figurent ici. Il peut y en avoir de ce genre, il peut y avoir des prêts, il peut y avoir des subventions pour les frais d'exploitation pour les trois premières années, ou des garanties commerciales. Les montants ne sont pas spécifiés parce que le type général est qu'il s'agit de cas particuliers et que la somme, dans chaque cas particulier, aura besoin de l'approbation du gouvernement en conseil et du Conseil du trésor.

**M. Foster:** Est-ce qu'on a prévu un maximum pour les subventions spéciales?

**M. Kent:** Non, monsieur.

**M. Foster:** Au cours de l'année dernière, ou de cette année, je me demande si vous pourriez me dire quel a été le budget d'équipement total dans le cadre de ce bill? Il me semble que 12 millions, c'est beaucoup d'argent, en tant que maximum. De quelle sorte de budget en capital avez-vous besoin pour rendre cette législation viable?

**M. Kent:** Les prévisions pour les dépenses, cette année, dans le cadre du programme actuel sont de 49 millions, si je me souviens bien. Le ministre a dit qu'il prévoit que les dépenses, dans le cadre dans ce programme, sont, je crois, substantiellement plus importantes, n'est-ce pas?

**M. Foster:** Vous avez dit 49 millions?

**M. Kent:** Oui, 49 millions, pour cette année, pour les prévisions de cette année. Et il s'attend à ce que le taux d'activités dans le cadre de ce programme soit bien plus élevé. Bien sûr, comme vous vous en rendrez compte, il y a un décalage dans le cadre de l'approbation des projets, dans le cadre de la législation de ce genre, et les dépenses proprement dites,

[*Text*]

really reflect the approval levels about two years later.

**Mr. Foster:** I see.

**Mr. Kent:** But the implication of what the Minister has said is that by two years from now—and the activity takes place right away if Parliament decides to go ahead but in terms of a charge on the budget there is an average of about a two-year time lag—the level of expenditures as a result of this program would be—I think the word was substantially, was it not?—substantially greater.

• 1615

**Mr. Foster:** It is just a political word. This represents projects which were initiated a couple of years ago, then?

**Mr. Kent:** The current level, yes—though perhaps I should say that while the level, an approvals level of $49 million—of that order of magnitude—was reached under the ADA program a couple of years ago, for the best part of two years after that, it showed very little change in the level of approvals. There has been a bit of a flurry of activity in the last little while because we are nearing the end of the relevance of the present program.

**Mr. Foster:** Will the Department still continue to undertake the type of study which was used in the FRED program—a sort of planning type of study for an area—to determine what sort of activity or industry should be brought in in order to increase regional economic expansion?

**Mr. Kent:** We will certainly be prepared and be eager to make any studies that are called for for that purpose. In industrial development, though, on the whole the provinces are for the most part quite active in this field and we would expect to complement what they do, to fill in the gaps, rather than to rush in and do a great deal ourselves which would be in any way duplication of effort.

The planning done under the FRED program itself was, of course, for rural areas, including any industrial opportunities in rural areas, but the emphasis was on so-called comprehensive planning to try to look at every problem of an area and devise a plan of action to cover the whole field.

In terms of getting on with things, getting things done, that though a valuable process can also be a rather slow one and the Minister, I think, has indicated that we would be putting a rather higher priority in the first phase on plans for some urban areas where a

[*Interpretation*]

les niveaux de dépenses reflètent le niveau de l'approbation quelque deux ans plus tard.

**M. Foster:** Je vois.

**M. Kent:** Mais, d'après ce que le ministre a dit, il y aura un décalage d'environ deux ans et, d'ici deux ans, le niveau de dépenses à la suite de ce programme sera substantiellement plus important. C'est bien le mot «substantiellement» qu'on a employé, n'est-ce pas?

**M. Foster:** Ce n'est qu'un mot politique. Cela représente alors des projets qui ont été entrepris il y a deux ou trois ans?

**M. Kent:** Je devrais dire peut-être qu'un niveau d'approbation de 49 millions avait été atteint dans le cadre de l'ADR, il y a deux ans, et il y a eu peu de modifications au cours des deux années qui ont suivi. Il y a eu un peu d'activités supplémentaires récemment, parce qu'on arrive à la fin de ces programmes.

**M. Foster:** Est-ce que le ministère continuera à entreprendre le genre d'études qui a été utilisé dans le cadre du programme FODER, une étude de planification d'une région pour déterminer quel genre d'activités ou d'industries seraient ou devraient être implantées afin d'accroître l'expansion économique de la région?

**M. Kent:** Nous serons certainement prêts à faire toutes les études nécessaires. Et en ce qui concerne le développement industriel, les provinces sont assez actives dans ce domaine; nous voulons compléter ce qu'elles font pour combler les lacunes, plutôt que de nous jeter à l'eau et entreprendre l'étude des choses de notre propre initiative, ce qui ne ferait que double emploi.

Il y a ensuite la planification faite dans le cadre de FODER pour les régions rurales, mais l'accent a été mis sur la planification globale pour essayer de voir tout le problème d'une région et avoir une sorte de plan qui couvrirait tous les aspects du problème.

Maintenant, en ce qui concerne l'accomplissement, ce sera un processus assez lent, et le ministre a indiqué, je crois, que nous accorderons une priorité plus élevée, à la première phase, au plan pour des régions urbaines où une bonne réaction aux subventions indus-

[*Texte*]

good response to the industrial incentives might be expected, and there would therefore be a heavy call for further urban services of all kinds and we would be prepared to make joint plans with provinces to enable those services to be provided. That is comprehensive planning in terms of all the types of services involved, but it is a good deal simpler and faster than the sort of planning studies that were conducted for the FRED plans.

In remoter areas, the planning needed is a somewhat slower job, but we do hope, by concentrating on the essentials, the things where we really expect we can do something, to speed up the process a bit compared with what it has tended to be in the past.

In other words, we do expect to be operating in some ways rather differently from the FRED-type planning, but certainly in principle we are prepared to do all the studies that are necessary.

**Mr. Foster:** You mentioned these essential services of the infrastructure. Is it your plan to provide assistance to develop these services with the hope of getting an industry, or will you only give this sort of assistance where a tentative or a proposed industry is already committed to establish there?

**Mr. Kent:** I cannot give a simple answer to that, I apologize, because it does depend on the circumstances of the region and the province. We are in the process of discussions with several provinces about plans of this kind, and as one would expect, we welcome the emphasis as between urban areas where it is pretty clear there is going to be industrial growth and smaller urban areas where it is not so certain and yet it is important for various reasons to obtain some early improvement in the community infrastructure. The emphasis as between those two cases is going to vary quite a bit from province to province, as it should, because we are trying to respond as flexibly as we can to the different needs in the different regions.

• 1620

**Mr. Foster:** In one of the areas in the eastern provinces, I have heard complaints there that there was not much local involvement in the planning of the actual project and that it was sort of going ahead in a vacuum; that it is being provided by the federal government but that local people are not involved and do not feel this is their project. Is there any plan to try to get more feeling of local participation?

**Mr. Kent:** Yes. The case you are referring to might well be northeast New Brunswick.



[*Interprétation*]

trielles serait obtenue, et nous sommes prêts à faire des plans conjoints avec les provinces pour que les services nécessaires soient fournis. C'est là la planification globale concernant tous les services impliqués, mais c'est beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide que le genre d'études de planification que l'on a fait dans le cadre du programme FODER.

Dans les régions éloignées, la planification est plus lente, mais nous espérons qu'en nous concentrant sur l'essentiel, les endroits où nous espérons vraiment pouvoir faire quelque chose, cela se fera plus rapidement que par le passé.

En d'autres mots, nous espérons pouvoir fonctionner d'une façon différente que dans le cadre de la planification du genre FODER, mais nous sommes prêts, bien entendu, à faire toutes les études nécessaires.

**M. Foster:** Vous avez parlé de ces services essentiels de l'infrastructure. Est-ce que vous prévoyez pouvoir aider à développer ces services pour attirer une industrie, ou est-ce que vous les développerez là où une industrie envisage de s'implanter?

**M. Kent:** Je ne peux pas vous donner une réponse simple à cette question; je m'en excuse. Cela dépend des conditions de la région et de la province. Nous sommes en train de discuter avec différentes provinces des plans de ce genre et, comme on s'y attend, on met l'accent sur les régions urbaines où il y aura une croissance industrielle, de toute évidence, et aussi dans les régions urbaines plus petites où, bien qu'on ne soit pas sûr de la réaction, tout au moins, c'est nécessaire pour l'amélioration de l'infrastructure de la collectivité. Donc, l'accent va sur ces différents aspects et variera d'une province à l'autre. Donc, il est assez difficile de répondre d'une façon uniforme, car les besoins varient d'une région à l'autre.

**M. Foster:** Dans l'une des régions des provinces de l'Est, j'ai entendu des plaintes, parce qu'il n'y avait pas beaucoup de participation locale à la planification, aux projets, que l'on travaillait dans le vide, que le gouvernement fédéral faisait quelque chose, mais que les personnes, localement, ne participaient pas au programme. Est-ce que l'on essaie d'avoir une participation locale plus importante?

**M. Kent:** Oui. Le cas dont vous venez de faire mention pourrait bien être celui du

[*Text*]

We are carrying out a complete review of that plan at the moment. It is in its early stages at present. Part of the terms of reference of the review are to try to devise ways in which this local involvement could be improved. I am sure I do not need to say that it is a very difficult thing to do. It is easy enough to ask people what they would like but within the inevitable financial limitations that, in itself, does not get one very far.

The problem is that among the things, any one of which would be pleasant and useful, are the ones that deserve the highest priority. This is a process in which it is hard to get local involvement because, perfectly naturally, we all want the things that bear most directly on our particular areas. But still, in spite of that, we feel it is most important to get as conscious active participation as possible. We are doing this, of course, as a joint review with the provinces. We are trying together to devise some more effective process of talking to people that would produce that result.

**Mr. Foster:** You have the Atlantic Development Council there which is made up of local people. For example, if most of northern Ontario were designated, would it be your intention to set up a Northern Ontario development council, or is this Atlantic Development Council a special case and only applies to that one area?

**Mr. Kent:** The Atlantic Development Council is a special case in the sense that the broad region there covers four provinces, therefore there is perhaps more need for some sort of unifying body than there is within one province. We are concerned with anything that we do of this kind, whether it be within one province or affects a number of provinces. This should be done in close agreement with the provincial government or governments. This of course is why we were careful to provide in respect of the Atlantic Development Council, which has not been true of the Atlantic Development Board, that there would be consultation with the provinces as well as with other organizations on the appointment of the members and so on.

We felt that it was perhaps important to try to get experience from the workings of that Council before, so to speak, rushing to set up councils for what are really perhaps the less difficult cases where the whole region is within one province. I think the Minister has indicated that certainly he in no way has a closed mind against setting up such councils —through probably, and this was the decisive reason for not providing specifically for

[*Interpretation*]

nord-est du Nouveau-Brunswick. Nous sommes en train de faire un examen complet de ce programme. L'examen en est à ses débuts. Une partie du mandat de cet examen consiste à trouver des moyens d'améliorer la participation locale. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est une chose très difficile à faire. Il est assez facile de demander aux gens ce qu'ils veulent, mais dans les limites financières inévitables, cela ne va jamais très loin, en soi.

Le problème est, qu'entre ces choses, qui sont toutes agréables et utiles, il faut établir un ordre de priorité. C'est un processus dans lequel il est difficile de faire participer la population locale parce que nous voulons tous des choses qui influencent directement sur notre région. Mais il importe aussi, malgré cela, d'encourager une participation aussi active que possible. Nous travaillons évidemment en collaboration avec les provinces. Nous nous efforçons de trouver un processus plus efficace de dialogue qui nous permettrait d'atteindre ce résultat.

**M. Foster:** Il y a le Conseil de développement de la région de l'Atlantique qui est composé de gens de la région. Si le Nord de l'Ontario était désigné, est-ce que vous auriez l'intention de créer un Conseil de développement du nord de l'Ontario, ou est-ce que le cas du Conseil de développement de la région de l'Atlantique est un cas particulier qui ne s'applique qu'à cette région?

**M. Kent:** Ce Conseil est un cas particulier en ce sens que cette région couvre quatre provinces; il est donc nécessaire d'avoir un organisme central, ce qui n'est pas le cas pour une seule province. Nous nous soucions que tout ce que nous faisons en ce sens que ce soit au sein d'une province ou affectant un nombre de provinces soit fait en collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux. C'est pour cela que nous avons pris soin de prévoir pour ce Conseil du développement de la région de l'Atlantique, qu'il y ait des consultations avec les provinces et autres organisations avant de nommer les membres et ainsi de suite, ce qui n'existait pas dans le cas de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique.

Nous avons pensé qu'il serait important de voir comment fonctionne ce Conseil avant de se précipiter et de constituer d'autres conseils dans les moins compliquées où la région correspond exactement aux limites d'une province. Je crois que le ministre a indiqué qu'il ne s'oppose aucunement à ce qu'on établisse de tels conseils, bien qu'il semble que ce soit probablement la raison pour laquelle nous ne l'avons pas prévu dans la loi; il nous a semblé

[*Texte*]

that in the departmental legislation, we felt that where it was within one province it would probably be important that it be a joint federal-provincial council, actually appointed jointly by the two rather than a federal council, which the Atlantic Development Council is even though it consults with the provinces we take the responsibility for it.

• 1625

**Mr. Foster:** Thank you very much, Mr. Kent.

**The Chairman:** That brings the first round of general questions to a close. A couple of members have indicated that they would like to ask more questions. Because we are going to stand Clause 2 for the time being and proceed on into the bill I wonder if your questions could not be answered as we examine the bill clause by clause.

**Some Hon. Members:** Agreed.

**The Chairman:** I will say on behalf of Mr. Marshall who was very kind to us last night that perhaps he did not have much time to ask questions. If you have a short question, Mr. Marshall, even though we have agreed to proceed in another way, I would ask you to put it.

**Mr. Marshall:** I have only one short question. Mr. Kent, the stage is set, we have the environment provided through the Act, and there is a designated region. Who takes the initiative on asking an industry to come into a designated region?

**Mr. Kent:** It can happen three ways. The first and the most common—unless enterprise loses its virility, so to speak, one would expect this is how it should be and always would be—is simply that the industry or the company that is interested comes to us and inquires about whether the project it is interested in would likely be eligible for an incentive.

**Mr. Marshall:** Mr. Kent, what I am getting at is that some industries might not want to go into an area, even though it is designated, because of transportation costs and other things.

**Mr. Kent:** There are two things that influence that. First of all, all the provinces are very actively in the business of searching out industrial prospects—companies that could be interested in moving into that particular province. Where it is a province which as a whole or in considerable part is included in the designated region then of course one of the first things they do in looking for such companies is to talk to them about the incen-



[*Interprétation*]

que lorsqu'une région ne dépasse pas les limites d'une province, il conviendrait que ce soit un conseil mixte fédéral-provincial nommé conjointement plutôt qu'un conseil fédéral, comme le Conseil du développement de la région de l'Atlantique, même s'il consulte les provinces, nous en assumons la responsabilité.

**M. Foster:** Merci beaucoup, monsieur Kent.

**Le président:** Nous avons donc terminé la première partie des questions générales. Un certain nombre de députés ont dit qu'ils voudraient poser d'autres questions. Comme nous allons réserver l'article 2 pour l'instant, et poursuivre l'étude du projet de loi, je me demande si on ne pourrait pas répondre à mesure que nous étudierons le projet de loi article par article.

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Je dirais au nom de M. Marshall qui a été très gentil hier soir, qu'il n'a peut-être pas eu le temps de poser beaucoup de questions. S'il a une question à poser, une question assez brève, il peut la poser maintenant, même si nous avons décider de procéder autrement.

**M. Marshall:** Une brève question. Monsieur Kent, les décors sont en place, le milieu est fourni par la Loi, et la région désignée est créée. Qui prend l'initiative pour demander à une industrie de s'installer dans la région désignée?

**M. Kent:** Cela peut se produire de trois façons. La première, et ce sera la plus courante, à moins que l'entreprise perde sa virilité, pour ainsi dire, serait que l'industrie ou l'entreprise intéressée s'adresse à nous pour nous demander si leur projet serait admissible aux avantages financiers offerts.

**M. Marshall:** Ce à quoi je veux en venir c'est que certaines industries ne voudront peut-être pas aller dans des régions désignées pour des raisons de coûts de transport ou autres.

**M. Kent:** Il y a deux influences qui jouent ici.

En premier lieu, toutes les provinces recherchent activement des perspectives industrielles, des sociétés qui seraient intéressées à venir s'établir dans cette province en particulier. Lorsqu'il s'agit d'une province dont l'ensemble ou une partie est incluse dans une région désignée une des premières choses qu'elles feront lorsqu'elles recherchent ces

[*Text*]

tives available under the federal legislation. At a very early stage, normally, the company comes to see us, often accompanied by or introduced by the provincial department, and we keep in close touch with the provincial departments of industry for this reason.

As I said earlier, we ourselves seek to draw the attention of industry to the existence of these incentives, not only industry in Canada but also industry in the United States and abroad. We work closely with the provinces and, in part, lead on particular projects. We have joint development searches together to try to interest people in moving into a designated region. We have one very big project of that kind which the Government of New Brunswick started a little while ago and which we are helping to finance. We are prepared to do this encouragement development work to the maximum extent worthwhile without, as I think I said earlier, duplicating what provinces and other people are doing.

**Mr. Marshall:** Will the federal government have the mechanism, and they should have, to control examine or investigate any proposition or agreement between a province and an industry to ensure that that industry going in is a viable one and is financially stable?

**Mr. Kent:** If it involves our money, if it is getting an incentive from us, yes, most definitely.

**Mr. Marshall:** The reason I say that is that $378,000 was spent on research in the Province of Newfoundlad over the last four or five years and, as you know, this came to naught.

• 1630

I am glad to hear that you are going to ensure control of this spending.

Thank you, Mr. Chairman.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, I was looking at the list of questions I was going to ask. Some I can ask as we proceed clause by clause but there are a couple of a general nature not related to any particular clause.

Could I put these questions now?

[*Interpretation*]

entreprises est de leur parler des avantages financiers sous diverses formes auxquelles elles seront admissibles en vertu de la Loi fédérale. Dès le début, normalement, l'entreprise vient nous consulter, souvent accompagnée du ministère provincial, et nous restons en contact étroit avec les ministères provinciaux de l'Industrie pour cette raison.

Comme je l'ai déjà dit, tout à l'heure, nous cherchons nous même à attirer l'attention de l'industrie sur l'existence de ces avantages, pas seulement les industries canadiennes, mais aussi les industries américaines et à l'étranger. Nous collaborons étroitement avec les provinces, et, en partie, nous prenons même l'initiative. Nous avons des recherches conjointes afin d'intéresser les gens à s'installer dans une région désignée. Nous avons un projet très important entrepris par le gouvernement du Nouveau-Brunswick il y a quelques temps que nous finançons en partie. Nous sommes prêts à faire ce travail d'encouragement dans la mesure où il sera valable sans, comme je l'ai dit, faire double emploi avec les provinces et les autres intéressés.

**M. Marshall:** Est-ce que le gouvernement fédéral possédera les rouages, comme il se doit, pour contrôler, examiner et faire enquête à l'égard de toutes les propositions et les ententes entre une province et une industrie, pour s'assurer que l'industrie qui va s'installer est une industrie viable et financièrement stable?

**M. Kent:** Oui, si notre argent est en jeu, si elle est admissible aux encouragements financiers de notre part, nous le faisons certainement.

**M. Marshall:** La raison pour laquelle je mentionne cela, c'est que $378,000 ont été dépensés à des fins de recherches dans la province de Terre-Neuve au cours des quatre ou cinq dernières années, et il me semble qu'il n'en est rien ressorti. Je suis heureux d'apprendre que vous allez vous assurer que l'argent sera bien dépensé.

Merci beaucoup, monsieur le président.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, je consultais la liste des questions que j'aimerais poser. Il y en a que je pourrais peut-être poser lors de l'étude article par article du bill, mais il y en a quelques-unes de nature générale que je voudrais poser d'abord car elles ne s'appliquent pas à un article en particulier. Me permettriez-vous de poser ces questions maintenant?

[*Texte*]

**The Chairman:** It was agreed that we would proceed to clause by clause study, Mr. MacDonald. However, if you feel that you can put them promptly, proceed.

**Mr. Kent:** I will try to answer them briefly.

**The Chairman:** Yes, I hope you do. If you can use your good sense and limit them, that will be fine.

**Mr. MacDonald (Egmont):** One of the questions arises out of the answers of the Deputy Minister today and of the Minister last night. When we came up against certain matters, for instance, as raised by the member at the end here, of whether or not industries would qualify because they were resource-based industries, say, or in the case of questions last night, whether or not they would be tourist industries or some aspect of infrastructure, we came back to the bill setting up the Department and specifics were pointed out where the new Department would be able to act on these kinds of applications. We have already suggested both in the House and here in the Committee that there is a considerable amount of flexibility in this legislation. Now we are finding or perhaps we are recalling there is a considerable amount of flexibility in the legislation that has already set up the Department and there is a great deal of scope for activity and intervention in this way. I think we may be in danger of creating some mysteries. Perhaps they are necessary, I do not know.

I would be interested in knowing because of the powers the Department has and the kind of encouragement and assistance it might give to these large-scale industries that could not qualify under the Bill, whether you will be elaborating or publishing criteria so those industries that know quite obviously they do not qualify under this specific Bill can have reason to hope and will prepare the kind of descriptions necessary to make effective submissions to the Department.

Perhaps this has already been done; perhaps you have already published some kinds of criteria for eligibility. If it has not been done, I wonder whether you are planning to do something very shortly?

**Mr. Kent:** I think we will have to do it case by case for particular areas because the essence of the approach under the departmental legislation is to have covered all secondary industry under this scheme which can be described pretty clearly so companies can know quite readily what is available and what is not. As far as the industries' activities which in general are less suitable or influenced by

[*Interprétation*]

**Le président:** Nous nous étions mis d'accord pour procéder à l'étude article par article, mais si vous croyez pouvoir les poser sans prendre trop de temps, c'est bien.

**M. Kent:** Je m'efforcerai de répondre le plus brièvement possible.

**Le président:** Oui, je l'espère. Si vous vous servez de votre jugement pour les restreindre, c'est bien.

**M. MacDonald (Egmont):** L'une des questions découle d'une réponse du ministre hier soir et du sous-ministre aujourd'hui. Lorsque nous nous sommes élevés contre certaines questions, à savoir si certaines industries pourraient être acceptées étant donné que ce sont des industries de ressources, que ce soit une industrie touristique ou quelque autre aspect de l'infrastructure, nous en sommes revenus au bill établissant le ministère et nous avons trouvé des détails disant qu'en vertu du nouveau bill, il devrait être possible d'agir dans le cas de ces demandes. Nous avons déjà mentionné au Comité et à la Chambre qu'il y a beaucoup de souplesse dans cette mesure législative. Maintenant, nous nous rappelons qu'il y a beaucoup de souplesse dans la mesure législative qui établissait le ministère. Il y a un vaste champ d'activités et la possibilité d'intervention. Je crois que ce que nous risquons de faire, c'est de créer des mystères; que cela soit nécessaire ou non, je l'ignore.

J'aimerais savoir, étant donné le genre de pouvoirs du ministère et le genre d'aide et l'encouragement que l'on pourrait donner aux industries qui ne pourront pas être admissibles en vertu du Bill, si vous allez établir ou publier des critères de sorte que les industries qui se savent inadmissibles en vertu du Bill puissent espérer être comprises, et pourront ainsi faire une meilleure demande au ministère en toute connaissance de cause.

Peut-être que c'est ce que vous avez déjà fait, peut-être que ces critères et ces normes d'admissibilité ont déjà été publiés, mais si cela n'a pas été fait, est-ce que vous vous proposez de le faire bientôt?

**M. Kent:** Je pense que nous devrons étudier les choses cas par cas. La façon dont nous abordons la question au ministère, c'est de couvrir toute l'industrie secondaire selon ce programme, qui est assez clair, et donc les compagnies sauront ce qui est disponible et ce qui ne l'est pas. En ce qui concerne les industries qui ont des activités qui ne se prêtent pas au programme d'encouragement selon

[*Text*]

means of location incentives, but which it is important to help in particular cases, are concerned, the essence of the approach under the departmental legislation is to define a special area in agreement with the province and draw up with the province a development plan for that area. In publishing that development plan, we would make clear the type of industry which in circumstances of that special area, in the opinion of the two governments, was the type which probably should be given an incentive to locate there.

This is not a very good example, but I take it because it is the best available at this stage. In the case of the Prince Edward Island Plan, it is clear that the type of industries which are envisaged under that plan are essentially the food processing ones on the one side and on the other side the assistance to tourism which is provided for within the special terms of that plan.

• 1635

Any plan that we made for a special area on the same basis, would have the same sort of indication in it and therefore would provide a framework within which companies could know what would be of interest and what we would be prepared to give an incentive to. I do think we have to define it plan by plan or area by area; I do not think we could very helpfully give a general description.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I see.

**Mr. Kent:** In one case it might be mining and in other cases tourism. The whole essence of the approach is that with the province we find out what is best in a particular area and then try to support and encourage that.

**Mr. MacDonald (Egmont):** When I suggest there will be criteria available, it will be available on a particularized basis...

**Mr. Kent:** Yes, sir.

**Mr. MacDonald (Egmont):** ...with respect to the various regions. Will it go farther than being a blueprint? When you use the Prince Edward Island example, you are using not only a plan, but a program for which there is a commitment over a specific period of time and both governments have committed specific amounts of money in various sectors. Am I correct in assuming you are not thinking of something as involved as that, but are thinking more along the lines of a blueprint which might be called a plan, but you would not be locking yourselves in over a fixed period of time to certain amounts of money?

[*Interpretation*]

l'endroit, mais qui méritent de l'aide, c'est que nous définissions une région spéciale en accord avec la province et en collaboration avec la province, nous élaborons un plan d'expansion pour cette région. Lorsque nous publions ce programme de développement, précisons le genre d'industrie qui sera admissible aux subventions de localisation, selon l'opinion des deux gouvernements.

Voici un exemple; c'est le meilleur exemple que je peux vous donner à cette étape ici. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, il est évident que le type d'industries visé par le programme, ce sont des installations de transformations de la nourriture, et d'autre part, il y a l'aide au tourisme, ce que nous avons pu faire grâce à des dispositions spéciales.

Tout plan que nous établissons pour une région spéciale aurait le même genre d'indication et fournirait donc un cadre à l'intérieur duquel les compagnies sauront qu'est-ce que nous pouvons encourager et ce vers quoi nous pouvons nous pencher. Je crois que nous devons déterminer cela région par région, plan par plan. Rien ne sert de définir cela de façon générale.

**M. MacDonald (Egmont):** Je vois.

**M. Kent:** Dans un cas, cela pourrait être les mines, dans un autre le tourisme. La façon d'aborder le problème, c'est que nous étudions le cas avec la province pour voir a qui est préférable dans une certaine région, et nous tentons d'aider dans la mesure du possible.

**M. MacDonald (Egmont):** S'il y a des critères de disponibles, ils seront disponibles pour les cas particuliers plutôt qu'en général?

**M. Kent:** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce que ce sera plus qu'un simple projet, est-ce que ce ne sera pas simplement un projet, mais un programme dans lequel il y a un engagement de la part des deux gouvernements à verser certaines sommes pendant une certaine période de temps. Ai-je raison si je dis que vous ne voulez pas vous fixer des limites, au cours d'une période déterminée, que vous voulez en rester au stade de programme général?

[*Texte*]

**Mr. Kent:** Not in the detail that has been attempted in something like the Prince Edward Island plan. We do not think that would be appropriate to most of the sort of cases that we want to provide help to as quickly as planning and our resources will allow. A plan in those circumstances would probably contain some specific program commitments such as over a five-year period we would undertake to provide so much assistance towards roads or some other vital piece of the infrastructure. There would be flexibility in the industrial incentives we provided, for example, depending on the response there was from industry.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I have just one final general question related to this. You mentioned the figure of $49 million plus. Is this the figure to be expended on this program under the legislation we are considering at present?

**Mr. Kent:** Under the legislation we are considering at present, the Minister has said that he expects the level of approvals to be right away substantially more than the $49 million which has been the level of approvals for the last few years under ADA and is the actual level of expenditure this year.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Right. In looking at the total fibure which is finally approved by the government, will you then be apportioning it in terms of so much to a region, or will it be looked at more on an industry-to-industry basis?

**Mr. Kent:** It will be looked at primarily in terms of the flow of applications. We will be concerned to approve all the good applications we can as quickly as we can. Obviously we will have to watch the rate. If the rate of approvals is tending to be higher than we are allowed the authority for, we will have to be prepared to be a little selective in terms of what looks like the most beneficial ones in relation to the problems of different regions and the needs of different industries. We certainly would not begin with any allocated figure between regions.

**Mr. MacDonald (Egmont):** You would not establish a series of priorities.

**Mr. Kent:** No, we would not establish a series of priorities expressed in absolute amounts. Obviously other things being equal, the more serious the lack the employment opportunities in an area, the greater the priority that area has.

[*Interprétation*]

**M. Kent:** Pas dans le détail, comme on l'a fait pour l'Île-du-Prince-Édouard. Cela ne serait pas approprié dans les cas où il est urgent de fournir des subventions, selon la planification et les ressources. Dans ces circonstances, il y aura des engagements précis en vertu du programme disant que pour 5 ans, par exemple, nous entreprenons de fournir des subventions pour les routes ou pour quelqu'autre domaine important. Il y aurait beaucoup de souplesse quant à ce que nous fournirons, par exemple, selon la réaction de l'industrie.

**M. MacDonald (Egmont):** Une dernière question générale. Vous avez mentionné plus de 49 millions de dollars; est-ce la somme qui sera dépensée en vertu de ce programme?

**M. Kent:** A l'heure actuelle, le ministre dit qu'il s'attend que le nombre de demandes approuvées exige considérablement plus que 49 millions de dollars, qui est le niveau des dépenses au cours des dernières années en vertu du programme ADA et qui est le niveau actuel des dépenses.

**M. MacDonald (Egmont):** Bon. Lorsque vous considérerez le chiffre total qui a été approuvé par le gouvernement, est-ce que vous l'attribuerez tant pour une région ou tant pour une industrie?

**M. Kent:** On étudiera les questions en tenant compte de la quantité de demandes. Nous voudrons approuver toutes bonnes demandes le plus rapidement possible. Il est évident que nous devrons faire attention au taux d'approbation, et si le taux d'approbation a tendance à être plus élevé qu'on nous permet nous aurons à être plus exigeant quant à ce que sont les plans les plus utiles, compte tenu des problèmes des différentes régions et les besoins des différentes industries. Nous ne commencerons donc pas avec des chiffres de répartition de dépenses dans la région.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous n'établirez pas de priorités?

**M. Kent:** Non, nous n'établirons pas une liste de priorité avec des montants fixes. Toute chose étant égale, plus le chômage est grâve, plus grande est la priorité.

[*Text*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** It does trouble me a bit that in your initial statement and in answer to the question, you indicated pressure of application would be a heavy factor. I think the areas you will have the greatest difficulty in initially at least are the areas where you will have the fewest applications quite obviously.

**Mr. Kent:** We would most certainly give priority to the applications from the areas of greatest employment need, even if they were fewer.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I will leave it at that. Thank you very much, Mr. Chairman, for your generosity.

**The Chairman:** My pleasure.

• 1640

Clauses 1 and 2 stood.

On Clause 3—*Designation of regions*

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, to bring this matter to discussion I will put my motion. I move:

> That Subsection 1 Section 3 of Bill C-202 be amended by striking out lines 31, 32, 33 and 34 of Folio 2, and substituting therefor the following words: "thereof, that is determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment, such region to be not less than 10,000 square miles in size in areas adequately served by conventional transportation, not less than 2,000 square miles in size in areas isolated by geographic factors and in all cases, the shape of such regions to be such as to accommodate the factors of geography, climate and transportation."

Speaking briefly to the motion, Mr. Chairman, I think we all realize that the old ADA legislation suffered very badly and caused some severe distortions by being too rigid. It would be a great pity if in this new attempt to aid disadvantaged areas we were again to place ourselves in a position where there is too much rigidity.

Briefly, if 10,000 square miles is a reasonable minimum size for an area on the Canadian prairies or in sections of Ontario, it cannot be a reasonable size, in my opinion, in such areas as portions of British Columbia and many coastal areas.

A great part of the Atlantic Provinces, or perhaps all of them, are going to be designat-

[*Interpretation*]

**M. MacDonald (Egmont):** En réponse à une question, vous avez déclaré au début que la pression serait un facteur important. Les régions où vous avez le plus de difficulté au début, ce sont les régions où vous avez le moins de demandes.

**M. Kent:** Nous donnerons la priorité aux demandes des régions où le chômage est grave.

**M. MacDonald (Egmont):** Bon, restons-en là pour le moment, je vous remercie, monsieur le président, pour votre générosité.

**Le président:** Il n'y a pas de quoi.

Les articles 1 et 2 sont réservés.

Article 3, Désignation des régions.

**M. St. Pierre:** Afin qu'on discute de cela, je propose:

> Que le paragraphe (1) de l'article 3 du Bill C-202 soit modifié par le retranchement des lignes 29, 30, 31, 32 et 33, à la page 2, et leur remplacement par ce qui suit: «de ladite province ou desdites provinces, et dans laquelle des mesures spéciales sont jugées nécessaires pour favoriser l'expansion économique et le relèvement social, la superficie de cette région ne devant être inférieure à 10,000 milles carrés dans les zones desservies de manière adéquate par les moyens de transport classiques, et à 2,000 milles carrés dans les zones isolées par des facteurs géographiques, et, dans tous les cas, le tracé de ces régions devant être tel qu'il tienne compte des facteurs géographiques et climatiques ainsi que des transports.»

En ce qui concerne cette proposition, monsieur le président, je crois que nous nous rendons compte que le programme de l'ADR fut très mauvais parce qu'il était trop rigide. Il serait très malheureux si dans cette nouvelle tentative pour aider nos régions défavorisées, nous nous replacons dans une position où il y a un véritable manque de souplesse.

En somme, si 10,000 milles carrés est une dimension minimum acceptable pour une région des Prairies du Canada ou pour certaines régions de l'Ontario, cela n'est pas une superficie satisfaisante pour certaines parties de la Colombie-Britannique et certaines régions côtières.

Une grande partie des provinces de l'Atlantique et peut-être même toutes les provinces

[*Texte*]

ed. In other areas, in the West including sections of Alberta there will be only a few areas designated, or perhaps only one in each province—more than one, I hope—and I think that this must be accommodated to a smaller size in this very unusual terrain.

The first section of this, in which I deal with 10,000 square miles as a minimum in areas adequately served by conventional transportation is essentially a restatement of what is in the present section as it now reads.

The last section, in which I say the shape of such regions to be such as to accommodate the factors of geography, climate and transportation, is really putting into words what the Deputy Minister told us was the intention a few minutes ago. If it is the intention, then let us have it spelled out in the Act.

For those members who wonder at the choice of 2,000 square miles as a suitable minimum, I chose this for a particular reason and I would like to take a few minutes of the Committee's time to explain. I chose an area of 2,000 square miles in British Columbia; it is not one which is in need of area incentives at the moment; it is quite prosperous. It has a great deal of secondary industry but it is of the type which 50 years ago was depressed and needed and would have benefitted from legislation such as this. This is the area of Rossland, Trail, Castlegar and Kinnaird and the narrow belt surrounding it. This is a small pocket in the mountains.

In my time in British Columbia, which since 1945, to travel there by car one detoured through the United States, either out of the East Kootenays for from the Vancouver side. In the hypothetical case I am putting forward, which is half a century ago when this area was undeveloped and might well have benefitted from this legislation, it would be ruled out under the 10,000 square mile minimum unless the government had drawn lines 100 x 100. I find they take in no less than three mountain ranges, the Monashees, the Purcells and the Selkirks, to no purpose whatever. The area which would need designation was approximately 2,000 square miles in extent. Therefore, I feel very strongly that it is important that in this new legislation we do not find ourselves with some new rigidities which ignore the geographic facts of life in Canada.

**The Chairman:** Thank you, Mr. St. Pierre.

Does anybody wish to speak to the amendment? Mr. Honey.

**Mr. Honey:** Mr. Chairman, I have two observations to make and Mr. St. Pierre may be able to assist the Committee on this.

[*Interprétation*]

seront choisies. Dans les autres régions de l'Ouest, y compris l'Alberta, il n'y aura que quelques régions choisies ou peut-être une seule par province. (J'espère qu'il y en aura plus d'une); je crois que leur superficie sera réduite à cause du terrain spécial.

La première partie est de 10,000 milles carrés comme superficie minimum desservie par les moyens de transport habituels et constitue une répétition de l'article actuel.

La dernière partie qui traite de l'aspect de telles régions pour s'adapter aux problèmes de géographie, de climat et de transport correspond bien à ce que le sous-ministre a dit il y a quelques minutes. Si c'est là notre intention, précisons-le dans la loi.

Pour ceux qui se demandent si 2,000 milles carrés est un minimum acceptable, j'ai choisi cela pour une raison particulière, et si vous me permettez, je prendrai quelques minutes de notre temps pour vous l'expliquer. J'ai choisi une région de 2,000 milles carrés en Colombie-Britannique; ce n'est pas une région qui a besoin d'être stimulée financièrement car elle est très prospère. Il y a un grand nombre d'industries secondaires qui, il y a 50 ans, étaient à la baisse et avaient besoin d'une loi comme celle-ci. Il s'agissait des régions de Rossland Trail, Castlegar et Kinnaird et la région avoisinante. C'est une petite enclave dans les montagnes.

Depuis que je suis en Colombie-Britannique, soit depuis 1945, pour aller là-bas en automobile, il fallait passer par les États-Unis soit par Kootenays-est ou par Vancouver. L'hypothèse que je propose, remonte à un demi-siècle au moment ou cette région était inexploitée et aurait pu retirer de grands avantages de la présente mesure législative. Ce règlement a été refusé en vertu de la limite de 10,000 milles carrés à moins que le gouvernement n'ait donné leslimites 100 x 100. J'ai découvert qu'ils avaient pris au moins trois chaînes de montagnes, les Monashees, les Piercells et les Selkics sans but. La région qui aurait dû être désignée avait à peu près 2,000 milles carrés de superficie. Alors, je crois qu'il est très important qu'une nouvelle mesure législative ait plus de souplesse et tienne compte des facteurs géographiques du Canada.

**Le président:** Merci, monsieur St-Pierre. Y a-t-il quelqu'un qui veuille parler de cet amendement? Monsieur Honey.

**M. Honey:** Oui, monsieur le président, j'ai deux remarques à formuler. Monsieur St-Pierre pourra peut-être aider le Comité à ce

[*Text*]

Firstly, is the first part of the amendment redundant in view of the fact that it is covered elsewhere in the Bill? I am referring to the words, Mr. St. Pierre,

> ...is determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment...

If I could refer the Committee to clause 6 subclause (a), headed *Determination of Amount of Incentive*, it reads:

• 1645

> Subject to this Act, the Minister may authorize the provision of a development incentive in the maximum amount provided for by this Act or in any lesser amount, and in determining whether to authorize the provision of a development incentive in the maximum amount so provided—for or in any lesser amount,...

So really we are covering any incentive...

> the Minister shall take into consideration the following factors: (a) the extent of the contribution that the establishment, expansion or modernization of the facility would make to economic expansion and social adjustment in the designated region;

It seems to me, Mr. Chairman, that the purpose of that particular provision is to direct the Minister's attention to economic expansion and social adjustment in the designated region, and I submit, with respect, that it is really not necessary in the clause now under consideration, clause (3) to again direct his attention to that. I suggest that that part is already covered in the legislation.

With respect to the other part, Mr. Chairman, I have some difficulty in following the argument. I appreciate it is made sincerely and certainly with much more knowledge than I have of British Columbia, and of the particular factors Mr. St. Pierre has mentioned. In view of the fact that the 10,000 square miles is a minimum area for designated region do we have to be too concerned about the small areas that cause Mr. St. Pierre concern? It seems to me that the government by Order in Council will be able to designate, if all the other factors are such that it should be designated, an area that would encompass the areas that give Mr. St. Pierre concern.

I have some hesitation, Mr. Chairman—and I am only speaking for myself—in agreeing with Mr. St. Pierre's amendment because one

[*Interpretation*]

sujet. D'abord, je me demande si la première partie de l'amendement n'est pas une répétition étant donné qu'on en parle ailleurs dans la loi. Je parle des mots où vous dites, monsieur Saint-Pierre:

> dans laquelle des mesures spéciales sont jugées nécessaires pour favoriser l'expansion économique et le relèvement social»...

Le paragraphe (a) de l'article 6 qui s'intitule «Détermination du montant» se lit comme suit:

> Sous réserve de la présente loi, le Ministre peut autoriser l'attribution, à titre de subvention au développement, du montant maximal prévu par la présente loi ou d'un montant moindre et, en déterminant s'il doit autoriser l'attribution soit du montant maximal, soit d'un montant moindre...

Nous parlons de tous les genres de subvention

> et le Ministre doit prendre en considération les facteurs suivants: *a*) l'importance de la contribution qu'apporteront l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation de l'établissement, à l'expansion économique et au relèvement social de la région désignée;

Il me semble donc, monsieur le président, que le but de cette disposition est d'attirer l'attention du ministre sur l'expansion économique et sur le relèvement social de la région désignée, je crois, avec le respect qui est dû à mon confrère, qu'il n'est pas nécessaire à l'article 3, de stipuler de nouveau qu'il faut attirer l'attention du ministre sur cela. Je crois qu'on a déjà tenu compte de cela dans la loi.

Au sujet de l'autre partie, monsieur le président, je voudrais dire que j'ai des difficultés à comprendre votre raisonnement. J'apprécie le fait qu'il ait été fait avec sincérité et basé sur une connaissance supérieure de la Colombie-Britannique et des facteurs particuliers qu'a nommés M. St. Pierre. Considérant le fait que 10,000 milles carrés est la superficie minimum des régions désignées, devons-nous nous préoccuper tellement des petites régions qui inquiètent monsieur St-Pierre? Il me semble que le gouvernement par un décret du Conseil pourra désigner, si tous les facteurs permettent de le faire, une région qui renfermera les régions qui inquiètent tant monsieur St-Pierre.

J'hésite, monsieur le président—je ne parle qu'en mon nom personnel—à approuver l'amendement de monsieur St-Pierre car comme

[*Texte*]

of the purposes as the Minister and the Deputy Minister have said of this provision in the legislation, is so that we can be more specific in the designation of areas and get away from the patchwork situation that we have in the present ADA legislation. I have in mind a situation in Ontario which the Ontario members will be familiar with, in in the Georgian Bay area where the Meaford-Owen Sound area was designated and it was a relatively small area and the areas around it were not designated and there was difficulty—and I think this has occurred at other places in Canada—in the fact that the benefits we hoped would be derived from the legislation were not extended far enough to the outlying areas which really in many other ways, socially and economically, supported the centres that were designated. The relatively small centre was designated and the outlying areas were not and in many aspects they were supporting areas for the designated area.

I reiterate that in view of the fact that this is the minimum size and that an area can be designated so as to encompass the smaller areas that concern Mr. St. Pierre that we should look carefully at this before we approve the amendment.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Honey. Mr. MacDonald.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Looking at this amendment quickly and listening to Mr. St. Pierre's argument and then going back to the Bill, I have a little difficulty in seeing really what this does substantially to change the present legislation as it is set out. As a matter of fact, I tend to think that this particular clause is a bit of an over-reaction, if you like, from previous ADA legislation and perhaps I could suggest that the officials did not overreact quite enough because when you say that 10,000 square miles is a minimum figure, except in the case of Prince Edward Island, of course the sky can be the limit at any particular point.

I am wondering why it was really necessary to include this clause at all because it would seem to me that for absolute flexibility you would simply be empowered to set up designated regions of the appropriate size. Obviously they will vary in size. There will be at least one that is less than 10,000 square miles, and we can get into a lot of nitpicking on this because if you start thinking of a 10,000 mile figure, does it include the water? And is this thing covered if you are on a seaboard area? Mr. St. Pierre has already pointed out the mountain problem. I really do not think the amendment substantially alters

[*Interprétation*]

l'ont dit le ministre et le sous-ministre, les buts de cette disposition de la mesure législative, sont formulés de sorte que nous pouvons être plus précis pour la désignation des régions et nous pouvons éliminer les situations disparates qui existent en vertu de l'ADA. Je me rappelle une situation en Ontario, que les députés de l'Ontario connaissent bien. On a désigné la région de Meaford-Owen Sound près de la Baie Georgienne; c'est une région assez petite et les régions avoisinantes n'ont pas été désignées: voilà le problème. Cela s'est produit dans d'autres endroits du Canada et les avantages que l'on voulait retirer de cette mesure législative n'ont pas pu profiter aux régions avoisinantes qui, de multiples façons, du point de vue social, économique, sont subvenues aux besoins des régions désignées. On a désigné les petites régions et les régions avoisinantes ne le furent pas et souvent elles subvenaient aux besoins des régions désignées.

Je répète qu'étant donné le fait qu'il s'agit d'une superficie minimum et que la région peut être désignée de façon à renfermer les petites régions dont s'inquiète monsieur Saint-Pierre, nous devrions y repenser à deux fois avant d'approuver l'amendement.

**Le président:** Merci, monsieur Honey. Monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** Après avoir regardé rapidement cet amendement et écouté le raisonnement de M. Saint-Pierre, et revenant ensuite au projet de loi, j'ai quelques problèmes à comprendre si l'on change vraiment la loi actuelle. De fait, je pense que la présente mesure législative est une réaction contre l'ADR. Je pourrais peut-être proposer que les fonctionnaires n'ont pas suffisamment réagi car lorsque vous dites que 10,000 milles carrés est un chiffre minimum, sauf dans le cas, peut-être, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je me demande s'il est nécessaire d'inclure du tout cet article, parce que si on désire une souplesse absolue vous n'auriez que le pouvoir d'établir des régions désignées de la superficie appropriée. Évidemment, la superficie variera. Il y en aura au moins une qui aura moins de 10,000 milles carrés et nous pouvons nous créer bien des ennuis à ce sujet parce que si vous commencez à penser au chiffre de 10,000 milles, est-ce que cela comprend les eaux et est-ce que cela couvre une région de la côte? M. St-Pierre a déjà souligné le problème des régions montagneuses. Je ne crois pas que la modification proposée

[*Text*]

the present meaning. It might only obscure it a bit and if I were inclined to put an amendment which, of course, I never do, at this point it would simply be that we should strike the whole clause. Since we have the clause and it is a decided improvement—I am very much in favour of the new clause as against what was previously there—I think the part of wisdom would be to live with the clause as it is presently situated, unless the departmental people feel that they would simply like to strike it out altogether and give them maximum flexibility.

**The Chairman:** Are there any other opinions?

**Mr. Foster:** Mr. Chairman, I have an observation. I wonder what the problem is. Mr. St. Pierre has mentioned that by having this large area we are liable to be including three or four mountain ranges and other geographical areas. Suppose this is done, is there any problem with including areas where development is impossible? We still are keeping to a large area, and perhaps will not be getting into the patchwork situation that we had under the old map or under the old ADA program.

**The Chairman:** You might answer that question.

**Mr. Kent:** Perhaps I could answer that question. The intention of the thought which was behind this stipulation would not involve any conflict with what is sought to be achieved here, in the sense that if any situation such as the Trail, Castlegar, et cetera area were to be designated in any event—I recognize the strength of the argument for designating it; we have had some quite detailed discussions with that case already with people from the area and with the provincial government—we would not feel restricted from designating that particular area by the 10,000 square miles minimum because in that case, we would, as would happen with many other cases, designate a larger region which would encompass some mountains and so on where nothing would happen, but that would often be the case. In Manitoba one could well imagine the designation of areas which included extensive lakes where nothing will happen. All we are doing is fixing the boundaries, so that the 10,000 limitation, as it stands in the clause at the moment, was not intended in any way to exclude the type of case which was given as an example.

[*Interpretation*]

change la présente signification de la loi. Cela ne peut que la rendre plus obscure et si je devais faire un amendement, ce serait de laisser tomber tout simplement l'article. Mais, puisque nous avons cet article et qu'il s'agit d'une amélioration importante par rapport à ce qui existe déjà, je crois qu'il serait sage de conserver la clause telle qu'elle est libellée actuellement à moins que les gens du ministère veuillent simplement l'éliminer pour permettre plus de souplesse.

**Le président:** Y a-t-il d'autres opinions?

**M. Foster:** J'ai une observation, monsieur le président? Je me demande quel est le problème. M. St-Pierre a mentionné qu'en ayant cettre grande région, nous pourrions comprendre trois ou quatre chaînes de montagnes ou autres régions géographiques. Mais, supposons que cela se fait, est-ce qu'il y aurait des problèmes à inclure des régions où le développement est impossible? Nous continuons à nous en tenir à de grandes régions, pour éviter le morcellement que nous avions sous l'ancienne carte et sous l'ancien programme ADR.

**Le président:** Vous pouvez répondre à cette question.

**M. Kent:** Je pourrais peut-être répondre à votre question. Les raisons sous-jacentes à la stipulation ne voulaient pas créer des conflits avec l'objectif de la présente mesure législative, dans ce sens que si une situation telle que celle de la région de Trail, Casflegar, etc. qui avait été désignée de toute façon, je reconnais la puissance de votre argument visant à la faire désigner; nous avons déjà eu des discussions détaillées de ce cas avec des gens de la région et avec le gouvernement provincial, nous ne voulons pas nous sentir empêchés de désigner cette région, à cause de la superficie minimum de 10,000 milles carrés parce que, dans ce cas, nous le ferions, comme dans d'autres cas, nous allons désigner une région plus grande qui comprendrait des montagnes et autres endroits où rien n'arriverait, mais ce serait souvent le cas. Au Manitoba, on peut imaginer la désignation des régions qui comprennent des grands lacs, où il est évident qu'il n'y aura pas beaucoup d'expansion économique. Tout ce que nous faisons c'est de fixer les limites. Donc, la limite 10,000 milles, telle qu'elle est prescrite présentement dans l'article, ne voulait pas exclure le genre de cas que l'on a mentionnés comme exemples.

[*Texte*]

**Mr. Honey:** In following the Deputy Minister's observation, I take the view of the Deputy's previous remarks and of Mr. St. Pierre's concern. I would like the Deputy's comments on this, if he would, but it seems to me that one of your concerns, Mr. St, Pierre, was that an area—I think you mentioned Powell River—which as you said is quite affluent, is in close proximity to other areas which you hope will be within a designated region. Under the present legislation I see no reason why the boundaries could not be drawn so as to exclude an area like Powell River, which does not really need this sort of benefit and include the areas with which you are concerned.

**Mr. St. Pierre:** That is the very patchwork idea you are concerned with.

**Mr. Honey:** I appreciate your comments but it seems to me that it would not necessarily be a patchwork. It could be an irregular line, but it could include all the areas with which you are concerned.

**Mr. St. Pierre:** I would like to make a few comments, Mr. Chairman, but perhaps there are others who want to speak first.

**Mr. Lundrigan:** Can I just say one word? I have listened to the remarks and I am basically in agreement with the attitude that there is no reason at all for the restriction in terms of size or even having the clause there. I think the intent of the amendment by Mr. St. Pierre is certainly the feeling of the Committee, in that some restrictions might be placed.

What would happen in places like the Magdalen Islands if you wanted to designate there? Why do you have to justify the 10,000 square miles by going to sea? What about Belle Island or some other island area? In other words the Deputy Minister, himself, and the Parliamentary Secretary have both indicated that they might just have to start looking around for land in order to justify the 10,000 square miles, so I do not see the reason for the inclusion of the restriction at all. Certainly there might be occasions even in suburban or urban areas where there might be a need to designate and you might find this quite a restriction where you might want to specifically identify an area that might need some support of some sort. Although I am in favour with the principle of Mr. St.

[*Interprétation*]

**M. Honey:** Je voudrais faire suite aux observations du sous-ministre, compte tenu des remarques précédentes du sous-ministre, des préoccupations de monsieur St-Pierre. J'aimerais avoir les commentaires du sous-ministre à ce sujet, s'il le veut bien, mais il me semble que l'une des choses qui vous préoccupent, monsieur St-Pierre, c'est qu'une région, je crois que vous avez mentionné Powell River qui comme vous l'avez dit est assez riche, soit avoisinante d'autres régions que vous désirez voir inclure dans une région désignée. En vertu de la présente loi, je ne vois aucune raison qui empêcherait les frontières d'être établies de façon à ne pas inclure une région comme Powell River, qui n'a pas réellement besoin de cettre sorte de bénéfice et comprend des régions qui vous inquiètent.

**M. St-Pierre:** C'est exactement la sorte de morcellement que nous voulons éviter.

**M. Honey:** J'apprécie la justesse de vos commentaires, mais il me semble que ce ne serait pas nécessairement du morcellement. Ce pourrait être une ligne irrégulière, mais elle pourrait comprendre toutes les régions qui vous inquiètent.

**M. St-Pierre:** J'aimerais faire quelques commentaires, monsieur le président, mais je crois qu'il y a d'autres personnes qui aimeraient prendre la parole, auparavant.

**M. Lundrigan:** Puis-je dire un mot? J'écoutais les remarques et je suis d'accord en général avec l'attitude générale; mais je ne vois pas de raison pourquoi on fixerait des restrictions quant à la grandeur; je ne vois pas l'utilité de cet article: Je crois que l'intention de l'amendement proposé par M. St-Pierre est certainement celle du Comité quant à la possibilité de fixer des restrictions.

Qu'allez-vous faire dans les cas des Îles-de-la-Madeleine si vous voulez en faire une région désignée? Pourquoi avez-vous à justifier les 10,000 milles carrés en allant à la mer? Et quoi de Belle-Isle et autres régions des îles? Autrement dit, le sous-ministre et son secrétaire parlementaire ont tous deux indiqué qu'il leur faudrait peut-être chercher aux alentours pour du terrain afin de justifier les 10,000 milles carrés, donc, je ne vois pas vraiment pourquoi on inclut cette restriction. Il peut certainement y avoir des cas, même dans les régions urbaines, où il y a des banlieues qu'il pourrait être utile de désigner et vous pourriez vous apercevoir que cela est vraiment une restriction indue. Je suis d'accord avec le principe contenu dans la motion de M. St-Pierre, mais moi je préférerais éli-

[*Text*]

Pierre's motion, I tend to go further and eliminate it altogether and give the extra bit of flexibility if necessary.

**The Chairman:** Are there any further questions?

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, I wonder if I might answer a couple of points which were brought up. Mr. Honey mentioned the wording, well actually I have simply taken that from the present wording, as it is repetitive in the present bill before us. The words "require special measures to facilitate economic expansion" is there now, so I saw no reason to drop it since the law officers of the Crown inserted it in the first place. Speaking through you, Mr. Chairman, Mr. Honey spoke of the desire to eliminate the patchwork which had some unfortunate results in the ARDA operation. In British Columbia, I am not dealing with patchwork, but with the physical and climatic isolation of areas.

This is not really comparable with situations in which by the old rigid methods of choosing by one criterion or another, we found odd amoeba-shaped areas with some unnatural exclusions from them. The situation in the mountains is definitely different. I really find most hard to understand—I am really not in agreement with the point made by both Mr. Honey and the Deputy—that, if 2,000 miles is not enough we will find another 8,000 miles to throw in. Now, surely, if we are going to have law it should be written for a purpose. If this law states that the minimum shall be 10,000 square miles right across Canada, I would think that this would be read by most people as meaning that all of those 10,000 square miles are in need of it, or a reasonable proportion of them. To state that we can easily find another 8,000 square miles of wasteland to toss in if necessary, seems to negate the purpose of the legislation. I think there may be something to be said for eliminating it completely, but I still would like to speak in support of this motion which is simply clarifying it and making provision for a highly unusual but very real situation in British Columbia.

**The Chairman:** Thank you, Mr. St. Pierre. Now are we ready for the question?

• 1700

**Mr. Carter:** I wonder if Mr. St. Pierre may be amending his motion to delete the 10,000 square mile limitation altogether and the 2,000 limit he is suggesting there. Yet I agree

[*Interpretation*]

miner cette motion pour permettre un peu plus de souplesse.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions?

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, j'aimerais répondre à deux des points qui ont été soulevés. M. Honey a mentionné le libellé. Je me suis fondé sur le présent libellé, étant donné qu'il se répète dans le bill que nous avons devant nous. Les mots «où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique» sont là maintenant, alors je n'ai vu aucune raison de les enlever étant donné que les conseillers juridiques de la Couronne les ont déjà inscrits. Parlant par votre intermédiaire, monsieur le président, M. Honey a parlé de notre désir d'éliminer le morcellement qui a eu des résultats malheureux dans le cas de l'ARDA. Moi, ce dont je parle en Colombie-Britannique ce n'est pas du morcellement, mais de l'isolement physique et climatique de régions.

Cela ne peut pas se comparer à des situations où, par les méthodes régides de choisir, en vertu d'un critère ou d'un autre, nous nous sommes aperçus que nous éliminions des régions désignées, certaines régions, qui étaient rattachées naturellement. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre et je ne suis pas d'accord avec le point soulevé par M. Honey et le sous-ministre, que si 2,000 milles ne sont pas suffisants, nous trouverons les autres 8,000 milles additionnels. Si le minimum doit être de 10,000 milles partout au Canada, je crois que la plupart des gens comprendront que tous ces 10,000 milles sont une région qui a besoin de stimulant dans son entier. Déclarer que nous pouvons trouver une région de 2,000 milles qui a besoin d'aide, et ajouter 8,000 milles additionnels pour répondre aux besoins de la présente législation. Je crois que c'est un argument qui pourrait servir à éliminer, à appuyer, plutôt, une thèse visant à l'élimination de cet article; parce qu'il faut enfin tenir compte de la situation réelle, telle qu'elle existe en Colombie-Britannique.

**Le président:** Merci, monsieur St-Pierre. Est-ce que nous sommes prêts pour la mise aux voix?

**M. Carter:** Est-ce que M. St-Pierre voudrait amender sa motion pour laisser tomber la limitation du 10,000 milles, ou... et les 2,000 milles qu'il suggère ici? Cette limite ne me

[*Texte*]

with other speakers that this limitation, if you are calling it that, does not seem to be necessary in that there are places, I can think of, where if they were to insist on a 10,000 square mile area that would be ruled out because it does not contain that area. I wonder if that 10,000 square mile limitation is necessary at all.

**The Chairman:** Again, I think the Minister and the Deputy Minister yesterday evening explained the reason for the 10,000 figure, and if it is taken out, I suppose there could be an area of a couple of square miles which could be called a disadvantaged area and therefore come under the legislation. Of course then the idea of the thing is defeated. We are now talking in regions as an expansion over the designated area legislation and if the 10,000 minimum is there, I am certainly not going to—if you want to make an amendment, you may, but—

**Mr. Carter:** I move: that the words "not less than 10,000 square miles in size" be deleted from that paragraph.

**Mr. Foster:** Mr. Chairman, on a point of order, have we dealt with the other amendment?

**Mr. Carter:** This is not an amendment. This is a sub-amendment.

**Mr. Lundrigan:** What was that again?

**Mr. Carter:** That we delete the words "not less than 10,000 square miles in size" from Clause 3.

**Mr. Lundrigan:** Mr. Chairman, Mr. St. Pierre, we would be prepared to consider the representations made by Mr. Carter and others and come back on Monday when I think we are going to be reconsidering or considering other amendments. This will give us a chance to talk it over as far as building in some of the suggestions made by members is concerned. Right now if we get involved in trying to amend it, we might very well be on a procedural point for an hour or so.

**The Chairman:** Is it agreed that we stand clause 3?

We will adjourn until monday at 8.00 p.m.

[*Interprétation*]

semble pas nécessaire. Il y a des endroits que je connais, où, si nous devions insister sur la superficie minimum de 10,000 milles, seraient éliminés, parce qu'ils ne sont pas suffisamment grands, même s'ils ont besoin d'aide. Est-ce que cettre limite de 10,000 est nécessaire?

**Le président:** Hier soir, je crois que le ministre et le sous-ministre ont expliqué la raison du chiffre 10,000 et s'il n'est pas enlevé, je présume qu'il pourrait y avoir une zone de quelques milles carrés qui pourrait être appelée région défavorisée et par conséquent, elle tombe sous le coup de la mesure législative, l'idée est battue. Nous parlons des régions en terme d'expansion en vertu de la mesure législative sur les régions désignées et si'l y a le minimum de 10,000, je ne vais certainement pas, si vous voulez présenter un amendement, libre à vous, mais...

**M. Carter:** Je propose que les mots «la superficie ne devant pas être inférieur à 10,-000 milles carrés» soient supprimés de ce paragraphe.

**M. Foster:** J'invoque le règlement, monsieur le président. Avons-nous traité de l'autre amendement?

**M. Carter:** Ce n'est pas un amendement mais un sous-amendement.

**M. Lundrigan:** En quoi consistait-il encore?

**M. Carter:** A supprimer de l'article 3 les mots «la superficie ne devrait pas être inférieure à 10,000 milles carrés».

**M. Lundrigan:** Monsieur le président, monsieur St-Pierre, nous serions prêts à examiner les propositions faites par monsieur Carter et d'autres, et à revenir lundi, lorsque nous allons étudier d'autres amendements, je crois. Cela vous permettra de discuter certaines propositions faites par les membres. Si nous commençons dès maintenant à essayer de présenter des amendements, nous pouvons fort bien rester une heure environ sur un point de procédure.

**Le président:** Est-on d'accord pour réserver l'article 3?

La séance est levée et reprendra lundi à 20 heures.

The Queen's Printer, Ottawa, 1969
L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

HOUSE OF COMMONS

First Session

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la

vingt-huitième législature, 1968-1969

---

STANDING COMMITTEE

ON

# REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT

DE L'

# EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Chairman* Mr. John Morison *Président*

---

MINUTES OF PROCEEDINGS AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

## No. 16

---

MONDAY, JUNE 16, 1969

LE LUNDI 16 JUIN 1969

---

*Respecting*

BILL C-202,

An Act to provide Regional Development Incentives, Etc.

*Concernant le*

BILL C-202,

Loi prévoyant des subventions au développement régional, etc.

---

*Appearing:*

Minister of Regional Economic Expansion

L'hon. Jean Marchand

*A comparu:*

Ministre de l'Expansion économique régionale

---

INCLUDING FOURTH REPORT

Y COMPRIS LE QUATRIÈME RAPPORT

WITNESS—TÉMOIN

*(See Minutes of Proceedings)*

*(Voir Procès-verbaux)*

STANDING COMMITTEE
ON
REGIONAL DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT
DE L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président* Mr. John Morison *Chairman*

*Vice-président* M. Alexandre Cyr *Vice-Chairman*

and Messrs. et Messieurs

Blouin,
[1] Breau,
Broadbent,
[4] Burton,
Carter,
Comtois,
[3] Cullen,
Foster,
Goode,
Honey,
Laprise,
Lundrigan,
MacDonald (*Egmont*),
[2] Marchand (*Kamloops-Cariboo*),
Marshall,
Mazankowski,
McGrath,
Robinson,
Saltsman,
St. Pierre,
Whiting—20.

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité*
ROBERT V. VIRR
*Clerk of the Committee*

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

[1] Replaced Mr. Serre on June 16
[2] Replaced Mr Goode on June 16
[3] Replaced Mr. Robinson on June 16
[4] Replaced Mr. Saltsman on June 16

Conformément à l'article 65(4) (*b*) du Règlement

[1] A remplacé M. Serre le 16 juin
[2] A remplacé M. Goode le 16 juin
[3] A remplacé M. Robinson le 16 juin
[4] A remplacé M. Saltsman le 16 juin

## REPORT TO THE HOUSE

TUESDAY, June 17, 1969

The Standing Committee on Regional Development has the honour to present its

### FOURTH REPORT

Pursuant to its Order of Reference of June 6, 1969 your Committee has considered Bill C-202, An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment, and has agreed to report it with the following amendments:

*Clause 3*

Strike out line 31 on page 2 and substitute the following:

"thereof not less than 5,000 square miles".

*New Clause 16*

Insert new Clause 16 as follows:

16. The Minister shall, within forty days after the coming into force of this Act and monthly thereafter, or, if Parliament is not then sitting, on any of the first five days thereafter that Parliament is sitting, submit to Parliament a report respecting the administration of this Act.

*Old Clauses 16 and 17*

Re-number as Clauses 17 and 18.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues 14 to 16 inclusive*) is tabled.

Respectfully submitted,

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 17 juin 1969

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale a l'honneur de présenter son

### QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 6 juin 1969, le Comité a étudié le Bill C-202, Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

*Article 3 du Bill*

Retrancher la ligne 30, à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«superficie n'est pas inférieure à 5,000 milles»

*Nouvel article 16 du Bill*

Insérer le nouvel article 16 qui se lit comme suit:

«16. Le Ministre doit, dans les quarante jours qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi et à chaque mois par la suite, ou, si le Parlement ne siège pas alors, l'un des cinq premiers jours où il siège par la suite, soumettre au Parlement un rapport sur l'administration de la présente loi.»

*Anciens articles 16 et 17 du Bill*

Renuméroter les anciens articles 16 et 17 qui deviennent les articles 17 et 18 respectivement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 14 à 16 inclusivement*) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président,*
JOHN B. MORISON,
*Chairman.*



20536—1½

[*Text*]

## MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, June 16, 1969
(16)

The Standing Committee on Regional Development met this day at 8.10 p.m., the Chairman, Mr. Morison presiding.

*Members present:* Messrs. Blouin, Breau, Broadbent, Burton, Comtois, Cullen, Cyr, Foster, Honey, MacDonald (*Egmont*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Marshall, Morison, St. Pierre and Whiting—(15).

*Also present:* Messrs. Hopkins, McBride and Skoberg, Members of Parliament.

*Appearing:* The Honourable Jean Marchand, Minister of Regional Economic Expansion.

*Witness:* Mr. Tom Kent, Deputy Minister of Regional Economic Expansion.

The Committee resumed consideration of Bill C-202, the Regional Development Incentives Act.

By unanimous consent Mr. St. Pierre was permitted to withdraw his motion of Wednesday, June 11, 1969 respecting Clause 3.

Thereupon Mr. St. Pierre moved a new amendment to Clause 3 as follows:

That Bill C-202 be amended by deleting line 31 on page 2 and substituting the following

'thereof not less that 5000 square miles'

Motion agreed to.

Clause 3 as amended carried.

On Clause 2 Mr. Broadbent moved

That Clause 2 of Bill C-202 be amended by deleting lines 13 to 16 inclusive on page 2 and substituting therefor

'the necessary components of all forms of industrial activity'

Motion negatived.

[*Traduction*]

## PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 16 juin 1969.
(16)

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit ce soir à 8 h. 10, sous la présidence de M. Morison.

*Présents:* MM. Blouin, Breau, Broadbent, Burton, Comtois, Cullen, Cyr, Foster, Honey, MacDonald (*Egmont*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Marshall, Morison, St. Pierre, Whiting—(15).

*De même que:* MM. Hopkins, McBride et Skoberg, députés.

*A comparu:* L'honorable Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale.

*Témoin:* M. Tom Kent, sous-ministre de l'Expansion économique régionale.

Le Comité reprend l'examen du Bill C-202, Loi sur les subventions au développement régional.

Par accord unanime, M. St. Pierre est autorisé à retirer la motion relative à l'article 3 qu'il avait présentée le mercredi 11 juin 1969.

M. St. Pierre propose alors un nouvel amendement à l'article 3, que voici:

Que le Bill C-202 soit modifié par le retranchement de la ligne 30, à la page 2, et son remplacement par ce qui suit:

«superficie n'est pas inférieure à 5,000 milles».

La motion est adoptée.

L'article 3 sous sa forme modifiée est adopté.

Sur l'article 2, M. Broadbent propose

Que l'article 2 du Bill C-202 soit modifié par le retranchement des lignes 11 à 15 incluse, à la page 2, et leur remplacement par ce qui suit:

«toutes les formes d'activité industrielle;».

La motion est rejetée.

Thereupon Mr. MacDonald (Egmont) moved

That Clause 2 of Bill C-202 be amended by

Striking out sub-paragraph (f) and substituting the following

(f) "facility" means the structures, machinery and equipment that constitute the necessary components of

(i) a manufacturing operation;

(ii) a tourist operation;

(iii) a service operation;

(iv) a processing operation other than an initial processing operation in a resource-based industry.

Motion negatived.

Clauses 2, 4, 5 and 6 were carried.

On Clause 7 Mr. Burton moved

That Bill C-202 be amended, by including in Clause 7, section 1, the following new subsection (c):

"the establishment of a crown corporation in consultation with provincial authorities would make a more significant contribution to economic expansion and social adjustment within the designated region".

Motion negatived.

Thereupon Mr. Broadbent moved that Bill C-202 be amended, in Clause 7 by including the following section

(3) "no development incentive may be authorized under this act for the establishment, expansion, or modernization of any facility if the applicant firm or company is non-resident owned or controlled."

Motion negatived.

Clauses 7, 8, 9, 10, 11 and 12 were carried

On Clause 13 Mr. Burton moved

That Bill C-202 be amended, in Clause 13, section 2, by deleting line 21 to 23

M. MacDonald (*Egmont*) propose alors

Que l'article 2 du Bill C-202 soit modifié par le retranchement de l'alinéa *f*) et son remplacement par ce qui suit:

*f*) «établissement» désigne les bâtiments, l'outillage et le matériel nécessaires à

(i) une entreprise de fabrication;

(ii) une entreprise touristique;

(iii) une entreprise de services;

(iv) une entreprise de transformation, autres que ceux employés ou utilisés dans une étape de transformation initiale dans une industrie basée sur une ressource naturelle;».

La motion est rejetée.

Les articles 2, 4, 5 et 6 sont adoptés.

Sur l'article 7, M. Burton propose

Que le Bill C-202 soit modifié par l'insertion, au paragraphe (1) de l'article 7, du nouvel alinéa c) que voici:

«que l'implantation d'une société de la Couronne en consultation avec les autorités provinciales contribuerait plus notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans la région désignée.»

La motion est rejetée.

M. Broadbent propose alors que le Bill C-202 soit modifié par l'insertion, à l'article 7, du paragraphe suivant:

(3) «L'attribution d'une subvention au développement ne peut être autorisée en vertu de la présente loi pour l'implantation, l'argrandissement ou la modernisation d'un établissement si toutes les actions ou une partie des actions de l'entreprise ou de la société qui en font la demande appartiennent à des non-résidents.»

La motion est rejetée.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont adoptés.

Sur l'article 13, M. Burton propose

Que le Bill C-202 soit modifié, au paragraphe (2) de l'article 13, par le retran-

inclusive of page 10 and substituting the following

"ending on the 31st day of December 1976".

Motion negatived.

Clauses 13 and 14 were carried.

Before considering Clause 15 Mr. Broadbent moved that Bill C-202 be amended, by adding in new clause 18, as follows:

18. "the Minister shall, as soon as possible, for the end of each fiscal year, prepare a report on the administration of this act during that fiscal year, and shall cause such a report to be laid before Parliament, forthwith, upon the completion thereof, or if Parliament is not sitting, on any of the first 15 days next thereof that Parliament is sitting".

Motion negatived.

Clause 15 was carried.

On Clause 16 Mr. MacDonald moved that Bill C-202 be amended by adding new Clause 16 as follows:

16. "The Minister shall, within forty days after the coming into force of this Act and monthly thereafter, or, if Parliament is not then sitting, on any of the first five days thereafter that Parliament is sitting, submit to Parliament a report respecting the administration of this Act."

and by renumbering old clauses 16 and 17 as 17 and 18.

Motion carried.

New Clause 16, as amended, carried.

Old Clauses 16 and 17 (new Clauses 17 and 18) were carried.

Clause 1 was carried.

The Preamble and title were carried.

The Bill as amended was carried.

chement des lignes 22 et 23, à la page 10, et leur remplacement par ce qui suit:

«termine le 31e jour du mois de décembre 1976.»

La motion est rejetée.

Les articles 13 et 14 sont adoptés.

Avant que l'on ne passe à l'étude de l'article 15, M. Broadbent propose

Que le Bill C-202 soit modifié par l'insertion du nouvel article 18 que voici:

18. «Le Ministre doit préparer dès que possible, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'exécution de la présente loi au cours de cette année financière, et doit faire déposer ce rapport au Parlement dès qu'il est terminé, ou, si le Parlement n'est pas en session, dans les 15 jours qui suivent la reprise de la session.»

La motion est rejetée.

L'article 15 est adopté.

Sur l'article 16 M. MacDonald propose

Que le Bill C-202 soit modifié par l'insertion du nouvel article 16 que voici:

16. «Le Ministre doit, dans les quarante jours qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi et à chaque mois par la suite, ou, si le Parlement ne siège pas alors, l'un des cinq premiers jours où il siège par la suite, soumettre au Parlement un rapport sur l'administration de la présente loi.»

et par le renumérotage des anciens articles 16 et 17, qui deviennent les articles 17 et 18 respectivement.

La motion est adoptée.

Le nouvel article 16, sous sa forme modifiée, est adopté.

Les anciens articles 16 et 17 (nouveaux articles 17 et 18) sont adoptés.

L'article 1 est adopté.

Le préambule et le titre sont adoptés.

Le Bill sous sa forme modifiée est adopté.

The Chairman was instructed to report the Bill.

At 11.00 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le président reçoit ordre de faire rapport du Bill.

A 11 h. du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*
R. V. Virr,
*Clerk of the Committee.*

[*Texte*]

## EVIDENCE

(*Recorded by electronic apparatus*)

**Monday, June 16, 1969.**

• 2009

**The Chairman:** Gentlemen, we have a quorum.

When we adjourned last Tuesday evening, we were discussing Clause 3. Mr. St. Pierre had proposed an amendment and we were discussing that amendment. I propose, Mr. St. Pierre, to ask you to start off this evening with your amendment and we will see if we cannot carry Clause 3 and return to Clause 2.

**Mr. St. Pierre:** Thank you, Mr. Chairman. We did take the week-end to reconsider this matter and I do not want now to go through my whole argument again. So just to summarize it, it was that in some areas of the country, including mine, there are geographic factors which, in my opinion, make 10,000 square miles as a minimum unreasonably large because of geographic barriers. Possibly to simplify this matter, if the Committee would give me permission to withdraw that motion and to place another one, I would like instead to move that subclause 3...

**The Chairman:** Just a moment, Mr. St. Pierre. Does Mr. St. Pierre then have the agreement of the Committee to withdraw his amendment?

**Some hon. Members:** Agreed.

• 2010

**Mr. St. Pierre:** I move that line 31 of page 2 of Bill C-202 be deleted and replaced with the words "thereof not less than 5,000 square miles."

I hope this is a compromise which will prove acceptable to the Committee.

**The Chairman:** Is there any comment on that? Mr. Burton.

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I was interested in this approach involving the use of a certain established physical size as a requirement in setting up a region for the purposes of this bill. I wanted to inquire just what studies have been carried out in terms of what should be involved in the establishment of a

[*Interprétation*]

## TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

**Le lundi 16 juin 1969**

**Le président:** Nous avons le quorum, messieurs.

Lorsque nous avons ajourné, mardi soir dernier, nous étudiions l'article 3. M. St-Pierre avait proposé une modification et nous étions en train d'en discuter. Je demanderai à M. St-Pierre de prendre la parole, dès le début de la séance de ce soir. Si nous ne pouvons pas nous entendre sur l'article 3, nous passerons à l'article 2.

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président. Nous avons réexaminé cette question pendant la fin de semaine et je ne veux pas étaler à nouveau mon argumentation. Je vais la résumer: dans certaines régions du pays, dont ma propre région, il y a des facteurs géographiques qui, à mon avis, font de la superficie de 10,000 milles carrés un minimum beaucoup trop grand à cause des barrières géographiques.

Pour simplifier la question, avec la permission du Comité, j'aimerais remplacer la motion par une nouvelle motion. Au lieu de proposer que le paragraphe 3...

**Le président:** Un instant. Est-ce que M. St-Pierre a la permission du Comité pour retirer son amendement?

**Des voix:** D'accord.

**M. St-Pierre:** La motion viserait à éliminer la phrase 31 du folio 2 du bill C-202 et de le remplacer par les mots: «dont la superficie n'est pas inférieure à 5,000 milles carrés.»

Je crois que c'est là un compromis que le Comité pourra juger acceptable.

**Le président:** Quelqu'un désire-t-il faire des commentaires à ce sujet?

**M. Burton:** J'étais intéressé par la façon dont on a utilisé certaines superficies fixes comme condition pour établir une région aux fins du présent projet de loi. Je voulais seulement savoir quelles études ont été faites pour savoir ce qui devrait être compris dans la création d'une région. Je m'excuse si cela a

[*Text*]

region. Here I must apologize if some of this has been explained previously. I was not a member of the Committee . . .

**The Chairman:** If you will ask your question, the Minister will answer it and we will get on with it.

**Mr. Burton:** Just what factors went into the determination of this particular figure as set out in Clause 3, subclause (1)?

**Hon. Jean Marchand (Minister of Regional Economic Expansion):** I think this was explained at the first meeting. As the whole purpose of this Clause is aimed at the development of regions, we have tried to define what we thought to be the smallest region that could exist and still be a region. In an area of 10,000 square miles, if you start from the middle of the square, it is only 50 miles to each border or limit, and that means that it can be travelled by car today. This was the only rationale behind it.

On the other hand, we wanted to be protected against perhaps thousands of applications coming from small villages or communities because from an administrative point of view, it would be impossible and it is not the purpose of the law. So this is the general idea. There is nothing sacred about 10,000 miles, but there is in it a protection because this is the only one we have in the law. We do not have any other. A lot of pressure is going to be exercised on us—there is no doubt about that. Therefore we have tried to design this device so that we are protected a little.

**Mr. Burton:** I can appreciate, Mr. Minister, that some standard or some criterion has to be set out in the bill; otherwise you will be subjected to intolerable pressures. As a matter of fact, I think you are going to be subjected to a great many pressures as it is. But why should physical size necessarily be the criterion that is used? Is it the only criterion that should be used? Could not population, for instance, just to take one other factor, be used as a criterion?

**Mr. Marchand (Langelier):** Well, as I mentioned, the whole law aims at developing regions. You can have a small population spread over a large territory and you can have the reverse. For example, you can have a city that could be designated, if you take only the criterion of population. Therefore we

• 2015

thought that in taking this criterion of 10,000 square miles, we could meet the requirements of the law and what we wanted to achieve. That is all.

[*Interpretation*]

déjà été expliqué. Je ne faisais pas partie du Comité à ce moment-là.

**Le président:** Veuillez poser votre question, le ministre vous répondra et nous continuerons.

**M. Burton:** Quels facteurs ont été pris en considération lors de la détermination du chiffre qui figure au paragraphe (1) de l'article 3?

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Cela a été expliqué à la première séance. Cet article vise l'expansion de régions que nous avons tenté de définir ce que nous croyions être la plus petite unité qui puisse exister dans notre esprit et qui soit encore une région. Dans une région de 10,000 milles carrés, si vous partez du centre du carré, il n'y a que 50 milles pour atteindre chaque frontière ou limite, distance que l'on peut parcourir en automobile de nos jours. C'est l'unique raison.

D'autre part, nous voulions nous protéger de milliers de demandes des petits villages et des petites collectivités parce que sur le plan administratif, cela serait impossible et cela ne correspond pas à l'objectif de la loi. C'est l'idée générale. Il n'y a rien de sacré au sujet des 10,000 milles, mais il y a une protection parce que c'est le seul genre que nous ayons dans la loi. Nous n'en avons pas d'autres. On va exercer beaucoup de pression sur nous, il ne fait aucun doute là-dessus. Nous avons donc tenté de prévoir ce dispositif pour nous protéger un peu.

**M. Burton:** Je comprends que certaines normes ou certains critères doivent être établis dans le projet de loi, autrement, vous seriez soumis à des pressions intolérables. De toute façon, je crois que vous aurez bien des pressions qui s'exerceront sur vous. Pourquoi la superficie est-elle le seul facteur dont on puisse se servir? Est-ce le seul critère qu'on devrait utiliser? Est-ce que la population pourrait être un facteur?

**M. Marchand (Langelier):** Comme je l'ai mentionné, la loi vise à l'expansion, des régions. Il peut y avoir une faible population repartie sur un grand territoire et il peut y avoir l'inverse. Par exemple, si une ville pouvait être désignée, parce que si vous prenez le critère de la population.

Nous avons donc pensé prendre le critère de la superficie de 10,000 milles carrés parce que cela nouso permettait mieux de répondre aux exigences de la loi et à nos objectifs.

[*Texte*]

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, to come down to cases, I want to set this out not necessarily in favour of any representations from that area, but not necessarily in opposition to it either. One area that comes to my mind and that I am familiar with is in my own Province of Saskatchewan, where we have the City of Regina, a portion of which I represent. About 40 miles to the west, we have the City of Moose Jaw, a city of some 35,000 people. Now obviously Regina does not qualify, or would not qualify as a region, I would think, unless there were some continued decline in the economic situation in the west. But there have been representations from the City of Moose Jaw for inclusion under this.

**The Chairman:** Mr. Burton, I do not want to interrupt you, but you have been represented on this Committee by some exceptionally talented men and I think you have done some pretty fair research on it. Obviously, I think you should have studied some of this research, or you should have got a better pattern to give you the information that you need before you came here. I do not want to cut short any of your remarks and certainly you can express them, but what you are going over has been discussed in this Committee not once, but I think twice. If you read the legislation you will see that—

**Mr. Burton:** I have read the legislation just on that point, sir.

**The Chairman:** All right, then you have, but I do not think you are really grasping the significance of the 10,000 square miles.

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, with deference...

**Mr. Marchand (Langelier):** I can answer your question. If Regina can be designated and we feel that it should be designated, it is very easy. There are surely numerous small communities around Regina that deserve to be designated probably as much as Moose Jaw. So it is quite easy to include Moose Jaw in an area of 10,000 square miles. Do you not think so?

**Mr. Burton:** This would extend in the other direction. This is possible but not necessarily so. It seems to me there is a special problem located in Moose Jaw.

**Mr. Marchand (Langelier):** There is no region which is necessarily designated in this, but we can do it.

**Mr. Burton:** Yes, I understand.

[*Interprétation*]

**M. Burton:** Monsieur le président, revenons-en aux faits, non pas nécessairement en faveur de toute instance en provenance de cette région, ni en position non plus. Une région que je connais bien, c'est la région située en Saskatchewan où se trouve la ville de Régina, dont je représente une partie. A environ 40 milles à l'ouest, il y a Moose Jaw, ville de 35,000 habitants. Il est évident que Régina ne peut et n'est pas admise comme région à moins qu'il y ait une baisse constante de la situation économique dans l'ouest. Mais la ville de Moose Jaw présente des instances pour y être admise.

**Le président:** Je ne veux pas vous interrompre mais vous avez été représentés au Comité par des hommes très talentueux et je crois que vous avez fait d'assez bonnes recherches à ce sujet. Je crois que vous auriez dû étudié une partie de cette recherche ou vous auriez dû établir nos meilleurs modèle pour obtenir les renseignements nécessaires avant de venir témoigner. Je ne veux pas vous empêcher de faire des remarques et vous avez le droit de les formuler, mais ce dont vous parlez, on en a déjà discuté au Comité, non pas une seule fois mais au moins deux fois. Si vous lisez le texte de la loi, vous vous apercevrez que...

**M. Burton:** Oui, j'ai lu le projet de loi à ce sujet précisement, monsieur le président.

**Le président:** Très bien, mais je ne crois pas que vous compreniez bien le sens de ces 10,000 milles carrés.

**M. Burton:** Monsieur le président, avec tout le respect. .

**M. Marchand (Langelier):** Je puis répondre à votre question. Si Regina peut être désigné et nous croyons qu'elle devrait l'être, c'est très facile. Il y a certainement plusieurs petites collectivités autour de Regina qui peuvent être désignées comme Moose Jaw. C'est donc assez facile d'inclure Moose Jaw dans une région de 10,000 milles carrés, ne croyez-vous pas?

**M. Burton:** Cela s'appliquerait dans l'autre direction. C'est possible, mais pas nécessairement. Il me semble y avoir un problème spécial dans le cas de Moose Jaw.

**M. Marchand (Langelier):** Il n'y a pas de région qui soit nécessairement désignée, mais nous pouvons le faire.

**M. Burton:** Je comprends.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** There is no region which you can say is designated according to law. It will be done to regulations. Then is it feasible, legally, to designate Moose Jaw? Of course it is; of course we can do it. We have only to take 10,000 square miles or whatever number of square miles we agreed on and to include Moose Jaw in it. That is all.

**Mr. Burton:** And it would not have to be in a square as such either, I understand.

**Mr. Marchand (Langelier):** Well, if you want to designate Moose Jaw, you make the square.

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I just want to submit to you that my remarks were quite relevant to the Clause under consideration since he pointed out certain things to me.

**The Chairman:** I am sure they were, Mr. Burton, but as the Minister has explained, he had answered your question. The answer was there and I assumed that you would probably know it, as I say, because of the excellent representation...

**Mr. Burton:** The proceedings of the previous meetings are not yet available.

**The Chairman:** I just thought your colleagues might have briefed you; that is all.

**Mr. Burton:** I have had some briefing on this, but I think there are a lot of details in this legislation.

**The Chairman:** Mr. Cyr.

**M. Cyr:** Monsieur le président, à cet article 3 où il est question d'une superficie

> qui n'est pas inférieure à 10,000 milles carrés,

je crois que cette superficie est juste et raisonnable. Voici, nous avons dans les régions du bas du fleuve et de la Gaspésie une entente sur le développement régional et celle-ci englobe neuf comptés provinciaux, mais je crois qu'il est impossible de le faire en vertu de la loi, sans déterminer une limite quant à ces superficies.

Si nous nous limitons à 2,000 milles carrés ou, tel que le veut l'amendement à 5,000 milles carrés, je crois que nous allons au devant de difficultés terribles et quel que soit le ministre qui aura à appliquer cette loi, nous lui demandons de prendre des décisions très, très difficiles et que cela peut même mener à des décisions arbitraires.

C'est pourquoi je suis contre cet amendement et je crois que nous devrions nous en tenir à la superficie de 10,000 milles carrés,

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Nous ne pouvons pas dire qu'une région soit désignée d'après la loi. Cela se fera d'après les règlements. Alors, est-il possible sur le plan juridique de désigner Moose Jaw? Oui, c'est possible. Nous n'avons qu'à prendre une superficie de 10,000 milles carrés ou autre convenue et à y inclure Moose Jaw, et le problème est réglé.

**M. Burton:** Cela ne devra pas nécessairement être un carré?

**M. Marchand (Langelier):** Non, enfin si vous voulez désigner Moose Jaw, vous faites le carré.

**M. Burton:** Monsieur le président, je voulais seulement vous dire que mes remarques étaient pertinentes parce que le ministre m'a expliqué quelque chose.

**Le président:** Je sais qu'elles l'étaient mais le ministre vous a expliqué qu'il avait répondu à votre question. La réponse, y était et je présume que vous le sauriez probablement, comme je dis, parce que l'excellent témoignage...

**M. Burton:** Les procès-verbaux des séances précédentes ne sont pas encore disponibles.

**Le président:** Je croyais que vos collègues vous en auraient donné un résumé.

**M. Burton:** J'ai eu quelques détails mais je crois qu'il y en a plusieurs.

**Le président:** Monsieur Cyr.

**Mr. Cyr:** Mr. Chairman, in this Clause 3 where reference is made to an area

> not less than 10,000 square miles in size,

I think that this area is fair and reasonable.

In the Lower St. Lawrence regions and in Gaspé we have an agreement with regard to regional development. This agreement covers nine provincial counties. But I think it is impossible to have regional development in terms of the Act without setting an area limit.

If we limit ourselves to 2,000 square miles, or 5,000 square miles according to the amendment, I think we are getting ourselves into terrible difficulties. And whatever Minister has to apply the Act, we would be asking him to reach extremely difficult decisions, and this may give rise to arbitrary decisions.

This is why I am against this amendment, and I think we should limit ourselves to the 10,000 square miles area as mentioned in the

[*Texte*]

tel que stipulé à l'article afin que cette loi atteigne vraiment les buts pour lesquels elle est édictée.

**The Chairman:** Would you like to answer that?

**Mr. Marchand (Langelier):** I think, Mr. Chairman, that all we wanted under this clause 3 and this 10,000 square miles was some kind or protection in trying to define the smallest possible region. We understand that in certain parts of Canada this rule might be a little bit too restrictive but, for the most part, I think it will serve the purpose that we want it to serve. I share the opinion of Mr. Cyr, I think that 10,000 square miles is a fair and reasonable size, but I am ready to make the compromise to 5,000 miles square in order not to leave aside some quarter of Canada where it might be more difficult to include communities within this 10,000 square miles. I think, if the member insists that it is proper for his region, that I am ready to accept it that way.

**Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Mr. Chairman, I rather go along with Mr. St. Pierre's amendment. I would like to have heard the discussion the previous day. However, I would not want to see the Minister lock himself into a situation and thereby restrict himself. Rather than 5,000 square miles I would perhaps even prefer to see that whole line "not less than 10,0000 square miles in size" taken out and leave the whole thing to be defined by the Minister in consultation with the province. I know that you are going to be under a lot of pressure, I know that you have a lot of discretionary powers under the Bill, my only concern is that you would get locked into an artificial situation. I fully agree with the objective of the legislation, which to foster is the economic health of an area and if an area needs a boost in its economy then you will have the power to go in and do it in co-operation with a province. I think I would like to see that 10,000 square miles left out altogether and leave the areas to be defined by consultation.

**Mr. Marchand (Langelier):** The only thing is that we need some kind of protection for the many pressures which will be put on us under this legislation and if at least we have that then it is something we can handle. I do not think it is too rigid. With 5,000 square miles I think that we can handle almost all

[*Interprétation*]

clause, in order for the legislation to achieve the purpose for which it was drafted.

**Le président:** Pourriez-vous répondre à la question?

**M. Marchand (Langelier):** Je crois, monsieur le président, tout ce que nous voulions faire en vertu de l'article 3 et de ces 10,000 milles carrés, c'était d'avoir une certaine protection en essayant de déterminer la plus petite unité qui pouvait être considérée comme région. Nous croyons que dans certaines régions du Canada, ce critère est un peu trop restrictif, mais pour la plupart des régions du Canada, je crois qu'il répondra aux objectifs que l'on s'était fixés en l'établissant. Je partage l'opinion de M. Cyr. Je crois que 10,000 milles carrés représentent une superficie raisonnable, mais je suis prêt à faire un compromis de 5,000 milles carrés, de façon à être certains de ne pas laisser de côté certaines parties du Canada où il serait plus difficile d'inclure des collectivités d'un maximum de 10,000 milles carrés.

Je crois que si le député insiste que cela convient à la région, je l'accepterais comme cela.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Je préfère me joindre à l'amendement de M. St. Pierre, et j'aurais aimé participer à la discussion lors de la précédente séance. Mais, je ne voudrais pas que le ministre se retrouve dans une situation où il sera limité. Au lieu de 5,000 milles carrés je préfère qu'on enlève de l'amendement toute la phrase «sans être inférieur à 10,000 milles carrés». Le ministre décidera de la question après avoir consulté la province. Je sais qu'il y a beaucoup de pressions qui sont exercées sur vous, monsieur le président. Je sais que vous avez un certain nombre de pouvoirs discrétionnaires dans le cadre du projet de loi. J'ai peur que vous soyez pris dans une situation artificielle. Je suis tout à fait d'accord avec les objectifs de la mesure législative qui vise à améliorer la prospérité économique de la région et si la région a besoin d'un essor économique vous aurez le pouvoir de le faire avec la collaboration d'une province. Je voudrais que les 10,000 milles carrés ne soient pas compris dans l'amendement et qu'on délimite ces régions par des consultations.

**M. Marchand (Langelier):** La seule chose est que nous avons vraiment besoin de protection. Il y aura tellement de pressions qui s'exerceront sur nous en vertu de ces mesures législatives, mais si nous avons cette limite fixée, nous pourrons nous en tirer ainsi. Je ne crois pas que ce soit trop rigide, je crois que

[*Text*]

problems and at the same time have the protection that we want to have.

**The Chairman:** Mr. Comtois.

**M. Comtois:** Simplement quelques mots pour dire que moi pour un, je m'oppose à tout changement au projet de loi, je crois que la limite de 10,000 milles carrés est un minimum réaliste. Dans le passé, trop souvent, nous nous sommes plaints au sujet des régions désignées qui étaient trop petites, rapprochées des centres de main-d'œuvre et nous avions, de ce fait à faire face à des problèmes très compliqués. Je pense bien que 10,000 milles carrés, en tenant compte de notre province et de notre pays dans leur ensemble, est un chiffre très réaliste et c'est un minimum non seulement acceptable, mais recommandable. Pour ma part, je tiens beaucoup à ce que nous nous en tenions à cette limite de 10,000 milles carrés.

**Mr. MacDonald (Egmont):** In thinking over the discussion this evening and the previous discussion we had last week, it does seem to me we are spending a lot of time on what is not a major issue in the Bill. I go back to what I said that day and I would echo what Mr. Marchand has just said, that it does seem to me that we would solve a lot of problems if we just struck out that particular line that refers to the actual size. Quite frankly, I do not find any of the arguments of the Minister very compelling, either for 10,000 square miles or 5,000 square miles. He apparently has not locked himself into any figures and, since he has not, I would simply be consistent in the matter and say let us not lock ourselves in. I think the argument that he uses, that he would be vulnerable to certain pressures, is a rather strange one for him to put forward in view of the fact that we are giving passage to a Bill here in which he or his officials are going to be exposed to any number of pressures. He knows this and he has already indicated that he is prepared to accept, as a fact of life, living with the context of this Bill. We know, no matter whether

• 2025

it is 5,000, 8,000 or 10,000 square miles, that there is going to be at least one exception or we assume so, because the Minister implied so in respect of Prince Edward Island—and it may well be that there will be others that will need to be created. I do not know why we would create artificial problems when I think there are going to be plenty of problems naturally created in the implementation of this legislation.

[*Interpretation*]

5,000 milles carrés sont aussi satisfaisants et nous permettront de régler la plupart des problèmes. En même temps nous aurons la protection que nous voudrions avoir.

**Le président:** Monsieur Comtois.

**Mr. Comtois:** I would like to say a few words. I personally am opposed to any amendment of the bill. I think that 10,000 square miles is a realistic minimum. In the past, only too often, we have complained about designated areas that were too small and which were close to Manpower Centres, and because of this we had to face very complicated problems. I think that 10,000 square miles, when you take into account our province and our country as a whole, is a very realistic figure. It is a minimum that is not only acceptable but to be recommended. Personally I am very much in favour of maintaining this 10,000 square mile limit.

**M. MacDonald (Egmont):** En ce qui concerne la discussion de ce soir et celle qu'on a eu auparavant, la semaine dernière, je crois que nous perdons beaucoup de temps sur ce qui n'est pas une question importante dans le bill. Je reviens à ce que j'ai dit ce jour-là, et je voudrais rappeler ce que M. Marchand a déjà dit d'ailleurs à ce sujet, il me semble que nous pourrions résoudre beaucoup de problèmes, si nous éliminions simplement cette ligne qui détermine la superficie. Franchement, je ne crois pas que les arguments de M. le ministre soient très convaincants, ni pour 10,000 milles carrés ni pour 5,000 milles carrés. Il n'a pas fixé les chiffres et il faut que nous soyons comme cela. Je crois que l'argument qu'il emploie étant sensible à certaines pressions est un peu spécial pour le présenter étant donné que nous alons adopter un bill en vertu duquel le ministre et ses hauts fonctionnaires seront soumis à de nombreuses pressions. Il doit admettre cela et il a déjà dit qu'il l'acceptera comme un fait de s'occuper des dispositions au projet de loi. Nous sommes sûrs qu'il s'agisse de 5,000 milles, 8,000 milles ou 10,000 milles, il y aura toujours une exception qui ne correspondra pas à ce qu'on veut faire, parce que le ministre l'a mentionné concernant l'Île-du-Prince-Édouard. Il pourrait peut-être y avoir d'autres situations où il faudrait prévoir des exceptions. Pourquoi créer des problèmes, s'il y a de toute façon assez de problèmes qui surgissent à la mise en application de cette mesure législative.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** First, I will answer Mr. Comtois. You cannot compare this legislation with the present ADA legislation because in that connection we are tied to the jurisdiction of the Canada Manpower Centre. This is defined, this is known, and this is something, that you cannot move. But in this connection, when we speak of 5,000 or 10,000 square miles, there is nothing to prevent our having flexibility—a flexibility that you do not have under the present law. This is why you cannot compare, and I do not think the shortcomings of the present law have been corrected by this.

I cannot argue very, very strongly because I cannot find very, very strong arguments. The only argument we have is to give us some kind of protection against our being flooded by applications from all the small communities throughout Canada. We cannot afford that and this is the only serious reason. Considering that this is regional development, we think we have to at least define the minimum size of a region. Can you say a village is a region? You cannot say that.

That is why we thought that it was useful to have something. The 10,000 square miles is not something that we picked from the Bible, it is something we thought was reasonable. While we can even accept 5,000 square miles, I think that you should leave this little protection we have. At the same time we will have enough flexibility to handle all difficult cases. This is why I am ready to accept Mr. St. Pierre's amendment. However, I would not like to drop the clause entirely. I am not ready to fight to the death on this because I would like to have a good reason for dying.

**The Chairman:** Have you one more question, Mr. Burton?

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I just wanted to ask the Minister if he has any departmental studies that could be made available or tabled with this Committee with respect to determination of what size areas should be created, the concepts of growth centres which, after all, is the key aspect of this whole legislation. Is there any information of this sort which the Minister could make available to the Committee for our study and information?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, there is not because the growth centres are supposed to be designated after consultation with the provinces. If we decided what the growth centres are, this would be useless.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Je vais d'abord répondre à la question de M. Comtois. Vous ne pouvez pas comparer cette mesure législative avec la situation qui existe en vertu de la législation actuelle de l'ADA, parce qu'il y a les Centres de main-d'œuvre du Canada qui sont en cause. C'est connu et fixé. Nous ne pouvons pas changer la situation. Lorsque nous parlons de 5,000 milles ou 10,000 milles, il n'y a rien qui nous empêche d'être souple. Cette souplesse n'existe pas en vertu de la présente loi. C'est pourquoi on ne peut comparer et je ne pense pas qu'on a pu y remédier par le nouveau projet de loi.

Je ne peux pas discuter parce que je n'ai pas d'arguments. Le seul argument c'est que cela nous donnerait une certaine protection contre toutes les demandes venant de toutes les petites collectivités du Canada C'est la seule raison, enfin la seule raison sérieuse. On ne peut pas se le permettre et c'est la seule raison sérieuse. Si l'on pense qu'il s'agit de l'expansion régionale, nous devons du moins établir le minimum qui délimite une région. Vous ne pouvez pas dire qu'un village représente une région.

C'est pourquoi nous avons cru bon de préciser une superficie minimum de 10,000 milles, mais ce 10,000 milles n'est pas une parole de la Bible, nous avons cru que c'était une superficie raisonnable. Nous pourrions accepter tout aussi bien 5,000 milles, mais laissez-nous cette protection que nous avons. En même temps, nous aurons assez de souplesse pour régler tous les cas difficiles. C'est pourquoi je suis prêt à accepter l'amendement de M. St. Pierre, mais je n'aimerais pas laisser tomber cet article en entier. Je ne lutterais pas jusqu'à la mort là-dessus, car je ne tiens à avoir une bonne raison pour mourir.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions, M. Burton?

**M. Burton:** M. le président, je voulais demander au ministre si son ministère a fait faire des études qu'il pourrait nous remettre on déposer au Comité en ce qui concerne la détermination des régions, les concepts des centres de croissance, qui est quand même un des aspects les plus importants de la présente mesure législative. Est-ce qu'il y a des documents ou des enquêtes que le ministre pourrait mettre à notre disposition à titre d'études ou d'information?

**M. Marchand (Langelier):** Non, les centres de croissance seront délimités après consultation avec les provinces. Nous ne pouvons pas décider actuellement quels seront les centres de croissance. Ce serait inutile.

[*Text*]

**Mr. Burton:** But do you have any theoretical studies on the concept of growth centres?

**Mr. Marchand (Langelier):** This was explained in the House when we presented the Bill and I think it is already in *Hansard*. There are no other reasons than those. This is something that has been advocated for years in Canada and I think it has been advocated in the House many times.

We want to try not to exclude the natural growth centre and, instead of excluding them from the designated region, try to reinforce them. This is the whole idea and the whole philosophy behind the Bill which is before us today. There is no analysis on all the potential growth centres in Canada because this does not exist.

**Mr. Burton:** No, I was not expecting that.

**Mr. Marchand (Langelier):** As a decision will have to be made after consultation with the provinces, how can we study or enlarge those situations when the discussions have not taken place yet?

**Mr. Burton:** I was thinking of more basic studies rather than empirical ones, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Is the Committee ready for the question?

**Mr. Marshall:** Mr. Chairman, could I just clarify one point in respect of what the Minister mentioned. He mentioned protecting himself from small villages or communities applying for programs under the Incentives Act. Surely this is not so. A small village or community cannot apply to the federal government for an incentives program—it would surely have to go through the province.

**Mr. Marchand (Langelier):** If it is not in a designated region they can always ask, but I do not know which department is going to give the money.

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, may I ask a question for clarification. This refers to the discussion last week and it is just to clarify something the Minister said earlier. He spoke again, it seemed to me, as though the designated area would be squares and a distance of 50 miles from a central point out. I am sure it is understood that this area can be, as Mr. Kent said last week, 10 miles by 1,000 if the geographic realities are such.

[*Interpretation*]

**M. Burton:** Avez-vous des études sur le concept des centres de croissance.

**M. Marchand (Langelier):** Ce problème a été exposé à la Chambre lorsque j'ai présenté le bill. Les raisons sont inscrites au hansard. Il n'y en pas d'autres raisons. C'est quelque chose que nous avons préconisé depuis de nombreuses années au Canada, et je crois que cela a été proposé à la Chambre à plusieurs reprises.

Nous devions tenter de ne pas exclure les centres de croissance. Au lieu de les exclure des régions désignées, nous devrions tenter d'améliorer la situation des centres en pleine expansion. Enfin, cela est compris dans l'intention du bill qui est à l'étude aujourd'hui. Nous n'avons pas d'études sur tous les centres de croissance éventuels au Canada. Cela n'existe pas.

**M. Burton:** Je ne m'attendais pas à cela.

**M. Marchand (Langelier):** Étant donné qu'une décision sera prise après avoir consulté les provinces, comment pouvons-nous analyser ou remédier à ces situations si les délibérations n'ont même pas eu lieu.

**M. Burton:** Je parlais des études plus fondamentales que cela, M. le président.

**Le président:** Est-ce que le Comité est prêt pour la mise aux voix?

**M. Marshall:** M. le président, pourrais-je juste mettre au clair un point qui a été mentionné par le ministre. Il a dit qu'il voulait se protéger contre les demandes venant des petits villages et des collectivités en vertu de cette loi. Ce n'est certainement pas le cas. Un village ne peut pas s'adresser au gouvernement fédéral pour un programme d'encouragement. Cela doit certainement passer par les provinces.

**M. Marchand (Langelier):** Si ce n'est pas une région désignée, ils peuvent toujours demander. Je ne sais pas quel ministère accordera ces moyens.

**M. St-Pierre:** M. le président, puis-je poser une question d'éclaircissement. Elle se rapporte à notre discussion de la semaine dernière, c'est pour tirer un point au clair au sujet d'une remarque du ministre. Il a dit que la région désignée serait carrée et mesurée d'une distance de 50 milles à partir d'un point central. Cette région pourrait mesurer 10 milles par 1,000 milles, comme M. Kent l'a dit la semaine dernière, si la situation géographique le permet.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, so that we can cover the valleys and so on.

**Mr. St. Pierre:** Thank you. I just wanted that clarified.

**Mr. Foster:** Mr. Minister, you have mentioned that people can drive conveniently 50 miles to work. Does this mean that if there is an area to be designated and there is an adjoining city which is very prosperous and has a healthy economic situation the boundary of the designated area would not be closer than 50 miles to this prosperous city?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it does not mean that.

**Mr. Foster:** The city probably would not be designated if it was economically healthy.

**Mr. Marchand (Langelier):** Well, even if it is designated that does not mean that we will agree to give grants.

**Mr. Foster:** Oh, I see.

**The Chairman:** It has been moved that line 31, page 2 of Bill C-202 be deleted and be replaced by the words "thereof not less than 5,000 square miles".

All in favour? Opposed?

Amendment agreed to.

**The Chairman:** Let us go back to Clause 2.

We discussed Clause 2 very briefly on Tuesday and I believe there are amendments from both Mr. MacDonald and Mr. Broadbent. I know there are some amendments which Mr. Broadbent is proposing. Would you like to take over from here, Mr. Broadbent?

**Mr. Broadbent:** Does Mr. MacDonald prefer that I go ahead?

**Mr. MacDonald (Egmont):** Yes, you go ahead.

**Mr. Broadbent:** I would like to propose an amendment to Clause 2(f). I will suggest the wording first and then comment on it.

I suggest in subclause (f) that all words after "of" on the third line be deleted and then add after the word "of" "all forms of industrial activity". If this amendment carries this subclause would read:

> (f) "facility" means the structures, machinery and equipment that constitute the necessary components of all forms of industrial activity;

My reason for proposing the amendment is, as one might expect, an obviously good one,



[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Oui, pour comprendre les vallées, etc.

**M. St-Pierre:** Merci, je voulais juste une précision à ce sujet.

**M. Foster:** Monsieur le ministre, vous avez dit que les gens à 50 milles éloignés peuvent très bien se rendre au travail. Est-ce que cela veut dire que si l'on désigne une région et s'il y a une ville avoisinante qui est très prospère et dont la situation économique est très saine que la limite de cette région ne serait pas plus près que 50 milles d'une ville prospère.

**M. Marchand (Langelier):** Non, ça ne veut pas dire cela.

**M. Foster:** Alors, la ville ne serait probablement pas désignée s'il y avait une économie prospère.

**M. Marchand (Langelier):** Alors, même si elle est désignée, ça ne veut pas dire qu'on accordera des subventions.

**M. Foster:** Je vois.

**Le président:** On a proposé qu'à la page 2 du bill C-202, que la ligne 31 soit remplacée par «d'une superficie de non pas moins de 5,000 milles carrés». Tous ceux qui sont en faveur? Tous ceux qui s'y opposent?

L'amendement est adopté.

**Le président:** Rapportons-nous à l'article 2. On a parlé brièvement de cet article, mardi et je crois qu'il y a des amendements de la part de M. MacDonald et de M. Broadbent. Je sais qu'il y a certains amendements proposés par M. Broadbent, vous voulez bien prendre la parole maintenant.

**M. Broadbent:** Est-ce que M. MacDonald préfère que je commence?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui, vous commencez.

**M. Broadbent:** A l'article 2, monsieur le président, sous-section (f), j'ai un amendement à proposer. Alors, je vais vous proposer le libellé, puis après proposer les commentaires.

Je propose que dans le paragraphe (f) tous les mots suivant «de» de la troisième ligne soient rayés et que l'on insère «toutes formes d'activité industrielle». Si l'amendement est apporté, le paragraphe serait le suivant:

> (f) «établissement» désigne les bâtiments, l'outillage et le matériel nécessaires à toutes formes d'activité industrielle.

Je propose cet amendement pour certaines raisons.

[*Text*]

• 2035

in terms of my thinking. I am surprised that the Bill wants to restrict the areas that would benefit to those with a potential manufacturing growth rather than using growth potential in a much broader sense, because it would seem both in terms of Canadian and American experience an area can grow in modern society in terms of other kinds of industry. Tourism, for example, might be a very sensible kind of concept to apply to a certain area, then have that as a designated area and it should benefit from such a program. Take, for example, the northeastern United States. Historically, because of the concentration of academic resources in a certain area, this is subsequently followed by a manufacturing or related new technological manufacturing industry. To summarize very quickly, I think that the government would be restricting itself much too narrowly in a modern economy by restricting itself to the concept of manufacturing growth. It could be primary industry or other kinds of industrial expansion which would be more suitable for certain areas.

That is briefly the argument for the amendment. I wonder what the Minister would like to say.

**Mr. Marchand (Langelier):** You know, the purpose of this law is to bring into certain regions activities or industrial plants that would not normally come to that region. I am referring to a region which is depressed and no industry wants to go there because it is too far from the market or for many other reasons. This is the purpose. It is not a general law for the general development of the country or industry. This is not the purpose of the law. It is just an incentive which is supposed to incite industry to go to regions where they would not go normally, and this is why we are morally justified in using public money for that purpose.

Now perhaps we can have under the Department of Industry and Commerce grants to industry for the general development of industry in Canada. I would probably support this, if it made sense. But this is not the purpose of this piece of legislation. It is just to incite industry to come to a specific region. You know very well that the resource-based industry usually goes to those regions, not because they think that they should help the region but because they do not have a choice. For example, a mine is where you find it, and it is not going to locate somewhere else

[*Interpretation*]

Je m'étonne que le bill veuille restreindre les régions qui bénéficieraient à celles qui ont un potentiel d'expansion de l'activité manufacturière plutôt qu'au sens plus large du mot croissance. D'après l'expérience canadienne et américaine une région peut se développer dans une société moderne en fonction d'autres branches d'activité industrielle: le tourisme, par exemple, pourrait être très bénéfique pour une certaine région. Une région désignée saurait tirer profit d'un tel programme.

Si on prend les États-Unis, au nord-ouest. Du point de vue historique, ce sont les universités qui ont été suivies par une technologie assez répandue. Je crois que le gouvernement se restreint excessivement dans le cadre d'une économie moderne si elle se limitait à la notion de la croissance manufacturière. Cela pourrait être l'industrie primaire ou d'autres branches d'expansion industrielle qui conviendraient mieux à certaines régions.

Ceci représente en deux mots l'argument pour l'amendement. Je me demande ce que le ministre voudrait dire.

**M. Marchand (Langelier):** Vous savez que le but de ce bill est d'apporter à certaines régions des activités ou installations industrielles qui autrement ne pourraient pas s'établir dans cette région. Je fais allusion à une région désavantagée et aucune industrie ne voudrait s'y établir parce qu'elle est située trop à l'extérieur des centres commerciaux ou pour d'autres raisons. Voilà l'objectif. Ce n'est pas une règle générale pour l'expansion du pays ou de l'industrie. Ce n'est pas le but de la loi. C'est simplement un encouragement à l'industrie pour qu'elle s'implante dans les régions où elle ne s'établirait pas normalement, c'est cela qui nous justifie moralement à faire usage des fonds publics à cette fin.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce pourrait certainement accorder des subventions au développement général de l'industrie. Je l'appuierais dans ce cas-là. Mais ce n'est pas le but de cette mesure législative. Elle vise plutôt à encourager l'industrie à s'installer dans une région spécifique.

Vous savez très bien que l'industrie qui dépend de certaines ressources s'établit dans une région où les ressources se trouvent, non pas pour aider la région mais parce qu'ils n'ont pas le choix. Par exemple, si vous avez

[*Texte*]

because you give a grant. Take, for example, the pulp and paper industry. They are not only inclined but almost compelled economically to go where there is wood and raw materials, and this is the reason that they locate in those regions.

It is not the intent of the law to give grants to industry that would locate there in any case. This is not the purpose. The purpose is to locate industries or activities that would not take place in this region if they did not receive a grant or incentive from the government. These are very generous incentives and I do not think they should be regarded as windfall profits for companies. This, unfortunately, is what happened under the old law, not because it was badly administered but because automatically they were entitled to those grants. As I mentioned, you may have, for example, a pulp and paper mill located in New Brunswick and another one located near Toronto, the New Brunswick paper mill will be in a designated region but not the other one.

But, economically, the paper mill in New Brunswick is not at a disadvantage compared to the one in Toronto—not at all. Why should we take public money and most of this money would be Toronto money—and give it

• 2040

to the Nova Scotia paper mill or the New Brunswick paper mill because it happened to be in a designated region when, economically, the plant is not at a disadvantage compared with the other. So the location factor is what is important and in most of those cases the presence of raw materials is usually the reason they locate in such places.

We can always contend there are some regions where those primary industries will not be developed at all if there are no incentives. If you look at the law establishing the Department, in those cases, if it is not possible to incite industries to come into this region and if, for example, you have a mine that cannot be developed, and it is not interesting for one reason or another, but does have an incentive that could be developed, then we are authorized and we are able to give them a grant on an ad hoc basis, not under this law, but under the law creating the Department.

We can, after signing an agreement with the provinces, help the tourist industry, for example. We can go further than this law, because there is no limit in the Bill creating the Department. The only restriction is the requirement for the approval of the Treasury



[*Interprétation*]

une mine, elle se trouve là où il y a des ressources et non pas ailleurs parce que vous accordez une subvention. L'industrie du papier n'est pas en faveur, mais est forcée à s'établir là où il y a du bois ou des matières premières. C'est pour cela qu'ils s'établissent dans ces régions.

Alors ce n'est pas le but de la loi d'accorder des subventions aux industries qui s'y établissent de toute façon. C'est pour encourager des industries à s'établir dans une région donnée qui ne s'y implanteraient pas à moins de recevoir un encouragement de la part du gouvernement. Ce sont des octrois extrêmement généreux et cela pourrait constituer des bénéfices pour certaines compagnies.

C'est malheureusement, ce qui s'est passé en vertu de l'ancienne loi non pas parce qu'elle était mal administrée mais parce qu'ils avaient droit à leurs subventions. Alors, s'il y a un moulin à papier qui s'établit au Nouveau-Brunswick et un autre près de Toronto, le moulin du Nouveau-Brunswick se trouve dans une région désignée mais non pas l'autre.

Économiquement celui du Nouveau-Brunswick n'est pas désavantagé par rapport à celui de Toronto, pas du tout. Pourquoi prendre des fonds publics et la plupart du temps ce serait l'argent de Toronto pour le donner à une entreprise de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick parce que cela se trouve dans une région désignée au point de vue économique. L'usine n'est pas désavantagée par rapport à l'autre. Alors la question de l'emplacement de l'industrie est très importante et dans la plupart des cas, les ressources en matières premières constituent la raison pour laquelle l'industrie s'établit dans une telle région.

On peut prétendre qu'il y a certaines régions où ces industries primaires ne se développeraient pas du tout s'il n'y avait pas d'encouragement. Si vous regardez la loi qui établit le ministère, vous verrez que dans ce cas-là, s'il n'est pas possible d'amener les industries à s'établir dans ces régions, s'il y a une mine, par exemple, qu'on ne peut pas développer pour une raison ou pour une autre, alors, nous pouvons accorder des subventions à ces industries ou à cette mine, non pas en vertu de cette loi, mais aux termes de la loi qui établit le ministère.

En signant des accords avec les provinces, il nous est possible d'encourager l'industrie touristique. On peut dépasser même les limites de la loi, car la loi qui établit le ministère n'a pas de limite. Il faut seulement que le Conseil du Trésor l'approuve. Nous pouvons prêter de

[*Text*]

Board. We cannot only give money, but we can also lend money and guarantee loans; we can do almost everything. I think that all this is related to employment opportunities, and we know very well that it is the secondary industry which creates jobs. This is why there is a limitation in this law. However, if there are no other means to develop a region, we can do it under the law instituting the Department.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I do not find that the Minister has replied adequately to the question I raised. The Act is called the Industrial Research and Development Act; it is not a manufacturers incentives act. If the Minister points out that under other laws pertaining to his Department he can do these other things, that is fine. However, we have a Bill here, the purpose and general principle of which is to deal with the industrial development of the country as a whole. I am in full agreement with this. Only why should we carry over an old notion that was working within the Department at one time, restricting itself to manufacturing, when right now the manufacturing sector of the economy is the declining sector in terms of employment? The real growth centre, for example, is in the service industry.

It seems to me that it is in one sense a minor point, and in another sense a major point. By accepting this amendment, it would only make your terms of reference broader. If what the Minister is saying, is that in terms of the operation of his Department he has no intention of being as restrictive as this Bill would suggest, then that would be fine. I do not know, but I would think that the potential economic benefits under other laws pertaining to the Minister's Department might not be so substantial as this.

**Mr. Marchand (Langelier):** You should know. It was adopted two months ago in the House.

**Mr. Broadbent:** Right. A tourist industry, a region that was so designated as a potential growth area for tourism would not get the same financial benefits, if I understand the Minister's reply, as things now stand, as would a sector of the country that could develop a manufacturing base. My question still remains; why be so restrictive?

**Mr. Marchand (Langelier):** I tried to tell you why we are a little restrictive on this law, the Industrial Research and Development Act.

[*Interpretation*]

l'argent; nous pouvons garantir des prêts; nous pouvons presque tout faire. Mais je crois que tout cela se rapporte à l'emploi, et nous savons parfaitement que c'est l'industrie secondaire qui crée les emplois. C'est pour cela qu'on établit une limite dans le cadre de cette loi. Cependant, s'il n'y a pas d'autres moyens de développer une région, nous pouvons nous prévaloir de la loi qui établit le ministère.

**M. Broadbent:** Je ne crois pas que la réponse du ministre soit suffisante. Il s'agit de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, non d'une loi dont le but serait d'encourager les industriels. Si le ministre pense que les autres lois concernant son ministère lui permettent de faire cela, c'est très bien. Cependant, nous avons ici un bill, dont l'esprit et le principe général est de promouvoir le développement industriel de l'ensemble du pays. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais pourquoi devrions-nous perpétuer une vieille notion et nous en tenir à l'industrie manufacturière seulement, alors que cette dernière est en déclin, du point de vue de l'emploi? L'industrie la plus en expansion est celle des services.

C'est une chose importante, ou sans importance, selon le point de vue. L'amendement accroîtrait vos pouvoirs.

Si le ministre nous dit qu'il n'a pas d'intention de restreindre la partie du bill en ce qui concerne l'administration de son ministère, c'est son affaire. Il me semble que les avantages économiques découlant d'autres lois seraient peut-être moins considérables.

**M. Marchand (Langelier):** Vous devriez le savoir. La Chambre l'a adopté il y a deux mois.

**M. Broadbent:** Le tourisme dans une région désignée ne pourrait pas bénéficier, d'après la réponse du ministre, des mêmes avantages financiers que ceux que recevrait une région qui pourrait accueillir des industries manufacturières. Pourquoi fait-on cette restriction?

**M. Marchand (Langelier):** J'ai essayé de vous dire pourquoi on est limitatif à l'égard de la Loi stimulant la recherche et le dévelop-

[*Texte*]

According to Section 28 of the law creating the Department, where it is said that we can, in the special area, provide

• 2045

(a) the guarantee, by Canada, of payment of the principal or interest of any loan required to be obtained by that person to enable him to establish, expand or modernize the undertaking;

(b) the payment by Canada of a grant or loan in respect of a part of the capital cost of establishing, expanding or modernizing the undertaking; or

(c) the payment by Canada of a grant in respect of such part of the costs of bringing into commercial production and operating the new, expanded or modernized undertaking that are incurred...

You have all this. We can do it. You say the fastest growing sector is the service industry. This is true where the secondary industry is prosperous. The service industry is not prosperous where you do not have primary or secondary industries.

**Mr. Broadbent:** In some cases you have a primary industry or base, and then you have a related tourist industry. This, of course, does not provide for primary industry either; it is secondary.

**Mr. Marchand (Langelier):** No. We can do it under the Act establishing the Department if it is the sole activity that can be developed in that region. The purpose of this is to bring industries into underdeveloped regions. This is the purpose of the law. The purpose is not to help those who have to be there in any case. This is a grant which will incite industry to go there.

If you have a nickel mine somewhere in Sudbury, you do not need a grant to incite a company to exploit that, because it does not have a choice. It cannot exploit it in Toronto or in Montreal. We are using public money to incite industries that have refused to go to a region; we give such industries some incentive to go there. I think this is good use of public money. Otherwise you will give windfall profits to companies as has happened in the past, with big companies often having more money than we have.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I find the Minister's comments interesting, however, they are irrelevant to my argument. I will leave my comments.

[*Interprétation*]

pement scientifiques. L'article 28 de la loi établissant le ministère prévoit:

*a*) la garantie, par le Canada, du paiement du principal ou de l'intérêt de tout prêt dont l'obtention par cette personne est nécessaire pour lui permettre d'établir, d'agrandir ou de moderniser l'entreprise;

*b*) le versement, par le Canada, d'une subvention ou d'un prêt pour une partie du coût en capital de l'établissement, de l'expansion ou de la modernisation de l'entreprise; ou

*c*) le versement, par le Canada, d'une subvention pour la partie des frais de mise en production commerciale et de fonctionnement de l'entreprise nouvelle, agrandie ou modernisée, encourus...

Tout est là. Tout est possible. Vous dites que le secteur le plus dynamique est celui des services. C'est vrai là où l'industrie secondaire est prospère. Car les industries des services ne sont pas prospères là où il n'y a pas d'industrie primaire ou secondaire.

**M. Broadbent:** On trouve souvent une industrie primaire et une industrie touristique connexe. Cet article ne se rapporte pas davantage à l'industrie primaire; seulement à l'industrie secondaire.

**M. Marchand (Langelier):** Non. On peut faire cela en vertu de la loi qui établit le ministère, si cette activité est la seule que l'on puisse développer dans la région. Le but de la loi est d'attirer dans une région sous-développée certaines industries. Ce n'est pas d'aider les industries qui s'installeront de toute façon. C'est un octroi qui va attirer une industrie dans une région.

Par exemple, on n'a pas besoin d'un octroi pour attirer une société d'exploitation du nickel à Sudbury. Elle n'a pas le choix. Elle ne peut pas exploiter le nickel à Toronto ou à Montréal. Nous dépensons les deniers publics pour inciter une entreprise à s'établir dans une région donnée. C'est une bonne utilisation des fonds publics. Autrement, on donnerait des bénéfices non mérités à des entreprises qui bien souvent ont plus d'argent que nous.

**M. Broadbent:** Je trouve les commentaires du ministre très intéressants, mais peu en rapport avec ce que j'ai dit.

[*Text*]

**Mr. Marchand:** I tell you why we are limiting and you cannot accept the reasons. They are certainly related to what you said. You asked me why we excluded that and I will tell you why. It is a location grant, and as I said it is to incite industry that would not otherwise go there. That does not answer your question?

**Mr. Broadbent:** No.

**Mr. Marchand (Langelier):** You may not be satisfied, but do not say that it is not related; it is related.

**M. Cyr:** Monsieur le président, je suis d'accord avec ce que monsieur le ministre avance. Depuis que le gouvernement subventionne l'établissement de nouvelles industries dans les régions du bas du fleuve et de la Gaspésie, il a payé des montants assez élevés. A Chandler, par exemple, pour l'installation d'un second moulin à papier, nous avons déboursé 2,800 mille dollars. C'est la *Gaspesia Pulp and Paper*, qui a obtenu ce montant, elle ne l'a peut-être pas reçu au complet encore, car les versements s'échelonnent sur une période de deux ou trois ans, mais quand le montant total aura été payé, et il le sera, c'est de cette façon qu'elle aura pu établir son second moulin.

Nous avons aussi des mines de cuivre en Gaspésie, celui-ci est extrait et broyé dans un concasseur et est alors envoyé immédiatement à Toronto et à Montréal. Donc, nous n'avons pas, monsieur le ministre, d'industries secondaires. Mais je crois que ces industries sont celles qui emploient le plus de main-d'œuvre et je ne voudrais pas que nous en revenions à l'ancienne politique d'accorder des subventions à l'industrie primaire, parce que ces industries-là vont s'établir d'une façon ou d'une autre.

Il y a, à Sainte-Anne-des-Monts, une mine qu'on appelle les mines Madeleine, qui a été exploitée sans aucune subvention du gouvernement fédéral. Pourquoi est-elle établie là? Parce qu'il y avait du minerai. Mais, par suite de la nouvelle loi, le bill C-202, si l'industrie est intéressée à établir une industrie secondaire, soit pour fabriquer le fil de cuivre ou n'importe quel autre produit dérivant de ce métal, elle pourra se prévaloir de cette loi.

Et je crois, monsieur le ministre, que s'il le faut, nous devrons même augmenter les contributions, afin d'encourager ces industries, qui viennent chercher le matériel brut dans

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Je vous dis pourquoi nous fixons certaines limites et vous ne semblez pas vouloir l'admettre. Mes commentaires ont certainement trait à ce que vous avez dit. Vous m'avez demandé pourquoi nous excluons ce secteur, et je vous l'explique. C'est une subvention d'établissement: nous voulons inciter les industries qui autrement n'iraient pas dans ces régions pour s'y établir. Est-ce que cela ne répond pas à votre question?

**M. Broadbent:** Non.

**M. Marchand (Langelier):** Vous n'êtes peut-être pas satisfait de ma réponse, mais ne venez pas dire qu'elle n'a pas trait à ce que vous avez mentionné. J'ai répondu à ce que vous m'avez demandé.

**Mr. Cyr:** Mr. Chairman, I agree with what is said by the Minister. Since the government has been subsidizing the establishment of new industry in the Gaspé and Lower St. Lawrence areas, it has paid out fairly large sums of money. For instance, in Chandler, we gave $2.8 million to build a second pulp mill. It is Gaspesia Pulp and Paper which was granted this sum. It may not have received the entire amount as yet, since payments are spread over a two- or three-year period. But once the total amount will have been paid, and it will be, it is this sum which will have enabled it to build its second mill.

We also have copper mines in the Gaspé area. The copper is extracted, fed through a crusher and then it is sent immediately to Toronto and Montreal. Thus, Mr. Minister, we do not have a secondary industry. But, I think that it is this type of industry which employs most manpower, and I would not like to go back to the old policy of giving subsidies to the primary industry, because those industries will establish themselves in one way or another.

There is a mine in Ste. Anne-des-Monts, called the Mines Madeleine, which operates without any subsidy from the federal government. Why did they install it there? Because there was an ore body there. But with the new Act, Bill C-202, if industry is interested in establishing a secondary industry, either to make copper wire or any other copper product, it will be possible for them to take advantage of this Act.

And I think, Mr. Minister, that if necessary, we should increase the contributions in order to encourage these industries that come to fetch the raw material in the Gaspé, Lower

[*Texte*]

des régions telles que la Gaspésie, le bas du fleuve, ailleurs ou au nord du Nouveau-Brunswick, à transformer le produit sur place, afin de donner plus de travail aux gens de la région. Pour ma part, je suis contre cet amendement.

**The Chairman:** Mr. Burton.

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I can appreciate the comments of the Minister when he suggested reasons as to why primary resource based industries should not and would not, qualify for assistance under this Act. I think he made out a good case relative to the specific application of the Act to many different potential operations.

But, Mr. Chairman, it seems to me that he also recognized the possibility—and this might be debated—or one could even say the probability, or likelihood, that there would be resource, or primary, industries which it would be desirable to bring within the framework of this Act.

The Minister suggested that this Act is designed—and this definition is a key part of it—to assist secondary manufacturing or processing industries. And he is suggesting that through this assistance, and through the grants that will be made, it wil contribute to the development of the various growth centres that are defined through time. I do not know. Does he mean that these are solely manufacturing centres?

It seems to me that many other aspects of development have to be carried on at the same time that one is developing the secondary industrial activity. In my opinion, one requires a balanced economic development within a community or regional framework if one is to have the best possible form of development.

Mr. Chairman, I think this amendment in the particular subsection that we are dealing with should be related to the actual title of the bill, if we care to look at it for a second:

> ...to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment.

The Minister, then, by the definition set out in this Act, has in effect restricted the scope of this Act to secondary industrial activities. It seems to me that that restriction should not be placed in the Act in this way.

There could be restrictions in terms of the application of the Act, as you apply your

[*Interprétation*]

St. Lawrence and Northern New Brunswick areas or elsewhere, to process the product on the spot in order to give more jobs to the local people. So, I am against the amendment.

**Le président:** Monsieur Burton.

**M. Burton:** Monsieur le président, je comprend le ministre lorsqu'il donne les raisons pour lesquelles les industries primaires ne devraient pas, ni ne pourront, dans la plupart des cas, obtenir une aide en vertu de la présente loi. Je crois qu'il a bien présenté son cas en ce qui concerne l'application de la loi à différentes industries qui pourraient s'établir dans une région.

Monsieur le président, il me semble toutefois qu'il a reconnu la possibilité—cela reste d'ailleurs à discuter—qu'il serait souhaitable d'inclure, dans le cadre de cette loi, certaines ressources ou industries primaires. Le ministre a laissé entendre que la loi a été conçue—et cela forme une partie importante du bill—pour aider le secteur secondaire ou l'industrie de conditionnement, et que, grâce à cette aide et grâce aux subventions qui seront offertes, elle contribuera au développement des centres en voie de croissance. Je ne sais pas s'il entend par là les centres industriels seulement. Il me semble qu'il y a bien d'autres aspects du développement dont on doit tenir compte en même temps que de l'activité du secteur industriel secondaire. A mon avis, le développement économique d'une région, pour être valable, doit prendre une forme équilibrée.

Monsieur le président, je crois que cet amendement du paragraphe dont nous traitons devrait être rattaché au titre même du projet de loi. Cela est évident si l'on veut bien y réfléchir un instant:

> ...prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social.

Le ministre, par la définition donnée dans cette loi, en a donc limité l'effet à l'activité du secteur industriel secondaire. Il me semble que cette restriction ne devrait pas figurer ainsi dans la loi.

Il pourrait y avoir des restrictions dans l'application de la loi, dans l'examen et l'analyse

[*Text*]

criteria and your analysis to the various cases and problems that you have to cope with and deal with from time to time, but it seems to me that when you do set out regions, and undertake to promote and assist the economic development of a region, it only makes sense that you in fact make it possible to assist, where it is deemed to be desirable and necessary, the development of the primary, resource-based industries, your secondary industries, and then your tertiary and service industries. It seems to me that if one is going to have a balanced economic development in these regions it should be possible—that there should be scope within this Act—for assistance to be provided to these different forms of economic activity.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes. You know, it is not a matter of principle there. We have to know what is going on. If you look at primary, resource-based industries, they are already localized in Canada. Why is the Aluminum Company of Canada located in Arvida, for example? It is because they needed the power there. This is the reason they located there. Why is the Canadian British Aluminum Co. located in Baie Comeau? They are already located there. And you will notice they did not need any grant for that. The main element for them was not incentive—was not money. It was raw materials, or energy, or for other reasons.

Therefore, if you pass a law to incite industry to locate in undeveloped regions, then of, course, at first sight all this group

• 2055

should not be included, because this is not a location factor.

But, as you mentioned, it might be that in certain cases you have a natural resource in the region and it is not exploited because it is not economic. There is lack of capital, and so forth. And it might be the sole activity there. All right, let us say that we make the rule that they are excluded because money is not a factor of location, and for the other one we will decide on another basis—and we are authorized by the law creatng the department to do it.

When we say that the service industry is developed, too, by primary industry, this is more or less true. You just have to visit Northern Ontario where there is a lot of primary industries and look at the service industries. That is the reason for the development of service industries—and much more the secondary industry than the primary indust-

[*Interpretation*]

de chaque cas qui se présente. Mais, lorsqu'il s'agit de définir des régions, de promouvoir et d'aider le développement économique d'une région, il n'est que logique d'offrir de l'aide d'abord à l'expansion du secteur primaire des ressources, ensuite au secteur secondaire et enfin aux industries et aux services du secteur tertiaire. Si l'on veut avoir un développement équilibré dans ces régions, la loi devrait prévoir une aide aux différentes formes d'activité économique.

**M. Marchand (Langelier):** Ce n'est pas une question de principe. Nous devrons savoir ce qui se passe. Considérez, par exemple, le cas des industries du secteur primaire. Elles sont déjà localisées au Canada. Pourquoi, pensez-vous, l'Aluminum Company of Canada a-t-elle choisi de s'installer à Arvida? C'est parce qu'il y a de l'énergie hydroélectrique dans cette région. Pourquoi, pensez-vous, que la Canadian British Aluminum Co. est-elle installée à Baie-Comeau? Ils sont installés là parce qu'ils y ont trouvé leur avantage. Ils n'ont pas eu besoin de subvention pour aller s'intaller là. L'important, pour eux, ce n'était pas la subvention ni l'argent, mais la disponibilité de matières premières ou de l'énergie. Alors, si l'on fait une loi pour inciter des industries à aller s'installer dans les régions sous-développées, ce groupe d'industries ne devrait donc pas, a priori, y être inclus, parce que l'emplacement qu'elles choisissent est plus important que la subvention.

Il se pourrait que, dans certains cas, comme vous l'avez mentionné, il y ait des ressources naturelles dans une région et qu'elles ne soient pas exploitées parce que ce ne serait pas rentable de le faire, parce qu'il n'y a pas de capitaux, etc. et c'est peut-être la seule activité possible dans la région. Nous établissons donc pour règle générale que le secteur primaire est exclu, parce que la subvention ne peut influer sur l'emplacement. Dans certains cas particulier, nous disposerons autrement. Nous pouvons le faire en vertu de la loi portant création du Ministère.

Lorsque nous disons que l'industrie des services est développée elle aussi par l'industrie du secteur primaire, cela est plus ou moins vrai. Vous n'avez qu'à visiter le Nord de l'Ontario où il y a beaucoup d'industries du secteur primaire, et regarder les industries de services. Voilà pourquoi il faut développer l'industrie des services et bien plus encore

[*Texte*]

ry. I do not say that in all cases. You may have a very prosperous primary industry which, of course, generates service activities. But in most cases this is not true.

This is why we think that that is the main source of employment, and is what generates services; this is what generates the activities in the service industries. Therefore, this is where we are trying to focus our attention and activities and energy.

The other one, as a principle, should be excluded, because reaons other than money justify their location. After that, if some is necessary to develop a region, we can do it; we can establish a special zone in agreement with the province and give as much money, as, and perhaps more than, we are giving under this Act. So we cover the whole field. What more do you want?

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, if I may make a polite suggestion, the Minister acknowledges that at certain times in certain areas it might be a sensible economic move to develop the service industry. Why not include it? Why do you not supply the terms of reference here when, hopefully, some kinds of studies are going to be done by your Department and/or the provinces on growth regions?

You may decide that region "X" will have a growth potential in terms of tourism, and that certain millions of dollars should be poured into that region to encourage that development. Why should it not come within the framework of this Act?

**Mr. Marchand (Langelier):** Sir, in principle, the development of the service industry is related to the development of primary and secondary industries, except for tourism I agree. You may have a region in which you have no industry at all, but you may have tourism. Therefore, do you limit your argument to tourism? Is that what you have in mind?

**Mr. Broadbent:** That is an example.

**Mr. Marchand (Langelier):** Then give me another one.

**Mr. Broadbent:** I gave one previously—a research base area. One day, if we take this seriously in this country, it may be decided to develop a serious industrial R & D program. It may be desirable, given the scarcity of indigenous capital, to do this through some kind of Crown corporation, for example, and, working with this corporation, a number of university facilities. That is a hypothetical

[*Interprétation*]

l'industrie du secteur secondaire plutôt que l'industrie du secteur primaire. Je ne dis pas que dans tous les cas, une industrie primaire prospère n'entraîne pas des services assez développés. Mais cela est en général vrai.

Voilà pourquoi nous pensons que l'industrie du secteur secondaire est la principale source d'emplois et de services. Nous voulons donc porter tous nos efforts sur cette industrie. En règle générale, les autres industries devraient être exclues parce que des raisons autres que l'argent conditionnent leur emplacement. Mais si, dans certains cas, il faut avoir recours aux industries des secteurs primaire et tertiaire pour développer une région, nous pouvons le faire. Nous pouvons, d'accord avec les provinces, créer des districts de développement et leur allouer autant et même plus de fonds qu'il est prévu en vertu de la présente loi. Nous couvrons toutes les situations, que désirez-vous de plus?

**M. Broadbent:** Monsieur le président, si le ministre admet qu'à certains moments, dans certaines régions, il pourrait être souhaitable de développer l'industrie des services, pourquoi donc ne pas l'inclure dans la loi? Pourquoi ne pas établir de règles à ce sujet puisque, nous l'espérons, le ministère doit mener, de concert avec les provinces, des études sur les zones de développement.

Vous pourriez décider qu'une région donnée pourrait avoir une industrie touristique florissante et que tant de millions de dollars devraient y être investis pour encourager le développement de cette industrie. Pourquoi cela ne peut-il pas être inclus dans la loi?

**M. Marchand (Langelier):** En principe, le développement de l'industrie des services dépend du développement des industries des secteurs primaire et secondaire, sauf dans le cas du tourisme, je veux bien l'admettre. Il peut y avoir une région où il n'y a absolument aucune industrie mais où le tourisme est florissant. Ainsi, votre argument s'applique-t-il seulement au tourisme?

**M. Broadbent:** Je ne donnais qu'un exemple?

**M. Marchand (Langelier):** En auriez-vous un autre?

**M. Broadbent:** J'en ai parlé précédemment: il s'agit des zones de recherche. Si, un jour, nous prenons la question au sérieux, il serait possible d'établir un programme de recherche et de développement. Dans ce cas, il serait souhaitable, vu la rareté des capitaux locaux, de charger une société de la Couronne de la chose, en collaboration avec des universités. Tout cela est naturellement bien hypothéti-

[*Text*]

though. Again, it is another example that possibility. It has occurred in other countries, would apply.

**Mr. Marchand (Langelier):** You have to look at the whole legislation. First, on tourism, if you want to clarify this, you know that tourism is usually under provincial jurisdiction. You know the trouble we had with parc Forillon in Quebec. This is within the provincial jurisdiction.

We can help tourism through FRED or ARDA; mainly FRED, excuse me. We can help. There is an amount of money in the FRED fund for tourism in PEI; there is no doubt about that—after agreement with the province. Therefore, we can do it. And we can help on another basis—primary industry. But the main objective of the law is to try to incite secondary industry to come in to an under-developed region.

• 2100

If, with both laws, we develop primary industries and secondary industries, the service industry will be prosperous and will not need any grant from the government. This is the general philosophy, and I think we can help. We have different instruments. That is all. And I think that it is logical that we proceed that way.

If we were prevented altogether from helping tourism or primary industry, I would agree with you that there would be some shortcomings in our legislation. But we are not. In the northern part of Ontario what do they need? Do they need another mine, vastly or do they need to have secondary industry that will finish the products which are produced in the northern part of Ontario? I think it is the second thing they need most. Go there and ask them...

**Mr. Broadbent:** Select an example to support your case; that is fair game.

**Mr. Marchand (Langelier):** We gave an incentive grant of $5 million or $6 million to Texas Gulf Sulphur Company and everybody is very happy there. This is the kind of activity we need here.

**Mr. Broadbent:** Very well.

**The Chairman:** Mr. MacDonald.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, I find myself in a bit of difficulty. When Mr. Broadbent moved his amendment I felt that it really did not cover two specific matters I am concerned about—the tourist industry and the service industry—but as he talked it was obvious from his point of view that he felt it

[*Interpretation*]

que, mais cela s'est déjà produit dans d'autres pays. C'est seulement un autre exemple que je vous donne.

**M. Marchand (Langelier):** Vous devez considérer la mesure législative dans son ensemble. D'abord, dans le cas du tourisme, vous n'êtes pas sans savoir que celui-ci relève de la compétence provinciale. Vous savez quels ennuis nous avons eus avec le parc Forillon à Québec.

Nous pouvons aider le tourisme grâce à certains programmes comme le FODER et l'ARDA, surtout le FODER. Dans le cadre de ce programme, l'Île-du-Prince-Édouard reçoit des subventions au tourisme, par exemple. Cela se fait donc déjà de concert avec les provinces. Nous pouvons aider le tourisme; nous pouvons aussi aider les industries du secteur primaire. Le but principal de cette loi est de venir en aide aux industries du secteur secondaire pour qu'elles s'installent dans les régions sous-développées.

Si, grâce aux deux lois, nous pouvons aider les industries des secteurs primaire et secondaire, l'industrie des services sera prospère et n'aura plus de subventions de l'État. Voilà les principes généraux que renferme la loi. Nous avons différents autres moyens d'aider les autres industries. Je pense que c'est là la manière la plus logique de procéder. Si nous n'avions pas d'autres moyens d'aider le tourisme et l'industrie primaire, je conviendrais avec vous que la loi présente des lacunes. Cela n'est pas le cas. De quoi a-t-on besoin dans le nord de l'Ontario? Ont-ils besoin d'autres mines ou ont-ils besoin d'une industrie secondaire qui transformera les produits du nord de l'Ontario? Je crois qu'ils ont surtout besoin de cette dernière forme d'aide. Si vous alliez leur demander...

**M. Broadbent:** Donnez un exemple à l'appui de ce que vous défendez; c'est là une partie honnête.

**M. Marchand (Langelier):** Nous avons donné une subvention d'encouragement de 5 à 6 millions de dollars à la *Texas Gulf Sulphur Company*. On nous a dit: «C'est exactement ce dont nous avions besoin ici».

**M. Broadbent:** Très bien.

**Le président:** M. MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, je me trouve dans une situation assez difficile. Lorsque M. Broadbent a proposé son amendement, j'ai cru que cela ne couvrait pas deux sujets bien précis auxquels je m'intéresse: l'industrie du tourisme, et l'industrie des services. Mais à mesure qu'il parlait je

[*Texte*]

did cover this. I am not a lawyer but I wonder if "all forms of industrial activity" really covers the tourist industry. Perhaps it could be stretched to cover tourism. I do not know too many lawyers who would say that it covered the service industries. I think you would get into some real problems there. I mention this at this point because I have an amendment to move...

**Mr. Marchand (Langelier):** I did not say that it covered the service industries.

**Mr. MacDonald (Egmont):** No, you did not, but Mr. Broadbent did in the interpretation of his amendment.

**Mr. Broadbent:** All good economists would agree.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I mention this because I have an amendment that ecompasses what is presently in Clause 2(f) but it also adds the concerns that I have about tourism and the service industry. I would like to—perhaps "object" is too strong a word—question the Minister's use of the example of the FRED plan and tourism because once you mention FRED you are talking about a plan which may well involve much more than tourism. Obviously it involves an over-all approach to a particular problem and I do not think this is the purpose of the present legislation which we are considering. When members argue in favour of the tourist industry being included under the ambit of this bill I think they are arguing for very obvious and relevant reason that cannot be put aside simply because it is possible under the FRED program to implement such a program.

**The Chairman:** Excuse me, Mr. MacDonald, do you have an amendment to Clause 2 (f)?

**Mr. MacDonald (Egmont):** Yes, I do.

**The Chairman:** Do you not think we should have the Committee's views on the present amendment, and after we have voted on it we will come to your amendment.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I agree. I am only giving notice of it so the Committee may be fully aware of what is happening.

**The Chairman:** I had an idea.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I would like to ask the Minister one specific question because it seems to me this area is a bit vague. Under

[*Interprétation*]

me suis rendu compte que de son point de vue les sujets étaient couverts. Je ne suis pas avocat mais je me demande si «toutes les formes d'activité industrielle» englobe vraiment l'industrie du tourisme. On pourrait peut-être l'élargir pour l'étendre au tourisme. Je ne connais pas tellement d'avocats qui diraient que cela englobe l'industrie des services. Je crois que vous aurez là de véritables problèmes. Je dis cela maintenant parce que j'ai un amendement à présenter...

**M. Marchand (Langelier):** Je n'ai pas dit que cela couvrait l'industrie des services.

**M. MacDonald (Egmont):** Non, vous ne l'avez pas dit mais M. Broadbent l'a dit dans l'interprétation de son amendement.

**M. Broadbent:** Tous les bons économistes seraient d'accord.

**M. MacDonald (Egmont):** Je dis cela parce que j'ai un amendement qui couvre ce qui se trouve actuellement à l'article 2 f), mais je me pose aussi des questions au sujet de l'industrie du tourisme et des services. Dire que je ne suis pas d'accord avec l'exemple que le ministre a donné serait peut-être trop fort, disons que je me demande pourquoi il a choisi celui du plan FRED lorsqu'il s'agit de tourisme. Lorsque vous parlez de programme FRED, vous parlez d'un programme qui peut comprendre beaucoup plus que le tourisme. Il est clair qu'il s'agit d'un programme d'ensemble concernant un problème particulier, et je ne crois pas que ce soit là l'objet de la présente mesure législative. Lorsque les députés soutiennent que l'industrie du tourisme devrait être comprise dans ce bill, je crois qu'ils le font pour une raison très évidente et pertinente. On ne peut pas en tenir compte, seulement parce que c'est possible de le faire dans le cadre du programme FRED.

**Le président:** Avez-vous un amendement concernant 2 f) alors, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Oui, j'en ai un.

**Le président:** Est-ce que nous devrions entendre l'avis du Comité sur le présent amendement? Et, une fois que nous aurons voté là-dessus, nous en reviendrons à votre amendement.

**M. MacDonald (Egmont):** Je suis bien d'accord. Je voulais simplement en aviser le Comité afin qu'il sache ce qui se passe.

**Le président:** J'en avais une idée.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais poser une question précise au ministre parce qu'il me semble que c'est un domaine assez vague

[*Text*]

the bill as it is currently written do you or do you not include the tourist industry?

**Mr. Marchand (Langelier):** Under the Industrial Research and Development Incentives Act we do not.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Fine. That makes it easier for me.

**The Chairman:** Is the Committee ready for the...

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, may I suggest that I think the Department should give greater consideration to studies on regional policy in European free trade area countries. I have one example of this right here. It is an examination of the growth centre idea which was put out by the University of Glasgow and I think they certainly take a much broader concept of regional development than that which has been presented by the Minister tonight.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Burton.

**Mr. Breau:** Mr. Chairman, do we have an amendment?

**The Chairman:** Yes. If the Committee is ready for the question, Mr. Breau, I will read the amendment put forth by Mr. Broadbent:

> THAT Clause 2(f) of Bill C-202 be amended by deleting lines 13 to 16 inclusive on page 2 and substituting therefor "the necessary components of all forms of industrial activity."

• 2105

Motion negatived on division.

**The Chairman:** Mr. MacDonald?

**Mr. MacDonald (Egmont):** May I then propose this amendment. Perhaps I should pass copies around and as they are being passed around I might read it. If this amendment carries, I have attached to it as well a consequential amendment, plus another amendment to be considered later on. I am particularly concerned about the absence in this legislation of an opportunity to deal with what I think are two vitally important aspects, as Mr. Burton said earlier, and one is the increasing of employment opportunities, as this bill purports to do, particularly in industries which have a greater than normal potential in areas where regional development is obviously greatly lacking. First of all, when

[*Interpretation*]

qui a besoin d'éclaircissement. Dans le projet de loi tel que rédigé en ce moment, est-ce que vous englobez ou non l'industrie du tourisme?

**M. Marchand (Langelier):** Dans la présente loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, nous n'englobons pas l'industrie du tourisme.

**M. MacDonald (Egmond):** Bien. Cela simplifie les choses pour moi.

**Le président:** Le Comité est-il prêt pour le...

**M. Burton:** Monsieur le président, si vous permettez, je crois que le ministère devrait s'intéresser davantage aux études sur la politique d'expansion économique régionale dans les pays européens de libre échange. Par exemple, on pourrait considérer une idée qui prend de plus en plus d'importance, soit l'idée d'un centre mise de l'avant par l'université de Glasgow, et je crois que la motion d'expansion économique régionale est certainement beaucoup plus étendue que celle que nous a présentée le ministre ce soir.

**Le président:** Merci, monsieur Burton.

**M. Breau:** Monsieur le président, y a-t-il un amendement?

**Le président:** Oui, si le Comité est prêt pour la mise aux voix, monsieur Breau, je vais lire l'amendement proposé par M. Broadbent:

> Que l'article 2(f) du bill C-202 soit modifié en supprimant les lignes 13 à 16 et en les remplaçant par «les éléments nécessaires de toutes les formes d'activité industrielle».

La motion est rejetée, sur division.

**Le président:** M. MacDonald?

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je alors proposer l'amendement suivant. Peut-être pourrais-je en faire distribuer des exemplaires et pendant ce temps je le lirai. Si vous le permettez, j'ai aussi inclus deux autres amendements qui seront présentés plus tard. Je suis préoccupé par l'absence, dans la présente mesure législative, de dispositions concernant deux aspects qui, d'après moi, sont d'une importance capitale, comme M. Burton l'a dit plus tôt, et l'un est l'accroissement des possibilités d'emploi qu'on compte réaliser grâce à ce bill, en particulier dans le cas des industries qui ont un potentiel plus élevé que la normale dans des régions où l'expansion économique est grandement déficiente. Tout d'a-

[*Texte*]

you think of the fact that the tourist industry has now become the second major industry in Prince Edward Island, which is asknowledged by the recent signing of the FRED plan, it is only an indication that if we are serious about dealing with regions as regions and not trying to lay down some kind of a uniform approach which will greatly hamper the working out of this legislation in the various regions, then I think we have to acknowledge that in certain areas the tourist industry specifically is one which is in need of considerable assistance, and not just under one plan or program, as the FRED plan might provide, but under as many plans and programs as are reasonably envisioned to provide employment for people.

Certainly from living in a province where tourism has grown at a very rapid rate I am very well aware of the tremendous need there is for all kinds of support and assistance in expanding this. I think the Minister, because of his own knowledge of Prince Edward Island, knows how much importance the provincial government places on the development of the tourist industry in Prince Edward Island. I do not think Prince Edward Island is an exception. I think this would fit in very well with a number of other provinces, and particularly those in Eastern Canada. It was argued earlier about when this kind of problem can be dealt with under FRED.

I have grave doubts about this in many parts of the country in as much as I do not think in each and every case, we are going to be entering into that kind of an over-all plan, or even under the general terms of the new Department's legislation, and I would suggest that this is perhaps a convenient closet that we can open occasionally and throw things into, but I think we all realize that this is really a kind of permissive legislation. When it comes to setting out criteria, priorities, allocating funds and designating regions under Sections 24, 26 and 27, I think it is, of the departmental legislation, we know that this is a very far piece in the distance if it is to be dealt with at all.

The other aspect is the service aspect. While we can have great fun arguing about whether or not it is primary industry or secondary industry that must be developed first in order to have a service industry, we all know the problems that exist for any region that is trying to attract new industry where they do not have adequate service industries. It is the old question of the chicken and the egg again and unless both are given sufficient incentive we really will not

[*Interprétation*]

bord, lorsque vous pensez, par exemple, au fait que l'industrie du tourisme est devenue la deuxième en importance dans l'Île du Prince-Édouard, ce dont témoigne l'adhésion au programme FRED, c'est seulement là une indication que si nous sommes sérieux, si nous voulons nous occuper des régions en tant que régions au lieu d'essayer d'établir un genre de mesure uniforme qui nuirait grandement à l'application de la présente loi dans les diverses régions, je crois qu'il nous faut reconnaître que dans certaines régions l'industrie du tourisme tout particulièrement a besoin d'une aide considérable et pas seulement celle que peut lui offrir le programme FRED, mais aussi celle qu'elle peut obtenir dans le cadre de nombreux programmes raisonnables destinés à accroître les possibilités d'emploi.

Je vis dans une province où le tourisme s'est accrû rapidement. Je suis donc bien conscient que cette industrie a besoin d'une aide considérable pour continuer son expansion. Je sais que le ministre connait le cas de l'Île du Prince-Édouard et qu'il sait combien on y met l'accent sur l'expansion de l'industrie touristique. Je ne crois pas que l'Île du Prince-Édouard soit une exception. Je crois que la même chose peut se dire d'un certain nombre d'autres provinces, surtout dans l'est du Canada. On a discuté plus tôt à savoir quand FRED pourrait s'occuper de ce genre de problème.

J'ai exprimé des doutes à ce sujet dans beaucoup de régions du pays, car je ne pense pas que l'on adoptera partout ce genre de programme d'ensemble, même dans le cadre de la nouvelle loi du ministère, et je dirais que c'est peut-être là un argument qu'il est pratique de soulever à l'occasion, mais je crois que nous sommes tous conscients qu'il s'agit vraiment d'une mesure législative facultative. Lorsqu'on établit des critères, des priorités, qu'on détermine la répartition des fonds et désigne les régions aux articles 24, 26 et 27. Si je me souviens bien de la mesure législative, nous savons que la mise en application sera loin d'être facile, si jamais on s'y intéresse même.

L'autre aspect est celui qui a trait aux services. Nous pouvons nous amuser grandement à discuter si ce sont d'abord les industries primaires ou les industries secondaires qui doivent être mises en valeur, mais nous savons tous les problèmes d'une région qui tente d'attirer de nouvelles industries là où il n'y a pas suffisamment d'industries de services. C'est toujours la question de l'œuf et de la poule, et si l'on n'accorde pas d'aide financière aux deux, on n'arrivera jamais à pro-

[*Text*]

get the kind of industrial or economic take-off in these areas that I think is being attempted under this legislation.

Perhaps it is not necessary for me to read the amendment, Mr. Chairman. It strikes out the present Clause 2(f) and substitutes the new definition, which would obviously add subclauses (ii) and (iii), a tourist operation and a service operation. I really cannot see that there will be any strong argument against this. The Minister has so much discretion under this bill—I doubt if there has ever been a bill passed by Parliament at any time in its 100 year history which has offered the Minister so much discretion—and this amendment merely gives him the opportunity to be flexible with the provinces, something which I think the provinces would wholeheartedly concur in and I hope that the Minister and his officials will concur in it as well.

**The Chairman:** Would you like to make a comment, sir?

**Mr. Marchand (Langelier):** The only comment I can make is that the only thing new in

• 2110

regard to the other amendment is that you have excluded "initial processing operation".

**Mr. MacDonald (Egmont):** No, you will notice that it is actually in subclause (iv), Mr. Minister. It has been reshuffled.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes. So, you have "service operation" and "tourist operation".

**Mr. MacDonald (Egmont:** That is right.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is what is new.

**Mr. MacDonald (Egmont):** That is right.

**Mr. Marchand (Langelier):** I already mentioned why we think a "service operation" should not be included and I will not repeat myself.

With respect to the tourist industry, I agree with you that this is a real problem and I will tell you that we have given a lot of thought to the tourist industry. One of the problems we meet is that we are in the field of provincial jurisdiction, there is no doubt about that. You cannot go to Prince Edward Island and say, "Well, the interesting part of the P.E.I. is this part and not this one, no matter what the provincial government thinks." This is why we

[*Interpretation*]

duire dans ces régions le démarrage industriel ou économique que veut tenter de provoquer la présente loi.

Il n'est peut-être pas nécessaire, monsieur le président, que je lise l'amendement. Il s'agit de supprimer l'article 2 f) tel qu'il existe actuellement et de lui substituer la nouvelle définition qui évidemment engloberait les paragraphes ii) et iii), une entreprise de tourisme et une entreprise de service. Je ne crois vraiment pas que l'on aura de forts arguments contre cela. Le ministre a tellement de pouvoirs en vertu du présent bill, je me demande s'il y a jamais eu un bill adopté par le Parlement qui donnait à un ministre tant de pouvoirs discrétionnaires. Le présent amendement lui donne simplement la chance de pouvoir agir en toute souplesse avec les provinces. Je crois que les provinces seraient tout à fait d'accord là-dessus, et j'espère que le ministre et ses fonctionnaires le seront aussi.

**Le président:** Avez-vous des commentaires, monsieur Marchand?

**M. Marchand (Langelier):** Eh bien, tout ce qu'il y a de neuf dans ce que vous proposez par rapport aux autres amendements, c'est que vous supprimez «étape de transformation initiale».

**M. MacDonald (Egmont):** Non, vous verrez que cela se trouve au paragraphe IV, monsieur le ministre. On ne l'a que renvoyé.

**M. Marchand (Langelier):** Oui. Alors, vous avez «entreprise de service» et «entreprise de tourisme».

**M. MacDonald (Egmont):** C'est ça.

**M. Marchand (Langelier):** C'est là ce qui est nouveau.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est ça.

**M. Marchand (Langelier):** J'ai déjà précisé pourquoi nous estimons qu'il ne faudrait pas englober l'entreprise de service.

Quant à l'industrie touristique, je suis d'accord avec vous que c'est là un domaine où se que nous avons beaucoup pensé à l'industrie du tourisme. L'un des problèmes auxquels nous avons à faire face, c'est que nous sommes dans un domaine de compétence provinciale, cela ne fait aucun doute. Vous ne pouvez pas dire à l'Île-du-Prince-Édouard que les points intéressants sont ceux-ci et non ceux-là, sans tenir compte de l'avis du gouvernement provincial. Voilà pourquoi nous

[*Texte*]

believe that it should be dealt with by the general law creating the department where we can do it and where actually we are doing it in P.E.I.

Why do we need to have two or three pieces of legislation dealing with the same subject? It was said a few minutes ago that in Glasgow they have a much more comprehensive concept of regional development. I do not believe it is true.

We can have agreements and make plans with provinces which will cover roads, schools, hospitals, and all the infrastructures of the communities. We can do it. We can develop a tourist industry, but this has to be done with the provinces according to a general plan. You do not develop a tourist industry because an applicant is going to ask us to build a hotel in Prince Edward Island. Do you think that it would be reasonable to say, "Let us take public money to help because it is related to tourism." This does not make sense. I think that we have to agree with the province. We can do it. I think that this is not relevant to this piece of legislation.

I agree that in certain cases the only thing that can be developed is tourism. There is no doubt in my mind. I am sure that we have the authority under the Act establishing the Department to deal with this problem. I agree with you it is important in certain cases but I do not think we should take as a federal government the responsibility of all the tourism activities in Canada. We can not do it, and we cannot do it on a piecemeal basis.

**Mr. MacDonald (Egmont):** No, but let us talk a little sense. No one is asking you to take responsibility for any or all parts of an industry in this country. You say that I suggested the Department is going to be responsible for every tourist venture in Canada. Of course, that is ridiculous. It is not suggesting either that you be responsible for all the manufacturers of shoes in Canada, or bolts, or what have you.

What we are talking about here is trying to face realistically in the various regions the industrial priorities that exist. To begin with a preconceived notion that tourism is really not important enough to be included under the ambit of this Bill but can be left in a sort of limbo of departmental legislation, I think, is to start out with a preconceived notion which can only be an offence to many areas

[*Interprétation*]

croyons que cela doit relever de la loi générale créant le ministère où nous pouvons le faire et où nous le faisons dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Pourquoi deux ou trois mesures législatives qui traitent de la même question?

On a dit, il y a quelques instants qu'à Glasgow, ils ont un concept plus global de l'expansion régionale. Je ne crois pas que cela soit vrai.

Nous pouvons avoir des ententes et faire des projets avec les provinces concernant les hôpitaux, les écoles, les routes et toutes les infrastructures des collectivités. Nous pouvons le faire. Nous pouvons développer une industrie touristique, mais cela doit se faire avec les provinces dans le cadre d'un programme d'ensemble. Vous ne développez pas une industrie touristique parce qu'un requérant demande de construire un motel dans l'Île-du-Prince-Édouard. Pensez-vous qu'il serait raisonnable de prendre les fonds publics pour aider ce monsieur à se construire un motel en disant que cela aiderait l'industrie touristique. Cela n'a pas de sens. Je crois que nous devons nous mettre d'accord avec la province. Nous pouvons le faire. Je pense que cela ne relève pas du présent projet de loi.

Dans certains cas, je suis d'accord, tout ce que nous pouvons développer c'est le tourisme. Il n'y a aucun doute dans mon esprit. Je suis certain que nous avons en vertu de la Loi créant le ministère, le pouvoir de traiter de cette question. Je suis d'accord avec vous que c'est très important dans certains cas, mais je ne crois pas qu'en tant que gouvernement fédéral nous devrions prendre la responsabilité de toutes les activités touristiques au Canada. Nous ne pouvons pas le faire, nous ne pouvons pas le faire non plus d'une façon partielle

**M. MacDonald (Egmont):** Soyons un peu sérieux. Personne ne vous demande de vous rendre responsable de toute l'industrie du pays. Vous dites que j'ai prétendu que le Ministère sera responsable de tout le tourisme du Canada. C'est tout à fait ridicule, comme si je disais qu'il est responsable de toute l'industrie de la chaussure, des boulons etc.

Il s'agit de faire face d'une manière réaliste aux priorités industrielles qui existent dans les diverses régions. En disant au départ que le tourisme n'est pas assez important pour tomber sous le coup de ce projet de loi et peut être laissé dans une sorte d'oubli de la législation du Ministère, je crois que c'est partir avec l'idée préconçue qui ne peut qu'offenser diverses régions, à mesure

[*Text*]

as the Bill is gradually implemented, and suggest again something that I think is liable to gain increasing credibility and that is that Ottawa knows best.

You have mentioned the fact that you cannot get involved in this because of provincial jurisdictions. I cannot see how you suddenly draw distinctions over a tourist industry and yet go merrily ahead with a variety of other industrial developments which have, I believe, under the previous legislation been accepted by the provinces. Obviously, as you have said yourself earlier, if the province says, "Do not spend money on such and such a project in our province", you would be quite happy to say, "Fine, thank you. We will not spend our money there". To me, this is neither good logic nor facing up to the question that is before us in this amendment.

I agree that there may be a difference in priority in the tourist industry as against the service industry, if only that the service industry may be harder to deal with on the basis of other kinds of industrial development. However, I would think it would be sheer shortsightedness on the part of the legislation to encompass many kinds of industrial development across this country and to suddenly say that we can deal with one kind of industry because it makes sense to us sitting here in Ottawa, but to overlook another kind of industry that has tremendous potential for a region. Many of the regions that I feel will be designated are the very type for which tourism will have a tremendous potential. This is weakening the legislation before it even gets off the ground. I am willing to listen to reasonable arguments with regard to this proposition, but the arguments you have advanced are neither reasonable nor relevant.

**Mr. Marchand (Langelier):** The reason that we can do it is not reasonable?

**Mr. MacDonald (Egmont):** It is not a reason. I will not dignify it by calling it a reason.

**Mr. Marchand (Langelier):** He says we can do it but it is not a reason. All right.

**The Chairman:** Mr. Broadbent.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I am pleased to see that Mr. MacDonald has recognized that certain arguments are irrelevant and they are being repeated. I think that there is an extremely important issue here in

[*Interpretation*]

que le projet de loi est appliqué et insinue quelque chose qui, à mon avis est apte à gagner une plus grande crédulité et c'est ce qu'Ottawa connaît le mieux.

Vous avez mentionné le fait que vous ne pouvez pas vous y mêler parce que cette industrie relevait de la compétence provinciale. Je ne puis voir comment vous faites soudainement des distinctions sur une industrie touristique en vous prévalant d'autres domaines d'expansion industrielle qui, en vertu de la mesure législative précédente, a été accepté par les provinces. Il est évident, comme vous l'avez dit vous-même plus tôt, que si la province dit de ne pas dépenser d'argent dans la province pour tel ou tel projet, vous seriez heureux de dire que vous ne le ferez pas. A mon avis, ce n'est ni logique, ni faire face au problème que nous avons à l'étude.

Je suis d'accord qu'il y a peut-être une différence de priorité dans l'industrie touristique, par rapport aux industries de service, parce que l'industrie de service est plus difficile à être traitée en partant d'autres sortes d'expansion industrielle. Toufetois, je dirais que le législateur ferait preuve d'un manque de perspicacité en englobant plusieurs sortes d'industries au pays et en affirmant tout à coup que nous pouvons nous occuper d'une industrie spéciale parce que cela nous semble sensé à nous, qui sommes à Ottawa 3 mois pour surveiler une autre sorte d'industrie qui a un avenir incroyable dans une région. Plusieurs régions qui, je crois, seront désignées, sont celles qu'attireront beaucoup de touristes. Cela ne fait qu'affaiblir la mesure législative avant même qu'elle ne soit mise en vigueur. Je suis prêt à écouter tous les arguments raisonnables relatifs à cette proposition, mais les arguments que vous avez avancés ne sont ni pertinents, ni raisonnables.

**M. Marchand (Langelier):** La raison pour laquelle nous pouvons le faire n'est pas raisonnable?

**M. MacDonald (Egmont):** Ce n'est pas une raison. Je ne l'élèverai pas en l'appelant une raison.

**M. Marchand (Langelier):** Il dit que nous pouvons le faire mais ce n'est pas une raison. Très bien.

**Le président:** Monsieur Broadbent.

**M. Broadbent:** Je suis bien heureux que monsieur MacDonald ait reconnu que certains arguments n'étaient pas pertinents et qu'ils sont répétés. Il s'agit de soulever l'appui public dans différentes parties du pays. D'a-

[*Texte*]

terms of generating public support in very different parts of this country. From the Minister's comments tonight it seems to me that really what he means by a growth centre in terms of this Bill is a manufacturing centre. Would this be true? Is this really what you have in mind?

**Mr. Marchand (Langelier):** In this Bill? I think that the growth centres are related to the Act creating the Department.

**Mr. Broadbent:** Yes, but the grants this Bill provides are related to growth centres, right?

**Mr. Marchand (Langelier):** This Bill defines designated regions. This is what it defines.

**Mr. Broadbent:** Correct me if I am wrong, Mr. Minister. The designation was to be determined in terms of its growth potential, is that true?

**Mr. Marchand (Langelier):** It is true, yes. Generally speaking it is true.

**Mr. Broadbent:** I really want to find out what you have in mind by growth potential then. I had thought in my original support of the Bill when it came before the House that it was much broader than what seems to be coming out in tonight's meeting. As I understand you now, you are saying growth potential really means manufacturing growth potential.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is aimed at developing the manufacturing sector there is no doubt.

**Mr. Broadbent:** Yes. I am personally very disappointed. I support the amendment offered by Mr. MacDonald because I think there are many parts of the country that we should be concerned with in terms of regional development that should come within this Bill. The terms of reference are much too narrow. I cannot see why, when we have given broad discretionary power which I fully support in principle, we should not extend it to, for example, the areas specified in Mr. MacDonald's amendment.

**Mr. Marchand (Langelier):** By area you mean the activities, the service operation and tourists?

**Mr. Broadbent:** Tourists.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is the argument. As far as service industry is concerned, I mentioned to you why we think it should not be held that way. As far as tourist industry is concerned, I see that we can in certain

[*Interprétation*]

près les commentaires du ministre, il faut croire que le ministre veut dire, par centre de croissance, dans le texte de ce projet de loi, un centre de fabrication. Serait-ce vrai? Est-ce vraiment ce que vous avez à l'esprit?

**M. Marchand (Langelier):** Dans ce projet de loi je crois que les centres de croissance sont reliés à la Loi créant le ministère.

**M. Broadbent:** Oui, mais les subventions que le projet de loi prévoit, sont reliées aux centres de croissance, n'est-ce pas?

**M. Marchand (Langelier):** Ce projet de loi définit les régions désignées—C'est tout.

**M. Broadbent:** Veuillez me corriger si je suis dans l'erreur, monsieur le ministre. La désignation devrait être déterminée en fonction du potentiel de croissance. Est-ce vrai?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, c'est vrai. De façon générale, c'est vrai.

**M. Broadbent:** Je veux vraiment savoir ce que vous entendez par potentiel de croissance? Je croyais quand j'ai appuyé au début le projet de loi quand il a été présenté à la Chambre, qu'il avait beaucoup plus d'envergure que ce soir. Comme je vous comprends, le potentiel de croissance signifie vraiment le potentiel de croissance de la fabrication.

**M. Marchand (Langelier):** Il vise à encourager le développement du secteur manufacturier, il n'y a aucun doute là-dessus.

**M. Broadbent:** Alors, je suis très déçu. J'appuie l'amendement présenté par monsieur MacDonald, car je crois que dans diverses régions du pays, il faudrait nous intéresser à l'expansion régionale qui devrait être inclue dans ce bill. Le mandat est trop étroit. Je ne vois pas pourquoi, quand on nous a donné un large pouvoir discrétionnaire que j'appuie entièrement en principe, on n'élargirait pas le projet de loi afin d'y inclure les régions indiquées dans l'amendement de monsieur MacDonald.

**M. Marchand (Langelier):** Par région, vous voulez dire les activités, le service et les touristes?

**M. Broadbent:** Les touristes.

**M. Marchand (Langelier):** C'est l'argument. En ce qui concerne le service je vous ai dit pourquoi on ne devrait pas continuer ainsi. Pour ce qui est du tourisme, je vois que, dans certaines circonstances, nous pouvons con-

[*Text*]

circumstances, in agreement with the provinces, help a tourist industry. Do not forget that a tourist industry is not creating full-time employment. It is usually seasonal and this is not the best way to help a region. It might be a secondary help but it is not the main source of permanent employment or opportunities in a region.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, it seems to me that the Minister has increasingly narrowed the definition of this Bill, and I for one will be most interested to know the reaction of the various provinces to the limitation that the Minister himself is placing on the Bill. For instance, if he says there is the possibility under the departmental legislation to assist the tourist industry, not accepting his arguments about the tourist industry but accepting that he has stated that aspect of it, I am wondering whether he is prepared to state what kind of criteria exists for eligibility for the assistance of tourist industries in the various regions that will be designated across the country?

**Mr. Marchand (Langelier):** There is no other criteria than the agreement we can reach...

**Mr. MacDonald (Egmont):** There is no criteria in the departmental legislation ..

**Mr. Marchand (Langelier):** No.

• 2120

**Mr. MacDonald (Egmont):** ...unless everything is open, and I presume that it is not. There is some limit to the amount of resource that the Department commands for investment in these industries.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes. This is why it is related to an agreement that we can reach with the province. We know what amount of money we have. If, say, in this year all we have is already committed, of course, we are not going to sign an agreement with the province to develop the tourist industry. We are limited by the amount of money we have too.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I am wondering why we need this bill at all. If you are prepared to do so many things under three clauses that presently exist in departmental legislation, surely this bill has just been a waste of our time and you could go right ahead and insitute any kind of incentive program that you wish. I do not think that you would help yourselves at all by bringing this bill before us because it will only limit the

[*Interpretation*]

clure des accords avec les provinces afin d'aider l'industrie touristique mais n'oubliez pas que l'industrie touristique ne crée pas d'emploi à plein temps. Il s'agit généralement d'emplois saisonniers ce qui n'est pas la meilleure manière d'aider une région. Cela peut représenter une aide secondaire, mais ce n'est pas la source principale d'emploi permanent ou l'occasion dans une région donnée.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me semble, monsieur le président, que le ministre a restreint constamment la définition du projet de loi et je serais très intéressé à connaître la réaction des provinces face aux limites établies par le ministre. Ainsi, le ministre dit qu'il est possible en vertu de la loi cadre, d'aider l'industrie touristique. Tout en n'acceptant pas ses arguments sur cette industrie mais en acceptant qu'il a précisé cet aspect, je me demande s'il est prêt à préciser quel genre de critère vaut pour être admissible à une aide dans le domaine de l'industrie touristique dans les différentes régions qui seront désignées dans le pays?

**M. Marchand (Langelier):** Il n'y a pas d'autres critères que l'accord que nous pouvons conclure...

**M. MacDonald (Egmont):** Il n'y a pas d'autre critère dans la loi-cadre...

**M. Marchand (Langelier):** Non.

**M. MacDonald (Egmont):** A moins que tout soit laissé libre et je suppose que tel n'est pas le cas. Il y a des limites à l'argent que le ministère exige pour investir dans ces industries.

**M. Marchand (Langelier):** Oui. C'est pourquoi c'est relié à un accord qu'on pourrait conclure avec la province. Nous connaissons le montant d'argent dont nous disposons. Tout ce que nous avons est déjà engagé cette année. On ne va donc pas signer un accord avec la province pour développer l'expansion touristique. Nous sommes limités par le montant d'argent dont nous disposons.

**M. MacDonald (Egmont):** Je me demande pourquoi on a besoin de ce projet de loi. Si vous êtes prêts à faire tant de choses qui tombent sous le coup de trois articles qui existent présentement dans la loi-cadre, ce projet de loi n'a été qu'une perte de temps et vous pourriez aller de l'avant et mettre sur pied n'importe quel genre de programme stimulant que vous désirez. Je ne crois pas que vous ne vous aidiez vous-mêmes en déposant

[*Texte*]

complete freedom which you have, as it presently exists with departmental legislation.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, I think that you are wrong. Regarding those two pieces of legislation, in the first one the emphasis is on the agreement with the provinces to develop infrastructures or activities which do not fall under the Industrial Incentives Act. The other one we will surely discuss with the provinces concerning, say, the regions that the province wants to develop more, the priorities of the province and so forth. However, we do not need any agreement with the province. We can give a grant to this company because we think it is a good thing. So you have two different pieces of legislation and when you say it is the same thing. It is not fair to use the general law instituting or creating the department because there we are tied to the province and to an agreement with the province in both cases since we are in the provincial field most of the time. Of course, some regions need schools, others need roads, and still other regions need sewage systems. All this is within the jurisdiction of the province, so if we want to help, we must have an agreement with the province. This is a very specific piece of legislation and it is administered directly by Ottawa and is aimed at giving grants to industry without any form of agreement with the provinces. So we need both.

**Mr. MacDonald (Egmont):** It seems to me that even though you have not defined the kind of regions which will exist, the more you have indicated the limited scope of this particular bill, the more you have suggested that there is some preconceived idea of what kind of regional development under this incentive legislation is valid, and what, for the purposes of this legislation and quite likely for the purposes of the Department and its activity, is not all that important.

Otherwise, what other conclusion can you draw from this major piece of legislation, as it is presented? The first piece, after this department is created, talks and deals with this limited scope of manufacturing when the areas which you yourself have presumably indicated are in greatest need of development. Surely they will be faced with problems related to tourism, service industries, and perhaps even to various kinds of resource space industries that would not have located there, had they not received some basic kind of assistance.

I just fail to see the wisdom of strapping the Department in its initiative in that way.



[*Interprétation*]

un tel projet de loi parce que ce projet de loi ne fera que limiter votre liberté d'actions qui existe présentement avec la loi-cadre.

**M. Marchand (Langelier):** Non, je crois que vous avez tort. En ce qui concerne ces deux lois, dans la première, on souligne l'accord avec les provinces afin de développer les infrastructures ou les activités qui ne tombent pas sous le coup de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques; l'autre, on en discutera avec les provinces au sujet des régions que les provinces voudront développer plus les priorités de la province et ainsi de suite. Mais on n'a pas besoin d'accord avec les provinces. Nous pouvons accorder une subvention à la société si cela nous semble bon. Il y a donc deux mesures législatives distinctes et quand vous dites que c'est la même chose. Il n'est pas juste de se servir de la loi-cadre du ministère parce que nous y sommes liés à la province et à un accord avec la province dans les deux cas étant donné qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, la plupart du temps. Naturellement, quelques régions ont besoin d'écoles, d'autres, de routes, d'autres de système du tout-à-l'égout. Tout cela relève de la province et si nous désirons aider, nous devons avoir un accord avec la province. C'est une mesure législative très précise qui est administrée directement par Ottawa et vise à accorder les subventions à l'industrie sans forme d'accord avec les provinces. Nous avons besoin des deux.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me semble que même si vous n'avez pas défini le genre de régions qui existeront, que vous ayez indiqué la portée limitée de ce projet de loi, vous avez insinué qu'il y avait quelque idée préconçue quant au genre d'expansion régionale en vertu de la mesure législative de subvention, c'est valable et ce qu'aux fins de ce projet de loi et très probablement du Ministère et de son activité n'est pas du tout important.

Quelle conclusion pourrons-nous tirer de cet important projet de loi, sous sa forme actuelle? La première mesure législative, après la création du Ministère a trait à la partie limitée de la fabrication quand les régions qui ont besoin d'une expansion de votre propre aveu ont le plus besoin d'être développées. Elles feront sûrement face à des problèmes de tourisme, de service et peut-être d'autres sortes d'industries de ressources qui n'y auraient pas été installées si elles n'avaient reçu une aide quelconque.

Je ne puis voir la sagesse de lier le ministère à son initiative de cette manière.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** If for the moment we decide to pass legislation which is designed to help the fishermen, for example, somebody can contend it is too narrow, and that we should also help the farmers. The purpose of this is to help develop the manufacturing industry in slow-growth regions.

**Mr. MacDonald (Egmont):** It does not say, manufacturing. It is an industrial incentives bill.

**Mr. Marchand (Langelier):** Pardon me.

**Mr. Broadbent:** Excuse me, Mr. Minister,

**Mr. Marchand (Langelier):** Through manufacturing.

**Mr. Broadbent:** Where does it say "through manufacturing"?

**Mr. Marchand (Langelier):** You only have to read the definition in the law. You brought your amendment, because you thought it was limited to manufacturing industry, since it is defined there. Otherwise I do not know why you brought your amendment. Mr. Chairman, this is the purpose of this piece of legislation. We can deal with the other problems, which are put forward, under the general law creating the department. That means we can help

• 2125

build infrastructures, roads and so forth. We can do all the things which are needed for industrial development. We can even help tourism. This is what we have been doing in P.E.I., in Quebec and in the lower St. Lawrence region. We have been doing that and we still intend to do it. Why do you say that we just forgot this part, because we have not forgotten it.

But, personally, I think we should put the emphasis on the industrial development in those regions, where it is possible. And where it is not possible, we can use the other piece of legislation on another basis, in order to promote development of those regions. So I do not know what other kind of instruments you want.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I would like to come back to the purpose of the act. It was suggested, if I understood the honourable member opposite correctly, that there was reference at the outset to manufacturing. With respect, I would suggest that the definition is indeed much broader. There is no reference at all to manufacturing, until we get down into the...

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** Si, pour l'instant, on décide d'adopter une loi conçue pour aider les pêcheurs, par exemple, quelqu'un peut prétendre que c'est trop limité et que nous devrions aider les cultivateurs. Cela est destiné à aider l'expansion de l'industrie de fabrication dans les régions à faible croissance.

**M. MacDonald (Egmont):** On n'indique pas l'industrie de transformation. C'est un projet de loi de subvention de l'industrie.

**M. Marchand (Langelier):** Pardon.

**M. Broadbent:** Excusez-moi, monsieur le ministre.

**M. Marchand (Langelier):** Par l'entremise de l'industrie de fabrication.

**M. Broadbent:** Où stipule-t-on «par l'entremise de l'industrie de fabrication»?

**M. Marchand (Langelier):** Vous n'avez qu'à lire la définition de la loi. Vous avez présenté votre amendement, parce que vous croyiez que c'était limité aux manufactures étant donné que c'est défini dans la loi. Autrement, je ne vois pas pourquoi vous l'avez fait. C'est le but de ce projet de loi. Nous pouvons traiter des autres problèmes avancés, en vertu de la loi-cadre du Ministère. On peut donc aider à construire des infrastructures, des routes et autres. Nous pouvons faire tout ce qui est nécessaire au développement industriel. Nous pouvons même aider le tourisme. C'est ce qu'on a fait dans l'Île du Prince-Édouard, au Québec et dans la région du Bas du fleuve. Nous avons encore l'intention de le faire. Pourquoi dites-vous que nous ne faisons qu'oublier cette partie parce qu'on ne l'a pas oubliée.

Mais je crois qu'il faudrait souligner l'expansion industrielle de ces régions là où c'est possible. Là où ce n'est pas possible, on peut se servir de l'autre loi sur une base différente, afin d'aider le développement de ces régions. Je ne vois pas quels autres instruments vous voulez.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, j'aimerais revenir à l'objectif de la loi. On parlait au début, si j'ai bien compris, d'un début de développement de l'industrie de fabrication. Avec égard, je dirais que la définition est beaucoup plus large. On n'y parle pas du tout d'industrie de fabrication, jusqu'à ce qu'on arrive à...

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Where is the definition?

**Mr. Broadbent:** For one thing if we look at the very first item, it is shown in the title of the bill itself. Then if we read:

> An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. Broadbent:** Certainly my interpretation is that it is very broad indeed and would include tourism, and a number of other sectors of the economy which are not restricted in any way to manufacturing. We do not find out it is restricted until we get down to clause 2 (f).

**The Chairman:** I would like to interject here just on a point. It has been said by almost every member, I think, of this Committee and from every region, that the federal government is spending a great deal of money trying to help various parts of Canada and they seem to be hamstrung by the provinces or, in some ways, they are not getting the direct aid across that is needed.

The Department, as the Minister has said, must and does work with the provinces, and this came under some criticism during our estimates. This new piece of legislation that we are looking at this evening is the direct help which everybody has almost asked for on this committee. It has been said many, many times by all members that this is what we should be doing. It was said before the legislation was enacted or before it was presented to the House.

Mr. MacDonald, you say that you cannot see why we now have a restrictive piece of legislation when the act sets up the department, well the reason we do it is to satisfy some of the things you asked for earlier when you wanted direct federal help to areas which needed development. Certainly it is limited to manufacturing, and I think this is the purpose of the bill. It will replace the ADA program which was restrictive, and had some very serious faults in it, that wasted or used improperly a great deal of federal funds.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I might say in response to that, because I think there is always a danger of being taken in a bit by myth. Some of the so-called weaknesses

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Où se trouve la définition?

**M. Broadbent:** D'abord, si vous regardez la première chose, vous la voyez dans le titre du projet de loi. Si vous lisez:

> Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social. . .

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. Broadbent:** D'après mon interprétation, cette mesure est très large et comprendrait l'industrie touristique et un grand nombre d'autres secteurs de l'économie qui ne sont pas limités d'aucune façon à l'industrie de fabrication. Nous ne voyons pas qu'elle est limitée avant d'arriver au paragraphe (f) de l'article 2.

**Le président:** Je voudrais m'attarder sur un point. Presque tous les députés de ce Comité et de toutes les régions ont dit que le gouvernement fédéral dépense beaucoup d'argent afin d'aider les diverses régions du Canada et il semble qu'on se trouve immobilisé par les provinces et d'une certaine manière, ils ne reçoivent pas l'aide directe nécessaire.

Le Ministère, comme l'a dit le ministre, se doit et collabore avec les provinces, ce qui fait l'objet de critiques au moment des prévisions budgétaires. La nouvelle mesure législative que vous étudiez ce soir constitue l'aide directe que tout le monde a, en effet, demandée au Comité. On a dit autant comme autant que c'est ce qu'on devrait faire. On l'a dit même avant le dépôt ou l'adoption du projet de loi, à la Chambre. Monsieur MacDonald, vous dites que vous ne voyez pas pourquoi il y a maintenant une mesure législative restrictive, alors que la loi crée le ministère. C'est simplement pour vous donner certaines choses que vous avez demandées auparavant lorsque vous avez désiré l'aide fédérale directe aux régions qui avaient besoin de développement. Cela se limite naturellement à l'industrie de fabrication et je crois que c'est le but du projet de loi. Cela va remplacer le programme de la loi sur le développement agricole qui était restreint et qui avait de graves défauts qui gaspillait ou qui faisait un mauvais usage de la caisse fédérale.

**M. MacDonald (Egmont):** Je dois répondre parce qu'il est toujours dangereux de se laisser aller au mythe, que certaines soi-disant failles dans la Loi sur le développement agri-

[*Text*]

in the ADA legislation were not in legislation, but were in departmental regulations. While there may be some weaknesses in the bill, I think that some of the things we referred to as law were not law. They were departmental regulations for purposes of administering that particular bill.

The Minister, in talking about tourism, goes back to the FRED agreement, either in Prince Edward Island or in Quebec or what have you and that is fine, but the FRED legislation was repealed when we passed this bill. While there are provisions under the new departmental legislation to enter into certain kinds of agreements, we had positively no information as to the extent to which those particular sections will be utilized, the amount of money that would be devoted to their utilization, or the kind of priority that has been established between the federal government and the provinces for the implementation. You are asking us to accept, simply because you say so, that there will be an equal amount of concentration on the areas that need it with regard to the tourist industry. Quite frankly, I do not think that is good enough. If we are seriously concerned about regional development—this is a regional incentive piece of legislation and it deals with industry —then surely we have to recognize the poten-

• 2130

tial of industries in the regions where they exist and not arrive at some position because of a preconceived notion of what is and what is not industry.

**Mr. Marchand (Langelier):** Do you know of any power that we had under the FRED legislation that we do not have under the new legislation?

**Mr. MacDonald (Egmont):** One thing very vital about the FRED legislation is that it did say two things that were, to me, extremely important. It allocated funds, which in this day and age is not inconsequential, and secondly, it indicated that in many cases the federal government would bear up to 100 per cent of the cost of the program. That seemed to get lost when Prince Edward Island's plan was implemented, but the legislation did provide for that and it did spell out in more specific terms the nature of the plans and the research that would be gone into. All of that has gone by the board and I do not want to argue again for FRED. I think FRED was a particular event in time. But I think that if we are going to approach regional development on a rational basis, we have to approach the total problem and not simply say that this is the problem as we conceive it and that tourism is an issue and we will deal with it

[*Interpretation*]

cole ne tenaient pas à la loi elle-même mais aux règlements ministériels. Il y avait certaines faiblesses dans le projet de loi et je crois que certaines choses auxquelles nous nous reportions comme éléments de la loi ne l'étaient pas. Il s'agissait de règlements ministériels aux fins de l'administration de ce projet de loi.

En parlant du tourisme, le ministre revient à l'accord FODER, soit dans l'Île du Prince-Édouard, soit au Québec ou soit ailleurs, mais la mesure législative FODER a été repoussée quand nous avons adopté le projet de loi. Alors qu'il y a des dispositions en vertu de la nouvelle mesure législative pour entrer dans certaines sortes d'accords, nous n'avions pas de renseignements sur la portée dont ces articles seront utilisés, la somme d'argent qui y sera allouée ou la sorte de priorité qui a été fixée entre le gouvernement fédéral et les provinces pour son application. Vous nous demandez d'accepter, simplement parce que vous le dites, qu'il y aura un montant égal de concentration sur ces régions qui en ont besoin pour l'industrie. En toute franchise, je ne crois pas que ce soit assez bon. Si nous nous intéressons à l'expansion régionale, puisque c'est une loi de subventions aux régions et qu'elle traite de l'industrie, il faut alors reconnaître le potentiel des industries des régions où elles existent et non pas arriver à une position à cause d'une idée préconçue de l'industrie.

**M. Marchand (Langelier):** Connaissez-vous les pouvoirs qu'on a en vertu de la mesure législative FODER que nous n'avons pas en vertu de la nouvelle?

**M. MacDonald (Egmont):** Il y a deux choses très importantes dans la mesure législative FODER. Il alloue des fonds qui de nos jours ne sont pas sans conséquence et qui ont indiqué dans plusieurs cas que le gouvernement fédéral accepterait jusqu'à la totalité des coûts du programme. Cela semblait perdu quand le projet de l'Île du Prince-Édouard a été mis en application, mais le projet de loi le prévoyait et il indiquait en des termes plus précis la nature des projets et des recherches qui seraient étudiés. Tout cela est passé par le comité et je ne veux plus discuter de FODER. Je crois que c'était un événement particulier. Si on envisage l'expansion régionale sur une base rationnelle, il faut prendre le problème dans son ensemble et non pas simplement dire que c'est le problème de la manière dont nous le voyons, et le tourisme est une solution que nous allons appliquer avec diverses ententes globales. Je ne vois pas comment

[*Texte*]

under various comprehensive agreements. I cannot see how you can make a distinction, because of a constitutional issue, between developing or assisting a tourist industry as against other forms of economic activity. This is a new constitutional wrinkle in my book.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, because this piece of legislation is related to the creation of employment opportunities. We are not interested in industry as such. We are interested in industry as a source of employment opportunity.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Hear, hear.

**The Chairman:** Mr. Burton.

**Mr. Burton:** It seems to me that the amendments we have been discussing here are very important because here we are discussing the means of achieving the purposes set out in the title of the bill. As such, I think that this discussion is very important. I think the viewpoint advanced by a number of us here is that to achieve the maximum possible economic expansion, to provide for social adjustment, to provide for employment opportunities, we do require balanced economic development. It seems to me that the more the Minister says with respect to this legislation, the more it becomes clear that in fact this legislation as set out will result in a great deal of unbalanced development. It seems to me that we need to give this consideration, and as such I think the amendment moved by Mr. MacDonald is really quite useful.

The fact is that when we do get secondary industry, which is very necessary, this does not necessarily result in the development and expansion of the service industry that should take place together with the expansion or development of secondary industry. I have seem examples of this. I think there should be adequate provision, after meeting all necessary criteria, for assisting in the development and expansion of service facilities in order to provide for the best possible rational development of the local economy of the region.

Similarly with the tourist industry. It seems to me that the reason, as I understood the Minister to say, why this should not be included in this legislation is that it can be covered under the departmental act itself and that it really only provides seasonal employment, employment for part of the year. To my mind, if we are going to achieve balanced economic development, that is all the more reason why it should be brought within the framework of this particular plan and this

[*Interprétation*]

vous pouvez faire une distinction à cause d'une conséquence constitutionnelle entre le développement ou l'aide à l'industrie touristique comme envers d'autres formes d'activité économique. C'est un problème nouveau de la constitution.

**M. Marchand (Langelier):** Non, parce que ce projet de loi est rattaché à la création de possibilités d'emplois. Nous ne nous intéressons pas à l'industrie en tant que telle, mais seulement en tant que source d'emplois.

**M. MacDonald (Egmont):** Bravo.

**Le président:** Monsieur Burton.

**M. Burton:** Il me semble que les amendements sont très importants parce qu'il s'agit des moyens d'atteindre les buts établis dans le projet de loi. Je crois que, pour cette raison, la discussion est très importante et le point de vue de plusieurs députés indique qu'on veut atteindre l'expansion économique maximale pour assurer un relèvement social pour créer des emplois, il faut une expansion économique équilibrée. Il me semble que plus le ministre parle de ce projet de loi, plus il est clair qu'en fait, elle va créer beaucoup de déséquilibre. Pour cette raison, je crois que nous devrons prêter une attention spéciale et que l'amendement de M. MacDonald est vraiment très utile.

Lorsque nous aurons les industries secondaires qui sont indispensables, cela ne veut pas dire que l'expansion de l'industrie du service ira de pair avec l'expansion de l'industrie du secteur secondaire. J'en ai vu des exemples. Je crois qu'il devrait y avoir une disposition précise après avoir respecté tous les critères nécessaires pour aider l'expansion des installations de service afin d'assurer le meilleur développement rationnel possible de l'économie régionale.

Il en est de même pour l'industrie touristique. Il me semble que la raison d'après les propos du ministre, pour laquelle on ne devrait pas l'insérer dans cette mesure législative, c'est qu'elle peut toucher sous le coup de la loi-cadre du ministère et qu'elle ne fait qu'assurer des emplois saisonniers pour une partie de l'année. A mon avis, si nous désirons une expansion économique équilibrée, c'est une raison de plus pour l'inclure dans le cadre de ce programme spécial et de cette loi.

[*Text*]

act. It seems to me this is a reason for bringing it under this act rather than for excluding it from the scope of this act. Therefore, I would urge members to support this amendment because I think it would assist the Minister, and it would assist the government in achieving the job which all of us want to see it carry out in this field of legislation.

**The Chairman:** Thank you Mr. Burton. Is the Committee ready for the question?

**Some hon. Members:** Question.

**The Chairman:** It has been moved that we:

Strike out paragraph (f) of Clause 2 and substitute:

> (f) "facility" means the structures, machinery and equipment that constitute the necessary components of
>
> (i) a manufacturing operation;
>
> (ii) a tourist operation;
>
> (iii) a service operation;
>
> (iv) a processing operation other than an initial processing operation in a resource-based industry.

• 2135

Motion negatived.

Clauses 2, 4, 5, and 6 agreed to.

**On Clause 7:** *Ineligible Facilities*

**Mr. Burton:** Mr. Chairman.

**The Chairman:** Yes, Mr. Burton.

**Mr. Burton:** One of the amendments that was referred to by yourself earlier came from Mr. Broadbent and myself. This particular clause, as we noted, does provide that there is to be no development incentive provided if, in the opinion of the Minister:

> (a) it is probable that the facility would be established, expanded or modernized without the provision of such an incentive; or
>
> (b) the establishment, expansion or modernization of the facility would not make a significant contribution to economic expansion and social adjustment within the designated region.

Mr. Chairman, it seems to me that this legislation is really geared to the assistance and the development of private industry as

[*Interpretation*]

Cela me semble une raison pour l'inclure dans la loi et non pour l'exclure. Je prierais donc les membres du Comité d'appuyer cet amendement parce qu'à mon avis, cela aiderait le ministre et le gouvernement à réaliser les buts du projet de loi, ce que tous souhaitent dans le domaine de la mesure législative.

**Le président:** Merci, monsieur Burton. Est-ce qu'on est prêt pour la mise aux voix?

**Des voix:** Oui.

**Le président:** On a proposé:

Que l'article 2 du Bill C-202 soit modifié par le retranchement de l'alinéa *f*) et son remplacement par ce qui suit:

> *f*) «établissement» désigne les bâtiments, l'outillage et le matériel nécessaires à
>
> (i) une entreprise de fabrication;
>
> (ii) une entreprise touristique;
>
> (iii) une entreprise de services;
>
> (iv) une entreprise de transformation, autres que ceux employés ou utilisés dans une étape de transformation initiale dans une industrie basée sur une ressource naturelle;»

La motion est rejetée. Les articles 2, 4, 5 et 6 sont adoptés.

Sur l'article 7: *Établissements exclus*

**M. Burton:** Monsieur le président.

**Le président:** Oui, monsieur Burton.

**M. Burton:** L'un des amendements auxquel vous vous reportiez plus tôt avait été proposé par monsieur Broadbent et moi-même. Comme nous l'avons fait remarqué, cet article stipule qu'il n'y aura pas de subvention au développement à moins que le ministre soit d'avis:

> *a*) qu'il est probable que l'établissement serait implanté, agrandi ou modernisé, sans l'attribution d'une telle subvention; ou
>
> *b*) que l'implantation, la'grandissement ou la modernisation de l'établissement ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans la région désignée.

Monsieur le président, il me semble que cette mesure législative conduit inévitablement à l'aide et au développement de l'indus-

[*Texte*]

such. In many cases I think this can achieve a very useful and worthwhile end. However, I think that we should take care in this legislation that we do not exclude the cases or instances where, for a variety of political—I use that term in the broad sense—social and economic reasons, it may be considered desirable to establish a Crown corporation. If, in fact, a Crown corporation can do the job, then this, I think, provides us with a completely different situation. It would seem to me that we should not have established in this legislation a provision which would in fact work against possible Crown corporations where it is decided that they may or would be useful.

I think it would be useful to insert a new subsection (c) in this particular section, and accordingly I move:

> That Bill C-202, An Act to provide incentives for the development of productive employment opportunities in regions of Canada determined to require special measures to facilitate economic expansion and social adjustment, be amended, by including in clause 7, section 1, the following new subsection (c): "the establishment of a crown corporation in consultation with provincial authorities would make a more significant contribution to economic expansion and social adjustment within the designated region".

To read subclause (c) together with the preamble, it would mean that no development incentive may be authorized under this Act for the establishment, expansion or modernization of any facility if, in the opinion of the Minister, the establishment of a Crown corporation in consultation with provincial authorities would make a more significant contribution to economic expansion and social adjustment within the designated region.

**The Chairman:** Thank you. Do you have a comment on that, sir?

**Mr. Marchand (Langelier):** The only comment I have is that, of course, we can create a Crown corporation if we think it is the proper thing to do. The provinces can create Crown corporations. We have done it in the case of DEVCO in Nova Scotia. We created DEVCO for the purpose of exploiting the coal mining and developing the region economically. So we can do it, and we can give grants to Crown corporations. There is nothing which prevents us in this law from giving grants to

[*Interprétation*]

trie privée. Dans plusieurs cas on peut réaliser un objectif très utile. Je crois que nous devrions prendre soin dans l'élaboration de cette mesure législative de ne pas exclure les cas ou instances où, pour différentes raisons politiques, dans le sens le plus vaste du terme, sociales et économiques l'on puisse souhaiter établir une société de la Couronne. Si en fait,une société de la Couronne peut s'acquitter de la tâche à accomplir, elle donne alors une situation tout à fait différente. Il me semble que nous ne devrions pas avoir, dans cette mesure législative, de disposition qui éliminerait la possibilité d'aller à l'encontre à une société de la Couronne lorsque l'on pourrait déterminer que cela pourrait ou voudrait être souhaitable.

D'après moi, il serait inutile que le Bill C-202 soit modifié par l'insertion, au paragraphe (1) de l'article 7, du nouvel alinéa c) que voici:

> «que l'implantation d'une société de la Couronne en consultation avec les autorités provinciales contribuerait plus notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans la région désignée.»

L'alinéa c) et le préambule, signifierait que l'attribution d'une subvention au développement ne peut être autorisée en vertu de la présente loi, pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'un établissement si le Ministre est d'avis que l'implantation d'une société de la Couronne en consultation avec les autorités provinciales contribuerait plus notablement à l'expansion économique et au relèvement social de la région désignée.

**Le président:** Merci. Avez-vous des commentaires à ce sujet, monsieur?

**M. Marchand (Langelier):** Le seul commentaire que je peux faire, c'est que nous pouvons naturellement créer une société de la Couronne si cela nous semble la solution souhaitable. Les provinces peuvent elles aussi créer des sociétés de la Couronne. On connaît le cas de DEVCO en Nouvelle-Écosse. Nous avons créé cette société pour l'exploitation des mines de charbon et l'expansion économique de la région. Nous pouvons donc le faire et nous pouvons donner des subventions aux sociétés de la Couronne. Rien dans la loi nous

[*Text*]

a Crown corporation. Therefore, what is the use of having this subsection in?

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, it seems to me that there are other ways of dealing with the capital requirements for a Crown corporation than through the provision of grants. It seems to me as well that there is some considerable possibility of placing a possible Crown corporation at a disadvantage as compared to a private operation if we leave the bill as it is now.

**Mr. Marchand (Langelier):** I think that we have all the authority to create any kind of Crown corporation we want to create. We have done it in the past. We can give grants to Crown corporations, so I just do not see

• 2140

why we should have that here because we cannot create a Crown corporation under this article. It is not possible. We will have to have a special bill in the House to create a Crown corporation. So what does it add?

**Mr. Burton:** It seems to me that we should not preclude...

**Mr. Marchand (Langelier):** It is not precluded.

**Mr. Burton:**... the advantages to be gained through a Crown corporation.

**Mr. Marchand (Langelier):** I agree entirely with you, but we can do it.

**Mr. Burton:** It seems to me that it would be more satisfactory if we in fact had this section filled in.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it would be more embarrassing. It would be a meaningless clause; that is all. We can do it and we can give grants to Crown corporations. So what is the use of having that? Would you have a clause authorizing me to sign letters from those who write to me? I have that right. We have that right to create Crown corporations; if in a region this is the only way in which to bring about development, of course, we can decide to create it.

**Mr. Burton:** The only way or the best way? I think they are both possibilities.

**Mr. Marchand (Langelier):** I am not in disagreement at all with you on this, not at all, not for a second. However, I think it is a useless amendment.

[*Interpretation*]

interdit de le faire.

Alors, à quoi sert d'avoir un tel alinéa?

**M. Burton:** Monsieur le président, il me semble que cela nous donne d'autres moyens de s'occuper des exigences en capital d'immobilisation pour une société de la Couronne que par une disposition de subvention. Il me semble aussi qu'il y a beaucoup d'occasions de désavantager une société de la Couronne par rapport à une entreprise privée si le texte de la loi n'est pas modifié.

**M. Marchand (Langelier):** Je crois que nous avons tous les pouvoirs de créer la société de la Couronne de notre choix. Nous l'avons fait dans le passé. Nous pouvons accorder des subventions aux sociétés de la Couronne. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions avoir cet alinéa parce que nous ne pouvons créer de société de la Couronne en vertu de cet article. Ce n'est pas possible. Il faudra présenter un projet de loi spécial à la Chambre, pour créer une société de la Couronne. Qu'est-ce que cela apporte donc?

**M. Burton:** Il me semble que nous ne devrions pas écarter .

**M. Marchand (Langelier):** Cela ne l'écarte pas.

**M. Burton:** .. les avantages qu'on peut gagner avec une société de la Couronne.

**M. Marchand (Langelier):** Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais nous pouvons le faire.

**M. Burton:** Cela me semblerait plus satisfaisant si c'était stipulé.

**M. Marchand (Langelier):** Non, cela serait plus embarrassant tout au plus. Nous pouvons le faire, nous pouvons donner une subvention aux sociétés de la Couronne, alors à quoi cela servirait-il de l'avoir inscrit? Est-ce que vous auriez une clause qui me permettrait, me donnerait le pouvoir de signer les lettres de ceux qui m'écrivent? Nous avons ce droit-là. Nous avons le droit de créer des sociétés de la Couronne, si c'est la seule façon d'amener le développement et d'aider à l'expansion de la région. Dans ce cas-là, bien sûr, nous y recourrons.

**M. Burton:** La seule façon ou la meilleure façon? Je crois, d'après moi, que les deux possibilités existent.

**M. Marchand (Langelier):** Je ne suis pas en désaccord avec vous, pas du tout, mais je crois que c'est inutile d'inscrire cela dans la loi.

[*Texte*]

**The Chairman:** Mr. Cullen.

**Mr. Cullen:** Mr. Chairman, I feel like the Minister, that this would be redundant. Secondly, I think it would have a detrimental effect on the legislation. If you are going to make this grant, you are considering two possibilities that would prevent the grant structure. I think you are unduly complicating it by adding the third factor of a Crown corporation. I think that that initiative would come possibly from another area, from another department. It is limited as it is at the present time; one decision or another has to be made; now you are asking that a third decision be made. I think we are getting in to the area of a nebulous concern. I would be opposed to the amendment, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Cullen.

**Mr. Burton:** I move that Bill C-202, be amended, by including clause 7, section 1, the following new subsection (c): "the establishment of a crown corporation in consultation with provincial authorities would make a more significant contribution to economic expansion and social adjustment within the designated region".

Motion negatived.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I would like to ask a few questions on Clause 7.

**The Chairman:** I am sorry, Mr. MacDonald.

**Mr. MacDonald (Egmont):** In the second last line, line 11, page 6, it says:

> ...exceed such minimum amount as is prescribed by the regulations.

The Minister has fairly elaborately outlined in the legislation the maximum that can be given; even though there is sufficient latitude within his administration to go up and down the scale on the amount that we have made available, why is there no definition in the legislation as to a minimum. If he feels that a minimum should be prescribed, I am wondering why the House was not permitted to pass judgment on that minimum rather than leaving it for a matter of regulation. I wonder as well if the Minister could indicate to us what the minimum amount is likely to be.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, I think that the reason for a maximum is much stronger than for a minimum because this is public money that we are going to spend. Therefore, the House is authorized to know to what limit we are ready to go. As far as the minimum is concerned, we think that we need some flexi-

[*Interprétation*]

**Le président:** Monsieur Cullen.

**M. Cullen:** Monsieur le président, je crois, comme le ministre, que cela serait dire deux fois la même chose et cela serait même nuisible dans la mesure législative. Si vous voulez donner des subventions, vous devez envisager deux possibilités qui puissent empêcher l'octroi des subventions. Cela est déjà assez complexe sans aller parler du cas d'une société de la Couronne. D'autres ministères peuvent recourir à une société de la Couronne. Cette initiative est limitée pour le moment, c'est un oui ou un non. Et vous voulez qu'une troisième décision soit prise. Alors je crois que c'est nuire au présent bill, et je m'opposerai donc à l'amendement, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Cullen.

**M. Burton:** Je propose qu'on amende le bill C-202 en ajoutant à la clause 7 section (1) le paragraphe suivant: (c) L'établissement d'une société de la Couronne après consultation avec les autorités provinciales favoriserait davantage l'expansion économique et le relèvement social d'une région.

La motion est rejetée.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aurais un commentaire à faire si vous permettez, sur la clause 7.

**Le président:** Je regrette, monsieur MacDonald.

**M. MacDonald (Egmont):** À la ligne 12 en français à la page 6, on lit:

> le montant minimal que prescrivent les règlements.

Je sais que le ministre a déjà précisé les maximums qui peuvent être donnés, il nous a dit qu'il avait beaucoup de souplesse quant à l'attribution de ce maximum, pourquoi n'y a-t-il pas de définition dans la mesure législative de ce qu'est le minimum. Quand on parle d'un montant minimal, on ne dit pas quelle est cette somme?

Est-ce qu'on a tort de stipuler cela dans les règlements? Est-ce que le ministre pourrait nous indiquer qu'est-ce que sera probablement ce montant minimal?

**M. Marchand (Langelier):** Je crois que la raison pour laquelle on établit un maximum est plus évidente et plus pressante que celle qui demande l'établissement d'un minimum parce que ce sont les fonds publics que nous allons dépenser. La Chambre doit savoir jusqu'à quel point nous pouvons aller. Quant

[*Text*]

bility because it depends a little bit on the situation as it exists now. There is no principle in the purpose of this minimum; it is only if there is no minimum at all.

We will be flooded by all kinds of requests of small family enterprises; that may be very worth while as such, but in terms of employment it would be meaningless; this is not the purpose of the law. It is not to substitute the government for very private initiative in the field of industrial development. Therefore, I think that we must have a minimum to get rid of all those applications that wish to build a very small industry, employing one or two employees, that will have no impact at all on the economy of the region.

• 2145

This is why we want a minimum. Now it will be quite a low minimum, but enough not to embarrass the Department to a point where it will be difficult for us to administer it. That is all. We can debate when the regulation will come into force. This is a point that I am ready to discuss with you at any time, and say, "Well, let us set the minimum;" the only purpose we have in mind, is not to open this legislation so much that it becomes administratively impossible.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Will the minimum vary from region to region, or will it be a uniform minimum?

**Mr. Marchand (Langelier):** A uniform minimum.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Am I right in suggesting that you have said publicly that the minimum would likely be in the area of $45,000 to $50,000?

**Mr. Marchand (Langelier):** I said that?

**Mr. MacDonald (Egmont):** I am asking you whether or not you have said that.

**Mr. Marchand (Langelier):** I do not recall having said that.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I believe you did.

**Mr. Marchand (Langelier):** I did not say that I did not say it. I said I do not recall. If I said it, it has a good chance of being true.

Mr. Kent mentioned to me that the minimum may vary according to the nature of the application, if it is for expansion or establishment of a new plan or line. You may have a manufacturer, for example, who needs $25,000 for expansion; it would be very use-

[*Interpretation*]

à ce qui concerne le minimum, nous croyons que nous avons besoin à nouveau de souplesse. Tout dépend des situations telles qu'elles existent actuellement. Il n'y a pas de principe en ce qui a trait au minimum, il y en a un seulement lorsqu'il n'y a pas de minimum.

C'est que s'il n'y avait pas de minimum, nous serons inondés de toute sorte de demandes provenant des petites entreprises familiales, qui peuvent être utiles en tant que tel, mais dans le cadre de la création de nouveaux emplois, cela serait presque sans effet. Ce n'est pas le but de la loi. Le gouvernement ne veut pas remplacer l'initiative privée dans le développement industriel. Nous devons donc préciser un minimum pour éliminer ces petites demandes, ces gens qui vont tenter d'établir des petites industries comptant un ou deux employés qui n'aideront pas du tout l'économie de la région. Voilà pourquoi nous demandons un montant minimum. Ce sera un minimum assez bas mais un minimum suffisant pour ne pas embarrasser le ministère à un point où nous rencontrerions des difficultés dans l'administration, c'est tout. Nous pourrons en discuter quand les règlements seront en vigueur. À ce moment-là, nous traiterons du minimum. Tout ce que nous envisageons de faire actuellement, c'est de ne pas rendre cette mesure législative si généreuse que l'administration en soit impossible.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce que le minimum variera de région en région ou sera-t-il uniforme?

**M. Marchand (Langelier):** Non, ce sera un minimum uniforme.

**M. MacDonald (Egmont):** Puis-je présumer que j'ai raison quand je dis que vous avez annoncé publiquement que le minimum serait aux alentours de $45,000 à $50,000?

**M. Marchand (Langelier):** J'ai dit cela?

**M. MacDonald (Egmont):** Je vous demande si oui ou non vous avez dit cela.

**M. Marchand (Langelier):** Je ne me souviens pas avoir dit cela.

**M. MacDonald:** Je crois que vous l'avez dit.

**M. Marchand (Langelier):** Je n'ai pas dit que je ne l'avais pas dit, j'ai dit que je ne m'en souvenais pas. Si je l'ai dit, il y a de fortes chances que cela soit vrai. Monsieur Kent me mentionne que le minimum peut varier selon la nature de la demande, si c'est pour l'expansion ou l'établissement d'une nouvelle usine ou d'une nouvelle ligne de fabrication. Un manufacturier, par example,

[*Texte*]

ful, however, it may not be the same minimum in that case as in the case of an establishment...

**Mr. MacDonald (Egmont):** In the case of the figure that you used, the $45,000 to $50,000 figure...

**Mr. Marchand (Langelier):** When did I say that, sir? Do you remember?

**An hon. Member:** At a press conference.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Was that with regard to the primary grant or secondary grant; in what instance were you using that figure?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, a secondary grant, probably.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Probably. Was that the amount of the grant or the amount of the total capital investment?

**Mr. Marchand (Langelier):** Of the investment by the applicant.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Of the total investment by the applicant?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. MacDonald (Egmont):** So that a capital investment of less than $45,000 or $50,000...

**Mr. Marchand (Langelier):** If this figure is right, then you are right.

**Mr. MacDonald (Egmont):** You used it. I did not. I am just quoting from your press conference.

**Mr. Marchand (Langelier):** It may be approximately $20,000 as a minimum grant.

**Mr. MacDonald (Egmont):** However, you do not expect that the minimum will be larger than that.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, it will be in this order of magnitude.

**Mr. MacDonald (Egmont):** The reason I raised this is because I think you understand that when you get into the business of industrial development, it may well be for certain areas that a number of smaller industries will have a better potential in terms of reacting with each other and providing more over-all employment opportunity than the establishment of one very large industry, which may not be soundly based on the potential of the economy in a particular region.

[*Interprétation*]

peut avoir besoin de $25,000 pour fins d'expansion. Un tel montant pour lui sera très utile; aussi il se peut que le minimum pour lui ne soit pas le même que s'il s'agissait de l'établissement d'une nouvelle usine...

**M. MacDonald (Egmont):** Quant aux chiffres que vous avez mentionnés, 45 à 50 mille dollars...

**M. Marchand (Langelier):** Quand est-ce que j'ai dit cela, monsieur vous en souvenez-vous?

**Une voix:** À une conférence de presse.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce que cela avait trait aux subventions primaires ou secondaires, en rapport à quoi, utilisiez-vous ces chiffres?

**M. Marchand (Langelier):** Probablement en ce qui a trait aux subventions secondaires.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est le montant de la subvention ou de l'investissement total en capital?

**M. Marchand (Langelier):** L'investissement du requérant.

**M. MacDonald (Egmont):** De l'investissement total du requérant?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Un investissement de capitaux de moins de 45 à 50 mille dollars ne sera pas considéré.

**M. Marchand (Langelier):** Si ce chiffre est juste, eh bien, vous avez raison.

**M. MacDonald (Egmont):** Il me semble que c'est ce que vous avez dit à votre conférence de presse, monsieur Marchand.

**M. Marchand (Langelier):** Cela voudrait dire environ 20,000 dollars comme minimum.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous ne vous attendez pas à ce que le minimum soit plus important que cela.

**M. Marchand (Langelier):** Non, je m'attends pas à ce que cela soit plus considérable.

**M. MacDonald (Egmont):** Si j'ai soulevé cette question, c'est que vous devez vous rendre compte que lorsque vous vous lancez dans le développement industriel, il se peut fort bien que pour certaines régions, un certain nombre de petites industries peuvent avoir un meilleur rendement en s'entraidant et en s'entre-stimulant et peuvent fournir plus d'occasions d'emplois que le ferait l'établissement d'une industrie gigantesque, tout dépend du potentiel économique d'une région particulière.

[*Text*]

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, I agree. This is why the minimum is quite low. However, if someone wishes to invest $5,000 in a plant, then I do not think that we should be involved.

**Mr. MacDonald (Egmont):** But you are not going to exclude some of these smaller industries; I think we are in a period where this could create a particular problem for industries which are anxious to establish either a new facility, or to move into a field where they have not previously been engaged, at a time when credit is very difficult to obtain; when it is obtained, it is at an extremely high interest rate. The normal lending agencies of the government are moving more and more towards charging conventional rates. Their own money supply is, of course, limited. I would think that here again, if we are really going to try to deal with the basic industrial potential of an area, we must not set our minimum at too high a level to pursue that kind of opportunity.

**Mr. Marchand (Langelier):** The purpose of the law is to help the economic development, of course, not to prevent it.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Well, on a very limited manufacturing basis...

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, to the extent that manufacturing industry in Canada is something very limited, all right.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Well, it is in many of the regions that you are going to be working with, I am afraid. On a straight developmental basis, I would think that you would be merely repeating some of the follies of the past rather than making use of the opportunities of the present. We should look

• 2150

at industrial potential on that kind of basis. I am talking about the areas to the degree that you and I both represent, that will need a variety of industrial support if they are to have any kind of economic growth.

**Mr. Marchand (Langelier):** If ever we helped to create a plant employing 1,000 persons in P.E.I., you would say that it is very limited in scope.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I do not know what relevance that has to the discussion we are presently having.

[*Interpretation*]

**M. Marchand (Langelier):** C'est pourquoi le minimum est assez bas. Enfin, nous ne devons pas être en cause, si quelqu'un désire investir 5,000 dollars dans une usine ou quelque chose comme cela.

**M. MacDonald (Egmont):** Mais vous n'allez pas exclure les petites industries. Je crois que nous sommes dans une période où cela pourrait créer des problèmes pour les industries désireuses de créer de nouvelles installations ou d'aller de l'avant dans un domaine où elles ne faisaient pas d'affaires précédemment, à un moment où le crédit est difficile à obtenir et lorsqu'on obtient ce crédit, c'est à des taux d'intérêt très élevés. Les organismes prêteurs du gouvernement appliquent de plus en plus des taux d'intérêt courant dans le monde des affaires, et leur réserve financière est aussi limitée. Alors, si nous devons aider au développement industriel d'une région pour qu'elle puisse tirer partie de tout son potentiel, nous devons faire attention au montant que nous fixons comme minimum.

**M. Marchand (Langelier):** Vous savez fort bien que nous tentons d'aider la région en vertu du présent bill, et non empêcher son développement.

**M. MacDonald (Egmont):** Vous aiderez dans une petite mesure à l'établissement d'industries manufacturières.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, dans la mesure ou l'industrie manufacturière au Canada est limitée, je suis d'accord avec vous.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est ce dont vous aurez à tenir compte dans plusieurs régions, je crois, et sur une base de développement vous ne ferez que répéter certaines des erreurs du passé plutôt que d'utiliser les ressources du présent. Regardez le potentiel industriel de certaines régions. Je parle des régions que nous représentons et qui ont besoin d'une grande diversité d'aide industrielle si elles veulent connaître une certaine croissance économique.

**M. Marchand (Langelier):** Si nous aidons à créer une usine employant 1,000 personnes dans l'Île du Prince-Édourd, vous direz que c'est très limité quant à son envergure, je suppose.

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne vois pas ce que ça donne dans la discussion.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** You said that it is limited because it is manufacturing.

**Mr. MacDonald (Egmont):** No. If you want to talk about the comprehensive development plan for Prince Edward Island, I am prepared to talk about it with you. If you want to talk about this bill, I am prepared to talk about that. But putting both of them together as just the same thing to me is not good logic.

**Mr. Marchand (Langelier):** The only thing I say is that in certain regions or in certain communities, if you succeed in establishing a plant employing 500 or 1,000 persons, this is a very important move in that community and nobody will believe that it is a restrictive move or a limited move. This is very important.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Unless there remain 2,000 or 3,000 people who are still unemployed or underutilized; then I think you and I would both agree that we have not really dealt with the larger problem in that area.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**The Chairman:** Will clause 7 carry?

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I have an amendment to Clause 7, and my attitude towards it is more serious than towards the amendment that I first introduced or the one Mr. MacDonald introduced. It concerns the question of foreign ownership in Canada. I am sure the Minister will recall a report presented to this government, to the Liberal Government, a few years ago by Professor Watkins. That report and countless editorials in certain newspapers and articles in certain journals for a number of years now have pointed out the trend, an almost fatal trend, in not doing something soon in terms of economic independence of take-overs, and not only of take-overs but of original development of industry in Canada falling in the hands of foreigners. It seems to me that it is extremely important—and I am not going to take the time of the Committee to present the arguments that were presented in the House of Commons and elsewhere—for us as a government to do something about this in not only regaining control of our economy but at least ensuring that we do not go any further in the direction of selling our resources to outsiders; that is, selling control of our resources to outsiders. Therefore, I think that this bill should specifically exclude the right of funds to go to foreign-owned corporations.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Vous avez dit que c'est limité parce que c'est uniquement de la fabrication.

**M. MacDonald (Egmont):** Enfin, si vous parlez du plan compréhensif de développement de l'Ile du Prince-Édouard, je suis prêt à en parler. Mais de mettre les deux choses ensemble n'est pas très logique pour moi.

**M. Marchand (Langelier):** Tout ce que je veux dire, c'est que dans certaines régions, dans certaines collectivités, si vous réussissez à établir une usine employant 500 ou 1000 personnes, c'est un actif très important pour cette collectivité. Personne ne dira que c'est là une aide limitée ou restreinte. C'est très important.

**M. MacDonald (Egmont):** À moins qu'il y ait encore 2 ou 3,000 personnes qui soient en chômage ou dont on n'utilise pas le potentiel. À ce moment-là nous n'avons pas vraiment régler le problème en général dans cette région. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Marchand (Langelier):** C'est très bien.

**Le président:** Le 7 est-il adopté?

**M. Broadbent:** Monsieur le président, j'aurais un amendement à l'article 7. En substance, cela veut montrer que je me préoccupe grandement de cette question et cela ressemble, quant à l'esprit, à ce qui a été présenté par M. MacDonald. Il s'agit de la propriété des usines au Canada, de ces usines qui sont propriétés d'étrangers au Canada. Je sais que vous vous rappelez, monsieur le ministre, que le professeur Watkins a publié un rapport qui, en plus de certains éditoriaux et articles de journaux, au cours d'un certain nombre d'années a souligné cette tendance presque fatale, si vous me permettez de le dire, si nous ne faisons rien au point de vue de notre dépendance économique, disons fatale, qui amènera la prise en main de notre développement des industries au Canada par des intérêts étrangers. Il me semble qu'il est extrêmement important, je ne veux pas abuser du temps du Comité pour présenter des arguments que j'ai déjà présentés à la Chambre des communes et ailleurs—le gouvernement pour faire quelque chose à ce sujet—on a présenté des arguments partout à ce sujet. Il faut reprendre en main notre économie. Il ne faut quand même pas aller jusqu'à vendre nos ressources à des intérêts étrangers, de vendre le contrôle de nos ressources à des étrangers. En conséquence, je crois que le présent bill devrait exclure les sommes qui

[*Text*]

I therefore move that a subclause (3) be added to clause 7 of Bill C-202 as follows:

> (3) No development incentive may be authorized under this act for the establishment, expansion, or modernization of any facility if the applicant firm or company is non-resident owned or controlled.

The only thing that I would add to what has already been said is that this, of course, would provide the opportunity for foreign involvement in our economy up to the 49 per cent point. Programs of this sort, of course, exist in many countries all around the world. A recent example is Turkey, where private Canadian capital is now working with the Turkish government in a particular program; but the Turkish government being very sensible in this respect has taken the steps to stop at the 49 per cent point of foreign ownership. We seemingly are going to not only not do anything to regain control of the economy,

• 2155

but if the bill as it now stands goes ahead, we are going to actually subsidize foreigners to buy further control of our economy. I think this is something that this legislation should specifically guard against. That is all, Mr. Chairman.

**Mr. Marchand (Langelier):** Mr. Chairman, if we were discussing a piece of legislation applying to the whole Canadian economy, I would be in agreement with most of what you were saying. But we are dealing with regional development. Under your amendment, if an American company and only an American company were ready to go to New Brunswick, for instance, to establish a plant there because of the incentive, and we said, "No. You go to Montreal or Toronto. There you can go but you cannot go to New Brunswick because there is an incentive there", do you think it would be just towards that province?

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, in a sense that is exactly what I am saying and it is exactly what other countries have taken the care to do to preserve their own autonomy in the world. Mr. Chairman, we could work out

[*Interpretation*]

pourraient aller à des sociétés propriétés d'intérêts étrangers.

Je propose donc un paragraphe (3) qui dirait à l'article 7, du Bill C-202 qui se lirait ainsi:

> (3) Aucun stimulant ne peut être autorisé en vertu de la présente loi pour l'établissement, l'agrandissement, la modernisation d'un établissement si la société ou le requérant sont des étrangers ou des intérêts étrangers ayant le contrôle de la compagnie canadienne.

Ce que je voudrais ajouter à ce qui a déjà été dit, c'est que cela nous fournira l'occasion d'éliminer les intérêts étrangers jusqu'à la limite du 49 p. 100 de notre économie. Des programmes de ce genre existent déjà dans plusieurs pays à travers le monde, et l'exemple le plus récent que je pourrais citer, c'est le cas de la Turquie où les capitaux privés canadiens travaillent en collaboration avec le gouvernement de la Turquie à un programme particulier, mais le gouvernement de la Turquie est fort conscient de la situation et a pris des mesures pour que nous n'ayons que 49 p. 100 du contrôle. Alors, d'après ce que nous proposons ici, il me semble que nous irons non pas aider l'économie, mais si on accepte la mesure législative telle qu'elle est, nous subventionnerons les étrangers pour qu'ils aient un meilleur contrôle sur notre économie. C'est quelque chose qui est mauvais et il faudrait qu'on établisse des mesures protectrices dans cette mesure législative pour éliminer cela. C'est tout, monsieur le président.

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur le président, si nous parlions d'une mesure législative qui s'appliquerait à l'ensemble de l'économie canadienne, je serais d'accord avec la plupart de vos arguments. Mais nous traitons ici du développement régional. En vertu de votre amendement, vous savez ce que cela veut dire, cela veut dire que si une société américaine et seulement une société américaine est prête à aller s'installer disons dans le Nouveau-Brunswick, à établir une usine dans le Nouveau-Brunswick, à cause de programmes de subventions, nous avons dit: «Non. Allez à Montréal ou à Toronto. A ce moment-là, vous pouvez aller là, mais vous ne pouvez pas aller dans le Nouveau-Brunswick, parce qu'il y a des subventions là que nous ne pouvons pas vous donner». Croyez-vous que cela serait juste pour la province, si nous faisions cela?

**M. Broadbent:** Monsieur le président, ce que je veux dire c'est que d'autres pays ont pris soin de préserver leur économie. Monsieur le président, permettez-moi de continuer. Nous pouvons en arriver à une entente

[*Texte*]

a deal. We would have to alter the ownership structure, enter into some agreement with the private firms and maybe they would have just 49 per cent control if they went to New Brunswick.

**Mr. Marchand (Langelier):** Suppose we want development in Newfoundland, for example, and an American company is interested in going to Newfoundland, where no Canadian company in the same activity has any wish to go. This American company would naturally expect the incentive; otherwise it would go to Toronto. Do you think this is the purpose of the law?

**Mr. Broadbent:** No.

**Mr. Marchand (Langelier):** And would you go to Newfoundland and explain that to the people, when the American company can go to Toronto and be exactly on the same footing as the others? Well, you come with me to Newfoundland and you will see what kind of reception you are going to have.

**Mr. Broadbent:** You reveal, Mr. Chairman—the Minister clearly reveals the kind of thinking which has governed this country for a long period of time. And there is a serious difference of opinion. Other countries have done it; they have taken very serious steps. They provide public capital if the private sector will not do it.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes. I would agree with you if we were discussing general legislation applying to the whole Canadian economy. In that case I might share your opinions to a very large extent; but under this particular piece of legislation, where the American capital can go to Toronto, to Vancouver, to Calgary, to Montreal, they are free to do so and there is no objection at all. If for regional development they are not going to be treated in the same way as the other companies, and if they want to go to Newfoundland they have to go on their own without an incentive, it means they will not go.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, it seems to me that all the Minister has done is to provide an argument which says that we should be consistent in one sense, in selling out our resources. To follow the conclusion of his argument, I would suggest that we should stop it here...

**Mr. Marchand (Langelier):** No, this is the wrong place to start.



[*Interprétation*]

où ils pourront modifier la structure des propriétés, où ils pourront en arriver à une certaine entente qu'ils soient propriétaires à 49 p. 100 de l'installation qui ira au Nouveau-Brunswick.

**M. Marchand (Langelier):** Prenons le cas du développement à Terre-Neuve, par exemple, une société américaine, où aucune société canadienne n'était intéressée, est allée s'installer dans le même genre d'activités à Terre-Neuve. Cette société américaine s'attendrait naturellement à recevoir les subventions; autrement elle ira s'installer à Toronto. Croyez-vous que c'est là le but de la loi?

**M. Broadbent:** Non.

**M. Marchand (Langelier):** Alors vous iriez à Terre-Neuve pour essayer d'expliquer aux gens là-bas, alors que la société américaine peut aller à Toronto et être sur un pied d'égalité avec les autres. Venez avec moi et vous verrez le genre de réception que vous recevrez.

**M. Broadbent:** Mais non, on ne peut pas faire cela. Tout ce que je peux dire, monsieur le président, le ministre révèle sa façon de penser. C'est une façon de penser qui existe depuis trop longtemps au pays. Sachez que d'autres pays ont pris des mesures pour protéger des industries, que l'on prévoit des capitaux publics si l'industrie ne veut pas y aller.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, je serais d'accord avec vous si nous ne discutions pas une mesure législative qui n'a pas trait à l'économie entière du Canada. Si cette mesure avait trait à l'ensemble de l'économie, je ne serait pas surpris que vous souleviez cette question. Je partagerais en grande partie vos opinions, mais quand il s'agit de cette mesure législative où le capital américain peut facilement aller à Toronto, Montréal, Calgary, Vancouver, il n'y a absolument aucune opposition, mais quand il s'agirait du développement régional, vous ne les traiteriez pas sur un pied d'égalité avec les autres sociétés et s'il veulent aller à Terre-Neuve, ils n'iront pas à leur compte sans subventions. Vous savez fort bien qu'ils n'iront pas.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, tout ce que le ministre a fait, c'est de nous donner des arguments qui nous disent que nous devrions être cohérents dans la façon selon laquelle nous vendons nos ressources. Si nous allons à la limite de ces arguments, nous devrions cesser de faire cela.

**M. Marchand (Langelier):** Non, c'est le mauvais endroit pour arrêter de le faire.

[*Text*]

**Mr. Broadbent:** ...stop the foreign control here and then it is up to him, in his capacity of a Minister of the Crown, to urge his Cabinet colleagues to support the national policy which I take him to support.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is not a policy. What you are expressing there is not a policy. This is something that is going to destroy the whole thing. If there are three or four companies interested in going into underdeveloped regions and we deny them the incentives so that they will not go, and they go to Toronto or Montreal, do you think that this law is going to stand? The problem you want to solve is a general problem that cannot be solved through this. It would be unjust for these regions. It would mean that the companies could enjoy the advantages of Montreal and Toronto but not the incentives in Newfoundland.

**Mr. Broadbent:** Would the Minister then agree that as this now stands, if it does anything, following the logic of his argument, it encourages the further importation of American control, the further ownership ..

**Mr. Marchand (Langelier):** No.

**Mr. Broadbent:** ...of Canadian industry by outside sources.

**Mr. Marchand (Langelier):** No.

**Mr. Broadbent:** It would not do that?

**Mr. Marchand (Langelier):** No. The only thing we are trying to do with this—and I do not know if we will be successful—is to put the companies which accept to go into those underdeveloped regions or slow-growth regions on exactly the same footing, from a competition point of view, as companies which establish themselves in large centres such as Montreal, Toronto, Calgary, Vancouver and so forth. We say, "You are away from the markets, you have transportation problems. We are going to give you a grant so that you are on exactly the same footing." Exactly the same thing as if they went to Montreal, where they would have to live in exactly the same conditions as the other Canadian companies. So if we do not want the American companies to be on the same footing as the Candian companies, it must be a general policy throughout Canada—not one which affects only the underdeveloped regions.

• 2200

**The Chairman:** Mr. St. Pierre.

[*Interpretation*]

**M. Broadbent:** C'est mauvais ce qu'il propose en sa qualité de ministre de la Couronne. Qu'il propose donc son programme aux autres ministres.

**M. Marchand (Langelier):** Ce n'est pas une politique. Ceci va détruire le tout. Croyez-vous que s'il y avait trois ou quatre sociétés qui sont intéressées dans une région sous-développée et vous leur niez les subventions, alors elles n'iront pas et elles iront plutôt s'installer à Toronto ou à Montréal, croyez-vous que cette loi continuera? Le problème que vous voulez régler est un problème général qui ne peut pas être réglé par une petite mesure législative comme celle-ci. S'ils peuvent aller à Montréal, ils auront le droit. Ils peuvent aller à Toronto et l'avoir, mais pas à Terre-Neuve.

**M. Broadbent:** Monsieur le ministre, je voudrais être d'accord que si cette mesure est utile, que si cela encourage l'importation additionnelle de capitaux américains, un accroissement de propriété...

**M. Marchand (Langelier):** Non.

**M. Broadbent:** ... de l'industrie du Canada par les étrangers.

**M. Marchand (Langelier):** Non.

**M. Broadbent:** Elle ne ferait pas cela.

**M. Marchand (Langelier):** Non. Ce que nous tentons de faire, je ne sais pas si nous réussirons, nous tentons d'aider les sociétés qui vont s'installer dans les régions sous-développées ou ces régions dont le développement est lent. Nous voulons les mettre sur le même pied d'égalité au point de vue concurrentiel avec les sociétés qui s'établissent dans les centres importants, comme Toronto, Montréal, Calgary, Vancouver, etc. alors que les sociétés qui vont dans les régions sous-développées vont s'installer loin des marchés. Ils auront des problèmes de transport. Nous leur donnerons des subventions pour les mettre sur un pied d'égalité avec les sociétés qui sont installées à Montréal. Alors nous les placerons sur un pied d'égalité avec les autres sociétés canadiennes. Si nous ne voulons pas que les sociétés américaines soient sur le même pied que les sociétés canadiennes, il faudra établir une politique générale à travers le Canada, pas une qui affecte seulement les régions sous-développées du pays.

**Le président:** Monsieur St-Pierre.

[*Texte*]

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, to add one or two points to what the Minister has said, and dealing with a couple of countries which I am aware have the 49 per cent ownership rule of foreign capital—one is Mexico and the other is Yugoslavia—to the best of my knowledge in both of these this is of general application.

My comment on this is that that I cannot see that Mr. Broadbent has answered the Minister's statement that unless you make your 49 per cent rule of general application you are not reducing the import of foreign capital, you are directing it away from the area where it is needed to the areas where the investment is not needed. I cannot see that Mr. Broadbent has answered this question. With respect to his argument about Turkey, about which I am not familiar, I would imagine that the Turkish 49 per cent rule applies generally and not to incentive areas.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, I do not know, for example, if this holds as a general rule in Turkey. I knew it was a particular example. There is, of course, a certain force in the argument presented by the Minister, and I would be prepared to withdraw my amendment gladly if the Minister in turn would assure me that he would start making speeches in the House or in the country that the 49 per cent rule should hold generally.

**Mr. Marchand (Langelier):** No deals.

**Mr. Broadbent:** Would the Minister who has said that he tends to agree with me, agree to do that?

**Mr. Marchand (Langelier):** This is a different subject.

**Mr. Broadbent:** Yes, certainly.

**The Chairman:** Mr. Burton did you have one question?

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I just wanted to comment that it seems to me that we have to give this particular amendment pretty serious consideration. I think it has been stressed a number of times this evening that we have to take some care in how we expend public funds and how we direct the use of the funds. We could through the use of public funds be contributing to the further alienation of Canadian industry and the Canadian resources. This I think is not in the national interest.

The Minister has presented a certain argument that this, in effect, will amount to discrimination against certain regions of the country where we, in fact, are trying to help them develop and are, encouraging their economic expansion. Maybe there are only

[*Interprétation*]

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, il y a deux points que je voudrais ajouter à ce qu'a dit le ministre, en ce qui a trait à certains pays où il y a une loi qui prévoit une participation de 49 p. 100. Le Mexique et la Yougoslavie, dans ces autres pays cette loi s'applique d'une façon générale dans les deux cas. Je crois que M. Broadbent n'a pas répondu à la déclaration du Ministre. A moins que cette loi de 49 p. 100 ne s'applique d'une façon générale, on ne réduit pas l'afflux des capitaux étrangers, on les enlève à la région qui en aurait besoin pour les investir dans les régions qui n'en ont pas besoin. C'est pourquoi je crois que M. Broadbent n'a pas répondu à la question. Quant à son exposé des relations avec la Turquie, que je ne connais pas tellement, je serais porté à croire que la règle de 49 p. 100 s'applique aux grandes régions, mais non aux régions désignées.

**M. Broadbent:** Monsieur le président, je ne sais pas si c'est la règle générale en Turquie. Je n'y voyais qu'un exemple. L'argument du Ministre a une valeur certaine et je serais prêt à retirer mon amendement si le Ministre, en retour, m'assurait qu'il va commencer à faire des discours à la Chambre des communes et à divers endroits pour que le 49 p. 100 s'applique d'une façon générale.

**M. Marchand (Langelier):** Pas question.

**M. Broadbent:** Le Ministre, qui tend à se rallier à mon opinion, consentirait-il à cela?

**M. Marchand (Langelier):** Il s'agit là d'une autre question.

**M. Broadbent:** Oui, certes.

**Le président:** M. Burton, aviez-vous une question?

**M. Burton:** Monsieur le président, je voulais simplement dire que c'est là un amendement qui mérite une sérieuse considération. Je crois que nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il fallait faire preuve de prudence quand il s'agissait de dépenser ou d'administrer des fonds publics. Une mauvaise gestion pourrait contribuer à une aliénation plus prononcée de l'industrie canadienne et des ressources du Canada. Le Ministre prétend qu'il s'agirait d'une discrimination au détriment de certaines régions que nous essayons d'aider économiquement. Peut-être n'y a-t-il que des sociétés américaines ou sous contrôle américain. Le Ministre se rend certainement compte que telle n'est pas la situation. Nous disions un peu plus tôt, lorsque nous parlons d'un amendement antérieur, qu'une société de

[*Text*]

American companies or American-controlled companies available. Surely it seems to me that the Minister must have more imagination than to suggest that.

After all, we were talking a little earlier when we were discussing a previous amendment that a Crown corporation is one possibility of dealing with things. The Minister acknowledged that a Crown corporation in some cases may be the best way of dealing with a particular situation. This is one alternative. I do not present it as the only alternative. We have other alternatives involving various forms of industrial and company organization that might be considered.

It seems to me that we could certainly use our imagination to develop forms of organization that will insure that our industry is not alienated from Canadian control. It seems to me that we have to consider our policy of regional development within the context of that broader problem. If we do not do so we are going to wake up and find that our regional development program has been of very little use in the long run.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Burton. Are we ready for the question?

**Mr. MacDonald (Egmont):** I think that the proposed amendment attempts to deal with a serious question, but sometimes I think we tend to confuse two things that are not the same, foreign ownership and American ownership. I think that we are in an era of increasing international finance and industry, and if we are pre-occupied solely with keeping out all kinds of foreign investment then I think we are going to be living in a backwater. I do think the degree to which we have been controlled, directly or indirectly, by investment from the United States has not been a healthy thing for the development of this country, at least, not healthy in the long run.

However, I think to take the approach proposed by the amendment is really more of a negative than a positive approach. I would be interested to hear from the Minister the degree to which the Department will both encourage and give priority consideration: first, to Canadian investment where it will be competing specifically with American investment; and second, to see that there is some balance of diversification in the kinds of foreign ownership that will occur.

• 2205

I think that quite obviously there is going to be foreign capital looking seriously at various opportunities in designated regions. If it is foreign capital from only one country then

[*Interpretation*]

la Couronne pourrait être une solution au problème. Le Ministre a reconnu que, dans certains cas, une société de la Couronne pouvait être la meilleure solution. C'est une possibilité, mais non la seule. Il y en a d'autres qui pourraient se présenter sous forme d'organisme industriel ou de société. Il me semble que nous pourrions certainement nous servir de notre imagination pour découvrir d'autres formes d'organisation, qui verraient à ce que notre industrie canadienne ne nous échappe pas. Il nous faut situer notre politique d'expansion régionale dans le contexte de ce problème beaucoup plus vaste, sinon nous nous apercevrons un bon jour que notre programme d'expansion régionale n'aura pas eu les résultats qu'on en attendait.

**Le président:** Merci, monsieur Burton. Question?

**M. MacDonald (Egmont):** Je crois que l'amendement proposé s'attaque à un problème sérieux. On est porté à confondre deux choses qui sont bien différentes, les capitaux étrangers et les capitaux américains. De plus en plus, les financiers et l'industrie s'étendent au plan international. Si nous ne nous préoccupons que d'éloigner toutes les formes de capitaux étrangers, nous deviendrons un pays de deuxième importance. Je suis convaincu que la façon importante dont nous avons été contrôlés, directement ou indirectement, n'a pas contribué à l'expansion de notre pays, du moins pas à longue échéance. Je crois que l'amendement est plus négatif que positif. J'aimerais que le Ministre nous dise ce que son ministère entend faire sur les points suivants: premièrement, à propos des investissements canadiens qui seront concurrencés particulièrement par des capitaux américains; deuxièmement, quant à l'équilibre nécessaire d'une diversification des capitaux étrangers.

Il est évident, je crois, qu'il y aura des sociétés qui chercheront à exploiter certaines régions désignées. Si les capitaux ne proviennent que d'un seul pays, il y a alors, lieu de

[*Texte*]

I for one would be very concerned. I would hope as well that the Department will be able, not only to give priority consideration to Canadian investment, but to encourage sometimes reluctant Canadian investment. We are notorious in this country for having far too little faith in our own resources and in our own productivity. I think it has been as much the fault of successive governments as it has been of various men of industry.

While it may not be possible at this late date to write in a major change in this legislation along these lines, I certainly would like some assurance from the Minister that he is very much aware of this. If not, there are going to be, I think, some unhappy revelations from time to time when we get reports from the Minister and his officials on the activity under the scope of this legislation.

**Mr. Marchand (Langelier):** I think that you should not understand from what I say that there would be any kind of discrimination in this piece of legislation. I think that it would not be proper to do it. However, we will be bound to follow the policy of the Canadian government.

I believe that we should promote industrial development by Canadian capital in Canada. I am not ready to support the thesis which wants us to buy Canada back overnight or in five or ten years, but I think that we should. The only way to become more independent economically is to develop Canadian industry owned and controlled by Canadians. There is no doubt.

However, there will be no discrimination in the implementation of this law. This is a matter of general policy and this we are ready to follow.

**The Chairman:** Not being able to make a deal tonight, are we ready for the question? I think the amendment has been read.

Amendment negative.

Clause 7 agreed to.

On Clause 8—*Limiting Provisions.*

**Mr. MacDonald (Egmont):** I would like the Minister to elaborate on what seems to me to be a very vague concept that is included in Clause 8. It forms the last two lines and deals with the processing or manufacture of a product not previously manufactured or processed in the operation. This is a nice theory but it would seem to me that there are many problems that will be created in trying to define what in fact, is, a new product.

There is the case of a manufacturer who produces a certain product and who then brings out another model. Does that become a new product? Another example is a chocolate

[*Interprétation*]

s'inquiéter. J'espère également que le Ministre non seulement accordera la priorité aux investissements canadiens, mais encore stimulera les réticents. Il est un fait qu'ici, au Canada, nous ne misons pas assez sur nos propres ressources et notre propre productivité. Les responsables sont, selon moi, les gouvernements qui se sont succédé et certains dirigeants industriels. Même s'il est maintenant impossible d'apporter des changements importants à la loi, j'aimerais que le Ministre m'assure qu'il est bien au courant de la situation, sinon, il y aura des situations déplaisantes lorsque le Ministre et ses hauts fonctionnaires feront leurs rapports.

**M. Marchand (Langelier):** Il n'y aura aucune discrimination injuste dans cette loi. Il faut que vous le compreniez bien. Toutefois, nous devrons suivre la politique du gouvernement canadien.

Je crois que nous devrions promouvoir l'expansion industrielle du Canada au moyen de capitaux canadiens. Je m'oppose à la thèse qui voudrait que nous rachetions le Canada du jour au lendemain ou dans les cinq ou dix prochaines années, mais la seule façon d'acquérir notre indépendance économique, c'est d'assurer une industrie canadienne qui appartienne à des Canadiens et qui soit contrôlée par des Canadiens. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, il n'y aura aucun discernement injuste dans la loi. C'est une question de politique générale, que nous sommes prêts à respecter.

**Le président:** Alors, puisqu'on ne veut rien retrancher ce soir, est-ce qu'on est prêt à voter? Je crois que l'amendement a été lu.

L'amendement est rejeté.

Article 7 adopté.

Article 8—*Restrictions*

**M. MacDonald (Egmont):** Je voudrais que le ministre nous explique le concept excessivement vague qu'on trouve aux deux dernières lignes de l'article 8 qui parlent de la fabrication ou de la transformation d'un produit qui n'était pas antérieurement fabriqué ou transformé. C'est une belle théorie, mais il me semble que beaucoup de problèmes surgiront lorsqu'on voudra définir ce qu'est un nouveau produit. Si quelqu'un fabrique un certain produit et que, par la suite, il en produise une nouvelle version, s'agira-t-il d'un nouveau produit? Un autre cas serait celui du producteur de chocolat qui commencerait à fabri-

[*Text*]

bar manufacturer who starts manufacturing safety pins. Does he have to move entirely into a completely different kind of manufacturing operation?

How in actual fact are you going to determine the distinction between what might be a variation of a old product as against one that is completely new without making it so restrictive as to be impossible of fulfilment when a company is contemplating this provision?

**Mr. Marchand (Langelier):** I think that we have to relate that to the new investment that will have to be made and the new processing that will have to be adopted, because this is related to the investment in new industry or new products. Of course, if you use the same machinery and instead of making this type of chair you make this type of table, I do not think that we are going to give grants for that. However, if you enter into a new line and you have to have new machinery and you make new investments, I think that generally speaking...Mr. Kent who probably gave it more thought than I did could be more precise than I can.

• 2210

**Mr. Kent:** Thank you, Mr. Chairman. The criterion really is not whether the product looks or is a bit different but whether it involves a different type of manufacturing process. If it does then it is the equivalent in terms of an investment from the point of view of the company of setting up a new plant. This is really the criterion of whether it counts as a normal expansion to receive only the primary incentive, or a new plant, or the equivalent of a new plant in terms of the diversification of the existing plant so that it requires a different type of machinery, a different type of processing—and the latter case is when the secondary incentive is needed.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Obviously then one of the criteria is the investment of new capital.

**Mr. Kent:** A new type of physical capital, a new type of machinery, a new type of processing operation.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Right. How does one draw the distinction between the modernization, say, of an assembly line and...

**Mr. Marchand (Langelier):** It is not a new product then; it is only modernization to make exactly the same product.

[*Interpretation*]

quer des épingles de sûreté. Devra-t-il complètement changer de commerce?

Comment, en réalité, est-ce qu'on va établir la distinction entre un vieux produit qui est un peu changé, et un produit entièrement nouveau, tout en ne rendant pas la vie impossible aux fabricants.

**M. Marchand (Langelier):** Il faut penser à cela en fonction du nouvel investissement qu'il faudra faire, et de la nouvelle transformation qui sera nécessaire, parce que tout ceci se rapporte à l'investissement dans une nouvelle industrie ou de nouveaux produits. Évidemment, si on utilise la même machinerie et qu'au lieu de fabriquer tel genre de chose, vous fabriquiez tel genre de table, il ne saurait être question de subvention. Si vous vous lancez dans la fabrication d'un nouveau produit, s'il vous faut de nouvelles machines et si vous faites de nouveaux investissements je crois que, règle générale...M. Kent pourrait peut-être vous donner des renseignements plus précis, parce qu'il a étudié la question plus à fond que moi.

**M. Kent:** Merci, monsieur le président. La question n'est pas tellement de savoir si le produit semble ou est un peu différent, mais s'il s'agit d'un nouveau procédé de fabrication. Si c'est le cas, il ne reste qu'à calculer l'investissement du point de vue de la société qui ouvre sa nouvelle usine. C'est là le vrai critère qui détermine s'il s'agit d'un agrandissement normal, qui ne donne droit qu'à la subvention principale ou s'il s'agit d'une nouvelle usine ou l'équivalent d'une nouvelle usine par rapport à l'usine déjà existante. Une nouvelle machinerie et un nouveau procédé de transformation sont nécessaires pour que soit accordée la subvention secondaire.

**M. MacDonald (Egmont):** Donc, l'un des critères est l'investissement de nouveaux capitaux.

**M. Kent:** Un nouveau genre de capital humain, de machine, et de méthodes d'exploitation.

**M. MacDonald (Egmont):** Alors, quelle distinction y a-t-il entre la modernisation d'une chaîne de montage et...

**M. Marchand (Langelier):** Ce n'est donc pas un nouveau produit; c'est la modernisation pour la fabrication du même produit.

[*Texte*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** But if the assembly line is modernized and the product varies slightly, is that not a new product?

**Mr. Marchand (Langelier):** If it varies slightly, no.

**Mr. Kent:** It has to be a different product requiring a different process.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Is one of the criteria that there be the potential for more employment within the industry? Is it considered eligible if it fulfils your definition in terms of new machinery manufacturing a different product provided it employs the same number of people, or does it have to employ more people? What if it employs less?

**Mr. Kent:** A modernization normally would not employ more people and that is why it would receive only the primary incentive. But the move into a new product must entail an expansion, it has to be something on top of the existing production; merely converting the existing production by changing the product a little and putting in new machinery would be a modernization for precisly that reason. However, if the existing products go on, the existing plant is there but the plant is changed also and has a new process, producing a new product, then that does create new employment, certainly, is equivalent to the development of a new plant and, therefore, would have the secondary incentive.

**Mr. MacDonald (Egmont):** It sounds like a trip through Alice in Wonderland. To use the Minister's analogy a few minutes ago about the furniture plant making chairs, if they simply started making tables that would not be a new product, but if they changed the machinery so that they could make tables as well as chairs, that would be. Is that correct.

**Mr. Marchand (Langelier):** If they make chairs?

**Mr. MacDonald (Egmont):** I am using your analogy. You suggested that if a company is equipped to make chairs and then with the same equipment it makes tables, that would not qualify.

**Mr. Marchand (Langelier):** I just gave an example. I have never been in the manufacturing of chairs and tables, but if it needs new machinery, a new process and so forth, perhaps they would be entitled to it.

[*Interprétation*]

**M. MacDonald (Egmont):** Mais, si l'on modernise les chaînes de montage et si le produit est quelque peu modifié n'est-ce pas là un nouveau produit?

**M. Marchand (Langelier):** S'il est un peu modifié, non.

**M. Kent:** Il faut que ce soit un produit différent qui exige un processus manufacturier différent.

**M. MacDonald (Egmont):** Est-ce l'un des critères qui exige qu'il y ait plus de débouchés dans l'industrie? Peut-il être accepté s'il convient à la définition en ce qui concerne les nouveaux appareils pour fabriquer un différent produit à condition que l'on emploie le même nombre de personnes ou doit-on en employer un plus grand nombre? Qu'arrive-t-il si l'on en emploie moins?

**M. Kent:** La modernisation n'offrirait pas plus de débouchés, c'est pourquoi on leur accordera une subvention primaire. Par contre, la fabrication d'un nouveau produit favorisera sans doute l'expansion: Le fait de changer un produit en modifiant quelque chose et en utilisant de nouveaux appareils favorisera la modernisation. Cependant, si l'on continue à fabriquer le même produit, à la même industrie mais si l'on modifie l'industrie, on modifie également le procédé de fabrication, on fabrique un nouveau produit et on crée de nouveaux débouchés pour l'emploi ce qui équivaut à la mise en marché d'une nouvelle entreprise; nous leur offrons une subvention secondaire.

**M. MacDonald (Egmont):** Cela ressemble un peu à Alice au pays des merveilles. En ce qui concerne la comparaison qu'a effectuée le ministre il y a quelques minutes quand il parlait d'une manufacture de chaises, si l'on décide de fabriquer des tables qui ne seraient pas nouvelles mais s'ils changent l'outillage pour pouvoir fabriquer des tables aussi bien que des chaises; c'est satisfaisant. Est-ce exact?

**M. Marchand (Langelier):** S'ils fabriquent des chaises?

**M. MacDonald (Egmont):** J'utilise votre comparaison. Vous dites que si une compagnie a l'outillage pour fabriquer des chaises et qu'avec le même, elle fabrique des tables, elle ne serait pas admissible.

**M. Marchand (Langelier):** Je donnais simplement qu'un exemple. Je n'ai jamais fabriqué de chaises ou de tables mais si l'on a besoin de nouvelles machines, de nouvelles méthodes, etc., ils auront peut-être le droit.

[*Text*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** But your argument earlier was that if it did not need this new machinery, then you did not think it would qualify as a new product. Now I am asking if it did need new machinery would it be regarded as a new product?

**Mr. Marchand (Langelier):** Not necessarily, if the product is not new.

**Mr. Kent:** Perhaps I could take an example which might clarify it a little more. Suppose a company is making purely wooden furniture, plain wooden chairs, kitchen chairs, and it changed to making other kinds of chairs, upholstered chairs, which do involve a different process entirely. The making of an upholstered chair is quite different from making a plain wooden chair. In that case, most definitely, it would be a new product. But if it was making only wooden chairs and then it switched to making wooden tables, to take that example, the machinery probably would not be significantly different and it might not be a new product. But if it does need new machinery, a different type of process, then it would be. The reason for this provision is

• 2215

that if you do not have this you are discriminating against the existing plants branching out into something new compared with an entirely new plant. You cannot do that. Admittedly, it is going to present some difficulty of definition, but not to provide for this would create very difficult anomalies.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Again I go back to my old refrain: it seems to me you have built in difficulties for yourself while at other points leaving limitless space for flexibility. Obviously the Minister can say as a final trump card, "I or my officials can make the decision on what qualifies and what does not", but it does seem to me we are going to have quite a battery of staff added to the Department who will do nothing more than determine whether or not a product is new and wheter this is in the interest of regional economic expansion remains very open to question.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, because there is a difference in the grants. If it is only modernization, of course the level of grant is 20 per cent of the capital invested, and if it is a new product they are entitled to another 5 per cent plus $5,000 per job. So we have to have a criterion. You asked if it is related to employment. In the case of modernization it might mean fewer employees than before.

[*Interpretation*]

**M. MacDonald (Egmont):** Mais vous disiez que si l'on n'avait pas besoin d'un nouvel outillage, nous ne pourrons considérer que l'on fabrique un nouveau produit. Maintenant, je vous demande s'il faut un nouvel outillage pour que ce soit considéré comme un nouveau produit.

**M. Marchand (Langelier):** Pas nécessairement, si ce n'est pas un nouveau produit.

**M. Kent:** Je pourrais vous expliquer cela à l'aide d'un autre exemple. Si une compagnie ne fait que des meubles de bois, des chaises de bois, des chaises de cuisine et qu'elle se met à fabriquer d'autres genres de chaises, par exemple, des chaises rembourrées qui exigent de nouvelles méthodes de fabrication, car entre fabriquer une chaise de bois et une chaise rembourrée, il y a une différence. A ce moment-là, il s'agirait d'un nouveau produit. Mais si l'on faisait des chaises de bois pour ensuite faire des tables de bois, par exemple, on n'aurait pas besoin d'un outillage très différent alors il se peut que ce soit un nouveau produit. Mais s'il faut un nouvel outillage, une autre méthode de fabrication, alors le produit sera différent. La raison de cette disposition, est que si elle n'y était pas, il y aurait des distinctions injustes entre les entreprises qui font un produit un peu différent et les autres qui fabriquent des produits tout à fait différents. On ne peut faire cela. Évidemment, il y aura des problèmes de définitions qu'il faut prévoir si l'on veut éviter de créer des anomalies.

**M. MacDonald (Egmont):** Je reviens à la même rengaine: vous nous créez vous-même des problèmes pendant que vous oubliez la souplesse. Évidemment, le ministre peut dire finalement: «mes fonctionnaires et moi pourront prendre la décision quant à ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas». Mais, il me semble qu'il y aura tout un tas de fonctionnaires au Ministère qui décideront si un produit est nouveau et s'il favorisera l'expansion économique régionale.

**M. Marchand (Langelier):** Non, parce qu'il y a une différence entre les subventions. Si ce n'est que la modernisation, la subvention s'élève à 20 p. 100 de la mise de fonds, si c'est un nouveau produit, ils ont le droit à un surplus de 5 p. 100, plus $5,000 par poste créé. Nous devons donc avoir un critère. Vous avez demandé si cela se relie à l'emploi. Quand il s'agit de la modernisation, le nombre de débouchés sera réduit.

[*Texte*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** Right.

**Mr. Marchand (Langelier):** However, if you do not do it it might mean the closing down of the plant, so in that sense it helps employment.

Clauses 8 to 10 agreed to.

On Clause 11.—*Where region ceases to be designated.*

**Mr. MacDonald (Egmont):** In the designation of regions will there be consultation with the provinces?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes.

**Mr. MacDonald (Egmont):** I do not think it is stated here. I am sorry. In the mondesignation or the undesignation will there also be consultation with the province?

**Mr. Kent:** The way in which designation ceases is that under Clause 3 designation made in consultation with the province is "for the period set out in the order". The provision for designation is that the order itself which does the designating is for a term, three years or whatever it might be. Therefore the moment of de-designation comes automatically in the light of the original decision which was made in consultation with the province. Of course there could be another order continuing the designation but that, again, under the terms of Clause 3, would require consultation with the province.

**Mr. MacDonald (Egmont):** So there is actual consultation both at the original stage and also later on if there is to be a continuation of the designation.

**Mr. Kent:** Yes.

Clause 11 agreed to

On Clause 12—*Incentive exempt from income tax.*

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I just wanted to ask a couple of questions on Clause 12 which have to do with the exemption of the grant from income tax as such, with which I have no argument. What happens in terms of the portion of the capitalization of a plant which is received in the form of a grant? Does that then become part of the capital structure of the plant on which the industry can claim capital cost allowance?

**Mr. Marchand (Langelier):** This was under the old act, the ADA Act; it is no longer true.

**Mr. MacDonald (Egmont):** It is no longer true?

**Mr. Marchand (Langelier):** No.

[*Interprétation*]

**M. MacDonald (Egmont):** C'est exact.

**M. Marchand (Langelier):** Mais, si on ne modernisait pas, l'entreprise serait obligée de fermer ses portes, alors il y aurait un grand nombre de mises à pied.

Les articles 8 et 10 sont acceptés.

Article 11—*Cas où la région cesse d'être une région désignée*

**M. MacDonald (Egmont):** Lorsqu'il y aura la désignation des régions, y aura-t-il consultation des provinces.

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

**M. MacDonald (Egmont):** Je ne crois pas qu'on l'ait mentionné ici. Je m'excuse. Y aura-t-il consultation des provinces pour la non-désignation ou le refus des provinces?

**M. Kent:** La façon d'effectuer la désignation relève de l'article 3, la désignation doit être faite en consultation avec les provinces et elle est en vigueur «pour la période spécifiée dans le décret.» La loi spécifie la disposition dans le cas de la dédésignation, en disant qu'un décret la limite à un certain temps, trois ans, par exemple. Alors, le moment de la dédésignation arrive automatiquement lors de la décision première qui a été prise en consultation avec les provinces. Il pourrait y avoir un autre décret demandant la poursuite de la désignation mais, en vertu de l'article 3, il faudrait à nouveau consulter les provinces.

**M. MacDonald (Egmont):** Alors, il existe véritablement une consultation à l'origine et une autre plus tard lorsqu'il s'agit de renouveler la désignation?

**M. Kent:** Oui.

L'article 11 est adopté.

Article 12—*La subvention est exempte de l'impôt sur le revenu*

**M. Burton:** Monsieur le président, j'aimerais poser deux ou trois questions sur l'article 12 qui traite de la subvention exempte de l'impôt sur le revenu avec lequel je suis d'accord. Que se passe-t-il lorsque des capitaux sont reçus sous forme de subvention. Est-ce que cela est compris dans le capital dont dispose l'usine ou l'industrie peut-elle réclamer une allocation pour ce capital?

**M. Marchand (Langelier):** Ceci était vrai lorsque l'ADA était en vigueur, mais, ce ne l'est plus.

**M. MacDonald (Egmont):** C'est faux maintenant?

**M. Marchand (Langelier):** Non.

[*Text*]

Clause 12 agreed to.

On Clause 13—*Condition respecting utilization of manpower services*

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I want to move an amendment to Clause 13. Clause 13, as set out in the marginal note, states conditions

• 2220

respecting utilization of manpower services. It provides as a condition for receiving payments of development incentives that the applicant will keep the Department of Manpower and Immigration informed of vacancies and so on, and it sets out certain requirements that have to be fulfilled. Then Sub-clause (2) provides that this particular condition of making the grant expires on the day that the final payment on account of the development incentive is made.

It seems to me we have to give this rather serious consideration. I do not see why that requirement should expire immediately on the day that the final payment is made. It seems to me that when an industry accepts a grant of public money that in fact its obligation, as set out under this particular clause, should extend for a greater length of time than just the time period during which the money is actually being paid over to the firm. As such I would suggest that an amendment be moved to subclause (2) on page 10. It would have the effect of deleting lines 21, 22 and 23 and of substituting the following words: "ending on the 31st day of December 1976." This, of course, is the life of the legislation. It seems to me that a very good case can be made out for this. We have no less an authority than the Minister of Labour, who made a speech in Montreal very recently. It was reported on May 24 in which he said quite clearly:

> Events in Vickers shipbuilding division . . .

referring to that particular situation.

> "convince me more than ever that employers cannot be trusted to live up to their moral obligations" . . .

Then he went on to say:

> His objection to the company's course was based on the fact that its management has had multimillion dollar subsidies from the Federal Government, yet when the fate of the shipbuilding enterprise was in doubt company president J. Eric Harrington steadily refused to accept the manpower department's repeated

[*Interpretation*]

L'article 12 est adopté.

L'article 13—*Condition relative à l'utilisation des services de main-d'œuvre*

**M. Burton:** Monsieur le président, je voudrais proposer un amendement à l'article 13. L'article 13 comme on le dit dans la marge concerne les conditions relatives à l'utilisation des services de la main-d'œuvre. Il stipule que pour recevoir une subvention, le requérant doit s'engager envers le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à le tenir au courant des emplois vacants et des besoins de main-d'œuvre.

Le paragraphe (2) stipule que la condition prescrite s'applique à une période qui se termine le jour du dernier paiement à valoir sur la subvention au développement.

Je crois que nous devrions étudier sérieusement cette question. Je ne comprends pas la raison pour laquelle on exige que la condition s'applique à une période qui se termine le jour du dernier paiement. Je crois que lorsqu'une industrie accepte une subvention qui provient des fonds publics, elle doit comme on le précise dans l'article respecter cette obligation mais elle devrait jouir d'une période plus longue que celle qui se termine le jour du dernier paiement, durant laquelle on remet l'argent à l'entreprise. C'est pourquoi je propose qu'il y ait un amendement au paragraphe (2) à la page 10. Ce qui supprimerait les lignes 21, 22 et 23, et les remplacerait par le libellé suivant: se terminant le 31 décembre 1976. Cela constitue évidemment la durée de la mesure législative. Je crois qu'on pourrait soutenir cela avec de bons arguments. Nous avons autant de pouvoir que le ministre du Travail qui a prononcé un discours à Montréal tout récemment. Et le 24 mai, il a dit très clairement:

> Les événements à la division de la construction navale de la Vickers . .

se référant à ce cas-là en particulier:

> «Je suis persuadé, plus que jamais, que l'on ne peut s'attendre à ce que les employeurs fassent honneur à leurs obligations morales» . . .

Puis il dit:

> Son opposition à l'attitude prise par la compagnie se fondait sur le fait que la direction avait obtenu des subventions de plusieurs millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, et cependant lorsque l'avenir de l'industrie de la construction navale était en jeu, le président de la compagnie, M. J. Eric Harrington a ferme-

[*Texte*]

offers to assist in relocating the displaced workers.

Mr. Mackasey went on to say:

"Because of the subsidies, companies like this must be forced to take their responsibilitiés,"

..."They have a moral obligation to work with the manpower department.

"The effects of change must be negotiated—there must be severance pay and there must be notice. When the government is in the process of accelerating change through its subsidies, the obligation to the worker is increased.

"I said this in the auto pact and I say it again now."

The newspaper article goes on in reporting Mr. Mackasey's speech out of quotes.

Events have made it clear that a serious readjustment program could have been launched for the Vickers employees and that the manpower department tried to get one going.

I think this is one example which shows exactly the point made by Mr. Mackasey, and it seems to me that this should be taken into account in this legislation. Thus, I would recommend this amendment to the Committee.

**The Chairman:** Are there any questions? Mr. Marchand.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is another case where we will be trying to impose obligations on certain companies that others will not have. The justification for the grants is that they go and locate in such regions. They have to go there, this is the counterpart, because we want to develop this region. Therefore once they have satisfied that, they have satisfied the requirements of the law. Now I agree with you that it is nonsense, not only for those who receive grants, but for any employer in Canada to close a plant with 15 days notice, or the equivalent. This is nonsense, and this is something that should be dealt with on a general plan by a law which will compel the employers to give notice. But to say "Because you have received a grant you are going to have obligations that the other employers do not have" is not satisfactory.

[*Interprétation*]

ment refusé d'accepter les offres répétées du ministère de la Main-d'œuvre en vue d'aider à la réaffectation des ouvriers mis à pied.

M. Mackasey continuait en ces termes:

«Étant donné le versement des subventions ce genre de compagnies doivent être forcées d'assurer leurs responsabilités» ... «Ils ont une obligation morale de collaborer avec la division de la main-d'œuvre». Les conséquences du changement doivent faire l'objet de négociations ... il doit y avoir une indemnisation et il doit y avoir un préavis. Lorsque le gouvernement, par l'entremise de ses programmes de subvention, est en train d'accélérer les changements, les engagements envers l'ouvrier augmentent. C'est ce que j'ai dit lors de l'accord canado-américain sur l'automobile et je le répète encore.

L'article dans le journal rapporte le discours de M. Mackasey en citant certains passages:

Les événements ont prouvé qu'un sérieux programme de réadaptation aurait pu être lancé pour les employés de la firme Vickers et que la division de la main-d'œuvre a essayé de mettre sur pied un tel programme.

Je crois que nous avons là un exemple qui fait ressortir exactement ce que M. Mackasey a dit, et il me semble que nous devrions en tenir compte dans cette loi. Par conséquent, je recommande cet amendement.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Marchand.

**M. Marchand (Langelier):** Voilà un autre cas, où nous tentons d'imposer à certaines sociétés des obligations que d'autres sociétés n'ont pas. Les subventions sont versées aux sociétés qui acceptent d'aller s'établir dans certaines régions. Elles doivent y aller et c'est là la contrepartie, parce que nous voulons développer cette région. C'est pourquoi, une fois qu'elles ont rempli cette condition, elles ont répondu aux exigences de la loi. Je crois que je suis d'accord avec vous que c'est ridicule, non pas seulement de la part de ceux qui reçoivent des subventions, mais de tout employeur au Canada, de fermer une usine en ne donnant que 15 jours de préavis ou à peu près. C'est ridicule, et je pense que cela devrait faire l'objet d'une loi qui exigerait de l'employeur de donner un préavis. Mais, dire qu'en raison des subventions que vous recevez vous aurez des obligations que d'autres employeurs n'ont pas, ne suffit pas.

[*Text*]

The reason for the grant is that they go and locate in a region of disadvantage. Therefore this is why I agree with you entirely, and I made speeches in that direction too. I think this should be a general obligation for all the employers, but not exclusively for those who receive grants for particular reasons which are set in the law.

• 2225

Now your amendment is not satisfactory for another reason. We may very well pay part of the grants after December, 1976, because you read the law and you know there are delays. We do not pay grants when the application is made. Therefore you may have grants which will be paid after 1976, and that means those will not have to meet this obligation, and why?

**Mr. Burton:** I would recognize that point. If I could have the permission of the Committee I think that point could be taken account of by a change in my amendment. It could be changed to read: "ending on December 31, 1976, or the day the final payment on account of the development incentive is made, whichever is later."

**Mr. Broadbent:** May I come in, Mr. Chairman, on the Minister's earlier point. He tried to pick me up earlier on a point of logic with which I was in partial agreement, but I think I have him on another point of logic. He said that in some sense it would be discriminatory to treat this industry which will get benefits under this legislation, in seclusion from the rest of industry. Now with respect, Mr. Marchand, that is exactly what you are already doing in the act. Subclause (2) reads:

> The condition prescribed by this section shall be effective for the period ending on the day the final payment on account of the development incentive is made.

You have already made such discriminatory provision. So that argument, it would seem to me, goes out. All that we are arguing for is the extension of the time period.

**Mr. Marchand (Langelier):** What paragraph are you reading?

[*Interpretation*]

La raison des subventions c'est de compenser les désavantages que la compagnie rencontrera en allant s'installer dans une région défavorisée, sous-développée. J'ai fait des discours à cet effet. Je suis d'accord avec vous. Il faudrait quand même que cela soit une obligation pour tous les employeurs et pas exclusivement pour ceux qui reçoivent des subventions pour des raisons particulières prescrites par la loi. Une autre raison pour laquelle votre amendment ne satisfait pas est la suivante: Il se peut fort bien que nous payons une partie des subventions après le 31 décembre 1976, parce que vous lisez la loi et vous êtes sûr qu'il y a des délais. Les subventions ne sont pas versées sur réception de la demande. C'est pourquoi, il y aurait des subventions qui seraient versées après le 31 décembre 1976, ce qui veut dire que ces subventions ne seraient pas soumises à ces obligations et pourquoi?

**M. Burton:** Je me rends bien compte de ce problème. Par conséquent, avec la permission du Comité, on pourrait régler cela en modifiant mon amendement ainsi: «le dernier en date, se terminant le 31 décembre 1976, ou le jour du dernier paiement à valoir sur la subvention au développement.»

**M. Broadbent:** Monsieur le président, puis-je répondre à la question soulevée plus tôt par le Ministre. Il a essayé de m'avoir sur un point de logique au sujet duquel j'étais d'accord, en partie, mais je crois que j'ai à mon tour un autre raisonnement logique. Il a dit que dans un certain sens, il serait discriminatoire de traiter cette industrie, qui obtient des avantages prévus par la loi, différemment des autres industries, de la présente mesure législative. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le ministre, c'est précisément ce que vous faites dans la loi. Le paragraphe 2 dit:

> (2) La condition prescrite par le présent article s'applique à une période qui se termine le jour du dernier paiement à valoir sur la subvention au développement.

Vous avez déjà fait cette discrimination dans une des dispositions de la loi. De sorte qu'il me semble que cet argument n'est plus valable. Tout ce que nous discutons c'est la prolongation de la période.

**M. Marchand (Langelier):** Quel paragraphe lisez-vous?

[*Texte*]

**Mr. Broadbent:** It is subclause (2) of Clause 13.

**Mr. Burton:** It is on page 10.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, this is only for the services, and at this moment we have something to enforce that. We can say: "You are not going to have a grant," but once they have received the grant, how are we going to enforce that?

**Mr. Broadbent:** By making it law.

**Mr. Marchand (Langelier):** Pardon me?

**Mr. Broadbent:** By making it law.

**Mr. Marchand (Langelier):** What penalty will they have?

**Mr. Broadbent:** I think we have another red herring here. Do you want a further amendment which would stipulate the penalty? Are you disagreeing with the principle that we are arguing?

**Mr. Marchand (Langelier):** I do not disagree with the principle. I disagree that we should have this obligation only for those employers. I think that it should be a general rule throughout the country that employers should give notice when they close down a plant.

**Mr. Broadbent:** Let me return the argument. What penalty do you have in mind within the time limit?

**Mr. Marchand (Langelier):** We can refuse to pay the grant. We do not have a penalty, but we have a bargaining power. That is much more forceful than any penalty we can think of.

**Mr. Broadbent:** All right. So one might acknowledge one would have to build into it some penalty, but would you acknowledge that your discrimination argument goes out the window? You are discriminating.

**Mr. Marchand (Langelier):** No, of course we are discriminating throughout the law if you want to—

**Mr. Broadbent:** No!

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, because we say "You have to make an application to have this amount of money and you have to follow the law as it is".

**Mr. Broadbent:** Right, and "You have to meet certain conditions".

**Mr. Marchand (Langelier):** Of course, but it is only of service while they are receiving the

[*Interprétation*]

**M. Broadbent:** Le paragraphe (2) de l'article 13.

**M. Burton:** C'est à la page 10.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, il s'agit seulement des services, et à l'heure actuelle, nous avons quelque chose qui nous permet d'en assurer l'application. Nous pouvons dire: «Nous ne vous accordons pas de subvention,» mais une fois qu'ils ont obtenu la subvention, comment allons-nous l'appliquer?

**M. Broadbent:** En stipulant cela dans la loi.

**M. Marchand (Langelier):** Plaît-il?

**M. Broadbent:** En stipulant cela dans la loi.

**M. Marchand (Langelier):** Alors, quel genre d'amende allons-nous prévoir?

**M. Broadbent:** Une amende. Nous avons encore un autre problème ici. Vous voudriez dans l'amendement que l'on prévoie une amende? Est-ce que vous rejetez le principe de la discussion?

**M. Marchand (Langelier):** Non, non, je suis d'accord avec le principe. Je ne suis pas d'accord que cette obligation s'applique uniquement à certains employeurs. Ce devrait être une règle générale pour tous les employeurs dans tout le pays.

**M. Broadbent:** Je vais poser la question autrement. Quelle pénalité envisagez-vous dans les délais prévus?

**M. Marchand (Langelier):** Nous pouvons refuser de payer la subvention. Nous n'avons pas de pénalité, mais nous avons un atout en main. C'est bien plus efficace que toute forme de pénalité.

**M. Broadbent:** Bon, d'accord. Disons qu'il nous faudra prévoir une certaine pénalité, mais admettriez-vous que votre argument de discrimination passe par la fenêtre. C'est vous qui faites preuve de discrimination.

**M. Marchand (Langelier):** Il est évident que nous faisons preuve de discrimination tout au long de la loi...

**M. Broadbent:** Non.

**M. Marchand (Langelier):** Oui, parce que nous disons «Pour obtenir ce montant, il vous faut présenter une demande, et vous devez suivre la loi telle qu'elle est.»

**M. Broadbent:** D'accord, et «vous devez remplir certaines conditions».

**M. Marchand (Langelier):** Certainement, mais cela ne vaut que lorsqu'ils reçoivent la

[*Text*]

grant, because at this moment we do not know yet how it is going to go. We still exercise certain controls, there is no doubt about that. But once it is done, and they have received the grant; the plant is in operation, and we say from that moment on: "You are exactly like the other companies, because the reason why you received the grant is because you located your enterprise in that region and for no other reason. For the rest you are subjected to the general law of Canada." So, there is your point which you raised, but I think it should be dealt with through general legislation. That is all. I entirely agree with you, and on this I am ready to commit myself and make a speech in the House.

• 2230

**Mr. Burton:** Mr. Chairman, I just want to make one more point further to the point already made by Mr. Broadbent. As he noted, this legislation already does impose conditions. It is involved with the whole process of requiring the company to make a locational decision in turn for receiving certain compensation, a certain monetary reward. But the purpose of encouraging that company to make the locational decision is again as is set out in the title to the Bill. It is to develop productive employment opportunities in those regions. Now it seems to me then if you are going to make certain that you have achieved your objective in that regard, that you are going to have to provide for a term longer than is set out here in the Bill, as it is presently drafted.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is a matter of opinion and I think you are right on that point. I agree with you and I am not going to discuss that, but I think it should be dealt with through general legislation.

**The Chairman:** Are we ready for the question?

**Mr. Marchand (Langelier):** I do not think we would profit by this if we imposed all kinds of obligations, because they received a grant.

**The Chairman:** It has been read into the Minutes. All in favour? Those against?

Amendment negatived.

**The Chairman:** Shall Clause 13—

**Mr. MacDonald (Egmont):** Mr. Chairman, on this clause I want to deal with a somewhat

[*Interpretation*]

subvention, car en ce moment, nous ne savons pas comment cela fonctionnera et nous exerçons encore certains contrôles. Cela ne fait aucun doute. Mais une fois que c'est fait et qu'ils ont reçu les subventions, l'usine fonctionne et à partir de ce moment-là nous disons: «vous êtes sur un pied d'égalité avec les autres compagnies, parce que la raison pour laquelle vous avez reçu la subvention, c'est que vous vous installez dans une région défavorisée et pour aucune autre raison. Pour tout le reste vous êtes soumis aux lois du Canada. Alors voilà le point que vous avez soulevé, mais je crois qu'on devrait la régler par des mesures législatives d'une portée plus générale. C'est tout. Je suis parfaitement d'accord avec vous et je suis même prêt à faire un discours à la Chambre à ce sujet.

**M. Burton:** Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose à ce qui a déjà été dit par M. Broadbent. Comme il l'a dit, cette loi impose des conditions. Cela exige que les compagnies prennent une décision quant à l'endroit où elles s'installeront pour recevoir une certaine compensation pécuniaire. Mais le but pour lequel on encourage cette compagnie à s'installer là, c'est à nouveau tel qu'indiqué au titre du Bill. C'est de favoriser les possibilités d'emplois productifs dans les régions défavorisées. Il me semble que si vous devez vous assurer que vous avez réalisé vos objectifs à cet égard, il vous faudra prévoir une période de temps plus longue que celle qui est mentionnée dans le présent bill.

**M. Marchand (Langelier):** Enfin, c'est une question d'opinion. Vous avez raison en partie, je suis d'accord avec vous en partie, mais je crois que cela devrait relever d'une loi générale couvrant toutes les industries au Canada.

**Le président:** Êtes-vous prêts pour les questions?

**M. Marchand (Langelier):** Je ne pense pas que cela nous profiterait d'imposer toutes sortes d'obligations parce qu'ils ont obtenu des subventions.

**Le président:** Cela a été inscrit dans le compte rendu. Êtes-vous tous d'accord? Ceux qui ne le sont pas?

Amendement rejeté.

**Le président:** L'article 13...

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur le président, pour ce qui est de cet article, je veux

[*Texte*]

different point. I think the issue raised by the two previous members had to do primarily with the question of notice and the possible dislocation of a great deal of employment. I am concerned about another aspect of paragraph (b) of Clause 13. It goes a good deal beyond the previous ADA legislation which really had a general reference to the National Employment Service and the use of those facilities. Yet I am not certain how compulsive this paragraph (b) is suppose to be. Perhaps I can obtain clarification from the Minister or the Deputy Minister. The paragraph reads:

> (b) participate in and cooperate with the Department in respect of any programs of the Department related to employment counselling, placement and manpower adjustment, mobility and training.

Does that mean that if a Canada Manpower Centre in a particular region comes to an industry that has received assistance under this legislation and says, "We know that you have space for 10 people; you have put outo a circular saying you need 10 men; we have 10 men, and we are placing these people with you", and they reply, "You cannot do that; we have some right to decide who we want to employ", they can say, "Under the legislation to which you agreed when you received this assistance, you agreed to participate and cooperate"? The term "participate" does seem to have a fairly legalistic sanction with regard to, in fact, accepting the specific recommendations concerning personnel for employment or for other kinds of activity as it suggests in this particular clause.

**Mr. Marchand (Langelier):** I do not think that this clause gives more power to the Canada Manpower Centres than the centres have under the law which regulates them. The only thing that the Canada Manpower Centre can do is to offer workers to the employer. This does not add any power to the Canada Manpower Centre.

**Mr. MacDonald (Egmont):** To clear this up very quickly, what in fact you are saying is that the Canada Manpower Centre has no more power over the industries who have qualified under this legislation than industries who have not received assistance under this legislation. Is that correct?

**Mr. Marchand (Langelier):** No, not more power. It is not the Canada Manpower Centre

[*Interprétation*]

traiter d'un point quelque peu différent. Je crois que le problème soulevé par les deux autres membres concerne avant tout la question de l'avis et de la disparition éventuelle d'un grand nombre d'emplois. Un autre aspect de l'alinéa b) de l'article 13 m'intéresse aussi. Cela va au-delà des programmes de l'ADA, qui mentionnent en général le Service national de l'emploi et l'utilisation de ce service. Alors, quelles sont les exigences? Est-ce que l'alinéa b) est obligatoire? J'aimerais avoir des explications à ce sujet, du ministre ou du sous-ministre. L'alinéa se lit ainsi:

> à participer et collaborer, à l'occasion, avec le Ministère, aux programmes de celui-ci qui ont trait à l'orientation, au placement, au recyclage, à la mobilité et à la formation professionnelle de la main-d'œuvre.

Est-ce que cela veut dire que les centres de main-d'œuvre du Canada, dans une région donnée, vont venir voir une industrie qui a reçu de l'aide en vertu de la présente Loi et lui dire: «nous savons que vous avez de la place pour dix employés; selon votre circulaire, vous avez besoin de dix employés. Nous avons dix personnes, ici, qui cherchent un emploi, alors nous vous demandons de les prendre.» Alors, on nous répond: «vous ne pouvez faire cela; c'est à nous de prendre des décisions; nous avons le droit de décider qui nous voulons prendre.» On peut nous dire: «en vertu de la mesure législative que vous avez adoptée, lorsque vous avez reçu cette assistance, vous avez accepté de participer et de collaborer?» Le mot «participer» semble imposer des sanctions juridiques obligeant la compagnie à accepter les recommandations des centres de main-d'œuvre concernant le personnel, aux fins d'emploi et d'autres genres d'activités, comme le souligne cet article.

**M. Marchand (Langelier):** Je ne crois pas que cet article donne plus de pouvoirs aux centres de main-d'œuvre du Canada que les centres ne détiennent en vertu de la loi qui les régit. La seule chose que puissent faire ces centres, c'est d'offrir des ouvriers aux employeurs. Cela ne leur donne pas plus de pouvoirs.

**M. MacDonald (Egmont):** Il serait fort bien de tirer la chose au clair. Vous dites donc que le centre de main-d'œuvre du Canada n'a pas plus d'autorité sur les industries qui ont reçu ces subventions que sur les autres industries qui n'ont pas reçu d'aide en vertu de la loi, n'est-ce pas?

**M. Marchand (Langelier):** En effet. Ce n'est pas le centre de main-d'œuvre, mais le minis-

[*Text*]

but the Department that can say if there is really a lack of co-operation, as happened in a case in Montreal not so long ago when the employer said, "We do not want this service. We do not want counselling. We do not want anyone to deal with our employees". This is a clear case, if it happened the way it was reported, where we can say, "All right. This is your attitude, then wait for the last portion of the grant". This is the only power we have.

We cannot say to this employer, "You are going to hire 10 more employees, otherwise you are not going to have a grant". This is not the type of power we have.

**Mr. MacDonald (Egmont):** Not necessarily 10 more, but simply being put in the position of having to accept the employees that are being...

**Mr. Marchand (Langelier):** Like a Liberal instead of a Conservative?

• 2235

**Mr. MacDonald (Egmont):** No, I am not even thinking of it in that sense. I just wanted to clarify this. You have already indicated that there is a lever of further payments. A firm would almost have to live at the beck and call of a particular Canada Manpower Centre that in many cases, I would think, would not hve the full appreciation of the needs of industry as much as industry itself would. I fully concur with the concern raised by the two previous members, but I feel as well that if these industries are to be on any kind of equal footing with other industries, they should not be placed in a position of harassment, which is one thing I wondered about at least in this particular clause.

**Mr. Marchand (Langelier):** When we are in the process of paying the grants, of course we want to be certain that all requirements of the law are respected. I think it is normal that we ask, in those cases, that our Canada Manpower Centre be consulted or supply the work force. In certain places in Canada we may be in competition with other placement offices. Under the law, until all the grants are paid they will have to go to our Canada Manpower Centre. The Canada Manpower Centre will not have any additional power, and they cannot treat one employer any differently from another.

Clauses 13 and 14 agreed to.

On Clause 15—*Regulations*

[*Interpretation*]

tère, qui peut dire s'il y a vraiment un manque de coopération, comme par exemple, à Montréal, il n'y a pas si longtemps, quand l'employeur a dit: «on ne veut pas de ce service. On ne veut pas ce service d'orientation. On ne veut pas qu'on s'occupe de nos employés». Alors, c'était là un cas très net, très clair—si cela est arrivé ainsi—où on peut dire: «bon, puisque c'est là votre attitude, tant pis, vous attendrez le dernier versement de la subvention.» C'est le seul pouvoir que nous avons.

Mais on ne peut pas dire à l'employeur: «Vous allez embaucher dix autres employés, autrement, vous n'aurez pas de subvention». Nous n'avons pas ce pouvoir.

**M. MacDonald (Egmont):** Non, je n'ai pas parlé de dix autres, mais simplement de l'obligation d'accepter des employés qui sont...

**M. Marchand (Langelier):** Alors, vous voulez dire d'après l'allégeance politique?

**M. MacDonald (Egmont):** Non, il n'est pas question de ça du tout. J'ai voulu clarifier ce point parce que vous avez déjà indiqué qu'on peut exercer des pressions en fonction des paiements. Une société devrait presque vivre aux crochets d'un centre de la main-d'œuvre qui, dans bien des cas, je crois, ne connaîtrait pas les besoins de l'industrie; aussi bien que celle-ci. Je suis, moi aussi conscient du problème soulevé par mes deux collègues, mais j'ai l'impression que ces industries pourraient être sur un pied d'égalité avec les autres industries et ne devraient pas être placées dans une telle position qu'on puisse les harceler, ce qui m'inquiète.

**M. Marchand (Langelier):** Lorsque nous versons une subvention, on va bien sûr s'assurer que toutes les dispositions de la loi sont respectées. Alors, à ce moment-là, je crois qu'il est normal qu'on exige qu'on consulte le centre de main-d'œuvre, ou qu'il fournisse la main-d'œuvre. Dans certains endroits, au Canada, comme vous le savez, on a la concurrence d'autres bureaux de placement. En vertu de la loi, jusqu'à ce qu'on ait versé toutes les subventions, on devra s'adresser à notre centre de main-d'œuvre. Le centre de main-d'œuvre n'aura pas d'autres pouvoirs, et on doit traiter tous les employeurs de la même façon.

Les articles 13 et 14 sont approuvés.

Article 15, *règlements*

[*Texte*]

**Mr. Broadbent:** I have something on that, Mr. Chairman. I would like to have added at the end of Clause 15 a new subclause.

**The Chairman:** Mr. Broadbent, excuse me for just a moment. I passed over that because I thought when we discussed it that it was to be in as Clause 18. I might say that there are two amendments, both of them identical with the exception of the first three words. What is proposed is that Clause 16 read:

> Within forty days after the coming into force of this Act and monthly thereafter, the Minister shall table in Parliament a report respecting the administration of the Act, or, if Parliament is not then in session, within fifteen days after the commencement of the next ensuing session.

I believe the amendment that you were going to propose was:

> The Minister shall, as soon as possible, for the end of each fiscal year, prepare a report on the administration of this act during that fiscal year, and shall cause such a report to be laid before Parliament, forthwith, upon the completion thereof, or if Parliament is not sitting, on any of the first 15 days next thereof that Parliament is sitting.

I wonder if we could have some agreement other than on the time limit. Basically the amendments are the same.

**Mr. Broadbent:** The principle is the same, certainly.

**The Chairman:** Now it becomes a question of whether "as soon as possible" or "forty days" is the desirable amendment.

**Mr. Burton:** The key difference between these two amendments is that one asks for an annual report. That is the amendment that we are proposing, whereas Mr. MacDonald's amendment, as I understand it, really provides for a monthly report.

**The Chairman:** Yes. I am sorry Mr. Burton, you are right.

**Mr. Broadbent:** So there is a difference in substance then.

**The Chairman:** I prefer yours.

**Mr. Broadbent:** Yes. Perhaps I could speak to mine at this point. I have decided to enter it after Clause 15, which would constitute a new Clause 16.

**The Chairman:** That is in agreement.



[*Interprétation*]

**M. Broadbent:** J'ai quelque chose à dire à ce sujet, monsieur le président. Je voudrais qu'on ajoute un nouveau paragraphe à la fin de l'article 15.

**Le président:** Monsieur Broadbent, si cela ne vous dérange pas. J'ai sauté cet article parce que je croyais qu'il s'agissait de l'article 18, quand nous en avons discuté. Il y a deux amendements qui sont identiques, à l'exception des trois premiers mots. L'un propose que l'article 16:

> Le Ministre doit, dans les quarante jours qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi et à chaque mois par la suite, ou, si le Parlement ne siège pas alors, dans les quinze jours qui suivent la reprise de la session, soumettre au Parlement un rapport sur l'administration de la présente loi.

Je crois que l'amendement que vous alliez proposer se lit comme suit:

> Le ministre doit préparer dès que possible, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'exécution de la présente loi au cours de cette année financière, et doit faire déposer ce rapport au Parlement dès qu'il est terminé, ou, si le Parlement n'est pas en session, dans les 15 jours qui suivent la reprise de la session.

Je me demande si on pourrait se mettre d'accord sur autre chose que le délai. Essentiellement, les amendements sont les mêmes.

**M. Broadbent:** Certainement. Le principe est le même.

**Le président:** Alors, il s'agit maintenant de savoir si «dès que possible», ou bien «quarante jours», est l'amendement approprié.

**M. Burton:** La différence clé entre ces deux amendements, c'est que l'un exige un rapport annuel. C'est celui que nous proposons, alors que l'amendement de M. MacDonald, si j'ai bien entendu, exige un rapport mensuel.

**Le président:** Oui. Je m'excuse, monsieur Burton, vous avez raison.

**M. Broadbent:** Alors, il y a une différence essentielle entre les deux.

**Le président:** Je préfère le vôtre.

**M. Broadbent:** Oui. Je pourrais peut-être parler du mien, maintenant. J'ai décidé de l'ajouter à l'article 15, ce qui constituerait un nouvel article 16.

**Le président:** Nous sommes d'accord.

[*Text*]

**Mr. Broadbent:** I think it is self-explanatory in one sense. It seems to me that a bill with the importance that this one will have or should have to Canada does require very careful scrutiny about its success. To argue in advance about Mr. MacDonald's amendment, I think a monthly report would not be feasible for the kind of in-depth analysis that I am suggesting should be provided at the end of each fiscal year. I think Parliament should be presented with an assessment of its program on an annual basis. We should have very serious critical observations made. For exam-

• 2240

ple, we have had programs in the past, ADA being a good example, where no serious analysis or comment, at least other than the internal working documents of the Department, were ever presented. That in substance is my argument in defence of the amendment.

**An hon. Member:** Mr. Chairman, would you mind reading the complete amendment again?

**Mr. Broadbent:** Yes, it reads:

> The Minister shall, as soon as possible, for the end of each fiscal year, prepare a report on the administration of this act during that fiscal year, and shall cause such a report to be laid before Parliament, forthwith, upon the completion thereof, or if Parliament is not sitting, on any of the first 15 days next thereof that Parliament is sitting.

**Mr. Marchand (Langelier):** I agree on the principle. With regard to the legalities, I am trying to see what can be done. The annual report will be tabled in the House, so it will be possible to have the analysis you want. It might be useful to have a monthly report in order that you may follow what is going on. In the law creating the Department, we have to make an annual report to the House, and this report will include that which is concerned with the implication and the implementation of this proposed Act. We can add a monthly report if you wish. Mr. Kent drafted the amendment as he saw it in covering both cases. Maybe you can read it, because I cannot understand your handwriting.

**Mr. Kent:** I apologize for the illegibility of my writing. The point is, Mr. Chairman, that the in-depth report is, in a sense, provided for under the provision for a departmental

[*Interpretation*]

**M. Broadbent:** Je crois que cela s'explique de soi-même, d'une façon. Il me semble qu'un bill aussi important que celui-ci, qui est très important pour le Canada, doit donc être examiné attentivement pour en assurer le succès. J'aimerais parler de l'amendement de M. MacDonald. Je ne crois pas qu'un rapport mensuel soit vraiment possible pour permettre une analyse approfondie qui, d'après moi, devrait être faite à la fin de chaque exercice financier. Je crois que le Parlement devrait recevoir une évaluation de chacun des programmes, chaque année, de façon à pouvoir faire des observations. Par exemple, nous avons eu des programmes dans le passé, comme le programme ADA, où il n'existait pas d'analyse, de commentaires, sauf le travail ordinaire de vérification. Enfin, voilà, cela résume mes arguments en faveur de l'amendement.

**Une voix:** Monsieur le président, pourriez-vous me lire à nouveau l'amendement?

**M. Broadbent:** Voici:

> Le ministre doit préparer dès que possible, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'exécution de la présente Loi au cours de cette année financière, et doit faire déposer ce rapport au Parlement dès qu'il est terminé, ou, si le Parlement n'est pas en session, dans les 15 jours qui suivent la reprise de la session.

**M. Marchand (Langelier):** Je suis d'accord en principe. C'est seulement quant aux modalités d'application que je ne pourrais me prononcer. Vous savez que nous avons le rapport annuel qui est déposé à la Chambre, où il sera possible, à ce moment-là, d'avoir l'analyse que vous voulez faire. Ce pourrait être utile d'avoir un rapport mensuel de façon à pouvoir avoir une idée de l'état d'avancement du programme et des différents projets. Je crois que, d'après ce que vous avez dans la loi créant le ministère, nous devons avoir un rapport annuel, qui est présenté à la Chambre, et vous avez dans ce rapport tout ce qui concerne l'application et la mise en vigueur de la présente loi. Nous pouvons, si vous le désirez, ajouter un rapport mensuel. M. Kent a rédigé l'amendement de façon à comprendre les deux cas. Peut-être pourriez-vous le lire, je ne comprends pas votre écriture.

**M. Kent:** Je m'excuse pour ma mauvaise calligraphie. Monsieur le président, le fait est qu'en un sens, ce rapport approfondi est prévu dans le cadre du rapport annuel du

[*Texte*]

annual report. The current monthly reporting which the Minister in previous statements said he would be happy to give, of the current operation of the legislation, could be covered in a section in this legislation. However after consulting with a lawyer, I wonder if we could suggest a form of words which we think would conform with the normal habits of the Department of Justice draftsmen and, indeed, take the same sort of form as is taken in the section of the departmental legislation referring to the annual report? That would mean saying something like this in the new Clause 16:

> The Minister shall, within forty days after the coming into force of this Act and monthly thereafter, or, if Parliament is not then sitting, on any of the first five days thereafter that Parliament is sitting, submit to Parliament a report respecting the administration of this Act.

It is the same sense exactly, but it shortens the 15 to 5 days. It conforms to what I think is the normal legal pattern.

**Mr. Broadbent:** Was someone else going to comment?

**Mr. St. Pierre:** Would you change your amendment to that, Mr. Broadbent?

**Mr. Broadbent:** No, I think the last comments of Mr. Kent referred to Mr. MacDonald's amendment on the monthly report.

**Mr. Kent:** That is right.

**Mr. Broadbent:** My amendment deals exclusively with the annual report. I would like to return to what the Minister had to say on that. It seems to me that the annual report of the Department, as such, will not go into the kind of detail that I suggest that a careful assessment of this specific program requires. There are many items included in the annual report.

**Mr. Marchand (Langelier):** If you have the monthly report giving all the details, and then have the annual report after, do you not think that you will be lacking something?

**Mr. Broadbent:** Yes. I am not sure what will go into the monthly report. However, it seems to me that annual reviews in business or government are very standard and very sensible. There is, of course, an obvious sense of arbitrariness whether you take a one-year period, or a two-year period, for a sustained



[*Interprétation*]

ministère. Quant au rapport mensuel que le ministre dit être disposé à fournir, il pourrait en être question dans l'un des articles de la loi. Cependant, après consultation avec un avocat, je me demande si je pourrais donner à cet article une forme acceptable pour les rédacteurs juridiques du ministère de la Justice et conforme à celle de l'article de la loi concernant le rapport annuel. Mon projet d'amendement porterait l'article 16 suivant:

> «Le Ministre devra, dans les quarante jours suivant l'entrée en vigueur de cette Loi et chaque mois, par la suite, ou, lorsque le Parlement n'est pas en session, dans les cinq jours suivant le début de la session, présenter au Parlement un rapport sur l'application de cette Loi.»

C'est exactement dans le même sens, sauf que les 15 jours sont remplacés par 5. Ce texte est, je pense, conforme aux normes juridiques ordinaires.

**M. Broadbent:** Me permettez-vous un commentaire monsieur le président, si personne d'autre ne veut en faire?

**M. Saint-Pierre:** Renoncez-vous à votre amendement en faveur de celui de M. Kent, Monsieur Broadbent?

**M. Broadbent:** Non, je pense que les dernières observations de M. Kent se rapportaient à l'amendement de M. MacDonald concernant le rapport mensuel.

**M. Kent:** Exact.

**M. Broadbent:** Mon amendement traite exclusivement du rapport annuel. Je voudrais revenir sur ce que le ministre a dit à ce propos. Il me semble que le rapport annuel du ministère n'entrera pas dans le genre de détails que je crois devoir figurer dans une appréciation de ce programme en particulier. Il y a plusieurs rubriques dans un rapport annuel.

**M. Marchand (Langelier):** Vous avez le rapport mensuel avec tous les détails, puis un rapport annuel. Pensez-vous que cela est encore insuffisant?

**M. Broadbent:** Je ne sais pas ce que les rapports mensuels renfermeront. Cependant, les rapports annuels des entreprises ou du gouvernement sont standardisés en quelque sorte et sont très logiques. Le fait d'établir un rapport sur un ou deux ans est une chose arbitraire. Je voudrais pour ma part voir une

[*Text*]

analysis. I would like to see an over-all analysis of a program done on an annual basis. The

• 2245

qualitative content, if you like, it seems to me, would be substantially different from a series of monthly reports.

**The Chairman:** Mr. Broadbent, I would like to interject here for a second. If we do go ahead with the monthly reports and then, keeping these in mind, we get to the annual report which, of course, will come in front of this Committee, and we should have a following report that will give us the knowledge to study it in the Committee, if at that time any member of the Committee finds that it has not been taken care of to his satisfaction, then we could always go to the Department and ask for clarification on any point that may be troubling him.

**Mr. Marchand (Langelier):** I sincerely think your point is covered because the annual report is going to do exactly what you want. We are going to make an analysis. It will be in general terms, of course. You will have statistics, I presume. You will have the monthly report to inform you as to what it is all about.

**Mr. Broadbent:** Perhaps you could clarify a point for me, Mr. Minister. When you made reference to the annual report, you meant your Department as a whole.

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes, and there will be a section for this law in the report; you will have the detail there monthly; therefore, I think you have everything you want. We are going to make the analysis in the report; this is the purpose of the report. I am trying to see what you want, which would not otherwise be included.

**Mr. Broadbent:** Perhaps this is in part related to the fact that I am a new member of Parliament and have not seen the annual reports of that many departments as yet.

**Mr. Marchand (Langelier):** This is a new Department too.

**Mr. Broadbent:** This is a new Department; therefore, I would be going on faith to a considerable extent if I were to say, "Oh, well, that is fine, I will withdraw my amendment," because I do have a certain idea in general terms of what I would expect in the annual report, in assessment of this Bill alone.

[*Interpretation*]

analyse d'ensemble du programme chaque année. Le contenu d'un rapport annuel, me semble-t-il, est différent de celui d'une série de rapports mensuels.

**Le président:** Monsieur Broadbent, permettez-moi d'intervenir. Nous voudrions poursuivre l'examen de la question des rapports mensuels. Les rapports annuels viendront ensuite. Si, à ce moment, l'un des membres du Comité n'est pas satisfait, il pourrait toujours demander des éclaircissements au ministère.

**M. Marchand (Langelier):** Je crois sincèrement que votre demande est satisfaite, parce que le rapport annuel vous donnera tous les renseignements que vous désirez. Il renfermera une analyse qui sera, bien entendu, générale. Il renfermera des statistiques je présume. Vous avez également des rapports mensuels qui vous indiqueront tout ce qui se sera passé.

**M. Broadbent:** Pouvez-vous nous donner des éclaircissements sur ceci. Ce rapport annuel dont vous parlez, ne portera-t-il pas sur l'ensemble de votre ministère?

**M. Marchand (Langelier):** Oui, mais il renfermera une partie sur cette loi. Il y aura également des rapports mensuels qui vous donneront les détails. Je pense donc que vous trouverez tout ce que vous voulez. Le rapport contiendra une analyse. C'est d'ailleurs là son but. J'essaye de comprendre qu'est-ce que vous voudrez avoir exactement qui n'existe pas déjà?

**M. Broadbent:** Le fait est peut-être, en partie, que je ne suis député que depuis une courte période de temps et je n'ai donc pas eu l'occasion de voir un grand nombre de rapports annuels des différents ministères.

**M. Marchand (Langelier):** Le ministère est nouveau lui aussi.

**M. Broadbent:** Si je renonçais à mon amendement, je ne pourrais pas m'appuyer sur des faits, je n'aurais qu'une vague idée de ce que le rapport annuel renfermera à propos de ce projet de loi.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** However, even with your amendment, we do not know exactly what the annual report will be.

**Mr. Broadbent:** No, we may have some questions to raise about that too.

**Mr. Marchand (Langelier):** We intend to do it in the way that you want it, with as much detail as possible.

**Mr. Burton:** I do not doubt that there will be some good reporting carried out in the annual report; I do not want to downgrade the quality of what may be expected in that regard; I am sure it will be competent and good. It seems to me, however, that the basic point involved here is that we are embarking upon a new program development, a program development where, in fact, a great deal of flexibility is provided as has been noted in our discussions. It seems to me that this does carry with it a need to consider a more careful evaluation and analysis of the program as it develops than might otherwise be the case. I cannot say for certain either, as a new member as is Mr. Broadbent.

I note that there are a number of special reports put out with respect to certain acts passed by Parliament. There is an annual report; in some cases it is because the operation of the act is somewhat separate and distinct from the operations of a government department. In other cases, I have noted that there have been reports issued on the operation of an act which did come within the framework of departmental operations. Therefore, I cannot really comment on where the line is to be drawn. It is probably a question that has been looked into from time to time by government officials as well.

It seems to me really that the basic point is that in dealing with this new program which we are now embarking on, that we do have to be very careful as to how we proceed. I think that there is a great need for adequate public discussion and participation in that discussion, of the program as it develops. We have heard a great deal about the matter of participation, as some of the people here know, during the past year. To support this need, I would like to make reference to the comments of the Economic Council of Canada, in their most recent Annual Review, in the chapter dealing with regional aspects of federal economic policies, where they say:

> ... there should be continuing, comprehensive and systematic appraisal of alternative policy measures to improve regional balance.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Mais, même avec votre amendement, vous ne pourriez savoir ce que ce rapport renfermera exactement.

**M. Broadbent:** Non, et nous aurions certaines questions à soulever à ce propos aussi.

**M. Marchand (Langelier):** Nous nous proposons de le faire de la façon que vous voulez, c'est-à-dire de la façon la plus détaillée possible.

**M. Burton:** Je ne doute pas que votre rapport annuel sera très bon. Je suis sûr que la qualité en sera excellente. Cependant, il me semble que la question fondamentale qui se pose, c'est qu'il s'agit d'un tout nouveau programme dans le cadre duquel, il sera possible d'agir avec une assez grande discrétion, comme cela a été mentionné au cours de nos discussions. Il me semble que cela nécessite une évaluation et une analyse très soigneuse du programme, au fur et à mesure de son application, une analyse plus attentive qu'il aurait ordinairement été nécessaire de faire. Je ne suis pas certain. Je suis aussi nouveau au Parlement que M. Broadbent.

Je remarque que certaines lois adoptées par le Parlement font l'objet de rapports spéciaux, parfois parce que l'application de la loi est quelque peu distincte des opérations normales du ministère, d'autres fois, parce que la loi n'entre pas dans le cadre des travaux du ministère. Je ne sais pas exactement où se trouve la limite. C'est une question qui a certainement été discutée de temps à autre par les hauts fonctionnaires du gouvernement.

Cependant, pour ce nouveau programme, il me semble que nous devrions faire attention à la façon dont nous procédons. Nous avons grand besoin de discussions publiques à mesure que l'application du programme avance. Nous avons souvent entendu parler de la question de la participation. J'aimerais, à ce propos, relever certains passages du dernier rapport annuel du Conseil économique du Canada, au chapitre traitant des aspects régionaux de la politique économique fédérale. Ils disent:

> Le rapport affirme la nécessité d'une évaluation continue, compréhensive et systématique des mesures visant à assurer l'équilibre régional.

[*Text*]

They also go on to say:

> The absence of a clear commitment to improved regional balance and of comprehensive and systematic assessment of policy alternatives will inevitably mean conflict, waste, frustration and the ultimate failure of policy.

Further on they say that there is:

> . possible conflict between maximum national economic growth and improved regional balance. There would be no difficulty if the means adopted to accelerate the rate of growth of income per person in the lagging regions would simultaneously raise the national rate of economic growth.

• 2250

They further state that there are doubts with regard to various aspects of this question. They deal with the matter of "federal system of shared responsibilities" in our country, and they also note:

> ...the federal government must be prepared to experiment with new innovations in policy approaches and development techniques in the lagging regions. This calls, in turn, for specially designed and much more technically advanced research and policy-planning, together with improved administrative machinery, both at the centre of federal government decision-making and within the regions.

I would suggest that by having a special report on the operations of this proposed Act and the implications of having a section calling for such a report, we could focus a more adequate level of public discussions on the operations of this Act as the program develops.

**Mr. Marchand (Langelier):** I am happy that you used the term "operations" which is wider than the word "administration". If you read Article 40 of the Act pertaining to the department, you will see that the Department shall submit to Parliament a report showing the operations of the Department of Regional Economic Expansion for that fiscal year. What are you asking for in your amendment? You are asking that a report be prepared on the administration of this Act during the fiscal year. What does it add? I think that what we already have is wider than what you are proposing; we add a monthly report on top of that.

**Mr. Broadbent:** Mr. Chairman, may I give the Minister an example that has been drawn to my attention? IRDIA in the Department of

[*Interpretation*]

Il ajoute que:

> le défaut de faire cela mènerait inévitablement à des conflits, à du gaspillage, à de la déception et, finalement, à l'échec de la politique appliquée.

Le rapport parle aussi:

> ...de conflit possible entre un développement national poussé au maximum et un équilibre régional amélioré. Il ajoute qu'il n'y aurait aucune difficulté si les moyens adoptés pour accélérer le relèvement du revenu individuel dans les régions sous-développées pouvaient élever, dans le même temps le taux national d'expansion économique.

Le rapport poursuit en disant que:

> ...différents aspects de cette question suscitent des doutes. Il parle du «programme fédéral de responsabilité partagée» au Canada et souligne que le gouvernement fédéral doit être disposé à appliquer une nouvelle politique pour expérimenter les projets et les techniques de développement dans les régions sous-développées. Cela, ajoute le rapport, nécessite une recherche et une planification beaucoup plus poussées et un appareil administrafif amélioré, tant à l'administration centrale que dans les régions.

Je pense qu'en prévoyant dans la loi la rédaction d'un rapport spécial sur l'application du programme, on pourrait mieux assurer une discussion publique, à mesure que le programme avance, sur les mesures prises dans le cadre de la loi.

**M. Marchand (Langelier):** Je suis heureux de vous entendre parler de «mesures prises dans le cadre de la loi», expression plus vaste qu'«application de la loi». A l'article 40 de la loi portant création du ministère, il est prévu que celui-ci présenterait au Parlement un rapport traitant des mesures prises pendant l'année financière. Que demandez-vous dans votre amendement? Vous demandez qu'un rapport soit rédigé sur l'application de la loi pendant l'année financière. Alors, qu'est-ce que cela ajoute? Je crois que la disposition que nous avions allait encore plus loin que celle que nous venez de proposer. Nous y ajoutons, en effet, un rapport mensuel.

**M. Broadbent:** Est-ce que je peux donner au ministre un exemple? La Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques,

[*Texte*]

Industry, Trade and Commerce, specifically requires that an annual report be presented on the operation of that Act itself. At the same time, in the annual report of the Department, there is a reference made to IRDIA. However, the difference is that the annual report on IRDIA itself is a much more detailed and systemaitc analysis than what you find in the annual report of the Department referring to this proposed Act.

**Mr. Marchand (Langelier):** Tell me, in your amendment, what kind of further guarantee do you have than that which we have in the Act instituting the Department?

**Mr. Broadbent:** We take a lot on faith, Mr. Marchand.

**Mr. Marchand (Langelier):** All right, so do it. That means that we exactly meet what you ask, and we intend to do more. We want to give a monthly report so that you can analyse the annual report in the light of the monthly report, where you will have all the details. I am saying that we will add something more to your proposed amendment. Therefore, I do not see that there is any ground for debate at this moment.

**An hon. Member:** Let us have the question.

**The Chairman:** I think before we have the question, we will have to find out whether or not Mr. MacDonald and Mr. Broadbent are content to withdraw their amendments, and in its place accept the amendment that was read by Mr. Kent.

**Mr. Broadbent:** No.

**The Chairman:** That is fine.

**Mr. Broadbent:** Nice try.

**The Chairman:** It is proposed to amend Bill No. C-202 by adding a new Clause 18.

**Mr. Broadbent:** I move that the Minister shall, as soon as possible, for the end of *each fiscal year*, prepare a report on the administration of this act during that fiscal year, and shall cause such a report to be laid before Parliament, forthwith, upon the completion thereof, or if Parliament is not sitting, on any of the first 15 days next thereof that Parliament is sitting".

**The Chairman:** All those in favour? Opposed?

Amendment negatived.

**The Chairman:** Mr. MacDonald, do you now wish to comment on yours?

[*Interprétation*]

administrée par le ministère du commerce, exige qu'un rapport annuel soit présenté sur l'opération et le fonctionnement de cette Loi. En même temps, dans le rapport annuel du ministère, référence est faite à la Loi. La différence, c'est que le rapport annuel de la Loi est beaucoup plus détaillé et constitue une analyse plus fouillée que la référence qui en est faite dans le rapport du ministère.

**M. Marchand (Langelier):** Alors, dans votre amendement, quel genre d'autres garanties avez-vous que celles de la Loi instituant le ministère?

**M. Broadbent:** On vous croit sur parole, monsieur Marchand.

**M. Marchand (Langelier):** Eh bien faites-le. Cela veut dire que nous avons exactement l'intention de faire ce que vous exigez, et nous avons l'intention d'en faire plus. Nous désirons éditer un rapport mensuel ainsi vous pourrez analyser le rapport annuel à la lumière de rapport mensuel, où vous trouverez tous les détails. Alors, est-ce que cela ajoute quelque chose de plus? Je ne vois pas qu'il y ait une différence d'opinions à ce moment-là.

**Une voix:** Laissez-nous donc avoir un vote.

**Le président:** Avant de voter, il reste à savoir si oui ou non M. MacDonald et M. Broadbent sont prêts à retirer leur amendement, et à accepter l'amendement de M. Kent?

**M. Broadbent:** Non.

**Le président:** C'est bien.

**M. Broadbent:** Vous avez bien essayé!

**Le président:** On propose d'amender le bill C-202, pour ajouter un nouvel article 18.

**M. Broadbent:** Je propose que: «Le Ministre doit préparer dès que possible, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'exécution de la présente loi au cours de cette année financière, et doit faire déposer ce rapport au Parlement dès qu'il est terminé, ou, si le Parlement n'est pas en session, dans les 15 jours qui suivent la reprise de la session.»

**Le président:** Tous ceux qui sont en faveur? Tous ceux qui sont contre?

L'amendement est rejeté.

**Le président:** Est-ce que vous voulez, monsieur MacDonald, faire un commentaire sur votre amendement?

[*Text*]

**Mr. MacDonald (Egmont):** I think the rewording of it is the same as the amendment I proposed. It is really a question of draftsmanship. If the legal beagles in the Department of Justice want it that way, that is fine with me, because it achieves the same purpose.

**The Chairman:** I do not think you have to read that amendment again.

All those in favour of the amendment?

**Mr. MacDonald (Egmont):** Just to be correct, that is a new Clause 16, is it not?

**The Chairman:** That will be a new Clause 16; Clause 16 will now become Clause 17.

**Mr. MacDonald (Egmont):** We are going backwards. Before leaving Clause 15, I would

• 2255

like to raise a question on 15 (b). Is the intent of this Clause that for different regions there will be a prior designation as to the optimum, amount of assistance that will be available to industry?

**Mr. Marchand (Langelier):** Yes. This provides that sometimes we can determine different maximums if we want to phase out, if the region is growing and so forth. Therefore, we would not need to give the same amount of grants; there is flexibility and we can do it.

**Mr. MacDonald (Egmont):** But these will be published and known in advance, will they?

**Mr. Marchand (Langelier):** Oh, yes.

Clause 15 agreed to.

**The Chairman:** The new Clause 16 will be the proposed amendment.

Clause 16 agreed to.

**The Chairman:** The existing Clause 16 will now be known as Clause 17.

Clause 17 agreed to.

**The Chairman:** The existing Clause 17 will now be known as Clause 18.

Clause 18 agreed to.

Clause 1 agreed to.

Preamble agreed to.

Title agreed to.

**The Chairman:** Shall I report the Bill as amended?

**Some hon. Members:** Agreed.

[*Interpretation*]

**M. MacDonald (Egmont):** Je crois que c'est là le même amendement que j'avais proposé. C'est une question de rédaction et de libellé. Alors, les deux choses reviennent au même.

**Le président:** En effet, je ne crois pas qu'on ait besoin de relire cet amendement. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement? Tous ceux qui sont contre?

**M. MacDonald (Egmont):** Pour être exact, il s'agit bien du nouvel article 16?

**Le président:** C'est le nouvel article 16. L'ancien article 16 devient l'article 17.

**M. MacDonald (Egmont):** J'aimerais parler de 15 b) pour ma part. Que se propose-t-on par ce 15 b)? Voulait-on que pour différentes régions, il y ait une désignation préalable quant au montant maximum d'aide qui sera disponible pour l'industrie?

**M. Marchand (Langelier):** Oui. Cela stipule qu'à certains moments, nous pouvons déterminer différents maximums, si nous voulons diminuer les paiements si la région est en plein développement de vue croissance. Nous ne voulons pas donner le même montant de subventions dans tous les cas, alors, nous avons la souplesse possible.

**M. MacDonald (Egmont):** Cette annonce sera publiée et connue à l'avance?

**M. Marchand (Langelier):** Oui.

L'article 15 est adopté.

**Le président:** Alors, nous voici au nouvel article 16?

L'article 16 est adopté.

**Le président:** L'article 16 actuel est maintenant connu sous le nom d'article 17.

L'article 17 est adopté.

**Le président:** L'article 17, maintenant l'article 18.

L'article 18 est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

**Le président:** Voilà, est-ce que je dois faire rapport du bill tel que modifié à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

**Mr. Marchand (Langelier):** I would like to thank you very much, for your co-operation. You have been very kind.

**The Chairman:** I might say that since we have been so successful in reaching a meeting of the minds, there will not be a meeting tomorrow morning.

[*Interprétation*]

**M. Marchand (Langelier):** Je vous remercie beaucoup messieurs de votre collaboration. Merci encore une fois. Vous avez été très aimables.

**Le président:** Je vois que puisque nous avons connu un tel succès, il n'y aura pas de réunion demain matin.

La séance est levée.

The Queen's Printer, Ottawa, 1969
L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Comité permanent de l'Expansion
Economique Régionale
1ère Session 28ème Législature 1968-69

# INDEX

Préparé par le Service de la Référence
Bibliothèque du Parlement


Page

A B D OU O E E R A
*Voir*
Office d'expansion économique
de la région Atlantique

"ACRES ATLANTIC LIMITED"
Études 77-78

ADMINISTRATION DE LA REMISE EN VALEUR ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRES AGRICOLES
*Voir*
ARDA

A D R
Budget 9
Critères de développement 99
Forillon, parc national 74,75,195
Programme, stimulants industriels 72-73,101,176,275-277
Programmes 100-104,116,152,176, 276
Subventions
Critères 100,150,273,289,317
Paiement 85
Texas Gulf Sulphur Co., subvention 275-277

| | Page |
|---|---|
| ARDA, PROGRAMME | |
| Budget | 7,159 |
| Conseil canadien du développement rural, rapport, critique | 103-104 |
| Contribution fédérale, pourcentage | 95-115 |
| Critères, désignation des régions | 85-86,172,173 |
| Gaspé, région | 103,104,194,195 |
| Indiens, projets | 198-200,204-206 |
| Juridiction | 110 |
| Nouveau-Brunswick, nord-est | 70-72,105 |
| Programmes | 5-8,20,22,84,85, 97,102-104,110, 153,154,174,177, 201 |
| Dépenses | 7,23,138,201 |
| Participation des citoyens | 101-103 |
| Responsabilité provinciale | 97-99,102,193-196, 285 |
| Structure, fonctionnement | 97,98,153,154 |
| AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL | |
| *Voir* A D R | |
| BELL ISLAND, TERRE-NEUVE | |
| Ecole de métiers | 134,135 |
| Exploitations agricoles et de pêche, impossibilité | 133-134 |
| Industries secondaires | 127-128,133 |
| Mines | |
| Exploitation | 125-127,131,132-133, 135 |
| Historique, fermeture | 125-127 |
| Paiements d'assistance sociale | 129-130,134-135 |
| Plan Marchand, programme | 127 |
| Population | |
| Départ | 128 |
| Au travail, en chômage | 125 |

| | Page |
|---|---|
| BELL ISLAND, TERRE-NEUVE (Suite) | |
| Projet, terrain d'atterrissage | 131-132 |
| Usine thermique | 126 |
| Visite, Comité Expansion Economique Régionale | 134 |
| BELL ISLAND ECONOMIC IMPROVEMENT COUNCIL | |
| Mémoire, recommandations | 121-123,128,131, 133,135 |
| BILL | |
| C-135 | |
| Examen du | 55,56 |
| BLACKMORE, M. GERALD, VICE-PRÉSIDENT, DIRECTION DU CHARBON, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON | |
| Réadaptation des quatre houillères, coût | 57-59,89,90 |
| BLAKE, M. E.G., DIRECTEUR DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION, MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL | |
| Prévisions budgétaires | 1-2 |
| C D R | |
| Gaspésie, cours de préemploi, recyclage | 103,104 |
| CHARBON | |
| *Voir* | |
| Houille, houillères | |
| COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE | |
| Budget revisé des dépenses 1968-1969 | (Appendice A, p. 3,14-15,17) |
| CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT RURAL | |
| Ile du Prince-Edouard, activités | 78 |

Page

CONSEIL RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU NORD
*Voir*
C R A N

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
*Voir*
C R D

C R A N
Conseil général 106
Participation, population francophone 72,105

D E V C O
*Voir*
Société de développement du Cap-Breton

DONALD, RAPPORT
Mine Lingan, rejet 57
Situation de la houille au Cap-Breton 43,44,50,55-57,89

DOUCET, M. F.J., VICE-PRÉSIDENT, EXPANSION INDUSTRIELLE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
Activités de la Société 64-65,92

ÉTATS-UNIS
Guerre à pauvreté 114-115

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
A R D A, programme 5-9,20,21-22
Budget revisé des dépenses 1968-69, prévisions 1969-70 (Appendice A, p. 1,4-13), 1-3,5,27,37
Coordination avec autres ministères, provinces 30,34-36,39
Définition mot "région" 33
Etablissement, politique, programmes 1-7,27-31,33,34,36,38-40

| | Page |
|---|---|
| EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE (Suite) | |
| FRED, programme | 6-10,20,21-22, 23 |
| Loi créant ministère | 32 |
| Mise en valeur de l'énergie dans provinces de l'Atlantique, Loi sur la | 10,25 |
| Newstart, programme | 3,4 |
| Office développement régional, programme | 9,24 |
| Office d'expansion économique de région Atlantique, programme | 9 |
| Programmes, participation des gens et organismes | 30-32 |
| Structures du nouveau ministère | 1-2 |
| EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, COMITÉ PERMANENT DE L' | |
| Visites | |
| Bell Island, Terre-Neuve | 134,306 |
| Est, Ouest | (14-4),305,306 |
| FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL | |
| *Voir* F R E D *ou* F O D E R | |
| FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, MINISTÈRE DES | |
| Activités, coût | 138 |
| Aide à l'industrie | 82-84,174-176,180 |
| Analyse et planification, coût | 181 |
| Bell Island, aide | 177-178 |
| Défense nationale, ministère, coopération | 81 |
| Experts conseils, services | 163 |
| Objectifs, structure | 137-141,179,183 |
| Organisation, administration | 160,168-171,179 |
| Personnel | 162-164,169,171, 182,183 |
| Prévisions budgétaires | |
| Ministère | 157,161 |
| Nouvelle présentation | 157-158 |

| | Page |
|---|---|
| FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, MINISTÈRE DES (Suite) | |
| Programme | |
| A R A P | 183-191 |
| Rivière Shellmouth, détournement | 185 |
| Régions désignées | |
| Choix, nombre | 85,86 |
| Etude | 82,85 |
| Ontario | 85 |
| FORILLON, PÉNINSULE DE | |
| Parc national | 74,75,195 |
| FRED, PROGRAMME | |
| Contribution fédérale | 115 |
| Critères, développement | 99 |
| Dépenses, programmes | Appendice A, p. 23 |
| Gaspésie, considération particulière | 103,154,181,194, 195 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 77-79,141,144,151, 154,177 |
| Juridiction | 110 |
| Nouveau-Brunswick, nord-est, participation des citoyens | 70-72,105,265,266 |
| Programmes, participation des citoyens | 102-103,105 |
| Rapport, neuf comtés est, Nouvelle-Ecosse | 75-77 |
| Terre-Neuve | 141,142,154,201-204, 210-212,265-267,313 |
| FULLERTON, M. D.H., PRÉSIDENT, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON | |
| Société, établissement | 43 |
| "FUND FOR RURAL ECONOMIC DEVELOPMENT" | |
| *Voir* | |
| F R E D | |
| GASPÉSIE | |
| Fred, programme, entente | 103 |

Page

Page

ILE BELL
*Voir*
Bell Island

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD, PROVINCE
FRED, programme 77-79,141,144,151, 154,177,179,215-236,278

KENT, M. TOM, SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Expansion économique régionale, structure 32-33,265-273

LAHEY, M. THOMAS, PRÉSIDENT, BELL ISLAND ECONOMIC IMPROVEMENT COUNCIL, TERRE-NEUVE
Exposé 121

LAVIGNE, M. W.J., COMMISSAIRE, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Subventions, liste 83

LINGAN, MINE
Ouverture, objectif 56,239

MARCHAND, HON. JEAN, MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
Explication, Bill C-202 281,282

MARCHAND, HON. JEAN, MINISTRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Expansion économique régionale, historique, politique, programmes 27-31,137-140

MINEURS
Retraite, programmes, loisirs 61,65-66

| | Page |
|---|---|
| NEW START, PROGRAMME | |
| Aide aux agriculteurs | 113 |
| Buts, opportunité du | 3-5,6 |
| Cours, écoles | 112 |
| Embauchage | 108 |
| Groupes de thérapie | 112 |
| Indiens, programme | 111 |
| Ile du Prince-Edouard | |
| Activités | 111-113,117 |
| Personnel | 117 |
| Participation gouvernements fédéral et provincial | 108 |
| Programmes, coût | 139,159,200,201, 207 |
| Questionnaire | 110-111 |
| Régions choisies | 107 |
| Terre-Neuve | 200,201,203,207, 208 |
| NOLAN, M. J.J., REPRÉSENTANT RELATIONISTE, BELL ISLAND ECONOMIC COUNCIL | |
| Mémoire du Conseil | 121-123 |
| "NORTHERN REGION DEVELOPMENT COUNCIL" | |
| *Voir* N R D C | |
| N R D C | |
| Participation, population anglophone | 72,105,106,107 |
| O E E R A OU A D B | |
| *Voir* Office d'expansion économique de la région Atlantique | |
| OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE | |
| Aide à l'industrie, répartition entre provinces | 83-84 |
| Bell Island, (T.-N.), assistance | 16-18,130-131,133 |

Page

Aide aux agriculteurs 113
Buts, opportunité du 3-5,6
Cours, écoles 112
Embauchage 108
Groupes de thérapie 112
Indiens, programme 111
Ile du Prince-Edouard
Activités 111-113,117
Personnel 117
Participation pouvoirs fédéral et provincial 108
Programmes, coût 139,159,200,201, 207
Questionnaire 110-111
Régions choisies 107
Terre-Neuve 200,201,203,207, 208

Mémoire du Conseil 121-123

Participation, population anglophone 72,103,106,107

Page

OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE (Suite)
Budget revisé des dépenses 1968-1969 (Appendice A, p. 6-7)
Energie électrique, taux 15
Nouveau-Brunswick, routes, programmes 12,13
Origine, fonctions, activités 10-13,19-21
Parcs industriels 15
Planification, études 14
Priorités 15
Programme, pollution 79-80
Programmes 78
Site de l'administration 14-15
Sydney Steel Corp., subvention 17
Université Memorial, Terre-Neuve 15-16

ORD, M. ROBINSON, PRÉSIDENT, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
Opérations, projets pour l'avenir 239-240

ORGANISME POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PROGRAMMES
Nouvelle-Ecosse, activités 76-77

O T A
Terre-Neuve, programme 209

PACK, M. K.M., ADJOINT AU PRÉSIDENT, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON
Situation financière 44

PAGE, M. G., DIRECTEUR, DIRECTION DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX, MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Etats-Unis guerre à la pauvreté 114-115
New Start, programmes, fonctionnement 107-109

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU NORD-EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Entente fédérale-provinciale, programme 70-72

| | Page |
|---|---|
| PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE | |
| Entente, programmes | 74-75 |
| Personnel | 73-74 |
| PLAN MARCHAND | |
| Bell Island, problème | 127 |
| QUÉBEC, PROVINCE DE | |
| Mont Ste Anne, centre de ski | 84 |
| Parcs provinciaux | 194-196 |
| Pâturages collectifs | 193,194 |
| RAPPORTS A LA CHAMBRE | |
| Premier | (2-4) |
| Deuxième | (6-4) |
| Troisième | (14-4) |
| Quatrième | (16-3) |
| RAPPORT DONALD | |
| *Voir* Donald, Rapport | |
| RÉGIONS DÉSIGNÉES | |
| Critères de sélection | 9,23,273 |
| RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES, LOI SUR LE | |
| Programme | 80-81,184-191 |
| Projets, coût | 138,183,184,189, 190,191 |
| RIVERS, BASE MILITAIRE | |
| Fermeture, conséquences | 81 |
| SAUMIER, M. A., SOUS-MINISTRE ADJOINT, MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL | |
| ARDA, contrôle au niveau provincial | 97,98 |
| Conflit entre A D R et F R E D | 99-100 |
| Plan de développement du nord-est du Nouveau-Brunswick, participation de C R A N, N R D C | 72 |
| Programmes ARDA, contributions provinciales | 84 |

Page

| | Page |
|---|---|
| SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON | |
| Activités | 45-47,49-52 |
| Aménagement de logements | 92 |
| Anderton, haveuse, efficacité | 92-93 |
| Association canadienne de carbonisation, affiliation | 69 |
| Budget revisé des dépenses 1968-1969 | (Appendice A, p. 3,16,95) |
| Conseil, composition | 43,45 |
| Contacts autres organismes | 45 |
| Droits sur nouvelles industries, relations | 67 |
| Houille | |
| Nouveaux marchés | 49 |
| Prix | 43,51-55,67 |
| Industrial Estates Ltd., relations | 46-47,48-51 |
| Mine | |
| Four Star | 93,251,252 |
| Lingan, exploitation | 44,56,59,68, 88-91,93,239, 240,258 |
| McBean | 44,47,48,57 |
| Princess | 89-90,93,256-259 |
| Mines, situation actuelle | 43-44,52 |
| Mineurs | |
| Congé de retraite anticipé, programme | 60,61,65-66 |
| Pension de retraite | 91,94,240-243, 254 |
| Nouvelles industries, contrat, conditions | 66 |
| Origine | 43,52,54,57 |
| Personnel | 45,50,87-88, 257-262 |
| Personnes employées, départ, travail ailleurs | 43-46,49 |
| Réaction gens de la région envers Société | 49-50 |
| Réadaptation des quatre houillères | 57-59 |

Page

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON (Suite)
Recherche 69
Réorientation de commercialisation de la houille 67-68,87,92,250-256, 259-262
Salaires des mineurs 49
Situation financière 44
Travaux, résultats 67-68
Versatrec, société, lancement 87

SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ETC., LOI PRÉVOYANT DES (BILL C-202)
Art. 2(f) - Interprétation "établissement", amendement 357-380
Art. 3 - Désignation des régions, amendement 340-347,(16-3),349-357
Art. 7(1) - Etablissements exclus, amendement 387-393
Art. 8 - Restrictions, amendement 393-397
Art. 11 - Cas où région cesse d'être région désignée 397
Art. 12 - Subvention exempte d'impôt sur revenu 397,398
Art. 13 - Condition relative à utilisation services de Main-d'oeuvre, amendement 398-404
Art. 16 - Nouvel article (16-3),405-412
- Renumeroté Art. 17 (16-3),412
Art. 17 - Renumeroté Art. 18 (16-3),412
Avantages financiers
Autorisation 301,303
Critères 283,284,289-295,302-305,309,310,315-319, 336-339
Industries exclues 328,329
Initiative, industrie, Ministère 335-338
Législation ministérielle, différences 331
Pourcentage paiements 316,317

| | Page |
|---|---|
| SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ETC., LOI PRÉVOYANT DES (BILL C-202) (Suite) | |
| But | 287,289,323 |
| Dépenses approuvées, prévisions | 331,332,339 |
| Explication | 281,282 |
| Programmes remplacés | 306,307 |
| Québec, province, législation semblable, coopération | 319 |
| Régions, désignation | 323-327,340-341 |
| Régions désignées, dimensions | 323-327,340-347, 349-357 |
| TERRE-NEUVE | |
| Bell Island, mines, exploitation | 125-127,131,132-133,135 |
| UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX DES PROVINCES MARITIMES | |
| Programme, coût | 138 |
| WEEKS, M. E.P., DIRECTEUR EXÉCUTIF, OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE | |
| Origine, fonctions, activités | 10-12 |
| APPENDICES | |
| "A" Budget revisé dépenses 1968-1969 | (2-17,23),1-2 |
| "B" Critère pour déterminer admissibilité d'une région désignée | (23-24) |
| "C" Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans provinces de l'Atlantique | (2-5)25 |
| MÉMOIRE | |
| Bell Island Economic Improvement Council | 121-123 |

TÉMOINS


| | Page |
|---|---|
| Blackmore, M. Gerald, Vice-président (charbon), Société de développement du Cap-Breton | 57-59,89,90 |
| Blake, M. E.G., Directeur des finances et de l'administration, ministère des Forêts et du Développement rural | 1,2 |
| Doucet, M. F.J., Vice-président, expansion industrielle, Société de développement du Cap-Breton | 63-65,92 |
| Franklin, M. D.W., Directeur général, Division Administration et Evaluation, ministère Forêts et Développement rural | 157-161 |
| Fullerton, M. D.H., Société de développement du Cap-Breton | 43 |
| Kent, M. Tom, Sous-ministre, ministère des Forêts et du Développement rural | 32,33,145-148 |
| Kent, M. Tom, Sous-ministre, ministère de l'Expansion économique régionale | 265-273 |
| Lahey, M. Thomas, Président, Conseil d'expansion économique de Bell Island (Terre-Neuve) | 121 |
| Marchand, hon. Jean, Ministre des Forêts et Développement rural | 27-31,137-140 |
| Marchand, hon. Jean, Ministre de l'Expansion économique régionale | 281,282 |
| Nolan, M. J.J., relations publiques, Conseil d'expansion économique de Bell Island (Terre-Neuve) | 121-123 |
| Ord, M. Robinson, Président, Société de développement du Cap-Breton | 63,239,240 |

Page

TÉMOINS (Suite)

Pack, M. K.M., Adjoint au président, Société de développement du Cap-Breton 44

Page, M. G., Directeur, Direction des projets expérimentaux, ministère des Forêts et du Développement rural 107,108

Weeks, M. E.P., Directeur exécutif, Office d'expansion économique de la région Atlantique 10,12